HISTOIRE UNIVERSELLE, DEPUIS LE COMMENCEMENT DU MONDE, JUSQU'A PRESENT. D'APRES...

Digitized by Google

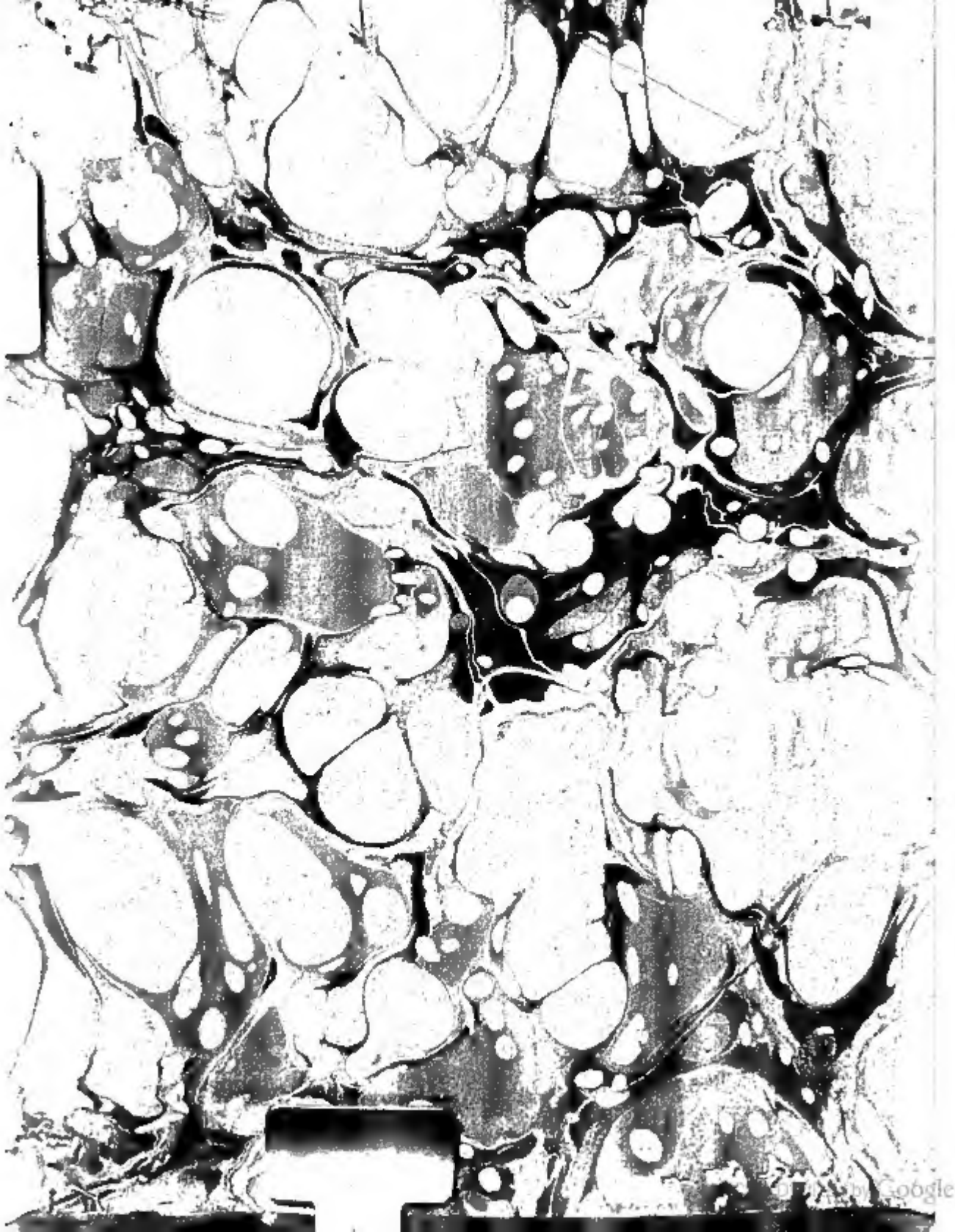

XXII

Var.

B. 5.

9. 2. 344

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE UNIVERSELLE,

DEPUIS

LE COMMENCEMENT DU MONDE

JUSQU'A PRESENT.

TRADUITE DE L'ANGLOIS

D'UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

TOME VINGT-UNIEME.

CONTENANT

L'HISTOIRE *des Découvertes, des Conquêtes & des Etabliſſemens des* PORTUGAIS, *des* ESPAGNOLS, *des* ANGLOIS *&* *des* HOLLANDOIS *aux* INDES ORIENTALES.

ENRICHIE DES CARTES NECESSAIRES.

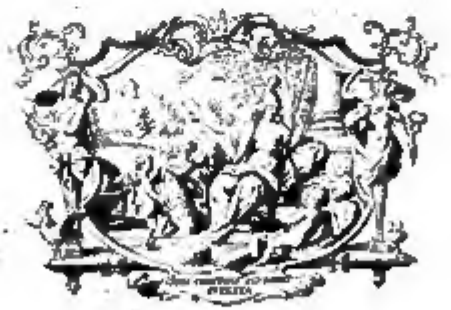

A AMSTERDAM ET A LEIPZIG,

Chez *ARKSTÉE & MERKUS,*

MDCCLXIII.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE
DE CE VINGT-UNIEME
VOLUME.

SUITE DU LIVRE DIX-SEPTIEME.

CHAPITRE IV. *Hiſtoire des Découvertes, des Conquêtes, & des Etabliſſemens des* PORTUGAIS *dans les* INDES ORIENTALES. Pag. 1

SECTION I. *Motifs qui porterent les* PORTUGAIS *à entreprendre des Expéditions ſur les Côtes d'*AFRIQUE; *détail de ces Expéditions, & la découverte ſi longtems deſirée du* CAP DE BONNE-ESPÉRANCE, *qu'ils doublent.* 1

SECTION II. *Voyage de* VASQUEZ DE GAMA *à la Côte de* Malabar; *querelles & guerres avec le* Samorin; *& progrès des* Portugais *juſqu'à l'envoi du premier Vicerοi aux* Indes. 14

SECTION III. *Progrès des* PORTUGAIS *depuis l'Etabliſſement de leur Empire dans les* Indes, *juſqu'à la mort du célebre Politique & fameux Capitaine, le Grand* D'ALBUQUERQUE. 26

SECTION IV. *Suite des* VICEROIS PORTUGAIS, *& Hiſtoire abrégée de leur adminiſtration, juſqu'au Gouvernement de* DON CONSTANTIN DE BRAGANCE, *ſous lequel leur Empire parvint au plus haut point de ſa grandeur.* 37

SECTION V. *Tableau de l'Empire des* PORTUGAIS *dans les* Indes, *& Deſcription particuliere des deux grands Gouvernemens de* MOZAMBIQUE *&* D'ORMUS. 43

SECTION VI. *Continuation du même ſujet, & Deſcription des Etabliſſemens des* PORTUGAIS *à* MASCATE, DIU, DAMAN, CHAOUL, ONOR, CANANOR, CALICUT, CRANGANOR, *&* COULAN; *leurs mauvais ſuccès aux* MALDIVES; *leur Pêche lucrative à* TUTOCORIN; *& leurs Etabliſſemens à* NEGAPATAN, MELIAPOUR, *&* MALACCA. 57

SECTION VII. *Détail des affaires des* PORTUGAIS *à* SUMATRA, JAVA, BORNEO, CELEBES *ou* MACASSAR, *dans les Iſles* MOLUCQUES, *à la* NOUVELLE GUINÉE, *avec un expoſé de leur fauſſe politique & de leur tyrannie envers les* Indiens, *par où ils ſe ſont rendus odieux, & ont frayé le chemin aux* HOLLANDOIS *pour ruiner leur Empire, & pour fonder ſur leurs ruines un nouveau Gouvernement, qui n'eſt pas plus doux.* 74

Digitized by Google

SECTION VIII. *Commerce des* PORTUGAIS *à la* CHINE *bien établi, & rétabliſſement perdu ſans reſſource. Leur Commerce & leur bel Etabliſſement au* JAPON, *avec une courte Relation des cauſes & de la maniere de leur expulſion, des inquiétes & fatales tentatives qu'ils ont faites pour établir leur Commerce avec les* JAPONOIS. 90

SECTION IX. *Miſérable état des Etabliſſemens qui reſtent aux* PORTUGAIS *dans les* INDES. *Remarques ſur une décadence non moins ſurprenante, que la prompte élevation & la vaſte étendue de leur Empire. Raiſons qui font que leur condition, toute fâcheuſe qu'elle eſt, ne doit point paroître deſeſpérée & ſans reſſource.* 101

CHAPITRE V. *Hiſtoire des Découvertes, des Etabliſſemens, des Conquêtes, des Guerres & du Commerce des* ESPAGNOLS *dans les* INDES ORIENTALES, *depuis leur arrivée dans ces Pays-là juſqu'à notre tems.* 115

SECTION I. *Relation des Motifs qui porterent à chercher une nouvelle route par Mer pour aller aux* INDES ORIENTALES, *du mauvais ſuccès de cette entrepriſe; & de la célebre Expédition de* FERDINAND MAGELLAN, *par laquelle ce paſſage ſi longtems cherché fut enfin découvert.* 115

SECTION II. *Découverte & Conquête des Iſles* PHILIPPINES. *Attention à les fortifier & à les mettre en ſûreté, & dangers auxquels elles furent expoſées tant de la part d'ennemis déclarés, que de celle d'ennemis cachés.* 121

SECTION III. *Nom, Situation, Etendue, Climat, Productions, & Hiſtoire Naturelle & Civile de* LUÇON *la principale des Iſles* PHILIPPINES, *avec un détail exact du Gouvernement Eccléſiaſtique & Civil, & de tout ce qu'il y a de remarquable par rapport au Pays & aux Habitans; ce qui prouve clairement ſa richeſſe, & de quelle importance elle eſt à la Couronne d'*ESPAGNE. 130

SECTION IV. *Deſcription des Iſles qui dépendent de* LUÇON. *Leur Situation, leurs Productions, le Tribut qu'elles payent; leurs Avantages & Déſavantages; la maniere dont les* ESPAGNOLS *traitent les habitans, & dont ils s'aſſurent de leur ſoumiſſion, nonobſtant le peu de Troupes qu'ils ont.* 150

SECTION V. *Iſle de* CEBU, *premier Siege du Gouvernement des* ESPAGNOLS. *Route de* Lima *à cette Iſle plus courte & plus commode, que celle d'*Acapulco *à* Manille. *Iſle de* MINDANAO, *ſes richeſſes & état préſent de ſes habitans. Iſle de* XOLO. *Cauſes qui ont empêché les* ESPAGNOLS *d'étendre davantage leur puiſſance, & de tirer plus de profit de ces Iſles.* 157

SECTION VI. *Prérogatives particulieres du Vicerοi Eſpagnol des* Philippines, *& Politique ſingulière pour contrebalancer l'autorité preſque il-

Illustrations ultérieures. Etat du Commerce entre l'Asie Espagnole & l'Amérique Espagnole. Objections faites contre ce Commerce & Réglemens faits pour le rendre plus utile au Bien public. 170

SECTION VII. *Relation du Voyage que fait annuellement de* MANILLE *à* ACAPULCO *le Galion privilegié, valeur des retours qu'il apporte. Artifices dont on se sert pour tromper le Gouvernement, & pour rendre inutiles tous les Réglemens. Profits immenses de ce Commerce illicite. Dangers que on fait la route, & combien de fois le Vaisseau d'*ACAPULCO *a été pris. Observations sur tous ces Faits, & examen approfondi de l'opinion prédominante, que ce Commerce est préjudiciable à l'Amérique Espagnole & à l'Espagne.* 180

SECTION VIII. *Recherches sur l'importance des* PHILIPPINES, *leur admirable Situation, les causes qui ont empêché que la Couronne d'*ESPAGNE *n'en a pas retiré jusqu'à-présent autant d'avantages qu'elle auroit pu, avec quelle facilité on pourroit les rendre plus utiles, & certitude du succès toujours négligés, mal représentés, & mal connus par les Ministres du Roi Catholique, quoiqu'il y ait par de parties de ses Etats plus considérable & de plus grande conséquence.* 191

SECTION IX. *Situation, Histoire Naturelle & Productions des* ISLES DES LARRONS *ou* MARIANES *leurs Découvertes, Genie & caractere de leurs Habitans: leur Histoire. Etat présent de ces Isles. Politique des Espagnols à leur égard, leur grande importance. Conjectures sur les causes qui les ont fait négliger jusqu'ici.* 200

SECTION X. *Histoire des Découvertes faites au Nord des Isles* MARIANES: *conséquences de ces Découvertes pour entrer en ces Isles, augmenter l'Empire des Espagnols dans les Indes, & pour contribuer à faire connoître la partie la plus reculée, & jusqu'à-présent la moins examinée du Globe. Moyens de faciliter le Commerce avec ces Pays éloignés.* 243

SECTION XI. *Découvertes que l'on a faites, ou que l'on peut vraisemblablement faire au Sud-Est & au Sud-Ouest des Isles* MARIANES; *Découverte faite par hasard des Isles* CAROLINES *ou* NOUVELLES PHILIPPINES, *leur Situation, leur Terroir, leur Climat, leurs Productions & leurs Habitans, apparence qu'il y a qu'on trouve plusieurs choses riches & précieuses dans ces Isles, certitude d'en tirer toutes sortes d'Epiceries, & avantages qui en résulteroient.* 265

CHAPITRE VI. *Histoire de la* COMPAGNIE ANGLOISE *des* INDES ORIENTALES, *avec une Description complette des Colonies, du Commerce &c. des* ANGLOIS *jusqu'à notre tems.* 293

SECTION I. *La Charte, les premieres Expéditions, l'Origine, les Progrès &*

& l'Etabliſſement de la COMPAGNIE ANGLOISE *des* Indes Orientales. 295

SECTION II. *Relation du Voyage de* KEELING; *conduite des Turcs, des* Hollandois *& des* Portugais *envers lui & les autres Officiers de la Compagnie, & ſuccès de differentes Expéditions* 307

SECTION III. *Nouveaux Démêlés entre les Compagnies* ANGLOISE *&* HOLLANDOISE. *Négociations, Conférences, & Traités pour les terminer. Fatale Cataſtrophe d'* AMBOINE, *avec d'autres particularités.* 325

SECTION IV. *Contenant l'Hiſtoire des Affaires domeſtiques de la* COMPAGNIE. *Projets d'abolir le Monopole: Démêlés de la Compagnie avec les Interlopes, & acheminement à l'Etabliſſement d'une* NOUVELLE COMPAGNIE. 370

SECTION V. ACTE *pour autoriſer la* COMPAGNIE *d'emprunter de l'argent ſous le Sceau commun. Autre* ACTE *pour empêcher les Etrangers d'établir un Commerce préjudiciable aux intérêts de la* COMPAGNIE. *Divers autres* ACTES *en ſa faveur. Maſſacre de* PULO CONDORE. *Révolte des Habitans de* BENCOLE *&c.* 409

SECTION VI. *Relation ſuccinte de la malheureuſe affaire de* CALCUTTE. *Réduction d'*ANGRIA *par l'Amiral* WATSON *&* M. CLIVE. CALCUTTE *& tous les autres Etabliſſemens de la Compagnie ſur le Gange repris. Réduction de l'Etabliſſement des François à* CHANDENAGOR. *Défaite du Nabob de* BENGALE. *Récapitulation de l'Hiſtoire de la Compagnie.* 448

SECTION VII. *Deſcription de tous les Etabliſſemens de la* COMPAGNIE, *nature du Commerce qui s'y fait, & marchandiſes qu'on y importe, & que l'on en exporte: appointemens des Gouverneurs & des autres Employés: Mœurs, Coutumes & Religion des Naturels. Monnoyes, Poids & Meſures dont ſe ſert la* COMPAGNIE, *& Droits qu'elle paye, avec pluſieurs autres particularités.* 459

CHAPITRE VII. *Conquêtes, Etabliſſemens, & Découvertes de la* COMPAGNIE HOLLANDOISE *des* INDES ORIENTALES, *ou Hiſtoire de l'Origine, des Progrès & de l'Etabliſſement de cette* Compagnie, *nature de ſa Conſtitution, étendue de ſa Domination, importance de ſon Commerce, forme de Gouvernement de ſes Colonies, ſon Gouvernement domeſtique, & de quelle maniere elle eſt ſoumiſe aux* Etats-Généraux des Provinces-Unies. 509

SECTION I. *Motifs qui déterminerent les Marchands de* HOLLANDE *à penſer à s'ouvrir une route aux* INDES *pour y faire Commerce.*

ce. Projet de découvrir une nouvelle route, & de passer par le Nord-Est de l'EUROPE en ASIE. Trois Expéditions entreprises dans cette vue sans succès. 509

SECTION II. Avantures qui leur procurent la premiere entrée aux INDES, faites de cette entrée, & vigueur avec laquelle les Marchands poussent ce nouveau Commerce. 515

SECTION III. Motifs qui portent les Etats à établir la COMPAGNIE DES INDES ORIENTALES teneur de son Octroi. Par quelles voyes les HOLLANDOIS s'établissent dans les INDES, leurs Démêlés avec les Espagnols & les Portugais, qui travaillent à les en chasser 521

SECTION IV. Projet d'ISAAC LE MAIRE, & de ses Associés pour l'Etablissement d'une Compagnie de la Mer du Sud, il échoue. Démêlés avec les Insulaires & les Anglois dans l'Isle de JAVA. Les HOLLANDOIS chassés de cette Isle. 527

SECTION V. Affaires rétablies à JAVA. Fondation de la Ville de BATAVIA, qui devient la Capitale des Etablissemens des Hollandois. Traitement cruel fait aux Anglois à AMBOINE. BATAVIA deux fois assiégée & vigoureusement défendue. Promptement réparée, fort augmentée, & rendue la plus belle & la plus forte Ville des INDES. 533

SECTION VI. Commerce & Démêlés des HOLLANDOIS avec les JAPONOIS, auxquels ils sont obligés de livrer PIERRE NUYTS Gouverneur de FORMOSE. Suites heureuses & inespérées de cette marque de soumission, qui leur procure le moyen d'établir solidement leur Commerce au JAPON 541

SECTION VII. La COMPAGNIE obtient un troisième Octroi, moyennant une grosse somme. Sa conduite adroite dans les INDES. Elle termine ses querelles avec les ANGLOIS par un Traité avec la République d'ANGLETERRE, & elle s'applique à chasser les PORTUGAIS de tous leurs Etablissemens. 551

SECTION VIII. Causes de la guerre de CEYLON, événemens de cette guerre, & succès des HOLLANDOIS dans cette Isle, où ils se rendent non seulement supérieurs aux PORTUGAIS, mais soumettent entierement les Insulaires & défont toutes leurs forces réunies pour secouer le joug 556

SECTION IX. Générosité des HOLLANDOIS envers les CHINOIS & les autres Nations de l'Orient. Guerre de FORMOSE, & Causes de la perte de cette riche & importante Isle. 564

SECTION X. Politique par laquelle les HOLLANDOIS ont entierement ruiné les PORTUGAIS. Les causes & la nature de leurs Liaisons avec les TARTARES de la CHINE. Guerre de MACASSAR, & ruine totale du Roi de cette Isle & de ses Sujets, qui s'efforcent inutilement de secouer le joug des HOLLANDOIS. 573

SECTION XI. *Quatrieme Octroi de la* COMPAGNIE des Indes Orientales. *Elle ménage ſes affaires avec la même prudence & le même ſuccès que par le paſſé. Elle fait échouer les* FRANÇOIS *dans les tentatives qu'ils font pour s'établir à* CEYLON, *& continue à les traverſer avec avantage.* 582

SECTION XII. *La conduite de la* COMPAGNIE *la fait extrêmement conſidérer dans la République. La nature & le ſuccès de ſa Politique dans l'Iſle de* JAVA. *Les* HOLLANDOIS *prennent la réſolution de chaſſer les* FRANÇOIS *des* Indes; *ils attaquent & prennent* PONDICHERY. *Fameuſe Medaille frappée à l'honneur de la* Compagnie, *après que dans le cours d'un ſiecle elle a acquis tant de gloire, de puiſſance & d'Etats.* 591

SECTION XIII. *Cauſes & ſuites de la longue guerre que la* COMPAGNIE *a eue à ſoutenir dans l'Iſle de* JAVA, *ce qui ne l'empêche pas d'améliorer ſes Etabliſſemens dans cette Iſle. Grande Conſpiration des Inſulaires pour exterminer les* HOLLANDOIS, *comment découverte, prévenue & punie. Copie de quelques Pieces relatives à cet événement extraordinaire, qui prouvent également le courage des* INSULAIRES *& des* HOLLANDOIS 603

SECTION XIV. *La Soulèvement, ou, comme d'autres l'appellent, le Maſſacre des* CHINOIS. *Relations diverſes de cette terrible affaire, & Remarques ſur la conduite de la* COMPAGNIE *dans cette occaſion, & ſur les ſuites.* 612

SECTION XV. *Deſcription du grand Gouvernement de* BATAVIA, *qui eſt la Capitale des* Indes Hollandoiſes; *des Pays des environs & de ſes Productions. Des Inſulaires ſujets de la* COMPAGNIE; *des* CHINOIS *& des autres Nations étrangeres qui vivent ſous ſa protection; Plan de l'étendue de ſon Empire.* 618

HIS-

HISTOIRE UNIVERSELLE,

DEPUIS

LE COMMENCEMENT DU MONDE JUSQU'A PRESENT.

LIVRE DIX-SEPTIEME.

CHAPITRE IV.

Hiſtoire des Découvertes, *des* Conquêtes *& des* Etabliſſemens *des* PORTUGAIS *dans les* Indes Orientales.

SECTION I.

Motifs qui porterent les Portugais *à entreprendre des Expéditions ſur les Côtes d'Afrique; détail de ces Expéditions, & la découverte ſi long-tems deſirée du* Cap de Bonne-Eſperance, *qu'ils doublent.*

Section I. *Expéditions des* Portugais *ſur les Côtes d'Afrique &c.*

APRE'S que les richeſſes & les delicateſſes des Indes ſe furent répandues, par le luxe des Gouverneurs Romains, juſqu'aux extrémités les plus reculées de leur Empire, tous les Peuples en conſerverent ſi bien le goût, qu'il paroît clairement, même par les Hiſtoires obſcures & mal écrites de ces tems-là, que ces precieuſes marchandiſes etoient connues & recherchées des Princes, des Prelats, & de tout ce qu'il y eut de Gens de diſtinction dans les ſiecles ſuivans, quoiqu'il n'y eût pas de commerce direct, même par terre, entre l'Europe & les Indes; & nous n'avons auſſi point de Relations, au moins ſur leſquelles on puiſſe faire quelque fonds, de voyages particuliers, depuis le cinquieme juſqu'au douzieme ſiecle (*a*). Il eſt donc abſolument neceſſaire de faire voir, par voye d'introduction à ce qui fait le ſujet de ce Chapitre, comment les premiers rayons de lumiere percerent à travers ces ſombres tenebres par rapport aux Européens en général, pour leur rendre quelque connoiſſance imparfaite au moins de ces Pays, inconnus depuis ſi longtems, il faut enſuite marquer comment il arriva que les

Le goût des Marchandiſes des Indes ſuivit à la perte du Commerce direct avec ces Pays-là.

(*a*) *Procope*, Hiſt. Mêlée, Ch. 17. *Gerbaron*, Hiſt. des Tartares.

Les Portugais sont les premiers qui aient fait des entreprises pour se rendre maîtres de la Route des Indes Orientales par mer.

Ils découvrent les Isles de Porto Santo & de Madere.

Les Portugais furent les premiers qui firent des entreprises pour se rendre maîtres de la Route des Indes Orientales par mer, & qui découvrirent enfin, après un travail incroyable, ce qu'on avoit tenté inutilement depuis tant de siècles. La facilité de la navigation, & de bons Pilotes que nous font présentement, étendus, étant nécessaires ces difficultés, ne nous empêcheront rien pour traiter ce sujet d'une manière concise & satisfaisante.

La Guerre contre, ainsi que on la nommoit, dans laquelle le plus grand des Princes de Portugal fut engagé par son établissement de divers Ordres, pour leur fondation & la Pacification de leurs différends, fournit aux premiers un moyen pour remplir leurs vastes projets, & couvrir la hardiesse de l'Europe & les Princes qui habitoient sur les côtes de l'Océan. Il ne peut douter que une noble ambition, jointe à une grande piété & à la religion chrétienne, n'ait excité beaucoup à diriger & à entreprendre ces longues & fatigantes guerres. Il n'est pas moins certain que ces deux motifs furent ceux qui portèrent l'Europe dans les Siècles, une Nation digne de la réputation dont elle a joui, & qui a mérité d'être appellée à bon droit la Nation, puisque ses entreprises ont été capables de donner à l'univers de quoi produire encore des Héros. Nous avons vu les Croisades une des choses les plus grandes & les plus singulières de l'Antiquité à l'accomplissement de la Prophétie des Mahométans, & jusqu'à un plus haut point, chez quelques-uns des Princes de Europe, le prix d'une Mission, & on voit présentement un plus juste fondement que de nouveaux peuples, l'avantage de la Religion, & des productions de l'Est des grands Pays de l'Asie, aient été les motifs de tant de découvertes & de conquêtes, que celui d'avoir mis sur le trône des plus riches protégés. Il faut avouer que ce ne fut pas sans beaucoup après de temps & avec différentes sortes de difficultés, que les Portugais parvinrent à leur but, dans lequel peu de Nations ont réussi, & qu'ils ont fait un usage le plus grand, mais aussi le plus noble que le fait en fut susceptible, comme il paroîtra, par cette Histoire même. Il n'est pas moins étonnant à un Voyageur, qui dans ces temps a compté en faveur de plusieurs Traités sur ce sujet de quelques-uns des produits que peu se prêtoit alors, il devient tout-à-coup une preuve incontestable que l'on a peine aux hautes Entreprises avant qu'elles fussent arrivées, ou qu'elles eussent été comprises.

Le Prince Henri, fils du Roi de Portugal, est le premier qui entreprend de découvrir les côtes d'Afrique.

Un autre grand événement ne contribua pas peu encore à rendre la correspondance entre l'Occident & l'Orient, ce fut le Baptême solennel du fameux Empereur Tartare Tenguiz Kan, qui, de Chef peu considérable & inconnu d'une Tribu de la nation, devint le plus puissant & le plus fameux Prince de son temps, & peut-être, tout bien considéré, de tous les temps. Il mourut l'an 1227, après avoir renversé l'ancien Empire de la

(a) Pomponius Mela L. VIII.
(b) Mémoires, Abrégé de l'Hist. de France, T. II. p. 146.
(c) Guicciardini, Hist. des Turcs.
(d) Acosta, in Libro de los Indios Occidentales.

la Chine, s'être rendu maître de la plus grande partie des Indes, de après avoir détruit les puissans Monarques qui les Mahométans avoient établis dans la Perse & dans la Chaldée (a) [illegible] étoient encore les frontières de leurs Etats, & chassé entièrement à l'extrémité de l'Orient, il n'est assez pas surprenant que le Prince Chrétien qui se trouvoit alors dans le feu de la Guerre Sainte, ait cru s'acquitter de la première [illegible] de ces nouveaux Conquérans (b). Ce fut l'occasion des Ambassades que l'on envoya peu de tems après dans la Grande Tartarie, & comme, suivant le génie de ces Peuples, on les fonda principalement sur la Religion, ce fut par les Relations qu'en donnèrent de sages Voyageurs, que les Européens eurent une connoissance distincte des Pays les plus éloignés de l'Asie, & ce fut aussi-là presque tout le fruit qu'on retira de leurs Négociations (*).

Retour de L. Gentil avec un Portugais sur un Chameau d'Asie.

Le premier de ces Ambassadeurs ou Agens fut un Religieux de l'Ordre de S. François, nommé *Jean Du Pian Carpin*, lequel avec cinq ou six autres Religieux fut chargé des Lettres du Pape *Innocent IV.* au Grand Khan de Tartarie, en faveur des Chrétiens qui étoient dans les Etats. Carpin fit son voyage en 1246, & à son retour il en publia une Relation, où il a inséré quantité de contes absurdes & ridicules sur des choses, mais ce qu'il raconte de ce qu'il a vu lui-même, est assez conforme à la vérité, quoiqu'il n'y ait rien de fort important (c). Sept ans après S. *Louis*, Roi de France envoya *Guillaume de Rubruquis*, pour lier, s'il étoit possible, une correspondance avec le Grand Khan (d). *Rubruquis* s'embarqua à Constantinople, & ayant passé la Mer Noire il traversa les vastes Régions de la Tartarie, après avoir fait tout ce qu'on pouvoit attendre de lui, il revint par une autre route, il passa à Euphrate & continua son voyage jusqu'à Tripoli en Syrie, d'où il écrivit au Roi son Maître, & ensuite il composa une Relation circonstanciée de son voyage, qui est très fidèle, très exacte, & dans laquelle il donne une juste idée des Tartares & de leurs conquêtes. Il ne paroît point que ces deux Pièces aient pu être d'un grand usage pour faciliter le commerce entre les Parties Occidentales de l'Europe & l'intérieur de l'Asie, mais les goût des voyages, l'envie de voir les Pays étrangers, & de pénétrer, s'il étoit possible, plus loin que les autres n'avoient

Plusieurs de Du Pian Carpin & de Rubruquis en Tartarie.

(a) *De la Croix*, Hist. de Genghiskan. (c) Relation des Voyages en Tartarie &c.
(b) *Abulfarag. Khan.* Hist. Général des Tartares P. III. Ch. I. p. 313. Paris 1634.
(d) La même, p. 1.

(*) Le Lecteur lira sans doute surpris que ces voyages n'aient pas produit d'abord un effet extraordinaire : mais les événemens ordinaires, les révolutions que les Pays que nos Religieux ont parcourus, leur ont fait voir, sont propres à montrer qu'il y a eu en Monde, & qu'il en arrive encore de semblables, & qu'on ne doit pas être fort surpris d'apprendre chez un Peuple ce qu'on a appris chez un autre. Les Relations de ces Voyageurs étoient pendant [illegible] & [illegible] le temps [illegible] que l'avancement de la Navigation & du Commerce ne rendoit pas [illegible] leurs [illegible] & [illegible] [illegible] [illegible]

Suite de l'Expédition des Portugais par les Cap. d'Afrique &c.

voient fait, commença à regner, enforte que plusieurs, partie par curiosité, partie par l'espérance de faire fortune à la Cour du plus puissant Prince de l'Univers, prirent la résolution de courir les risques d'une aussi longue route. C'est à cette envie de voyager que l'on doit la découverte de *Terre Sainte*, après laquelle les Européens ont l'obligation de la parfaite connoissance, tant de la situation de cette contrée que des extrémités de l'Asie. Ses découvertes en sont si importantes, & eurent des suites d'une telle nature, que nous ne serons pas fâché de trouver ici en peu de mots son Histoire, celle de sa famille & de ses ancêtres.

Découverte de Marc Paul, & d'une partie de l'Asie, faite par les soins de Marc Paul.

Le Seigneur *Nicolas Paul*, pere de *Marc*, & le Seigneur *Maffio* frere du premier, partirent de Constantinople en 1250, & furent rendus à la Cour du Grand Khan de Tartarie, où y résidant plusieurs années, ils revinrent à Venise vers l'an 1269, où ils trouverent que la femme de Nicolas étoit morte, & le fils dont elle étoit enceinte à leur départ âgé de dix-huit ans, & pour homme bien fait (a). Ils l'emmenerent avec eux à la Cour du Grand Khan, où ils demeurerent encore neuf ans sans qu'on entendit aucune nouvelle d'eux à Venise, enfin ils y revinrent en 1295. Peu de tems après leur retour, *Marc Paul*, leur fils, fut mis en prison à Gennes, la Galere qu'il montoit ayant été battue & prise par celle des Génois, il fut fait prisonnier, & mené à Gennes. Il y demeura plusieurs années en prison, & sut pour le délivrer de la mauvaise, que pour tromper ceux qui le lui avoient ordonné, il fit écrire sur les Journaux de Venise, & composa l'Histoire de ses Voyages. On trouve effectivement dans cet Ouvrage nombre de choses extraordinaires, & entre des choses fausses, qui rapporte sur ce qu'il a appris par d'autres, mais en quelque dit sur la propre expérience est également certain & avéré (c). Il a non seulement fait mieux connoître la Cour où il avoit été auparavant, mais il a encore la description des Indes, de parties des Isles des Indes Orientales, de Madagascar & des Côtes d'Afrique, enforte que l'on a été redevable sur-tout de son Ouvrage, que le passage direct aux Indes par mer, étoit non seulement possible, mais praticable. *Ayton* ou *Hayton*, Roi d'Arménie, après avoir vi-

(a) Ramus. Hist. des Ind. Orient. T. I. C. 12. (b) Il est inséré dans les Collections de Ramusio Vol. II. Purchas Pélerins. Ramusio, de Purchas & de Hakluyt Vol. III.

(*) Il y a quelques années que l'on a publié en Hollande un nouveau Recueil de nos anciens Voyages, avec des Cartes fort imparfaites où a marqué les routes que les Voyageurs ont tenues (1). Nous ne doutons pas dans le Texte du Journal Voyageur [illegible] parcourus, qu'il ne se trouve de fortes de doutes de [illegible] Cartes. Si nous n'en parlons pas d'après [illegible] fort inférieur aux autres dont nous venons parler, parce que nous avons [illegible] Religieux Auteur de nouvelles découvertes de la Tartarie, passa à la Cour du Grand Khan, à laquelle il retourna que les [illegible] de leur Pays, & de leur Religion qu'ils avoient quelques raisons, donnent beaucoup à douter même [illegible].

(c) Recueil de divers Voyages nouveaux en Perse [illegible] (1) Voy. la Préface de ces Recueils, où le Traducteur [illegible] Voyages des Anglois Barrington, qui a [illegible] Perse & Turquie.

Recueil de Relations des Voyageurs qui ont été dans les Indes Orientales.

[illegible] dans les principales Contrées de l'Orient, & qui ne s'est pas arrêté dans l'Isle de Chypre, ou à la Sainte Mecque, a trouvé en Perse une occasion favorable d'entrer dans l'Empire des Tartares, à laquelle il a pris soin de joindre toutes les particularités importantes dans les Ouvrages [illegible] Chevalier Jean Mandeville, [illegible] plus estimé & le plus recherché [illegible] la quelle [illegible] Auteur, qui a [illegible] un grand nombre de choses merveilleuses & surprenantes qu'il a vues [illegible] (*) Notre Compatriote le Chevalier Jean Mandeville, [illegible] par Isabelle, [illegible] Chevaliers, & [illegible] Ouvrage [illegible] Mandeville [illegible] Pays [illegible], & parmi [illegible] dont il avoit [illegible] Langues [illegible] Nations [illegible] Arabe, [illegible] Armenien [illegible], en Egyptien, en Syriaque, en Arabe, en Syrien, en Mesopotamien, en Persan, dans la Grande Tartarie, & en quelques Contrées, il donne une Relation de ses Voyages, qui [illegible] regardés comme un [illegible], & dans [illegible] comptés au rang des Fables & des Fictions. (a) La vérité est que [illegible] étendues, la variété [illegible] [illegible] de [illegible] Auteur, [illegible] un [illegible] [illegible] sur [illegible] Ouvrages [illegible] [illegible] [illegible]

Guerres à Asgath plus des Portugais par les Chrétiens d'Asgath.

Une nouvelle & grande revolution, qui arriva vers la fin du quinzieme siecle, contribua aussi puissamment à leur faire trouver des obstacles que les Européens auroient rencontrés très-difficilement à leur arrivée aux Indes, malgré que l'on vient de dire de la division qui regnoit entre les différentes Nations, la plupart des Nations avec lesquelles ils eurent à faire, n'étant pas encore tellement à elles depuis les derniers troubles que les avoient agitées. La revolution dont il s'agit, c'est la seconde irruption des Tartares dans l'Inde ou Tamerlan, ainsi que nous l'avons remarqué, en Prince voulut faire valoir ses droits, quoique peut-être bien fondés, qu'il tenoit de Zenghis Khan, de qui il se disoit l'heureux successeur, puisque Cambaie avec le reste même de la plus grande partie de l'Asie, qu'il partagea entre ses Co-enfans, laissant à Almanza, l'un de ces fils, l'Empire des Indes avec d'autres Provinces, & quelques-unes dans celle une partie. Les derniers avoient été perdues, l'Inde est encore aujourd'hui sous l'obéissance de la postérité (a). Le récit de voyager & de combattre des anciens en Orient, avoit en effet rendu tellement prévalu en Europe que Tamerlan avoit dans son armée plus de Européens combattans, quelques-uns même de bonne famille, la plupart cependant Italiens, qui lui rendirent de bons services (b). Il faut encore qu'après le grand coup que ce Conquérant porta à la puissance des Turcs, les Ottomans se rétablirent si vite, & firent des conquêtes en Europe, dont les Tartares envahirent & subjuguerent aussi quelques Provinces : néanmoins cela on peut assurer que c'est vers ce temps-là que l'on commença à avoir la hardiesse d'attaquer les Mahométans par mer & par terre, battoit on les croisés d'Espagne, on avoit leurs conquêtes dans le Nord (c), & depuis le même esprit a mis obstacle principalement à l'accroissement de leur puissance. Rien n'y a davantage contribué, que la destruction de celle qu'ils acquirent, & qu'ils avoient en grande partie acquise dans les Pays mêmes & dans les Isles des Indes.

Conclusion

(a) *D'Herbelot* Biblioth. Orient. au Mot Mogol & autres.

(b) *Cherefeddin* Hist. de Timur Bec.

(c) Voy. l'Histoire d'Espagne dans le Chapitre suivant.

vrir, & pour donner le principal changement alors, qu'il étoit impossible d'aller en droiture des Grecs sans tourner dans le Cap, ce qui obligeoit trop loin, en observant qu'il n'y a proprement ni droiture ni détours à quoi on s'en est par cette également convaincu des Européens. Le grand embarras de la mer de dire en Caffrerie on ne peut expédier le chemin à l'Inde en voyant une figure sur le rapport de divers canaux : c'est plus grand que [illegible], & en cette de leur cause remarque des signes à la connaissance de [illegible] & de [illegible]. Ces signes ont été indépendants le rapport des pays de la terre [illegible] dans des Cas que y correspondent. A cependant on peut rendre un degré sur la surface de la Terre, & déterminer par ce moyen la connaissance à la distance. Ce n'étoit donc plus connaître un homme ignorant à éclairer ces principes, quoique en le fasse trop à des rapports, & un raisonnement ce qu'il trouvoit dans les opinions d'autres. Il paroît même des fort estimés (1).

(1) Montesquieu's voyages and Travels p. 182.

Comme tout ce que nous avons rapporté jusqu'ici, & quelques autres accidens assez considérables dont nous n'avons pas le tems de parler, avoient répandu en Europe la réputation des grandes richesses d'Asie, cette nouvelle a donné à divers Princes l'envie de tenter fi l'on ne pourroit pas découvrir une route pour aller à ces mêmes richesses par mer. Il n'y en eut aucun qui parût plus intéressé à remplir ces vues, pour augmenter les revenus de ses Etats, que Jean I. Roi de Portugal (a). C'étoit un Prince qui faisoit usage de l'autorité qu'il avoit acquise par sa valeur, mais modérément & dans les bornes de la justice, & qui aimoit son peuple. Pour lui, il portoit d'ailleurs la simplicité aussi loin qu'aucun Prince l'ait jamais fait. Il avoit un goût décidé pour les Sciences & le respectoit celles de ses Voisins. Les pirates de Barbarie, d'autant plus audacieux qu'ils étoient engagés à attaquer les Galères Chrétiennes, y étoient fort souvent battus par le secours de Jean de Gand Duc de Lancastre, qui épousa Philippa fille de Jean, que les Anglois font encore. Il parut assez à propos aux deux Princes, pour la sûreté de leurs Etats, de faire un traité d'alliance offensive & défensive, qui devoit durer autant que la vie des Rois. Ce traité fut signé à Windsor, le dernier jour d'Octobre 1386. Il fut confirmé par le mariage de Jean avec Philippa fille de Jean de Gand Duc de Lancastre, & depuis Reine de Portugal, dont la dernière fut en 1387. Il parut aussi à propos aux deux contractans, que la première chose qu'ils feroient après leur mariage, seroit d'entreprendre quelque grande expédition, qui, en occupant leurs peuples au dehors, les empêchât de penser à la tranquillité, toujours dangereuse pour les Etats (b). Il entreprit donc plusieurs expéditions pour faire des découvertes, dans une desquelles on trouva l'Isle de Madère, qui fut longtems appellée de son premier découvreur Anglois nommé *Edouard Machain*, qui y avoit enfin avec la seule femme, dont il s'étoit enlevé, & chez qui il avoit été reçu comme un homme envoyé du Ciel. Il ne nous reste rien de plus circonstancié sur cette découverte, que ce que Cadamosto en a écrit dans la relation de ses voyages (c). Ce n'est seulement que vers l'an 1419, & la découverte

Jean I. Roi de Portugal fait découvrir les Isles de Madère & de Porto Santo.

Les Portugais commencent à connoître la route de l'Afrique.

(a) Faria & Sousa, Epitome. (b) La Clede Hist. de Portugal. T. I. de la Collection Portugaise, L. IV. C. I. p. 401.

(c) Le titre de cette découverte est fort suspect. Suivant un Auteur, ce doit avoir été vers l'an 1344, mais plus tard selon d'autres. Quoi qu'il en soit, cette découverte ne fut faite que par l'Espagne, une conquête en Afrique, & ne fut pas encore de Madère, qui n'appartenoit pas encore à l'Espagne, mais à l'Afrique. Il est certain que l'Espagne a découvert cette île, & qu'elle a été découverte par l'Espagne, mais elle n'a pas été découverte par l'Espagne, mais par l'Afrique. Il est certain que l'Espagne a découvert cette île, & qu'elle a été découverte par l'Espagne, mais elle n'a pas été découverte par l'Espagne, mais par l'Afrique.

(d) Cadamosto, Découverte mentionnée ci-dessus, p. 1.

Bartholomé Diaz découvre le premier le Cap de Bonne-Espérance, qu'il nomme le Cap des Tempêtes.

Conduite de Jean I. pour la Couronne de Portugal.

Il envoie une flotte devant Ceuta, qui est prise.

Il fait ses trois fils Chevaliers.

Il donne le commandement de l'armée à Don Pedre.

Il fait Don Henri Grand-Maître de l'Ordre du Christ.

Il fait Don Jean Grand-Maître de l'Ordre de St. Jacques.

Il fait Don Fernand Grand-Maître de l'Ordre d'Avis.

Il fait Don Henri Gouverneur de Ceuta.

Il fait Don Pedre Gouverneur de Coimbre.

Il fait Don Jean Gouverneur de Porto.

Il fait Don Fernand Gouverneur de Viseu.

Il fait Don Jean Gouverneur de Lamego.

Il fait Don Fernand Gouverneur de Guarda.

Il fait Don Jean Gouverneur de Braga

nelon d'Avis, qui avoit été le premier Titre de son pere après la mort d'Edouard fut honoré du Titre de *Martyr*, parcequ'il mourut prisonnier parmi les Maures. (a)

1. Projet de conquête des Portugais sur les Côtes d'Afrique.

Le Prince *Edouard* succéda à son pere au Trône de Portugal. La seconde année de son regne, en 1433, il entreprit une expédition contre Tanger, qui ne réussit point, & dans laquelle les Maures firent son frere *Ferdinand* prisonnier. Ils demanderent la Forteresse de Ceuta pour sa rançon, & le Roi n'ayant pu se résoudre à cette démarche, ce Prince infortuné passa le reste de ses jours en captivité. Le Roi *Edouard* ne regna pas longtems, il mourut le 19 de Septembre 1438, laissant deux fils en bas âge. (b) *Don Alfonse* Lanc succéda à son pere, & *Don Pedre* son oncle fut déclaré Regent, non sans de grandes oppositions, ce qui l'obligea, malgré son goût pour l'étude & pour les découvertes, de se décharger du Gouvernement de ce grand Etat sur son frere *Don Henri*, Duc de Viseo, qui n'a rien cependant de tout son pouvoir, tant qu'il eut l'autorité en main. Il importe d'autant plus de faire cette remarque, que le regne précédent en avoit vu les entreprises de cet illustre Prince d'un œil jaloux & envieux. On intimida au Roi *Edouard*, que l'état du Royaume de Portugal ne permettoit en aucune façon qu'on s'épuisât dans de si hautes & dans des entreprises d'une nature fort incertaine, & dont le succès même seroit la source de nouvelles dépenses au-delà de ses forces, également hors de saison, vu que le Royaume étoit épuisé par la malheureuse expédition d'Afrique, que l'on blâmoit aussi le Prince d'avoir conseillée (c). Mais après l'avènement de son neveu *Alfonse* à la Couronne, il se vit en pleine liberté de poursuivre ses desseins, & d'employer les revenus comme il le jugeoit à propos. Les troubles domestiques qui survinrent, mirent beaucoup d'obstacles à ses progrès, car lorsque *Alfonse* eut pris sur même le gouvernement de ses Etats en main, il le brouilla avec son oncle *Don Pedre*, la Guerre Civile s'alluma, & ce grand Prince, qui s'étoit distingué également par l'épée & par la plume, fut tué (d), au grand regret de ceux qui s'intéressoient à l'honneur du Portugal, sa haute naissance lui ayant toujours employer des gens hauts & inquiets dans des entreprises utiles à leur Patrie, que de leur fournir l'occasion d'en troubler la paix. C'est ce qui nous conduit à ce qui fait proprement le sujet de ce Chapitre, & nous oblige de faire selon l'ordre chronologique la récapitulation des découvertes faites dans cet intervalle par ordre de *Don Henri*, & les progrès que l'on fit après que les troubles furent appaisés (e) (*)

Le

(a) Hist. de Portugal, T. I. p. 416.
(b) *De Faria* L. IV. C. 4.
(c) *Lafitau*, I. c. p. 15, 16.
(d) Ibid. p. 31.
(e) Hist. de Portugal, p. 430.

(* Nous avons dit dans le texte que l'Infant Don *Pedre* avoit beaucoup voyagé, & qu'il fit un présent de dessiner à son frere tous les lieux qui dépendroient de lui pour orner les découvertes, sous un dessein en une preuve remarquable. Après avoir vu l'Angleterre, la France & l'Allemagne, ce Prince passa dans la Terre Sainte, & fut ensuite en Europe à Rhodes & de là en cour à Venise, où il y acquit une répu-

Heureux commencemens de la Navigation des Portugais par les Côtes d'Afrique.

Le Duc de Viſeo, ce digne & illuſtre Prince, étoit doué de toutes les qualités qui forment les Héros. Il avoit donné des preuves de ſon courage dans les guerres contre les Maures, mais il jugea que le véritable courage conſiſtoit à ſurmonter les obſtacles qui s'oppoſent au ſuccès des deſſeins utiles au Genre Humain. Pour ſatisfaire dans ſa paſſion pour les découvertes, il reſolut de rendre inutile les Canaux, qui étoient alors entre les mains de *Muſſiat de Barbarouſſe*, qui les avoit tirés du Roi de Caſtille. *Muſſiat* les céda à de certaines conditions au Prince Henri, vers l'an 1408 (a). Il envoya *Ferdinand de Ceyba* pour en prendre poſſeſſion, & comprenant qu'elles pouvoient ſervir beaucoup à découvrir les Côtes d'Afrique, qu'étoient en ce tems-là peu connues, il commença vers l'an 1410 à équiper des vaiſſeaux, recevant à ſon ſervice des Eſpagnols, & d'autres gens expérts dans la Navigation, ce que les Portugais connoiſſoient de la partie du Sud Oueſt de l'Afrique ne s'étendoit pas au delà d'un Cap qui ſert de bord du Mont Atlas, dont le véritable nom eſt Cantin, marqué les Matelots appellent le Cap Non, Nun, ainſi qu'on l'a déja dit, à vingt-huit degrés, dix minutes de Latitude Septentrionale. Les vaiſſeaux envoyés par le Prince Henri allèrent au delà de la ſuſdite Cap *Bojador*, à la Latitude de vingt-ſix degrés, mais ils furent forcés par le courage de le doubler. En 1418 *Triſtan Vaz* découvrit l'Iſle de Porto Santo, à laquelle il donna ce nom, parce qu'il l'apperçut, par deſſus toute l'autre, ſavoir les Portugais découvrirent l'Iſle de *Madere*, qu'on a ainſi parce qu'elle eſt toute couverte de bois, comme nous l'avons déja dit. En 1433 un Capitaine Portugais doubla le Cap *Bojador*, qui quelques années avant le *Canaria* de *Ptolomée*, en 1441, on termina juſqu'au Cap *Blanc*, à la Latitude de vingt degrés, de ſorte que les Portugais découvrirent environ huit degrés dans les quarante premières années (b).

Découvertes des Portugais pendant les années ſuivantes.

En 1446 Nuno *Triſtan* doubla le Cap *Verd*, à la Latitude de quatorze degrés, quarante minutes. Au Printems de l'année 1448, *Don Gonzalo Vello* fit voile pour les *Açores* ou Iſles des Faucons, *Açor* étant en Eſpagnol un Faucon. Elles étoient deſertes en ce tems-là, & ce Capitaine les peupla, il ne viſita pourtant point les Iſles de *Flores* & de Corvo, qui avoient été découvertes & peuplées par des Flamans, furent appellées les Iſles de Flandres (c). En 1449 on découvrit les Iſles du Cap Verd pour l'in-

(a) Galvano's Diſcoveries. (c) *De Faria*, Epit. de las Hiſtorias Portuguezas L. IV. C. 6.
(b) *Maffeus*, Hiſt. Ind. P. I. L. 1. C. 3.

pement de découvrir ce qui n'a jamais été découvert le Cap de Bonne-Eſpérance dans la route de Perſe & d'Afrique, mais auſſi le Détroit de Magellan dans celle du Queſt des Indes. Sur quoi paroît fort douteux & fort peu vraiſemblable, quoique on l'aſſure poſitivement, ce que j'ai ouï dire Anglois, qu'étant à Londres l'année 1[illegible] il n'eſt pas impoſſible que l'Infant Don Henri n'eut connoiſſance de quelques informations ſecrettes à Veniſe, & de meilleures Cartes que celles qu'on avoit en Portugal dans le Duc de Viſeo ſon frère puiné, ce qui, bien toutes les apparences, a donné lieu à cette fiction.

(c) Galvano's Diſcoveries.

Plusieurs Don Henri, on nomma la premiere l'Isle de *Mai*, parcequ'on la découvrit le premier jour du mois de Mai, on donna à deux autres de ces Isles les noms de *St. Jaques* & de *St. Philippe*, les autres ne furent découvertes qu'en 1460 (a). Les découvertes du Infant Don Henri firent tant de plaisir à la Cour de Portugal, en sorte que le Roi Alfonse, ou pour mieux dire l'Infant Don Pedre qui gouvernoit pendant la minorité de son neveu, lui céda le domaine des Isles de Porto-Santo & de Madere. L'Infant Don Henri, fervent adepte de ce tems-là, toujours dans un rapport intime du Saint Siege, & chargé de cette commission *Don Fernand Lopez d'Azevedo*, qui envoya au Pape Martin V. Cette démarche fut fort honorée au Saint Siege, il accorda à la Couronne de Portugal tout ce qu'on découvriroit de ce côté là jusqu'aux Indes inclusivement. Cette bulle qui est datée de l'an 1424, fut confirmée par ses successeurs de Martin Eugene IV. Nicolas V. & Sixte IV. Le Prince Henri, qui avoit si heureusement formé & commencé à executer le plan de ces découvertes, vécut assez pour les voir poussées jusqu'au *Cap de Sierra Leona* à huit degrés de la Ligne, il mourut assez âgé en 1463 (b). *Pedro d'Esposa* découvrit en 1471. l'Isle de *St. Thomas* & celle du *Prince*, & le jour de l'an de l'année suivante il en découvrit une autre fort à même cette, qu'il nomma *Anno bono*, dont on a fait par corruption *Annobon*. En 1484 *Diogue Cam* découvrit le Royaume de Congo, dont avoit ouï parler d'un Roi Chrétien qui regnoit en Ethiopie, il envoya tellement sa pauvre de ce Prince à son retour, que le Roi Jean II. crut devoir envoyer par terre deux personnes de confiance, pour avoir des nouvelles certaines de ce Prince, qu'il jugeoit être le Prêtre Jean, & pour prendre les informations les plus exactes qu'il pourroit de tout des Indes, mais ils revinrent sans avoir rien fait, ce qui obligea le Roi de faire un nouveau choix (c) (*).

Sommaire 1. Legislation des Portugais sur les Conquêtes d'Afrique et d'Asie.

Le 7 de Mai 1487, il donna cette commission à *Pedre de Covilhan* & à *Alfonse de Payva*, qu'entre un autre point de mettre par écrit tout ce qui leur paroîtroit digne de curiosité, sur tout ce qui regardoit la situation des lieux, & la navigation sur les Côtes d'Afrique, parcequ'il espéroit de trouver par cette route celle pour aller aux Indes d). Ces deux Gentilshommes, qui parloient parfaitement Arabe, le rendirent d'abord à Alexandrie, & de là au Caire, d'où ils allerent à Aden dans le Port d'Arabie, où ils apprirent par la voie publique que des Marchands de toutes les Nations & de tous les Ports des Indes, nombre de chaloupes d'une grande conséquence, qui les venoient de rendre, leur compte en sont commu-

Voyage de Covilhan & de Payva par terre aux Indes & en Ethiopie.

(a) Galvano, Découvertes. (b) *Maffeus*, L. 1. Ch. 5.
(c) Osorius Hist. Reg. ad ann. 1488. (d) *De Barros*, Decad. 1. L. III. Ch. 3 ann. 11.

(*) Quelques Auteurs Portugais disent qu'ils n'allerent pas plus loin que Jérusalem, parcequ'on leur fit accroire que dans l'Empire Arabe, qu'on ne connoissoit pas, il leur seroit impossible de revenir en Europe & de parler au Roi, à moins qu'ils ne se rendissent à Ormuz, d'où on les feroit repasser en Europe, pour que le Roi pût les envoyer d'autre part (b).

(1) *Galvano*, Hist. des Conq. des Portugais, T. 1. p. 10.

Sentiment de Barros sur la Relation des Portugais sur les Côtes de l'Afrique &c.

ſion au Roi. Ils prirent enſuite la reſolution, que l'un ſeroit un tour aux Indes, pendant que l'autre ſe rendroit à la Cour du Roi d'Ethiopie. *Pedro de Covilham* alla aux Indes & après avoir dreſſé une Carte exacte des Côtes de ce Pays, il paſſa la Mer d'Arabie & ſe rendit en Afrique, en ayant viſité les principaux Ports, il vint à Sofala, pleinement convaincu & par la nature de la choſe & par le ſentiment unanime de tous les gens de mer, à qui il avoit parlé, qu'on pouvoit en faiſant le tour de l'Afrique trouver un paſſage court & aiſé pour aller aux Indes (a). Très-content de ce qu'il avoit appris il ſe dépêcha de ſe rendre au Caire, où il comptoit de trouver ſon compagnon de voyage, mais il apprit à ſon arrivée que l'infortuné *Alfonſe de Payva* avoit été tué en allant en Ethiopie, ce qui le mit dans l'embarras, après mûre délibération il prit le parti d'informer par Lettres le Roi des découvertes qu'il avoit faites & de pourſuivre ſon voyage pour l'Ethiopie, afin de pouvoir à ſon retour ſatisfaire le Roi à tous égards (b). Il fit d'abord ce voyage avec beaucoup moins de peine qu'il en avoit fait l'autre, car on, qui regnoit alors en Ethiopie, le reçut très-favorablement, lui fit volontiers des offres qu'il lui fallut, & promit de faire voir Covilham avec des Lettres pour le Roi ſon Maître mais l'Empereur étant mort ſubitement, Nahu ſon ſucceſſeur traita notre Portugais non ſeulement avec froideur & mépris, mais d'une maniere cruelle, il lui refuſa la permiſſion de s'en retourner, & le retint pendant pluſieurs années priſonnier à ſa Cour, en ſorte que l'on crut en Portugal qu'il étoit mort, quoiqu'il vécut encore aſſez pour recouvrer ſa liberté (c) (*).

Découverte du Cap de Bonne Eſperance & autres Expéditions en Afrique.

Pendant que l'on travailloit à acquerir des lumieres par les voyages de terre, on ne negligea pas la voye la plus propre de pouſſer par degrés, quoique lentement, les découvertes le long des côtes. Le Roi Jean II. employa pour aller le long de la Côte Meridionale d'Afrique *Bartholomé Diaz*, également diſtingué par ſa prudence, ſon habileté dans la navigation & par un courage à toute épreuve. Ce Capitaine exécuta les ordres de ſon Maître en 1486, & effectua un fait grand & mémorable par la découverte d'un Cap extrêmement élevé, & le vaiſſeau qu'il montoit fut pour toute la ſuite de ſon voyage le ſeul témoin de ſes travaux, de ſa vigilance, & de ſa fermeté. Ses gens le mutinerent, & le plaignirent que c'étoit trop que de ſouffrir à la fois les dangers de la mer & les horreurs de la diſette. Le Capitaine *Diaz* leur

(a) *Barros*, P. I. L. 1. Ch. 18. (c) *Barros*, P. I. L. 2. Ch. 10.
(b) *Barros*, ubi ſup. p. 63.

(*) Pendant que nos deux Portugais travailloient à s'acquitter de leur commiſſion, le Roi envoya deux Juifs, qui ſe rendirent au mois 1487 des prodigieux chemins que le Soleil à Orient de la route que tiennent les Caravanes qui vont de Barbarie à Alep de la nature de la marchandiſe & de la valeur des marchandiſes que on portoit dans le royaume [illegible] Ces Juifs [illegible] Le Roi [illegible] les ordres de ſe rendre à la Cour d'Ethiopie. On ajoute que l'un de ces Portugais qui ne revint dans ſes Etats [illegible] Remarque de ces deux que le Roi reçut par ces Juifs, parloient pareillement en Prince que les affaires s'arrangeoient heureuſement. Ces deux Ambaſſadeurs moururent en Ethiopie juſqu'à l'an 1520. (c).

(c) *Mariana*, Hiſt. Hiſp. P. 1. L. 2. Ch. 10.

leur repréſenta qu'ils n'évitoient point les premiers en s'en retournant, & que le ſeul moyen de prévenir les autres c'étoit de continuer leur route juſqu'à quelque endroit où ils puſſent trouver des rafraîchiſſemens, ces repréſentations firent un ſi bon effet, qu'ils doublerent le Cap, & avancerent aſſez loin au-delà juſqu'à un endroit ou ils dreſſerent une colomne de pierre; ayant obtenu quelques vivres, *Diaz* s'en retourna, & il rencontra alors le vaiſſeau qui s'étoit écarté, ſur lequel il ne trouva que trois hommes de neuf qu'il y avoit laiſſés, *Ferdinand Colazzo*, l'un des trois, mourut de joie en revoyant ſon Capitaine (*a*). Enfin *Diaz* arriva à Lisbonne en Décembre de l'an 1487, ſeize mois & dix-ſept jours après en être parti, ayant découvert dans cet eſpace de tems au-delà de mille milles de côtes. Il rendit compte au Roi de ſes avantures, & s'étendit fort ſur la peine qu'il avoit eue à doubler ce prodigieux Cap, qu'il appelloit *le Cap des Tourmentes*; mais le Roi, que les Lettres de *Covillan* mettoient en état de juger de l'importance de cette découverte, le nomma le Cap de Bonne-Espérance, nom qu'il a toujours conſervé depuis; ce Prince voyoit clairement par l'accord des deux Relations, que le paſſage étoit trouvé, & qu'un voyage encore acheveroit ce qu'il avoit ſi longtems deſiré, la découverte d'un chemin direct aux Indes par mer (*b*). Mais dans le tems que le Roi Jean meditoit ce grand deſſein, & qu'il s'occupoit des moyens de l'exécuter d'une maniere honorable pour lui & avantageuſe à ſes Sujets, il plût au Souverain Maître des événemens de le retirer de ce Monde (*c*) (*).

Section I. *Expéditions des Portugais ſur les Côtes d'Afrique &c.*

(*a*) *Purchas*, Vol. I. p. 7. *Maff.* P. I. L. I. Ch. 20.
(*b*) *Oſor.* de Reb. Eman. L. I. *Maff.* L. c. Ch. 17. *Laſitau* ubi ſup. p. 61.
(*c*) *De Faria*, ubi ſup. Ch. 8. *Maff.* l. c. p. 20. *Laſitau*, l. c. p. 90.

(*) Ce Monarque ayant fait de la découverte des Indes ſa grande affaire, il eſt aiſé de concevoir qu'il dut reſſentir un mortel chagrin à l'arrivée de *Colomb*, le 4 de Mars 1493, dans le Port de Lisbonne, après avoir découvert l'Amérique, dont il avoit propoſé la découverte à ce Prince, qui, pouſſé par des gens jaloux de *Colomb*, avoit refuſé ſes offres. *Colomb* en avoit été ſi piqué, que le Roi l'ayant fait venir pour lui faire la relation de ſon voyage, il y mêla des reproches ſur la maniere dont il avoit été traité. Cette hardieſſe irrita quelques Courtiſans, qui propoſerent au Roi de l'aſſaſſiner, mais il rejetta cette propoſition avec horreur, & affecta même de gracieuſer *Colomb*, à qui il fit auſſi habiller d'écarlate les Inſulaires qu'il avoit à bord de ſon vaiſſeau (1). Quand Jean II. mourut, on regardoit la découverte, qu'il avoit ſi fort à cœur, comme une choſe certaine & praticable, ce ne fut néanmoins que ſous le regne de ſon Succeſſeur qu'elle fut conſommée (2).

(1) *Laſitau*, Conq. des Portugais, T. I. p. 87.
(2) *De Faria*, Epit. de las Hiſtorias Portuguezas, L. IV. Cap. 1.

SECTION II.

Le Voyage de Vasquez de Gama à la Côte de Malabar, par le Cap de Bonne-Espérance. Et progrès des Portugais jusqu'à l'an 1510 de notre Ere vulgaire.

Retour de Vasquez de Gama.

JEAN II est mort & Emanuel son successeur a suivi de près [illegible] Vasquez de Gama [illegible] Cette nouvelle [illegible] Ce Prince [illegible] Il [illegible] Vasquez [illegible] Ce dernier [illegible] Il [illegible] Vasquez [illegible] Ce dernier [illegible] Il [illegible] Vasquez [illegible] Ce dernier

dans la spacieuſe plaine entre l'Ebre & le Tage, qui étoient en friche, faute de dans la culture les mettre en état, & la crainte de dépendre des Etrangers pour avoir du pain, qui l'Pere empêcha de prendre aucune à proportion du nombre d'habitans qu'il pouvoit nourrir, & l'obligea à occuper d'expéditions ſur mer, où il envoyoit à ſes frais tout ce qu'il pouvoit, tellement qu'il étoit ſouvent obligé de faire fournir de perdre tant de bons ſujets qui pouvoient d'abord être utiles à leur patrie, pour des entrepriſes chimériques & préjudiciables, que toutes ces découvertes & les compoſitions avoient fourni, l'Infant ne fit qu'un petit nombre de Negres des côtes d'Afrique, des métaux rares, & d'autres curioſités, qu'il avoit acquiſes par divers naufrages & au rétabliſſement pour couvrir plus de vaiſſeaux, qu'il perdit en revenant les barques de ces beaux Rivages d'or, de qui étoient ſi ſouvent, & ne purent ſe défendre par ces chemins, qu'il [illegible] des Rois avoient fait faire beaucoup de bruit de ſi grandes dépenſes dans les mêmes mers, qu'elles étoient un ſujet qui devoit donner l'envie plus grande à faire leur compte avec le pouvoir à faire ceſſer les dangereuſes entrepriſes de l'Infant. Enfin on ne voit pas des dépenſes qu'elle n'eut pas faites, qui pouvoient faire ces mêmes découvertes par d'autres, & à moins de frais, & des entrepriſes, auxquelles elle pouvoit refuſer, en ſorte que les intérêts de l'Etat ne doivent ſe ſacrifier à ceux de [illegible] Infant, avant mûrement peſé les raiſons des deux partis, il ſuivit celui qu'il jugeoit le plus convenable à ſon honneur, le plus propre à accomplir les projets de ſes Prédéceſſeurs, & à contribuer au bien de ſes Peuples (*).

Valeur de Ceuta avec les [illegible] [illegible] [illegible]

Sortie de Vasco de Gama de Lisbonne.

les qualités requises pour cet Emploi (a). Le 9 de Juillet 1497, il s'embarqua sur le Gabriel, qui étoit le Vaisseau Amiral du petit de cette troupe de navires, & le même jour il mit à la voile. Le 3 d'Août il quitta l'Isle de St. Augustin, & le 20 de Novembre il doubla le Cap de Bonne-Espérance. Au commencement de Janvier il relâcha dans un Port d'Espagne, qu'il nomma Sainte-Hélène, & entra dans celui de *Mozambique*, où plusieurs Vaisseaux Mahométans mouillerent au hasard, & où ils coururent un risque de perir, dès qu'ils surent qu'ils étoient Chrétiens, mais ils en furent quittes pour la peur. Ils entrerent ensuite jusques à *Mombaze*, où il éprouva la même perfidie. Ayant fait voile pour *Melinde*, le Roi le reçut honnêtement, & promit que pour leur retour il enverroit un Ambassadeur au Roi Emmanuel. De Gama, suivant ses instructions, fit voile pour la Côte de Malabar, & étant arrivé à Calicut il y entendit parler d'un puissant Monarque, qui regnoit dans ces quartiers, nommé le Samorin. Il crut entrer dans ce lieu-là sans s'y attendre, un homme dont il reçut des marques extraordinaires d'amitié, un de ses Officiers étant allé à terre avec quelques uns de ses gens, ils rencontrerent un Maure de Tunis, nommé *Monzaide*, qui sans leur avoir à leur figure pour Portugais, de quelque nation qu'ils fussent, leur offrit par reconnoissance de leur Religion, & leur offrit ses services, & leur dit même qu'il étoit en état de leur faire plaisir. Il apprit de lui que le Samorin, qui est Maître d'une puissante flotte, étoit ennemi des ennemis du Mahométisme, & pour cette raison, & pour trafiquer avec les Sujets de ce Prince, il fut bien reçu. Gama eut la permission d'entrer dans le Port, & fut admis à l'audience du Samorin (*), qui le reçut très-civilement (b).

Il fait un Traité avec le Samorin, qui indispose Gama à son Retour.

Les affaires ne demeurerent pas longtems dans cette favorable situation. Les Mahométans, qui étoient établis dans les Etats du Samorin, prévoyant que l'arrivée des Portugais leur feroit la ruine de leur commerce, le dénoncerent à ce Monarque comme ayant abordé pour les découvrir, ils les dépeignirent comme des gens sans aveu & sans bien, qui ne se proposoient que de dresser le Samorin de les comparer ses Etats. Ces perfides raisonnements firent une impression fâcheuse sur le Monarque Indien, qui traita ses propres pour suspects, pour Gama & tous les Portugais. *Vasco* fut averti à temps de ses desseins, & hâta de regagner son bord, & de quitter Calicut. Il écrivit cependant une Lettre

(a) *De Barros*, Decad. I. L. IV. Ch. 1-11. *Faria*, L. IV. Ch. 2. *Osor. de Rebus Emman. Maffei* Hist. Ind. P. I. L. I. Ch. 11. *De Laet*, L. I. (b) *Lafitau*, L. c. p. 163 & suiv.

(*) Les Portugais ne débarquerent avec toutes de ce Prince, & donnerent diverses marchandises à leur Général, de sorte à persuader entre les mains. Mais *Vasco* donna dans cette occasion une belle preuve de son courage & de son zele pour le bien public : il refusa dans Point pour l'or ses lignes ou de Calicut, avec ordre exprès que si on ne vouloit quelque meilleur il ne fit pas le moindre mouvement pour le défendre & le sauver, mais qu'il appareillât au plutôt pour retourner en Portugal. Ce changement de dessein fut cause que le Roi ne voulut pas faire beaucoup d'estime des ordres, & donna tout son loisir pour le Portugal (1). Mais la Providence le réservoit pour un autre établissement.

(1) *De Barros*, Dec. I. L. IV. Ch. 1.

Retour de Vasquez de Gama &c

tre au Samorin, dans laquelle il se plaignoit de son manque de foi, le justifioit des odieuses imputations des Maures, & exhortoit ce Prince à prendre les premiers leur parti. Le Samorin lui fit une réponse honnête, rejetta la faute sur ses Ministres & sur les Mahométans, promettant de punir les coupables, & l'assurant que la Nation n'auroit aucun sujet de se plaindre, il ajouta à ces compliments une Lettre polie pour le Roi de Portugal (a), par laquelle il accordoit tout ce qu'il lui avoit fait faire, & promettoit la liberté du commerce aux Portugais, sans préjudice cependant de ses anciens Alliés (*). *Vasquez* ayant reçu ces Lettres, fit voile pour les Isles d'Anchediva, à cinquante milles de Canor. Il y fit radouber ses vaisseaux & rafraîchir ses équipages, après quoi il appareilla pour retourner en Europe. Il passa à Mélinde, où il fut encore reçu avec des marques d'amitié, & le Roi fit partir avec lui un Ambassadeur pour la Cour de Portugal (b). Il toucha ensuite à l'Isle de Zanguebar, mais n'ayant que fort médiocrement à traiter à Sainte Raphaël, qu'il trouva *Paul de Gama* commandant, & prit l'équipage sur son bord. De Zanguebar il fit voile pour Mozambique, où il prit des provisions. Le 1 Mars suivant il doubla le Cap de Bonne-Espérance, passa aux Terceres, & arriva heureusement à Belem au mois de Septembre 1499, après un voyage de deux ans & dix mois, ayant perdu par les maladies ou les fatigues cent hommes, & cent autres son frere (c). Le succès de ce voyage termina toutes les disputes, & tout le monde se trouva à combler d'éloges le grand homme qui avoit exécuté cette haute entreprise, dit l'un historien que ceux qui avoient fait départ avec tant de chaleur de cette découverte du retour, furent les plus prodigues de louanges, la raison en étoit simple, ils n'y étoient opposés à cause de la dépense, parce qu'ils aimoient l'argent, & voyant que la chose avoit réussi, l'espérance du profit qu'ils en retireroient les jetta dans l'autre extrémité (d) (†).

Le

(a) *Maffeus*, l. c. Ch. 19.
(b) *Castanheda*, Découverte Portug. Vol. 1. p. 19. *Edens* Hist. of Travel.
(c) *De Barros*, Dec. 1. L. IV. Ch. 11.
(d) *Maffeus*, ubi sup.

(*) Ce fut à Monsaye le que *Vasquez* dut son bâton, & à qui les Portugais doivent l'établissement de la possession des Indes. Les Mahométans représentèrent au Samorin toutes les fâcheuses conséquences de l'arrivée des Chrétiens aux Indes. Ils lui firent craindre que l'exemple encore de ces prétendus dieux de la défaite de ces Etrangers sans équipages ni cheval & de peu d'entre eux, ne fît croire que ce Prince n'y feroit pas grand cas, & accueillir avec trop de faveur. *Monsaye* fut alors longtemps tourmenté à cette occasion pour ce qu'avoit *Vasquez*. Il passa ensuite en même tems à Goa, & ayant appris avec la fortune, il s'enfuit avec lui en Portugal, où le Chevalier, vécut avec honneur, & mourut en paix (1).

(1) A son arrivée à Belem, Gama voulut faire une neuvaine à l'Hermitage de Notre-Dame, que le Prince Henri avoit fait bâtir, & où il avoit fait des dévotions avant son départ. Le Roi y envoya les premiers Seigneurs de la Cour pour le faire de la part, il en fit ordonner une entrée publique dans Lisbonne comme à un Prince souverain, & voulut recevoir son retour par des fêtes, des jeux, des divertissements & des fêtes de joie. Il sut le bonne gré à cela, & lui donna des marques de la reconnoissance, il lui per-

(†) *Maffeus*, Hist. Ind. P. I. L. I. Ch. 19.

Le Conſeil de Portugal n'étant plus partagé, on [illegible] le Roi de ne pas perdre de temps & de ne point [illegible] pour [illegible] Cette réflexion, & peut-être aussi la crainte d'une [illegible] qu'elle faiſoit naître, [illegible]

Sommaire II. Départ de Vasconcel de Gama &c.

Le Roi envoie une flotte sous l'ordre de Pedro Alvarez de Capral.

fut compoſée de treize vaiſſeaux, parmi leſquels [illegible] grand. (a) Don Pedro Alvarez de Cabral en [illegible] & Commandant en Chef, [illegible] Portugais, [illegible] Mais comme la plus [illegible] il mit à [illegible] [illegible] Capitaine, [illegible] Pero [illegible] Barthelemi Diaz, celui qui le premier avoit double le Cap [illegible] pas [illegible] [illegible] Coſpar Lemos, [illegible] Portugais, [illegible] Barthelemi Diaz, celui qui le premier avoit double le Cap [illegible] pas [illegible] [illegible] pour la

(a) *De Barros*, Dec. I. L. V. Ch. 2. (b) *Lafitau*, L. 2. p. 160.
(c) *Mariana*, T. II. L. III. Ch. 2.

[illegible]

gnifs après cela jusqu'aux Isles Anchedives, ce qui en Langue Arabe signifie cinq Isles, parce qu'elles sont au nombre de cinq, il y en a effectivement (a).

Le Samorin suffrait de fort mauvais œil les progrès des Seigneurs le Salsette de sa part, & le refus qu'il avoit fait à Cabral, il accepta la proposition, pour ne pas qu'on lui donnât des ombrages mal-à-propos à Cabral, & que par une des Ministres du Samorin, ce Prince, après avoir balancé, y consentit. Cabral descendit à terre, & fut assez bien reçu par les Habitans, mais il connut tellement dans la suite par toutes les magnificences Portugaises. Le Samorin, pour prévenir la mauvaise intelligence, accorda au Général une maison, dans laquelle il fut gardé comme prisonnier, & dont il ne fut retiré que le lendemain. Il lui fut permis de traiter l'accord de Portugal, d'établir un Facteur, & d'acheter des marchandises pour les emmener, mais toutes ces bonnes apparences étoient de part & d'autre très-mal intentionnées. Les Historiens Portugais conviennent que ce fut par imprudence de Cabral, leur Facteur, qui, sur de fausses informations, fit entendre au Général, que le Samorin méditoit quelque mauvais coup. Cabral, sur la défiance des naturels, & comme d'autres l'assurent. Les habitans arrêtés attaquent la maison des Portugais, commencent l'escarmouche, la poussent de rue en rue, de façon que la Portugaise qui y étoit, il y eut environ cinquante des nôtres de tués, les autres se sauvèrent comme ils purent à bord de leurs vaisseaux (b). Le Général fut si vivement blessé d'un trait empoisonné, qu'il en mourut dans le Port, deux heures après son débarquement, & environ la fin, ou du moins les premiers mois de l'an 1501. Il avoit ordonné à la veille pour Cochin, mais il avoit dessein de retourner à Cananor. Emmanuel, Prince fort, regardant à l'action, comme il en est des Rois de même nature, envoya à Samorin, il reçut Cabral très-honorablement, & fit un Traité avec lui, dans lequel les Rois de Cochin & de Cananor étoient compris, ces Rois étant étrangers, offrant beaucoup de grandeur, ne voulurent pas d'abord y donner leurs noms, mais offrir de traiter sous l'Autorité du Portugal, les assurant que le Roi de Portugal leur envoyeroit un prompt & puissant secours contre le Sa-

Samorin fait bon accueil à Cabral.

Il accepte la proposition de Cabral.

Il accepte l'accord de son Facteur.

(a) Mafæus, Liv. I. Ch. 4.
(b) Mafæus, Liv. I. L. II. Ch. 4.

(c) De Barros, Liv. I. Ch. 3.

(c) Les Maures couvrent en ce moment-là maîtres de la plus grande partie du commerce dans les Indes. Ils avoient à Cananor & en plusieurs autres Ports pour leurs vaisseaux de commerce, qui en portoient toutes sortes dans la Mer Rouge & dans le Golfe de Perse, entre autres à Mocha. Les Chefs de Portugais avoient dessein de se rendre Maîtres de la Navigation des Indes, & de faire Lisbonne le Port le plus fameux de l'Europe pour le commerce des Indes. Ils avoient encore plus d'envie d'abattre la puissance des Maures, qui leur faisoit ombrage, & qui étoient les plus redoutables ennemis de la Religion Chrétienne. Ils avoient encore pour but de s'emparer de la Mer Rouge, & de la fermer aux Vaisseaux Mahométans, ce qui donna lieu à Cabral de se venger de la manière dont on le supposa dans le Texte (1).

(1) De Barros, Dec. I. L. V. Ch. 2.

Samorin. Il accepterent son offre, ayant charge richement son vaisseau, il rendit une visite au Roi de Cananor, puis les Ambassadeurs des trois Princes sur son bord, il mit à la voile pour l'Europe. En chemin un de ses vaisseaux echoua sur la côte de Melinde, il encloua le canon & y mit le feu, pour empêcher les Mahometans d'en profiter, le Roi de Montbaza ne laissa pas de trouver moyen de faire enlever les canons, & de les mettre en état de servir, au grand prejudice des Chrétiens. Capral continua son voyage, il doubla le Cap sans beaucoup de perte, & arriva heureusement à Lisbonne le 23 de Juillet 1501. Il apporta une cargaison considerable, les Ambassadeurs de trois Princes, & une Relation pompeuse de ses exploits contre le Samorin (a). Avec tout cela il ne fut pas un accueil bien favorable, à cause des grandes pertes qu'il avoit faites, & du nombre de braves gens qui avoient peri, dont toutes les richesses des Indes ne pouvoient compenser la perte, au moins au jugement du Roi son Maître. Les sujets de ce Prince lui donnerent le Titre de Grand, de jamais aucun Roi de Portugal n'en merita si bien, ni aucun encore ne le merita mieux (*).

Il equipe de Vaisseaux & donne du

Premier Escadre des Dom. Cabral, qui revient beaucoup de dommage.

Ce grand Monarque avoit tant de penetration, qu'avant le retour de Capral, il avoit fait partir une petite Escadre de quatre vaisseaux, commandez par Don Juan Calleca, qui repara heureusement le mal qu'avoit fait le Samorin, & l'empêcha d'en faire davantage, par la defaite d'une Flotte de quatre vingt bâtimens, dont il en ruina dix, il engagea aussi le Roi de Cochin à persister dans son alliance avec les Portugais, en lui donnant des assurances d'une constante protection (b). L'activité & la moderation de ce General lui acquirent une estime & l'amitié de tous les Princes Indiens, qui avoient déja negocié avec les Portugais, & il fit en peu de tems une riche cargaison, avec laquelle il retourna en Portugal. Il toucha sur sa route à l'Isle de Sainte Helene, qui lui plut tellement qu'il engagea le Roi à ordonner que ses vaisseaux y aborderoient pour se rafraichir (c). On ne peut guere penser que les retours qu'il apporta des Indes fussent en eux mêmes plus considerables que ceux des Flottes precedentes, mais ils parurent davantage à proportion de son Escadre, & de la depense de son expedition. C'est à cela que l'on doit attribuer l'ardeur in-

cro-

(a) *Maffeus*, Hist. Ind. Lib. 4.
(b) *De Barros*, Dec. 1. L. 5. Ch. 10.
(c) *Maffeus*, P. 1. L. 4. Ch. 6.

(*) Ce qu'on dit dans le texte ne regarde que les qualités personnelles & les vertus Royales du Monarque Portugais, mais elles ne furent pas le seul motif qui lui procura le Titre de Grand. Il avoit effectivement la perfection de devenir un des plus parfaits Princes de son tems [illegible] avoit époux. Informé à fond de tout ce qui se faisoit d'horrible & d'abominable dans toutes les Terres des Rois Catholiques Ferdinand & Isabelle, il remarqua des traces d'injustices secrettes trempées dans le sang & les larmes des malheureux qui en étoient les victimes. Il abhorra dans son cœur de si barbares procedés, & fut bien aise que personne ne le vit. Le titre de vaincu quand il n'avoit pas l'ame Royale & moderée de ses prédécesseurs, celui de Maître de la Navigation, Conquêtes & Commerce d'Afrique, d'Arabie, de Perse & des Indes (1).

(1) *De Faria*, Hist. de las Historias Portuguesas, L. IV. Ch. 12.

Arrivée de Vasco de Gama à Calicut.

Il trouve les Portugais établis dans cette ville.

Raisons de Vasco de Gama, et de ses successeurs, pour ne point payer les droits.

[illegible] (1) Barros, dec. liv. I. ch. 3. (2) Osorius, liv. 2. Castanheda, liv. 1.

Barbares & Pirates de Vasquez de Gama &c.

ſurvenus en déſordre. On trouva dans les deux vaiſſeaux de grandes richeſſes, outre des vaſes d'or & d'argent, le tout ayant été tranſporté à bord de l'Amiral, on mit le feu aux deux vaiſſeaux (a). Don Vaſquez, après cette victoire, le rendit à Calicut, où il fit la paix avec le Roi, sur les mêmes conditions que celles qu'il avoit faites avant ſon départ, & ayant fait ſa traite, il fit voile pour Mozambique, y prit des rafraîchiſſemens, continua ſa route, & arriva enfin heureuſement à Lisbonne, où il fut reçu avec la plus grande joie, & à ſon retour on porta des vaſes de cryſtal de la Chine du Roi de Quiloa dans un baſſin d'argent (*).

Il retourne aux Indes, où il ſoumet pluſieurs Princes,

Après le départ de la Flotte Portugaiſe, le Samorin prenant de l'occaſion, du mépris avec lequel les Portugais avoient traité le Roi de Cochin, les Princes de l'intérieur parurent peu diſpoſés à continuer leur amitié avec Pedro de Faro la paix, en abandonnant aux Etrangers, mais ce Prince, qui avoit des ſentimens plus nobles, agit avec autant de modération que de grandeur. Dès qu'il eut connoiſſance de l'arrivée d'Antoine de Saldanha à Cochin, le Roi [illegible] & le chargea de diſtinguer les troupes pour l'affaire [illegible] Saldanha, à [illegible] Jacob, le Samorin [illegible] les Portugais [illegible] un bon Officier, qui [illegible] dans la guerre, mais [illegible] & trouva le moyen de [illegible] en prenant les Montagnes Malabares, [illegible] ne pouvoit ſe retirer à [illegible], il prétexta d'un côté que les Infidèles [illegible] à [illegible] de mer, & de l'autre [illegible] un bon homme à [illegible] cette conduite conſterna le vieux Roi, & [illegible] au plutôt [illegible] les Portugais qui étoient à Cochin, mais Jacob, [illegible] ſe mettre [illegible], fit voile pour la Mer Rouge, abandonna [illegible] & périt [illegible] naufrage de périr avec ſon frere (†). Le Samorin entra avec [illegible] ſuc-

(a) *Lafitau*, dit [illegible] p. 182. (b) *Lafitau*, T. I. p. 203.
(c) *Maffeus*, T. I. L. II. Ch. 7. (d) *Lafitau*, T. I. Ch. 8.

(*) Parmi les riches dépouilles que remporta le Dom [illegible] de l'Inde, [illegible] on [illegible] blanc d'œuf qui [illegible] un des vaiſſeaux [illegible] [illegible] [illegible]

terres de Cochin, & le Roi avant été trahi il paſſa le pas qui conduiſoit à la Capitale, & crut que Tramapara ſeroit reduit à ſe mettre à ſa merci. Auſſi-tôt l'avance d'un ſoldat de ſa meilleure, ſur ſes pas ſuivi par le gros de ſon armée à la tête des Portugais, & il entra dans l'île de Vaipin, [illegible] de Cochin. Ce Prince [illegible] de la Reine [illegible] ſe ſervit de ſes propres [illegible] ſe ſauver, & ſe ſauva

Quatrieme Voyage de Vasques de Gama &c.

ſituation de la Forteresse & pour l'accélérer, permit de couper les palmiers qui étoient autour de ſon Palais, de ſorte que ces Infidèles achevèrent, & en auſſi bon état que les circonſtances le permettoient. Il fit auſſi bâtir une Chapelle pour faire le Service Divin. C'eſt ainſi, pour nous exprimer avec les Hiſtoriens Portugais, que leur Nation ſe rendit puiſſante pour le Spirituel & pour le Temporel dans l'Empire des Indes (*). Les François pouſſés par un zèle ſemblable, ont formé le deſſein de réduire ceux qui n'étoient pas encore ſous le Roi de Gochin, & le rendit maître de toutes leurs terres, juſqu'à celles où le plus haut arbre de Sandal croît, & où les plus grandes richeſſes que les Sauvages trouvent ſont (†).

Le Roi de Cochin irrité de l'avarice des Portugais.

Les pauvres Indiens furent conſternés, & ne purent s'empêcher de concevoir de l'horreur pour des Etrangers qui les traitoient avec tant d'inſolence & d'inhumanité, de ne les croire ſur leur parole que lorſqu'ils avoient dans le cœur de leur Roi, qui en vérité par raiſon leur étoit la plus contre lui, & obtenu par ſon intercéſſion des Portugais qu'on les traitât avec plus de douceur. Le Samorin en fit autant à la recommandation de ſon Ami, qui ſe trouva avec beaucoup de regret (‡). Tous les articles de traité n'étoient pas également favorables à la Couronne de Portugal, & n'auroient pu être plus avantageuſes à ſes Sujets, mais ils étoient tels, qu'ils comprenoient la plus principale, ſavoir que elle eut un établiſſement dans le Royaume de Cochin, *Trompara* étant ſituée à l'embouchure de la Rivière, & propre à marquer le magaſin qu'il y avoit pour les Marchandiſes qu'on devoit y apporter. Un auſſi grand Prince ne pouvoit guères ſouffrir patiemment un procédé auſſi bas, il fit tous ſes préparatifs pour s'en venger. *Trompara* en fut informé, & en donna avis au Général Portugais, qui prenant de regarder ſon départ pour l'Europe *Alfonſe d'Albuquerque*, fut ſurpris, y mettoit obſtacle, mais *Don Francois* n'y voulut aucunement prêter l'oreille. Tout ce qu'on put obtenir de lui, ce fut de laiſſer *Edouard Pacheco*, avec cinquante hommes & trois vaiſſeaux, pour affermir le Roi de Cochin &c. Ce qui le rendit très-content, c'eſt qu'il avoit un grand nombre de ſes Sujets aux Indes, que la loi de Portugais leur fit de ſe tenir avec ceux qui étoient avec lui, car ayant à leur retour été accablés d'une tempête, & le vaiſſeau étant trop chargé de richeſſes, ils périrent tous (e) (f).

Le

(a) *Maffeus*, Hiſt. Ind. P. I. L. II. Ch. 4.
(b) *Lafitau*, Hiſt. des Découv. des Portug. Tom. I. p. 111.
(c) *Maffeus*, ubi ſup.
(d) *Lafitau*, ubi ſup. p. 112.
(e) *Purchas*, Vol. I. p. 92.

(*) Ceci peut donner lieu de remarquer, que *Vaſconcellos de Cunha* avoit raiſon de ſoutenir la domination des Portugais dans les Indes par l'autorité ecléſiaſtique des Papes, & que ce fut par la même raiſon & le prétexte que *Trompara* conçut une ſi haute opinion des Portugais. Mais ceci nous mènera plus loin que nous ne voulons. Il eſt cependant bon d'observer que cette cauſe de haine des Turcs & de la Nation contre les Portugais, eſt de toutes la plus ancienne & la plus forte (1). Il eſt cependant bon d'observer que cette cauſe de haine des Turcs & de la Nation contre les Portugais, eſt de toutes la plus ancienne & la plus forte (1). Il eſt cependant bon d'observer que cette cauſe de haine des Turcs & de la Nation contre les Portugais, eſt de toutes la plus ancienne & la plus forte (1).

(†) Ceci peut donner lieu de remarquer, que *Vaſconcellos de Cunha* avoit raiſon de ſoutenir la domination des Portugais dans les Indes par l'autorité ecléſiaſtique des Papes, & que ce fut par la même raiſon & le prétexte que *Trompara* conçut une ſi haute opinion des Portugais. Mais ceci nous mènera plus loin que nous ne voulons. Il eſt cependant bon d'observer que cette cauſe de haine des Turcs & de la Nation contre les Portugais, eſt de toutes la plus ancienne & la plus forte (1). Il eſt cependant bon d'observer que cette cauſe de haine des Turcs & de la Nation contre les Portugais, eſt de toutes la plus ancienne & la plus forte (1).

(‡) Ceci peut donner lieu de remarquer, que *Vaſconcellos de Cunha* avoit raiſon de ſoutenir la domination des Portugais dans les Indes par l'autorité ecléſiaſtique des Papes, & que ce fut par la même raiſon & le prétexte que *Trompara* conçut une ſi haute opinion des Portugais. Mais ceci nous mènera plus loin que nous ne voulons. Il eſt cependant bon d'observer que cette cauſe de haine des Turcs & de la Nation contre les Portugais, eſt de toutes la plus ancienne & la plus forte (1). Il eſt cependant bon d'observer que cette cauſe de haine des Turcs & de la Nation contre les Portugais, eſt de toutes la plus ancienne & la plus forte (1).

(1

La guerre recommença dans le Royaume de Cochin, aussitôt que les Portugais eurent mis à la voile, les naturels du Pays firent comme ils avoient déjà fait, les uns s'enfuirent & les autres déferterent, mais *Pacheco* se défendit le Roi avec autant de courage que de generosité, jusqu'à ce que par l'arrivée de nouveaux secours d'Europe, & par des victoires reiterées sur le Samorin, la paix fut entierement retablie dans les Indes. Après qu'elle fut bien affermie, *Pacheco* partit avec une très-médiocre fortune, mais avec des témoignages glorieux non seulement de son courage, de sa conduite, de son zele pour l'honneur & son Pays & des grands services qu'il avoit rendus à ses Alliés, mais encore de sa droiture & de son équité. Aussi fut il reçu avec des honneurs extraordinaires en Portugal, le Roi voulut qu'un des plus éloquens Prelats de ce tems écrivit l'Histoire de cette guerre, & qu'il fit l'éloge du désintéressement avec lequel *Pacheco* en avoit agi (a). Le Roi tira de grandes lumieres de lui pour l'execution d'un grand dessein qu'il meditoit depuis quelque tems, qui étoit de chasser les Mahometans entierement des Indes. Ce dessein étoit certainement noble & heroique, digne d'un Heros Chrétien, & dont les suites ne pouvoient que être fort avantageuses à ses Sujets, mais en même tems il ne paroissoit pas aussi facile dans l'execution, qu'il étoit glorieux. Après mure déliberation, s'étant informé le mieux qu'il avoit pu, il avoit appris qu'il y avoit trois principaux Ports en Orient, où les Mahometans étoient établis, & d'où ils étendoient leur commerce dans les endroits les plus éloignés des Indes. Ces Ports étoient *Aden* en Arabie, *Ormus* dans l'Isle du même nom sur les côtes de Perse, & *Malacca* proche du détroit de Sincapour. Leurs forces étant aussi divisées, le Roi de Portugal jugea qu'il n'y auroit pas impossible de se rendre maître de ces places l'une après l'autre. Dans cette vue il commença à faire équiper une Flotte plus forte encore qu'aucune de celles qu'on avoit envoyées aux Indes (b). Les idées de ce Prince étoient justes, & nous verrons qu'également sage & heureux il executa ses grands projets par degrés, & en ménageant peu à peu les différentes parties.

Les Portugais reviennent à la charge. Vasques de Gama &c.

Edouard Pacheco défend courageusement le Royaume de Cochin.

SEC-

(a) *De Faria* t. 2. C. 3. (b) *Maffeus* ubi sup. L. III. C. 5.

premier étoit l'aîné, & commandoit en ce tems-là, de sorte que le second, qu'il consultoit rarement, ne put empêcher ces actions de hauteur & de violence, qui firent un si mauvais effet. Mais de leur tout le monde convient, que d'autres égards *François d'Almeyda* étoit homme de mérite & bon Officier. & l'on rapporte comme un trait d'habile Politique que lorsqu'il trouva le vieux Roi de Cochin enfermé dans son Isle, & en assez mauvais état, il le traita non seulement de grands respects, mais qu'il prit de lui le cruzades d'or du trésor de la Reine, dont il fit présent à ce Prince au nom du Roi de Portugal son frere ce qui fit une impression que rien ne fut capable d'effacer, & l'on a remarqué que cette libéralité bien placée changea les cœurs de tous les Indiens à l'égard des Portugais (*).

(*) *Lafitau*, T. 1. p. 212.

SECTION III.

Progrès des Portugais depuis l'établissement de leur Empire dans les Indes, jusqu'à la mort de leur célebre Fondateur & premier Capitaine le Grand D'ALBUQUERQUE.

Guerres III. Progrès des Portugais.

SUR ces entrefaites la face des affaires changea dans l'Orient. Les Brames de la Cour du Samorin firent voir qu'ils étoient habiles politiques, en lui donnant le conseil le plus avantageux qu'il pût suivre pour se Mahométans & les Chrétiens étoient également les ennemis, il lui représenta avec quelle facilité il ne pouvoit manquer de parvenir à l'Empire, qu'il devoit ambitionner, en se déclarant le protecteur des uns & des autres. Ainsi, ajouta-t-il, il ne pouvoit rien faire de plus facile que de tirer avec adresse parti de la haine qui régnoit entre eux. Le Samorin, qui n'étoit pas moins politique que les Brames, goûta leur avis, & se déclara le protecteur des Mahométans, qui étoient en plus grand nombre à Calicut & dans toute la côte de Malabar. Il fit même mettre à mort quelques Chrétiens, & ordonna que tous les Mahométans qui étoient dans les états de ses voisins, fussent arrêtés & mis à mort.

Le Samorin se déclare le protecteur des Mahométans & fait périr les Chrétiens.

Les Portugais, qui ne connoissoient pas encore le génie de ces peuples, ne soupçonnoient point la cause de ces changemens. Ils ne savoient pas que les Mahométans, qui étoient répandus dans toutes les Indes, avoient fait entendre au Samorin que les Portugais étoient des brigands, qui ne cherchoient qu'à piller & à ravager les côtes, & que leur dessein étoit de s'emparer de tout le commerce des Indes. Ce Prince, qui ne connoissoit pas encore les forces des Portugais, & qui ne pouvoit se persuader qu'une poignée de gens, qui venoient de si loin, pût lui faire la loi, résolut de les détruire. Il donna ordre à ses Officiers de ne point traiter avec eux, & de les attaquer par-tout où ils les trouveroient. Il ordonna même à tous les Princes de ses états de leur refuser des vivres, & de ne point commercer avec eux. Il écrivit même à Emanuel, Roi de Calicut, une lettre pleine de reproches, où il lui donna à entendre que, puisque cet Empereur étoit le protecteur de la Religion & de la Vérité, il ne pouvoit regarder les Portugais que comme des brigands, & les siens comme des Chrétiens de contrebande, qui ne méritoient que d'être punis. Il ajoutoit qu'il ne pouvoit souffrir plus long-temps qu'ils infestassent ses côtes, & qu'il ne cesseroit de les poursuivre, jusqu'à ce qu'il les eût chassés de ses états. Il finissoit par dire qu'il ne pouvoit se persuader que le Roi de Portugal, qui étoit un Prince si puissant, eût envoyé dans ses états des gens de si mauvaise foi, &

couverte en faveur de Madeloste, second fils de la Sœur, en reconnaissance [illegible] Madeloste fut le premier [illegible] Sumatra. Ce choix parut [illegible] Vasconcelos [illegible] Madeloste sur le Trône en qualité de Vassal de la Couronne de Portugal. Madeloste [illegible] Laurent de Mir [illegible] Laurent d'entendre parler de son Père, il [illegible] négligea rien pour les [illegible]. Sous [illegible] découverte si [illegible] le Blanc-à-barbe [illegible] Nouveau Laurent, parce qu'il [illegible] découverte le jour de la Fête de ce Saint. Don Laurent d'Almeyde, fils du Vainqueur, remporta sur l'un Madeloste & sur quelques enfans [illegible] Ceylan, dont il avoit arraché le [illegible] Vasconcelos [illegible] Portugal. A [illegible] Madeloste [illegible] Flotte Portugaise [illegible] Laurent [illegible] l'Empire des Portugais par la mort de cet [illegible] Laurent d'Almeyde [illegible] grandes [illegible] Laurent [illegible] mal [illegible] Laurent [illegible] Laurent [illegible] Laurent

Section III. Progrès des Portugais.

[illegible]

(a) Faria, Vol. I. p. 32. Couto, Hist. des Indes, Part. I. Ch. 10.

(b) De Barros, Dec. II. L. 8. De Faria, Collection, &c.

(c) Maffeus, L. IV. C. 4.

[illegible]

(*) Abu-Said, Roi de Cambaye, [illegible]

(1) De Barros, Dec. II. L. 8. (2) De Barros, Conq. de Portugais, T. I. p. 108. &c.

Au lieu qu'*Alfonse d'Albuquerque* fut pris le Gouverneur en main [illegible] Marechal se Portugal la nouvelle qu'il étoit [illegible] pour le [illegible] prendre qu'il avoit [illegible] Aussitôt [illegible] parvenir [illegible] Dans [illegible] tant d'embarras, [illegible] sur [illegible] dans les vaisseaux, [illegible] tenir [illegible] Dans [illegible] Marechal attaqua le Fort Royal qu'il emporta, une épouvantable [illegible], mais [illegible] Soldats le suivent à pied, les enfans profitent de [illegible] rent & les [illegible] qu'ils [illegible] trouvent, marche [illegible] dangereusement en deux endroits, comme il les [illegible] à terre pour les sauver, & en renouvellant l'attaque il perdit une [illegible] fort une grosse partie, qui s'empêcha [illegible] puissance [illegible] Les Portugais firent retraite du mieux qu'ils purent, avec [illegible] quatre vingts hommes de moins, de trente-six blessés, [illegible] de Marechal, qui fut la victime de [illegible] & [illegible] tout [illegible] (a)

Quand *Albuquerque* fut guéri de [illegible] qu'il [illegible] quoi [illegible] Ormus, [illegible] [illegible] [illegible]

Le

(a) Cast. t. 1. p. 382. Lisbon. Vol. II. p. 92. (b) Mafeus. L. IV. C. 1.

(1) Cast. Vol. II. p. 92. (2) Mafeus, Hift. des Indes Orient. Tom. I. p. 11. &c.

La conquête de Goa, quoique d'une très-grande importance, a coûté malheureusement cher à *Albuquerque*, qui n'avoit eu en vue que du défit d'étendre la domination de son Maître, & d'augmenter sa réputation. Ce fut dans ce dessein qu'il fit voile pour *Malaca*, & étant arrivé à la rade il fit demander au Roi ses prisonniers Portugais qu'il avoit entre les mains. Le Monarque Indien l'amusa par de belles promesses, & le Général le fatigua pendant quelque tems, par la crainte que le Prince ne fît massacrer les prisonniers : mais à la fin n'ayant pu gagner, attaqua sa ville & mit le feu, sur quoi le Roi de Malaca renvoya les prisonniers, & offrit de faire la paix à telles conditions que les Portugais l'exigeroient. Celles que *Albuquerque* proposa étoient des plus fortes, il demanda de pouvoir bâtir une Citadelle, qu'on payât la valeur de tous les dommages que les Portugais avoient soufferts, & tous les frais de l'armement qu'il avoit fait. Le Monarque Indien refusa absolument de s'y soumettre à ces conditions, les hostilités recommencèrent de part & d'autre, & enfin *Albuquerque* attaqua la ville par mer & par terre avec beaucoup de force, & après une résistance opiniâtre elle fut emportée d'assaut & livrée au pillage. On peut juger des richesses qu'y trouvèrent par le grand butin que revint de droit au Roi, & qui montoit à deux cens mille cruzades d'or (*a*).

Sommaire III. Prise de Malaca par les Portugais.

Il livre la ville au pillage.

Le Général commença par faire construire une Citadelle pour mettre la place en sûreté, il y mit une bonne Garnison, & en donna le commandement à *Rodrigue Tristan*. Il restoit en quelque dépendance de *Malaca* les Isles & les Mares *Lamatar*, Seigneur Indien, qui avoit abandonné le Roi de Malaca au avoit rendu de bons services, & après avoir reçu de lui de fréquentes marques de plus vifs Princes Indiens sur la victoire, il se disposa à retourner à Goa. Avant son départ on découvrit une conspiration, dont *Lamatar* étoit le principal auteur, comptant de la rendre maître de la place. Les Lettres qu'on avoit interceptées, servirent de preuves contre lui, malgré son grand âge il fut condamné avec son fils à perdre la tête, & la sentence fut suivie de l'exécution, quelque fort offrit cent mille pièces d'or pour les sauver la vie (*b*) (*). Après avoir donné pendant un

Il donne ordre à la défense de la place.

Il part pour Goa, après avoir fait punir les conjurés de la mort.

(*a*) *Lafitau*, Conq. des Portugais, T. II. p. 109 & suiv.

(*b*) *Faria*, Vol. I. p. 33. *Maffeus*, Lib. V. C. 1, 2.

(*) Le premier qui offrit de s'établir à Malaca fut *Diego Lopez de Sequeira*, qui y alla par ordre du Vice-roi Almeyde avec une Escadre de cinq vaisseaux, vers la fin de l'année 1509. Malaca étoit alors une des villes les plus riches des Indes, où il y avoit plusieurs Marchands très-riches pour pouvoir mettre en mer trois ou quatre vaisseaux à leurs charges ordinaires à leurs propres dépens : elle étoit le centre du commerce des Mahométans de la Chine & de toutes les Indes. Le Roi qui s'appelloit *Mahomet* reçut d'abord Sequeira assez bien : mais à la longue, à l'artifice ordinaire des Maures, il commença de faire un mauvais parti des Portugais. Il n'en resta pas peu qu'il n'y massacra : il y en eut un grand nombre de tués quoiqu'une bonne artillerie les couvrit de fumée : Sequeira fut obligé de se retirer en ses vaisseaux avec ce qui lui restoit de gens. Mais d'avoir vû tant de monde pour gouverner les quatre autres, il renvoya deux pour porter au Vice-roi la nouvelle de son défaite, & avec les deux autres il se retira

Sommaire des chapitres

[illegible] à Malacca. [illegible] la [illegible] [illegible] [illegible]

donneur rien à l'égal de la flatterie, & l'on remarque qu'il n'employa jamais aucun de ceux qui tentoient de gagner ses bonnes graces par cette voie. C'eſt ce que l'on peut regarder comme un des traits les plus ſinguliers de ſon caractere, car on ne voit guères de Grands qui ſoient inacceſſibles par ce côté-là, mais en même tems on peut attribuer à cela, qu'il croit le bien ſervi le moins ſoit donné droit à la faveur, & pendant ſon adminiſtration les flatteurs, ainſi faux & cachés furent toujours exclus. Quelques Hiſtoriens Portugais ont très judicieuſement obſervé, que la vaſte & libre carriere que la paix a offerte toute la grandeur d'un Prince dans un tems où la puiſſance des Portugais n'étoit pas encore fort bien établie, montre que jamais la modeſtie de d'Albuquerque ne brilla davantage que lorſque les victoires ne lui laiſſoient plus rien à craindre, & que les plus grands Princes de l'Orient recherchoient ſon amitié par leurs Ambaſſadeurs (a). Avec cette diſpoſition d'eſprit ce Héros n'étoit pas capable de faire, il avoit une ſatisfaction domeſtique & cachée par un deſir ſi modeſte d'étendre la domination de la Couronne de Portugal, il ne s'embarraſſoit guères ſi les moyens qu'il employoit étoient juſtes ou non. Dans un tel état il étoit de la plus grande prudence mais la vérité ne permet pas d'en faire autant quand il agiſſoit en homme public. Le reſte de ſon Hiſtoire juſtifiera pleinement l'importance de cette Remarque (*).

Il y entroit de Cour, ſans autre droit que celui que la Coutume en avoit établi. Il rendit maître de Malacca par la même raiſon, & ce motif lui fit inſpirer l'envie de la conquête d'Ormus, qu'il fit de la manière ſuivante. On a vu qu'après avoir été déclaré Gouverneur Général des Indes, il avoit projetté d'y élever une Citadelle ſans pouvoir y réuſſir, mais à ſon départ il avoit laiſſé ordre que l'on fît tout le Commerce d'Ormus de préférence à Diu. Le Roi d'Ormus étoit ravi dans la néceſſité de payer un tribut annuel au Roi de Portugal, parceque la ville & les habitans ne ſubſiſtoient que par le Commerce des Indes. Le Trône d'Ormus étoit alors rempli par un jeune Prince, nommé *Turan Schah*, qui avoit peu de capacité, & qui étoit d'un caractère timide. Au com-

III. Projets de Portugais &c.

(a) De Barros, Dec. II. L. X. C. 5.

(*) On a allégué pour juſtifier la conduite de ce Grand Homme qu'il trouva le plan de *Vaſco de Gama* impraticable, & qu'il n'étoit pas poſſible de conſerver le commerce à moins que de le rendre maître des mers. En ſuppoſant la vérité de ce fait, cela ne juſtifie point ſes violences. Si Vaſco de Gama avoit mal conçu ſon plan, ce n'eſt pas une raiſon pour que d'Albuquerque le renverſât de fond en comble, & qu'il ſe fît un devoir de la plus grande injuſtice. Quant à ſon ſyſtême d'établir le commerce par la force, il ne convient point à la nature des choſes. Les Portugais n'ont jamais été en état de le ſoutenir. Quoi qu'il en ſoit, la conduite & les exploits de d'Albuquerque ſont toujours admirables dans un ſens, quoique ſes motifs ne le ſoient point toujours. Dans les lieux où quelques Rois ſe ſoient rendus tributaires, il ne voulut point qu'après la mort de ces Princes leurs Successeurs payaſſent aucun tribut, parce que, diſoit-il, ce ſeroit donner aux Légitimes Héritiers le droit de ſe révolter contre des ennemis à leurs fondemens, plutôt que d'entretenir entre eux la tyrannie de marchands de cœurs qui ſubſiſteroient en la paix, mais qui ſe briſeroient par la guerre (1).

(1) Lafitau, T. II. p. 111.

Liv. III. Projets des Portugais &c.

entièrement de fon esprit, tout l'univers avoit été entre les mains d'un vieux Matelot nommé *Nicolas*, homme des plus rudes, mais infiniment entreprenant, pour le hasard de découvrir l'univers à la Castille & introduire à la Cour tout de fer nouveau, à qui il confia les principales Charges de l'Etat & de l'Armée. *Manuel*, le plus jeune des deux, se rendit en peu de tems redoutable par les exemples, qu'il ne refusa plus au flux de sang que son oncle avoit répandu.

Il envoie un autre Fils avec une Flotte &c.

Don Alphonse d'Albuquerque qui fut informé de tout, offrit à son Prince, dès qu'il seroit question d'attaquer *Aden*, sous dix qu'il fut en mer, de le venir trouver à la Côte de Perse, & passer à la vue d'Ormus, dont tems qu'il y entreprit à son retour. Il demanda qu'on lui remît entre les Castille, qui avoit été Factoreries Portugaises dans la vue de ce que le Roi le nouveau Vaisseau de la Couronne de Portugal. *Tristan Acuña*, pour qu'il voulut monter un Vaisseau d'un Prince souverain qu'obtenir de son Maître, le servir d'un autre pour dépendre la Dignité reçut le Gouverneur dans la Castille. Les Ligues quelques unes des mêmes maisons de la vue pour y entrer en partage & se rendre les Rois le tempête de Portugal. *Manuel* ne par différence tout le Gouvernement à la vue d'une révolution, fâcha de l'empêcher pour en prévenir les suites il forma quelques complots contre la vie du Gouverneur. Don *Alphonse* n'en fut pas paroît instruit qu'il chargea quelques-uns de ses hôtes de l'en défaire. Ce qui se trouva très-aisé exécuter. Pedro Mascarenhas, Général de cette terre là, mais les défiant découvrit de nature à ne pouvoir être trompé que par quelque ruse, il se qu'il se trouvoit, il fit semblant qu'un pressentiment qu'une Flotte d'Egypte menaçoit l'Isle d'une défaite, il demanda aussi l'artillerie de la ville, dont il devoit avoir besoin pour la défendre contre l'ennemi. Tous deux allèrent son Conseil, qu'ils avoient déjà vendu, qu'il avoit aussi connoissance du projet de cette défaite, & qu'il jugeoit qu'il y auroit une grande imprudence à exposer la ville au danger du Général. La lecture du Roi l'empêcha sur sa fuite. Les Matelots l'arrêtèrent sur parties à bord des vaisseaux, & Don *Alphonse* les mena avec lui à Goa. A son arrivée *Pedro d'Albuquerque* Gouverneur de la Citadelle, il l'obtint de quatre Princes du sang, de leurs femmes & de leurs enfans, & les transporta à Goa pour les servir d'ôtages. C'est ainsi qu'Ormus fut pour le premier affermi aux Portugais, & par là une autre partie du grand projet d'Emmanuel se trouva heureusement exécutée, si l'on peut parler ainsi d'une chose où le succès n'est pas fondé sur la justice (b) (*)

Le

(b) *Maffeus*, L. V. C. 5. (*) Gaspar. Hist. des Ind. Orient. P. 1. p. 181. 182.

(*) En l'année 1513. *d'Albuquerque* avoit résolu une entreprise contre la ville d'*Aden*, qui étoit alors en la puissance d'un Prince Arabe, mais comme elle étoit très-forte & défendue par une Garnison de neuf mille hommes, sans les habitans, il jugea à propos d'attendre le gros de l'armée, qui devoit arriver de Portugal, & qui étoit composée de quinze à dix-huit mille hommes. Quelques-uns prétendent même que le Général voulut différer de la voir, afin de n'être pas obligé de partager la principale entreprise avec le Capitaine à qui appartenoit cette Flotte. Mais il est plus probable que son dessein étoit de ne point affoiblir son armée, afin de pouvoir faire une Conquête plus utile que celle de Goa, & que cet avis prévalut, puisque l'on voit dans la suite

Le Général Portugais est prêt à partir pour le Pégu. Il veut se rendre maître d'Ava. Il fait un traité avec le Roi de Pégu. Il est fait prisonnier par le Roi de Pégu. Il est mis en liberté. Il retourne à Goa. Il est fait Vice-Roi des Indes. Il est fait Comte de Linhares. Il est fait Marquis de Marialva. Il est fait Duc de Cadaval. Il est fait Prince de Beira. Il est fait Roi de Portugal. Il est fait Empereur du Brésil. Il est fait Roi de Portugal. Il est fait Empereur du Brésil. Il est fait Roi de Portugal. Il est fait Empereur du Brésil

Chapitre III. Progrès des Portugais &c. 1510. 16 Décembre. 1515.

hommes d'Orient, & par-là mettoit arrêt au concours de Pélerins, qui contribuoient en quelque façon à soutenir le Commerce d'Arabie : par-là il mettoit encore beaucoup plus notre projet, qui étoit d'ôter le Commerce de l'Orient aux Turcs & aux autres Mahométans (a). Peu après le retour de *Don Alfonse* à Goa, ce Seigneur tomba malade, & mourut en peu de jours, âgé de soixante-trois ans. Les Mahométans l'appellent *Albuquerque Malandi*, parce qu'il étoit né à Malande en Afrique, & que dans toutes les Langues orientales cette ville s'appelle *Malandu*, les Portugais l'ont nommé à leur tour *Albuquerque le Grand*. Il étoit le plus habile Politique & le plus grand Capitaine qu'ils eussent jamais eu aux Indes, où il laissa les affaires sur le pied le plus avantageux, & cependant il fit tous les grands exploits avec des forces très médiocres. Il prit Calicut avec trente vaisseaux, Goa avec vingt-un, il força Malacca avec vingt-trois, & il n'en avoit que vingt-deux à son expédition d'Ormus. La mort de ce Grand Homme, quoique déjà âgé, fut très-préjudiciable aux affaires des Portugais, & elle auroit été bien plus funeste, si l'on successeur ne se fut trouvé en ce temps-là à Cochin, où il venoit d'arriver de Portugal avec dix voiles (b). *Albuquerque* laissa tous les Etablissemens des Indes dans un pays parfait, & dans un ordre admirable, avec un Corps de troupes réglées en état de conserver non seulement ce qu'il avoit conquis, mais encore de faire de nouvelles conquêtes, si le Roi ou ses Successeurs en vouloient entreprendre. On lui fit des Obsèques magnifiques, & il fut enterré dans l'Eglise de Notre Dame de Coa, qu'il avoit bâtie, & que son fils, *Alfonse d'Albuquerque* agrandit dans la suite. Ce dernier vécut quatre-vingts ans, & suivit les Commentaires où il fait l'Histoire des exploits de son père (c) (*).

SEC-

(a) *Maffeus*, L. V C. ; *Lafitau*, T. II. p. 250. 251.

(b) *Maffeus*, L. V C. 3.

(c) *Lafitau*, T. II. p. 252.

(*). Cet homme véritablement Grand, qui avoit fait tant de merveilleux exploits pour la Couronne de Portugal, & qui avoit l'honneur de lui être un des plus fidèles & des meilleurs Princes qui ayent jamais occupé le Trône, est universellement regretté par tout ce qui étoit sous sa domination. Il avoit pour ennemis en Portugal [illegible] de parler du pouvoir de la Reine sur son tuteur, & de faire voir que le Prince avoit plus d'autorité qu'il ne vouloit en faire paroître. Tout cela n'aboutit qu'à faire un plus grand mécontentement. Il [illegible] *Don Alfonse*, craignant qu'on ne se servît pas à la cour de Goa autant que [illegible] de la paix de tout ce qui avoit demandé [illegible] de Diable, en récompense de ses services, [illegible] demande [illegible] que tout ce qu'il [illegible] Roi, & la dureté [illegible] ouvrage du Roi [illegible] de sa mort [illegible] Cette [illegible] ouvrage [illegible] d'autres mots [illegible] qu'il [illegible] [illegible] que [illegible] [illegible] [illegible]

SECTION IV.

Suite des Guerres Portugaises, & Histoire abrégée de leur administration, jusqu'au Gouvernement de Dom Constantin de Braganze, dont il est fait ici Empire par-tout en plus haute partie de ce grand

Don *Alfonse d'Albuquerque* est peut-être le seul Empire Romain de Portugal, qui paroît digne de tenir le Gouvernement. Ceux qui lui succédèrent ne furent pas de même. Ils ne pensèrent qu'à s'enrichir aux dépens des peuples, & ne songèrent point à étendre leurs conquêtes. Dès le temps même de Vice-Roi pour maintenir la Religion dans les Indes, on avoit établi un Tribunal de l'Inquisition à Goa. A l'exemple de celui de Lisbonne, il devint bientôt redoutable à tout le monde, & fut cause que plusieurs Négocians abandonnèrent cette Ville. Ils craignoient avec raison, que la Jalousie d'Ignace ne leur suscitât des affaires fâcheuses, & ne les fît périr dans les flammes. Ce Tribunal, qui ne devoit connoître que des matières de Religion, s'ingéra de juger des affaires civiles, & même de celles qui regardoient le Gouvernement. Il fit arrêter plusieurs personnes de distinction, & les fit mourir, sans qu'on ait pu découvrir le crime qu'elles avoient commis. Il ne se passa point d'année, qu'il ne fît périr quelques malheureux. Les Portugais, qui avoient été si long-temps sous le joug des Maures, ne purent supporter celui-ci. Ils abandonnèrent peu à peu les Villes, & se retirèrent dans les Forteresses, où ils ne vivoient que de ce qu'ils pouvoient tirer de la Mer. Ils ne cultivoient point les terres, & ne faisoient aucun commerce. Ils ne connoissoient que la guerre, & ne pensoient qu'à piller les Indiens. Ceux-ci, ne pouvant plus supporter leurs violences, se révoltèrent de toutes parts, & les chassèrent de presque toutes les Villes qu'ils avoient conquises. Ils ne leur laissèrent que Goa, Cochin, Cranganor, Coulan, Negapatan, Malacca, Ceylan, Ormus, Diu, Damaon, Bassaim, Chaul, Mozambique, Sofala, Mélinde, Quiloa, Mombaze, & quelques autres Places de moindre importance.

Le mauvais état où étoient les affaires des Portugais dans les Indes, fut cause que le Roi Don Sébastien, qui avoit succédé à son aïeul Don Jean III, ne voulut point écouter les plaintes que les Habitans de Goa lui firent contre les violences du Tribunal de l'Inquisition. Il ne voulut pas même permettre qu'on en parlât devant lui. Il étoit alors trop occupé de la guerre qu'il avoit entreprise contre les Maures d'Afrique, pour penser à remédier aux désordres qui régnoient dans les Indes. Il y envoya cependant Don Antoine de Noronha, pour y faire la charge de Vice-Roi. Celui-ci, à son arrivée, fit tout ce qu'il put pour rétablir la discipline parmi les troupes, & pour réprimer l'insolence des Officiers de Justice. Mais il ne put jamais venir à bout de ses desseins. Il mourut même peu de temps après son arrivée, & fut enterré dans l'Eglise de Saint François, auprès de celui de Don Antoine de Noronha, son prédécesseur. Il fut regretté de tout le monde, & sur-tout des pauvres, à qui il faisoit de grandes aumônes. Il laissa plusieurs enfans, qui furent élevés à la Cour de Portugal, & qui y occupèrent des emplois considérables.

Don Duarte de Menezes, qui succéda à Don Antoine de Noronha, ne fut pas plus heureux que lui. Il ne put jamais remédier aux désordres qui régnoient dans les Indes. Il fut même obligé de faire la guerre au Roi de Tanor, qui avoit pris les armes contre les Portugais. Il fut tué dans un combat, & fut enterré dans l'Eglise de Saint François, auprès de ses prédécesseurs. Il laissa plusieurs enfans, qui furent élevés à la Cour de Portugal, & qui y occupèrent des emplois considérables.

(a) *Maffeus*, L. VI.
(b) *Lafitau*, T. II. p. 151. 152.
(c) *Maffeus* L. VII. C. 1. 2. 3.

Section IV. Etat de Portugal sous le Roi Jean III.

rations pour y augmenter la réputation & la puissance des Portugais. Il [illegible] quelques années sur [illegible], & y commença à [illegible] pour y gouverner [illegible] Malacca, dans le [illegible], qu'il [illegible] en Portugais. [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]

[illegible]

Une

(a) Lettres, T. III. p. 103.
(b) Mailla, L. XI. C. 1.
(c) Lettres, T. III. p. 118.

ANNEE IV. Une petite Escadre arrive de Portugal à Cochin, portant ordre à *Alfonso de Mirau* de supprimer les nominations precedentes (a). Il en fit en effet *Mirau* en prevint, & envoya l'ordre au Conseil de se servir de la premiere des trois dans les consultations, & comme il y trouva ce qu'il cherchoit, il ne douta point que tout n'allât à son gre. Cette commission étant en faveur de *Lopez de Sampaye*, il faut que les deux nominations precedentes n'eussent d'autre motif, de que l'on ne devoit avoir égard que à la derniere, comme la plupart des affaires etoient de la facture de *Mirau*, on peut bien se gagner, tant auprès de ce premier ministre, que de ses instrumens, il estimoit *Sampaye* pour l'avarice, & s'imaginoit pour mettre fin aux disputes que *Don Pedro de Magalhanes* s'en retourneroit en Portugal. Quand il fut arrivé à Lisbonne, il rendit compte de tout ce qui s'étoit passé au Roi, qui fut surpris de voir parler le Prince, après l'avoir envoyé durant trois années de suite en differens endroits. Il exila la femme des Ambassadeurs, & ordonna que *Lopez*, accompagné de Vasco, partiroit à *Don Pedro* sans delai, pour qu'il remît le gouvernement entre ses mains, & qu'il se rendit en Angleterre, par lequel il devoit passer. Il ordonna que la femme des Ambassadeurs ne partiroit point sans lui, parce que c'étoit une personne de merite, & qu'il la trouveroit entre le Cap Corse & Gibraltar. Il ajouta que comme ces Commissaires ne pouvoient pas être la plus grande partie de l'année, il étoit inutile qu'ils allassent chaque fois à Goa, attendant leur arrivée, cependant *Don Lopez* fut se *Sampaye* devoit rendre particulierement tous les ans à Cochin, afin de pouvoir à propos de la conserver dans la Vicerovauté. Lorsqu'il étoit obligé de donner tout ce qu'il avoit reçu pour cet effet (b).

Il ne veut point faire plus de dépense.

Dès que les ordres du Roi furent arrivés aux Indes, *Don Lopez* les exécuta très-ponctuellement, & commanda aux gens de *Mirau* de se retirer. Il fit [illegible] en faveur de [illegible] & [illegible] Il [illegible] par la grande [illegible] de [illegible] [illegible] [illegible]

mière expédition de *Vasquez de Gama*, car il fit achever à Goa le Palais, la Cathédrale, le Couvent de St. François & le grand Hôpital, il fit bien réparer les Forteresses des Côtes & des Isles, chaque Gouverneur eut ordre d'entretenir à son poste, toutes les Garnisons étoient complettes, les magasins bien pourvus, & pour couronner le reste la Flotte étoit la plus belle & la plus nombreuse qu'on eut encore vue. *Elle étoit de cent trente* six Batimens, quatorze de haut bord, six Galeres Royales, huit Fregates, six Brigantins, & cent onze dentre Galeres ou autres Batimens, & enfin il employa trois-cens mille ecus à payer les arrerages dus à l'Armée & à la Flotte. Tel étoit l'état des choses quand *Don Lopez* fortit de charge (a) (*)

Section IV. Retour du Vicerois Portugais aux Indes.

Son successeur fut *Alonzo de Cunha*. Il étoit parti de Portugal avec la patente de General, accompagné de son frere *Simon de Cunha*, nommé Amiral des Indes. Avant d'aller à Mombaze pour y passer l'Hiver, le Roi refusa de le recevoir, disant que les Loix défendoient au port, & étant rendu maître de la ville, il l'abandonna au pillage, & y mit le feu. Il fit voile delà pour les Indes, où il arriva au commencement du Printemps suivant que fut arrivé à Goa, en 1529. Il résolut d'attaquer la Ville de la Forteresse de *Diu*, située dans une Isle du même nom, proche de l'entrée du Golphe de Cambaye, avant fait voile avec la Flotte il ne parut pas fort à la vue de la place, qui reçut un Ambassadeur de *Badur* Roi de Cambaye, avec offre de remettre la Forteresse entre les mains du Portugais, la proposition ayant été acceptée, il en confia la garde à *Antoine Silveira*, à la grande satisfaction des Portugais, qui depuis longtems convoitoient cette place (b). Quelques tems après, le Roi de Cambaye, à l'instigation des Turcs, qui habituellement font de cette métier de Dieu, tenta d'en déposséder les Portugais & de reprendre cette Ville, mais cette entreprise fut très-malheureuse, il fut battu à plate couture, la plus grande partie de sa Flotte coulée à fonds, & lui-même dangereusement blessé.

Retour de Cunha à Goa, où il arrive peu après la mort de D. Juan de Castro.

Peu de tems après *Soliman*, Bacha du Caire, vint pour affiger *Diu* avec

(a) *Maffeus*, L. IX. C. 3. Hist. de los Hechos Portugueses, L. IV.
(b) *Lafitau*, T. III. p. 189. *De Faria*, C. 12.

(*) Ce Vicerois étoit certainement un homme de mérite qui avoit les talents de la Conversation & de la Nation Portugaise c'est à cette cause qu'on doit attribuer les progrès qu'il fit à la Vice-royauté des Indes. Il avoit fait un grand nombre d'ennemis que leurs divers prétentions avoient mis mal avec lui. Il s'étoit d'ailleurs acquis la réputation que ses talents indisputables lui méritoient. Il étoit plus heureux que la plupart de ses prédécesseurs à entrer en guerre dans quand on attaquoit ou que le trouvoit dans la nécessité d'attaquer, il se conduisoit en homme de courage & il savoit en tirer grand fruit. Il ne s'occupoit que médiocrement des affaires civiles, il les abandonnoit aux gens de Loi. A l'égard du Commerce, qui dépendoit plus absolument de lui, il rendit de grands services à la Nation en réglant les fonctions des Officiers subalternes de façon à prévenir toutes les disputes, & en employant à ces places capitales & utiles que ceux qui avoient le plus longtems servi aux Indes. Tout cela n'empêcha pas que les successeurs ne le fissent arrêter, & qu'il ne fût beaucoup à souffrir après son retour en Portugal (1).

(1) Lafitau, Conq. des Portugais, T. III. p. 100. & Suiv.

Section IV. *Entre des Vicerois Portugais en Indes.*

avec une Flotte de soixante-deux Galeres, de six Galions & d'autres Bâtimens, qui portoient quatre mille Janissaires, & sept mille autres Soldats, outre les Canonniers & les Matelots, & d'abord qu'il fut arrivé il fut joint par quatre-vingts Vaisseaux & plusieurs Troupes de *Mahomed*, nouveau Roi de Cambaye. Le Roche Turc avoit fait défense de battre la place avec soixante pieces de canon, mais le Gouverneur fournissoit courageusement les attaques jusqu'à l'arrivée de *Garcie de Noronha*, nouveau Vice-roi de Goa, qui vint à son secours. Celui-ci usa d'un stratagême, qui fit de faire mettre quatre grandes lanternes à chaque vaisseau de la Flotte, ce qui jetta une si grande terreur parmi les Turcs, qu'ils leverent le siege avec la derniere confusion, abandonnant tentes, munitions, artillerie, & au-delà de mille basses, qui avec un pareil nombre d'autres munitions, tomberent entre les mains des Portugais (a). *Mahomed* fit bientôt enfuite la Couronne de Portugal. *Antonio* fut pour succéder sur *Etienne de Gama*, & bientôt *Alfonse de Sosa*, auquel succéda *Don Jean de Castro*, sous la Vicerovauté duquel les Musulmans & les Turcs attaquerent encore Diu, mais sans succès, le Vice-roi les battit sur mer & sur terre, & en fit un grand carnage. Il fit aussi plusieurs ouvrages à la place, y fit construire un nouveau Château dans une situation plus avantageuse & mieux bâtie que la premiere. Ce grand homme ne survécut pas longtems, quoiqu'il eut pris soin avant sa mort de faire connoître la fausseté & la noirceur des fausses accusations du Roi Turc de Mascate, avec qui *Don Jean* qui le connoissoit dans la Vice-royauté pour très-sage, fit un augmentation d'appointemens, & un présent de diverses pierres précieuses (b). (*)

1548.

Garcie de Sa, Gouverneur.

A l'ouverture des billets de succession, le premier portoit que l'on travaillât sur celui de *Don Pedro de Mascarenhas*, mais comme il étoit déja parti pour retourner en Portugal, on ouvrit le second billet, qui nommoit *Don Garcie de Sa*, ancien Officier, qui avoit passé toute sa vie dans le monde. Il commença son administration en mettant la dernière main à ce qu'il n'étoit pas fini du sage & beau plan formé par son prédécesseur; &

(a) *Maffeus*, L. XI. C. 15, 16.

(b) *Lafitau*, T. IV. p. 31. *De Faria*, t. 2. L. IV. C. 12.

(*) On ne peut refuser aux Vicerois & aux Gouverneurs Portugais la justice de reconnoître, que par leur vigilance & leur courage ils arrêterent toutes les entreprises que les Empereurs Turcs firent pour étendre leur Empire dans les Indes, quoique leurs mesures fussent très-bien prises & les forces qu'ils employerent très-puissantes & bien montées d'hommes, ce fut par la bonne conduite des Chefs Portugais que leur Nation se maintint non seulement dans l'Empire mais encore y acquit une puissance des Chrétiens à cette époque dans les Indes, telle qu'ils n'en eurent jamais sous le moindre maître de Diu & de quelques Forteresses sur la Côte de Malabar, ils tâtonnerent toujours, parce que les Maures se trouverent toujours en leur faveur & la petite Religion, avant l'arrivée de ces Européens, étoit toujours appuyée par quelque Empereur, qui les mettoit à couvert de leurs entreprises; mais ils ne purent jamais s'établir comme ils avoient fait dans les Indes Orientales, avec les forces navales qu'ils y avoient envoyées d'Europe, avec les forces navales qu'ils y avoient envoyées d'Europe. Mais le sage Providence prévint ce malheur, en accordant aux Portugais des richesses inutiles.

(*) *Faria*, Hist. de Malabar. C. 12.

& quoiqu'il ne vécût qu'un an il augmenta la Flotte de quatorze bons Vaiſſeaux, & rendit d'autres ſervices, qui furent fort utiles à ceux qui lui ſuccederent. *Don George Cabral* fut appellé après lui au Gouvernement, bientôt après il ſe trouva engagé dans la guerre contre le Samorin, qui fut contraint promptement à demander la paix, & il auroit fait de plus grands exploits ſi l'arrivée de *Don Alfonſe de Noronha* n'avoit mis fin à ſa commiſſion (*a*). Ce fut ſous la Vicerovauté de *Noronha* que les Turcs attaquerent Ormus, & furent ſur le point de s'en rendre maîtres, cependant ils furent obligés à la fin de lever le ſiege. Il y eut quelques autres contretems pendant ſon adminiſtration, qui fut de quatre ans, au bout deſquels *Don Pedro de Mafcarenhas* lui ſuccéda, mais il mourut un an après avoir pris poſſeſſion de ſa nouvelle Dignité. *Don Pedro Barreto*, qui prit ſa place, eut à ſoutenir des guerres continuelles contre les Indiens & les Mahométans, & il les combattit avec autant de courage que de bonheur, juſqu'à ce qu'il fut relevé par *Don Conſtantin de Braganze*, frere du Duc du même nom, le premier Vice-roi des Indes, nommé par la Regence après la mort du Roi Jean III. & un des plus ſages & des plus grands hommes qui ayent été revêtus de cette Dignité. Sous ſon gouvernement tout proſpera de maniere que les Portugais ſe perſuaderent que la durée de leur Empire dans les Indes égaleroit la gloire & l'étendue, mais ils ne furent pas longtems à s'appercevoir de leur erreur, & à reconnoître qu'il n'y a rien de plus paſſager que la proſperité humaine.

Section IV. *Suite des Vice-rois Portugais aux Indes.*

SECTION V.

Tableau de l'Empire des Portugais dans les Indes, & Deſcription particuliere des deux grands Gouvernements de Mozambique & d'Ormus.

Section V. *Empire des Portugais dans les Indes.*

Les Portugais avoient dans l'eſpace de ſoixante ans fondé dans l'Orient un Empire, qui a quelque choſe d'admirable & d'étonnant aux yeux de ceux qui ſont en état de le juger, d'un côté leur puiſſance s'étendoit juſqu'aux extrémités des Côtes de Perſe, & ils étoient comme les maîtres du Golphe Perſique, quelques-uns des plus petits Princes Arabes leur payoient tribut, d'autres étoient alliés avec eux, & tous les reſpectoient & les redoutoient. De l'autre côté de l'Arabie ils avoient des liaiſons avec l'Empereur d'Ethiopie, auprès duquel ils avoient du crédit, de ſorte qu'on pouvoit dire avec vérité qu'ils commandoient depuis une mer juſqu'à l'autre mer. Le long de la côte des Indes & des frontieres de Perſe, ils tenoient preſque tous les Ports & toutes les Iſles de quelque importance, comme *Diu*, *Daman*, *Chaul* &c. Ils poſſédoient toute la Côte de *Malabar* depuis le *Cap Ramez* juſqu'au *Cap Comorin*. Ils étoient encore maîtres de la Côte de *Coromandel*, du Golphe de *Bengale*, de la Ville, de la

Faſte Empire fondé par les Portugais, & ſa deſtruction.

(*a*) *Maffæus*, L. XVI. C. 5.

Section V. *Empire des Portugais dans les Indes.*

la Forteresse & de la Presqu'Isle de *Malacca* à la grande Isle de *Ceylan* leur payoit tribut, de même que les Rois de la *Sonde*, & les *Moluques* étoient entièrement sous leur obéissance, enfin un avantage qui leur étoit en quelque façon particulier, c'est qu'ils avoient un établissement à la Chine, & la liberté du Commerce avec les Japonois (a) (*).

On a vu de quelle petite commencement ce vaste Empire s'éleva; nous avons rendu successivement compte des actions des grands hommes par la conduite & le courage desquels de si grandes choses furent exécutées, & quoique nous ayons tâché d'être aussi concis qu'il étoit possible, nous avons rapporté dans un ordre clair & chronologique les principaux événemens, jusqu'au temps où l'Empire des Portugais dans les Indes parvint à son plus haut point de grandeur. Si nous voulions continuer notre ouvrage jusqu'à notre temps, notre Histoire deviendroit trop étendue, sans contribuer au but qui est l'objet de notre travail. Nous nous écarterons donc un peu du plan que nous avons suivi jusqu'ici, & nous tâcherons de donner aussi brièvement qu'il nous sera possible une idée claire de la nature de l'Empire des Portugais dans les Indes pendant qu'il a été dans sa force, les conséquences qu'il a eues pour la Couronne de Portugal dans cet intervalle, & les véritables causes de la décadence de presque de son entière ruine. Ajoutons à cela, quelques parties de ce sujet, qui peut être d'une utilité réelle, ne doit être passé sous silence, de sorte que nous indiquerons dans leur ordre naturel les principales Forteresses que cette Nation a élevées dans les Indes, les Colonies qu'elle y a établies, & nous indiquerons comment & en quel temps elles sont tombées en d'autres mains. Enfin nous ferons la description de la Ville de Goa, & du Pays d'alentour, & nous donnerons au Lecteur une juste idée des misérables débris de cette prodigieuse puissance, dont l'origine & les progrès nous ont occupés jusqu'ici.

Nous nous flattons, qu'en arrangeant de cette façon la quantité de matériaux que nous avons, nous éviterons des répétitions embarrassantes & inutiles, parce que notre principale & notre attention par rapport aux Portugais, c'est la connoissance des véritables sources de leur décadence, & le temps précis où ils ont été chassés de leurs établissemens, car pour ce qui

(a) Corn. Hist. des Ind. Orient. T. I. p. 393.

(*) Ce fut la prodigieuse étendue de leur Empire, l'amour du plaisir qu'ils avoient fait les habitans naturels, & la différence qu'ils firent des différentes sortes de commerce dans les Indes, qui mirent les Portugais en état d'amasser de si immenses richesses, & d'envoyer de si prodigieux retours en Portugal. Mais l'étendue de leurs domaines, & leurs mesures pour les maintenir, sachevèrent les principes de leur ruine: car en négligeant des établissemens sûrs aux Indes, qui pussent à leur solidité, les Portugais ne firent rien à faire, & n'eurent autre chose à montrer pour du courage de leurs ancêtres, que de se comporter avec une arrogance inconnue dans les premiers temps. En Portugal on enferma la prospérité des Indes par les profits qu'elles produisoient, & on ne s'embarrassa point du caractère d'un Officier qui en revenoit, s'il apportoit de grandes biens (1).

(1) *Lettres*, T. III. p. 144.

qui regarde les autres particularités merveilleuses de ces contrées, elles [illegible] propre [illegible] dans [illegible] Histoire des progrès des autres Nations. Elles [illegible] les Indes, & comme [illegible] en grand [illegible] depuis le Portugais qui [illegible] établies [illegible] [illegible] Mais comme l'impossible est encore un [illegible] [illegible] nous conclurons aussi que l'Historien Portugais donne [illegible] de notre heureux [illegible] de mettre les faits dans leur [illegible] par [illegible] qu'il ne représente [illegible] que [illegible] à la Nation Portugaise & que par cette [illegible] [illegible] à donner un [illegible] à [illegible] [illegible] [illegible]

Section V. Etat des Portugais aux Indes.

[illegible] le prix aux Productions & aux Manufactures du Pays, & prétendent [illegible] par le droit de protection, de faire valoir [illegible] les Mahométans & les Indiens naturels le trouvent par [illegible] exclus du Commerce. Par ces moyens ils tirent des richesses immenses en or, en pierres précieuses, en toiles, en étoffes, en bois rares, en épiceries, en drogues, que leurs Flottes transportent tous les ans de Goa en Europe, & dont une partie [illegible] & de Cormandel, dans le Golfe de Bengale, [illegible] Malabares, de Canbaye, de Decan, de Malacca, de Patane, de [illegible] des Maldives, de Ceylan, de Sumatra, de Java, de Mozambique, dans les Moluques, à la Chine & au Japon, toutes ces richesses passoient en Portugal, où tous les Nations de l'Europe venoient les acheter au prix qu'elles vouloient y mettre. On ne doit donc pas être surpris du tout, qu'un petit Royaume comme celui-là ait pu équiper de si prodigieuses Flottes, ou ait pu envoyer tant de monde aux Indes & dans les Royaumes éloignés, parce que le désir de parvenir les rendoit d'une grande activité, & leur esprit actuel continuellement de nouveaux habitans chez eux tant en Europe que dans les Indes (a).

Liberté de Commerce aux Indes.

Comme un grand trafic ne peut être que d'une grande liberté de commerce, & que [illegible] n'y est établie, toutes les nations y ont eu part. Les [illegible] Catholiques [illegible] Mahométans de tout rang & de toute langue, & [illegible] y trafiquant pendant un grand nombre [illegible] avec [illegible] toutes parts, enfin que des particuliers acquirent [illegible] & [illegible] en état de payer libéralement la [illegible] leurs Commissions leur accordoient. Ce fut dans ces premiers tems, [illegible] que toutes les richesses des Indes se trouvoient en quelque façon à la disposition d'une seule Nation, que l'extrême importance de ce commerce parut dans toute son jour, & c'est à ce tems que rapportent les Auteurs que nous venons de citer, parce [illegible] & qu'ils ont parlé que sur les premiers rapports, que nous pouvons comprendre, comment on pouvoit faire de si immenses fortunes aux Indes, & que l'on appelloit communément en Europe plus de richesses réelles que l'on n'y a jamais fait (b). Car c'est un point

(a) Coyer, Hist. des Ind. Orient. P. I. p. 191. 192.

(b) *De Faria*, ubi sup. L. IV. C. 10, 11.

(*) Les Portugais n'entrent pour rien dans la manière de faire leur commerce en Asie, ce sont les Indiens & les Marchands de toutes les autres parties de l'Europe [illegible] qui y font le commerce pour les Portugais. C'est ce que [illegible] Mahométans [illegible] Banians, [illegible] Charpentiers & les autres Ouvriers [illegible] Portugais sur des vaisseaux du Pays, [illegible] & y [illegible] Les raisons [illegible] pour [illegible] & [illegible] [illegible] [illegible]

(a) Corpo Hist. des Ind. Orient. P. III. P. 11. 36.

(b) de Faria, t. c. L. V. C. 2.

(c) Le Gent. Empire de Portugal. Mémoires, p. 259.

LIVRE V. Empire des Portugais aux Indes.

Le malheur qu'eut le Portugal d'être uni au Royaume d'Espagne, après la mort du Cardinal Henri, oncle du Roi Sebastien, porta un terrible coup à la puissance des Portugais aux Indes, par les changemens que de pareilles révolutions occasionnent naturellement dans le gouvernement, par la négligence, qu'on en fait naître, à observer les loix ordinaires, & à entretenir par la liberté Royale à tous & les différentes Loüables, qui s'établissent par les soins des divers Ordres de leur Constitution & de leur, pour le bien général de la Religion, ou établis par longue coutume à l'avantage particulier de quelques Sujets. Une autre cause de leur décadence fut la corruption des mœurs, que des vices & l'ambition, ne purent manquer d'introduire parmi les particuliers de cette nation aux Indes, où les occasions, cette pente à mal faire, ce contact général, cette idolâtrie publique, qui ne sont pas regardés par les payens comme des crimes, mais comme des usages, leurs faux préjugés des mœurs mêmes de leur Religion, débauchés & ruinés à un point, que nous aurons peine à croire au lecteur, que devoit-on s'attendre à voir, que l'on vit infailliblement à devenir à peu près à faire un grand nombre d'entre eux quelques-uns et même si éloignés que nous le sommes, quelque grandes que soient les mœurs, ils ne sont pas cette raison au besoin, comme ils sont alors par cette mauvaise politique, que ne connoît pas en effet de sûreté plus solide & plus naturelle, sur tout quand elle n'est point en pays conquis à la force.

Par une suite de la même politique, les Indes par le décret de leur Gouvernement, par cette espèce de sainte à conserver avec l'entrée de tous les Etats, & par plusieurs autres dispositions particulières à chasser les Maures, les Arabes de la Mecque. Ces sortes de précautions sont nécessaires pour les affaires de peur de ne pas être à la merci, si la domination d'une nation sur l'autre n'est pas particulière. Ce fut l'arrivée des Hollandois aux Indes, après que Philippe II leur eut fermé l'entrée de la Portugal, qui le fortifia par cette raison de chasser les Portugais, & elle ne servit au contraire qu'à les mé-

(a) Cayet, ubi sup. Vol. III. p. 38-39.
(b) De Faria, Hist. de los Asiaticos Portugueses, T. III. L. VII. p. m. 11. pe. segue to L. V. Ch. 6.
(c) D'Avenzac, Hist. de la Comp. des Indes, T. III. L. VII. p. m. 11. pe.

(*) Cette grande révolution arrivée aux Indes en 1580. Louis d'Ataide en étant Vicerois, mais en état d'entrer à Goa, il assembla le Conseil pour savoir si l'on devoit reconnoître le nouveau Souverain. Par l'ordre des lettres de Vice-roi qu'il avoit [illegible] Philippe II, il fut d'avis de le faire. Mais [illegible] Ataide, qui ne pouvoit se persuader [illegible] Portugais, [illegible] Vicerois, [illegible] Ataide [illegible] Mais [illegible] Ataide [illegible] Mais [illegible] Ataide [illegible] Mais

entre en possession de l'Empire des Indes. Entrons à la longue à dans le détail, avant tout à répéter à nous à perdre les Hollandois occupés à faire à une Nation divisée dans les Conseils de propres sans les avoir à détruire de les bords à de les moissons de faire ce de croire et tuer ennemis à rendre dans quelques Rois chrétiens, de sa part les moyens restaux que nous avons des Portugais, en supposant que les Portugais à les dépendances de leurs Possessions en Indes aux mêmes de cette qu'on ne les a encore aujourd'hui par le bras des armes à par leurs intrigues que leur ont pu se maintenir dans ce fer ni même encore toutes à peine

Nous allons à présent parler plus particulièrement de ce que les Portugais possédoient dans le tems que leur Empire dans les Indes étoit dans toute sa grandeur, afin de faire connoître au public l'étendue de leur puissance, par ce qu'ils ont perdu de leurs possessions. La nature du Commerce qu'ils font encore, celle qu'ils font les Nations à l'époque où leur route à de la première à la plupart de leurs postes. Je ne blâmerai pas l'Ecrivain qui entreprendra cet ouvrage, si, en suivant la marche que je leur trace, il donne plus d'étendue à ses recherches, à ses réflexions, à ses vues politiques, qu'il ne trouvera pas dans cet abrégé. Il pourra même y ajouter des choses plus intéressantes, plus importantes, plus dignes de l'attention du Gouvernement, que celles que je dirai. Mais je ne crois pas qu'il puisse donner à son travail plus de vérité, plus d'exactitude, plus de clarté, plus de précision, à plus d'ordre que dans celui que je vais présenter. Je suivrai pour cela les Auteurs Portugais qui ont écrit avec plus de soin sur les Indes Orientales, et je me servirai de leurs propres expressions, toutes les fois que je ne pourrai pas faire mieux. Il faut pourtant observer avant tout que presque tous les Ecrivains Portugais ont donné dans un défaut qui rend leurs ouvrages fastidieux, et qui les a fait tomber dans l'oubli. Ils ont accumulé de vains détails sur les moindres événemens, qu'ils regardent comme très-importans, parce qu'ils les ont vus de près. Ils ont fait de longues descriptions de villes, de forteresses, de ports, de rivières, de montagnes, de plaines, de mœurs, de coutumes, de cérémonies, de fêtes, de jeux, de combats, de batailles, de sièges, de prises, de pillages, de massacres, de victoires, de défaites, de naufrages, de tempêtes, de calmes, de vents, de pluies, de chaleurs, de froids, de maladies, de morts, de funérailles, de deuils, de pleurs, de cris, de lamentations, de désespoirs, de fureurs, de vengeances, de haines, de jalousies, de trahisons, de perfidies, de cruautés, de barbaries, de tyrannies, de servitudes, de misères, de souffrances, de patiences, de résignations, de consolations, d'espérances, de foi, de religion, de superstitions, d'idolâtries, de sacrifices, de prêtres, de temples, de pagodes, de statues, de figures, de peintures, de tableaux, de livres, de manuscrits, de papiers, de lettres, de caractères, de langues, de dialectes, de mots, de phrases, de périodes, de discours, de harangues, de conversations, de dialogues, de monologues, de soliloques, de prières, de vœux, de promesses, de serments, de parjures, de blasphèmes, de malédictions, de bénédictions, de grâces, de pardons, de repentirs, de remords, de regrets, de désirs, de volontés, de résolutions, de projets, de desseins, de plans, de cartes, de mappemondes, de globes, de sphères, de compas, de boussoles, de quadrans, de horloges, de montres, de cadrans, de gnomons, de styles, de plumes, d'encres, de papiers, de parchemins, de livres, de manuscrits

pour les Portugais, & qu'ils en font encore, ils auroient trouvé plus grande facilité dans les entreprises qu'ils auroient faites contre les Empires des Indes, & dans leurs conquêtes des côtes de la Mer Rouge & d'Arabie, & dans leurs établissemens qu'ils auroient faits en divers endroits, tout comme aux Moluques, dans Malaca, dans la ville de Macao à la Chine, & aux établissemens que les Portugais avoient au Japon.

L'Isle de Mozambique est à quinze degrés de Latitude Australe, à une demi-lieue de Continent d'Afrique, elle a environ un mille de tour, est fort longue, & un quart de lieue de largeur, & n'a pas moins d'une lieue & demie de tour, le rivage est bas. Elle est située au Nord-est au long de Continent entre la Terre de Natal, & la Rivière qui offre un Port commode, à l'abri de tous les vents, pouvant, & devant leur ou des troupes dessus, les vaisseaux ancrent à un petit quart de lieue de l'Isle. La Forteresse que les Portugais y ont bâtie est un quarré régulier, flanqué de quatre gros bastions, & c'est la meilleure place qu'ils ayent bâtie sur les côtes d'Afrique. Le Château est assez beau, bien peuplé, mais il n'est pas aisé de dire de quelle façon les habitans vivent de présent, quoique Auteurs parlent de cette Isle comme d'un séjour délicieux, & autres en font des villages, mais les meilleures Relations disent qu'il y a un grand nombre de maisons par tout l'Isle, avec quelques-unes de bon étage, & d'autres fort petites & peu de choses. Les Arabes habitans de Natives & de Religion diffèrent peu, étoient autrefois très-puissans lorsque Portugais firent de l'Isle un plus grand entrepôt de Malaca que Cochin, à cause de la facilité des Arabes qui font Mahométans, & beaucoup de Navires de Cambaye, & de la Mer Rouge ne passoient point ailleurs pour éviter les tempêtes, & les [illegible] pour y faire [illegible] (a) [illegible] Portugal [illegible] (b).

Les Habitans [illegible] pauvres, & de mauvaise foi, ne [illegible] pour [illegible] & [illegible] pour [illegible] & [illegible] de [illegible] & par conséquent très-mal faits, excepté pour les naturels & pour ceux qui y font beaucoup à peu intéressé. La perfection de [illegible] pour

(a) Barros, Decad. 4. de Albuquerq. pag. 108. Les Etats Européens à l'occasion de l'Isle de Ceylan, T. 1. p. 108.

(b) Barros, Vol. 1. p. 978. Recueil des Voyages qui ont servi à l'établ. de la Comp. T. VI. p. 324. & Suiv.

(c) Dès le tems que les Portugais eurent des Indes [illegible] & des [illegible] pour [illegible] Maures étoient les [illegible] & de quelques [illegible] par [illegible] [illegible] pour [illegible] pour [illegible] [illegible] pour [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] Portugais [illegible]

[illegible]

[illegible]

[

Situation & Empire des Perſans dans les Indes.

avant que les Portugais euſſent pénétré dans les Indes. L'Iſle eſt à l'entrée du Golphe Perſique, à cinq milles en terre ferme de la côte. Elle n'eſt pas fort grande, car ceux qui en ont fait le plus exactement la deſcription, ne lui donnent pas au delà de ſept milles de tour. A parler exactement ce n'eſt qu'un rocc de ſel, ſa pouſſiere même, & l'intérieur de l'Iſle ſont blancheâtres, & preſque auſſi ſalés. Il n'y a aucun fleuve, & quand quelques Auteurs parlent de petits lacs d'eau douce, il ne faut entendre par là que des creux remplis par la pluie, mais il y pleut rarement, & quand il pleut en abondance, la pluie eſt accompagnée ordinairement de violens orages. L'Iſle étoit non ſeulement peuplée, mais il y avoit auſſi une bonne ville, & une Citadelle bien fortifiée, dans laquelle les Sultans ou Rois d'Ormus faiſoient leur reſidence, ces Princes poſſédoient auſſi quelques domaines, quoique peu conſidés, en terre ferme. La ſituation avantageuſe en avoit fait le plus célebre échelle de l'Orient, où y venoit aborder des vaiſſeaux de toutes les parties des Indes, des Côtes d'Afrique, de l'Egypte & de l'Arabie, pour le commerce, qui ſe faiſoit par les Caravanes dans ce Pays. C'eſt ce qui avoit rendu les Rois d'Ormus puiſſans & les avoit fait reſpecter, ſans être d'un grands & puiſſans Monarques, dans certaines ſaiſons de l'année, il y avoit un grand privilegium de Marchands de tous les Pays, entre les Factures qui y reſidoient continuellement. Les Venitiens ſur tout faiſoient un grand commerce en pierres précieuſes, que d'Ormus ſe tranſportoient à Baſſora, d'où par les Caravanes à Alep ou par mer à Suez, enſuite par terre ou par le Nil à Alexandrie, où elles étoient remiſes aux Marchands à qui elles appartenoient (a). (*)

Projets des Portugais à Ormus.

Les motifs & le projet d'un commerce d'Ormus engagerent les ambitieux Portugais à en tenter la conquête, nous avons déjà rapporté de quelle maniere ils y réuſſirent. Comme ils n'avoient pas d'intérêt à dépeupler l'Iſle, & de la quantité de bras dont ils avoient beſoin pour les travaux de la Forteresſe & de la Citadelle. La ville étoit ſur le bord de la mer, & conſiſtoit en trois mille maiſons environ. Les habitans étoient ou des Arabes Mahométans ſujets du Sultan, ou des Juifs établis en petit nombre, & exerçoient tous les métiers de l'Iſle, ou enfin des Indiens qui y étoient en très grande quantité naturalisés (b). Quand les Portugais y furent établis ils battirent de bel-

(a) *Mandelſl.* Voyag. p. 113. Les Rois. (b) *Mandelſl.* Voyag. Vol. I. p. 63. *Tavernier*, l. c. *Thevenot* I. IV. L. III. Ch. 5. Empire des p. 130.

(*) On a vue Ormus que des Rois d'Ormus par usurpation il paroît que leurs Ancêtres avoient originairement été en terre ferme. A peu près vers le commencement du quinzieme ſiecle des gens de la même nation que Perſans y établirent une colonie & obtinrent de leurs Princes la permiſſion de bâtir une ville ſur la côte. Ils y réuſſirent & y établirent un gouvernement ſemblable à celui de leur Patrie. Ils ſe rendirent enfin maîtres de l'Iſle, & y établirent le ſiege de leur Empire. Les choſes étoient en cet état lorſque les Portugais arrivèrent aux Indes. Ils ſe rendirent maîtres de la ville, & forcerent le Roi à leur payer tribut. Ce Roi de Perſe, dans la même année que nous donnons Soliman Vaiſſeau de la Couronne de Portugal (c).

(c) *Faria*, T. I. L. V. Ch. 12.

Indes modernes, le fer des portes & des fenêtres étoit tout doré, & l'on prétend qu'ils le vernissoient avec le verre fondu & l'argent ou le fer blanc. Les matériaux dont ils se servoient étoient du fer battu, qui n'est permis de se servir de cette expression, pendant le fer de Flandre dans les climats où l'on ne sait point agréable à la vue. [illegible] circulaires, & [illegible] pour le [illegible] de Nestal. Sur les toits du second des appartemens de leurs maisons, ils construisent en Est, & une espèce de Vestibule à pierre pour la garde, par le moyen duquel on entre dans les appartemens d'enbas. Leurs meilleurs appartemens étoient sur le bord du toit de derrière, ou du côté des bains, dans lequel on est venu tout le pays avec l'eau de leurs citernes durant les chaleurs de l'Est, qui y sont plus grandes qu'en aucun autre endroit du Monde connu, à la réserve peut-être de la Côte que est vis-à-vis. Les Portugais avoient aussi bâti dans l'Ile une belle Eglise dédiée à la Vierge, où ils alloient faire leurs dévotions, & qui leur servoit aussi de promenade.

Leurs appartemens & leurs bains.

La Forteresse, située à la pointe de l'Ile du côté de la Perse, étoit régulière, bâtie de pierre, pourvue de degrés de communication pour le canon. Le Gouverneur avoit son Palais dans une belle place, avec quelques pavillons de quelques maisons de plaisance dans les environs, & un beau quai de pierres. L'Ile a deux Ports, un du côté de l'Orient & l'autre du côté de l'Occident, mais ils ne sont pas fort commodes, de sorte que tous les vaisseaux du Port de plus de trois cents tonneaux sont forcés d'ancrer dans la Rade, à une demi lieue de rivage. Entre deux l'Havre & contre le centre de l'Ile, s'élève une montagne, & au-dessus de celle-là une autre plus petite & plus escarpée, la première est de bel & de bonne pierre de taille, mais le reste de la pierre dont est composée est couverte de neige. On voit encore sur cette montagne les restes de quelques tours, dans l'une desquelles les Habitans d'Ormus tiennent leurs trésors pendant la guerre, après les avoir portés de la mer, & ou ils croient leurs biens à l'abri de toute entreprise. Les Portugais avoient aussi une autre Forteresse en terre ferme du côté de la Perse, dans laquelle ils avoient toujours quelques troupes en garnison pour défendre le passage pour cette partie. La rivage est couvert d'une belle pierre noire & fort unie. Les Habitans naturels de Mozambique & autres de la côte, sur-tout de l'Est, jusqu'au cœur dans la mer, mais c'est ce que les Européens observent fort peu de la pratique, ce que les oblige à la fureur des bains dont nous avons parlé.

Deux Ports de l'Ile & la Forteresse qui est à la pointe.

On a vu précédemment observé que les rebelles la splendeur & le commerce de presque [illegible] Ormus la merveille du Monde pendant qu'elle fut dans un état florissant, mais qu'elle offroit un [illegible] perpétuel du pouvoir presque infini du Commerce. Car dans les [illegible] les Portugais d'Ormus.

(g) Les mêmes.
(h) *Ramusio* T. I. fol. 287. 291. 338. 388. P. I. L. V. Ch. 13. *Barbosa* & *Herrera*, ubi sup.
(i) *Purchas*, Vol. II. p. 1146. *Barbosa*.

Description de Malacca par les Portugais.

[illegible] où il [illegible] faisoit, que durant [illegible] pour Janvier jusqu'en Mars, & pendant les mois de Septembre & Octobre, on y voit une [illegible] remarquable, qui [illegible] pour [illegible] de la Lune de Mars, pour [illegible] les [illegible] [illegible] les parties de la mer [illegible] qui [illegible] [illegible] [illegible]

dans du Gouverneur ne portoient rien de semblable, mais qui n'étoient que de simples ordres, qu'il falloit fidellement, & presque aveuglément dans la suite à titre de droit & d'usage. Ajoutez à tout cela le droit arbitraire des visites des chefs aux dans toute l'étendue de sa jurisdiction, qui doit rapporter beaucoup, puisqu'il monte annuellement quatre & cinq mille écus d'or. Les Caravanes d'Ormus pour Bassora partent deux fois l'an, du mois d'Avril & de Septembre. Ces Caravanes étoient composées depuis deux ou trois mille jusqu'à cinq ou six mille personnes, avec un grand nombre de chameaux, qui portoient des provisions de bouche, & toutes les Marchandises nécessaires pour la subsistance de la Caravane. Outre cette Commission regulière de Mr. le Vice-Roi, les particuliers font toutes les parties des Indes, & les Caravanes qui traversent les Provinces de Perse, apportent aussi un grand quantité des plus rares & des plus precieuses marchandises, & il n'est pas surprenant que le Gouverneur d'Ormus & les siens y gagnissent plus ou moins, aussi bien que les proprietaires. On dit que l'importance d'Ormus étant si bien connue, & la place si bien fortifiée, il n'y a pas de guerre à craindre pour elle, sur tout dans un tems où la puissance des Portugais est si grande, & celle de leurs ennemis, considérée séparément, si peu considérable (a) (*).

Les Portugais s'emparent d'Ormus par surprise.

Mais l'affaire que produisit la perspective, rendit inutiles les precautions prises dans des tems où la prudence & le zele pour le Bien public prévalurent. Le fameux Shah Abbas medita depuis longtems la conquête de cette importante place, mais n'avoit point de forces de mer dont il pouvoit l'entreprendre. Les Portugais, qui étoient alors sur la décadence de l'Empire, la prenoient par sa foible marine aux Etats, qui n'auroient pas, sans cela, osé attaquer la puissance de Perse, à laquelle ils n'auroient jamais resisté. Ils s'étoient liés avec les Anglois, qui commençoient à devenir puissans dans les Indes, & les infestoient. Cette Union fut un Traité avec le Monarque Persan, par des raisons & sous des conditions dont nous rendrons compte dans la suite, & lui fournirent une Escadre de neuf vaisseaux, avec laquelle ils bloquerent & canonnerent la ville & le Fort-

(a) *Tavernier*, dit Sup. *Les Etats, Empires & Principautés du Monde*, p. 107, suiv.

(*) Le dernier Roi d'Ormus, qui s'appelloit *Malcom*, écrivit une Lettre que l'on trouve, au Roi d'Espagne, quelque tems avant la prise de l'Isle dans laquelle il rendoit un fidele compte de ce Monarque des affaires du Gouvernement, qu'il croioit naturellement devoir à sa parenté avec la Maison & la cour du Roi d'Espagne. Il y conjuroit que l'on prît des Officiers Portugais au moins autant à proportion que leur pouvoit être utile dans les tems où un Gouverneur étoit sur les lieux, quand la bonté de l'une des administrations ne l'empêcheroit pas. Cette Lettre est un monument qui devroit encourager les Souverains à porter leurs vues sur les affaires intérieures de leurs Etats, pour les contenir, & par-là de gagner ces argents ils se serviroient pour faire leur commerce des vaisseaux & des troupes du Roi, de cette espece de défense (1). Lorsque Ormus fut prise par les Persiens cette Lettre tomba entre les mains des Anglois, & elle prouve entierement que ce Prince infortuné méritoit un meilleur sort.

(1) *Purchas*, Pilgrims Vol. II. p. 1041.

Forteresse, & transporterent dans l'Isle une armée de trois-mille Perſans. Les Aſſiegés avoient de grandes forces, & une bonne Flotte, mais tout fut mal conduit. La Ville ſe rendit bientôt, quelques Auteurs inſinuent que ce fut par trahiſon, mais il ſ. ble plutôt que ce fut par imprudence & par foibleſſe. La plus grande partie de la Garniſon Portugaiſe fut bleſſée de deſtruite. La Forteresſe ne laiſſa pas de ſe bien défendre, & elle auroit pu ſe conſerver ſans l'opiniatreté du Gouverneur, qui ne voulut pas ouvrir un paſſage à la mer en coupant la Preſqu'iſle ſur laquelle la place étoit batie, parce qu'il n'avoit pas ſuggeré cet expedient lui même. Enfin au bout de deux mois la Garniſon capitula avec les Anglois. C'eſt ainſi que les Portugais perdirent Ormus, après en avoir été maîtres pendant cent-vingt ans (a) (*).

Ruine de la fameuſe ville d'Ormus. 1622.

On compta, qu'outre les joyaux & les riches marchandiſes, le pillage & l'argent produiſirent au-delà de deux millions. Les articles de la Capitulation furent très-mal obſervés, auſſi bien que ceux du Traité avec les Anglois, qui n'eurent pas à beaucoup près la part du butin qui devoit leur revenir, & ce qu'ils en eurent ne leur profita guères, la plus grande partie ayant peri ſur mer. Les Portugais tenterent de reprendre Ormus, & ils auroient peut-être reuſſi, ſi le Vicerot de Goa, ſoit par incapacité, ſoit par indolence ou par quelque pique contre l'Officier qui commandoit dans cette expedition, n'eut auſſi mal fait ſon devoir que le Gouverneur d'Ormus. Après que la place fut tombée entre les mains des Perſans, elle fut bientôt ruinée, & le Commerce transporté à Bander Abaſſi ou Gambron. Dans la ſuite les vaiſſeaux Hollandois, ſous prétexte de prendre du kaſi, ont emporté les materiaux de la ville, dont ils ont profité, les Perſans ſe ſont aviſés de ſe leur défendre, quand il a été trop tard. Pendant quelque tems les Perſans ont eu Garniſon dans la Forteresſe, mais inſenſiblement elle eſt auſſi tombée en ruine, l'Iſle eſt entierement déſerte, & à peine y trouve-t-on encore quelques ruines, qui juſtifient ce que dit l'Hiſtoire, & qui prouvent que c'étoit-là autrefois une place de la grande importance, & le grand Magaſin de tout l'Orient (*b*).

SEC.

(*a*) *Purchas*, Vol. II. p. 1717. *Tavernier*, L. c.

(*b*) Voyages de *Pietro Della Valle* T. VI. p. 109. Paris 1745. *Purchas*, Vol. II. p. 1723. *Tavernier*, P. I. L. V. Ch. 23.

(*) Il paroît par les Relations des Anglois eux mêmes, qu'ils s'engagerent dans cette entrepriſe partie par crainte, partie par l'eſpérance d'avoir part au butin, & quoique les Perſans n'euſſent pu rien faire ſans eux, ou en agi fort mal avec eux, quoiqu'ils euſſent tout fait, & au bout du compte n'gagnerent fort peu à une entrepriſe qui changea entierement la face des affaires de ce côté-là, & mit les Rois de Perſe en poſſeſſion de tout ce qu'ils peuvent deſirer tandis que le porta un tel coup à la puiſſance des Portugais, qu'ils n'ont jamais pu en revenir, ſe trouvant au traité de ce côté-ci par les Anglois autant que la conquête de l'autre par les Hollandois, avec cette différence que les derniers n'ont gardé ce qu'ils ont pris, au lieu que les autres ont donné tout aux Perſans, & ſont demeurés à leur merci (1).

(1) Voy. *Monro's*, account of the taking of Ormus, in the ſecond Volume of *Purchas*, Pilgrims.

SECTION VI.

Continuation du même sujet, & Description des Etablissemens des Portugais à Malacca, Diu, Daman, Chaul, Onor, Cananor, Calicut, Cranganor & Cochin, leur manière de faire aux Maldives, leur Pêche lucrative à Tuticorin, & leurs Etablissemens à Negapatan, Méliapour & Malacca.

Section VI. Suite de l'Histoire des Portugais aux Indes.

Etat florissant des Portugais aux Indes.

LE troisième Gouvernement des Indes Portugaises étant celui de *Malacca*, ou *Malaye*, nous commencerons par l'Arabie Heureuse. Elle est située entre le Cap de Rasalgate & celui de Mocandon au cinquième degré, trente minutes de latitude Septentrionale, sur le Tropique de Cancer. Dans cette étendue de côte, celle qui borde les petites Provinces de Hasalgate & de Curiate, & celle de trois journées qui se trouvent, avec cinq ou six Châteaux garnis de canons, celle-là est très facile pour accommoder à caréner les Vaisseaux. Vis-à-vis des Portugais aux Indes, il y avoit un grand abord de Marchands à Mascate, & cette ville, quoique ni si grande ni moins belle que d'autres, étoit une des plus considérables de la côte, à cause du Port, où les Vaisseaux mouillent par trois brasses d'eau, il y avoit un Damas avec un Officier nommé Alfaqui, qui recevoit les droits de la Pêche des perles sur la côte de l'Ile de Bahaim, qui appartenoient alors à cinq ou six familles. Le grand *Albuquerque* avoit fortifié cette place, & l'ayoit prise de la manière en 1507, mais un Corps de deux mille Arabes étant entré dans la ville, ils massacrèrent un grand nombre de Portugais, sans que le Gouverneur pût faire pour les apaiser, si ce n'est qu'il donna un combat opiniâtre & sanglant, dans lequel les Portugais remportèrent la victoire (a). Le Gouverneur perdit la vie dans l'action. Mais *Albuquerque* rendit toute la puissance qu'il avoit auparavant, & maintint la réputation & puissance de sa Nation. La grandeur d'Ormus fit un peu de tort à la commerce de Mascate, mais celui-ci en fut amplement dédommagé après la ruine de l'autre, car le Port étant devenu le principal entrepôt de cette partie du Monde, de toute que la Compagnie d'Angleterre en tire de grands profits, sans compter les prodigieuses sommes que lui laissent les Gouverneurs & les autres Officiers, pendant qu'ils en sont en charge (b) (*).

(a) *Maffeus*, Hist. Ind. L. III. Ch. 1.

(b) Les Etats Empires, & Principautés du Monde, p. 252.

(*) Le défaut d'argent nuisit à la suite pour le Roi parmi les premiers Conquérans Portugais. Ils avoient cru en peu de tems s'enrichir à un haut point de grandeur; mais ainsi que les Gouverneurs entretenoient de si grands frais pour le Roi public & les particuliers, leurs soldes particuliers, leurs soldes & entretiens, & ainsi que les revenus temporels de la Couronne ne suffisoient pas à subvenir à tout, ainsi avec une dépense facile. Il semble que les Gouverneurs ne cherchoient pas à profiter du tems que le génie leur donnoit pour se maintenir en une telle dignité, ils pensoient plus à profiter pour eux-mêmes, qu'à faire des acquisitions à leur Patrie, occupés de servir plus aux dépens à servir (c).

(c) Osorio, Hist. du Roi Emanuel, L. III, p. 111.

Il est certain que quelque [illegible] de Malac[illegible] devoit beaucoup plus [illegible]. [illegible] Portugais y bâtirent [illegible]. [illegible] & [illegible], [illegible] & [illegible] [illegible] Mahométans & [illegible] [illegible] [illegible]

Les nouveaux Empereurs Mahométans, sans se retrancher ce qui formoit la magnificence de leurs Prédécesseurs, ajoutèrent à la Majesté, par une Autorité Despotique, qui n'a point d'exemple parmi le Peuple de tout l'Orient le plus pur dans sa morale & le plus corrompu dans sa conduite. Ils n'abandonnèrent aux Grands & aux autres Sujets que ce qu'ils ne pouvoient leur ôter, sans se rendre odieux. Ils s'emparèrent de tout le reste, & ne laissèrent à personne la liberté de disposer par Testament de ses biens. Ils ne permirent pas même à leurs Femmes & à leurs Enfans de rien posséder en propre. L'esprit de défiance, qui les portoit à tout envahir, les fit encore penser à s'assurer de la fidélité de leurs Sujets. Ils ne voulurent pas qu'ils pussent avoir de Chevaux, de Sabres, de Boucliers, de Lances, ni d'autres Armes offensives ou défensives. Ils ne leur permirent pas même de porter des habits de différentes couleurs. Ils ne leur laissèrent que le droit de se marier, & de vivre comme ils pouvoient. Ils ne leur donnèrent pas même la liberté de se choisir des Maîtres. Ils les forcèrent de servir, & leur choisirent eux-mêmes des Maîtres parmi leurs Esclaves. Ces Esclaves les font respecter de leurs Sujets, & augmentent encore cette puissance absolue qu'ils ont sur eux. Ils sont seuls, à l'exclusion de tout autre, le droit de vendre & d'acheter. Ils ne permettent pas même à leurs Sujets de se marier, ni à leurs Esclaves d'épouser des Femmes libres. Ils ont cela de particulier, qu'ils ne peuvent être punis de mort, ni même condamnés à aucune peine pécuniaire, pour quelque crime que ce soit.

Il n'y a dans l'Asie & dans l'Europe aucun Gouvernement qui approche de celui-ci. Les Empereurs Mahométans ont à la vérité un Conseil, qui est composé des Principaux Officiers de l'Empire; mais ils ne sont pas obligés de suivre les avis de ce Conseil. Ils peuvent même ne pas le consulter, s'ils le jugent à propos. Ils ne sont pas non plus obligés de rendre la Justice dans leur Tribunal. Ils ont, au lieu de cela, un Juge ordinaire, à qui ils donnent le nom de Cadilesker. Il a, au-dessous de lui, un grand nombre de Juges subalternes, qui sont répandus dans toutes les Villes de l'Empire. Ils ne jugent que les différends qui leur sont portés par les Parties. Ils ne font point de recherches d'office, & ne punissent aucun crime. Ils ne connoissent pas même de ceux qui troublent l'ordre public, à moins que le Gouverneur de la Province ne les leur défère. Ce Gouverneur est un des plus grands Seigneurs de l'Empire. Il a, sous lui, un Lieutenant, qui commande les Troupes, & qui est chargé de la Police. Il a aussi un Trésorier, qui est chargé de la Recette des Revenus du Prince, & de la Dépense qui se fait par ses ordres. Il a encore un Contrôleur, qui est chargé de veiller sur la conduite des deux autres Officiers. Ce Contrôleur est le seul qui ait droit d'écrire à la Cour. Les autres ne peuvent avoir aucun commerce avec elle, sans la permission du Gouverneur. Ils ne peuvent même s'absenter de leur Département, sans sa permission. Il a, sous lui, un Juge ordinaire, qui est chargé de rendre la Justice aux Habitans de la Province. Il a aussi un Lieutenant, qui commande la Cavalerie. Il a encore un Trésorier, qui est chargé de la Recette des Revenus du Prince, & de la Dépense qui se fait par ses ordres. Il a encore un Contrôleur, qui est chargé de veiller sur la conduite des deux autres Officiers. Ce Contrôleur est le seul qui ait droit d'écrire à la Cour. Les autres ne peuvent avoir aucun commerce avec elle, sans la permission du Gouverneur. Ils ne peuvent même s'absenter de leur Département, sans sa permission. Il a, sous lui, un Juge ordinaire, qui est chargé de rendre la Justice aux Habitans de la Province. Il a aussi un Lieutenant, qui commande la Cavalerie. Il a encore un Trésorier, qui est chargé de la Recette des Revenus du Prince, & de la Dépense qui se fait par ses ordres. Il a encore un Contrôleur, qui est chargé de veiller sur la conduite des deux autres Officiers. Ce Contrôleur est le seul qui ait droit d'écrire à la Cour. Les autres ne peuvent avoir aucun commerce avec elle, sans la permission du Gouverneur. Ils ne peuvent même s'absenter de leur Département, sans sa permission.

VI. Forme du Gouvernement Turc.

Pouvoir des Empereurs.

Pouvoir des Juges.

Pouvoir des Gouverneurs de Province.

(1) Ainsi on Dit qu'un Chien de bon Cœur, pour dire, qu'il a le cœur bon. (2) Ainsi on dit, un Homme de Commandement, Ch.

Section VI. Empire des Portugais dans les Indes.

pe, ſe pourvoient chez eux, parceque de ſont à leur porte, pour s'épargner la peine d'aller chercher plus loin (a). C'eſt pourquoi, & par quelques autres raiſons qu'il ſeroit inutile de rapporter ici, que l'on regarde encore Diu comme une des plus importantes Villes qui reſtent à la Couronne de Portugal dans les Indes, étant à l'entrée du cul-de-ſac de Cambaye, ce qui fait que quelques Auteurs l'appellent la Clef. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il ne trouve point dans toute l'étendue de la Mer des Indes, un meilleur endroit pour y bâtir une Place forte, ſi elle étoit néceſſaire, & qui revînt à un auſſi haut point de perfection, que l'eſt aujourd'hui celle de Diu, que les Portugais ont fortifiée, & dont ils ſont maîtres depuis plus de deux cens ans (b). (*)

Deſcription de Diu.

La premiere place du commencement des Indes, qu'on appelle la Pointe, ſe trouve au-deçà du Gange, qui appartient aux Portugais, eſt *Diu*, ſituée dans une Peninſule à l'entrée du Golphe de Cambaye, au vingt-unieme degré de Latitude, à une diſtance égale de Surate & de Bajaim. Les Portugais la rendirent maîtres de cette place de très-bonne heure, & ils l'ont toujours regardée comme (c) La rade eſt grande & en état de contenir un bon nombre de vaiſſeaux. Le Port eſt peu de choſe, mais la Citadelle paſſe pour une des meilleures & des plus belles des Indes. Il ſe fait encore quelque commerce dans cette Ville, principalement de fromens & de riz. Il y a quelques anciennes familles qui ſont riches, & comme la place a été ſi longtems entre les mains des Portugais, il eſt aiſé de juger qu'il y a des Juifs, puiſque quand elle a été attaquée, ils ont été de la Garniſon. (d) *Le Fort est Ancien; il a trois remparts les uns au-deſſus des autres, entourés d'un large fossé, qui est presque toujours plein d'eau, mais qui se change en marais lorsque la mer commence à monter. Le Roi qui commandoit dans Diu en 1546, étoit un vaillant homme, qui avoit fait ses preuves de valeur en cent occasions. Après avoir bien canonné la place, le Mogol se disposa à donner un assaut*

(a) *Hamilton*, Le Voy. I. p. 140, 141. *Le Gentil*, Voy. des Portugais, T. IV. p. 200.
(b) *Dict. du Comm. de Commerce*, T. II. p. 200.
(c) *Le Gentil*, Voy. des Portugais, T. IV. Ch. 11.
(d) *Barbosa*, Le Ch. 11.

(*) Il paroît par là de quelle conſéquence étoient les places maritimes de Portugal dans toutes les parties du monde connu, pour faire un commerce avantageux. Mais la perte de la plupart de ces places, depuis la fin du dix-ſeptieme ſiecle, a entraîné celle du commerce. Le grand nombre de ces places fortes, que l'on a été obligé d'abandonner, ne ſont plus que des poſtes inutiles, qui ne ſervent qu'à conſommer les revenus de l'Etat, & à épuiſer les forces des Portugais. Il eſt vrai que l'on a voulu, depuis quelques années, rétablir le commerce des Indes; mais il eſt à craindre que ce ne ſoit trop tard, & que les Anglois & les Hollandois ne ſe ſoient rendus trop puiſſans dans ces mers, pour que les Portugais puiſſent jamais les en chaſſer. Ils ſont trop foibles pour entreprendre de faire la guerre à un Gouvernement auſſi puiſſant que celui de la Grande-Bretagne, ou à celui de la République des Provinces-Unies. Ils ſont trop dépendans de ces deux puiſſances, pour leur commerce, pour leur ſubſiſtance, pour leur ſûreté, pour leur liberté même, pour oſer entreprendre de ſe ſouſtraire à leur domination. Ils ſont trop foibles pour ſe paſſer de leurs ſecours, & trop foibles pour les combattre

affut le Domaine à la pointe du jour. Le Commandant en fut averti, & les en empêcha à peine. Un peu après minuit il donna l'ordre de faire monter quelques Officiers dans chacune des chaloupes, & de faire descendre le reste. A mesure que les chaloupes revenoient, on y faisoit entrer de nouveaux Soldats. Les Officiers qui étoient dans la première, ayant trouvé les Portugais sous les armes, & prêts à les recevoir, firent leur décharge, & se retirèrent. Ceux qui étoient dans la seconde, ne voyant point de Portugais, débarquèrent sans opposition, & se rangèrent en bataille. Ils furent bientôt joints par ceux de la troisième, qui, ayant appris que les Portugais étoient sur le rivage, y coururent en diligence. Ceux-ci, ayant fait leur décharge, se retirèrent aussi, & allèrent se mettre à la tête de la troupe. Les Portugais, qui avoient été repoussés, revinrent à la charge, & firent une décharge générale. Les Hollandois, qui étoient à la tête, ayant fait la leur, se retirèrent, & allèrent se mettre à la queue de la troupe. Ils furent suivis de près par les Portugais, qui, ayant fait leur décharge, se retirèrent à leur tour. Les Hollandois, qui étoient à la queue, ayant fait la leur, se retirèrent à la tête

Surtout à Calicut

Calicut, dont nous avons déjà tant parlé, est aussi une grande ville et très peuplée. Les habitans font la plupart Marchands, & font un grand commerce. Nous avons vu de quelle manière les Portugais trouvèrent moyen de bâtir une Citadelle très forte, à la faveur de laquelle ils commencèrent insensiblement du commerce, & s'emparèrent de la plus grande partie de celui que faisoient les Arabes, les Perses & les Egyptiens. Ces Nations ne sont pas encore entièrement exclues de leur pouvoir, mais les Hollandois, suivis des Anglois, les ont obligées de la partager, & font aujourd'hui un capital de ce commerce, qui leur est d'autant plus avantageux, que leur Compagnie des Indes est très riche. Le Roi de cette Ville est très puissant, & peut mettre en campagne, dit-on, 200 mille hommes. Ses Etats produisent du poivre, du gingembre, & d'autres riches marchandises, dont les Européens font un grand commerce. Ils y trouvent aussi beaucoup de toiles de coton, qui se débitent avantageusement dans toutes les Nations Européennes qui ont des établissemens aux Indes.

Calicut étoit la Capitale du Samorin ou Empereur du Malabar, & comme nous l'avons vu, le premier Port où les Portugais arrivèrent, lorsqu'en doublant le Cap de Bonne-Espérance, ils entrèrent en pleine mer par une route inconnue jusqu'alors. Après de longues guerres, dans lesquelles ils prirent & détruisirent plusieurs villes, ils bâtirent un Fort [illegible] dans le port de cette ville, pour y faire le commerce, dont ils avoient [illegible] par la force des armes. Ce commencement de bâtir [illegible] les Chrétiens [illegible] à les imposer. Comme ils [illegible] les Naturels, ils donnèrent aussi [illegible] aux Portugais, de [illegible] en état de [illegible] plus d'un [illegible] ne [illegible] par [illegible] [illegible] Port, [illegible] [illegible] [illegible]

tiens de St. Thomas dont nous avons parlé. Les Portugais y trouverent de bons ports, & demeurerent maîtres, au grand avantage de leur commerce, jusqu'au temps que les Hollandois attaquerent & prirent le Fort, ce qui accompagna une bonne Capitulation, & la transporterent en Portugal. Le Royaume de Cochin est fort petit, & n'a rien de remarquable. Il avoit deux Capitales, l'une appartenante aux Portugais, & l'autre aux habitans naturels. Nous avons vu que cette ville fut la premiere place que ils eurent aux Indes, & ses habitans, soit qu'ils fussent naturellement bons, soit qu'ils fussent accoutumés aux manieres des Portugais, leur ont toujours été fidèles. Cette place, après avoir bien été saccagée, fut prise par les Hollandois, qui la trouverent grande & bien bâtie, il y avoit un bon nombre d'édifices publics, dont quelques-uns sont aujourd'hui entierement ruinés (a) (*). 1662.

Cochin est la Capitale du dernier & du plus petit Royaume de la Côte de Malabar, n'ayant en tout que quinze lieues d'étendue. La ville est divisée en haute & basse, la premiere est aux habitans du Pays, & la seconde aux Portugais, c'étoit une belle ville, car ils avoient plusieurs Eglises bien bâties, sept belles Eglises, une belle Bourse, & un très beau Château tout de pierre de taille, où le Gouverneur Portugais demeuroit. Le Port étoit grand, & fut jadis de petits vaisseaux, ce qui y attiroit un grand commerce, rendoit la ville fort peuplée, & en faisoit bon nombre aux habitans (b). Les Hollandois s'en étant rendus maîtres en 1663, en les rendirent bientôt dépositaires, les habitans ayant surpris leur Garnison, les occuperent la gorge, & rendirent la place aux Portugais, mais ils la reprirent après un fort long & meurtrier, depuis ce temps-là elle est fort déchue, & quantité de monumens de son ancienne splendeur sont réduits en ruines (c). C'est la dernière place de quelque conséquence entre l'Inde & le Cap Comorin, qui termine la Peninsule, qui étoit autrefois au pouvoir des Portugais. On peut dire avec vérité, que s'ils avoient eu moins de forteresses, qu'ils les eussent faites plus grandes, & qu'ils eussent eu autant de soin de reprimer le luxe que d'affermir les habitans du Pays, ils auroient pu conserver plus longtemps un Empire, dont l'acquisition fut tout d'honneur à leur courage & à leur conduite.

Les

(a) Ovington, ubi sup. p. 91.
(b) Baldæus, ubi sup. Ch. 32.
(c) Hamilton, Vol. I. p. 333.
(d) Baldæus, Ch. 32.

(*) Il y avoit sur l'île à Cochin une République de Juifs, qui prétendoient avoir reçu par des ambassades grattées sur des plaques de cuivre, qu'ils tenoient de la Terre de Jérusalem. Pendant un temps ils furent en grand nombre, parfaits & maîtres du Pays, mais ils en furent chassés & réduits en petit nombre, bornés à pouvoir faire un exercice libre de leur Religion dans la Ville de Mahé. La ville Portugaise de Cochin étoit sur le bord de la Riviere à trois lieues de la mer, mais à présent elle n'en est éloignée que de cent verges. Ce n'est donc plus un port de mer, mais il est à présent à sec, & on peut observer que ce défaut en entraîne un autre, savoir que la Chaux étoit si mauvaise autrefois pour guérir de la goutte, à Cochin pour la dépuiser (1).

(1) Hamilton, Vol. I. p. 333, 334.

Livre VII. *Etat des Portugais dans les Indes.*

Les Iles *Maldives* ſont ſituées de façon, qu'il eſt impoſſible aux Portugais, après avoir été quelque tems établis aux Indes, de n'en avoir connoiſſance, puiſque la plus ſeptentrionale de ces Iles n'eſt qu'à cinquante lieues du Cap Comorin. Elles s'étendent depuis le huitieme degré de Latitude Septentrionale juſqu'au quatrieme de Latitude Auſtrale, ainſi elles occupent près de deux cens lieues en longueur, mais n'en ont que trente ou trente-cinq dans leur plus grande largeur (a). Cet eſpace contient un prodigieux nombre d'Iles, du tems de *Ptolomée*, c'eſt à-dire dans le ſecond ſiecle, on en comptoit plus de trente cens. Si l'on en croit ceux qui les habitent, il n'en connoît qu'une très-petite partie, & le Prince qui en eſt le Souverain General, prend le titre de Sultan, Roi de treize Provinces & de douze mille Iles (b). Il y a ſans doute du faſte & de l'exagération dans ce titre pompeux, qui ſe reſſent de la vanité des Orientaux, mais le nombre de ces Iles eſt certainement plus grand que ne le ſavoient les Anciens. L'Amiral *Soarez* les découvrit en 1507, il fit une alliance avec le Roi du Pays, qui fut confirmée par *Sequeira*, il demanda la permiſſion de bâtir un Fort dans l'Iſle de *Malé*, la plus grande, & la ville du même nom eſt la Capitale de tout le Royaume, qui eſt ancien, riche & puiſſant (c). *Jean Gomez*, qui y fut envoyé pour faire conſtruire le Fort, fut favorablement reçu, & engagea le Roi par preſens à y conſentir. Il le bâtit de bois & de terre, il n'y avoit ni pierre ni chaux dans l'Iſle. Il étoit très-bien ſitué & commandoit le Port, enſorte qu'il auroit pu être d'une grande utilité aux Portugais, ſi *Gomez* ſe fut bien conduit, mais à peine eut-il vu ſon ouvrage achevé, que ſe fiant un peu trop ſur la reputation du nom Portugais, il voulut donner ſur les étrangers & donner la loi dans le commerce, quoiqu'il n'eut que dix ſept hommes. Les Mahométans formerent contre lui une ligue ſecrette, l'attaquerent ſubitement, le tuerent avec tous ſes gens, & raſerent le Fort. Les Portugais n'ont jamais depuis ce tems-là pu obtenir la permiſſion de s'établir dans les Maldives, c'eſt ce qui fait que pluſieurs de leurs Auteurs parlent de ces Iles avec le dernier mépris, & traitent les habitans de miſérables & de barbares, ce qui eſt contraire à la verité & à l'expérience (d) (*).

Etabliſſement des Portugais aux Maldives. Leur inſolence leur en fait chaſſer.

Avant

(a) Carpin, Hiſt. des Indes, P. II. p. 187. (b) *Mandelſlo*, Voy. Col. 284. *Pontan.* Geogr. L. VIII.
(c) *Lafitau* T. II. p. 297. (d) *Al faſi*, Hiſt. Ind. L. VII. C. 7.

(*) Il eſt à propos d'inſtruire le Lecteur de deux choſes, qui regardent ces Iſles, & qui ſont particulieres dans leur genre. La premiere eſt, que les Hollandois qui en ſont en grande partie le commerce, le trouvent très-lucratif, parcequ'ils y achetent pour peu de choſe, & en auſſi grande quantité qu'il leur plaît les plus beaux Cocos qu'il y ait au monde, qui leur ſont de monopole courante en divers lieux, & partie y croiſſent ſur la Côte de Canara (1). La ſeconde que les Cocos des Maldives donnent tant tant de choſes utiles & dont pluſieurs Auteurs parlent avec tant d'éloges à, comme s'il n'y en avoit nulle part d'auſſi bons, ſont réellement une eſpece particuliere de cette ſorte de noix,

(1) Diſſerta. Hiſtoire du Commerce T. II. Col. 610. (2) Mémoire MS. de M. Gervaiſe.

Avant que de pouvoir parler convenablement de la célebre Isle de Ceylan, il faut dire quelque chose des avantages que les Portugais retiroient de l'Empire qu'ils avoient sur la mer qui est entre cette Isle & la Terre ferme, mais on doit observer, que nous nous bornons à cet espace de tems, pendant lequel les Portugais en ont été les maîtres, les choses ayant bien changé depuis que la propriété, ou, comme il leur plaît de l'appeller, la protection de ces mers est tombée entre les mains des Hollandois. Dans le tems que les Portugais en étoient les maîtres dans ces quartiers, la pêche des huitres & des perles s'appelloit la *Pêcherie* par excellence, & elle se fait à les Côtes du Royaume de *Madure* au Nord, & les Isles qui sont entre cette Côte de Ceylon & la Terre ferme au Sud. Le nom de *Pêcherie* lui convient très-bien, car quoique quelques-uns préferent les perles qu'on prend proche de l'Isle de *Bahaim* dans le Golphe Persique, & celles qu'on trouve sur les Côtes de la Chine à l'Isle de Hainan, il est cependant aisé de prouver par la comparaison du produit annuel de ces Pêcheries dans l'endroit dont il s'agit, qu'il surpassoit rarement celui de la Pêcherie dont nous parlons (a). Un des plus grands traits de la fage Politique des Portugais étoit, que quoiqu'ils fussent seulement maîtres de ce commerce lucratif, ils feignoient de ne l'être point, & avoient grand soin de laisser croire aux naturels qu'ils étoient parfaitement libres, & qu'ils s'en mêloient non pour s'arroger aucune autorité, mais pour leur rendre service. Par cette raison ils ne voulurent point bâtir de Fort ni à Tuticorin ni à Calapatnam, deux villes ou bourgs en terre ferme, d'où venoient les Pêcheurs avec leurs barques, & ils laisserent subsister les anciens droits (b).

Section VI. *Empire des Portugais dans les Indes.*

Pêcherie des perles à Tuticorin.

La saison de cette pêche étoit la fin d'Avril ou le commencement de Mai, quelquefois plutôt, quelquefois plus tard, selon le tems qu'il faisoit. On en laissoit entre tems la direction au Souverain du Pays, appellé *Naik*, & les Portugais, en qualité de Protecteurs de la Mer, envoyoient deux Frégates pour défendre les Pêcheurs contre les Pirates Malabares & des Maldives. Le tems de la pêche duroit environ quinze jours, & le *Naik* faisoit publier quand elle devoit commencer. Au jour marqué il se rendoit au lieu assigné plusieurs milliers de personnes hommes & femmes de tout âge & de toute condition, un nombre indéfini de barques de pêcheurs,

(a) *Jos. Acosta*, Hist. Nat. des Indes. (b) *Tavernier* P. II. L. II. Ch. XII. L. IV. Ch. IX.

noix, qui ne croît que dans les Maldives, mais les noix ne sont pas bonnes à manger, comme on le dit communément, elles sont médicinales, & en cette qualité fort estimées, sur tout pour la guérison des fievres, & contre le poison. Un Voyageur moderne en parle sur la propre expérience en ces termes „ Cet arbre, dit-il, nous sert à bâtir, nous fournit du vingt ou trente tonneaux, le corps du bâtiment, le mât, les cordages, les voiles, les cables, les provisions, & le feu, tout est tiré de cet arbre fidele. Il leur fournit encore de l'huile pour leurs mets & pour leurs lampes, du sucre, des confitures, & une infinité d'autres choses" (1).

(1) *Navigations, &c.* Liv. I. p. 100.

Section VI. Empire des Portugais dans les Indes.

chevaux, & depuis cinq ou six cents jusqu'à mille plongeurs. A un certain signal les barques se mettent en mer, & ayant chacune leurs conducteurs, les plongeurs allument promptement au fond les huitres, qu'ils apportent dans de petits paniers sur leur tête, quand les barques en étoient suffisamment chargées, on les transporte sur le rivage, ou ceux qui y étoient restés pour cette besogne les entassent dans le sable, jusqu'à ce que la chaleur du Soleil ait pourri & enfermé l'huitre, pour en tirer plus facilement les perles. Tout le produit de la pêche du premier jour appartient au Roi, après quoi ce qui se prend chaque jour étoit mis à part, mais le profit étoit en commun. Le nombre de ceux qui s'employoient à cette pêche étoit sur terre que sur mer, allant souvent à cinq ou six mille ames, & les provisions de bouche des tentes qu'on dresse pour leur commodité, sont un beau coup d'œil de loin. Après que les perles avoient été lavées, nettoyées & séchées, on les passoit par une espece de tamis ce qui servoit à distinguer leur grosseur. Quand tout étoit fini, le Roi indiquoit le tems & le lieu où devoit faire la vente publique, il se tenoit alors une foire, qui duroit ordinairement depuis la fin de Juin jusqu'au commencement de Septembre. Les plus petites, que nous appellons semence de perles se vendoient au poids & les autres suivant leur grosseur & leur beauté, depuis quelques fanons jusqu'à dix & vingt livres sterling, & même au delà le prix, mais il n'y avoit guères d'autres acheteurs que les Marchands Portugais, qui achetoient argent comptant & faisoient de bons coups, & aussi tout le monde en savoit content (a). Les Portugais prirent cette pêche sous leur protection peu de tems après qu'ils furent établis aux Indes, & l'ont gardée jusqu'en 1658, lorsque par les pertes qu'ils avoient faites dans l'Isle de Ceylon & ailleurs, elle tomba entre les mains des Hollandois, qui en sont demeurés depuis ce tems là en possession (b) (*).

Nous

(a) Dictionn. Univ. de Comm. Vol. II. (b) *Ibid.* Col. 763. *ibid.* fol. C. 66.

(*) Les Hollandois ont changé la méthode, suivant celle-ci presque égarée d'un homme bien informé de cette affaire. Vous entendez les chefs de pêcheurs parler. Le temps est arrêté en entre lorsque la côte de Manar, depuis l'île de Manar dans un [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] par des [illegible] Portugais & un [illegible] [illegible] Directeur de la Pêcherie & un [illegible] de ceux [illegible] Commissaire est [illegible] [illegible] de même que le Naik qui est [illegible] Gouverneur du Pays [illegible] Naik de Tanjaour. On met les huitres [illegible] [illegible] dans des [illegible] & quand [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Nous parlerons à présent de cette belle Isle, qui est au-delà des Maldives, & au Sud du Cap Comorin, & dont les Auteurs modernes écrivent le nom de différentes manieres, *Ceylan*, *Ceylon*, *Ceylam*, *Seylabe* ou *Seylabe*, quelques *Lanca*, ce qui signifie *Pleine Terre*, ou *Terre Sainte*, nom qu'on lui donne par tout le Royaume, *Regi*, qui signifie *Roi*, ou *Roi Saint*, ou *Roi Christ* (a). *Enfin* ou la appelle *Taprobane*, ou *Tenasserim*, qui veut dire *Royaume Infernal*. Ou la nomme aussi *Hermus*, c'est-à-dire *Terre terrible*, & *Tenarisin*, qui marque un lieu à délices. Les Arabes l'appellent *Serendib* ou *Serendive* (b). Elle est sans contredit une des plus grandes Isles du Monde, & celle qui fait le commerce le plus riche & des plus lucratifs. Les Portugais y abordent en 1506, sous la conduite de *Laurent d'Almeide*, qui y engage des combats avec les naturels du pays, par lesquels il marque qu'il en prenoit possession au nom d'Emanuel Roi de Portugal, donnant à entendre qu'elle n'avoit point de maître, quoique d'un côté on vit sous les Rois de Cotiate un premier ministre se proclamer protecteur d'Emanuel, moyennant une redevance annuelle, & d'un autre côté quelques Princes se fissent couronner de concert par un (c). Pendant les Portugais y bâtissent des forteresses, & enfin s'emparerent insensiblement de la plus grande partie de l'Isle, sous prétexte d'un tribut annuel d'Elephans que le plus puissant Monarque de ses Etats. Le commerce qu'ils y font encore est des plus considérables, il en tire du poivre long, du rond fin, de la canelle, de la noix, du tabac, de l'ébene, du musc, du crabe, du salpetre, du soufre, du plomb, du fer, de l'acier, du cuivre, outre les trois articles exposés à la canelle, toutes sortes de pierres précieuses, excepté des diamans & des rubis. Ajoutez que les Hollandois parurent dans les Indes, ils formerent le projet de se rendre maîtres d'un si riche établissement (d). Ils firent leur premiere descente en 1602, & tandis qu'ils faisoient ouvertement la guerre aux Portugais, tantôt ils partageoient leur mauvaise mer jusqu'à ce qu'enfin ils eurent le bonheur de conquérir cinq ans de les chasser de Ceylan, excepté quelques places de Colombo & de Negombo, les deux principales places dans l'Isle, & le Fort de *Punto Gale*, qui en commande le meilleur Port. Les Portugais avoient possédé cet établissement pendant cent cinquante ans sous [illegible] Capitaines Generaux, depuis *Pedro Lopez de Sousa* qui fut le premier, jusqu'à *D. Antonio d'Amaral y Menezes*, qui fut le dernier. C'est que nous trouvons de plus curieux dans l'Histoire des Indes en général & de celle de cette Isle en particulier, c'est moins qu'elle ne perdit après une longue possession, par l'orgueil & l'avarice des Gouverneurs, & par la lâcheté, la paresse & la lâcheté des Soldats, & ils accoutumerent

Section VI. Progrès des Portugais dans les Indes.

Mots à retenir, avec leur définition et Gouvernement de Ceylan, remarquable en tout temps.

(a) Osorio. T. II. p. 195, 196.
(b) Antonius Bachuinus Arabus, traduit en par Renaudot.
(c) Maffeus L. VII. Ch. 3. Lafitau, T. IV. p. 10 pp. 91.
T. II. p. 399. Baldeus, Description de Ceylan. C. 2.
(d) Recueil des Voyages de la Compagnie

que cette véritable Lanca, à laquelle on prit toujours d'invincible, tandis qu'elle se rendit un grand nombre à la bataille (e).

(e) Ou en Histoire III. de M. Gueux.

Section VI. *Empire des Portugais dans les Indes.*

de cet récit le peu de fruit que l'on eut en Portugal de prendre connoissance de l'état d'un établissement si important, & qui produisoit un si grand revenu à la Couronne de Portugal, on n'y perdit que lorsqu'il fut trop tard (a) circonstance certainement qui mérite d'être mûrement pesée par toute Puissance maritime, & sur-tout par celles qui ont des Colonies importantes & fort éloignées.

Etat de Negapatan avant les Portugais & depuis.

La première place de quelque importance que se présente sur la Cote de Coromandel, est *Negapatan*, ce qui en Langue du Pays signifie la *Ville aux Serpens*, elle est ainsi nommée non seulement à cause de la multitude de serpens qu'on y trouve, mais à cause d'une sorte de respect religieux que les habitans ont pour ces reptiles, regardant comme un impiété de les tuer (b). Lorsque les Portugais commencerent à s'établir dans les Indes ce n'étoit qu'un simple village ou un petit bourg, mais s'étant bientôt apperçus de l'avantage qu'on en pouvoit retirer, & sur-tout pour assurer leur commerce dans le Golphe de Bengale, ils l'environnerent de murailles, & en firent avec le temps une belle ville, où il y avoit plusieurs belles Eglises & un fort beau College appartenant aux Jesuites (c). Ils la garderent jusqu'au temps qu'ils perdirent l'Isle de Ceylan, mais comme elle devint alors une place de conséquence pour les Hollandois, ceux-ci engagerent le Roi de Tanjour à trahir les Portugais ses anciens alliés, & à leur aider à s'emparer de cette ville (d). Les Portugais en connoissoient trop bien l'importance pour y renoncer aisément, & pour en oublier leur perte, ils firent dans un grand effort pour la reprendre, & ils y réussirent, mais ils ne la garderent pas longtems, les Hollandois étoient devenus si puissans aux Indes, & avoient des flottes si nombreuses, que la chose fut impossible à exécuter. Ils forcerent Negapatan, quand elle fut assiegée, de sorte que les Hollandois en emporterent un grand butin, & ils en font demeurés depuis les maîtres (e). Cette place a aujourd'hui un beau & grand commerce, quoique le Port ne soit pas admirable. Presque toutes les Nations qui sont aux Indes, Maures, Indiens, Armeniens &c. y sont établis & y trafiquent sous la protection du Fort (*).

1658.

1660.

Mo-

(a) Ribeyro, Hist. de Ceylan, p. 208, 209.
(b) Schouten, Voy. T. I. p. m. 186.
(c) Baldæus, I. Ch. 12.
(d) Ceyne, ubi sup. P. II. p. 100.
(e) Mandelslo, Account of the East Indies Vol. I. Ch. 28.

(*) Cette Ville appartenoit anciennement au Royaume de Pegu, comme nous pouvons remarquer, en Italie, dont nous avons parlé plus haut: nous nous observerons que c'est le Titre de la Dignité parmi ces Peuples, nous nous donne lieu de parler d'une chose très-rare, qu'on ne s'est point encore guere de trouver à aucun Indien qui ait eu connoissance de l'existence d'un Empire Germanique que Tous les Peuples voisins, puissans, ou même à un puissant Prince, nous appellent Empereur de Bengale, qui subsiste en Provence sous le nom de Seigneur de la Maison. Le Nom ou Echantillon d'une de ces terres, & un certain Comte d'Empire Gouverneur de Tanjour ou le reste indépendant, aussi bien que le Roi de Golconde, & d'autres, qui tiennent leurs Etats originairement Of Saints de l'Empereur (1).

(1) Tavernier, P. II. L. I. Ch. 10. Lett. Edif. & Cur. T. IV. p. 10.

Mailapour, à dix milles au Nord de l'établissement des Anglois au Fort de St. George, étoit autrefois la Capitale du Royaume de Coromandel, c'est en partie sur les ruines de cette ville que les Portugais bâtirent la Forteresse de Saint Thomas ou Saint Jacques, comme on appelle communément, de la vient que, quoique quelques voyageurs disent Mailapour & Saint Thomas, la plupart n'en font qu'un nom. Si c'est une erreur, elle est autorisée par l'usage. Les Indiens, dit-on, ont bâti par les ordres de leur Souverain, & conservé pour la plus belle relique qu'ils aient, le corps de S. Thomas, qu'ils conservent à Mailapour, à Java, aux Moluques, à Siam & à Pegu. On attribue à la faveur de la châsse des miracles à la vertu de laquelle, quelques-uns disent que les Indiens font serment. Il y en a qui croient que Mailapour est la Méliapour de Ptolomée. Elle étoit riche quand les Portugais y arrivèrent, & de la richesse est en 1545 enlevé la quantité des roseaux de diverses sortes à un tel point, qu'on peu d'années elle devint une des plus basses villes des Indes. Elle est fortifiée d'une muraille de pierre, flanquée de tours, & elle a plus de trois cents Pagodes toutes sous la protection d'un Brame d'abord des Evêques de Cochin, mais enfin de Goa, Evêque Suffragant de l'Archevêque de Goa. Les Portugais y avoient autrefois Eglise, où les Missionnaires de la Compagnie entretenoient des écoles, mais quelques années, dans l'enceinte de la Forteresse, on l'on prétend que les enfans des Portugais & des Mestices. Auprès de Goa, il y avoit une grande Paroisse qui n'étoit habitée que par des nouveaux Convertis (a). Il y a aussi la fameuse Eglise de l'Apôtre St. Thomas, les Portugais prétendent qu'il est enterré dans ce quartier, & ils montrent sur le haut d'une montagne voisine son tombeau sur lequel il y a une petite chapelle, qu'on découvre en mer. Proche de Goa, sur une autre hauteur collatérale, il y a une autre chapelle que la prétendue avoit élevé à l'Apôtre pour prendre son horizon, & on voit encore l'arc qu'il prenoit de degrés de fer dans. Il montroit un creux de pierre, qu'il est couvert d'une arcade, que l'eau découle, du rocher du temps de l'Apôtre. Le bout de cette chapelle paroît pour un grand trépan, & les Portugais en emportent souvent de petits morceaux, qu'ils font enchâsser dans de l'or. La ville a été prise, & est restée en proie à la fureur & à la fureur d'un côté par la mer, & de l'autre par une chaîne de montagnes. Les Maures en souffrirent peu de la première en 1661, après un long siège, & ils en firent encore la maîtres. La rade est excellente depuis le mois d'Avril jusqu'à celui de Septembre, tant que les vents de Sud & de Sud-Ouest soufflent, mais dans les autres saisons, les grands vaisseaux sont obligés de se retirer dans quelques-uns des Ports voisins (c) (*).

VI. Empire des Portugais dans les Indes.

Mailapour ou St. Thomas.

(a) Ozorn. T. II. p. 119. (b) Barbosa, Description des Côtes de Malabar & de Coromandel, Ch. 23. (c) Atlas Geogr. Vol. III. p. 138.

(*) Nous avons marqué de petites plus d'une fois de cette place. Les Hollandois enlevèrent au Roi de Golconde à cette même saison, les Portugais la prirent sur lui, à

Section VI. Empire des Portugais dans les Indes.

Il paroît par leurs propres Hiſtoires, que les Portugais, dans le temps de leur plus grande proſperité, ſe contenterent de ces établiſſemens ſur la Côte de Coromandel, quoique le commerce qu'ils y faiſoient, fût très-conſidérable, mais ils avoient grand ſoin de tenir les places dont nous avons parlé, en état de défenſe, & ils y entretenoient de nombreuſes Garniſons pour les garder ils tenoient le reſte de la côte en reſpect par leurs Vaiſſeaux, qui croiſoient continuellement dans le Golphe de Bengale. De l'autre côté du Golphe les Portugais acquirent beaucoup de credit dans le Royaume de Pegu, parcequ'ils avoient donné du ſecours au Roi contre celui de Siam ſon voiſin, qui l'avoit attaqué, & qui ſelon toutes les apparences l'auroit contraint de lui payer tribut, ſans un petit Corps de Portugais il ſe trouva par là non ſeulement en état de ſe défendre, mais de porter la guerre dans le Royaume de Siam. Il eſt aiſé de comprendre quel avantage les Portugais auroient pu tirer de conjonctures auſſi favorables, s'ils avoient ſu en profiter, mais un Voyageur moderne nous apprend, que ce qui auroit pu tourner ſi fort à leur avantage, fut la cauſe de leur ruine en très peu de tems, par leur mauvaiſe conduite (a). Le Roi de Pegu fut ſi ſenſible au ſervice que les Portugais lui avoient rendu, en chaſſant le Roi de Siam de ſes Etats, que par reconnoiſſance il fit *Thomas Perrya*, qui les commandoit, Generaliſſime de ſes armées, cette faveur les rendit ſi inſolens, qu'en peu d'années ils devinrent odieux & inſupportables aux perſonnes de tout rang & de toute condition. Les deux Rois étoient las de la guerre, mais ils étoient trop fiers pour faire des avances propres à retablir la paix, deſorte que pendant pluſieurs années il y eut diverſes rencontres, mais non des batailles en forme, mais par-tout où les Portugais ſe trouvoient, la victoire les ſuivoit. Le Roi de Pegu, pour être plus près des frontieres de Siam, fixa ſa reſidence à Martavan, où il tint les Portugais auprès de ſa perſonne, pour pouvoir ſe défendre ou attaquer ſelon que l'occaſion ſe preſentoit. *Thomas Perrya* étoit ſon grand Favori, il avoit ſes éléphans de parade, & une Garde compoſée de ſes compatriotes. Un jour qu'il revenoit de la Cour en grande pompe, monté ſur un éléphant, il entendit les rejouiſſances qu'on faiſoit dans la maiſon d'un Marchand, qui avoit marié le matin ſa fille, qui étoit fort belle, avec un jeune homme du voiſinage. Le General s'arrêta, leur fit des compliments ſur la circonſtance, & demanda à voir la mariée. Les parens rendirent ſa viſite à grand honneur, & amenerent la fille auprès de ſon éléphant. Epris de ſa beauté, il ordonna à ſes Gardes de l'enlever, & de la conduire chez lui. Il ne fut que trop promptement obéi, & l'infortuné époux ſe con-

Fin queſtion entre les Portugais & les Portugais au ſujet de leur ſervice au Pegu.

(a) *Hamilton*, Vol. II. p. 56.

ſe garderent quelque tems d'inſulter le même Prince, avec la fureur de ſes Alfés, le captif, & en demeura en poſſeſſion juſqu'au tems que le Grand Mogol s'empara de ſes Etats, & mit à ſa place un Mogol. Ce qui l'a fait déchoir c'eſt le voiſinage de *Madure*, que quelques Ecrivains prétendent avoir été bâtie en partie de ſes débris (1).

(1) Voyez Vol. II. p. 110.

coupa la gorge de désespoir. Les parens désolés déchirerent leurs habits, & allerent en pleurant par les rues au Palais du Roi, implorant le secours de leurs concitoyens pour se venger de l'insolent Portugais. La Populace accourut pour entendre & pour voir cette tragédie, enfin la foule devint si grande, & le bruit augmenta tellement qu'il parvint aux oreilles du Roi, qui envoya savoir la raison de ce tumulte. Le messager étant revenu lui apprit ce qui s'étoit passé, & il fit dire à ceux qui s'étoient attroupés, qu'il feroit punir le coupable. Ayant fait dire au Général de se rendre à la Cour, celui-ci s'excusa sur ce qu'il étoit incommodé. Cette réponse irrita tellement le Roi qu'il fit prendre les armes à tous les Peguans, & leur ordonna de massacrer tous les Portugais qui étoient dans la ville & dans le Royaume. Les ordres du Roi furent exécutés avec tant de diligence, qu'en peu d'heures tous les Portugais furent exterminés. Le coupable, ayant été pris en vie fut attaché par les pieds à ceux d'un éléphant, & traîné par les rues, jusqu'à ce qu'il ne restât plus de chair sur les os, ce qui appaisa le Peuple furieux. Il n'y eut que trois Portugais qui échapperent au carnage, s'étant trouvés par hasard dans les fauxbourgs proche de la Riviere, ils se cachetent jusqu'à la nuit, & s'embarquerent à la faveur de l'obscurité dans un canot, avec lequel ils navigerent le long de la côte, se nourrissant de ce qu'ils pouvoient trouver dans les bois & sur les rochers, ils arriverent enfin à Malacca, où ils porterent la triste nouvelle de cette tragique scene (*).

VI. Empire des Portugais dans les Indes.

Le Royaume de *Siam* est voisin de celui de *Pegu*, & d'une vaste étendue. Le Roi de cet *Etat* étoit trop puissant pour que les Portugais pussent penser à faire des conquêtes dans ses terres, desorte qu'ils prirent le parti de vivre en bonne intelligence avec lui, à cause du grand commerce qui se fait dans son Royaume, qui est très-bien situé pour cela, ayant d'un côté les Royaumes de Laos, de Camboye & de la Cochinchine, & de l'autre les Pays qui font le coing du Golphe de Bengale (a). D'ailleurs il y vient tous les ans une flotte de vaisseaux marchands de la Chine, chargés des plus riches marchandises de cet Empire. Les Portugais ont entretenu la bonne intelligence avec ce Monarque & ses sujets, tant que leur puissance a subsisté dans les Indes, mais il y a longtems que les Hollandois leur ont fait perdre insensiblement le credit qu'ils avoient, & ils ont su si bien gagner la confiance de ces Princes, qu'ils leur ont accordé le privilege d'acheter seuls tout l'étain dans leurs Etats, branche de commerce d'une très grande importance (b). Les Portugais ne font pas pourtant entierement exclus, mais le commerce qu'ils font est peu de chose ou rien, en comparaison de ce

Grand commerce que les Portugais font encore à Siam.

(a) *Mendez*, Voy. Col. 304. 331. (b) *Tavernier*, P. II. L. III. Ch. 18.

(*) Cet événement est rapporté d'une façon un peu différente par le fameux *Mendez Pinto*, qui en parle comme témoin oculaire. Il nomme le Général Portugais *Diego Soarez*, & non *Thomas Pereyra*. Nos Historiens ont puisé de ces faits dans l'Histoire du Pegu, & ils ont suivi *Faria*. Sans doute que *Mendez*, qu'ils suivent ici, n'a été que trop fidelement suivi. Voy. les *Voyag. de Pinto*, Ch. 191, 192. p. m. 973 966. Rem. du Trad.

Section VI. *Empire des Portugais dans les Indes.*

ce qu'il étoit autrefois. Ils avoient auſſi beaucoup de crédit dans les autres Principautés de cette Preſqu'iſle, & une grande correſpondance avec les habitans, comme on le remarque par le mélange de mots Portugais dans les langues de ces Peuples (a), & par les reſtes de ceux qui deſcendent d'eux, qu'on reconnoît aiſément dans ces Pays, mais qui bien loin d'être eſtimés ſont traités avec dédain & avec mépris (*)

Ils rendent maîtres de preſque Malacca.

Dans le tems que les Portugais arrivèrent aux Indes la grande Preſqu'iſle de *Malacca* étoit ſous la domination du Roi de *Johor*, & nous avons déjà rapporté ce qui engagea le Vice-roi de la Couronne de Portugal à attaquer la ville de *Malacca* & à s'en emparer. Quand elle fut entre leurs mains elle changea bien de condition, quoique ce fut déjà auparavant une place de conſéquence, elle devint en peu de tems fameuſe dans les Indes & dans l'Europe, étant le centre du Commerce, où aborderent les vaiſſeaux qui venoient du Japon, de la Chine, de Formoſe, de Luçon, de Lonquin, de la Cochinchine, de Cambaye & de Siam, ſans parler de Johor, de Sumatra, de Java, de Borneo, de Macaſſar, d'Amboine & de Ternate, dont les riches marchandiſes s'y portoient (b). Après Goa & Ormus, c'étoit certainement la plus riche ville des Indes, & le grand entrepôt de tout ce que les différens Pays de l'Orient produiſoient. Elle étoit le Siege d'un Evêque, & la Cathédrale, dédiée à St. Paul, étoit fort belle. Il y avoit outre cela cinq autres Egliſes Paroiſſiales, les Jéſuites y avoient un beau Collége & un Séminaire, où tous les Nouveaux Convertis étoient inſtruits. La ville étoit entourée d'une forte muraille de pierre flanquée de bastions & régulierement fortifiée, elle étoit fort peuplée, il y avoit un nombreuſe Garniſon, bien pourvue de tout, parce que les Portugais la regardoient comme la frontiere orientale de leurs domaines (†), à la fureté de laquelle ils ne croyoient pas pouvoir trop pourvoir (c)

En

(a) *Hamilton*, Vol. II. P. 38.
(b) *Lafitau*, T. II. p. 117, 130.
(c) *Maffeus*, L. XIV. C. 1.

(*) L'état des Portugais dans preſque tous les Pays des Indes eſt vraiſemblablement déplorable; car ils vivent dans la baſſeſſe & la miſere, quoique généralement parlant ils ſoient protégés des Princes Indiens & Mahométans, dans les états deſquels ils ſont établis, il n'eſt parce que ſont depuis Conſtantin aux Indes, ou parce que n'étant pas de leurs intérêts les rendre recommandables que les autres Européens, c'eſt ce que nous ne déciderons point. Ce qui eſt bien viſible, c'eſt qu'ils n'ont rien du courage & de cette intrépidité de leurs peres, qui ne s'embarraſſoient guères d'être à terre des ports ou des Comptoirs, & ſe contentoient de ce qu'ils pouvoient gagner en travaillant à quelques manufactures, en faiſant quelque petit commerce de lieu en lieu, ou en ſe mettant au ſervice des Anglois, des Hollandois & des François, dans quelque petit emploi, ou comme ſimples ſoldats; ſoit à celui de quelque Prince Indien. Mais ils ſont reconnoître chacun, qu'ils ne leur reſte de Portugais que le nom (1).

(†) On a vu plus haut que cette fut priſe en 1510 par le grand *Albuquerque*; avant que de retourner à Goa, où il alloit en qualité de Gouverneur des Indes, il ſe vit obligé de faire mourir le Roi *Ticmoia*, auquel étoit en grande partie redevable de cette importante conquête. Le fils de *Ticmoia* demanda auſſi qu'il écrivit *Annaina*, vivement animé par les ennemis, à ne l'étoit pas par la naiſſance, à la Dignité de Sandara ou de Chef

d 2

(1) *Dellon*, Rem. de Commerce, T. II. C. 2. p. 214.

En 1605 les Hollandois y attaquerent & ruinerent une Flotte Portugaiſe de trente-quatre voiles, montée de trois-mille hommes, ils ne purent cependant ſe rendre maîtres de la place. L'année ſuivante, le Roi de *Johor* l'aſſiegea avec une armée de ſoixante-mille hommes, pour ſe venger des Portugais, qui trois ans auparavant avoient pris & ruiné ſa Capitale, mais il fut auſſi obligé de lever le ſiege avec grande perte (*a*). Les Hollandois connoiſſant trop bien l'importance de cette place pour lâcher priſe, ne ſavoient les grands avantages que les Portugais retiroient de ſa ſituation & de ſon commerce, la premiere les mettant en état de lever un droit de dix pour cent ſur tous les vaiſſeaux qui paſſoient par le Detroit de Malacca, & le dernier leur rapportant un gros revenu ils l'attaquerent donc ſi vivement en 1640, qu'ils s'en rendirent maîtres apres un ſiege de ſix mois (*b*). Ils conſerverent les murailles, les fortifications & l'Egliſe de St. Paul, mais ils ont ruiné la plupart des autres Egliſes, & ils ont fait du grand Hopital un Magaſin. La Langue de Malacca paſſe pour la plus belle de toutes les Indes, & c'eſt par cette raiſon qu'elle eſt comme la Langue generale dont on ſe ſert dans les Iſles & les Pays qui ſont a l'Orient (*c*). Les Portugais ſont encore un commerce conſiderable dans le Royaume de Camboye, ils ſont auſſi bien venus dans le Tonquin, avec tout cela le commerce qu'ils font ſert plutot a les empêcher de mourir de faim qu'a les enrichir, ou a les mettre en etat d'envoyer des retours en Europe, avec laquelle ils ont pour dire la verité peu de relation, & dont par conſequent ils ne s'embarraſſent gueres (*d*).

SECTION VI. *Empire des Portugais dans les Indes.*

Elle eſt l'objet de l'ambition des Hollandois, qui s'en rendent enfin maîtres.

SEC-

(*a*) *Mirabef*, Voy. aux Indes.
(*b*) *Cayet*, T. II. p. 159.
(*c*) *Mandelſlo*, Voy. aux Indes Col. 344.
(*d*) *Cayet*, T. III. p. 40.

des Indiens, qu'il avoit juſtement méritée. Mais on repréſenta à *Albuquerque*, que les Princes Indiens ne pouvoient ſe réſoudre à obéir à un homme qu'ils regardoient comme fort au-deſſous d'eux, deſorte que le Général s'engageoit imprudemment, ou au moins fort inutilement à faire naître l'occaſion de lui ôter ſon Empire. Il tint parole, quand il envoya *George Albuquerque* pour ſuccéder à *Ray de Brito* en 1514. Ce nouveau Gouverneur éleva le Roi de *Campar* à la Dignité de *Rendara*, en la place de *Manchere*. Cet homme généreux fit dreſſer un bûcher de bois précieux de ſenteur dans une des plus grandes places de la ville, y étant monté, il fit un diſcours touchant au Peuple, dans lequel il rappella les ſervices qui lui avoient acquis ſon Empire, la fidélité avec laquelle il s'en étoit acquitté, & la lâche ingratitude de ceux qui le lui ôtoient, après quoi il fit mettre le feu au bûcher, & mourut avec cette fermeté qui a rendu les Indiens ſi fameux (1). Le Roi de *Cananor* n'avoit pas moins de vertu & de probité, mais ayant été faſſement accuſé auprès de *George Albuquerque*, ce Gouverneur, ſans mûr examen, lui fit perdre la tête ſur un échaffaud, comme traître. Ces injuſtices & ces cruautés inſpirerent tant d'indignation & de haine contre les Portugais parmi toutes les Nations voiſines, que Malacca fut plus expoſée à des trames ſecrettes & à des hoſtilités ouvertes, qu'aucun autre endroit de la domination des Portugais dans les Indes, comme nous aurons occaſion de le dire dans la ſuite (2).

(1) *Maffæus*, Hiſt. Ind. L. V. Ch. 1, 6. (2) *Lafitau*, T. II. p. 172.

SECTION VII.

Détail des affaires des Portugais à Sumatra, Java, Borneo, Celebes ou Macaſſar, dans les Iſles Moluques, à la Nouvelle Guinée, avec un Expoſé de leur ſyſtême politique & de leur tyrannie envers les Indiens, par eux ſe ſont rendus odieux, & ont frayé le chemin aux Hollandois pour ruiner leur Empire, & pour s'aſſurer ſur toutes ces mêmes Contrées, un nouveau Gouvernement, qui n'eſt pas plus doux.

Sommaire VII. *Conduite des Portugais envers les Indes &c.*

Les Portugais s'établiſſent à Sumatra, par un Traité conclu avec le Roi d'Achen.

L'Iſle de *Sumatra* s'étend ſur une ligne droite du Nord-Oueſt au Sud-Eſt, & fait face à la Preſqu'Iſle de *Malacca*. Coupée en deux parties preſqu'égales par l'Equateur, elle s'avance de ſix degrés au Nord, & autant au Midi. Elle a deux cens cinquante lieues de long, ſoixante de large, & environ cinq cens de circuit. Les Portugais y abordèrent ne pour la première fois ſous les ordres de *Diego Lopez de Sequeira* (a). Ils trouvèrent le Pays riche & fertile, ſous la commandement de pluſieurs petits Princes, qui étoient preſque toujours en guerre les uns avec les autres. On croyoit peut-être que la leur en ſeroit facile la conquête, comme on avoit fait dans d'autres Pays des Indes, mais les Peuples, par leur conſtitution de Gouvernement, étoient ſi bien aguerris, que les Portugais ne purent faire de grands progrès, ni ſe contenter de faire quelques établiſſemens ſur les côtes, par leſquels ils ſe mirent en état avec les habitans un commerce très-lucratif, non ſeulement en fer, or, gingembre, poivre, camphre, caſſia, bois de ſandal & autres bois précieux, drogues, mais auſſi en bel étain, fer, cuivre, argent, or & diamans. La Cour de Portugal eut ſouvent des différends avec les Souverains de Sumatra, & elle fit, & remporta quelquefois de grands avantages ſur eux, mais les Portugais ne purent jamais les ſoumettre, ni s'emparer à leur choſe d'aucun des Etats, qui ſe ſont toujours plus ou moins ſoutenus ſur leur ancien pied de bonne ſociété & conſidération, comme ils avoient fait auparavant, quoique bonne partie de leur revenu, pour avoir avec le tems les naturels en leur pouvoir. Mais ils ne parvinrent jamais en étendre la puiſſance, & ne trouvèrent à Sumatra aucune eſpèce de profit à faire, auſſi qu'il par-là pour un état à y entretenir des Forces conſidérables. Ce fut dans cette Iſle que *Diego Lopez de Sequeira* le premier, qui eut l'honneur en 1509 (b). Les Hollandois ne trouvèrent dans cette Iſle des richeſſes ſi grandes, & ſi promptes, que parce qu'ils y arrivèrent, ils commencèrent à faire commerce avec les autres Nations, dont les habitans reconnurent bientôt la juſtice, & furent encore en grande partie libres & indépendans (*). C'eſt vraiſemblablement ce qui fait que preſque tous les Eu-

(a) *Hiſt. Gen. Hiſt. Indic.* L. IV. Ch. 4. (b) *Purchas, Pilgrims.* Vol. II. p. 1530. *Caſ. contin.*

(*) Un des meilleurs Hiſtoriens Portugais a fait la deſcription de l'Iſle de Sumatra, de ſes richeſſes en étain, fer, cuivre & ſalpêtre, auſſi bien qu'en or, & en une certaine gomme, à qui des gens, qui ignorent la Langue Arabe, ont donné le nom de com-

CARTE DE L ISLE CELEBES OU MACASSAR

NOUVELLE CARTE
DE L'ISLE DE JAVA
Dressée suivant les Observations les plus nouvelles faites
par ordre de la Compag.ie Holl.se des Indes Orientales
Lieues d'Allemagne de 15 au Degré
DETROIT DE
I MADURA
Prov.e de Soerabaja
Prov.e de Cheribon
Prov.e de Diapara
Province de Panarocan
Prov.e de Bangarokan
Province de Balamboang
Prov.e de Pocgar
Singalan
Cap Sandano
I. DE BALI
Noessa Baron
Grande Rade
Detroit de Bali

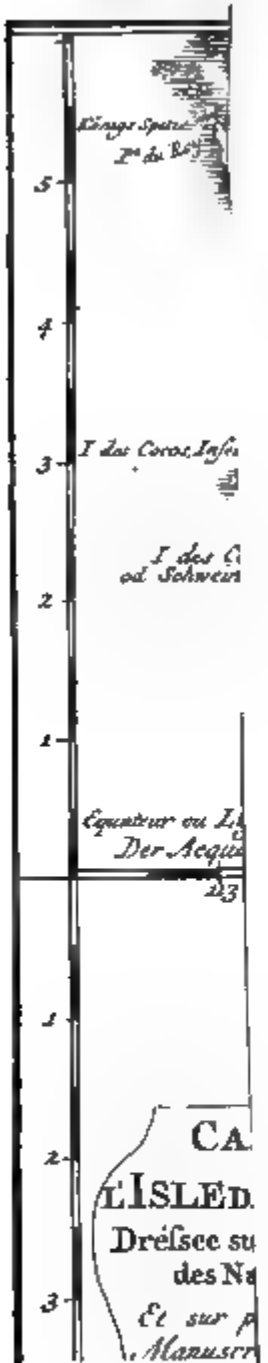
5
4
3
2
1
1
2
3
I des Coros Infu
I des C
od Schwein
Equateur ou L
Der Aequa
23
CA
L'ISLED
Dreſsee su
des Na
Et sur
Manuscr

Européens s'accordent à les repréſenter comme les plus cruels, les plus barbares & les plus perfides de tous les Peuples des Indes, ſans faire réflexion que ces épithetes peuvent à juſte titre être rendues à ceux qui cherchent de les dépouiller de leur liberté & de leurs terres, ſans aucune ombre de droit. Mais, ſans nous engager en des réflexions qui ne ſont pas de ce lieu, paſſons aux autres grandes Iſles, & diſons quelque choſe de leur état, dans le tems de la domination des Portugais dans les Indes.

Section VII. *Conduite des Portugais dans les Indes &c.*

Les Portugais ont connu & viſité l'Iſle de *Java* vers le commencement du ſeizieme ſiecle, principalement à cauſe du dommage que leur cauſoient les Pirates de *Bantam*, ou de *Bantam*, ainſi qu'ils l'appellent, & des autres lieux de cette Iſle. C'eſt ce qui engagea *Don Pedre de Maſcarenhas* d'attaquer *Bantam*, qu'il prit & pilla, ce que *George d'Albuquerque* avoit inutilement tenté (a). La grande *Java* eſt au Sud-Eſt de la Preſqu'iſle de Malacca, & à Sumatra vis-à-vis d'elle, dont elle n'eſt ſéparée que par un canal étroit, connu ſous le nom de Détroit de la Sonde. Les Auteurs varient ſur ſon étendue, les plus modérés lui donnent neuf-cens milles de circuit. L'air paſſe pour y être meilleur que dans aucune des autres Iſles dont nous avons parlé, le Pays eſt abondant, & il y a grand nombre de bons Ports ſur les côtes. Les Javanois prétendent qu'ils ſont les deſcendans des véritables anciens Chinois qui ſe retirerent dans cette Iſle quand les Tartares conquirent leur Pays, & ils ſe glorifient beaucoup de cette origine, mais avant l'arrivée des Portugais ils s'étoient non ſeulement mêlés avec les autres Nations voiſines, mais avoient embraſſé le Mahometiſme (b). En ce tems-là l'Iſle étoit partagée entre pluſieurs petits Souverains, plus ou moins puiſſans, mais la plupart avoient quelques forces ſur mer. Le General Portugais vit bien qu'il n'en avoit pas aſſez pour garder cette grande Iſle, deſorte qu'après avoir pris Bantam, il ſe contenta d'y faire un nouveau Roi, qui s'engagea à payer un tribut annuel (c).

Guerres des Portugais contre le Souverain de Bantam dans l'Iſle de Java.

Po-

(a) *Maffæus*, L. IX. C. 2.
(b) *Mendoſ.* Voy. aux Indes.
(c) *Maffæus* L. IX. C. 2.

camphre (1). Il y a cependant beaucoup d'apparence qu'il avoit été mal informé par ceux qui lui ont fait faire cette critique, puiſque le camphre de Sumatra paſſe pour le meilleur de toutes les Indes, & qu'il vaut un demi écu l'once ſur ſes lieux, ainſi que l'aſſure le curieux & exact M. *Lockyer*, ſur ce qu'il en ſavoit par lui-même. Il nous apprend une autre particularité ſinguliere & curieuſe, c'eſt que le camphre de Sumatra ſe vend fort cher à la Chine, & que les Chinois le mêlent avec le leur, qui eſt plus groſſier, auquel ils croient qu'il donne de la force & de la valeur. Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt qu'il n'y a que très peu de ce camphre, qui ſans cela ſeroit une bien bonne marchandiſe (2). *Maffæus* fait une remarque aſſez ſinguliere, & qui eſt de poids, c'eſt que l'Iſle de Sumatra, & non la Preſqu'iſle de Malacca, eſt la *Chérſo* et *d'Or* des Anciens, ce qui eſt d'autant plus probable, qu'il y a beaucoup d'or dans cette Iſle, au-lieu qu'il n'y en a point du tout dans le Pays autour de Malacca (3).

(1) *Maffæus*, Hiſt. Indic. L. IV. C. 4.
(2) *Lockyer's Account of the Trade in India*, p. 251.
(3) *Maffæus* ubi ſup.

SECTION VII. *Ce que leur ont coûté les Indes &c.*

Les Rois [illegible] ont [illegible] [illegible] qu'ils ne l'ont été depuis.

Pantaran, petite Ville & Capitale d'un petit Etat du même nom, où il y avoit un Port commode, profita aussi de la protection des Portugais, & en firent un des principaux entrepôts de tout le Pays, où ils faisoient non-seulement le commerce du riz, du poivre & d'autres productions de l'Isle, mais aussi celui de l'or, des pierres précieuses, & des épiceries, que l'on y apportoit d'autres lieux, & sur-tout de celles d'Amboine. Mais depuis que les Hollandois y sont devenus maîtres de Batavia, & que l'Empereur ou le *Mataram* & le Roi de Bantam ont partagé l'Isle entre eux, Pantaran est devenu un village de pêcheurs, & son commerce entièrement ruiné. On peut assurer avec vérité, quoiqu'en disent quelques Voyageurs, que les habitans de ces Isles en général, & de celles-ci en particulier, sont fort déchus, & bien moins puissans qu'ils ne l'étoient à l'arrivée des Européens. Le Roi d'Achem, qui passoit autrefois, & qui peut encore aujourd'hui armer une Flotte de trente grands vaisseaux, dont l'Amiral étoit d'une telle force, quoique grossièrement bâti, qu'il étoit à l'épreuve du canon. Tous les Princes ensemble ne sont pas en état de chasser à présent les Hollandois, au lieu qu'autrefois un petit Roi, ou même un Reine, pouvoit lever assez de forces pour assiéger par mer & par terre Malacca, lorsqu'elle étoit la meilleure Forteresse des Indes, & non-seulement de l'assiéger, mais de la réduire à une grande extrémité (a) (*). Nous aurons occasion d'entrer plus amplement en sujet, quand nous parlerons de ceux qui sont aujourd'hui les maîtres de cette Isle, & qui y ont fondé la magnifique Capitale de leur vaste & puissant Empire.

B

(a) *Lafitau*, Conq. des Portugais T. IV p. 22.

(*) Les Historiens Portugais eux-mêmes rapportent, qu'en 1547, le Roi d'Achem, dans l'Isle de Sumatra, envoya une Flotte de soixante-dix bâtimens, avec un bon Corps de troupes de débarquement pour attaquer Malacca. Cette Flotte formidable, équipée avec un très grand secret, vint surgir dans le Port même de Malacca avant qu'Octavien, à qui Gênes mit son monde à terre à deux lieues du nord, avant qu'on eut eu la moindre connoissance de son entreprise. Il fut à-la-vérité repoussé, mais très-bien haut vaisseaux, qui étoient dans le Port, dont il y en avoit cinq richement chargés. Les Portugais furent si frappés de leur bonheur & de leur désastre, qu'ils regardèrent l'accommodement qu'ils obtinrent par les prières de François Xavier, qui étoit alors à Malacca (1). Le même Monarque fit aussi en 1553 avec le Grand Seigneur, le Roi de Perse, & plusieurs Princes Mahométans pour chasser les Portugais des Indes, & de tous les considérer comme un fort celui qui se porteroit avec plus de hardiesse, & avec plus de petits vaisseaux, a remporté sur eux un avantage quatre ou cinq fois de suite. Il vint même en 1615 avec une armée devant Malacca, qu'il bloqua par mer & assiégea par terre, & il la tint assez longtemps serrée, parce que la peste & la famine y faisoient de grands ravages; mais il fut contraint de se retirer, & depuis ce temps-là il n'a plus rien entrepris de considérable contre les Portugais. Il est même à propos de remarquer ici, que tous les Princes de cette Région ont pris la résolution de ne jamais donner entrée dans leurs Etats aux Hollandois, à cause de la cruauté que ceux-ci ont fait éprouver aux Européens.

(1) *Lafitau*, T. IV p. 22. & 23. (2) Le même p. 231, 232, 233, 234.

Il y avoit plus de trente ans que les Portugais étoient établis dans les Indes, qu'ils ne connoissoient encore de l'Isle de *Borneo* que son nom & sa situation, parcequ'ils passoient fréquemment le long de ses côtes. Vers ce tems là *Edouard Coelho* eut ordre d'en prendre connoissance, & quand une fois ils en connurent l'importance, ils y firent de fréquens voyages. Cette Isle est à peu près ronde, & une partie est sous l'Equateur, elle a environ quatre-cens lieues de tour, & abonde en toutes sortes de richesses; on trouve de l'or & des diamans dans les Rivieres, qui les entraînent sans doute du haut des montagnes, où elles ont leur source. Les Portugais trouverent que les côtes étoient occupées par des Maures Mahométans, qui s'y étoient certainement établis par voye de conquête; mais les habitans naturels habitent dans les montagnes, & on les appelle *Beajous*, ce qui en Malais signifie un Sauvage; les Maures donnent aussi ce nom aux plus grand singes, qui sont assez communs dans l'Isle, comme pour dire, que les uns tiennent autant de l'humanité que les autres, ce qui néanmoins est très-éloigné de la vérité. Les Maures sont gouvernés par divers Rois, dont les principaux sont ceux de *Manjar Mahsem*, de *Succadana*, dans les Etats duquel il y a une Riviere où l'on trouve de beaux diamans, celui de *Borneo* & d'autres (a).

Sommaire VII. *Conquête des Portugais dans les Indes.*

Divers Rois Portugais qui y commandent.

Beajous.

Les *Beajous* n'ont point de Rois, mais plusieurs petits Chefs. Ceux qui relevent du Roi de *Manjar*, ou qui confinent à ses terres, lui payent tribut, mais ceux qui sont plus avant dans le Pays, & en des lieux inaccessibles aux Maures, sont absolument independans & vivent selon leurs coutumes. Ils sont généralement fort superstitieux, & attachés aux augures. Ils n'adorent point de Dieux, & les sacrifices qu'ils font de bois de senteur, & de parfums sont offerts à Dieu seul, qu'ils croient devoir récompenser les bons dans le Ciel, & punir les méchans dans l'Enfer. Ils n'épousent qu'une seule femme, & regardent le manque de foi dans le mariage, tant d'un côté que de l'autre, comme un crime si odieux, qu'ils le punissent de mort, ou que les parens le font. Les femmes aussi y sont fort modestes & retirées, sur-tout les filles, que les époux ne voyent jamais avant le jour du mariage. Les *Beajous* sont naturellement honnêtes-gens & industrieux, & ils vivent entre eux dans une grande union. Quoiqu'ils ayent l'idée de propriété, ils ne sont nullement avares. Ils sement & cultivent leurs terres, mais quand chacun a recueilli ce qu'il lui faut pour sa famille, le reste est en commun à tous, & par-là ils préviennent la misere & les querelles (*). Les cases sont basties, comme on l'a dit, par des Mar-

Caractere & mœurs de ces Insulaires.

(a) Gayot, T. II. p. 227.

(*) Ce que l'on rapporte dans le texte est tiré de la meilleure, & peut-être de l'unique Relation authentique qu'on ait de ces Peuples. M. Gayot a rapporté ce qu'en dit sur l'autorité de *la Martiniere* qui a blâmé d'avoir oublié de citer son Auteur. C'est ce qui nous oblige à faire cette Note, pour dire que cette Relation est tirée de papiers d'*Antoine Pentaugi*, M. Bonnaire Italien, qui prit dans l'Isle de *Borneo* sur un vaisseau Portugais de Macao, & conserva un grand nombre des habitans de l'Isle, qui

SECTION VII. *Conduite des Portugais aux Indes &c.*

Maures, avec lesquels les Portugais firent un commerce fort avantageux quand ils virent qu'ils ne pouvoient les subjuguer ; ils conclurent un Traité avec le Roi de Borneo, auquel les deux Parties trouverent leur compte (a)

Commerce des Portugais avec les Habitans de Celebes ou Macaſſar.

Vers le même tems que les Portugais commencerent à avoir quelque correſpondance avec les habitans de Borneo, ils eurent auſſi connoiſſance de l'Iſle de *Celebes*, les uns diſent par hazard, & les autres par le naufrage de quelqu'un de leurs vaiſſeaux, mais on convient qu'ils n'en eurent qu'une connoiſſance fort ſuperficielle juſqu'au tems qu'*Antoine de Galvano*, Gouverneur des Moluques, renvoya chez eux deux des naturels de *Celebes*, qu'il avoit convertis au Chriſtianiſme ils porterent pluſieurs de leurs compatriotes à ſe faire Chrétiens, & établirent la bonne intelligence entre les Peuples de cette Iſle en general & les Portugais (b) La grande Iſle de *Celebes* eſt ſéparée de Borneo par le Detroit de Macaſſar *D'Argenſola* & d'autres Auteurs diſent que les habitans ont le teint blanc, & que c'étoient autrefois de grands Pirates, ils nous donnent auſſi une idée de l'ancienne forme de Gouvernement établi dans cette Iſle, qui ſemble confirmer qu'il y a eu de grandes revolutions dans ces Pays avant l'arrivée des Européens. Ce qu'ils en diſent revient en ſubſtance à ceci Qu'il y avoit originairement ſept Royaumes ou Principautés dans l'Iſle, dont les Souverains s'aſſemblerent pour élire un Monarque, dont l'autorité étoit limitée dans ſa nature, mais s'étendoit ſur toute l'Iſle, & que les Electeurs s'aſſemblent en cas qu'il abuſât de ſon pouvoir, & qu'il en paſſât les bornes (c) (*) Les Portugais regarderent la découverte d'un ſi grand Pays comme une choſe de la derniere conſequence, & prirent des meſures pour s'aſſurer l'amitié de Peuples qu'il n'étoit pas aiſé de ſubjuguer, & qui pouvoient être utiles à leurs Alliés (d).

Macaſſar qui eſt preſque le Maître de toute la coſte de l'Iſle de Celebes.

Les Macaſſars étoient plus vaillans & plus intelligens que les autres Indiens, enſorte qu'après avoir eu quelque tems commerce avec les Européens,

(a) *Lafitau*, T. III. p. 111.
(b) C'eſt la Relation de *Galvano*, dans ſon Livre, intitulé *Découvertes*.
(c) *Gervaſe*, Hiſt. de Macaſſar p. 31.
(d) *Maſſeus*, L. X. Ch. 11.

mourut vers l'an 1692 Les Portugais de Macao faiſoient depuis quelques années un grand commerce avec les Maures des côtes, & à leur priere y établirent un Comptoir ; mais les Maures ſe ſaiſirent & le pillerent dans la ſuite, maſſacrant la plupart de ceux qui y étoient (1).

(*) Il ne ſeroit pas difficile de prouver, & j'en donne ici le lieu, que quoi qu'on diſe de la cauſe de ces Troubles, il eſt probable que même ſans de Gouvernement comme celui que fut établir dans ces Iſles quatre ou cinq Portugais qui y pénétrerent, & ceux qui font bien au fait de la Nature de ces Peuples, ne regardent les choſes à-peu-près de même, ainſi que les naturels, qui ne voient que le bien des choſes préſentes. On peut voir par l'Hiſtoire preſente, combien il eſt facile, & par conſequent de peu de fonds à faire ſur ce qu'on rapporte de Peuples qui ſont ſéparés des autres, & comme cachés au reſte de l'Univers. Les Maures regardent les Européens peu-à-peu comme des bêtes à deux pieds, tandis que ceux-ci ſont bien éloignés de la penſer, & qu'ils ne voient que le vrai & le bien même en eux, & qu'ils n'ont aucun intérêt à déguiſer ou à diſſimuler la vérité, ainſi qu'ils étoient plus vertueux & plus ſages que les Maures.

(1) Hiſt. Comm. Voy. annals du Monde, T. III. L. III. Ch. 2.

pécent, ils s'apperçurent de l'absurdité de leur Religion, dont vous le Système est rempli (a). Leurs Prêtres enseignent que le Ciel n'est pas [illegible] Soleil & la Lune sont un Dieu & une Déesse, qui s'aiment d'une amitié particulière, qu'avant ce qu'ils s'embrassent le Soleil arrête la Lune, & c'est la cause de la Lune, à quoi ils ajoutent quantité d'autres fables du même goût. Ils enseignent aussi la doctrine de la Transmigration des ames, & que c'est un crime de tuer aucune créature vivante pour s'en nourrir, à la réserve des cochons & des oiseaux, parce que les premiers étoient trop sales, & les autres trop petits pour valoir des ames humaines. Mais ils leur préservent de manger des animaux au Soleil & à la Lune, & l'on voit des pères, qui n'avant plus de bétail à leur offrir, offrent leurs enfans. Il n'y a pas étonnant qu'ils fussent enclins de recevoir avec un pareil Religion, & à ses fondemens grossiers, comme ils firent avec empressement, en divers Docteurs. Mais ils ne s'en tinrent pas là, ils prirent la résolution d'envoyer en même tems à Malaca & à Achen, pour demander d'un côté des Prêtres Chrétiens, & de l'autre des Docteurs Mahométans, promettant d'embrasser la Religion de ceux qui arriveroient les premiers (b).

Les Portugais avoient paru jusques-là pour être fort zélés pour leur Religion, mais *Don Roy Perera*, en ce tems-là Gouverneur de Malaca, fit semblant de manquer un peu dans cette occasion, puisqu'il différa l'espace d'environ [illegible] les Mahométans qui arrivèrent. La Reine d'Achen, [illegible] honnêtement avec, ne fut pas assez instruite des dispositions des Peuples de Cambaye, qu'elle fit embarquer en tant de grand nombre de ses Docteurs, qui firent recevoir l'Alcoran partout les Matelots. Quelque tems après arrivèrent les Missionnaires Chrétiens, qui n'eurent aucun mauvais succès, comme ils n'attaquoient pas la Religion de Mahomet, les Peuples de Cambaye avoient pour leur parti, & rien ne fut capable de les faire changer. Le Roi d'Achen, qui étoit fait Chrétien auparavant, persista dans la Foi, & la plupart de ses sujets se convertirent aussi, mais le gros des Matelots demeura Mahométan, & de la Cour envoyé aujourd'hui, étant même les plus grands ennemis de la Loi de Mahomet qu'il y ait dans les Indes. La différence de Religion ne les empêche pas cependant de vivre en bonne intelligence avec les Portugais, qui y établissent un commerce plus avantageux qu'aucun autre des Indes, car il n'y a point de Ports plus fréquentés, ni où l'on trouve plus d'abondance de poivre. La liberté des habitans y invite aussi à les traiter comme un Peuple libre, & la situation du pays leur étant très favorable, ils en firent le centre du commerce des Indes orientales (d).

La grande Isle de Borneo, qui abonde en or, en diamans, en poivre & autres richesses, n'en est qu'à une journée de chemin. Amoyne & la Mo[illegible] n'en sont qu'à trois ou quatre. Les Royaumes de Siam, de Camboye, de [illegible] Cochinchine [illegible]

(a) Galvano, Découvertes. (c) Galvano, T. II. p. 199.
(b) Abbé de Choisy, Voy. aux Indes, p. 203. (d) Galvano, Hist. de Macassar p. 233

VII. Conversion des Portugais aux Indes.

Les Portugais [illegible] Ceylan [illegible] Ceylan [illegible]

SECTION VII. *Cauſes des Portugais aux Indes &c.*

Cochinchine & de Tonquin, l'Empire de la Chine & les Iſles Philippines, n'en ſont pas à plus de trois-cens lieues, on ne doit donc pas être ſurpris que le Port de *Jampadis*, le plus ſûr & le plus ſpacieux des Indes, fut toujours rempli de vaiſſeaux, & que les grandes villes de la côte devinſſent extrêmement marchandes, les Portugais ayant tant d'interêt à en favoriſer le commerce. Les Macaſſars étoient eux-mêmes fort capables de le conduire, étant fort induſtrieux, & au moins auſſi habiles mariniers qu'aucun de leurs Voiſins, & quoiqu'ils n'euſſent pas, comme nous l'avons dit, de fort riches marchandiſes, à la reſerve de l'or, qui n'y étoit pas en grande quantité, ils avoient cependant de quoi ſe procurer les plus precieuſes, leur riz paſſant pour le meilleur des Indes, & leur coton pour le plus fin; ils trafiquoient de l'un & de l'autre aux Moluques, d'où ils apportoient une ſi grande quantité d'epiceries, qu'ils en faiſoient un commerce conſiderable avec leurs Voiſins & les Europeens (a) (*).

Commerce pourquoi les Portugais l'encouragerent.

Caractere, mœurs & marchandiſes particulieres des Macaſſars &c.

On appelle l'Iſle tantôt *Celebes*, tantôt *Macaſſar*, parceque le Royaume qui porte le premier de ces noms, qui eſt dans le Nord-Oüeſt de l'Iſle, & le ſecond qui en occupe toute la partie méridionale, ſont les deux principaux, le dernier ſur-tout eſt conſiderable, ſes Rois étant très-puiſſans, & ſouvent les maîtres de la plus grande partie de l'Iſle. Leurs ſujets, les plus vaillans & les plus intrepides des Indiens, ſont auſſi renommés pour la parfaite connoiſſance qu'ils ont des poiſons, ils en ont de ſi violens, qu'il ſuffit de les ſentir ou de les toucher, pour en mourir ſur le champ. Les hommes s'en ſervent pour y tremper la pointe de leurs fleches ou de leurs dards, qu'ils decochent en les ſouffluant par une ſarbacane avec tant de force & d'adreſſe, qu'ils donnent dans un petit but à la diſtance de quatre-vingt pas (b). Ils trempent auſſi dans le poiſon la pointe de leurs poignards, & la ſimple égratignure d'un dard ou d'un poignard eſt mortelle. Les femmes ſe ſervent du poiſon pour ſe venger, car comme elles ſont fort conſtantes dans leur amour, elles reſſentent vivement les infidelités qu'on leur fait, ſur tout de la part des Europeens, qui ont ſouvent commerce avec elles, & quelquefois en épouſent (c). Comme ils étoient Alliés & non Sujets des Portugais, ils leur étoient plus attachés que tous les autres Peuples des Indes, & ils accueillirent avec beaucoup d'hoſpitalité ceux qui dans le tems de la ruine de leurs Colonies ſe réfugierent parmi eux; ce fut-là une des grandes raiſons qui porterent les Hollandois à vouloir ſoû-

(a) Rec. des Voyag. de la Compagnie. T. V. p. m. 223.
(b) *Blankaf.*
(c) *Cervaſio*, Hiſt. de Macaſſar.

(*) On a obſervé plus haut que les Mahométans arriverent dans cette Iſle un peu avant les Portugais, & il y a tout lieu de croire, qu'en ce tems-là l'Iſle de Celebes étoit le centre du commerce de toutes les Nations des Indes qui trafiquoient en épiceries, à cauſe de la commodité de ſes Ports, au génie commerçant des habitans, & de la grande abondance des vivres, qui manquoient dans les Moluques mêmes, & les rendoient par conſéquent moins propres à recevoir les étrangers (1).

(1) Rec. des Voy. qui ont ſervi à l'Etabliſſ. de la Comp. T. III. p. 164.

ſoumettre le Roi de Macaſſar, comme ils firent après une longue guerre en 1667, ils lui impoſerent auſſi des conditions fort dures, entr'autres celle, qu'il leur remettroit le Port de Jompandan, qu'il leur cederoit ſur ſes Etats tous les Portugais, enfin qu'il renonceroit à tout commerce avec les Moluques, ſans quoi ſes Vainqueurs n'auroient pu s'approprier ce commerce uniquement, & tenir le Roi dans une dépendance ſervile (a)

Les Portugais ne découvrirent les Iſles *Moluques* qu'en 1511, & encore ne fut-ce que par hazard, *François Serrano*, *Diegue d'Abreu* & *Ferdinand Magellan*, ayant été envoyés faire des découvertes, furent ſeparés par une tempête: le premier alla juſqu'à *Ternate*; les deux autres découvrirent ſeulement *Amboine*, & enſuite *Banda*. Ils mirent à peu près huit ans à faire ces découvertes, qui coûterent la vie à *Serrano* à ſon retour. *Antoine de Brito* ſuccéda à *Serrano* dans le Gouvernement de *Ternate*, & y bâtit un Fort, ſous pretexte de protéger le Roi, qui étoit enfant, mais veritablement pour le rendre maître du Roi & de ſes Sujets (b) Dans ces entrefaites, *Magellan*, que ſon ami *Serrano* avoit parfaitement inſtruit de la ſituation de ces riches Iſles, faiſant l'immenſe fortune qu'il avoit fait dans le petit nombre d'années qu'il avoit reſidé à Ternate, prit la reſolution de retourner en Portugal, pour tâcher d'obtenir la recompenſe qu'il croyoit dûe à ſes ſervices, & ſi on la lui refuſoit, de ſe retirer en Eſpagne, & de ſuggérer à Charlequint, qu'il avoit plus de droit ſur les Moluques que la Couronne de Portugal, ſuivant la Bulle du Pape (*). On lui refuſa à la Cour de Lisbonne ce qu'il demandoit d'une maniere propre à degouter extrêmement un homme tel que *Magellan*: il prit donc le parti de paſſer en Eſpagne, où il reuſſit, même contre le gré de l'Empereur, dont le Conſeil entra chaudement dans les vues de *Magellan*. Ce Capitaine partit de *St Lucar* le 21 Septembre 1519, avec une Eſcadre, dans le deſſein de découvrir une nouvelle route pour aller aux Moluques. Il découvrit effectivement dans cette expédition, dont nous parlerons plus amplement dans la ſuite, un paſſa-

ge

Navigations, Mœurs & Coutumes des Habitans des Moluques, & Iſles adjacentes, par Antoine Pigafetta, Chevalier de Rhodes, qui a fait un voyage autour du Monde avec Magellan.

(a) Voyez ce ſujet traité plus en grand dans l'Hiſtoire des Etabliſſemens des Hollandois.

(b) *D'Argenſola*, Hiſt. de la Conq. des Moluques L. I.

(*) Nous donnerons dans le Chapitre ſuivant une Relation étendue de l'expédition de *Magellan* pour le ſervice de la Couronne d'Eſpagne, mais nous remarquerons ici que cette qui regarde comme on le voit ce qu'il avoit rendu en Portugal comme découvertes ou équipages, lui ont été très-utiles. *Don Manuel d'Andrade* l'eſtimoit beaucoup, & en 1520 il fournit les équipages de deux Vaiſſeaux Portugais, qui avoient fait naufrage proche des Iſles d'Arguelon. Peu de tems après il commença à travailler contre Portugal en cet Etat de Cour, & ce fut à lui que *Charles Quint* donna pour ſa part de ſon Eſcadre durant leur Ligue à Malines, où l'on avoit formé le deſſein de les ſéparer. Il fut encore ſoupçonné d'intelligence avec le parti de cette ville, & ce fut de là qu'il fut voir avec le commiſſaire de ce Général pour faire la découverte des Iſles Moluques. Il avoit donné lieu d'eſperer que la Cour de Portugal accorderoit ce qu'il demandoit, que n'ayant qu'une petite magnificence de ſes appointemens, mais par mépris, mais parcequ'il étoit en ce tems là une marque ſingulière d'honneur (a).

(a) *Maffeus*, L. III. C. 6. (b) *Lafitau*, T. II. p. 19.

Section VII. Les Portugais sont chassés de Ternate.

ge par le Detroit qui porte encore son nom, prit aussi par la Mer du Sud aux Moluques, & il en fut bien proche, sans y arriver par, avant eux, le trait de Magellan. La Cour de Portugal en fut informée à temps, & en avoit envoyé des ordres aux Indes, avec des instructions au Vice-roi sur la conduite qu'il devoit tenir dans cette occasion. Mais retournons présentement aux Moluques, & à l'étrange révolution qui y arriva.

Les Portugais de Ternate sont chassés par les Espagnols.

Henri Corneille avoit laissé de sa femme *Isabelle* dans le Gouvernement de ces Isles, & avant de partir, les affaires les plus importantes par un grand nombre que son prédécesseur avoit faites au Roi de *Ternate* avec assez peu de succès, il pensa à profiter à son arrivée de l'état où la paix avoit mis *Almanzor*, Roi de cette Isle, à condition que ce Prince rendroit l'artillerie & les prisonniers qu'il avoit pris aux Portugais, ce qu'il promit de faire dans l'espace de six mois. Mais le face des affaires ayant changé peu de temps après, *Corneille* se repentit d'avoir fait la paix, & prit le ressentiment de recommencer la guerre, s'imaginant que la conquête de l'Isle augmenteroit la puissance des Portugais, & rétabliroit sa réputation (a). Pour avoir donc un prétexte de rompre avec *Almanzor*, il lui fit redemander l'artillerie & les prisonniers avant le terme fixé. Le Roi de Ternate répondit honnêtement, qu'il les auroit rendus d'abord après la conclusion de la paix, s'il avoit pu, mais qu'ayant perdu comme à un Prince de ses voisins, il falloit quelque temps pour la faire revenir. L'impatient cependant le peu de Gouvernement d'avoir de mauvaises intentions, qu'étant devenu malade, il le pria de lui envoyer un Médecin pour avoir soin de sa santé (b). Le Gouverneur lui en envoya un, & le Roi s'étant mis entre les mains de l'empirique, bientôt après la mort de ce Prince, *Corneille* fit encore demander l'artillerie & les prisonniers, & cette fois l'Isle demanda-t-elle en otage à cause qu'il étoient occupés aux obsèques du Roi défunt. *Corneille* avoit prévu cette réponse, & qu'il avoit tout préparé, il fit descendre dans l'Isle, attaqua le Capitaine, le prit, le pilla, & traita les Habitants en ennemis déclarés, impitoyablement.

Le Vice-roi de Goa avoit appris ce qui s'étoit passé, au sujet de son successeur. Comme cette indigne action n'étoit faite, sans y avoir donné le moindre sujet, on blâma fort & désapprouva la faiblesse de ceux qui n'avoient pas voulu entreprendre la guerre contre les Portugais, & leur offrit de la faire à leurs dépens des Marchandises dont ils étoient chargés pour eux. L'Escadre de Charlequint étant arrivée peu de temps après, les Indes en requirent les Espagnols avec beaucoup de joie, parce qu'ils étoient ennemis des Portugais, comme eux, ils les admirent dans le Port, qu'ils fortifièrent en cas d'attaque de la part de Ternate. Les Espagnols, qui depuis la mort de *Magellan* étoient commandés par *Iaofuez*, disputèrent aux Moluques leur appartenance de droit, avant été découverts par *Magellan*, qui avoit une commission du Roi d'Espagne, & que la décision de la querelle ayant été remise à des Arbitres, ils avoient décidé en leur faveur.

(a) *Maffeus*, L. IX. C. 4.

(b) *D'Argensola*, Conq. des Moluq. T. I. L. I. pag. 42.

veur. D'autre part les Portugais, commandés encore par *Henri Garcias*, difoient que l'injuſte ſentence des Arbitres Eſpagnols avoit été caſſée par les Juges de Portugal : que ces Iſles avoient été découvertes dix ans avant l'expédition de *Magellan* pour l'Eſpagne par *Antoine d'Abreu*, qu'*Alfonſe d'Albuquerque* avoit envoyé faire des découvertes, & que *Magellan* lui-même avoit été de ce voyage, avant qu'il eut abandonné le ſervice de ſa patrie (*a*). Section VII. *Conduite des Portugais aux Indes.*

Après avoir auſſi fait valoir les raiſons de part & d'autre, on eut recours aux armes, les Inſulaires de Ternate ſe déclarerent pour les Portugais, & ceux de Tidor & de Gilolo prirent parti pour les Eſpagnols. Ceux-ci commencerent les hoſtilités en aſſiegeant le Fort des Portugais à Ternate, & dès la premiere attaque ils prirent un vaiſſeau ennemi ; les Eſpagnols & les Portugais alloient payer tout le mal qu'ils avoient fait aux Indiens, en ſe détruiſant les uns les autres, ſi l'Empereur, qui avoit des guerres onéreuſes ſur les bras en Europe, n'avoit négligé des acquiſitions ſi éloignées, & cédé pour une certaine ſomme au Roi de Portugal ſes droits ſur les Moluques (*b*). On regarda cette conduite en ce tems-là comme l'effet d'une très-mauvaiſe politique, dont l'Empereur ne comprit pas les fautes, non plus que les avantages qu'il auroit retirés en Europe, ſi ſes affaires avoient été bien conduites en Aſie, mais il étoit tout occupé de la chimérique eſpérance de fonder par la force des armes une Monarchie univerſelle : au-lieu que les Portugais ſe contenterent de pouſſer leurs conquêtes dans les Indes, & ſe ſervirent des richeſſes qu'ils en recueilloient, à ſe mettre en ſureté contre les entrepriſes de voiſins ambitieux (*c*) (*). *Le Roi Catholique cede ſes prétentions.*

La continuation de l'Hiſtoire de ces Iſles, tandis qu'elles furent ſous la domination, ou pour mieux dire ſous la tyrannie des Portugais, nous obligeroit d'entrer dans un long détail de pillages, de meurtres & de trahiſons d'un côté, de revoltes, de ligues & de guerres opiniâtres de l'autre : car les Portugais, comme leurs propres Hiſtoriens en conviennent, en agirent avec ces Peuples de la maniere la plus cruelle & la plus perfide, ils les voloient ſans remords, les maſſacroient ſans miſéricorde, juroient des Traités qu'ils n'avoient pas deſſein d'obſerver, empoiſonnoient quelques-uns des Rois, en aſſaſſinoient d'autres, les trompoient & les trahiſſoient tous.

(*a*) *J. de Barros, Maffeus, d'Argenſola*, Hiſt. des Moluques L. I.

(*b*) *Herrera*, Hiſt. de las Indias Occidentales, Decad. II.

(*c*) Voyez ce ſujet plus amplement traité dans le Chapitre ſuivant.

(*) Les Eſpagnols trouverent extraordinairement, & avec raiſon, la ſageſſe & la politique de Charles-quint : & il eſt d'autant plus ſurprenant, qu'on ne put jamais lui faire conſerver en quelque façon les avantages qu'on retiroit des Colonies, & ceux que procurent à l'Eſpagne la découverte & la conquête du Nouveau Monde : cependant c'eſt un fait, comme il paroît clairement par ſa renonciation à ſes droits ſur les Moluques (1), auſſi bien que par la fauſſeté avec laquelle il traita ſon fameux *Fernand Cortez* par le dédommagement d'une Province de l'Amérique aux habitans de la ville d'Angsbourg, & par pluſieurs autres traits.

(1) *Herrera*, Hiſt. de las Indias Occidentales. Dec. III. L. IV. C. 1.

Section VII. *Conduite de Portugais dans les Indes &c.*

tous. Il y a déja une Hiſtoire, où toutes ces odieuſes actions ont été expoſées aux yeux du Public, on en a auſſi d'autres où l'on a taché par toutes ſortes de tours de les cacher & de les déguiſer (*). Soyons auſſi courts qu'il nous eſt poſſible, & tâchons de faire connoître l'importance de ces Iſles en en faiſant ſuccintement la deſcription (a).

Deſcription des Moluques, leurs productions, & de Ternate en particulier.

Ces riches Iſles ne ſont à proprement parler qu'au nombre de cinq, & c'eſt delà, dit on, qu'elles ont tiré leur nom dans la Langue Originale des Inſulaires. Elles ſont à la vue les unes des autres, & n'occupent guéres que vingt-cinq lieues d'étendue. Elles ſont fameuſes par les aromates qu'elles produiſent, & ſur-tout les noix muſcades & les clous de Girofle. Elles obéiſſent à trois Rois, l'accès en eſt dangereux par la multitude de bancs de ſable & d'écueils dont elles ſont environnées. Elles ont été autrefois ſoumiſes aux Chinois, enſuite elles furent occupées par les Javanois & par les Malais, & enfin les Maures s'y étoient établis & avoient commencé à y propager la Religion de Mahomet, peu de tems avant que les Portugais en fiſſent la découverte (b).

L'Iſle de *Ternate* a environ dix lieues de tour, le terroir en eſt élevé, l'eau y eſt fort bonne, les vivres y ſont peu abondans, & il y a peu de bétail, à la réſerve des cabrits. Sa principale richeſſe conſiſte en clous de Girofle: on y trouve des perroquets d'une beauté extraordinaire, qui ſurpaſſent ceux des Indes Occidentales, & quantité d'oiſeaux de paradis (c). Il y a des amandiers, & du tabac. Durant les guerres que les habitans eurent avec les Portugais, ils brûlerent les Girofliers, ſe retirerent dans les montagnes & dans les déſerts, & défendirent ſous peine de mort de leur rien vendre, ce qui les réduiſit à une grande extrémité. Quoiqu'ils euſſent brûlé les Girofliers par déſeſpoir, & pour les détruire, les cendres fertiliſerent tellement la terre, qu'en peu d'années elle en produiſit plus que jamais. Le Roi de cette Iſle étoit le plus puiſſant de tous, & ſe vantoit d'un entretien divin, ce que le Peuple crédule croyoit fermement. Il étoit Souverain de vingt-deux Iſles de ce grand Archipel, entre Mindanao au Nord,

(a) Recueil des Voyag. de la Compagnie, T. VII. p. 145.
(b) *De Laet*, l. c. l. 2.
(c) Recueil des Voy. de la Compagnie, T. II. p. 231.

(*) L'Hiſtoire à laquelle on renvoye dans le texte eſt celle du judicieux *Raynal Abbé Leonard d'Argens* que le Comité des Indes choiſit pour écrire l'Hiſtoire de la conquête de ces Iſles ſous le régne de Louis XV. Nous en trouverons un abrégé le deſſein dans le Chapitre ſuivant. L'Ouvrage de d'Argens a été cenſuré & anathématiſé, auſſi bien que ſon authentique & impartiale Hiſtoire, de bonne mémoire. Il n'y a aucune raiſon de diſſimuler la vérité, comme les Auteurs Portugais, qui, malgré la remarque d'un habile Ecrivain Anglois (*), ont été dans ce cas. Le Lecteur ſera convaincu de tout & de la conduite des uns & des autres. Il faut ſavoir que la traduction Françoiſe de cette Hiſtoire de la conquête des Moluques, imprimée en Hollande en trois volumes, contient non ſeulement l'Original, mais encore un Supplément, où l'on fait l'Hiſtoire de la conquête de ces Iſles par les Hollandois, c'eſt par cette raiſon que nous ne citons que ce Volume, parce qu'il eſt véritablement un Original, & un morceau très-curieux (†).

(*) *Anſon*, T. IV. p. 90. (†) *Amſterdam* 1726, in 12.

Nord, celles de Bima & de Corea au Sud, & la Terre ferme de Papous ou Nouvelle Guinée à l'Est, & ces Iſles lui payoient tribut en or, en ambre & en oiſeaux de paradis. Il prenoit le titre d'Empereur de l'Archipel, où il y avoit pluſieurs Colonies de Chrétiens, mais la plupart perirent ou apoſtaſierent pendant les guerres dont nous avons parlé (a). Suivant le calcul des troupes que chaque Iſle peut fournir, ce Prince montoit à plus de cent mille hommes, outre une infinité d'eſclaves. Les Seigneurs de ces Iſles ont leur Roi particulier, mais tous étoient vaſſaux de celui de Ternate, & ſervirent ſous lui pour venger la mort de Sultan *Aeiro*, que les Portugais avoient maſſacré lâchement (*). Ce puiſſant Roi de Ternate s'appelloit *Cachil Baba*, & étoit troiſieme fils d'*Aeiro*, il permit le Commerce aux Hollandois, & en 1599 fit alliance avec eux, auſſi-bien qu'avec les autres, pour ſecouer le joug des Eſpagnols & des Portugais (b).

Section VII. *Conduite des Portugais aux Indes &c.*

L'Iſle de *Tidor* eſt plus grande que celle de Ternate, elle a ſon Roi particulier & produit les mêmes choſes que Ternate, au Sud de laquelle elle gît, proche de la Ligne. Les Eſpagnols s'allierent d'abord les Habitans contre ceux de Ternate, mais enfin ils furent en guerre avec eux, & les traiterent cruellement, juſqu'à ce qu'ils fuſſent chaſſés par les Princes ligués. Les Hollandois les attaquerent en 1607, & depuis, ſans ſuccès; mais ils ſe rendirent enfin maîtres de leur Fort avec le ſecours du Roi de Ternate, quoique les Eſpagnols l'eût une vigoureuſe défenſe. Le Roi de Tidor les accueillit très-favorablement, & leur permit de bâtir des Comptoirs. La Capitale porte le nom de l'Iſle, le Port eſt ſec à marée baſſe, il eſt défendu par une chaîne entiere de rochers, qui en pleine eau ſont couverts depuis trois juſqu'à ſix pieds. La ville eſt naturellement forte, & on pourroit la rendre imprenable (c).

Iſle de Tidor.

Mo-

(a) *Lafitau* T. III. p. 233. 235 &c.
(b) *D'Argenſola*, L. IV.
(c) Rec. de Voyag. de la Comp. T. VII. p. 339.

(*) Ce Sultan *Aeiro* étoit un des amis les plus affectionnés que les Portugais ayent jamais eu, mais ils le récompenſerent d'une étrange maniere. *Lopez de Aſpetia*, qui fut Gouverneur des Moluques en 1570, le ſaiſit de lui, & l'envoya priſonnier à Goa, ſous prétexte qu'il avoit conſpiré à l'ordre que ſon fils avoit donné de tuer pluſieurs Portugais, qui étoient établis à l'Iſle d'un de ſes ſujets, quoique cet ordre n'eût point été exécuté, & que le Roi voulut nonobſtant cela punir ſon fils, & les Portugais ne l'en eussent empêché (1). Quand cet infortuné Prince arriva à Malaca, il trouva des Lettres du Vice-roi qui le prioit de retourner dans ſes Etats, l'aſſurant qu'il étoit très-content de ſa conduite, & qu'il pourroit avec le tems le Gouverneur, le prioit en attendant de vivre bien avec lui (2). Le Roi étant revenu à Ternate, *Lopez de Meſquita* feignit de ſe reconcilier avec ce Prince, qui de ſon côté lui pardonna ſincérement. Mais cinq ans après ils, *Lopez* prétextant une incommodité, le fit prier de venir au Fort pour conférer avec lui, & le fit aſſaſſiner de la maniere la plus lâche & la plus cruelle (3). Ce fut cet aſſaſſinat qui porta Sultan *Baab* à ſe liguer avec les Princes voiſins, pour exterminer ou chaſſer les Portugais, ce qui donna lieu à une guerre ſi ſanglante & ſi cruelle, qu'elle ruina en quelque façon ces deux parties. L'Auteur Anglois dit que Sultan *Aeiro* ſe déclara vaſſal du Portugal, ce qui eſt démenti non ſeulement par le témoignage de *Lafitau* qu'il cite, mais encore par celui d'*Argenſola*. Rem. de Tom.)

(1) *Maffeus*, L. XII. Ch. 1. (2) Comp. des Moluq. T. I. p. 111. (3) *Lafitau*, p. 86 &c.

Section VII. Conduite des Portugais avant les Indes &c.

Matir ou *Motil* gît entre Tidor & Machian; elle étoit devenue déserte pendant les guerres, mais les Hollandois y ayant bâti un Fort à l'extrémité septentrionale, cela encouragea les habitans à revenir de *Gilolo*, & étant demeurés attachés aux Hollandois, les Espagnols n'oserent les attaquer (*a*). *Machian* est directement sous la Ligne, au Sud de Motir; elle a sept lieues de circuit, & plusieurs petits bourgs ou villes. Les Hollandois en chasserent les Espagnols en 1609, & y bâtirent trois Forts. On y compte environ neuf-mille ames. Elle passoit autrefois pour la plus fertile des Isles Moluques, & produisoit le meilleur clou. Les habitans sont aussi plus industrieux que leurs voisins. *Bachian*, la derniere des Moluques proprement dites, est au midi de Machian, & étoit un Royaume independant. Le Pays est en grande partie inculte & désert, où il est cultivé il produit en abondance du sagu, des fruits & d'autres provisions. Ce Royaume étoit autrefois fort puissant, & avoit beaucoup de clou, mais la negligence & la paresse des habitans l'ont ruiné. Ils étoient en alliance avec les Portugais & les Espagnols, qui y avoient Garnison, mais les Hollandois les en chasserent en 1610, bâtirent d'autres Forts, & obtinrent la liberté d'y faire commerce sans payer de droits. L'Isle de *Labora* en est si proche, qu'on donne souvent le même nom à l'un & à l'autre, quoiqu'elles ayent chacune leur Roi particulier. La derniere est très-agréable & abonde en clou (*b*).

Description des Moluques.

Progrès qu'ils font rétablissement des Portugais.

Nous serons obligés de parler encore de ces Isles dans le Chapitre suivant, & lorsque nous ferons l'Histoire des établissemens des Hollandois dans les Indes. Ici nous nous bornons à donner une idée de leur état quand les Portugais les perdirent, en ayant été maîtres près d'un siecle, pendant cet intervalle, leurs oppressions & les guerres dépeuplerent tellement ces Isles, & porterent les Insulaires à de si étranges excès de désespoir, qu'ils les laisserent bien différens de ce qu'ils les avoient trouvés, & si terriblement prévenus contre la Religion Chrétienne, que lorsque les Hollandois s'établirent chez eux, ils mirent dans les Traités qu'ils ne la troubleroient point sur l'article de la Religion. Dans les tems de paix, lorsque les Portugais étoient pleinement en possession de ces Isles, elles produisoient en noix muscades & en clous de Girofle un profit annuel de cinq cens-mille livres sterling, qui auroit été, dit-on, assez pour la plus insatiable avarice. Il est vrai que lorsque les Espagnols les troublerent dans cette possession, leur commerce commença à déchoir, mais il auroit toujours été en leur pouvoir de le rétablir, s'ils avoient pu se résoudre à traiter les Peuples avec plus d'humanité & de douceur (*c*) (*).

Nous

(*a*) Rec. des Voy. de la Comp. T. VII. p. 244.

(*b*) Voyez une description plus particuliere de cette Isle dans l'Histoire des Etablissemens des Hollandois.

(*c*) *Lobeira*, T. IV. p. 90. Rec. des Voyag. de la Compagnie, T. IX. p. m. 253.

(*) Une des grandes vues des Portugais étoit de se rendre seuls maîtres du commerce des épiceries, & ils y avoient en grande partie réussi, en sorte que s'ils avoient voulu traiter les Rois de ces Isles avec tant soit peu d'égards, ils auroient pu faire de leur

Nous avons observé plus haut, qu'il y a dans le voisinage des Moluques grand nombre d'autres Isles, les unes plus grandes, les autres plus petites, mais toutes plus grandes que les Moluques, qui doivent leur existence non à leur étendue, ou à leur fertilité à d'autres égards, mais à ce que la Nature semble leur avoir accordé l'avantage de produire les plus riches épiceries à l'exclusion de toutes les autres Pays, mais il y a eu un bonheur ou un malheur, c'est ce que les habitans eux mêmes n'osent pas bien décider. L'Isle de *Bouro* et ses anciennement soumise au Roi de Ternate. Elle n'est pas fort considerable, mais elle l'étoit plus du tems des Portugais qu'elle ne l'est aujourd'hui. Mais l'Isle dont nous faisons le plus de cas étoit la *grande Timor*, ainsi nommée parcequ'elle est beaucoup plus grande que l'autre du même nom, elle étoit très-fertile, & c'étoit delà qu'on tiroit la plupart des vivres pour les Moluques. A l'Ouest on trouve l'Isle de *Solor*, où les Portugais avoient un bon Fort, dont la Garnison se défendit pendant deux mois contre les Hollandois, & après la reddition de la place, il en sortit près de mille ames (a). Il y a encore plusieurs autres Isles, auxquelles depuis les conquêtes des Hollandois on a donné en general le nom de Moluques, parce qu'elles en sont voisines, qui ne servent absolument qu'à l'entretien des Garnisons qui y sont pour les protéger. On dit que nonobstant la grande importance des Moluques, il y a des Pays qui n'en sont pas éloignés qui meritent d'être connus, abondans en or & en pierres précieuses, & où se trouve même des épiceries. Il est d'autant plus à propos d'en parler ici, que quoique les Portugais les ayent à moitié découvertes, les Hollandois n'en ont pas poursuivi, bien moins achevé la découverte. Au contraire on donne à entendre

Sections VII. Conduite des Portugais dans les Indes &c.

Isles de Bouro, Moluques & Nouv. Guinée.

(a) Rec. des Voy. de la Comp. T. VII. p. m. 243.

leurs Sujets de haute Chevisance, en vivant eux mêmes en vrais Chevaliers, & qu'ils vendent aux leurs de leur fournir des pour Soldes à un prix raisonnable. Ils se servent offices de leurs meilleurs, de leur mais & de leur clous, sans que les Infidèles osèrent percer qu'on leur fît le moindre tort, & avec une partie de ces épiceries ils achetoient poivre à la Chine & dans les Indes un commerce qui est encore aujourd'hui en état d'enrichir l'Europe deux ou trois fois la valeur des épiceries (1). Au reste ce petit nombre d'exemples suffisent pour faire connoître les Peuples, de l'esclavage qu'ils ont fait à leurs quelques parts les Grands par les ouvrages qu'ils firent aux Princes qui les employoient, en louant, de ce qu'ils n'osoient leur gré, d'un mal qui n'est que trop fréquent dans les Nations les plus civilisées, depuis celle des grands Rois, le moins dans la peine d'avoir cour des Lords & des Gentilshommes dans les Rois ou leur manger à coudoyer les rez de vêtemens & tant d'autres indignités qu'il n'est pas nécessaire pour le sujet que nous avons traité (2). Cependant les Portugais conservèrent toujours un fond d'orgueil de l'ancienne gloire de ce commerce, que lorsque le Gouverneur des Sujets de la Couronne d'Espagne, & que la conservation des Moluques dépendoit entièrement du secours des Philippines, le commerce des épiceries leur fut refusé (3) parce qu'il leur étoit impossible, comme on le prétendoit (4) Cour du Monde d., de faire faire cette leur commerce aux Indes, lequel étoit une si grande charge pour les Espagnols, qu'ils avoient de la peine à la soutenir, comme nous le verrons dans le Chapitre suivant.

(1) Comp. des Indes. L. I.
(2) Lafitau, T. II. p. 20.
(3) Voy. les Ordonnances sur ce sujet dans le Chapitre suivant.

Sommaire VII. Conduite des Portugais envers les Indiens &c.

entendre qu'il y a eu de l'erreur, que ces Pays sont pauvres, stériles & incultes, & que les habitans sont des Peuples brutaux, stupides & misérables. Cela se peut comprendre en quelque sorte d'une autre manière, & que ces Contrées sont sur la ligne qui sépare les parties du Monde connues d'avec celles qui sont inconnues, & que l'on peut y aller aussi bien par la Mer du Sud que par la voye du Cap de Bonne-Espérance, sans rapporter aux quelques particuliers qui furent des Habitans de Portugal, qui pouvoient être si désagréables au monde, sur tout à la gloire des découvertes prenant un grand intérêt à nos Compatriotes (*).

Commencemens des Portugais avec le Roi de Ternate & de Tidore.

Dans le temps que Antoine de Brito commandoit à Ternate, il y avoit un fameux Pirate appellé, avec une Escadre de Paraos, fait de grands ravages sur les côtes du Pays des Papous, qui en a retenu depuis le Nom de Guinée, & à la fin il commença à inquiéter les Portugais des Moluques. Le Gouverneur, pour arrêter les violences de ce Corsaire, équipa quelques barques que le Roi de Tidor lui prêta, & les ayant montées d'un petit nombre

(*) La Nouvelle Guinée est un Pays auquel les nos découvertes une étendue de cinq degrés d'autres disent 11) A quelques-unes de quatre-vingt lieues de Ce Pays & les Iles qui en sont voisines ont été connus aux Européens par plus de découvertes des Hollandois y Un dit que Mendez de Vasconcellos fut le premier qui en découvrit en 1529 en remontant du Moluques à la Nouvelle Espagne y Les habitans de ces Isles appellent Papous Papous Les Portugais appellent Papous Papous y Il y a quelques-uns de ces Papous qui ont la figure du nez, les oreilles & les lèvres percées Ils vivent presque nus En 1545 quelques Espagnols qui avoient été aux Philippines reconnurent ces Isles & donnèrent aux peuples qui en occupent tout le découverte à cause de remarquables de ressemblance de Papous y Mais avant que nous ayons remarqué dans ce texte nous devons considérer quelques Européens aux Isles & Terre Jusques les Portugais ont découvert le Pays de la Terre Jusques les Portugais ont découvert & Pays en 1616 A Pays en 1616 Pays en 1616 & Mers découvertes

bre de Portugais, & de quelques gens des Iles voisines, il les envoya sous la conduite d'un Prêtre, nommé *Gonsalve d'Aragon*, à la poursuite du Pirate, les attaqua, & après un combat fort vif, où le Corsaire & son fils furent tués, ils coulèrent à fond une partie de ses Vaisseaux & dispersèrent le reste. Après avoir remporté cette victoire, l'Amiral fut envoyé à la Terre de *Papous*, où il fut très bien reçu de plusieurs Princes, qui le revirent avec leurs Sujets à la Foi. Le Prêtre, Gouverneur en fut si charmé, qu'il fonda une espèce de Séminaire, où il éleva quantité de jeunes gens de tous ces Pays, les instruisit lui-même dans la Religion Chrétienne, & dans les Sciences que l'on cultivoit en ce tems-là en Portugal, dans la Capitale. *Don Antoine* étoit très versé. Sa Sagesse & sa douceur lui acquirent une si grande réputation dans toutes les Indes, qu'elles arrêtèrent dans les Mers plus un grand nombre de Chrétiens, que les Princes Mahométans avoient chassés de leurs Etats, tous les Princes de ces Iles arrivèrent & font *Don Gonsalve*, qu'ils le reconnurent pour demander au Roi de Portugal de le continuer dans son Gouvernement pour toute sa vie, mais avant que sa Réponse fut bien en ordre, le Gouverneur des Indes envoya *George de Castro* pour lui succéder; ce qui n'a pas d'autres causa un si grand changement dans ces quartiers, que les Historiens Portugais ont évité d'en parler davantage. (a) Portugal dans les Indes &c.

Ce fut le rappel de ce Grand-Homme qui empêcha que tout ce Continent Austral ne fut parfaitement connu. Par la facilité de son Gouvernement la face des affaires dans cette partie du Monde avoit changé de façon que les Portugais n'en avoient pas seulement en France, & s'il fut demeuré seulement quelques années, il auroit plus fait pour la conversion de ces Peuples, que toute une légion de Mahométans. Mais ce qu'il n'a pu faire de fait, il nous l'a tracé dans ses Ecrits. Nous y apprenons que de son tems ce grand Continent Austral étoit très bien peuplé, & que, si dans quelques endroits les habitans étoient tout à fait sauvages & en d'autres beaucoup moins, ils étoient aussi civilisés que ceux d'Europe, & avoient non seulement l'usage des barques, mais une sorte de Forces navales, dont suivant les dernières Relations il ne reste ni ombre ni trace. (b) On assure que la plupart des habitans sont des Caffres ou des Negres, ce qui veut dire hommes de *Papoue*, c'est-à-dire, qu'ils sont noirs & ont les cheveux crépus. Mais on convient qu'il y en a d'autres très différens pour la couleur, entr'autres quelques-uns qui sont blancs & blonds, avec de grands yeux bleus, mais si foibles qu'ils ne peuvent supporter la lumière du Soleil, mais très adroits & actifs, & ressemblent assez à ceux qu'on appelle en Amérique Albinos. (c) De quelle sorte, si les uns & les autres sont venus-là, ou si ce sont les anciens habitans du Pays, c'est ce que nous ne discuterons point, n'ayant ni le loisir ni les lumières requises. Grand changement dans ce Pays, causé par le rappel de ce Gouverneur.

Nous

(a) Corneille Dictionnaire.

(b) Voyages de *Le Maire*, *Dampier* & *Rogewein*.

(c) Voy. de *Wafer*. Ch. VII. Dans le IV Vol. des Voy. de *Dampier*, p. m. 444, 445.

SECTION VII. *Conduite des Portugais dans les Indes &c.*

Nous nous contenterons de dire, que les vaiſſeaux Chinois viſitoient ſouvent ces côtes, ſur-tout avant l'arrivée des Portugais, & que les productions de ces Iſles en general etoient également recherchées dans toutes les parties des Indes, ſur tout dans les deux grandes villes de Malacca & d'Ormus, & dans les Ports de la Chine, qui etoient alors ouverts aux Etrangers. C'eſt ce qui nous conduit naturellement à parler du Commerce des Portugais avec les habitans de cet Empire fameux, dont les premiers Europeens qui ayent trouvé le chemin pour y aller directement par mer, ce qui auſſi bien que leurs autres decouvertes leur procura de tres-ſolides avantages, & leur acquit un grand nom.

SECTION VIII.

***Commerce des** Portugais **à la** Chine **bien établi, & malheureuſement perdu ſans retour. Leur Commerce & bel Etabliſſement au** Japon, **avec une courte Relation des cauſes & de la maniere de leur expulſion, des inutiles & fatales tentatives qu'ils ont faites pour rétablir leur commerce avec les** Japonois.

SECTION VIII. *Commerce des Portugais à la Chine & au Japon &c.*

LE Viceroi *Lopez Soarez*, ſucceſſeur du fameux *D. Alfonſe d'Albuquerque*, fut le premier qui penſa à ouvrir le commerce avec la Chine. Il fit partir en 1517, ſous le commandement de *Fernand d'Andrade*, une Eſcadre de huit vaiſſeaux, chargés de marchandiſes, avec *Tomas Perera*, qui avoit le caractere d'Ambaſſadeur d'Emanuel Roi de Portugal. Quand ils arriverent à l'embouchure de la Riviere de *Canton*, on arrêta les vaiſſeaux Portugais, & l'on ne permit qu'à deux de remonter juſqu'à la ville; l'Ambaſſadeur & *Andrade*, homme d'une grande prudence, étoient ſur l'un des deux. Le caractere d'*Andrade* fit qu'il gagna les Chinois, malgré leur averſion naturelle pour les Etrangers. Par ſa civilité & la politeſſe de ſes manieres il les engagea à commercer avec lui, & par ſon exactitude & ſa probité il ſe concilia leur confiance; mais ce qui le ſervit un grand effet, & ce qui auroit pu procurer aux Portugais le Commerce de la Chine à l'excluſion de toutes les autres Nations, c'eſt qu'avant que de mettre à la voile, il fit publier que s'il y avoit quelqu'un qui eût ſujet de ſe plaindre de lui ou de quelque Portugais, il pouvoit venir en chercher pour en recevoir ſatisfaction. C'étoit-là une nouveauté pour les Chinois, mais qui leur plut à un tel point, qu'ils lui firent les plus grandes proteſtations d'amitié, & l'aſſurerent qu'ils trafiqueroient avec plaiſir avec ſa Nation, dans l'eſperance que l'on en agiroit toujours de la même maniere. Mais cette belle perſpective diſparut bientôt, & peu s'en fallut que le premier voyage des Portugais à la Chine ne fut le dernier (*a*). Les Capitaines des vaiſſeaux qui étoient reſtés à l'embouchure de la Riviere en firent creuſer, y conſtruiſirent à terre, & trafiquerent avec les naturels; mais comptant ſur leur puiſſance dans les Indes, ils voulurent traiter les Chinois comme les autres Peuples

Lopez Soarez *envoie le Commerce de la Chine avec aſſez peu de ſuccès.*

ils

(*a*) *Mayer*, Hiſt. lib. L. VI. Ch. 3.

se débarquerent du canon, & prirent tout ce qui leur plaisoit, & à tel prix qu'ils jugeoient à propos, commettant d'autres violences, jusqu'à violer les femmes, & à attaquer des personnes de condition, qui étoient à Pekin leur rendre visite. Le Vicerot de la Province s'opposa & arma promptement un Vaisseau, commanda l'Escadre Portugaise, qui devoit escorter le Prince, mais une tempête écarta la Flotte Chinoise, & les Portugais furent obligés à retourner à Macao avec plus de vîtesse qu'ils n'avoient fait (a). Pour ce qui est de l'Ambassadeur *Thomas Perera*, bien loin d'avoir parfaitement réussi, il ne manqua pas d'être la victime de la mauvaise conduite de ses compatriotes. Car la Cour de la Chine, ayant été informée de tout ce qui s'étoit passé, refusa non seulement de lui donner audience, mais le renvoya chargé de chaînes à Canton, où il fut enfermé dans une prison parmi les plus grands Criminels, il y languit plusieurs années dans la dernière misère, & enfin accablé de mauvais traitemens il y mourut si pauvre, qu'il ne laissa pas de quoi l'enterrer (*).

VIII. Commerce de Portugais à la Chine & au Japon.

Il s'offrit bien des années avant que les Chinois voulussent négocier avec les Portugais, ils leur permirent à la fin d'entrer [illegible] pour trois mois de l'année, afin [illegible] Mais [illegible] Vers la fin du siècle [illegible] ils offrirent une occasion si favorable de rétablir non seulement leur commerce, mais de se procurer un établissement à la Chine, ce dont aucune autre Nation n'a pu jamais se glorifier. Un Pirate, nommé *Tchang-si-lao*, après avoir fait de grands

Portugais se rétablissent à Macao.

(a) *Lafitau*, Hist. des Conquêtes des Portugais, T. II. p. 310.

(b) *Mafeus*, ubi sup.

(*) Il est très remarquable que les deux Chefs qui conduisirent ces expéditions d'une façon si différente, & avec des forces aussi différentes que l'étoient leur conduite, étoient frères. *Emanuel de Sousa*, en tirant porter l'Ambassadeur à Canton, avoit eu soin par terre à Pekin, distante de la Chine plus d'un mois, & pendant ce temps-là il la conduisit avec tant de sagesse, & obtint une si grande considération, & fut obéi avec tant de soumission que les Chinois regardoient les Portugais devenus plus sages & la plupart plus honnêtes. Sur un avis [illegible] commerce (1). Cependant *Emanuel* ne manqua pas de prévenir les efforts de la Nation & de ses propres [illegible] & reçut une très riche cargaison & de la faveur & de ses Officiers, ce qui [illegible] la faveur du Roi Emanuel qui venoit [illegible] & de l'autre [illegible] point de commerce pareil de la Chine (2). [illegible] envoyé pour [illegible] l'Ambassadeur [illegible] tout ce que son frere avoit fait de bien [illegible] & pour contre les Portugais qu'ils regardoient [illegible] comme des voleurs & des pirates, en sorte que retourna à Malacca avec perte de ses gens [illegible] en est déshonoré & perdu de réputation (3). Il y a quelque [illegible] sur le nom de l'Ambassadeur car quelques [illegible] nomment *Thomas Perez*. Peut-être l'erreur vient-elle de ce que [illegible] *Perera*, qui a longtemps présidé à la Chine & qui a été une des plus [illegible] Empire a été traduite en Anglois & en d'autres Langues. [Dans cette Note l'Auteur corrige le texte sans le dire car on dit que les deux frères *Andrade* étoient en même temps à la Chine, & que les Portugais commirent des violences à leur premier voyage, ce qui n'est point ici [illegible] après le départ de l'armée que leur Ambassadeur fut à la Chine. Note du Trad.]

(1) *Mafeus*, T. II. p. 1 [illegible]
(2) *Le Comte*, Mém. Secr. des Portugais, T. I. p. 116.
(3) *Mafeus*, Lv. VI. Ch. 1.
(4) *Purchas* Pilgrims, Vol. III. p. 1216.

Section VIII. Commerce des Portugais à la Chine & au Japon &c.

grands ravages sur les côtes, étant devenu puissant, s'empara de la petite Isle de *Macao*, & bientôt non seulement le Port de Canton, mais celui de Lisbonne. Dans cette extrémité les Mandarins eurent recours aux Portugais, qui étoient alors avec leurs vaisseaux à Sancian. Ceux-ci offrirent d'abord leur secours, battirent Tchang-si-lao, & le poursuivirent jusqu'à *Macao*, où ils le tuèrent. Le Vice-roi ayant fait savoir à l'Empereur ce signalé service, ce Prince, par reconnoissance, publia un Edit, par lequel il accordoit *Macao* aux Portugais pour s'y établir (a). Ils accueillirent cette grace avec joie, quoique le lieu fut petit & peu commode, ils y bâtirent une bonne ville, fortifiée à la manière de l'Europe, & avec le temps ils y mirent près de deux cens pièces de canon. On croiroit peut-être que cela devoit donner de l'ombrage aux Chinois, qui passent avec raison pour les Peuples les plus défians qu'il y ait au Monde, mais ils ont si bien pris leurs précautions, qu'ils font actuellement la guerre à Portugal, parce qu'ils n'ont pas de provisions seulement pour un jour, & qu'on y apporte tout des habitations des Chinois, & ils sont si bien gardés, qu'ils ne peuvent rien entreprendre au préjudice de l'Empire (b). Cette place a été pourtant très-avantageuse aux Portugais, car c'est de là que ont fait partir Xavier & Cruz pour aller au Japon, ce qui avoit fait de Macao une des villes les plus riches & les plus commerçantes de l'Inde, & plusieurs Négocians Portugais, qui avoient acheté de très grands biens, s'y établirent, vivant avec beaucoup de magnificence, & amassant de grands biens par le commerce, de sorte que la permission d'habiter à Macao étoit une récompense des services qu'on avoit rendus, & l'art de ménager des récompenses de cet ordre, sans qu'il en coûtât rien à la Couronne, faisoit la grande politique des Vice-rois Portugais (c) (*).

Un

(a) *Du Halde*, Descript. de la Chine, T. I. p. 241.

(b) *Cor. Correa*, Voy. de tout le Monde, T. IV. L. I. Ch. 2.

(c) *Le Comte*, Nouv. Mémoir.

(*) Il est fort difficile de savoir en quel temps & à quelle occasion les Portugais se recommandèrent aux Chinois. Tout ce que nous avons pu découvrir est celle des Dames qui, selon le bruit du Roi de Portugal, rapporte, que à l'occasion des troubles dont il est parlé dans la Note précédente, les Chinois, pour marquer leur haine pour les Portugais, les appelèrent *Fan-kuei*. Cependant ils reconnurent bientôt à négocier avec eux à Canton, & environ cinquante ans après, par la bonne conduite de Leonel de Sousa, ils furent de nouveau reçus à Canton, & on leur donna un nom plus honorable, les appellant *Fo-lang-ki* (1). On ne sait pas bien certainement quand ils commencèrent leur demeure à Macao, ce qui paroît le plus vraisemblable, c'est que vers l'an 1565 on leur assigna pour y hiverner, car ils pouvoient en chasser les Pirates qui infestoient, & c'est à-peu-près fondé ce que nous avons rapporté dans le texte d'après des Historiens Chinois. Cet établissement étoit d'une nécessité si publique, à dire de cette concession auroit été marquée plus d'une fois. Dans les anciennes Cartes Chinoises ce lieu est nommé *Amacao*, c'est-à-dire le *port d'Amac*, d'après une Idole de ce nom, dont le temple est proche du Port (2).

(1) *Le Gobien*, Hist. des Ed. L. V.

(2) *Cosmo Correa*, Chronik. a été publié par *Purchas*, Vol. III. p. 900.

Un Voyageur moderne parle d'un ancien établissement des Portugais à la Section VIII.
Chine dans un lieu qu'il nomme *Lampa*, qui est peut-être *Lampo*, mais on n'en trouve aucune trace dans les Auteurs Portugais. Cependant comme cet Auteur est cette Histoire des Chinois, il est à propos d'en dire un mot, parce qu'elle a selon les apparences quelque fondement. Cet établissement, dit-il, devint très-considérable, & les Portugais qui y commandoient avant leur départ de grandes richesses, en tirèrent la plus grande partie de leur autres causes qu'il rapporte, celui qui résulta le parti des Chinois, fut qu'ils enlevèrent par force de jeunes filles, de après les avoir gardées aussi longtems qu'ils le jugèrent à propos, ils les renvoyèrent à leurs parents, quand ils en étoient las. Toutes les remontrances sur ce sujet furent inutiles, les Chinois prirent la résolution d'opposer la force à leurs violences & entreprises, & ayant enveloppé une troupe de ces ravisseurs, les taillèrent tous en pièces, sans qu'il en échappât un seul. Les Portugais se plaignirent à leur tour, ce qui ne pouvant s'accommoder à un Tribunal souverain, les Chinois se jetèrent plusieurs fois sur la ville où ils avoient trouvé de la résistance par la force, enfin l'Empereur ayant été informé de la chose, ordonna qu'on fît des informations exactes de la conduite des Etrangers, & l'on découvrit tant d'horreurs & de violences, qu'il publia un Edit qui leur enjoignit de sortir d'abord de la Chine, ce qu'ils furent obligés de faire, on leur permit cependant d'emporter leurs effets. Et de cette manière fut ruinée, dit l'Auteur, la plus opulente Colonie qu'il y eut alors dans le Monde. (*a*)

Comme il arrive, les grandes richesses de ceux de *Lampa* principalement au commerce du Japon, l'on dit pas aisé de comprendre ce fait avec les Relations des Portugais, qui placent uniquement le commerce de ce Comptoir à Macao, & avec raison, car c'est dans cette ville que nous le verrons dans la suite. Nous aurons aussi occasion à la fin de ce Chapitre de parler de l'état présent de cette ville, qui appartient encore à la Couronne de Portugal, & quoique le fort peu considérable en comparaison de ce qu'elle étoit autrefois, elle ne laisse pas d'être à divers égards une place importante.

Mais il est temps de parler des découvertes les plus reculées que les Portugais aient fait dans l'Orient, & de la manière dont ils entrèrent dans le Japon. Ils ne furent pas assurément les premiers sur cette côte, puisque les Chinois, & qu'on a même prétendu que les Japonois y étoient établis longtems auparavant, mais ce Portugais sont les premiers qui se sont établis dans le Pays, ou qui ont fait connoître avec quelque certitude les productions naturelles, & ils en feront sans doute encore plus connoître sans leur négligence & leur imprudence, & sans la grande sagesse des Hollandois qui les ont supplantés.

De tout ce qui a trait au sujet de ce Chapitre, il n'est rien de plus curieux & de plus extraordinaire que ce qui regarde les Iles du Japon, ou dans le même tems à peu près aborderent aux côtes différentes d'Asie

(*a*) *Hamilton's Account of the East Indies*, Vol. II. p. 121, 123.

Section VIII. Conquêtes des Portugais au Japon &c.

res. Et quoique l'on ne trouve preſque point de dates dans les Relations des uns & des autres, il paroît aſſez évidemment par la comparaiſon des faits, que les premiers, dont nous parlerons, aborderent dans le Pays au mois de Mai de l'an 1542. (a) *Fernand Mendez Pinto* nous apprend lui-même, que ſe trouvant avec deux autres Portugais, nommés *Diego Zeimoto* & *Chriſtofle Borello*, dégradé à Macao, ils furent embarraſſés à trouver une occaſion pour retourner aux Indes. A la fin un Corſaire Chinois leur offrit de les conduire aux Iles *Leqüeos*, dont il paroît que les Portugais avoient déja connoiſſance. On donne différens noms à ces Iles, les uns les appellent *Leqüeos* & les autres *Riukiu*. Elles ſont entre le vingt-ſeptieme & le trentieme degré de Latitude Septentrionale, avant l'Iſle de Formoſe au Sud-Oueſt, le Continent de la Chine à l'Oueſt, les Iles du Japon au Nord, & Oxima à l'Eſt, & de ce côté là l'Amirauté eſt le Pays qui en eſt le plus proche. Si nous en croyons les Japonois, elles ſont les plus fertiles de tout le Monde, & les habitans ſont les hommes les plus gais & les plus heureux qu'il y ait. Elles dépendent du Prince de Saxuma, un des premiers Seigneurs du Japon. Les Chinois en font encore plus de cas que les autres, & il y a encore quelque commerce entre ces Iles & les Philippines. Nos Aventuriers s'étant embarqués, ils eſſuyerent un ſi mauvais vent, que le vaiſſeau ayant beſoin de radoub, il fallut néceſſairement chercher à gagner quelque Port. Le Capitaine tourna vers un Havre d'une des Iſles du Japon, entre celui de *Mirangoua* dans l'Iſle de *Tanaxima*, où ils entrerent heureuſement. Il y a tout lieu de croire que cette Iſle eſt la même que d'autres appellent *Tanaxima* au Royaume de *Firando*. Elle eſt au trente-unieme degré de Latitude Septentrionale, à peu de diſtance de l'Iſle de Xima, la ſeconde des grandes Iſles connues en Europe ſous le nom commun du Japon. Nous avons vu que ce n'eſt pas le nom particulier d'un ſeul Pays, mais celui d'un grand Archipel d'Iſles, dont la principale eſt Xinxu. Dès qu'on eut découvert le vaiſſeau, deux barques vinrent demander qui ils étoient & ce qu'ils demandoient? Le Capitaine répondit qu'il venoit de la Chine, & que ſon deſſein étoit de trafiquer, s'il pouvoit en obtenir la permiſſion. Celui qui portoit la parole lui dit que le Seigneur de l'Iſle, nommé *Nautaquin*, y conſentiroit volontiers, mais à condition qu'il payeroit les droits. Le Capitaine ne fit aucune difficulté, & cet homme le traita fort poliment, lui montra le Port & l'y conduiſit. (b)

Entrevue de Nautaquin avec les Portugais. Il les engage à venir à Jedo. Ils y vont.

Environ deux heures après, *Nautaquin* parut avec une ſuite de pluſieurs Gentilshommes & quelques Marchands. La vue des trois Portugais le ſurprit, & il demanda au Capitaine où il avoit pris ces Etrangers, & de quelle Nation ils étoient? Le Chinois répondit qu'ils venoient d'une grande Ville, nommée Malacca, & qu'ils étoient d'un Royaume d'Europe appellé *Portugal*. Après que *Nautaquin* parut interdit, & quelques momens après, ſe tournant vers ceux qui l'accompagnoient: „ Je veux mourir, leur dit-il, „ ſi

(a) Voyage Avanturenx de Mendez Pinto, ch. 132. Paris in 8 in 4to. (b) La même.

Sur-tout VIII. Commerce des Portugais à la Chine & au Japon &c.

„ si ce ne sont pas-là des *Chinois*, dont il est écrit dans nos anciens
„ Livres, que voulant sur la fin du monde, se donner de toutes
„ les parties qui peuvent le plus grandir, ils ne seront heureux
„ heureux que lorsqu'ils auront fait des nôtres. Il ne fut pas
difficile de parler sur le vaisseau Chinois avec quelques personnes de la Chine & de
Siam, & de quantité de quelques autres Orientaux, & les prit de le venir voir
chez lui. Ils y allèrent, & lui présentèrent un présent qui fut fort bien reçu.
Ainsi on leur parla de leur Pays, & les interrogea fort sur tout sur les
fes, qui des Chinois & la pa[illegible] avec la première, n'en trouva
que le Portugais fut plus grand & plus redoutable. La Chine? La femme, si le
Roi de Portugal n'avoit bientôt conquis la plus grande partie du Monde?
La troisième, si les Princes avoient deux mille maîtresses plus belles
& d'argent? Puis avoua franchement, qu'en répondant à ces questions, il
eut moins d'égard à la vérité toute, qu'à la nécessité de conserver Antaquin
dans la grande idée qu'il avoit du Roi son Maître. Tout le temps
que nos trois Aventuriers demeurèrent-là, ils furent traités avec tous les
égards possibles, on leur permit de voir tout ce qu'ils souhaitèrent, & de
partir quand il leur plut. Antaquin étoit neveu & gendre du Roi de
Bungo, un des plus puissans Rois du Japon. Ce Prince étant informé de l'arrivée
de ces Etrangers, fut curieux de les voir, & à sa prière Antaquin lui envoya *Pinto*,
quelques-uns de ses gens qui arrivèrent à la Cour conduisirent
heureusement aux Portugais les bonnes grâces du Roi, qui leur fit de grands
présens, entr'autres une somme d'argent de la valeur environ de mille livres
sterling, & il eut de la peine à lui permettre de se retirer par sa
vaisseau qui l'avoit amené, avec lequel il retourna à la Cour, & de-là
aux Indes (a) (*).

Pin-

(a) Voyage de Pinto, Ch. 133-136.

(*) Ce Voyageur passe dans l'opinion de presque tout le monde pour très-fabuleux, à cause de certains endroits [illegible] sont tous vrais de la Nation dont [illegible] Relations de ce qui a passé de [illegible] ; on peut dire avec jugement que [illegible] ce qui [illegible] ; on avoit [illegible] son Ouvrage [illegible] [illegible] [illegible]

Livre VIII. Conquêtes des Portugais dans le Japon &c

Portugais qui abordent pour la premiere fois au Japon & conversion de Xavier à peu près vers l'année 1542 de J. C.

Par cet accident les deux nations se rencontrerent, dont l'histoire est si courte. En 1542, trois années après la découverte du Japon, les Portugais [illegible], *Antoine Mota*, *François Zeimoto* & *Antoine Peixota*. Etant partis de l'Ile de Macassar pour naviger à la Chine, ils furent jettés sur les côtes du Japon, de parfaite connoissance. Ils [illegible] avec un Japonois nommé *Angero*, homme [illegible] & docile tout à fait, qui avoit de grands remords de son ancienne vie passée, il se mit avec plaisir [illegible] les Portugais [illegible] Ce fut en [illegible] avec un autre Japonois, nommé *Diogo Pacz*, étant venu au Japon, il amena avec lui [illegible] qu'il avoit baptisé à Goa sous le nom *François Xavier*, dont la [illegible] [illegible] Etant retourné à Goa, il y reçut la [illegible], & l'année suivante il accompagna Xavier & deux autres Jésuites au Japon, où ils commencerent d'abord la fonction de leur Ministere. Les progrès qu'ils firent furent si grands, que le Pere Bouhours dit parlant [illegible] Portugais, que si *Acosta* l'avoit su, il auroit [illegible] [illegible], on n'en auroit pas [illegible] [illegible], mais [illegible] sur quoi y retourne [illegible] avec Xavier, qui [illegible] [illegible] entre l'Apôtre des Indes, & [illegible] [illegible] plus [illegible] [illegible] [illegible] la Cour du Roi de Bungo, en sorte qu'il n'y a aucune raison [illegible] [illegible] [illegible]

à introduire la Religion Chrétienne par la régularité de leurs mœurs (a). Cette conduite produisit deux nouveaux effets, premièrement elle mécontenta les Princes, qui n'étoient fait Chrétiens, & en second lieu elle enhardit les Idolâtres dans leur éloignement pour la Foi. Mais ce ne fut pas seulement la corruption des Officiers, des Marchands & des Matelots Portugais qui choquoient les Japonois, les intrigues des Missionnaires contribuerent aussi beaucoup à les indisposer, en donnant de l'ombrage à l'Empereur, car dans tout les lieux où ils avoient converti quelque Prince du Pays, ils étoient toujours à la Cour, & au lieu de s'occuper de ce qui regardoit leur Ministere, ils se mêloient d'affaires d'Etat, & penſoient plus à diriger les Conſeils que les Conſciences: par là ils furent les auteurs de pluſieurs troubles, & donnerent occaſion à leurs ennemis de les accuſer de plus encore, en ſorte que l'Empereur du Japon commença à ſoupçonner qu'il y avoit plus d'hypocriſie que de véritable piété dans leur fait, & que ſous prétexte du ſalut des ames ils avoient deſſein de changer la forme du Gouvernement (b) à ſes dépens.

Sujet VIII. Commerce des Portugais au Japon &c.

Deux circonſtances augmenterent extrêmement ces ſoupçons, qui n'étoient peut-être pas tout à fait mal fondés. La premiere fut la hauteur & la mauvaiſe conduite de ceux que l'on envoya au Japon en qualité d'Ambaſſadeurs, ſur tout après l'union des Couronnes d'Eſpagne & de Portugal, ces Miniſtres vantoient ſans ceſſe la grande puiſſance du Roi Catholique, & la vaſte étendue de ſes Etats, affectant, pour en convaincre les Japonois, de leur montrer des Cartes des Indes Orientales & Occidentales. L'imprudence d'un de ces Ambaſſadeurs alla bien plus loin: comme on lui demandoit „ comment ſon Maître avoit pu acquérir de ſi vaſtes domaines „ à une ſi grande diſtance de ſes Etats héréditaires? C'eſt, répondit-il, en „ envoyant d'abord des Miſſionnaires pour convertir les habitans au Chriſtianiſme, & enſuite des troupes pour aider ces nouveaux Convertis à ſecouer le joug des Princes infidéles". La autre circonſtance fut l'arrivée des vaiſſeaux Hollandois ſur les Côtes du Japon, commis uniquement entierement au Commerce, & qui pour le faire avec ſuccès ſe ſoumettoient à tout ce qu'il plut aux Japonois de leur preſcrire, ils gagnerent facilement la confiance des Princes, que l'on ajoute l'empreſſement à tout ce qu'ils repréſenterent touchant les artifices & les deſſeins des Eſpagnols & des Portugais. Ces remarques furent au Chef de la Religion, que ſuivoient les Japonois, d'abord de limiter au commerce des Portugais à un ſeul Port, & enſuite de les mettre entierement à bout par des préſens. Mais nonobſtant ces avertiſſemens d'une rupture avec les Japonois, ils ne prirent aucune des meſures que la prudence la plus ordinaire auroit dû leur ſuggérer pour prévenir ce malheur, & devinrent au contraire de jour en jour plus mécliens, juſqu'à ce que l'orage fondit ſur eux avec une violence à laquelle ils ne purent reſiſter (c) (*).

Leur hauteur & leur mauvaiſe conduite au Japon.

L'Edit

(a) *Montley*, Account of the Island of Japan, and of the exciſion of the Portuguese.
(b) *Hamilton*, Vol. II. p. 299.
(c) *Kæmpfer*, Amœn. &c.

(*) Par pluſieurs Relations de l'expulſion des Portugais du Japon, qu'il ne nous

Section VIII. Commerce de Portugais à la Chine & au Japon &c.

L'Edit irrevocable fut donné l'an 1639, quelques tems après deux grands vaiſſeaux de *Macao*, richement chargés, entrerent dans la rade de *Nangaſaki*, on ſignifia d'abord à ceux qui les commandoient, que l'Empereur avoit defendu tout commerce avec les Portugais par les raiſons ſuivantes. Premierement, que malgré des défenſes reïterées ils avoient toujours continué de tranſporter des Miſſionnaires au Japon. En ſecond lieu, qu'ils y avoient introduit quantité de choſes dont ils avoient beſoin. Enfin, qu'on avoit de juſtes raiſons de croire qu'ils avoient trempé dans la derniere rebellion des Chrétiens. On donna en même tems au Capitaine une Copie de l'Edit pour la porter à Macao, & on lui declara que ſes deux Navires ſeroient les derniers de leur Nation à qui l'on permettroit d'entrer dans les Ports du Japon, que tous ceux qui oſeroient y paroître dans la ſuite, ſeroient traités en ennemis, & les equipages punis de mort. La conſternation fut grande à Macao quand on y apprit ces nouvelles, parceque la perte du Commerce du Japon étoit la ruine de la ville. On reſolut donc d'envoyer un Ambaſſade ſolemnelle à l'Empereur, pour detruire les ſinſtres impreſſions qu'on lui avoit données, & pour obtenir, s'il étoit poſſible, la revocation de l'Edit, ou du moins quelque adouciſſement, afin qu'il leur fût permis d'aller de certaines conditions d'envoyer des vaiſſeaux au Japon. La difficulté étoit de trouver des perſonnes qui s'euſſent ſe charger de cette dangereuſe commiſſion, à la fin *D. Louis Paes Pacheco*, qui avoit commandé avec honneur dans les armées des Indes, & étoit âgé de ſoixante-dix huit ans, *Don Roderic Sanchez de Paredes*, *D. Gonzalez Monteyro de Carvalho* & *D. Simon Vaz de Paiva*, tous gens de diſtinction, s'offrirent d'en courir les riſques, ſans autre motif que celui de juſtifier leur Nation & de rendre ſervice à leur Patrie (a).

Transport des Portugais de Macao pour ramener ceux du Japon.

Le vaiſſeau qui les portoit entra le neuvieme de Juillet 1640 dans la rade de Nangaſaki, & ils firent ſavoir aux Gouverneurs quelle étoit la commiſſion dont ils étoient chargés. On ſe ſaiſit d'abord du vaiſſeau, les Ambaſſadeurs & tout l'Equipage, à la reſerve de huit Matelots Noirs, furent mis

Mauvais qu'on fait aux Ambaſſadeurs.

(a) Charlevoix, Hiſt. du Japon, T. V. L. 12.

entreprise pas d'entamer. Ce que nous en disons dans le texte, nous paroît le plus vraisemblable, nous pesons comparé les Relations. Ce qu'il y a de certain c'est que les Hollandois craignent risque de souffrir en quoi il de Chrétiens aussi bien que les Portugais. Il n'est point douteux que la Cour du Japon ne se très-bien qu'elle étoit, en leur déclarant nettement, que ce qu'elle désiroit des différences importantes qu'il y avoit entre eux & ceux des Portugais, particulier très peu de chose au Ministère du Japon, il n'y auroit pas eu leur ordonner de demeurer d'abord tous les Européens sur lesquels ils avoient mettre la date de l'année de Notre Seigneur. Il de ne faire aucun exercice public de leur Religion, pour que les ordres de l'Empereur n'enfreins pas davantage les peut ce qu'ils pouvoient rendre elle est les idées du Christianisme (1). C'est-là une preuve convaincante que le Gouvernement du Japon étoit persuadé que les Japonois ne pouvoient être en même tems Sectateurs de notre Religion, ce qui ne leur étoit certainement jamais arrivé dans cet Empire, & les Japonois convertis étoient considérés d'une manière conforme aux principes de l'Evangile, il y en avoit point de plus propres à empêcher un bonheur de la Société Civile.

(1) Journal de Voyages au Nord, T. III. p. 146. 147.

ain comme en priſon dans l'Iſle de *Kiuſiu*, juſqu'à qu'on eut reçu les ordres de l'Empereur. Au retour du Courier qui avoit été dépeché à la Cour, on les fit comparoître en poſture de criminels devant les Magiſtrats, & on leur demanda ce qui avoit pû, après l'averuſſement qu'on leur avoit donné, les engager à venir au Japon, contre les défenſes expreſſes de l'Empereur? Ils repondirent qu'ils n'étoient nullement dans le cas de l'Edit, qui ne parloit que de Négocians, qu'ils ne l'étoient point, & que leur Navire ne portoit aucune ſorte de marchandiſes, qu'ils étoient venus du caractere d'Ambaſſadeurs, lequel avoit toujours été facré à l'égard de toutes les Nations. On leur dit que cette diſtinction ne ſignifioit rien, qu'ils avoient encouru la peine de mort portée par l'Edit, & ſur l'heure ils furent liés & conduits en priſon.

SECTION VIII. *Commerce des Portugais à la Chine & au Japon &c.*

Le lendemain les Ambaſſadeurs avec toute leur ſuite, au nombre de ſoixante quatorze perſonnes, Portugais, *Eſpagnols*, Chinois, Canarins & Indiens furent conduits devant les Magiſtrats, & on leur déclara que l'Empereur les avoit tous condamnés à mort à l'exception de trente, & la ſentence fut executée le même jour. Le lendemain, avant qu'il fut jour, le Gouverneur fit venir les trente à qui l'on avoit fait grace, & après leur avoir demandé s'ils avoient vu brûler leurs camarades, il les informa s'ils rapporteroient fidélement à Macao ce que l'Empereur avoit ordonné de dire de ſa part? Ayant répondu affirmativement, le Gouverneur ajouta „ Ne „ manquez donc point d'avertir les habitans de Macao, que les Japonois „ ne veulent plus recevoir d'eux ni or, ni argent, ni aucune ſorte de „ préſens ni de marchandiſes, en un mot rien abſolument qui vienne de „ leur part. Vous êtes témoins que j'ai fait même brûler les habits „ de ceux qui furent executés hier: qu'ils en faſſent de même à notre é- „ gard, s'ils en trouvent l'occaſion, nous y conſentons ſans peine, & „ qu'ils ne ſongent non plus à nous que ſi nous n'étions pas au Mon- „ de (a)." Les pauvres malheureux ayant écouté ce beau diſcours, promirent de s'acquitter de la commiſſion. On les conduiſit enſuite au lieu où leurs gens avoient été executés, afin qu'ils en reconnuſſent les têtes, qui avoient été poſées ſur des planches, & rangées en trois rangs, celles des Ambaſſadeurs au premier, celles des autres Européens au ſecond, & celles des Etrangers au troiſiéme; on leur montra après cela une grande caiſſe toute revêtue de fer blanc, dans laquelle on leur dit qu'étoient renfermées toutes les têtes, & où l'on avoit mis une inſcription fort longue, qui finiſſoit par ces mots „ Ceci ſoit pour la mémoire du paſſé, & „ un avertiſſement pour avenir. *Tant que le Soleil échauffera la Terre, „ qu'aucun Chrétien ne faſſe le hardi pour venir au Japon, & que tous ſa- „ chent que le Roi Philippe lui-même, le Dieu même des Chrétiens, le „ grand Xaca, un des premiers Dieux du Japon, s'ils contreviennent à cette „ défenſe, la payeront de leurs têtes.*" On leur donna enſuite un aſſez mauvais navire pour retourner à Macao, qu'ils préférerent à cinq grands vaiſſeaux

On donne à mort & exécute.

(a) Tiré de l'Ample Relation du même.

SECTION VIII. *Commerce des Portugais à la Chine & au Japon &c.*

ſeaux que les Hollandois avoient dans le Port, & qui offrirent de les débarquer à Macao (*a*) (*).

Nouveaux efforts après l'avénement du Duc de Bragance à la Couronne de Portugal.

Don Juan de Bragance étant monté ſur le Trône de Portugal ſous le nom de Jean IV. jugea à-propos de faire une nouvelle tentative en faveur de la ville de Macao, en 1646; il envoya *D. Gonzalo de Sequeyra*, en qualité d'Ambaſſadeur, à l'Empereur du Japon, pour lui faire part de ſon élevation au Trône; l'informer que le Portugal n'étoit plus ſoumis à l'Eſpagne; & lui repréſenter, que comme ç'avoit été la principale cauſe de l'interdiction du Commerce des Portugais avec les Japonois, il eſpéroit que la bonne intelligence entre les habitans de Macao & les Sujets de Sa Majeſté Impériale ſe rétabliroit. On reçut l'Ambaſſadeur avec politeſſe, & l'on expédia un Courier pour donner avis de ſon arrivée à l'Empereur. Environ un mois après le Courier apporta la réponſe, qui fut que l'Empereur ne pouvoit lui accorder ſa demande, & que lui & ceux qui l'accompagnoient avoient la permiſſion de s'en retourner (*b*).

Une occaſion favorable donne lieu à une nouvelle tentative, également infructueuſe.

En 1685, il ſe préſenta une autre occaſion favorable, dont les Portugais ne manquerent pas de profiter. Une Barque Japonoiſe, que la tempête avoit éloignée des côtes de l'Empire, fit naufrage auprès de Macao; on fit un fort bon accueil aux Japonois qui la montoient, & on les entretint aux dépens du Public, juſqu'à ce qu'ils ſe fuſſent refaits des fatigues qu'ils avoient ſouffertes. On les embarqua enſuite ſur un vaiſſeau, & on les renvoya au Japon. Etant entrés dans la rade de Nangaſaki, ils mirent les Japonois à terre, après quoi les Magiſtrats leur firent dire qu'on les remercioit de ce qu'ils avoient fait, mais qu'à l'avenir ils n'euſſent plus à revenir, parcequ'ils s'en trouveroient mal (*c*). On peut juger par tout cela de l'importance de ce Commerce, & combien les Portugais redoutoient les fatales ſuites de ſa ruine: l'événement a juſtifié leur crainte; leur commerce, leur puiſſance & leur réputation dans les Indes, ont déchu peu à peu depuis ce tems-là.

SEC-

(*a*) *Charlevoix*, l. c. p. 337.
(*b*) La même, p. 389, 390.
(*c*) *Gem. Carreri*, T. I. L. I. Ch. 3.

(*) Par précaution ils prirent un Paſſeport de l'Empereur du Japon, pour ſe garantir des Corſaires Hollandois, ils ſe rendirent heureuſement à Macao; les habitans, après avoir entendu la Relation de leur voyage, célébrerent avec un courage digne de leur Nation la conſtance de ces généreux Martyrs, qui avoient ſouffert la mort pour leur Religion & pour leur Patrie (1).

(1) *Charlevoix*, Hiſt. du Japon. T. V. p. m. 337, 338.

SECTION IX.

Affreuſe diſette des Etabliſſemens qui reſtent aux Portugais dans les Indes. Remarques ſur une révolution aſſez ſingulière, que la grandeur démeſurée & la vaſte étendue de leur Empire. Raiſons qui font que leur condition, toute fâcheuſe qu'elle eſt, ne doit point paroître déſeſpérée & ſans reſſource.

Après avoir achevé l'Hiſtoire de l'origine & des progrès de la puiſſance des Portugais dans les Indes, il ne nous reſte plus qu'à donner une idée juſte & claire des établiſſemens que la Couronne de Portugal y poſſede encore. Dans ce deſſein nous commencerons par la deſcription de l'Iſle & de la Ville de Goa, qui eſt, comme elle a toujours été, la Capitale de leur domination. Nous avons rapporté comment elle tomba entre leurs mains, en 1508, par la valeur & la conduite d'*Alfonſe d'Albuquerque*. Les Naturels l'ayant repriſe, il fallut la reconquérir, comme l'on fit deux ans après avec beaucoup de peine. La ſituation commode de cette ville, la beauté de ſon Port, & la fertilité des Iſles voiſines firent prendre la ſage réſolution d'en faire le ſiège de l'Empire (a).

Deſcription de Goa. Capitale de l'Empire des Portugais aux Indes.

L'Iſle de Goa, auſſi qu'on l'appelle aujourd'hui, ou de *Tiſſuary* (*), comme on la nommoit autrefois, eſt ſituée au quatrième degré, trente minutes de Latitude Septentrionale, & a environ ſept lieues de tour. La Riviere de *Mandova*, que les Indiens reverent preſque autant que le Gange, la ſepare de la Terre ferme, & a ſix milles environ au deſſous ſe jette dans la mer. La ſaiſon des pluies y dure depuis le mois de Juin juſqu'en Septembre ou Octobre, & les torrens entraînent une ſi grande quantité de limon & de ſable, que le Port en eſt bouché, & la navigation interrompue. Pendant ce tems-là les chaleurs ſont fort grandes après le lever du Soleil, lorſque la pluie ceſſe, cependant avant qu'elles commencent, c'eſt-à-dire dans les mois d'A-

(a) *Maffeus, Hiſt. Ind. L. VII. Ch. 3.*

(*) On ne ſera peut-être pas fâché de connoître l'état de cette ville, avant l'arrivée des Portugais aux Indes, & cela ſervira à rendre notre deſcription plus claire. Dans la Langue du Pays *Tiſſuary* ſignifie trente, & ce nom fut donné au nombre des villages de l'Iſle. Ils furent pris autrefois ſucceſſivement par les Maures, qui devinrent poſſeſſeurs de ces Iſles par un cas tout particulier. Le Roi ou Empereur de Bisnagar étoit en guerre avec le Roi du Dekan, qui à l'avis de ce que les Maures fourniſſoient des chevaux à ſon ennemi, qui il ordonna au Roi d'Onor, ſon Vaſſal, d'exterminer tous les Maures qui étoient dans ſes Etats. Ce Prince le mit en devoir de le faire, & en fit périr un grand nombre, ceux qui échapperent ſe retirerent dans l'Iſle de *Tiſſuary*, & y établirent la ville de Goa: ce qu'il ne faut pas confondre de la vieille ville avec de la nouvelle, que les Portugais ont enſuite bâtie dans la ſuite. Cela arriva l'an 1479, & ces nouveaux venus firent tout leur poſſible pour ſe rendre maîtres de tout le pays. Il eut pour ſucceſſeur un fils illuſtre, à qui d'abord ils enlevèrent Goa, ce Prince fit longtems la guerre dans l'eſpérance de la reprendre; mais à la fin il fut obligé de ſe contenter de ce qu'il poſſédoit encore en terre-ferme (1).

(1) *De Barros, Decad. I. L. VIII. Decad. II. L. V. Ch. 1.*

Saiſons de l'Inde.

d'Avril & de Mai, la chaleur eſt plus grande encore, mais l'air eſt fort tempéré depuis le mois d'Octobre juſqu'à celui de Mars (a)

Port de Goa.

Dans les meilleures Cartes qui nous ayent été données de ces Pays, on parle du Port de Goa comme d'un des plus beaux qu'il y ait aux Indes, & c'eſt la Nature qui en a fait preſque tous les frais, cependant il faut rendre la juſtice aux Portugais, de dire qu'ils n'ont rien négligé pour le perfectionner. Ils l'ont auſſi fortifié par des châteaux & des tours, bien munis d'artillerie. A l'entrée, à gauche ſur la pointe de l'Iſle de Bardes, on trouve la Forteresſe d'*Aguada*, avec de grands ouvrages extérieurs, & des batteries à fleur d'eau au haut de la montagne, proche du Canal, il y a une longue muraille bordée de canons, & à l'oppoſite eſt le Fort, nommé *Nuſſa Senhora del Cabo*, ou de Notre Dame du Cap, bâti dans l'Iſle de Goa. Après avoir fait deux milles dans ce Canal on trouve, ſur l'Iſle de Bardes le Fort de *los Reyes* ou des Rois, avec de bons ouvrages & une batterie à fleur d'eau, & c'eſt ici où les nouveaux Vicerois ſe rendent preſque tous de leur Couronnement. Il y a un Couvent de Cordeliers proche de ce Château, vis-à-vis duquel on trouve à la portée du canon le Fort de *Caſpar Dias*, qui n'eſt éloigné que de deux milles de celui de *los Reyes*. Quand on a paſſé ces Forts le Canal devient plus étroit, n'ayant quelquefois pas un ou deux milles de largeur, & ſes bords qui ſont remplis des plus beaux arbres & des plus bons fruits des Indes, en rendent la vue charmante. Outre cela il y a quantité de belles Maiſons de plaiſance, qu'on appelle *Quintas*, & pluſieurs autres que les Parſans occupent (b)

Remarques ſur la Ville de Panelim ou Panjim.

Cette agréable décoration dure pendant huit milles juſqu'à Goa. On trouve à moitié chemin de ce Canal ſur la droite un Palais, qu'on appelle *Paſſo de Dange*, où les Vicerois tiennent autrefois leur Cour, & qui ſert préſentement de caſerne aux Soldats de la Garniſon. En cet endroit on commence un large mur, qui a deux milles de long, & qui ſert aux gens de pied pour paſſer pendant la haute mer. On ramaſſe beaucoup d'huîtres le long de ce mur, ou digue, & vis-à-vis on voit une petite colline, ſur laquelle eſt bâti le Noviciat des Jeſuites (c). Le Vice-roi & l'Archevêque ont leur Palais ſur le même Canal, celui du premier s'appelle *la Pouſſerie*. La commerce de la ville, & les vaiſſeaux peuvent y venir, après s'être déchargés d'une partie de leurs marchandiſes. Ce Canal qui forme un Port ſi fameux, s'étend encore pendant pluſieurs autres milles dans les terres, & coupe le Pays en pluſieurs Iſles & Preſqu'Iſles fertiles, qui ſont ſeulement habitées actuellement à la vérité par ce qu'il y a de plus vil, mais charmant le goût de ceux qui en mangent les fruits, enchantent les yeux par la beauté de leur verdure, & rapportent un grand profit à ceux à qui elles appartiennent. Tout proche de ce Port eſt celui de *Mormugon*, formé par la nature. Celui qui court entre l'Iſle de Goa & la Preſqu'Iſle de Salſette, c'eſt où le retirent les vaiſſeaux qui viennent de Portugal & d'autres endroits, lorſque le Port de Goa eſt fermé par les ſables qu'entraîne la

(a) Les Etats du Monde, p. 117.
(b) Linſchot, Voy. T. VII. c. 25.
(c) Le Gouvea, La Rouge &c.

la Rivière de Mandoua entre par les premières pluies de Juin, & cette barre n'a pas plus de huit pieds d'eau. Le Port de Marmagon est défendu par un Fort du même nom, situé dans la Presqu'île de Salsette, & qui est toujours pourvu d'une bonne artillerie & d'une bonne garnison (a).

III. Description des Portugais dans cette Isle.

A l'entrée méridionale du Canal on voit un petit Golfe des Ports qui font à la droite, où sont les débris de vieux Forts. Si de là jusqu'à la pointe de la ville il y a un chemin commode à pied d'arbres fruitiers, qui donnent un ombrage agréable pendant plus d'une lieue, on ne trouve que maisons de plaisance, qui ne sont pas d'un goût régulier. On apperçoit dans ce quartier la maison de campagne des anciens Archevêques, car quoique les Moines en aient fait un séminaire & pourvoient par-là à son entretien, cependant comme elle appartient originairement au Palais, elle leur revient de droit ce que la ville en retire en comparaison de ce qu'elle est aujourd'hui. Dans le temps que la richesse & l'opulence régnoient dans les Indes, on ne fut comparable & il n'y avoit peut-être pas de plus belles villes en Europe. Elle fut pendant quelque temps en état de rivaliser par ses monumens de l'ancienne grandeur. La Cathédrale est grande & bien bâtie par dehors & par dedans, la Chaire de l'Archevêque est d'un bois de cèdre de terre (b). Son Palais est magnifique, mais il a souvent souffert dans celui qui est proche de la Patriarcale. Le Palais du Vice-roi est superbe, & a quantité d'appartemens. La Maison du Vice-Inquisiteur est vaste, & les appartemens de l'Inquisiteur Général sont extrêmement meublés. Le pouvoir de ce terrible Tribunal s'étend sur les personnes de tout rang, excepté celles de l'Archevêque & de son Vicaire, qui est toujours Evêque. Il y a huit Couvens & deux Eglises pour les Moines, des grands revenus. Les Jésuites sont ceux des Missionnaires, & l'on dit qu'ils ont autant de revenu que la Couronne de Portugal; mais il faut se souvenir que toutes les richesses de cette Nation sont entre les mains des Ecclésiastiques (c). Les maisons de bois sont les moins bonnes des Indes, & leur couvre-toit. On y compte vingt mille habitans, les Portugais font le plus petit nombre; les Maures sont en plus grand nombre. Les Canarins, naturels du Pays, sont nombreux & très-laborieux, mais ils sont de basse naissance & de mauvais caractère. Une multitude d'Esclaves Nègres & d'autres Esclaves de différentes Nations complettent cette peuplade. On convient généralement que les hommes y sont de plus petite stature, mêlés, jaunes, vindicatifs & querelleurs, les femmes passablement belles, & aussi habiles à empoisonner qu'il y en ait au Monde. Tous les Portugais sont dégoûtans. On pourroit beaucoup augmenter le revenu de cet Archevêché, en donnant encore à chacun des Evêques de Cochin & de Malacca, 2 000 livres. Les Evêques de différentes Nations n'étoient pas parfaitement d'accord sur ce sujet, & si l'on en croit les Indiens, ils prouvoient clairement qu'elles sont contraires à la vérité, & que la corruption les

(a) Gem. Carreri, Voy. T. III. L. 1. Ch. 3. (c) Baldæus, Gem. Carreri, Bellin, Recueil.
(b) Le même & Linsc. Gr. & Holl. Recueil.
T. XV. p. 18.

Gouvernement des Portugais aux Indes Orientales.

lui a fait déchoir de ce qu'il étoit autrefois, & lui a ravi en peu de tems ce qu'il lui a fallu des siècles entiers pour acquérir. (a)

Tout ce qui appartient à la Couronne de Portugal depuis le Cap de Bonne-Espérance en Afrique jusqu'à Macao dans la Chine, est gouverné par un Vicerois ou Capitaine Général, qui réside à Goa. Il y a là de quelques-fois huit *Desembargadores* ou Juges qui composent la Cour Souveraine ou le Conseil. Ils portent un habit long, & une robe qui leur va jusqu'aux talons, avec des manches larges, qui tombent jusqu'à la moitié de leur dos. Ils se font toujours honorer de la Gouale, & ils ont de grandes perruques à la Françoise. La principale Cour de ces gens-là s'appelle le Tribunal de la Relation, qui administre la Justice dans le Civil & dans le Criminel, ayant pouvoir par-dessus tous les autres Juges, de juger définitivement de tous les appels qui viennent d'ailleurs. Le Vicerois comme Chef de ce Tribunal est assis sur un dais, & les Juges sur des bancs qui sont sur le même plancher. Le Tribunal de l'Audience est celui des revenus du Roi, où quelqu'un des Juges est député du Vicerois pour y présider. C'est aussi que l'on soutient encore la majesté du Gouvernement, quoique l'étendue de son pouvoir lui soit diminuée. Il y a encore moins de Gouvernement subalterne qu'il y en avoit autrefois, mais ils ne sont guères que titulaires, quoique ceux qui en sont revêtus ayent la qualité & le rang de Général. L'un est Général pour le Golphe d'Ormus, & commande quatre vaisseaux, un autre l'est du Nord, qui a le Gouvernement de toutes les petites places de la Côte de Malabar, il y en a un de Socotre, qui commande dans cette Isle; un autre de la Chine, qui est proprement le Gouverneur de Macao, & l'Assistant des Chinois. Il y en a un dans les Isles de Solor & de Timor auquel les Portugais de ces Isles n'obéissent qu'autant qu'il leur plaît, il demeure dans un misérable Fort, dont les canons sont hors d'état de servir. Enfin il y a un Général de Goa, qui a soin des canons qui sont entre les mains, & d'avoir l'œil sur ceux qui frauderont les droits, à moins qu'ils ne soient sous la protection de leurs Supérieurs. (b)

Par quels degrés les Portugais se sont corrompus.

Mais comme il est vrai que les hommes ne deviennent pas tout à fait méchans tout d'un coup, il est certain que la corruption des mœurs s'est introduite peu à peu parmi les Portugais, & que leur puissance s'est affoiblie par degrés. Tandis que le Portugal fut uni avec l'Espagne, on envoyoit aux Vicerois & aux Gouverneurs des Indes par différentes raisons, tantôt pour les acquérir, tantôt par le crédit qu'ils avoient à la Cour, tantôt pour les récompenser de leur complaisance en choses préjudiciables à leur Patrie. Des gens de ce caractère ne conduisoient pas mal encore dans des Pays éloignés, comme il est naturel de croire, ne pensant qu'à s'enrichir par toutes sortes de voyes. Le mauvais exemple des Gouverneurs fait une grande impression sur leurs successeurs, en sorte que l'orgueil, la vanité, le luxe, & un insatiable cuidage de richesses, amassées par les plus injustes moyens,

(a) *La Martinière*, Dictionn. de Commerce. *Du Bois Gouge*, p. 641 Lugan, T. II. p. 69 *Mandelso*, Vol. I. p. 111

(b) *Corneille*, T. III. L. I. Ch. 8. *Le Blanc*, *Lavanha*, &c.

moyens, perdent la place de ces vertus & de ce zele pour le bien public, qui avoient mis leurs Peres en état de jetter les fondemens d'un ſi vaſte Empire, avec une très petite partie des forces qu'avoient ceux qui le perdirent. Le Clergé ſuivit l'exemple des Laïques, & au lieu de travailler, comme dans les commencemens, à convertir les naturels du Pays à la Foi Chrétienne, dans la vue du ſalut des ames, ils s'y appliquerent par le ſeul motif de les faire ſervir à leurs intérêts, & d'amaſſer de grandes richeſſes. La corruption augmenta tellement par degrés, que pluſieurs Jéſuites de Goa, contre la regle de leur Inſtitut, & contre leur devoir de Miſſionnaires, firent non ſeulement commerce, mais ſe déguiſerent en Faquirs, pour aller aux mines de Diamans, & y acheter des pierres d'un grand prix, y en ayant eu de découvertes & de polies pour ce marché. (a)

Sentiment de M. l'Abbé Raynal ſur les Portugais établis dans les Indes.

Ce qui contribua à corrompre les Portugais établis dans les Indes, c'eſt qu'ils abandonnerent le ſoin de leurs affaires à des Eſclaves Negres, & qu'ils contracterent des mariages avec des femmes du Pays, deux choſes qui ont été, & qui ſeront toujours fatales aux établiſſemens, parce qu'elles amollirent non ſeulement ceux qui embraſſerent ce genre de vie, mais leur firent perdre tout amour pour la Patrie, & leur portent à faire tout ce qui peut ſervir à les maintenir dans la jouiſſance de ces honteux plaiſirs. Il y a plus d'un ſiecle que les Portugais de Goa ont été tellement livrés à cette vie molle & ſenſuelle, que pourvu qu'ils puſſent occuper leurs belles maiſons de la ville, & jouir des délices de la campagne des environs, ils ne s'embarraſſoient point de ce qui ſe paſſoit ailleurs, ni des grands progrès que faiſoient les Hollandois, en ſe rendant maîtres de leurs établiſſemens en Orient. La ſuite naturelle de cette indolence fut, qu'après la perte de ces établiſſemens, ceux qui ſe trouverent chaſſés de leurs demeures, au lieu de ſe retirer à Goa & de prendre les armes pour le ſervice de leur Roi, & pour recouvrer ce qu'ils avoient perdu, ſe réfugierent dans les terres de quelques Princes Indiens, ſe mirent à leur ſolde pour peu de choſe, ou prirent quelque petit emploi à leur Cour, en ſorte que tandis que les Portes & les Armées Portugaiſes devenoient méprifables, faute de Soldats & de Matelots, il y avoit des milliers de Portugais diſperſés dans les Indes, qui déshonoroient leur Pays par la maniere honteuſe dont ils gagnoient leur vie, au lieu que par une conduite digne d'eux ils auroient pu rétablir les affaires de leur Souverain, & leur propre fortune. Mais lorſqu'un tel homme oublie juſqu'à la dignité de ſa nature pour ſacrifier ſon ſuprême bonheur dans les plaiſirs des ſens, on ne peut attendre d'un tel de juſte & de prudent, de grand & de bon, leur ame étant eſclave de ſes paſſions, leur corps à la diſpoſition de ceux qui ſont diſpoſés à leur procurer l'indigne ſatisfaction après laquelle ils ſoupirent avec tant d'ardeur (b) (*).

Le grand nombre d'Eſclaves Negres & d'enfans mulâtres qu'ils ont chez eux, cauſe de leur ruine.

Les

(a) *Baldæus*, Deſcript. des Côtes de Malabar & de Coromandel, ch. 14.

(b) *Mandelſlo, Tavernier, Baldæus, Caron, Recueil* 1.

(*) Nous trouvons dans l'Ouvrage d'un Voyageur moderne de notre Nation, que de

Chapitre IX. *Etat préſent des Portugais dans les Indes &c.*

Terres qui dépendent du Vice-roi de Goa.

Les terres qui dépendent immédiatement du Vice-roi, ſont premierement l'Iſle dans laquelle la ville eſt ſituée, où il y a environ trente villages, enſuite la Preſqu'Iſle de Salſet, qui a ſoixante milles de circuit, on y compte cinquante villages, & autant de milliers d'habitans. La Preſqu'Iſle de Bardes, qui a environ quarante-cinq milles de tour & vingt-huit villages, les Anchedives, qui ſont un groupe de cinq Iſles, à quelque diſtance de Goa, elles ne ſont ni fort grandes, ni fort peuplées. Toutes ces places ne ſont pas bien importantes, la ſeule choſe qui les fait valoir, c'eſt qu'elles fourniſſent la ville de Goa de proviſions, &c. qui ne paroît pas un grand avantage à des gens eclairés, car comme on apporte de grandes quantités de riz à vendre, & qu'il n'en faut que deux plats par jour pour l'entretien d'un Eſclave, cela fait que tous les Portugais ont un grand nombre de gens inutiles à leur ſervice, le moins qu'ils en ayent eſt ſix, & j'en trouve qui en ont trente ou quarante (a) (*). Si ces pauvres miſerables, qui ſont la plupart Negres, étoient occupés à quelque choſe d'utile, paſſe encore, mais leur principale occupation eſt de porter le palanquin ou le paraſol de leur Maître, c'eſt auſſi que l'orgueil de la nation marche de compagnie, cela va même ſi loin, que les femmes vont demander l'aumône en palanquin, tandis qu'elles demeurent à la porte du logis, un Noir qui les accompagne vient faire un compliment de leur part, ſur-tout aux étrangers, où il explique leur beſoin, & fait comprendre qu'elles recevront avec plaiſir la charité (b). Paſſons à preſent en terre-ferme.

(a) *Baldæus*, l. c. Ch. 14. Can. Corom. (b) *Fernandez*, P. II. L. I. Ch. 13. et, P. III. L. I. Ch. 7.

Empire de Goa, fait d'abord les premieres obſervations, qui en donne l'idée la plus magnifique qu'on puiſſe imaginer (1). Il aſſure qu'il ne ſe peut de comparaiſon plus parfaite que celle qu'il y a entre cette Capitale & la Cité de Lisbonne. On voit d'une petite montagne proche de la ville environ quatre vingt Couvens & Monaſteres, où on dit qu'il y avoit un nombre infini d'Ecclésiaſtiques de différens Ordres, de différentes Nations, & de toutes couleurs, qui n'ont pas laiſſé de vivre aſſez déſordonnés, à ce que l'on dit, avec des Laïques, dans le tems que cette ville étoit à l'apogée de ſon bonheur, & que leurs mœurs ne pouvoient donner le moindre ombrage aux Anglois & aux Hollandois leurs voiſins. Cette ville regarde avec mépris cette ancienne grandeur, parce qu'elle voit bien de quoi devenir moins pour leur argent, que n'étoit pour leurs ancêtres toute la richeſſe.

(*) Quand on dit que la plupart des habitans de Goa ſont noirs, il ne faut pas penſer que ce ſoient de ces Negres qui peuplent le nombre de ceux qui ſont fort grands. Les Canarins ou naturels du Pays ſont noirs auſſi bien que les autres, ayant les cheveux longs & liſſes & le viſage aſſez fait. La plupart ſont Chrétiens, ceux qui gardent leur religion des Caſtes ſont bien moins à leur aiſe que les Chrétiens, mais ceux de baſſe condition ſont auſſi, ce qui fait voir que le Chriſtianiſme y a fait un établiſſement. Il y a auſſi beaucoup de Perſans, qui ſont Païens et Mahométans. Arméniens, Proteſtans, Juifs et autres de pluſieurs ſortes de gens qui ſont venus habiter avec les Portugais, à cauſe du profit qu'ils y font, quoique ces derniers ne ſoient pas fort riches, ſinon quelques-uns. Avec cela ceux qui font le plus de commerce n'ont pas à beaucoup près tout l'argent qu'on peut imaginer dans les premieres années d'un gain conſidérable (2).

(1) *Navarrete*, Account of the Eaſt Indies, Vol. I. p. 190. (2) *Navarrete*, *Bolton*, *Baldæus*, l. c. *Fernandez*, l. c. *Linſchoten*, l. c.

forme, & voyons quelles sont les Villes & les Forteresses qui relevent du Gouvernement du Général du Nord, qui sont en petit nombre, la plupart malsaines, & si éloignées les unes des autres qu'elles n'ont guères de correspondance ensemble que par mer. Nous les indiquerons par ordre suivant leur distance de Goa sa Métropole, à laquelle elles ne sont nullement comparables; cependant, si nous en croyons les meilleurs Voyageurs, elles sont moins déchues de leur ancien état, au moins en apparence, que cette Capitale (a).

XI. *Etat présent des Portugais dans les Indes Orientales.*

La premiere de ces places est *Chaul*, qui n'est pas située, comme le disent plusieurs Auteurs, sur le bord de la mer, mais dans une plaine à six milles de la côte. Il est vrai qu'elle est sur le bord d'une belle Riviere, que le flux de la mer rend capable de porter toutes sortes de vaisseaux jusqu'au Port, du côté de la mer la ville est couverte d'une montagne sur laquelle il y a une bonne Forteresse, qui commande la Ville & le Port, l'entrée de celui-ci est un peu difficile, mais d'ailleurs c'est un des plus surs & des plus commodes de toutes les Indes. Les murailles de la ville sont assez bien entretenues & garnies de bonne artillerie (b).

Chaul, Damon, & autres Villes.

Nous avons parlé plus haut de *Damon*, qui est à quelque distance de *Chaul* & bâtie sur une Riviere du même nom. Il y avoit autrefois une autre ville de *Damon*, sur l'autre bord de la Riviere, & plus proche de la mer, qui est à-présent fort ruinée, il y avoit que des chaumieres de terre, & n'étoit habitée principalement que par des Gentils & des Maures. Quant à la ville même de *Damon*, elle est belle & bien fortifiée, il y a quantité de Couvens & d'Eglises, mais ce qui est fort désavantageux, c'est que le Port n'est pas bon, les barques ne peuvent y entrer qu'une fois par jour, quand la marée monte, & les plus grands vaisseaux ne peuvent y entrer ni sortir que deux fois par mois, dans le tems des plus hautes marées (c). Cependant comme l'air y est bon, le terroir assez fertile, & que les habitans ont encore quelque industrie, qui les porte à faire quelque commerce dans le Pays, & les met en état d'entretenir une bonne Garnison, il y a de l'apparence que les Portugais pourront conserver cette ville, tant qu'ils auront quelque chose dans les Indes (d).

Bassein, *Baffara* ou *Benzam* est située au dix-neuvieme degré de Latitude Septentrionale, & fut cédée au Vicerai *Nuno d'Acugna*, dès l'an 1535. C'étoit une place importante, mais comme les Princes Indiens l'ont prise il n'y a que quelques années, & que nous ne sommes pas surs que les Portugais l'auront reprise, nous ne croyons pas devoir nous arrêter à en faire la description, & c'est par cette raison que nous n'en avons pas parlé plus haut. La seule chose que nous remarquerons, c'est que c'étoit la résidence du General du Nord, qui y vivoit avec une sorte de magnificence, plus assortie à son titre qu'à son pouvoir, ou à l'état de ceux qui étoient sous

(a) *Mandelsl. Baldæus, Caroens.*
(b) Dictionn. de Commerce, Vol. II. Col. 778. *Memoires, Lettres &c. des Etat Indes* Vol. I. p. 363.
(c) *Gem. Carreri*, T. III. L. 1. Ch. 2. Dictionn. de Commerce, Vol. II. Col. 778.
(d) *Tavernier*, Cayn, *Baldæus*

Chapitre IX. *Etat présent des Portugais dans les Indes &c.*

sous son Gouvernement, ainsi il dissipoit l'argent, qui bien employé auroit servi à la conservation de la place (a).

Description de Dio, une des plus importantes Places des Indes.

Nous nous sommes engagés à parler avec un peu plus d'etendue de *Dio*, qu'on appelle à juste titre la Clef des Indes. Le Port est fort bon, & peut recevoir de grands vaisseaux. Dans le tems que les Portugais avoient encore des Flottes tant soit peu considerables, c'etoit-là qu'elles passoient l'hiver, & tant qu'ils furent puissans, les Maures & les autres qui négotioient dans ces mers, et ont obligés d'y prendre des passeports avant que de faire voile vers l'Orient. Ce fut pour favoriser le commerce de Dio, que les Portugais nuinerent Surate, & en revanche depuis que le Mogul a fait rebatir Surate & la prise sous sa protection, elle a, conjointement avec Cambaye, fait beaucoup de tort au commerce de Dio (b). Comme la place est neanmoins tres forte & que l'experience a fait voir qu'elle est capable d'une longue defense, il y a de l'apparence qu'elle demeurera plus longtems qu'aucun autre à la Couronne de Portugal. Il n'est pas douteux qu'il ne s'y fasse encore du commerce, & que l'on n'y equippe encore quelques vaisseaux, mais ce sont des Marchands Indiens qui le font, & ce n'est proprement rien en comparaison de la situation & des avantages de cette ville, qui entre les mains d'une autre Nation deviendroit bientôt considerable (c). Aujourd'hui c'est le subtilité de ce que les Anciens ont amassé dans des tems plus favorables, mais elle decheoit visiblement, & comme le reste des places des Portugais elle succombe sous son propre poids (*).

Il

(a) Les Etats, Empires & Principautés du Monde, p. 222.

(b) *Baldeus*, Descript. des Côtes de Malabar & de Coromandel, Ch. 12.

(c) Dictionn. de Comm. Vol. II. Col. 778.

(*) Après Goa cette place a toujours été regardée comme la plus forte que les Portugais possédassent & elle est fameuse dans l'Histoire pour avoir soutenu deux sieges, qui font beaucoup d'honneur aux Portugais c'est ce qui nous engage à en faire l'histoire en peu de mots. Sultan *Bazar*, Roi de Cambaye, accorda à *Nugno d'Acugna*, Vicerois des Indes, la permission de bâtir une forteresse à *Dio*, en 1535 *D'Acugna* y fit travailler avec tant de diligence, que en quarante neuf jours elle se trouva en état de défense (1). Peu après, *Bazar* ayant changé d'avis entreprit de l'enlever aux Portugais, mais il périt dans l'execution de son dessein (2). Sultan *Mahmud*, son successeur, suivit ses traces, & assiegea les Turcs dans *Dio* Indes, *Soliman*, Bacha du Caire, vint à son secours avec une puissante Flotte, qui portoit de belles Troupes. Avant son arrivée, *Mahmud* avoit déja investi la Forteresse de *Dio*, dont les ouvrages exterieurs n'étoient pas achevés. *Don Jean de Castro* y commandoit, ayant une Garnison de 600 bons hommes. Les Turcs commencerent à battre leurs Troupes le 14 de Septembre 1538, ouvrirent la tranchée regulierement, & firent le siege dans toutes les formes avec une armée de vingt mille hommes & une nombreuse artillerie, ne négligeant rien de ce que la force ou la ruse peuvent faire pour se rendre maîtres de la place, mais ils furent enfin obligés de lever le siege le premier de Novembre, après avoir perdu trois mille hommes, cinquante pieces de canon, & presque toute leur grosse artillerie. La Garnison n'en pouvoit plus, il ne restoit que quarante

(1) *Faria*, Descript. des Côtes de Malabar & de Coromandel, Ch. 9.

(2) *Maffeus*, Hist. Indic. L. XI. Ch. 9.

Ils ont des Comptoirs & un tres-petit commerce à Bifnagar, & en quelques autres endroits. Il y a trente ou quarante ans qu'il n'y avoit guéres de Ville ou de Pays qui fit quelque commerce, où l'on ne trouvât des Facteurs dans de ces anciens Conquerans des Indes, mais cela a fort changé depuis, au moins le nombre en est-il fort diminué (a). Dans les Iſles de *Timor* & de *Solor*, qui ſont fort éloignées, & qui dépendent du Gouvernement des Moluques, ils ont encore quelques établiſſemens, auſſi bien que les Hollandois, tous les deux ou trois ans il vient un vaiſſeau de Goa pour charger les productions de ces Iſles, qui ſont du bois de Santal, marchandiſe fort recherchée à la Chine, & de la Cire en grande quantité, & depuis des perles de Solor, qui ſont de la même qualité que le Bezoar, & qui n'ont pas moins de vertu (b). Les Portugais ne poſſedent rien de plus, à la reſerve de l'Iſle & de la Ville de *Macao*, à la Chine. Après nous nous ſommes engagés de faire connoître plus particuliérement par rapport à ſon état preſent, c'eſt ce qui eſt d'autant plus néceſſaire, qu'il eſt aſſez difficile de concevoir, comment ſes habitans peuvent ſubſiſter depuis la perte du commerce du Japon.

SECTION IX. *Etat preſent des Portugais dans les Indes.*

Etat & Commerce des Portugais dans les Iſles de Timor & de Solor.

En parlant de la ville de *Macao*, les uns la repreſentent comme ſituée dans une Iſle, & les autres dans un Peninſule. Les uns & les autres ont raiſon, & c'eſt ce qui fait qu'ils ne ſont pas aiſés à entendre. L'embouchure de la Riviere de Canton, ou pour mieux dire le bras de mer dans lequel elle ſe décharge, eſt rempli d'Iſles de différentes grandeurs; d'une des plus grandes

Etat preſent de l'Iſle & de la Ville de Macao.

(a) *Tavernier*, P. II. L. I. Ch. 14. Dictionn. de Commerce, T. II. Col. 781.

(b) *Herrera*, L. 6. Vol. II. p. 138. Dictionn. de Commerce, T. II. Col. 414.

ne hommes en état de combattre, & ſi fatigués qu'à peine pouvoient-ils ſe ſoutenir. Ce premier ſiege du Fort fut tout de bruit, que *François I.* Roi de France envoya après en Portugal, pour avoir le portrait du Gouverneur (1). Le ſecond ſiege de cette ville ne fut pas moins mémorable que le premier, il arriva en 1546, ſous *Don Jean de Caſtro* étoit Vicerot des Indes. *Adel-cana* Roi de Cambaye aſſiégea la Ville avec une puiſſante armée & une nombreuſe artillerie. La place n'étoit défendue que par une foible Garniſon ſous les ordres de *Don Jean de Mendoza Leon*, qui ſoutint courageuſement les attaques des ennemis pendant quelques mois au bout deſquels il fut ſecouru par le Vicerot, dont le fils avoit été tué durant le ſiege. *Don Jean de Caſtro* attaqua les Maures dans leurs retranchemens & après un combat opiniâtre remporta une victoire complette, qui le mit en poſſeſſion de la ville de *Dio* & de toute l'Iſle (a). Mais il trouva les murs & les fortifications entierement ruinées, ce qui l'obligea à la Citadelle & repréſenter à ſon fils, qu'il n'y avoit dans le Tréſor Royal rien de reſte, le Vicerois n'avoit pas de quoi faire ce qu'il falloit entreprendre, au défaut de tout autre gage l'envoya ſon fils, à la cour de ſon pere, mais comme il ne ſe trouva pas en état de le tranſporter, il lui donna à cauſe de la barbe qu'il avoit, & dans une Lettre au Conſeil & à la Ville de Goa, il obtint ce qu'il demandoit, on y mit tout ce dont il avoit beſoin, on les renvoya ſon gage, les Dames même y contribuerent en perſonne, peu de temps après la Ville fut en état de défenſe, que le mal en eſt de ſe défaire la ville de Goa, du royaume de Cambaye, & de rebâtir la ville de *Dio*, de maniere qu'il la rendit une des plus fortes Forteresſes des Indes (2).

(1) *Faria y Sousa*, Hiſt. des Conq. des Portugais, T. I. p. 111. 112.

(2) *Barros*, dix Liv. Ch. 14.

(a) *Faria y Sousa*, Hiſt. des Conq. des Portugais, Vol. IV. p. 1 3.

Section IX. *Etat preſent des Portugais dans les Indes &c.*

grandes ſort une Preſqu'iſle, qui a à-peu-près la figure d'un bras, qui tient à la terre, comme le bras ſe joint à l'épaule; cet iſthme eſt ſi étroit, qu'il eſt fermé par une muraille, où il y a une porte, & c'eſt ce qui borne la juriſdiction de la ville (*a*). Cette Preſqu'iſle, qui n'a pas plus de trois milles de tour, eſt au vingt-deuxieme degré, vingt-minutes de Latitude Septentrionale. Le Port n'eſt pas grand, mais il eſt ſur: il y a un bon Fort, dans lequel on tient une petite Garniſon. La ville eſt ſans murailles, & par pluſieurs raiſons cette place n'eſt d'aucune force pour les Chinois; le terrein eſt fort inegal, ce qui n'empêche point que la ville ne ſoit aſſez bien baſtie, les édifices publics ſont grands & propres, & les rues bien pavées; ce qui n'eſt pas ſurprenant, puiſqu'il y eut un tems où les Portugais auroient pu la paver d'argent (*b*).

Nombre des habitans, leurs occupations & leur commerce.

Il y a environ quatre mille Portugais en comptant leurs eſclaves, & quinze ou dix-huit mille Chinois. Les premiers ſont gouvernés dans le Civil & le Militaire par le Gouverneur de la ville, que le Roi de Portugal nomme; on lui donne dans ſa Forteresſe le titre de Son Excellence le General de la Chine. La ville le paye, & lui donne une piece de huit par jour, & trois mille à ſon depart. Les Chinois ont un Mandarin, ſans le conſentement duquel le Gouverneur ne peut rien faire. Tout le monde y ſubſiſte par le commerce, & perſonne n'aſpire à rien de plus qu'à avoir du pain, & cela ne peut être autrement, car ils n'ont pas ſeulement aſſez de terre pour ſemer une poignée de pois; la ſeule difference qu'il y a, c'eſt que le commun peuple travaille, va ſur mer, ou tient boutique, les gens de quelque condition trafiquent, & prêtent leur argent à interêt: quelques-uns font commerce avec les vaiſſeaux Européens qui viennent dans la Riviere de Canton, & d'autres avec les Chinois, quand il n'y a point de vaiſſeaux étrangers; mais le plus grand profit qu'ils font eſt celui qu'ils tirent d'une eſpece de contrebande avec les Iſles Philippines, & ſelon quelques-uns avec les habitans de Hainan, grande Iſle ſur la Côte de la Chine, qui eſt fort riche en or (*c*). Mais les droits qu'ils payent au *Hopou* ou Receveur Chinois des Douanes, & les dix pour cent qu'on exige de toutes les marchandiſes des Portugais pour l'entretien des Officiers Civils & Eccléſiaſtiques, font qu'il n'y a gueres perſonne qui puiſſe ſe vanter d'être riche; & pourvu qu'ils puiſſent vivre paiſiblement, & cela dans un lieu où tout eſt à bon marché, ils ſont fort contens (*d*) (*).

Pour

(*a*) Gem. *Carreri*, T. IV. L. I. Ch. 2.
(*b*) Dictionn. de Commerce, T. II. Col. 844, 845.
(*c*) *Carreri*, l. c. *Tavernier*, *Hamilton*, &c.
(*d*) Dictionn. de Commerce, T. II. Col. 845, 846.

(*) Nous avons dit combien la perte du Commerce du Japon a été fatale à cette floriſſante ville, & il ne ſera pas hors de propos d'obſerver ici, que ce qui a en grande partie achevé de la ruiner, c'eſt la guerre qu'ils ont entrepriſe & continuée pendant vingt ans contre les habitans de l'Iſle de *Timor*. Ces Peuples étoient Chrétiens & reconnoiſſoient le Roi de Portugal pour leur Souverain, mais ils vouloient vivre ſe on leurs Loix, ſans avoir de Gouverneur-Général ni d'Evêque, que les Portugais prétendoient leur donner. Ils défendirent ſi bien leurs privileges ſous le commandement d'un certain *Gonzales Ca-*

Ca-

Pour ſe faire une idée plus juſte encore de l'état des affaires des Portugais dans les Indes, il faut ſe rappeller ce que nous avons dit des places qu'ils poſſedent encore ſur les Côtes d'Afrique, particulierement *Mozambique* & *Sofala*. L'or qu'on en tire s'envoye à Goa & à Diu, où l'on en frappe de petites pieces d'or, qu'on appelle *Saint Thomas*, qui valent un demi écu de notre monnoye, & cette monnoye eſt d'un plus bas alloi qu'aucune qu'il y ait dans les Indes, marque infaillible du déclin du commerce, car les *Xerafins*, qu'on frappoit autrefois à Ormus, dans le tems que les Portugais en étoient les maîtres, paſſoient pour le meilleur or des Indes, mais ils ſont devenus fort rares aujourd'hui, & l'on aſſure qu'd'année en année on frappe auſſi moins de *St. Thomas* (a). Enfin on dit que tout ce que les Portugais poſſedent rapporte ſi peu de choſe au Roi de Portugal, qu'on a déliberé plus d'une fois s'il ne ſeroit pas avantageux à la Couronne d'abandonner les places, en en retirant l'artillerie & les effets; & l'on aſſure que ce n'eſt aucune raiſon de politique, mais un pur principe de Religion qui a empêché d'en venir là, les Prêtres ayant fait comprendre que ce ſeroit la perte d'une infinité d'ames pour l'Egliſe.

IX. *Etat préſent des Portugais dans les Indes &c. Affaires ſur le commerce de Mozambique.*

On en ſera d'autant moins ſurpris, ſi l'on conſidere que ceux qui ſont le mieux au fait du Commerce des Indes, aſſurent qu'un ſeul Marchand peut bien faire un commerce auſſi conſidérable que celui qui ſe fait entre Lisbonne & Goa, mais c'eſt ce qui demande quelque explication. Il y a encore un aſſez grand nombre de vaiſſeaux qui vont de Goa, de Diu & de Daman ſur les Côtes de Perſe, au Pegu, aux Manilles & à la Chine, mais la plupart ſont pour le compte des Marchands Indiens, n'y ayant guere de Negocians Portugais à Goa qui puiſſe faire une cargaiſon de dix-mille ecus (b), & l'on doute ſi tout leur commerce monte bien à la valeur de deux cens-mille ecus, de ſorte qu'il n'eſt nullement ſurprenant que l'un portant l'autre il ne vienne tous les ans que deux vaiſſeaux directement de Goa à Lisbonne, & encore ne ſont-ils pas le quart auſſi richement chargés que dans le tems qu'il en venoit vingt (c). Mais ceux qui entendent le mieux la matiere, conviennent qu'un établiſſement, que l'on a fait à Goa pour le maintien & l'accroiſſement du commerce achevera de le ruiner (d), c'eſt une Compagnie qui a le privilege excluſif de faire le commerce de Mozambique & de Macao, cette Compagnie s'eſt chargée de payer les Officiers du Roi, qui y ſont établis pour les deux tiers: cet établiſſement a porté un tel coup

De quelle importance il eſt pour le commerce que celui de Goa reſte à Goa.

(a) *Tavernier*, T. II. p. 614.
(b) Diction. de Comm. l. c. p. Col. 881.
(c) Cayet, Hiſt. des Ind. Orient. P. III. p. 39. 40.
(d) Diction. de Comm. ubi ſup. Col. 880.

Comora, qu'ils les ont conſervés dans leur entier. La guerre commença en 1622, & eut, comme nous l'avons dit, les plus triſtes ſuites pour les habitans de Macao, au lieu de mille citoyens aiſés qu'ils avoient, ils furent réduits environ à une cinquantaine, & au-lieu de cinquante bons vaiſſeaux, ils ne s'en trouverent à la fin de la guerre que cinq (1).

(1) Montalbo, Vol. II. p. 118. Comm.

Livre IX. *Etat présent des Portugais dans les Indes &c.*

coup au commerce naturel de Goa, que la plupart des Marchands Indiens & Juifs s'en retirent ailleurs. Pour dire la vérité, ce qui a d'abord fait tort au grand commerce qu'ils avoient, c'est la grande part que les Vice-rois, les Gouverneurs & les autres Officiers y prenoient, sans y rien contribuer, qu'en protégeant les Marchands contre les violences qu'ils commettoient eux-mêmes sur ceux qui refusoient de le partager avec eux (*). Mais bien que leur commerce & leur puissance soient si fort déchus, leur orgueil est aussi grand que jamais, & peut-être plus grand, comme nous l'avons remarqué, dans tous les gens de Loi, qu'on appelle Canarins, le privilége de porter des bas, qu'ils payoient très-chèrement autrefois, & cependant ils ne laissent pas de se servir d'eux en qualité de Médecins, d'Avocats & de Marchands, ce qui fait qu'il y en a qui deviennent assez riches pour avoir deux ou quatre esclaves, & qui les font mieux dans leurs affaires que les Portugais eux-mêmes (a). Mais ce qui n'est pas peu surprenant, c'est que malgré tout cela, les revenus de l'Eglise n'ont guères souffert de changement arrivé dans l'Etat, en sorte qu'il n'y a presque point de Couvent qui ne reçoive quatre ou cinq mille écus du Trésor, dans le tems que les soldats meurent de faim & se plaignent faute de paye. Cette charge est d'autant plus onéreuse au Gouvernement, que ces bons Pères savent fort bien se pourvoir. Il n'est pas aisé de savoir ce que ces Ecclésiastiques font de l'argent qu'ils amassent (b), mais il est certain que leurs richesses & l'établissement de l'Inquisition à Goa sont si funestes à cette ville, que tôt ou tard elle en fera la ruine, à moins qu'on n'y applique un remède prompt & efficace (c) (†).

Les

(a) *Tavernier*, P. II. L. I. Ch. 23, 24. (c) *Du Bois*, Geogr. p. 600.
(b) *Hamilton*, Vol. I. p. 251.

(*) On convient généralement que l'avarice de leurs Gouverneurs a été la principale cause de la malheureuse décadence de leurs affaires, nonobstant les ordres sévères de la Cour de Lisbonne, pour arrêter le cours de ces pernicieuses pratiques. La vérité est que la trop grande autorité de ces ordres a produit beaucoup d'effet, & effectivement celle-ci, c'est que les Gouverneurs que les violoient, appréhendant en Portugal l'effet de très-bons pour se mettre à couvert de toutes les poursuites, ce qui mettoit ceux qui avoient été exposés à leurs vexations dans l'impossibilité de se faire rendre justice. Si la Cour de Portugal avoit envoyé de tems en tems des gens de probité, en qualité de Commissaires, pour informer sur les lieux, punir, selon l'exigence des cas, les coupables & pour indemniser les malheureux à qui ils avoient fait tort, la perte seroit tombée sur un petit nombre de mécham, & la Nation auroit conservé par la justice l'Empire que les vertus des Gama des Albuquerque & des Castro lui avoient acquis.

(†) Il n'est pas surprenant que parmi un grand nombre d'Ecclésiastiques, il ne s'en trouve pas qui aient allié à la piété & à la dévotion pour vous, quelque contentement à la vue de l'or, il n'est pas à craindre qu'on puisse jamais soupçonner que les ornemens de cette nature, les respectent en quelque sorte. Les Jésuites eux-mêmes ont été leur apprendre, que les riches Eglises de Malabar & de Cochin & de celle de Ceylon étoient des démons. & que ce fut la vue seule de leur or qui leur en découvrit leur. Il y a lieu de croire que le Père Nicolas Pimenta, Visiteur de toutes les Missions de l'Inde, dont il vous a été parlé dans un des Chapitres précédens, & qui mourut à Goa, fit de Malabar, dans le tems qu'il crut y avoir, n'auroit pas été bien reçu par les Evêques & les Missionnaires, s'il eut apporté, ce que nous en dit un auteur, pour toute richesse à leur Evêque & au Couvent la voile, le bâton & la besace. Il fut cependant reçu, fêté, encensé, & n'eut bien des chagrins, quoique personne ne doutât de la sainteté qu'il fit valoir pour pallier la cupidité, laquelle est

fa-

Les Portugais eux-mêmes, c'eſt-à-dire ce qu'il y a de gens ſages & éclairés parmi eux, ſentent très-bien, & ont ſouvent repréſenté à la Cour, qu'au-lieu d'être continuellement en guerre, comme ils l'ont été depuis plus d'un ſiècle, avec tous les Princes Indiens de la Côte de Malabar, ce qui engage à de grandes dépenſes, parce que l'honneur de la Couronne y eſt intéreſſé, il y auroit infiniment mieux vivre en bonne intelligence avec leurs voiſins, employer une partie des revenus Eccléſiaſtiques à ſubvenir aux beſoins des Pauvres, & par quelque condeſcendance pour les habitans du Pays faire revivre cet eſprit d'induſtrie, ſi néceſſaire pour amaſſer du bien dans les Indes & par-tout ailleurs (a). Mais dans une Cour où le Confeſſeur du Roi a toujours beaucoup de crédit, & eſt quelquefois Premier Miniſtre, on peut plutôt ſouhaiter qu'eſpérer que l'on adopte des plans de réforme, qui ne peuvent s'exécuter qu'aux dépens des Eccléſiaſtiques, & il n'y en a point d'autres qui puiſſent y fournir. C'eſt bien ſûr que quelques-uns ont prédit, qu'à la fin de ce ſiècle il ne reſtera plus un pouce de terre aux Portugais dans cette partie du Monde, où leur commerce eſt déjà ruiné, & où le peu de pouvoir qui leur reſte ne ſe maintient qu'à la faveur des grandes dépenſes que fait la Couronne, & cela en partie par point d'honneur & en partie par principe de Religion, & quoique ces motifs ſoient louables, ce ne ſont pas dans le fond ceux qui généralement parlant rendent les Colonies floriſſantes.

SECTION IX. *Etat préſent des Portugais dans les Indes &c.*

Les principaux de Portugal connoiſſent à fond le mauvais état des affaires.

Après tout cependant, on peut enviſager l'état des affaires des Portugais en Aſie ſous un point de vue plus favorable; bien qu'ils ſoient réduits au petit pied, & qu'ils ayent fort dégénéré de ce qu'ils étoient autrefois, ils ont cependant encore des établiſſemens, qui bien ménagés les mettroient ſur un pied plus avantageux qu'aucune Nation Européenne dans les Indes, à l'exception des Hollandois. Il ne leur reſte à-la-vérité qu'un petit nombre de places fort éloignées les unes des autres, mais avec cela ces places ſont avantageuſement ſituées pour le commerce, & pourroient par une bonne direction être rendues très-utiles à la Couronne de Portugal (b). Si *Diu* & *Macao* étoient rendus des Ports francs, & que le pouvoir de l'Inquiſition fût limité par rapport aux Européens qui ſeroient diſpoſés à s'établir parmi les Portugais, les affaires prendroient infailliblement un autre tour, l'intérêt, ſur-tout dans cette partie du Monde, étant un attrait ſuffiſant. Tout le commerce que les autres Nations Européennes font dans les Indes, eſt entre les mains de Compagnies qui ont des Octrois qui en excluent

Il y auroit cependant encore moyen d'y remédier.

(a) Diſſert. du Commerce, T. II. (b) *Faveraux*, P. III. p. 118. Col. 168, 169.

ſur ſi grande, qu'une Dame Portugaiſe de qualité, appréhendant le danger où ſe trouvoit ſa fille, parce que les ennemis s'étoient rendus maîtres d'un poſte important, ſe mit à la tête d'une poignée de gens, que ſe animant par ſon exemple, elle attaqua & reprit ce poſte, faiſant en outre un double retranchement, ce généreux exploit valut à cette Héroïne, qui vivoit encore en 1703, le titre & le pays de Capitaine (c).

(c) *Knox's*, Account of the Eaſt Indies, Vol. I. p. 114, 160.

Section IX. *Etat préſent des Portugais dans les Indes &c.*

cluent les particuliers, & que cela ſoit ou ne ſoit pas avantageux aux Nations auxquelles ces Compagnies appartiennent, il eſt très-certain que les particuliers n'y trouvent nullement leur compte; & ſi des places ſi commodes & ſi bien ſituées leur étoient ouvertes, & qu'ils euſſent une entiere liberté de trafiquer ſous la protection de la Couronne de Portugal, on verroit bientôt que cette protection, qui ne coûteroit rien, produiroit beaucoup, & que ce pavillon, dont on fait à-préſent ſi peu de cas, ſeroit bientôt un des plus reſpectés dans les Indes (*a*) (*). Sans-doute que ce projet paroîtra chimérique à bien des gens; mais ſi on fait réflexion ſur les grands mouvemens que l'on s'eſt donné en faveur de la Compagnie *d'Oſtende*, ſur les nouveaux Etabliſſemens que l'on a fait dans le Nord de l'Europe, ſur le Plan a l'exécution duquel on travaille dans les Etats d'Italie qui appartiennent à la Maiſon d'Autriche (*b*), on verra clairement, que ſi le Miniſtere de Portugal étoit diſpoſé a ſuivre ces maximes, & le faiſoit avec vigueur, il pourroit bien plus aiſement que d'autres attirer a ſon ſervice les Avanturiers, qui ont été les veritables Auteurs de ces projets, & qui ſont les ſeuls qui les ſoutiennent. Il y a une grande différence entre n'avoir point du tout d'établiſſemens, & en avoir d'auſſi commodes qu'il y en ait dans les Indes, deja formés & fortifiés; & les circonſtances favorables à la Navigation ſont ſi evidentes par elles-mêmes, que nous oſons dire hardiment qu'il n'y a que l'indolence, la timidité & la bigotterie, qui puiſſent empecher d'entreprendre ce projet, & de l'exécuter, après l'avoir entrepris, avec bien plus de facilité, que l'on n'a fait les premiers établiſſemens il y a deux-cens-cinquante ans. C'eſt par cette obſervation que nous croyons entierement nouvelle & nullement mal-fondée, que nous finiſſons ce Chapitre, pour paſſer à une autre partie du vaſte plan que nous nous ſommes tracés.

CHA-

(*a*) Voy. le Ch. X. ſur la Compagnie d'Oſtende.

(*b*) Nous pouvons ajouter la Compagnie établie à *Embden*. [Elle n'a pas tenu longtems, & ce n'a été qu'un feu follet, Rem. du Trad.]

(*) Il faut obſerver que quoique les Infidéles, quels qu'ils ſoient, jouiſſent de la liberté de conſcience à Goa, tous les Chrétiens d'Europe ſont ſoumis à la rigueur de l'Inquiſition, & ce ne ſont pas ſeulement des Proteſtans (1) qui s'en ſont plaints, mais des Catholiques mêmes (2), qui ont appuyé leurs plaintes par des exemples propres à faire trembler ceux qui ont quelque humanité. Ainſi tant que ce Tribunal y ſubſiſtera, & étendra ſon autorité ſur le peu de places qui reſtent aux Portugais, il eſt impoſſible de faire revivre le Commerce, ſans lequel ils doivent tomber entierement.

(1) *Tavernier*, P. II. L. I. Ch. 15. (2) *Dellon*, Voyag. aux Ind. Orient.

CHAPITRE V.

Hiſtoire des Découvertes, des Etabliſſemens, des Conquêtes, des Guerres & du Commerce des ESPAGNOLS *dans les* INDES ORIENTALES, *depuis leur arrivée dans ces Pays juſqu'à notre tems.*

SECTION I.

Relation des motifs qui portèrent à chercher une nouvelle route par mer pour aller aux Indes Orientales; *du mauvais ſuccès de cette entrepriſe, & de la célebre Expédition de* FERDINAND MAGELLAN, *par laquelle ce paſſage ſi longtems cherché fut enfin découvert.*

Sections I. *Recherches & découvertes d'une nouvelle route pour aller aux* Indes Orientales.

LA reputation que s'etoient acquiſe les Portugais par leur établiſſement dans les Canaries, par la découverte de l'Iſle de Madere & des Açores, & par leurs découvertes le long des Côtes d'Afrique, excita bientôt la jalouſie, ou du-moins l'émulation de leurs voiſins, & ſur-tout des *Caſtillans*, naturellement auſſi fiers & courageux qu'aucune autre Nation du Monde. Ils étoient gouvernés en ce tems-là par le Roi *Ferdinand* & par la Reine *Iſabelle*, qui par leur mariage avoient réuni ceux des Royaumes d'Eſpagne, que chacun d'eux poſſédoit par droit de ſucceſſion heréditaire; la ſuperiorité de puiſſance qui réſultoit naturellement de cette union, les engagea à attaquer le Royaume de *Grenade*, la ſeule Contrée d'Eſpagne dont les Maures étoient encore en poſſeſſion; & après une guerre ſanglante ils aſſiegerent la Capitale & la prirent, & ajouterent cette fertile Province à leurs autres Etats, par droit de Conquête (*a*). Pendant que Leurs Majeſtés Catholiques étoient occupées au ſiege de Grenade, la Reine, après avoir laiſſé attendre & ſolliciter pluſieurs années *Chriſtophle Colomb*, accepta ſes propoſitions. *Colomb* étoit Genois, & ſon projet étoit de découvrir de riches Pays en faiſant voile vers l'Occident. Lorſque Grenade fut priſe, cette Princeſſe lui fournit les moyens d'executer ſon deſſein; le Traité ou la Capitulation avec lui ayant été ſignée le 17 d'Avril 1492, il s'embarqua le vendredi 3 d'Août de la même année (*b*) (*).

Origine de la Marine d'Eſpagne ſous Ferdinand & Iſabelle.

Ce

(*a*) *Mariana*, de Reb. Hiſpan. L. XXV.

(*b*) Hiſtoire di *Fernando Colombo* nella quali Piano particolare, e vera relatione &c. della vita e de fatti dell' Ammiraglio D. *Chriſtophoro Colombo* &c. Venetia 1571 in 8.

(*) Le projet de *Colomb* étoit ſans-contredit plus grand & plus beau qu'aucun de ceux des Navigateurs Portugais. C'étoit le réſultat de ſes études, & il étoit fondé ſur des connoiſſances réelles. Car au lieu d'aller le long des côtes & de doubler un Cap après l'autre avec autant de péril que de difficulté, comme on avoit fait, il entreprit hardiment en prenant la haute mer de faire tout d'un coup ce que les autres avoient eu en vue

SECTION I. *Bulle de Alexandre VI au sujet de nouvelle route pour aller aux Indes Orientales.*

Ce grand Homme etant de retour de son heureuse découverte, *Ferdinand* & *Isabelle* jugerent a propos, suivant la coutume & la politique de ce tems là, de s'adresser a la Cour de Rome, pour se faire confirmer leurs droits sur ces Pays nouvellement decouverts, & sur ceux qu'on decouvriroit encore. (a) *Alexandre* VI qui occupoit alors le Siege Papal, donna a leurs Majestés Catholiques l'investiture des Indes, avec une souveraine autorité sur tout cet Hemisphere, & du consentement & avec l'approbation de tout le Sacre College, la Bulle fut expediée dans la forme ordinaire le dixieme de Mai 1493, accordant a leurs Majestés Catholiques les memes droits & prerogatives qui avoient été auparavant accordées aux Rois de Portugal dans les Indes Orientales & sur les Cotes d'Afrique, & par une autre Bulle du troisieme de Mai de la meme année, il statua qu'on tireroit une ligne d'un Pole a l'autre, à la distance de cent lieues des Isles Açores & de celles du Cap Verd, & que toutes les Isles & les Terres decouvertes ou que l'on decouvriroit à l'Occident & au Midi, appartiendroient aux Rois de Castille & de Leon, moyennant qu'elles n'fussent pas occupées par quelque Prince Chretien avant Noel, menaçant des foudres de l'Eglise tous ceux qui passeroient dans ces Pays (b) Ces Bulles, destinées a terminer les differends entre les deux Couronnes, bien loin de produire cet effet, ne servirent qu'a rendre les animosités plus vives. Le Roi de Portugal representa a leurs Majestés Catholiques & a la Cour de Rome, qu'on lui faisoit grand tort par ce partage, pretendant que les Pays nouvellement decouverts lui appartenoient, & menaçant d'envoyer une Flotte pour soutenir ses droits (c)

Le Pape Alexandre VI accorde aux Rois de Portugal les memes droits sur les Terres nouvellement découvertes par Colomb.

Différends entre l'Espagne & le Portugal terminés.

On en vint cependant à la negociation, & l'on convint que pour prévenir des querelles qui ne pourroient que etre préjudiciables aux deux Couronnes, on nommeroit de part & d'autre des Commissaires, pour discuter & regler les choses a l'amiable. Les Commissaires choisis de part & d'autre

(a) *Herrera*, Hist. de las Indias Occid. Dec. I. L. III. C. 4.
Dec. I. L. II. C. 4.
(b) *Mariana*, L. XXVI. C. 2. *Herrera* p. 548, 549
(c) *La Clede*, Hist. des Portug. T. I. p. 543

vue par de plaisibles travaux depuis tant d'années (1). Pour faire comprendre une chose, qui en ce tems là devoit paroître fort étrange, il dressa une *Mappemonde* suivant les idées, & appuyée de l'autorité de *Strabon*, de *Ptolomée*, de *Pline* & d'*Aristote*, par laquelle il entreprit de démontrer, qu'en allant à l'Occident de l'Espagne il devoit nécessairement trouver aux Indes, telles que les décrivent ces Auteurs (2). Son frere *Barthelemi Colomb* publia cette Carte à Londres en 1480, & quoique elle fût fausse à bien des égards, sur-tout pour ce qui regardoit les distances, qui sont toutes moins grandes qu'on ne les trouve dans la suite, cependant il fut été aisé à Colomb de rectifier par les Auteurs, ou plutôt les faits il eût voulu représenter l'expédition comme très possible, avec tout cela c'est un plan d'une très bien formé, & doit paroître à ceux qui l'examineront attentivement & sans préjugé, un des plus grands efforts de l'esprit humain, sur tout si l'on considere qu'il l'entreprit avec autant de prudence & de courage, qu'il l'avoit formé avec habileté & jugement (3).

(1) Vie del Almirante Colon p. 6.
(2) *Herrera*, Dec. I. L. I. C. 1.
(3) *Robertson* Vol. III. p. 2.

tre eurent plein pouvoir d'ajuſter le différend, en fixant des limites au Nord & au Sud, à l'Occident & à l'Orient, ou de telle autre maniere ſur mer ou ſur terre, qu'ils jugeroient à propos. Après bien des conférences, & après avoir entendu pluſieurs Cosmographes, qui y furent admis, les Commiſſaires convinrent le ſeptieme de Juin 1493, que la ligne de démarcation ſe tireroit deux cens ſoixante-dix lieues plus loin que celle que portoit la Bulle du Pape, à l'Occident des Iſles du Cap Verd, de que tout ce qui ſeroit au Couchant de ce Meridien appartiendroit aux Rois de Caſtille & de Leon, & que tout ce qui ſeroit à l'Orient ſeroit le partage des Rois de Portugal, avec cette claufe, que les vaiſſeaux de leurs Majeſtés Catholiques auroient la liberté de traverſer les mers du partage du Roi de Portugal, en ſuivant directement leur courſe. On convint encore que tout ce qui ſeroit découvert avant le vingtieme dudit mois de Juin en deçà des deux-cens-cinquante premieres lieues des trois-cens ſoixante-dix, demeureroit au Roi de Portugal, & que ce qui ſe découvriroit dans l'eſpace de cent-vingt autres lieues appartiendroit pour toujours aux Rois de Caſtille (a).

Nouvelle ligne pour les Orientaux.

Ces Articles ayant été dreſſés en préſence d'*Hernan Alvarez de Toledo*, Secretaire de leurs Majeſtés Catholiques, & d'*Estevan Baez*, Secretaire du Roi de Portugal, leurs Majeſtés Catholiques les ſignerent à Arcos, le deuxieme de Juillet, & le Roi de Portugal à Evora le vingt ſeptieme de Septembre de l'année ſuivante. Les Rois Catholiques chargerent le ſeptieme de Mai de cette année-là les Cosmographes & les autres qui devoient tracer la ligne, de s'aſſembler, & de le faire dans l'eſpace de dix mois s'il le faloit, mais il ne paroît pas qu'ils l'ayent fait, quoique les Rois Catholiques preſſaſſent la choſe (b). Les découvertes des Portugais ne s'étendoient guéres en ce tems-là au-delà de l'Iſle de Saint Thomé ſous la ligne, mais ne voulant pas que leurs Voiſins les prévinſſent, ils les pouſſerent ſi vivement, que peu de tems après ils doublerent le Cap de Bonne-Eſperance, & entrerent ainſi en poſſeſſion de leurs Indes (c) (*).

Le Portugal a ſoin de ſe mettre en état d'Orient avec ſa conquête.

En vertu de la convention dont nous venons de parler, les choſes reſterent aſſez tranquilles pendant pluſieurs années, juſqu'au tems de *Ferdinand de Magellanes*, ou comme on le nomme communément *Magellan*, qui avoit eu

Il découvre le Détroit qui porte ſon nom.

(a) *Herrera*, Dec. 1. L. II. C. 20.
(b) *Idem* Ibid.
(c) *De Barros*, *Caſtanede*, *Maffeus*.

(*) Le Lecteur peut voir par-là la vérité de ce que l'on a dit ſi ſouvent, que bien que l'on ait découvert précédemment la route des Indes Occidentales, cette découverte n'a fait que rendre plus recherchée la route des Indes Orientales. Il étoit très-naturel de penſer que des Pays abſolument inconnus, mais comme il y a tout lieu de croire naturellement très-riches & de bon rapport, ne pouvoient manquer d'être bientôt peuplés, ſon Empereur fut parfaitement à couvert par les découvertes qu'il fit d'abord & par celles qu'il ne dut pas faire, qui donnerent lieu aux diſputes entre l'Eſpagne & le Portugal, fondées ſur une ſuppoſition qui ſe trouva véritable : que l'on trouveroit par-là quelque jour aux Indes Orientales, comme *Magellan* le fit, qui reprit le fil que Colomb avoit laiſſé tomber par ſa mort, de fit voir que le mépris de Ma cour confirmé à avoit déroué le véritable deſſein de ce grand Homme, & l'avoit exécuté avec ſuccès (1).

(1) *Herrera*, Hiſt. des Indes Occid. Dec. II. L. II. C. 2.

Retour de Magellan en Portugal. Il abandonne le service de cette couronne pour aller au service d'Espagne. Ses offres sont rejetées. Il se retire à Séville.

en quelque part à la découverte des Moluques pour la Couronne de Portugal. Ce Capitaine ſoupçonna que ces Iles étoient peut être hors des limites des Portugais, & que la Couronne d'Eſpagne avoit droit d'y prétendre ſuivant les termes du Traité; il réſolut de ſe prévaloir de cette idée, fit ſes propoſitions à la Cour de Lisbonne, fondées ſur ſes Cartes, écoutées ſans faveur, & pour preuve mauvaiſe dans le point qu'il prétendoit à propos de prendre, il ſe prévalut de trois Mémoires de son ami *Ferrero Navarrete*, qui avoit eu la principale part à la découverte des Moluques (a). A ſon retour en Portugal, il préſenta un Mémoire, dans lequel il expoſoit ſes ſervices & demandoit une petite augmentation de paye. Ce qu'il demandoit étoit ſi peu de choſe, qu'il parut étrange à quelques Hiſtoriens que la Cour de Lisbonne ait pu le refuſer. Le reſſentiment, ou plutôt qu'il méditoit de quitter le Service, de renoncer à ſon Pays, ce qui paroît avoir été plus en ce tems-là, & de chercher de l'emploi ailleurs (b). Mais ce ne fut pas ſeulement la négligence en cela même, que fit de la peine aux Miniſtres Portugais, mais ce qu'ils ſoupçonnoient encore, c'eſt la préférence qu'il donnoit à l'Eſpagne, & le deſſein d'exécuter l'autre projet qu'il avoit formé, d'paſſer en Eſpagne avec une Marque de faite par *Pierre Reinel*, de tant par cent de Cartes qu'il avoit faites, que *Serrano* lui avoit écrites, & de ce que le Roi d'Eſpagne ſoutenoit avoit droit ſur les Moluques, il appuyoit ſon ſentiment par ſes Cartes & par la teneur de *Rey Faleiro* Portugais, Mathématicien habile, qui fut ſon Collègue à Seville (c).

Les Eſpagnols, voyant le mécontentement de Magellan

Quoi qu'il en ſoit de l'intérêt qui le pouſſa, on prépara tout en Eſpagne pour prévenir l'exécution de cette entrepriſe, on lui fit de grandes offres à *Séville*, dont il a été ſuffiſamment parlé, pour le tenter à retourner à Lisbonne, mais ce fut en vain, on parla même de l'aſſaſſiner, mais cela ne fut pas tenté, ou du moins ne réuſſit pas (d). On ne négligea pas cependant de repréſenter publiquement à la Cour d'Eſpagne, que l'entrepriſe étoit une infraction au Traité, & on prétendit l'autre chemin que l'on n'avoit pas à faire, que *Malaca* étoit un établiſſement & un avantage de peu de conſéquence, & qui avoit encore moins en eſpérance. On dit que l'Empereur n'avoit pas grande envie d'entendre à ce projet, mais l'Archevêque de Burgos, qui connoiſſoit mieux ſon ſentiment, fut d'un autre avis. L'entrepriſe lui parut praticable, & avoit grande part à celui qui la propoſoit, en ſorte les Eſpagnols avoient certainement raiſon, puiſque, ainſi l'avoit ſe combattre, mais une entrepriſe de cette importance. Le 10 d'Août 1519 Magellan mit à la voile de Seville avec une flotte de cinq vaiſſeaux, dont deux contenoient ſeulement, deux de quatre-vingts chacun, & un de ſoixante, qui portoient en tout deux cent-quatre-vingts hommes, dont la quatrième partie étoit des Portugais *f*. Il étoit engagé à deux choſes principalement, de découvrir dans la hauteur de l'Eſ-

(a) Conquête des Iles Moluques, T. I. P. 38.
(b) *La Clede*, Hiſt. de Portugal, T. I. P. 346.
(c) *De Faria*, Epit. de las Hiſtorias Portugueſes I. IV C. 10.
(d) *Herrera* Dec. II. L. II. C. 3.
(e) Conq. des Moluques I. c.
(f) *Ramuſio*, Vol. I. fol. 314.

l'Espagne des lieux d'où l'on pouvoit tirer des épiceries. En faveur de ce traité, il devoit être permis aux Portugais de trafiquer & de pêcher en toute liberté aux environs des îles Moluques, sans que les Espagnols pussent y prétendre aucun droit. Ils ne devoient pas même y aborder, à moins que la tempête ne les y forçât, ou qu'ils ne fussent chassés par les vents contraires de la route qu'ils devoient tenir pour retourner en Europe. Ils étoient obligés de payer à la Couronne de Portugal, pendant dix ans, la somme de trois cent vingt-cinq mille ducats d'or, pour le dédommager des frais qu'elle avoit faits pour l'équipement de la flotte de Magellan.

Le Roi de Portugal, ayant appris que Magellan avoit pris la route du détroit, & qu'il étoit entré dans la mer du Sud, fit partir aussitôt quelques vaisseaux pour aller à sa rencontre, & pour l'empêcher de passer outre. Mais ces vaisseaux ne purent jamais trouver le détroit, & revinrent sans avoir découvert aucune trace de Magellan. Ils rapportèrent seulement que les Espagnols avoient fait naufrage sur la côte du Brésil, & que tout l'équipage avoit été massacré par les Sauvages, à l'exception de deux hommes, qui avoient été conduits à Lisbonne. Ces deux hommes, qui étoient Biscayens, ne purent donner aucune connoissance de la route que Magellan avoit tenue, parce qu'ils ne l'avoient pas suivie eux-mêmes. Ils ajoutèrent seulement que leur vaisseau, qui étoit le plus petit de la flotte, après avoir fait naufrage, avoit été abandonné par les autres, & qu'ils avoient été obligés de retourner en Espagne, faute de vivres. Ils ajoutèrent encore que Magellan, après avoir découvert un grand détroit, avoit passé dans une mer qu'il avoit trouvée fort tranquille, & qu'il avoit navigué pendant trois mois & vingt jours sans voir la terre, quoiqu'il eût fait plus de quatre mille lieues; mais que, pendant tout ce temps, il n'avoit pu trouver que de l'eau & du vent, & qu'il avoit été réduit à la dernière extrémité, faute de vivres, & obligé de manger le cuir dont les mâts étoient couverts, & même les rats, qui étoient devenus si rares, qu'on ne pouvoit en prendre un seul, quelque prix qu'on en offrît. Ils ajoutèrent encore que Magellan, après avoir découvert plusieurs îles, avoit été tué dans un combat qu'il avoit livré aux habitans d'une de ces îles, qu'il avoit voulu forcer à se soumettre à la domination du Roi d'Espagne. Enfin ils dirent que Magellan avoit nommé le détroit qu'il avoit découvert le détroit de Todos los Santos, & la mer qu'il avoit traversée la mer Pacifique. Quoi qu'il en soit, on a su depuis que le Roi de Zubut le tua, & le fit périr. Quoi qu'il en soit, on a su depuis que le Roi de Zubut le tua, & le fit périr. Quoi qu'il en soit, on a su depuis que le Roi de Zubut le tua, & le fit périr.

(a) Herrera, dec. II. l. VII. c. 11.
(b) Herrera, dec. II. l. VII. c. 11.
(c) Le Beau, Hist. des Voyages T. I. p. 34. 35.
(d) Herrera, Vol. I. fol. 361.

premier, au moins autant qu'on le fait par l'Histoire, qui est fait le tour du Globe (a) (*).

Section I. Raisons & diverses entreprises faites pour aller aux Indes Orientales.

Nous ne nous sommes pas si fort étendus sur les motifs de cette expédition, & sur les disputes qu'elle occasionna, si ce n'est afin de faire voir de quelle manière les Espagnols, nonobstant les Bulles du Pape, se servoient d'une route par mer aux Indes Orientales, article qui n'est pas rapporté à notre but, & par cette raison nous n'avons pas cru devoir nous y arrêter. Comment la dispute se termina à l'égard de Moluques, qui en étoit le premier sujet (b). *Jean* II qui régnoit alors en Portugal, connoît si parfaitement le prix de ces Isles, qu'il les acheta par Traité, n'ayant point cessé d'avoir dans cette partie du Monde une guerre sur les bras avec la seule Nation de l'Europe dont il eut à craindre la puissance sur mer, il fit intimer sous main à l'Empereur, qu'en faisant un accommodement il pourroit peut-être retirer une grosse somme d'argent (c). On avoit entamé des négociations pour discuter à l'amiable les droits des uns & des autres, ce qui pour des raisons n'avoit pas été fait. Les Espagnols soutenoient que les Portugais avoient falsifié les Cartes, & les Portugais de leur côté contestoient la justesse des Observations Astronomiques que *Magellan* avoit faites dans son voyage, enforte que les Commissaires, tenus en 1524 & 1526, se séparèrent sans en venir à aucune conclusion (d). Mais l'information dont nous avons parlé, fit bientôt dans l'esprit d'un Monarque, qui pour satisfaire son ambition avoit tout prêt l'argent comptant, ainsi, sous prétexte de leurs parentés qu'avoient entr'eux & le Roi de Portugal & de ne pas vouloir mettre mal entr'eux leurs familles, il résolut de faire avec le Roi de Portugal le marché le plus avantageux qu'il pourroit. Le 22 Avril 1529, il conclut un Traité, par lequel pour la somme de trois-cent-cinquante mille ducats, payables en certains termes, il engageoit ces Isles au Roi de Por-

Chacun paroît se croire en droit de prétendre pour rien ce qui peut avoir de la valeur.

(a) *Herrera*, Dec. 2. l. 5. p. 63.
(b) Voy. l'Histoire de cette dispute dans *Barros*, Asia, Book. 4. Treatise.
(c) *De Faria*, Epit. de la Histoire Portug. t. 4. IV. C. 11.
(d) *Idem*, Hist. of Emanuel.

(*) Il y a d'excellentes Relations de l'expédition de *Magellan* d'Auteurs Espagnols, Portugais & Italiens, qui ne sont pas d'accord sur bien des faits, mais comme il ne s'agit ici que de cette connoissance successivement qu'on a eue & de quelle manière cette découverte s'est faite, nous croyons pouvoir nous dispenser d'entrer dans un long détail des différences qu'il y a dans les récits qui ne sont que peu ou point à notre but, car quoi qu'on aborde souvent à terre en allant de l'Île de cet Archipel, c'est ce qui importe très peu, puisque tout le monde convient que celui qui y fut venu le premier Européen qui y fut venu y a été par une autre route que celle du Cap de Bonne Espérance, il rompit les engagements avec la Couronne d'Espagne & ne voulut la découvrir que pour l'Empereur ou du grand projet de Colomb, d'aller tout droit aux Orientales par l'Occident, en démontrant la rondeur de la terre, sujet qui avoit été le fondement de toutes les découvertes, que le Globe étoit connu de l'Univers, & que l'on pouvoit en faire le tour (1). Cette entreprise de *Magellan* prouve que la règle de démarcation étoit fondée en raison, lors que l'ambition de France la rendit vaine, parce que ce pays-là continua toujours d'disputer sur les calculs, chacun y fit ou prétendit avoir des preuves que telles Isles & tels Pays, dont il a cru se rendre maître étoient dans les limites marquées par les Traités.

(1) *Voyage autour du Monde par Jean de Gonneville*, p. 6.

Portugal ; on devoit auſſi nommer des Commiſſaires pour examiner de nouveau l'affaire, mais avec cette condition, que quelque choſe qui arrivât, l'Empereur ne pourroit agir qu'après avoir acquitté la ſomme avancée (*a*).

SECTION I. *Découverte d'une nouvelle route pour aller aux Indes Orientales.*

Les Eſpagnols, qui en ce tems-là parloient fort librement, & ne croyoient pas leurs Rois infaillibles & impeccables, furent très-mécontens de cet accord, par lequel, diſoient-ils, l'Empereur avoit ſacrifié leurs intérêts pour avoir une ſomme d'argent, dont il avoit beſoin pour les frais de ſon Couronnement en Italie ; & pour faire voir qu'ils ne ſe bornoient pas à des plaintes vagues, ils propoſerent un expedient, lequel à leur avis concilioit les intérêts particuliers de l'Empereur avec l'interet public ; c'étoit que les *Cortes* ou Etats de Caſtille payeroient au Roi D. Jean le prix de cet engagement, moyennant que l'Empereur leur engageât les Molucques pour ſix ans, pendant leſquels ils transfereroient tout le Commerce des epiceries à la *Couronne*, & qu'après les ſix ans paſſés Sa Majeſté Imperiale demeureroit en poſſeſſion de ce commerce. Mais l'Empereur, ſoit par des raiſons particulieres, ou par point-d'honneur, parcequ'il ſavoit que le Roi de Portugal ſe repoſoit ſur la foi du Traité qu'ils avoient conclu, rejetta ces propoſitions, & donna ordre qu'on ceſſât de travailler à la nouvelle Flotte que l'on préparoit pour les Molucques (*b*).

Cet accord déplait aux Eſpagnols, qui lui font des propoſitions.

SECTION II.

Découverte & Conquête des Iſles Philippines : attention à les fortifier & à les mettre en ſureté, & dangers auxquels elles furent expoſées tant de la part d'ennemis déclarés, que de ceux d'ennemis cachés.

L'Accord dont on vient de parler, priva l'Eſpagne des Molucques pendant le reſte du regne de Charlequint & durant une partie de celui de ſon Succeſſeur ; mais alors elles tomberent avec tout le reſte de la Monarchie Portugaiſe, dans toutes les parties du Monde, ſous la puiſſance de Philippe II. (*c*). Nonobſtant la perte que l'Eſpagne fit ſitôt de ce qui venoit de ſe découvrir, la découverte de Magellan fut très-avantageuſe à cette Couronne, non ſeulement en ce qu'elle ouvroit une nouvelle route pour entrer dans les Mers du Sud, mais en ce qu'elle fraya le chemin à la conquete de pluſieurs riches Iſles, & pouvoit être ſuivie de pluſieurs autres avantages (*). *Magellan* ayant découvert quelques-unes de

SECTION II. *Découverte & Conquête des Philippines &c.*

Par qui & quand ont été découvertes les Iſles Philippines.

(*a*) *D'Argenſola*, ubi ſup. p. 95, 96.
(*b*) Hiſt. Gen. d'Eſpagne. T. V. p. 196. *L'Argenſola*, l. c. p. 97.
(*c*) *De Faria*, Epit. de las Hiſtorias Portugueſas L. V. C. 7.

(*) Il s'en faut de beaucoup que les meilleurs Ecrivains Eſpagnols s'expliquent bien clairement ſur les bornes de cet Archipel, ce qui cauſe beaucoup de confuſion parmi les Géographes. Pour la prévenir autant qu'il nous eſt poſſible, nous traiterons ce ſujet par

Section II. *Découverte & Conquête des Philippines &c.*

de ces Iſles le jour de St. Lazare, appella celles qu'il reconnut l'*Archipel de St. Lazare* (a). Ce ne fut que pluſieurs années après cette premiere découverte, savoir en 1543, qu'on y envoya un Escadre, ſous la conduite de D. *Lopez de Villalobos*, qui viſita quelques-unes des principales, & leur donna, diſent quelques-uns, le nom de *Philippines*, en l'honneur du Prince *Philippe* (b) ſelon d'autres elles n'eurent ce nom qu'en 1564, ſous le regne même de *Philippe*, lorſque l'Adelantado *Don d. Lopez de Legaſpe* vint en faire la conquête. Il commença par l'Iſle de *Zebu* & par celles du voiſinage, qu'on appelloit alors *Pintados*, parceque les habitans qui alloient nuds, ſe peignoient le corps, il ne mit pas moins de ſix ans à les ſoumettre, ayant alors appris qu'il y en avoit qui meritoient mieux d'occuper ſes armes, il abandonna en quelque façon celles qu'il avoit déja conquiſes, & raſſembla toutes ſes forces, pour pouvoir entreprendre ſa nouvelle expedition avec plus d'eſperance de ſuccès (c).

Conquête de l'Iſle de Luçon.

Après avoir mis une petite Garniſon à *Zebu*, & pris les meilleurs arrangemens qu'il put pour la conſervation de cette Iſle & des Iſles voiſines, il s'embarqua, & paſſa à celle de *Luçon* ou *Luzon*, à cent-cinquante lieues de *Zebu*. Après que la premiere ſurpriſe, que cauſerent aux Indiens les armes, les vaiſſeaux & la figure des Eſpagnols, fut paſſée, ils ſe défendirent très-courageuſement. *Legaſpe* remonta quatre lieues dans une Baye, juſqu'à un endroit où il y a une Iſle, qu'on appelle à-preſent *Mariveles*. Cette Baye a trente lieues juſqu'à la Ville de *Manille*, où il a huit lieues de traverſe du Nord-Oueſt au Sud-Eſt. Les habitans de cette Capitale lui réſiſterent plus vigoureuſement que les *Pintados*, parcequ'ils avoient du canon & un Fort, mais auſſitôt qu'ils le virent pris par les Eſpagnols, ils ſe ſoumirent. Cette expedition fut pouſſée ſi bruſquement & avec tant de vigueur, que les habitans du Pays n'eurent pas le tems de s'aſſembler, deſorte que *Legaſpe* entra dans *Manille*, qui eſt, com-

m 2

(a) *Ramuſio*, Vol. I fol. 358.
(b) Relac. de las Iſlas Philippinas.
(c) *Purchas*, Vol. II p. 1284.

pas raiſon & à bon marché. Il eſt très-probable que *Mer Del* avoit deſſein de comprendre dans ſon *Archipel de St Lazare* toutes les Iſles qu'il concevoit être du côté de la ligne de démarcation, qui appartenoit à l'Eſpagne, & qui renfermoit d'un côté les Iſles des Larrons & de tout le Mangapan, mais ce nom n'a plus d'uſage. On entend aujourd'hui par les *Philippines*, les Iſles de l'Océan Indien qui appartiennent à la Couronne d'Eſpagne (a), & on les diviſe en grandes & petites Philippines, dont nous ferons la deſcription dans la ſuite, & en *Nouvelles Philippines*, découvertes & commencement de conſtruction, dont nous n'avons encore que la Relation imparfaite. Car quant aux Iſles des *Larrons* ou *Marianes*, elles ont été découvertes & appartiennent actuellement à l'Eſpagne, mais il ſont peuplées d'habitans qui ſont devenus entierement différens des autres. Toutes les Iſles Eſpagnoles priſes enſemble ſont en grand nombre, quelques Auteurs les font monter à ſoixante (b); mais ce n'eſt que brouiller les choſes au lieu de les éclaircir; nous ne devons nous occuper que de celles qui ſont bien connues & habitées, & celles-là ſont en petit nombre en comparaiſon des autres, comme on le verra dans le cours de ce Chapitre.

(a) Rel. de las Iſlas Philipinas y Marianas por *Miguel de los Reyes Corcuera.*

(b) Voy. le mot *Philipinas* dans le Dictionn. Eſpagnol de *Sobrino.*

me on va le voir, un lieu naturellement fort par la situation (a). Elle est placée sur une pointe de terre, qui est presque entourée par la Baye & par une grande Riviere, qui a sa source dans un grand Lac nommé *Bain*, à cinq lieues de-là. Cette pointe, qui est d'abord fort étroite, s'élargit ensuite, parceque la côte s'écarte vers le Sud-Sud-Est, & la Riviere vers l'Ouest, laissant un assez grand espace pour la ville, qui est environnée d'eau de tous côtés, à la réserve de celui du Sud-Ouest. *Legaſpi* a bâti les maisons de bois, qui se trouvent en quantité dans ce Pays, il les couvrit de feuilles de Nipa ou de Palmier, qui refiſtent à nos boulets, ce qui étoit ſuffiſant pour le garantir des pluies, mais comme elles ſont fort combuſtibles, cela a cauſé bien des grands incendies. On croiroit peut-être qu'à la longue on auroit remedié à cet inconvenient, & il y a de l'apparence qu'on auroit fait, ſi les habitans n'avoient craint de tomber dans un plus grand, car comme le Pays eſt fort ſujet aux tremblemens de terre, des maiſons ſolidement bâties ſeroient bientôt le tombeau de ceux qui les habiteroient, de-là vient que préſentement le haut des maiſons eſt de bois, quoiqu'on ne manque pas de bons matériaux (b).

Sa Diſpoſition & Commodité des Philippines.

Nous n'avons guéres de Memoires ſur l'Hiſtoire des Philippines, même dans les Auteurs Eſpagnols, & quand nous en aurions de meilleurs, il ne ſeroit pas neceſſaire, ni convenable à notre but d'entrer dans un détail exact à cet égard. Nous nous bornerons donc à quelques obſervations remarquables & peu connues, pour paſſer enſuite à la deſcription du Pays que la Couronne d'Eſpagne poſſéde dans l'Aſie, dont on connoît en général aſſez imparfaitement l'étendue, l'importance & la richeſſe (*). Les Chinois ont été autrefois maîtres de toutes ces Iſles, comme nous l'avons déja rapporté; mais voyant que leur Empire étoit en danger de ſuccomber ſous le poids de ſa grandeur, ils les mépriſerent & plaignirent aux Provinces frontieres, fondés ſur cette judicieuſe maxime, qu'un plus petit Pays, bien peuplé & bien cultivé, eſt mieux en état de ſe défendre, &

Les Philippines ſont attaquées par les Chinois, & défendues par les Japonois, qui s'en rendent maîtres.

(a) Relat. des Iſles Philippines. (b) Carreri, T. V. L. I. Ch. 6.

(*) Il arrive ſouvent, comme un judicieux Auteur de notre Nation le remarque, que la gloire d'un ſeul Miniſtre, fort connu aux Cours d'une grande Monarchie, lui met d'un coup un grand pan de choſes remarquables où on n'a pas fait attention, ou que l'on a mal à propos publiées fauſſes. C'eſt ce qui arrive un jour ou l'autre par rapport aux Pays que les Eſpagnols poſſédent dans les Indes Orientales, dont ils ont fait juſqu'ici un ſecret affecté, & ſe trouvent ſouvent fort engagés par la ſuite de leur propre artifice. Un Auteur de notre tems, qui a donné au public une Hiſtoire fort curieuſe, & fort inſtructive des Indes Orientales, ne donne que deux ou trois pages aux Philippines. Il les appelle comme les Eſpagnols parmi les Nouvelles Découvertes, quoique l'on connoiſſe ces Iſles depuis (a). Mais quand on aura lu avec attention cette Section, on ne trouvera point que ce ne ſoit à deſſein, que d'abord que la Cour de Madrid aura connoiſſance d'égard à l'intérêt national, il ne ſera pas difficile de découvrir ce qu'on ſe contente en Aſie d'en tenir ſeulement quelque ſecret. A propos de ces Iſles, il eſt de remarque que ſous le commandement guerrier en vertu duquel on a vû l'Empereur de Japon ſe rendre maître de Manille, quoique puiſſant en mer, on n'a pas laiſſé connoître les avantages qu'on en pouvoit retirer, ce qui a fait qu'elles ont paru de ſi peu d'importance.

(a) Voyez Hiſt. de l'Inde Orient. T. II. p. 124.

Section II. *Découverte & Conquête des Philippines &c.*

& de jouir des avantages d'un ſage & juſte Gouvernement, qu'un vaſte Empire, dont les extrémités doivent, par leur ſituation même, être expoſées à de fréquens & inévitables malheurs (*a*). Mais quoique l'Iſle de Luçon ne fût plus ſous la domination de leur Empire, il y avoit cependant pluſieurs milliers de Chinois qui y étoient établis, quand *Legaſpi* ſe rendit maître de la Capitale, dont la plupart ſe retirerent dans la ſuite dans leur Pays, ils continuerent à y trafiquer, & tous les ans il venoit de nombreuſes Flottes de la Chine (*b*). Les Japonois avoient auſſi des prétentions ſur ces Iſles, deſorte qu'les Eſpagnols étoient environnés de toutes parts d'ennemis, & au-lieu de tirer quelque ſoulagement de la poſſeſſion que le Roi *Philippe* fit des Terres de Portugal aux ſiennes, ils éprouverent que c'étoit pour eux une charge plus peſante & plus diſpendieuſe, que toutes les difficultés qu'ils avoient à combattre auparavant, ce qui fit que la Cour d'Eſpagne eut moins de ſoin de ces Iſles qu'elle n'avoit eu.

Mépris en bien des occaſions de diſgracier par un Gouverneur à il pour le Bien public.

Il eſt fort étonnant que les Eſpagnols n'ayent jamais entretenu correſpondance en droiture avec Luçon, ni avec les autres Iſles qui en dépendent, & qu'ils ayent toujours envoyé les Gouverneurs, les troupes & les munitions pour ces Iſles à la Nouvelle Eſpagne. C'eſt ce qui eſt ſans doute fondé ſur quelque maxime de Politique qui nous ignorons, mais c'eſt évidemment la cauſe de pluſieurs inconvéniens, & celle qui fait que tant de riches & de beaux Pays rapportent ſi peu à la Couronne d'Eſpagne. Leur bien être dépend, & a toujours dépendu des bonnes ou des mauvaiſes qualités de ceux que l'on y a envoyés pour les gouverner. Le premier, qui mit Manille dans un état de défenſe, propre à délivrer les Eſpagnols de l'appréhenſion d'être les victimes de quelque invaſion imprévue, fut *Gomez Perez de las Marinas*, Chevalier de l'Ordre de St. Jaques, homme de grande réputation (*c*). Il arriva aux Philippines, en 1590, & mena avec lui *Don Louis* ſon fils, Chevalier de l'Ordre d'Alcantara.

Travaux de Gomez Perez de las Marinas.

Ce nouveau Gouverneur trouva Manille toute ouverte, ſans qu'elle eût la forme d'une ville, & point d'argent pour la mettre en meilleur état, & il fallut plus de deux ans avant qu'il fut pour la former. Néanmoins il ſut ſi bien ménager les eſprits, & conduire les choſes avec tant d'adreſſe, que ſans faire aucun tort ni au public ni aux particuliers, il vint à bout de cet ouvrage. Il mit quelques impôts ſur les cartes à jouer, & ſur les joueurs mêmes qui paſſoient de certaines bornes. Il pourvut par de ſages réglemens les monopoles & les fraudes des revendeurs, & d'autres grands déſordres. De l'argent qu'il en tira furent bâties la muraille de Manille, qui avoit douze mille, huit-cens, quarante-neuf pieds géométriques de tour (*d*). Il ſe donna beaucoup de peine & de ſoins pour l'avancement de cet ouvrage, engageant par ſes priéres & par ſon exemple les

(*a*) *Purchas* Pilgrims Vol. III. p. 813.
(*b*) Relac. de las Iſlas Filippinas.
(*c*) Relac. de las Filipinas y Malucas, por *Hernan de los Rios Coronel*.
(*d*) *Idem* Ibid.

les habitans à y contribuer auſſi de bonne grace. Il y avoit dans la ville un Fort aſſez mal conſtruit, il en fit batir un autre à l'entrée de la Riviere & le nomma Saint Jaques. Il fit auſſi reparer & revetir l'ancien Fort. Il acheva le bâtiment de l'Egliſe Cathedrale, & éleva des les fondemens celle de Sainte Potenciane, Patrone de l'Iſle. Il fit enſuite travailler à fondre de l'artillerie, & fit faire pluſieurs pieces de canon groſſes & petites. Il fit encore bâtir des Galeres pour la commodité & la ſureté du Commerce, qui fait la richeſſe du Pays. Après quoi, comme il avoit promis en Eſpagne, de reconquerir Ternate & les autres Moluques, il y penſa ſerieuſement, pour tâcher d'effacer la honte des mauvais ſuccès de ceux qui l'avoient precedé, & qui avoient fait des efforts inutiles pour réduire ce Royaume & chaſſer ceux qui le tyranniſoient. Ce grand projet, formé principalement pour ſatisfaire la Cour d'Eſpagne, eut un tres-malheureux ſuccès, nonobſtant toutes les ſoins & la ſageſſe des meſures de ce Seigneur (a) (*).

II. *Decouverte & Conquête des Philippines &c.*

Le Gouverneur, qui avoit été juſques-là admiré & adoré des habitans, ſe trouva tout d'un coup expoſé aux ſoupçons & au mécontentement. Ses preparatifs firent apprehender qu'il n'eut une parcelle expedition en vûe, & c'eſt ce qui lui fit perdre leur confiance. Il eut recours à l'adreſſe, entant il diſoit qu'il avoit avis que les Chinois avoient de grands deſſeins, tantôt que l'on avoit à craindre de la part du Japon, & à la faveur de ces fauſſes allarmes il augmenta ſes troupes, fit conſtruire un plus grand nombre de Galeres, & pourvut à tout ce qu'il crut neceſſaire non ſeulement pour conquerir les Moluques, mais auſſi pour les défendre contre quelque entrepriſe qui ce fut (b). Quand il fallut mettre cette formidable Flotte en mer, on manquoit de matelots, ce qui obligea le Gouverneur d'avoir recours aux Chinois, & parla par promeſſes, parla à force d'argent il en engagea un grand nombre, mais comme cela ne ſuffiſoit pas encore, il employa la force & la violence. Il fit voile avec ſa flotte le 1er d'Octobre 1593, ayant environ trois-mille ſoldats, outre les matelots & les rameurs. Il y avoit ſur la Capitane qu'il montoit deux-cens-cinquante Chinois & quatre-vingts Eſpagnols. Les premiers ſe ſoulevérent pendant une nuit obſcure, maſſacrerent les autres à la reſerve de deux, & emmenerent la Galere (c). Cet

Sa mauvaiſe Expedition pour reconquerir les Moluques, où il perd la vie.

(a) *Carreri*, T. V. L. I. Ch. 9.
(b) *Carreri*, ubi ſup.
(c) *D'Argenſola*, L. VI.

(*) Les meilleures Relations que nous ayons de ces Iſles, eu égard au tems où elles ont été écrites, ſont les Mémoires envoyés à la Cour d'Eſpagne, dont quelques-uns ont été imprimés à Mexique, mais ils ſont tres-rares, & d'autres, qui ſont manuſcrits, ne ſe trouvent que dans les cabinets des Curieux. Nous avons fait uſage de tous ceux que nous avons pu avoir, & on les trouve cités dans tout le cours de ce chapitre. Mais il y a beaucoup d'apparence qu'il y a des pieces de plus fraiche date & plus importantes, que les Miniſtres d'Eſpagne n'ont pas jugé à propos de publier par des raiſons d'Etat parmi leſquelles on peut peut être mettre celle de cacher leur ignorance ou leur negligence. Il n'eſt cependant jamais trop tard de ſe corriger & l'en juges par quelques Ouvrages ſur le Commerce qui ont paru depuis peu en Eſpagne, il y a tout lieu de croire, qu'avant la fin du ſiecle courant il y aura de grands changemens dans la politique de la Cour à cet égard.

Section II. *Découverte & Conquête des Philippines &c.*

Cet accident mit fin à l'expédition, & à cet égard ce fut un bonheur pour les Eſpagnols, car à peine *Don Louis* fut il retourné à Luçon, & eut-il pris poſſeſſion du Gouvernement, que l'on vit arriver un grand nombre de vaiſſeaux Chinois, ſur leſquels il y avoit pluſieurs Mandarins. Ils ne purent donner qu'une idée fort confuſe de leur commotion, mais il parut bientôt qu'ayant été informés de l'expédition contre les Maſcates, ils s'étoient flattés de la rendre aiſément maîtreſſe de Luçon, & il eſt certain qu'ils y auroient réuſſi ſi cette expédition avoit eu lieu, mais quand ils virent l'Armée & la Flotte de retour, & que le Peuple étoit entre nous armé de la trahiſon de leurs compatriotes, ils jugerent à propos de ſe retirer. a)

Danger auquel ſe trouve Manile par la foibleſſe du nombre des Eſpagnols.

Après avoir échappé à un pareil danger, on croit que les Gouverneurs auroient dû être ſur leurs gardes, mais ſoit que leur ambition les y portât, ſoit qu'ils euſſent des ordres preſſés de la Cour d'Eſpagne, ils ſuivirent le même plan, & hazarderent toujours les Iſles pour s'emparer des Moluques ſur les Hollandois, tant que le Portugal fut uni à l'Eſpagne. Un autre mal, produit par l'avarice & la négligence des Gouverneurs, c'eſt qu'en conſidération des grands droits qu'ils en retiroient, ils permirent à un trop grand nombre de Chinois de demeurer dans les Fauxbourgs, nonobſtant les terribles conſéquences que cette mauvaiſe politique avoit eues. (b) C'eſt ainſi que du tems de *Don Pedro d'Acuña*, qui avoit été fort favorable aux Chinois, & qu'on en croyoit aimé, il vint quelques Mandarins de la Chine, ſous un prétexte frivole, mais réellement pour engager leurs gens à ſe révolter, & pour leur fournir des armes, parce que le Gouverneur penſoit alors à entreprendre une nouvelle expédition (c). Le jour de St. François, ou plutôt la veille, les Chinois attaquerent la ville avec la derniere fureur, maſſacrant ſans quartier tout ce qui ſe trouvoit devant eux. La révolte étoit générale, & l'on ſe battit pendant pluſieurs jours, mais à la fin les Japonois & les autres Etrangers avec les Naturels de l'Iſle étant venus au ſecours des Eſpagnols, les Chinois furent bientôt repouſſés, ou pour mieux dire exterminés, il en avoit été en moins de trois ſemaines au-delà d'vingt mille de tués, tout le grand fauxbourg qu'ils habitoient fut entierement brûlé, & il périt par les flammes d'immenſes richeſſes en toutes ſortes de marchandiſes (d).

Ambaſſade de la Chine à cette occaſion.

Quelque tems après on vit arriver de la Chine pluſieurs Tartares, qui reprocherent ouvertement au Gouverneur ce qui avoit paſſé à l'égard de leurs compatriotes, ils ſoutinrent que ſi nous n'avions pas été les agreſſeurs, nous qu'ils avoient été attaqués & maſſacrés par les Eſpagnols, avoient pillé leurs quatre-vingt boutiques, & de plus avoient du bien à leurs habitans, demandant au nom de l'Empereur de la Chine une ample ſatisfaction, avec menace en cas de refus de juſtice d'envoyer une armée ſur une théorie de mer

(a) Relac. de las Islas Filipinas. *D'Argenſola*. L. IX.
(b) Relac. de las Islas Filipinas.
(c) *D'Argenſola*, l. c.
(d) *Conqu.* T. V. L. I. Ch. 2. *D'Argenſola* ubi ſup.

malle voiles (a). *Don Pedro* répondit que tout cela étoit nécessairement faux, qu'à la vérité il avoit pris quatre ou cinq mille Chinois, qui étoient innocens & qui n'avoient point dans la révolte, mais qu'ils avoient été malheureux par leur propre genie, que la même raison l'avoit porté à en sauver autant qu'il lui avoit été possible, en les envoyant à bord des Galions, qu'à l'égard de l'argent & des effets des rebelles, ils n'avoient point été pillés, mais étoient en dépôt, & que l'on pourroit les rendre à ceux héritiers à qui ils étoient échus, ou les employer à des œuvres de charité. Ces excuses furent reçues, ou la perte parut si peu considérable en comparaison du profit que le commerce produisoit, qu'au mois d'Avril suivant la flotte de la Chine fut aussi nombreuse qu'elle l'avoit jamais été, & le fauxbourg bientôt repeuplé. Peu de tems après un des plus puissans Princes du Japon envoya une Ambassade à *Don Pedro* avec de riches présens, pour lui demander quelques personnes capables de construire des vaisseaux & de fondre du canon, mais comme on pour mieux il en envoya avec toute la civilité possible, non sans mécontenter le Prince (b).

II. Divers événemens de Don Pedro de Silva.

Le même *Don Pedro* d'Acuña eut aussi l'honneur d'exécuter heureusement le projet de conquérir les Moluques, qui avoit été la perte de tes prédécesseurs. Ce fut en 1606 qu'il reçut la-dessus les ordres de sa Majesté Catholique, & de la Nouvelle Espagne un secours considérable d'hommes & de munitions de guerre, avec cela il ne lui parut pas à propos d'entreprendre cette expédition, mais il changea de sentiment, quand il apprit que les Hollandois avoient une forteresse dans quelques îles, qui étoient un passage libre, & qu'ils se disposoient à s'emparer dans les Philippines. Ceux-ci avoient comme naturellement des informateurs auprès de tous les Princes qui leur étoient favorables, ils portèrent aussi facilement à cette entreprise, que de coutume, toujours le nuage de répugnance & un peu d'empressement en paroissant par la suite. Au commencement du mois de Janvier 1606, *Don Pedro* mit en mer avec une nombreuse flotte, qui étoit tout de trois mille hommes à bord, & une grande quantité de canons. Il trouva les Hollandois & ses Insulaires tout unis, & en cas de besoin secourus. Il ne laissa pas d'attaquer l'Isle de Ternate, & avec le secours des Insulaires il chassa la garnison, ce qui fut bientôt suivi de la réduction de toutes les Moluques. Il emmena avec lui, parmi les prisonniers qu'il avoit faits, le Roi de Ternate, ses fils, & vingt quatre Seigneurs de la première qualité, avec lesquels il entra en triomphe dans la Capitale de l'Empire en 1607, le 25 de Juin. Mais il ne jouit pas longtems du plaisir de ses heureux succès, des gens envieux que le haussement extrême de la fortune de Don Pedro, dont il mourut le 3 Juillet 1606; & ce fut une grande perte pour les Espagnols (c) (*).

Conquête de Moluques par Don Pedro personnellement.

(a) *Carmel*, L. c.
(b) *D'Argensola*, ubi sup.
(c) *Carmel*, Relac. de las Islas Filipinas y Malucas.
(d) *D'Argensola*, L. X.

(*) Nous avons suivi dans le texte les meilleurs Historiens Espagnols, qui s'accordent

Livre II. *Découverte & Conquête des Philippines &c.*

Au bout d'un petit nombre d'années les affaires se trouverent néanmoins en aussi mauvais état que jamais, nonobstant tous les efforts du Gouverneur Espagnol des Philippines, ce qui ne doit pas surprendre si l'on considere que les Peuples de son Gouvernement n'entreprenoient ces expéditions que malgré eux, que les Portugais ne s'intéressoient guères à leurs succès; que les Hollandois avoient l'avantage du nombre, & étoient mieux & plus promptement fournis de ce qui leur étoit nécessaire, & qu'en général les Naturels du Pays, ignorant quels Maîtres ils auroient en eux dans la suite, leur étoient fermement & fidélement attachés. Comme tout cela étoit cause qu'il arrivoit des plaintes & des demandes continuelles des Philippines à la Cour d'Espagne, on délibera dans le Conseil de *Philippe III* aussi qu'on l'avoit déjà fait dans celui de *Philippe II*, s'il ne seroit pas avantageux à la Monarchie d'Espagne d'abandonner les Philippines, & de les laisser occuper par quelque autre Nation, en retournant aux Chinois leurs anciens Maîtres (a) (*).

Il est vrai que sous le Règne de Philippe II on délibéra sérieusement sur l'abandon des Philippines.

Raisons qu'on allégua en faveur de l'abandon des Philippines.

Parmi les raisons qu'on allégua pour appuyer ce sentiment, on dit, « Que

(a) Jul. Serrano de la Conservacion y Comercio de las Islas Filipinas, Illustrissimo y Reverendissimo Señor Don Juan de Palafox y Mendoza, del Consejo de su Magestad en el Real de las Indias, obispo de la Puebla de los Angeles, por *Don Juan Cano y Moscoso*, Procurador General de las Islas Filipinas, Agente del Principado de Cataluña, y Syndico de la Ciudad de Barcelona.

[illegible] commencer à combler D. *Pedro d'Acuna* de louanges, & à célébrer l'heureux succès de son entreprise; mais les Mémoires dont nous avons fait mention ne parlent d'une façon un peu différente de cette affaire. Ils disent qu'il fut impossible d'avoir [illegible] les Hollandois en perfection d'Amboine; ou [illegible] lorsqu'ils y furent [illegible] qu'on ne put les en chasser, & d'où avec les nouveaux secours qui leur arrivoient de Hollande ils reprirent bientôt ce qu'on leur avoit enlevé. On dit encore que l'Espagne fit une grande faute en refusant pour quelques Guères, pour défendre les Moluques & pour empêcher les Hollandois de se fortifier à Amboine, ce qu'elles auroient pu faire à bien peu de frais, & que toutes les fortifications des Hollandois [illegible] sur le bord de la mer [illegible] Roi de Ternate qui fut [illegible] qu'il [illegible] mais [illegible] Hollandois [illegible] & on [illegible] peu de fois de [illegible] que [illegible] & [illegible] le fit prendre depuis avec [illegible] démantelé l'année. Ce qui dit notre Auteur [illegible] grand déshonneur pour Sa Majesté Catholique [illegible] que ce Prince avoit été [illegible] qu'il étoit [illegible] dans toutes ses [illegible] (1).

(*) S. [illegible] Philippines elles [illegible] [illegible] chercher de [illegible] & [illegible] [illegible] & [illegible] [illegible] & les Espagnols [illegible] [illegible] [illegible]

» Que les Habitans, hommes très habiles & très-entendus à cultiver les Arts, comme toutes les Nations de l'Europe, n'entendent rien en [illegible] Que les vastes Etats que la Couronne d'Espagne possède dans l'Amérique, bien loin d'être une charge, sont une source de richesses, que de grandes Armées, & Sa Majesté Catholique prend cette résolution. Cet Empire, qui a été si florissant, & dont les parties étoient si bien jointes par de si belles routes, de sorte que des Provinces si différentes trouvoient dans la grandeur, & même dans le retardement qui en résultoit, un avantage qui les unissoit de cœur. Que cette union étoit plus nécessaire à entretenir par rapport aux Philippines, parce que au lieu de contribuer aux dépenses communes de l'Etat, elles en sont à charge à la Nouvelle Espagne, dont elles tirent annuellement beaucoup d'argent, & que cet argent ne sortoit auparavant, pour ne revenir plus, de toute cette grande masse d'or & d'argent que l'on y transportoit. Que en épargnant tous les ans ces dépenses, en retranchant les Gouverneurs & en employant d'une autre manière les Forces qui étoient dans les Philippines, on feroit un fond bien au-dessus de celui du Roi Jacques, avec lequel la dette seroit bientôt acquittée, & que tout cet Empire, délivré de ses ennemis, & rempli de richesses, ne seroit plus des parens, des alliés pompeux, & la barrière de gens séduits par de vains mouvemens de grandeur, que ne servent qu'à plonger ses particuliers dans la misère, & à ruiner les grands Etats (*a*)".

Ces raisons, qui ont fait tant de bruit aux Philippines, ne furent pas goûtées à Madrid, avant même qu'on eut le sentiment du Roi, car on ne fit aucune attention aux dires des Habitans la première fois, parce que le Roi & ses Ministres n'étoient pas prévenus. Les anciens Conseillers d'Espagne persistèrent. Que ce n'étoit pas assez, contre un projet d'une des parties de la Monarchie Espagnole, en la comparant avec le Corps entier, parce que sur ce pied-là on pourroit ruiner toutes les Provinces l'une après l'autre, & insister sur l'avantage qu'il y auroit à les abandonner, parce qu'il n'y avoit pas de doute que celles-ci ne suffisent pour la subsistance de ce qu'on jetteroit, que si Sa Majesté vouloit faire un établissement, elle pourroit le faire avec les pierreries de la Couronne à moindre frais, que avec les Etats qu'on lui demandoit de les vendre. Que, quant à la vaste étendue de ces Royaumes, dont on vouloit le démembrer, elle étoit nécessaire, & que leurs barrières étoient celles de la Mer, mais seulement en temps de paix & la puissance des Rois ses successeurs, la mer ne les conservoit en temps de guerre que par accident, que ce n'étoit pas l'augmentation de la Flotte, mais l'entretien de celle dont Cavendish s'étoit rendu maître, qui faisoit périr un Empire trop étendu, & que le Roi pouvoit borner ses vues. Enfin, il étoit nécessaire de défendre ce pays, s'il étoit attaqué. Que le fond de la question étoit que l'on connoissoit actuellement de la Nouvelle Espagne aux Philippines, c'étoit en apparence une charge, » mais

(*a*) *Philippines*, T. I. p. 111, 116.

Sentiment de Dom Gomez & Conseil sur les Philippines &c.

Raisons, auxquelles il n'est point fait droit pour le présent.

Section II. *Découverte & Conquête des Philippines &c.*

„ mais qui pouvoit bien n'en pas être un, parceque l'or qu'on retiroit „ égaloit la valeur de l'argent qui s'apportoit, & que le fun étoit de plus „ d'uſage aux Philippines, & que l'on gagnoit moins l'autre en Amerique, „ l'echange d'un metal blanc pour un metal jaune, n'étoit pas une raiſon „ qui dut engager le Roi d'augmenter ſes valables Contrées. Que ſuppoſé „ qu'il y eût de la perte, on ne devoit pas l'attribuer aux Philippines, mais „ aux ſervices extraordinaires que la Couronne avoit exigés des Habitans. „ Que quoique l'on alléguât contre ces établiſſemens, ils avoient été découverts aux dépens de la Nation Eſpagnole, & formés par ſes travaux; & „ qu'il y auroit de la dureté à les abandonner, ſoit pour ce motif ſeul que „ les Portugais mépriſoient après l'avoir poſſédée, ſoit afin d'avoir de l'argent pour pouſſer en Europe une guerre, qui avoit déja épuiſé le ſang & „ les tréſors de l'Eſpagne. On ajoutoit, que ce n'étoient pas-là des paroles vuides de ſens, ou des fleurs de Rhétorique, mais que c'étoient les „ anciennes maximes de la Couronne de Caſtille, maximes par leſquelles on „ pouvoit maintenir également la gloire du Roi & les intérêts de ſes Sujets; au lieu que la Politique qui prétendoit borner tout à l'Europe, étoit „ néceſſairement ruineuſe, puiſqu'elle tendoit à abaiſſer le Roi au deſſous „ de ce qu'il étoit, & à renoncer aux Indes, ſur l'eſpérance abſurde d'exécuter des projets qu'il n'avoit pu accomplir avec tous les richeſſes qu'il „ en tiroit". Le Roi *Philippe* II ajouta, & ſon fils ſuivit ſon ſentiment: „ Qu'il ne vouloit pas abandonner les Philippines, parceque depuis „ qu'il en étoit poſſeſſeur, on avoit converti à la Foi Chrétienne cinq-cens-mille ames, que l'argent de la Nouvelle Eſpagne ne pouvoit être mieux „ employé qu'à protéger ces nouveaux Convertis, que quitter ces Pays, c'étoit abandonner de grandes Nations à l'Hérésie, & qu'après avoir dépenſé tant de millions pour s'oppoſer à l'Hereſie, il ne ſeroit guères digne d'un Prince Catholique de vouloir épargner quelques petites ſommes „ aux dépens du Chriſtianiſme (*a*)".

SECTION III.

Section III. *Deſcription des Philippines.*

Nom, Situation, Etendue, Climat, Productions, & Hiſtoire Naturelle & Civile de Luçon, *la principale des Iſles* Philippines, *avec un détail exact du Gouvernement Eccléſiaſtique & Civil, & de tout ce qu'il y a de remarquable par rapport au Pays & aux Habitans; ce qui prouve clairement ſa valeur, & de quelle importance elle eſt à la Couronne d'*Eſpagne.

Importance des Philippines.

UN Hiſtorien Eſpagnol qui s'eſt beaucoup étendu ſur ce ſujet par l'ordre du Roi Catholique, & qui a écrit ſur les meilleures Mémoires, après avoir applaudi au jugement des deux Monarques, ajoute, *que ſi l'on eut abandonné les* Philippines, *on auroit certainement conſervé les* Moluques

(*a*) *Don Juan Grau y Monfalcon* Juſtification &c.

ques (a). Il ne prevoyoit pas que ſi on l'eût fait, les Malaques auſſi-bien que les Philippines auroient été perdues pour la Couronne d'Eſpagne, & que les Hollandois auroient auſſi parfaitement joüi de l'Empire des Indes que les Rois Catholiques. Il eſt vrai que depuis la ſéparation des Couronnes de Portugal & d'Eſpagne, les Gouverneurs des Philippines ſe ſont mêlés davantage des affaires de leur département, & qu'ils y ont même traité quelquefois avec les plus grands égards; car les moindres Factoreries ont compris, que leur autorité n'eſt pas ſeulement reconnue dans la dixiéme partie des Iſles qui compoſent ce grand Archipel, & que la dixiéme partie des Peuples, qui habitent les Iſles qu'ils poſſedent, n'leur eſt pas ſoumiſe. Mais tout bien conſideré, cela eſt très-exact: ils n'ont point de communication directe avec l'Eſpagne, ils ſont très-éloignés du Monarque, du Vice-roi duquel le Gouvernement des Philippines dépend, & n'ont tant d'objets différens dont ils doivent s'occuper, qu'il n'eſt en aucune façon ſurprenant qu'un Gouverneur, quelque bien intentionné qu'il ſoit en place, puiſſe faire beaucoup pour remedier aux maux qui ſe ſont gliſſés par degrés, & pour faire quelque bien dans un pays où il eſt très-ſouvent obligé de donner bien des heures à pourvoir à ſa propre ſureté (b). C'eſt au Miniſtre à lever les obſtacles, qui l'empêchent de faire pour le ſervice du Roi ce qu'il pourroit.

Section III. *Deſcription des Philippines.*

Pour juſtifier ce que nous avons avancé, & diſſiper cette nuée d'incertitudes dont la variété d'opinions des Auteurs a environné ce ſujet, en lui-même plus curieux & agréable, plus utile & plus néceſſaire, & dans plus grande importance, ſuivant la coûtume ordinaire, nous allons d'abord en faire la deſcription la plus claire qu'il nous ſera poſſible de la premiere Iſle, de ſa Capitale, & de tout ce qu'il y a de digne d'attention; nous paſſerons enſuite au Gouvernement Civil & Eccléſiaſtique, c'eſt ce qui nous donnera lieu de parler des dépendances de ce Gouvernement, & des Iſles qui y ſont ſoumiſes, ou qui en relevent. Nous diſcuterons après ce qui regarde le fameux article du vaiſſeau qui traverſe annuellement le vaſte Ocean Atlantique pour aller de *Manille* à *Acapulco*, & nous finirons par quelques remarques ſur le commerce des Indes Eſpagnoles, & nous examinerons quelles raiſons il y a de croire qu'il peut par de grés augmenter ou diminuer. C'eſt ce qui mettra le Lecteur mieux en état de juger des Indes Eſpagnoles, qu'il ne le pourroit par aucun Ouvrage en notre Langue ou en d'autres; car nous oſons aſſurer qu'il n'y a point encore d'article de l'Hiſtoire generale auquel on ait fait auſſi peu d'attention qu'à celui-ci, & par cette raiſon nous nous ſentirons ſi nous réuſſiſſons à mettre les materiaux qui s'y rapportent dans un ordre paſſable (*).

Methode & but de l'Auteur dans ce Chapitre.

La

(a) *D'Argenſola*, T. I. p. 176.

(b) *D. F. Navarrete*, Tratados Hiſtoricos de la Monarchia de China.

(*) Nous aurions pu inſerer quantité d'autres particularités touchant ces Iſles, dont ceux qui en ont fait la deſcription n'ont reſpecté que peu ou point par-là, mais la nature de notre Ouvrage & la néceſſité de nous renfermer dans de certaines bornes, nous obligent de nous contenter de ce qui peut ſervir à rendre la Relation que nous donnons des

Section III. Découvertes des Philippines.

La principale Isle [illegible] Archipel [illegible] Leyte ou Luyon, du nom [illegible] Isle Capitale [illegible] appellée Manile ou Manille, qui est le nom de la Capitale. Voici quelle est l'origine de [illegible] nom. Le mot de Luçon [illegible] signifie en langue du pays un Mortier, ainsi la Isle de Luçon [illegible] dans le Pays un Mortier. [illegible] Luçon [illegible] dans [illegible] plus [illegible] y a [illegible] qu'un [illegible] la [illegible] [illegible] [illegible] sur un [illegible] [illegible] [illegible]

Le milieu de l'Isle est au quatorzieme degré de latitude Septentrionale, son extremité orientale au treizieme degré trente minutes, & la plus Septentrionale au dix neuvieme. On dit qu'elle a la figure d'un bras, inégal neanmoins dans son epaisseur, puisque du côté de l'Orient on peut la traverser en un jour, & que de celui du Nord elle s'élargit si fort, que du moins la largeur d'une mer à l'autre est de trente à quarante lieues. Toute sa longueur est de cent-soixante lieues Espagnoles, & son circuit d'environ trois cens quarante. Dans le coude de ce bras vers le Sud-Est, il y a un grand lac de Riviere que les naturels nomment *Bay*, & forme un belle Baye de trente lieues de tour. Les Espagnols l'ont nommé *Bata*, parce que la Riviere sort du grand lac de *Bay*, que l'on voit dans la Carte (a).

SECTION III. *Description particuliere de l'Isle Philippine.*

(a) *Correal*, T. V. L. I. Ch. 2.

Ces Latitudes sont tirées sur les meilleures autorités qu'on a pu avoir, & sur celle d'une Carte Hollandoise, avec laquelle les Habitans avoient des desseins sur cette Isle, & qui par consequent ils ont crû exacte dans leurs plans qu'elle l'a été plus tard. On varie extrêmement sur la Longitude, ce qui vient principalement des différences qu'*Ptolomée* fait entre ses propres Cartes. Si l'on peut s'en rapporter à la Carte dont nous venons de parler, l'extrémité de l'Isle est au cent-cinquante-deuxieme degré de longitude. Elle est de la même hauteur que la Côte de Malabar, suivant cette Carte, qui est fort exacte, & qui met le cinquantieme degré de la Ligne de Tordesillas, tirée par les Couronnes de Castille & de Portugal, pour le partage de leurs découvertes (b). Il faut avouer que la chose n'est pas d'une fort importante, mais enfin quelle est toujours importante à connoître la verité, qu'elle est pour les livres, & non simplement pour curiosité & pour amusement, quelque peu qu'elle soit toujours à faire.

Laet vante extrêmement ses Cartes, & prétend qu'elles ont été faites sur des Observations Astronomiques, & suivant lui tous les Pays à l'Orient de la Presqu'isle de Malacca, sont

(b) *Carreri*, Relat. de les Isles Philippines.

Laet, Descr. des Indes Occid. Liv. V. Ch. 1. par le Commandeur de Wicquefort.

---

ne de ridicule tout autre genre de folie que le leur. Il y en a cependant qui prétendent que ce n'est pas la beauté de la ville, mais la pesanteur des Espagnols à les donner le nom de Bracelet; mais que c'est tout le contraire, que les Indiens mêmes appellent ce mot *Imorros*, c'est à dire, *Amour*, dont les Espagnols ont fait *Manilla*, en confondant le son naturel qu'il a. Un dit encore que le nom de *Manilla* vient de ce que les Chinois ayant découvert ce Pays, ils y firent [illegible] avec les Chinois y sont chez eux, et comme ils donnent à chacun de leurs Ports le nom de celui qui le découvre, qui s'appelle *Manilla*, ils donnent le même nom à celui-ci. Les Espagnols prétendent le tout sur l'Isle où ils sont, et que les Chinois croyent que [illegible] ne sont que [illegible] y retournent. On assure de plus que le nom de Ville de Tondo, que les Chinois, qui l'appellent *Lamon*, [illegible], comme ces mots ont été corrompus à Rescamont, & que l'on ne sait pas ce qu'ils signifient en Chinois, [illegible] pas sans apparence qu'ils ont formé ce nom de celui que les Naturels y donnent, lequel, comme on l'a vu, [illegible] une sorte de monnoie.

(a) [illegible] Fernandez de Navarrete de la Mon. de la Isla de China, T. I. C. 2.

(b) Les Chinois de la même maniere appellent [illegible] l'Amérique, [illegible] que nous [illegible] Orient, [illegible] nous nous [illegible] Occident, [illegible] nous nous [illegible] qu'ils appellent [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] (a) *Fundatorem ad Genes. Sect. III. Cap.*
(b) *Carver, ubi sup. Cha. 22.*
(c) *Navarete, ubi sup.*
(d) *Lom. Carver, T. V. L. I. Ch. 22.*

Section III. *Description des Philippines.*

sient venus avant deja un certain âge (a), & c'eſt, à ce que l'on croit, la raiſon qui fait que ſi peu de perſonnes de grande qualité ont accepté ce Gouvernement (*).

Le Terroir eſt fameux dans toutes les Iſles pour ſa fertilité, qui eſt telle que ſi on avoit ſoin de le cultiver, elle paroîtroit incroyable. L'on ſait obſerver en commençant par le pied de la Montagne, qui preſque dans toutes les Iſles a beaucoup de culture, vient par étages juſques au ſommet, ſans trouver de fond, mais ſur des forêts des plus hautes montagnes, ſans trouver de; c'eſt ce qui fait qu'il y eſt en grande abondance, quoique l'on ne le cultive fort peu, & ne ſe donne pas la peine de le recueillir, qu'après qu'ils ſont preſque pourris ſur pied (b). Le froment y eſt ſi rare, que les Naturels n'en font que fort peu de cas, & le mettent avant pour dernier mets, quoique le terroir y ſoit très propre à en produire, comme il a paru par une eſſai qu'en fit un Religieux, un peu avant mon départ de Manille (c). Quant au riz, qui eſt le bled du Pays, il y en a de différentes ſortes, dont la moiſſon arrive quatre ou cinq mois après qu'on les a ſemées; particulier ce qu'on recueille quelquefois jusques à ſix fois (d). Ce que nous avons de rare n'eſt qu'pour faire voir que la nature eſt excellente en ſoi, bien que quelques Auteurs la repréſentent comme pauvre, parce qu'elle ne donne pas autant d'Espagnols riches, que des autres Pays ſoumis à Sa Majeſté Catholique, mais elle vient en aide à la bonté du lieu, où elle ſe trouve un tel point les habitans, qu'ils ſe engraiſſent à y paſſer la vie, & en parle de la difficulté du retour, dont la cupidité eſt extraordinaire, qui demande beaucoup de tems & coûte à puiſer par les lieux les plus malſains de la Terre, & en des ſaiſons nullement favorables (e).

On

(a) *Ovied* l. c.
(b) *Navarette*, *Com. Carreri*, *Lopez*.
(c) *Carreri*, *Lopez*.
(d) *Navarette*, *Carreri*.

(*) Ceci mérite d'être mûrement peſé; car quoique aucun des Auteurs que nous avons conſulté ne en ait fait la remarque, il paroît cependant par leurs Relations, qu'il y a une différence viſible pour la taille & la force entre les Inſulaires qui habitent les vallées, les montagnes & les bords des rivières. Ceux-ci, qui ſont ordinairement bien faits, forts & robuſtes, quoique ſobres & petits, de qui ſont propres, par cette raiſon, à de rudes travaux (f), comme on le verra dans la ſuite. Il y a cependant beaucoup d'exceptions à faire, mais l'étendue de notre Ouvrage ne nous permet que de marquer les Lecteurs en général, & de leur laiſſer le ſoin de faire les réflexions propres à chacun.

(†) Il y a encore une autre choſe à obſerver, c'eſt que quoiqu'il y ait de l'abondance, il faut cependant remarquer que ce n'eſt que dans les lieux où l'on cultive la terre, que l'on récolte ſouvent en abondance la bonne ſorte de riz dont il s'agit ici, voici le fait. Quand les Indiens ſoumis aux Eſpagnols ſont établis, les Gouverneurs les font travailler pour le ſervice du Roi, & on ne les paye que longtems après, & ſouvent point du tout, c'eſt ce qui fait que de mauvaiſe volonté, ils cultivent moins leurs terres, & n'en retirent ſeulement ce qu'il faut pour leur ſubſiſtance, ou tout au plus dans un Pays où abondant le grain eſt toujours ſi rare (g).

(f) Relat. des Iles Philippines, *Com. Carreri*. (g) *Carreri* l. c. *Navarette*, l. VI. c. 6. *Gemelli*, *Navarette*.

Section II. Description des Philippines.

On ne doit pas cependant conclure de là, qu'avec toute sa fertilité, Manille ne soit pas exposée à de grandes incommodités. Elle n'est point sujette à quelques Pays de Mexique de très-grandes montagnes de terre, il y a aussi des Volcans, les uns brûlent encore, d'autres le sont éteints depuis longtems, & plusieurs se sont ouverts depuis quelques années avec cela la face. Elle n'en souffre point, au lieu que les environs sont exposés à des tremblemens de terre plus affreux & plus fréquens. En effet, dans toute saison les herbes croissent, les arbres fleurissent, & fructifient comme dans le printemps, ils donnent en même tems des fleurs & des fruits, les vieilles feuilles tombent rarement avant que les nouvelles soient venues. C'est ce qui fait que les *Tagales*, ou Habitans des montagnes, n'ont aucune demeure fixe, mais suivent toujours l'ombre des arbres, qui leur servent de tente, & leur fournissent de quoi vivre. Lorsque les fruits de leur canton sont finis, ils vont dans un autre, car il y en a dans chaque différente. Les oranges, les citrons, & les autres arbres fruitiers portent deux fois l'année. Si l'on plante un rejetton, il est arrivé au point d'une année suivante (*y*).

Fruits, Animaux et Arbres utiles.

Nous n'avons pas dessein de rechercher la description de tout ce que produit ce riche Pays, cela demanderoit un petit volume. Il suffit pour notre but de remarquer, que la meilleure partie des Indes Occidentales & Orientales y croissent naturellement, c'est-à-dire ce qui ne se trouve nulle part ailleurs. On y compte jusqu'à quarante espèces de palmiers, les plus excellentes sont de cocos, & la meilleure cafe, dont il y a une très-grande quantité, qu'ils font rôtir du fruit pour leur usage. On trouve aussi sur certaines montagnes de la canne sauvage, & des noisettes sauvages, quelques-uns y ajoutent des girofles sauvages, du benjoin, du bois de sandal, & plusieurs autres bons propres à la construction des maisons & des vaisseaux. Ils ont une grande quantité d'animaux, un bœuf gras ne coûte pas plus de quatre pièces de huit. Il y a beaucoup de cerfs, & la noix qu'on en tire est fort saine, la mer jette de l'ambre sur les côtes, & l'on prend quelquefois des poissons qui pèsent quarante, cinquante, & même soixante livres. Après cela il ne vaut peut-être pas la peine de

(*y*) Rel. de las Islas Filipinas.

(*y*) Il n'est pas difficile d'assigner les causes de ces tremblemens de terre & de ces éruptions de flammes. La terre est remplie par tout de soufre minéral, & les grandes chaleurs ayant fait entr'ouvrir la terre, quand les pluies viennent à pénétrer à travers ce lit de soufre, & y excite une fermentation qui cause de tels effets, comme on voit tous les endroits où abonde le soufre. La terre est ainsi formée, soutenue, & appuyée sur un profond, les vapeurs échauffées s'y amassent & font des flammes d'autant plus que les matières combustibles abondent. Nous avons vu ci-dessus, que la grande chaleur, la situation de ce Pays, environné de l'Océan de tous côtés, avec la quantité de montagnes & de bois qu'il y trouvent, sont les principales causes de l'humidité qui y règne, comme cette humidité jointe à la chaleur est cause de son extraordinaire fertilité, & de la bonté de tous les fruits. *t.*

(1) Vasm. Gregg. Leuit, Hermanni, Lemery, Morin. Lettres sur l'Archipel.

d'ajouter, qu'il n'y a guere de Pays qui fournisse plus de matiere cire, qui ne coûte d'autre soin aux habitans que de la ramasser dans les bois (a). Sommaire III. Description des Philippines.

Observons enfin, qu'il y a une si grande abondance d'or, qu'à la reserve des Isles voisines, il n'y a guere de Pays où l'on en trouve autant. car quoiqu'il y ait des Provinces qui en ont plus que d'autres, on peut dire que dans tous les quartiers de Manille on en trouve sur le haut des montagnes, dans les valées, dans le sable des Lacs & des Rivieres. Quand les Espagnols y aborderent, les Indiens s'appliquoient à le chercher avec plus de soin qu'ils ne font à present, pour en faire des ornemens, mais ils sont devenus fort indifferens à cet égard, parcequ'on les leur enleve, ils n'en cherchent pas même du tout, si en quelques endroits ils n'étoient obligés d'en payer leur tribut (b). C'est par ce moyen que les Espagnols en ramassent en tout environ mille ou quinze cens livres pesant tous les ans, ce qui se fait sans le secours du feu ni du mercure, d'où l'on peut conjecturer quelle prodigieuse quantité on en tireroit, si les Espagnols pouvoient obliger les habitans à y travailler, comme au Chili & au Perou; mais ils ont trouvé par experience que dans l'opinion de ces Peuples la mort est preferable à cet esclavage, c'est ce qui fait qu'il n'y a point de Pays des Indes où ils ne se soient enfuis, de peur d'y être reduits (c). Manille abonde en or.

Parlons à present des Peuples qui habitoient ce Pays, quand les Espagnols y aborderent. Ils trouverent les côtes occupées par des Maures, qui se donnoient le nom de *Tagales*, qui y étoient venus certainement de Malacca ou de Borneo, mais s'ils y avoient été jettés par la tempête, ou s'ils y avoient passé volontairement, c'est ce qu'il est impossible de déterminer. On ne peut douter que les originaires de Manille & des environs ne soient descendus de Malais, comme on le voit par leur couleur, leur taille, leur habillement & leur langage. la plupart sont modestes, doux & d'un bon naturel (d). Il se trouve dans quelques Provinces des *Pintados*, ou Indiens peints, qui sont grands, droits, robustes, actifs, & bien faits. Enfin il y a des Negres qui vivent dans les montagnes & les bois epais, les Espagnols leur ont donné le nom de *Negritos* (e). On croit que ce sont les habitans originaires, ils aiment si fort la liberté plus qu'aucun Peuple du Monde, & n'ont d'autre principe que une extrême horreur pour la dépendance, c'est ce qui fait qu'ils n'ont ni Loix, ni Gouvernement, ni presque de Société. Ceux qui habitent au bas d'une montagne, sont ennemis mortels de ceux qui occupent le haut, & les uns & les autres sont ouvertement haïs de ceux qui vivent vers le milieu. Quand ils ont tué un Espagnol, ils boivent dans son crane (f), à tous egards ce sont des Peuples brutaux & barbares. Ce ne sont Habitans du Pays.

(a) *Carreri* Relat. *Navarrete*, *Carreri*.
(b) L'Ambassade d'Hernando de Saavedra y Carillo, Relat. de les Isles Philippines, *Carreri*.
(c) *Carreri*, Relat. des Isles Philippines
(d) *Carreri*, Relat. des Isles Philippines & Malaca. *Navarrete*.
(e) *Carreri* *Navarrete*, *Carreri*.
(f) *Navarrete*, Tratados Historicos de la Monarchia de China.
(f) *Carreri*, T. V. L. I. Ch. 7.

Sauvages de Philippines

font pas les Espagnols seuls qui les dépeignent ainſi, avant leur tems les Tagales & les Pintados les avoient trouvés tels, & ils ne les traitoient pas autrement qu'en leur coupant la tête (a). On trouve dans les montagnes près des fourches & dans des cavernes agréablement ſituées une autre Nation qu'on nomme *Hayas* ou *Tinghians*, que quelques-uns croyent deſcendus des Japonois, qui ſont auſſi laborieux que les *Negrillos*, avec leſquels ils n'ont pas plus de reſſemblance, étant fort braves, mais en même tems fort doux & humains. Ils ne vivent que de ce que la terre produit d'elle-même, & n'ont d'autre toit que l'ombre des arbres ou leurs cavernes. Ils ne font jamais de mal ni aux Eſpagnols ni aux autres Indiens à moins qu'on ne les entreprenne ſur leur liberté, mais pour leur perſonne ils ſont aſſez traitables aux Negrillos (b). On croit généralement que ces Negres ſont les mêmes qui habitent la Nouvelle Guinée & pluſieurs Iſles voiſines des Pays de la Philippines. C'eſt peu dire, mais c'eſt tout ce que l'on en ſait. Car quoiqu'il y ait plus d'communication avec ces Iſles que n'en a eu celle de la Nouvelle Guinée, on ignore encore preſque tout de l'intérieur de cette Iſle, ſi ce Pays-là eſt à un ſeul Prince ou à pluſieurs, ſi les peuples ſont diſpoſés à faire commerce, ou s'ils ſont auſſi intraitables que les Negrillos de Mindoro (*).

II

(a) *Herrera* ubi ſup. L. VII. C. 9. (b) Gio. Corneil.

(*) Il eſt certain qu'il faut lire les Relations des Miſſionnaires avec beaucoup de précaution à divers égards : mais on ſubſtitue trop ou doit craindre que l'on n'en ait pas aſſez pour les Gens de caractère & de conſcience & de zèle des Indiens. Les Hiſtoriens Eſpagnols parlent des Indes à-peu-près comme les Anciens parloient des Indes. Ils ont fait des Indes ce que les Anciens avoient fait longtems auparavant de Mauritanie, de Numidie, de Scythie, &c. Ils ont fait des Indes un pays de fables, mais ce n'eſt pas à tort & à travers. Un Critique ſenſé ſait diſcerner ce qu'il y a de fabuleux dans ce qu'on dit de la Chine, ſans rejeter tout à fait ce qu'en ont écrit les Miſſionnaires, ſans ſe croire obligé de prendre pour argent comptant tout ce qu'ils en diſent. Il en eſt de même à l'égard des Indes. Il faut juger par rapport à la preuve qu'il en donne. C'eſt ce que j'ai tâché de faire en cet endroit. A bien des égards on peut appliquer à l'Amérique ce que Mr. Pauw dit de la Chine, qu'on ne connoît que la partie. La plus grande partie de l'Amérique eſt encore inconnue. [illegible] Les Miſſionnaires chez les Sauvages & quelquefois même chez les Peuples policés ne ſont pas toujours en état de bien juger de tout ce qu'ils voient. Par exemple ils ſont fort portés à croire que les Sauvages ſont dans l'état de pure nature, & ils ſont fort ſurpris de trouver chez eux quelques coutumes qui ſont contraires à la pure nature. Ils ne peuvent concevoir que ces coutumes ſoient le reſte d'une ancienne civiliſation, & ils ne peuvent accorder qu'elles ſoient primitives. Ils croyent qu'elles ſont venues par imitation des Européens. Mais ce n'eſt pas toujours le cas. Il faut examiner avec attention ce que les Sauvages font & ce que les Miſſionnaires font. Souvent les Sauvages font des choſes qui ſont contraires à la pure nature, & les Miſſionnaires font des choſes qui ſont conformes à la pure nature. Les Sauvages font des choſes qui ſont contraires à la pure nature, parce qu'ils ſont dans l'état de pure nature, & les Miſſionnaires font des choſes qui ſont conformes à la pure nature, parce qu'ils ſont dans l'état de civiliſation

Il faut à present parler des Provinces de cette Isle. La Province de *Luçon* fait la ville de Manille, & s'etend le long de la côte, du côté oriental de l'Isle, un peu au-delà de la Barre de *Batangas*. Il y avoit autrefois des Mines d'or, mais il y a longtems qu'elles ont été abandonnées. Il y a environ deux-mille-cinq-cens Indiens qui payent tribut. elle abonde en coton, en ris & en palmiers. Cette Province est bien cultivée, & la plupart des Espagnols y ont leurs maisons de campagne. On entre ensuite dans celle de *Calilaya* ou *Tayabas*, qui s'etend jusqu'au Cap de *Bondo*, & dans le Pays jusqu'a *Mambon*, sur la coste opposée de l'Isle. Elle est plus grande & a plus d'habitans que la premiere.

III. Description des Philippines.

Province de Balayan & de Calilaya.

On passe apres dans la Province de *Camarines*, où sont compris *Bondo*, *Paffacao*, *Mambon* Capitale de la Jurisdiction de *Catanduanes*, *Balan*, où se perdit le vaisseau l'*Incarnation*, revenant de la Nouvelle Espagne en 1649, *Surfacao* ou *Bagatao*, Port où l'on bâtit les gros vaisseaux du Roi, & *Albay*, qui est une grande Baye hors du Detroit, proche de laquelle est un Volcan fort haut, que les Navires qui viennent de la Nouvelle Espagne apperçoivent de fort loin. Il y a dans cette Montagne quelques Sources d'eau chaude. Au delà d'*Albay*, vers l'Orient, est le Cap de *Buyavay*. Ici la côte remonte vers le Nord, en laissant à droite les Isles de Catanduanes. Ensuite en costoyant l'Isle vers l'Ouest on trouve la Riviere de *Bacon*, qui vient d'un Lac, & baigne la ville de *Caceres*, fondée par *D. François de Sande*, second Gouverneur & Proprietaire de ces Isles. L'Evêque du Nouveau Caceres y fait sa résidence, & les Provinces de Calilaya, de Camarines & d'Ibalon sont sous sa Jurisdiction (*a*).

On entre de la Province de Camarines dans celle de *Paracale*, où il y a de riches Mines d'or, d'autres Mines de differens metaux, & de la meilleure Pierre d'aiman. Elle est habitée par environ sept-mille Indiens payant tribut. Le terroir est bon & plat, il produit du Cacao & des Palmiers, dont on tire de l'huile & du vin. Apres trois jours de chemin le long de la côte, on trouve la Barre de *Mambon* dans le pli du bras, à l'opposite du coude où est Manille. Les Navires qui viennent de la Nouvelle Espagne ont quelquefois laissé l'argent dans cet endroit, pour le transporter à Manille. Au dehors de la Barre est le Port de *Lampon*, qui est semblable à celui de *Mambon*. Depuis Lampon jusqu'au Cap *del Engano*, la côte n'est habitée que par des Barbares. C'est en cet endroit que commence la Province & la Jurisdiction de *Cagayan*, qui est la plus grande qui soit dans les Isles, ayant quatre-vingt lieues en longueur sur quarante de largeur. Sa Capi-

Cette Province & Camarines.

(*a*) Relat. des Isles Filipines. Carayre T. V. L. I. Ch. 2.

Etablissement, & qu'on les maltraite. & en cela, pour dire la vérité, ils ne different rien que leurs predecesseurs n'ayent fait, ayant toujours repréſenté à la Cour d'Espagne, que si l'on ne traitoit pas ces peuples en esclaves, mais en sujets, les Espagnols seroient bien plus forts aux Philippines, qu'ils ne pourroient le souhaiter, mais il paroît que on a été peu de l'intérêt des gens qui ont l'autorité en main (1).

(1) Relat. des Isles Filipines.

Province III. Expédition de Philippines.

pitale eſt la *Nouvelle Ségovie*, fondée par le Gouverneur *Don Confalve Ronquillo*, avec l'Egliſe Cathédrale. La ville eſt ſituée ſur le bord d'une Riviere du même nom, qui traverſe preſque toute la Province. Le grand Alcayde ou Juge de la Province y fait ſa reſidence avec une Garniſon d'Infanterie Eſpagnole. On y a bâti un Fort de pierre, & fait d'autres ouvrages, pour ſe défendre contre les *Irayas*, qui font des fréquentes revoltes, demeurant dans les montagnes, qui partagent toute l'Iſle. Les Paroiſſes dans cette Province appartiennent aux Dominicains (a).

Le Cap le plus Septentrional eſt celui *Del Espano*, qui eſt fort dangereux pour les vents du Nord & les grands courans. Après avoir ſuivi la côte de l'Eſt à l'Oueſt pendant quatre lieues, on trouve l'autre pointe, que l'on appelle le *Bonador*. Au delà de ce Cap la côte tourne au Sud, & l'on fait encore vingt lieues dans la Province de Cagayan, & la commence celle d'*Ilocos*. Les Cagayens tributaires ſont au nombre d'environ neuf mille, outre ceux qui ne ſont pas encore ſubjugués. Toute la Province eſt fertile, & ſes habitans, qui ſont robuſtes, ſe partagent entre l'Agriculture & les Armes; les femmes font divers ouvrages de coton. Les montagnes, qu'il faut paſſer pour aller d'Iſle, ont des millers d'eſſaims d'Abeilles, qui fourniſſent de la cire en ſi grande quantité, que tous les Pauvres s'en ſervent au lieu d'huile: ils font leurs chandelles dans une canne, laiſſant aux deux extrémités un petit trou pour y paſſer la mèche, ils ferment celui d'embas, & emplifſent par celui d'en haut, & dès que la cire eſt refroidie, en brûlant le roſeau de cette maniere la chandelle eſt faite en un moment, & de la groſſeur qu'on veut. On trouve encore ſur ces montagnes beaucoup de bois de Brefil, de l'ébene, & d'autres bois eſtimés. Les Forêts ſont pleines de ſangliers, qui ne ſont pas ſi hauts que les nôtres, & de ceux que l'on tue, pour la peau & les cornes, dont on fait commerce avec les Chinois (b).

Province d'Ilocos.

La Province d'*Ilocos* paſſe pour une des plus peuplées & des plus riches des Iſles. Elle a quarante lieues de côte, & eſt ſituée ſur les bords de la Riviere de *Bigan*. Le Gouverneur *Guido de Lavezaris*, ſucceſſeur de l'Adelantado, y fonda en 1574 la ville *Fernandine*. Cette Province ne s'étend pas plus de huit lieues dans les terres, par-delà ſont les montagnes de la Forêt habitées par les *Igolotes*, Nation guerriere & de haute ſtature, & des Negres qui ne ſont pas encore ſubjugués. On a vu l'Evêque de Pavo entrer les montagnes, le dix-ſept 1621 l'armée marcha ſept jours, ne faiſant que trois lieues par jour, ſans des arbres de noix muſcades ſauvages & des pins, elle arriva enfin au haut de la montagne, où étoient les principales habitations des *Igolotes*. Ils vivent dans ces endroits là, à cauſe de la riche Mine d'or qu'ils y trouvent, ils en amaſſent & la troquent avec ceux d'*Ilocos* & de *Pangasinan* pour du tabac, du riz & autres choſes. Outre cela cette Province produit beaucoup de coton, dont on fait de belles étoffes (c).

On

(a) *Navarrete, Loyn. Convert. &c.*

(b) Relat. de las Iſlas Filipinas.

(c) *Convert. ubi ſup.*

On entre enfuite dans la Province de *Pangafinan*, dont la côte a quarante lieues d'Eſpagne d'étendue, elle eſt à-peu-près de la même largeur que celle d'*Ilocos*. Ses montagnes & ſes campagnes produiſent beaucoup de bois, que les Indiens appellent *Sibucao*, pour teindre en rouge & en bleu. Tout l'intérieur de la Province eſt habité par des Indiens ſauvages, qui vont comme les bêtes tout nuds & errans dans les forêts & ſur les montagnes, n'ayant qu'une feuille pour couvrir les parties naturelles. Ils ſe font un peu de riz dans leurs vallées, & tâchent d'avoir ce qui leur manque des Indiens conquis, en leur donnant de petites marmites d'or, qu'ils ramaſſent dans le lit des Rivieres. On compte neuf mille Indiens, qui payent tribut dans la Province d'*Ilocos*, & ſept mille dans celle de *Pangaſinan*. C'eſt ſur la côte de cette dernière qu'eſt le Port de *Bolinao* & la *Playa Onda*, endroit fameux dans les Philippines, par la victoire que les Eſpagnols y remporterent ſur les Hollandois.

Section III. *Deſcription des Philippines.* — *De Pangaſinan.*

Après la Province de Pangaſinan ſont celle de *Pampanga*, où finit le Diocèſe de la Nouvelle Ségovie, & commence celui de l'Archevêque de Manille. Cette Province eſt grande & importante, parce que les gens du Pays, étant bien inſtruits par les Eſpagnols, ſont néceſſaires pour la conſervation de l'Iſle, & effectivement on s'en ſert non ſeulement dans Manille, mais encore dans Ternate, & en d'autres Provinces. Outre cela, le terroir y eſt fort fertile, ſur tout en riz, dont elle fournit Manille. Elle fournit encore le bois pour la conſtruction des vaiſſeaux, ſes forêts étant ſur la Riviere, peu éloignées du Port de *Cavite*. Il y a huit mille Indiens qui payent le tribut en riz. Les *Zambales* & les *Negrillos* habitent les montagnes de cette Province. Ils ſont continuellement aux mains entre eux, pour s'empêcher tour à tour l'entrée dans les bois, où ils ont leurs pâturages & leurs chaſſes (*a*) (*).

De Pampanga.

La

(*a*) Reine. de las Islas Filipinas. *Navarrete, Lopez, Gon. Cavero*, T. V. L. I. Ch. I.

(*) On trouve dans *Navarrete* une Relation claire & agréable de ces Peuples, quoique elle ſoit courte, nous la rapporterons dans les propres termes de l'Auteur (1). „ *Le P. Lainez*, dit-il, aſſure qu'il y a dans l'Archevêché de Manille certains Idolâtres noirs, natifs d'une Iſle, qui n'eſt pas compriſe, qu'on appelle *Zambales*, & qui ne ſont pas encore ſoumis. Mais ceux qui ont dit, que ces Noirs ſont les *Zambales*, l'ont trompé; car les *Zambales* ſont les voiſins & ennemis des Noirs, qui les reduiſent beaucoup. Il y en a parmi eux qui ſont fort bons Chrétiens. Leurs terres ſont ſur les bords des montagnes, pour empêcher les Noirs de tomber ſur les bourgs des Indiens. C'eſt à cauſe de cela & pour d'autres raiſons que les *Zambales* ſont exempts de tributs. Ils payent leurs taxes en argent non en riz, & non en eſpece. Les Noirs ont les cheveux crépus comme les Cafres, c'eſt ce que l'on appelle en *Zambales*. Les Noirs ne ſont point ſédentaires, & il eſt impoſſible de les ſoumettre quand on auroit une armée de cent mille hommes. Premierement, parce que les montagnes ſont très-eſcarpées & ſi couvertes de bois, que l'on ne ſauroit diſtinguer les arbres ni les pagodes où Indiens ne peuvent faire un pas, & les Noirs entrent & ſortent à travers par trois ou quatre trous comme des Levres. En ſecond lieu, parce que ſe tenant derriere les arbres, ils tuent à coups de fleches autant de gens qu'il leur plaît, ſans être vus, parce qu'on ne peut diſtinguer leur couleur de celle des arbres. Quand les Indiens & les *Zambales* vont dans les montagnes, ils ont

(1) *Navarrete*, Troiſieme Millenaire de la Monarchie de Chine, L. VI. C. 11.

Chapitre III. *Découvertes des Philippines.*

La Province de *Bulo*, qui eſt à l'Orient de Manille, produit auſſi du bois propre à la conſtruction des vaiſſeaux. Autour du Lac de ſon nom & dans pluſieurs villages circonvoiſins, viennent les meilleurs fruits que l'on mange dans l'Iſle, ſur tout le *Bunga* ou *Lanſones*, & le *Bayo*, qui eſt la même choſe que le *Betel*. C'eſt un fruit de marque très rendre, mais celui de Manille ſurpaſſe tous les autres, & les Eſpagnols ne font autre choſe que d'en mâcher depuis le matin juſqu'au ſoir. Le fruit qui naît de cette plante s'appelle *Tacbul*. Les habitans de cette Province ſont fort fatigués à couper le bois néceſſaire pour leurs vaiſſeaux, il y en a tout les mois de plus deux cens juſqu'à quatre-cens d'occupés à faire ſur les montagnes ou dans le Port de Cavite. Le Roi leur donne une paye & haut par mois, & du riz à ſuffiſance. On compte environ ſix mille *Indiens* dans la Province, qui payent tribut.

Province de Bulo & de Bataan.

La Province de *Bataan*, ſituée entre Pampanga & Tondo, eſt très-petite & habitée par les Tagales. Elle abonde en riz & en vin de palme, & n'a que trois-cens le payent trois tribut.

Il reſte à dire un mot d'une petite Province qui eſt proche de l'embouchure du Canal, elle n'a que ſa Capitale ſur les terres de Manille, & le reſte conſiſte en plusieurs Iſles, comme *Catanduanes*, *Marbat* & *Burias*. La premiere a trente lieues de tour, & ſa figure eſt triangulaire. Elle eſt des premieres que l'on trouve en venant aux Iſles, & ſi proche de l'Embocadero

de

de St. Barnardin que plusieurs Pilotes y trompent, & croyant entrer dans la bouche du Detroit, ils se font mis entre des seches très-dangereuses, dont toute l'Isle est environnée jusqu'à une portée de mousquet de la côte. Elle est exposée aux vents de Nord, ce qui fait qu'on n'en peut approcher que depuis la mi Juin jusqu'à la mi Septembre (a).

III. *Description des Philippines.*

Isle de Catanduanes.

Elle abonde en riz, huile de palme, cocos, miel & en cire. Il y a plusieurs rivieres dans toutes à passer, dans le lit desquelles on trouve de l'or, que les torrens qui tombent des montagnes entraînent avec eux. La plus grande s'appelle *Catanduanes*, & les Espagnols lui donnent le nom de *Catanduanes*, ce qui a donné le nom à l'Isle. La principale occupation des Habitans est de faire de petites barques legeres, qu'ils vont vendre à Manille, à Cabalos, à Bangar & ailleurs. Ils en font premierement une grande sans pont & sans clous, mais qui est seulement cousue avec des cannes des Indes, & puis les autres plus petites, qu'ils mettent l'une dans l'autre, & les transportent ainsi à cent lieues (b). La Nation est belliqueuse, & se peint comme les *Bisayes*. Ces gens sont si bons mariniers, qu'en faisant dans l'eau un redoublement dans un clin d'œil une barque qu'a tourne, ornée de craignent ces accidens, ils portent leurs provisions dans des troncs de cannes, bien bouchés & attachés aux côtés de la barque. Ils n'ont d'autre habillement qu'une veste, qui leur va jusqu'aux genoux. Les femmes ont l'esprit mâle, cultivent la terre, & vont à la peche comme les hommes. Elles sont habillées magnifiquement à la mauresque des *Bisayes*, elles ont une robe avec un long manteau, & leurs cheveux sont liés sur le haut de la tête d'un nœud fait en forme de rose. Elle portent sur le front un morceau d'or battu, large de deux doigts, qui est doublé de taffetas, & trois pendans d'or à chaque oreille, l'un comme on les porte en Europe, & les deux autres plus haut. Elles ont des anneaux aux jambes, qui font du bruit quand elles marchent (c).

Liſt de Catanduanes.

La Ville de *Manille* est située, comme nous l'avons déja insinué, sur la pointe de terre que forme la Riviere, qui se rend du Lac dans la Mer, & dans l'endroit d'où *Michel Lopez* chassa, le 19 de Juin 1571, le Raja Maure, qui y étoit fortifié avec des remparts bien palissadés de pieux, & quelques petites pieces de canon. La place peut avoir deux milles de tour, & de longueur environ un tiers de mille. Sa figure est irréguliere, fort étroite aux deux bouts & large au milieu. Il y a six Portes, savoir celle de *Los Almazenes*, de *St Domingo*, de *Parian*, de *Sainte Lucie*, la *Royale* & une Poterne. La muraille du côté de Cavite a cinq petites tours, garnies de canons de fer, mais à la pointe on trouve un fameux bastion qu'on appelle *della Fundazione*, & un peu plus loin un autre pareil. C'est entre ces deux ouvrages que se trouve la Porte Royale, qui est aussi garnie de bonne artillerie de fonte, avec plusieurs ouvrages exterieurs. On trouve ensuite la Porte de *Parian*, qui tire ce nom d'un fauxbourg qui la couvre, où il y a aussi plusieurs pieces de fonte. En continuant de suivre la Riviere, on trou-

Deſcription de Manille.

(a) *Com. Carreri*, l.c.
(b) *Carreri*, *Navarette*, *Lopez*.
(c) *Navarette*, *Lopez*, *Com. Carreri*, *ubi ſup.*

Section III. *Description des Philippines.*

trouve la Tour de St. Dominique, proche d'un Couvent de cet Ordre, & l'on achève le tour de la ville en revenant du Château, qui termine fa longueur. Ainſi Manille eſt baignée au Midi par la Mer, au Septentrion & à l'Orient par la Riviere, ſur laquelle il y a des ponts levis pour entrer dans la Porte Royale & dans celle de Parian. Les maiſons de Manille, quoique de charpente, depuis le premier étage juſqu'en haut, ne laiſſent pas d'être aſſez agréables à cauſe de leurs belles galeries. Les rues ſont larges, mais les fréquens tremblemens de terre en ont gâté la ſymetrie, parceque on y voit quantité de maiſons ruinées, & qu'il y a peu d'apparence qu'on les rebâtiſſe (a).

Nombre des Habitans.

On y compte trois mille habitans, mais ces preſque tous de tant d'hommes différentes, qu'il a fallu inventer des noms bizarres pour les diſtinguer. Cela eſt arrivé par les alliances qu'on fait enſemble les Eſpagnols, les Indiens, les Chinois, les Malabares, les Nègres, & les autres qui habitent la ville & les lieux qui en dépendent. On voit la même choſe dans les Pays que les Portugais ont conquis aux Indes, dans le Perou, à la Nouvelle Eſpagne, & en d'autres endroits de l'Amerique. Quoique Manille ſoit également petite par l'enceinte de ſes murs, & par le nombre de ſes habitans, elle eſt toujours très-grande ſi l'on y comprend ſes fauxbourgs: car à une portée de fuſil de la Porte de Parian eſt le quartier des Marchands Chinois, qu'on appelle Sangleyes, où il y a preſque mille emplacemens de boutiques pleines d'étoffes de ſoye, de belles porcelaines & d'autres marchandiſes de prix. Ces Chinois ſont tous Artiſans & de Metier, c'eſt ce qui fait que tout le bien des Bourgeois eſt entre les mains des Sangleyes, qui achettent & vendent tout, les Eſpagnols & les Indiens ne voulant pas s'en donner la peine (*). On compte près de trois mille de ces Chinois dans Parian, & autant dans les Iſles, on leur permet de demeurer, mais ſeulement dans des Chriſtianies, mais ſeulement à des gens qui portent le ſurnom, en effet pluſieurs ſe font chriſtianiſer par la crainte d'être chaſſés (b).

Des Chinois qui ſe retirent à Manille pour le commerce.

Il y en avoit autrefois un plus grand nombre, mais on en a fait un grand nombre dans les ſéditions qu'ils ont excitées pluſieurs fois, & ſur tout la veille de St. François en 1603, comme on l'a vu plus haut. C'eſt pourquoi le Roi

(a) *Carmel Reloc. Novovirar. Carmel* T. V. L. I. Ch. 3. (b) *Les mêmes. Lopez.*

(*) Cela vient de la pareſſe des Eſpagnols, & de la pauvreté & de la défiance des Indiens d'un côté ceux ci n'ont pas de choix à mettre dans le commerce, & de l'autre ils craignent qu'on ne leur fait ce pas ce qu'ils veulent ce que ſeront les apparences leur arrivent [illegible] la repartition qu'on fait de ces pauvres [illegible] ſont des gens qu'on leur [illegible] ſont [illegible] Par tout pays [illegible] Chinois, car ils trouvent par de bas [illegible] de profit [illegible] Quant aux [illegible] qu'on leur donne dans [illegible] [illegible] Ce que les Iroquois [illegible] [illegible] [illegible] le gré. Ces Iroquois [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Roi Catholique leur a défendu de demeurer dans l'Isle, on n'observe point du tout cet ordre, parceque tous les ans il en reste beaucoup de cachés, de ceux qui viennent dans quarante ou cinquante Champans apporter toutes sortes de marchandises, sur lesquelles ils gagnent plus à Manille qu'à la Chine où toutes les Manufactures sont à très bas prix. Les Marchands du Secteur de Parian (*), sont gouvernés par un Alcalde ou Prevôt, à qui ils donnent une somme considérable, tous les ans, à Noël, outre les présents à l'Avocat, à l'Procureur Protecteur, à son Lieutenant & aux autres Officiers, pour les droits & les impôts qu'ils doivent payer au Roi. Pour la permission de jouer à la Metsora, au commencement de chaque nouvelle année, on engage deux ou trois mille pièces de huit, & comme cette permission ne dure que peu de jours, afin qu'ils ne soient pas trop préjudiciés par le bon droit du parti. La Metsora est un Jeu de hasard, où il y a une quantité de petites mesures de cuivre, qui se jettent sur [illegible]. Ceux qui tiennent le jeu y font de grands profits, par la [illegible] du parti mauvais ou bon. Tant les Joueurs, & [illegible] ont si fort accoutumé un plaisir, qu'il faut [illegible] qu'ils y perdent tout leur fonds, & même souvent les Chinois engagent dans le hasard, en sorte qu'il leur passe par la fantaisie de passer la nuit dans les maisons des Chrétiens, & leurs boutiques ou maisons ne doivent pas être sans armes. (*)

Section III. Description des Philippines.

Lorf-

(a) *Carreri, ubi sup.*

(*) L'adresse & l'industrie de ces gens-là sont si grandes, & ils ont l'art de savoir si bien ménager les passions, & flatter le foible de ceux à qui ils ont à faire, que la emportent toujours la plus grande partie de l'argent qui sort tous les ans par le [illegible] de la bourse de l'Espagnol. C'est en un mot le plus rusé Négociant qui soit au Monde, & comme la trompette commence les autres, aussi est-ce aussi celle qui la trompe le [illegible]. On en trouve un exemple assez remarquable dans une Relation Espagnole, que nous rapporterons pour divertir le Lecteur. Un Espagnol avoit eu le malheur de perdre une partie de son nez, ce qui l'exposa à se raser par une Marque, qui lui revint un Médecin Chinois, à qui il demanda s'il ne pourroit pas lui faire un nez postiche? Le Chinois s'y engagea sur le champ, & effectivement ce que l'autre avoit demandé. L'Espagnol en fut si content, qu'il lui donna vingt écus. Le faiseur de nez, charmé de la somme, rapporta l'affaire fort au long de la Chine toute une corporation de nez artificiels sans penser que de pareils accidents n'arrivent pas assez souvent pour lui fournir des marchands. Désorte qu'avec toute son adresse il en fut pour les premiers frais.

(†) Le danger qu'il y a à avoir un si grand nombre de ces gens-là auprès de la Capitale, a fait le sujet des représentations qu'on a faites à la Cour d'Espagne, presque de tout le temps que les Espagnols sont en possession de l'Isle, mais presque toujours sans effet. Car quoique on ait quelquefois donné des ordres, on n'y a jamais entièrement remédié la raison en est que le Gouverneur & les Officiers trouvent leur compte à le laisser subsister, & le public seul gémissoit au remède. Aussi pour répondre aux remontrances, ils n'ont jamais manqué de faire entendre à la Cour, que les taxes ordinaires & extraordinaires sur les Chinois font le tiers de tout le revenu des Philippines, que on perdroit par conséquent si on les bannissoit, & cette raison, toute mauvaise qu'elle est, l'a emporté jusqu'à présent. L'Auteur a lu des Mémoires que nous avons ouverts sous, ridicule sur ce fait, et de la même façon.

Le Commerce des Philippines, tel qu'il est

à

(*) Relat. de les Iles Philippines, écrite par un Ecclésiastique qui avoit demeuré dix ans à Manille.

CHAPITRE III. *Description de Philippines*

Maniere de bâtir des naturels

Lorſqu'on a paſſé le pont de la Riviere, qui eſt proche de Parian, on trouve les fauxbourgs de Tondo, Mondragon, Santa Cruz, Dilao, St Michel, St Jean de Rio Pasig, St Jaques, Notre Dame d'Helene, Malate, Chapel, & autres au nombre de quinze, qui ſont tous habités par des Indiens des Tagales & autres Nations (a).

La pluſpart des maiſons ſont de bois, & baties ſur des pieux à bord de la Riviere, ou y va en barque au commencement. Elles ſont couvertes de nipa ou de feuilles de palmier, les cours ſont garnies de canons en montre dans pluſieurs par des echelles, à cauſe que le terrain eſt inondé & fangeux pendant l'eté. Dans le terrain du petit Roi *Matanda*, il y a un fort baſtionné & remparé pourvu d'artillerie, mais il n'eſt pas aſſez fort pour les Eſpagnols. On trouve dans l'Iſle, qui eſt entre ces fauxbourgs & les murs de Manile, ſur l'un & l'autre bord de la Riviere, quantité de jardins, de fermes & de maiſons de campagne, dont la ſituation eſt aſſez agreable, à conſiderer qu'en comparaiſon de l'air exterieur, c'eſt un grand rafraichiſſement que d'entrer dans Manile. Quant aux Indiens naturels, ils ſont beaucoup plus magnifiques que ceux de la Nouvelle Eſpagne, l'appetit leur ayant appris que c'eſt chez eux dans ce Pays-là le chemin de la fortune, que de bien paroître en public, mais la magnificence qui regne en chacun, provient de ce que les Eſpagnols la contraignent d'en uſer ainſi (b). Le College des Jeſuites eſt à tous égards de beaucoup le plus conſiderable batiment de la ville. Il fut fondé en 1581, & comme les

(a) Abrégé de l'Hiſtoire des Philippines. (b) Carver, TOLLOS.

à Manile eſt un des plus riches du Monde. A cependant Sa Majeſté Catholique a en cet endroit, & les Galions, peu de chose. D'autres viennent à Cavite, Port de la Capitale, qui eſt de grande importance pour le commerce, mais à peu de jeu, mais un jeu d'enfer. A cause de l'argent, de cette part vous vous laissez à la fin emporter aux Chinois, à la Manile il vient des Chinois qui viennent à vous, à la longue vous ne savez que vous avez donné votre poche à quelqu'un. Chinois à les Grands de quelques-uns, quelques-uns que nous pour la plupart. Le commerce se fait à une grande échelle à la Manile, on voit ici des marchandises de toutes sortes. Beaucoup de Chinois sont établis à la Manile, ils y ont leurs quartiers à part, ils y ont leurs marchandises à porter des habitants de l'intérieur, à qui ils vendent, achètent, font quelquefois un échange. A quelques Chinois sont établis à demeure, ils ont des boutiques, ils ont des agents qui vont dans les provinces, ils font des bénéfices, ils ont des Chinois qui sont établis à Manile, ils ont des Chinois qui sont établis à Manile, ils ont des Chinois qui sont établis à Manile

les autres Maiſons de cette Société il eſt de plus en plus enrichi, comme les Peres qui l'occupent ſont toujours devenus plus accrédités & plus puiſſans. Il y a outre cela un grand nombre d'Egliſes & de Couvents, à proportion de la grandeur de la ville. Le Chat au eſt ſitué, comme nous l'avons dit, ſur la pointe occidentale de la ville, la Mer le bat de deux côté, & la Riviere de l'autre: on l'appelle l'Château de St. Jacques. Il eſt fort régulierement fortifié en forme de triangle, ayant un baſtion du côté de la Mer, un ſecond du côté de la Riviere, & un troiſieme à la Pointe vers l'Occident, pour défendre le Port, qui n'eſt propre que pour de petits bâtimens. Après avoir parlé de la ville, il faut faire un pas plus loin, & faire connoître une autre place importante, que l'on regarde généralement comme le Port, parcequ'en, comme nous venons de le remarquer, il n'y a que de petits vaiſſeaux qui remontent juſqu'à Manille. (a)

Deſcription du Port de Cavite.

Cette ville s'appelle *Cavite*, nom que les Tagales lui ont donné: elle n'eſt éloignée que de trois lieues de Manille, au Sud, ſur une langue de terre aſſez haute, qui a d'un côté la Mer, & de l'autre le Golphe qui ſert de Port. Elle eſt défendue par le Château de St. Philippe, qui commande le Port, & eſt lui-même ſur le fort de toute l'Iſle. C'eſt un quarré régulier, avec quatre baſtions aſſez bien pourvus de canon, c'eſt là que ſont les principaux magaſins pour la Guerre & la Marine. La Baie eſt profonde, preſque par tout, & fort poiſſonneuſe, les rives ſont bordées de villages (b). A ſon entrée on trouve l'Iſle de Maricaule, qui a trois lieues de tour & une demi-lieue de largeur, elle eſt à huit lieues de Manille, & quoique ce ſoit une place très importante, il n'y a qu'une très petite garde, ſous le commandement d'un Officier, qui fait auſſi l'office de Corregidor dans le village. On entre dans la Baie par trois paſſages, le premier eſt entre l'Iſle de la Pointe du Diable, c'eſt le plus fréquenté, parcequ'il eſt plus profond, & qu'il a une demi-lieue de largeur. Le ſecond a un quart de lieue de large, entre la côte oppoſée & l'Ecueil des chevaux, il n'eſt pas fort ſûr, parcequ'il a peu de fonds & quelques petits rochers ſous l'eau. Le troiſieme qui a trois lieues de large, eſt entre l'Ecueil des chevaux & la Pointe de Marigondon, il eſt rempli de bas-fonds, & l'on a beſoin d'un bon Pilote en y entrant. Le Port eſt en demi-cercle, on y eſt à l'abri des vents de Sud, mais non pas de ceux du Nord. Sur la pointe où eſt le Château de St. Philippe, on voit auſſi l'Arſenal, où l'on conſtruit les Galions, & il y a ordinairement depuis trois juſqu'à ſix cens Indiens qui y travaillent, on les reçoit tous les mois, & ils ſont entretenus aux dépens du Roi, pendant qu'ils ſont en ſervice. Le fauxbourg de St. Roch dépend de Cavite, il a plus d'habitans que la ville, tant Eſpagnols qu'Indiens & Chinois. Il y a ſur cette côte pluſieurs autres Ports aſſez conſidérables, qui ne laiſſent pas d'être fort utiles, pour ſervir de retraite aux Jonques du Japon, & aux Bâtimens d'autres Nations Orientales, qui viennent en grand nom-

(a) *Gemelli, Itinerario, Lugo.* (b) *Gemelli*, T. V. L. I. Ch. 8.

nombre tous les ans dans la saison favorable (a). (*)

Section III. Découvertes des Philippines.

Gouvernement ecclésiastique & civil de Manille.

En parlant du Gouvernement, nous commencerons par celui de l'Ecclésiastique. Manille est une Evêché fait en 1581, & dont l'Evêque, par un Bref du Pape & du Roi d'Espagne, en Archevêché. Depuis Charge de cette Ville est aussi celle d'Archevêque comme à Lima Mexique et autres. Il reçoit annuellement du Roi quatre mille piastres de huit, les quatre Chanoines de la Cathédrale ont chacun quatre cens cinquante piastres. Il y a outre Manille trois Evêchés aux Philippines, ceux de Zebu, de Camarine & de Cagayan, qui ont chacun cinq cens piastres outre cela il y a encore un Evêque titulaire à Manille, qui prend le Gouvernement de la premiere Eglise vacante, que le Roi est obligé faire subsister un an. Le Clergé inférieur est très-nombreux, & comme tous les Indiens, qui sont plus ou moins du Trésor Royal, c'est une grande charge pour l'Etat, mais il faut pourtant pas décider à la hâte, que c'est un abus, puisque l'on croit que les Indiens ne sont point entretenus dans la foi par les Ecclésiastiques & par le peu de gens que les Ecclésiastiques ont sur leur esprit, que par tout autre moyen (*). Quant au Gouvernement Civil, la ville de Manille est gouver-

née

(a) Relac. de las Islas Philipinas. (b) Gouvet, ubi sup.

(*) Les meilleures Relations que nous ayons de ces Isles ne sont pas d'assez nouvelle date pour pouvoir parler avec certitude de leur état présent. Il paroît même que les Espagnols ne s'étendent pas beaucoup au-delà des côtes. Ils ont cependant avec les Naturels du pays des relations assez fréquentes. La Foi de Christ y est établie depuis assez long-temps. Les Marchands naturels de ces deux mers y trafiquent. Ils y font commencement à Chercher à la Mer du commencement d'Avril et ce temps à la Navigation dans ces mers passe pour dangereuse. Il y a beaucoup de monde dans ce Port, les naufrages y arrivent plus fréquemment que dans tout autre. Le grand nombre de ports & d'isles que se trouvent dans les Mers voisines de Manille peuvent toujours le retirer & se mettre en sureté à la moindre apparence de mauvais temps (1).

(1) Le nombre des Prêtres Séculiers n'est pas grand mais ces Isles fourmillent de Religieux de différens Ordres comme Dominicains, Cordeliers, Jésuites, Augustins & Récollets qui ont chacun des Paroisses dans ces Isles. Le nombre de ces derniers est beaucoup plus grand que celui des autres. Ces Religieux ont Collèges à Manille, & quelques-uns dans d'autres Villes. Ils ont aussi des Maisons & des Hôpitaux dans les Isles où ils ont établi des Missions. Ils ont un grand nombre d'Ecoles de la Doctrine Chrétienne, & ont fait des progrès considérables dans la conversion des Naturels. Ils ont aussi des Imprimeries, & ont publié plusieurs Livres en différentes Langues du pays. Ils ont aussi établi des Missions dans les Isles Marianes

nee par deux Alcades. La autres sont à la présentation un Alcalde, Sergens & Archers en Campagne. Il y a quelques autres Officiers à Cavite pour le Roi. Les Religieux Augustins, Jésuites, & de l'Ordre de Saint François de Recollets ont chacun dans leur Province le pouvoir de faire punir par un Alcalde, & même de faire mettre aux fers, & en prison ceux qui leur font quelque mauvais tour, mais à vue de veue, quand les uns sont égaux, il y a un Docteur, qui a voix decisive. Le Procureur, ou Avocat a l'Audience pour tous les ans des Chinois, en qualité de Leur Protecteur (a).

Les Religieux Augustins, Jésuites, & de l'Ordre de Saint François de Recollets ont chacun dans leur Province le pouvoir de faire punir par un Alcalde, & même de faire mettre aux fers, & en prison ceux qui leur font quelque mauvais tour, mais à vue de veue, quand les uns sont égaux, il y a un Docteur, qui a voix decisive. Le Procureur, ou Avocat a l'Audience pour tous les ans des Chinois, en qualité de Leur Protecteur (a).

A l'égard des Insulaires qui sont soumis, ils payent le tribut [illegible] propor-tionné à leurs biens, ceux qui ne sont pas mariés payent aussi quelque chose. Les [illegible] sont exempts, aussi bien que les [illegible] & les [illegible] Les Chinois [illegible] dans tous les Pays dont nous venons de parler sont sujets au Roi Catholique, & ont des Compatriotes pour Juges au Roi, [illegible] Les Sangleyes sont [illegible] Les Sangleyes appellent en leur langue *Parianes*, & les Sangleyes *Encomenderos*, mais ils doivent payer le tribut que les uns & les autres doivent payer tous les ans, pour l'entretien des troupes, & au-

(a) Relat. de les Iles Philippines, Navarete, Conrad.

[illegible]

Section III. *Deſcription des Philippines.*

autant pour le Prêtre de la Paroiſſe (a). On compte que les Revenus Royaux montent a cinq-cens-mille pieces de huit, outre les caſuels. Il y a environ quatre-mille hommes de troupes dans les Philippines, dont huit-cens ou mille ſont en garniſon a Manille. Le Vice-roi eſt auſſi Capitaine General, & finit ce titre il a quatre-mille pieces de huit (b). Nous parlerons de l'etendue de ſon autorité dans la ſuite. Apres avoir fait connoître l'Iſle de Luçon & Manille ſa Capitale, nous allons faire une courte deſcription du reſte de cet Archipel.

SECTION IV.

Deſcription des Iſles qui dépendent de Luçon, *leur Situation, leurs Productions, le Tribut qu'elles payent, leurs Avantages & Déſavantages, la Maniere dont les Eſpagnols traitent les Habitans, & dont ils s'aſſurent de leur ſoumiſſion, manifeſtant le peu de Troupes qu'ils ont*

Section IV. *Suite de la Deſcription des Philippines.*

La methode la plus aiſée, la plus naturelle & la plus utile de faire la deſcription des petites Iſles qui ſont dans le voiſinage de Luçon, c'eſt de commencer par celles qui ſont le long du Canal par ou paſſe le Galion qui va à la Nouvelle Eſpagne, & de continuer enſuite par celles qui ſont au Sud, a l'Oueſt & au Nord. La premiere eſt *Capul*, qui a trois lieues de tour; ſon terroir eſt tres-fertile & fort agreable, les Indiens y ont de bonnes habitations, faites a la maniere de celles des Baſques. A quelques lieues au Nord-Eſt de l'embouchure du Detroit eſt *Ticao*, qui a huit lieues de circuit, habitée par des Indiens, dont la plus grande partie ſont independans, ou dans le ſtile des Eſpagnols ſauvages. Il y a un aſſez bon Port, on y trouve de l'eau fraiche & du bois, c'eſt la derniere terre que touchent les vaiſſeaux qui vont a la Nouvelle Eſpagne (c).

Deſcription de quelques Iſles Philippines.

A quatre lieues a l'Oueſt de *Ticao*, on trouve *Bourias*. Cette Iſle a cinq lieues de tour, & contient quelques Indiens tributaires, Paroiſſiens de Maſbate, qui eſt dans une autre Iſle au Sud de la derniere, & qui n'eſt pas eloignée de *Ticao*. L'Iſle de *Maſbate* a trente lieues de circuit, & eſt longue a proportion. Ses Ports ſont commodes pour tous les vaiſſeaux, pour y faire de l'eau. Elle eſt habitée par deux-cens-cinquante familles Indiennes, qui payent le tribut en cire, ſel & civette. Mais ceux qui demeurent dans les montagnes, & qui ſont venus originairement d'ailleurs, ſont en fort grand nombre. Les Mines d'or qui y ſont produiſoient autrefois beaucoup de ce precieux metal, qui etoit a vingt-deux carats (d). On ne travaille point aujourd'hui a ces Mines; car pour les Indiens, lorſqu'ils ont un plat de riz ils ne ſongent guéres a l'or, & s'ils en ramaſſent quelquefois dans les Rivieres, ce n'eſt que quand on les preſſe de payer le tribut, n'ont

pas

(a) Les mêmes.
(b) Don Juan Cruz y Manſolano Juſtification &c.
(c) Corneil, T. V. L. I. Ch. 9.
(d) Ibid.

prenent pas plus qu'il ne leur en faut pour cela. Les bords de cette Ile sont fournis d'ambre gris, qu'y jettent les courans du Canal qui y est terminé. (a)

Sortie de l'Ile de Mindoro. Description des Philippines.

Laissant derriere Tican, Mashate & Bourias, & suivant la même route, on trouve *Mindoro*, à quinze lieues de Manille. Elle en a dix-huit de tour, son terroir est élevé & abondant en cocos & autres fruits, dont les habitans se nourrissent, parce qu'on y trouve peu de riz. On y fait beaucoup de pots, & la coutume est plus commune que dans les autres Iles. *Mindoro*, qui est à huit lieues de Manille & à cinq de Marindoque, a quinze lieues de long sur huit de large, & en a soixante-dix de circuit. Le plus grand arbre qu'il y ait est au Cap du Sud, où avec une autre petite Ile elle forme, qu'on appelle *Ilin*, elle forme un Detroit entre elle & *Panay*, à qui l'on donne le nom de *Canal*. Il y en a encore une autre entre cette Ile & *Luçon*, qui est connu sous le nom de *Canaire*. La terre de *Mindoro* est haute & montagneuse, elle abonde en dattes & en toute autre sorte de fruits, mais on n'y trouve du riz qu'en certaine endroits. Les Canaux & les embouchures des Rivieres sont habités par des Indiens, qui peuvent armer du côté de l'Est, du Nord & du côté de Manille, cinq ou six pagales, & du côté de celle de Panay, on en fait des Bisayes. Ceux qui occupent le centre de l'Ile sont des Manetenes, qui parlent une langue différente, mais ni les uns ni les autres n'ont aucune forme de Gouvernement. Ils vont nuds, & ne couvrent que les parties naturelles comme les Iroquois. Ils ne font que de fruits, du chanvre & du coton, suivant la saison. On apporte tous les ans de Manille, à cette entrée la simplicité du change; la cire de leurs montagnes pour des draps, des couteaux, des aiguilles, des plats & autres bagatelles (b). La Capitale de l'Ile, ou l'Alcalde fait sa résidence, est *Baco*, sur la côte, proche de cette place, l'on voit Mindoro, qui a donné le nom à l'Ile. L'un de ses Caps, appellé *Varacon*, est situé vis-à-vis *Tal*, village de la côte de Manille, entre les Bayes de Balayan & de Batangas; & parce qu'il se trouve entre les deux, une petite Ile, qu'on appelle *Verde*, le passage pour les vaisseaux qui vont à Cavite & qui en viennent, n'a pas plus d'un mille de large, ce qui cause des courans & des courans qui mettent les vaisseaux en grand danger, lorsqu'ils n'entrent pas dans le Canal avec un vent favorable. On compte dans Mindoro de deux à trois mille habitans, qui paient le tribut en or, & en une espece de chanvre, dont on fait des cables pour les vaisseaux du Roi. Il y a une petite Ile basse, qui a cinq ou six de tour, la petite Ile de *Maestre* en est fort proche, on y trouve un Volcan fort haut, qui l'on découvre de fort loin, à cause des flammes & des merveilles qu'il jette. En tournant vers le Nord, on ne voit aucune Ile digne de remarque, seulement, après avoir passé le Cap Bonifacio, à huit lieues vis-à-vis de la Nouvelle Segovie, on rencontre les petites Iles basses de *Babuyane*, qui s'étendent jusqu'aux Iles de *Formose* & de *Lequejos* (*).

Dans

(a) Relat. de las Islas Filipinas. *Navarrete*, Convers. I. c. (b) *Conver.* ubi Cap.

(*) Ce sont à l'Orient de ces Iles, mais à une Latitude moyenne, que vers le com-

SECTION IV. *Suite de la Description des Philippines.*

Dans le plus proche que l'on a connoissance, il y a cinq cens originaires qui payent tribut. Elle produit de la cire, du Tabac, des perles, des cocos, des plantains, & autres choses qui servent à nourrir les habitans. A quatorze ou quinze lieues au Sud-Ouest de Leyte on trouve les *Calamianes*, Province composée de deux cens Iles fort petites, outre plusieurs autres qui ne sont encore que peuplées. Parmi les premières il y en a une grande, que l'on nomme *Paragua*, dont une partie appartient aux Espagnols, & l'autre au Roi de Borneo (*a*).

Iles de Paragua & de Balabac, leur situation & leur étendue.

L'Isle de *Paragua* est la troisième en grandeur parmi les Philippines. Elle a deux cens trente lieues de tour, cent en longueur, mais sa largeur n'est que de deux ou trois lieues. La pointe de l'Est est sous le neuvième ou dixième degré, le Cap le plus avancé, nommé *Tagaloa*, vers le Nord-Ouest, n'est qu'à cinq cens lieues de Borneo. Dans cet espace il y a une si grande quantité d'Iles & de Rochers, qu'elles paroissent joindre les deux grandes Iles. Les habitans des côtes de ces Iles & de Paragua sont Sujets du Roi de Borneo, qui est Mahométan (*b*), mais la plupart du Pays est habité par des Indiens sauvages, barbares, & sans Roi, qui apportent leurs fruits à vendre, particulièrement aux Portugais, qui sont maîtres de la moitié de l'Isle. Ils peuvent avoir deux cens Indiens, qui leur payent tribut, ces Indiens sont aussi noirs que les Negres d'Afrique,

(*a*) Recueil des Isles Philippines. *Navarrete*, *Carreri*, *ubi sup.* (*b*) *Carreri*, T. V. L. I. Ch. 9.

nouvellement, & même vers le milieu du dix-septième siècle, les Espagnols & les Portugais envoyèrent diverses fois des vaisseaux, pour découvrir une petite Ile, nommée *Rocca* (1), dont voici l'Histoire en peu de mots. Un vaisseau Portugais, qui alloit de Macao au Japon (2), ayant été accueilli par une violente tempête, se mit à couvert d'un petit Havre, où il trouva que la terre du foyer étoit devenue si pourrie, qu'elle ressembloit de la terre rouge que l'on trouve dans l'Isle, pour en faire une couleur, dont les Chinois font vernir leurs ouvrages. Peu de temps après ils trouvèrent le foyer encore plus pourri, & s'imaginèrent que cette terre rouge étoit en partie composée d'or, particulièrement en une grande quantité, par la chaleur du feu, ce qui leur fit donner à cette Isle le nom de *Rocca*. On a tâché depuis à retrouver cette Isle, & l'on croit que les différentes tempêtes qui ont régné dans ces mers en ont la cause (3). Un des deux vaisseaux employés à cette recherche fut envoyé par le Vice-Roi de la Nouvelle Espagne, & monté d'Acapulco, avec le commandement d'une Capitane armée de 40 canons, pour reconnoître les côtes du Japon. Le Gouvernement naturel mêle ordinairement à ces expéditions, des Religieux Européens, qui en tirent avantage, en ménageant quelque part à leur Ordre. Ce vaisseau étoit envoyé pour découvrir sur les côtes un bon Port pour y faire passer des troupes & des munitions, ce fut à une des principales causes de la persécution qui s'alluma contre les Chrétiens, & de l'interdiction absolue de tout commerce avec les Espagnols & les Portugais (4), dont nous avons déjà parlé dans le Chapitre précédent.

(1) Ce qu'on dit ici est fait d'après d'une ancienne Carte Espagnole.

(2) L'Auteur se trompe ici, car les vaisseaux de Macao ne vont point au Japon, mais à Nangasaki, & ils ne sont jamais obligés de relâcher dans aucun port, à moins qu'ils ne soient forcés par quelque tempête.

(3) Voyez Carreri, T. V. L. III. Ch. 6. mais il dit qu'elle fut découverte par un Chinois, que depuis de Mendoza & Navarrete ne marquent pas, & que Gemelli prétend qu'elle n'existe point. Voyez aussi Recueil des Isles Philippines.

(4) L'Auteur doit renvoyer à Gemelli Carreri, Recueil des Isles Philippines.

que, & de n'oser jamais la demeurer fixe (*). Ils sont fort fidèles aux Espagnols, qui tiennent la une garnison de cinquante hommes, partie Espagnols, partie Indiens, avec un Juge, qui fait sa résidence à Teytay, sur le Cap opposé à celui de Tagusan, que les Espagnols appellent Boma... qui y a un Port médiocre. Le Lampuan ou Gouverneur pour le Roi de Borneo, commande à Lano. L'Ile est fort montagneuse, & pleine de toutes sortes d'arbres & d'animaux, on trouve beaucoup de cire sur les montagnes, mais elle produit peu de riz (a). Histoire IV. Guerre de la Déclaration des Philippines.

Proche du Cap Septentrional de Paragoa, vers l'Est, se trouvent les trois Iles appelées Calamianes, qui donnent le nom à une Province. Ces Iles & neuf autres voisines, toutes petites, sont habitées par des Indiens paisibles. Dans les unes on ne compte que pas de tribut, dans les autres moins. La principale chose qui rapporte à leurs montagnes est de la cire, dont ils font trafic. Ils ont des Port sur un Cap de terre proche de la mer, de ces ports d'orient [illegible] (b), & une petite de très belles petites à long des côtes (c).

Au Sud des Calamianes, à la vue de la haute montagne de Mindoro, sont les cinq Iles de Cuyo, peu éloignées les unes des autres. Il y a environ cinq cents familles qui payent le tribut, qui sont plus civilisées & plus affectionnées aux Espagnols que celles de Calamianes & de Paragoa. Ils sont fort laborieux, & c'est ce qui fait qu'ils recueillent une grande quantité de riz, de légumes & des fruits. Les montagnes sont pleines de toute sorte de gibier. La Province de Calamianes fait avec Iloilo, & l'on entre dans celle de Panay, dont la pointe la plus Est est Point Carina. Paragoa est la plus grande Ile après celles de Manille & de Mindanao, Panay est la plus peuplée & la plus fertile de tout l'Archipel (d), la figure est triangulaire, & elle a cent lieues de tour. Les noms de ces principaux Caps sont Point, Nasso, & Boulocabo. La côte depuis Boulocabo jusqu'à Point court de l'Est à l'Ouest, Iles de Cuyo, & de la Ville de Panay.

(a) Relat. de les Iles Philippines, Lopez.
(b) Voyez la description des mots d'Italie dans le Ch. VII.
(c) Relat. de les Iles Philippines, Alexandre, Carreau, etc. Lop.
(d) Laurent, T. V. L. I. Ch. 9.

(*) Il ne faut pas [illegible] d'entendre que l'on n'a pas [illegible] de ces deux différentes races de Noirs qui habitent la plupart des Iles de cet Archipel, [illegible] de guerre avec les Chrétiens répandus sur les Côtes de la Province de Cavite, [illegible] ces Noirs sont les plus [illegible] & les plus [illegible] les Negres [illegible] & Cafres, [illegible] les Negres [illegible] & que l'on [illegible] des Européens [illegible] appelle à Surinam Caraïbes, [illegible] Negres [illegible] & [illegible] Negres [illegible] & [illegible] Negres [illegible] &

Environs de Panay. l'Oueſt; celle du Point à Naſo du Nord au Sud, celle de Bonifacio juſqu'au Cap d'Iloilo, qui eſt plus petit que les autres, en ouvert du Nord au Sud; celle d'Iloilo à Naſo de l'Eſt à l'Oueſt. La moitié de l'Iſle eſt ſous la domination de Laztauda. Du côté du Nord, preſque au milieu des deux Caps de Bonifacio & du Nord, la fameuſe Riviere de Panay ſe rend à la mer, vis-à-vis de la petite Iſle *Latuna*, dans le Port de laquelle les Eſpagnols trouverent une forte reſiſtance, outre la découverte & la conquête de Manille & de Cavite. La largeur de l'Iſle de *Panay* vaut de ce que elle eſt arroſée de pluſieurs Rivieres, dont il ne peut pas faire une bonne ſans trouver un paſſage, ſe trouvent proche de la grande Riviere qui donne ſon nom à toute l'Iſle & que l'on a pendant quarante lieues (a).

Commerce, Productions, Richeſſes, & mœurs des Habitans de Panay.

L'Iſle eſt diviſée en deux Juriſdictions, afin que la Juſtice ſoit mieux adminiſtrée. La premiere, qui eſt celle de *Panay*, s'étend depuis le Cap de Pascol juſqu'à celui de Bonifacio: le reſte de l'Iſle dépend du Juge d'Oton, qui fait ſa reſidence à Iloilo, ſituée ſur un Cap, qui s'avance vers le Sud entre les Rivieres de Cap, Bovan & Jaro, formant avec l'Iſle d'*Imamon* un Détroit qui n'a pas plus de demi-lieue de largeur, ou plutôt forme un Port ouvert. Ce fut ſur ce Cap que le Gouverneur *Conjuco Rampuſo* fit bâtir un Fort en 1681. Les Indiens tributaires font en nombre de trente mille trois cens-ſoixante-ſept, qui payent partie au Roi, partie aux Seigneurs particuliers, mais tous en tout, l'Iſle en produiſant cent mille tonneaux ou ſurons d'Eſpagne, il y a peu d'autre grain (b). Les habitans ſont d'une taille aſſez belle, bons laboureurs & habiles chaſſeurs, l'Iſle leur fournit des cerfs & des ſangliers en quantité. Les femmes s'occupent à faire des étoffes de diverſes couleurs. On compte dans l'Iſle quatorze Paroiſſes dépendantes des Auguſtins, trois Recollets deſſervis par des Prêtres ſeculiers, & un Collège de Jeſuites, dans lequel on adminiſtre les Sacremens à la Garniſon d'Iloilo. Outre les Indiens qui peuvent trahir, il y a encore de ces Noirs que les Eſpagnols appellent Negrillos, qui ont été les premiers habitans de l'Iſle, & que les Malayes ont obligés de ſe retirer au fond des bois (c). Ils n'ont pas les cheveux crépus, ils ſont de petite taille quoique bien faits. Ils demeurent dans les lieux les plus ſauvages des montagnes, & vont auſſi nuds que des bêtes. Ils ſont ſi legers à la courſe, que ſouvent ils attrapent des cerfs & des ſangliers. Quand ils en ont tué quelqu'un, ils le mangent autour de l'animal pris à mi-corps, tout ſanglant, ſans autre aſſaiſonnement que celui qu'ils tirent de leur arc & de leurs fleches. Ils tuent en Eſpagnols non par haine mais par cruauté. Parmi les Iſles qui font autour de Panay ſe trouve celle d'*Imamon* vis-à-vis d'Iloilo. Elle eſt longue & baſſe, a des bancs de ſable de trois lieues de large, ſon terroir eſt fertile, abondant en bois, gibier & bonnes eaux. On trouve dans les montagnes des cerfs, des ſangliers & quantité de bons oiſeaux. Il y a le Port de *Sinamar*, qui n'eſt qu'à trois lieues d'Iloilo (d).

(a) *Herrera*. *Gemelli*, *Lapp*.
(b) *Idem*, de la Iſle Philippine, *Gemelli*, *Lapp*.
(c) *Herrera*, *Navarette*, *Gemelli* de Cap.
(d) *Herrera*, *Lapp*, *Gemelli* &c.

A dix ou douze lieues de Bantacalan est l'Isle de *Subayam*, parallèle à celle d'Amorat. Deux lieues plus au Nord on trouve *Rambian* & *Sonar*, & enfin l'Isle de *Tabon*, qui est plus grande que les dernieres, & a à-peu-près le Cap de Pintos que deux lieues. Il y a beaucoup d'habitans qui parlent à-peu-près la même que ceux de Panay, ils ne different presque en rien les uns des autres. Voilà quelles sont les Isles les plus voisines de Manille, voyons à présent celles qui en sont plus éloignées.

Entre les deux grandes Isles de Manille & de Mindanao, la premiere la plus septentrionale & celle qui la plus méridionale de cet Archipel, on trouve les Isles de *Samar*, *Leyte* & *Bohol*, que la fureur & envie dans le dessein de cercle que toutes ces Isles forment. La premiere & la plus proche de Manille s'appelle *Samar* du nom des Isles, & *Abalan* du côté de la grande Mer. Elle redoutable pour la figure & un corps humain, sans terre ni pelouse, la plus grande longueur est depuis le Cap de *Babayanan*, qui est la pointe de Manille jusqu'au Détroit de *Bayangan* [illegible] degrés, trente minutes de latitude septentrionale, jusqu'à celui de Gongoran dans le nouveau vers le Sud. Les deux autres Caps, qui font la plus grande largeur de l'Isle, sont le Cap de St. *Espir*, dont les hautes montagnes se font voir de très-loin en venant de la Nouvelle-Espagne, & l'autre à l'opposite vers le nord de *Leyte*, qui forme un Détroit, large d'environ plus d'une lieue de pierre, & où regnoient les mêmes courans de flux & reflux en venant de l'Amérique. L'Isle a environ cent trente lieues de tour. Entre le Cap de Gongoran & celui de St. Espir on trouve le Port de *Bayangan*, & plus loin celui de *Panapo* & de *Catubig*, la pointe Isle de *Dio* & la côte de

(a) *Navarrete*, Conocimiento, Carrera, T. V. L. I. Ch. 10.

Ce Détroit est un des plus beaux qu'il y ait dans le Monde entier. A la différence de la petite île de quelques lieues remarquable à l'île de Manille [illegible] qui [illegible] petites à une Lieue d'y passer. Son nom est Pierre de Papy [illegible] [illegible] [illegible]

Section IV. *Suite de la Deſcription des Philippines.*

de Catarman. Il y a ſouvent des barques de Naufrages ſur la côte de Palapa. En entrant par le Détroit de St Bernardin, après avoir paſſé Balicatan, on trouve l'Iſle de Samar, le long de laquelle ſont les villages d'*Inarum*, de *Bangia*, de *Carbalogan*, de *Paranas* & de *Calvaga*. On paſſe enſuite le Détroit de St Juanico, & on va juſqu'au Cap & à la petite Iſle de Guiguan, qui finit le tour de l'Iſle. Elle eſt fort pleine de montagnes eſcarpées, mais les plaines ſont fertiles. Les fruits ſont comme ceux de *Leyte*. Il y en a un particulier ſans noyau, que les Eſpagnols appellent *Chirimoy*, & les Chinois, qui l'eſtiment fort, *Lanſi* (a).

De l'Iſle de Leyte.

L'Iſle de *Leyte* prend ſon nom du village de *Leyte*, ſitué dans une Baye vis-à-vis de *Panaman*. De la pointe de cette Baye, la côte s'étend pendant vingt lieues au Nord juſqu'au Détroit de St Juanico, de-là tournant du Nord au Sud, on trouve l'Iſle de *Panahan* à trente lieues de diſtance, où il y a deux Caps éloignés l'un de l'autre de trois lieues. Le premier s'appelle *Cabalian*, & l'autre *Mercena*, nom qui vient d'un rocher qui eſt auprès, & que les Eſpagnols appellent *Sorſe*. *Ferdinand Magellan*, qui le premier découvrit cette Iſle en 1521, y entra par le Détroit de Panahan. Cela qui l'engagea à ſe ſervir ſur le Seigneur de la petite Iſle de *Panaſſaran*, qui l'avoit attaqué à *Cebu*, & reçut là le Baptême avec le R. (b) Le Seigneur, en allant vers l'Oueſt, il va encore quarante lieues juſqu'à la pointe de Leyte, ainſi ſon tour eſt d'environ quatre-vingts lieues communes.

Pal. eſt très-peuplé du côté de l'Eſt, c'eſt-à-dire depuis le Détroit de Panaman juſqu'à celui de Panahan, à cauſe des plaines fertiles. De très-hautes montagnes la partagent à l'Iſle en deux, & font une ſi grande différence dans l'air, que quand il pleut du côté du Nord dans le même tems que en Eſté, il fait du côté du Sud. Deſorte que quand on veut aller de l'Eſt à l'Oueſt on paſſe par-deſſus, & l'on y fait deux abordages différens tout en allant, parce que Ruiz a rapporté que les montagnes ne coupoient pas par-tout également. Les mêmes eaux nourriſſent les cerfs, de vaches, de ſangliers & de poules ſauvages. La terre y produit quantité de racines, dont les habitans ſe nourriſſent ordinairement, comme de pain, des légumes, des fruits, & de bonne graine en abondance des aſſurent. La quantité de cette graine a fait donner à cette Iſle le nom de *Leyte*, qui ſignifie *Graine*. On compte dans l'Iſle trois mille hommes, qui parlent le même langage, en cas & en toutes. La pointe eſt habitée d'infidèles, & a deux hommes courageux l'une de ſes extrémités les rend très-redoutables quand ils voyagent, & l'autre de ſes pointes s'avance [illegible] quelques défauts qu'il y ait, & ceux-ci ſont de très-grandes peines (c).

Leur eſt plus grand à Leyte de la Samar que à Manille, & par conſéquent le ſejour de cette Iſle eſt plus agréable. Du côté de Bonay & de Ogmon l'Iſle de Leyte eſt [illegible] de *Leyte*, qui eſt la [illegible] où les Jeſuites ont fait [illegible] longueur du Nord au Sud de [illegible], ſa largeur de [illegible] lieues.

(a) Relat. de las Iſlas Filipinas.

(b) Herrera *Hiſt. gen. Indiæ Occid.* Cornel. de Cornelis.

huit & de dix, & elle en a quarante de tour. La côte meridionale vers Mindanao, eſt la plus peuplée, c'eſt-a-dire depuis *Labog*, ſa Capitale, juſqu'à la petite Iſle ou Preſqu'iſle de *Pangloa*. Il y en a encore trois autres, mais qui ſont moins peuplées, & l'on n'y compte en tout que douze-cens perſonnes, qui payent tribut. Le terroir ne produit point de riz, mais il eſt riche en Mines d'or, & abondant en cocos, patates & racines qui ſuppléent au defaut de riz. Les montagnes ſont pleines de betes ſauves, & la mer abonde en poiſſon, que les habitans troquent avec ceux des Iſles voiſines pour du coton. Leur langage eſt le même que celui des Biſayas, mais ils ſont plus blancs, mieux faits que ceux de Leyte, de Samar & de Panay, & plus braves ſur terre & ſur mer. Leur fierté paroît aſſez par le ſurnom qu'avoit celui qui les commandoit avant l'arrivée des Eſpagnols, qui étoit *Laray Tupueng*, qui veut dire l'Incomparable & le Sans-pareil. Mais leur orgueil a été humilié par ceux de Ternate, les Portugais & les Eſpagnols ſucceſſivement, & cela leur fut prédit en vers d'un ton fort lamentable par une de leur *Bayloua* ou Prêtreſſes, nommée *Caviapa*. Toutes les Hiſtoires des habitans de Philippines ſont des eſpeces de Chroniques en vers (*a*).

Section IV. *Suite de la Deſcription des Philippines.*

SECTION V.

Iſle de Cebu, *premier Siege du Gouvernement des* Eſpagnols. *Le chemin de* Lima *à cette Iſle plus court & plus commode, que celui d'*Acapulco *à* Manille. *Iſle de* Mindanao, *ſes richeſſes, état préſent de ſes Habitans ; Iſle de* Xolo. *Cauſes qui ont empêché les* Eſpagnols *d'étendre davantage leur puiſſance, & de tirer plus de profit de ces Iſles.*

Cebu, *Sogbu*, *Sibu* ou *Zebu* n'eſt pas grande, elle n'a pas plus de quinze ou vingt lieues en longueur, ſa largeur eſt de huit, & ſon circuit de quarante-huit. Son Cap principal, qui eſt au Nord Eſt, s'appelle *Bavula que*, & delà ſes deux cotes s'étendent, l'une du Nord-Eſt au Sud-Ouëſt juſqu'au Detroit de *Tanay*, & l'autre du Nord au Sud juſqu'à la petite Iſle de *Matta*, qui a quatre lieues de tour & la ville du Saint Nom de Jesus (*b*). Cette place eſt ſituée ſur une pointe preſque au milieu de l'Iſle, ſous le dixieme degré, & n'eſt eloignée de l'Iſle de Matta du côté de l'Eſt que d'une portée de mouſquet, & du côté de l'Ouëſt d'une portée de canon. C'eſt en cet endroit que *Magellan*, ſon beaupere, le premier Pilote, & le Capitaine *Jean Serrano* furent tués. On voit entre ces deux terres un Port, où l'on eſt à l'abri de tous les vents, & qui a deux entrées du côté de l'Eſt & de l'Ouëſt, mais il y a quelques bas-fonds à éviter. *Magellan* trouva en cet endroit pluſieurs vaiſſeaux de differentes Nations. Le Roi du Pays voulut exiger de lui le droit pour les marchandiſes & pour l'ancrage, mais il s'en

Section V. *Des Iſles de Cebu, de Mindanao, de Xolo &c.*

Iſle de Cebu.

(*a*) Relat. des Iles Philipines. (*b*) *Correct* ubi ſup.

Entrevue d'un cacique, en allégeant la grandeur du Roi d'Espagne, & que des vaisseaux de guerre ne pouvoient rien (*). Il y avoit alors dans l'Isle de Cuba trente-mille familles de gens belliqueux, on y fonda dans la suite le premier village Espagnol, avec des Juges, & tous les Officiers de distinction (a)

V. Isle de Cuba, & Mission de Barthelemi de Las Casas.

Le Roi en fit une ville en 1598, où il envoya pour l'Evêque le P. Pierre d'Agnero de l'Ordre de St. Augustin. Il étoit permis en ce temps-là aux habitans de Cuba d'envoyer des vaisseaux à la Nouvelle Espagne, de même que ceux de Matanzas aujourd'hui: mais ils peuvent très-rarement en envoyer deux, & par des raisons que nous devons dans la suite de la continuation même d'un seul. A mesure que le commerce de cette dernière plus en état accru, & sur-tout depuis la permission d'envoyer annuellement des vaisseaux au Mexique, le commerce de Cuba est tombé peu à peu. & depuis longtemps cette ville est devenue un village, où réside ordinairement toujours un Evêque (b). Il y reste néanmoins encore quelques traces de son ancienne splendeur, comme la Cathédrale, deux ou trois Couvens, & un Fort de pierre de forme triangulaire, pour la défense du Port, où l'on entretient une Garnison de deux Compagnies d'Infanterie Espagnole. Il y a aussi dans les environs deux villages, qui servent autrefois de faubourgs de la ville, l'un nommé *Paraso*, est occupé par des Marchands & des Ouvriers Chinois, & l'autre par des Indiens, qui font exempts de tribut parce qu'ils ont été les premiers à se soumettre aux Espagnols, & qu'ils leur ont

Entrevue en Roi de Cuba, & sa réponse.

aidé

(a) Herrera, *Hist. des Indes*, Decad. I. c. (b) Mémoires Manuscrits de Las Casas. T. V. L. I. Ch. 10.

(*) Il y a dans le voisinage de Cuba quelques petites Isles, qu'on appelle Pourceaux, du mot des Naturels, auxquels les Espagnols donnèrent le même nom parce qu'ils y en trouvèrent beaucoup que le peuple de la terre d'une façon singulière. De ces noms [illegible] les noms donnés aux [illegible] que les Espagnols [illegible] par eux à cette [illegible] Quelques-uns [illegible] figures de [illegible] des Peuples [illegible] qui [illegible] qu'ils [illegible] ces [illegible] qu'ils [illegible] Chinois [illegible] Indiens [illegible] aidé

(c) Herrera, de ces Isles il parle [illegible] qu'il [illegible] que les Chinois [illegible] ville Cuba. [illegible] qu'ils [illegible] qu'ils ne [illegible]

une aide à découvrir & à conquérir les autres Iles. On compte dans Cebu cinq mille familles, fort attachées aux Espagnols, parce qu'elles sont Chrétiennes. La seule espece de grain que l'Isle produit s'appelle *Bonoa*, qui n'approche pas du blé, ni même du riz, il est de la couleur du riz, mais il est un peu plus petit, & a un autre goût (a). Il y croît aussi beaucoup d'*Abaca* sorte de plante qui produit comme le lin fournit du fil fin & grossier. De premier on fait de la voile qui quoique claire ne laisse pas d'être forte, ne laisse que peu d'usage à l'eau. De plus gros on fait des cables qui se trouvent très bons, n'étant pas sujets à la pourriture dans l'eau, comme les cordes noires, que l'on fait de Cocotier, qui s'en va en cendre de quelques années. Il y a encore beaucoup de coton, dont on fait des toiles très fines, & de plus on fait une autre sorte de toile, dont la chaîne est de coton, pour trame un fil d'autres productions de valeur & à vil prix. On trouve pour ainsi dire chez soi de l'épice de drogue qui ressemble à l'Aloës en assez grande quantité de bonne sorte, & de la droite (b).

Avant que la guerre entre l'Espagne & l'Angleterre fut allumée, les Anglois parcouroient presque toutes les mers du monde, & quoique les Espagnols fussent en droit d'exclure les Anglois de leurs Ports, ils ne pouvoient pas les empêcher de naviger dans les mers de l'Amérique, & de la Nouvelle Espagne, & de la Nouvelle Espagne aux Philippines, avant fait la découverte, & avant passé par le détroit de Magellan, ils avoient aussi fait leurs premiers voyages. Mais il est facile de connoître la raison pourquoi le Commerce avec les terres des Espagnols en Asie & en Amérique fut à Cebu, il ne se faisoit pas entre cette Isle & la Nouvelle Espagne, mais avec le Pérou, on alloit de Cadix à Cebu & de Cebu à Cadix. Cette route qui est presque en droite ligne étoit plus sûre & plus courte que celle de Manille à Acapulco. Des vaisseaux de Cadix sont venus à Cebu en deux mois, & n'en ont mis que trois pour le retour, & il n'y a guères fait de voyage qu'on n'ait découvert quelques Isles au Sud ou au Nord de l'Equateur. Quelques Relations disent qu'en 1567 on découvrit les Isles de Salomon, que l'on prétendoit être plus riches qu'aucun Pays découvert jusqu'alors (c).

Cela engagea le Licentié Castro, pendant qu'il étoit Gouverneur du Pérou, d'armer en 1567 une Flotte, sous le commandement de *Don Alvare Mendoza*, de qui nous avons parlé souvent, pour achever cette découverte. Il fit voile du Port de Callao de Lima avec trois vaisseaux, l'Oiseau, la Licorne & le Sauvage, & après avoir couru huit cens lieues à l'Ouest, il découvrit premierement la Isle de Gratiosa, quelques Isles sur les habitans étoient fort bruns, dont les cheveux épais & noirs couvroient des grosses lèvres, du gingembre & de la canelle. Ils découvrirent ensuite la première Isle où ils débarquerent, & y apporterent une patache, avec laquelle & les chaloupes de leurs vaisseaux ils découvrirent cette grande Isle, entre la mauvaise & le mauvais degré de Latitude Australe, fort riche, bien peuplée, & abondante en épiceries, dont ils emporterent une bonne quantité avec eux. Mais le Chevalier *François Drake* étant entré dans les Mers du

(a) Carreri, ubi sup.
(b) Herrera, Carreri, Lopez.
(c) Purchas Pilgrims, Vol. IV. p. 1431.

Sauvage de Cebu & de Mindanao & Isles des Larrons.

Voyage de Lima à Cebu & par mer d'Espagne aux Philippines & de la Nouvelle Espagne aux Philippines.

Différentes opinions touchant ces Isles.

1663.

Livre V. Découvertes des Espagnols dans la Mer du Sud.

du Sud par le Détroit de Magellan peu de tems après, il y eut des ordres d'Espagne, qui portoient à tenter de chercher davantage ces Isles. Celle n'empêcha point qu'en 1525 le Vice-roi du Pérou n'envoyât une Escadre de quatre vaisseaux, sous le Commandement de Garcie de Loaisa, qui manqua les Isles de Salomon, mais aborda celles de Moluque, où dans un danger de Lorsque les autres plusieurs fois, ne par leur propre faute, l'Espagnol furent fort maltraités par les Indiens de leurs vaisseaux, & des deux qui l'un se rendit à Mindanao & l'autre à Moluque avec beaucoup de peine. C'est là une Relation [illegible] & qui est quelque chose que l'on a fait pour découvrir ces Isles Orientales, & qui est propre à convaincre pleinement les perfonnes qui [illegible] que les Espagnols n'ont pas gagné beaucoup en changeant de route pour aller aux Philippines (a). J'allois à en donner preuve du reste de cet Article.

Les

(a) History of the Navigations printed in Charlevoix, Pedro Chermel de Rocoveo the 8th Volume of Churchill's Voyages p. 70 Islands from 1570 to 1605.

[illegible]

Les Iſles voiſines de Cébu ſont au Nord-Eſt, proche du Cap de Buruluque, comme *Bantayan*, petite Iſle environnée de quatre ou cinq autres plus petites. Dans toutes, on ne compte que trois-cents Indiens tributaires, qui s'occupent à la pêche & à faire des toiles de coton. Entre Cébu & la côte d'*Oguncó* & *Leyte* on trouve d'autres petites Iſles, qu'on appelle *Camotes*, dont la principale eſt *Pano*, qui dépend de Cébu. Le Cap appelé *Tanon* confine *à l'Iſle des Noirs*, qui a cent lieues de tour, dont n'en eſt ſéparée que par un petit canal d'une lieue de large, très-dangereux pour les courans. L'Iſle des Noirs s'étend depuis le neuvieme degré juſqu'au dixieme, trente-minutes. Elle eſt fort fertile en riz, dont elle paye ſon tribut, & en fournit Cébu & les autres Iſles voiſines. Les montagnes ſont habitées par des Noirs aux cheveux crépus, qui à cauſe de leur nombre ont donné le nom à l'Iſle, & vivent en liberté, comme leurs ancêtres. Le Pays eſt partagé entr'eux, les uns demeurent ſur le ſommet des montagnes & les autres ſur le penchant, ils ſe battent cruellement quand les uns veulent entrer ſur les terres des autres, ce qui arrive ſouvent, parceque c'eſt une coutume entr'eux qu'ceux d'en haut ne peuvent point avoir de femme, à moins qu'ils ne l'ayent ravie à ceux d'embas, & auſſi de même de ceux d'embas, de ſorte que tous les jours il y a du ſang répandu, & beaucoup meurent des fléches empoiſonnées, dont la pointe eſt ordinairement de fer, de caillou, d'os, ou de bois durci au feu (*a*).

Il y a une troiſieme eſpece de Noirs, qui demeurent aux embouchures des Rivieres, & qui n'ont point de communication avec les autres. Ils haiſſent ſi fort les Eſpagnols qu'ils ne leur font aucun quartier, cependant quand l'Iſle eſt attaquée par les Corſaires de Magindano & de Xolo, tous courent à la défenſe commune, & puis ils ſe retirent dans les montagnes: ce qui les fait agir ainſi, c'eſt qu'ils ſe regardent comme les premiers Seigneurs de l'Iſle. Les Biſayas, par reconnoiſſance de ce qu'ils y ont été reçus, leur fourniſſent du riz pour de la cire. Ces *Eſpagnols* habitent dans les plaines, & le plus grand nombre eſt dans la côte d'Oueſt, ſous la conduite des Jeſuites. On compte trois-mille tributaires dans l'Iſle, ſous un Gouverneur & un Commandant. On y fait beaucoup de cacao, que l'on a apporté de la Nouvelle Eſpagne aux Philippines. On trouve auſſi du riz dans les montagnes, qui y croît ſans eau. L'Iſle *di Fargat* ou *Siquor* eſt proche

Section V. *Détroit de Cébu, de Mindanao, de Xolo &c.*

Iſle dans le golfe de Cébu, à l'extrémité de l'Iſle des Noirs.

(*a*) Carreri, T. V. L. I. Ch. 10.

par les Mers du Sud ſe peuvent aller aux Philippines, qui ſont beaucoup plus loin, en neuf mois. En troiſieme lieu, cette route eſt plus avantageuſe pour la ſanté: il y a des exemples que dans ces longs voyages il n'en mort cent vingt-cinq hommes ſur deux cens, au lieu que l'on a été aux Indes par la Mer du Sud ſans perdre un ſeul homme. En quatrieme lieu, parce qu'on peut eſpérer de faire des découvertes importantes par cette route, ce qu'on ne peut en faire aucune par notre. Cependant dans le peu de temps que les Hollandois n'ont pas changé de ſyſtême, ils ont fait aucune tentative à cet égard, quoique l'on y ait toujours très-bien réuſſi (*a*). Notre fameux Voyageur *Dampier* a dit la même choſe.

(*a*) Recueil des voyages qui ont ſervi à l'établiſſement de la Compagnie, T. III. p. 59, 60.

SECTION V

Des Iſles de Cebu, de Mindanao, de Xolo &c.

proche de celles des Negres & de Cebu, qui la premiere elle eſt habitée par des Peuples courageux, & robuſtes comme ceux de Mindanao & de Xolo. L'Iſle de *Panamao* eſt vers l'Oueſt, ſur la côte la plus longue de *Caragoa*, & n'eſt éloignée de cette que d'une portée de mouſquet. Elle a trente lieues de tour, quatre de longueur, & eſt large à proportion, elle eſt montueuſe, arroſée de pluſieurs Rivieres, & pleine de Mines de ſoufre & de mercure. (a)

Ce qu'on entend ici par les parties integrantes de l'Empire des Espagnols dans les Indes Orientales.

Telles ſont ce qu'on peut appeller les parties integrantes de l'Empire des Espagnols dans les Indes Orientales, car pour ce qui eſt des plus petites Iſles, dont quelques-unes ſont deſertes, il faudroit un volume entier pour en faire ſeulement une courte deſcription. Les Habitans des Philippines parlent tous des Langues differentes, & dans quelques-unes des grandes Iſles, on dit y avoir pluſieurs Nations, on parle autant de langues qu'il y a de differents Peuples. Mr. Cleyn dit que ces Langues ne ſont apparemment que des dialectes, qui tirent leur origine de la diverſité de la prononciation, de ſorte qu'ils s'entendent les uns les autres, au moins aſſez pour n'avoir pas beſoin d'interprete. Il y a outre cela deux Langues generales, & ce que l'on en ſait eſt plus que ſuffiſant pour faire connoître qu'il fut un tems où ces Pays etoient plus floriſſants & les habitans plus civiliſés qu'ils ne le ſont aujourd'hui. ( ) (*) Après avoir achevé ce que nous avons à dire de l'Empire qui devoit être du Gouvernement Eſpagnol de Manille, il nous reſte à dire quelque choſe de ceux Iſles, qui, quoiqu'elles ayent été depuis longtems le partage des Eſpagnols, ſont rarement comptées parmi celles faiſant partie de l'Archipel de St Lazare, & dont ſans contredit on ſe ſoucie aujourd'hui qu'

(a) *Montanus*, *Navarette*, *Cleyn*, &c.
(b) *Dalgado*, *Cleyn*, *Navarette*, *Cleyn*, &c. Introduction de la Converſion y Comercio de las Islas Filipinas. Voyez auſſi les Sections ſuivantes.

(*) Les deux Langues generales dont on parle dans les Philippines ſont celles des Tagales & des Bisayes. La premiere eſt prolixe, fort riche, & bien que je ne la connoiſſe pas parfaitement, je crois pouvoir dire qu'elle eſt non ſeulement exacte & abondante, mais auſſi fort douce. Il n'y a que douze conſonnes & trois voyelles, ne confondant ni le B & le V, ni le D & le R, ni le F & le P. Le mot de cinq lettres qui paſſe pour le plus long, n'en a que quatre, parce que l'un porte deux fois la même. Les Mathematiques, dans cette Langue, ſont à peu près de la Hebreu, la grandeur du Ciel, la conſtellation du Lion, & quelques autres ſont fort approchantes de la nomenclature Eſpagnole. Les Peuples font grand uſage de mots qui ſignifient une mere que l'on a, & la mere d'un Eſpagnol par exemple, ou d'un habitant plus grand, nommés une autre que celle qui les a mis au monde. Quoique la Grammaire ait été faite par l'ordre de Philippe II. on ne trouve pas de traces de longues voyages dans toute l'étendue de l'Archipel, & faites en conſéquence beaucoup pour connoître ce que ces Iſles ſont à préſent. Par ce qu'il paroît que les Anciens nous en ont laiſſé, ils ne connoiſſoient pas plus de la moitié, & que ce qu'ils en ſavoient étoit fort imparfait. Les Eſpagnols ſont encore plus ignorants, ſans que l'on ſache à quoi attribuer cette ignorance. C'eſt ce que les Mathematiques, & la Cosmographie en particulier, nous offre du ſupréſumant (*), quoiqu'elles en ſoient très fort, mais juſqu'ici avec peu de ſuccès.

(a) *Herrera*, *Histoire des Iles Philippines*, *Navarette*.
(b) Manuſcrit MS. d'un Pere [illegible] que nous devons un long extrait dans ce volume.
(c) *Cleyn*, *Histoire des Iles Philippines*, Jesuite.
(d) *Navarette*, *Navarette*, Auteur du meilleur Ouvrage.

qu'aucune de celles dont nous avons parlé, à la réserve de l'ambre. Nous laissons passer en silence quelques arbres qui ne sont connus, que par quelques fruits ou quelques écorces dans un état peu propre à faire connoître leur espèce.

V. Description de Cebu, de Matalon, de Zubu &c.

Matalon & *Zubu* sont deux Villes de l'Isle de Cebu. Elle est d'une figure triangulaire, dont les trois pointes sont *Sambuangan*, *Mindanao* & *Bohol*, situées à-peu-près à égale distance l'une de l'autre. Sa longueur est d'environ soixante & quinze lieues. On trouve entre Zubu & Matalon, *Argao*, qui est à quinze lieues au Nord au Sud, & à trente-cinq de Matalon. Au Nord de Cebu est l'Isle de Negros, qui est au Nord-Est, & Mindanao, qui est à l'Ouest de Bohol, qui est au Sud-Est. Sambuangan ne fait qu'une ligne de l'Est à l'Ouest. Le Cap de St. Augustin, & les deux embouchures d'un & d'autre côté avec celles de Bohol & de Mindanao. Cette Isle a environ trente-cinq lieues de tour, mais elle a tant de Caps qui avancent en mer, & des Rades si profondes, qui en percent la traverse en un jour & demi on a fait le tour de Matalon, vers le Sud-Est. Il y a plusieurs Isles de différentes grandeurs dans les environs, particulières qui sont habitées & très-belles, à trois lieues de Sambuangan, *Bantan* la forme moitié par un Port de quatre lieues; *Sangat*, à l'Est de Sambuangan, & autres. Matalon, avec les parties voisines & fidèles, jouit aussi de quelques avantages, & est environnée de murs crénelés, principalement sur la Côte de Cartagar. La partie qui est sous le Gouvernement de Sambuangan est très-peuplée, les vivres y sont agréables, les temples rares, & les plus petites Isles Provinces de *Mindanao* & de *Luçon*, sujettes à des Rois Maures, sont mahométanes, & les mœurs infames en rendent le séjour très-désagréable. (a) On compte dans l'Isle vingt Rivières navigables, & douze ou petites. Les plus fameuses sont *Bantan* & *Butuan*, qui viennent de la même source; mais la première a son cours vers Mindanao, la seconde le perd dans la mer vers celui de Butuan & de Leyte. Une troisième, appellée *Sibugan*, a sa source auprès de *Dapitan*, & ses eaux séparent les terres de Matalon de celles de Sambuangan. On y trouve aussi deux Lacs, l'un que l'on appelle de Matalon, ce qui signifie en langue du Pays Homme de Lac, & qui a donné le nom à toute l'Isle, est très-grand, & couvert de certaines herbes, qu'on nomme *Tanfan*, qui s'entrelacent sur l'eau en plusieurs branches, l'autre, qui a huit toises de cour, est dans la côte opposée de l'Isle, & appellé *Malaum*. Tout le terroir est plein de montagnes, excepté le long de la mer, il produit extrêmement beaucoup de riz, & des racines très-nourrissantes, comme des Patates, des Ubes, des Gaves, des Apios & d'autres. On trouve dans toute l'Isle, & principalement sur la Côte de Car-

Description de l'Isle de Mindanao.

(a) Combes, Histoire de las Islas de Mindanao, Jolo y sus adyacentes. Recueil des Voyages de la Compagnie. T. VI. p. 48. Carreri, T. V. L. II. Ch. 6.

(b) Relat. de las Islas Filipinas. Legaz. Dampier. T. I. p. 393 & suiv.

(c) Carreri, ubi sup.

Sixième Voyage de Cortez, de Mexico aux Provinces de Zacatula.

gers, quantité de Palmiers du Sagu, de la farine duquels on fait du pain & du biscuit (a) (*).

Mem-

(a) Canons, ou Sagu.

(*) Ce que nous disons dans ce texte est tiré de la description d'Antonio qui rapporte ce qu'il avoit vu lui-même dans ses voyages aux Indes. Il est vrai que [illegible] Mais il est certain que [illegible] Le Palmier [illegible] Mexicains [illegible] [illegible] [illegible]

Mindanao produit tous les fruits qui se trouvent dans les autres Isles de cet Archipel, mais l'arbre de Canelle est particulier à cette Isle, il croît sur les montagnes sans être cultivé, & n'a d'autre maître que celui qui le trouve le premier. Cela est cause que chacun, de crainte qu'un autre n'en profite, en enlève l'écorce avant qu'elle soit mûre, & quoique d'abord elle soit aussi piquante que celle de Ceylon, elle perd en moins de deux ans son goût & sa vertu. On la recueille dans vingt-cinq villages sur la Côte de Samboangan vers Dapitan, dans des montagnes escarpées, & encore dans un village de la Province de Caraga. Les habitans trouvent de fort bon or, en creusant profondement en terre, & dans les Rivieres, en y faisant des fosses avant que le flot arrive. Il y a beaucoup de soufre dans les Volcans, dont le plus ancien est *Sanail* dans le district de Mindanao. En 1640 tout à coup une montagne sortit en l'air, & remplit tellement la terre & la mer de ses cendres, qu'on croyoit que c'étoit la fin du Monde. On pêche de grosses perles dans les mers de cette Isle & de celle de Xolo (a).

V. Des Isles de Cebu, de Mindanao, de Xolo &c.

Canelle qui se trouve à Mindanao.

A trente lieues de Mindanao vers le Sud Est, c'est la fameuse Isle de *Xolo* ou de *Jolo*, gouvernée par son Roi particulier. C'est où arrivent tous les Navires de Borneo, & on peut l'appeller la Porte de tous les Royaumes Maures. L'air y est fin & frais, avec des pluies fréquentes, qui rendent le terroir abondant en riz. On assure que cette Isle est la seule des Philippines où il y ait des éléphans, & parce que les Indiens ne les apprivoisent pas, comme l'on fait à Siam & à Camboye, ils s'y font extrêmement multiplier. On y trouve des civettes, dont la peau est marquée comme celle des tigres (b). On estime beaucoup un Oiseau, nommé *Salangan*, qui fait son nid comme les hirondelles, ces nids étant bons à manger pour très fortifians. Parmi les fruits de cette Isle a le *Durion*, & beaucoup de poivre, qu'les habitans recueillent vert, & un fruit particulier, qu'ils appellent *du Paradis*, & les Espagnols *fruit du Roi*, parce qu'il ne se trouve qu'dans son jardin. Il est gros comme une pomme ordinaire, de couleur de pourpre, il a de petits pepins blancs, gros comme des gousses d'ail, couverts d'une écorce épaisse comme celle d'un melon, qui sont d'un goût très agréable. L'Isle de *Balanan* est à trois lieues de Mindanao, & en a douze de circuit. Comme elle est à l'opposite de Samboangan, on peut appeller le jardin qui lui fournit des plantains, des cannes de sucre, & d'autres fruits, qu'ils y trouvent en abondance (c) (*).

Isle de Xolo & de Xolo.

Il

(a) Relat. de les Isles Philipines. *Dampier.*

(b) *Correa*, T. V. L. II. Ch. 6.

(c) *Combes*, *Correa*, ubi sup.

(*) Avant que les Chinois trafiquassent avec les Hollandois à Batavia, ils brûloient, dans toute, au moins la plus grande partie de leur Canelle de Mindanao, les Espagnols l'appellent de Mindanao. Il n'est point douteux, que si on la cultivoit comme il faut, elle n'y devint aussi bonne que à Ceylon, mais les Princes Maures ont de l'éloignement pour tout ce qui est de ce genre, de peur d'attirer les Espagnols & les Hollandois, qui en les traitant comme ils trouvent nés pour être leurs esclaves découragent toute amélioration; & en voulant avoir plus qu'ils ne peuvent gouverner, ils perdent beaucoup de ce qu'ils

SECTION V

Divers des Cebu, de Mindanao, de Xolo &c.

Il y a cinq Nations principales dans Mindanao, savoir les *Mindanais*, les *Caragas*, les *Lutaos*, les *Subanos* & les *Dapitanes*. Les *Caragas* sont braves par mer & par terre. Les *Mindanais* perfides, larrons & cruels. Les *Lutaos*, Nation établie depuis peu dans les Iles de Mindanao, de Xolo & de Buſuan, vivent dans des maiſons batties ſur des pieux, au bord des Rivieres, que l'on ne peut pas paſſer à gué de haute marée, car *Lutao* ſignifie en leur langage une perſonne qui nage. Ces Peuples aiment ſi peu la terre, qu'ils ne la cultivent pas du tout, & vivent comme ils peuvent de la peche dans des murs de ces Parcs. Ils ſont habiles dans le Negoce, & le portent juſques à Borneo. Les *Subanos*, ou Subanis, qui demeurent proche des Rivieres, car *Suba* ſignifie une Riviere, ſont les moins eſtimés de toute l'Iſle, & ſont regardés comme des infames & des traîtres. Ils ne s'éloignent jamais des Rivieres, où ils baſtiſſent leurs maiſons ſur des pieux ſi hauts qu'on n'y atteindroit pas avec une pique, ils s'y retirent la nuit, en y montant par le moyen d'une perche qui eſt pour cet uſage. Ils ſont comme vaſſaux des *Lutaos*. Les *Dapitanes* ſurpaſſent les quatre Nations, dont nous avons parlé, en courage & en prudence, & l'on ne doute pas qu'ils n'ayent fort aidé les Eſpagnols à faire la conquête des Iles (*a*).

Nota qu'ils ſubſiſtent en effet.

L'interieur du Pays eſt habité par des Montagnards, qui aimant la liberté & le repos reſtent dans ces montagnes, ſans aucune envie de venir ſur les côtes, s'embarraſſant peu du labourage. S'étant ainſi rendus ſauvages, faute de Commerce, ils ont donné occaſion aux Etrangers de s'emparer de leurs Côtes & de leurs Rivieres. On trouve encore dans Mindanao quelques Peuples noirs comme des Ethiopiens. Ils ne reconnoiſſent point de Superieur, non plus que ceux de l'Iſle des Noirs, & des montagnes de Manile, & vivent comme des bêtes, n'ayant commerce avec perſonne, & faiſant du mal à tous ceux qu'ils rencontrent. Ils n'ont aucune demeure fixe, & dans les plus mauvais tems ils n'ont d'autre couvert que les arbres. Ils n'ont d'habillemens que ceux que la nature leur a donnés, puiſqu'ils ne couvrent pas même les parties honteuſes. Leurs armes ſont l'arc & la fleche, & leur barbarie ne leur a procuré d'autre avantage, que de ſe maintenir en liberté (*b*).

Nouvelle Eſpece d'Iſle.

Tous les habitans de ces Iſles ſont généralement Gentils de Religion; mais

(*a*) *Combes, Carreri* l. c. *Dampier*, T. II. (*b*) *Carreri & Dampier*, ubi ſup. Ch. 12.

pourroient acquérir ſans peine & ſans danger (1). On dit que l'on a trouvé auſſi dans cette Iſle des Grenouilles; mais que le Roi en ayant été informé, les fit arracher, en diſant, *il n'eſt rien que nos Sujets n'aiment, que Dieu ait créé pour eux* (2). Il faut voir en cela qu'il étoit bon Politique, préférant la ſureté & celle de ſes Sujets au profit paſſager qu'ils auroient pu retirer de cette eſpece. Les Cannes de ſucre ont été apportées de l'Amerique dans cette Iſle par les Eſpagnols, & elles y ont ſi bien profité, que le ſucre, qui eſt fort bon, eſt à vil prix (3).

(1) Mémoire MS. d'une perſonne qui a été longtems aux Indes Orientales.

(2) *Dampier*, T. I. p. 401.

(3) Dictionn. des Commerce, au mot *Sucre*.

mais depuis Sanxi jusqu'à Sanhoan-tan, le Langage le Code, les Fêtes, Mariages, particulièrement ... sont les mêmes que ceux de Siam. Quelques-uns de ces Peuples ... cette Religion de Mahomet ... prêcher le premier, y ... infinité de fables. Les Bramins ... mais pour dire le vrai, ils sont généralement Athées, & ceux qui ont ... que Rois sont Sorciers (a) (*). Les Mahométans ne ... Rangon que ces trois ... ne point manger de porc, ... & circoncire plusieurs femmes, quoique ... ce qu'ont fait aux autres & aux ... Ils sont fort sobres, ... d'un peu d'eau, & quand ... de racines d'arbres, sans jamais ... Ils ont comme les ... vrai. Lorsqu'ils vont ... un chameau, du ... aucune autre sorte que du ... Leur habillement est ... & chacun est son propre ... Un riche habit ... de soie, de pourpoint & de ... Ils portent au côté un ... dont la poignée est d'or, ... d'une étoffe du Pays, ... Leur tombe fut longue ... turban à la manière des ... Les femmes portent de ... qui leur fait de jupe, ... leur drap, sur ... une mauvaise natte, ... Leur fait par dessus ... bras. Leurs maisons ... bois sont ... de nattes de ... fort de siège, ... d'arbres de pots ... Ils ... & les coins de ... Leurs coutumes sont ... chez les Mahométans, ... pere de payer ... pour le fils, ... la rachette de ... il le retient pour ... & ce qui est ... Ils font la ... à l'endroit du ... pour le ... qu'ils font à ... de la liberté, & pour le ... crime d'un fils ... tous les parens en ... Ils sont ... assez ... aux étrangers qui ont affaire avec eux, & l'on ne peut ...

(a) Relat. de la Isles Philippines. (b) Carreri, T. V. L. II. Ch. 6.

(*) Ce que nous disons ici sur l'ancienneté des Auteurs Espagnols, & le Lecteur doit l'entendre dans son véritable sens. Il est certain que les Mahométans ... que des ... confusément ... Peuples ... grand ... & c'est par ... fait ... naturelle, ... Mahométisme ... d'une autre Religion. Si effectivement ... fesant à eux-mêmes, ... Peuples, qui ... d'Arabie, ... ce qu'ils sont extrêmement ... d'avoir commerce ... & ont ... d'être ... prendre Sorciers ... effets d'une forte ... Au reste ... de faire ... car depuis que la Religion Chrétienne ... parmi eux, ... ne se font pas ... & ont fort ... Il est non-seulement ... à toute ... mais ... avec dispute.

(*) Le reste de cet Alinéa manque.

Section V. *Des Isles de Cebu, de Mindanao, de Xolo &c.*

s'en tirer qu'aux dépens de sa bourse. Ils ont le vol en horreur : ils punissent de mort l'inceste au premier degré, mettent le criminel dans un sac & le jettent dans la mer. Les procès se terminent promptement sans beaucoup de formalités, tant dans le Civil que dans le Criminel. Le Roi de *Xolo* a pour l'administration de la Justice un Premier Ministre, qu'on appelle *Lambmital*, qui est le premier Officier de la Cour. Les Grands y oppriment les Pauvres, parceque le Roi n'y est pas assez absolu (*a*). Il y a des degrés de Noblesse, comme de Tara, c'est à dire Seigneur, d'*Orancaya*, homme riche & Seigneur de Vassaux. Les Princes du Sang Royal à Mindanao, sont appelés *Cacier*, ou *Cachiles* comme l'on prononce, les mêmes distinctions ont lieu dans les Moluques (*b*). En tems de guerre ces Peuples ont fait paroître beaucoup de courage sur mer & sur terre contre les Espagnols, qu'ils ont souvent fort inquiétés par leurs pirateries sur mer, & en faisant des descentes sur leurs côtes, c'est à quoi ils n'auroient jamais été exposés, si, comme on l'a souvent conseillé, les Gouverneurs avoient entretenu une petite Escadre de Galeres, ce qu'ils auroient pu faire avec une médiocre dépense (*c*).

Mindanao a été subjugué par les Espagnols, mais ils ne font que la tenir sous leur domination.

Une grande partie de l'Isle de Mindanao étoit autrefois soumise au Roi Catholique, mais il en avoit beaucoup coûté à la réduire, & on la gardoit avec peine. Les Espagnols dans la dernière guerre ayant fait la paix avec le Sultan Maure, donnerent leurs garnisons, & le repos rétabli par le zele des Missionnaires de la conversion des Indiens, ceux qui se firent Chrétiens n'attachèrent fortement aux Espagnols, & comme ils sont soupçonnés de Mauresque ils sont encore exposés à cette épreuve (*d*). La ville de Mindanao est située sur le bord d'une Riviere du même nom, les maisons sont basties sur des pilotis comme la Capitale de Siam, il s'y fait un grand commerce, & il y a même une monnoie de quatre d'or. Le Capitaine *Dampier* rapporte, que dans le tems qu'il y étoit le Sultan & ses Sujets témoignoient beaucoup de bonne volonté pour les Anglois, & leur auroient accordé un établissement avec plaisir, selon lui cela auroit été très-praticable, pourvu qu'on y eut envoyé des Vaisseaux par la Mer du Sud, alors, en partant d'Angleterre au mois d'Août, ils pouvoient arriver à Mindanao en Février. Les raisons qu'il allegue pour prouver qu'on pourroit y faire un établissement avantageux, sont très-plausibles, & sont tirées principalement de la commodité de la situation de l'Isle, de l'abondance de toutes marchandises qu'on y trouve, & de ce qu'on pourroit commercer avec les Isles voisines (*e*) (*). Mais il n'y

(*a*) Combes, *Conquête* l. c. *Dampier*, T. II. Ch. 16.

(*b*) *Argensola*, Conq. des Moluq. T. I. L. I.

(*c*) L'Ambassade, *D. Hieronymo de Barrada y Carrillo* Relac. de las Islas Filipinas.

(*d*) Relac. de las Islas Filipinas.

(*e*) *Dampier*, T. II. p. m. 33.

(*) C'étoit au mois de Juillet 1688, que le Capitaine *Dampier* étoit à Mindanao, sur un vaisseau de Boucaniers, commandé par le Capitaine *Swan*, le dessus duquel fut de l'Isle & de la Capitale, qui, comme on le dit dans le texte, porte le même nom, est exprimé en ces termes : „ Plusieurs personnes âgées de l'un & de l'autre sexe parlent „ le pa-

(*f*) *Dampier*, T. II. p. 2 & suiv. L'Auteur a fait un Extrait des Voyages de *Dampier*, qui se trouve dans *Harris*, Collect. of Voyag. Vol. I. p. 110, 111.

n'y a guères d'apparence que l'on tente rien de pareil, au moins de notre tems : on les prisonniers exacts de la Compagnie, qui les ait détournés entreprendre avec des projets de cette nature, n'est convenable & propre pour les Parsiens : à qui nous pouvons en donner de l'embarras par quelque endroit, & le peu qu'ils font de cet esprit entreprenant requis pour l'accomplissement de semblables vues perfides.

Cependant ce peuple a grand nombre de projets que forment les Parsiens, qui vendent du Levant en Mascate, elles y avoient dessein de passer par la Mer du Sud & d'aller par cette route aux Indes : ce qui pourroit très bien arriver : car on sçait bonnement que les pilotes des Espagnols, des Anglois & des Hollandois qui les ont portées à naviguer cette route, & à en découvrir, est mal connue, & peu ou point d'usage dans le commerce des Orientaux par cette voye : l'emportement de beaucoup sur celle du commerce tel qu'on le fait à-présent. Ce ne sont-là encore que des spécula-

tions.

Mogol, parceque les Rajapoutes ont eu autrefois plusieurs Ports dans cette Ile. Il [illegible] pour aller défendre Mandou contre les Chinois qui menaçoient d'y faire une [illegible] Ports de refuge pour les vaisseaux [illegible] Ports de rafraîchissement pour [illegible] les Hollandois dont nous [illegible] Anglois [illegible] les Portugais. Les principaux Articles de Marchandises qui se débitent à [illegible] Chapeaux [illegible] Soie [illegible] Cuir [illegible] Sucre [illegible] Cire [illegible] Ivoire [illegible] Plomb [illegible] Cuivre [illegible] Vif-argent [illegible] Corail [illegible] Ambre [illegible] Musc [illegible] Civette [illegible] Benjoin [illegible] Encens [illegible] Myrrhe [illegible] Aloës [illegible] Camphre [illegible] Noix de Muscade [illegible] Clous de Girofle [illegible] Cannelle [illegible] Gingembre [illegible] Poivre [illegible] Indigo [illegible] Salpêtre [illegible] Opium [illegible] Rhubarbe [illegible] Turbith [illegible] Mirabolans [illegible] Tamarins [illegible] Sandal [illegible] Ebène [illegible] Bois de Brésil [illegible] Bois de Calembour [illegible] Bois de Sapan [illegible] Bois de Teck [illegible] Bois de Lacque [illegible] Bois de Cambaye [illegible] Bois de Serpent [illegible] Bois de Rose [illegible] Bois de Violette [illegible] Bois de Fer [illegible] Bois de Cèdre [illegible] Bois de Sandal [illegible] Bois de Santal [illegible] Bois de Sandal [illegible] Bois de Santal [illegible] Bois de Sandal [illegible] Bois de Santal

SECTION V. *Des Iſles de Cuba, de Mindanao, de Xolo &c.*

tions, mais il peut venir un tems, & il viendra certainement, que nos Neveux verront que les Indes ne ſont qu'à moitié découvertes, & que l'on peut encore trouver des Pays qui abondent en marchandiſes auſſi precieuſes qu'on en ait juſqu'à-preſent apportées en Europe, dont les habitans ſe déferoient volontiers en échange de nos manufactures, & ce commerce ſeroit à couvert de l'objection vulgaire, qu'on exporte l'argent, quoique, s'il pouvoit s'établir, il y ait peu lieu de croire qu'il devendroit plus abondant en Europe, parcequ'il ſeroit moins recherché, & que par conſéquent il nous en viendroit moins de l'Amérique (*a*).

SECTION VI.

Prérogatives particulieres du Vicerot Eſpagnol *des* Philippines ; *& Politique ſinguliere pour contrebalancer l'autorité preſque illimitée dont il jouit. Etat du Commerce entre l'Aſie Eſpagnole & l'Amérique Eſpagnole. Objections faites contre ce Commerce : Réglemens faits pour le rendre plus utile au Bien public.*

SECTION VI. *Autorité du Vicerot des Philippines &c.*

APrès avoir fait la deſcription des Iſles que les Eſpagnols poſſedent, nous allons examiner l'etat général des choſes, & faire voir de quelle valeur & de quelle importance ſont les Philippines. Le Gouverneur-General de ces Iſles eſt pour le rang egal, ſinon ſuperieur, au Vicerot des Indes. Ses appointemens en qualité de Gouverneur ſont de cinq-mille pieces de huit par an, ce qui joint avec ce qu'il a comme Préſident de la Cour Royale, & comm. Général, fait en tout treize-mille pieces de huit, & ce n'eſt-là cependant que la moindre partie de ſon revenu (*b*). Son autorité n'a preſque d'autres bornes que celles qu'il veut y mettre lui-meme. Il diſpoſe de tous les Emplois Militaires, & de la plupart des Emplois Civils, quand ils viennent à vaquer, il choiſit les vingt-deux Alcaldes, qui gouvernent autant de Provinces, env avec un Gouverneur aux Iſles Marianes, quand celui qui y eſt vient à mourir, juſqu'à ce que le Roi en ait nommé un autre, il nomme le General du Galion qui va tous les ans à la Nouvelle Eſpagne, & comme ce poſte rapporte cinquante-mille écus, il ne le donne pas pour rien, non plus que les autres (*c*) Il diſtribue toutes les *Encomiendas* ou Seigneuries. Il donne aux Indiens des Commiſſions de Colonels, de Majors & de Capitaines parmi leurs gens, & comme ils ſont fort avides de ces Titres, ils ne manquent pas de témoigner leur reconnoiſſance à celui qui leur confere ces honneurs. En un mot on peut dire qu'il jouit preſque de l'Autorité Souveraine avec un revenu immenſe, & cela pendant huit ans, ſans contradiction. Mais comme toutes les conditions de la vie ont leurs deſagre-

Grande autorité du Gouverneur des Philippines, & ſes revenus.

(*a*) *Purchas*, Pilgrims, Vol. IV. p. 1411. (*c*) *Navarrete*, *Churchill*, I. c. *Churchill*,
(*b*) Relac. de las Iſlas Filipinas. *Carver*, Account of the Eaſt Indies.

grément, cette haute Dignité est accompagnée d'une circonstance fâcheuse, qui fait qu'elle est moins désirable. La Cour d'Espagne, considérant que le Gouverneur est un homme que l'ancienneté peut élever & accompagner, & que l'envie de s'avancer expose à une forte tentation, elle le taxe en quelque façon à la merci du peuple, quand il sort de charge (a) (*).

Sect. VI. Abus auxquels les Vice-rois des Portugais aux Indes sont exposés.

Quand le tems de sa Commission est expiré, il ne peut quitter Mozambique, qu'après qu'on a fait une rigoureuse recherche de sa conduite. Son successeur est ordinairement le Juge, en vertu d'une Commission expresse. Les habitans ont 6 mois après la publication faite dans l'assemblée générale, pour porter leurs plaintes, & venir pour les poursuivre. Quand il s'agit de choses importantes & causes d'heureux le Juge reçoit directement les informations, & en rend compte avec son avis au Conseil des Indes, sans décider dans les choses de moindre importance (b). Il peut cependant ordinairement à réclamer à la personne offensée, & à payer une amende au profit du Roi (†). Autrefois la rigueur alloit si loin, que si les accusations étoient

(a) Corvi, ubi sup. (b) Almeyda, Corvi.

(*) Cette loi semble double peine les anciens Egyptiens, qu'avant que d'ensevelir les Rois ou Princes ils jugeoient publiquement en leur nom, dans lequel ils louoient la bonté & les vertus du défunt & le peuple approuvoient par les acclamations, ou blâmoient [illegible] des fautes ou des vices de la mémoire [illegible] & condamnoient les Officiers subalternes à de très grandes amendes, qui étoient employées à [illegible] Prêtres entretenoient en [illegible] pour quelque [illegible] [illegible] [illegible]

Chapitre VI. *Avarice du Vice-roi des Philippines &c.*

étoient nombreuſes & graves, le Gouverneur étoit mis en priſon, & il y a eu l'exemple d'un qui y a demeuré cinq ans, & d'autres ſont morts de frayeur (a). Depuis ce tems, qui a la faveur d'un preſent de cent mille écus au ſucceſſeur, ils ſe ſont tirés d'affaire, ce qui a tellement irrité les habitans, qu'ils ſe ſont quelquefois fait juſtice eux mêmes, ſans attendre le Juge, & quoique cette action ne ſoit pas excuſable, c'eſt cependant une bonne leçon pour apprendre aux Gouverneurs à ne point perdre de vue leur devoir, de peur d'être dangereux pour eux de l'oublier, de peur que ceux qui en ſouffrent n'imitent leur exemple, & ne s'écartent de l'obéiſſance qu'ils leur doivent. C'eſt ainſi que dans ce cas-là, comme en pluſieurs autres, un grand mal porte ſon remede avec lui.

Soulevement dans Manille contre le Gouverneur & ſon élévation.

On en vit un exemple en 1719. Le Vicerois, qui gouvernoit alors, avoit commis autant d'injuſtices qu'aucun de ſes prédéceſſeurs, avoit encore d'un nouvel expédient, qui fut de pourſuivre les Marchands pour avoir fraudé les droits d'entrée, & afin de ne faire pas les choſes à demi, il appella non ſeulement des faux témoins, mais erigea de ſa propre autorité une Cour, devant laquelle il cita ſur quelques faux rapports ceux (b). Un ſi grand nombre furent ſi brufquement dépouillés, que le reſte prenant la fuite, ſe mettoit à couvert, après avoir mis leur argent en dépôt en divers Couvents. Ils s'embarquerent pour différens endroits des Indes, en attendant que ſon tems fut fini. Le Gouverneur continua ſes perſécutions, & ayant fait condamner les Marchands abſens à payer telle ſomme qu'il lui plut, il demanda leurs effets aux Couvents où on les avoit dépoſés, menaçant en cas de refus de les enlever par force. Alors l'Archevêque de Manille, ſuivi de tout le Clergé, ſe rendit au Palais, & reprocha ouvertement au Vicerois, que

(a) *Navarrete*, Tomo des Relations de la Monarchie de Chine, L. VI. Ch. 4.

(b) *Montbar's*, Account of the Eaſt Indies, Vol. II. p. 193.

des terres d'un Indien. Il a fait ordonner de le pendre dans les magaſins publics pour le ſervice du Roi à un fort bas prix, que perſonne ne fait encore quand on paye. On s'imagine bien pour peu que cela s'eſt fait depuis ce tems-là, que ce n'eſt pas ce qu'il y a de plus grand dans cette affaire, car on ſait le terrible ſyſtême ouvert qu'il produiſit beaucoup au delà de ce que pouvoit rapporter à alors le prétendu arriéré obligé d'acheter le ſurplus à grand comptant. Tout cela avoit rendu ſa cauſe à odieuſe que ſon ſucceſſeur ne trouva pas, ainſi on le dit, à la fin on l'envoya en Eſpagne où il fut abſous par le Conſeil des Indes. Les Hiſtoriens de Manille diſent que le nombre trois témoins trouva dans cette fut l'Eſpagne qui avoit pris aux Iſles Marianes le Magaſin de riches marchandiſes qu'il avoit à Acapulco. Indé par le fils du Gal, & les tréſors qu'il appartenoient qu'on trouva dans à Burgos qui prit à part étonné plus qu'il n'avoit pu acquérir [illegible] dans ſon Gouvernement & cependant il fut en cela aſſez pour acheter des [illegible] & de bonnes terres.) Don Joſeph Fernando Chacon fut ſucceſſeur fut à ſon tour pris dans le Château de St. Jacques à peu près cinq ans, & les Hiſtoriens de Manille s'épouvantent à faire d'un ſemblable *Monarque de Lara* ſon ſucceſſeur de *Fauſte* [illegible] ſe livrant en tête à la recherche de la vérité, qu'elle conſiſtoit ſur le Gouverneur à ne s'être fait demander au Palais pendant tout le voyage, & ſe vaillons pour reconnoître à Manille ce qu'il redemandoit plus que [illegible] ſe fut appris qu'il fut bien aiſe à la Nouvelle-Eſpagne, où il acquit le plus grand [illegible]

(a) *Navarrete*, Tomo des Relations de la Monarchie de Chine, L. VI. Ch. 4. (b) *Montbar's*, Account of the Eaſt Indies, Vol. II. p. 193.

que son avance seule étoit la cause des désordres, & que c'étoit en vain qu'il se flattoit de l'impunité, s'il osoit entreprendre de violer les immunités de l'Eglise, dont le but primitif étoit le bien public, auquel elles se trouvoient attachées. Le Gouverneur, frappé à cet avis si sage, eut ordonné de se retirer sur le champ, ce qu'ils firent : mais un Religieux Augustin, irrité du traitement fait à l'Archevêque, & voyant le peuple bien armé dans les rues, tira un grand crucifix d'argent, le mit sur son épaule gauche, & ordonna à tous les bons Catholiques de le suivre. Se voyant bien accompagné, il retourna au Palais, le Gouverneur, qui n'avoit que peu de gens autour de lui, eut l'imprudence de leur ordonner de faire feu, ce qui mit le peuple en fureur, ils donnèrent l'assaut au Palais, & tuèrent le Gouverneur sur la place. A la première nouvelle du tumulte, son fils sortit de la Citadelle à la tête de la Garnison, pour venir à son secours, & les habitans allèrent au devant de lui. Celui qui portoit leur étendart leur dit en peu de mots, qu'ils étoient bons Sujets de Sa Majesté Catholique, & qu'ils avoient puni un homme qui ne l'étoit point : qu'à l'égard de lui, les habitans de Manille n'avoient aucun sujet de s'en plaindre, & qu'ainsi il feroit bien de s'en retourner à son poste, mais en s'obstinant à vouloir venger la mort de son père, il périt lui-même, parce que les Soldats l'abandonnèrent & rentrèrent dans la Forteresse. Quand le Nouveau Gouverneur fut arrivé, on fit de rigoureuses recherches de tout ce qui s'étoit passé, les Marchands furent déclarés innocens & on les invita à revenir, & sur un mandement de cinq pièces de huit, que l'on trouva dans les coffres du Gouverneur défunt, on indemnisa ceux qui avoient perdu par ses injustices. D'un autre côté il y a eu des Gouverneurs qui se sont conduits avec tant d'intégrité, qu'ils ont été continués dans leur poste, quoique leur Successeur fut arrivé & eût payé au Roi soixante-dix-mille pièces de huit, sa patente ayant été révoquée & l'argent rendu, à la sollicitation des habitans de Manille. Pendant les huit premières années de son administration, ce Gouverneur avoit acquitté généreusement tout ce qui étoit dû aux Indiens, défrayé toutes les dépenses publiques des revenus de l'Etat, amassé plus de quatre-cens-mille pièces de huit dans le Trésor Royal, & augmenté les revenus du Roi de plus de cent-mille, en s'attirant les bénédictions du Peuple, & nonobstant cela par une décente frugalité il ne laissa pas d'acquérir d'immenses richesses, dont il voulut par son Testament que la plus grande partie fût employée en charités (a) (*).

Section VI. Abrégé du Vice-roi du Pérou, &c.

Il est évident par ce que l'on vient de dire, que l'Expérience & la Raison d'état

Gouverneurs de Manille aux Indes.

(a) *Navarrete*, Tratados Históricos de la Monarchia de China, L. VI.

(*) Cet illustre Gouverneur étoit D. *Fouple Ormaz y Gorgora*, Chevalier de St Jaques, & descendu des anciens Rois de Navarre. Il ne flattoit ni ne craignoit le peuple, qui au contraire l'aimoit & le craignoit plus qu'aucun de ses Prédécesseurs. Il ne fut malheureux que à son égard, c'est que de son tems il périt deux Galions, ce qui réduisit les habitans de Manille à une grande pauvreté (1)

(1) *Gemel*, T. V. L. 2. Ch. 6.

Section VI. *Avantages des Philippines.*

démontrent également, que les Philippines ſont en état de rapporter au-delà de ce qu'il faut pour les garder, & l'on convient néanmoins généralement que les revenus publics ne ſuffiſent que les deux tiers de ce qu'il faut pour les dépenſes annuelles. Le reſte, qui monte à environ deux-cens-cinquante mille piaſtres de huit, couvre tous les ans de la Nouvelle Eſpagne en argent, c'eſt ce dont on s'eſt plaint depuis longtems comme d'une charge fort onéreuſe, parceque les Eſpagnols prétendent qu'on ne devroit jamais cet argent, mais d'habiles gens croyent que les Gouverneurs & les autres grands Officiers, en tranſportent au moins l'équivalent en or & en pierreries, dont une grande partie paſſe par la voye du Mexique, & une autre partie va par une autre route en Eſpagne. C'eſt ce qui nous conduit naturellement à parler du Commerce de ces Iſles, quoiqu'il ne ſoit pas à beaucoup près auſſi grand qu'il pourroit l'être, il ne laiſſe pas cependant d'être très conſidérable, puiſque les Européens & les autres habitans ont entre quatre & cinq-cens vaiſſeaux de différentes grandeurs, avec leſquels ils negocient dans l'Archipel, en divers lieux du continent des Indes, à Macao & en d'autres endroits (a). D'ailleurs Manille eſt comme un Magazin des Marchandiſes des Indes Orientales & Occidentales, & en même tems c'eſt en quelque façon un Port franc, où les vaiſſeaux de toutes les Nations, à la reſerve de ceux des Hollandois, ſont bien venus. Les Anglois y commercent ſous le Pavillon Portugais, ou ſous celui de quelque Nation des Indes, & dans ces derniers tems les Danois ont fait la même choſe. Tant que les Eſpagnols de Goa ont été en état de faire quelque commerce, ils y ont envoyé quantité de vaiſſeaux, & quoiqu'il y en ait encore un grand nombre qui portent Pavillon Portugais, ils appartiennent à d'autres Nations, ceux qui viennent véritablement de Goa ſont pour le compte des Canarins & non des Portugais, tant l'inhabileté & le luxe ont fait déchoir une Nation, qui tant qu'elle eut du courage & de l'induſtrie, fut maîtreſſe des Indes (b). Grande Leçon pour ceux qui ſe glorifient aujourd'hui de leur puiſſance.

Marchandiſes des Philippines.

Les Philippines ont pluſieurs marchandiſes propres pour le commerce du dehors, & n'en conſomment de l'une que peu en grande quantité, de la cire, excellente qu'on y trouve en abondance, des peaux de cerf, des drogues, des bois de teinture, de la canne, du rotin, des ſoyes, on y a auſſi pluſieurs ſortes de groſſes toiles fortes, & d'autres manufactures que les Indiens fabriquent. Mais ce qui attire ſur tout les Etrangers ce ſont les marchandiſes de la Chine, comme les étoffes de ſoye, la toile peinte, les brocards d'or & d'argent, les beaux cabinets & autres ouvrages de Vernis, & un nombre infini d'autres curioſités que les induſtrieux Chinois y apportent, & bien qu'ils ſoient ſouvent ceux qui gagnent le plus à ce Commerce, il eſt impoſſible cependant qu'il ſe faſſe à Manille, ſans qu'il en revienne un profit conſidérable aux habitans de cette ville, auſſi ont-ils fort augmenté depuis quelques années. Ils étoient encore gens à certains égards,

(a) Relat. de les Iſles Philippines, *Harris*, *Navig.* t. 2. Ch. 11.

(b) Diction. de Commerce, T. I. Col. 1143. Ed. in fol. Paris 1713.

égards, & que les affaires fussent dirigées plus au bien public, ils pourroient être bien plus à leur aise qu'ils ne le sont, sur tout en tems de paix, quoiqu'en tems de guerre même il ne leur arrive guères d'être troublés, & qu'ils n'ayent pas à craindre qu'on vienne les attaquer dans leurs Isles (a) Mais ce qu'il y a de plus important, c'est le Commerce de ces Isles avec la Nouvelle Espagne, parceque c'est ce qui fait qu'elles sont d'une si grande conséquence au Roi Catholique. Ce qui entretient le commerce avec la Chine, & fournit des Emplois honorables & lucratifs à des personnes de grande naissance qui n'ont pas de fortune, & ce qui est plus encore, elles défendent les Mers du Sud, & les Etablissemens Espagnols sur les côtes de ces mers contre toutes les entreprises qu'on pourroit former, & auxquels elles seroient infailliblement exposées, si quelque autre Nation étoit maîtresse de ces Isles. Par cette raison les Ministres qui ont voulu & qui voudroient qu'on abandonnât les habitans des Philippines, ou ne font pas bien attention à l'importance de ces Isles, & des grands avantages qu'on en peut retirer, ou se laissent entraîner par des préjugés, qui font l'effet de leur esprit borné & prévenu (b).

VI. *Avantages des Philippines.*

Nous avons observé, que dans les commencemens que l'on accorda aux Philippines, Cébu étoit la Métropole, & dès-là le commerce se faisoit à Callao, qui est le Port de Lima, & il étoit fort différent de ce qu'il est devenu dans la suite. Dans ces premiers tems les Indiens s'appliquoient volontiers à chercher de l'or, & les Espagnols en avoient une bien plus grande quantité qu'ils n'ont eu dans la suite, vraisemblablement ils les traitoient mieux, ils avoient aussi part au Commerce des épiceries, de sorte que les cargaisons qu'ils envoyoient au Perou, y étoient de bon débit. Après la conquête de l'Isle de Luçon, & la fondation de Manille, en 1571, lorsque le commerce de la Chine commença, on trouva à propos de faire divers arrangemens, le voyage de Manille à Callao se trouva long & fatigant, on changea donc de cours, & parceque les vaisseaux sont obligés de faire route Est Nord-Est pour trouver les vents alisés, on choisit le Port d'Acapulco, comme le plus propre à plusieurs égards pour le Commerce, & par là on abrégea le voyage de l'Amérique de la moitié (c). Le Commerce demeura cependant libre pour tout le monde comme auparavant, & par-là la nouvelle Colonie fleurit extrêmement pendant environ trente ans. La Flotte du Perou arrivoit régulièrement à Acapulco, à peu près vers le tems que les Galions de Manille y arrivoient, pour avoir part aux marchandises qu'ils apportoient, de cette façon le commerce entre les Espagnols des Indes Orientales & ceux des Indes Occidentales se faisoit au contentement de tous les intéressés, quoique les retours pour Manille fussent principalement en argent, & en bien plus grande quantité, qu'aujourd'hui (d), (*).

Avantages du Commerce d'autrefois, & son petit état.

Mais

(a) *Carver* dit lui-même, Dictionn. de Commerce *Manilles*.

(b) D. Juan Ortiz y Manzanedo, Justification &c.

(c) *Hakluyt*, Voy. Vol. III. p. 448.

(d) L. Antonio D. *Hurtado de Mendoza* y Carillo, Baleares de las Islas Filipinas.

(*) Ce fut dans ces mêmes vaisseaux que le Capitaine Cavendish enleva la Galion de Manille

Section VI. Autorité du Vice-roi sur les Philippines.

Mais vers le commencement du dix-septieme siecle les Ministres de la Cour d'Espagne & ceux de la Nouvelle Espagne craignirent de grandes craintes touchant les entreprises du Commerce de Manille, ils croyoient qu'il se tendoit qu'à apporter l'une de l'autre, & à enrichir principalement les Chinois, jusques-là qu'on disoit communément à Mexique, que l'Empereur de la Chine pourroit bâtir un Palais des barres d'argent qu'on transportoit. Cependant c'étoit une raison d'une autre nature, qui causoit l'envie de toutes ces richesses aux Philippines. *Philippe* II étant maître des Indes Portugaises, songea tout exprès à conserver les Iles Moluques, parce que l'on prétendoit très-mal que leur perte entraînât celle des autres établissemens Portugais dans les Indes, & ce fut par cette raison que l'on mit les Moluques sous la protection des Philippines, avec cette fâcheuse circonstance, que les Portugais en tirant toutes les épiceries dont ils avoient besoin pour leur commerce, parce que tout le poids de la guerre tomboit sur les Philippines. C'est ce qui porta les dépenses annuelles à près de huit-cens-cinquante mille pesos de huit, tandis que l'entretien public ne vaut à guères plus de cinq cens mille (a).

Dès la reconnoissance des Moluques par les Philippines, & de la Nouvelle Espagne par le Pérou, & de la Chine.

Nonobstant toutes les remontrances, les clameurs contre les Philippines devinrent si grandes, qu'en 1604 le commerce fut limité, c'est-à-dire qu'il ne fut permis aux habitans de Manille d'embarquer que pour deux cent-cin-

(a) D. Juan Diez y Manfolano Juſtificacion de la Conſervacion y Comercio, &c.

quante mille piastres de huit par an, & que le retour ne pourroit excéder cette somme. Il est vrai que les Marchands de Manille avoient la liberté d'employer cette somme en marchandises, & de les charger de richesses immenses. Il faut convenir que ce que l'on nouvellement imposé pour le commerce des Moluques, montoit à peu de chose auprès de tout, il falloit que les femmes que les habitans de la Nouvelle Espagne les font près du double de ce que les hommes prétendent pendant qu'elles sont vieilles, que les Espagnols [illegible] de commerce à la défense de ces Iles, en sorte que [illegible] entre les [illegible] que l'on a de [illegible] de cette liberté du leur Commerce des Indes Orientales, & des grandes richesses qu'en ont eu le soin [illegible] On ajoute encore [illegible] (1), que les Hollandois & Anglois attirés par les richesses des Moluques à la Baie [illegible] que d'abord par les Mahométans de [illegible] la conquête des Moluques pour [illegible] (2). Il y a cependant vraisemblablement plus à apparence que les Hollandois l'entreprirent de leur propre mouvement, & pour une autre raison que celle que l'Auteur Anglois a découverte depuis [illegible] quand ils revinrent avec un effort [illegible] les [illegible] les [illegible] les [illegible] Moluques, quoique [illegible] Mais [illegible] Philippines, & de [illegible] Isle de Capite [illegible] Pérou Espagnol qui avoit [illegible] Acapulco parce qu'il avoit [illegible] Europe à un [illegible] Ce fut ce voyage, que [illegible] Hollandois quelques-uns des meilleurs Pilotes & c'est appris [illegible] avec nos Espagnols [illegible] Baie [illegible] [illegible] [illegible]

cinquante-mille piastres de marchandises, & de n'en rapporter que cinq cens mille. Quelque tems après le Commerce du Perou & du Mexique fut interdit aux Philippines, & comme nous l'avons dit ailleurs, il y eut même des gens qui voulurent pousser les choses jusqu'à abandonner entièrement ces Philippines, dans l'espérance que ce seroit un moyen de faire venir plus d'argent en Europe, ce qui auroit certainement favorisé les vues ambitieuses de la Cour de Madrid, qui étoit bien aise avec tous ses voisins. Nous avons déjà vu comment on parla en cette occasion, & il suffit pour notre but d'observer ici, que durant ces trente années l'avantage il ne fut question que de nouveaux établissemens, de nouvelles découvertes aux Indes, & c'est sur des fondemens si frivoles que ces sortes de disputes traînent ordinairement après elles, les uns insistant sur de merveilleux projets, & les autres alléguant que la continuation de celles qu'on avoit faites, étoit plus que suffisante pour causer la ruine entière des Philippines: cependant le nombre des habitans y est augmenté de beaucoup, & quoiqu'il y ait peu de Marchands riches, ils avoient néanmoins de quoi subsister & faire commerce, de sorte même qu'ils auroient été arrêtés par les Gouverneurs, toutes les fois que les instructions qu'ils recevoient de tems en tems des Ministres de Madrid, dans qui s'intéressoient sérieusement à la prospérité de la Nation Espagnole, en quelque endroit qu'ils fussent, s'adressoient souvent à la Cour, pour obtenir quelques changemens, ou au moins qu'il fut permis sans restriction d'exporter les denrées du crû des Isles, & les manufactures des habitans (a) (*).

Section VI. Abus reels du Vice-roi des Philippines.

Ce

(a) Ces particularités sont toutes tirées des Mémoires présentés en divers tems à la Cour d'Espagne.

(*) Les principes sur lesquels les Mémoires de ceux qui parlent pour les Philippines sont fondés, méritent toutes les Nations qui ont des Colonies, aussi bien que les Espagnols. On y expose que les maximes du Roi & celles de ses Ministres leur deviennent journellement opposées, de sorte qu'il est impossible de suivre les unes & ce n'est aux dépens des autres. Que le Roi est sur tout à ses Colonies, dans la supposition qu'elles cuvent lui être à la perception de ses Revenus, à augmenter le nombre de ses Sujets, & à les instruire, en étendant les lumières sur des Nations entièrement soumises au Genre humain. Que les vues des Ministres sont de faire du bien à ceux qui leur envoyés en qualité de Gouverneurs, d'Auditeurs & de juges, & d'y trouver leur compte: que ces bienfaits ne peuvent se faire promptement une grande fortune: que pour y réussir il faut rendre les peuples odieux, & faire tout ce qui est possible pour les empêcher de connoître leurs véritables, ou de les faire oublier: ou après avoir tiré par de pareils moyens leur but au dehors, on force ceux qui en sont les auteurs de prendre cette fausse ambition, & sont souvent obligés leur en faire payer pour se frayer une sage apparence: ce qui n'est qu'un effet des désordres arrivés. La vérité par les Lois & les Déclarations faites en divers tems par les Rois d'Espagne prouvent la vérité de ce que l'on avance: comme d'un autre côté la conduite des Gouverneurs & des grands Officiers, toutes les plaintes continuelles qui leur portées, fournissent des preuves du second point que l'on avance. Le seul obstacle qui se présente pour le bien de l'intérêt de la Couronne, n'est que une impudente tyrannie pour commettre la tyrannie & l'oppression, que des Sujets exercent pour leur avantage, avec l'Autorité Royale, dont ils procurent par là la ruine, puisque un Vice-roi, qui se conduit en Tyran, est coupable de la plus noire trahison, en usurpant son traitement contre son Maître par la manière dont il viole les Loix, mais en

Section VI. *Arrivée du Vice-roi des Philippines &c.*

Ce que nous savons de l'issue de ces disputes n'est rien moins que clair depuis un siecle. Tout ce qui nous est certainement, c'est que pendant longtems les Habitans de Manille ont eu le droit d'envoyer deux Galions tous les ans à Acapulco, en payant au Roi soixante-quinze mille piastres pour chacun, dont ces deux Galions l'un est pour le commerce, & l'autre pour lui servir de convoi, mais pour n'en pas payer deux, ils en envoyent un extraordinairement grand, qu'ils chargent si fort de monde & de marchandises, que la batterie d'en-bas ne peut servir, jusqu'à ce que par la consommation des vivres ils puissent retirer les canons du fond de cale, quand ils approchent des Côtes de l'Amerique. Ces grands vaisseaux se bâtissent à Bagatan, proche de Manille, où il y a un bel Arsenal, avec tout ce qui est nécessaire. Le bois dont ils se servent est excellent, les voiles & les cordages ne le sont pas moins, & tout ce qu'ils employent est de leur cru à l'exception du fer, qui vient de la Chine, & qui n'est pas fort cher (a). Ces vaisseaux sont de différentes grandeurs, depuis trois cens jusqu'à deux mille tonneaux, mais de quelque grandeur que soit le Galion les marchandises doivent être partagées en quinze cens balots égaux, dont une grande partie appartient aux Couvents, c'est-à-dire, qu'ils ont le privilege d'envoyer un certain nombre de balots, & ils vendent ordinairement ce droit à des Marchands, en cas que le Marchand ne soit pas assez bien fourni pour le faire valoir de son propre fonds, les Couvents lui font des avances à la grosse aventure. Mais il y a en tout cela de grands abus, car au lieu de quinze cens balots, le Galion en a souvent deux mille & jusqu'à deux mille cinq cens, & quoique les Officiers du Roi aillent à bord, & fassent décharger les balots surnuméraires, quand le Galion passe le Detroit de Manille, on les rembarque, & pour trouver place à les mettre on brise les jarres d'eau, & à peine laisse-t-on assez de place pour manœuvrer (b). C'est là la véritable raison pourquoi le Galion est si longtems à mettre à la voile, & court risque d'essuyer bien des contre-tems fâcheux dans son passage de Manille à l'*Embocadero* de St. Bernard, ce qui prend quelquefois cinq ou six semaines & même deux mois (*).

La Charge des vaisseaux portée à plus de mille personnes.

La

(a) *Navarrete*, ubi sup. L. VI. Ch. 31. (b) *Gemmi*, T. V. L. II. Ch. 10.

le déshonorent par les actions dans le tems qu'il représente sa personne; ces redevances ferales, ces greffes taxés, ces Loix rigoureuses, ces Troupes régulées, ce Commerce limité, peuvent convenir à des hommes qui vivent à moins, qui ont de l'or d'applanir leurs précipices, mais une liberté raisonnable, des Loix douces, des taxes modérées, l'esprit de guerre dans le peuple, & tout ce qui tend à encourager l'industrie, c'est-là le moyen d'augmenter la population, de rendre le peuple riche & heureux, & son Roi grand & glorieux (a).

(*) Une des plus singulieres & des plus curieuses Relations que nous ayons du passage par le détroit de Manille est celle de *Gemelli Carreri*, par laquelle il paroît que bien que le Galion fut le premier à s'être embarqué, elle fut sortie du Port de Cavite le vendredi 29 Juin. Cet cependant ju'au jeudi matin elle n'étoit à Acapulco avant que d'être en pleine mer, c'est-à-dire quarante deux jours en tout. La fin de son Journal mérite l'attention du Lecteur (a). „ On ne peut sortir de l'Embocadero, qu'avec un vent qui fasse fermer „ la

(a) *Navarrete, Recueil de Navarrete & Carreri, Tom. VI. Voyages & Observations, Introduction &c.* (b) *Carreri*, T. V. L. II. Ch. 2.

La cargaiſon conſiſte en partie en marchandiſes & manufactures des Philippines, ces dernieres ſont fort recherchées pour le commun peuple de l'Amerique, parce qu'elles ſont fortes & à bon marché, quoique groſſieres. Le gros de la cargaiſon conſiſte en marchandiſes étrangeres, ſur tout de la Chine, comme des étoffes de ſoie & de la ſoie crue, en une prodigieuſe quantité. On en peut juger par celle des bas de ſoie, dont on envoye communément cinquante mille paires, ajoutez à cela quantité d'étoffes des Indes, des mouſſelines, des toiles peintes, des épiceries, & des ouvrages d'Orfévrerie, & l'on aura une idée de la charge du Galion. Il eſt regardé comme vaiſſeau du Roi autrefois qu'il eſt en commiſſion, & c'eſt auſſi le Roi qui paye les Officiers & l'Equipage. Le Commandant en Chef a le Titre perpetuel de General, il a dans ſa un Capitaine, qui gagne quarante-mille piaſtres à ce voyage, le Pilote vingt mille, & chacun des Soldats cent ou cent à moitié. Ceux qui font le voyage en quatre de facteurs ont neuf pour cent des marchandiſes qu'ils vendent, les Marchés ont trois cens cinquante pieces de haut pour tout le voyage, aller & revenir, ce qui ſe fait dans l'eſpace d'un an, mais ils n'en reçoivent que ſoixante-quatre à Cavite, & les deux cens ſoixante-quatre autres à Acapulco pour leur retour, précaution ſage, parce que ſans cela très peu retourneroient aux Philippines. Le nombre des perſonnes à bord de ces vaiſſeaux, y compris les paſſagers, eſt depuis trois cens cinquante juſqu'à ſix cens, & nonobſtant cela ils pourroient à tous égards être bien, s'ils n'étoient abornés à leur avance, & ſe contentoient de n'envoyer un vaiſſeau qu'avec une charge raiſonnable. Bien des gens penſent que l'on trouveroit mieux ſon compte à envoyer deux vaiſſeaux, comme l'on faiſoit autrefois, parce qu'une ſi vaſte machine eſt bien plus expoſée, & court ſouvent riſque, au lieu qu'un vaiſſeau de moyenne grandeur n'y eſt point ſujet (a). Mais c'eſt en vain que l'on preche des hommes livrés ſans reſerve à leurs paſſions, qui veulent s'enrichir tout d'un coup, & qui aiment mieux s'expoſer aux derniers malheurs, dans l'eſperance de paſſer le reſte de leurs jours dans les delices, en quoi neanmoins ils ſe trouvent trompés.

Section VI. *Autorité du Vice-roi des Philippines &c.*

En quoi conſiſte ſa Cargaiſon, & les grands profits de ce voyage.

S E C.

(a) *Navarete*, Tratados Hiſtoricos de la Monarchia de China, L. VI. Ch. 21.

" le courant impétueux qu'on y trouve. Cet Embocadero a huit lieues de long à quatre, cinq ou ſix de large. Dans cet eſpace eſt enfermé comme une cour par la Côte de Mindoro, les Iſles de Borneo, Taiao & Mindoro par les Iſles des Orangos, qui ſont ſi proches qu'elle ſemble ne faire qu'une avec elles, par celle des Apoyaos & enfin par la côte orientale de Luçon. A chacune de ces quatre côtés qui termine cette eſpace, il y a des bancs de ſable, des rochers & des écueils, qui rendent le paſſage très difficile pour ceux qui ne connoiſſent pas toute l'étendue de ce vaſte canal. C'eſt de ce recif que nous parlons qui eſt une grande partie du retardement ordinaire de la plûpart des vaiſſeaux qui entrent dans cette Baye, & qui ſont obligés d'y demeurer ſouvent juſqu'à deux mois, & quelquefois plus, avant que de pouvoir paſſer outre. Ce qui rend encore le Galion peſant & mauvais voilier, & fait que les paſſagers ſe trouvent, quand ils ſont arrivés à la vûe de Cavite, ſouvent à bout de leurs proviſions, ſans compter que ce vaiſſeau eſt accoutumé de ſouffrir beaucoup d'incommodités par les tempêtes, à eſt impoſſible à l'équipage de travailler comme il faut à pouvoir à la ſeureté de la défenſe.

SECTION VII

Relation du voyage que fait annuellement de Manille à Acapulco le Galion privilegié. Valeur des retours qu'il apporte. Les fraudes dont on se sert pour tromper le Gouvernement & pour rendre nuls tous ces Reglemens. Préjugés de ce Commerce inutile. Dans quels cas on fait le voyage à vuide. Observations sur tous ces faits, & examen approfondi de l'opinion prétendue que ce Commerce est préjudiciable à l'Amérique Espagnole & à l'Espagne.

SECTION VII. *Commerce de Manille à Acapulco par le Galion, &c.*

QUAND le Galion a toute sa charge, & qu'il est en état de mettre en mer, il part de Cavite vers le milieu de Juillet, & tache de gagner la mer à la faveur de la Mousson de l'Ouest (a). Quand il est hors du détroit & tout-à-fait dégagé des terres, il fait route à l'Est Nord Est, pour venir à la hauteur du trentième degré de Latitude, ou au-delà, chercher les vents d'Ouest, qui le mettent droit à la Côte de Californie. Ce qu'il y a de singulier, c'est que tous les Navigateurs Espagnols attestent unanimement, que depuis les Philippines jusqu'à la Côte de Californie on ne trouve pas un Port, pas même une Rade passable, de sorte que le Galion ne s'arrête pas une seule fois, depuis qu'il a perdu la terre de vue, jusqu'à son arrivée sur la Côte de Californie, souvent même pas avant qu'il ait atteint la pointe la plus méridionale de ce Pays. Comme ce voyage est rarement de moins de six mois, & que le vaisseau est extrêmement chargé de marchandises & plein de monde, on sera peut-être curieux de savoir comment tant de gens sont fournis d'eau douce pour subsister un si long-tems. La manière dont ils s'en pourvoyent est tout-à-fait singulière, & mérite d'être remarquée (b).

Trait du départ du Galion & sa route.

De quelle manière il faut se pourvoir d'eau douce pour un long voyage.

Nous avons déjà remarqué que les Espagnols ne gardent pas dans des futailles l'eau qu'ils ont à bord de leurs vaisseaux, mais dans de grandes jarres, comme sont celles dans lesquelles on met l'huile en Europe. Lorsque le Galion de Manille met en mer, on y charge une provision d'eau, beaucoup plus grande qu'on ne pourroit le croire entre les deux pointes, les jarres qui la contiennent sont suspendues de tous côtés aux bordages & aux cables. Cet usage prend beaucoup de place, d'ailleurs on n'en fait point assez à manger que les futailles, & ne sont point à craindre à moins qu'on ne les casse, mais avec tout cela, il n'est pas encore possible qu'un vaisseau aussi chargé puisse avoir une provision d'eau suffisante, mais ne durant pas pour six mois que dure cette navigation, mais bien pour trois mois. Ils ont donc une autre ressource, mais qui paroît peu sûre, qu'on ne peut assez admirer que tant de gens veuillent s'exposer à la plus cruelle des morts, sur une espérance aussi incertaine. Cette ressource est la pluie, qu'ils trouvent assez régulièrement entre les trente & quarante degrés de Latitude Septentrionale, & qu'ils font toujours prêts à re-

(a) *Navarrete, Travels, Ch. 1.* (b) *Voyag. d'Anson, L. II. Ch. 10.*

recueillir. Pour cet effet ils ont à bord une grande quantité de nattes, qu'ils placent de bout le long des sabords, dès qu'il commence à pleuvoir. Ces nattes s'étendent d'un bout du vaisseau à l'autre, & par le bas elles sont appuyées sur un gros bâton fendu, de sorte que l'eau qui y tombe sur la natte coule dans le dans-sa, qui sert de regle pour la recevoir dans une jarre. Ce secours, quelque travail qu'il paroisse, ne leur a pas encore manqué, & il leur arrive quelquefois de remplir leurs jarres plusieurs fois dans le cours du voyage. Il leur reste assez d'autres incommodités à essuyer dans une navigation aussi longue que celle-là (a). Le Scorbut, entr'autres maux, fait quelquefois de terribles ravages parmi eux. D'autres fois leur voyage est assez heureux, & ils font la traversée jusqu'à Acapulco, presque sans perte de leurs gens (b) (*).

Sect. VII. Navigation de Manille à Acapulco.

L'extrême longueur du tems employé à cette navigation vient peut-être en grande partie de l'indolence & du peu d'habileté des Matelots Espagnols, & des précautions inutiles & excessives qu'ils prennent par un vaisseau si richement chargé. On dit, par exemple, qu'ils ne tendent jamais leur grande voile pendant la nuit, & qu'ils amenent souvent toutes les voiles sans nécessité. Les instructions qu'on donne à leurs Capitaines sont dressées par des gens qui ont plus de peur d'un vent trop violent, que de la durée, que des accidents & de la mortalité même, qui font souvent les suites d'une longue navigation. Il est ordonné fort expressément au Capitaine de faire la traversée sous le trente-quatrième degré de Latitude, s'il lui est possible, & d'avoir soigneusement d'avancer plus vers le Nord qu'il n'est absolument nécessaire pour trouver le vent d'Ouest (c). Suivant d'habiles Navigateurs c'est-là une restriction fort mal-adroite, parce qu'on ne peut guères douter qu'en avançant plus vers le Nord, on ne trouvât les vents de Nord plus forts & plus constans, qu'à trente degrés de Latitude, de sorte que tout leur plan de navigation paroît fort sujet à critique. Si au lieu de faire toute d'abord à l'Est-Nord-Est jusqu'à la Latitude de trente-quatre degrés & un peu plus, ils portoient au Nord-Est, & même plus au Nord encore, jusqu'à ce qu'ils fussent à quarante ou quarante-cinq degrés, ils feroient aisément une partie de ce cours par les vents arrière, & ils abrégeroient certainement leur voyage, qu'ils feront peut-être dans la moitié du tems qu'ils

Mal-adresse des Matelots Espagnols dans la navigation.

y

(a) *Textera, Correal.* (b) Voyage d'Anson. (c) Le-même.

(*) Le trésor de Manille fournit une très grande somme, pour avoir des confitures, du vin, du chocolat, & d'autres rafraîchissemens pour la traversée. Tout ce qui reste de tout cela est comme un réservoir ordinairement pour le pilote, ce qui est peut-être un avantage de tout qui mangent avec lui. Cependant il est très-rare que le Pilote, tout fier qu'il est, en commande aucun en cabinade, ce qui donne, parce qu'il est dans le cas, à tous les gens, courir en prendre les premiers à chacun leur fur. Ce qui, le portant très-mal, prennent la mer, le nom de tous leurs forces, & ce qu'il vaut mieux que le pilote est pour tenir les esprits en mouvement, est en grande partie des raisons dont ses Marins font à la mer, qui font des voyages très-bons, en courts, avec tout cela il ne faut, & de manger beaucoup de monde sur le Galion (1).

(1) Traduction.

Erreurs VII. Cause de Mariole à propos de Cause &c.

y mettent à present (*). Car on trouve dans leurs Journaux, qu'après qu'ils ont perdu la terre de vue, ils font quelquefois un mois ou six semaines à aller plus que de gagner les trente degrés de latitude, au lieu que s'ils alloient droit leur cours au Nord, ils pourroient faire ce chemin dans le quart du temps, & lorsqu'ils ferment bien avant vers le Nord, les vents d'Ouest les poussent bientôt sur les Côtes de la Californie, & au-delà de tous les mouvements auxquels ils sont à present exposés, ils ne craignent que ceux qui sont causés par une mer plus rude & un vent fort (a).

Continuation du voyage de Galvan.

Dès que le Galion de Manille s'est assez avancé vers le Nord, pour trouver les vents d'Ouest, il gagne sa route en latitude, & dirige son cours vers les Côtes de Californie. Après avoir couru quatre vingt lieues d'Espagne, à la hauteur du Cap *Espiritu Santo*, on trouve ordinairement la mer couverte d'une herbe flottante, que les Espagnols appellent *Yerva*, & qui fait croire par-là l'un espace de pays au moins. Quand ils voyent cette plante, ils jugent qu'ils sont à la vue de la Californie, & se comptent si bien fondés, qu'aussitôt qu'ils découvrent ces signes, ils entonnent le *Te Deum*, & regardent comme finis les travaux & les dangers de leur voyage, & ils corrigent leur estime, sans voir terre (b). Auprès de

(a) *Hakluyt*, Voy. T. III. p. 495. Voy. d'*Anson*, ubi sup.

(b) *Hakluyt*, l. c. p. 496. *Cavend.* T. V. L. III. Ch. 6. Voy. d'*Anson*, l. c.

(*) Pour apprécier ce que l'on dit dans le texte, il sera bon de remarquer, qu'en 1742 un vaisseau Espagnol, en suivant la route que on propose, fit la traversée des côtes de la Chine à la vue de *Acapulco* dans la Mer pacifique, en cinquante jours. C'est à dire en aussi peu de temps, ou quelques jours de plus que ne font les vaisseaux de Manille en mettant à se dégager des terres à l'est, où ils sont exposés souvent du contraire, que l'on n'est point que quatre ou cinq hommes en vie quand ils arrivent à Acapulco. 2) On peut ajouter encore que depuis ce temps on a trouvé un passage par le Nord-Ouest, par lequel on peut se conduire jusqu'à vingt lieues de la terre ferme des Côtes de la Chine, on pourroit prendre des précautions contre les dangereux effets du brouillard. On trouve dans un ancien, mais excellent Recueil de voyages, extrait que l'on croit avoir été fait par le célèbre Hackluyt d'Oxford à Madrid (a). Le Capitaine Cavendish, en Californie à la hauteur de 43 Mars 1588. A cette hauteur il trouva encore assez de neiges, & à des distances à Manille. Il ne trouva aucune de ce Port pour Acapulco, qu'à la hauteur de 23 degrés. Il est vrai que cette route est plus courte, mais elle est plus dangereuse, & il faut avoir le vent favorable pour la faire. Il est vrai que le Nord-Ouest est à trois cents lieues du Japon, trouve à cette mer est rude. A un courant qui revient du Nord à du Nord-Ouest, qui porte à la côte, pour ainsi dire, toutes les baleines, des vents & des tempêtes qui font périr des vaisseaux, & qui rendent quelquefois la navigation très-dangereuse. Cependant il faut remarquer que les Côtes de la Nouvelle Espagne sont très-sûres & très-faciles à reconnoître, & que les vaisseaux qui font le voyage de Manille à Acapulco, ne font pas plus de cinquante à soixante jours. Cet exemple, pour être dans un cas très-favorable, ne prouve rien contre ce que dit Kaempfer, & ne fait rien à la question. Il est vrai que les raisonnements qu'on fait ne sont pas de simples spéculations, mais qu'ils sont fondés sur des faits.

(a) Recueil de Voyages, Collection de Voyages, Vol. I. Voyage de Hackluyt, Voyage d'Anson, III. p. 200.

ils portent au Sud, sans chercher la vue de la côte, qu'après être parvenus à une Latitude beaucoup moins avancée; car en cet endroit la Mer voisine de la Californie est extrêmement basse & de Bas-fonds, & les Navigateurs Espagnols sont trop prudens pour s'y engager. Ce n'est qu'lorsqu'ils savent qu'ils approchent de l'Amérique qu'ils font hardiment de cette Province, qu'ils osent chercher la terre, tant pour reconnoître le Cap de St. Lucar, pour vérifier leur estime, que pour prendre langue, & savoir des habitans s'il n'y a pas d'ennemis qui rodent dans ces mers. C'est ce qui a été expressément recommandé par les Instructions du Capitaine, à qui il est enjoint de chercher à s'approcher de la côte au Nord du Cap St. Lucar; & les Instructions ont ordonné que dès qu'ils découvriroient le Gabion, d'allumer des feux. A la vue de ces signaux le Capitaine envoya sa chaloupe à terre, avec vingt hommes bien armés, qui portoient les Lettres des Officiers de Manille aux Missionnaires de Californie, & qui devoient en traiter avec les naturels du pays pour tout ce dont on croit avoir besoin, & des avis qu'ils croient devoir leur être donnés. Si le Capitaine apprend par ces avis qu'il n'y a rien à craindre, il doit porter sur le Cap de St. Lucas, & de là sur celui de Corrientes, pour ranger ensuite la côte jusqu'à Acapulco (a) (*).

Sermon VII. Commerce de Manille à Acapulco par la Californie.

Tous les Officiers sont obligés de s'en tenir exactement aux Instructions qu'ils ont, & il a quelques égards à avoir contr'eux, à leur sureté, à d'autres qu'ils sont plus expérimentés. Dans tout ce cas de cette nature il vaut mieux pécher en s'informant trop, que d'être circonspect dans le choix de celui à qui l'on confie une commission d'importance, en laissant les choses à la prudence, que de ne pas prendre le conseil qu'il faut faire, & de s'attendre par-là à la perte qu'il n'auroit pas fallu faire sans cela, & ce qui est peut-être le moins expédient. D'ailleurs ces réglemens ont été dans leur origine le fruit de l'expérience, & leur utilité diminue à proportion que les hommes acquièrent plus de connoissance, & que quelques personnes, les Espagnols, ces Instructions ne font guères autre chose qu'une invention propre à empêcher les Gens-mêmes de profiter des découvertes postérieures, & à borner l'art de la Navigation avec autant de soin, que d'autres Nations en prennent pour le perfectionner. Ajoutez à cela qu'à moins que

(a) Relat. de las Islas Filipinas. Voyage d'Anson, L. II. Ch. 10.

(*) Depuis que quatre années les Missions, entourées de telle d'une domination redoutable des Mahométans de Malaca, ont établi une Mission régulière dans la Cochinchine. Leur principale Colonie est sur le Cap de St. Jacques, où ils ont rassemblé plusieurs Indiens de ceux des environs de Bangkok, & les ont formés à l'Agriculture & aux Arts Mécaniques. Ils ont à souvent des besoins auxquels ils ne peuvent pendant pourvoir que par le moyen. Ces bons Pères leur ont appris à faire croître les vignes, qui y ont réussi. On y fait déjà beaucoup de vin, dont il y a une partie de celui des vins de Madère, & il commence à être en réputation au Mexique (1). Ce sont ces Missionnaires qui ont fait faire à leurs néophytes pour le Gabion, dont il est question de la Côte. Il convient aux Frères de Manille de prendre garde à ce plus grand secret, afin de ne pas donner aux Européens de quoi contrarier à la fois. Il entre peut-être de vues temporelles dans ces précautions de part & d'autre; mais quoi qu'en soit les Ministres Espagnols ont certainement raison de penser de cette dispute ce que Jésuites pour l'intérêt général.

(1) Voy. d'Anson, L. II. Ch. 10.

Section VII. *Causes de la lenteur des Espagnols à découvrir.*

que les Instructions ne marquent le tems & les routes, il eſt de fait qu'elles ſont de quelque utilité, & elles peuvent même au contraire, de ſont reculer la cauſe de bien des retardemens & de pluſieurs dangers, & ce qui fait que les Matelots Eſpagnols ſont moins habiles & moins actifs que les Anglois & les Hollandois. Nous ne devons donc pas être ſurpris qu'ils mettent ſix ou ſept mois à faire cette longue traverſée, & qu'ils arrivent rarement à Acapulco avant l'équinoxe, de ſorte qu'ils ſont en mer entre cinq cent & trente ſoixante jours. On croit bien que pendant ce tems là ils ne manquent pas de rafraîchir & des matelots & des matelots. La biſcuit ſe remplit de vers, & les vivres ſe corrompent, & ſont les conſéquences, le chaud, l'eau trouble, & le peu qu'ils prennent, après avoir trouvé la mer, ils ſe voient réduits à la plus affreuſe miſere. Ils ſont ſujets principalement à deux maladies: l'une appellée *Beri-beri*, qui eſt une eſpece d'hydropiſie, qui emporte preſque ceux qui en ſont attaqués, & dont les ſymptomes ſont ſi ſûrs, que pour l'ordinaire ils meurent en parlant, & ſans ſe douter qu'ils ſont ſi près de leur fin. L'autre eſt le ſcorbut, trop connu pour en faire la deſcription. Il faut avouer cependant, comme nous avons déjà dit, que ceux qui font ſur le Galion de Manille ſont généralement mieux ſains que l'on ne devroit s'y attendre, vu la multitude de gens entaſſés les uns ſur les autres dans un petit eſpace, qui ne reſpirent pendant ſix ou ſept mois que l'air de la mer, corrompu encore entre les ponts par les exhalaiſons de la malle (a).

Ce qui ſe paſſe à Acapulco entre le Galion venu de Manille & le Port-Ad-vas.

Le Port d'Acapulco eſt le plus ſûr & le plus beau de l'Océan Pacifique. Le Galion entre par le côté oriental, & le vaiſſeau qui vient de Lima, par le côté oppoſé. Auſſitôt que le vaiſſeau eſt amarré, on décharge la cargaiſon à la ville d'Acapulco & les environs, qui auparavant étoient deſerts, ſe remplit d'une foule de Marchands, ce qui dure juſqu'à ce que la vente ſoit faite. Après que tout eſt réglé, on prépare en diligence tout ce qui eſt néceſſaire pour le retour. Il faut remarquer que comme le Galion qui part de Manille trouve ordinairement celui qui revient, ſur ſes côtes des Philippines, avant que ce dernier ait atteint, on prend toutes les meſures poſſibles pour que tout ſoit prêt, en ſorte que le Galion puiſſe être de retour avant la fin de Janvier, ce qui eſt de grande conſéquence, pour arriver dans la ſaiſon qu'il faut, afin d'avoir un bon vent pour paſſer les Détroits de Manille. Pendant quatre mois qu'ils ſont dans le Port d'Acapulco, ils perdent beaucoup de leur équipage par la mauvaiſe qualité de l'air, qui eſt effectivement ſi mauvais, qu'il n'y a que l'amour des richeſſes qui puiſſe engager à s'y expoſer, & il faut avouer que ceux qui s'y réſignent le font bien payer (b). Cette mortalité n'empêche pas que ſon retour ſur le Galion n'ait plus de rondeur qu'en venant, ce qui vient du grand nombre de Marchands & de Paſſagers qui vont à Manille, avec tout cela ils ſont beaucoup plus à leur aiſe, parceque la cargaiſon, qui conſiſte principalement en argent, prend moins de place, on y embarque une Compagnie ou deux de ſoldats, pour recruter les Garniſons des In-

(a) Corvet, T. V. L. III. Ch. 6. (b) Navarete, Corvet, Commet.

Indes on craint auſſi moins de faire ce voyage, parcequ'il eſt plus ſûr, plus court & plus agréable. Mais avant que de parler du retour du Galion de Manille, il faut dire quelque choſe de la cargaiſon qu'il rapporte, pour ſe faire quelque idée du profit de ce commerce, ce qui nous mettra mieux en état de prononcer ſur la grande queſtion, ſavoir ſi ce commerce eſt ſi préjudiciable aux habitans de la Nouvelle Eſpagne, ou s'il diminue l'exportation pour l'Eſpagne en Europe, comme on le penſe communément (*a*).

Section VII. Commerce de Manille à Acapulco par le Galion.

Nous avons déja ſpécifié les marchandiſes qu'on apporte de Manille, que l'on peut aſſez bien réduire à quatre claſſes différentes. On peut mettre dans la premiere la poudre d'or, les joyaux & les ouvrages d'orfévrerie, qui ne ſont pas à la vérité néceſſaires à la vie, mais qui ont cependant une valeur réelle, ſelon l'opinion générale de toutes les Nations civiliſées. En ſecond lieu, il y a les étoffes groſſieres, qui ſont pour l'uſage du commun Peuple, & celles-là ſont néceſſaires. En troiſieme lieu, les belles étoffes de ſoie, les bas fins, les toiles peintes, les mouſſelines, les épiceries, les aromates, qui ſont toutes des marchandiſes de luxe. Le tout ſe paye principalement en argent, & le reſte de la cargaiſon du retour conſiſte en cochenille, confitures, vins d'Eſpagne, mercerie & colifichets d'Europe pour les femmes de Manille, & de toutes les Philippines. Pour faire l'eſtimation de la quantité d'argent que le vaiſſeau de Manille rapporte, il ſemble qu'on ne peut mieux faire que de ſuivre les anciennes proportions, parcequ'elles ne varient guéres, lorſque le commerce étoit borné à deux-cens-cinquante mille piaſtres, le retour alloit à cinq cens-mille, aujourd'hui la charge monte à ſix-cens-mille piaſtres, par conſéquent le retour doit être de douze cens mille, ce qui joint à deux cens cinquante mille, que l'on remet annuellement, pour ſuppléer à ce qui manque au revenu des Philippines, fait en tout quatorze-cens-cinquante-mille piaſtres. Si l'on compare ce calcul avec les ſommes qui ſe chargent dans le vaiſſeau de Manille, on ne trouvera pas qu'il y ait de quoi ſe conteſter beaucoup (*b*).

Valeur de la cargaiſon du retour.

Examinons à préſent juſqu'où cela peut nuire ou ne pas nuire au commerce du Mexique avec l'Eſpagne. A l'égard du Mexique, il faut remarquer que l'argent n'eſt qu'une marchandiſe, que les habitans du Nouveau Monde mettent dans le commerce, & pour parler impartialement, à leur importe fort peu, quand ils ſe défont de leur argent, qu'on le tranſporte en Orient ou en Occident, en Aſie ou en Europe, puiſque dans un & dans l'autre cas, ils ne le verront jamais. Ceux ſi mêmes qui ſe plaignent le plus de ce commerce, conviennent qu'ils peuvent vivre pour la même ſomme plus de Manille que d'Europe, de ſorte qu'il n'eſt pas aiſé d'appercevoir quel-

Preuve que ce trafic ne nuit en rien au commerce du Mexique avec l'Eſpagne.

(*a*) Ce qu'on dit dans le texte eſt tiré principalement des Mémoires Eſpagnols.

(*b*) *Herrera*, *Purchas*, *Dampier*, *Gemelli*, *Anſon*.

SECTION VII. *Commerce de Manille à Acapulco par le Galion.*

quelle raison les habitans de la Nouvelle Espagne auroient de se plaindre ; aussi ne se plaignent-ils point, d'autres se plaignent pour eux, c'est ce qui nous conduit à la seconde question, qui est de savoir, en quoi ce commerce peut être préjudiciable aux Espagnols d'Europe ? Autant que nous en pouvons juger, il ne s'agit guères que des soies, qui se portent de l'Europe, il n'en revient pas de Manille, & par conséquent on en reçoit la valeur en argent. A cela il n'y a point d'autre réponse que celle-ci. Que la Cour d'Espagne est le mieux en état de juger de l'importance des Philippines, & si ce surplus d'argent ajouté aux revenus de la Couronne, compenseroit pour elle la perte de ces Isles, qui seroit une suite infaillible de la défense du commerce dont il s'agit, comme on l'a déjà remarqué sans réplique, quand on a débattu cette affaire dans le Conseil des Indes (*a*).

Retour du Galion d'Acapulco à Manille.

Quand le Galion est en état de partir, le Capitaine en quittant le port, tâche d'abord de gagner la Latitude de trente ou quarante degrés, & dirige ensuite son cours dans ce parallèle, jusqu'à ce qu'il ait la vue de Guam, une des Isles des Larrons. Il est bien averti par ses instructions de prendre garde aux bas-fonds de *St. Barthelemi*, & de l'Isle de *Gaspariro*. Un autre avis qu'on lui donne, pour l'empêcher de dépasser pendant l'obscurité les Isles des Larrons, est qu'il va ordre à Guam & à *Rota* d'entretenir du feu toutes les nuits du mois de Juin sur quelque hauteur (*b*). Il y a à Guam une petite Garnison Espagnole pour allumer un feu de relâche au Galion, & lui donner tout le secours possible. Cependant la rade y est si mauvaise que ce vaisseau n'y reste guères qu'un jour ou deux : il y prend de l'eau de deux rafraîchissemens le plus promptement qu'il lui est possible, & en part pour porter directement sur le Cap *Espiritu Santo*, dans l'Isle de *Samal*. Le Capitaine a ordre d'observer encore la hauteur, aussi bien que à *Catanduanes*, *Batalan*, *Birribirongo*, & à l'Isle de *Luzon*. Dans tous ces endroits il y a des Sentinelles postées, avec ordre d'allumer un feu dès qu'ils apperçoivent le Galion. Si après que ce feu est éteint, le Capitaine en voit

(*a*) Tiré des Mémoires pour la justification des Espagnols des Philippines.

(*b*) Relat. de les Isles Philipp. *Navarrete, Carrera.*

(*) Entre autres réponses que les Avocats des Philippines ont faites à cette objection, qu'on répétoit sans cesse, que la moindre perte de l'argent qui vient de la Nouvelle Espagne prive la Cour d'un revenu qu'elle ne reçoit jamais ; il y en a une à laquelle on ne répondra point. Les Philippins disent que l'argent qu'on envoie de la Nouvelle Espagne n'est point pour le Trésor du Roi. En supposant la vérité du fait allégué, ils disent que les Chinois ont tout le profit ou la plus grande partie de notre commerce ; que leur seul but, en faisant l'Empereur de la Chine à nourrir parmi les Sujets de Sa Majesté Catholique une forme nouvelle d'adresses à leur procurer, ils ne demandent jamais leurs retours ou leur donner du secours. Quant à l'argent que cet usage du Mexique en Espagne, il ne reste guères plus long-tems qu'à Manille. Où va-t-il donc ? Il passe en Europe entre les mains des créanciers privés du Roi Catholique, qui s'en servent à payer des Armées & à équiper des Flottes, pour ruiner les Etats & détruire les Sujets. Quel est donc le commerce dont l'Espagne souffre le plus ou celui qui fait passer une marchandise de prix dans les Etats d'un Prince dont les Sujets donnent en retour quelque chose en échange, ou celui qui fournit aux Etats de la Couronne d'Espagne les moyens de s'enrichir, en même tems qu'ils se ruinent à la mettre dans le besoin (*a*) ?

(*a*) M. Jean Gray, *Manufactures Philippines.*

vent allumer quatre autres ou plus, il peut conclure qu'il y a des ennemis dans ces Parages, & il doit d'abord faire mettre à terre, pour s'informer en détail de la force de ces ennemis, & du lieu où ils croisent. Il doit se régler sur les lumieres qu'il reçoit, & tâcher de gagner quelque Port sûr, en évitant soigneusement de venir à la vue de l'ennemi. En cas que ce dernier se découvre lorsqu'il est dans le Port, & qu'il craigne d'en être attaqué, il doit envoyer le Tresor à terre, & y débarquer de l'artillerie pour sa défense, en donnant du tout de fréquens avis au Gouvernement de Manille. Mais si enfuite au premier feu, le Capitaine remarque que les Semmables n'en allument que deux, il peut en inférer qu'il n'y a rien à craindre, & continuer sa route jusqu'à Cavite, qui est le Port des vaisseaux employés au commerce d'Acapulco (a) (*).

Section VII. Commerce de Manille à Acapulco par le Galion.

Nous nous bornerons d'autant plus en détail sur le commerce qui se fait entre les Philippines & la Nouvelle Espagne, que c'est à divers égards la Navigation la plus extraordinaire & la plus importante, comme la plus longue de notre Globe, sur laquelle il y a par conséquent bien des remarques curieuses à faire. En premier lieu, c'est la preuve la plus forte & la plus décisive de la supériorité des Modernes dans l'Art de la Navigation, puisque les Anciens n'auroient pas seulement pu comprendre la possibilité d'un pareil voyage, vu l'état de la Géographie de leur tems, il auroit dû même leur paroître impraticable, suivant leurs principes, quand même on en auroit démontré clairement la possibilité. Ce n'est point une difficulté, que fait quelques uns prétendent, que *Platon* a eu connoissance de ces Isles, car supposé que cela fut vrai, ce qui est plus qu'on ne peut demander, cela n'auroit donné aucunes lumieres sur la route pour y aller, dont il s'agit ici (b). Mais en admettant que la possibilité d'un Continent traversé se fut présentée à l'esprit de quelques uns des Anciens, comme elle vint à l'esprit à Colomb, ils n'auroient jamais cru qu'il fût possible à un homme de l'exécuter, si l'on fait réflexion qu'un voyage, non seulement de quel-

(a) *Voyage d'Anfon*, 4to. liv. (b) *Memoires, Traveles Hiſtor.* &c.

(*) Dans quelques Mémoires Espagnols on dit que la principale raison qui oblige à tenir les Officiers du Roi court, & à prendre tous les soins imaginables pour prévenir les accidens & pour y pourvoir autant qu'il est possible, c'est que la responsabilité se circonscrit dans le seul cas qui peut exposer au reproche du Gouvernement du Galion, qui, s'il en est attaqué en quelque façon malheureuse, risque souvent d'être [illegible] dans des chaînes dangereuses, au moins très peu utiles au cas où il leur convienne. On ajoute pour se justifier qu'il ne s'est guères perdu de Galions dans ce qu'il y en a eu guères de pris, que parceque la route est trop connue des Ennemis, & que, faisant les approvisionnemens nécessaires, ils auroient bien tort d'être surpris. Il n'est pourtant pas impossible qu'il n'y ait une autre raison qui ne soit pas dite: c'est que tous les employés sur le Galion s'intéressent de façon que ce n'est ni la marine ni les Marchands mêmes qui en font souffrir la perte. Au reste pour prévenir le seul remède qui reste, c'est de prescrire exactement aux Officiers ce qu'ils ont à faire, & de leur faire les mêmes menaces qu'il est possible par leurs Instructions, en prenant soin de leur donner en même tems tout ce qui peut contribuer au succès de leur voyage (c).

(c) Relation de las Islas Filipinas, Manuscrit, dans l'original.

Section VII. *Traversée de Manille à Acapulco par le Golfe du...*

quelques jours, mais de plusieurs mois, sans voir terre, et ont une chose dont ils n'avoient pas un pressentiment avant d'aller. Colomb fut le premier à qui elle vint, & il y a tout lieu de présumer que s'il eut été en état de faire un calcul exact, & qu'il eut bien compris qu'il falloit parcourir une étendue de deux cent-trente degrés de Longitude en faisant voile d'Espagne pour les Indes vers l'Occident, la chose lui auroit paru fort incertaine, sinon absolument impossible, mais on n'en peut douter, car depuis le premier voyage de Colomb jusqu'à celui de *Magellan* il n'y a eu guères que trente ans, on la connoît mal l'entreprise & incertaine, & par conséquent on fit plus de progrès dans l'Art de la Navigation que l'on n'avoit fait dans le grand nombre de siècles qui avoient précédé. Tant il importe de tenir les hommes en action, d'exciter leurs facultés, d'encourager leur courage par l'émulation, & de faire servir une découverte d'acheminement à une autre. C'est par ces moyens que l'on fit tant en si peu de tems, & c'est en les négligeant que l'on a fait si peu de choses depuis.

Longueur de la route de Galion en mesure & en temps.

Avant que de quitter ce sujet, on attendra que nous marquions exactement de combien est la traversée de Manille à Acapulco, & celle d'Acapulco à Manille, parceque les Auteurs diffèrent fort entre eux sur cet article, tant ceux qui par leur habileté dans les Mathématiques peuvent passer pour Juges compétens, que ceux qui ont fait le voyage, & qui à cause de cela semblent avoir plus de droit encore d'en être crus (*). Mais on

(a) *Exemple, Herrera, d'Argensola.*

(*) Il est à propos de donner quelques exemples des fondemens différens des meilleurs Auteurs sur cette matière. Par exemple, c'est à tort que pour son calcul hydrographique Dampierre emploie en cet endroit [illegible]. Les vents généraux sur la mer du Sud ne sont pas [illegible] de sorte que [illegible] à deux cent-vingt degrés au delà des Tropiques [illegible] ou des points environ [illegible] qui sont [illegible] à Nord-Est [illegible] à souffler presque toute l'année. Il ne sont pas [illegible] aussi constans dans cette [illegible] ils ne [illegible] pas [illegible] Manille [illegible] Acapulco [illegible] Manille, parceque [illegible] Auteurs [illegible] Juges compétens, [illegible] ceux qui ont fait le voyage, & qui à cause de cela semblent avoir plus de droit encore d'en être crus. Mais on

(a) Gemelli, Hist. Gén. des Voy. Liv. I. Ch. [illegible]. (b) Voyage de Van de Hoeck T. I. Ch. [illegible].

ces differences mêmes prouvent clairement, qu'il n'eſt pas aiſé de déterminer exactement la deſſus. En partant de Manille pour Acapulco, un vaiſſeau eſt obligé, après etre dégagé des terres, de remonter vingt degrés de Latitude pour trouver le vent dont il a beſoin, & quand il approche des côtes de l'Amerique, de deſcendre preſque autant vers l'Equateur, ce qui eſt une des raiſons qui rendent ce voyage ſi ennuyeux, en l'allongeant (a). Mais, en ſuppoſant qu'un vaiſſeau de Manille atteigne la hauteur de trente cinq degrés auſſitôt qu'il eſt poſſible, & qu'il tienne le même parallele autant qu'il ſe peut juſqu'à ce qu'il trouve les vents dont il eſt parlé dans la deſcription precedente, il ſera environ trois mille lieues, un peu plus ou un peu moins. En retournant d'Acapulco à Manille, ils gagnent d'auſſi près qu'il eſt poſſible la Latitude de Manille, & courent ainſi tout droit avec le vent en poupe, & leur cours eſt environ de deux mille cinq cens lieues. Comme cette traverſée eſt évidemment plus courte, moins difficile, & que le vaiſſeau eſt moins chargé, ils peuvent la faire dans le moitié du tems qu'ils mettent en allant à l'Amerique. Pour conclure, le Galion part de Manille vers la fin de Juin ou au commencement de Juillet, arrive à Acapulco au commencement vers le milieu ou à la fin de Janvier, en repart au commencement d'Avril, & entre dans le Port de Cavite vers le même tems qu'il en eſt parti l'année precédente, & auſſitôt que le Treſor eſt debarqué, les Marchands reçoivent les deux cens ſoixante quinze pacſtes qui reſtent de leurs gages (b).

VII. Commerce de Manille à Acapulco par le Galion appellé.

Les Eſpagnols donnent à cette immenſe Mer, qui eſt entre l'Aſie & l'Amérique, le nom d'Ocean *Pacifique*, parcequ'elle eſt generalement calme, & Ocean Pacifique, pourquoi ainſi nommé.

(a) *Herrera*, *Purchas*, *Navarrete*. (b) *Carreri* T. V. L. III. Ch. 6.

„ Sur route d'Acapulco à Manille on ne fait pas de grand tour, parcequ'après avoir dépaſſé du côté du Septentrion le trentieme degré ou trente-un, on continue le voyage ſur le même parallele juſqu'à Manille, avec vent en poupe, & l'on y arrive heureuſement en deux mois à deux, ou trois tout au plus, ſans aucune tempête. On peut prendre un autre chemin, en allant d'Acapulco au Cap Mendocin, & de-là mettre le Cap aux Iſles Marianes & à Manille. Ils diſent alors qu'on parcourt cent vingt-ſept degrés & que l'on fait deux mille cent cinquante neuf lieues." Voici ce que l'on trouve là-deſſus dans la Relation du Voyage de Milord *Anſon* (1). „ Ce commerce ſe faiſoit au commencement entre Callao & Manille, les vents aidés étoient toujours favorables pour cette traverſée, & quoique elle fût de trois à quatre mille lieues, elle ſe faiſoit ſouvent en un peu plus de deux mois. Mais le retour de Manille à Callao étoit une entrepriſe très pénible & très compoſée, on dit que l'on y mettoit quelquefois plus d'un an; ce qui n'eſt pas étonnant, ſi les Navigateurs ſe tenoient pendant toute la durée entre les tropiques dans les vents alizés. Après avoir lu ces paſſages, on ne peut qu'être convaincu de la vérité de ce qui eſt dit dans le texte. A l'égard de l'ancienne mappe-monde que l'on cite, elle ne fait mention que d'un ſeul *Archipelago*, dont il y en a quatre au degré 8 par conſéquent, tout à diſtance de deux mille deux cens lieues. Les Pilotes du vaiſſeau ſur lequel étoit *Carreri*, paroiſſent avoir été des gens habiles à prendre à quoi on devoit s'en tenir, il n'eſt exprimé que vaguement, & l'autre a montré parfaitement avec la Carte Eſpagnole inſérée dans le Voyage d'*Anſon*, & c'eſt dans cette Carte la meilleure qui ait jamais été publiée.

(1) Voy. d'*Anſon* L. II. Ch. VII. p. 180.

Section VII. Commerce de Manille à Acapulco par le Cabon &c.

& tranquille le long des côtes du Chili, du Perou & du Mexique, de ſorte qu'ils y navigent ſans beaucoup de précautions, & ſans eſſuyer de fâcheux accidens. Mais on ſe tromperoit, ſi l'on inferoit de là que les vaiſſeaux qui font annuellement ce grand voyage, ne courent que peu ou point de riſque, puiſqu'il eſt certain qu'il y en a pluſieurs qui ont péri, ſoit à leur retour, ſoit en allant, les uns ont été engloutis par la mer, & d'autres ont fait naufrage ſur les côtes des Philippines, le nombre de ceux-ci eſt le plus grand. Les Eſpagnols donnent auſſi à ces Mers le nom d'Océan Pacifique, parcequ'il n'y a guères que leurs vaiſſeaux qui les traverſent, & que par conſéquent on y connoît peu les horreurs de la guerre (a).

Combats de plus de Galions attaqués par les Anglois.

Il faut pourtant à ce dernier égard faire bien des exceptions, la tranquillité de ces Mers a été aſſez ſouvent troublée, depuis que les Eſpagnols ſont maîtres du Nouveau Monde, & les Galions dont il s'agit, ont été pluſieurs fois attaqués & pris. Le célebre & heureux Capitaine *Thomas Cavendish* enleva le vaiſſeau parti de Manille, proche du Port d'Acapulco, le 4 de Novembre 1587, peu de tems après que ce commerce avoit été établi (b). Il alla enſuite aux Philippines, où il mit l'allarme à oublions pas de remarquer, qu'il fit la traverſée avec une promptitude ſurprenante, ayant quitté les côtes de l'Amerique le 19 de Novembre, & étant arrivé au Detroit de Manille le 19 de Janvier ſuivant (c). Le 28 Decembre 1709, le Capitaine *Rogers* prit près d'Acapulco un des vaiſſeaux de Manille, avec ſa petite Eſcadre, compoſée du *Duc*, de la *Ducheſſe* & du *Marquis*, ils attaquerent enſuite le plus grand, mais ils furent obligés faute de munitions & de monde de tacher priſe (d). Le 20 Juin 1743, le Commandeur *Anſon* prit un Galion, qui joint à ſes autres importans ſervices l'a fait créer Pair du Royaume (e). Nous ne nous arrêterons pas à faire le détail des attaques inutiles de ce nombre eſt celle du Capitaine *Dampier*, qui attaqua le vaiſſeau de Manille le 6 de Decembre 1703, & l'auroit certainement pris, s'il étoit venu d'abord à l'abordage, mais n'ayant que des canons de cinq livres de balle, il ne put faire grand mal au Galion, & lorſqu'au bout de deux heures de combat ce vaiſſeau commença à faire feu ſur lui avec des canons de vingt-quatre livres, il eſt bien plus ſurprenant qu'il ne fût pas pris, qu'il ne l'a fut qu'il ait pu ſe tirer d'un combat ſi inégal avec un vaiſſeau pourvu & qui ſavoit ſon. C'eſt par-ces traits de courage Anglois dans une entrepriſe, à l'égard de laquelle d'autres Nations n'ont pas ſeulement tenté de nous imiter, que nous finirons la partie Hiſtorique de notre ſujet, où le Lecteur voit réuni tout ce que nous avons pu recueillir d'un grand nombre d'Auteurs qui ont écrit avant nous.

SEC-

(a) *Herrera*, *Ovieda*, & *Argenſola*.
(b) *Hakluyt*, Vol. III p. 816.
(c) *Purchas*, *Pilg. Marjus Navi Tenth.*
(d) Voy. de *Woods Rogers*, T. I. p. 400-412.
(e) Voy. d'*Anſon* L. III. Ch. 8.

CARTE
DES ISLES
PHILIPPINES
Isle Luçon

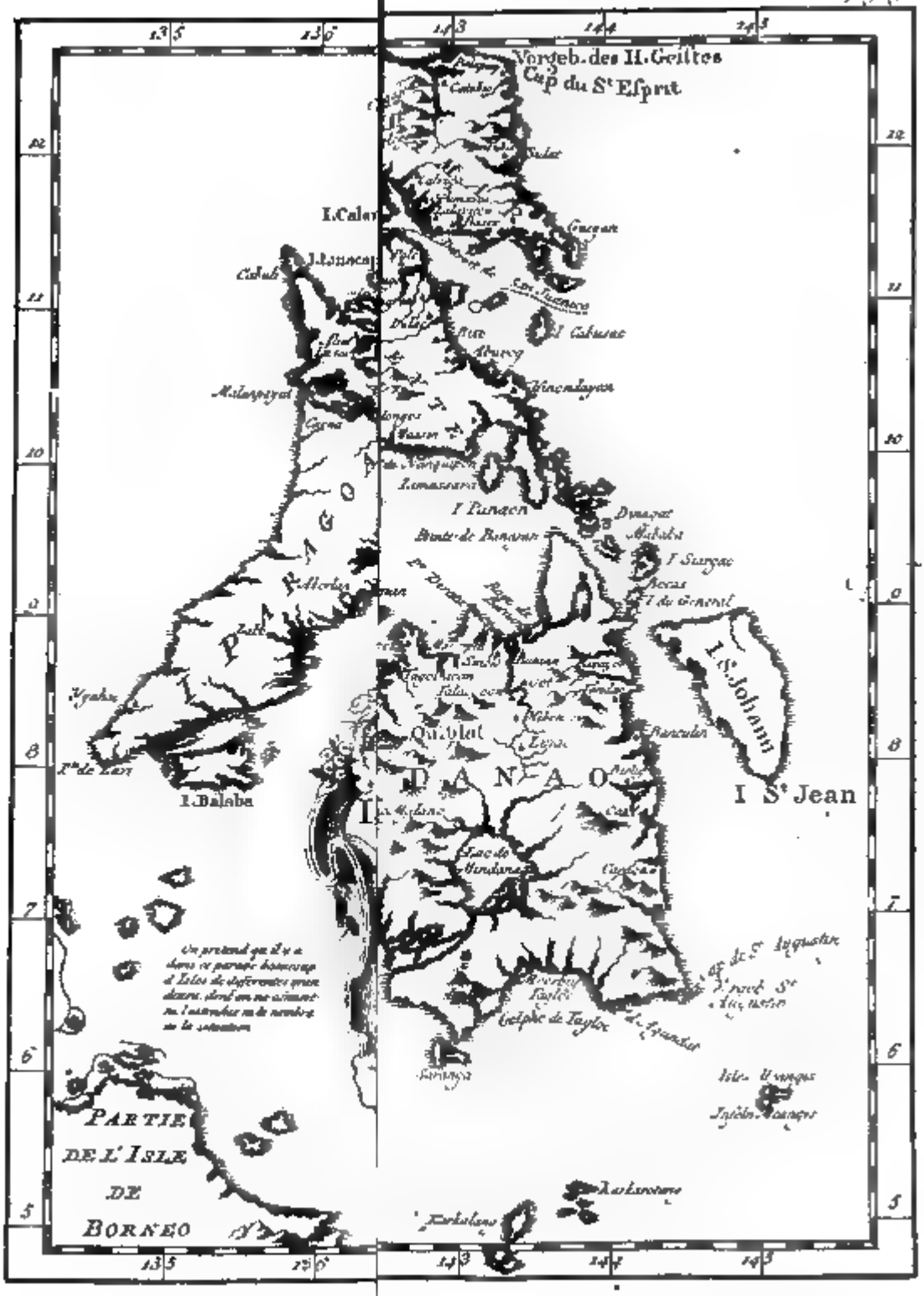
Vorgeb. des H. Geistes
Cap du St Esprit
I. Calaw
I. Tawee
Caluli
Tawee
Calaurac
Malangayan
Panagan
I Panaon
Pt de Panaon
Malabo
I Surigao
Pt de Gonsul
I. S. Johann
I S. Jean
Qui-blat
Legaspi
Pt de Leon
I. Balabac
Ygabas
Pt de Leon
Pancalan
Lac de Bindanao
Golphe de Taylor
Pt de Tagaytay
Isles Ulugan
Ins. Ulugan
Pt de St Ignatius
Pt de St Augustin
Pt de Tagaytay
Pt de Tandar
Pt de Tandar
Pt de Tandar

SECTION VIII.

Recherches sur l'importance des Philippines, leur admirable situation, les motifs qui ont empêché que la Couronne d'Espagne n'en a pas retiré jusqu'à présent tout l'avantage qu'elle auroit pu avoir par la facilité qu'elle y trouve de tous les biens & commodités de la vie, toujours négligées, mais représentées & mal connues par les Ministres du Roi Catholique, quoique ce soit un point de plus grande conséquence.

Section VIII. Importance des Philippines &c.

CE que nous avons dit jusqu'ici suffit pour faire voir combien les Espagnols sont puissans dans les Indes Orientales, mais bien plus que dans l'Amérique, & de quelle manière ils y commercent en toutes les autres, & qu'ils font à une si grande distance du Pays dont ils dépendent, le tout sous leurs propres yeux & dans leur sein. Mais pour rendre ce Chapitre complet, il sera utile, avant que d'entamer les Observations particulières, de jetter un coup d'œil sur ce que les Colonies peuvent avoir d'autant plus qu'elles ont produit ce fait quantité de mal-entendus que l'on n'auroit jamais vus le jour, & qui nous font à nous Européens mêmes de mauvais tours que nous ne pouvons que très-difficilement parer. Quelques-uns des plus habiles Portugais ont attribué à divers motifs la conduite de leurs Compatriotes & de leur Métropole, à ce que l'on a pu croire d'un côté l'ambition, un plan de liberté commun entre leurs établissemens aux Indes Orientales & ceux qu'ils ont au Brésil, & de l'autre un retranchement que y auroit été le moyen d'augmenter leur Marine, & ce qui les auroit mis en état de défendre l'un de l'autre Pays, au cas que l'un ou l'autre du siècle passé, leur eut manqué ou dû leur faire la guerre. Ils auroient, & pourroient alléguer avec raison, que le Portugal étoit alors Province d'Espagne, & que toute la puissance qu'il y avoit acquise par le courage invincible & par les travaux infatigables de ses Compatriotes en Asie & en Amérique, a été employée, & a passé à un ennemi tout prêt à s'emparer d'une autre Nation en l'état où quand par un grand effort de cette même sur le Trône la Famille Royale de Bragance, on pourroit bien regretter, & on recouvre leur indépendance, ils ont trouvé leurs Possessions épuisées pour combler à toutes les dépenses, & par cette raison ouvertes aux Anglois de l'offre de grandes pensions aux Indes pour s'en rendre Souverains & de nouveaux établissemens au Brésil. Ce n'est pas que peut-être les Espagnols, ni leurs Nations de l'Europe, n'aient trouvé les Portugais qui ont dans les Indes Orientales & Occidentales des Colonies d'hommes à pouvoir avoir été même un commerce constant & régulier, lequel, si l'Espagne s'étoit donné la peine pendant si long-temps de devenir le Fondement d'une Marine égale, leur auroit assuré à celle que Philippe II. tenoit à la chimère de la Monarchie Universelle

a Lopez de Vasconcellos pour avoir été un des premiers qui ait parlé de cette Indien.

(a) Voyez notre Histoire des Etablissemens des Portugais en Amérique.

Section VIII. *Importance de bien Philippines &c.*

Si nous considérons la nature & l'état de ces Isles, & les forces que les Espagnols y ont, il est impossible de ne pas voir qu'elles peuvent être rendues en peu de tems assez florissantes, pour n'avoir rien à redouter de la part d'aucun ennemi, quelque formidable qu'il soit. Tout ce qu'il faudroit pour cela, ce seroit la réformation de quelques abus dans le Gouvernement, & de n'élever personne à la suprême puissance, qu'il n'ait passé par les autres Charges, comme celles d'Alcalde, d'Amiral, & d'Auditeur. Il faudroit dispenser les Indiens Chrétiens, au moins les Tagales, de tous les services personnels, & de cette superstition qui approche de l'esclavage, diminuer prudemment le nombre des Chinois, qui sont dans l'Isle de Luçon & dans les autres Isles, & permettre à d'autres Etrangers, sur la fidélité desquels on pût compter, & les inviter même, non seulement à y venir trafiquer, mais à y établir (a). Ce sont là des articles qui ont souvent été pressés, mais qui jusqu'à présent n'ont pas été favorablement reçus. Cependant s'ils avoient lieu, ils changeroient entièrement la face des affaires, repriment le luxe des Espagnols, & ranimeroient l'industrie des Indiens: car tant qu'il y aura nombre de gens en possession d'un pouvoir qui les met en état de tyranniser le Peuple, ils ne penseront jamais qu'à leurs plaisirs, ou pour mieux dire à l'enrichir leurs parens, & tandis que la plus grande partie des habitans sont réduits à la servitude pour le maintien de ces petits Tyrans, ils refuseront dans l'oisiveté autant qu'ils le pourront, car c'est l'espérance qui produit l'industrie, & un Esclave n'ayant rien à espérer, n'employera ni ses forces ni ses facultés au-delà de ce que la crainte lui fera faire. Il n'y a donc point de Reglemens qui puissent rendre des Peuples, qui sont dans une pareille situation, puissans ou riches.

Pourquoi ces Isles pourroient passer pour le voisinage, malgré leur éloignement.

Remedes qu'on peut y apporter.

Dans un Pays tel que les Philippines, où les vivres sont à grand marché, & en abondance, si l'on rendoit l'or commune monnoie nécessaire aux Espagnols, & si l'on assuroit aux Indiens la paisible possession de ce qui leur appartient, tout iroit de lui-même. Les Indiens n'en feroient plus un secret de leurs richesses, mais tâcheroient de procurer autant d'or qu'ils auroient dans le commencement de l'établissement des Espagnols, & l'on peut comprendre à quoi cela alloit, par ce que le Capitaine Cavendish trouva dans le Galion de Manille, qui montoit à cent vingt-deux mille Pesos (b). Toutes leurs Manufactures fleurissent, & avant des Marchands parmi eux, quantité de bon pour construire des vaisseaux, plusieurs bons Ports, ces Manufactures se transporteroient en d'autres lieux, & il ne seroit pas difficile d'en trouver. Le climat permet de Peuples qui vont presque tout nuds, & qui seroient charmés de se procurer des vêtemens, s'ils étoient sûrs de les garder, & c'est ce qu'ils pourroient faire, s'ils étoient civilisés. Les Mahométans n'auroient pas de peine à s'établir, si aux premières démarches d'un heureux intérêt dans l'autre vie, ils pouvoient ajouter un mot de plus pour se donner un droit dans celle-ci. Il faut avouer que ces Isles ne sont pas si peuplées qu'elles le toient

(a) *Don Juan Grau y Monfalcon Juftifications.*

(b) *Hakluyt. Voyag. Vol. III. p. 816.*

pourtant autrefois, cependant il y a encore des Iles plus d'habitans qu'il ne faut pour les retirer aux violences qu'auroient à craindre ceux qui y iroient du Mexique, & il eſt évident par les meilleures Relations, que l'on pourroit retirer la plus grande partie de ces Peuples, parce que ce n'eſt pas la ſujettion, mais l'eſclavage qu'ils abhorrent (a). (*)

Section VIII. *Importance des Iles Philippines.*

La ſituation de ces Iles eſt ſans comparaiſon la plus propre à faire un commerce univerſel, comme on doit le voir dans la ſuite, par ce que nous avons dit juſqu'ici, étant voiſines du Japon, de la Chine, de la Cochinchine, de Camboye, de Siam, de Java, de Borneo, de Celebes, & des Iles aux Epiceries. Les parties des Pays & des Iles encore peu connues aux environs de la Nouvelle Guinée, que l'on a de bonnes raiſons de croire auſſi riches qu'aucune autre qu'on ait découverte. Quelques-uns trouvent à cet égard des difficultés inſurmontables dans les Forces des Hollandois, & dans l'uſage où ils ſont de fermer Banda & Amboine, on pourroit ſe paſſer aiſément de ces Iſles, en faiſant la culture des épiceries à Manilaſſar, car il eſt certain qu'il y croît quantité de canelle, & que l'on pourroit auſſi y avoir des girofles & des muſcades. Ces établiſſemens ſeroit fort à être protegés (b), & en très peu d'années les Espagnols aux Philippines pourroient les protéger avec le tout l'univers, n'y pouvant avoir que la bonne correſpondance entre eux de la vérité d'une maxime qui n'eſt pas fort goûtée juſqu'à préſent, que le Commerce *eſt un nerf par lequel la* Compagnie, *& que des Peuples ſe regardent*, tels que ceux de cette Iſle & de celle de Xolo le ſont ma-

(a) *Carreri, Navarrete, Gemelli.* (b) *Dampier, Navarrete.*

(*) Le P. *Navarrete* obſerve, que de tous ceux les Indiens montroient à leurs Caciques de riches ornemens de Mines, & que ceux-ci leur ayant promis le ſecret de leur découverte, c'eſt d'où ſont venus les premiers. Que les Caciques gardoient religieuſement le ſecret principalement de ceux qui étoient dans les Iles, c'eſt-à-dire juſqu'à ce qu'ils perdoient par les travaux exceſſifs. C'eſt pourquoi les Miſſionnaires, comme ils le déclarent eux-mêmes, ne révéloient jamais ce que les Indiens leur apprenoient, de peur que ce ne fût un prétexte de charger ces pauvres Peuples plus qu'ils ne le ſont déjà. (1) Il paroît par les Relations envoyées en Espagne, qu'il y a plus d'un ſiècle qu'il y avoit à Iloilo un grand quartier d'or. Il paroît y avoir eu peu de point d'endroits qu'on n'ait fouillé des environs de ce même, mais on n'a pas manqué, on n'a pu parvenir au fond ſuffiſamment. Il eſt cependant très vraiſemblable que les Grands ont des mines plus riches que le Capitaine Anſon en découvrit en Hiſpaniola une perſonne qui avoit demeuré aux Philippines, & à qui il donna un grand vaiſſeau que ce Capitaine avoit pris, afin qu'il pût aller chercher ſon bien. Il dit d'abord à ſon bienfaiteur qu'il ne pouvoit pas aller ſeul, & qu'il falloit beaucoup d'eau à bord. Il eut tout ce qu'il demanda, mais le vaiſſeau n'étoit pas auſſi tôt hors de vue, qu'il fit voile pour Manille. (2) Les meilleurs Auteurs conviennent auſſi qu'il y a de l'or en beaucoup d'endroits des Iles de Luçon & de Mindanao, mais dans toutes ces mêmes Philippines (3) & que ce ſont principalement les Noirs qui découvrent dans ces Montagnes ce que je viens de dire, & que ſouvent quelques-uns à acheter ce dont ils ont beſoin des Indiens, ſujets des Eſpagnols, & avec leſquels on pourroit trafiquer avantageuſement, dans les grandes mines. La Epidémie enlève toujours ces pauvres Indiens, & en moiſſonne à tout, elle perd tout.

(1) *Navarrete, Histoire des Philippines, Liv. 6. Ch. 6.*
(2) *Woodes Rogers Voy. T. II. p. 110.*
(3) *Lettres Edif. des Missions de Amerique Recueil, Lettre Philippines, Navarrete Hist. des Philippines, Liv. III. p. 100.*

Souverain [illegible] Vol. [illegible] [illegible] Pays-bas [illegible]

[illegible] *ment, ſi ce n'eſt en qualité d'Alliés, que comme Sujets, puiſqu'ils ſont les premiers de Chrétiens à croire qu'ils ſont exempts de toute eſpece de ſervitude, & ſe prétendent en droit* [illegible] Sur la [illegible] [illegible] [illegible]

fonde sur la supposition, qu'il est pourtant en soi très faux, que les Espagnols de ces Isles sacrifient VIII.
à-peu-près leurs propres interêts.

A la première vue, ce qui paroît le plus favorable à [illegible] mais si l'on entre dans le fond de la chose, on trouve [illegible] Jacobites, en faisant ce qu'ils font à ces Messieurs, mettent [illegible] [illegible] Commerce, qui [illegible] [illegible] [illegible]

Section VIII. *Inutilité de cette Conquête pour les Espagnols &c.*

rent. Les vaiſſeaux de la Chine, de Formoſe, de la Corée, des Iſles dépendantes du Japon, ſinon du Japon, s'y rendroient infailliblement en grand nombre, pour trafiquer les uns avec les autres, & avec les vaiſſeaux de Borneo, de Celebes, de Gilolo, & même d'endroits plus reculés des Indes (*a*). Il ſe peut, & il y a de l'apparence que cela eſt, qu'il ſortiroit déja quelque choſe de pareil, dont le Gouvernement retire un grand profit (*b*). Mais cela devoit ſe faire clandeſtinement, & plus le profit du Gouvernement eſt considérable, plus il doit y avoir d'oppreſſion, & par conſéquent plus le commerce eſt gêné, au lieu que ſi ce grand Roi qui accordoit la protection aux Marchands ſous un droit raiſonnable, & dont ſe levoit ſans contrainte, l'abord des vaiſſeaux augmentoit d'année en année, ſurtout l'Entrepôt auſſi eſt des marchandiſes du Pays, & qu'on les leur a pluſtôt procurées (*c*). Ces especes d'amas attireroient bientôt des vaiſſeaux de Pays dont les Eſpagnols n'ont point encore de connoiſſance, & leur formeroient ſans peine & ſans dépenſe le moyen d'aller de plus grandes diſtances ſur de certains Pays fixes, & de faire ſi ces ſortes des Continens ou des Iſles, ou pour parler plus juſte, il n'eſt point de grandes ou de petites Iſles, qui ſont çà & là entre l'Aſie & l'Amérique, ils pourroient être moins inſtruits de cette façon, qu'ils ne ſont aujourd'hui, mais autres Nations avec une infinité de riſques & de hazards, n'ayant pas encore (*d*).

Les avantages que les autres Peuples Européens tirent du commerce des Indes, & qu'en retireroient les Eſpagnols.

L'autre article n'eſt pas moins important. Il n'eſt toujours fait, & vraiſemblablement il ne ſera jamais par connivence aux Philippines un petit commerce des marchandiſes des autres Européens aux Indes (*f*). Si au-lieu de cette connivence on leur faiſoit un droit raiſonnable, & avec les reſtrictions requiſes aux vaiſſeaux de ces Nations le leur libroit dans le même Port, ou dans quelqu'autre, cela produiroit un gros revenu, & mettroit les Eſpagnols dans l'apparence en peu de tems en état de ſe paſſer, ſans inconvénient des remiſes d'argent auſſi conſidérables, & peut-être ſans en recevoir aucune de la Nouvelle Eſpagne. Il ſeroit aiſé d'envoyer un Commiſſaire plus grand, ou d'en envoyer deux ſucceſſivement, par exemple tous les trois ans, ce qui ſeroit préférable à ce qui ſe pratique aujourd'hui, qui de plus à longue, il eſt avec raiſon ou non, à craindre que ces Meſſieurs ne prennent goût pour y demeurer, ce qui donne de l'ombrage aux Maîtres d'Eſpagne (*g*). Ici, comme par tout ailleurs, des ſentences abſolues, même ſous les plus favorables points de vûe, ne ſont bonnes qu'à faire rire le Lecteur, ce qui produit à quelques perſonnes, mais eſt très peu avantageux au Public. Mais un Commerce libre, ſagement réglé, enrichiroit les Sujets du Roi Catholique en général, fourniroit aux dépenſes

(*a*) Il y a des Mémoires T. III. paſſim. *Savary Dict. de Commerce* Art. *Commerce*. Recueil des Philippines.

(*b*) *Gemelli*, *Gemelli*, T. V. L. I. Ch. II.

(*c*) *Navarete*, *Don Juan Cruz y Mendoza*, *General*

(*d*) *Dampier* Relat. des Philippines

(*e*) Voyez ci-devant le Section

(*f*) *Savary Dictionn. de Commerce*, l. c. *Hamilton's Voyage to the East Indies*. *An Idea of the Trade of Europe with the Natives of the Indies*

(*g*) Il y a des choſes dans ces Mémoires qui font voir des idées du Miniſtere Eſpagnol ſur le Commerce.

penſes publiques, & convaincront en très-peu de tems la Cour de Madrid, que les Philippines bien loin d'être une charge, peuvent à tous égards devenir auſſi utiles qu'aucun de Pays ſoumis à la Cour même d'Eſpagne. Nous finirons, en ajoutant que l'on peut obtenir tous les avantages propoſés ſans riſque & ſans difficulté, tout ce qu'il faudroit faire ſeroit de faire un bon uſage du plan d'inſtruction, de s'y tenir fermement, & de faire de ſes premiers exemples de ceux qui par avarice ou par ambition s'en écarteroient, ou entreprendroient de ſacrifier à des intérêts particuliers un Syſtême heureuſement établi pour le Bien public.

Servitude VIII. *Impoſitions arbitraires des Eſpagnols ſur les Philippines.*

Il y a cependant des perſonnes qui prétendent connoître le Monde, & donner aux Princes des avis auſſi à ſuivre, & dont l'événement pourroit bientôt faire connoître l'injuſtice, qui ſoutiennent que les Manilles, dans le tems de leur découverte, ont bien pu être une charge, que c'eſt là un fait évident que l'on ne peut conteſter, que l'argent que le Galion rapporte annuellement, pourroit paſſer en Eſpagne, que l'on y a un beſoin preſſant d'eſpeces, & qu'après tout, ſi les Philippines ſont de quelque valeur, on le verra en interdiſant ce commerce, & alors la ſeule réforme qu'il y auroit à faire, ce ſeroit d'égaler les dépenſes du Gouvernement aux revenus. Ils diſent encore, qu'après avoir attendu deux cents ans l'effet des belles promeſſes des défenſeurs de cet établiſſement, c'eſt une folie d'attendre plus longtems, & une plus grande folie encore de faire aucune dépenſe pour y faire fleurir le commerce d'un Colonie avec laquelle on ne peut avoir de correſpondance directe, que ſi la Nouvelle Eſpagne ne lui eſt plus utile, le Gouvernement ſera naturellement des efforts pour ſa propre conſervation, & qu'en prenant ce parti les Galions apporteront un million de plus tous les ans. Ce ne ſont pas-là des ſuppoſitions imaginaires, mais c'eſt ſans déguiſement le réſultat des repréſentations faites par des gens qui ſe croyent grands Politiques, & qui paſſent pour tels. On a tant pourtant contre ces raiſonnemens qu'on a objections, que l'on prétend être fondées ſur des principes évidens par eux-mêmes, en bornant les dépenſes du Gouvernement au revenu réglé de la Couronne, dit-on, ces réglemens deviennent inutiles. On peut prouver, que le million que l'on épargneroit à la Nouvelle Eſpagne ne viendroit pas avec les Galions, mais ſeroit abſorbé par le commerce illicite avec les autres Nations Européennes, & que la contrebande infaillible de ce nouveau Syſtême ſeroit la perte des Philippines, & le rétabliſſement du commerce dans la Mer du ſud ſous la protection d'une Flotte étrangere, avec cette nouvelle circonſtance, que ces maux ſeroient ſans remede (a) (*).

Raiſons de ceux qui prétendent que les Philippines ſont à charge à l'Eſpagne.

Ceux

(a) Tiré des Mémoires préſentés au Conſeil des Indes, & des préambules de quelques Edits Royaux.

(*) On dit que les raiſons contre ce commerce avoient fait beaucoup d'impreſſion ſur l'eſprit de *Don Joſeph Patinho*, un des Miniſtres les plus habiles & les plus déſintéreſſés que l'Eſpagne ait eu depuis longtems, & l'on croit que s'il eût vécu plus longtems, il auroit exécuté le projet d'abolir l'envoi du Galion de Manille (1). Mais il mourut

(1) Voyage d'Anſon, p. 101.

Section VIII. *Les vaiſſeaux [illegible] Philippines &c.*

Tout ce fait pour les voyes modernes, que nous avons expoſées plus haut, prouve aſſez ce que nous avons dit des expeditions projettées par Philippe II. pour établir un commerce entre les Philippines & l'Amerique. Nous en parlerons encore plus bas, lorſque nous traiterons de l'établiſſement de Manille. Nous en avons déja dit aſſez pour faire connoître ces nouveaux expeditions. Ce fut d'abord par la Mer du Sud, que l'on envoya deux ou trois bons vaiſſeaux, chargés de marchandiſes d'Europe, & on devoit en faire autant aux Philippines, ce qui paroiſſoit très-facile, puiſque ces Iſles ne ſont qu'à quelques journées de celles des Moluques, qui ſont ſituées ſous la même latitude. Mais on ne tarda pas à s'appercevoir que par ce moyen les Eſpagnols de la Nouvelle Eſpagne pourroient introduire dans le commerce avec les Chinois juſqu'au pied des murailles de Pekin, & que ces vaiſſeaux pourroient porter de l'argent, & remporter pour de la poterie d'or, que le profit d'une partie des marchandiſes d'Europe, & de celles qu'on en retireroit, pourroit être employé ſur un ou deux Galions, & tranſporter à Acapulco, & le profit de leur cargaiſon être envoyé en Eſpagne. Par ce moyen tout les avantages, les habitans des Philippines n'auroient point d'autre débouché que celui de Manille, & ceux de cette Iſle, trouveroient bientôt des moyens de les prévenir, en apprenant, que ces peuples de l'Iſle Jean Fernandez, il y a environ cent ans, avoient eu avec les Eſpagnols de Chili, qui s'établirent [illegible], qui retirent volontiers, & dont ils [illegible], de quoi s'occuper [illegible] Mais ces établiſſemens, qui l'on apprend par la ſuite plus bas [illegible] Chili & du Pérou, & ceux [illegible] plus au Sud de ces Provinces, [illegible] Cap de Bonne-Eſpérance, qui par leur [illegible] propres [illegible] ſemblent [illegible] à ceux [illegible] & à commander toutes les richeſſes des Indes, tandis que les Hol-

landois

roit ſans doute, en ce cas-là, trouver quelque autre voye d'entretenir correſpondance avec les Philippines, par le détroit de Magellan, dans le cas où cette entrepriſe ſeroit poſſible aux Eſpagnols de la garder. Mais [illegible] que le Commerce [illegible] par cette voye [illegible] Sud, ruineroit [illegible] en [illegible] de la ſomme d'argent [illegible] les Indes [illegible] de la Nouvelle Eſpagne, & de tout le Mexique, [illegible] Portugais, [illegible] Mexique [illegible] Nouvelle Eſpagne [illegible] Mexique & par [illegible] conquis les Indes [illegible] Nouvelle Eſpagne [illegible] Philippines. Nous [illegible] découverte dans une longue [illegible] A [illegible] Nouvelle Eſpagne [illegible] Nouvelle Eſpagne [illegible] Philippines [illegible] Indes [illegible] Nouvelle Eſpagne [illegible] Philippines [illegible] Nouvelle Eſpagne [illegible] Philippines [illegible] Nouvelle Eſpagne [illegible] Philippines

tans des Pays d'où elles viennent ſont ſouvent en danger de mourir de faim ; malheur auquel ils n'ont jamais été expoſés, avant que les projets de donner des Couronnes, & d'entretenir des Armées dans les Pays étrangers, eussent attiré toute l'attention du Souverain, & fussent devenus par conſéquent le grand objet des déliberations de leurs Miniſtres (a) (*).

Sections VIII. Invention de la Poudre à Canon, &c.

Nous voyons dans un ſiécle où les avantages du Commerce ſont bien connus en pluſieurs Pays, où quelques-uns en jouiſſent, & où tous les deſirent avec ardeur, chaque année voit éclorre de nouveaux projets ou entreprendre de nouvelles entrepriſes, qui bien que fort naturels & chimériques dans leur origine, ont été ſuivies avec ſuccès. Il eſt donc très-vraiſemblable que notre ſiécle verra de plus grands changemens, & de plus extraordinaires révolutions, que ce qui ſont arrivé en aucun autre égard. Ainſi quand on peut indiquer à propos & ſur de ſolides fondemens, où & comment ces changemens peuvent arriver, c'eſt une partie également utile & néceſſaire de l'Hiſtoire Univerſelle. Par là on ouvre de nouvelles ſources, on excite l'induſtrie des hommes, on met toutes les facultés en action, & on met le Lecteur en état de ſentir ce qu'il eſt, de juger raiſonnablement, de raiſonner ſur le préſent, & de prévoir ce qui arrivera dans la ſuite. C'eſt par ces motifs que nous avons traité l'Hiſtoire des Philippines avec tant d'étendue & de liberté, afin que l'on conçoive non ſeulement ce qu'elles ſont, mais ce qu'elles pourroient être. La dernière partie de ce Chapitre pourra peut-être intéreſſer moins les uns, & paroître ennuyeuſe à d'autres, mais ceux qui la liront ſe la pardonneront, & ſont aſſurément redevables en quelque ſorte à l'injuſtice avec laquelle les Hollandois ſe ſont rendus maîtres des Moluques, & que les perſonnes qui ſe ſont intéreſſées à leur Empire dans les Indes, changeront ſelon les apparences de ſentiment, & apercevront auſſi clairement que nous l'importance des Philippines. Car de tous les Pays des Indes Orientales dont il eſt poſſible aux Européens d'avoir la maîtriſe, ces Iſles ſont tout à la fois les plus riches en elles-mêmes, & les plus propres à être miſes davantage en valeur, de ſorte que tôt ou tard elles attireront plus l'attention qu'elles ne l'ont fait juſqu'ici. Mais il eſt tems de laiſſer ces ſpéculations au jugement du Public, & de continuer l'Hiſtoire.

Raiſons qui ont engagé à faire de ces Recherches.

SEC-

(a) Recueils des faits rapportés dans *Coxeuil*, *Navarette*, *Carreri* & autres.

(*) Ceux qui ſont verſés dans l'Hiſtoire de la Marine s'appercevront aiſément qu'il n'y a rien de difficile, bien moins d'impraticable dans ce que l'on propoſe, car dans des matières de cette nature, il n'y a pas de maxime plus certaine que celle-ci, *que ce qui s'eſt fait, peut ſe faire encore*, & il n'y a rien dans ce que nous propoſons, qui n'ait été fait par des Particuliers, d'où nous que la Couronne d'Eſpagne pourroit l'exécuter, & même très-aiſément (1). Si elle le voudra jamais ou non, c'eſt une autre queſtion, mais on aſſure qu'à préſent la Cour de Madrid ſera plus attentive à ces ſortes d'objets, qu'elle ne l'a fait ci-devant, & qu'elle eſt pleinement convaincue, que les forces de la Monarchie ont été plus affoiblies par l'argent dans des caiſſes de cette nature, que par tous les efforts des ennemis de l'Eſpagne.

(1) Des Vaiſſeaux Anglois, François & Hollandois, équipés par des Particuliers ont fait le tour du monde.

SECTION IX.

Situation, Hiſtoire Naturelle, & Productions des Iſles des Larrons ou Marianes. leur Découverte, genie & caractere de leurs Habitans leur Hiſtoire, Etat preſent de ces Iſles: Politique des Eſpagnols à leur egard, leur grande importance: Conjectures ſur les cauſes qui les ont fait negliger ſi longtems.

Section IX. *Deſcription & Hiſtoire des Iſles Marianes &c.*

LEs Iſles dont il s'agit dans cette Section, furent découvertes par *Ferdinand Magellan*, dans le premier voyage entrepris pour faire le tour du Monde. On dit qu'il les nomma d'abord *de las Velas*, ou des voiles, ou de las *Velas latinas*, des voiles triangulaires, à cauſe des batimens dans leſquels les habitans vinrent au devant de ſon vaiſſeau, mais enſuite il les nomma *Las Iſlas de los Ladrones*, les Iſles des Larrons, parceque les Inſulaires qui vinrent à ſon bord, volerent tout le fer qu'ils purent (a). Ce n'a été que vers la fin du ſiecle paſſé qu'elles ont reçu le nom d'Iſles *Marianes*, à l'honneur de la Reine d'Eſpagne *Marie Anne d'Autriche*, Mere de Charles II laquelle y envoya des Miſſionnaires (b). On ne les trouve que peu ou point ſous le nom de *Las Velas*, ſinon dans la Relation de *Magellan*: celui d'Iſles des Larrons eſt devenu le nom ordinaire, & elles ſont auſſi nommées dans tous les anciens Voyages & dans les Cartes (c). cela n'empeche pas que le nom d'Iſles *Marianes* n'ait pris faveur, & à preſent il l'emporte, de ſorte que dans la plupart des Langues de l'Europe on les appelle ainſi (*).

Noms de ces Iſles.

Ces

(a) Viaggio intorno il Mondo, ſcritto & deſcritto per *M. Antonio Pig. Vicentino* &c. appresso T. I. fo. 332. b. History of Travayle by *Richard Eden*, fol. 430. in 4to 1577. *H. H. Muſſet's* Naval Tracts in Churchill's Collection.

(b) Leyn. Introd. ad Geogr. S. 8. III. C. 13. *Du Halde* Geogr. Moderne P. II. Ch. XIV. art. 5. *Le Gobien* Hiſt. des Iſles Marianes, p. 4.

(c) *P. Martyr* Dec. V. L. VI. *Purchas* Pilgrims Vol. I. L. XI. Ch. 1. p. 32. *Cluverii* Introd. in Univ. Geogr. L. V. Cap. XI.

(*) Un nom donné mal à propos, quoiqu'il ne puiſſe être fondé dans ſon origine, ſe conſerve longtems. Dans tous les Recueils des Voyages, les Hiſtoriens, & Traités de Géographie, écrits en Latin, on trouve ce petit Archipel déſigné par le nom de *Inſulæ Latronum*, & quelquefois de *Inſulæ Furum* (1) dans les Auteurs François *Iſles des Larrons* (2), & dans notre Langue *The Iſlands of the Thieves*. Les meilleurs Auteurs ne ſont pas d'accord ſur leur Situation & ſur leurs noms. *Herrera*, honoré du titre de Géographe Royal de la Couronne d'Eſpagne dans ſon excellente Deſcription des Indes, datée de Valladolid le 15 Octobre 1601 (3), dit qu'elles ſont à douze degrés, dix-ſept minutes de Latitude Septentrionale, le terroir, dit-il, eſt ſterile & miſerable; il n'y a ni beſtiaux, ni métaux, & beaucoup de vents, elles ſont habitées par un Peuple pauvre, nud & voleur, il en compte ſeize. La plus ſeptentrionale, dit-il, s'appelle *Los Aguas*, ſuivent *Oro*, *Asor*, *Chemichem*, *Goigna*, *Agon* ou *Iagon*, *Orotagan*, *Guguan* & *Sarigan*.

(1) *P. Martyr* Dec. V. L. 6.
(2) *Recueil Geogr.* T. II. p. 148.
(3) *Herrera*, Deſcript. de las Indias Occid. Cap. XXVII.

CARTE
DE L'ARCHIPEL DE S^T LAZARE
OU LES
ISLES MARIANES

Sur les Cartes du P. Alonso Lopez
Et le Memoire du P. Merules Jesuites
Espagnols, Missionnaires dans ces Isles
Pour servir a l'Histoire Generale
des Voyages
Par le S^r Bellin Ing^r de la Marine
1752

Echelle
Lieues communes de France

Isle de Guahan
ou
Isle S^t Jean

Urac *Isle déserte*

Maug ou Tuna *S^t Laurent*

Asumption ou I. de l'Assomption

Agrigan ou I. de Francois

Pagan ou I. de S. Ignace

Amalogan *I. de la Conception*

Guguan ou I. de S. Philippe

Sarigan ou I. de S. Charles

Anatajan ou I. de S. Joachim

Tinian ou I. de Bonavanture

Zarpane ou Rota ou I. S^t Jean

Guahan ou Guan ou I. S. Jean

Agadna

Longitude de l'Isle de Fer

Ces Iſles ſont entre le treizieme degré, vingt-cinq minutes, & le vingt-unieme de Latitude Septentrionale, elles ſont rangées en ligne droite du Sud au Nord, & occupent une etendue de plus de quatre-cens cinquante-milles, ayant les Iſles du Japon au Nord, la Nouvelle Guinée au Sud, elles ſont à l'extremité de l'Ocean Oriental, & près de la Mer du Sud, à douze-cens milles des Philippines (a) *Antoine Herrera* en compte ſoixante (b), les Géographes modernes n'en reconnoiſſent que quatorze, qu'ils placent de la maniere ſuivante (c) du Sud au Nord. 1. *Guahan*, *Guam*, *Guan*, ou comme prononcent les Inſulaires *Guahon*, autrement l'Iſle de *St Jean*. 2. *Sarjana* ou *Reta*, ou l'Iſle de *Sainte Anne*. 3. *Alaguan* ou l'Iſle de *Saint Aure*. 4. *Tinian* ou *Buena Viſta Adriana*. 5. *Saypan*, ou l'Iſle de *St. Joſeph*. 6. *Anatajan* ou l'Iſle de *St. Joachim*. 7. *Sarigan* ou l'Iſle de *St Charles*. 8. *Guguan*, ou l'Iſle de *St. Philippe*. 9. *Alamagan* ou l'Iſle de *la Conception*. 10. *Pagan* ou l'Iſle de *St Ignace*. 11. *Agrigan* ou l'Iſle de *St. François Xavier*. 12. *Aſſonſong* ou l'Iſle de *l'Aſſomption*. 13. *Maug* ou *Tinat*, appelée auſſi l'Iſle de *Saint-Laurent*. 14. *Urraca* ou *Urac*, qui eſt inhabitée.

Section IX. *Deſcription & Hiſtoire des Iſles Marianes &c.* *Leur Situation, nombre & noms particuliers.*

L'Iſle de *Guahan* ou *Guam* eſt la plus meridionale de ces Iſles, etant à treize degrés, vingt-cinq minutes de Latitude Septentrionale, elle a environ trente-trois milles d'Angleterre en longueur ſur douze de largeur, & elle en a cent-vingt de tour (d). Il y a une chaine de montagnes qui court du Sud au Nord; on trouve entre ces montagnes des vallées agreables & fertiles, & les montagnes ſont couvertes de beaux & grands arbres, qui de loin forment un coup d'œil charmant (e) La côte eſt unie, & le terroir eſt generalement excellent, etant arroſé ſur-tout du coté de l'Oüeſt par un grand nombre de ruiſſeaux, dont les bords couverts de verdure rendent le Pays tres-agreable. Du même côté de l'Iſle il y a deux aſſez mauvais Ports, *Hate* & *Umatdy*, les Hollandois viennent quelquefois carener leurs vaiſſeaux dans ce dernier. Du côté oriental de l'Iſle il y a auſſi deux Ports,

L'Iſle de Guahan la plus conſiderable de ces Iſles.

(a) *G. B. Ramuſio*, Raccolta delle Navigationi & Viaggi. T. I. fol. 376. *Leyts*, Introd. ad Geograph.

(b) *Ant. Herrera*, Deſcript. de las Indias Occid. XXVII.

(c) *Le Gobien*, Hiſt. des Iſles Marianes. *Robe*, Méthode pour apprendre la Géographie T. II. p. 149. *Du Bois*, Geogr. P. II. Ch. XIV. Art. 5. Mémoire du P. *Louis Morale*.

(d) *Le Gobien*, ubi ſup. L. III. *Du Bois* L.c. *Le Gentil*, Voyage du Tour du Monde T. I. p. 148.

(e) *Cowley's* Voy. round the World. p. 15. *Dampier* Voy. T. I. p. 370. *Le Gentil* L.c.

regnum, *Natam*, *Saopan*, *Botam* & *Tolan*. *Leyts*, qui ſuit généralement les meilleurs Guides, les divise en Septentrionales & Méridionales (1); entre les premieres il compte *Deſiſeroa*, *Blairdrige*, *La Inglaja*, *Mano*, *Cherapſa*, *Guama*, *Pojan*, *Arrumagan*, *Cuiga* &c. il nomme parmi les dernieres, *Chirigo*, *Sapar*, *Guahan*, peut-être *Cohan*, *Poha*, *Rota* & *Itarin*. Il eſt bon de ſavoir ces différens noms, d'autant plus qu'ils n'ont aucun rapport à ceux que l'on donne aujourd'hui à ces Iſles. Ils diſtinguent encore les neuf ſeptentrionales des autres par le nom d'Iſles de *Cano*, quoiqu'on les appelle auſſi *les Iſles de los Bolcanes* (2) à cauſe de deux Volcans qu'on y voit.

(1) *Leyts*, Introd. ad Geogr. *Sect.* III. *Cap.* 13. (2) *Gobien*, Hiſt. des Iſles Marianes, p. 100.

Chapitre II. Description de la Baie de Panama.

Panta, qui fut alors bien, bru de Pizarre, qui n'est [illegible] que par [illegible] Manille [illegible] d'Acapulco, [illegible] la Vue de la Baie des Espagnols, [illegible] vaisseaux [illegible] pouvoient entrer à cause de [illegible] bancs, excepté quand la Mer est [illegible], & il y a si peu de fond, que [illegible] fait un bon fondage (a). Il y avoit autrefois un [illegible] & quelques [illegible] dans l'Isle, mais il y en a aujourd'hui moins, & parce que [illegible] Acapulco & Callao font les seuls qui servent à leur Commerce, ils ne font [illegible] bien batis, n'y a un grand nombre d'Espagnols, des Eglises, des Couvents & quelques autres Edifices publics. Comme l'air [illegible] quoique chaud est également agréable & sain, on y a tout ce qui est nécessaire à la vie avec peu de peine & à grand abondance, & pour ce trafic, pendant que dure [illegible] marchandises propres à leur, il est surprenant que les Espagnols n'y ayent pas un plus grand établissement & qu'ils ne fassent pas meilleurs, & c'est plus surprenant en ce que cette ville est [illegible] malheureusement [illegible] en 1684, les Espagnols y envoyerent un vaisseau de cent [illegible] canons, pour y commander à Manille, mais il ne fut rien de [illegible] pour leur des affaires. Au contraire, comme on le verra dans la suite, de la fait un point de l'intérêt de ceux qui y sont établis de les empêcher de croître, parce que de cette abondance [illegible] leurs Terres, leur [illegible] de tout à un meilleur plus bas. Cette [illegible] il y a des Espagnols, si l'on en excepte les Missionnaires, ne croyent à la vérité de petits détachements de leur Gar-

(a) *La Colonie, ubi sup.* p. 73 *Condy* L. c. p. 90, 91

(b) *Carmen*, T. V. L. III. Ch. 9. *Frez.* *Morey Dorad* V. L. VI. *Du Bois* L. c.

(*) Nous préférons en cet lieu de la Description des Espagnols dans la manière dont a fait le commerce par [illegible] Manilles & [illegible] Nous indiquerons [illegible] ce que le commerce permet aux Espagnols pour [illegible] avec [illegible] qui [illegible] [illegible] Il [illegible] que ces Isles ne sont [illegible] [illegible] est [illegible] que le Roi Catholique [illegible] pour [illegible] [illegible] qui [illegible] [illegible] [illegible]

raiſon dans les Iſles voiſines, pour y porter des rafraîchiſſemens: le vaiſſeau de Manille y touche en paſſant pour en prendre, & pour rétablir les malades; c'eſt la principale raiſon qui engage l'Eſpagne à faire la dépenſe d'y entretenir un Fort & une Garniſon, ſans rien retirer du produit de l'Iſle (a).

Barrow IX. *Deſcription & Hiſtoire des Iſles Mariannes &c.*

Zarpana, *Rota* ou l'Iſle de *Sainte Anne*, eſt à ſept lieues de celle de *Guam*, à quatorze degrés de Latitude Septentrionale, elle a environ quarante-cinq milles de tour. C'eſt auſſi une Iſle agréable & fertile, diverſifiée par des collines couvertes de grands arbres, & par de belles plaines dont la terre eſt noire & bonne, & elle eſt bien arroſée. Il y a deux excellens Ports, l'un au Sud & l'autre au Nord-Oüeſt de l'Iſle. Le dernier s'appelloit dans la langue des Inſulaires *Secanraya*, mais les Eſpagnols le nomment le *Port de St. Pierre*. L'Iſle étoit extrêmement peuplée quand les Eſpagnols aborderent à *Guam*, & même longtems après. Quelques Miſſionnaires ont ſouffert la mort, en travaillant à la propagation de la Foi parmi ces Indiens; aujourd'hui le nombre des habitans eſt petit en comparaiſon de ce qu'il étoit, par les raiſons que l'on verra dans la ſuite de cette Section (b).

Deſcription de Zarpana ou Iſle de Sainte Anne.

Agiguan ou l'Iſle de *St. Ange* gît au quatorzieme degré, quarante-trois minutes de Latitude, à environ quarante milles de Zarpana (c). C'eſt une petite Iſle d'environ trois lieues de circuit, montueuſe mais agréable, & autrefois bien peuplée. C'eſt vraiſemblablement à cette Iſle que le Capitaine *Funnel* toucha en 1730; les habitans vinrent dans leurs barques, & lui apporterent du poiſſon, des œufs, des yames, des patates & d'autres rafraîchiſſemens. Les Anglois voulurent les payer en argent, mais après l'avoir regardé ils le refuſerent, & firent connoître par ſignes qu'ils aimoient mieux du tabac, qu'on leur donna. Ils offrirent à un de ces pauvres Indiens, qui vint à bord, un verre d'eau de vie, voyant qu'ils en buvoient gayement, il ſe hazarda d'en avaler un peu, mais ſur le champ il tomba par terre comme mort les yeux roulés & la bouche ouverte; ils le mirent dans ſa barque, en le recommandant aux ſoins de ſes compatriotes, à qui ils firent entendre qu'il reviendroit bientôt à lui-même (d) (*).

D'Agiguan ou Iſle de St. Ange.

Il-

(a) *Correa*, l. c. *Le Gentil* ubi ſup. p. 150. *Voy. d'Anſon* l. III. Ch. 2.

(b) Mém. du *P. Louis Moralès*, *Le Gobien* l. c. p. 77. *Anſon* ubi ſup.

(c) *Moralès* l. c. *Le Gobien* p. 328.

(d) *Funnel's* Voy. round the World, in *Harris* Collection Vol. I. p. 139.

(*) Il n'eſt pas tout-à-fait certain que ce ſoit cette Iſle que le Capitaine *Funnel* a vue, mais ſi c'étoit une des Iſles de cet Archipel, comme il ſemble le croire, ce doit avoir été celle-ci ſelon la deſcription qu'il en fait, elle étoit petite, très haute, mais unie & couverte de verdure, couchée de beaux arbres, & très agréable, vue à quelque diſtance. Il eſt vrai qu'il place ſon Iſle de *Magon* à treize degrés, ce qui ne convient point du tout à cette Iſle. Mais quand il dit qu'en prenant au Sud-Oüeſt il eut la vue de l'Iſle de Guam, il eſt évident qu'il s'eſt trompé ſur ſa Latitude, dont il ne parle que par conjecture, & qui a fait plus grande qu'elle ne l'eſt. Quand ils furent à moins d'un degré de la Ligne ils trouverent trois Iſles, qui ne ſont point marquées ſur les Cartes, & ils donnerent à deux des noms peu de ce qui leur arriva, appellant l'une *l'Iſle de la fraude*, & l'au-

SECTION IX. *De la Description de l'Isle de Tinian, une des Marianes &c.*

Isle de Tinian.

Tinian, ou l'Isle de *Buena Vista Mariana*, est à une lieue d'*Aiguan*, & a environ quarante-cinq lieues de circuit. Un vaisseau de Manille, nommé *La Conception*, perit sur cette cote en 1638, & les Missionnaires racontent qu'un des Insulaires, qui s'appelloit *Taga*, vit en vision la bienheureuse Vierge, qui l'exhorta à se faire Chrétien, l'instruisit du naufrage du vaisseau, & lui dit de secourir les pauvres gens qui s'étoient sauvés. Cet homme passa à Manille, & y reçut le Baptême. Cette pretendue vision est l'origine du nom Espagnol de cette Isle (*a*). M. *Anson* y toucha en allant aux Philippines, & nous avons dans la Relation de son voyage, une description plus exacte de *Tinian*, que nous n'en aurons vraisemblablement jamais d'aucune des autres Isles, & comme cette description peut servir à nous faire connoître mieux non seulement cette Isle, mais toutes ces Isles en general, nous en profiterons dans cette vue (*b*).

Sa Description.

Cette Isle gît à quinze degrés, huit minutes de Latitude Septentrionale, & à cent-quatorze degrés, cinquante minutes de Longitude, Ouest d'Acapulco. Sa longueur est d'environ douze milles, & sa largeur va à peu près à la moitié; elle s'étend du Sud-Sud-Ouest au Nord Nord-Est. Le terrein en est sec & un peu sablonneux, ce qui rend le gazon des Prés & des Bois plus fin & plus uni, qu'il n'est ordinairement dans les climats chauds. Le Pays s'éleve insensiblement depuis l'Anguade des Anglois jusqu'au milieu de l'Isle, mais avant que d'arriver à sa plus grande hauteur on trouve plusieurs Clairieres en pente douce, couvertes d'un trefle fin, qui est entremêlé de diverses sortes de fleurs, & bordées de beaux Bois, dont les arbres portent d'excellens fruits. Le terrein des Plaines est fort uni, & les Bois ont peu de broussailles. Ils sont terminés aussi nettement aux endroits qui touchent aux Plaines, que si la disposition des arbres étoit l'ouvrage de l'Art. Ce mélange, joint à la variété des côteaux & des vallons, forme une infinité de vues charmantes (*c*).

Les Animaux contribuent aussi à donner à ce beau Pays un air enchanté. On y voit quelquefois des milliers de bœufs paître ensemble dans une grande prairie, spectacle d'autant plus singulier, que tous ces animaux sont d'un blanc de lait, à l'exception des oreilles, qu'ils ont ordinairement noires. Quoique l'Isle soit déserte, les cris aigres, & la vue de la volaille domestique, qui court en grand nombre dans les Bois, rappellent des idées de Fermes & de Villages, & contribuent à la gayeté & à la beauté du lieu. Les bœufs sont si peu farouches, qu'ils se laissent d'abord approcher

(*a*) Hist. de Marie, &c. Col. 1700. des Voyages, p. 165. Isles Marianes, p. 33. *Ibid.* Col. 1. c. (*c*) *Voy. d'Anson*, Le Pilote Thomas Journal, *Ibid.* Col. 1. c.

(*b*) Voyage d'Anson, L. III. Ch. 1. *Pag.* p. 165, 166. *sur Tinian*, Journal of commodore Anson's

Passons l'Isle de mauvais Augure. Ces Isles étoient si peuplées, qu'il y en avoit entre quarante & cinquante *Pros*, où il y avoit bien entre quatre & cinq cens hommes (*a*). Ce récit qui confirme pleinement ce que les Missionnaires disent du grand nombre d'habitans qu'il y avoit dans les Isles Marianes.

(*a*) *Dampier's* Voyage round the World, in *Harris* Collection, Vol. I.

prochet, & il y en avoit bien dix-mille. Quand on a aſſez de poudre le ſurtout il eſt plus court eſt de les tuer à coups de fuſil, mais quand on veut la ménager on peut les prendre aiſément à la courſe. La chair en eſt bonne, & les Anglois la trouverent plus aiſée à digerer qu'aucune autre de la même ſorte qu'ils euſſent mangée ailleurs. La volaille étoit excellente, & ſe prenoit auſſi à la courſe : à peine s'éloignoit-elle de cent pas au premier vol, & cet effort la fatiguoit juſqu'à ne pouvoir s'élever une ſeconde fois dans l'air. Outre le bétail & la volaille on trouve auſſi quantité de cochons ſauvages, qui furent pour nos gens un mets exquis, mais comme ils étoient extrêmement féroces, il fallut tirer deſſus, ou tâcher de les prendre avec de grands chiens, que les gens de l'équipage du *Centurion* rencontrerent, qui avoient paſſé dans l'Iſle avec le Détachement Eſpagnol, envoyé pour fournir des vivres à la Garniſon de Guam. Ces chiens, qui étoient dreſſés à cette chaſſe, ſont hardis & vigoureux, cependant les cochons ſe défendirent ſi furieuſement qu'ils en déchirerent pluſieurs (*a*).

Sections IX. Deſcription & Hiſtoire des Iſles Mariannes &c.

Cette Iſle abonde non ſeulement en bons vivres, mais elle eſt encore admirable pour ſes fruits & ſes plantes. Les Bois ſont remplis de cocotiers, qui fourniſſent leurs noix & leurs choux : il y a auſſi des goyaves, des limons & des oranges, tant douces qu'aigres, & une ſorte de fruit particulier à ces Iſles, que les Indiens nomment *Rima*, & que nous appellons *Fruit à pain* (*), que les Anglois préférent au pain. Ce fruit croît ſur un arbre, qui s'éleve aſſez haut, & qui vers le ſommet ſe diviſe en grandes & longues branches. Les feuilles ſont d'un beau verd foncé, elles ont les bords dentelés, & peuvent avoir depuis un pied juſqu'à dix huit pouces de longueur, le fruit vient indifféremment à tous les endroits des branches. Il a la figure d'une longue poire plutôt que celle d'une pomme,

(*a*) Les mêmes.

(*) L'abondance de ce fruit à pain eſt une bénédiction particuliere que la Providence a accordée à ces Iſles, car il ne ſe trouve nulle part ailleurs un fruit de cet ordre, que nous ſachions. Les plus judicieux Auteurs diſent, qu'il y a deux ſortes d'arbres, qui portent du fruit à pain. Le premier eſt le *Rima* dont le fruit eſt gros, comme un melon, de la couleur d'une datte, mais plus ou moins long : il y a dans le milieu un noyau blanc, de la groſſeur d'une noix. L'autre eſt le *Uberoua*, qui pour la grandeur, la figure & les qualités ne différe guere du *Rima*, mais le fruit eſt rond, & de la groſſeur d'une bonne poire. La pulpe en eſt blanche & molle, & a quelque rapport, qui étant roti, au goût de la chataigne (*a*). Il paroît par ce que ces deux arbres étoient connus des Indiens, mais le nom de *Rima* étant celui dont les gens de mer ſe ſervent communément à l'un & l'autre fruit, c'eſt fruit à pain, il étoit facile de s'y tromper. Il y a encore d'autres arbres que les habitans nomment *Nara*, *Iſoom* & *Dago* (*b*), dont le fruit préparé comme celui du *Rima*, c'eſt-à-dire cuit au four ou ſous la cendre, a le goût de pain frais, lorſqu'après l'avoir bien nettoyé, on ôte la croûte noire, & on l'égrene bien, nourriſſant & agréable. L'un ou l'autre de ces fruits, ſe trouve dans chacun de ces Iſles, & on en a tranſplanté de tous en différens quartiers de l'Iſle de Guam.

(*a*) Cowley, T. V. p. 111. Ch. 6. (*b*) Le Gentil, Voyage, T. I. p. 111.

Section IX. *Description de l'Isle des Larrons &c.*

me, & a ſept ou huit pouces de longueur, il eſt couvert d'une écorce épaiſſe & forte. Chaque fruit vient ſeparement, on ne le mange que quand il a toute ſa groſſeur, mais lorſqu'il eſt encore verd, & dans cet état il ne reſſemble pas mal, tant en goût qu'en ſubſtance à un cul d'artichaud. En mûriſſant tout-à-fait il devient mou, jaune, d'un goût doucereux, & d'une odeur agreable, qui tient un peu de celle d'une peche mûre; mais on pretend qu'il eſt alors mal ſain, & qu'il cauſe la dyſſenterie (a). Outre ces fruits, dont nous venons de parler, on trouve dans l'Iſle des melons d'eau, de la dent de lion, de la menthe, du pourpier, du cochlearia & de l'oſeille, qui ſont d'un grand prix pour des gens fatigués de la mer & accablés du ſcorbut. Il y a beaucoup de poiſſon ſur la coſte, mais il paſſe pour mal-ſain. Au milieu de l'Iſle ſont deux Lacs d'eau douce remplis de canards, de ſarcelles, de corlieux & de plusieurs ſortes d'autres oiſeaux. Ces deux Lacs, avec les Puits & les Sources qu'on trouve par-tout aſſez pres de la ſurface de la terre, reparent le manque d'eau courante, que l'on a en abondance dans l'Iſle de Guam (b).

Inconvenient de cette Iſle.

Il faut cependant avouer que ce manque d'eaux courantes eſt à divers egards une incommodité; il y en a une autre, qui quoique moins importante, eſt tres-facheuſe, c'eſt une multitude de moucherons & d'inſectes, outre des tiques qui s'attachent aux hommes comme aux bêtes, & cauſent une inflammation douloureuſe. On y trouve auſſi des mille-pieds & des ſcorpions, & il n'eſt pas impoſſible qu'il n'y ait d'autres animaux venimeux (c).

Il n'y a point de bonne Rade.

Mais un inconvenient bien plus terrible, c'eſt que le mouillage n'y eſt pas ſûr dans certaines ſaiſons de l'année. Le meilleur mouillage pour de grands vaiſſeaux eſt au Sud Oueſt de l'Iſle. Le fond de cette Rade eſt rempli de rochers de corail fort pointus, qui durant quatre mois de l'année, c'eſt à dire depuis le mois Juin juſqu'à la mi Octobre, rendent ce lieu d'abord fort peu ſûr (*). Cette Saiſon eſt celle de la Mouſſon de l'Oueſt; auſſi

(a) *Cook's Voy. round the World*, in *Harris's Collection*, Vol. I.

(b) *Voyage d'Anſon* L. III. Ch. 2. *Dampier* T. I. p. 370 & ſuiv. *Father Thomas's Journal* p. 147.

(c) *Anſon*, ubi ſup.

(*) La Saiſon dont il eſt parlé dans le texte, eſt celle des Ouragans; il y en a ordinairement un ou deux par an, & quelquefois plus ſouvent: ils ſont toujours violens, ſouvent terribles, & quelquefois funeſtes. Au mois de Novembre 1689 il y en eut un qui bouleverſa preſque toutes les Habitations de l'Iſle de Guam, détruiſit une partie d'une petite Iſle voiſine, & ruina la plupart des plantations (1). Il fut remarqué rarement auſſi grands déſordres. Le retour annuel de ces Ouragans eſt avec celui le plus grand inconvénient auquel ces Iſles ſont expoſées. Cependant il faut conſiderer que ces vents impetueux cauſent de grands déſordres, ils ſont auſſi un grand bien, car ils chaſſent toutes les mauvaiſes vapeurs, & purifient l'air ſi parfaitement, que il eſt également ſerein & ſain tout le reſte de l'année. D'ailleurs ces Ouragans ne ſont pas particuliers aux Iſles Marianes, ils ſont ordinaires à l'Amérique (2) & en d'autres lieux, dont le Lecteur trouvera un exemple remarquable dans un volume ſuivant de cette Hiſtoire. Auſſi quel-

(1) *Le Gobien*, Hiſt. des Iſles Marianes p. 259.

(2) *Hennepin*, Nouveau Voyage, p. 102. *Lahontan*, Voyages aux Iſles de l'Amerique, T. II. p. 234. & 235.

auſſi longtems qu'elle dure, vers le tems de la pleine & ſur-tout de la nouvelle Lune, le vent eſt ordinairement variable, & fait le tour du compas, il ſaute alors avec tant de violence, qu'on ne ſauroit guéres ſe fier aux plus gros cables, & le peril augmente encore par la rapidité du flux, qui porte au Sud-Eſt entre l'Iſle de Tinian & celle d'Aguiguan ce flux amene une prodigieuſe quantité d'eau, & fait que la Mer s'enfle d'une maniere terrible, deſorte que ceux qui y ſont à l'ancre ont ſujet de craindre d'être ſubmergés, même avec un vaiſſeau de ſoixante pieces de canon. Les autres huit mois de l'année, c'eſt-à-dire depuis le milieu du mois d'Octobre juſqu'au milieu du mois de Juin, il faut un tems egal & conſtant, & pourvu que les cables ſoient bien garnis, il n'y a pas de riſque qu'ils ſoient endommagés, ſi bien que pendant toute cette Saiſon la Rade eſt auſſi ſure qu'on la peut ſouhaiter. Il faut ajouter ſeulement, que le Banc ſur lequel on mouille, a beaucoup de pente & court Sud-Oüeſt, ſans avoir d'autre bas fonds qu'une chaîne de Rochers au-deſſus de l'eau, éloignée du rivage d'environ un demi mille, & qui laiſſe un paſſage étroit que les chaloupes doivent ſuivre, pour entrer dans une petite Baye ſablonneuſe, qui eſt le ſeul endroit où elles puiſſent aborder (*a*). Sections IX. *De ce qui regarde les Iſles Mariannes &c.*

Saypan ou l'Iſle de *St. Joſeph* gît au quinzieme degré, vingt minutes de Latitude, à neuf ou dix milles de Tinian, elle a environ vingt milles de circuit. Il y a du coté de l'Oueſt, au fonds d'une Baye profonde, & couverte de bois, un Port commode & ſpacieux, que les Auteurs Eſpagnols appellent *Canaſtida* (*b*). Apres Guam c'eſt la plus grande des Iſles, c'etoit autrefois la plus peuplée, & les Eſpagnols ne l'ont entierement ſubjuguée qu'au commencement de ce ſiecle. Le Pays eſt entre-mêlé de Collines & de Plaines, de loin il paroît couvert de verdure & agréable, & examiné de pres il ne perd rien de ſa beauté, car il fournit en abondance tout ce qui eſt neceſſaire à la vie, la terre y eſt fertile, & l'air pur (*c*). *L'Iſle de Saypan.*

Anatajan ou l'Iſle de *St Joachim* eſt à dix-ſept degrés, vingt minutes de Latitude, & a environ trente milles de tour. C'eſt la premiere des Iſles qu'on appelle Septentrionales, & elle eſt à un peu plus de cent milles de Saypan (*d*). *Sarigan* ou l'Iſle de *Saint Charles* eſt à dix-ſept degrés, trente-cinq minutes, elle a environ onze milles de circuit, & eſt environ à neuf d'Anatajan (*e*). *Guguan* ou l'Iſle de *Saint Philippe* eſt à dix-ſept degrés, quarante-cinq minutes, à dix-huit milles de Sarigan; elle a environ neuf milles de tour (*f*). *Alamagan* ou l'Iſle *de la Conception* eſt à dix-huit degrés, dix *Deſcription des autres Iſles de cet Archipel.*

(*a*) Voyage d'Anſon l. c. *Pafter Thomas* Journal, p 163, 164.
(*b*) Mém. du P. *Moralès*. *Le Gobien* ubi ſup. p 304.
(*c*) *Le Gobien*, p 387.
(*d*) Mém. de *Moralès*. *Le Gobien*, p. 306.
(*e*) *Moralès* l. c.
(*f*) Le même.

quelque effrayante & dangereuſe que cette Saiſon puiſſe être, ſur-tout pour les Mariniers, l'habitude, & les ſalutaires effets que ces Ouragans produiſent, les rendent moins terribles aux habitans, & comme ils ſavent à peu près le tems qu'ils arrivent, ils peuvent prendre des precautions pour leur ſureté.

Section IX. *Description & Histoire des Iles Mariannes &c.*

dix minutes, à environ dix milles de Guguan, & elle en a dix-huit de circuit (a). *Pagan* ou l'Isle de *Saint-Ignace* gît aux dix neuvieme degré de Latitude, à trente milles d'Amagan : elle en a environ quarante de tour (b). *Agregan* ou l'Isle de *Saint Ivanes*. *Xatan* est à dix-neuf degrés, quatre minutes, c'est une grande Isle montagneuse, qui a cinquante milles de tour, & qui est remarquable par son Volcan (c) (*). Un Voyageur moderne nous apprend qu'elle est bien peuplée, & qu'autrefois les Habitans, comme ceux des autres Isles, venoient avec leurs barques apporter des vivres & des rafraîchissemens aux vaisseaux, mais qu'ils ne viennent plus à la rencontre des Galions, depuis qu'un Espagnol insolent s'avisa de maltraiter un de leurs gens (d).

Assonsong ou l'Isle de *l'Assomption*, où il y a aussi un Volcan, gît à vingt degrés, quinze minutes de Latitude, elle a autour de dix-huit milles de circuit, & est à vingt lieues au Nord d'Agregan (e). *Maug* ou *Tamar*, nommée aussi l'Isle de *Saint Laurent*, est composée de trois rochers, & a un peu plus de vingt milles de tour, elle gît à vingt degrés, trente-cinq minutes de Latitude, & à environ quinze milles d'Assonsong (f). A la même distance à peu près au Nord on trouve *Urraca* ou *Ura*, la derniere de ces Isles, qui ne paroît pas avoir été jamais habitée, & dont par conséquent on ne dit rien (g).

Ces

(a) Le même.
(b) *Le Gobien*, p. 308.
(c) *Herrera* l. c.
(d) *Carreri* T. V. L. III. Ch. 9.
(e) Mém. de *Herrera*. *Le Gobien* l. c. p. 308.
(f) *Herrera* l. c. *Du Halde* p. 308.
(g) Mém. de *Herrera*.

(*) Ceux qui croyent que les Isles doivent leur origine aux tremblemens de terre, & que ceux ci sont causés par des feux souterreins, prétendent que ces Isles fournissent un fort argument en faveur de leur hypothese. Ils disent que dans tout l'Archipel de Saint Lazare il y a nombre de Volcans, ou fait qu'il y en a dans les Moluques & dans les Philippines, & l'on dit qu'il y en a quelques-uns dans la Nouvelle Guinée, il s'en trouve aussi beaucoup au Nord de ces Isles jusqu'au Japon (1). La figure de ces Isles, au moins de la plupart, s'accorde à cet égard avec cette notion de leur origine, car elles s'élevent sensiblement depuis le rivage de tous côtés, & vers le milieu elles sont fort hautes, d'autres ressemblent à une grande montagne qui sort de la mer, d'où ceux qui font cet argument, inferent que les Isles d'une origine plus récente que le reste de la Terre, & dont les Savans, depuis une méthode pour découvrir l'âge de ces sortes d'Isles, ont peu à peu, en examinant la profondeur de la mer, découvert que le fond sur lequel les Isles sont situées est les fort plus ancien que les Isles nouvellement nées, plusieurs de ces Isles n'étant que des rochers (2). Un Auteur, que cette opinion que nous avons rapportée, comme une règle péremptoire, que l'origine d'un fait il faudroit le prouver par l'Histoire plutôt que par des raisonnemens, mais si on considere d'un côté, qu'on peut prouver que quelques Isles sont sorties de la Mer, & d'autre que la chose n'est pas impossible, ni improbable, & de autre que on ne peut rien produire qui réfute le fait, il s'ensuit que le sentiment dont il s'agit est assez bien fondé, & d'ailleurs c'est une de ces questions, sur lesquels chacun peut penser comme il lui plaît, en prenant sa Raison & l'Expérience pour Guides.

(1) *Christ. Hendreich de Rhodostus in Archipelago*, p. 111.
(2) *Varenius, Publications Works*, p. 111.
(3) Mém. du P. *Herrera*.
(4) *Kircher*, Mundus Subterraneus.

Ces Iles sont dans la Zone torride, avec cela la chaleur du Soleil y est tellement tempérée par l'humidité de l'air, & par les brises de mer, que le climat est généralement sain, pur & serein. Il n'y a que peu de Saisons ou, comme on la remarque, elles sont toutes à cet Archipel, qui, bien qu'il essuie quelquefois de grands ouragans, par-tout ailleurs est fort agréable pour ce qui est de l'air. Les Européens qui y habitent vivent ordinairement plus de cent ans, sans avoir d'autres maux à craindre que ceux de la vieillesse. Car, comme nous l'avons déja observé, les premiers Européens qui parlent de ces Iles, comme étant fort malsaines & méprisables; & il y a de fort apparence qu'ils avoient cette opinion, parce qu'ils ne trouvoient pas d'or, puisqu'ils disent que leur Gouverneur ne leur en fit pas donner à volonté, bien loin de leur en donner. Pour comprendre cela bien clairement, & pour le concilier avec ce que nous avons dit, il faut observer que la terre de ces pauvres Iles, c'est qu'elle est plus basse & plus unie, & par conséquent plus exposée aux inondations de la mer, est fort mauvaise, consistant en un sable pâle & stérile, sans aucune apparence de métaux. Mais pour ce qui est des fruits & des autres rafraîchissemens, il est vrai qu'il n'y a point de vignes, & seulement une sorte de figue qui ressemble assez à une [illegible] (a). Il y a bien du gibier dans les Rivieres & sur les côtes, mais on ne sait pas en manger, & l'on en verra la raison dans la suite.

Les Habitans sont grands, robustes & gros, & avec cela sont simples & agiles. Ils sont basanés, mais leur teint est d'un brun plus clair que celui des Indiens des Philippines. Ils ont les traits fort réguliers, le visage large. Les hommes sont entierement nuds, mais les femmes couvrent ce que la pudeur defend de montrer. La nature a donné aux uns & aux autres de la force d'esprit, mais ils ne s'en servent point à corriger leurs passions, qui sont violentes, mais plutôt à les satisfaire. Ils ont la conception vive, ne manquent pas d'intelligence, s'expriment coulamment & d'une façon énergique dans leurs passions, mais ils sont par mœurs adonnés à les satisfaire, ils ont l'esprit vif, aiment le plaisir, connoissent la vertu, mais ils ont peu de penchant à la pratiquer. L'inconstance, la dissimulation & la vengeance sont leurs vices dominans, disent les Missionnaires, & rien ne les arrête pour se satisfaire. Cependant, à tout prendre, & en les considérant comme Esprits de cette du Monde, & avant à peine connu d'autres Peuples que ceux qui habitent les Iles voisines, qui toutes ensemble renferment peu d'habitans, ces Insulaires forment une Nation très-supportable, qui mérite d'être mieux connue qu'elle ne l'est communément, d'autant plus qu'après avoir soigneusement examiné & comparé ensemble ce qu'en disent les Auteurs de différentes Nations, il ne nous paroît pas impossible d'en donner une assez juste (c).

Barrenil II. Description & Hist. nat. des Mariannes &c.

Climat & Terre des Mariannes peu fertile.

Portrait, habillement & mœurs des Insulaires.

Ce

(a) *Le Gobien*, ubi sup. p. 74.

(b) *Herrera*, Descript. de las Indias Occidentales Cap. XXVII. *Le Gobien* l. c. p. 44. *Carrera*, ubi sup. Cap. 5.

(c) *Ramusio*, Raccolta delle Navigazioni Viaggi T. I. fol. 353 b. *Le Gobien*, Hist. des Iles Mariannes, p. 43. 44. *Dampier* l. c. p. 300.

Section IX. *Leurs superstitions & leurs mœurs &c*

On dit qu'ils n'ont point de Religion, c. qui n'empêche pas qu'ils ne soient excessivement superstitieux. Ils avoient à peine quelque notion de Dieu, mais une idée très-distincte du Diable. Ils croyoient l'immortalité de l'ame, quoiqu'ils ne connussent ni peines ni récompenses, ils étoient cependant persuadés qu'il y avoit un lieu de bonheur & un lieu de tourmens. Ils n'avoient pas de nom pour désigner le premier, mais ils le plaçoient sous terre, & le concevoient comme un beau jardin, rempli de toutes sortes de fruits, bien arrosé de belles Rivieres, qui coulent dans des vallons émaillés de fleurs, qui embaument l'air de leur odeur. Ils appellent l'Enfer *Zuzarragan*, ou la Maison de *Cauli* (a), c'est-à-dire, le Démon, auquel ils attribuoient le pouvoir de tourmenter les ames qu'il tient enfermées dans les flammes. Ce n'est pas la vérité ou le crime qui les conduit dans l'un ou dans l'autre de ces lieux, tout dépendoit de la maniere dont on sortoit de ce Monde, ceux qui mouroient naturellement alloient dans le lieu de délices, & ceux qui mouroient de mort violente avoient le *Zuzarragan* en partage. Quand quelqu'un de leurs parens ou de leurs amis alloit mourir, ils mettoient une petite corbeille sur sa tête pour recueillir l'air & l'esprit, & ne cessoient de le solliciter bien à y placer, de s'y reposer, quand ils le voyoient la peine de la venir voir. Les plus qualifiés mettoient dans ces corbeilles des herbes odoriférantes, & les en faisoient d'heure en heure sortir, les portant tantôt dans des lieux agréables, tantôt chez leurs parens, & quelquefois ils les y laissoient, s'imaginant que les ames prenoient du plaisir à ce changement de demeure. Toutes ces marques de respect ne procédoient pas tant de vénération & d'affection, que de crainte & de terreur. Ils s'imaginoient que les *Anitis*, c'est le nom qu'ils donnent dans leur langue aux ames séparées, leur apparoissoient, les maltraitoient & les troubloient, sur-tout en songe, & par cette raison ils jeûnoient en certains tems, & employoient d'autres moyens pour les appaiser (b).

Leur superstition.

Comme ils sont superstitieux sans Religion, il n'y a point de Peuple au Monde qui soit plus entêté de la nobleſſe du sang, sans avoir de Gouvernement. Leur Nation est divisée en trois Etats, les *Chamorris* ou les Nobles, l'Etat moyen & le bas peuple. Les premiers sont des espèces de tyrans sur lesquels ils vivent, mais ils sont ni Fermiers, ni Vaſſaux, ni Domestiques. On leur porte un grand respect, & dans les assemblées publiques on les écoute en silence avec beaucoup d'attention, ce qui n'empêche pas qu'on ne leur parle aussi tout haut, & qu'on ne fasse l'avis qui passe à la pluralité. Les *Chamorris* ont quelque chose de haut & de fier tant dans leur air & leur maintien, que dans leurs manieres, ils observent une sorte de politesse entr'eux, & leur compliment ordinaire est *Ai Adrone*, et qui signifie, *je vous baise les pieds*. Il n'est jamais de commerce avec le peuple, ni converſation, si quelqu'un de ce commun mange ou boit chez eux, ils brûlent leur maiſon ſoudain. (c) Quand ils sont obligés de par-

(a) *Le Gobien*, l. c. p. 61, 62.
(b) Le même p. 63, 64.
(c) *Le Gobien*, ubi ſup. p. 49, 50.

parler à leurs inférieurs, ils en tiennent à une grande distance, s'expliquent en peu de mots, & d'un ton élevé. Si un Chamorri a failli dans une famille du Peuple, c'est un si grand déshonneur pour la Nation, que cette tache ne peut être lavée que dans le sang du coupable. Nonobstant cette grande démocratie en fait de mariage, ces Isles passent en fief qui succèdent à leur pere, mais les freres ou les neveux du mort. Il n'y a ni Loix, ni Autorité parmi eux, l'un & l'autre qui s'acquiert par la persuasion, & qui dure aussi longtems qu'on peut la soutenir par la supériorité d'éloquence. Ainsi, quelles que fussent les idées que ces Peuples avoient de la liberté, il est certain que dans la pratique, ils la portoient aussi loin qu'il est possible (a).

Différence des Chamorri & des Philippins.

Mœurs & usages des Habitans des Isles Philippines.

On n'est pas encore d'accord sur l'origine de ces Insulaires, les uns croyent, sur l'affinité de leur langage avec celui des Tagales, qu'ils sont sortis des Philippines, d'autres ont jugé que leur ancêtre étoit de la Liberté, leur sterilité de leurs idées de Nouvelle, indépendamment de l'origine Japonoise. Il semble même que les Chamorri sont du Japon, & les Isles du Peuple des Philippines. Ils ont des Poetes, qui l'on aime beaucoup, dans leurs Chansons ils célebrent les grandes actions de leurs ancêtres, & donnent à passer Peuple d'imaginations extravagantes, non seulement à l'égard de leur force & de leur agilité, ce qui n'a encore quelque apparence, mais à l'égard de la supériorité de leurs connoissances sur tous les Peuples du Monde (b). Ils leur font croire que le premier homme a été formé de la terre de l'Isle de Guam, qu'il fut ensuite changé en pierre, & que cette pierre ayant été brisée, & les morceaux dispersés par toute la Terre, le Genre Humain en étoit né. „ De la vient, disent-ils, que nous sommes plus adroits Artisans, que les autres hommes ayant été si longtems éloignés „ de leur pays natal, ils ont perdu l'usage de la parole, & ne nous entendent point, ne nous entendent nous-mêmes, car quoiqu'ils prononcent quelques sons rudes & très durs de la gorge, que nous ne pouvons prononcer, ils le font comme les fous, ou comme les enfans qui ne font que balbutier, n'ayant qu'une très imparfaite idée de ce qu'ils veulent exprimer, le don de la parole ayant été réservé pour nous, qui formons leurs Peres". Ils ont parmi eux une autre sorte de gens, qu'ils appellent *Macanas* ou Sages, comme étoient les Mages en Perse, ils les distinguent dans leurs pratiques superstitieuses, leur enseignent à appaiser les vents, connoissent les vertus de certaines Herbes, & pratiquent une sorte de Medecine. Mais tout leur crédit est fondé sur l'art de persuader, tant qu'ils ont le secret de plaire, on leur obéit, car tout homme est son propre ennemi, & tout a fait aisé pendant, dès qu'il est en état de pouvoir s'en défaire. Cependant ces gens si éclairés & si habiles n'en avoient pas seulement l'idée du Feu, ils apprirent à le connoître à leurs dépens, lorsque les Espagnols brûlerent leurs maisons, ils regarderent le feu comme une espece d'animal, qui se nourrissoit de bois, de sorte que si avant ce tems-là ils le nourrissoient de poisson, comme il est certain qu'ils en pêchoient, il est que ils le mangeoient

(a) *Du Bois*, t. 1. p. 303.

(b) *Relation des Isles Philippines*, p. 13. *Le Gobien*, t. 1. p. 43. &c.

Chapitre IX. *Description de la figure des filles Mariones &c.*

gaſſent crud, ou ſeché au Soleil, toutefois nous n'avons rien de certain là-deſſus (a) (*).

Leurs mœurs & coutumes, qui les rendent agréables aux Hommes.

Les femmes de ces Iſles ont toutes les graces de leur ſexe dans leurs perſonnes & dans leurs manieres, leurs traits ſont plus delicats & plus reguliers que ceux des hommes, leur teint plus clair, elles ont un air aiſé & ſont gayes, aimant autant le plaiſir & les divertiſſemens que les femmes des Pays les plus polis. Elles ont leurs aſſemblées, comme les hommes, dans leſquelles elles recitent les vers de leurs Poetes d'une façon qui leur eſt particuliere. Elles ſe mettent deux ou trois en rond, & chantant enſemble ſi à propos, & avec un agrément & un juſteſſe qui plaiſent à l'oreille, l'accord de leur voix eſt admirable, & ne cede en rien à la Muſique la mieux concertée. Dans ces occaſions elles ſont parées à leur maniere, avec des coquillages & des morceaux d'écaille de tortue, qu'elles laiſſent pendre ſur leur front, leurs couronnes ſont de même avec des fleurs entre-laſſées & des petites noix de cocos, aſſez proprement travaillées (b). Elles portent ordinairement un morceau de natte par modeſtie, en quoi elles l'emportent ſur les hommes, qui, comme on l'a dit, vont entierement nuds; dans leurs aſſemblées elles ont une eſpece d'habillement, qui eſt un tiſſu de racines & de petites branches d'arbres, qui ne ſert qu'à les défigurer, car on dit qu'elles ſont enfermées dans une cage, ce qui ne les empêche pas de ſe remuer avec beaucoup d'agilité. Elles danſent avec de petites coquilles entre les doigts, qu'elles font jouer comme nos caſtagnettes, elles animent leur chant avec une action ſi vive, & tant d'expreſſion dans leurs geſtes, que l'on peut paſſer pour de fort bons Pantomimes (c). Comme c'eſt par leur beauté dans ces exercices qu'elles ſe font admirer, elles en font une affaire capitale, & c'eſt par l'habitude continuelle qu'elles y ont qu'elles ont acquis cette ſurprenante perfection pour la conduite de la voix & l'adreſſe de leurs geſtes (d).

C'eſt

(a) *Du Bois*, t. 2. p. 303.
(b) *Le Gobien*, t. 3. p. 38. 39.
(c) *Du Bois*, p. 304.
(d) *Le Gobien*, t. 3. p. 38.

(*) De tout ce que l'on rapporte de ces Peuples, il n'y a rien qui paroiſſe plus incroyable que ce que l'on dit, qu'ils ne connoiſſoient point du tout le feu, car outre, les éclairs, qui pouvoient leur donner cette connoiſſance, il ne paroît guere poſſible qu'une Nation entiere, ſans aucune exception d'un ou d'autre des Sexes, ou d'âge, cependant le fait eſt atteſté poſitivement par les Espagnols. & ce qui confirme du poids à leur témoignage, c'eſt que des Navigateurs d'autres Nations ont auſſi découvert des Pays pas fort éloignés des Mariannes, dont les habitans étoient dans le même cas. On en lit un exemple dans Dampier, qui rapporte que l'on a trouvé à la pointe occidentale de la Nouvelle Hollande, que les naturels ont coutume de faire du feu par le frottement, que par hazard. Des arbres dont l'un a un trou, de maniere que leurs branches étoient entrelacées, étant violemment agitées par le vent, auront pris feu par le frottement. Ce qui n'eſt pas d'abord étrange aux hommes, mais on a ſupposé que le feu répandu à la ſurface de la terre, & de ſes différentes productions, auroit pris de même par le frottement des feuilles ſeches & des branches les unes contre les autres, & que l'on auroit pris de là occaſion d'en faire uſage. Cela eſt fort ingénieux, & nullement fort extraordinaire, d'autant plus qu'il y a encore des Peuples qui font un uſage de cette maniere, &.

(a) [illegible] p. 210. *Dampier*, t. 3. p. 370.
(b) Voyage des Hollandois au Detroit de Le Maire &c.
(c) [illegible] t. II. C. 7.
(d) [illegible] Voyage, in *Harris Collection*, &c.

C'est en vertu de ces Loix qu'ils ont acquis un empire plus absolu qu'en aucun autre lieu du Monde. Les hommes prennent à la vérité autant de femmes qu'ils jugent à-propos, & n'ont pas d'autre frein que celui de la parenté; mais c'est un privilege dont ils ne peuvent guères profiter, parce que leur travail ne peut guères fournir qu'à l'entretien d'une seule. Nous avons dit plus haut, que chaque homme est l'un propre maître, & ne dépend d'aucun autre. Mais du moment qu'il se marie il perd la plus grande partie de son autorité: car la femme commande à l'intérieur dans la maison, & dispose de tout, le mari dépend d'elle. S'il lui donne un sujet de plainte, elle s'en croit dès-lors dispensée de tenir ce qu'elle avoit promis à l'avance. S'il n'a pas pour elle toute la déférence qu'elle s'croit en droit d'exiger, si sa conduite n'est pas réglée, ou qu'il soit de mauvaise humeur, sa femme en informe tout de suite ses parens, qui s'assemblent armés de lances de leurs maris, & viennent piller & ruiner ses terres & sa maison, & souvent il ne sort pas en entier s'il tombe entre les mains de ces furieuses (a). La femme a aussi la liberté, si elle est mécontente, de se retirer chez ses parens, qui sont bien aises d'avoir une occasion de piller leur voisin, sous prétexte de la punir. Si la femme est d'un caractère plus doux, elle quitte son mari, sans en donner d'autre raison, sinon qu'elle est lasse de lui. Il peut aussi quitter sa femme, ou l'obliger à le quitter, mais elle emporte avec elle tout ce qu'il a de meilleur, & ses enfans la suivent, de sorte qu'un mari, en moins d'un mois de mariage, peut être un homme sans femme, sans enfans & sans bien, & à la rigueur de la vérité, n'avoir pas passé encore son vouloir dès le lendemain. Si une femme fait l'adultère, son mari peut s'en venger sur l'amant & même le tuer, mais il ne risque de vouloir se faire seul, il ne doit pas penser à lui témoigner son ressentiment (b).

Section IX. *Loix pénales & Mœurs des Habitans des Moluques.* *Il n'est pas aisé de connoître les motifs qui font mettre.*

Ces chagrins & ces inconvéniens du mariage portent quantité de Jeunes-gens à vivre dans un célibat dont ils reviennent rarement. Ils corrompent des filles par des présens, ou les achètent de leurs pères pauvres quand elles sont encore jeunes, & les mettent dans les lieux séparés, où ils les entretiennent en commun (c). Ce genre de vie libertin étoit fort en usage parmi ces Insulaires avant l'arrivée des Espagnols, & en effet peu leur esprit, en étoient leurs forces il est exposé aux malheurs que nous avons décrits. Cependant, comme par-tout ailleurs, il y a des différences entre ces Insulaires, comme des distances entre la force & de constitution, les plus forts & les plus vertueux avoient en horreur ces excès, & se tenoient ainsi à la débauche. Ils étoient néanmoins en assez grand nombre, pour avoir de la société entre eux, & ces Peuples étant extrêmement portés au plaisir, ils n'étoient point retenus par la honte dans les filles les plus connues, & même dans les montagnes de celle de Ceram, où les habitans jouissent encore de leur liberté, ces sortes d'assemblées sont encore assez communes. C'est principalement la corruption de ces Libertins, qui a fait que les Auteurs ont dit que les habitans des Molu-

Libertinage des Jeunes-gens. *Leurs Jeunes-gens.*

(a) *Du Bois*, p. 300. (b) *Le Cabre*, p. 61. (c) *Du Bois* ubi sup.

Section IX. *Deſcription de l'Iſle de Pâques &c.*

ruites en général des idées plus déſavantageuſes qu'ils ne méritent (a). Car il eſt certain que les vices de ceux dont nous parlons, les rendent auſſi mépriſables aux yeux de leurs compatriotes qu'à ceux des Européens. Mais comme il n'eſt point de Peuple chez qui l'on ne trouve des vicieux, ce n'eſt pas par eux qu'il faut juger du caractere d'une Nation en général. Il eſt vrai qu'il y a eu des Auteurs qui ſont tombés dans l'excès oppoſé, & qui ont donné à ces Inſulaires de plus grands éloges qu'ils ne méritent. La vérité ſe trouve ici, comme ailleurs, dans un juſte milieu, elle ne rabaiſſe point leurs vertus, & n'exagere pas leurs vices; c'eſt en ſuivant ce principe que nous avons marché juſqu'ici, & que nous continuerons de les dépeindre avec impartialité, en repréſentant leurs mœurs telles qu'elles ſont (b).

Leurs Bâtiſons, meubles, armes offenſives &c.

Leurs maiſons ſont bâties de palmier, & d'autres bois que ces Iſles fournuiſſent. Elles ſont communément partagées en quatre appartemens, ſéparés par des eſpeces de nattes, faites de feuilles, de racines & de petites branches d'arbres. Le tout eſt de la même matiere, mais plus groſſiere. Chacun de ces appartemens eſt deſtiné à un uſage particulier. On couche dans le premier, on mange dans le ſecond, le troiſieme ſert à garder les fruits & les proviſions, & le quatrieme au travail. Ils ont peu de meubles, mais tout ce qu'ils ont eſt propre, & marque leur genie, par lequel ils ont ſuppléé à bien des choſes, dont des Nations plus civiliſées ſont redevables à l'expérience. Ils n'ont point d'armes défenſives, & pour ce qui eſt des armes offenſives, ils ne connoiſſent point l'arc, la fleche ni l'epée, ni même aucune autre arme, ſinon une ſorte de lance ou de javeline, faite d'un bois fort, & garnie d'un os humain, qu'ils rendent très-pointu, on aſſure qu'ils ſont ſi venimeux, que la moindre bleſſure faite avec cette arme eſt mortelle (c). On ne peut douter du fait, ſi le concours unanime des Voyageurs de toutes les Nations eſt une preuve ſuffiſante (*). Nous pouvons ajou-

(a) *Le Gobien*, p. 61. 62.
(b) *Cowley's Voy. round the World*, p. 17. 18. *Dampier*, T. I. p. 378. *Le Gentil*, T. I. p. 149.
(c) *Purchas*, p. 956. *Cowley*, l. c. p. 19. *Du Bois*, p. 703.

(*) Les Miſſionnaires & tous les Voyageurs anciens & modernes s'accordent à dire, qu'ils armoient leurs lances d'os humains (1). Un de nos Voyageurs Anglois rapporte qu'ils font huit lances des os d'un homme, deux des os des jambes, deux de ceux des cuiſſes, & quatre des os des bras (2). Ces os ſont non ſeulement pointus, mais auſſi dentelés d'un bout à l'autre. Les uns diſent que ces os ſont ſi venimeux par leur propre vertu, que les bleſſures qu'ils font ſont toujours mortelles, d'autres prétendent que ces bleſſures ſont mortelles, ſi elles ne ſont pas guéries en ſept jours (3). On n'en conçoit pas bien la raiſon. Peut-être cela vient-il des dents qui y ſont, comme ils pouſſent leurs lances avec une grande roideur, elles déchirent ſi cruellement la partie offenſée de façon que cela rend la playe mortelle. Sans y voir proprement rien de venimeux. Dans les os mêmes, quoi qu'en diſent les Miſſionnaires & les autres Auteurs. On peut remarquer que les habitans de la *Caſt-terre*, qui reſſemblent pour la figure & les manieres à nos Sauvages, ſe ſervent de cette même ſorte de lances (4), à la réſerve que la pointe eſt ou d'un morceau d'agathe, ou des os de quelque grand poiſſon.

(1) *Frezier*, *Wafer*, *Cowley*, *Dampier*, *Rogers*, *Roggeveen*, *Carteret*, *Anſon*, *Byron*, *Wallis*, *Cook*, *Forſter*, *Pernetty*, *Labillardiere*, *Marion*, *Crozet*, *Duclesmeur*, *Kotzebue*, *Beechey*, *Belcher*, *Lisiansky*, *Langsdorff*, *Krusenstern*, *Freycinet*, *Duperrey*, *Dumont d'Urville*, *Laplace*, *Lütke*, *Kittlitz*, *Beechey*, *Belcher*, *Erskine*, *Wilkes*, *Simpson*, *Gilbert*, *Hale*, *Meinicke*, *Stanley*, *Jacquinot*, *Pallas*, *Cuvier*, *Lesson*, *Garnot*, *Quoy*, *Gaimard*, *Arago*, *Duhaut-Cilly*, *Bellingshausen*, *Tuckey*, *Kendall*, *Peard*, *Moerenhout*, *Beaglehole*, *Ellis*, *Turnbull*, *Jarves*, *Byron

ajouter, que la raison qui fait qu'ils sont bornés à cette arme, c'est qu'ils n'ont aucun métal, ni dans aucun animal, qui soit assez fort pour cet usage. Ces lances de deux pieces sont fort bien travaillées, & quoiqu'elles n'aillent point de fondes, avant que les Espagnols les leur eussent fait connoître, ils manient les pierres avec tant d'adresse & de roideur, qu'elles entrent quelquefois dans le corps des ennemis. (a)

Section II. Description of the manner of the Malays fighting &c.

Comme ils n'ont aucune forme de Gouvernement, chacun se fait justice à soi-même, quand le juge a prononcé dans les différends qui naissent entr'eux. S'ils servent quelquefois différend entre les Villages & les Peuples, ils se font la guerre jusqu'à ce que la vengeance soit satisfaite. La ruse leur est plus que le courage & la force, ils tâchent de faire tomber leurs ennemis dans quelque piege, & passent quelquefois deux ou trois jours à chercher les occasions favorables de les surprendre. Si dans ces rencontres ils sont maltraités, le sang ne fait que les animer davantage à la vengeance. Ils font tout également de nuit & de jour, & ne s'endorment pas même dans leurs embuscades. Leurs Ambassadeurs sont ordinairement pour faire la paix. Ils font la guerre par mer, par terre, & dans les rivieres, comme la nage & la lutte, ils s'exercent aussi à sauter, & à lancer leurs javelots dans l'eau.

Leur maniere de faire la guerre, & leurs exercices.

Ils font d'une adresse extraordinaire à nager & à plonger, ils y ont naturellement des dispositions, & aussi s'y exercent-ils continuellement, par le besoin qu'ils ont souvent de leurs bras, & de leurs jambes pour se sauver, ou pour attaquer, soit à l'eau, & sur quelque espece que ce soit. Ils font encore plus d'usage de leurs mains, en nageant, que les autres peuples, dont ils se servent à peu près comme des rames, ou plutôt comme des pieds de devant des quadrupedes, qui leur servent à la fois à nager & à marcher. Ils font aussi un grand usage de leurs pieds, & ils s'en servent avec autant de dextérité que de leurs mains. Ils ont encore une autre adresse, qui est particuliere à leur nation, & qui leur est d'un grand secours dans leurs différends, c'est celle de lancer leurs javelots, qu'ils font voler, à l'aide de leurs mains seulement, à la distance de trente, quarante, & même cinquante pas, avec une justesse qui ne manque presque jamais de percer le but. Ils font encore plus d'usage de leurs mains, en nageant, que les autres peuples, dont ils se servent à peu près comme des rames, ou plutôt comme des pieds de devant des quadrupedes, qui leur servent à la fois à nager & à marcher. Ils font aussi un grand usage de leurs pieds, & ils s'en servent avec autant de dextérité que de leurs mains. Ils ont encore une autre adresse, qui est particuliere à leur nation, & qui leur est d'un grand secours dans leurs différends, c'est celle de lancer leurs javelots, qu'ils font voler, à l'aide de leurs mains seulement, à la distance de trente, quarante, & même cinquante pas, avec une justesse qui ne manque presque jamais de percer le but. Ils font encore plus d'usage de leurs mains, en nageant, que les autres peuples, dont ils se servent à peu près comme des rames, ou plutôt comme des pieds de devant des quadrupedes, qui leur servent à la fois à nager & à marcher. Ils font aussi un grand usage de leurs pieds, & ils s'en servent avec autant de dextérité que de leurs mains. Ils ont encore une autre adresse, qui est particuliere à leur nation, & qui leur est d'un grand secours dans leurs différends, c'est celle de lancer leurs javelots, qu'ils font voler, à l'aide de leurs mains seulement, à la distance de trente, quarante, & même cinquante pas, avec une justesse qui ne manque presque jamais de percer le but.

Leurs armes.

(a) *Le Gobien, Hist. des Isles Marianes & Voyages, Vol. IV. p. 273.*

(*) Le Prao valeur est regardé avec raison comme le plus parfait chef d'œuvre d'architecture Navale qui ait encore été. Quand nous parlons ainsi, nous n'avons égard relativement à l'usage auquel ces Bâtimens sont destinés, & c'est en cela que consiste la beauté d'un vaisseau. Or ces Prao sont tels qu'on peut imaginer de plus convenable pour naviger dans les mers d'une Isle à l'autre, comme ils y naviguent. Il n'est point question pour un chef d'escadre, ni d'un Commandant dans de Pays les plus éloignés avec les meilleurs marineurs & les mieux équipés à tous égards. Et à l'on considère que les Insulaires ne connoissent point de différentes manœuvres pour leurs vaisseaux, & sont encore moins de fer ou même d'acier, ainsi que les Européens, on y trouvera peu de choses à désirer. (1) Pour en donner la plus juste idée que nous nous proposons, nous en ferons d'abord une courte description, & nous en indiquerons ensuite les avantages particuliers pour la Navigation, à laquelle on les employe. Après quoi nous tâcherons à déduire de l'observation & de l'expérience d'un bâtiment aussi extraordinaire, ce qu'il peut avoir de remarquable de genie, de sagacité & de courage de ces Peuples. (2) Ces Prao sont de différentes grandeurs, sur quoi pour le moment il suffira de dire qu'en général ils portent depuis cinq jusqu'à quarante pieds anglois de long, & ont tout au plus de large. Le corps du Prao est composé de deux parties, que l'on appelle souvent la coque &

(1) *Anson's Voyage &c. Vol. II. Ch. 3.* (2) *Ibid. Vol. II. Ch. 3.*

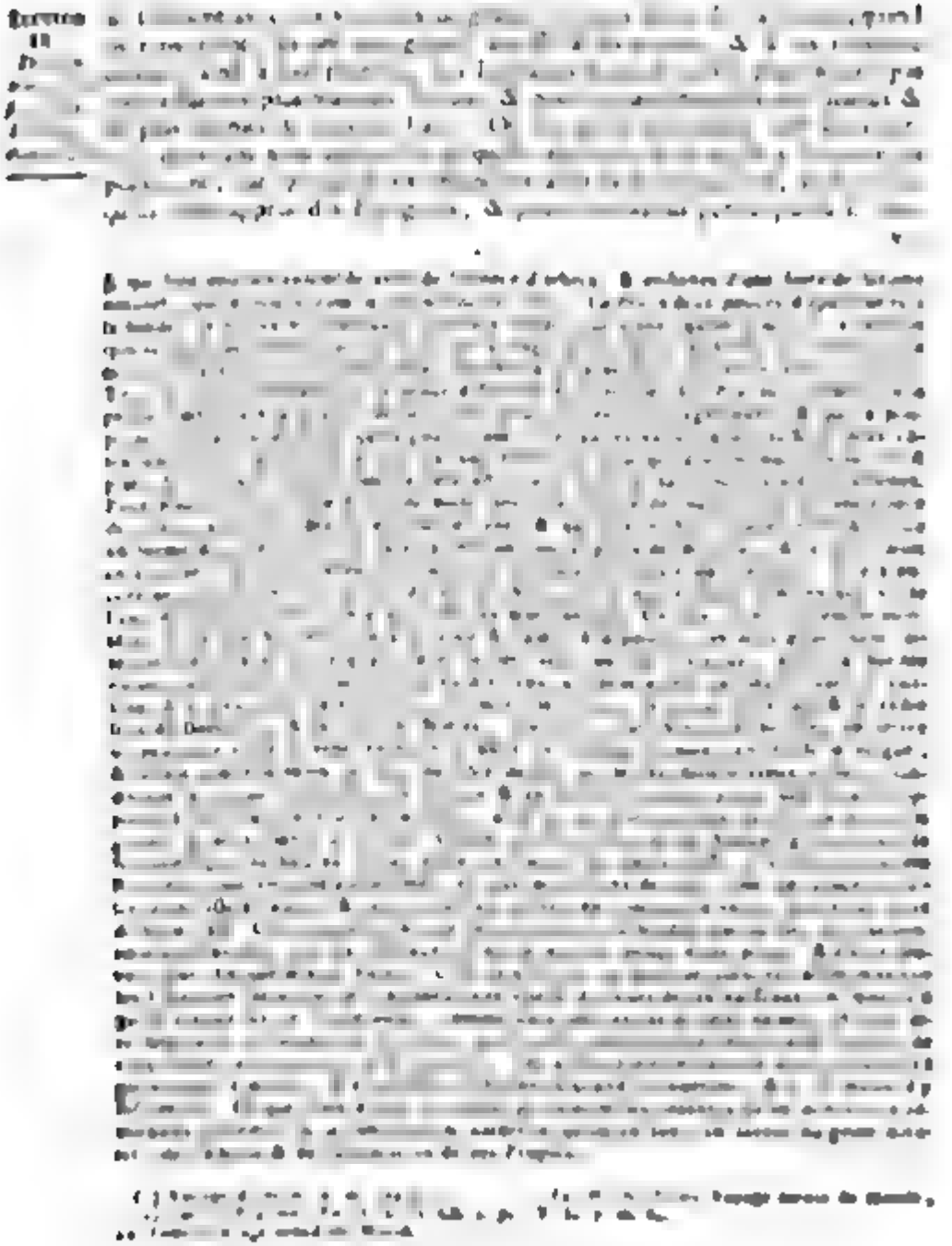

vent des pratiques de leurs ancêtres, s'ils en ont eu quelques-unes, ce que l'on ne peut dire avec certitude. S'il eſt permis de faire des conjectures, on pourroit croire que la Nature leur ayant donné libéralement le fruit à pain, elle a été plus avare à d'autres égards, & cette idée n'eſt pas démentie par l'expérience (a).

Section IX. *Deſcription & hiſtoire des Iſles Mariannes.*

Quelques Miſſionnaires prétendent que *Magellan* fit grand tort à ces Peuples en donnant à leurs Iſles le nom d'*Iſles des Larrons*. Tant s'en faut, diſent-ils, que ces Inſulaires ſoient portés au larcin, qu'au contraire tout eſt ouvert chez eux, ſans qu'ils ſe defient les uns des autres, & ſans jamais rien perdre (b). Mais ce n'eſt nullement une preuve qu'ils ne ſoient pas voleurs, de ce qu'ils n'ont pas la notion du larcin. D'autres Peuples ſauvages ont reſpecté auſſi bien que eux ce qui appartient à ceux de leur Nation, ſans ſe faire ſcrupule de ſe ſaiſir de tout ce qui leur tombe ſous la main parmi les Etrangers. *Magellan* n'a pas eu ſi grand tort de les qualifier de Larrons, car des Marinans d'autres Nations en ont parlé depuis de la même manière, & ce qui donne du poids à leur témoignage, c'eſt qu'ils ont allegué de bonnes raiſons du nom de Larrons qu'ils leur ont donné. On ne doit pas à-la-vérité ajouter foi implicitement à ces Voyageurs modernes, non plus qu'à d'autres, mais dans des cas de cette nature, ſi la vérité mérite d'être recherchée, on la découvre par la réflexion & par la voye de comparaiſon (c).

On ne doit point ajouter foi implicitement aux Voyageurs modernes.

Il ſemble auſſi y avoir un peu de contradiction entre ce que l'on dit de la légereté & de l'inconſtance de ces Inſulaires, qui fait que ce qu'ils deſirent avec le plus d'ardeur, ils ceſſent de le vouloir un moment après, & cette profonde diſſimulation qu'on leur attribue, enſorte, dit-on, qu'ils laiſſent paſſer des années entières pour attendre l'occaſion de ſe venger de ceux qui leur ont fait injure, & alors ils ſe dédommagent d'une ſi longue violence, en ſe livrant à tout ce que la haine & la trahiſon leur inſpirent de plus noir & de plus affreux. Ce portrait n'eſt pas naturel, les gens légers & inconſtans ſont très-capables de duplicité, mais non d'une diſſimulation méthodique (d). Les Miſſionnaires ſe ſont trompés, ſelon toutes les apparences en attribuant à d'anciens reſſentimens & au ſouvenir d'injures paſſées, & comme oubliées, ce qui étoit réellement un effet de légéreté, ou de quelque injure imprévue, qu'ils n'ont pas remarquée, qui a porté ces Inſulaires à ſe venger, & ſans laquelle tout auroit été oublié (e). Les bons Peres, auſſi bien que les autres Hiſtoriens, jugent des autres par eux-mêmes, & attribuent leurs actions aux paſſions qui les auroient portés eux-mêmes à des actions de la même nature. Ce qui n'eſt pas tout-à-fait conforme à la Raiſon, des gens groſſiers, ignorans & ſans regle ont les paſ-

Remarques ſur ce que l'on dit de leur caractere.

(a) *Ramuſio*, T. I. fol. 355. b. *Cooley's* Voy. p. 13. *Dampier*, T. I. p. 370. & ſuiv. *Le Gobien*, p. 52. Voyage d'*Anſon*, p. 870, 873.

(b) *Le Gobien*, p. 66.

(c) *Ramuſio*, Raccolta delle Navigationi & Viaggi, T. I. fol. 355. *Purchas*, Vol. I. L. II. Ch. 4. p. 66.

(d) *Le Gobien*, Hiſt. des Iſles Mariannes, p. 57.

(e) *Cooley's*, Voyage round the World, p. 16. *Dampier* Voyag. T. I. p. 378. & ſuiv. *Shelvocke's* Voyage round the World.

Chapitre III. Différences de l'homme des Pays Méridionaux d'avec celui du Nord. Il connoît le plaisir.

passions vives & violentes, mais ils ne savent pas les cacher & les dissimuler. Ce sont-là des effets de la réflexion & de l'éducation, quelque mauvais qu'ils soient, & des Sauvages en sont aussi peu capables, qu'ils le sont d'entendre la Logique & les autres Sciences. L'habitude de penser étant également nécessaire dans l'un & dans l'autre cas (a).

Les Mahométans ont vraisemblablement plus de raison, en les représentant comme des gens qui aiment passionnément le plaisir. C'est le sujet naturel des désirs de tous les hommes, c'est l'ouvrage de la Raison de savoir faire un juste choix des plaisirs, & des moyens propres à les procurer. C'est en cela que consiste la grande différence entre les Nations civilisées & les Sauvages. Les derniers sont moins en état de juger sainement des apparences, & en se livrant brusquement à tout ce qui leur paroît plaisir, ils s'exposent à des maux qu'ils auroient certainement évités, s'ils les avoient aperçus. Cette espèce d'ignorance, qui est naturelle, & par conséquent inséparable des Sauvages, est ce que des Peuples civilisés appellent barbarie, lorsqu'ils la voient avec surprise, ou qu'ils l'éprouvent à leurs dépens. Le premier pas pour faire du bien à des hommes de ce caractère, est de leur apprendre à raisonner, & bien que cette méthode soit plus lente, ce sera la plus sûre pour les engager à embrasser la véritable Religion, & c'est sans doute pour ne l'avoir pas suivie que tant de Mahométans ont souffert le martyre, surtout dans ces Isles, pendant qu'ils se félicitoient de faire un grand nombre de conversions, qui ne furent réellement que peu de Chrétiens. Le Lecteur s'appercevra de l'usage de ces réflexions dans la suite, en voyant que sans cela une partie de ce que nous avons à dire paroîtroit obscur, au moins embarrassé, sinon mauvais. Nous avons fait voir que par cette raison on excusera des redites, qui pourroient paroître une digression inutile, mais qui sont nécessaires dans un sujet qui ne peut être éclairci autrement. Une Histoire qui n'instruit point ne diffère guères du Roman, & une Histoire fausse est pire encore, la vérité seule y donne du prix, on ne peut donc trop dire de peine pour faire comprendre la vérité.

Découverte de ces Isles par Magellan.

Il faut à présent rapporter la découverte de ces Isles, & le petit nombre de faits qui en composent l'Histoire depuis leur découverte. *Ferdinand Magellan*, qui par son voyage acheva d'exécuter le projet du fameux *Colomb*, en allant aux Indes par l'Occident, après avoir été plus longtemps que personne encore avant lui sans voir aucune terre connue, arriva à ces Isles le 6 de Mars 1521. Un de ses Pilotes avoit une Isle qui étoit au Nord-Ouest, & deux autres qui étoient au Sud-Ouest, dont l'une étoit montueuse & plus grande que toutes. Il voulut d'abord la visiter à terre, mais il fut prévenu par un nombre de Canots ou de *Proas Indiens*, dont quelques-uns montèrent sur le bord, & dérobèrent tout ce qu'ils purent attraper. Il changea alors de dessein & se rendit à la Rade de la grande Isle, qui étoit remplie d'hommes bien armés, & pour faciliter l'entrée à ses Chrétiens & à ceux de son parti, il brûla cinquante maisons, quelques-unes de leurs *Proas*, qui étoient

des

(a) *Le Cahier* xiii. 6.

des Inſulaires, & reprit une chaloupe qu'ils lui avoient entamée. Ce fut cette avanture qui le porta à donner à ces Iſles le nom flatteur d'*Iſles des Larrons* (a). Après cet exploit il continua ſa route, & arriva en quatre jours à *Samar*, qui paſſe généralement pour être une des Philippines.

Section IX. *Découvertes & Hiſtoire des Iſles Mariannes.*

Il n'eſt rien moins que clair de quelle de ces Iſles il a agi dans ce récit. On a cru avec beaucoup de vraiſemblance, que l'Iſle Septentrionale dont il eſt parlé, eſt *Saipan*, & en ce cas-là ce ſera celle de *Timan*, qui aura éprouvé les effets de ſa colère. On dit que quand les Inſulaires furent percés de fléches, ils les tirerent de leurs corps, & les regarderent avec une curioſité ſurprenante, qui l'emportoit ſur la douleur de leur bleſſure, juſqu'à ce qu'ils tombaſſent morts (b). Ce qu'il y eut de plus ſingulier, c'eſt que nonobſtant ce qui étoit arrivé, ces Inſulaires ſuivirent *Magellan* en mer avec deux cens *Proas*, en montrant du poiſſon & d'autres denrées, comme pour les troquer. Des Eſpagnols virent dans quelques-uns de ces *Proas* des femmes qui ſe lamentoient & s'arrachoient les cheveux, & ils jugerent qu'elles déploroient la perte de leurs maris. Ce qui eſt rapporté ſuccinctement de ces Peuples dans la Relation du Voyage de *Magellan*, s'accorde parfaitement avec ce que nous en avons dit plus au long, & c'eſt ſans doute cette conformité qui a porté la plupart des Ecrivains à conclure que les Iſles de *las Velas* & celles *des Larrons* ſont les mêmes, ce qui cependant, après leur examen, peut être encore mis en queſtion, malgré ce concours unanime (c) (*), à moins qu'on n'étende extrêmement les bornes de cet Archipel, pour les y comprendre.

Un

(a) *Ramuſio*, ubi ſup. *Purchas* I. c. p. 33. *Kolle's* Hiſtory of Travayle.

(b) *Ramuſio*, l. c. fol. 356. a.

(c) La Hiſtoria general y natural de las Indias, par el Capitan *Gonçalo Hernandez de Oviedo*. Chacun lira cet Auteur dans l'Univ. Geogr. Liv. V. C. XI. *Le Gobien*, ubi ſup.

(*) On a différentes Relations du Voyage de *Magellan*, nous avons lu celui dans le Traité de *d'Antoine Pigafetta*, Chevalier de l'Ordre de Malthe, qui l'accompagna dans ſon Expédition. Il place les Iſles dont il parle au dixieme degré de Latitude Septentrionale, & il dit qu'il y en avoit une petite au Nord-Oueſt, & deux autres au Sud-Oueſt; ce qui ne convient nullement aux Mariannes (1). *Herrera*, après avoir rapporté le paſſage du *Maghellan* par le Détroit auquel il a donné ſon nom (2), ajoute „ Que depuis le vingt-„ unieme degré cinquante minutes de Latitude Méridionale, il ne trouva que deux Iſles „ ſans rien y voir autre choſe que deux Iſles de cinquante milles de Circuit, & que s'étant „ éloigné (depuis le 6 de Mars) de trois cens lieues à l'Oueſt, il découvrit à quatre degrés, quarante-huit minutes de Latitude Septentrionale, cinq ou ſix petites Iſles, fort peuplées de Sauvages qui témoignerent des ſentimens de paix à l'aſpect d'une Iſle dans l'autre, qui en étoit à huit lieues, avec des canots, dont le plus grand ne tenoit que dix hommes. Ils avoient des voiles triangulaires, ou carrées que quelques-uns appellent, & étoient de nombre très bons faites de feuilles de palmier. Leur nourriture conſiſtoit en cocos, figues & un peu de riz. Il vint un grand nombre de ces Inſulaires à bord, que le vent ne permettoit pas de renvoyer. *Magellan* commanda qu'on les fît ſortir, & voulut employer la force, car ils ne vouloient pas s'en aller de bon gré. Ces Inſulaires en furent irrités, revinrent avec leurs canots, & jetterent tant de pierres & de bambous durcis au feu, que „ *Ma-*

(1) P. *Marie Dorat*. V. L. VI. *Kolle's* Hiſtory fol. 410. *Purchas* Vol. I. Lo. II. Ch. 4.

(2) *Herrera* Dorat. II. L. IX. Ch. 2.

Livre VII. Un traitement si dur, après si peu de communication, devoit naturellement leur donner de mauvais augures aux habitans, & leur persuader ce que l'avenir a accordé de leur commerce avec les Européens, car si l'on en excepte la connoissance du lieu & de la valeur qu'ils acquirent, ils n'en retirerent aucun fruit de cette visite. On a vu que ces commencemens de découverte, loin de faire à ces peuples un présent de matières à profit & de passages qui devoient ouvrir entre les Indes Orientales & Occidentales, étoient une source de haine & de malheurs. Cette raison qui explique, pourquoi on en usa si mal avec les Européens, & pourquoi ils en eurent si peu connoissance, & n'en tirerent pas d'avantages durant cet intervalle, prépare à quel point il est peu sûr de découvrir un pays, sans y être retenu ou tout au moins regardé comme digne de bienvenue & encouragé à l'emploi Castillan (a). Les naturels des Molucques se engagerent à traiter cette route, d'abord que, lorsque la Cour d'Espagne trouva à-propos de s'emparer de leurs îles, & qu'elle fit par

Le peu de cas que les Espagnols en ont fait pendant longtemps.

(a) *Herrera*, Cap. XXVII.

Magellan, qui avoit *d'abord* délivré de leur Prince un roi [illegible] leur inférieur. Il vint le trouver [illegible] vers le Couchant, & découvrit plusieurs îles [illegible] Le langage d'un [illegible] Magellan [illegible] Les Espagnols [illegible] Pour [illegible] Les habitans [illegible] Pour [illegible] Les Espagnols [illegible] Pour [illegible] Les habitans [illegible] Pour [illegible] Les habitans [illegible] Pour [illegible] Les habitans

peu de cas des informations qu'elle reçut touchant les Philippines, on ne doit pas être surpris que les Isles des Larrons, qui n'y a ni métaux ni épiceries, aient paru aux Ministres indegnes de leur attention, il est même remarquable, que d'*Argensola*, qui est un Historien des Missionaires par ordre du Roi, n'ait pas seulement fait mention de la découverte de ces Isles, quoiqu'il fasse une courte Relation du Voyage de *Magellan* (a). Ce fut vraisemblablement un malheur pour les Espagnols, que les premiers Pays qu'ils découvrirent fussent si riches, parce que cela leur fit négliger tous les autres avantages. Ils ne firent pas assez d'attention à la correspondance entre les différentes parties de leur Empire dans les Indes Orientales & Occidentales, & dans le même tems ils dissiperent les immenses trésors qu'ils en tirerent, en voulant les rendre maîtres en Europe d'Etats qui ne leur étoient que de peu ou point d'usage. C'est ce qui suffit pour rendre raison de la décadence de la Monarchie Espagnole, dans un tems où les Rois aspiroient à la Monarchie Universelle, & l'eut bientôt mis en main les moyens les plus propres à pour y parvenir.

IX. *Découverte des Isles des Larrons, ou Marianes.*

Au bout de vingt-deux ans de découvertes, on envoya le General *Ruy Lopez de Villa Lobos*, pour prendre possession des Isles que *Magellan* avoit découvertes, & auxquelles son successeur *Don Miguel Lopez de Legaspi* donna le nom de *Philippines*. L'un & l'autre touchèrent aux Isles des Larrons, chemin faisant, pour y prendre des rafraîchissements, mais ils ne s'y arrêterent point, n'y laissèrent personne, & ne les revirent plus, & particulierement l'Isle de Guam, ce qu'elle est encore, le lieu de rafraîchissement dans la grande traversée entre les deux Indes (b). En 1568, un Vaisseau Espagnol alloit aux Philippines avec cent Compagnons de Soldats à bord, quelques-uns d'eux découvrirent dans l'Isle, & y avancerent pour chercher des vivres. Il y avoit parmi eux un jeune homme d'environ vingt ans, qui passant par un bois sans armes rencontra un garçon d'environ quatorze ans, qui aborda cet étranger, lui fit des caresses, & à sa fin le satisfaisant au corps, l'emporta en fuite. Le pauvre Espagnol fut abattu, mais n'osoit crier de peur que le Sauvage ne le tuât, cependant le bruit que le Sauvage fit en traversant le bois attira quatre Espagnols armés, qui venoient voir ce que c'étoit, alors le jeune Sauvage lacha la proie, & s'enfuit avec une vitesse surprenante dans le bois. Cet exemple prouve, que dans leur état naturel, & avant qu'ils eussent changé leur façon de vivre, pour imiter les Européens, ces Peuples avoient une force prodigieuse, & étoient d'une extraordinaire agilité (c).

Les Espagnols font voile vers les Philippines, & en font la conquête.

Exemple de la force & de l'agilité des Insulaires avant qu'ils eussent changé leur façon de vivre.

Environ cinq ans après, *Don Martin Henriquez*, Vicerou du Mexique, ordonna au Capitaine *Juan Lopez d'Aguirre*, le même qui commandoit le vaisseau dont nous venons de parler, & qui revenoit aux Philippines, de faire de quelques jeunes gens de cette Isle, & de les emmener avec lui à Manille, pour les y élever & leur faire apprendre l'Espagnol, afin d'avoir d'eux plus de lumieres sur leur Pays, qu'on n'en avoit pu avoir encore

(a) Conquête des Molucques. L. I.
(b) Gallo, Hist. de la Chine. L. I.
(c) Fragmens sur les Isles de Salomon, par Dalrymple. T. I.

Section IX. *Description & histoire des Iles Marianes &c.*

core. Le Capitaine exécuta ſa commiſſion, & parmi ceux qu'il enleva, il trouva le jeune homme qui avoit voulu emporter l'Eſpagnol. Quand ils furent arrivés à Manade ils ſe reconnurent, & devinrent fort bons amis, ce fut alors que le Sauvage avoua franchement à l'Eſpagnol, que s'il eut réuſſi dans ſon deſſein, ſon intention étoit, ſuivant la coutume de ſon Pays, de lui caſſer la tête, de ſucer la cervelle, de brûler ſon corps, enſuite d'en boire les cendres dans du vin de palme, ce qui étoit, diſoit il, la maniere d'enſevelir leurs parens, & de garder ſes os pour en armer ſes lances (*a*). Ce ſont-là des particularités dont les Miſſionnaires ne diſent rien, parceque ſelon les apparences cette barbare coutume avoit ceſſé avant leur arrivée dans ces Iſles, ou, ſi elle avoit lieu encore, parcequ'on eut ſoin de la leur cacher.

Thomas Cavendiſh arrive à ces Iſles.

Notre fameux Navigateur, le Capitaine Thomas *Cavendiſh*, fut le premier Anglois qui aborda à ces Iſles, car, comme nous le prouverons en ſon lieu, il eſt faux, au moins fort incertain, que le Chevalier *François Drake* y ait touché, quoqu'on l'aſſure généralement. Le Capitaine *Cavendiſh* y arriva le 3 de Janvier 1588, avant traverſé l'Ocean Pacifique en quarante-cinq jours, & fait dans cet eſpace de tems, ſelon ſon eſtime, huit cens lieues. Il arriva ſur les deux heures après midi ſur la côte de Guam, & fut d'abord environné de ſoixante ou ſoixante-dix *Proas*, remplis d'Inſulaires, qui lui apportoient des plantains, des cocos, des patates, & du poiſſon frais, qu'ils avoient pêché. Le troc ſe faiſoit en attachant un morceau de vieux fer à une corde, qu'on devaloit dans le *Proa*, les Indiens détachoient le fer, & attachoient à la corde quelqu'une des denrées qu'ils avoient (*b*). Mais il paroît qu'ils étoient plus avides de fer, que nos gens de rafraîchiſſemens, car ils les ſuivirent ſi longtems, & les preſſerent ſi fort, quoique le vaiſſeau eût renverſé quelques uns de leur *Proa*, que le Capitaine crut devoir faire feu ſur eux, mais ils éviterent les coups, en ſautant dans l'eau. Au rapport de nos gens, ces Inſulaires étoient baſanés, plus grands & plus gros que la plupart d'entre eux, ayant de longs cheveux noirs, qui deſcendoient juſqu'à la ceinture, ou qui étoient liés ſur le haut de la tête en forme de nœud. Ils admirerent beaucoup leurs *Proa*, ou leurs Canots, ainſi qu'ils les appellent, qui étoient, diſent-ils, proprement travaillés, ſur-tout qu'ils n'avoient pas d'autres outils que des cailloux & des coquilles. Ils ne furent pas moins frappés de l'adreſſe avec laquelle ils les manœuvroient, auſſi bien que de leur hardieſſe & de leur agilité à nager. Le Capitaine *Cavendiſh* fit voile de-là, comme avoit fait *Magellan*, pour l'Iſle de *Samal*, qui gît à trois-cens-dix lieues de Guam, & il la découvrit le 14 de Janvier (*c*).

Poſſeſſion priſe des Iſles de cet Archipel.

L'Adelantado *Alvaro de Mendana*, étant parti du Perou en 1595 pour découvrir les Iſles de Salomon, un des vaiſſeaux de ſon Eſcadre aborda ſans s'y

(*a*) *Churchill's Collect. of Voyages*, Vol. IV. p. 473.

(*b*) *Purchas Pilgrims*, Vol. I. L. II. Ch. 4. p. 63. *Will. Maſon's*, Naval Trials, in *Churchill's Collection.*

(*c*) *Dampier's* Voy. Vol. III. p. 118.

s'y attendre à celle de Guam. On trouve dans un Fragment de la Relation de ce Voyage, quelques particularités curieuses touchant les Insulaires. L'Auteur rapporte qu'il vit quelques uns de leurs *Pros*, où il n'y avoit qu'un seul homme, & quoique ce bâtiment eut un mât, une voile, des vergues, un grand mât, l'Indien gouvernoit d'une main, & de l'autre il huffoit & boufloit sa voile, & la tenoit en équilibre, il avoit l'écoute attachée à cha- que pied, & selon qu'il avoit besoin il la lâchoit. Les deux bouts du vaisseau sont égaux, & aussi tôt que la voile a changé, ils font route sans tourner de bord. Ces bâtimens vont fort vîte, si une vague vient les heurter & les remplir d'eau, l'homme se jette à la mer comme un poisson, tourne son canot, & la voile, & y rentre enfuite par un côté, & quand il est à terre il le charge sur ses épaules, & le met contre l'arbre sur lequel il a son habitation. C'est un sauvage, vivant de poisson. Cette Relation porte, que ces Peuples reconnoissent des Dieux, adorant le Soleil, la Lune, les Etoiles, & même des Crocodiles & des Poissons, qu'ils leur sacrifioient en mettant leurs offrandes dans un *Pros*, qu'ils abandonnoient en mer, que leurs maisons étoient bâties sur des pilotis ou sur des arbres, qu'ils se rasoient de l'argent, mais qu'ils étoient fort avares de fer, dont ils faisoient des outils. Qu'ils recherchoient premièrement à brûler leurs morts, dont ils gardoient les os, avant leurs cendres dans du vin de palme. Qu'ils assistoient dans ces cérémonies des Hérauts, qui, lorsque c'étoit un Homme de distinction, chantoient ses louanges durant huit jours, racontant toutes les actions de sa vie jusqu'à sa mort, & s'il s'étoit distingué par quelque exploit, toute l'assemblée, composée de quelques centaines de personnes, exécutoit de rire, que s'il avoit été de quelque accident tragique, ils pleuroient tous des cris lugubres (a) (*). Sur

Sermon IX. *De la mort & Mariages &c.*

(a) Churchill's Collection of Voyages, Vol. IV. p. 673, 674.

(*) Les Missionnaires assurent que peu de Nations sont plus disposées dans la douleur, & surtout les femmes qui élevent assez hautement de leur à d'autres des sanglots ou des cris plaintifs et lugubres de ceux qu'elles pleurent. 1) Si le mort a été égorgé par les siens ou enfin son tombeau de sable, s'il a été dévoré par les requins, on enfonce le trophée, on enfonçant le mât bien avant en terre, on met le bâtiment à les vergues en panne, que un grand drapeau chez, on y entre-mêle tout à tour des Pagayes auxquelles on attache des morceaux de la voile. S'il est question d'un homme de distinction, on range tout autour de la case, & on commence le combat de l'ennemi mort. Le vainqueur qui veut conserver à sa mémoire le trophée [illegible] Leurs funérailles durent plusieurs jours, pendant lesquels ils répandent [illegible] par leurs cris & leurs pleurs, quoiqu'ils [illegible] ... Je ne les ai point vu faire [illegible] ... Ils [illegible] ... Je ne sais pas encore [illegible] ... Je ne sais pas encore [illegible] ... Je ne sais pas encore

Section IX. *Diſcuſſion & hiſtoire des Iſles Marianes &c.*

Sur les autres articles cette Relation s'accorde aſſez bien avec ce que nous avons dit.

Le premier Hollandois qui ait viſité ces Iſles, fut *Olivier de Noort*, qui y aborda le 16 de Septembre 1598, avec deux vaiſſeaux qu'il commandoit. Ils furent auſſi-tôt environnés d'une multitude de *Proas*, remplis d'Inſulaires, qui crioient *Iherro*, *Iherro*, c'eſt-à-dire, du fer, du fer. Les Hollandois, qui avoient vu la Relation de *Cavendish*, firent comme lui, & leur découvrirent du fer avec des cordes dans leurs canots, & en échange ils y attachoient de petits paniers remplis de fruits, de racines & de riz, qu'ils cultivoient alors (a). Les Hollandois trouverent que *Magellan* avoit eu raiſon de nommer ces gens-là des Larrons, car en examinant ces paniers, qui étoient fort proprement travaillés, ils ne trouverent que des feuilles & des coquilles, couvertes d'un peu de riz. Quelques-uns des Indiens paſſerent à bord, & après avoir fait ce qu'ils trouvoient de fer, ils ſautoient en mer. Un d'eux voyant un des gens de l'equipage qui avoit une epée à la main, prit ſi bien ſon tems, qu'il la lui arracha, & ſe jettant ſur le champ dans la mer, il l'emporta (b).

Abordée des Hollandois à ces Iſles.

Ils montrent leur force & leur dexterité à la diſcrétion de Cavendiſh.

Ceux qui reſtoient à bord & qui n'avoient point volé, regardoient ce qui ſe paſſoit avec la plus grande indifference, mangeoient & buvoient ce qu'on leur preſentoit, & quand ils avoient fini ils ſe jettoient dans la mer. Pour éprouver leur adreſſe à nager & à plonger, on leur jetta cinq morceaux de fer à la mer, & il y en eut un, qui fut aſſez adroit pour les retirer tous cinq & en ſi peu de tems, qu'on pouvoit regarder cela comme une merveille. Tout ce que nos Anglois rapportent de la taille, de l'air & de la force de ces Inſulaires, eſt confirmé par les Hollandois, qui ajoutent que les hommes & les femmes ſemblent n'avoir aucun ſentiment de pudeur. Il paroît qu'en ce tems-là il y avoit quelque changement dans la mode de porter leurs cheveux, les femmes les avoient fort longs, & les hommes courts (c). Les Hollandois ont viſité ces Iſles fréquemment dans la ſuite, & y ont caréné leurs vaiſſeaux, les trouvant fort commodes pour cela en de certaines ſaiſons de l'année. Les Indiens étoient toujours indépendans, & en agiſſoient également avec tous les Européens, c'eſt-à-dire, qu'ils leur arrachoient autant de fer qu'il leur étoit poſſible, par toutes les voyes, juſtes ou injuſtes, dont ils pouvoient s'aviſer. C'étoit peut-être autant par un

(a) Recueil des Voyages qui ont ſervi à l'établiſſ. de la Comp. T. III p. m. 83-84.
(b) *Harris* Collections, Vol. I p. 34.
(c) Recueil ut ſupra, & *Maſſon's* Navigat. Trade in Churchill's Collections.

vivre ſans lui (1)?" Il eſt bien ſurprenant que les Miſſionnaires n'aient pas donné plus d'un Temple qui avoit tant d'affinité, qui marquoit tant de talens, & qui au fond de la barbarie donnoit tant de preuves de génie. On ne peut s'empêcher de penſer que ces Inſulaires auroient été capables d'autre choſe que de couvrir du riz & du poiſſon des baſſines, & qu'ils mériteroient un meilleur ſort que celui qu'ils ont éprouvé, puiſqu'ils ont peu s'en faut été entamés (2).

(1) *Le Gentil*, Hiſt. des Iſles Marianes, p. 69. & ſuiv. (2) *Recueil* de Voyages, Vol. I. p. 121. *Le Gentil*, Tom. du Monde, T. I. p. 150. *Voyage d'Anſon*, p. m. 198.

un principe de barbarie, que d'inspirer, car c'est une coutume assez générale parmi les Sauvages de piller les Etrangers, quoique ils distinguent & respectent entre eux ce qui appartient à chacun, de sorte que le larcin est plûtôt un vice de leur esprit que de leur cœur.

Section IX. Origine & progrès de l'établissement des Missionnaires Espagnols aux Philippines.

Il se passa près d'un siecle & demi, depuis la découverte de *Magellan*, avant que les Espagnols pensassent sérieusement à prendre possession de ces Isles, ou à y faire aucun sorte d'établissement. Leurs vaisseaux y trouvoient à se pourvoir amplement dans leur traversée de l'Amérique à Manille, ils avoient enfin gagné aux habitans à force de riz & d'autres grains, ils leur avoient donné des légumes, des racines, & des graines de différentes herbes, ils y avoient laissé de la volaille, des cochons, & d'autres bestiaux pour y multiplier, & quelquefois on y laissoit des Espagnols, soit pour se retablir, soit pour affermir des provisions pour le tems de l'arrivée des vaisseaux, mais les Indiens conservoient toujours leur liberté & leurs mœurs, ne devenoient pas meilleurs par leur commerce avec les Européens, ne contractoient de leurs vices que ce qu'ils trouvoient, parce qu'ils imitoient les vices qu'ils voyoient, & n'avoient guères de respect pour des enseignemens qu'ils n'entendoient qu'à demi, que leur affoiblissoient les Mahométans qui passoient du Malaye aux Philippines, qui trouvoient à regner un Peuple qui ne manquoit pas d'esprit naturel, plongé dans les plaisirs les plus brutaux, & privé entierement de la lumiere de la Religion (a).

Conclusion de ceux des Espagnols que l'établissement avoit mis en état de le connoître.

Ce fut sur les faibles rapports de quelques-uns de ces mêmes Mahométans, que le Roi Catholique *Philippe II* forma le dessein d'envoyer quelques Religieux pour prêcher l'Evangile à ces Peuples. Mais avant que de l'entreprendre, la Reine Douairiere *Marie Anne d'Autriche*, qui gouvernoit pendant la minorité de *Charles II* recevoit vers l'an 1668, avec édification quelques ouvertures de la part des Vicerois du Mexique & du Pérou, prévenant qu'on les rendoit responsables du succès de ces Missions, & craignant les embarras que cela leur causeroit, ils ne trouverent pas beaucoup à redire aux ordres qu'ils reçurent de seconder le zele des Missionnaires (b). Cependant à la fin on en envoya, & on les abandonna à leur sort parmi ces Sauvages. Ils en convertirent grand nombre à leur maniere, & envoyerent de belles Relations des progrès de l'Evangile parmi les habitans de ces Isles, qu'ils nommerent *Marianes*, du nom de leur Protectrice. Ces Relations produisirent l'effet qu'ils en attendoient, furent des ordres très-précis aux Vicerois du Mexique & du Pérou de pourvoir aux besoins des Indes Orientales & Occidentales, d'appuyer de tout leur pouvoir une entreprise sainte, qui, selon la remarque d'un des plus habiles & plus sages Ecrivains, prospera davantage, tant que les Missionnaires ne furent que des armes spirituelles, que lorsque leur prédication fut soutenue par la force (c).

Missionnaires envoyés.

Don Juan de Vargas Hurtado, qui en 1671 alloit aux Philippines en qualité de Vicerois, toucha à Guam, & à son départ il y laissa *Don Juan de*

Suite des Conquêtes, Liv. 1660

(a) *Herrera*, Cap. XXVII. *Conquêt.* T. V. L. III. Ch. 4. *de Conquêt.* p. 3.

(b) *Du Jar*, Gouv. Hist. p. 100.

(c) *Kampfer*, Amœnit. Histor. L. VI. p. 32.

Chapitre II. Découvertes & Établissemens des Iles Mariannes &c.

tenio de Silva, fut le titre du Gouverneur des Iles Mariannes, avec environ trente Soldats, & c'est-là l'époque de l'établissement de la domination Espagnole dans ces Iles. Il est vrai qu'elle étoit encore bien peu de chose, ne profitant que dans un ou trois misérables villages, dans lesquels, aussi-bien que dans quelques autres lieux, les Mahométans avoient bâti des Eglises. En 1681 le Roi nomma *Don Antoine de Saravia* Gouverneur de ces Iles, sous la protection de la Vierge des Philippines & du Marquis de Leyde. Il étendit bientôt son autorité, & persuada à un grand nombre d'Indiens de se reconnoître vassaux de la Couronne d'Espagne (a). Il eut en 1683 pour successeur *Don Damien de Esteva*, à qui succéda *Don Diego de Quiroga*, ce fut alors qu'on jugea qu'il falloit bâtir un fort pour la sûreté de l'établissement, & dans cet intervalle les Mahométans avoient gagné plusieurs autres Iles, dont les Espagnols n'avoient eu auparavant que peu ou point de connoissance; ils y firent à la vérité plusieurs conversions, mais trouvèrent en même temps beaucoup d'opposition. Quelques-uns des Nobles qui s'étoient convertis, appréhendant, excitèrent le Peuple à s'en venger à leur ancienne superstition, & le fanatisme de cette chimérique nouveauté qui les avoit rendus coupables, pour tâcher de rétablir les nouvelles doctrines & les nouvelles coutumes que ces Etrangers avoient introduites. Les Mahométans disent, de leur côté, que les apparitions de démons, que firent ces Idolâtres qui entretenoient des commerces en commun, dont nous avons parlé plus haut, furent les principaux auteurs de ces obstacles. Quoi qu'il en soit, le désordre augmenta, & dégénéra en révolte générale, qui mit l'établissement des Espagnols, lorsque l'on pensoit le moins qu'il pouvoit être, en danger d'être entièrement ruiné. N'en étant venus à la grande extrémité des armes, les Insulaires professèrent ouvertement de ne vouloir point à leur cause de tête artificieuse, qui les fit la guerre avec vigueur, & plusieurs des Missionnaires souffrirent le martyre de la foi, en la plus cruelle (*). Les victoires que l'on remporta de part

(a) *Le Gobien*, p. 190.

(*) On a vu ci-devant plusieurs traits du P. Diego de Luna de Salvatierra, d'une ancienne & illustre famille de la ville de Cadix, où il a été le fondateur de cette Mission. On le dépeint comme un homme de la plus forte stature, doué de la force pour l'exécution & de la douceur des dernières années de sa vie, engagea à être à la tête de beaucoup de peine à se procurer les moyens d'y passer avec quelques-uns de ses confrères, ce qu'il fit en 1668 [illegible] Il arriva heureusement au port, [illegible] les Insulaires, par ce qu'ils [illegible] Mais ils ne tardèrent pas à changer de sentiment. Ils vinrent en foule à bord, & le prièrent avec instance de descendre à terre. Le Père, qui ne se défioit de rien, y consentit, & fut reçu avec de grandes démonstrations de joie. Mais ces barbares ne cherchoient qu'à se saisir de sa personne, pour le sacrifier à leurs dieux. Ils le conduisirent à leur temple, où ils le dépouillèrent de ses habits, & le mirent tout nu sur un autel. Ils lui ouvrirent ensuite le côté droit, & lui arrachèrent le cœur, qu'ils mangèrent avec avidité. Le P. Diego de Luna fut un des compagnons de Salvatierra, [illegible] Il avoit été [illegible] Père de ces îles, fut tué en [illegible] Le P. Ignace Pérez, de la même Mission, [illegible] Le P. Pierre Dias, [illegible] Le P. Antoine Ruiz, [illegible] Le P. Jean Pelegrin, [illegible] Le P. Pierre Casani, [illegible] Le P. Jean Antoine Cortès, [illegible] Le P. Jean Antoine Cortès, [illegible] Le P. Jean Antoine Cortès

part de d'autre, alumerent une si grande animosité entre les deux Nations, (car on peut encore donner le nom de Nation aux Indiens) qu'elle n'a jamais cessé entierement (a)

Ce fut vers le milieu de Mars de la même année, que le Capitaine *Avis* Anglois *Eaton* aborda avec un vaisseau bien armé à l'Isle de Ceylan, et y trouva tout fort en desordre. Le Gouverneur lui fit demander qui l'avoit quelques-uns a répondu le Capitaine *Eaton* ne pagea pas à propos de lui répondre autrement, si le donna pour un vaisseau Anglois qui venoit pour faire des découvertes, & comme il n'y avoit rien à craindre, il fut reçu fort civilement. Tout ce qu'il a vû bien, & la traite qu'il a faite, lui a rapporté beaucoup d'honneur & de profit. Le Roi de Candie y trouva dans ce voyage beaucoup à gagner avec celui de la Nation. Les Insulaires en agirent tout autrement avec les Portugais, quoique, suivant quelques-uns, ils ne puissent pas se passer d'eux. Le Capitaine *Eaton* ayant fait quelques excursions au dedans du pays, ce qu'il en avoit trouvé en quatre ou cinq jours dans une occasion où il alloit et qu'on croyoit entièrement dans le tort, le Gouverneur lui répondit qu'il n'en devoit point

IX. Dessein des Hollandois sur cette Isle. Ils font alliance avec le Roi de Candie. Arrivée du Capitaine Eaton à Ceylan. Il fait quelques découvertes dans le pays. Il est bien reçu du Roi de Candie.

(a) Cooley's Voyage round the World, p. 17. Harris. Voy. T. I. p. 362. Le Gentil, p. 308, 309.

[illegible] pour avoir dans la dévotion [illegible] ait en faveur [illegible] la [illegible] [illegible] [illegible]

Chapitre II. *Deſcription de l'Iſle de Madagascar, &c.*

& qu'il ne pouvoit pas lui faire un plus grand plaiſir, que d'en tuer autant qu'il voudroit, que c'étoient des gens rufes, méchans & cruels, qui ne gardoient la foi à perſonne, & que l'on ne devoit pas ménager. Le Capitaine lui céda à ſa priere quatre barils de poudre, qui ſelon toutes les apparences empêcherent les Eſpagnols d'être chaſſés de l'Iſle. Depuis le commencement juſqu'à la fin, tout ſe paſſa entre les Eſpagnols & les Anglois avec toute la cordialité & toute la candeur poſſible, de part & d'autre, & ce qui arrive bien rarement en ces ſortes d'occaſions, ils ſe ſéparerent meilleurs amis qu'en commençant à ſe connoître, & ſans la moindre froideur ni aucune défiance des deux côtés (a).

Les Indiens lui font des propoſitions.

Les Indiens de leur côté agirent comme s'ils avoient eu deſſein de juſtifier le portrait que les Eſpagnols avoient fait de leur caractere. Quelquefois ils ſe joignoient aux Anglois, & alloient à la pêche & à la chaſſe avec eux, mais dès qu'ils trouvoient ou croyoient trouver une occaſion favorable, ils les attaquoient, & tâchoient de les maſſacrer, ce qui fut cauſe que pluſieurs des leurs furent tués. Cependant dès le lendemain ils revinrent trafiquer comme s'il ne s'étoit rien paſſé, & ſi l'on ſe fut à eux ils ſe montrerent également traîtres. Quelque tems avant que le Capitaine *Eaton* fît voile, ils lui envoyerent quelques-uns des principaux d'entre eux, pour lui dire que la plus grande partie de leurs compatriotes avoient quitté l'Iſle & étoient paſſés dans une autre, ce qui étoit vrai, qu'ils étoient réſolus de ſecouer le joug des Eſpagnols, & que s'il vouloit les aſſiſter, ils étoient diſpoſés à le reconnoître lui & ſes gens pour leurs Maîtres. Le Capitaine rejetta cette propoſition avec indignation (b) (*).

Nous

(a) Cooke's Voy. round the World, p. 23.

(b) *Ibid.* p. 18, 19. Voy. de Dampier, Vol. I. p. 321.

(*) Ce fut un bonheur pour les Eſpagnols, que *Don Antonio Ephime* leur Gouverneur en agit ſi honnêtement avec le Capitaine *Eaton*: car on ne peut ſe faire une idée de ce que pourroit un Soldat déſeſpéré de ſe voir abandonné & ſe conſumer de rage, quand il ſe trouve ſeul & les Eſpagnols conſervateurs du port dans l'Iſle de Cuba (1). Le Capitaine *Eaton* quoique brave, prudent & courageux, montra qu'il avoit des ſentimens d'honneur & de reconnoiſſance en ne prêtant la propoſition que lui faiſoit le Chef d'attaquer [illegible] ce que n'auroit pu faire ſolidement quelque [illegible] de pas de grandes forces. Ce fut auſſi un bonheur que les gens de ſon équipage n'aient pas été de même ſentiment pour appercevoir l'avantage qu'ils auroient pu retirer de l'acceptation de la propoſition des Indiens, puiſque ce n'auroit pu faire remplir le vaiſſeau de Blancs ce qui leur manque & que leur fortune auroit été tout d'un coup, ce qui étoit leur ambition. Mais outre la crainte du Gouverneur, ils avoient encore une [illegible] des Indiens qui ne vous entre avec eux à égorger avec eux. Il paroît même par la Relation que les auteurs de ces Indiens avoient guerre ouverte par leur commerce avec les Eſpagnols (2). Leur vigueur & leur affinité étoient cependant encore les mêmes que à l'arrivée des Européens. Le Capitaine *Cooke*, qui tient ce Journal de Voyage, rapporte que les premiers ſauvages de ces Iſles, à les amuſement à lancer les mêmes bâtons autour la tête; dans un des

(1) Le Gentil, Hiſt. des Malabars, Liv. VIII. Nouv. Voyage, Vol. I. p. 11.

(2) Voyage of the Resolution, p. 107. Hawk. Vol. I. p. 81. Le Gentil, Liv. VIII.

Nous apprenons des Miſſionnaires que ce ſoulevement & les autres qui ſuivirent, furent cauſés uniquement par l'eloquence naturelle de quelques-uns des *Chamorres*, qui déclamoient ſans-ceſſe contre les Eſpagnols, & contre les maux qu'ils leur avoient attirés. Les Miſſionnaires ont rapporté pluſieurs de ces harangues, & quoique la plus grande partie de ce qu'elles contiennent ſoit entierement etranger à notre ſujet, il y a cependant quelques traits dignes d'attention. Ils ſe plaignoient non ſeulement, qu'ſous pretexte de les rendre plus heureux, ces Etrangers les avoient privés de leur liberté, & les avoient empeché de profiter de leurs forces naturelles, en les obligeant de porter ce qu'ils appelloient des *habillemens*, mais qu'ils avoient auſſi apporté chez eux de nouvelles maladies, comme des rhumes & des coliques, qu'ils y avoient amené des moſquites & d'autres inſectes venimeux, dont ils n'avoient jamais été incommodés auparavant, ajoutant pluſieurs autres accuſations du meme genre, ils aſſuroient en meme tems qu'avant l'arrivée des Eſpagnols ils menoient une vie tranquille, quoique laborieuſe, & jouiſſoient d'une meilleure ſanté, qu'ils avoient moins de commodités (car ils avouoient que les Eſpagnols leur avoient appris bien des choſes) ils avoient auſſi moins de beſoins, & que tout bien peſé ils n'avoient pas gagné. On ne peut guéres croire, que ſi ces faits euſſent été faux, ils euſſent pu faire quelque impreſſion ſur le Peuple, & s'ils étoient véritables, ils paroiſſent un peu extraordinaires. La guerre dura pluſieurs années, & ne fut entierement eteinte, que lorſque *Don Joſeph de Quiroga* devint Gouverneur de ces Iſles, il la termina non ſeulement, mais ſoumit toutes les Iſles Marianes, tant Septentrionales que Meridionales, vers l'an 1695 (a).

II. *Deſcription & hiſtoire des Iſles Marianes &c.*

Pretextes de la Révolte des Inſulaires.

Pendant le ſiecle courant les choſes ont pris peu à peu un mauvais tour pour le Gouvernement Eſpagnol, en ſorte qu'on aſſure que pluſieurs des plus grandes Iſles ſont abſolument déſertes. Il n'y a pas une ame à *Tinian*, à la reſerve de ceux qu'on y envoie quelquefois chercher des proviſions, il n'y a que trois ou quatre-cens Indiens dans l'Iſle de *Rota*, qui cultivent des fruits, du ris & des legumes pour l'uſage de la Garniſon de Guam. Nous n'avons rien de certain ſur l'état des autres, & ſur tout des plus ſeptentrionales, qui ſont peut-etre encore paſſablement peuplées, parcequ'elles ſont plus

Mauvais tour de ces Iſles depuis.

(a) *Le Gobien*, ubi ſup. p. 376.

gnols ſuivoient dans la mer; les gens du Capitaine *Swan* les ſuivirent dans la chaloupe, reſolus à les faire perir, ce qui n'étoit pas aiſé encore, quoique ils fuſſent dans détreſſe, car un homme vigoureux avoit de la peine à percer leur peau avec un fuſil. Le Général reçut quarante coups de ſabre avant que d'expirer, & ſe trouvant, lorſqu'il eût les bras attachés, aſſez fort que ſes mains lors ſur le dos, nagea eſpace d'un mille Anglois, avant que d'être expédié (1). On peut conclure de là, que ſi quelque autre Nation avoit travaillé à ſupplanter les Eſpagnols, c'étoit donné la peine de civiliſer ces Indiens, & les avoit pris ſous la protection, les Eſpagnols auroient bientôt été chaſſés de ces Iſles. A l'on verra dans la ſuite de cette Hiſtoire ce qu'ils auroient perdu par-là, & ce que les Conquérans auroient pu gagner.

(1) *Funnel's Voyages, in Captain Wilkinſon Master's Collection of Original Voyages, p. 10. Harris ubi ſupra. Hiſt. des Iſles Marianes, &c.*

Section IX. *Description & History of the Marianne &c.*

plus éloignées de l'établissement des Espagnols, & plus hors de la route du vaisseau annuel (a). Nous observerons ici que l'on doit lire les Relations de la plupart des Voyageurs avec beaucoup de circonspection, & sur tout celles de plusieurs Français, qui, plutôt que de paroître ignorer quelque chose, suppléent à ce qu'ils ne savent point par la vivacité de leur imagination, & donnent leurs idées & leurs conjectures pour un fait. A cet égard il y a plus de droits à faire sur nos Voyageurs & sur les Hollandois, & lorsque leurs Relations seront un peu plus sèches, & leurs descriptions moins amusantes, l'expérience montre qu'elles sont moins hyperboliques, & qu'elles approchent plus de la vérité (*).

&c.

(a) *Carver*, T. V. L. III. Ch. 9. *Le Gentil*, T. I. p. 140. 150. *Voy. d'Anson*, p. 81. 367. 368.

(*) Il y auroit de l'injustice à faire des critiques pareilles, sans les appuyer de quelques preuves. D'notre côté, il nous est peu aisé d'entrer dans le détail des preuves de ce genre, & elles ne conviennent en même temps à la sévérité du sujet: mais quand ces deux choses se réunissent, elle ne peuvent que faire plaisir à un Lecteur curieux. L'expédition des vaisseaux *le Dur* & *la Duchesse* sous le Commandement des Capitaines *Woodes Rogers* & *Edouard Courtney* est une des entreprises les plus intéressantes & les plus heureuses que nos Compatriotes ayent faites. Après avoir fait plusieurs bonnes prises dans les Mers du Sud, ils arrivèrent à la vue des Iles Marianes dans le mois de Mars 1710. Nous rapporterons ici ce qu'on en lit dans les scripts du Capitaine *Rogers* (1). „ Afin de nous rafraîchir quelque temps à ces Iles, nous „ tâchâmes d'avoir quelques-uns des Naturels du Pays qui étoient dans les *Pros* pour „ les retenir en ôtages en cas que nous envoyassions quelques-uns des nôtres au Gouverneur. Leur premier vaisseau s'étoit retiré dans le Port avec l'un des Espagnols, „ un de ces Pros vint bien auprès de nous & deux Espagnols qui y étoient nous demandèrent qui nous étions & d'où nous venions? Sur ce qu'on leur répondit que „ nous étions de leurs amis, ils montrèrent d'abord fort envie d'entrer en conversation avec Lettre. Lui bon jour au Gouverneur, qu'il souhaitoit de le voir, avec offre d'avoir quelque Refraîchissement. Ce que nous leur accordâmes. Le lendemain on envoia nos bateaux Espagnols à bord de deux Pros qui étoient venus à la rade, & amenèrent sur un large un des chefs avec deux de ses Principaux à bord de la Chaloupe dans le *Duc*. Il y fut reçu avec tout le cérémonial dont chaque vaisseau étoit capable. Le Gouverneur se plut à faire un honneur particulier à la seigneurie de la barbe que lui avoit donné depuis peu. Le 23 de Mars nous vînmes au mouillage à l'île de Guam, où nous fûmes bientôt entourés, & où l'on confirma à notre égard la bonne opinion que le Gouverneur avoit donnée de nous. Le lendemain la plupart des Officiers, suivis par le Gouverneur, se rendirent à terre sur la Pinasse. On les reçut avec de grandes marques d'amitié. A un mot de tous les honneurs possibles. Ils trouvèrent à leur débarquer près de deux cens hommes tous les armes à rangés en haie avec Officiers à leur tête. Ecclésiastique de l'Isle pour les conduire à la maison du Gouverneur, qui étoit fort proche. On leur servit du moins soixante différens plats de tout ce qu'il y avoit de meilleur dans l'Isle. A leur départ on leur rendit l'honneur d'une décharge de la Mousquetterie. D'un autre côté le premier ou Gouverneur deux jeunes Garçons Nègres en habits de soie, chargés d'un grand éventail à la façon de Canarie, dont il pouvoit se servir lui-même ou faire donner un vent de ceux qui dépendoient de lui. Le rafraîchissement consistoit en quelques pintes de vivres, qui consistoient en trente cochons, quatre vingt douzaines de volailles, quatre corbeilles de citrons, quarante-huit de riz, quarante-quatre corbeilles de pistaches, „ &

(1) Woodes Rogers Voyage autour du Monde. T. II. p. 10 & 11.

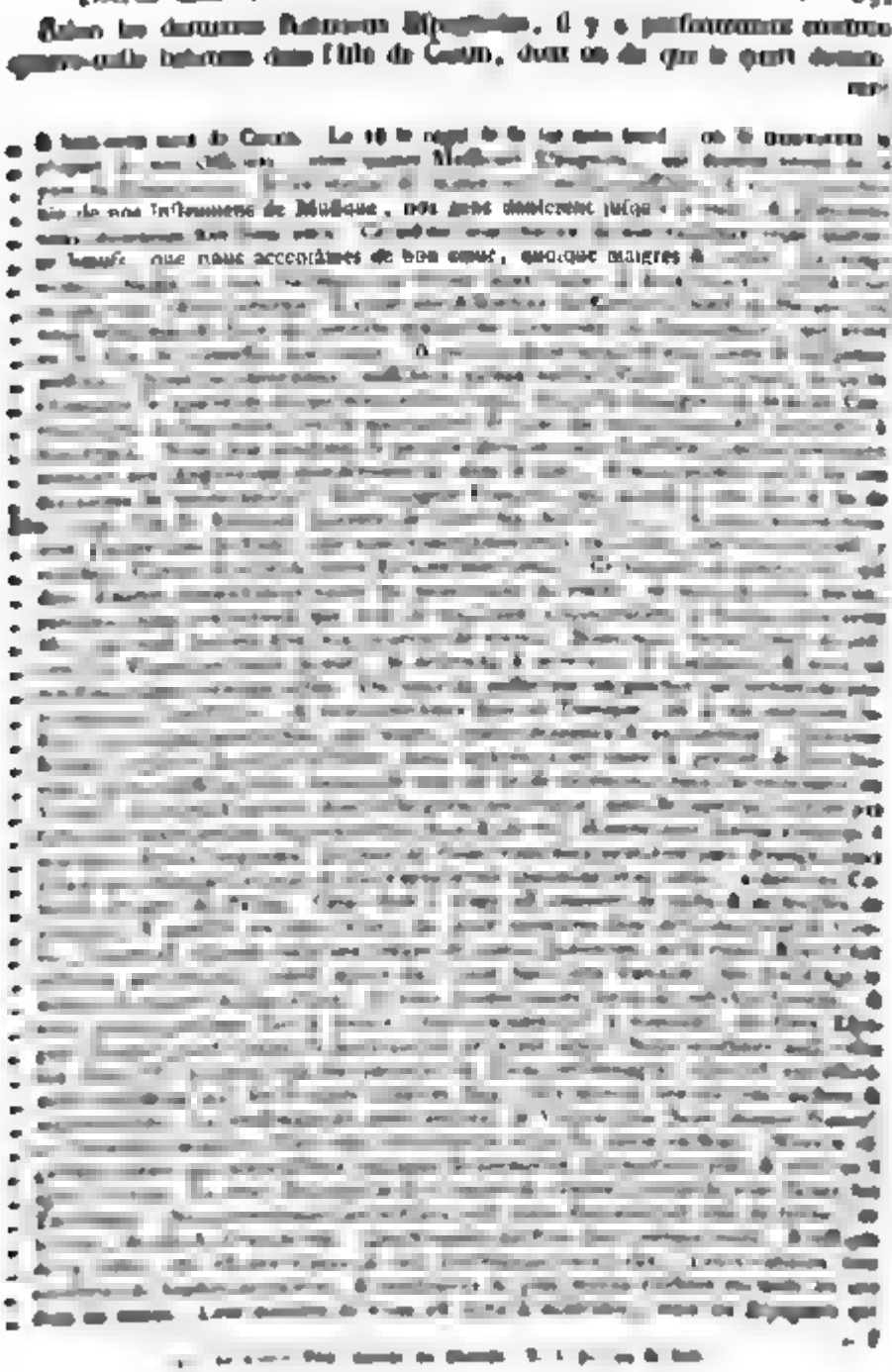

Partie II. *Détails ſur l'Hiſtoire des Mariannes &c.*

rent dans la ville de *Saint Ignace d'Agagna*, où le Gouverneur fait ordinairement ſa reſidence : on dit que les maiſons y ſont belles, bâties de pierre & de bois & couvertes de tuiles, choſe rare dans ces climats chauds, & dans ces Pays ſauvages (*a*). Outre cette ville, il y a dans l'Iſle treize ou quatorze villages. Comme ce poſte eſt de quelque importance à cauſe des rafraîchiſſemens qu'il fournit au vaiſſeau de Manille, il eſt défendu par deux Forts, ſitués ſur le bord de la mer, l'un s'appelle le Château de *Saint Ange*, il défend la Rade ou le Galion mouille, ce Fort eſt peu de choſe, il n'a que cinq canons de huit livres de balle. L'autre, nommé *Saint Louis*, eſt à quatre lieues au Nord-Eſt du premier, & deſtiné à défendre une Rade, où mouille un petit Bâtiment de Manille, qui vient à cette Iſle tous les deux ans une fois (*b*). Ce dernier Fort eſt garni d'artillerie preſſement comme l'autre, & outre ces deux Forts, il y a encore une batterie de cinq pieces ſur une éminence voiſine de la mer. La Garniſon Eſpagnole conſiſte en trois Compagnies d'Infanterie, de quarante à cinquante hommes chacune, & ce ſont à toutes les Troupes ſur leſquelles le Gouverneur peut compter; car pour les Indiens, il eſt en général toujours mal avec eux, & il s'y fie ſi peu, qu'il a pris le parti de ne leur ſouffrir ni armes à feu ni lances (*c*).

Quel-

(*a*) *Cowley's Voy.* p. 16. *Dampier*, Vol. I. p. 324.

(*b*) *Du Bois*, l. c. *Le Gentil*, T. 2. p. 144 & ſuiv. *Le Gobien*, Hiſt. des Iſles Mariannes, p. 73.

(*c*) *Le Gobien*, p. 75. *Voyage d'Anſon*, p. 188. *Cowley's Voy.* p. 17. *Dampier*, T. I. p. 325. *Voyage d'Anſon* déjà ſup.

» y font un garniſon ſont encore plus malheureux, parcequ'ils ſont moins accoutumés » que les Indiens à ce genre de vie. Cette Iſle eſt d'un grand entretien, & ne me paroît être d'aucun avantage à la Couronne d'Eſpagne : c'eſt une conquête ſur l'ennui. » La Cour d'Eſpagne veut peut être par un trait de politique conſerver une Colonie inutile, pour perſuader au Monde que l'intérêt de la Religion a été l'objet de toutes » ſes conquêtes : il n'y a en effet que le déſir de maintenir ces Indiens dans la Chriſtianiſme, qui puiſſe l'engager à faire un de ces frais. On voudroit, ſi cela étoit poſſible, » dépeupler cette Colonie, mais je crois qu'on en vendra difficilement à beaucoup de nombre des Indiens dont on aura ſoin de quitter un lieu qu'ils n'auront quitté après la conquête, à peine en compteroit-on quatre cents. On trouve encore quelques habitations ſur » les montagnes où ſe ſont retirés les Indiens qui n'ont point voulu ſe ſoumettre à la » domination Eſpagnole, ou qui ont ſecoué le joug après avoir reçu

Il nous dit enſuite, que le Vaiſſeau leur donna cent poules, quarante cocoſnuts, quatre bananes, ſix moutons, huit cochons & des légumes à proportion de ce qu'il ne leur devoient pas davantage de provisions ſur la néceſſité où on étoit de réſerver pour le paſſage d'Acapulco. Il ajoute, que le Vaiſſeau accorda le congé à onze Soldats mariés de vivre du Monde & de cocos, fruits d'une ſubſtance légere, & que ils ſe trouvent les plus heureux du Monde de ſe voir dans un lieu où ils pouvoient ſe raſſaſier de la cuiſſe. En comparant les deux Relations que nous venons de rapporter, on voit aiſément que la dernière eſt un retour fort injurieux des humanités reçues, & que les Eſpagnols devoient être bien contrariés, que ce fut pour leurs Eſpagnols avoient à Tinian & à Rota les Soldats n'avoient pas balancé de s'embarquer pour ne pas mourir de faim. Ce qu'il y a de plus ſingulier, c'eſt qu'à la page ſuivante le Voyageur rapporte qu'ils abordèrent à bord d'un autre vaiſſeau, où ils firent une chere fort délicate, & qu'ils trouverent ſur tout excellens les choſpins du Monaſtere.

Quelques Auteurs prétendent que les Mahométans ont plus contribué à l'accroissement des Isles à la Couronne d'Espagne que les armes, & ils ont peut-être raison : mais ils peuvent avec autant de justice leur imputer la perte de ces Isles, en appellant dans celle, la force à leur secours, comme on l'a remarqué il y a long-temps a). Car des Mahométans ont commencé à s'établir dans ces Isles, aussi bien que dans les Philippines, le gros des Indiens conquis de conviction & même du moins pour la plupart que la profession, & un grand nombre de ceux qui se sont convertis à cette religion, & devenus, comme on l'a remarqué des Apostats, ne se contentent pas d'en embrasser de la plus avantageuses, & à laquelle ils trouvent leur compte, si on peut dire, en effet qu'ils y trouvent quelque (b). Il semble pas qu'ils aient assez gagné sur eux-mêmes pour que les Espagnols aient pu se contenter à leur égard des Maximes de quelques-uns de leurs Empereurs, de ne se servir de la force que pour empêcher à embrasser leurs, & ensuite de cette pour entretenir les Isles Orientales & Occidentales (c) (*). Cependant, ayant pris autant de per-

12. Comparaison de l'Histoire des Mahométans et des Espagnols et comment les premiers ont perdu les Philippines.

(a) Voyez Premières Réflexions de la Mothe le Vayer, sur la Chine. L. VI. Ch. 32.
(b) Le Comte, p. 130. 140.
(c) Herrera, Dec. XXVII. Conquête T. V. L. III. Ch. 4. Le Gentil, T. I. p. 152.

(*) Nous prions le Lecteur de distinguer entre l'objet de la Politique des Espagnols, qui est de ce que nous venons de dire, & les moyens qu'ils ont choisis pour réussir, dont nous ne connaissons point la valeur. Il est possible d'imaginer quelque raison pour laquelle [illegible] à quelques-uns de leurs Empereurs de ne se servir de la force que pour empêcher [illegible] à embrasser leurs, & ensuite pour entretenir [illegible] Mais nous ne connaissons point cette raison, & nous ne pouvons nous empêcher de penser que par des moyens plus doux on auroit pu [illegible] Nous ne prétendons pas non plus que par des moyens plus doux on auroit pu [illegible] Nous ne connaissons que par des faits, & nous ne connaissons pas assez les faits [illegible] Nous ne connaissons point assez les faits [illegible] Nous ne connaissons point assez les faits [illegible] Nous ne connaissons point

Chapitre IX. *Découvertes & Hiſtoire des Iſles Mariannes &c.*

peine à raſſeſſer quantité de matériaux, à les comparer enſemble, & à les mettre dans le meilleur ordre qu'il nous a été poſſible, qu'il nous ſoit permis d'en faire l'uſage le plus utile que nous pourrons, qui conſiſtera, ſi nous ne nous trompons, à faire voir que les Eſpagnols ont entierement manqué le but, & qu'il leur auroit été infiniment plus avantageux de ménager les habitans de ces Iſles, de les cultiver avec ſoin, & de les rendre auſſi fertiles & auſſi peuplées qu'ils auroient pu certainement le faire, s'ils y avoient travaillé avec prudence & application, vu la bonté du climat & l'excellence du terroir.

Les Mariannes ſont la derniere poſſeſſion conſidérable de l'Empire Eſpagnol dans les deux Indes.

D'abord ils auroient dû les regarder comme la barriere commune de leur Empire en Aſie & en Amérique, miſe par les mains mêmes de la Nature; & qui pouvoit par conſéquent, ſelon l'uſage qu'on en feroit, tourner extrêmement à leur avantage, ou leur être fort préjudiciable. Ces Iſles offrent à ceux qui les occupent tout ce qui eſt néceſſaire aux beſoins & à l'agrément de la vie. Si au-lieu d'une poignée de Soldats affamés & traîneurs, on y avoit tranſporté de bonne heure du Mexique une centaine ou deux de familles de Blancs, & qu'on les eût bien pourvues de tout dans l'Iſle de Guam, ce qui auroit pu ſe faire avec peu de dépenſe en comparaiſon des avantages qu'on en auroit retirés, cette Colonie ſeroit devenue dans l'eſpace de cinquante ans une Nation, eu égard au Pays qu'elle habiteroit, & ſi l'on eut traité les Indiens avec douceur, ils ſe ſeroient mis volontairement ſous la protection de ces Colons, & auroient imité leurs manieres. Quant à ceux qui auroient été aſſez obſtinés, aſſez vicieux ou aſſez inconſtans pour ne pouvoir être gagnés ou conſervés par de bons traitemens, ils auroient quitté l'Iſle, ce qui auroit été un bien. Quand l'établiſſement de Guam auroit été une fois en bon état, on auroit pu envoyer de-là une Colonie à Tinian, ou dans quelque autre des plus grandes Iſles, & s'y établir de maniere à n'avoir rien à craindre des Indiens, que l'on n'auroit jamais dû priver de leur liberté, il auroit fallu leur en faire reconnoître les déſavantages, en comparant leur miſérable condition avec la ſituation aiſée des Eſpagnols & de ceux de leurs compatriotes, qui auroient recherché leur protection & adopté leurs manieres (a).

Les Miſſionnaires auroient pu rendre leur zele fort utile.

Les Miſſionnaires auroient pu être d'une grande aide pour l'exécution d'un plan de cette nature, ſi au-lieu de baptiſer les Indiens à la hâte, ils avoient tâché de les engager à vivre quelques années d'une façon civiliſée & en hommes raiſonnables, avant que de devenir Chrétiens, ſe bornant à baptiſer ceux qui l'auroient ſouhaité, quand ils étoient malades ou à l'extrémi-

(a) *Le Gobien*, p. 181.

ne les Peuples des Pays lus dans l'état ſauvage, ils verroient qu'elles produiſoient d'abord l'abondement & la molleſſe, & finiſſoient enfin par détruire ces belles Provinces, nonobſtant toute l'habileté de ceux qui travailloient à exécuter ce deſſein, les ſommeurs utiles qu'on déployoit, & les ſommeurs forces qu'on employoit (1). Après cela on ne nous taxera pas de vérité, ſi nous blâmons leur conduite dans le Nouveau Monde, où tôt ou tard la même cauſe leur ſuivra.

(1) Voy. Gomara, Herrera, Acoſta & la plupart Hiſtoriens.

erreur, par là on auroit gagné des Sujets à l'Etat & des Membres à l'Eglise : de sorte que chaque Jésuite chargé d'un ouvrage travail[lait] à l'avancement de la Foi, & à la leur faire embrasser, sans les tromper & leur faire de faux rapports, & que les Jésuites ne trouvant point de fausses Conversions, qu'ils leur auroient faites Chrétiens, qu'ils auroient ensuite obligés de prendre les armes, qu'ils auroient conduits par-tout à la petite Empereur [illegible] & Martaver, ils auroient eu le droit de les nommer à Louis Sixième, un nombre [illegible] Chrétiens, & par conséquent un grand nombre de Sujets. Ils auroient donné des titres aux Nayres, & auroient [illegible] d'autorité, & les auroient attachés à leurs intérêts, & ils auroient fait valoir [illegible] en faveur d'un Gouvernement auquel ils auroient rendu de grands avantages. On auroit, peut-être, vu [illegible] tous les Jésuites [illegible] en auroit un Eglise, & qu'il y [illegible] Jésuites Portugais [illegible], on auroit pu avec un peu [illegible] Malabar, peut-être [illegible] partie du Monde, vu le génie naturel des habitans, & leur goût [illegible] Européens, & quand ils n'auroient fait que rendre peu à peu [illegible], & à exercer le Commerce entre elles, il en auroit résulté des avantages infinis (a), (*).

Le Père [illegible] Jésuite [illegible] Mission [illegible]

Ces

(a) Voyage d'Orme, p. [illegible].

(*) Il faut avouer qu'il y a eu un concours de quelques circonstances malheureuses, que l'ambition donne aux apparences de raison à des procédés qui sont inexcusables même très-blâmables que ne les approuvent pas la politique ou l'humanité. Les Jésuites [illegible] des Indes [illegible] des Portugais [illegible] des Européens [illegible] des Indiens [illegible] des Portugais [illegible] des Européens [illegible] des Indiens [illegible] des Portugais [illegible] des Européens [illegible] des Indiens

Section IX. *Description & Hiſtoire des Iles Marianes &c.*

Ces Iſles auroient pu ſervir de Semenaire pour des Soldats & des Matelots, ce qui a bien des égards auroit été utile à la Couronne d'Eſpagne. D'abord, elles ſont beaucoup mieux ſituées pour défendre & ſecourir les Moluques, que les Philippines. Elles auroient pu aiſément empêcher les autres Nations d'aller aux Indes Orientales par l'Océan Pacifique. Elles auroient pu être le magaſin des marchandiſes des Indes pour les Philippines, & le Gouvernement de ces Iſles auroit pu régler, ſuivant les ordres du Roi Catholique, le troc de ces marchandiſes pour les richeſſes du Mexique & du Perou, parcequ'il n'y auroit eu aucun intérêt particulier, & le manque de Mines & d'autres richeſſes naturelles dans ces Iſles, au-lieu d'être déſavantageux, auroit été utile à l'Eſpagne (a).

Elles auroient pu être le centre du Commerce entre les deux Indes.

Réflexion que les Eſpagnols auroient encore, ſi d'autres Nations s'étoient établies dans ces Iſles.

Mais quelqu'aveugles que l'on ſuppoſe les Eſpagnols (& il faut qu'ils l'ayent été extrêmement pour ne pas appercevoir les grands & évidens avantages qu'ils pouvoient retirer en faiſant un établiſſement ſolide dans des Pays, dont il leur étoit ſi aiſé de s'affurer, vu leur fertilité, & la quantité de Peuple qui y étoit déjà) on peut s'étonner avec autant de raiſon qu'ils n'ayent pas apperçu le riſque qu'ils couroient que d'autres Nations ne profitaſſent de leur négligence. Car ſi l'on avoit fait quelque établiſſement dans une des Iſles les plus éloignées, & que ceux qui l'auroient fait euſſent conduit leurs affaires avec tant ſoit peu de prudence & de politique, ils auroient pu s'ancrer ſi bien, même avant que les Eſpagnols en fuſſent bien inſtruits, qu'ils auroient été en état de ſe défendre contre toutes les forces qu'on auroit employées, ſur tout s'ils avoient gagné les Inſulaires & qu'ils leur euſſent donné des armes pour réſiſter à l'ennemi commun. Le manque de bons Ports eût été un avantage pour cette Nation, puiſqu'avec un ou deux Forts pour commander les Rades, & quelques petits vaiſſeaux pour croiſer, elle auroit pu ſe maintenir, & troubler, ſinon interrompre, tout-à-fait le commerce entre Manille & Acapulco. Quelque inutiles que ſoient aux Eſpagnols les Naturels, on auroit pu, en les traitant bien, en faire de bons Sujets, & s'ils ſont à-préſent de dangereux ennemis, ils auroient été bien plus redoutables. Quelque ſingulière & extraordinaire que puiſſe paroître cette idée, on ne la trouvera pas ſi chimérique & ſi impraticable, ſi l'on veut ſe rappeler certains faits, qui font voir qu'on a eu à portée de faire ce que nous diſons, quoiqu'on ne l'ait pas fait (b).

Preuves que cela n'eſt pas impoſſible.

Dans le tems que le Chevalier *François Drake* & le Capitaine *Cavendiſh* étoient dans les Mers du Sud, ils auroient pu certainement, s'ils l'avoient trou-

(a) Don *Juan Cruz y Mouſſinos* Juſtification de la conſervation de las Islas Filipinas.

(b) *Purchas* Pilgrims, Vol. I. Ch. 4. p. 37. *Cavendiſh*'s Voyage round the World, p. 20. *Dampier*, T. I. p. 382.

ſaire autre choſe que d'entretenir la Garniſon & les Miſſionnaires, dont il regardoit même l'entretien comme une charge pour ſes autres Provinces, à une dépenſe ordinaire à la Couronne (1), on doit être moins ſurpris que ſes affaires ayent pris un ſi mauvais tour, & qu'ayant rendu Esclaves ceux qui auroient dû être ſes Sujets, ils ſe ſoient fait des ennemis irréconciliables de gens qui auroient été d'utiles Alliés.

(1) Gemelli, T. VI. Liv. III. Ch. 9. de Navarrete, T. I. p. 150.

trouvé bon, à cinquante de ces Isles de la Floride, de quoique terres cela ne leur fut pas venu dans l'esprit, & que cela n'ait pourtant naturellement, des accidens auxquels ils ne sçauroient remédier, par exemple, de avoir rebut sur quelques-unes de ces Isles, toutes leur richesses pour sauver de leur barbarie auroit été de la brûler, comme elle avec les Indiens, & de traiter avec leur Souverain du premier vaisseau Espagnol qui se seroit présenté. Le Chevalier *Richard Hawkins*, qui fut pris dans les Mers du Sud, auroit été de tous les hommes le plus propre pour une pareille entreprise, s'il fut arrivé à cette Isle, où il avoit dessein d'aller. Il avoit une tête propre à former des projets, & tout le cœur nécessaire pour exécuter tout ce que pouvoient imaginer les gens de ce tempérament, ou les Officiers de Mer entreprenans avec des flotes ce à quoi l'on croyoit impossible de devoir employer de puissantes Escadres. Si nous nous rappellons que *Jean Ango II* envoya promptement sur une ville dans le Détroit de Magellan, & l'enleva de force, quoique appuyé que le Chevalier *Drake* y avoit passé, nous avons pu le taire d'une Entreprise que les Espagnols n'avoient point craint pour les Marianes, & pour peu que l'on fasse réflexion sur le projet formé par un Amiral entreprenant, hardi, & qui connoît dans l'art de Guerre, on aura quelque raison de penser que de pareilles entreprises ne seront plus à craindre. Les Hollandois ont encore bien plus d'occasions, de cette partie les Isles Marianes, non avec un seul vaisseau, mais avec des Flottes entières, & n'ont pas encore atteint une Isle dans quelque une, dont ils aient pu s'emparer avec celle de la navigation. Un accident auroit pu engager ces Boucaniers, gens auth hardis & auth entreprenans que l'on en ait jamais vu, à prendre envie de ces Isles pour leur séjour de retraite, & n'y auroient fait leurs compagnons & leurs infatigablement tenter aspects d'eux, ce qui auroit pu avoir pour les Espagnols des suites auth fâcheuses, qu'un autre établissement de ces Boucaniers au petit Goave, auquel les François ont l'obligation d'être maîtres de la meilleure partie de l'Isle de St. Domingue. a)

II. Diverses raisons qui auroient pu engager les Hollandois à former un établissement aux Marianes.

Quoi qu'il en soit, trois choses sont reconnoissables. La première, que d'autres Nations ont auth bien que les Espagnols évité souvent ces Isles, comme on vient de le faire voir par divers exemples. La seconde, que les Espagnols n'ont été nullement en état de leur en interdire, puisqu'ils ne s'y sont établis à leur aise que plusieurs années après. La troisième, que, si au pis aller il falloit faire la Guerre, ces Etrangers auroient été abordés à quelques-unes. Il, ils auroient eu le temps de s'y fortifier, avant que les Espagnols eussent été en état de les en chasser. Tout cela n'est plus que suffisant pour prouver ce que nous avons avancé, que les Espagnols ne sont absolument négligé les avantages réelles qu'ils pouvoient retirer de ces Isles, étant auth peu pauvres à leur propre égard. Cela seroit presque pardonner, qu'ils ont cru y en d'aveugler aux autres, ils fermoient les yeux aux autres Nations, &

III. Ils auroient pu être abordés à quelques-unes, s'ils n'avoient pas empêché à un plus

(a) Recueil des Voy. pour l'établ. de la Compagnie, T. III. p. 14. *Description de l'Isle de St. Domingue*, L. VII.

[illegible]

(a) [illegible]

paroiſſent juſtes & ſages, ils n'y avoient ſubſtitué un autre plus de leur ſaiſon. Nous voyons clairement que ce n'eſt pas ſa faute, & nous ſommes en état de déterminer par les faits quelle eſt la nature de ce Syſtême. Leur premier deſſein étoit d'entretenir au plus peu de monde, & avec le moins de dépenſe qu'il ſeroit poſſible, dans l'Iſle de Guam, ſans s'embarraſſer des autres Iſles, & pendant une longue ſuite d'années ils y ſont aſſez bien réuſſi, mais enfin les Miſſionnaires, aidés par la petite cour Eccléſiaſtique, les ont obligés de renoncer à cette méthode, & de leur permettre d'entreprendre la converſion des Indiens. Mais les Jéſuites, quelque habiles, n'ont pas montré qu'ils fuſſent de fort habiles gens, la raiſon en eſt peut être, que le Pays étant pauvre, il n'y a eu que des Jéſuites aſſez pauvres, & non des Jéſuites riches & rafinés, qui ſe ſoient conſacrés à cette Miſſion. De là il eſt arrivé que leurs Proſélytes ont été des Payens aſſez pauvres, qui ont fait peu de bien à la Colonie, & beaucoup de mal à leur propre Nation. C'eſt ce qui a fait revoir l'ancien Syſtême, & peu à peu on l'a mis en exécution (a). Le Gouverneur ſe repoſe ſur le peu de forces qu'il a dans leur unique établiſſement ſur l'Iſle de Guam, il tient les Habitans qui ne dépendent point immédiatement de lui, auſſi bas, auſſi pauvres & auſſi foibles d'état de défenſe, qu'il lui eſt poſſible, & traite ceux qui ne ſont pas encore en Eſclaves, & non en Sujets ſon principal but eſt d'entretenir une quantité ſuffiſante de proviſions pour le ſervice de la Couronne & pour le vaiſſeau annuel. On penſe, ſemble-t-il, que c'eſt la ſeule choſe qui l'on puiſſe faire des Iſles Mariannes, la voyant à peu près de même à-peu-près qu'elle ſont couvert du reſſentiment des Naturels, & le garand le plus certain que ces Iſles ne tomberont point entre les mains d'aucune autre Nation. Les faits que nous avons recueillis d'Ecrivains de toutes les Nations, de différens tems, & dans des circonſtances qui ne peuvent ni tromper, ſi ni avoir été trompés, font voir que c'eſt là le Syſtême que l'on fait à-peu-près ſuivre, & auquel nous pouvons le tenir, c'eſt celui que l'on ſuivra, tant qu'il reſtera aſſez d'Indiens pour que nos Maîtres ſoient en état de conſerver cet établiſſement (b) (*).

Mais

(a) *Mr. Anſon's Voyage round the World.* (b) *Dampier* cité ſup. *Le Gentil*, T. I. p. 150. *Coxe's Voyage.* *Voyage d'Anſon.*

(*) Quelques Critiques chagrins pourront dire, que comme la mauvaiſe choſe des Eſpagnols pouvoit ne pas l'être ſur les mêmes principes, & dans les mêmes vues que leurs Maîtres, dont nous ne connoiſſons pas encore les motifs, ſes cenſeurs pourroient auſſi avoir tort dans le caractère de notre Nation. Il eſt donc néceſſaire d'obſerver d'abord que dans tous les Traités qu'on a faits avec nous, nous avons des choſes toutes différentes à demander, & que nous ne pouvons être jugés que par notre propre conduite des Nations avec leſquelles nous traitons. A quoi nous ajouterons une réponſe courte & ſimple: c'eſt que les gens les plus prudens & les plus ſages parmi les Eſpagnols, qui ont connu les vices intérieurs, ne s'en ſont point trouvés que nous dans nos Poſſeſſions, & ſe déclarent rapidement en faveur du Syſtême que nous ſuivons. (2) Pluſieurs des Miſſionnaires ſont Ecoſſois, ce qui prouve ſa non-exactitude, que ce ſoit la manière de convertir les Infidèles à l'Orientale, c'eſt celle que nous avons adoptée, ne doute que ſi les Anglois la ſuivent avec ſuccès, ce

ſont

(2) Hiſtoire Générale des Voyages de Chelo, de la compagnie d'Angleſey, T. II. Chap.

[illegible]

[illegible] avec beaucoup de sagesse dans des temps de trouble, [illegible] monarchie Espagnole, ont été adoptées comme des maximes d'État in-

répondra long-tems au but que l'on s'est proposé, & elle n'aura pas encore vaincu les difficultés qui s'opposent, en effet, à transporter quelques vaisseaux dans la Nouvelle Espagne, & d'autres aux Philippines, pour y faire ensuite l'Epicerie. & les avoir ramenés bien chargés & richement en différentes années, & Messieurs nos Lecteurs, ou la plupart, ont été depuis longtems assez persuadés de l'excellence de cette pêche, & par conséquent à mépriser les [illegible] effectivement à cette pêche, que les Hollandois, qui savent de quelle importance elle est pour eux, & qui ont employé tous les moyens de la rendre [illegible] des navires de Naples pour aller de Java sur un Navire, propre à cet usage, & [illegible] pour la [illegible] pour cette pêche. C'est encore à cette [illegible] qu'ils ont [illegible] pour [illegible] de Java, [illegible] Celebes, [illegible] & [illegible] pêche Espagnole, & sur quoi [illegible] pour quelle [illegible] pêche, c'est par une même [illegible] par [illegible] pour [illegible] fixer [illegible] & [illegible] du Commerce entre les deux Indes (quoique [illegible] une observation claire & certaine, que l'on peut déduire de cette Histoire & des Relations précédentes, par laquelle nous terminerons la présente Section (*).

Quel-

(a) *Navarete Tratados Historicos de la Monarchia de China*, L. VI. Ch. 4.

(b) *Herrera* Description de ces Indes Occidentales, Ch. XXIX. *Martin Navarrete*, Tratados Historicos, &c. *Corneille Corneille*, Voyage d'Asie.

(*) Nous avons donné dans cette Section une assez ample Description des Iles Philippines, un détail de leurs productions, une Histoire assez circonstanciée de leurs Habitans, que nous avons puisée de toutes les différentes sources que nous avons jugées bonnes. Nous nous bornerons ici à ajouter encore quelques mots sur la pêche [illegible] & sur la Relation de ce genre manquée également pour [illegible] Portugais, & [illegible] que nous avons [illegible] Le [illegible] que nous a [illegible] pour [illegible] l'Empereur [illegible] nous avons fait [illegible] pour [illegible] Le [illegible] à peu [illegible] [illegible] Dans [illegible] nous [illegible] [illegible] [illegible]

Section IX. *Deſcription & Hiſtoire des Iſles Marianes &c.*

Quelque droit que les Eſpagnols puſſent avoir de traiter les Pays qu'ils ont découverts & qu'ils poſſedent, de la maniere qu'ils croyent la plus avantageuſe dans leurs vues, & quelque droit qu'ils puſſent avoir de dépeupler les Iſles dont il s'agit, & d'en exterminer les habitans, ils n'en ont certainement aucun d'empêcher le reſte du Monde de connoître les avantages qu'ils en auroient pu retirer, & que d'autres Nations en pourroient retirer encore, lorſque par une ſuite de cette Politique raffinée des Eſpagnols elles ſeront devenues entierement deſertes. Le but d'une HISTOIRE UNIVERSELLE ne permet pas auſſi d'enſévelir dans l'oubli les connoiſſances que fourniſſent les découvertes faites par une Nation, & les avantages qui peuvent en réſulter, parcequ'il eſt, ou que l'on croit qu'il eſt de l'interet de cette Nation, qu'on en perde le ſouvenir, comme ſi on ne les avoit jamais eues. Par les mêmes raiſons, & avec le même droit que dans la premiere Partie de notre Ouvrage nous avons travaillé à faire connoître l'ancien état des Pays, & leur ancienne Hiſtoire, nous ſommes autoriſés à pourſuivre nos recherches par rapport aux fruits que le Genre-humain en general peut recueillir de la découverte de ce nombre preſque infini d'Iſles, diſperſées dans cette partie du Nouveau Monde, dont nous avons parlé, que l'on a conjecturé, non ſans vraiſemblance, n'être que les fragmens de quelque grand Continent, qui uniſſoit autrefois les parties de notre Globe qui ſont aujourd'hui ſéparées (a). Ce deſſein entre inconteſtablement dans notre Plan, & quelque imparfaits que ſoient nos efforts, ils prouveront au moins le déſir ſincere que nous avons de le remplir de la façon la plus complette, & ils indiqueront à la Poſterité ce qu'il faut faire pour le perfectionner.

SECTION X.

Section X. *Découvertes au Nord des Iſles Marianes &c.*

Hiſtoire des Découvertes faites au Nord des Iſles Marianes; conſéquences de ces Découvertes pour enrichir ces Iſles, augmenter l'Empire des Eſpagnols dans les Indes, & pour contribuer à faire connoître la partie la plus reculée, & juſqu'à préſent la moins examinée du Globe. Moyens de faciliter le commerce avec ces Pays éloignés.

Les Iſles Marianes peuvent devenir importantes par de nouvelles découvertes.

LE grand but de l'établiſſement des Colonies, conſiderées politiquement, eſt l'avantage du Pays qui les fonde, ce qui eſt ſans-doute une vue légitime & louable; mais tous les Princes & les Etats Chrétiens font profeſſion d'avoir encore des vues plus nobles, c'eſt de contribuer au bonheur du Genre-humain dans cette vie & dans celle qui eſt à venir (b). Lors donc qu'on abandonne des Colonies par des raiſons politiques, il faut que ce ſoit parcequ'elles ſont trop éloignées, difficiles à garder, ou que ſi on les garde,

on

(a) *Plin.* Hiſt. Nat. L. II. Ch. 86, 87. *Seneca* Quæſt. Nat. L. IV. Ch. 2. *Hunt's* Poſthum. Works, p. 402.

(b) *Tit. Liv.* Dec III. L. VII. *Eſprit des Loix*, L. XXI. Ch. 18. *Wood's* Survey of Trade, P. III.

on ne peut les faire valoir assez pour donner un profit suffisant au Pays de leur origine, à proportion de la peine & des dépenses nécessaires pour les garder. C'est, dit-on, par ces raisons que la Couronne d'Espagne auroit dû il y a long-tems abandonner les Iles des Larrons ou Marianes, & qu'elle les auroit abandonnées, si le chemin pour les Philippines ne l'en avoit empêchée. Nous avons fait voir dans la Section précédente, qu'il y a tout lieu de penser, que la rigueur du froid n'est pas le seul motif qui porte à les garder, & que c'est plutôt le désir de maintenir la correspondance avec les Philippines, à quoi elles sont absolument nécessaires. Nous avons aussi indiqué par quels moyens elles pourroient être rendues très-utiles & profitables à la Nation (a). Nous allons donner dans cette Section de continuer à traiter ce Sujet, & de prouver encore davantage par les grandes découvertes que les Espagnols ont faites au Nord de ces Iles, qu'on en pourroit faire de plus grands usages, & en espérer avec une certitude morale des avantages considérables, si par-tout cet Archipel aussi utile à l'Espagne qu'inconnu des Puissances Européennes (b).

Découvertes au Nord des Iles Marianes &c.

On sait au commencement du dernier Siècle en Espagne des idées bien différentes de celles que l'on y a aujourd'hui, puisqu'en 1525 *Don Garcie de Loaysa* fut envoyé avec une Flotte de sept vaisseaux aux Indes Orientales par le Détroit de *Magellan*, on le chargea de faire les observations les plus exactes qu'il lui seroit possible pour fixer cette navigation, & de se mettre au fait des moyens les plus propres à faire valoir entièrement les Philippines, & des Pays déjà conquis en Amérique (c). En entrant dans la Mer du Sud par le Détroit de Magellan, un petit vaisseau, qui servoit de vaisseau d'avis, fut séparé de la Flotte, & après avoir essuyé de grands hazards sur mer, alla enfin aborder à un Port de la Nouvelle Espagne, dans le tems que l'équipage étoit prêt à mourir de faim (d). Par cet accident le fameux *Hernan Cortez*, alors Vice-roi de la part de l'Empereur, fut convaincu de cette découverte, & dès qu'il eut pris ses propositions, il ordonna d'équiper une Escadre aussi promptement qu'il seroit possible, composée de six beaux navires, qu'il avoit fait bâtir, il en donna le commandement à *Alvare de Saavedra* son neveu, qu'il chargea de suivre *Don Garcie*, & de prendre une connoissance exacte des découvertes qu'il auroit faites; Cortez regardoit les Moluques, & tous les Pays qui étoient entre ces Iles & lui, comme appartenant de droit à son Gouvernement (e). On voit par-là

Les Espagnols commencent à connoître les richesses de ces Mers

(a) *Herrera* Descript. de las Indias Occid. Ch. XXVII. *Ruiz* en la Historia de Reyno de Chile y de las Islas y Navigacion que executo a Compras de Leon por el Estrecho de Magallanes, Roma 1646 fo. Dict. Univ. de Commerce, T. I. Col. 1212.

(b) Battery of Tranquebar, by *Fr. and R.* pag. 430. 1727 in 4to. *Hist. Manuscr.* Mariæ Insularum Claris. Collection, Vol. III. p. 431. *Harleyan* Collection of Voyages, Vol. II. p. 278.

(c) *Herrera* Historia General de las Indias, L. IV. Ch. 12. *Ensayo* ou Essai sur l'Histoire des Loix, &c.

(d) *Herrera* & *Cabeza de Vaca* Discoveries mentioned by *R. Hakluyt*. *Herrera* Histoire de las Ind. Occident. Dec. III. L. II. Ch. 4.

(*) Pour bien entendre ce qui est dit dans le texte, & quelques autres endroits de cette Section, il est nécessaire de se rappeler ce que nous avons déjà dit ailleurs des

(a) Discovery of Peru See concerning the Voyages Vol. III. p. 778. Herrera l. c. Gomara Hist. de Peru et the Indies. Augustin. Hist. du Perou, L. IV. Ch. 1.

dre de cet Archipel, & qu'il seroit avantageux de connoître les différentes Iſles dont il étoit compoſé. Ces deux Princes étoient bons Voiſins, car en ce tems-là les Gouverneurs Eſpagnols dans l'Amérique, au lieu d'envier, ſe diſputoient à qui étendroit ſes bornes & ſon Gouvernement, ou feroit les plus grandes découvertes.

Section X. Découvertes au Nord des Iſles Marianes.

Mais ce ne fut que près de vingt ans après que l'on fit les plus importantes découvertes par rapport aux Iſles qui ſont au Nord des Marianes. Le Vice-roi *Don Antonio de Mendoça* ayant envoyé *Ruy Lopez de Villalobos* de ce côté-là. Etant parti de Philippine pour retourner à la Nouvelle Eſpagne, il découvrit premièrement l'Archipel de Canoa qu'après Iſles, que nommé *Monarques*, c'eſt à dire, Les mauvaiſes Roches, parce qu'il n'y trouva point de bon ancrage (a). Au-delà de ces Iſles il en découvrit deux autres très-belles, fort proche l'une de l'autre, qu'il appella par cette raiſon *Las dos Hermanas*, ou les deux Sœurs. Il vient plus loin quatre autres Iſles, qu'on appelle *Las Islas de Arzobiſpo*, à cauſe des Volcans qu'on y appercevoit, on dit qu'il y a dans ces Iſles quantité de bon cochenille. Au-delà, c'eſt encore plus vers l'Eſt, on trouve la Mer de la *Baſſona*, & plus loin encore Rocher pointu, d'où ſort continuellement de la fumée, par cette raiſon on l'appelle *Volcan*. Les quatre, dont on vient de parler, & les autres Iſles, auxquelles on donne le nom de Volcans, ſont fort proches les unes des autres, de ſorte que les Eſpagnols ont remarqué que les Iſles qui ſont dans cette Mer, ſont fort proches les unes des autres, & qu'elles ſont preſque toutes habitées, excepté celles qui ſont trop petites, ou trop ſtériles. La terre eſt partout fort bonne, & produit des fruits en abondance, dont les habitans ſont très-bien pourvus, les femmes ſont belles & bien faites, avec beaucoup d'eſprit & de jugement. Ces Inſulaires avoient de gros vaiſſeaux de ſoixante pieds de long ſur une largeur proportionnée, compoſés de planches de cinq pouces d'épaiſſeur, & qui alloient à la rame. Ces Iſles paroiſſent avoir été au Nord-Oueſt des Marianes, car les habitans leur avoient dit qu'ils alloient trafiquer avec ceux qui habitoient à la Chine, & qu'ils employoient ce voyage en huit jours. Ils trouvèrent aussi d'autres Barques, très-bien faites, qui avoient trente pieds. Sur celles-ci il y avoit des hommes armés, bien faits, & de fort commode ment accoutumés, & avoient des Lances de Nacre de Perle, ce qui fit voir aux Eſpagnols, qu'ils étoient proches des Philippines, puiſque ces Nacres ſe trouvent dans cette partie des Mers (b). Il eſt étonnant, & c'eſt cependant un fait, que nous ne trouvons plus aucune mention de cet Archipel, & que ces Iſles ne ſoient pas marquées ſur les Cartes Eſpagnoles. Il eſt cependant très-probable par ce récit, qu'il ſera encore découvert, par d'autres circonſtances que nous rapporterons dans la ſuite, qu'il y a au Nord, au Nord-Eſt & au Nord-Oueſt des Marianes nombre d'Iſles qui vaudroient bien la peine d'être viſitées, ſi les Eſpagnols l'avoient jugé à-pro

Découvertes faites au Nord par Villalobos en 1543.

(a) Calmet's Diſcoveries tranſlated by *Harris*. The Voyage of *Francisco de Gualle*, in *Harris's* Collection, Vol. II. p. 441. Voy. la Carte dans l'Original de Herrera. (b) Herrera Cap. XXVII. Calmet's Diſcoveries.

Sur toute la [illegible]

[illegible] (a) [illegible] par la découverte des [illegible], [illegible]

[illegible] autre [illegible] [illegible] Nord, [illegible] [illegible] [illegible]

ent leur laiſſer ou leur propre langue. (a) Enfin on a tout pu Section X. Iſles au Nord des Mariannes.

ramener dans quelques années de leurs Iſles, & on a compté de Mariannes ſont aux Eſpagnols, pour recommencer peut-être ces Iſles. Si l'on ſuppoſe ſeulement qu'ils ſuſſent avancés autant de pas au Nord qu'il y en a du pays Latin, le plus méridional de ces Iſles juſqu'à Urac, la plus ſeptentrionale, ils n'auroient pu manquer de trouver des Iſles habitées & bien cultivées que les leurs n'auroient connu que médiocrement, & par conſéquent de grandes facilités pour former de petits établiſſemens & des Colonies avantageuſes, qui ſeroient peut-être tout ſuffert, au contraire tous les profits qu'on auroit pu retirer de ces découvertes auroient pu ſe raſſembler dans les Mariannes, & ſe tranſporter enſuite ou aux Philippines, ou à la Nouvelle Eſpagne & de-là en Europe. (b) Nous verrons tout à l'heure, qu'on trouve dans des Iſles qui ſont à une plus grande latitude, & cependant à portée de cette découverte, les plus riches & les plus précieuſes marchandiſes en grande quantité. (c) L'on avoit fait des Mariannes le magaſin de ces Iſles, par le travail & l'induſtrie des habitans, on ne leur auroit pas reproché leur pauvreté, comme on l'a fait. Comme ſi des Peuples adroits, actifs, ingénieux, naturellement adonnés à la Navigation, & capables, s'ils étoient bien inſtruits, d'autres Arts, n'auroient pas pu devenir des inſtrumens propres à enrichir, entre les mains d'une Nation ſage & modérée, par ſa heureuſe ſituation, jointe à des perfections ſi attrayantes de leurs côtes. (d)

Pour connoître cette vérité clairement, conſidérons que les riches Pays du Japon n'en ſont pas plus éloignés que les Philippines, & quoiqu'il ſoit vrai qu'à préſent les Eſpagnols y faſſent de mauvais voyages, cela ne peut être attribué qu'au refus de donner du ſecours aux Chrétiens Japonois, s'ils avoient pouſſé avec du zèle leurs découvertes de ce côté-là, ſur-tout ſe voyant très-bien par les Miſſionnaires & par d'autres endroits, qu'ils avoient entre les Iſles Mariannes & celles du Japon un grand nombre d'autres Iſles, parmi leſquelles il s'en trouvoit de fort grandes, où ils y auroient fait des établiſſemens, ou qui auroient ſeulement entretenu commerce avec leurs habitans, ils auroient peut-être joui autant & plus de celui du Japon, qu'on a toujours réciproquement reſpectivement avec cet Empire. (e) Si l'Eſpagnol n'entreprit pas ſi aiſément cet objet, & que quand ceux qui les ont fait naître de leurs efforts, ce n'a pas été certainement que la choſe fut impraticable. Il y a plus d'apparence que ç'a été par mépris pour tous les avantages qui ne ſont pas le fruit d'une conquête abſolue. Les Por-

Quelques-unes des plus riches Iſles ſont entre les Mariannes & le Japon.

(a) *Don Juan Cruz y Mouſſet en Juſtification de la Conſervation de ſes Iſles Philippines. Abrégé d'Ovalle Rois. ou Hiſtor. del Reyno de Chile. Atlas Marianum & Commercium*, p. 121.

(b) *Carver*, T. V. L. III.

(c) *Herrera*, Ch. XXVII. *D'Ovalle & Atlas Marianum ubi ſup.*

(d) *D'Auvergne*, Univ. de Commerce, &c.

(e) *Atlas Marianum & Commerciale*, p. 321.

(f) *Herrera*, Déſcr. de las Indias Occid. *Herrera's Collection of Voyages*, Tom. II. de la Chine, par *Martini*.

Sixieme Partie. X. Découvertes des Espagnols dans la Mer du Sud.

Portugais, il eſt vrai, amerent bientôt le Commerce, & commencerent à adoucir leur caractere par les mœurs de l'Orient, mais on ne peut en dire autant des Eſpagnols (1). Ils conſerverent leur caractere naturel dans tous les lieux, & affectant de ne s'établir que dans les Iſles où on les reconnut pour Maîtres, mais où la même n'auroit pas eû les mêmes avantages, ils auroient pu trouver d'autres Iſles, ou un établiſſement pareil, ſans avoir tout à craindre. Gens ſur l'Eſpagnole, auroient regardé comme acceſſoire à toutes les fins que ils ſe propoſoient, & les auroient mis en poſſeſſion d'un Commerce qui auroit pu s'allier auſſi aiſément avec les Philippines, que avec les Marianes (2).

Les Iſles de Lequeios dans le voiſinage du Japon, ou à la Chine.

Pour prouver la certitude, & la conſéquence de ce que nous avons avancé, obſervons que ces Iſles, ſi fameuſes parmi les premiers *Découvreurs*, & dont la véritable nom nous eſt à peine connu, ſont plus ſouvent appellées des Marianes. Ce ſont les Iſles de *Lequeios* ou de *Rocus*, ſituées depuis le vingt-ſixieme juſqu'au trente-ſixieme degré de Latitude Septentrionale, ſeulement cinq degrés plus haut que la plus ſeptentrionale des Marianes. Les *Lequeios* ont les Iſles du Japon au Nord, le Continent de la Chine à l'Oueſt, l'Iſle de Formoſe au Sud-Oueſt, les Marianes un peu au Sud-Eſt, & l'Ocean, ſans aucun Continent qui nous ſoit connu à l'Eſt (3). C'eſt un Archipel compoſé de pluſieurs petites Iſles, avec deux aſſez grandes au Nord, qui en appellé par cette raiſon les grandes Lequeios, outre deux autres plus conſidérables que les autres à l'extrémité meridionale, qui ſe nomment les petites Lequeios. C'eſt un principe reçu parmi les Japonois, que ces Iſles ſont les plus fertiles Contrées du Monde, ſi on les en croit les hauteurs ont cinq recoltes par an. Elles ſont principalement de riz, elles ont de plus cours d'autres grains, une grande variété de excellens fruits, quantité de beſtiaux, quelques mines & de riches armateurs. Les habitans paſſent pour le Peuple le plus gai & le plus heureux de toute la Terre, quoiqu'ils ſoient dépendans de quatre, ſi ce n'eſt de cinq Maîtres. Ils ont un Souverain particulier, qui prend le nom d'Empereur du Japon lui rend de *Dairi*, ou s'il a un Lieutenant temporel comme on l'ignore. Il eſt tributaire du Prince de Satzuma, un des Princes du Japon, auquel il paye annuellement une groſſe ſomme, outre les préſens qu'ils font pluſieurs fois à l'Empereur. Ils rafraîchiſſent auſſi tous les ans une ſomme conſidérable qu'ils font préſenter à l'Empereur de la Chine, pour lui témoigner leur reſpect (4). Il eſt vrai que ces peuples, depuis pluſieurs milliers d'années, ſe ſont rétugiés dans ces Iſles, dans le temps de la dernière révolution, & qu'ils ſont demeurés toujours avec les mêmes Navires, qu'ils ont ſans doute beaucoup perfectionnés dans l'Agriculture, les Manufactures & le Commerce, mais pour ce qui eſt de la Navigation, ces Inſulaires paſſoient pour

y

(a) *Galvano's* Diſcoveries &c Dedicat. de Commerce. *Atlas Maritimus* &c.

(b) The Voyage of *Francis a Gemlee*, in *Hakluyt's* Collection, Vol. II. p. 411. *Atlas d'Ortelius* ubi ſup. *Purchas* Pilgrims, Vol. I. p. 370.

(c) *Ramuſio* Raccolta de' Navigationi &c. T. I. fol. 363. *Herrera* ubi ſup. The Voyages of *Francis Carlet*, I. c.

(d) *Herrera*, Ch. XXVI. *Purchas* L. V. Ch. XIV. Sect. 1. *De Bus* Géogr. Mod.

à être plus habiles que les Chinois dans le tems de l'arrivée des Européens aux Indes, estoient aussi les Négocians les plus riches & les plus puissans de tout l'Orient, tant par le profit de leur Marchandise, que par le grand nombre de Marchands qui trouvoient avec eux un grand avantage à aller dans leurs Ports.

Ce qui diminua le plus leur Commerce, ce fut leur mauvaise conduite à l'égard des Arts de la paix, au lieu de les encourager, comme ils auroient dû faire par un motif de leur propre intérêt, les Négocians qui les exerçoient furent traités par eux avec mépris, comme des gens, dont la profession étoit indigne de leurs Loix & de leurs Coutumes, & dans tout ce qui regarde le Négoce & le Commerce, c'est-à-dire ce qui les a fait naître chez les autres Nations, qui leurs rendent plus puissans & plus forts qu'eux-mêmes ne le furent. La vanité de leurs Loix, & la douceur de leur Climat, bien loin de les rendre guerriers, les ont portés à faire valoir autant qu'il leur a été pub-

Retour à la Chine.

(*) C'est des Voyageurs Européens, que nous tirons tout ce que nous savons des Indes, sans que les Portugais nous ayent donné aucune connoissance de ce qu'ils ont vu dans ces Pays. Il est vrai que nous avons quelques Livres de ces Peuples, & de leurs habitudes; mais la différence de ce que nous nous figurons sur ces Livres, & ce que nous trouvons dans la réalité, est si grande, que nous ne pouvons nous empêcher de regarder ces Livres comme des Romans, qui ne méritent pas la moindre confiance. Les Mahométans, qui habitent depuis plusieurs siècles, les Côtes de la Presqu'Isle de l'Inde, & qui ont fait le Commerce de l'Orient, ne nous ont donné aucune connoissance de ces Peuples, & ce n'est que depuis que les Portugais ont découvert le Cap de Bonne-Espérance, qu'on a pu avoir des connoissances plus exactes de ces Pays. Les Mahométans, qui habitent depuis plusieurs siècles, les Côtes de la Presqu'Isle de l'Inde, & qui ont fait le Commerce de l'Orient, ne nous ont donné aucune connoissance de ces Peuples, & ce n'est que depuis que les Portugais ont découvert le Cap de Bonne-Espérance, qu'on a pu avoir des connoissances plus exactes de ces Pays. Les Mahométans, qui habitent depuis plusieurs siècles, les Côtes de la Presqu'Isle de l'Inde, & qui ont fait le Commerce de l'Orient, ne nous ont donné aucune connoissance de ces Peuples, & ce n'est que depuis que les Portugais ont découvert le Cap de Bonne-Espérance, qu'on a pu avoir des connoissances plus exactes de ces Pays. Les Mahométans, qui habitent depuis plusieurs siècles, les Côtes de la Presqu'Isle de l'Inde, & qui ont fait le Commerce de l'Orient, ne nous ont donné aucune connoissance de ces Peuples, & ce n'est que depuis que les Portugais ont découvert le Cap de Bonne-Espérance, qu'on a pu avoir des connoissances plus exactes de ces Pays.

(1) Voy. au N. 3. 5. V.
(2) Voyez Recueil des Navigations de Purchas.

Section X. *Découvertes au Nord des Mariannes &c.*

poſſible, les avantages que la Nature leur a accordés (a). Leurs champs ſont cultivés avec tout le ſoin imaginable, & ſelon la qualité du ſol ils y ſement différentes ſortes de grains. Après la recolte, ils ſéparent le fin, le groſſier & celui qui eſt de rebut, ils prennent du premier pour leur uſage, & pour l'exporter, du ſecond ils font une ſorte de biere aſſez agréable, nommée *Sacki*, qui donne cependant la colique, quand on la boit froide: le troiſieme ſert à faire une eſpece de liqueur forte, qu'ils appellent *Awamori*. Ils cultivent auſſi avec beaucoup d'application leurs jardins, où ils ont toutes ſortes de racines, quantité de legumes, d'herbes medicinales, & de très-belles fleurs. Leur principale Manufacture ſont des étoffes de ſoie, & ils en font de pluſieurs eſpeces, dont ils s'habillent, ils ne laiſſent pas d'en avoir beaucoup pour l'exportation, ils ont auſſi de la nacre de perles, & des *Cauris*, qui ſont fort recherchés au Japon, ou quand ils ſont parfaitement blancs, on les reduit en une poudre très-fine, dont on fait une eſpece de fard, dont l'un & l'autre Sexe ſe ſervent. Ils ont encore une autre ſorte de coquilles plattes & polies, dont les Japonois ſe ſervent au lieu de verres (b).

On pourroit découvrir d'autres Iſles, dans les Mers où on ne ſait pas encore de découvertes à faire.

Comme l'induſtrie eſt le caractere diſtinctif de ces Inſulaires, ils ont vraiſemblablement trouvé le moyen de payer leur tribut au Japon & à la Chine du produit du commerce qu'ils y font, outre les productions de leurs propres Iſles, ils portent au Japon les marchandiſes de la Chine, & à la Chine celles du Japon, par où ils gagnent beaucoup, & peut-être que la plus grande partie de l'or que l'on voit chez eux, eſt le fruit de ce commerce. Si donc les Eſpagnols s'étoient établis dans ces Iſles, comme ſans-contredit ils le pouvoient aiſément, les marchandiſes de l'Europe & de l'Amerique y auroient ſans-doute été bien reçues de ces habiles Négocians, & peut-être que les Japonois, nonobſtant toutes les défenſes, les auroient priſes par cette voie (c). Il n'eſt donc permis d'improuver qu'on ne put trouver entre les Laquedives & les Mariannes d'autres Pays qui ne manquent pas de riches marchandiſes, & dont ſait très-bien qu'il y a plusieurs amas de petites Iſles à l'Oueſt, entre celles-ci & le Continent de la Chine, entre autres celles que nos Boucaniers ont appellées les Iſles *Barlet*, où l'on trouve de l'or, & quelques eſpeces, pour n'en rien dire des gommes & des drogues pour la teinture. Nous n'avons donc rien avancé de chimerique, & ſans fondement, touchant les découvertes qu'on pourroit faire dans le voiſinage de l'Archipel des Mariannes, qu'on a ſouvent, ſans de mûr examen, traitées avec tant de mépris (d) (*). Qu'il me ſoit permis d'ajouter que ſi les Mſſ. ſom-

(a) *Charlevoix* Hiſt. du Japon, T. I. p. 9. 10.

(b) *Navarete*, Ch. XXVI. *Charlevoix*, T. VI. p. 28.

(c) *Harris* Collection of Voyages, Vol. I. p. 666.

(d) *Herrera* Tab. Deſcr. L. V. Ch. XIV. Sect. 1. Voy. la Carte Eſpagnole dans les Voyages d'*Isle*.

(*) Peut être s'entendra-t-on que nous citons des autorités de plus fraîche date, & que l'on ſera ſurpris que nous ne produiſions que d'anciens Recueils & des Voyageurs qui vivoient il y a trois cens ans. Nous répondrons en remarquant, que c'étoit le tems des découvertes, lorſque l'Empire des Eſpagnols étoit encore dans ſon accroiſſement, & avant qu'on eût ſenti les Etats de commerce, & qu'on eût en conſéquence

Chapitre X. *Découvertes au Nord des Iles Marianes &c.*

duits, de maniere à les rendre propres à exécuter des projets de cette nature, ils auroient rendu un double ſervice aux Naturels & à leurs Maîtres, en leur inſpirant des principes d'induſtrie & le goût des Arts, ils auroient reveillé les ſemences de civilité & de qualités ſociales, que ces Peuples doivent avoir conſervées, s'il y a quelque verité dans la conjecture des Miſſionnaires, qu'ils ſont deſcendus en partie des Japonois, & en partie des Tagales, deux Nations qui ont de grandes qualités, qui ont pu aiſement s'obſcurcir, & en quelque façon ſe perdre, par la barbarie qui a ſuivi par degrés cet éloignement du Pays de leur origine, & la privation de tout commerce avec leurs compatriotes (*a*).

Un autre avantage que les Eſpagnols pouvoient raiſonnablement eſpérer d'un commerce etroit avec les habitans des Laquenos, c'étoit d'acquerir quelque avantage du commerce caché de l'Orient. Car c'eſt une choſe tres-connue, quoique nous ne puiſſions en marquer les détails, qu'avant l'arrivée des Europeens, les Chinois, les Japonois & les habitans de ces Iſles faiſoient un commerce fort conſiderable dans la plus grande partie des Indes; bien que les deux dernieres de ces Nations l'ayent abandonné depuis, cependant ou elles ont conſervé d'autres branches de commerce, ou elles en ont ouvert un nouveau au Nord & à l'Oueſt, ſur tout avec les Iſles qui ſont entre la Corée & le Japon. Il ne peut donc y avoir de difficultés inſurmontables à tirer de ces Inſulaires ſur ce ſujet des lumieres, qu'il n'y a pas d'apparence que l'on puiſſe avoir par aucune autre voie. Si les Eſpagnols ou leurs Miſſionnaires conſervent encore le même zele pour la propagation de l'Evangile, c'eſt là un nouvel aiguillon pour eux, & l'on ne peut imaginer de moyen en apparence plus propre à ſe procurer l'entrée de quelqu'un des Pays de l'Empire du Japon (*b*). En retour des lumieres qu'ils recevroient, les Miſſionnaires pourroient de leur coté donner à ces Inſulaires des connoiſſances plus juſtes, qu'ils n'ont peut-être de l'Aſtronomie, de la Coſmographie & de la Navigation, & comme ils ont naturellement de la diſpoſition pour ces Sciences, on pourroit bientôt les engager à faire uſage des progrès qu'ils y auroient fait, ſuivant les directions, & en quelque meſure à l'avantage de leurs Maîtres (*c*).

Avantages d'avoir un Port dans quelques Iſles plus Septentrionales.

Si par ces moyens, & par d'autres qu'une correſpondance avec ces Inſulaires pourroit ſelon les apparences fournir, les Eſpagnols pouvoient découvrir

(*a*) *Ramuſio* Raccolto delle Navigationi e Viaggi, T. I. fol. 364.

(*b*) *Dampier* Voy.

(*c*) *Harris* Travels Hiſtorical &c. *Harris's* Collect. of Voyages.

plus heureux, & leur goût pour le Commerce eſt probablement auſſi un reſte de la diſpoſition, qui autrefois les a mis en état de faire un commerce plus étendu, car il n'y a rien de plus certain, que les Nations Indiennes déteſtent toute gêne à cet égard, & quoiqu'elles en ayent été privées depuis ſi long tems, ils languiſſent, après un commerce libre (*c*). D'autre part il eſt aiſé de comprendre, combien ces Peuples, même tels qu'ils ſont, pourroient être utiles à ceux qui voudroient ſimplement protéger & encourager leur commerce en conſidération de quelque tribut ou d'autres ſervices.

(*c*) *Mafei* Hiſt. Indic. L. V. *Orazio* Hiſt. Belg. L. X. XV. *Dampier.*

orle quelque Isle plus au Nord, on le Galion de Manille pût toucher & trouver des rafraîchissemens, ce seroit un avantage inexprimable pour ce commerce, & en peu d'années on sauveroit la vie à autant de personnes qu'il en faudroit pour faire un pareil établissement, dont on pourroit retirer mille plus grands avantages, que nous ne pouvons deviner (a). Nous pouvons cependant ajouter, que cela faciliteroit aussi le commerce en droiture entre le Mexique & la Chine, ce qui, tout extraordinaire & chimérique que cela puisse paroître à des Lecteurs modernes, n'a pas laissé d'être sérieusement agité il y a deux cents ans, lorsque les Espagnols, en vertu de l'union du Portugal avec l'Espagne, eurent mis le pied à Macao, dans l'espoir qu'à cet égard nous tirerions sur une matière inconnue, ce qui a été peut-être, & ce que les Espagnols ont pu faire il y a si longtems, ils pourroient le faire encore, ayant plus de secours qu'ils n'en avoient alors (b). Nous savons aussi que dans ces voyages, & en d'autres postérieurs, on a reconnu des Isles qui promettoient beaucoup, & entre autres une fort grande, à la hauteur d'un peu plus de trente sept degrés, qu'aucun vaisseau cependant ne s'est donné la peine d'examiner dans le cours d'un voyage si long & si hasardeux, & quand même ils auroient envie de le faire, ils sont tellement tenus par leurs instructions, qu'ils ne le peuvent absolument point. Cependant si en lisant ainsi peu à peu des découvertes, on pouvoit trouver quelque Isle propre à ce que nous disons, il n'y a point de doute que les Espagnols ne sentissent bien assez de cette nouvelle acquisition, indépendamment de l'espérance qu'ils auroient qu'elle pourroit ressembler à ces Isles abondantes en argent, dont ils ont tant de Relations par tradition, comme nous l'avons déjà dit (c) (*).

I. *Découvertes au Nord des Iles Mariannes.*

Il

(a) *Herrera*, C. XXVI. *Calvano's Discoveries.* Purch. *Pilgrims*, Vol. V. L. III.

(b) *Herrera* Descript. de las Indias Occid. XXVIII. *Wild Maafer's Naval Traffic in Charles's Collection of Voyages.* *English Pioneers of Carolina*, by D. Cox, Esq. p. 65.

(c) *Herrera*, L. c. C. XXVI. *Calvano's Discoveries.* The *Voyage of Fernando de Castro* in *Hakluyt* Collection. Vol. II.

(*) On objectera peut-être, que les Espagnols ayant presque depuis 8 longtems entre Mindanao, devroit non seulement la connoître aussi que parfaitement, mais aussi avoir découvert depuis longtems les Carolines & les Isles qui leur sont voisines, & que ces nouvelles ont à présent entièrement échappé à ces Peuples ou en possèdent [illegible] la seconde est en effet une des choses dont nous avons parlé. On dira encore, que les vues & Projets & des Principaux sont très différentes des vues de ces simples Spectateurs qui voyagent dans leur cabinet, font des découvertes sur le papier, & forment des projets qu'ils admirent de même que les gens qui ont le même tour d'esprit, mais dont les talens Machiniques se manquent. Le fait est peut-être vrai; mais la question est qui a raison? Princes & Politiques sont de grands noms, & ce sont des gens de mérite & qui ont de la dignité; mais de grands hommes. Les premiers sont généralement occupés de ce qui se passe de leur temps, les autres entièrement de ce qui n'est pas encore, & persécutés sous le nom de la Postérité. Ce n'est pas toujours lorsque l'avenir des vastes de Soto, de Coronado & de Cortez ont pu découvrir le Nouveau Monde, mais le plutôt Colomb, qui en avoit moins de connoissance, & dont les vues propres auroient été étouffées dans leur naissance, & la Nature d'Colomb est-elle une des plus rares, en mettant les plantes en page (1).

Voy.

(1) *Herrera*, Dec. I. L. I. C. 2.

Section X. *Découverte au Nord du Mer du Sud.*

Il dépend donc d'eux, ſi après mûre délibération ils jugent que cela leur ſoit avantageux, de réſoudre avec certitude ce qui depuis ſi longtemps paſſe pour un problême, ſavoir s'il y a un paſſage par le Nord-Oueſt dans la Mer du Sud. On pourroit douter peut-être avec quelque fondement, ſi cette découverte, ſuppoſé qu'elle ſoit poſſible, ſeroit agréable ou non aux Eſpagnols (a). C'eſt à eux à le décider, mais ce qu'il y a de bien certain, c'eſt qu'ils en ſont moins inſtruits que perſonne, ſi l'on peut compter ſur un fait qui ſe trouve dans quelques Mémoires, qu'en 1609 un vaiſſeau qui alloit d'Acapulco aux Philippines fut chaſſé par la tempête par ce Détroit, & après avoir touché à un Port d'Irlande il ſe rendit heureuſement à Lisbonne, où les Journaux des Pilotes furent brûlés par ordre de Sa Majeſté Catholique, pour empêcher les autres Nations de découvrir ce paſſage, ce qui eſt très-probable, ſuppoſé la vérité du fait (b). A tout événement il ne peut être préjudiciable à la Couronne d'Eſpagne de parvenir à la certitude ſur cet article, d'autant plus que les choſes ont infiniment changé de face, qu'on envisagerait peut-être une nouvelle route ſous un tout autre point de vue, qu'en ce temps-là (c) (*).

Les Eſpagnols pourroient la voir avec peine découverte

(a) *Humphrey Gilbert's* Difcourſe to prove a Nord Weſt paſſage Ch. VII. *Purchas* Pilgrims. Vol. III. pa. 69

(b) *Henry Hawkes*, Relation addreſſed to *R. Hakluyt*

(c) *Mist Hawkes's* Navel Travels, in *Churchill's* Collect. Vol. III. p. 418, 419, 441

Voyez à l'article dont il a été tiré. On trouve dans quelques Cartes Eſpagnoles en grand nombre d'Iles marquées à une grande hauteur [illegible] & dans un endroit de [illegible]. Les Mémoires des [illegible] depuis [illegible] Mexique [illegible] Iles Marianes & l'Archipel [illegible] à l'Eſt du Japon en 1710 qui eſt directement au Nord des Marianes & où [illegible] cet eſpace. Les quelques Cartes Eſpagnoles entre [illegible] & quarante [illegible] on ne peut dire que on ne puiſſe [illegible] facilement avec la plus grande facilité (1). D'ailleurs [illegible] découverte en Canada, on ne voit pas une fort grande [illegible] à une beaucoup plus grande [illegible] à l'Eſt du Japon au Nord des Iles, en ſorte que [illegible] y a [illegible] d'apparence [illegible] de l'affirmer. Les [illegible] d'obſerver dans ce que nous venons [illegible] vient [illegible] cette découverte qu'il y a de bons Ports & on trouve [illegible] dans peu que ces Ports ne ſont [illegible] quand il plaira aux Eſpagnols. Quoi qu'il en ſoit, ce qui les empêchera de faire [illegible] de découverte, c'eſt une autre queſtion que nous n'avons pas deſſein de traiter préſentement, parce que nous n'avons pas [illegible] ſur cet article, mais quoique [illegible] & les [illegible] ſont [illegible] ils devroient [illegible] connoiſſances de leurs affaires & de la nature de leur Gouvernement [illegible] connoître des choſes qui ne nous regardent point, [illegible] ridicules ſoupçons [illegible] Eſpagnols dans notre [illegible] ſont [illegible] ils auroient [illegible] à propos, & [illegible] ſans [illegible] qu'ils ne [illegible]

(*) Il eſt de la dernière importance pour connoître ce fleuve à fond, de connoître & de comparer enſemble les relations que les Eſpagnols avoient dans les premiers tems touchant la probabilité du Détroit par lequel on pouvoit paſſer le Nord-Oueſt entre dans la Mer du Sud. Nous avons parlé ci-devant [illegible] Sarmiento de l'Expédition de *Don Lorenzo de Ladrya* aux Moluques par le Détroit de Magellan. Il y avoit un habile Pilote, nommé *Alfonſo Lamon*, qui avoit fait [illegible] de ce voyage, mais que

(1) Voy. la Carte Eſpagnole de l'Oueſt en Particulier dans le Voyage d'Anſon.

(*) Voyez [illegible] à l'usage de Sol, par [illegible] de Lisle.

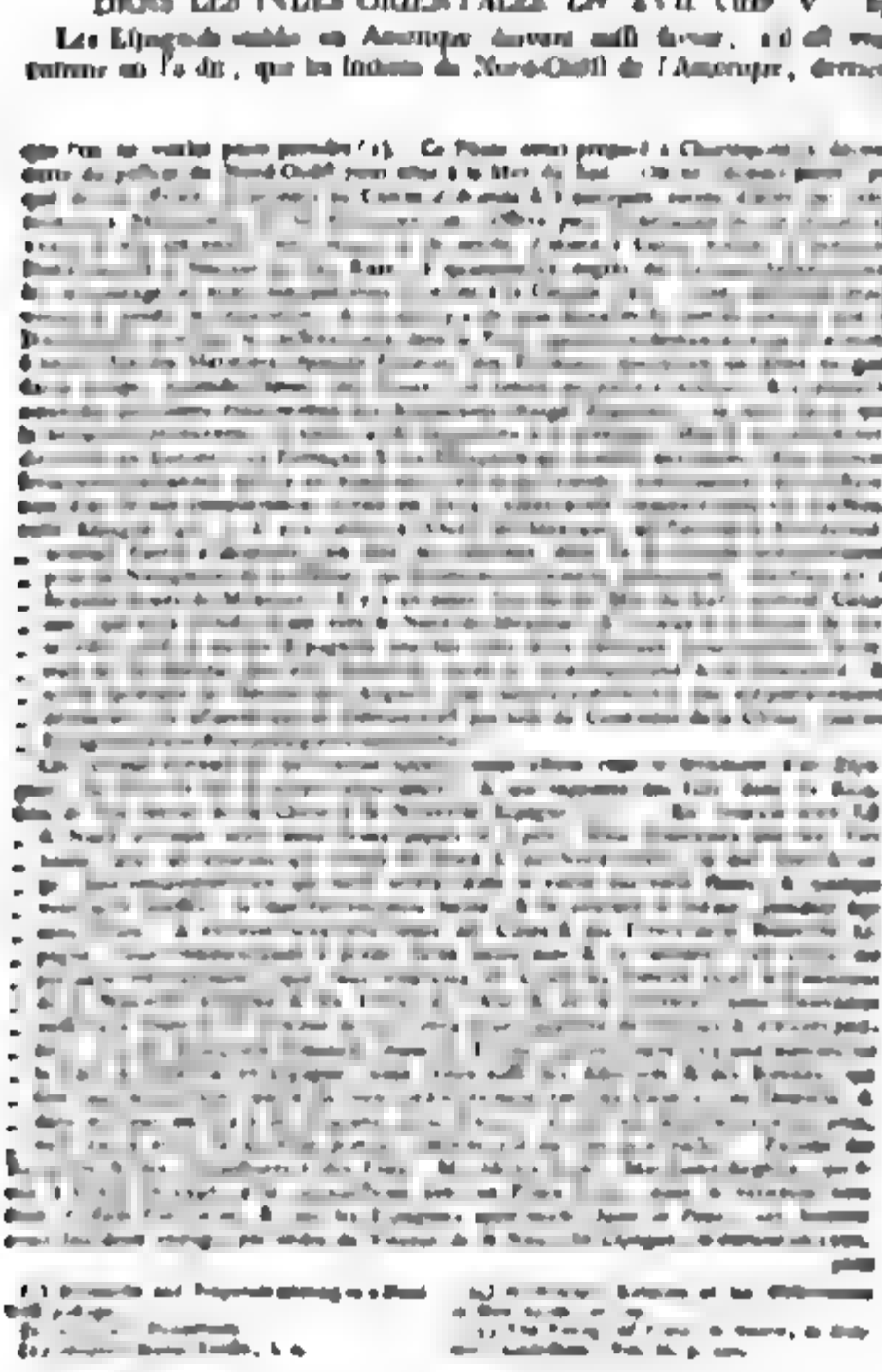

Chapitre X. Découvertes au Nord des Isles Philippines &c.

la Californie, ont commerce avec les habitans de l'Asie, des Continens ou des Isles qui sont entre l'Asie & l'Amerique, les Espagnols tant de l'Amerique que de l'Europe de même que les autres Nations, l'ont entr'autres fortement, tant sur des raisons que sur des autorités. Il est vrai aussi que ce sentiment a été fortement combattu, & que depuis quelques années il en a été peu question. Mais l'ancienneté ou le silence ne conchent rien sur la nature du fait, ni sur son importance (a). Les Espagnols, en ayant toujours fait leur profession, ont des matieres considérables dans la Castille d'or & dans le Pays de Quivira, qui peuvent infiniment relever le haut, & extraordinairement donner par rapport de la derniere importance à la Cour d'Espagne, par des raisons que l'on verra en son lieu, il semble comprendre & peser mûrement les veritables secrets dans les Indes. Après avoir été en possession de ces Pays depuis plus de deux siecles & demi, il est certainement plus que temps de s'instruire de tout ce qui y a du rapport, & de tous les avantages qu'on en peut retirer, sans quoi ce sont des Pays qui sont plutôt découverts que possedés, si cette possession ne consiste qu'à les garder sans en profiter, ou pour mieux dire c'est les donner à d'autres, qui en feront leur meilleur parti (b). Cette conduite paroît encore plus basse & plus lâche, si l'on considere qu'il y a plus de deux cens ans, que ceux qui ont connu le merite & l'importance de l'Espagne dans ces Pays, ont condamné cette honteuse façon de garder sans faire valoir, de sorte que ce qui paroît d'incroyable en cela au sujet, ne s'accorde avec le genie de la Nation Espagnole, ce sont les entraves des projets proposés par leurs propres Auteurs, qui les ont mises en usage, de sorte qu'il est

(a) *Voyez* Acosta, Historia Natural et Moral de las Indias L. II. Levillier apud eum Gamarra Hist. Occ. des Indes. L. VI. Ch. 1) *Histoire* Voyag. p. 562. de l'Edition originale.

(b) *Herrera* Ch. XXVI. Voyez *Antonio Gamarra*, L'*Histoire* Collection. Vol. II. p. 256.

pour découverte ce Détroit, & il observa que l'entrée découverte entre le quarante-septieme & le quarante-huitieme degré de Latitude ce Détroit avoit trente lieues de longueur & fut embouché avec un Cap du côté du Nord Oüest, remarquable par un Rocher qui s'éleve en forme de pyramide. Le navigateur prudent quitta cette côte de Détroit, découvrant plusieurs Isles à quatre cens lieues environ au Nord Est. A son retour à Acapulco il trouva le vaisseau de Sarmiento & les marchandises de la vente à la Cour de Madrid assez considérables, pour faire les armemens pour le printemps suivant. Il apprit aussi que la revolte des Isles Canibales y avoit été reduite avec de grandes marques d'humanité. A d'Acuña mais ne recevant après de longues instances aucun fait des premieres tentatives, s'en retourna dans son Pays, s'entretint depuis contre les Espagnols par le moyen de M. Lancaster. Il offrit les services à la Reine Elizabeth, s'engagea à découvrir ce Détroit depuis un bout jusqu'à l'autre dans l'espace de trente jours, avec un vaisseau pourvu de tout nécessaire à une pareille. Cette proposition fut très bien reçue en Angleterre mais la Reine ne s'y engagea, que parce de cette bonne Reine pour échapper au Prince, en différa jusqu'à ce que l'occasion s'en fut passée. Nous avons encore des preuves assez fortes, que ce M. Ad. fut Cosmographe, qui étoit un homme savant & intelligent, dans un Exemplaire du *Recueil de Voyages* de *Hakluyt*, chargé de remarques en marge de la propre main, qui est à présent dans la Bibliotheque de M. Anthony Harper des Lincoln-Inn.

(a) *Acosta* Collection. Vol. I. p. 404. (b) *Purchas* Pilgrim. Vol. III. p. 842. &c.

ent inſible comme abſolument neceſſaires pour lier enſemble les differentes parties des Indes Eſpagnoles, & pour rendre complet ce plan d'empire, ouvert par les deux mers, fondé par les conquêtes, & qui doit être maintenu, affermi, & perfectionné par une ſage & forte Politique (a).

Sommaire I. Découvertes au Nord des Indes Eſpagnoles.

Nous trouvons qu'on a propoſé quatre differens Projets pour ouvrir un paſſage des Mers du Nord dans celles du Sud, indépendamment du Detroit de Magellan, & du paſſage par le Nord-Oueſt, ſuppoſé qu'il exiſte. Le grand but de tous ces Projets étoit de rendre la navigation d'Eſpagne aux Philippines pratiquable, ſans être expoſé aux inconvéniens que l'on avoit éprouvés en paſſant par le Detroit de Magellan, & que l'on ſuppoſoit qu'on ſe rencontreroit dans le paſſage par le Nord-Oueſt (b). Tous ces Projets étoient fondés exclusivement ſur la ſuppoſition, qu'il étoit du veritable interêt de l'Eſpagne d'entretenir une entiere & conſtante correſpondance entre ſes Colonies Orientales, & entre ces Colonies & l'Eſpagne. Ceux qui propoſoient, & ceux qui appuyoient ces Projets, croyoient conſtamment que cette correſpondance régulière étoit néceſſaire pour l'avantage des peuples des Colonies, en les mettant en état de ſe procurer & d'échanger toutes les choſes, & que c'étoit le moyen de les bien peupler, & de perfectionner tout ce qui y étoit à faire valoir toute l'année pour leur propre bien & pour le ſervice du Prince, qui d'ailleurs étoit intéreſſé à l'utilité de l'Eſpagne (c). En adoptant un de ces Projets les Colonies auroient plus reçu les marchandiſes & les manufactures d'Europe, que d'Eſpagne, ou par la permiſſion, & en même tems les richeſſes des Indes Orientales & Occidentales auroient du être tranſportées en Eſpagne (*).

Quatre Projets pour ouvrir un paſſage entre les Mers du Nord & du Sud.

Il

(a) Calvano's Diſcoveries. *De Caſtile & C.* Costume L. VI. C. 13. Calvano.

(c) Costume *D. Juan Ortiz y Manifeſto en juſtification des Mémoires.*

(b) Calvano's Diſcoveries. *Mémoires d'Oued.* Raimondo Hiſt. du Royaume de Chine, L. II.

(*) Tous les projets imaginés pour ouvrir un paſſage entre les Mers du Nord dans celles du Sud doivent être envisagés comme autant de tentatives pour accomplir le premier & grand deſſein de Colomb, dont nous avons ſouvent parlé d'aller aux Indes Orientales par l'Occident. Les Cours qui ont le mieux entendu les intérêts de la Couronne d'Eſpagne ont toujours continué à regarder comme le grand objet & le moyen de réunir les principales ſources du commerce, & d'aſſurer par-là à la Couronne d'Eſpagne tous les avantages du plus riche commerce du Monde. Le premier de ces paſſages dont nous avons parlé, eſt entre le Golphe de St. Michel dans la Mer du Sud, & le Golphe d'Darien dans celle du Nord. La Riviere de Darien le plus dans le dernier, & le paſſage par la Province que les Eſpagnols appellent *Terre ferme* en traverſe de vingt-cinq à trente lieues (1). Il n'y a point de doute que cette route ne fût très commode, ſi le Pays étoit aſſez peuplé que la terre y fût bien cultivée & les chemins étoient rendus commodes. Mais ces deux choſes, abſolument néceſſaires pour prendre cette route, rencontreroient de grandes & inévitables difficultés. D'abord le Pays eſt naturellement inculte, ce qui fait que l'air y eſt très mal-ſain. Les terres baſſes ſont ſi marécageuſes, en certains tems de l'année, qu'on y trouve de l'eau partout, également inſalubre & déſagréable (2), ainſi nous en dirons peu de-

(1) Herrera, Dec. I. L. I. C. 2. Laſtanoſa d'Acoſta, Hiſt. du Nouv. Monde.

(2) Herrera, Dec. III. L. VI.

Chapitre X. Découverte au Mexique

Ils entreprennent à l'un ne peut s'figurer de leur enfoncement pour lequel ils se trouvent [illegible] qui plus ne pouvoient rendre [illegible] à [illegible] ouvrages entre [illegible] [illegible] [illegible]

d'avoir les forces neceſſaires pour conſerver & couvrir ces conquêtes qui ſe multiplioient, & de prevenir les inconveniens qui naiſſent du defaut de ces forces en des occaſions & de la puiſſance, par une circulation continuelle & rapide des armes & de l'argent : on trouveroit qu'en empêchant aux Peuples & ceux qui les gouvernent, on les empêcheroit de tomber dans la mollesse & le luxe, & que l'on retireroit de leur travail un juſte tribut du au Pere de leur origine, pour les forces qu'elle leur avoit originairement données, & pour tous les ſecours qu'elle en avoit reçus (a). C'eſt ainſi que contracte une methode tres praticable pour maintenir les choſes dans un etat floriſſant, propre à repondre aux vues du Prince & du Peuple, & d'entretenir ce courage & cette vigueur qui avoit donné naiſſance à ce nouvel Empire.

X. Diſcours ſur les Moyens de conſerver les Indes.

Suivant le ſentiment d'un habile & judicieux Auteur, qui dicta le grand Ouvrage qui a compoſé au Roi Catholique, de tous les Projets propoſés, celui qui merite la preference c'eſt de faire venir les vaiſſeaux des Indes Orientales à *Panama* dans la Mer du Sud, d'où leur charge pourroit être tranſportée ſans beaucoup de peine, par un chemin uni de quatre lieues à la Riviere de *Chagre*, dans ſur des barques legeres à *Nombre de Dios* ou *Porto Bello*, ou ſe trouveroient les produits de l'Amerique qui ſeroient embarqués ſur les Galions pour l'Europe. Ce Plan lui paroiſſoit avantageux à divers egards, par la le voyage entre ces deux Indes ſe feroit de la maniere la plus courte, en l'eſpace d'un peu plus d'un an, ſur la même degré de Latitude, parallelement à la Ligne, & à peu de diſtance de la Ligne, en traverſant ainſi l'Ocean Pacifique proprement dit, en peu de tems, & preſque ſans relâche (b). D'ailleurs ce plan ne changeoit rien à la methode établie : ce qui, comme nous l'avons remarqué plus d'une fois, eſt de grande conſequence, parceque les Eſpagnols ſont naturellement fort attachés aux routes une fois reglées, & qu'on ne les engage pas aiſement à rien changer, quelque apparent que paroiſſent les avantages du changement. Si ce Projet qui, pour rendre juſtice à l'Auteur, eſt tres naturel & praticable, avoit eu lieu, les Marines y auroit acquis neceſſairement profit, parceque elles auroient été propres à ſervir de Magazin aux marchandiſes des deux Indes, pour abreger le paſſage, rendre la correſpondance plus ſure & plus uniforme, & parer prevenir comme on l'auroit pu facilement, tout contretemps dans la ſuite, & ſi après tout refuſoit on faiſoit jamais quelque choſe de ſurnaturel : ce que nous venons de dire ne pourroit manquer d'arriver, car il eſt impoſſible que l'on examine jamais ſerieuſement des circonſtances plus favorables pour une correſpondance de cette nature, ſans que cela produiſent cet effet, & l'on a de bonnes raiſons de croire que cela arrivera tot ou tard, & que cet Archipel, aujourd'hui ſi negligé, deviendra tout d'un coup le centre d'un commerce plus conſiderable qu'il y en ait au Monde, uniquement à

Projet d'établir le commerce des Indes entre Panama & Porto Bello, par où les Marchandiſes de retour de l'Amerique.

(a) *Abate d'Orville*, dans ſon L. II. Ch. 2. *Herrera* C. XIII. *Galvano's Diſcoveries.*

(b) *Herrera* C. XIV. *Osorio* in Hiſtoria general y natural de las Indias, L. II. *Gomara* P. II. Ch. 92.

(c) *Galvano's Diſcoveries. Acoſta* Hiſtoria natural y moral de las Indias. *Hiſtory of Spaniſh Armies*, p. 163.

Section X. *Découvertes au Nord du Nouveau Mexique.*

à cauſe de ſa ſituation commode, & que quoiqu'il y ait ſi long-tems qu'on n'y a pas fait attention, c'eſt un avantage qui ne ſe perd point, parce qu'il n'y a point de preſcription contre les dons de la Nature (a).

Après tout pourtant peut-être les Eſpagnols ſeront-ils plus d'avantage à cet égard, en pouſſant leurs découvertes au Nord, au Nord-Oueſt & au Nord-Eſt, puiſqu'il eſt extrêmement vraiſemblable, & même preſque certain, que cela aura les ſuites les plus favorables, & ſi les contrées de ces Pays pouvoient ſe faire dans quelque Port convenable ſur le Continent au Nord Oueſt du Nouveau Mexique, il ne pourroit manquer d'attirer tant de monde dans cette Province, par l'attrayante perſpective de s'enrichir promptement, que l'on ſeroit en état de bien couvrir cette frontiere, qui eſt la plus expoſée. Les Eſpagnols ont eu de plus longtems des vues de ce côté-là, & ſe ſont donnés des bons pour avoir des lumieres ſur cet article, quoique juſqu'à preſent ils n'aient pas eu en ſituation de tenter une pareille entrepriſe (b). Il eſt par conſéquent de la derniere importance aux Eſpagnols de pourvoir à tems à leur propre ſureté, en continuant leurs découvertes & leurs établiſſemens au Nord & au Nord Oueſt, ce que la perſpective d'un pareil commerce faciliteroit, quoique la choſe ſoit d'ailleurs difficile.

Le Commerce des Ports de l'Océan Pacifique ſeroit un objet.

Il eſt tems que les Eſpagnols découvrent & fortifient le Nouveau Mexique & les Provinces voiſines.

Il eſt vrai qu'ils ont des Mines fort riches, & des Etabliſſemens conſidérables dans le Nouveau Mexique, & dans les Provinces voiſines, dont ils ont fait avec raiſon leur capitale; pourvu qu'ils ſoient en même tems en ſureté. Mais comme dans le fait de la ſureté ces Pays paroiſſent avoir autant à craindre, que les nôtres à preſent, de la part des Français, ayant par leurs découvertes, & par quant avec la Louiſiane, ſont, il eſt à préſumer qu'une Nation auſſi ſage & auſſi prévoyante que les Eſpagnols ne commencera pas à négliger les moyens les plus ſûrs & les plus efficaces de prévenir même un danger éloigné, ſurtout parce qu'ils trouveront qu'il eſt infiniment différent de tranſporter un Etabliſſement ſur les Rivieres qui ſe déchargent dans le Golfe du Mexique. En bâtiſſant promptement quelques villes ſur les bords de ces Rivieres, ils éleveroient de ce côté-là une barriere qui mettroit à couvert de toute appréhenſion, vu la diſproportion qu'il y auroit infailliblement entre leurs établiſſemens & ceux de leurs ambitieux Voiſins (c). C'eſt une choſe ſi merveilleuſe & ſi praticable, que bien que nous n'en ayons pas la preuve, nous ne pouvons nous empêcher de croire qu'il y ont déjà fait attention, & que ſi nous avions quelque bonne Relation de l'état de leurs domaines dans ces quartiers-là, ſur lequel nous n'avons que les lumieres nous manquent abſolument, nous trouverions que ce que nous ne diſons que par conjecture, auroit pu être appuyé par des faits, ſi nous avions été informés à tems; ſi le cas arrive, cela ne pourra que nous accréditer dans l'eſprit de nos Lecteurs,

(a) *Memoire* C. XXVII. *Memoire d'Oſeille ubi ſup. Actes Maritimes & Commerciaux* t. c.

(b) *Ca Nouvelle Découvertes Carrera*, T. V. L. III. *Carrera Hiſt. Gén. des Indes.*

(c) *Memoire* C. XI. *Du Bon Golfe Mod.* P. IV. Ch. 4. *Voyage de Carver*, T. I. P. I. Ch. 6.

leurs, & jusqu'à ce que chacun d'eux, n'ait contracté sur leur esprit, par une longue habitude, une impression si forte, qu'il ne puisse plus s'en défaire, pour leur intérêt, ni pour celui de leurs Juges ordinaires & Supérieurs. a)

Section X. Découvertes au Nord du Mexique.

Tout ce que nous avons proposé dans le cours de cette Section, ne se réduit pas à des conjectures & à des soupçons, au contraire, on a prouvé par des faits certains, pratiqués en plusieurs occasions, qu'on ne peut avoir recours, ou par de grandes récompenses, ou par des faveurs. Les Natifs de la Floride, des Philippines, des Marianes, & de toutes les Provinces du Nouveau Mexique, ne sont surpassés ni en force de corps, ni en génie, ni en courage, par aucun des Indiens les plus vaillans. Espagnols, il n'y a par conséquent aucune raison de douter, que si la faveur de bonnes instructions, d'encouragemens & de récompenses on ne peut, en même temps, les porter à faire tout ce que l'on pourroit en attendre. Comme les Espagnols ne seront ni maîtres de choisir parmi ces Peuples, de ceux qui seront le plus à propos, & de les employer à exécuter ce à quoi ils se trouveront les plus propres, ils pourront s'en servir sans crainte & sans danger. Ils pourront les traiter par tant de différentes récompenses, & reconnoître leurs services par tant de distinctions, qu'en peu de tems les volontaires accourront de tous côtés. Ils pourront entreprendre & exécuter les Découvertes proposées, au moins en grande partie, des Philippines, des Marianes & du Mexique en même tems, & en faire ces découvertes par degrés & d'un pas égal, ne pas mettre les forces & les établissemens à se surpasser les uns les autres. Comme les naturels pays pourront attendre d'eux ces services si grands, ils ne craindront pas les grandes distances à traverser, ni aucun sujet de craindre quelque ennemi puissant. Ils pourront faire ce qu'ils voudront, faire autant ou aussi peu qu'ils voudront, et faire les matières de publier ou de cacher ce qu'ils jugeront à propos, & de porter toutes leurs affaires à un degré de perfection, ou au moins à un point qui n'en soit pas éloigné, avant que le reste de l'Univers en ait la moindre connoissance. (b).

Dans tout, dans tout ce projet des choses, la Couronne d'Espagne, au lieu d'avoir à lutter contre l'Europe pour entreprendre, comme du temps de l'ambitieux *Philippe II*, ou à prévenir sous *Ferdinand VI* point d'entreprise du tout. Il n'y a par conséquent aucune difficulté à entreprendre & à exécuter tout ce qu'il faut. Nous n'avons qu'une chose à craindre. Un vaste Empire & une étendue de Terre sans les Colonies qui l'ont fait changer de face à leur origine, c'est la haine, du nom & de la religion, les unes contre les autres des Peuples qui leur sont soumis, car avec la Guerre civile au dedans, de tous ceux qui ne seront pas des Sujets, fort zélés, il n'y aura point de remède à cet abus, parce qu'on ne pourra, sans exposer l'Empire

(a) *Alex. D'Orville* l. c. L. II. C. 4. & les Mémoires de Commerce p. 197. sqq. Ouvrages Dictionnaires et Caroliens, p. 113 et

(b) *Herrera* C. XXVI. *D'Orville*, l. c. C. VI. *Acosta*, Historia natural y moral de las Indias, L. VI.

SECTION X

Découvertes au Nord des Iles Mariannes &c.

remede (*a*) Il conſiſte à ranimer l'induſtrie & le zele pour le Bien public, en faiſant regner des ſentimens d'honneur & le deſir de la gloire, & en mettant les perſonnes de toute condition en droit d'y aſpirer. Si l'on en venoit une fois là, des gens de naiſſance, riches & bien élevés, ſe prêteroient à s'engager dans de pareilles entrepriſes, & comme elles ne pourroient s'exécuter ſans le concours de ceux de moindre condition, le bâton que les autres en auroient les engageroit à ménager leurs vaſſaux, & en peu d'ans il ſe feroit dans ces mœurs un changement qui augmenteroit la puiſſance des Eſpagnols, quelque petites que puſſent être les nouvelles acquiſitions qu'ils feroient dans cet intervalle (*b*).

On montre quel objet nous nous ſommes propoſé dans cette Section.

Tout ce que nous avons dit, eſt naturellement du reſſort de cette Section, où nous avons entrepris de faire connoître tout ce que l'on a découvert, & ce que l'on pourroit découvrir au Nord des Marianes, ce qui nous a obligé de mêler les faits & les réflexions, ces dernieres ne ſont pas moins partie de l'Hiſtoire que les premiers, les uns regardent les événemens paſſés, & les autres font envisager ceux qui pourroient arriver dans la ſuite (*c*). Nous avons à traiter ici de cette partie du Globe, qui eſt ſituée d'une façon ſi ſingulière, que l'on ne ſait preſque à quelle partie on doit la rapporter, on en connoît quelques Pays, comme les Laquecos & les autres Iſles qui ſont dans leur voiſinage, d'autres ſont à moitié connus, tels ſont les Iſles que les Eſpagnols ont marquées ſur leurs Cartes, & auxquelles ils ont donné des noms, d'autres ſont moins connus encore, comme ceux d'où viennent les vaiſſeaux qu'on dit avoir vus ſur la côte du Nord-Oueſt de l'Amerique, & d'autres enfin ſont tout à fait inconnus, mais on en peut préſumer l'exiſtence ſur le concours de pluſieurs circonſtances tel eſt le Continent ou les Iſles qui ſont entre l'Aſie & l'Amerique, au Nord Eſt de la premiere & au Nord-Oueſt de l'autre (*d*). Nous avons parlé de tous ces Pays autant que les lumieres que nous avons nous l'ont permis, & quelque peu que nous en ayons dit, ce peu eſt encore beaucoup plus qu'on ne trouvera dans aucun autre Ouvrage, au moins qui ſoit venu à notre connoiſſance. Notre but a été d'aſſigner les moyens de faire de nouvelles découvertes, de les encourager, en montrant avec connoiſſance de facilité on pourroit les faire, & ce qui eſt encore plus, les avantages qu'on en pourroit retirer. Nous avons en tout cela tâché ſeulement de remplir les vues du Créateur, qui a fait ce Monde de toutes les parties qui le compoſent pour l'uſage de l'homme, & qui regarde tous les Peuples de la Terre comme une ſeule & même famille (*e*).

Com-

(*a*) *Carvet*, T. V. *Prevôt*, Voyage à la Mer du Sud, T. II. p. 470, 471. *Grenet*, T. I. P. I. Ch. 2 & 10.

(*b*) *Carvet* L. VI. Ch. 11. *Herrera* Rer. Ind. nova navi Orbis Hiſtor. L. I. Actio Mercatura & Commercii.

(*c*) *Herrera*, C. III. *D'Ovalle*, L. II. C. 4. *Ovalle*, in Hiſtoria general y natural de las Indias.

(*d*) *Galvano's* Diſcoveries. Actio Mercatura & Commercii. The Voyage of *Camille*.

(*e*) *Mill. Maſon's* Naval Tracts in *Churchill's* Collection. *Raidt*, Methode pour le Géogr. T. II. p. 317, 325. Dictionnaire Univerſel de Commerce. Art. Commerce.

Comme les Iſles Marianes ont été découvertes par les Eſpagnols, & qu'ils en ont toujours été, & qu'ils en ſont encore en poſſeſſion, ce que nous vous rapporterons dans la Section precedente & dans celle-ci, eſt à ſa place, & ne pouvoit venir ailleurs naturellement, & comme les découvertes qu'on peut faire en partant de ces Iſles, peuvent être faites avec toute la facilité & toute la certitude poſſible, & avec l'eſperance la plus apparente d'en recueillir du fruit par ceux qui en ſont aujourd'hui les maîtres, nous avons cru ſage les choiſir ſelon l'état preſent, & nous les avons approuvées principalement de l'autorité des Auteurs Eſpagnols, conformément à la nature de au tout de cet Ouvrage (a). Mais bien que les Eſpagnols ſoient en poſſeſſion de ces Iſles, & qu'elles leur appartiennent, tous les hommes ont également droit d'en connoître la ſituation, l'hiſtoire & l'état, de même que les avantages qu'on en a retirés, & que l'on pourroit en retirer. Nous en avons parlé ailleurs, & plus il faloit s'y étendre ici, puiſqu'une des grandes vues de cette Hiſtoire, eſt non ſeulement de recueillir & de mettre en bon ordre ce qui a été dit par d'autres, mais encore de ſuppléer à ce qui y manque. Il ſe peut que quelques unes des choſes dont nous avons parlé, n'ayent guéres été preſes par les Eſpagnols eux mêmes dans ces derniers tems, ou s'ils y ont fait attention, il eſt certain qu'ils n'ont pas fait part au Public des raiſons qu'ils ont eues d'en faire l'uſage, ou de n'en pas faire l'uſage qui ſe preſentoit naturellement, qui étoit d'augmenter & d'étendre leurs découvertes (b). Mais quoi qu'il en ſoit de leurs motifs, nous n'en avons aucun pour garder le ſilence à l'occaſion qui ſe preſente, & ſi les mêmes motifs les portent à agir dans les tems à venir avec la même indolence qu'ils ont fait depuis deux ſiécles, cela ne changera rien à la nature des choſes, ne donnera le nombre des hommes actifs à la vertu de ce que nous avons avancé ſur les lumieres de l'Hiſtoire & de l'Experience, & ce nouveau trait ſervira ſeulement au ſujet de la droit de connoître, à eſt poſſible & praticable de trouver quelques moyens de mettre les Continens & les Iſles que le temps, diſperſés dans le vaſte ſein de ſes domaines des Eſpagnols, en liaiſon avec les autres parties du Monde connu. C'eſt pourquoi nous n'avons craint en deux occaſions de traiter ce ſujet auſſi librement & auſſi au long d'étendre qu'il nous a paru que le meritoient les avantages qu'on pourroit retirer d'une connoiſſance plus parfaite de ces Continens & de ces Iſles (c).

Comme nous ne pretendons pas donner ici pareillement inſtruction des raiſons qui ont juſqu'à preſent mêlé ſur la conduite que les Eſpagnols ont tenue à l'égard de leurs établiſſemens dans les Indes Occidentales, nous n'entreprenons pas de decider poſitivement ſur le plus ou le moins de convenance de cette conduite. Nous ne pouvons cependant nous empêcher de penſer, que

Il. Découverte des Iſles Marianes. Etat de ces Iſles.

Tout le Monde a droit de connoître les Marianes.

Le Monde a-t-il gagné à ce que les Eſpagnols ayent négligé les découvertes qui leur étoient poſſibles?

(a) *Laet*, Introd. ad Geogr. Sect. V. Cap. 4 & 5. *Hist. Mission.* Navol Trollo. L. 1. *Anſon* Voyage L. II. Chap. dernier.

(b) *Herrera* Deſcrip. d. las auias Occid. C. XI. *Alonso Ovalle*, Relacion Hiſtorica del Reyno de Chile, L. IV. C. 4. *Hist. Mission.* Navol Trollo. *Anſon*, Voyage, L. I.

(c) *Difcourſe on Trade, principally to the Spaniſh Ports in the Indies, in Churchill's* Vol. III. *Hist. Mission.* Navol Trollo. *Anſon* Mission. p. 197

Livre III. *Raisons qui ont empêché les Espagnols de faire des établissements.*

verra un temps, où une Nation si sage & si prudente changera de système, & nous croyons que cette époque sera quand elle engagera l'intérêt de toutes les parties de leur vaste Empire dans son général. Ce ne sera certainement pas une facile affaire à remplir, il existe ici mille obstacles, plusieurs causes produisent, qui ont empêché que cet objet n'ait pas jusqu'ici assez suffisamment leur attention. (a) La principale de ces causes est la connoissance de leurs affaires en Europe, par leur attachement à poursuivre différens projets ambitieux, la plupart contraires aux véritables intérêts de leur Monarchie, où il y auroit grand rapport, puisque ces intérêts consistent à soutenir la Couronne d'Espagne, & à rendre les Sujets heureux. Il n'arrive pas souvent que ces soins occupent les uniques objets du Prince & de ses Ministres, mais sans avoir dessein de parler, & sans que l'on nous en accuse, nous osons affirmer avec une entière confiance, que ce sont aujourd'hui ses seules vues de Sa Majesté & de ses Ministres. Ils envisagent les intérêts & la grandeur de l'Espagne dans leur véritable jour, & par cette raison ne font tous leurs efforts pour maintenir l'intérieur du beau monument de cette grande Monarchie dans l'ordre le plus exact. Ils y ont travaillé sans cesse depuis plusieurs années, & l'on doit croire qu'ils ont fait avancer cet important ouvrage, mais en même tems il faut avouer qu'il leur reste encore beaucoup à faire, pour l'achever entièrement, nonobstant tout ce qu'ils ont déjà fait. (b)

Il est nécessaire de faire connoître aux Indiens les avantages de la société, & de les y attirer par la douceur.

Quand une si grande entreprise sera finie, nous ne pouvons douter que le même zèle du bien public ne porte le Ministère d'Espagne, à mettre avec la même diligence & la même circonspection, dans l'examen de tout ce qui a du rapport à l'état de l'Amérique, lorsque cela arrivera, il ne faut pas oublier qu'on ne reconnoîtra toute l'importance de l'Archipel dont il s'agit, & que l'on ne prendra des mesures propres à en retirer tous les avantages qu'il peut procurer, de sorte que ceux qui peuvent résider de nouveau à découvertes, pour lesquelles il est si heureusement situé. (c) Comme il est absolument nécessaire pour cela de changer le caractère, envers les habitans qui restent, & de travailler à les civiliser & à les convertir à la Foi Chrétienne par des voies plus propres à y réussir, que celles que l'on a suivies jusqu'à présent, nous ne pouvons douter qu'on ne les suive, & encore moins, lorsque l'on sait, qu'elles ont produit les plus funestes effets. (d) Car si les Naturels d'une Isle commencent particulièrement aucunes à former une Société Chrétienne, où ils jouissent de toutes les commodités de la vie, avec moins de peine & de travail qu'ils ne font à présent, qu'il paroîtra évidemment à ces sujets, à leurs compatriotes, qu'ils ne sont plus devenus stupides, ni enfoncés dans, ou qu'ils préféreront leur misérable indolence, & cette vie diffuse, qui est naturellement accompagnée des reproches de la conscience, à la liberté & à un bonheur tranquille & raisonn-

(a) History of Spanish America, p. 198, 199.
(b) Present State of Europe, p. 348.
(c) History of Spanish America, l. c. Voy. d'Anson, L. III.
(d) Abbé d'Ouville, l. c.

Philippine
Pte de Guiguan
P Lameil
P Falalu
Pts P
Ruane P
Magur
Ifalu
Terres ou Sogolen P
P Cuap
Capenseng P
Pulo P
Pata P
Foup P
Iwith Sanct
NOUVELLE
CARTE
DES ISLES
CAROLINES.

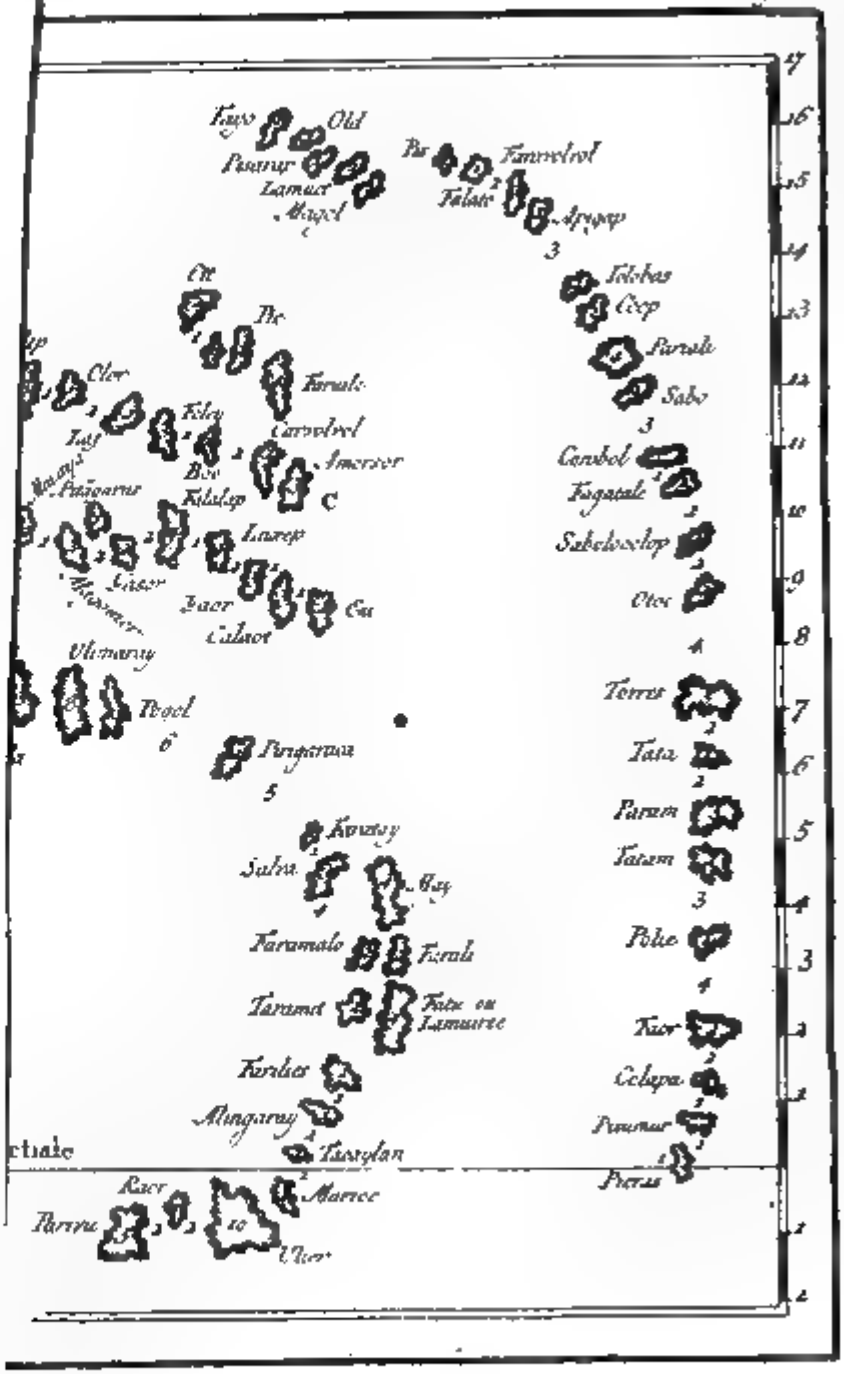
Fayo
Old
Panmar
Lamaur
Magel
Pe
Famvelrol
Falate
Arpap
Telobas
Oop
Parsak
Sabo
Canbol
Fagatak
Sabelvolop
Otoc
Terres
Tata
Param
Tatam
Polue
Kaor
Celapa
Panmar
Peras
Ot
Pe
Clor
Ferrak
Carvelrol
Kilay
Amerser
Kilalap
Laarep
Laaer
Baer
Calaor
Ulimarey
Peael
Pingarau
Kavatay
Saba
Gay
Faramalo
Ferak
Taramat
Fate ou Lamaurec
Kerdar
Alingarey
Tasaylan
Marree
Uaer
Kaer
Parrau
ctiale

Section X. *Découvertes au Nord des Iles Marianes &c.*

formable ; ſur-tout ſi l'on employoit quelques-uns de leurs freres à leur repreſenter, avec cette eloquence qui leur eſt naturelle, le nombre infini d'avantages qui ſeroient la ſuite d'un changement de mœurs ſi juſte & ſi facile (*a*).

Que ſi après tout ce que nous avons dit & prouvé, il reſtoit encore une ombre de doute ſur l'utilité & ſur l'importance de cette chaîne d'Iſles, & ſur la grande facilité & la certitude de ſuccès, avec leſquelles les Eſpagnols pourroient les faire valoir, au point de les rendre egales, ſinon ſuperieures en prix aux Philippines, ou a quelle que ce ſoit de leurs Provinces de l'Amérique, nous allons mettre la choſe dans un plein jour dans la Section ſuivante, ou nous examinerons ce qui a été découvert, & ce qui pourroit ſe decouvrir au Sud, au Sud-Oueſt, & au Sud-Eſt des Iſles Marianes ; par quels moyens on peut faire ces découvertes, & quelles avantageuſes ſuites on en pourroit vraiſemblablement eſperer ; alors le ſujet etant complet, les differentes parties ſe préteront mutuellement du jour.

SECTION XI.

Section XI. *Découvertes au Sud des Iſles Marianes, & celle des Nouvelles Philippines &c.*

Découvertes que l'on a faites, que l'on peut vraiſemblablement faire au Sud-Eſt & au Sud-Oueſt des Iſles Marianes ; *la découverte faite peu à peu des Iſles* Carolines *ou* Nouvelles Philippines ; *leur Situation, leur Terroir, leur Climat, leurs Productions & leurs Habitans ; l'apparence qu'il y a qu'on trouve pluſieurs choſes riches & precieuſes dans ces Iſles ; la certitude d'en tirer toutes ſortes d'épiceries, & les avantages qui en réſulteroient.*

Les Découvertes au Sud ſont auſſi aiſées à faire que vers le Nord, & ont été encore plus négligées.

NOus avons ſoutenu, & nous nous flattons d'avoir prouvé, que la Couronne d'Eſpagne pourroit retirer de grands avantages de la poſſeſſion des Iſles *Marianes*, a cauſe de la commodité de leur ſituation pour faire les plus importantes decouvertes. Quoique rien ne ſût plus palpable, il eſt cependant vrai que la plupart des découvertes qu'on a faites, depuis que les Eſpagnols ſont maîtres de ces Iſles, ſoit au Nord, ſoit au Sud, ont été l'effet du hazard plutot que d'un deſſein forme (*b*). Qu'on en ait fait plus du coté du Nord que vers le Sud, c'eſt ce qui vient evidemment de la route que le Galion de Manille eſt obligé de ſuivre pour aller à Acapulco, qui, nonobſtant toutes leurs precautions, varie conſidérablement à chaque voyage, au-lieu qu'en allant d'Acapulco à Manille, ils gagnent autant qu'il eſt poſſible la hauteur de Guam, & trouvant les vents alifés ils continuent leur route en droite ligne, autant qu'ils le peuvent (*c*). Il eſt vrai

(*a*) *Ahuna d'Ovalle* l. c.
(*b*) *Galvano*'s Diſcoveries, by *Hakluyt*, L. III. *Will. Dampier*'s, Naval Traſts, L. IV. *Le Gobien*, Hiſt. des Iſles Marianes, L. I.
(*c*) *Carreri*, T V L. III. Ch. 6. Diſcouſe on Navigation and Diſcoveries, Ch. X. Voyage d'*Anſon* L. II. Ch. 10.

Section XI. *Découvertes au Sud des Iles Marianes, & celle des Nouvelles Philippines &c.*

vrai que cela n'a pas toujours été, parceque avant que ce commerce fût réglé, ils partoient de divers Ports de l'Amérique pour les Philippines, sans quoi ils n'auroient guères fait de découvertes, comme effectivement malgré cela ils n'en ont fait que très-peu (a).

Pour se convaincre de cette vérité, il n'y a qu'à jetter les yeux sur les Cartes les plus authentiques des Espagnols pendant une longue suite d'années, & l'on verra le peu de difference qu'il y a des unes aux autres (b). C'est ce qui doit paroître d'autant plus extraordinaire à un Lecteur intelligent, qui a mûrement examiné ce sujet, quand il fait reflexion sur les motifs qui déterminerent d'abord les Espagnols à entreprendre d'aller aux Indes Orientales par les Mers du Sud, & combien il leur en a coûté de sang & de trésors pour tâcher de conserver les Moluques, pendant qu'ils furent maîtres du Portugal (c). Car s'il y a eu de la sagesse & du courage dans cette conduite, quoiqu'elle affoiblit & épuisât presque leurs établissemens aux Philippines, il s'ensuit évidemment que l'acquisition d'avantages aussi considérables, que ceux qui pouvoient leur revenir de la conservation des Moluques, & cela avec moins de risque, auroit mérité quelque attention, sur-tout cela seul étant nécessaire, sans dépenses extraordinaires, sans aucun armement par mer, & sans autre effort que celui que (d).

Cette conduite est incompatible avec les efforts pour s'affermir aux Moluques.

Il n'est point avec les principes par lesquels leur Empire s'est établi en Amérique.

Nonobstant ce grand défaut d'attention, les découvertes mêmes faites pour ainsi dire par force, furent accompagnées d'informations qui auroient dû piquer la curiosité, & elles l'auroient fait certainement, si on avoit agi par les mêmes principes par lesquels ils avoient d'abord établi leur domination dans l'Amérique. Des Iles agréablement situées, bien peuplées, & dans un bon climat, auroient certainement valu la peine d'être examinées, d'autant plus que les Pays les plus riches ne sont pas toujours ceux qui promettent le plus à la premiere vue, & l'on trouve quelquefois que les plus petites Iles sont celles qui valent le plus. D'ailleurs dans ces parties inconnues du Globe, la connoissance d'un Pays mene à celle d'un autre, & les découvertes ont tôt ou tard leur récompense (e). Les petites Iles que Colomb découvrit d'abord & dont il prit possession, furent bientôt abandonnées pour de meilleures, qu'il découvrit à la faveur des premieres, s'il ne se fut pas donné davantage de peine, & qu'il eut borné les profits du Nouveau Monde aux acquisitions qu'il avoit faites à son premier voyage, que seroit devenu l'Empire que les Espagnols ont aujourd'hui dans cette partie du Monde? Or, puisque ce désintéressement & de si fortes recherches sur un aussi petit encouragement, a été si heureux & si glorieux pour lui & pour les Princes qui l'employoient, doit-on suivre un plan de conduite si op-

(a) *Herrera* Ch. XXVII. *D'Ovalle* L. II. C. 6.

(b) Voy. la Carte qui est dans *Herrera*, & celle qui est dans le Voyage d'*Anson*.

(c) *D'Argensola*, Conq. des Iles Moluq. L. IV. *Don Juan Gines y Manzaneda*, Justification de la Conservation de las Islas Filipinas. *Adam*'s History of Travaile.

(d) Voyez en la preuve à la fin de cette §. Note.

(e) Voy. *Ramusio*, *Hakluyt*, *Thevenot*.

oppoſé, là où les mêmes peines & la même ſévérité ſeroient peut-être plus néceſſaires que jamais.

XI. *Découverte des Iles Marianes. Situation de Nouvelles Philippines, &c.*

Directement au Sud de Guam, entre le dixième & le treizième degré de Latitude Septentrionale, on trouve les Iles de *Rota*, de *Bota*, de *St Barnavel*, & les Bas fonds de *Sarve Raſe*. Nous n'avons aucune deſcription de ces Iles, mais il eſt extrêmement vraiſemblable, comme nous l'avons montré dans une des Sections précédentes, que les trois premières ſont les Iles que *Magellan* vit, & par conſéquent que ce ſont les premières qui ont été découvertes, car la deſcription de *Pigafetta* leur convient mieux, qu'à l'Iſle de Guam & à celles qui en ſont voiſines (a). Ce qui ſemble confirmer cecy, c'eſt que les noms de ces Iles ſe trouvent dans toutes les anciennes liſtes des Iſles des Larrons, où l'on ne trouve point celui de Guam, on trouve auſſi dans quelques-unes les noms des Iles Septentrionales, dont nous avons parlé dans la Section précédente, ce qui prouve, qu'au ſentiment même des Eſpagnols, les choſes n'ont pas toujours été ſur le pied où elles ſont aujourd'hui (b). Si ces Iles ſont les premières que *Magellan* découvrit, elles étoient alors bien peuplées, & les Inſulaires n'étoient pas ignorans dans l'Art de la navigation, & dans celui de la Conſtruction des barques, enſorte que dans la ſuite, lorſque les choſes furent réglées & en ordre, on auroit pu avec fondement pouſſer plus loin ces découvertes, ou au moins examiner l'état & les mœurs des habitans, auſſi bien que le commerce qu'ils avoient enſemble (*).

Iles qui font partie occidentale des Marianes.

Sur quoi nous diſcutons cette.

Par-

(a) *Ramuſio*, Raccolto &c. T. II. fol. 8a. *Herrera*, Hiſt. de las Indias Occid. Dec. I. L. I. C. 13. *Ramuſio*, T. I. fol. 352. b. *Edw. Hilbury of Travayle*.

(b) *Gaſtaldi's* Diſcourſes, tranſlated by *Hakluyt*. *Herrera*, L. c. Cap. XXVIII. *Du Halde*, Geogr. Hiſt.

(*) Nous avons inſiſté plus d'une fois qu'il y a quelques articles dans les Relations du Voyage de Magellan, qui ne ſont pas bien clairs. Il eſt du moins certain que des Iſles de Larrons celle qui eſt vûe la première, il convient à toute eſpérance Iſle de Zamal, que à cauſe de la proximité ne peut avoir été une des Philippines. Le lendemain il découvrit une Iſle déſerte, qu'il nomma *Buonaventura*, que *Herrera* prend pour celle de *Rota*. 1) Pendant que Magellan y mit un canot avec neuf hommes de l'Iſle de Zamal dont on loue beaucoup l'humanité & la civilité. Ces gens y trouverent dans la Cafe d'autres canots, & il eſt très-remarquable que la charge de ces canots conſiſtoit auſſi peu en Pots de terre, que les maiſons du même que les nôtres manquoient peu un Peuple ſauvage & barbare. La même extrême de [illegible] particulierement marchandiſes de gingembre, de poivre [illegible] de noix & de fleurs de ces plantes & autres marchandiſes. Ceux qui apportoient ces marchandiſes étoient riches. Ils avoient de grandes plaques d'or aux oreilles & des bracelets de pareille enchaſſées dans de l'or, ils avoient autour de la ceinture une toile groſſière faite d'écorce d'arbre 2) Leur Iſle étoit au dixième degré de Latitude Septentrionale & en travaillant notre Navigateur, le Pays, les mœurs & les hommes, on a lieu de croire que c'étoit une des nouvelles Philippines. Ils ne remarqua les habitans de toutes ces Iſles ſeulement un commerce fort étendu, &

(c) *Herrera*, C. XXVI. *Edw. Hilbury of Travayle*.

(d) *Ramuſio*, Raccolto delle Navigationi &c. Viaggi, T. I. fol. 352. a. *Pontus Heuterus*, Rer. I. L. II. Ch. 2. p. 50. *Edw. Hilbury of Travayle*, Ibid. 352.

Section XI. *Découvertes au Sud des Iles Mariannes & Philippines.*

Partmi les Iles qui sont au Sud-Est, nous trouvons dans les anciennes Cartes les *Abreojos*, qui dans les nouvelles Cartes sont appellées *Islas d'Abrejos*, *Islas como Vas*, comme qui diroit, prenez garde comment vous allez, ce sont trois Iles que l'on représente comme assez grandes, & environnées de bas fonds, *Quita Sueno*, ou Reveille-toi; *la Pabiada*, ou l'Isle bien peuplée. La plupart de ces Iles sont omises dans les nouvelles Cartes, & dans quelques-unes on trouve d'autres Iles marquées, telles que sont l'Isle *de St. Esteva*, *Isla de Arrecifes*, *Cabezas*, *Los agujeros* & *Pescadores* ou l'Isle des Pêcheurs (a). Celle de *St Barthelemi* gît au quatorzième degré de Latitude Septentrionale, & à près de vingt degrés au Nord de Guam, & tant dans les anciennes que dans les nouvelles Cartes elle est représentée comme plus grande qu'aucune de nos Marianes. Nous n'avons de description d'aucune de ces Iles, vraisemblablement parce qu'elles ont été seulement vues de quelques vaisseaux en passant, mais on auroit pu aisément les examiner, & peut-être en auroit on découvert d'autres dans le même parage ou aux environs, si l'on y avoit employé quelques vaisseaux de la Nouvelle Espagne, & bien qu'il eut pu arriver qu'elles ne se fussent pas trouvées fort riches, elles auroient certainement facilité la correspondance avec les Iles Marianes, si l'on y avoit fait de bons établissemens, & à cet égard on les auroit rendues également utiles & commodes (b). Pour ne pas dire, qu'il est très-vraisemblable que l'on pourroit découvrir des Pays plus étendus & plus riches, parce qu'il est difficile de concevoir qu'il y ait un si grand nombre de petites Iles, environnées de bas fonds dans un si vaste Ocean, sans qu'il y ait quelque Continent plus considérable, comme c'est l'ordinaire en pareil cas, & l'on en trouvera des exemples dans le cours de cette Section, & dans l'étendue de cet Ocean Pacifique.

Iles au Sud-Est des Marianes.

Iles au Sud-Ouest sont de grandes qualités remarquables dans l'emploi.

Quant aux Iles qui sont au Sud-Ouest, nous en trouvons dans les anciennes Cartes trois situées en triangle, qu'on appelle *les Corales* ou *Islas del Coral*. L'Archipel nommé *les Rayes*, parce qu'on le découvrit le jour des Rois, est composé de cinq Iles. Celle de *Salomon* est assez grande. Les *Ma-*

(a) *Ramusio*, T. I. fol. 371 a. *Galvano's Discoveries. Astley's Hist. of Travels.*

(b) Comparez la Carte Espagnole citée plus haut.

& douces par conséquent; les hommes, plus civilisés & plus polis qu'ils ne le sont à présent. Ils auroient trouvé ces riches marchandises pour un bon commerce, & les auroient payées d'autres qui leur convenoient mieux. Mais après que les Espagnols & les Portugais se furent établis dans quelques unes de ces Iles, celles qui en étoient éloignées n'eurent plus de communication avec elles, préférant la pauvreté avec la liberté à tous les avantages qu'elles pouvoient avoir du commerce: par degrés les habitans dégénérèrent & devinrent moins éclairés & plus sauvages qu'ils ne l'étoient: ils conservèrent cependant la connoissance de quelques Arts mécaniques, & quelques petits restes de Religion qui leur venoient d'ancêtres plus heureux que leurs descendans étoient en tout autre Peuple, parce que leur sort étoit devenu plus favorable. A la faveur de cette clef, le Lecteur comprendra aisément bien des choses, qui lui paroîtroient autrement inexplicables dans les Relations qu'il trouvera dans le cours de cette Section.

(1) Gemelli's Discourse, &c. Appendix Comp. des Mss. Histoire de la Mission, MS. fol. 1.1.

tables sont plus petites. Les *Iles Jardines* sont ainsi nommées, à cause qu'elles sont d'un aspect fort agréable. L'Ile *d'Amsterdam*, ou des Rochers, est aussi assez grande, mais en quelque façon inaccessible. *Pare Vlacq*, ou l'Ile de *St Jean*, est aussi grande que aucune des Marianes, & l'Ile de *St Jean* ou de *Pasmar* est la plus septentrionale de toutes & la plus voisine des Moluques (*a*). On sait que ces différentes Iles furent découvertes par les Espagnols, elles étoient remplies de peuple, & que les habitans avoient des *Prao* de différentes grandeurs, qui n'étoient nullement farnaches pour les étrangers, & qui ne se laissoient point difficulté de venir à bord des vaisseaux, mais quoique l'on trouve ces particularités & plusieurs autres dans nos anciens Recueils, il n'en est fait aucune mention dans les Ouvrages modernes, comme si l'on avoit dessein de dérober à la connoissance des hommes, & de les faire rentrer dans leur première ombre. Si cela vient de négligence, il faut y remédier, & c'est par une fausse Politique, mais devons aux droits du Genre-humain de travailler de la rendre sur le. Les découvertes sont faites pour le bien général, & sur tout après qu'elles ont été publiées, & quoique les Espagnols fassent la maître de faire valoir ces Iles, ils ne les négligent, ils ne doivent pas d'eux d'empêcher les autres de savoir à dit en profiter ou à les négliger.

XI. *Découverte au Sud des Iles Marianes, & sur des Nouvelles Philippines &c.*

Nous avons parlé plus haut de quelques-unes des découvertes *d'Alvare de Saavedra*, que fut cousin le fameux *Fernand Cortés* envoya aux Moluques. En tachant de s'en retourner au mois de Mai 1529, il eut la vue d'un grand Pays au Sud, & il navigea le long des côtes jusqu'au mois d'Août, ayant connu dans cet espace la longueur de cinquante lieues. A près avoir dépassé par cinq degrés de Latitude Méridionale, il jugea à propos de retourner, & dans la route il vit plusieurs Iles considérables, auxquelles il donna des noms. Il y avoit des bancs & des bas-fonds, quoique la côte du grand Pays fut dégagée & de bon mouillage. Quand il eut passé ces Iles, il découvrit une Ile à quelques degrés au Nord, qu'il appella *Isle de la Parade* ou des Peuples peints, parce que les Insulaires étoient beaux, mais avoient le corps artificiellement peint de différentes couleurs, il jugea à leur couleur & à leur figure qu'ils en sont descendus des Chinois (*b*). Ils n'avoient point aucune forme de Gouvernement, & étoient fort traitables, ils craignoient fort le feu, n'en ayant jamais vu. Ils entretenoient leurs vaches & de petits poulets pendant un certain temps dans la forêt, dans les endroits les plus exposés à l'ardeur du Soleil, & ensuite ils les retiroient, & les mangeoient, comme ils avoient été cuits. A dix degrés de Latitude Septentrionale ils avoient un Archipel d'Iles, couvertes de Palmiers, & de très belle herbe. Il juge que ces Insulaires étoient au-delà leur origine de la Chine, quoiqu'ils ne valoient pas plus que les autres aucune forme de Gouvernement. Ils avoient de longues robes blanches, faites d'une sorte d'herbe, mais ils étoient fort pareilleux, & mangeoient une

Alvare de Saavedra découvre un grand Pays au Sud de la Ligne.

(*a*) *Herrera* Ch. XXVIII. *Galvano's Discoveries. Lane* en Esp.

(*b*) *Galvano* l. c. *D'Argensola* L. I. *Herrera* C. XXVII.

Section II. *Découvertes au Sud des Marianes, & isles des Nouvelles Philippines &c.*

une vie indolente & oiſive, comme les premiers, ils avoient des *Proa* ſubtiles d'une eſpece de Bois blanc, que la Mer mange en de certaines ſaiſons ſur leurs côtes, lans qu'elle ſoit ſi commune, ni d'un ſi bon ſervice, ils le travailloient très-proprement avec des outils faits de coquilles *a*)

Hiſtoire de ce Pays & des Isles fréquentées par les Anglois

Les habitans du grand Pays, qui en comparaiſon des Iſles étoit une eſpece de Continent, & dont la plûpart des Iſles étoient tout-à-fait nouvelles, ayant des chevaux & des vaches comme les Negres, on les appella *Papous*, ce qui dans la Langue des Moluquois ſignifie des Noirs ou des gens d'une couleur obſcure. Dans la Iſle *Carte* on trouva d'autres vaiſſeaux Anglois de ces côtes pour achever les découvertes à entreprendre, ce que les Portugais avoient auſſi fait auparavant, en découvrant pluſieurs autres Iſles, dont pluſieurs étoient bien peuplées. Les habitans du grand Pays étoient diviſés en divers Royaumes, dont quelques uns étoient tributaires des Rois des Moluques. Les Inſulaires & les habitans du Continent avoient un grand quantité d'or, quelques épiceries fines, & d'autres marchandiſes de prix, & ils faiſoient en ce temps-là quelque commerce (*b*) Il ne leur pourtant pas encore bien connus, & les Naturels des Moluques tiennent le commerce qu'ils font avec eux, & les profits qu'ils en tirent, fort ſecrets.

Ce qui fait donner au Pays le nom de Nouvelle Guinée.

Vers l'an 1545 *Ruy Lopez de Villalobos* étant venu dans ces quartiers avec le titre de General & avec une Eſcadre de ſix bons vaiſſeaux, donna de nouveaux noms à pluſieurs des Iſles que *Saavedra* avoit découvertes, il donna entre autres au Pays des *Papous* celui de *Nouvelle Guinée*. Depuis ce temps-là juſques à la fin du ſiecle, les Pilotes Eſpagnols examinerent très-ſoigneuſement toute cette côte, donnerent des noms à pluſieurs Bayes, Caps & Havres, & déclarerent qu'elle étoient d'opinion, ou que ce Continent s'étendoit juſqu'au Détroit de Magellan, ou qu'il y avoit au Sud-Eſt de ce Pays un grand nombre d'Iſles juſqu'au Détroit (*c*) Ils convinrent auſſi que le Pays étoit abondant, bien peuplé, & que les habitans avoient des ornemens d'or. Ils rapporterent encore en cette particularité ſingulière, que parmi ces Noirs il ſe trouvoit des gens blancs, non comme les Européens, mais d'un blanc de craye, qui avoient les yeux ſi foibles qu'ils ne pouvoient ſoutenir la lumiere du Soleil, & étoient d'ailleurs foibles & languiſſans, quoique-quelques-uns pourtant étoient aſſez actifs & agiſſans, & avoient les yeux meilleurs (*d*) Les Eſpagnols les nomment *Albinos*, & il paroît que ce ſont des gens du même ordre que certains Indiens de l'Iſthme de Darien, dont nous avons d'amples deſcriptions (*e*)

D. Joſeph de Quiroga envoyé à la découverte de l'Iſle Carolines.

Nous avons parlé dans une des Sections précedentes de *Don Joſeph de Quiroga*, Gouverneur des Iſles Marianes, qui acheva la conquête de tout cet Archipel. Ayant appris qu'on avoit vu une grande Iſle au Sud-Oueſt, il

(*a*) *Magellan* Hiſt. Indic. *Purchas* p. 1103. *Edw. Hiſtory of Trevigie* p. 908.

(*b*) *Faria* T. IV. Ch. 13. *Herrera* L. XXVII. *Carte des Découvertes Anon.* l. c.

(*c*) *D'Argenſola*, Conq. des Molucq. T. I. p. 148. 149. *Relazione di Juan Gaetano, Fiorino Caſtigliano, del deſcopprimento delli Malucchi, per la via del Indie Occidentali. La Compe*, Hiſt. des Moluques, L. I.

(*d*) *Carletti* l. c. *Herrera* ubi ſup. *Edw.* l. c. p. 898.

(*e*) *D'Argenſola* l. c. *Carletti* ubi ſup.

Il arriva en l'année 1686. *Don Alonzo Pons*, un des Nobles du Pays, pour la découvrir, mais il ne recueillit pas dans la recherche, quatre ans après il y fut envoyé avec un autre, aussi peu de succès, [illegible] qui ce donna à cette [illegible] Monde comme à celui de *Cavalier*, en honneur de *Charles II.* Roi d'Espagne. En 1695 elle fut envoyée par un Vaisseau qui alloit des Philippines aux Iles Marianes, on appelle aussi Iles de la *Marque*, parce qu'en a donné [illegible] de la Fête de [illegible] Apostre [illegible] ne [illegible] [illegible] Carolines [illegible] [illegible] [illegible]

Ils avoient vogué au gré des vents pendant l'espace de quinze jours, sans pouvoir prendre terre, suivant leur propre Relation, & se trouvèrent enfin à la vue de la Bourgade de Cauvam. Les Cauvamiens, qui étoient au bord de la mer, les appercurent, & jugeant par la structure de leurs petits bâtimens qu'ils étoient des étrangers qui avoient égaré, il prit un linge de leur tête, l'attacha au bout d'un bâton, & courut par la Côte qu'il leur montroit, pour les éloigner des écueils & les mettre à l'abri. Ces pauvres gens furent si effrayés de voir cet inconnu, qu'ils commencèrent à retourner en haute mer, mais les vents les repoussèrent encore vers le rivage. Quand ils en furent proches, le Cauvamien leur fit signe encore, mais voyant qu'ils alloient infailliblement se perdre, il se jetta à la nage, & vint à eux dans un petit vaisseau, dans le dessein de les conduire heureusement au Port (a). A peine y fut-il arrivé que ceux qui étoient dedans, & les femmes mêmes chargées de leurs petits enfans, se jettèrent à la nage pour gagner l'autre vaisseau. Cet homme les voyant tout dans le petit vaisseau, s'enfuit à la faveur, & étant entré dans le second, il lui fait couper tous les cordages & le conduit au Port. Pendant ce temps-là ces pauvres gens demeurèrent immobiles, & s'abandonnèrent à la conduite de cet inconnu, dont ils se regardoient comme les prisonniers. Les Habitans de Cauvam les reçurent avec charité, & leur apportèrent du vin de deux rafraîchissemens. Ils mangèrent volontiers des cocos, qui sont les fruits des palmiers de ce Pays. La chair en est à peu près semblable aux châtaignes, excepté qu'elle a plus d'huile, & qu'elle fournit une espèce d'eau sucrée, qui est agréable à boire. On leur présenta du riz cuit à l'eau, dont on fait ici du pain d'Asie, comme on fait le pain en Europe. Ils le regardèrent avec admiration, & en prirent quelques grains, qu'ils jettèrent aussitôt à terre, s'imaginant que c'étoient des vermisseaux. Ils mangèrent beaucoup de joncs quand on leur apporta de ces grosses racines qu'on appelle *Patates*, & ils en mangèrent avec avidité (b). Cependant on fit venir deux femmes, que les vents avoient autrefois jettées sur la même côte de Cauvam, parce qu'elles savoient un peu la Langue du Pays. Une de ces femmes trouva parmi ces étrangers quelques uns de ses parens. Ils ne l'eurent pas plutôt reconnue qu'ils la leur firent à pleurer. Les habitans de Cauvam s'empressèrent à mener ces étrangers dans leurs maisons, & leur fournirent tout ce qui leur étoit nécessaire, tant pour les vivres, que pour les habits. De trente-cinq qu'ils étoient en s'embarquant, il n'en resta plus que trente, car la disette des vivres & les incommodités d'une longue navigation en avoient fait mourir cinq pendant le voyage, & peu de tems après leur arrivée il en mourut encore un (c).

Ils arrivent à Cauvam.

Ils trouvent un bon accueil en ce lieu.

Ils arrivent au Port.

Ils sont bien reçus par le Peuple.

Ils sont conduits en triomphe dans leurs Maisons.

Ils rapportèrent que leur Pays consiste en trente-deux Isles. Elles ne doivent pas être fort éloignées des Maldives, à en juger par la structure de leurs petits vaisseaux & par la forme de leurs voiles, puisque elles sont les

Relation de ces Insulaires.

(a) Lett. Edif. & Curieuses, Rec. I. p. 119-216.

(b) Le Gobien, Hist. des Marianes, p. 399.

(c) Philosophical Transact. N. 313. p. 1188. Le Gobien, p. 400. Lett. Edif. & Curieuses, Rec. I. p. 121, 122.

CHAPITRE XI. Découverte de plusieurs Isles, & de quelques Peuples, & coutumes bizarres de ces Peuples.

mens. Il y a de l'apparence que ces Isles ſont plus au Nord que les Marianes, à cauſe du froid qu'y font les Vents Nord-eſt, & Eſt-nord-eſt, comme avoit fait Quiros, lorſque ces Etrangers vinrent tout droit à lui dans ce Canot, pendant qu'il étoit à l'ancre à la Rade de Sainte Catherine. Ces Etrangers apportoient, outre de cette ſorte d'Etoffe, des Nattes, des Cordages, & des Voiles, le tout fait de feuilles de Palmier, & de Cocos. Ils avoient auſſi des Haches, des Couteaux, & des Grains de Verre, qu'ils donnerent en échange de quelques bagatelles. Ils ſe nommoient *Pan*, *Lamaſtaſ*, *Aſtaſ*, *Tanapa*, *Pampyan*, *Satanam*, *Cuan*, *Iſaan*, *Tamap*, *Dan*, *Ian*, *Lago*, *Lamaſ*, *Pan*, *calan*, *Catapamag*, *Tuan*, *Lamaſ*, *Tanan*, *Aſtaſ*, *Tamap*, *Rapymag*, *Tan*, *Abanagan*, *Pan*, *Cuan*, *Pan*, *Cuanan*, *Pamanan*. Les deux premiers ſont les ſeuls noms que j'aye retenus, c'eſt *Pan* & *Lamaſ*. *Hanan*, *Tapan*, *Lamaſ* & la plus grande partie de tous ces Isles, ces Isles & Rois ſont Païens. Ils ont tous la Coutume, les Grands de traiter les autres ſur leur fourme (*) Par un de ces Etrangers il ſe trouva un de ces Chefs avec ſa femme, qui étoit fille du Roi qui regne dans [illegible]

(*) Pour prouver que ces Peuples ne manquent pas d'eſprit, il ſuffit de dire qu'ils donnerent une Carte de leur Archipel conforme à celle que [illegible]

ils avoient des manieres & un certain air de grandeur, qui faisoit affez connoître ce qu'ils étoient. Le matin avant tout, le corps peint de certaines figures, dont ils rehaussoient fort la couleur. Les autres hommes avoient aussi quelques-unes de ces lignes, les uns plus, les autres moins, mais les femmes & les enfans n'en avoient point. Ils avoient des noms d'hommes & de femmes, selon leurs âges. Par-tout où la coutume de vivre de cette sorte [illegible] avec les habitans de l'Europe. Les femmes n'avoient pas d'autre habit, que celui dont elles se couvroient autrefois en Europe, & qui faisoit plusieurs tours autour du corps. Elles avoient sur les épaules une sorte de voile de grosse toile, dont elles faisoient une espece de capuchon, qui leur tomboit par derriere, & qui les garantissoit parfaitement par devant. Les femmes & les filles étoient habillées de la même maniere, excepté que celles-ci avoient un linge un peu plus long, qui descendoit depuis la ceinture [illegible] a)

Leur Langue, & celle de leurs voisins des Philippines, & même de celle des Iles Marianes, leur maniere de prononcer approchent de la prononciation des Arabes.

Leur Langue, & celle de leurs voisins des Philippines, & même de celle des Iles Marianes, leur maniere de prononcer approchent de la prononciation des Arabes. La plus ordinaire de leurs armes est un poignard, qu'ils appellent Correy, & la autres d'un [illegible] qui ne tombent ni à droite ni à gauche, mais qui restent par transparence. Voici comment ils avoient vécu sur mer pendant plusieurs années, pour qu'ils avoient été à la merci des vents. Ils prenoient dans la mer une espece de naik, fait de petites petites branches d'arbre, dont les enfans de [illegible] naik avoit un grand entortillé pour mêler entre le poisson, & le tenoient en poche pour le manger à leur retour. Le poisson qu'ils prenoient de cette maniere, étoit [illegible] la nourriture qu'ils avoient, & ils ne buvoient point d'autre eau que celle que la pluie leur fournissoit. Ils la recevoient dans des coupes de cocos, que l'on trouve [illegible] de ces Pays, & qui sont d'une figure & d'une grandeur [illegible] b).

Leur Langue, & celle de leurs voisins des Philippines, & même de celle des Iles Marianes, leur maniere de prononcer approchent de la prononciation des Arabes.

Ils n'ont point de [illegible] sont très-libres, & ne paroissent effrayés quand ils en voient quelques-uns qui [illegible] chez eux, soit même quand ils abordent dans [illegible] de mer, [illegible] mais ils ne paroissent pas [illegible] ni de [illegible], ni de [illegible], ni de [illegible],

Section XI. *Découverte au Sud des Iles Marianes, & suite des Nouvelles Philippines &c.*

Européens; car pour eux ils sont tous barbares, aussi bien que les habitans de Samal. On ne s'apperçut pas qu'ils eussent aucune connoissance de la Divinité, ni qu'ils adorassent des Idoles. Toute leur vie paroissoit animale, employée au soin de manger & de boire, ils n'ont pas d'heure réglée pour leurs repas, la faim & la soif les déterminent lorsqu'ils trouvent de quoi satisfaire, mais ils mangent peu chaque fois, & leurs plus grands repas ne suffisent pas pour le contenu d'une pomme. (a)

Leurs Chefs &c.

Ils ont une grande déférence pour leur Roi, & pour les Chefs de leurs Bourgades, & ils leur obéissent avec beaucoup d'exactitude. Leur civilité ou la marque de leur respect consiste à prendre la main ou le pied de celui à qui ils veulent faire honneur, & à s'en frotter doucement tout le visage. Ils avoient parmi leurs petits meubles quelques haches, fait de fer, mais d'une grande rareté, qu'on appelle Tachibo, qu'ils regardent en les frottant contre leurs visages comme précieuses. La forme leur en étoit inconnue auparavant. Ils ne bâtissent à l'ordinaire, & n'ont aucune sorte d'instrumens de charpenterie dont on se serve. Ils n'ont point de métaux dans leur Pays. Le P. Mathurin leur ayant donné à chacun un assez grand morceau de fer, ils le cachoient avec plus de joie que si on leur eût donné une autre chose. Ils aiment l'or, pour qu'on mette leur cheveux, qu'ils le mettoient sous leur tête quand ils s'endormoient durant le jour. (b) Ils n'ont point d'autres armes que des arcs & des traits garnis d'os ou de bambous. Ils sont d'une nature fort pacifique. Lorsqu'il arrive entre eux quelque querelle, elle se termine par quelques coups de poing qu'ils se donnent sur la tête, ce qui arrive rarement, car dès qu'ils veulent en venir aux mains, on les sépare d'un air fort différent. Ils ne font point cependant difficulté de se battre, au contraire ils ont du feu & de la vivacité. Ils n'ont pas tant d'embonpoint que les habitans des Iles Marianes, mais ils sont bien proportionnés & à peu près de la taille des Philippins. Les hommes & les femmes laissent croître leurs cheveux, qui leur tombent sur les épaules. Quand ces étrangers apprirent qu'on les alloit conduire devant le Père Mathurin, ils se peignirent tout le corps d'une certaine couleur jaune, croyant par-là faire une fort belle figure. La plûpart d'entre eux avoient sujet de craindre une fois les côtes de Cavagan. La faim fait aussi souvent plonger, & l'on dit qu'ils percent à la pêche deux grandes perles dans leurs nacres, qu'ils rejettent dans la mer, parce qu'ils n'en connoissent pas le prix. (c)

Leur soumission à Gonville.

Quand ils furent en présence du Père Mathurin, & qu'ils virent le respect qu'on lui portoit, ils s'imaginèrent, comme il étoit très naturel, qu'il étoit le Roi du Pays, & que leur vie & leur liberté étoient entre ses mains. Dans cette pensée ils se prosternèrent tous à terre pour implorer la miséricorde, & pour lui demander la vie. Le Père fit tout ce qu'il put pour les consoler, & pour leur faire connoître qu'ils n'avoient rien à craindre, il caressa leurs enfans, dont trois étoient encore à la mamelle, & cinq autres un peu plus

(a) Philol. Transact. l. c. Lett. Edif. ubi sup. p. 130, 131.

(b) *Le Gobien* p. 907. Lett. Edif. l. c. p. 131.

(c) *Le Gobien* p. 908. Philol. Transact. ubi sup. Lett. Edif. l. c. p. 134, 135.

plus grande. Il eut l'un & l'autre en les lisant, qu'on ne parloit point ceux qui étoient mariés, & que des autres il y en avoit deux ensemble, de peur de faire naître de dangereuses occasions. Ces sages Loix eurent leur effet. Ces pauvres gens furent si sensibles à l'accueil qu'on leur faisoit, qu'ils se conformèrent incontinent aux coutumes du pays. Ils y restèrent, & offrirent même d'aller avec ceux que l'on voudroit envoyer, pour convertir leurs compatriotes à la Religion Chrétienne, & pour établir le commerce entre leurs Isles & celles de la domination du Roi Catholique (a), à quoi les Mahométans les avoient destinés.

Sermons XL. Discours au sujet de l'Isle de Mahomet, & de la Mission Philippine dans cette Isle.

Le Gouvernement des Philippines gâta tout par sa mauvaise conduite, & parla d'une expédition aux Isles *Palaos*, comme d'une entreprise qui méritoit d'être tentée, espérant bien que son succès feroit naître de nouveaux projets. Le P. *Alonzo des Sermons*, Missionnaire fort zélé, qui avoit passé trente ans dans les Philippines à prêcher aux Indiens & à les protéger, avant pris l'affaire à cœur, alla en 1710 à Rome, & obtint des recommandations pour la Cour de Madrid, qui expédia des ordres pour envoyer incessamment deux Missionnaires dans ces Isles (b). Ces ordres furent exécutés au mois de Novembre 1710, on fit partir un vaisseau qui avoit deux Missionnaires à bord, & un des nouveaux Convertis qui étoit retiré à Samal. Après avoir vogué quarante jours, ils découvrirent deux Isles à leur Nord-Est, que les Missionnaires prirent pour l'Isle de *St. Andre*. Ils entrèrent dans un bassin d'une de ces Isles, & leur compatriote les mena à terre, alors ils se rendirent à bord, en criant *Dioque*, *Maria*, c'est à dire bonnes gens (c).

Il les reçut très-bien, & ne témoignèrent être fort contens, ils dirent que leur Pays s'appeloit *Sonsorol*, & que la principale de leurs Isles se nommoit *Pouap*, gisant au Nord-Nord-Est. Ils indiquèrent deux autres Isles au Sud-Ouest & au Sud-Est, dont l'une s'appelle *Merieres* & l'autre *Pandi*. Le Capitaine ne put trouver ni Port ni Rade propre à passer l'hiver, cependant les deux Missionnaires voulurent débarquer, & ils furent mis à terre avec le *Pauan* qui les avoit amenés, sa femme & ses enfans. Ces Isles sont à cinq degrés, vingt-huit minutes de Latitude Septentrionale. Ils firent voile vers *Pouap*, éloignée d'environ cinquante lieues, ils n'y trouvèrent pas non plus de Port, en retournant ils ne purent pas doubler le Cap de Calapa à *Samal*, de sorte qu'ils revinrent sans avoir eu de nouvelles aux Missionnaires. Après cela on n'osa plus envoyer aux Philippines le P. *Sermons* s'embarquer pour une expédition pareille, & il se passa plusieurs années avant que l'on apprit aucune nouvelle de ces Peres. Enfin on eut avis de la Chine, que les PP. *Duberon* & *Cantel*, les deux premiers qu'on avoit envoyés, avoient été massacrés par les *Palaos*, qui n'étoient pas assez simples dans leur Pays, qu'ils avoient paru à Samal (d) (*). Quant au

Il y passe trois mois, & ne peut gagner personne à la Religion.

Ils découvrent deux autres Isles.

(a) *Le Gobien* p. 299. *Charlevoix* ubi sup.
(b) *Hist. Univers.* T. IX. p. 136. *Lett. Edif. & Cur.* Rec. XI. p. 76.
(c) *Lett. Edif. & Cur.* l. c.
(d) *Ibid.* ubi sup. *Lett. Edif.* ubi sup.

(*) Pour répondre du mieux qu'on se peut à ce qui est dit dans le texte, & faire connoître ces Peuples aussi exactement qu'il est possible, nous supprimerons quelques endroits des Journaux de nos Mi-

(a) Chardin, Voy. de Perse, p. 138 sqq. Lett. Edif. & Cur.

Section XI. *Découverte & état des Mariannes, & des Nouvelles Philippines &c.*

sept femmes & six enfans. Un Indien qui pêchoit aux environs de cette côte, les ayant apperçus, en donna avis au Chef de la Bourgade, qui se rendit à l'endroit, les engagea à descendre à terre, & ils furent fort bien reçus. Leur barque parut d'une structure remarquable même aux yeux des Mariannois, dont tout le monde admire les Pros. Elle leur ressembloit à divers égards, mais à d'autres elle étoit différente. La proue & la poupe sont semblables pour la figure, & se terminent l'une & l'autre en une pointe élevée de la forme d'une queue de Dauphin. On y voit quatre petites chambres pour la commodité des passagers, très propres, l'une est à la proue, l'autre à la poupe, les deux autres aux deux côtés, qui débordent en dehors de la barque, & qui y forment comme deux ailes, au lieu que les Pros des Mariannois n'en ont qu'une. Ces chambres sont un tout fait de feuilles de palmiers. Au dedans du corps de la barque sont différens compartimens, où se mettent la cargaison & les provisions de bouche. Cette barque étoit partie en compagnie de quatre autres de l'Isle de *Farrallon* pour se rendre à celle d'*Ende*, & la tempête les avoit écartées de leur route. Suivant la Relation que ces gens ont faite de leurs Isles, elles gisent depuis la Ligne jusqu'au onzième degré de latitude Nord, ayant la Nouvelle Guinée au Sud, les Philippines à l'Ouest, les Mariannes au Nord, & l'Océan Pacifique à l'Est. Cet Archipel est partagé en cinq Provinces, qui ont chacune leur langue particulière, mais qui ont cependant assez de rapport, pour que les habitans de l'une entendent ceux de l'autre, quoiqu'avec quelque peine, & quelques Auteurs croyent que ce sont cinq dialectes dérivés d'un Arabe corrompu (*a*).

Caractère des Habitans.

Ces Isles jouissent d'un climat aussi beau qu'on le peut souhaiter, excepté dans la saison des Ouragans, la terre y est fertile & produit d'excellente herbe, quelques fruits exquis, & une grande quantité de beaux & grands arbres. Les Insulaires n'ont à la vérité ni riz, ni froment, ni orge, ni blé d'Inde, mais ils ont des fruits, des racines & du poisson en abondance, & quelques volailles, mais ils n'ont aucune bête à quatre pieds. Ils sont grands & bien faits, leurs cheveux sont un peu crépus comme ceux des Nègres, ils ont le nez plus gros, les yeux grands & vifs, & la barbe bien fournie, ce que l'on ne voit chez aucune Nation Indienne. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que leur teint varie par toutes les nuances depuis la couleur d'olive claire jusqu'à celle de cuivre obscur (*). Leurs manie-

(*a*) Lett. Edif. & Curieuf. T. XVIII. p. 210.

(*) L'Auteur mentionné dans le Texte, est le savant Père *Feijo*, dont les judicieux Ecrits font honneur à l'Espagne, & sont à juste titre admirés dans toute l'Europe. Son grand but est de combattre les erreurs populaires & d'établir la vérité aux dépens des Traditions légendaires. Il est à souhaiter, que plusieurs autres grands hommes aient tenté, mais aucun ne la poussé si loin, ni n'a traité une si grande variété de sujets d'une manière aussi claire, aussi exacte & agréable que lui (1). Parmi les erreurs populaires, il met celle de croire l'existence de certains Pays sur des preuves insuffisantes. Il allegue en premier lieu les *Bimanes*, Tribu ou Nation que l'on prétend avoir découver-

(1) *Feijo*, Teatro Crítico Univ. en Madrid 1760. en 8. T. IV. Disc. 2. §. 11.

manes sont graves & decentes, ils ne sont cependant rien moins que mélancholiques, au contraire ils chantent & dansent beaucoup, & même par fun agrement au gré des Europeens, ils sont tres affectionnés les uns pour les autres, & l'on peut juger de leur caractere par un mot fort ordinaire parmi eux, & inconnu ailleurs, un homme, disent ils, n'a pas *patience* avec *autre*. Ils se querellent & se battent quelquefois, mais aussitôt qu'il y a du sang répandu, la querelle est finie, & les victorieux jettent des cris de triomphe (a).

Quant à la Religion, ils n'ont point d'idée distincte d'un Etre Supérieur, ni d'une Providence, ils reconnoissent neanmoins de bons & de mauvais Esprits, qui sont des hommes & des enfans, sur le sujet desquels ils debitent un grand nombre de fables ridicules, dont nous ne fatiguerons point le Lecteur. Ils admettent un état à venir, ou ils croyent que les gens de bien seront heureux, & les mechans miserables. Il y a parmi eux des Prêtres & Prêtresses, qui pretendent avoir commerce avec les mêmes des defunts. Ce sont ces Prêtres qui de leur pleine autorité déclarent ceux qui vont au Ciel, & ceux dont le partage est l'Enfer. Quand ceux du commun meurent, ils jet-

Sauvages de l'Amerique en état de Nature, & mis des Nouvelles Philippines &c.

Leur Religion.

(a) *Le Gobien, Hist. Eccles. des Iles Marianes, Liv. I. p. 199. Lett. Edif. & Cur. T. XVIII. p. 207 &c.*

ne dans les monumens de Cebüle; & quoique cette Histoire ait été imputée à des Auteurs d'un siecle différent, & de différentes Nations, il paroît clairement que c'est une fable également ancienne & universellement reçue (1). Il indique, en effet, les Histoires de Pandore, l'Ile de Pandora mentionnée par quelques Auteurs, & il y a des traits de ressemblance entre elle & de l'autre beaucoup d'incertitude. Dans celle de la Révélation ou la Bonadon que l'on suppose habitée des Canariens de cheveux, comme il y a de l'apparence que la est & il apporte aussi peu que la à son sujet. Il embrasse l'Isle de Pentacosme dans l'Océan Septentrional, quoique l'y en ait que peu dont qu'elle se trouve dans le Détroit de Pentacosme (2). On fait aussi de grandes Isles, que l'on voit sur quelques anciennes Cartes, mais dont il n'est resté depuis, & on assure que c'est ce qu'on appelle aujourd'hui Bahama, ce qui est vrai (3). Il semble en relever les avantages la fleuve qu'on a découvert d'un Pays dans l'Asie que Mendonne, auquel les Espagnols ont donné le nom de Nouveau Pérou, dont le Chevalier Walter Raleigh a été si digne. Il se manque des recherches que on a faites de la vérité de ces Orientaux, qu'on puisse qui que pas vers le Détroit de Magellan & à l'ouest que l'on doit se pouvoir aussi pas de fois aux anciennes Découvertes du Pays de Quivira, situé dans les Orientaux les plus reculés de l'Amérique Septentrionale, & dont il paroît que nous ne sommes pas plus près aujourd'hui, que du temps de ces Relations (4). Le P. Feyjoo met en doute les Faits en même temps il est vrai qu'il ne nie pas absolument leur existence, mais il regarde leur découverte comme de peu d'importance, & il a parfaitement raison à regarder leur découverte comme de peu d'importance, & il a parfaitement raison à regarder leur découverte comme de peu d'importance, & il a parfaitement raison à regarder

Section XI. jetter les cadavres dans la mer pour servir de pature aux poissons. Mais les personnes d'un rang distingué sont enterrées avec ceremonie, & on éleve des especes de tombeaux à leur memoire. Ils honorent les Bienheureux comme des Esprits bienfaisans, & ils leur donne le nom de *Tabaop*; ils s'adressent à eux dans leurs besoins, les invoquent & leur font des offrandes, ce qu'ils ne font pas aux Esprits Celestes & Infernaux. Ils ne s'embarrassent guéres des derniers, ne leur rendent aucun culte, ne paroissent se mettre en peine ni de leur plaire ou de les offenser (a). Il semble donc qu'il ne seroit pas fort difficile, bien loin d'y avoir des obstacles invincibles, de porter ces Peuples à embrasser l'Evangile, en leur faisant seulement connoître ces fables tendent peu à rendre les hommes plus sages & meilleurs, au-lieu que l'Evangile est propre à faire l'un & l'autre.

Divers usages des Mariages, & mode de Gouvernement Politique &c.

Leur Gouvernement. Leur Gouvernement est régulier & Aristocratique. Il y a dans chaque Isle plusieurs familles nobles, dont les Chefs s'appellent *Tamales*. Il y a outre cela dans chaque Province un principal *Tamal*, qui administre la justice avec l'avis des autres. Ces *Tamales* laissent croître leur barbe fort longue pour se concilier plus de respect, & ils affectent un air grave & serieux. Lorsqu'un *Tamal* donne audience, il paroit assis sur un siége élevé, ceux qui se présentent devant lui s'inclinent jusqu'à terre, n'osent jamais lever les yeux pendant qu'ils parlent, & ils ont grand soin, en se retirant, de ne pas lui tourner le dos. Avec toute cette gravité & nonobstant ce profond respect, il n'y a point de tyrannie d'une part, ni d'esclavage de l'autre. Toute l'autorité des *Tamales* se reduit à donner de bons avis, & à les appuyer par leur exemple. Ils n'ont qu'un revenu d'un genre singulier, c'est que tout le fer, qui par des naufrages ou par quelque autre accident tombe entre les mains des Insulaires, appartient de droit aux *Tamales*, qui en font faire des outils. Ces outils font un fonds dont ils tirent un revenu considérable, car ils les font assez chers. Le *Tamal* ne s'endort qu'au bruit d'un concert de Musique, que forme une troupe de jeunes gens qui s'assemblent le soir sur le toit de la maison, & qui chantent à leur maniere, il les recompense par quelque petit present. Dans le fond la Dignité de *Tamal* est penible, tout l'etat d'un *Tamal* est de soutenir son rang par une conduite reguliere & irreprochable, mais c'est aussi ce qui lui attire de la part de ses inferieurs une soumission que les Princes les plus despotiques ne peuvent connoître, & un respect qui tient presque pour de crainte. Le *Tamal* ne punit jamais que par des reprimendes, s'il se trouve des gens incorrigibles, l'assemblée des *Tamales* les exile dans quelque Isle éloignée (b).

Education des Enfans. Il y a dans chaque village deux maisons destinées l'une à l'education des garçons, & l'autre à celle des filles. Sur cet article ils l'emportent peut-être sur les Nations les plus policées. On enseigne aux garçons tout ce que la Nation possede de connoissances, des traditions qui font au fond de

(a) Dámpier on Navigation and Discoveries, Lett. Edif. & Cur. &c.

(b) Lett. Edif. & Cur. ubi sup. p. 234-238.

ils tout ce qu'ils doivent enſeigner, les inſtruiſent de l'art de cultiver des fruits & des racines, des herbes odoriférantes & des fleurs, qu'ils aiment extrêmement, la maniere de faire des uſtenſiles de ménage, de brocher des fleets, d'armer des lances. Ils leur apprennent toutes les façons de pêcher, & quand ils ſont aſſez agés la conſtruction des barques, enfin ils leur enſeignent un peu d'Aſtronomie, en leur montrant ſur une ſphere le petit nombre d'Aſtres qu'ils connoiſſent, & l'uſage qu'ils doivent faire de cette connoiſſance pour la Navigation, & pour gouverner leurs barques en mer. D'autre côté on enſeigne aux filles à faire la couſine, à apprêter le poiſſon, les fruits & les racines de différentes manieres, à conſommer les terres, à mettre en œuvre une certaine herbe pour la filer & en faire de la toile, de même que les fibres de l'écorce d'un arbre nommé *Belliage*, dont on fait des nattes & des voiles (a).

XI. Education des enfans. Mœurs, Uſages des Nouvelles Philippines &c.

Leurs principales récréations ſe réduiſent au chant & à la danſe, quoiqu'ils n'ayent point d'autre inſtrument de Muſique. Les hommes & les femmes ſe préparent dans ces occaſions à être leurs parens, ils ſont toujours propres, car ils ſe baignent trois fois par jour. Leur tête eſt couverte de plumes ou de fleurs, des herbes aromatiques pendent de leurs narines, & l'on voit attachés à leurs oreilles des feuilles de palmier, taillées avec aſſez d'art. Ils ont aux bras, aux mains & aux pieds des eſpeces de bracelets. Les hommes ont d'autres ornemens plus convenables à leur ſexe, ils s'exercent à manier la lance, à jetter des pierres, & à pouſſer des balles en l'air. Chaque façon a un divertiſſement qui lui eſt propre, & ces divertiſſemens ſervent à les rendre agiles & robuſtes, & capables de différens travaux, dont leur ſubſiſtance dépend. Tous les *Jamores* s'aſſemblent au mois de Février dans la principale Iſle, & prétendent prédire ſi la pêche ſera abondante, & ſi l'année ſera bonne ou mauvaiſe. Il y a de l'apparence qu'ils ont trouvé que cette ſuperſtition étoit, ſinon néceſſaire, au moins utile au maintien de leur autorité. La grande vénération que les Peuples barbares font avec paſſion de ſavoir l'avenir, & reſpectent naturellement ceux qui prétendent connoître les événemens futurs, & on leur perſuade aiſément que des prédictions ſi néceſſairement compoſées s'accomplirent infailliblement. C'eſt auſſi que l'ignorance eſt par tout la mere de la ſuperſtition.

Leurs divertiſſemens & leurs danſes.

On donne différens noms à ce même Archipel, qui, bien qu'il paroiſſe être inférieur aux Philippines, eſt cependant une belle addition aux Iſles Mariannes, avec leſquelles il eſt preſque uni. On nomma d'abord ces Iſles *Palaos* qui eſt, à ce qu'il paroît, le nom que les Indiens mêmes leur donnent, enſuite on les appella les Iſles de *St. Barnabé* & de *St. André*, par les raiſons que nous avons dites plus haut. On les déſigne quelquefois par le nom de *Carolines*, mais celui qu'on leur donne le plus communément eſt le nom de *Nouvelles Philippines* (a). Elles ſe trouvent cependant

Noms différens de ces Iſles, & de leur origine.

(a) Lan. Rel. & Comm. T. XVIII. p. 238, 239.

(b) La même, p. 233, 234.
(c) Le Comte, p. 401, 402.

Section XI. Observations au sujet des Iles Marianes, & suite des Nouvelles Philippines &c.

dant sur très-peu de Cartes, nos Géographes modernes en font à peine mention, varient entre eux sur leur situation, & n'en rapportent que peu de chose. C'est ce qui peut-être nous auroit excusés si nous étions tombés dans la même négligence, car l'Histoire parle rarement des Pays que la Géographie n'a pas parfaitement fait connoître. Mais tant s'en faut que, la nous paroisse un motif suffisant pour ne toucher ce sujet que légèrement, qu'au contraire nous croyons à propos d'en parler avec étendue, de rassembler toutes les particularités que nous pouvons découvrir touchant ces Iles & leurs habitans pour exciter la curiosité du Public, & pour contribuer par là, autant qu'il dépend de nous, à leur parfaite découverte, car nonobstant tout ce que nous avons rapporté, elles ne sont encore que fort peu connues.

Il est effectivement bien singulier, vu leur situation, leur nombre, & leur position comme en plusieurs cercles l'un autour de l'autre, au milieu des Pays que possedent les Espagnols, qu'elles soient demeurées en quelque façon inconnues, ou que l'on y ait fait si peu d'attention pendant deux siecles. Et il est encore plus extraordinaire, que depuis la premiere connoissance qu'on en a eue, & encore par hasard, elles soient restées depuis plus de soixante ans à moitié découvertes. Il est assurément bien étonnant, que dans un siecle aussi eclairé que le nôtre, on ait fait si peu d'attention à un evenement de cette nature, & qu'on ne l'ait pas suivi, que la découverte de ces Iles ne se trouve consignée que dans les Relations des Missionnaires, dans les Recueils des Sociétés établies pour l'avancement des Sciences, & qu'elle soit en quelque façon tout à fait méprisée du grand Monde, des Géographes, des Historiens & des Politiques, dont par la nature des choses elle auroit droit de demander particulierement l'attention (a). Cela prouve certainement que cet esprit noble & heroique qui distingua le quatrieme siecle, & qui produisit tant de grands evenemens, & de si prodigieux avantages aux habitans de l'Europe, mal menagés à certains egards, & peut-être à tous egards trop mal appliqués, s'est insensiblement affoibli, & est sur le point de s'éteindre entierement, & cela par le même principe qui l'a d'abord mis en action, & qui auroit dû l'entretenir, savoir le gout du Commerce, que nous cessons d'etendre en voulant chacun nous l'approprier, & tandis que nous nous disputons sur ce que nous avons, nous décourageons des découvertes qui pourroient nous occuper, nous enrichir, & nous contenter tous (b).

Peu connues des plus savans Espagnols, que le P. Gobien en avoit instruits lorsqu'il fit son premier Ouvrage.

Mais ce qu'il y a de plus etrange, c'est que nous soutiendrons qu'on n'a pas fait attention aux avantages que l'on pouvoit retirer de cette découverte, tout que les veritables circonstances dont elle a été accompagnée ont été si peu connues, que la certitude de l'existence de ces Iles a été omise il y a peu de tems par un des plus savans hommes d'Espagne. Il n'y a guères plus de dix-huit ans, que dans un Discours sur les Pays d'autour de la-

(a) Hist. des Isles, L. XX. Ch. 17.

(b) *Feijoo*, Theatro Crit. Univ. Vol. IV. Dis. X. § 16.

fabuleux, trop légèrement crus sur des relations confuses & sur des rapports mal-fondés, ce judicieux Ecrivain parle des Isles *Philippines*, n'en connoissant encore que ce que le P. *André Serrano* en avoit publié pendant son séjour à Madrid (a). Il est vrai que quatre ans après, avant revu son Ouvrage, qui a pour titre, est fort estimé, il reconnut sans balancer son erreur, & avoua qu'il n'avoit pas été bien informé, que les richesses de ces Archipels étoient peut-être moins considérables, & qu'il n'y avoit pas plus de raison de douter de l'existence des Nouvelles Philippines, que de celle des autres (b). Avec tout cela il s'efforce d'entretenir le mystère de cette découverte, en observant, que bien que l'on ne conjecture, sur le fondement de ces Isles, qu'elles doivent abonder en or, en argent & en épiceries, il n'y a dans la découverte qu'on en a faite rien qui l'autorise. Il dit que ce prouve la reine, parceque la grande passion que les Insulaires témoignent pour le fer, indique qu'ils ne connoissent point d'autres métaux (*), fon-

Il n'y a dans toute l'Histoire de nos Isles rien de circonstancié plus propre à exciter la curiosité & qui soit plus digne de réflexion, que l'embarras dans lequel se trouvent ceux qui veulent s'instruire de ce qu'y a de singulier par rapport aux Habitans. Il faut une dose de recherches que peu savent entreprendre & supporter. Quelque telle recherche un peu pénible pour ceux qui ne connoissent que le nombre des Isles, & leurs différentes dénominations, il n'est rien qui approche le plaisir de la vérité. En premier lieu nous pouvons parler avec beaucoup de probabilité que les Habitans de ces Isles [illegible] sont tous de la race des Peuples particulièrement à ceux des Isles [illegible] Peuples [illegible] qu'il est plus aisé de dire [illegible] que ceux des Isles [illegible] des Mariannes ou des Arabes. Depuis nous avons [illegible] à toute espèce [illegible] [illegible] Indiens [illegible] [illegible] Noirs [illegible] [illegible] Nègres dans Nouvelle-Guinée [illegible] [illegible] à [illegible] [illegible] [illegible]

Sommaire II. Découverte au Sud des Iles Marianes, & suite des Recherches Philippines &c.

guliere ressemblance de la part d'un Auteur aussi éclairé, car le cas que ces Peuples font du fer, doit sans doute son origine à la connoissance qu'ils ont de l'utilité de ce métal, & sans avoir commerce avec les autres Nations, il est impossible qu'ils soient instruits des usages de l'or & de l'argent, qui consistent principalement à être des signes communs, & conséquemment les grands ressorts du Commerce, mais cela ne prouve nullement qu'ils n'ont pas de ces métaux dans leurs Pays, ou qu'ils n'ayent pas des ouvertures, n'ayant rien dit à cet égard de manière ou d'autre (a).

Cette opinion enracinée dans l'esprit même des plus sages Espagnols, que l'importance des Colonies dépend uniquement des Trésors qu'on tire de la terre, a été la source de tant de fausses démarches, que, sans avoir recours à cette fermeté, que leurs ennemis appellent opiniâtreté, il est impossible de concevoir qu'une Nation aussi prudente & aussi éclairée puisse persister dans de si fausses mesures (b). Les Pays d'où les Colonies tirent leur origine est seul maître des Mines & de ceux qui y travaillent; & dans tous ces Pays les Mineurs sont de pauvres misérables, qui ne travaillent pas pour eux-mêmes, mais pour ceux qui les emploient & qui pourvoient à leurs besoins. Il est vrai qu'une certaine quantité de Mines, sur-tout des métaux les plus bas & les plus utiles, peut contribuer à faire fleurir un Pays, & à enrichir ses habitans, ce que des Mines plus précieuses font rarement, si elles le font jamais (c). Mais si l'on exprime

(a) Pinel. Traduct. t. 2. *Le Gobien*, Hist. Ouvrd. Cap. XXVII. *Le Gobien* L. I. des Iles Marianes, p. 301.

(b) *Herrera*, Description de les Indes pris des Lieux, L. XXI. Ch. 16.

(c) *Garcil.* T. VI. L. I. Ch. XX. L. IX.

dominiques, on ne trouve rien dans ces Insulaires qui ait le moindre rapport aux Espagnols, ni pour le Langage, ni pour les Sentimens, ni pour la Religion. A l'égard du premier, on peut conclure à coup sûr, que ces gens-là étoient étrangers dans ces Iles, à moins qu'on n'apperçoive un motif de retourner parmi leurs compatriotes, ou bien qu'on n'apprenne la langue des Naturels du Pays, pour obtenir des secours & des subsistances. Cela fait, on est dédommagé au même point de vue, qu'on admet ou ne reçoit aucune sorte de source, & quand même il seroit compatible avec les sciences, on peut très-raisonnablement supposer que ces Sauvages n'y étoient pas fort habiles. Enfin quant à la Religion, on ne peut guères concevoir que de pareils hommes aient fort combattu les préjugés qui les font embrasser de la préférence, relativement aux biens d'une génération future, leur parfait état dans la confusion de ces Insulaires, & à peu-près toute idée de leur origine. On croit que la même chose a lieu à l'égard des Indiens blancs dont nous avons parlé plus haut: quoi qu'il en soit, la vue de ces Canots, & sur-tout l'air farouche des Espagnols qui leur naufrage dans le Détroit de Magellan. Ce n'étoit pas, comme le *P. Lampe* le prétend, l'équipage d'un seul vaisseau, mais celui de trois, relativement qu'ils formoient un Corps considérable de gens de différentes conditions, qui par conséquent étoient en état de se maintenir par eux-mêmes & de former une Société. On ne trouve rien dans ces Contrées ni au Midi du Chili des hommes blancs qui ont des vues nuages, & se rendoient dans leur état aux Européens, qu'il appartient de savoir sur quoi les Espagnols se sont persuadés que ce devoient être les descendans de ceux qui firent naufrage au Détroit, ce qui n'est pas absolument impossible, comme nous l'avons montré (1).

(1) Corn. de Malaya, L. IV. *Histoire d'Amérique*, par Esp. L. II. C. 2. Pedro. Thom. Cas. Gab. T. II. Del. L. 3 Ch.

me la propoſition en d'autres termes, équivalens en grande partie aux autres, la conſéquence des Eſpagnols eſt très-juſte. Car il n'eſt rien de plus vrai que cela, ſavoir que les Colonies ſont ſi intéreſſées à proportion de l'or & de l'argent qu'elles produiſent à leur Pays natal. Mais voici où gît le ſophiſme: ce ne doit pas être l'ouvrage de la Nature mais celui de l'Art. L'or & l'argent ſont les mêmes, de quelque façon qu'ils ſoient produits, mais l'or & l'argent qui enrichiſſent un Pays ne ſont pas ceux que l'on acquiert en creuſant la terre, mais ceux qui ſont le produit de l'induſtrie. Le premier eſt une eſpece d'or volatil, que ni les Loix ni la force ne peuvent arrêter, mais l'autre eſt ſi ſolide & ſi permanent, qu'il ne peut être enlevé que par une induſtrie ſupérieure (a). Ces principes une fois compris, le Lecteur ne ſera pas étonné, ſi nous ſoutenons que les Iſles dont il s'agit peuvent être très-riches & précieuſes, en accordant, ce qui n'eſt qu'une pure ſuppoſition, qu'il ne s'y trouve pas un grain d'or ni d'argent.

Section XI. De la richeſſe de ces Iſles, & de la Nouvelle Philippine, &c.

Ces Iſles ſont inconteſtablement riches & eſtimables, parce qu'elles poſſedent preſque tous les biens que la Nature indulgente peut diſpenſer. Elles jouiſſent d'un climat doux & ſerein, ſont naturellement fertiles, quoique ſituées dans la Zone Torride, & ſans être jamais expoſées au moindre froid. Le terroir y eſt d'une merveilleuſe fertilité, & elles produiſent ſans culture tout ce qui eſt néceſſaire aux beſoins de la vie (*). D'ailleurs elles ſont

Cet état de la Nouvelle Philippine ne ſe trouve dans aucune autre Iſle de Mindanao.

(a) Diſcourſe on Navigation and Diſcoveries. Vide Mayhe's Naval Trade. Wood's Survey of Trade, P. III.

(*) Comme nous ſommes fortement perſuadés de la grande importance de ces Nouvelles Philippines, & que les conſéquences ſous un point de vue aſſez conſidérable que leur découverte devoit entraîner à la Compagnie, ſont en faveur des Eſpagnols ſont en faveur de quelque autre Nation, nous en avons traité fur ce pied-là, & rapporté leur relation avec toutes les différentes Relations qui nous ſont connues, à quelques il y ait quelques différences, peut être des différences aſſez eſſentielles, entre ces Relations, nous croyons qu'on peut les concilier, à moins qu'elle ne donnent naturellement au fort de des Iſles. Nous avons parlé de deux Cartes qui peuvent paroître contraires l'une à l'autre par rapport à la Situation de ces Iſles. Il faut remarquer que la premiere a été corrigée ſur la fin de cet article des Iſlaſions, &, tout bien conſidéré, il nous ſemble que celle-ci doit être à peu près conforme à la vérité. On obſerve cependant que la ſeconde a été corrigée, c'eſt-à-dire, que le tout a été tracé ſelon les idées des Eſpagnols, qui vraiſemblablement n'ont par-là que la moitié de ces Iſles une parfaite connoiſſance, ni par aucune Nation Européenne, en quoi ils pourroient bien ſe tromper. Car ſi, comme elles le font été, d'où ces Inſulaires ont à temps quelque connoiſſance du fer, ou encore en la petite quantité de ce métal qu'ils trouvent chez eux? à l'égard de ce qu'on a dit des noms, elle peut être venue ſoit au détroit des relations des Inſulaires de Pays mêmes différents, ceux qui habitent dans l'île de Samal, vendant de la partie du Sud-Oueſt de cet Archipel, ceux qui ſont établis ſur la côte de l'Ouest, du Nord. Et à l'on conçoit que dans chacune de ces Provinces les habitans parlent des dialectes différents de la même Langue. Il faut encore que ces Inſulaires aient une tradition hiſtorique extrêmement confuſe de leur origine, puiſqu'ils ne parlent point qu'ils l'ayent donnée par leurs prédéceſſeurs Philippins, & dans ces Mots Inconnus. On doit peut-être que le nombre des deux Mahométans le détruit réellement, mais il faut conſidérer que

Section XI. *Découvertes au Sud des Iles Marianes, & celle des Nouvelles Philippines &c.*

ſont ſi heureuſement ſituées, que quand elles ſeroient privées de la plus grande partie de ces avantages, leur ſituation ſeule compenſeroit tout ce qui leur manque: elles ſont à une diſtance égale de tous les plus riches Pays du Monde, environnées de la plus vaſte & de la moins orageuſe de toutes les Mers, & par conſéquent propres à ſervir à la navigation la plus commode & la plus étendue (*a*). Ne ſont-ce pas là des Pays à deſirer? Ce ne ſont pas là encore tous leurs avantages: remarquez le nombre & la nature de leurs habitans. Leur conſtitution nous montre que leur nombre doit être fort grand, nous ne les connoiſſons gueres, mais nous les connoiſſons aſſez pour être certains de cela, parceque nous ſavons qu'ils ſont pacifiques, & qu'ils multiplient. Il ne peut gueres y avoir moins de cent-mille habitans dans ces quatre-vingt-ſept Iſles. Suppoſons que nous nous trompions de la moitié, l'acquiſition de cinquante-mille hommes établis de cette maniere, ſeroit une prodigieuſe acquiſition. On pourroit les convertir aiſement à la Foi Chrétienne, ſi on leur enſeignoit un Syſteme de bonheur raiſonnable. Il n'y auroit pas de difficulté à quelques changemens dans leur genre de vie, qui en leur faiſant connoître de nouveaux beſoins, leur apprendroient à y pourvoir. Ils ont déja un grand fonds d'induſtrie, la veritable ſource des richeſſes; ils ont tant de génie pour les Arts mechaniques qu'ils s'y perfectionneroient bientôt, tant d'inclination pour les Sciences utiles, & quelques principes de ces Sciences, qu'avec un peu d'aide on en feroit un Peuple civiliſé, poli & propre au Commerce, dans un Pays des plus propres, & vraiſemblablement auſſi bien fourni que d'autres, à un commerce étendu.

Nonobſtant même toutes les ſuppoſitions, qui ne ſont pas des argumens, & bien moins des faits, ces Peuples, autant qu'ils nous ſont connus, pourroient avoir de l'or ou de l'argent, & peut-être l'un & l'autre, & ce qui eſt quelque choſe de plus que toutes les ſuppoſitions, il y a des Relations qui diſent poſitivement qu'ils en ont. Il eſt plus que probable qu'ils ont des épiceries, quoique les habitans les cachent par des raiſons de prudence (*b*) (*). Mais qu'ils n'ayent ou n'ayent pas de riches métaux & des

(*a*) *Cabanes's* Diſcoveries. *Eden's* Hiſtory of Travels.

(*b*) *Funnel's* Voyage round the World, p. 157, 158. *Dampier* Voy. Lett. Edit. & Curieuſ.

que ces bons Peres ſont fort portés à ſe mêler d'affaires temporelles, & ſous prétexte de prêcher une nouvelle Religion, de favoriſer des changemens dans la forme du Gouvernement, ce qui prive des Peuples entierement ſéparés du reſte du Monde, & attachés à leurs coutumes, a pu produire un mauvais effet, & leur faire paſſer les bornes de la modération. Mais en faiſant toutes les conceſſions qu'on voudra, les faits les plus importans ſont inconteſtables par les témoignages que nous avons: ces faits ſont le nombre & la proximité de ces Iſles, leur abondance en toutes les choſes néceſſaires à la vie, la multitude des habitans, leur façon de vivre ſous une certaine forme de Gouvernement, leur art de conſtruire des barques & celui de la Navigation à un certain degré de perfection, leur induſtrie & leur docilité, c'eſt de ces faits évidens que nos conſéquences ſont tirées, & ces faits ne peuvent être contredits, & doivent être regardés comme pleinement prouvés.

(*) La but de ces trois Sections a été de prouver, que les Iſles Marianes, quelque né-

SECTION XI. *Découvertes au Sud des Iles Marianes.*

rendroit infiniment utiles dans le ſens le plus rigoureux, & nous prouverons ſuccinctement, même juſqu'à la démonſtration, que tout cela ſe pourroit faire d'une maniere très-avantageuſe à l'Eſpagne, ſans attenter le moins du monde aux droits naturels d'une Nation d'un bon caractere & active.

Iſle des Nouvelles Philippines.

Nous montrerons dans un des Chapitres ſuivans, les peines prodigieuſes que les Hollandois ſe ſont données pour empêcher les choix de gens [illegible] dans les Iſles à qui la Nature les a données, avec quel ſoin & quel [illegible] ſe ſont rendus maîtres du mais & des tubercules, & avec quelle attention d'application ils empêchent que la canelle ne vienne en Europe que par leurs mains (a). Nous avons déja fait voir dans ce Chapitre, que nonobſtant toutes ces précautions on trouve de la canelle & des girofles dans l'Iſle de *Mindanao*, & il eſt certain qu'il s'en trouve encore davantage dans les petites Iſles de *Mesangi*, qui ne ſont point de cet Archipel, ou n'en ſont éloignées que de quelques heures de navigation. Nous ſavons auſſi que les plus belles muſcades du Monde ne ſont pas loin de ces Iſles, & cependant hors des bornes de la puiſſance des Hollandois (b). Qui empêcheroit donc de tranſplanter ces riches épiceries dans quelques-unes de nos belles Philippines, ou qui les empêcheroit de bien réuſſir dans des Iſles qui ſont à peu près à la même Latitude de celles où elles croiſſent naturellement? ſurtout ſi l'on ſe rappelle que ce que nous propoſons a déja été fait par les Hollandois, & avec tout le ſuccès poſſible (c). Quelle Nation plus propre à exécuter un pareil deſſein, & à porter tous les Arts de cultivation au plus haut point de perfection, que les habitans de ces Iſles, tels qu'on nous les repréſente, ſans penſer le moins du monde à un projet de cette nature? Quoi de plus capable, ſans corrompre les anciennes mœurs, de pourvoir aux beſoins qu'un plus grand degré de proſpérité feroit naître, qu'un pareil projet mis en exécution?

Cela ſeroit très-avantageux aux Colonies & à l'Eſpagne.

On n'a beſoin ni d'armes, ni de dépenſes, ni de ſe donner beaucoup de peine pour tout cela: enfonce que ſi l'on n'a pas dans ces Iſles les ſortes d'arbres & de racines, on peut les trouver dans le voiſinage & les y tranſporter. On peut les y conſerver auſſi facilement, que les y apporter. En retour de la protection que les Eſpagnols leur donneroient, on pourroit accorder aux Inſulaires de cet Archipel la permiſſion de trafiquer aux Philippines & dans les Iſles Marianes, & la Cour d'Eſpagne pourroit défendre à ces Inſulaires tout commerce avec eux. En vertu de ces Réglemens les habitans des Philippines pourroient faire revivre leur ancien commerce d'épiceries avec la Chine, & épargner l'argent qu'ils donnent à préſent. On pourroit former à cet Archipel en retour des épiceries

de

(a) Voy. Ch. VII. Déſ. de Commerce, Vol. I. Col. 1158. Voy. de *Dampier*.

(b) Cook. *Premier Voyage*. T. V. p. m. 104. Hiſt. de l'Expédition de trois vaiſſeaux, Ch. XVIII. § 2.

(c) *Funnel's* Voyage round the World, Ch. IX. Mémoire ſur le Commerce des Hollandois dans tous les Etats &c. p. 143. 147.

des étoffes & des ouvrages de la Chine. On pourroit établir des Magasins de Marchandises d'Europe dans les Isles Marianes, & y garder aussi les épiceries que l'on auroit achetées (a). Il ne faut pour exécuter tout cela, que de l'activité, de bonnes mesures, & de la persévérance en ceux qui l'entreprendront.

XI. Avantages du Commerce au Sud des Isles Marianes, & celui des Nouvelles Philippines &c.

A l'égard du commerce de l'Europe, on pourroit le faire avec un très-grand profit, & sans beaucoup de difficulté, en droiture entre les Isles Marianes & l'Espagne. Le voyage pourroit fort bien se faire en six ou tout au plus en sept mois par le Cap *Horn*, sans toucher nulle part, ou jusqu'à ce qu'on fut entièrement revêtu des frayeurs qu'inspire cette navigation, qui se dissiperoient bientôt. Les vaisseaux employés à cette course pourroient toucher à *Buenos Ayres* après s'y être rafraîchis, doubler le Cap, aller décharger leur cargaison aux Marianes, y prendre leur charge d'épiceries, les apporter en Europe plus fraîches & en meilleur état que nous ne les recevons à présent, & cependant les vendre à un prix plus modéré à ceux qui sont intéressés dans le commerce des Galions, ce qui diminueroit ce qu'il y a de désavantageux à l'Espagne dans la balance annuelle, & feroit rester dans le Royaume d'immenses sommes d'argent qui en sortent aujourd'hui. Il paroît évidemment par là que les Sujets de l'Espagne en Amérique travaillent aux Mines pour les étrangers, & ceux-ci d'autre côté en fournissant à leurs besoins acquièrent de justes droits sur leur or & sur leur argent (b).

Le Commerce d'Europe pourroit se faire en droiture d'Espagne aux Isles Marianes.

Que si l'on objecte que la longueur d'un voyage tel que l'est celui de Cadix aux Marianes ou des Marianes à Cadix, quoique dans le climat le plus sain, & avec plus d'avantage qu'aucun autre par mer, pour le tems & les vents, formeroit une difficulté insurmontable à toute entreprise de ce genre, on peut encore lever cette difficulté. Le *Chili* est un Pays des plus fertiles, abondant presque en tout ce qu'il faudroit pour faire un puissant commerce, & a toujours souhaité d'avoir part (c). Si l'on accorde que ceux qui y sont établis doivent être jugés compétens, le Pays est parfaitement bien situé pour cela, à l'entrée, & sans trouver nulle difficulté, comme il n'y en a point effectivement dans le voyage, si on le faisoit de *Lambaye* à Cadix. Si donc les retours revenoient à *Buenos Ayres*, & qu'on y envoyât d'Espagne tous les ans quelques vaisseaux, cela reprendroit assez bien sa tête (d), & ne pourroit que très-également avantager aux Créoles & à leur Pays natal, qui deviendroit l'un ou l'autre de compagnie. Ainsi il ne peut rien de plus mal fondé que les appréhensions que l'on a quelquefois de l'état florissant des Colonies, comme si le Pays de leur origine étoit épuisé par-là, ce qui n'est point & ne peut être: car si

On doit envoyer à Chili des Marchandises d'Europe.

(a) *Alonso d'Ovalle*, Relation Hist. del Reyno de Chile, L. II. C. 4. Dict. de Commerce, *ubi sup.*

(b) *Carli*, T. V. *Lettres des Indes*, L. XXI. Ch. 14. *Hallery et Spanish America*, p. 81, 301.

(c) *Alonso d'Ovalle*, L. II. Ch. 4. *Cursky Voy. autour du Monde* Ch. 3. *Frezier*, Voy. de la Mer du Sud, p. 131.

(d) *Carli*, Voy. T. I. P. I. Ch. 10. Relation of a Voyage to Buenos Ayres, p. 83. Dict. de Commerce, T. I.

Section XI. *Découvertes au Sud des Iles Marianes, & Iſle des Nouvelles Philippines &c.*

ſi le dernier déchoit réellement tandis que les autres fleuriſſent, cela ne peut venir que des abus qui ſe gliſſent dans le Gouvernement, qui n'affectent point l'adminiſtration dans les Colonies, enſorte que diminuer le concours des ſujets dans celles-ci, ce ſeroit aggraver plutôt que ſoulager le mal. Vérité qui ne peut être trop connue & trop méditée (a).

On les Marchandiſes des Philippines pourroient ſe tranſporter par terre à Buenos Ayres, & delà par mer à Cadix.

Mais ſelon ce plan-là, la navigation par le Cap *Horn* ou par le Detroit de *Magellan*, eſt encore en obſtacle, mais il y a moyen auſſi d'y remedier. Car, en ſuppoſant le commerce entre le Chili & les Marianes établi de la maniere qu'on vient de le voir, on pourroit tranſporter les marchandiſes de l'Europe à *Buenos Ayres*, & y prendre les épiceries (b). Sans affirmer que ce ſut là la meilleure methode d'établir un pareil commerce & celle qui meriteroit la préference, on peut dire hardiment & avec vérité, que c'eſt celle ou il y a le moins de difficultés, & que l'on pourroit ſuivre ſans faire de grands changemens; ce qui ſera toujours un article important dans les Conſeils de l'Eſpagne. On envoye tous les ans des vaiſſeaux de regiſtre à *Buenos Ayres*, qui eſt un des Ports les plus commodes de l'Amerique (c). Les habitans de cette ville entretiennent un commerce reglé par terre avec ceux du Chili; & quoiqu'il faille convenir que cette route ne ſoit pas des plus commodes, on ne peut la regarder comme une difficulté inſurmontable, ſi l'on conſidere que la diſtance n'eſt pas au-delà du tiers de celle qu'il y a entre *Vera Cruz* & *Acapulco*, qui eſt aujourd'hui la voye par laquelle ſe fait le commerce avec les Philippines (d).

Avantages que ce Commerce procureroit à l'Eſpagne & aux Colonies.

Le plan dont on vient de parler, ajouteroit une nouvelle & conſidérable branche au Commerce de la Monarchie Eſpagnole, ſans diminuer en rien celles qui ſubſiſtent, & ſans le moindre changement à la maniere dont on les conduit, dont le maintien eſt une autre maxime fondamentale de la Politique Eſpagnole, car ſans cela il y a longtems que les Galions auroient changé de route, & qu'ils auroient été à *Buenos Ayres*, au-lieu de ſe rendre à la *Havane* & à *Vera Cruz*, parcequ'il eſt arrivé plus de malheurs entre ces deux Ports, que dans le voyage de Cadix à Buenos Ayres; outre cela on n'auroit beſoin que d'une Flotte au lieu de deux (e). Par ce projet de tranſporter les marchandiſes d'Europe de Buenos Ayres à Baldivia & delà dans les Marianes, on augmenteroit conſidérablement l'exportation pour l'Eſpagne, ſes Colonies ſur la Mer du Nord & ſur celles du Sud y profiteroient beaucoup. La liaiſon entre les Pays de ſa domination ſe fortifieroit, ſa navigation fleuriroit, & par conſequent le nombre de ſes Sujets, & ſur-tout de ceux qui ſont utilement employés, augmenteroit:

(a) *Herrera* Cap. XXIX. *D'Argenſola*. *Wafer*. *Burney* of Trade, p. 111.

(b) *L'Ordre* L. II. Ch. 4. *Frezier* Voy. p. 70. *History of Spaniſh America*, L. II. Ch. 15.

(c) *Relat. of Voy to Buenos Ayres*, p. 25. Dict. de Commerce T. I. *Du Bois*, Géogr. Mod. p. 877.

(d) *Corneil* T. VI. L. III. C. 3. *Frezier*, *Anſon*.

(e) Dict. de Commerce, *ubi ſup.* *History of Spaniſh America*, L. II. Ch. 18. *Propoſal for humbling Spain*, p. 38.

roit: tous objets qui, ſi jamais il y en eut, méritent toute l'attention des Eſpagnols. Section XI.

Nous terminons ici ce que nous avions à dire ſur un ſujet embarraſſé, & qui juſqu'à-preſent n'avoit point été touché; & un Lecteur intelligent ne croira ni ſes peines ni les nôtres mal employées, en approfondiſſant tous les avantages que l'on pourroit retirer de ces *Nouvelles Indes*, mieux ſituées & plus belles que ni les Indes Orientales ni les Occidentales; & qui avec quelque induſtrie & un peu de conduite, pourroient ſervir a unir les unes avec les autres & à augmenter les richeſſes, la puiſſance & la navigation de l'Europe a un point qu'il eſt plus aiſé d'imaginer que de dire. *Découvertes au Sud des Iſles Marianes, & celle des Nouvelles Philippines &c.*

CHAPITRE VI.

Hiſtoire de la COMPAGNIE ANGLOISE *des* INDES ORIENTALES, *avec une Deſcription complette des Colonies, du Commerce &c. des* ANGLOIS *juſqu'à notre tems.*

SECTION I.

Section I.

La Charte, les premieres Expéditions, l'Origine, les Progrès & l'Etabliſſement de la COMPAGNIE ANGLOISE *des* Indes Orientales.

Premieres Expéditions &c. des Anglois aux Indes.

DEPUIS que les Portugais ont découvert une route aux Indes par le Cap de Bonne-Eſpérance, les Eſpagnols, les Hollandois, les Anglois & les François y ont fait un nombre infini de voyages. Chacune de ces Nations a fait ſes découvertes particulieres, & ces Pays ſont à-préſent auſſi connus que le ſont pluſieurs Contrées de l'Europe.

Introduction à l'Hiſtoire de la Compagnie des Indes Orientales.

Nous avons cependant juſte ſujet de nous plaindre que les materiaux nous manquent pour donner une Hiſtoire complette & exacte de nos expéditions en Aſie, & de l'origine & des progrès de la Compagnie des Indes Orientales. De toutes les Nations la nôtre eſt celle qui a eu le moins de ſoin de conſerver & de mettre en ordre les memoires des evenemens, dont la connoiſſance eſt abſolument néceſſaire pour le deſſein que nous avons de remonter juſqu'a l'origine de cette grande branche du Commerce Anglois. Peut-etre y a-t-il ſur pluſieurs événemens importans plus de ſecours à tirer des Auteurs etrangers que de ceux de notre Nation. Nous ne trouvons dans ceux qui ont écrit notre Hiſtoire en général que quelques Relations imparfaites, ou quelques courtes remarques, qui puiſſent repandre du jour ſur notre ſujet par rapport aux premiers tems.

Les Auteurs Hollandois

Le malheur eſt que les Auteurs étrangers ont ecrit avec une partialité, une prévention & une paſſion qui ſautent aux yeux, ce qui diminue beaucoup le poids de leur autorité. Ils repréſentent généralement les Anglois com-

Livre VIII. comme des gens supérieurs, arrogans, cruels & ambitieux fait servir bien aisé de leur pouvoir. Les Hollandois en particulier nous traitent de traiter les Natifs avec une sévérité inflexible, punissant les plus petites fautes avec la dernière rigueur, & gouvernant avec une infolence despotique, au lieu d'en agir avec la sage modération qui convient à des Marchands (a).

Nous convenons que quelques cas particuliers peuvent donner un air de vérité à cette affertion générale, nous nous flattons néanmoins de prouver par des faits incontestables, que nos bons Alliés, pour palliter leur perpétuelle conduite, nous ont attribué un caractère, qui est plus digne de punition que le nôtre. Nous rapporterons ces Hollandois faits des faits véritables & bien authentiques, en laissant au Lecteur la liberté de faire les réflexions que lui suggéreront naturellement. Les comparaisons sur cet article ont toujours quelque chose de fâcheux, & un air de prévention naturelle, que connoît à les Hollandois eux-mêmes qui a prévenu, & il les trouvera dans le cours de la narration de ces événemens, sur lesquels il seroit impossible de ne pas faire éclater quelque aigreur contraire à la modération que nous nous sommes prescrite, & dont nous ne nous écarterons pas pour être encore exacts. Nous ne nous perdons point dans une grande différence sur un point de l'Histoire si douteux, savoir si le Commerce des Indes Orientales en général, & en particulier si celui de faire par une Compagnie privilégiée, est pas en lui-même préjudiciable à l'Etat, autant qu'il est nuisible à regard de particuliers. Il ne sera pas nécessaire de faire voir que le commerce d'Hollande, de rapporter en substance ses raisons qu'on a pour & contre.

Raisons en faveur du Commerce & de la Compagnie des Indes Orientales.

Ceux qui plaident en faveur de ce Commerce, & d'une Compagnie, font valoir les avantages que toutes les Nations qui l'ont fait en ont retirés. Premièrement les Hébreux, les Tyriens, les Egyptiens & les Grecs, font les trois depuis avec un égal empressement le Vénitiens, les Génois, les Portugais, les Hollandois, les Danois & les François. C'est ainsi qu'ils prouvent, par l'établissement universel & par la pratique générale de tous les plus sages, l'importance de ce Commerce, & qu'on n'a pas besoin d'autre argument. Mais pour réunir ces raisons en un exemple, quoi de plus propre, efficace & à augmenter nos forces navales, le nerf & l'ornement du Royaume, que ce Commerce, qui fait employer un grand nombre de vaisseaux & de matelots? Qu'est-ce qui peut perfectionner davantage la Navigation que des voyages si longs de part de Cap, en haut de Mer, par rapport de différents Climats, & autant de la plus grande partie du Globe? D'ailleurs que la richesse n'importe-t-il pas, de quelle espèce soient les retours? Ne font-ils pas sur de bons effets? Combien de milliers de personnes n'ont-ils pas fait subsister dans leur Patrie, & n'augmente-t-il pas le fonds commun de richesses? Quelle branche de commerce, que font les Marchands de notre Isle, a eu en quelque façon

que

(a) Recueil des Voyages qui ont servi à l'établissement de la Compagnie, T. VIII, page 6. Rép. Hist. Gén. des Voyages, T. I. de l'Edition in-12.

ent dépendante du Commerce des Indes Orientales, ou lui être utile ? Quelle importance n'y eut-il pas à avoir toujours égard à la grande quantité de Manufactures du Pays que la Compagnie est obligée par sa Charte & par ses Patentes d'exporter, & à la prodigieuse importation de marchandises pour lesquelles il ne se trouve qu'un foible débouché ? Cependant ces importantes objets sont oubliés dans toutes les estimations faites par les ennemis de ce commerce. Mais de tous les moyens de le faire par une Compagnie privilégiée, le plus funeste est celui des Particuliers, de préférable au Public. La prudence des autres Nations approuve-t-elle cette affection ? Il semble que c'est le sentiment unanime de tous les Peuples qui font ce commerce, qu'il ne peut réussir que par la voie des Compagnies. On peut aussi en montrer la vérité, sans donner de faire en faveur les réglemens particuliers, ce qui ne peut par d'autres moyens, prévaloir dans cette branche de commerce dont nous parlerons le moins. L'expérience a clairement fait voir les inconvéniens qu'il y a que les entreprises d'une Compagnie de Commerce appartiennent à sa Charte. Le Maréchal, parlant de cette vérité, démontre évidemment dans *Hevia mal Bombay*, la plus ancienne Colonie Portugaise, à la Compagnie Royale des Indes, dans ce dernier Compagnie ne peuvent subsister, comme on l'a vu, comment peut-on accorder avec la raison, qu'une multitude de Négocians, dans les mêmes branches de commerce, en opposition, mais libre, ou n'ayant que de foibles parts, & la ruine entière du Commerce ? Il convient à la vérité, qu'il faut qu'il y ait dans parts, ou d'abandonner le Commerce des Indes Orientales, ou le faire par une Compagnie, de la même manière que le font toutes les autres Nations (a).

Avantages de la Compagnie Angloise des Indes.

Cet argument, quelque fondé qu'il paroisse à l'apparence de la vérité & de la raison, mais on y répond par un autre qui ne l'est pas moins ; c'est que les Compagnies de Commerce, & sur-tout les Compagnies privilégiées, n'étendent que rarement leurs opérations d'un genre, la fondation des établissemens de la nature de l'Etat, & ne tend par conséquent à opprimer & à ruiner la Nation (b). Quelques auteurs des Indes font la plupart des attaques de l'Auteur, dont nous parlons ici, & qui a entrepris si hardiment à prouver son Proposition, ne manquent d'en a merveille de vanter tout l'utile qu'elle a fait au pays, ce qui est le plus grand éloge qu'on puisse en faire à un Etat. Il prétend que la manière dont se font les payemens de Marchandises, c'est-à-dire, à crédit, & à plusieurs années de terme, est un avantage pour le Royaume, qui ne reçoit un tiers des espèces, qui passent par les mains des Indes, ou par la longueur de la navigation, du rapport. D'ailleurs, dit-on, ce commerce étant différent de celui des autres Etrangers, ne demande ni un grand nombre de vaisseaux, ni un grand nombre de Matelots, & est par conséquent peu important par rapport à la Marine de l'Etat. Il prétend encore que l'importation des marchandises des Indes est très-petite, puisque par-là on diminue de l'on détruit même la

(a) Admiralty Parliament A. 1748. Do. Sky's (b) Anon's Political Essays.

Section I. Premiers Etablissemens des Anglois aux Indes

la conformation de nos Manufactures dans les Pays que l'on pourroit d'ailleurs des Indes (a). Par là la Nation perd les avantages qu'elle a à employer tant de propres Pauvres à faire valoir nos Manufactures, la source la plus feconde des richesses & du pouvoir. Mais en accordant la neceſſité de ce commerce, n'y auroit-il pas d'autre voye de le contracter, qu'en dépouillant tout libre Sujet de ſes privileges naturels, pour les donner à une troupe de gens qui s'engraiſſent aux dépouilles de leur Patrie, & qui n'ont d'autre droit à la protection ſinguliere du Prince, ſinon, que d'être utiles à un Miniſtre ambitieux & entreprenant? Ces Marchands libres qui conduiſent les autres parties de la vaſte machine du commerce de la Nation, ne pourroient-ils pas auſſi bien avoir le pouvoir de diriger cette ſeule branche, qu'un petit nombre de Directeurs renfermés dans leur ſale, & avec très-peu de connoiſſance du commerce? La libre Corps des Marchands libres ne ſeroit-il pas en état d'équiper aux ſept vaiſſeaux de toute la dépenſe d'entre eux quelques Factoreries, & de payer un petit nombre de perſonnes néceſſaires, ou de faire un fonds ſuffiſant pour un commerce que quelques-uns des Etats les moins riches de la Chrétienté ſont en état de faire? Quel avantage ou quelle néceſſité y a-t-il d'acheter dans les magaſins ou aux ventes d'une ſeule Compagnie toutes les marchandiſes de ces Pays éloignés, dont les Marchands libres de la Grande-Bretagne, qui toute les exportent, ont beſoin?

Telles ſont les raiſons de ceux qui prétendent que ce commerce en général eſt pernicieux, ou au moins que le ſeul moyen de le rendre avantageux, ce ſeroit de le laiſſer libre, & de permettre à tout le monde de le faire (*). Nous ne prétendons pas décider du mérite des argumens allégués de

(a) *Child upon Trade*, p. 56. (b) *Addiſon & Dudley.*

(*) Il n'eſt perſonne qui n'admette ſupérieurement la nature du Commerce en général, qui ne ſoit en état de juger ſolidement des Indes & avantageux ou Public, & de quelle façon particuliere pour le mieux plus convenablement. Quand nos Lecteurs auront la carte ſuivante des Compagnies qui font le commerce d'Aſie dans les divers Etats de l'Europe, les profits [illegible] ils en retirent, & par quels moyens & En quoi ils ſont fondés [illegible] ils croiront vraiſemblablement du nom de ceux qui ſe trompent que le Commerce des Indes eſt avantageux à peut être de ceux qui penſent qu'il ne peut y faire que ſous la direction d'une Compagnie, & ſur un fonds commun. Quant à ce que l'on dit que c'eſt un commerce ruineux, les argumens qu'on allegue ſur ce ſujet ſont généraux, & concernent la Politique des Nations en plus larges & non une ſeule compagnie. Il arrive en effet bien ſouvent que les principaux Potentats de l'Europe connoiſſent aſſez peu ces matieres, pour entreprendre avec eux d'établir un commerce ruineux à leurs Etats que d'autres nations ſe font un plaiſir d'y avoir part, & qu'ils n'accordent ordinairement à la ſeule par des Compagnies qui ont un fonds conſidérable, & qui ne peuvent être, ſi ruinées & des moyens de pouvoir à leur donner du poids de [illegible] à du crédit dans les Indes à proportion de l'importance de ce commerce. Il n'eſt pas les autres Nations commerçantes aſſez par des Corps privilégiés [illegible] ſenſible que d'en retirer pas capables pour ſoutenir Nation de rendre [illegible] d'autres par une. Une Compagnie régulierement établie un fonds conſidérable ne pourroit faire les apparences commerciales le crédit des autres. L'égard de faire & d'entre, la baſe de la puiſſance paroît abſolument néceſſaire dans ce concurrence & peut être que la liberté du pouvoir dans le commerce, n'eſt pas une maxime aſſez ſûre & prouvée [illegible] que nous balancer ſi long-temps ſa recherche dans le Syſtême Politique. Les défauts d'un

de part & d'autre, sans se pouvoir empêcher dans cette espece de revue de quelques-uns de ceux que l'on fait valoir pour prouver que le

sous la dépendance [illegible]

[illegible]

[illegible]

[

Commerce des Indes dû premièrement à la Nation, tout passoit dedans
relativement à la plupart des branches de notre commerce.

Mais

Mais pour ne pas faire perdre son tems au Lecteur dans l'examen d'un sujet plus Politique que Historique, nous remarquerons qu'après les Hollandois, les Anglois passent à juste titre pour avoir le plus considérable part au Commerce des Indes.

Quelques Historiens prétendent que ces Pays n'ont pas été inconnus aux Bretons dans des tems fort anciens. On veut ajouter aux autres vertus d'*Alfred le Grand*, l'ornement des Arts et d'Angleterre, la gloire d'avoir fait passage de puissans Chrétiens des Indes. On dit que S. Cuthbert fut chargé de cette commission de Sa Majesté par la charte du Roi, de laquelle on trouve dans le Trésor de l'Eglise de Sherborne une ancienne copie. Je ne sais pas de preuves plus authentiques de la vérité de ce fait, ni même aucune raison qui nous assure que cette commission a été exécutée, quoique l'on ne nous apprenne pas de quelle façon il fut exécuté (a). On ne

L. Premiers établissemens des Anglois aux Indes.

Les Indes connues à la Bretagne du tems d'Alfred le Grand.

(a) Vide *Alfred M. Hist.* p. 145. Vol. 8. Trad. upon Trade addressed to Lord Halifax A. 1775.

et que nous avons reçu en retour a depuis depuis longtems. Voilà, *Mon cher Mentor*, qui prouve incontestablement que ce Commerce est préjudiciable.

Mais en supposant la vérité de ce raisonnement, il ne nous touche en aucune manière. Pourquoi nous les Législateurs de l'Europe ? Pouvons-nous obliger nos Français les Hollandois & les Danois de cesser tout établissement ? Prétendons que le Commerce leur soit fait par capres, magasins & autres avantages préférables que les autres Nations en retirent, [illegible] de notre société de la manière [illegible] dans cette dépendance. Lorsque le reste du Monde aura du goût pour les marchandises des Indes, [illegible] notre Compagnie des Indes à donner une aussi grande quantité de ses productions & de son numéraire [illegible] Alors quand nous aurons cessé, les nôtres [illegible] Lorsque ce moment sera arrivé, & [illegible] Grande-Bretagne [illegible] Parlement nommera à la Nation [illegible] Commerce des Indes est [illegible] que tous [illegible] Quand il paroît [illegible] pour ne point [illegible] Compagnie [illegible] prévaloir [illegible] Commerce des Indes [illegible] Dans [illegible] Compagnie [illegible] Depuis [illegible] Europe [illegible]

(a) *Alfred* dans [illegible] Cuthbert [illegible] Sherborne [illegible] Indes [illegible] Bretons [illegible] Cuthbert [illegible] Evêque [illegible] Dunstan [illegible]

(a) Cott. Vitel. A. 18. Roger W. A. Annals Vol. I.

Section I. *Premiers Expéditions des Anglois aux Indes.*

ne peut pourtant pas inférer de-là, qu'il y eut une sorte de commerce direct entre notre Isle & ces Royaumes-là; cette allégation n'a pas seulement l'apparence de vérité. Il est vraisemblable au contraire que nous ne connoissions les productions de l'Orient que par le canal des Venitiens, qui, conjointement avec les Génois, les Pisans & d'autres Etats libres, s'étoient rendus maîtres de ce riche commerce, depuis le tems que les Barbares du Nord avoient ruiné l'Empire Romain, & avec lui tout le commerce de l'Orient, qui avoit changé de cours, & étoit passé d'Alexandrie à Damas, à Alep & à Trébisonde. Nous tirions donc les marchandises d'Orient de Venise, par un gros vaisseau au bout duquel étoient les apporter tous les ans, & où les Vénitiens y mettoient le prix qu'il leur plaisoit, ce qui produisoit des sommes immenses à la Nation. C'est sur ce pied-là que le Commerce des Indes continua jusqu'au regne de la Reine Elisabeth, que des Corsaires Vénitiens entreprirent de charger sur un vaisseau Anglois. La vue de ce bâtiment donna une grande envie aux Marchands Anglois de faire le commerce par la Turquie, la seule route par laquelle les marchandises des Indes venoient en ce tems-là (a). C'est ce qui donna naissance au commerce du Levant, & ce qui fut le fondement de notre commerce avec l'Orient, lorsqu'on le fit directement, sur les lettres que donna la Chevalier *Francis Drake*, après qu'il fut de retour en 1580 de son voyage autour du Monde (*).

Commerce de Turquie.

Des auparavant, le Grand Seigneur avoit accordé des privileges extraordinaires pour l'établissement du commerce de Turquie, en vertu d'un Traité entre la Reine d'Angleterre & la Porte. On regardoit alors les Marchands

(a) *Voy. de Rapin sous ce regne. Du Bay* III. Vol. II.

dont (1). Lorsque les Goths & les Vandales inondèrent l'Empire Romain, le Commerce par la Mer Rouge & par Alexandrie cessa, & se fit exclusivement par la voye de Trébisonde, de Damas & d'Alep, d'où les Vénitiens, les Génois & les Pisans les transportoient les marchandises des Indes, qui se débitoient non seulement dans les Pays sur la Mer Méditerranée, mais en Allemagne, dans les Pays-Bas, en Angleterre, & dans tout le Nord. C'étoit-là ce que l'on appelloit le Commerce de *Levant*, cette ville étoit comme le Magazin des Pays du Nord, dont les Marchands de Bruges échangeoient aux Indes tous les marchandises pour celles de l'Orient.

(*) Le Chevalier *Guillaume Monson* fut témoin oculaire du naufrage de la Caraque Vénitienne, dont il a donné une Relation détaillée & curieuse. Après quoi il ajoute: „ Vers „ ce tems-là nos Marchands de Londres commencerent à faire réflexion sur les grandes „ & riches marchandises que les Vénitiens apportoient dans le Pays. Ils soupçonnerent „ fort la maniere dont ces marchandises pouvoient être venues par une voye plus directe, & de ce pas les „ mirent de la fraîche main. Ils réfléchirent donc de bonne heure à obtenir, par la faveur de „ la Lettre de la Reine, du Grand Turc la liberté de trafiquer en droiture d'Angleterre en Turquie, & dans ses Etats de la domination avec des Vaisseaux Anglois, sans être obligés de se servir d'autres. La Reine écrivit, & le Grand Seigneur accorda fort honnêtement les Lettres de cette Princesse, comme on le voit par les Registres, que l'on conserve encore. Entre ces deux Princes il y eut des Ambassades de part & d'autre, & des Présens de la Majesté observés de grandes pièces d'étoffes & de manufactures, dont il n'est pas toujours parlé honorablement depuis. 2) Ce n'est que nous entrâmes en Commerce avec les Indes par le Levant, quelques années avant que l'on entreprît de le faire en droiture.

(1) Voyez Hak. Voyag. I. II. pendant Hak. (2) Voyez Monson Voyag. p. 60, de son Ed.

[illegible] Turque comme [illegible] Negocians aux Indes Orientales, [illegible] par le moyen des [illegible] [illegible], à Alep, à Damas, & en autres Villes de [illegible] [illegible] Quoique la Reine ait promis aux Sujets [illegible] Turque par les marchandises de Levant, elle n'a pas [illegible] plus pour traiter & contracter [illegible] (a) Thomas Mercandi, Anglois, qui avoit [illegible] Nord, ou par [illegible] quelques [illegible] des Indes, avoit remis [illegible] *Henri III.* [illegible] Roi [illegible] l'Orient, mais [illegible] par [illegible] qu'il [illegible] en Tartarie, [illegible] Cathay [illegible] Mer [illegible] Nord-Est [illegible] Tartarie [illegible] Cathay [illegible] Mer [illegible] Nord-Est [illegible] Cathay [illegible] Mer [illegible] Nord-Est [illegible] Cathay [illegible] Mer [illegible] Nord-Est

Chapitre I. *Premiers Expéditions &c. des Anglois aux Indes.*

tentatives inutiles, on rejetta le projet de *Thorne*, comme hazardeux, sinon impraticable. Le Chevalier *François Drake* confirma ces idées au retour de son grand voyage, & il eut de plus la gloire de donner les connoissances les plus solides qu'on en eut eues encore, & c'est ce qui a donné naissance au commerce en droiture. (a) En 1582 le Capitaine *Stephens* alla aux Indes par le Cap de Bonne Espérance, & envoya de Goa une relation de son voyage; mais la route n'étoit pas encore bien certaine, ce fut le fameux *Cavendish* qui en 1587 ouvrit une route sûre en Orient dans son Voyage autour du Monde. (*)

Voyage de Cavendish autour du Monde.

Ce Gentilhomme, après avoir dissipé un assez beau bien par ses galanteries & ses débauches, forma le dessein de rétablir sa fortune par un voyage à la Mer du Sud. Il mit en mer avec trois petits vaisseaux équippés à ses propres dépens, & il arriva le 25 d'Août 1586 à *Sierra Leona*. De-là il gagna les Iles du Cap vert, & entra dans le Détroit de Magellan le 7 Janvier 1587, ayant fait toute droit au Nord, il reconnut l'Isle de la Conception en Mars, de-là il porta sur *Mocha*, *Santa*, & enfin sur *Puna* à trois degrés de Latitude Australe. Ayant découvert peu après la Nouvelle Espagne, il vint mouiller dans la Rivière de *Copalita* à 24 degrés de Latitude Septentrionale. Le troisième Janvier 1588, il eut connoissance des Iles des Larrons, & le Janvier de Mars il passa les Détroits des deux Isles de *Java*. Il arriva au Cap de Bonne Espérance en Mai, au mois de Juin à Ste. Helène, & de-là il vint mouiller à Plymouth en Septembre (b).

Cet Voyage & celui de Drake contribuent à l'établissement de la Compagnie des Indes.

Comme ce voyage contribua beaucoup à avancer le dessein que la Reine avoit d'ouvrir un commerce en droiture aux Indes Orientales, nous avons jugé qu'un court exposé de la route de *Cavendish* ne déplairoit pas au Lecteur. Sur les lumieres fournies par *Drake*, *Cavendish* & d'autres qui avoient été

Passage de Forbisher &c.

(a) Voy. Collection of Voyages, from the Oxford Library, Vol. II.

(b) *Ledyard* Nav. Hist. I. 6.

vers, nous remarquerons que le fameux *Jean Colon* précéda *Forbisher* dans cette entreprise, qu'il tenta à vers la fin du quinzième siècle, mais une Union qui y eut fut son malheur l'empêcha de finir son voyage. Environ cinquante ans après *Martin Forbisher* tenta le passage avec deux petits vaisseaux. Il découvrit à l'occident de la terre deux degrés sur la Côte de Groenland un grand Cap, auquel il donna son nom. Il entra dans ce Détroit, reconnut le grand ocean, ayant la terre à deux côtés, & y vit quelques habitans. En 1585 le Chevalier *Humphrey Gilbert* entreprit la même découverte, & fut suivi par d'autres Voyageurs en 1615, par *Jean Davis* qui fit trois voyages, par M. *Henri Hudson* en 1610, par *Capitaine* R. *Bylot* en 1612, par le Chevalier *Thomas Button* en 1612, & par divers autres depuis. La on voit les Anglois & les Hollandois travailler pendant un grand nombre d'années à découvrir une route aux Indes par le Nord & par le Nord Ouest. Ce dessein est, quoiqu'on en quelque façon abandonné, encore plein de raisons en sa faveur fabuleuses.

(*) Après le Voyage de Cavendish nous trouvons le Journal de *Raph Fitch*, Marchand de Londres, d'un Voyage fait par lui des Orientaux par une route toute différente de celle par la voye de Tripoli de Syrie à Ormus & de-là à Goa. De Goa il se rendit par Bengale, le Pegu, Siam & les Moluques, à visita l'Isle de Ceylon & de Cochin & de Calicut & retourna à Ormus, d'où il se rendit par la Turquie à Tripoli, & il s'embarqua & revint en Angleterre en 1591 (c).

(c) Vid. Collection of Voyages, from the British Library, Vol. VII.

dé aux Indes Orientales, plusieurs riches Marchands s'adreſſerent à la Reine pour obtenir une Patente, par laquelle ils fuſſent autoriſés à entreprendre ce commerce. Au mois de Decembre 1600 leur Requête fut appuyée, & on établit une Compagnie des Indes ſous ce titre: *Le Gouverneur & la Compagnie des Marchands de Londres commerçans aux Indes Orientales*, à qui on accorda une Patente, & ils furent erigés en Corps avec un Sceau commun, qu'ils étoient en droit de changer à leur volonté. a) On nomma dans la Patente le premier Gouverneur, qui étoit Thomas Smythe Alderman de Londres, & vingt-quatre Directeurs, on donna à la Compagnie le droit de choiſir un Sous-Gouverneur, & d'élire dans la ſuite le Gouverneur & tous les autres Membres. La Patente fut pour quinze ans, tant pour eux que pour leurs Successeurs, leurs Facteurs, quand ils auroient atteint vingt un an, leur Commis, Facteurs & autres Employés, avec ces termes, „ permettant de „ trafiquer par mer, tant par les routes déja découvertes, que par celles „ qui pourroient l'être dans la ſuite, comme elle le jugeroit à propos, dans „ les Indes Orientales & en retour, dans les Ports & Places d'Asie & d'Afrique, dans toutes les Iles, Ports, Havres, Villes, Havres, Rivieres & Places d'Asie & d'Afrique & d'Amerique, & dans tous les lieux au delà du Cap de Bonne-Eſperance juſqu'au Detroit de Magellan ou autre qui peut faire ouverture, trafic & commerce, & d'en rapporter les marchandiſes qui y croiſſent, dans l'ordre & la maniere & la forme que bon ſemblera de tems en tems en conſeil.“ Ils furent auſſi autoriſés à dreſſer des Statuts, à infliger des peines corporelles & pécuniaires, moyennant que ces peines fuſſent conformes aux Loix d'Angleterre, d'exporter des marchandiſes ſans payer de droits, pendant quatre ans, & dans la ſuite de diminuer les droits des marchandiſes qu'on n'auroit pas été obligés par cette diminution ſur celles qu'on chargeroit après. A l'égard des droits ſur celles que la Compagnie importeroit, on en accordoit la remiſe pour la moitié, & deux mois pour le payement du reſte, avec la liberté d'exporter pendant trente mois. On lui permit auſſi d'exporter juſqu'à la valeur de trente mille Livres ſterling en monnoies étrangeres, parce qu'il étoit ſi facile de refondre dans la Monnoie de Sa Majeſté. Tous les autres Sujets du Royaume étoient exclus par cette Patente, dans les parties limitées, de ce commerce, ſans le conſentement & la permiſſion de la Compagnie. La Patente ne pouvoit être annullée que par un Acte du Parlement ou par un Ordre de la Reine. La Compagnie étoit obligée auſſi de rapporter, ſix mois après la fin d'un voyage, la même quantité d'or, d'argent, ou de marchandiſes étrangeres, qu'elle avoit exportée à l'occaſion du premier voyage. Il y avoit encore cette reſtriction, que ſi dans l'eſpace limité par la Patente, ce Monopole ſe trouvoit préjudiciable au Public, elle ſeroit nulle de ſon plein gré, pourvu que la Compagnie fût avertie deux ans d'avance, ſans le ſecret pris. Mais cette Eſpérance prévenait que ce nouveau Corps contribuât à étendre la Nation & à la gloire de ſon image. Sa Majeſté engageoit la parole Royale de renouveller non ſeulement cette Patente, mais

d)

(a) Voy. Camden Ann. p. 100. & ſeq. Harris Collect. p. 96.

1. Premiere Epoque du commerce des Anglois aux Indes.

Section I. *Premiere Expédition des Anglois aux Indes.*

d'y ajouter telles autres clauſes & graces, qui paroîtroient les plus avantageuſes & les plus attrayantes aux Entrepreneurs, & au Royaume en général, dont le bien étoit le véritable but de toutes ces entrepriſes publiques (a) (*).

En vertu de cette Patente, les Marchands de Londres commencerent à former un fonds commun pour l'exécution de leur projet. Cette fois le gouvernement qu'en peu de tems on remit au Tréſor, fut monté à huit Livres Sterling. On équipa un Fonds de quatre gros Vaiſſeaux, le *Dragon* de huit cens tonneaux, le *Hector* de trois cens, l'*Affection* de deux cens, & le *Susanne* de cent cens, & y engagea un Navire de cent vingt tonneaux pour le tranſport des vivres. L'équipement de cette Flotte coûta quarante-cinq mille Livres Sterling, & la moitié du fond fut employée à faire une cargaiſon en eſpeces & en marchandiſes pour le commerce. Cette Flotte, montée de quatre cent quatre-vingt hommes, ſous le commandement du Capitaine *Jacques Lancaſter* (*), mit à la voile le 13 de Février de l'an 1600, & après un voyage pendant lequel les équipages ſouffrirent beaucoup des maladies, ils vinrent mouiller à la rade d'*Aden*, le 6 de Juin ſuivant. Le Capitaine *Lancaſter* fit porter la Lettre & le préſent de la Reine au Roi par l'un des Officiers ou Marchands de la Flotte. Ce Roi les reçut avec beaucoup de diſtinction & de grandes marques de diſtinction. Il en fut ſi heureuſement, que *Lancaſter* conclut un Traité avec le Roi d'Achem, qui

Fond de 72000 Livres Sterling. & Flotte équipée.

Traité avec le Roi d'Achem.

(a) *Hacm.* Vol. I. p. 33. *Lediard* p. 377.

(*) Chaque Souſcripteur ou Actionnaire de la Compagnie n'étoit originairement que de cinquante Livres Sterling. Les Directeurs eurent à faire une conſidérable répartition en Janvier 1618, en vertu de laquelle les actionnaires augmenterent les fonds de la Compagnie de trente-deux pour cent. Par cette Répartition, à laquelle ſe refuſerent pluſieurs actionnaires, le fond primitif de trois cens mille livres Sterling fut augmenté de quatre-vingt-quinze mille Livres Sterling. Quelque tems après, on fit une nouvelle répartition de ſoixante pour cent, ce qui augmenta le fond de cent quatre-vingt mille Livres Sterling. Enfin, en 1657, on fit une troiſieme répartition de cent pour cent, ce qui augmenta le fond de trois cens mille Livres Sterling. Ainſi, le fond primitif de la Compagnie, qui étoit de trois cens mille Livres Sterling, fut augmenté de ſix cens mille Livres Sterling, ce qui forme la ſomme de neuf cens mille Livres Sterling, qui compoſe aujourd'hui le fond de la Compagnie. Nous ferons dans ce Journal l'hiſtoire de toutes les différentes répartitions qui ont été faites depuis 1600, époque de l'établiſſement de la Compagnie, juſqu'à nos jours. [Note de l'Editeur.]

Nous voyons dans ce Journal de ce Voyage, que le Capitaine Lancaſter mouilla à la rade de Mocha pour y faire de l'eau, & que le Roi de cette ville, à qui le Navire d'un Marchand Anglois étoit inconnu, fit d'abord arrêter les Anglois qui étoient à terre pour puiſer de l'eau. Le vaiſſeau ne put appareiller, & ne fut remis à la voile que le lendemain, ce qui donna le tems aux Portugais de faire venir des troupes de Zebid, & de faire partir trente-deux chaloupes armées pour attaquer le vaiſſeau Anglois. Mais le Capitaine Lancaſter, ayant fait tirer ſur elles, les mit en fuite, & fit échouer ſur le rivage celle qui étoit montée par le Commandant de la Flotte Portugaiſe. Il paroît que le deſſein des Portugais étoit de ſe ſaiſir du vaiſſeau Anglois, & de le brûler, afin d'empêcher les Anglois de faire le commerce des Indes. Ce fut par cette raiſon que le Roi de Mocha refuſa de permettre aux Anglois de faire le commerce dans ſes Etats, & qu'il ſe déclara l'ennemi de la Nation Angloiſe. [Note de l'Editeur.]

(1) Voyez le même Capitaine *Lancaſter*, qui en 1594 fit le voyage du Détroit de Magellan, ſe perdit ſur les côtes du Brésil, & revint en Angleterre dans le Pays de Galles. Ce fut par ſon intrépidité & ſa conduite qu'il ſe rendit maître de la ville & du château de Pernambouc, ville très-conſidérable, & qu'avec ces forces peu conſidérables il réſiſta à toutes les attaques de l'ennemi. [Note de l'Editeur.]

(2) Voyez *Purchas*, Vol. I. p. 91. Dans cet endroit il dit que le Capitaine Lancaſter mouilla à la rade d'Aden le 6 de Juin, & qu'il y reſta juſqu'au 11 d'Août ſuivant. Dans cet intervalle il fit un voyage à Mocha, qui eſt à cent milles d'Aden, & revint dans ce dernier port. [Note de l'Editeur.]

(3) Voyez *Purchas*, Vol. I. p. 91. Dans cet endroit il dit que le Capitaine Lancaſter mouilla à la rade d'Aden le 6 de Juin, & qu'il y reſta juſqu'au 11 d'Août ſuivant. Dans cet intervalle il fit un voyage à Mocha, qui eſt à cent milles d'Aden, & revint dans ce dernier port. [Note de l'Editeur.]

qui accorda aux Anglois, qu'ils jouiroient d'une entiere liberté pour leurs personnes, leurs biens & leur commerce, qu'ils seroient exempts des Droits d'entrée & de sortie qu'ils exerceroient la Justice, suivant leurs usages, sur les criminels de leur Nation, qu'en cas de mort ils auroient la liberté de disposer de leurs biens & de leurs effets par un Testament, qu'on recevroit leurs plaintes & qu'on leur accorderoit satisfaction, lorsqu'ils seroient offensés par les habitans du Pays, qu'on ne mettroit jamais de prix forcé à leurs marchandises, enfin qu'ils jouiroient perpétuellement de la liberté de conscience & de l'exercice de leur Religion (a). Après avoir heureusement reglé cette affaire, le Capitaine *Lancaſter* trouvant le prix du poivre trop haut, parceque l'année précédente avoit été sterile, il envoya un de ses vaisseaux aux Moluques, & établit un Comptoir dans l'Isle de *Java*. Il ne fut pas moins bien reçu à *Bantam*, qu'il l'avoit été à *Achen*, & cette Flotte eut tant de bonheur, que cela donna de la jalousie aux Portugais, qui commencerent bientôt à rendre aux Anglois tous les mauvais offices qu'ils purent. *Lancaſter* ayant terminé ses affaires fit voile pour l'Angleterre, eut un fort heureux voyage, & arriva aux Dunes dans le mois de Septembre 1603, à la grande joie de la Compagnie, qui gagna beaucoup (b) (*).

I. Premiere Expedition des Anglois aux Indes.

Jaques I. étant monté sur le Trône l'année suivante, ce Prince continua à la Compagnie la protection qu'*Elizabeth* lui avoit accordée. Cela joint aux profits de la premiere Expedition, détermina la Compagnie à en tenter une seconde (†). On choisit *Henri Middleton* pour commander trois vaiſ-

II. Seconde Expedition sous H. Middleton. 1604

(a) *Harris* ubi sup. (b) *Lockard* H. N. p. 378.

(*) On trouve dans l'*Hiſtoire Générale des Voyages* de l'Abbé *Prevoſt*, le Journal du voyage du Capitaine *Lancaſter* à *Zanzibar* & au-delà du Cap Comorin, en 1591. La Flotte étoit composée de trois médiocres Bâtimens. On ne sait d'où cette Escadre fut équipée, par ordre de la Cour, ou aux dépens d'une Compagnie de Marchands; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'en fut fait aucunes découvertes importantes, quoique le voyage en lui-même fut malheureux. L'Amiral ayant perdu toute la Flotte, & ayant été sauvé par un Vaiſſeau François. Cette expédition fournit de grandes lumieres sur la navigation des Mers méridionales aux Navigateurs Anglois. *Lancaſter* découvrit seulement le Cap Comorin, mais il trouva la Presqu'Isle de Malacca, jusqu'à Junkſeylon, Royaume à huit cents Milles de la Pégu. On crut même que par-là il avoit doublé le long des Isles de Nicobar, il parla de ce roi de Malacca & de ses relations avec les Moluques; mais ce n'est qu'une conjecture de l'Auteur du Journal, qui n'est appuyée d'aucune preuve. (c).

† Un Anglois d'un mérite supérieur, fortement zélé pour le Commerce de sa Nation, le Capitaine *Wood* en 1596. Le Chevalier *Robert Dudley* étoit parvenu à faire entrer quelques Anglois dans le dessein d'aller à la Chine, en leur donnant une Lettre de la Reine *Elizabeth* pour l'Empereur. Mais le périssent tous, & on n'en fut jamais personne qui ait donné des nouvelles certaines de leur sort. Les seules choses que l'on ait pu savoir avec certitude d'une Lettre du Roi d'Espagne à tous Conſeils des Indes, écrite par un Auditeur de la Cour Royale de St. Domingue & Juge de Porto Rico. Cette Lettre, qui fut interceptée, portoit que le Roi avoit ordonné à tous Vaiſſeaux de Portugais & Sujets du Roi, qui se trouveroient sur la Route du Portugal & des Indes, de prendre le même Pavillon & de traiter en guerre avec les Anglois. Que par-là il étoit défendu une grande contrebande sur la Flotte Angloise, qui avoit emporté tous les dépo-

(c) H.A. Gen. des Voyages, T. 6. L. 2. Ch. 16.

Section I. *Premiers Exploits des Anglois aux Indes.*

vaisseaux, bien equipés & pourvus de tout. Etant arrivé à *Bantam* au mois de Decembre, il presenta les Lettres & les presens dont il étoit chargé au Roi, qui les reçut très-favorablement, ayant laissé deux de ses vaisseaux pour charger du poivre, il fit voile avec le troisième pour les Moluques, dont les Insulaires le traiterent très-civilement, ce que les Hollandois, anciens Alliés des Anglois, ne firent pas à Bantam. Ils commençoient déjà à regarder d'un œil jaloux les forces d'une Nation, dont les avantages & les talens pour le commerce établissoient au moins de leurs. Ils employerent donc les artifices les plus lâches & les plus bas pour prévenir les Naturels contre eux, les représentant comme des gens cruels, perfides & ambitieux, qui sous le specieux prétexte de trafiquer cachoient de tout autres desseins. Nonobstant tout ce les calomnies le Chevalier *Middleton* se rendit la bienveillance des Rois de Bantam, de Ternate & de Tidor (a). Les Hollandois & les Portugais étoient en guerre, mais en leur propre nom, quoique sous celui des Nations Indiennes auxquelles ils prêtoient leur assistance. Les premiers avoient pris parti pour le Roi de Ternate, & les Portugais pour celui de Tidor. Les Européens Hollandois accusent *Middleton* d'avoir pris parti contre leur Nation, ils avouoient cependant que ce fut parce qu'ignorant certaines manieres, dont un étranger nouvellement venu ne pouvoit être instruit, par-lesquelles on ne peut justifier leurs entreprises sur l'art de la fausseté & des artifices dont on les accuse, leur seul moyen de défendre le redoutant à ses forces, qui vint de l'ignorance de l'Amiral Anglois (b). Ce premier des Hollandois envieux notre compatriote, dans l'enfance du Commerce des Indes, fut la source des dissensions qui s'y sont depuis élevées entre les deux Nations, qui se terminerent par la fatale Catastrophe d'Amboine (*)

II

(a) *Lodowick*, Nav. Hist. Vol. II. (b) Hist. Gén. des Voyag. T. II. p. 29, 30.

pages. Il le réduit de quatre hommes, qui s'étoient mis dans la grande chaloupe avec quelques effets, & étoient venus aborder à une Isle à trois lieues de St. Domingue. Tous furent surpris & massacrés par les Espagnols, le quatrième ne fut sauvé que trois jours après à St. Domingue. Il le fit connoître au Gouverneur, & lui découvrit toute l'affaire. Sur quoi *Don Rodrigo de Fuentes*, qui avoit été à la tête de ceux qui avoient attaqué les Anglois, fut arrêté, & on saisit tout le trésor. Pendant qu'on le fouettoit pour le faire, on le questionna l'Anglois, le seul témoin qui y fût contre lui, & par ce moyen il trouva le moyen de s'enfuir une nuit des prisons (c).

(*) Voyez la Relation de l'Abbé *Prevôt*. Les Anglois l'ayant vûe vers l'an 1620 découverte d'une Galere, qui s'approchoit d'eux avec un pavillon & des voiles, avec un Pavillon blanc, & qu'étoient poursuivies par sept autres Galeres. Les deux premieres firent des signaux pour qu'on mît que ces Galeres n'en prissent, mais ce que l'on étoit entre-temps du vaisseau de l'Amiral, on reçut le coup, qui en emporta le bord. Le Roi de Ternate y étoit avec partie de ses Nobles & quelques Hollandois. La seconde, entre-temps, a pour le canon, et s'étoit sur les Anglois, qui pensoient tous le monde sur le pont. Les autres de leur côté se préparoient à la charge & se servoient aussi par les chaloupes Anglaises. *Middleton* fit voile ensuite pour Ternate, & le Roi avec tout le Peuple, sensibles au service qu'il leur avoit rendu, donnerent mille témoignages de

(c) *Harris Collect.* Vol. I. p. 11.

Il ſeroit inutile de ſuivre *Middleton* dans ſon voyage aux *Moluques*, & de rapporter tout ce qu'il y fit, de même qu'à Bantam; il ſuffira de dire, que deux de ſes vaiſſeaux, ayant fait toute leur cargaiſon, firent voile pour l'Europe avant ſon retour. L'un périt dans le voyage, & il trouva l'autre en mauvais état au Cap de Bonne-Eſperance. Il eſſuya une violente tempête entre le Cap & l'Europe, pendant laquelle il fit paroître beaucoup de courage & de fermeté, enfin il arriva aux Dunes le 6 de Mai 1606, chargé de Lettres & de preſens de la part des Rois de Bantam & de Tidor pour le Roi Jaques, & avec une cargaiſon plus riche qu'aucune qui fût encore venue des Indes en des vaiſſeaux Anglois (*a*).

Premiers Expéditions des Anglois aux Indes.

Durant l'abſence du Chevalier *Middleton* il partit une autre Flotte pour les Indes, ſous la conduite de *Jean Davis*, habile Pilote. Elle arriva à Bantam trois ſemaines après le départ de *Middleton* pour l'Europe. Le Chevalier *Edouard Michelbourne*, qui commandoit en chef, quoiqu'à de certains égards ſous la direction de *Davis*, apprit des Facteurs du Comptoir Anglois les mauvais offices que les Hollandois ne ceſſoient de leur rendre, & le riſque qu'ils couroient d'être expoſés à la violence, ſi la ruſe & l'artifice ne ſuffiſoient pas pour les perdre. Echauffé par ce recit il leva l'ancre, alla droit à la Flotte Hollandoiſe, & fit dire à l'Amiral que ſi l'on troubloit directement ou indirectement les Anglois dans leur commerce, il s'en vengeroit ſur le champ & le couleroit à fonds. Cette déclaration fut cauſe que les Hollandois ſe tinrent fort tranquilles, pendant le ſéjour de l'Amiral Anglois, qui fut fort court; car il fut de retour à Portsmouth au mois de Juin 1606 (*b*), peu après l'arrivée du Chevalier *Middleton*.

Voyage du Chevalier Michelbourne aux Indes.

SECTION II.

Relation du Voyage de KEELING *conduite des* Turcs, *des* Hollandois *& des* Portugais *envers lui & les autres Officiers de la Compagnie, & ſuccès de différentes Expéditions.*

Section II. Voyage de Keeling & autres Expéditions.

LEs premiers voyages avoient ſi bien réuſſi, que la Compagnie, déterminée à profiter de ſa bonne fortune, équipa une quatrième Flotte, ſous le commandement du Capitaine *Guillaume Keeling*. Il partit avec trois vaiſſeaux, qui avoient à bord trois-cens-dix hommes, outre les Officiers de la Compagnie. A ſon arrivée à *Banda*, *Keeling* trouva qu'il avoit non ſeulement à combattre les difficultés qui ſe préſentent naturellement dans un Commerce nouvellement établi, mais encore un nombre infini d'autres que les Hollandois lui ſuſciterent. Entre autres moyens qu'ils employerent, il y en a un qui mé-

Expédition de Keeling à Banda.

(*a*) *Le Hayd*, p. 390. (*b*) Hiſt. Gén. des Voy. T. II. L. II. Ch. 3.

diſpoſés à trafiquer avec les Anglois, mais à leur donner une étroite amitié avec eux, cette diſpoſition engagea les Hollandois à répandre des bruits auſſi déſavantageux aux Anglois que contraires à la vérité, action même dont il s'agit ici démentant l'accuſation d'avoir favoriſé le Roi de Tidor.

Section II. Voyage de Keeling & autres Anglois. Intrigues des Hollandois.

mente d'être rapporté (*) Les Anglois avoient fait un Traité avec ceux de Puloway pour établir un Comptoir dans cette Isle, à quoi les Hollandois s'opposerent par toutes sortes d'intrigues, de chicanes & de tours. Les Anglois eurent en même tems avis que les Hollandois avoient dessein de bâtir un Fort à Banda, connoissant de quelle conséquence cela seroit pour leur commerce ils proposerent à quelques-uns des principaux de l'Isle de la leur remettre, pour le Roi d'Angleterre par des raisons importantes, avant que les Hollandois eussent exécuté leur projet Cette proposition fut bien reçue en apparence, mais dans le fond les Insulaires & les Hollandois s'accorderent secrettement à tromper les Anglois *Purchas* assure (a) que les Insulaires signerent une Capitulation conçue dans les termes les plus forts pour la remettre aux Anglois quoi qu'il en soit, il est certain qu'ils n'avoient nullement dessein de tenir leur parole (†). Au fond les Bandanois & les Anglois furent les dupes des Hollandois, qui les traiterent avec le dernier mépris & avec beaucoup de hauteur, quand leur Fort fut achevé & qu'ils n'eurent plus rien à craindre d'eux Le ressentiment des Bandanois confirma les soupçons de la conduite artificieuse des Hollandois, après les avoir chassés avec beaucoup d'intrépidité du Fort, ils tuerent le Résident & plusieurs autres Officiers; & ils auroient tous été massacrés, si les Anglois n'y fussent entrés & n'avoient pris les Hollandois sous leur protection ils en furent punis par des restrictions déraisonnables pour leur commerce, & enfin par un ordre exprès de partir avant qu'ils eussent toute leur cargaison (‡) Malgré l'ingratitude, les intrigues & les injustes oppositions, ce voyage fut en général fort heureux, sur tout aux Molucques, nonobstant tout ce qu'ils purent faire ces deux Hollandois (b)

Retour de Keeling.

Keeling arriva aux Dunes, richement chargé, au mois de Mai 1610, & ce qu'il y a de fort extraordinaire, sans avoir perdu un seul homme Entre au-

(a) T. IV. Voyage de *Keeling*. (b) *Ledard*, p. 404 *Harris Collect.* P. I. p.

(*) En arrivant à l'Isle de *Mare*, il délivra les Lettres du Roi d'Angleterre aux Orangrans ou Etats de l'Isle, & elles furent bien reçues Il en fit autant à *Lantor* ou *Banda*. Il conclut ensuite avec les Orangrays de Puloway d'établir un Commerce avec eux, & un Comptoir il reçut d'eux deux cens-vingt tuns Etats de fleur de muscade & trente cent-soixante Etats de noix.

(†) Il est certain que les Isles de Puloway & de Polerron s'engagerent à *Keeling* par un Acte écrit, de ne vendre leurs noix & leur fleur de muscade, qu'aux Anglois. Ils donnerent dans cette occasion que les Hollandois leur arrachoient par une poignée, & qu'ils en artificient ainsi pour n'être pas obligés de tenir leurs traités. Ce fut peu de tems après que les Orangrays d'Ay reçurent les Hollandois dans une embuscade, d'où ils se sauverent par humanité les Anglois (1).

(‡) Nous croyons devoir avertir une fois pour toutes que ni cet Auteur ni les autres Anglois ne doivent pas compter entièrement sur leur impartialité, quand il est question des Hollandois, ou ils font bien souvent connoître qu'ils portent les faits, & ne font pas difficulté de dénaturer de quelques circonstances. Nous ne prétendons nullement que les Hollandois n'ayent, dans cette occasion, manqué de bonne foi; mais nous avons de la peine à croire que les Anglois ayent eu toujours raison. Note de l'Edit.

(1) *Purchas*, Vol. IV. Hist. Gén. des Voy. T. II.

autres choſes il apporta trois-mille quatre-cens-quatre-vingt-un ſacs de poivre. *Keeling* avoit envoyé le Capitaine *David Middleton* aux Moluques, où il prit une partie de ſa charge, avant que de retourner à Bantam, il entra dans le Détroit de *Banca*, & reçut beaucoup de civilités du Roi de *Barus*, qui vint à ſon bord. Après avoir achevé ſa cargaiſon par le moyen de quelques Vaiſſeaux Javanois, il retourna à Bantam, mais l'Amiral en étant déja parti, il fit voile pour l'Angleterre, avant fait un voyage fort heureux & avantageux. Le Capitaine *Guillaume Hawkins*, qui étoit paſſé avec cette Eſcadre en qualité d'Ambaſſadeur pour négocier un Traité d'Alliance & de Commerce avec le Grand Mogol, exécuta cette commiſſion avec beaucoup d'adreſſe, de prudence & de ſuccès (a).

Sommaire II. Voyage de Lancaſter aux Indes Orientales.

Avec le projet de traverſer les Mers & de porter les marchandiſes aux extrémités de l'Inde, il manquoit à la Compagnie un avantage dont quelques autres Nations jouiſſoient depuis long-tems, & qu'elles cultivoient de jour en jour avec ſoin. Les Portugais & les Eſpagnols avoient des Ports dans les climats les plus reculés, des Forts qui leur étoient utiles, regardés même ſouvent de puiſſans Gouverneurs, des Provinces entières dont ils s'étoient mis en poſſeſſion par l'adreſſe ou par la force, & dans leſquelles ils étoient indépendans. Les Hollandois, à leur exemple, avoient commencé à ſe fortifier en pluſieurs endroits, & par ce moyen avoient rendus les habitans à la ſoumiſſion, & s'étoient appropriés le droit excluſif du commerce, empêchant les Naturels de faire aucun trafic avec les Etrangers (b). Quelques raiſons que cette puiſſante allégât contre la juſtice de ces procédés, on ne pouvoit diſconvenir qu'ils ne fuſſent très-avantageux, en ce qu'ils mettoient à couvert les effets de l'inconſtance des habitans, leur aſſuroient une barrière contre ceux de leurs voiſins qui voudroient leur faire la loi, & leur donnoient des magaſins à la faveur deſquels ils ne couroient pas le riſque de revenir à vuide, & pouvoient produire à leur choix les marchandiſes les plus abondantes & à bon marché. Autant que les voyages pour la Compagnie étoient chers, néceſſaires & utiles, dépendans non ſeulement des ſaiſons & du prix des marchandiſes, qui ſouvent ſe hauſſoit, ou par d'autres avoient trouvé déja, mais auſſi du bon plaiſir des Indiens & de mille autres circonſtances que leur Gouvernement ou leurs mœurs leur faiſoient naître des Ports où il les y attendoit. Dans cette néceſſité de voyages coûteux pour des expéditions de peu de valeur, & dans les climats, où les hommes périſſoient en étoient exigés des frais énormes, ils ne trouvoient du retour, & une bonne partie des Indes & de l'Amérique, étoit fermée à leur commerce de leurs Ports & de leurs Marchés. Mais ces obſtacles, & beaucoup d'autres Nations les avoient ſurmontés, & avoient établi avec ſuccès le commerce de Méditerranée. Aucun de ces motifs, cependant, n'encouragea la Compagnie à entreprendre de ſes premières années aucun établiſſement ſolide, ſi l'on excepte celui de Surate, qui ne fut que la copie de ceux des Portugais, des Eſpagnols & des Hollandois. La tranquillité que *Middleton* avoit reçu à Banda contre les Anglois

La Compagnie manque de Ports. Projets pour y remédier.

(a) *Purchas ibid.* (b) Recueil des Voyages. T. VIII.

Succès II. *Voyage de Keeling & autres Expéditions.*

Anglois dans la résolution de suivre les maximes des autres & d'opposer la force à la force. Cependant il falloit pour une pareille entreprise plus de forces qu'il n'en avoit une Compagnie nouvellement formée. La Cour étoit trop occupée d'autres affaires, pour en attendre du secours. Il est bien vrai que l'heureux succès des Expéditions, & l'argent qu'on avoit épargné à la Nation, en lui fournissant les marchandises qu'elle tiroit auparavant des étrangers, les richesses & les autres profits procurés à l'Angleterre par l'exportation de ses manufactures & de ses productions, & par la vente des marchandises des Indes aux autres Nations, étoient de puissantes raisons pour engager le Roi & le Ministère à soutenir une Compagnie qui paroissoit [illegible] utile au Public. A la vérité on donna à sa Patente toute l'étendue qu'elle souhaita, mais du reste on ne lui accorda aucun secours. Elle fut cependant si surmonter toutes les difficultés par la persévérance, & de recueillir les fruits de tant d'avances. Ils commencèrent alors à faire bâtir eux mêmes leurs vaisseaux, au-lieu d'en acheter comme ils faisoient auparavant des Vaisseaux Américains; ce qui fut un grand avantage pour eux & pour la Nation en général. On avoit envoyé en 1608 deux vaisseaux sur les Côtes d'Arabie & dans la Mer Rouge, mais ce voyage n'avoit pas réussi. La même année on envoya le Capitaine *Middleton* une seconde fois aux Moluques avec un seul vaisseau. Les Hollandois formèrent le dessein de se saisir de son vaisseau, mais il eut l'adresse de leur échapper (*), & de revenir en Angleterre avec une cargaison extraordinairement riche, ayant apporté, dit-on, cent trente-neuf tonneaux de noix muscades, autant de tonneaux de macis, sans compter le poivre & les autres marchandises (a).

Voyage de Capitaine Middleton.

Vaisseau de 1000 tonneaux.

Ce succès inspira à la Compagnie le dessein de faire de plus grandes entreprises, & dans cette vue elle fit bâtir un vaisseau de douze cens tonneaux; ce fut son premier effort dans la construction navale, & le plus beau & le plus grand vaisseau qu'on eut jamais construit en Angleterre, c'étoit en même tems une preuve des richesses de la Compagnie & de son ardeur pour le Commerce. On bâtit aussi une Frégate de deux-cens-cinquante tonneaux pour servir de compagnon au grand Bâtiment. On regarda cette construction com-

(a) *Davis* Hist. Vol. II.

(*) Pendant que le Capitaine *Middleton* fut à Banda, il eut avis que le Gouverneur Hollandois du Fort Nassau avoit projetté ou de le brûler par le moyen d'un brûlot préparé pour cela, ou d'envoyer deux vaisseaux de mille tonneaux chacun, à quelques barques pour le couler à fond. Le brûlot ne réussit point. Il devint alors à terre pour parler au Gouverneur & lui montrer sa Commission. On lui dit que ces Isles de Lantor & de Nero appartenoient aux Hollandois, & qu'on ne permettroit à aucun des Insulaires de trafiquer. Pour ne pas avoir à faire à des forces trop supérieures aux siennes, il fit voile pour Puloway, y prit sa cargaison, & alla à Bantam. Les Hollandois l'y suivirent avec les deux gros vaisseaux & les frégates dont on a parlé, dans le dessein de le couler à fond, mais ils furent arrêtés par les calmes & les vents contraires (1).

(1) *H.L. Gen. des Voyag.* T. II. p. 189 & *suiv.*

comme une affaire si importante & si utile au Public, que le Roi, le Dauphin, le Prince de Conti, & un grand nombre de Seigneurs furent présens quand on les lança à l'eau. La magnificence de la Compagnie, & la grandeur des vaisseaux qui furent si grands, qu'on abandonna aux Spectateurs & au Peuple tous les mats utiles dont on se servit au lieu que l'on donna au Roi à bord le Monarque nomma le grand Vaisseau *The Trades Increase* ou l'Accroissement du Commerce, & le Prince de Conti donna à l'autre le nom de *Royal Oak* (a).

Le Roi, le Dauphin, & le Prince de Conti, assistent au lancement de deux Vaisseaux.

Pendant que l'on faisoit ces préparatifs, on envoya sur le commandement de Coja Sefer Zargary deux vaisseaux à *Aceen* dans l'Ile de Sumatra, dont on a vu plus haut avant que l'autre Flotte eut mis à la voile. Ces deux vaisseaux *Trades Increase* & le *Royal Oak* devoient être suivis par quelques autres qui devoient aller en mer, lorsque l'on auroit reçu des Chevaliers *Hamon* Ambassadeur du Roi Jacques I. Quand ces deux *Pinches* & leurs *Hoys*, mais sur-tout le premier, furent prêts à mettre à la voile, & que les Ambassadeurs eurent reçu des Turcs à Moscha, de la part du Grand Seigneur, de l'Empereur des Perses, & autres Princes, & des Villes Anglaises, & la permission d'aller à Surate, & dans les Indes, & les Lettres particulières pour le Roi Jacques & les siens, & d'autres particuliers, tant pour le commerce, que pour d'autres affaires, nous disons que le Chevalier *Hamon*, après avoir remis à Moscha les présens du Roi au Bacha & à l'Agà de Moscha, fut reçu avec les honneurs accoutumés & l'amitié possible, sans qu'il fut fait aucune mention de tribut. Les Grands du Turc n'étoient que trop portés pour les Anglois, & leur étoient favorables à cause de leur commerce, & la Loi leur permettoit d'aller avec les Chrétiens dans leurs Ports, ce qu'elle défend aux Mahométans. La Turquie étoit alors fort florissante, les Provinces & Royaumes tributaires étoient paisibles & payoient exactement leurs tributs, & les Janissaires étoient bien disciplinés, aguerris & vaillans, mais de tout temps, ils furent prêts à se révolter. Voyant que les Persans ne pouvoient résister à leurs armes victorieuses par la force, ils employèrent l'Amiral de la mer Rouge, qui étoit un habile homme de guerre, mais de Cour, pour tâcher par la ruse & par la trahison de faire ce que la force ouverte ne pouvoit faire. Cet Amiral, qui étoit un homme de bien, & qui aimoit l'honneur, ne voulut point se déshonorer par une action si lâche, & si indigne d'un homme de cœur. Au lieu de s'acquitter de cette commission, il en donna avis à la plupart de ses amis, & principalement à ceux qui étoient dans la faveur de la cour. Voyant donc qu'il n'y avoit point de sûreté pour lui à la Cour, il se retira pour un temps dans son Gouvernement, & ne voulut point se trouver à l'audience des Ambassadeurs, qu'il avoit ordre d'arrêter. Après avoir satisfait aux dommages, qu'il avoit causés aux Anglois, il congédia tous les vaisseaux qu'il avoit mis en mer, & qui étoient prêts à mettre la voile (b). Ces mauvais traitemens ne furent pas sans fruit, on lui tint la parole de ses gens, & on lui paya des sommes assez considérables pour le dédommager (b).

Payent le Chevalier Hamon, & les Anglois sont favorisés par les Turcs.

De

(a) *Ludlow* p. 411.

(b) Purchas Vol. I. Voy. III. Obs. des Voyag. T. II. p. 103 sqq. *Col. des Voyag.*

Entrée de Mocha

De Mocha il fit voile pour Surate, ne doutant point que les Portugais étoient à la Barre [illegible] pour [illegible] ; mais [illegible] [illegible] [illegible]

deſſens. Les Capitaines *Hawkins*, *Sharpey* & tous les Officiers du Comptoir, furent auſſi obligés de ſe retirer, ſans pouvoir obtenir le tems de ramaſſer ce qui leur étoit dû. Succès de la Flotte de Keeling & autres Vaiſſeaux.

De Surate la Flotte fit voile pour *Dabul*, où elle eut plus de bonheur, & le Chevalier eut de plus l'occaſion de ſe venger davantage des Portugais, ayant pris deux de leurs vaiſſeaux richement chargés. Il retourna enſuite dans la Mer Rouge, & s'y dédommagea encore des pertes qu'il avoit faites, en ſe ſaiſiſſant de dix-ſept Vaiſſeaux Indiens qui en revenoient, depuis cent juſqu'à quatre cens tonneaux, & tous fort riches. Comme les habitans de Mocha étoient fort intéreſſés dans cette Flotte, elle fut rançonnée pour une groſſe ſomme, après qu'elle eut été priſe par les Anglois. De Mocha le Chevalier *Middleton* ſe rendit à Bantam, où il mourut, & la Flotte retourna en Angleterre (a). Le Chevalier ſe rend. Sa mort.

Pendant le voyage du Chevalier, on envoya *le Globe*, commandé par le Capitaine *Hippon*, pour aller faire commerce à Bantam & en d'autres lieux, il eut un infinité d'obſtacles à ſurmonter par la lâche procédé des Hollandois (*), nous n'en rapporterons qu'un exemple. Le Roi de Narangue, qui avoit invité les Anglois à s'établir dans ſes Etats, étant mort pendant que *Hippon* y étoit, le Gouverneur du fort Hollandois profita du trouble que cet événement cauſa, pour retarder le payement d'une dette aux Anglois qui étoient ſur leur départ. *Hippon* fit tous ſes efforts pour terminer l'affaire par les voyes de la douceur, mais voyant qu'elles étoient inutiles, il réſolut d'employer la force, & de ſe ſaiſir du Gouverneur ou de ſon fils. Il enleva ce dernier à la vue de quatre-mille ſpectateurs, qui ne firent pas le moindre mouvement, & le Gouverneur fut obligé de payer une dette juſte pour la rançon de ſon fils (b). Voyage de Hippon. 1611.

La même année on envoya encore trois vaiſſeaux ſous les ordres du Capitaine *Saris*, les frais de l'équippement allerent à ſoixante-mille Livres ſterling, enſorte que la Compagnie avoit de prodigieuſes ſommes en mer ſur huit vaiſſeaux. *Saris* ſe propoſoit de faire un voyage de pur commerce dans la Mer Rouge, à Java, aux Moluques & au Japon, il avoit deſſein, s'il étoit poſſible, d'établir le commerce avec cet Empire, ce qui juſqu'alors n'avoit pas été tenté par les Anglois. Après avoir rendu viſite aux Rois de Firando & de Goto, dont il fut ſrotalement reçu, *Saris* alla par terre à *Suruga*, où l'Empereur faiſoit ſa réſidence. Il eut l'honneur d'avoir audience de ce Monarque, & lui ayant remis la lettre & le préſent du Roi Jo- Voyage du Capitaine Saris.

(a) *Indiana* p. 417. (b) *Purchas Pilgrims*, 1281 ſuiv.

(*) J'ai déjà averti qu'il ne faut pas trop compter ſur l'impartialité de nos Auteurs ſur l'article des Hollandois. Voici une preuve trop frappante de leur paſſion, pour ne pas la faire remarquer. Ils voient les Hollandois par tout, la même choſe ne ſont point. Le Gouverneur dont il s'agit ici étoit un Gouverneur *Indien de Moluque*. Ce fut *Pierre*, Facteur de Cock, qui fit le coup, & les Hollandois n'y eurent point de part à cette affaire, ſinon qu'un Marchand de leur nation, nommé *Verhoef*, s'entremit au nom du Gouverneur pour accommoder l'affaire. Voyez *Hiſt. Gen. des Voyages* T. III. Ch. III. p. 321-324. in 4to. dans la Relation de *Pierre* Baas ou Taas.

Chapitre II. Voyage de Keeling, & ce qui arriva jusqu'à son arrivée au Japon.

Japon, il fut non seulement reçu gracieusement & très-civilement traité, mais il eut l'honneur d'obtenir en faveur de la Compagnie une Patente par laquelle l'Empereur lui accordoit de grands privileges (*). Ce Prince, de même que le Roi de Firando, lui chargea aussi de Lettres & de pre-

(*) Voici les Privileges qu'Oyafama, Empereur du Japon, accorda à la Compagnie.

Nous entendons & donnons licence perpétuelle aux Sujets de la Grande Bretagne, c'est à dire au Chevalier Thomas Smyth, Gouverneur &c. de notre dite nation, Sujets de notre Empire du Japon, tous leurs vaisseaux & leurs marchandises, qu'ils aient cy-devant, pour le tems passé, ou pour tout le tems à venir, d'y résider, de trafiquer, d'acheter, d'vendre & échanger avec toutes sortes de Personnes, & d'y demeurer aussi longtems qu'ils le jugeront à propos, & même pendant tout le tems de leur volonté.

II. Nous voulons & ordonnons, Que la Nation Angloise puisse librement & sans aucun empêchement venir dans tous les endroits de nos Etats, & de nos Seigneuries, pour y vendre & acheter, & faire toutes sortes de marchandises, dans tous les lieux de notre Empire, & de nos Pays, & nous ordonnons qu'aucun Officier, Sujet ou Vassal de notre Empire, ne puisse les molester, ni troubler en quelque maniere que ce soit, dans leur trafic de marchandises, dans tous les lieux de notre Empire, ou d'envoyer de leurs Gens &c.

III. Nous voulons aussi, & ordonnons à quelque vaisseau d'Angleterre étant en danger de faire naufrage sur les côtes de notre Empire, ou dans aucune endroit où nous soions, que nos Sujets leur rendent le secours nécessaire, afin que les marchandises que seront des leurs ne puissent être rendues au Capitaine ou au propriétaire Marchand, ou à ceux qui auront leur procuration. Nous voulons aussi qu'après un séjour de trois jours pour le commerce de leur cargaison, une quelconque partie de leurs gens puisse librement aller & venir dans notre Port de notre Empire, qu'ils auront choisi, & qu'il leur soit permis de faire voile ailleurs.

IV. Si quelque Marchand ou quelque autre Anglois étant de cette nation dans l'étendue de notre Empire, ou dans un autre endroit, contrevient à la dernière ou principale Patente. Si quelques Anglois commettent une offense, le Droit de la police & de la punition appartiendra au principal Facteur, & nos Lois ne regarderont en leurs biens ni leurs personnes.

V. Nous commandons à tous nos Sujets, qui trafiqueront avec les Anglois pour quelque sorte de leurs marchandises, de les payer fidélement, suivant les conventions, sans délai, sans remise, à tems que leur offre de marque ces marchandises qu'ils auront achetées.

VI. Si quelque des marchands se propose à notre cour ce qu'ils ont apporté, ou qu'ils apporteront à avenir, notre volonté est qu'elles ne soient point soumises au confiscation, sous quelque forme les contestants de part soient avec les Marchands, elles seront portées au magasin, par les soins de ses gens.

VII. Si nous vous voulons [illegible] découvrir d'autres Ports, ou pour le retour de leurs vaisseaux [illegible] nous leur accordons la liberté [illegible] ce dessein, à quelque Seigneurie que ces Ports appartiennent, [illegible] pour leur négoce & commerce, sans [illegible].

VIII. Nous voulons que l'Empereur d'Angleterre puisse avoir la découverte de quelque nouveau Port dans notre Empire & nous donne de notre Empire. De même Chasse de l'usage &c.

Quelques-uns de ces Articles dans lesquels il est [illegible] Compagnie du Japon pour les [illegible] [illegible] qu'il [illegible] pour [illegible] [illegible], par [illegible] [illegible] [illegible] grands [illegible] accordés par l'Empereur du Japon [illegible] de la Compagnie Angloise [illegible] [illegible], les [illegible] [illegible] [illegible]

sans pour le Roi d'Angleterre, avec des alliances d'une constante & sincere amitié. Cette Flotte revint en Angleterre au mois de Septembre 1614, ayant fait un très heureux voyage, mais n'ayant fait pour tout que ce qu'elle avoit fait en 1616, avec une qualité aussi à faire craindre, dont la longueur fut causée principalement par les intrigues des Hollandois, qui ne négligerent aucun moyen de la traverser.

Sommaire II. Voyage de la Flotte Angloise aux Indes. Retour de Best, qui défait les Portugais.

Malgré les difficultés que causerent successivement toutes pour arrêter les progrès de la Compagnie Angloise, les Directeurs furent capables à de nouvelles entreprises. Les Portugais firent tous leurs efforts pour empêcher les Anglois de trafiquer sur les Côtes du Grand Mogol, ce qui obligea la Compagnie de faire une grande dépense pour équiper une autre Flotte qui partit en 1615. Cet armement consistoit en quatre bons vaisseaux, bien fournis, & commandés par le Capitaine *Thomas Best*, Officier de courage. *Best* étant arrivé au mois de Juin vis-à-vis *Surate*, y apprit d'abord avec joie un Traité conclu par le Gouverneur de cette Province & par les autres Officiers du Mogol dans le mois de Mars précédent. Mais les Portugais avoient déjà mis en mouvement *Best* & les forces qu'il avoit. Le Vice-roi équipa une Escadre de quatre grands Galions & de vingt-six Frégates qui avoient à bord cinq mille hommes de cette troupe choisie à gros canons (a). La petite Escadre Angloise ayant mouillé à la Barre de Surate, quand elle découvrit la Flotte Portugaise, elle fut assez vaillamment aux marchands Portugais, qui lui étoit venue pour l'arrêter. Le Commandant Anglois en fut d'abord alarmé, mais il s'apperçut bientôt qu'on n'avoit pas mal dessein de l'attaquer. Dans le temps que la Flotte parut, les Anglois espéroient, d'une part à la Flotte équipée à Goa, que l'on croyoit être pour le chatier des Ports du Mogol, mais dans la persuasion où l'Empereur avoit accordé d'établir des Comptoirs à Surate, à Cambaye & à Amadabat, & dans les autres endroits que les Anglois trouveroient à propos. *Best* ne perdit pas courage, & résolut de se maintenir, ou de périr en défendant les droits & les privileges que lui avoient conférés. Aussitôt qu'il eut découvert toute l'armada, il leva l'ancre, & ayant joint presque toutes les forces de la Flotte Portugaise tout entière au fond coup, mais dans un fort mauvais état de son canon & de sa mousqueterie sur les vaisseaux, qui la prirent à part deux, pas le combattre ce jour-là, ne savant que Amiral étoit sur la mer, s'attaquer à leur Amiral. C'est à nous que se livra un rude combat. Les deux Flottes demeurerent cette nuit là à l'ancre pas sous l'une de l'autre. L'Amiral Portugais avoit Conseil de guerre, & *Best* encourageoit les gens, en leur représentant que de vaincre Anglois, & qu'ils avoient à faire à des gens qui n'avoient pas coutume de fuir, & qu'ils avoient à leur point sur cette mer, dans une rencontre semblable, quelque chose qu'ils fissent, ou dans une telle rebellion de vaisseaux en la rivière, qu'ils ne pouvoient en sortir, ainsi qu'ils avoient à un grand courage de recevoir à leur honneur, ou de [illegible] Anglois. La nuit se passa ainsi, & au lever de l'aurore les deux Flottes se trouverent beaucoup de force, les Portugais comptant sur leur nombre, & les Anglois sur leur courage. Ils commencerent la canonnade

(a) *Harris Collection*, Vol. I. p. 102. (b) *Ibidem*, p. 130.

Section II. *Prise de Kotiar par les Anglois.*

mis si rudement, que trois des Galions furent chassés sur les sables, où *Th. Standish*, un des Vaisseaux Anglois, continua à les battre avec tant de force, que personne n'osa paroître sur le pont, ni aux embrasures. La marée ayant remis les Galions à flot l'après-midi, les Portugais recommencerent le combat, mais avec aussi peu de succès que le matin, & à la fin ils furent obligés de se retirer honteusement avec perte de douze cens hommes. *Aurlar Chavan*, un des premiers Seigneurs de la Cour du Mogol, qui avoit commandé de dessus le rivage, fut si charmé de la bravoure de l'Amiral Anglois, qu'il le fit inviter, le regala magnifiquement, & lui fit de beaux presens.

Réputation qu'il se fait à la Cour du Mogol.

La Flotte Portugaise, après s'être radoubée & rafraîchie, revint à Surate dans le dessein de combattre les Anglois en mer, & de les enlever. *Surat Caune* en eut beaucoup de chagrin, & fit tous ses efforts pour engager *Best* à se sauver par une prompte fuite, mais ce Capitaine répondit, qu'il n'avoit rien à craindre du nombre, ne le feroit jamais manquer à son devoir, & qu'il étoit résolu de le remplir nonobstant tous les dangers. Il attaqua donc les Portugais une seconde fois, & en quatre heures de tems il les chassa hors de vue, en présence de milliers de gens du Pays, qui étoient accourus en foule sur le bord de la mer pour voir un combat naval si extraordinaire & inégal. La reputation du Heros Anglois vola bientôt jusqu'à la Cour du Mogol, dont il attira l'admiration & l'estime, parce que jusqu'alors ce Prince avoit cru que les Portugais n'avoient pas leurs pareils sur mer pour l'habileté & la valeur. Le brave Capitaine, après avoir profité de sa victoire, autant qu'il lui fut possible, pour l'avantage du Comptoir Anglois, fit voile pour *Aden*, où il obtint du Roi la confirmation & le renouvellement du premier Traité fait avec les Anglois (*). De-là il passa à l'Isle de *Zocotora*, où il prit une riche cargaison, après quoi il partit pour l'Angleterre, & arriva sur la Riviere au mois de Juillet de l'an 1614 (*a*).

Arrivée de Thomas Roe, à la Cour du Mogol.

Le Chevalier *Thomas Smyth*, Gouverneur de la Compagnie, fut chargé de représenter au Roi quel seroit non seulement avantageux pour les affaires de la Compagnie, mais très-honorable pour la Nation, d'envoyer une Personne de distinction à la Cour du Grand Mogol, revêtu du caractere d'Ambassadeur, au lieu d'un Agent que la Compagnie y avoit. On jugeoit que cela donneroit du poids aux demandes qu'on feroit, & affermiroit davantage l'orgueil & le faste des Orientaux. Le Chevalier *Thomas Roe* fut nommé Ambassadeur, & le Capitaine *Newton*, ou, selon d'autres Historiens, le Capitaine *Nicolas Downton*, eut ordre de le transporter aux Indes avec quatre beaux vaisseaux. Il arriva heureusement au lieu de sa destination, & s'ac-

(*a*) *Purchas*, Vol. I.

(*) Le Roi *d'Aden* prit fortement *Roe* de le recommander au Roi d'Angleterre, & de lui dire de sa part, qu'il seroit charmé d'avoir deux Ambassadeurs de son Pays : car alors, dit-il, si j'en avois besoin, je n'irois pas chercher le Roi de *Ormus* & de tout le Pays : vous n'auriez rien pour rien. Cela n'est d'un avantage infini pour vous, parceque vous n'aurez qu'à vous adresser à votre Roi Anglois, sans demander aucun consentement pour cette marchandise (1).

(1) *Mercur. Calédon.* p. 113.

s'acquitta de sa Commission avec succès. Il fut à la Cour pendant plusieurs mois, gagna la confiance de l'Empereur, [illegible] & obtint enfin, ce que [illegible] Anglois, [illegible] considérables pour le Commerce Anglois. Le Journal de [illegible] rempli de choses également curieuses & utiles, & ce fut par la Relation qu'il donna de l'Empire du Mogol [illegible], que la Compagnie des Indes Orientales eut toutes les lumières nécessaires sur la nature du Commerce (a).

Il. Voyage de Keeling & autres Anglois.

La Compagnie commença à connoître la puissance & la richesse de l'Empire de la Grande Tartarie, sur différens rapports. En l'année 1615 elle avoit des établissemens & des Comptoirs à *Surate*, à *Patane*, à *Jambi*, à *Amadavar*, à *Agra*, à *Ajmire*, à *Brampour*, à *Cambaye* (*), à *Machelipatan*, *Petapoli*, *Patane*, *Siam*, *Bencoulen*, *Succadana*, *Macassar*, *Achen*, *Jambi*, *Tore*, *Firando*, au Japon *Japane*, *Banda* &c. Les Anglois avoient acquis par leur adresse l'Isle de Banda à la Cour même d'Angleterre, les habitans s'étant soumis à cet égard par un Acte en bonne forme, après un traité avec les Hollandois. Nous [illegible] que ceux-ci [illegible] cette Isle. Ils [illegible] chassé les Anglois, [illegible] leur [illegible] Anglois [illegible] par une Capitulation en date du [illegible]

Ac-

Etat présent de la Compagnie.

(a) [illegible] Liv. III. Gén. des Voyag. T. XIII. p. [illegible] à la fin.

(b) Collection Hakluyt. Voy. T. VIII. p. 249.

(*) L'établissement fait aux Iles près de la Cour du Mogol à celle de Perse, dans Ormus, [illegible] Président pour la Compagnie, voyant que les Portugais étoient à Ormus comme les maîtres, [illegible] ses [illegible] pour [illegible] Le Roi [illegible] les [illegible] pour le Commerce [illegible] Perse, pourvu qu'[illegible] [illegible] pour chasser les Portugais de l'Isle d'Ormus. Le Traité [illegible] [illegible] que le Roi proposoit [illegible] [illegible] [illegible]

Livre II. Voyage de Keeling, Warwick, &c. aux Indes Orientales.

Histoire sommaire de Perse. 1613.

Avant ce temps-là, les Anglois avoient fait plusieurs voyages heureux en différens lieux du Continent & des Isles des Indes. Une de ces Flottes, qui portoit les Chevaliers *Robert Sherley* & *Thomas Parcil*, en qualité d'Ambassadeurs du Roi pour la Cour de Perse, en 1613. Leur voyage n'eut rien de considérable dans son progrès. Le Chevalier *Sherley* étoit chargé de la Banque, ou Caisse de la Perse, l'emploi le plus honorable & le plus lucratif des Marchands Anglois, mais leur projet échoua, & ces Ambassadeurs exécutèrent passablement leur Commission. L'année suivante, un second, nommé *Downton*, qui commandoit le Vaisseau le Chevalier *Roe*, une Escadre de quatre vaisseaux & un Navire, & est allé aux Isles des Indes. Ils arrivèrent à Surate au mois d'Octobre, & trouvèrent en Rade en guerre ouverte avec les Portugais. Au mois de Janvier l'Amiral Portugais, avec une Flotte de dix Galions, deux Vaisseaux de guerre, & dix-sept toutes Frégates, porta sur les Anglois, commandés par *Downton*. *L'Esperance*, Vaisseau de trois-cents tonneaux, commença courageusement le combat, en attaquant les Portugais, avant que les trois autres Vaisseaux Anglois fussent à portée. Il y eut bataille de quatre contre quatre Galions, les Frégates s'abordèrent plusieurs fois mais furent toujours repoussées, laissant le pont couvert de leurs morts. Comme à la fin des Vaisseaux étoient prêts de succomber sous le nombre des ennemis, le Commandant Anglois arriva, qui les secourut si à propos, & dirigea les Portugais qui crioient *Misericorde*, de sauver dans la mer pour se sauver. La Victoire de Gois, qui montoit l'Amiral Portugais, voyant que la force étoit trop grande contre un contre dix, détermina à ne pas se laisser vaincre, donnant quantité de bordées que les Anglois eurent le bonheur d'éviter, sans en recevoir de dommage. Tous les efforts étant inutiles, il s'enfuit avec autant de hâte que la précipitation, laissant à *Downton* la gloire d'avoir triomphé d'une Flotte cent fois plus nombreuse & plus forte que la sienne (*). Les Anglois avant fini les affaires de leur commerce, firent voile pour Bantam, mais à peine avoient-ils quitté la Rade, qu'ils découvrirent un autre Poste Portugais supérieur en force à la première. *Downton*, après avoir offert le combat, continua sa route, & arriva heureusement à Java, où ce brave Officier mourut. Les Anglois trouvèrent beaucoup de difficulté à achever leur cargaison. Quelques marchands du pays les engagèrent dans des démêlés avec les Hollandois, avant qu'ils sussent que ces derniers avoient agi de la façon la plus despotique & la plus tyrannique avec les An-

(*) *Dominique François*, Gentilhomme Portugais, qui fut depuis fait prisonnier à la Baie de *Saint*, rapporta que cette Flotte consistoit en dix Galions montés chacun de trois-cents canons, hommes & munitions de guerre à proportion, & de quatre Frégates à huit rames avec trente hommes chacune, outre ceux de service à bord. Le nombre des Vaisseaux depuis dix ans étoit augmenté considérablement, avant que d'engager aucune action contre les ennemis. Il ajouta qu'il y avoit eu trois cents Portugais de tués à bord de l'Amiral, outre ceux qu'on avoit emportés dans la nuit, qu'on ne sait point, & qu'il croit ce nombre considérable, parce que la mousqueterie ennemie fut si meurtrière durant le combat, & dans les Vaisseaux qui l'environnoient, & que la perte de trois ou l'autre est dû de huit-cents-cinquante hommes de tués (1).

(1) *Astley*, p. 287.

Anglois qui étoient à Marseille. Folio, après avoir exposé par écrit leur charge, ils arrivèrent en 1616 à [illegible], avec [illegible]

Ils trouvèrent dans Surate [illegible] Ils [illegible] la Caravane Portugaise prête à partir. [illegible] pour [illegible] Hawkins & d'autres qui ont fait un Recueil [illegible] Folio, [illegible] Surate, [illegible] Ils [illegible] Folio [illegible] Ils [illegible] Folio [illegible] Ils [illegible] Folio

Livre II. *Voyage de Keeling & autres La 1681.*

Les nouvelles qu'on recevoit continuellement en Europe des demêlés qui s'avoient entre les Anglois & les Hollandois aux Indes, donnerent lieu à des Negociations pour accommoder ces affaires de Commerce (a). Le Roi *Jaques* fit expedier deux Commissions pour traiter, l'une en 1613, lorsque les conferences se tinrent à Londres, & l'autre en 1615, que l'on negocia sur cette affaire à la Haye, mais on ne conclut rien. Les Hollandois se vantoient alors, que par leur argent ils l'auroient fait à la Cour d'Angleterre ce qu'il leur plaisoit, & ils disoient que tout y étoit à prix, & que chaque vertu avoit son taux.

Negotiations infructueuses entre les Anglois & les Hollandois.

Mais avant que de parler du Traité conclu en 1619, nous dirons un mot des deux voyages faits pendant les deux années precedentes. En 1617 la Compagnie equipa cinq vaisseaux, un de mille tonneaux, un de huit cens, un de quatre cens, & un de cent-cinquante, tous bien armés & bien montés. C'étoit la plus belle Flotte que la Compagnie eut encore mise en mer. Elle en donna le commandement à M. *Pring*. La saison la fit aller à une certaine hauteur, les Vaisseaux se separerent pour aller en divers lieux, & il n'y eut guere d'Etablissement aux Indes qu'l'un ou l'autre de ces vaisseaux n'allât. Leurs principales avantures furent, comme à l'ordinaire, une lutte de deux ans avec les Hollandois, mais en general ceux-ci perdoient toujours leur influence. Il est vrai qu'après avoir pris des vaisseaux Espagnols sur les côtes du Chili, ils les perdirent. Ils eurent encore en 1618 deux vaisseaux à Surate, Achen, Bantam & autres lieux des Indes. Un de ces vaisseaux nommé le *Dragon* fut attaqué par six Vaisseaux Hollandois en sortant du Port de *Tecoo*, & après un combat opiniâtre, il fut pris & confisqué avec sa charge, & les gens de l'equipage furent traités avec la derniere inhumanité (b) (*).

Voyages entrepris par la Compagnie.

Ces

(a) Harleyan Collection of Voyages T. VIII. (b) *Ludlow*, Naval Hist. p. 491.

dont à Banda, les Orangoyes de cette Isle avoient cédé leurs droits par des Instrumens également formels (1).

(*) Pendant que le Capitaine *Castleton* étoit à Poulerun, avec la conduite de cette Isle, il aperçut trois Vaisseaux Hollandois qui venoient à lui avec pavillon rouge. Sachant qu'il ne pouvoit résister à des forces si supérieures, il fit débarquer quelques canons de divers des batteries des deux côtés de la Rade pour défendre ses vaisseaux & en empêcher l'entrée aux Hollandois. Voyant leur complot manqué, ils prirent la fuite. A leur rencontre le Vaisseau Anglois nommé le *Cygne*, y fut pris. Dans ces entrefaites *Castleton* avoit un petit Fort, resolu de s'y maintenir contre toutes les forces des Hollandois, mais il fut abandonné de beaucoup de ses gens, qui redoutoient la incommodités & les fatigues d'un siege, son vaisseau resta sans défense, & il tomba entre les mains des Hollandois qui revinrent à Poulerun après la prise du *Cygne*. *Castleton*, qui vit qu'il lui seroit impossible de tenir longtems après la désertion de son monde contre un ennemi si supérieur, dépêcha M. *Ayworth*, un Salomdar & plusieurs Orangoyes aux Anglois de Bantam pour les informer de la situation. Les Hollandois donnerent en chasse au petit Bâtiment qui les portoit, & le prirent même peu s. Si M. *Ayworth* n'étoit entré dans le Port de *Tecoo*, le Roi de cette Isle lui auroit donné protection, & il auroit pu se joindre avec ses compagnons à l'autre bout de l'Isle, où il leur fournit une Bar-

(1) Harris's Collections T. VIII.

Ces dernieres propositions & le peu de fruit des Conférences precédentes firent prendre une résolution. Negociation absolument inutile. Des Commissaires des Compagnies des deux Nations, dont la direction des Postes unies de la Grande Bretagne & des Etats Generaux, negocioient ensemble depuis le 2 Juillet 1692 se rendirent en Italie, qui paroissoit un terrain neutre où les esprits n'étoient pas si aigris que dans les deux Compagnies partagées d'une ancienne liberté de Commerce, mais avec les égards dûs aux Compagnies de deux Nations alliées & amies, qui les regardoient comme un puissant secours contre leurs ennemis communs. Mylord Manchester, Ambassadeur d'Angleterre auprès de la Republique de Venise, & Monsieur Hamel, Envoyé de Hollande auprès du Grand Duc de Toscane, furent choisis pour arbitres & les Députés des deux Nations convinrent que les Anglois nommeroient un tiers & les Hollandois un autre tiers du Commerce de ces lieux que leur plairoit pour en faire le partage & le renvoyer par un impôt sur les spectateurs pendant deux ans, qu'à l'égard de l'Empereur on le traiteroit de même & autres pour la conservation de celui des deux Commerces de deux Compagnies, qui en auroit besoin. Ces articles, avec un Contrat de société, composé de particuliers des deux Nations & de toutes Compagnies, que les Parties contractantes reconnoîtroient respectivement entre les mains de celui que les pré-

M. Principe de Vaudemont Gouverneur de Milan.

Traité entre les deux Compagnies pour le Commerce de la Mer Rouge.

[illegible] pour le rendre à Bassora. Il y fut arrêté au mois de Juin 1697, que les premiers vaisseaux de chacune qui [illegible] le 1 Août 1698 par un Exprès que la nouvelle [illegible] Dieu par regret [illegible] avec une bonne Flotte à Bassora après avoir battu à Plate-Hollandoise [illegible] Juin & qui le rendoit maître de la plus grande [illegible] Hollandois. Le Président & le Conseil de Bassora [illegible] pour cette [illegible] Anglois [illegible] Août [illegible] Anglois [illegible] Août [illegible] Anglois [illegible] Août

Section II. *Traité de Knolles & autres Européens.*

ſeroient actuellement que ceux que l'on pourroit prendre à forces communes, reſteroient en commun, & que l'on y mettroit des Garniſons des deux Nations, ſelon que le Conſeil de defenſe le jugeroit à-propos. Que dorenavant & à l'avenir le commerce entier des Indes ſeroit également libre aux deux Nations, ſans que l'une ni l'autre entreprit de ſupplanter l'autre, ou de lui nuire par des Forts particuliers, ou par des Traités ſecrets avec les Naturels. Que pour donner plus de force à ce Traité, les deux Compagnies ſolliciteroient leurs Souverains reſpectifs, & tacheroient de les engager à ne point établir d'autres Compagnies pendant le tems que devoit durer ce Traité ſolemnel. Que ſi par mort, ou par quelque autre accident, il arrivoit qu'en quelque lieu il ne reſtât perſonne pour avoir ſoin d'un Comptoir de l'une des deux Nations, ceux de l'autre, qui ſe trouveroient ſur les lieux, le prendroient ſous leur protection, & rendroient compte des effets qui s'y trouveroient. Enfin que ce Traité ſubſiſteroit vingt ans, & que tous les differends qui naîtroient dans cet intervalle, & ne pourroient être accommodés par le Conſeil des deux Compagnies, ſeroient decidés par le Roi de la Grande Bretagne & par les Etats-Generaux des Provinces-Unies. Le Roi *Jaques* ratifia ce Traité au mois de Juillet 1619, & promit dans ſa ratification de n'accorder à perſonne durant le terme marqué aucune Patente (a).

Guerre de Java. Les Hollandois ſe rendent maîtres de Jacatra.

On crut alors que tous les differends avec les Hollandois étoient terminés, au moins pour vingt ans, mais rien moins que cela. Pendant cette négociation les hoſtilités continuerent à *Jacatra*, où les Hollandois ſe ſaiſirent d'un Magazin Anglois, & le firent ſauter, ſous prétexte que les Anglois tenoient le parti des Javanois, avec leſquels ils étoient en guerre. Il faut avouer que dans cette occaſion ils avoient la juſtice & la raiſon pour eux, car nos propres Auteurs conviennent que les Anglois tirerent contre le Fort Hollandois, & ſaiſirent toutes les occaſions de ſe venger des injures qu'ils avoient reçues d'eux, en profitant de la protection du Chevalier *Thomas Dale*, qui commandoit une Eſcadre d'onze voiles. Il eſt très-certain que nos Marchands ont eu de grandes raiſons d'être piqués contre une Nation qui ne manquoit aucune occaſion de leur nuire. Mais dans le cas preſent, on les dagueſſeurs comme auxiliaires naturels des Javanois, les plus prévenus ſont obligés d'avouer qu'ils avoient tort de ſe plaindre, & que les Hollandois avoient raiſon.

Perfidie des Hollandois.

Ce qui ſe paſſa après que le Traité eut été conclu & publié dans ces Pays-là, eſt tout différent, les Hollandois s'étant montrés également perfides & cruels. La maniere dont ils tacherent de réduire en trahiſon ceux avec leſquels ils venoient de faire un Traité ſolemnel, & qu'ils s'étoient engagés de défendre, n'admet ni palliatif ni excuſe. Que leur General des Indes, à la ſuite d'un Traité, qui aſſûroit aux Anglois toute ſureté, ait aſſemblé une grande Flotte, ſous des prétextes ſpecieux, pour attaquer *Lantor*, qui appartenoit inconteſtablement à la Grande-Bretagne, & qu'il ait commis les plus grandes cruautés contre les habitans, c'eſt une perfidie ſans

(a) *Dudley's History of the East Indies, Vol. II.*

fant exemple. Qu'il ait mis enſuite le feu à la ville, pillé les Magaſins des Anglois, enlevé leurs étoffes, leur argent, vingt-trois mille livres de poivre de meilleure, & cent-cinquante-mille livres de noix, c'eſt une action honteuſe qui les deshonorera des *Hiſtoriens*. Mais ce qu'il y eut de plus lâche, & de plus horrible, c'eſt qu'après avoir ſaccagé & pillé tout, il ſe porta aux derniers excès d'inhumanité, fit ſaiſir, mettre en chemiſe, attacher avec des cordes, baſtonner & charger de chaînes les Facteurs Anglois, & qu'après ces marques effrenées d'une fureur barbare, il les fit jetter la tête la première du haut des remparts, & acheva cette révoltante tragédie, en traînant les malheureux qui reſtoient chargés de chaînes, miſérablement par les rues. Ce ſont là tous des faits prouvés par des preuves inconteſtables, que les Hollandois ne nient point, & qu'ils excuſent fort foiblement, & dont on n'a jamais tiré une vengeance digne du Caractere de notre Nation, & de la Conſtitution libre de l'Angleterre. La Paix entre la Pologne & la Suede eut un ſort également infortuné, & de cette maniere les affaires de la Compagnie ſe trouverent tout d'un coup plus en déſordre & en plus mauvais état qu'elles ne l'avoient jamais été, preciſément dans un tems où elle avoit lieu de ſe flatter de reſſentir les plus heureux effets du Traité nouvellement conclu.

Il. Progrès de Cromwel & mauvais ſuccès de ſes entrepriſes.

Affaires de leur condition.

Comme il eſt réellement contraire à notre caractere naturel de rapporter au long des ſcenes qui déshonorent & qui choquent également l'humanité, nous renvoyons le Lecteur aux Memoires Originaux qui ſe trouvent dans le huitieme volume d'un Recueil de pieces compilé ſur les Manuſcrits de Mylord *Oxford* (a), il y trouvera depuis le ſatisfaire, comme auſſi depuis affliger l'ame la plus ſanguinaire (*). Tout ce que les Hol-

(a) p. 246.

(*) Le Lecteur ne peut que remarquer, que les Hollandois voulurent honteuſement le Traité, auſſitôt qu'il fut conclu. On avoit ſtipulé formellement dans le vingt-troiſieme Article que chacun demeureroit en poſſeſſion des places qu'il tenoit actuellement dans les Indes, ce qui ne les empêcha pas d'enlever *Lancar* & *Pouron*, qui étoient entre les mains des Anglois, & de traiter en Infracteurs & Facteurs Anglois de la maniere qu'on a vu. Par un autre article on avoit ſtipulé que l'on feroit raiſon réciproque pour empêchement & à frais réunis, & les Hollandois, remboiſſant les remontrances & les proteſtations réitérées des Anglois, attaquerent & ſubjuguerent les Iſlandois avec des Vaiſſeaux Hollandois uniquement. Par un autre article que dans le tems même que le rétabliſſement le Traité ſe feroient reſtituer de tout aſſez reçu de le faire aux Anglois que juſqu'à ce qu'ils fuſſent en état de les chaſſer des Indes, conduite qui deshonoreroit un Gouvernement de Pirates & de Barbares. On ne peut s'étonner que des Auteurs qui précedent à l'honneur de l'impartialité & de la modération, n'oublient ne peut que le ſont aux Hiſtoriens, adoucir de leurs expreſſions l'une décele une paſſion à laquelle on ne s'attendroit point. Voyons de quelle façon un Auteur dont nos Hiſtoriens eux-mêmes ont fait l'éloge, rapporte en abrégé affaires de Banda, & l'on jugera s'ils font fort dignes de croiſer ſur les faits où leur Nation eſt intéreſſée : « Il s'étoit paſſé quelque choſe à Banda, de s'en rendre en poſſeſſion au préjudice des deux Compagnies, & de réparer le mal qui avoit été fait, d'empêcher que les Portugais ne s'y établiſſent, & que peut-être les Infulaires ne ſe mêlent en état de chaſ-

(a) Hiſt. de la Comp. des Indes Holland. T. III. p. 102-106.

Section II. Plaintes des Anglois contre les Hollandois.

Hollandois allegoient pour prétexte des procedures [illegible] qu'ils avoient un droit particulier sur les Isles [illegible] qui [illegible] que la guerre [illegible] parties [illegible] chacun. Mais les [illegible] parce que [illegible] Hollandois [illegible] leur [illegible] Les Hollandois [illegible] leur [illegible] sur [illegible]

(a) Dudley, Hist. Vol. II.

[illegible]

(b) Le Journal Hist. de la Comp. des Indes, T. II. p. 310. 311. 312. &c.

CARTE
PARTICULIERE
DE L'ISLE
D'AMBOINE
Les trois Freres
Echelle de deux Lieues d'Allemagne

artifices & leur mauvaiſe foi les ayant brouillés avec les Bandanois, ceux-ci avoient fait une ceſſion en faveur des Anglois, par un Acte dans toutes les formes; outre cela, tout ce que l'on vient de dire étoit confirmé par les termes exprès du dernier Traité. La verité eſt que les douceurs du profit du Commerce des épiceries, & les grands ſuccès qu'ils avoient eu depuis le premier établiſſement de leur Compagnie, engageoient les Hollandois à étendre leur puiſſance par toutes les voyes poſſibles, & à tout hazard. Ils n'étoient rien moins que délicats dans le choix des moyens & des expediens: les ſcrupules n'arrêtent guéres ce Peuple pauvre & infatigable, quand il s'agit de projets dont l'interêt eſt le grand motif, & ils ne s'en embarraſſent guéres; la fraude, la force, ou la perſuaſion, tout lui eſt indifférent quand il peut parvenir à ſon but par quelqu'un de ces moyens. La maniere dont ils attaquerent les Portugais à Malacca, auſſi bien que leur conduite envers les Anglois leurs Alliés, juſtifient ce que nous avançons.

Section II. *Voyage de Keeling & autres Expeditions.*

La puiſſante Forteresſe de *Batavia*, qui devint bientôt la Capitale du vaſte Empire qu'ils fonderent dans les Indes, étoit comme une eſpece de place qui protégeoit tous leurs procedés, leur puiſſance les mettant à couvert du châtiment. C'étoit là un avantage qui manquoit en ce tems-là aux Anglois, & dont ils avoient grand beſoin. Si cela vint de la nature de notre Gouvernement, porté à la Monarchie, & du peu d'interet que la Cour prenoit aux affaires d'un Commerce dont elle ignoroit les avantages, auſſi bien que les moyens de le mettre en ſureté; ou ſi elle n'étoit pas en état de donner aux Marchands la protection dont ils avoient beſoin dans une conjoncture ſi importante, c'eſt ce que nous laiſſons à la déciſion du Lecteur.

Avantages de la Compagnie Hollandoiſe.

SECTION III.

Section III. *Démêlés entre les Anglois & les Hollandois; Maſſacre d'Amboine &c.*

Nouveaux Démêlés entre les Compagnies Angloiſe & Hollandoiſe: *Négociations, Conférences & Traités pour les terminer: fatale Cataſtrophe d'* Amboine, *avec d'autres particularités.*

NOus ferons voir dans notre Hiſtoire de la Compagnie Hollandoiſe des Indes Orientales, comment ils datent une eſpece de Souveraineté dans les Indes depuis la fondation de leur grand Etabliſſement à *Batavia*, & à quel étonnant degré de puiſſance ils parvinrent en peu de tems. Il eſt certain que les intrigues, la corruption & l'ignorance de la Cour du Roi *Jaques*, les brouilleries qu'il y avoit entre lui & ſon Parlement, la conduite artificieuſe & hardie des Hollandois, de même que la foibleſſe, l'avarice & la timidité de certains Miniſtres d'Angleterre, empêcherent que la Cour n'obtînt aucune ſatisfaction, ne fît aucune repréſentation en faveur de ſes Sujets ruinés, du Commerce ébranlé, & qu'on ne fît aucune des démarches que le devoir du Miniſtere, la juſtice dûe au Public & l'honneur de la Nation exigeoient.

Foibleſſe du Miniſtere Anglois.

Sommaire III. Diverses guerres des Anglois & des Hollandois dans differentes parties de l'Asie.

Mais avant que d'entrer dans le detail de la conduite des Hollandois nos Alliés, nous rapporterons succinctement un voyage où la valeur des Anglois triompha encore glorieusement des forces des Portugais. En l'année 1620 la Compagnie fit bâtir quatre nouveaux vaisseaux, qui étoient depuis trois-cens jusqu'à huit-cens tonneaux. Cette Flotte mit en mer au mois de Février, sous le commandement du Capitaine *Saulding*, elle rencontra vis-à-vis de l'extrémité orientale de la Rade de Jasques une Flotte Portugaise, qui croisoit pour intercepter les Anglois & ruiner leur Commerce en Perse. La Flotte Portugaise consistoit en quatre Galions de quarante pieces de canon, avec trois-cens-cinquante hommes chacun, deux Galeres & six Frégates. Après les avant attaques, le combat dura neuf heures sans discontinuer, la nuit ayant separé les combattans. Les ennemis trouvant que les Anglois étoient gens à leur tenir tête, evacuerent le lendemain de recommencer le combat, & eurent la mortification de voir plusieurs de leurs vaisseaux enlever la meilleure partie de leurs marchandises, qui étoient la proye des vainqueurs. Ils se retirerent, sans faire aucun mouvement pour l'empêcher. Ayant reçu quelques jours après de Goa un secours d'hommes & de munitions, ils hasarderent d'attaquer une seconde fois la Flotte des Compagnies, mais cette attaque leur reussit encore moins que la premiere, car deux de leurs vaisseaux furent coulés à fond, & autres fort endommagés, & ils perdirent beaucoup d'hommes & de monde. Presque toute la perte des Anglois se reduisit à celle du brave *Saulding* leur Commandant, qui fut mortellement blessé d'un balle de mousquet. Après cette action la Flotte prit deux riches Caraques Portugaises, ensuite les vaisseaux se separerent pour se rendre en differens lieux (a)

La Compagnie Angloise envoye une Flotte à la Coromandel & de Perse.

Progrès des Anglois & des Hollandois aux Isles Banda & de Pulo d'Ambone.

Pour revenir aux affaires de la Compagnie du coté de Java, de Banda & d'Amboine, l'adresse & le peu de vigueur du Ministere Anglois encouragerent les Hollandois, qui depuis longtems medit oient d'enlever entierement le Commerce des épiceries à la Compagnie Angloise. En l'année 1613 ils envoyerent à Command à Amboine de plus grandes ecoutes, s'il est possible, que celles qu'ils avoient fait deux ans auparavant à Lantor & à Puloron, leurs actions dans l'une & dans l'autre de ces occasions étant des horreurs pour l'humanité. L'Isle d'*Amboine* a quarante lieues de tour, & est fameuse proche de celle de *Ceram*, donnant son nom à une petite Isle voisine. Elle produit principalement des clous de girofle, qui sont le fonds de son Commerce. Les Anglois y avoient établi cinq Comptoirs, dont le principal étoit dans la ville d'Amboine, pour recueillir & acheter les clous. C'étoit à Amboine que se rendoient les premiers fruits de la Compagnie, & ils avoient fait leur surcharge les Comptoirs de *Hitu* & de *Larica* dans la même Isle, & ceux de *Loan* & de *Cambelu*, sur une Pointe de l'Isle voisine de Ceram (b) Les Hollandois avoient quatre forts, bien pourvus d'hommes, d'armes & de munitions. Le plus considerable étoit à Amboine, les fortifications en étoient bonnes & regulieres, & il étoit muni d'un grand nombre de canons de fonte. Du coté de terre ce

Fort

(a) *Ludlow*, Rec. III. p. 491. (b) *Salmon's Mod.* III. Vol. I. p. 134.

Section III. Dispute entre les Anglois & les Hollandois, élevée à Amboine.

Fort étoit défendu par un fossé large & profond, que la mer remplissoit, outre plusieurs batteries & deux bons demi-bastions en saillie, & de l'autre côté il étoit baigné par la mer. La Garnison étoit ordinairement de 300 Soldats, une Compagnie de Bourgeois libres, de quatre-vingts Matelots, à qui l'on avoit enjoint l'exercice, & qui étoient sous les ordres du Gouverneur Hollandois. D'ailleurs les vaisseaux qui étoient toujours à la rade, sont pour le Commerce, soit pour la défense du Fort, contribuoient encore à la sureté, car c'étoit le rendez-vous pour le Commerce, de Banda, aussi bien que pour celui du reste de l'Isle d'Amboine. a) Comme les Hollandois avoient cessé depuis le massacre de Lantor, les Anglois vivoient dans la ville, sous la protection du Fort pourtant, tranquillement & dans une parfaite sécurité, tant à cause du Traité, qui en vertu de l'ancienne amitié entre les deux Nations, qu'à cause de la conduite des Hollandois à Lantor tant à l'imprudence de quelques-uns des Facteurs Anglois, que à la brutale férocité du Gouverneur Hollandois, desorte que l'on n'en avoit sujet aucune conséquence au désavantage des Hollandois en général, d'autant plus que plusieurs de ceux qui étoient à Amboine, s'étoient fort retirés contre cette action, enfin tout concourut à plonger les Anglois dans une sécurité qui ne fut que par leur ruine.

Plaintes des Facteurs Anglois.

Trois années s'étoient presque écoulées depuis la conclusion du Traité lorsque survint de nouveaux différends. Les Facteurs Anglois se plaignirent des excessives & inutiles dépenses que l'on avoit faites pour les ouvrages & la Garnison du Fort, ils disoient que les Hollandois payoient leur contingent des Trafics en provisions & en toiles de Coromandel, qui se passoient le triple ou le quadruple du premier prix, au-lieu qu'on vouloit que les Anglois payassent leur part argent comptant. On prétendoit que par là les derniers portoient les deux tiers de la charge, qui devoit être égale. Comme ces sortes de disputes continuoient, l'affaire fut enfin portée par devant le Conseil de défense, qui résidoit à Jacatra dans l'Isle de Java, mais le Conseil n'ayant pu la terminer à la satisfaction des parties intéressées, on la renvoya en Europe aux deux Compagnies, ou en dernier ressort au Roi de la Grande Bretagne & aux Etats Généraux, selon les termes du Traité (b).

Pendant qu'on délibéroit à Java & en Europe, les choses s'aigrirent à Amboine, les Anglois se plaignirent plus hautement de l'oppression des Hollandois, tandis que ceux-ci se plaignoient que les Anglois ne vouloient pas contribuer à l'entretien d'une Forteresse, dont ils partageoient les avantages avec eux. Quoique ces accusations réciproques fussent vives, on ne changeoit pas cependant une rupture ouverte, ni même aucune trame secrette de part ni d'autre. Une affaire qui survint fit voir nouvelles combien ces apparences de tranquillité étoient trompeuses: comme elle se termina par l'entière ruine des Etablissemens Anglois de ce côté-là, par la rupture de l'amitié qui avoit subsisté depuis longtems entre les deux Nations, & qui a-

(a) *Valentyn, ubi supra.*

(b) Voy. les Journaux des *Hages* & du Conseil des *Indes* Vol. I.

Section III. *Révolte des Anglois & leur chûte dans l'Isle d'Amboine.*

qu'elle a toujours été depuis une source d'animosité entre les Anglois & les Hollandois, nous nous y étendrons plus que nous n'avons fait sur les autres chefs.

Relation de l'horrible trahison des Anglois d'Amboine.

Un Soldat Japonois, qui étoit dans le Fort d'Amboine au service des Hollandois, se promenant la nuit sur les murailles, entra en conversation avec la Sentinelle. Après quelques questions que lui fit, il s'enquit de l'état du Château & de la force qu'il y avoit, que la vue fait naturellement voir aux Etrangers, qui ne peuvent que la satisfaire la curiosité. Cet homme & ceux de sa nation étoient accoutumés d'aller dans le Château pour échanger la Garde, mais on ne leur permettoit pas d'y passer la nuit parce que l'on ne se fioit pas autant à eux qu'aux Hollandois. Un Officier, qui avoit vu la Sentinelle en conversation avec le Japonois, s'imagina d'abord de leur intention, & l'ayant appellé en instruisit le Gouverneur, qui fit saisir le Japonois, l'appliquer quelque trahison. On l'appliqua à la question, & les insupportables douleurs qu'il souffrit le contraignirent d'avouer que lui & quelques-uns de ses compatriotes étoient complices du crime dont on l'accusoit, sur cette confession entreprise par les tourmens, on arrêta les autres Japonois & un Portugais, Inspecteur des Esclaves des Hollandois, on les appliqua aussi à la question. Ces prévaricateurs durent se mettre à quatre pieds, & pendant ce temps-là les Anglois allèrent au Fort pour leurs affaires, comme à l'ordinaire. Comme ils ne se croyoient coupables de rien, ils ne craignoient rien, quoiqu'ils sachent les prisonniers, & qu'ils entendissent parler de conspiration. Ils n'avoient effectivement aucune liaison avec les Japonois & les Portugais qui étoient accusés. Davis, entr'autres, un Chirurgien Anglois, nommé *Abel Price*, fut conduit prisonnier au Fort pour avoir menacé dans l'yvresse de mettre le feu à la maison d'un Hollandois, contre lequel il avoit une pique. Les Hollandois ne savoient sur leur sujet que la fortune les avoit mis, lui disant qu'ils avoient déclaré que les Anglois avoient eu part à leur conjuration, & qu'ils en tenoient les preuves, & que s'il ne disoit tout par bon, on le traiteroit comme les Japonois, & encore avec plus de rigueur. Ces menaces furent d'abord suivies de l'effet, & les cris mêlés de blasphêmes de la cruauté de ce malheureux, qui avoit contre la conscience ce qu'on exigeoit (a). Après la confession, les Hollandois mandèrent le Capitaine *Towerson*, & les autres Anglois qui étoient sur la rade. Comme ils n'avoient aucun soupçon de ce qui étoit passé avec *Price*, & qu'ils ignoroient le dessein tout au Fort, hormis ceux, qui demeuroient pour quelques affaires dans leur maison. Aussitôt qu'ils parurent, le Gouverneur leur dit de quoi ils étoient accusés. *Towerson* & un autre furent pris dans le Fort, & les autres sur mer, chacun les fers aux pieds sur les Vaisseaux Hollandois qui étoient à la rade. On se saisit aussi de tous ceux qui étoient restés au Comptoir, des coffres, des caisses, des paniers, & de tout ce qui y étoit. La même nuit on traita de la même façon les Anglois qui étoient à Hito & à Larica, & quelques jours après ceux des Comptoirs de Lasse & de

(a) Collection of Voyages from Harley's Library, T. VII. p. 227

& de Cambelle, & tous les Officiers de la Compagnie furent amenés à Amboine, chargés de fers.

Aussitôt qu'on les eut tous arrêtés, le Gouverneur & le Fiscal procéderent à l'instruction du procès, ils firent revenir *Jean Beaumont* de Java, *Jacques Johnson*, qu'on avoit renvoyé à bord, & les firent séparer. On mit *Johnson* à la torture pendant que *Beaumont* étoit dans une chambre voisine, d'où il pouvoit entendre les gemissemens & les cris de son malheureux compagnon, après lui avoir fait souffrir tous les tourmens qu'ils jugerent à propos. *Price* fut épargné, mais *Johnson* ayant persisté à nier tout ce dont on le chargeoit, on fit entrer *Price*, & on l'appliqua de nouveau à la question. L'infortuné plus d'une heure il fut mis en témoignage de son innocence, & qu'il n'avoit aucune connoissance de cette affaire, mais les tourmens qu'on lui fit souffrir, & enfin avant été mouillé d'eau, tout son corps fut entièrement brûlé, & on le jetta dans un cou, où on le mit sous la garde de quelques soldats (a). Que l'on peut justement appliquer ici ces mots de *Virgile*, *Arma furens furori, quæ tum meritus supplicia expet!* Rien ne put égaler l'inhumanité, la cruauté de la barbarie des Juges, que la constance de quelques-uns des accusés. *Emanuel Thomson* prit la place de *Johnson*, & on le fit souffrir les mêmes tourmens mais il ne fut pas de même, n'avant été qu'une demi-heure à la question, on le mit ensuite à quartier, pour amener *Beaumont*, qui avoit entendu toute cette cruelle scène pendant qu'on le mettoit en état d'être torturé, il mala fut avec des transports de désespoir inexprimables, de sorte qu'on le renvoya, le Gouverneur disant qu'il avoit pitié de lui, à cause qu'il étoit vieux. Le lendemain on fit revenir neuf autres de ceux des malheureux *Johnson* & *Colbert* mais toute l'affaire avec les plus terribles circonstances, on s'attacha alors par les mains & les pieds, on mit un mouchoir autour du col, & deux hommes s'y préparoient à lui donner sa question par l'eau. La vue de ce funeste spectacle engagea de demander du repos, en promettant de faire une confession sincere, mais on n'eut pas fait une cruelle préparation, qu'il commença à proférer de fort extravagances avec une merveilleuse force. Le Fiscal irrité de sa persévérance ordonna qu'on le mit à la question, alors il demanda grace encore & promit sa promesse, mais comme je fus, apparemment, qu'il n'en vouloit pas encore me faire souffrir, je suis prêt de confesser tout ce qu'il vous plaira, pourvu que vous me donniez auparavant quelque temps durer. Avant donner garde quelques moments le silence, on entendit qu'il y avoit quelques mots qu'on dit quelques autres des gentilshommes avoient préparé de surprendre à leur avantage l'assistance des Japonois. Le Fiscal l'interrompit pour lui demander si *Towerson* n'étoit pas entré dans le complot, il répondit que non. Le Fiscal lui dit alors qu'il mentoit, & le pressa de dire que *Towerson* avoit assemblé tous les Anglois, & leur avoit représenté que les pratiques & l'autorité des Hollandois avoient obligé de former un projet dont le succès étoit infaillible, sans y comprendre de leur garder le secret. Un Hollandois,

III. *Demandes faites aux Anglois & réponses de Beaumont.*

(a) *Purchas*, Hist. of the East Indies, Vol. II.

Section III. *Démêlés entre les Anglois & les Hollandois. Affaire d'Amboine.*

qui étoit present, demanda à *Colfer* s'il n'avoit pas fait serment sur la Bible de garder le secret? *Colfer* le lui avoit fait. de grands sermens, disant qu'il n'avoit aucune connoissance de rien de pareil. Le premier ordre qu'on donna de l'appliquer à la question, il se retracta, & dit ce qu'ils voulurent. On lui demanda si les Anglois des autres Comptoirs n'étoient pas complices de la conspiration? Si le Président Anglois de *Jacatra*, ou *Wittem*, leur Agent à Banda, n'en avoient pas eu connoissance? questions auxquelles il répondit négativement. On continua à lui demander de quelle maniere les Japonois auroient executé cet dessein? Comme il hésitoit, ne sachant que répondre, le Fiscal le tira d'embarras, en lui demandant si sur chaque bastion du Fort il ne devoit pas se rendre tout Japonois, & deux à la porte du Gouverneur pour le tuer quand il sortiroit pour savoir ce qui causoit le tumulte qu'on devoit exciter? Un des assistans, indigné d'une pareille procedure, cria au Fiscal qu'il cessât de dicter au prevenu ce qu'il avoit à dire, & qu'il le laissât parler de lui-même. Le Fiscal, fort peu content Juge n'insista plus, & demanda quelle recompense les Japonois devoient avoir pour leurs services? *Colfer* répondit tout ce qu'il voulut, mais n'ayant pu rien dire touchant le tems de l'execution de la conspiration, ni marquer aucune autre circonstance qui put y donner un air de verité, on le renvoya (a).

Enfuite on interrogea *Colfer* avec cet appareil infernal dont on fait le Théâtre & des tourmens qu'on avoit fait souffrir à ses compagnons, qui répondit de la maniere qu'il crut la plus agreable à ses Juges, mais quand il fut forti il tomba à genoux, en demandant pardon au Ciel des fauſſetés qu'il avoit dites, & en protestant hautement de son innocence, & de la parfaite ignorance où il étoit de la pretendue conspiration. *Jean Clerk*, qui prit la place de *Colfer*, ne fut pas si aisé à effrayer & à reduire, il soutint pendant deux grandes heures les tourmens les plus horribles de la question du feu & de l'eau, par lesquels on tâchoit le contraindre de confesser ce qu'il ignoroit. Pour donner au Lecteur une legere idée de la barbarie des Hollandois, j'en rapporte ici succinctement de quelle maniere les Juges traitoient ce pauvre miserable. On lui attacha les bras autant qu'il fut possible sur une perche fort large, par le moyen d'anneaux de fer qui étoient aux extremités: on la coucha & la fit passer de la même maniere, ensuite on mit autour du visage & du col un linge à travers lequel put entrer l'eau qu'on y jetteroit. Les Bourreaux versoient alors dans ce linge de grandes jarres d'eau, & comme elle lui alloit au dessus de la bouche & des narines, & malheureux ne pouvoit respirer sans en avaler une grande quantité, enfin on la retiroit avant qu'il fut suffoqué, ce qui revoltoit l'imagination, & effrayoit si puissamment ceux qui étoient présens, que plusieurs d'entr'eux se bouchoient le nez & la bouche, & le corps en la posture dont on fait la grossesse, les mains devinrent comme des roches, & les veines semblerent prêtes à faire éclater leur peau. Après avoir fait subir à Clerk cette cruelle torture, on lui donna la question d'une autre maniere, en le faisant rendre ce qu'il avoit ava-

lé

(a) *La Colleb. cucl.* (b) *Salmon ubi sup.*

lé avec tant de peine & de douleur. Lorſqu'il eut ſoutenu ce ſecond ſupplice avec la même conſtance, le Fiscal & ſes Hourſ aux dirent qu'il falloit qu'il eût un charme, qu'il fût un Sorcier ou un Diable pour ſoutenir d'auſſi inſupportables tourmens. S'imaginant que le charme pouvoit reſider dans ſes cheveux, ils les lui coupérent, & en mirent en œuvre un troiſième [illegible]. On le hiſſa comme auparavant, après quoi on lui frotta les jambes, les mit des torches ardentes à la plante des pieds, juſqu'à ce que la graiſſe eut en découlé les éteignit. On le mit à la chaîne avec d'autres, mais inutilement, alors ils portérent leur diabolique fureur juſqu'à lui arracher le bout des mains & aux bras, épaules, [illegible] formenté par les tourmens, il parut vouloir ſe rendre, mais comme il n'étoit pas en état de former une déclaration [illegible], les juges furent obligés de le garder par des quarts [illegible], qu'il lui étoit impoſſible de ne pas entendre leur deſtination (a). Cependant avec toute leur cruauté & leur ruſe, tout ce qu'ils purent tirer de lui, ſe réduiſit à de ſimples *Oui* & *Non*, ſelon qu'il remarquoit qu'ils ſe ſouhaitoient. On le fit emporter dans l'état où il étoit par quatre Noirs, & jetter dans une autre priſon, où il fut ſans qu'un Chirurgien vint panſer ſes playes, il ſe trouva avant peu rempli de vers, qui lui firent plus ſouffrir. Ainſi finit la Chrétienté. Occupations du Demaine [illegible] qu'il faut ajouter avant que de finir avec les perſonnes [illegible] qui avoient animé ces *Iſles*, & qui pouvoient encore y faire revivre, ſuivant les vues, & [illegible] dans le même but que *Coxt* & ſes compagnons de ſa fraude, chargés de fers (b).

Le lendemain matin on amena dans la chambre de la queſtion *Guillaume Gerritz*, *Jean Lucas* & quelques Japonois, on força par toutes ſortes de cruautés les derniers à accuſer leurs deux Anglois, & *Gerritz* pour éviter les mêmes tourmens, avoua la vérité de leur déposition. On en uſa de même à l'égard des autres Japonois & de *Lucas*, mais celui-ci perſiſta à nier le fait, juſqu'à ce qu'on lui eut fait ſouffrir la queſtion de l'eau. Quand ils eurent conſeillé on les renvoya en priſon, & l'on ramena *Beaumont*. On lui confronta *Griggs*, qui l'accuſa d'avoir été préſent quand la conſpiration avoit été formée, ce qu'il nia avec les plus fortes exécrations & les ſermens les plus terribles, juſqu'à ce qu'il fut contraint d'avouer par la queſtion de l'eau, mais dès qu'il fut ſoulagé, il déclara n'en ſoulagement que ce qu'il avoit confeſſé étoit faux, mais même impoſſible, comme il le prouva par pluſieurs circonſtances. Cela n'empêcha pas que la crainte de ces nouvelles tortures ne l'engageât à ſigner la confeſſion, après quoi on le mit dans les chaînes d'un poids inſupportable avec les autres, & on le renvoya dans la puante priſon où il avoit été (c).

Un certain enfant, *M. George Sharrock*, qui avoit été quelque tems

III. *Hoſtilités entre les Anglois & Hollandois dans l'Amboine.*

(a) *Purchas*, Vol. II.
(b) *Recueil de Voyages des Indes*, Vol. II. *Churchill*, Collection of Voyages, Vol. I. p. 145.
(c) *Recueil de Voyages des Indes*, Vol. I. p. 146.

Sharrett fait un des Comtes de Hitz. Cet informateur n'eut pas été inutile dans la suite ou le dessein de la querelle, qu'il prit Dieu de le mettre en état, pour exciter les cris de la tourbe que ses émissaires avoient soufflez, d'inventer des mensonges à faire évanouir, contre la conscience & les intentions de la conférence, pour persuader les Juges & le Gouverneur de la querelle. Quand il fut dans la chambre, où l'on devoit la juger, & où les Bourreaux étoient prêts avec des jarres d'eau de diverses sortes, pour les interrogatoires. Mais la conscience de *Sharrett* triompha de ses tourments, il fit un grand cri, & protesta devant Dieu & devant les hommes de son innocence, en des termes qui auroient percé le cœur de gens qui n'auroient pas été à l'épreuve de toute compassion & de tout sentiment d'humanité. Mais on le déclara que s'il ne faisoit une ample & entière confession, on le feroit souffrir tout ce qu'on pourroit par l'eau & le feu, & qu'enfin on le traiteroit par les pieds au gibet. Comme il persista à soutenir son innocence, le Fiscal ordonna qu'on mît en œuvre l'horrible question, il demanda alors un moment de délai, & allegua pour la défaite, qu'il étoit à *Iuda le* premier jour de l'an, que c'étoit celui où on croioit que la prétendue conjuration avoit été tramée, offrant de prouver par des témoins dignes de foi, tant Hollandois qu'Anglois, qu'il n'avoit pas été à Amboine depuis ce jour-là. Les Juges ayant rapporté leurs sentimens, il déclara qu'il avoit souvent ouï dire à *Clark*, qu'il se vengeroit sur les Hollandois des torts insupportables qu'ils avoient faits aux Anglois, & que pour l'exécution de sa vengeance *Clark* avoit proposé un excellent projet à *Towerson*. Pendant qu'il tenoit un discours si plausible le Gouverneur & le Fiscal firent crier leurs fanfares, par des gens apostés, & par un roulement de tambour, sur leur retour. *Sharrett* ajouta que *Clark* avoit dit qu'il avoit demandé à *Towerson* la permission d'aller à Macassar pour prendre avec les Espagnols des mesures, afin de se rendre maîtres des autres Comptoirs à Ceram & à Amboine, quand il n'auroit pas de vaisseaux à sa rade. On lui demanda ce que *Towerson* avoit répondu à la proposition de *Clark*? Il répliqua que *Towerson* avoit été extrêmement indigné du lâche projet de ces hommes, & qu'il n'avoit jamais pu en souffrir la vue depuis. Le Fiscal, mécontent de cette dernière article de la confession, lui dit en colère qu'il mentoit, & le menaça de nouveau de la question (a). *Sharrett* demanda encore du répit, & tint un langage fort différent du premier. Il déclara que *Clark* lui avoit parlé un jour d'une conjuration pour s'emparer du Fort, & lui avoit demandé de l'entrer, après quoi il avoit répondu, en demandant si le Commandeur *Towerson* y avoit part, & qu'ayant appris qu'il entroit, il avoit cru devoir couvrir les autres de crimes à l'effet ainsi, sans qu'il y eût rien de vrai dans la confession qu'il venoit de faire, d'autant plus volontiers, qu'il reconnoissoit en prison, & avant la question, que *Clark* n'étoit à blâmer de rien, & qu'il étoit un homme de bien. Enfin, après avoir été à la torture, on lui fit signer la confession, & après qu'il eut été mis au Fiscal, que tout ce qu'il signoit pour éviter la question, étoit

(a) *Dagh. Reg.*

était absolument faux, & sans le moindre fondement. Le Fiscal lui reprochant qu'il avoit un menteur, il éclata en invectives amères contre lui, l'accusant de répandre le sang innocent, & de vous répondrez, lui dit-il, à votre Dieu au jour du Jugement (a).

Les autres prisonniers furent traités de la même manière, on leur arracha à force de tourmens moins une confession, car quand l'excès de la douleur leur ôtoit toute liberté d'esprit, ils leur faisoient avouer ce qu'ils vouloient. Mais ce qu'il y a de plus frappant, & ce qui met leur innocence au dessus de tout soupçon, c'est la conduite des Juges dans cette occasion, la nature des procédures, & sur-tout le désaveu de tout ce qu'ils ont confessé à la question, avant que d'y être appliqués, pendant qu'on la leur donnoit & après en avoir été ôtés, confirmé par la révocation de leurs confessions signées, un moment avant qu'on les exécutât. Leurs protestations solennelles, & leur appel au redoutable tribunal du Tout-puissant dans ce moment terrible, ne pouvoient laisser l'ombre de doute dans l'esprit des Hollandois le plus prévenu, ils ne laissent pas de persister dans leur damnable & détestable barbarie contre l'évidence des preuves, les hurlemens de la conscience, le dictamen de la Raison, & l'humanité.

III. *Tentatives faites par les Anglois & les Hollandois dans Ajuthia & Amboine.*

Le 25 Février 1623, tous les Prisonniers tant Anglois que Japonois & le Portugais furent solemnellement condamnés à mort, à l'exception de quelques-uns, qui prouvèrent clairement qu'ils avoient été à Hirado dans le tems que la prétendue conspiration avoit été faite. Le lendemain on les conduisit dans la grande Salle, où les Pasteurs Hollandois vinrent pour les préparer à la mort. MM. *Towerson* & *Thomson* étoient dans des chambres à part. Ce fut-là que les infortunés Anglois reprochèrent aux Japonois d'avoir causé leur malheur & la mort de gens qu'ils n'avoient presque pas vus, & qu'ils n'avoient jamais fréquentés, sur quoi ceux-ci montrèrent leurs corps qui portoient encore les marques de la torture, & ajoutèrent que la chair & le sang ne pouvoient pas résister à des tourmens qui changeoient la nature des pierres & les rendroient sensibles. *Collins* & *Towerson* eurent leur grâce, le premier ayant tiré au sort avec quatre autres, & l'autre ayant été sauvé par l'intercession de deux Marchands Hollandois. Les autres Anglois au nombre de dix, le Portugais & onze Japonois furent exécutés le lendemain, en protestant tous de leur innocence jusqu'au dernier soupir (b). C'est ainsi que les Facteurs Anglois furent les victimes de l'avarice, de la jalousie, de la vengeance & de l'inhumanité de la Compagnie Hollandoise, & toutes les circonstances laissent un tache ineffaçable à la réputation des Hollandois, & feront à jamais l'opprobre de l'humanité, comme le juste sujet d'un éternel ressentiment & d'animosité chez la Nation Angloise. (*).

Le

(a) Vid. Vol. II. of the Harleian Collect. (b) Hist. de Dapper, T. II. of Voy. p. 222.

(*) Guillaume Crispin, & quelques autres, écrivirent sur les tablettes la déclaration suivante, qu'il remit à *Powel* & aux autres à qui l'on fit grâce, & que ceux-ci envoyèrent à

Le lendemain de l'entretien on fit par ordre du Gouverneur des très humbles excuses publiques, et on rendit des actions de graces d'une délivrance aussi

[illegible]

[illegible]

Jean Oxden.

[illegible]

(1) [illegible]
(2) [illegible]

Sommaire III. Dissolution entre les Anglois & les Hollandois dans l'Isle d'Amboine.

Collins & *Webber* furent amenés devant le Gouverneur, qui dit à *Sharwell* qu'on l'envoyeroit à Jacatra, où le Gouverneur decideroit de son sort, & aux autres qu'il leur faisoit grace lui-même par un principe de compassion. Après quoi il les regala de vin, & leur donna d'autres marques d'une fausse & perfide considération (a), verifiant par son procedé la remarque d'un Poëte, *qu'un homme peut flatter & jouer, & être un fourbe.*

Tout étant fini ainsi à Amboine, le Gouverneur & le Fiscal se rendirent à Banda, pour faire des enquêtes de la conduite de *Weeden*, Agent des Anglois dans cette Isle, mais ils ne trouverent rien qui pût donner le moindre fondement, ni les mettre en état de remplir leurs vues. Ils s'en retournerent, ayant honteusement echoüé dans le dessein de renouveller cette sanglante tragedie. *Weeden*, qui vit le desordre où tomberent les affaires de la Compagnie à Amboine, loua une Pinasse, & se rendit promptement dans la rade d'Amboine, où il manda tous les Facteurs que le Gouverneur Hollandois avoit envoyés dans les Comptoirs des Anglois, quand il les eut assemblés, il les examina longuement sur le sujet de la conspiration, & ayant comparé leur rapport avec les declarations de ceux qu'on avoit executés, il ne put douter que tout cela ne fût un projet premedité du Gouverneur pour ruiner le commerce des Anglois dans l'Isle. *Weeden*, voyant qu'il étoit de l'honneur & de l'interêt de ses Maîtres, de soutenir en faveur les pauvres restes des Anglois d'Amboine, les fit embarquer avec lui pour prendre la route de Jacatra. Quant aux effets de la Compagnie qui avoient été saisis, mais ne trouvoient point qu'il fut jamais obtenir du Gouverneur Hollandois de les lui restituer (b) connoissance qui, sans autre preuve, convainc les Hollandois, & ne laisse aucun doute sur leurs intentions dans l'esprit de tout homme desinteressé & impartial. Les fatales nouvelles de ce qui s'étoit passé à Amboine étant parvenues à Jacatra, le Président & le Conseil Anglois, sachant d'ailleurs du procedé barbare du Gouverneur & du Fiscal d'Amboine, envoyerent demander au Général en quelle autorité le Gouverneur d'Amboine avoit entrepris d'en venir à de si criminelles extremités avec les Anglois, & s'il approuvoit ce qu'il avoit fait? Le Général repondit que le Gouverneur d'Amboine tenoit ses pouvoirs des Etats Generaux, & que tant pour le Civil que pour le Militaire il étendoit sa Jurisdiction sur tout son Gouvernement, que les procedures qu'on avoit faites contre les Anglois coupables de trahison, étoient non seulement justes, mais indispensablement necessaires, comme on l'avoit reconnu par la Copie de leur confession, que le Général envoya au Président Anglois.

Sentence de cette affaire.

Conduite des Hollandois.

Il paroît par là que le massacre d'Amboine n'étoit pas une action que le Gouverneur & le Fiscal eussent commise de gayeté de cœur, quoique leur caractere naturel eut pu ajouter par rapport à la cruauté & aux circonstances, mais un projet fait de sang froid & de dessein premedité par la Com-

(a) *Mem. Hist.* (b) *Lockard, Hist. Nov. from the year 1622.*

Compagnie, & dans la fuite appuyé & ſoutenu des Etats Generaux par mille artifices & ſubterfuges, par de fauſſes Gloſes & de fauſſes Copies de confeſſions extorquées. La premiere *véritable Declaration*, ainſi nommée *de la Conſpiration* envoyée en Europe au mois de Juin 1624 par la Pinaſſe *le Lievre*, eſt une Piece en derniere fauſſe, dans laquelle les confeſſions des infortunés Anglois ſont interpolées, falſifiées, & châtrées de maniere à mettre la conduite du Gouverneur d'Amboine dans le jour le plus favorable, mais comme le meurtre ſe découvre toujours de lui-même par des circonſtances imprevues, malheureuſement cette Copie des confeſſions étoit differente ſur pluſieurs des articles les plus importans, de celle qu'on avoit envoyée à Jacatra, & de l'original qu'on eut ordre d'envoyer l'année ſuivante (a) (*).

III. Deteſtable conduite des Anglois & des Hollandois dans cette affaire & dans celle d'Amboine.

Sans entrer dans le detail de ce qu'on a allegué de part & d'autre, qu'il nous ſuffiſe de recapituler ici en un petit nombre de circonſtances, qui rendent croyable au plus haut point l'innocence de ces infortunés & qui font voir que la conduite des Hollandois & leurs motifs ſont non ſeulement ſuſpects, mais ſans contredit lâches, inſidieux & barbares (†). En pre-

Recapitulation des Faits.

(a) Collect. of Voy. Part. Liv. T. II.

(*) Recueil de Voyages fait par les Membres de la Bibliotheque Hollandoiſe avec une Relation complette de cette révoltante catastrophe. On y verra les ſubtiles défenſes de la Compagnie Hollandoiſe & des Etats-Generaux, leurs artifices étonnans & inſpirés ſeulement par une ame [illegible] déterminée, qui n'a y a point de Chriſtie en état de la percer. Il y verra auſſi les remontrances de la Compagnie Angloiſe au Miniſtere, & celles du Miniſtere aux Etats-Generaux. Vol. I. VIII.

(†) Quoique nous ayons rapporté plus haut la ſubſtance des proteſtations Articles du Traité entre la Grande Bretagne & la Hollande, peut-être ne ſera-t-il pas ſuperflu de voir un Traité tout du long, parce que cela fera à bien connoître plus clairement l'état du Commerce des deux Nations, dans le tems que les parts de la Compagnie de la Compagnie Angloiſe & qui explique naturellement la ſecurité où ſe trouvoient les Anglois reſidens à Amboine, nonobſtant quelques différends avec les Hollandois. Le Traité ſuivant eſt une confirmation de celui qui avoit été conclu entre les Compagnies Angloiſe & Hollandoiſe des Indes Orientales, ſous la direction des Commiſſaires des deux Nations.

Cette Piece porte, qu'on avoit conclu à Londres en l'année courante 1619 un Traité entre pluſieurs Commiſſaires, Membres du Conſeil Privé du Roi, nommés à cet effet, & autres de la Compagnie Angloiſe des Indes Orientales d'une part, & les Commiſſaires de leurs Hautes Puiſſances les Etats Généraux nommés aussi à cet effet de leurs Corps) & d'autres de la Compagnie Hollandoiſe des Indes Orientales d'autre part.

Y ayant eu de pluſieurs années des débats & de la mésintelligence entre la Compagnie Angloiſe & Hollandoiſe des Indes Orientales, pour raiſon de quoi il s'eſt tenu des conférences entre les Cours Privés de ces Compagnies, tant à Londres en 1615, qu'à la Haye en 1619, ſans en venir à une concluſion. Sa Majeſté & les dits Seigneurs Etats déſirant que leurs Sujets vécuſſent en amitié & en bonne harmonie, & leur ôtant de leurs mains les difficultés qui pourroient y naître, ont trouvé à propos d'ordonner de nouveau de reprendre cette affaire dans une troiſieme Conférence, par le moyen des Commiſſaires de ces Compagnies, aſſiſtés par des perſonnes du Conſeil Privé de Sa Majeſté & du Corps des Etats Generaux, que Sa Majeſté & les Etats-Generaux nommeront.— Suivent les noms des Commiſſaires nommés par le Roi & par les Etats-Generaux pour aſſiſter à ce Traité — que

Serment
du
Gouverneur
Anglois &
de Bantam
dans
l'Isle de
Java

pu avoir lieu, leur procede à Pondichery & à Bantam ne devoit-il pas suffisamment leurs vues, & ne prouve-t-il pas qu'ils étoient déterminés à ne

de Mercédé à Indien Empereur dans ses Estats, & à que de ces dernes les pouvoir [illegible], afin que par ce moyen [illegible] à leur dévotion [illegible] la conclusion d'une [illegible] [illegible] [illegible]

négliger aucun moyen pour se rendre absolument maîtres du Commerce des épiceries? Si les Anglois d'Amboine & Antonil comptoient, quel mo-

Survey III. Droits entre les Anglois & Hollandois dans l'Inde & à Amboine.

le regarde à propos. Chaque Navire leur doit de 6 à huit cents rixdales, & leurs navires de cette compagnie hebdomadaire, avec trente pieces de canon, depuis huit pilgrs à dix huit cents tonneaux de haut, des marchandises & autres choses nécessaires.

XI. La Compagnie Angloise ne peut avoir de Comptoirs [illegible] des Galettes & des autres petits Bâtimens que lorsque nécessaires pour la défense du Commerce.

XII. Les Forts & les Garnisons dans les Isles Moluques, à Banda & à Amboine, seront entretenus aux dépens de tous les Marchands qui en exporteront des marchandises, & seront réglés par le Conseil de défense, pris par les Agents des deux Nations, & revus de tems en tems. Ainsi que ces Isles seront considérées en Traité des deux Compagnies pour la préservation des Indes.

XIII. Pour mieux pourvoir au maintien du Commerce on établira un Conseil de défense, qui considérera en bons patriotes des plus considérables des Indes, de l'une & de l'autre Nation, & où les Anglois & les Hollandois présideront tour à tour.

XIV. Le Conseil de défense réglera toutes les affaires qui concerneront la défense par mer & [illegible] des Navires de guerre.

XV. Il y aura aussi des deux nations différentes pour commander des Forts & des Garnisons, & [illegible] du pouvoir de faire revivre les emplois aux Recrues de ces armées.

XVI. Les Navires de guerre seront entretenus dans les postes qu'on leur aura marqués, & seront sous les ordres du Conseil de défense. Les mêmes pouvoirs leur employés à empêcher des marchandises dans les Ports de leur destination.

XVII. Quoique chacun dépendant ses pouvoirs à en servir pour transporter des marchandises d'un [illegible] pour le besoin de leurs Compagnies respectives, avec la confirmation du Conseil de défense.

XVIII. Et afin de laisser le Saint Conseil bien autorisé à employer le nombre de Navires marchands, qui [illegible] propres pour la défense ordinaire.

XIX. Les pertes & les dommages survenus dans quelque affaire pour la défense commune, ou dans un navire de quelque expédition pour toute défense, seront portés également à [illegible] communs, les gens & les prises qu'on fera, seront aussi à l'avantage commun.

XX. Un semblable égard à l'égard des Navires marchands employés en pareille occasion. & dans ces cas, les Soldats & les provisions pour les Matelots seront aux frais communs des deux Compagnies. Et en considération de l'interruption de leur Commerce lorsque on les employera de cette façon, le Conseil de défense leur en tiendra le dédommagement qu'il trouvera convenable.

XXI. Mais si quelque Vaisseau de guerre [illegible] dans le propre Rade, ou dans son Port, ou que l'on y blâme ou en fasse [illegible] quelque dommage par temps ou par quelque autre accident, le tout sera aux pertes à la charge de la Communauté, mais sera payable par les deux Compagnies [illegible] Navires appartenants.

XXII. Pour [illegible] toutes les pertes qui arriveront à cause ou faute de la valeur des Vaisseaux perdus ou endommagés, le Conseil de défense estimera les Navires de guerre & les autres qui [illegible] employé pour le service commun.

XXIII. Les Forts & autres [illegible] marqués des noms de ceux qui les possédoient [illegible].

XXIV. Finalement on a agité la question touchant la construction de quelques nouveaux Forts [illegible] Anglois à ceux établis pour la sûreté de leurs marchandises & des [illegible] & il convient de [illegible] cette question toutes les fois [illegible] & on [illegible] [illegible] quelques [illegible] [illegible] de Forts de quelle [illegible] & [illegible] [illegible] pouvoir être nécessaires dans la suite, on pourra y pourvoir, & le dessein [illegible] [illegible] des deux Parties.

XXV. A l'égard des Forts que on pourroit [illegible] dans quelque autre endroit des Indes, à Banda excepté, on y mettra Garnison en commun, ou la laissa pa-

Environ 111. *Etat des affaires entre les Anglois & les Indiens: Affaires d'Europe.*

motif pouvoit les empêcher de se dérober au châtiment, qu'ils voyoient infliger à leurs prétendus complices les Japonois, qui avoient été massacrés

tuels également, selon que le Conseil de défense le jugera le plus expédient.

XXVI. On travaillera incessamment à ouvrir & établir un Commerce libre à la Chine, & en d'autres lieux des Indes, par les voyes que le Conseil de défense trouvera les plus convenables.

XXVII. Aucune des deux Compagnies ne pourra exclure l'autre du Commerce par force, ou par des Traités séparés, mais il sera libre à chacune de trafiquer par tout, tant dans l'étendue de la jurisdiction des Forts & des Villes de l'autre, que par tout ailleurs.

XXVIII. On est convenu, que d'autres personnes qui ne sont pas du corps de deux Compagnies, ne pourront sans leur consentement participer aux bénéfices de ce présent Traité. Si un Sujet de l'une ou de l'autre Nation, n'étant pas du corps entrepreneur quelque chose au préjudice des deux Compagnies, elles feront cause commune pour maintenir leurs privileges respectifs. On s'addressera à Sa Sainteté Majesté, & aux saints Seigneurs Etats, pour les supplier de n'autoriser aucune autre Compagnie à se mêler du Commerce & de la Navigation des Indes, tant que le présent Traité subsistera.

XXIX. Si l'une ou l'autre Compagnie a deux quelque: enlevé des Indes un Comptoir ou des Forts, ou s'elle y trafique, & qu'il arrive par la mort des Facteurs ou par quelque autre accident, que les effets des uns ou des autres restent sans qu'il y ait personne de légitimement autorisé d'en prendre l'administration en main, les Facteurs & les Officiers de l'autre Compagnie se mettront en possession des biens & des effets délaissés & les conserveront, sans toucher pour les propriétaires, à qui ils les remettront en son tems.

XXX. Le présent Traité subsistera vingt ans, & si dans cet intervalle il survient quelque différend qui ne puisse être terminé par le Conseil de défense, ni en Europe par les deux Compagnies, on en renvoyera la décision au Roi de la Grande Bretagne & aux Seigneurs Etats Généraux, qui seront supplies de vouloir les terminer graciesement à la satisfaction des Parties respectives. Tous ces actes seront également & inviolablement observés de part & d'autre, suivant la véritable intention & le sens de ce Traité. Les Seigneurs susnommés promettent que Sa Majesté le Roi de la Grande Bretagne, les Seigneurs Etats Generaux, & les deux Compagnies approuveront, confirmeront & ratifieront ce Traité, & qu'on fera en échange des ratifications en bonne & due forme.

Fait à Londres le 3 du Juillet 1619, vieux Stile.

Etoit signé par les Seigneurs susnommés & par les Commissaires des deux Compagnies.

Suit la Ratification.

„ Nous avons lu, examiné & pesé mûrement chacun le présent Traité, nous l'avons approuvé, confirmé & ratifié, l'approuvons, le confirmons & le ratifions par ces présentes, promettant de l'observer & de faire observer dans tous ses points & articles tout ce qui nous concerne, ou Sujets. Compagnie de Marchands Anglois, sans souffrir qu'on y contrevienne en aucune maniere directement ou indirectement de quelque nature que ce soit. „ Nous acquiesçons à ce qui est contenu dans le neuvieme Article, & nous nous engageons, tant que le présent Traité subsistera, de ne point donner d'autre Compagnie que celle qui est établie, pour le mêler du Commerce & de la Navigation des Indes. En foi duquel nous avons signé ces présentes, & mis le sceau de notre grand Sceau.

„ *Fait à Westminster, le 18 Juillet 1619, de notre Regne le dix-septieme.*

Jaques Rex. *par Concil.*

Et

mêt quatre jours auparavant? Ils ne pouvoient compter sur la fidélité de sur la constance de ces malheureux, au milieu des cruels tourmens de la torture, & ils ne pouvoient s'imaginer, que le but de la question étant d'extorquer une fausse confession, que le Gouverneur Hollandois n'auroit aucun égard aux dépositions contre eux, sur-tout après les derniers démêlés qu'ils avoient eu avec lui. On pourroit encore demander comment douze ou quatorze Anglois avec un pareil nombre de Japonois, sans aucun Officier militaire parmi eux, ont pu entreprendre avec la moindre espérance de succès de s'emparer d'une Place bien fortifiée, où il y avoit une Garnison de deux ou trois-cens soldats, ou tout un pareil nombre de Milices, prêts au premier ordre, & inviolablement affectionnés? Ou suppose qu'ils eussent eu le bonheur de réussir dans le projet de s'emparer du Château, nonobstant les soins d'un Gouverneur vigilant, rusé & soupçonneux, & la force de Troupes réglées, avec quelle apparence pouvoient-ils se flatter de conserver leur conquête? *Tavernier*, *Cajon* & quelques autres Anglois paroissent avoir été gens de sens, qui ne pouvoient guères adopter un semblable projet, supposé que quelques têtes chaudes & imprudentes le leur eussent proposé. On ne voit que deux témoins contre *Tavernier* en particulier. L'un dit qu'on lui a fait une telle proposition, & qu'il l'a rejettée avec indignation. L'autre déclare avant & après la question, que ce qu'il va confesser & ce qu'il a confessé, n'est qu'à cause des cruels tourmens qu'on lui a fait souffrir, dont il a voulu se délivrer à tout prix. En supposant donc que le Gouverneur étoit en droit de prendre connoissance du crime, & que sa Femme fut coupable, sous quel prétexte & en vertu de quelle preuve a-t-on exécuté *Tavernier*, le Chef des Anglois dans l'Isle? Mais on trouvera la prétendue conspiration d'autant moins vraisemblable, si l'on considère que toutes les armes que les Anglois avoient pour entreprendre une action aussi hazardeuse, se réduisoient à trois vieux sabres, deux mousquets hors d'état de servir, une demi-livre de poudre, & un peu de dragée (*a*). Mais, dit-on, le dessein n'étoit peut-être pas de s'emparer du Fort, mais de le faire sauter, comme cela paroît par la confession extorquée d'un des criminels. Mais une demi-livre de poudre étoit-elle suffisante pour une entreprise aussi désespérée? Supposé qu'elle réussît, les Anglois avoient-ils dessein de s'ensevelir sous les ruines, ou avoient-ils dessein de se défendre contre les Garnisons des trois autres Forts de l'Isle, & contre les Equipages de plusieurs Vaisseaux Hollandois qui étoient à la rade? On conçoit qu'un homme d'en-

Section III. *Dernière guerre des Anglois & des Hollandois. Affaire d'Amboine.*

Soupçons de la Cour.

(*a*) La Collection de Voyages citée. *Harris Collect. & Dapper Hist. l. c.*

Per quem Regem prodiit nemo hactenus.

Nous avons rapporté ce Traité tout du long, pour faire voir combien peu les Hollandois respectoient les Alliances, & les Traités les plus solennels, dès que l'intérêt en est intéressé. Le Lecteur pourra, sans notre secours, tirer des conséquences de ce Traité, & de ce que nous avons rapporté de la conduite de ces dignes Alliés, qui ne feront pas fort à l'honneur des deux Nations.

Section III. Diverses causes de la haine des Hollandois contre les Anglois.

d'autant de sens que *Towerson* dut avoir peu de cette circonstance. Mais en passant sous silence mille absurdités qui se trouvent dans l'Apologie des Hollandois, ne doit-on avoir aucun égard au témoignage de gens aussi unanimes à nier le fait, que peu d'accord dans leurs confessions extorquées par les plus cruelles tortures, tirées d'eux par la ruse & la violence de des juges, & par les terribles impressions de la question, plus meurtrière par l'eau & le feu? Ne doit-on avoir aucune crainte à une accusation ferme, constante & uniforme d'une infinité d'exemples de cette nature & accompagnée avec cela, de preuves, de révélations faites dans les instans les plus redoutables, sur les bords de l'éternité, moment où la conscience parle, où toutes les considérations humaines s'évanouissent, où il ne reste devant les yeux que la mort, le jugement, & les supplices qu'ils doivent subir devant le formidable tribunal de Dieu? Certainement, quelque sensibles de chagrins que fussent les cœurs du Gouverneur & du Conseil, quelle que fut leur avarice, leur cruauté, ou leur crainte dans ce qui s'étoit passé, une pareille preuve devoit les convaincre.

Raisons de juger que la conduite des Hollandois.

Divers part pu leurs motifs pouvoient porter les Hollandois à une action cruelle, dont ils ne craignoient point de conséquences, auxquelles leur puissance, leurs ruses & leurs richesses ne pussent remédier. Leur avarice fut connue, le vaincre désir d'être maîtres de tout le Commerce des Moluques, de Banda & d'Amboine, leur jaloux conservateur des progrès que les Anglois faisoient dans ces Isles, & plusieurs autres circonstances, nous portent à croire qu'une Nation, qui a pour fondement de sa puissance, & pour principe vital de sa conservation, l'acquisition de l'argent, ne doit pas avoir eu l'air scrupuleux et délicate dans une affaire qui lui procuroit à si bon marché de si grands avantages (a). Le tempérament phlegmatique, froid & ferme des Hollandois, fait que certaines actions, qui sont à peine croyables en d'autres Nations, sont très-compatibles avec leur caractère. Jouissez que la douceur, l'affabilité, la politesse, & la ténacité de nos Cours en ce temps-là, aient contribué à les déterminer à risquer un expédient également important à leurs intérêts & honteux à la Nation. Le Roi, dont la foiblesse ne pouvoit être excusée que par la bonne opinion qu'il avoit de la vertu, prévenu détourné de ce que demandoit la gloire & l'intérêt de la Nation par une subtilité de Théologie, où on lui faisoit le fol honneur de le prendre pour arbitre; tandis que les Ministres, mêlés avoient qu'indigents, facilement besoin de l'Etat, l'économie au Royaume, & leur propre réputation à l'abri de tout soupçon de connivence leur infâme avarice, appuyée par des raisons également fondées sur le bien public, mais pour un Hollandois, mais pour un Hollandois. Mais outre que les Anglois n'ont jamais eu unanimement sur ce fait jusqu'à leur dernier moment, les Hollandois ne trouvèrent rien, ni lettre, ni indice pour appuyer leurs soupçons, après qu'ils eurent fait, fouillé & pillé tous les coffres, les tentes & les cabanes des Anglois. C'est-là-dessus & sur une infinité d'autres présomptions que la Compagnie An-

(a) *V. Temple, Remarq. sur les Prov. Unies, Ch. VI.*

Angloise, toute la Nation & même une partie de l'armée, ne cherchoit que l'occasion de faire éclater les Hollandois qui avoient formé un complot & formoient tous les jours de nouvelles machines pour le prouver, on trouve peu ou rien dans leurs Relations qui puisse justifier leurs intentions, on ne voit que le comportement peu après de tous les Capitaines Anglois dans les Indes des ténèbres.

III. Divisions entre les Anglois & les Hollandois dans l'Isle d'Amboine.

C'est ainsi & par de pareilles voyes que la Compagnie Angloise fut chassée de toutes les Isles, & les Hollandois s'en étant rendus maîtres, en font demeurés seuls en possession jusques à présent. La mort du Roi Jacques, arrivée peu après, ôta toute espérance aux Anglois de rentrer à ce dernier. Les enfants & les créatures qu'il transféra avec la Cour chez à Son successeur, ne parurent pas assez [illegible] pour les mettre en Commission, tout ce que les Hollandois leur donnèrent, fut de faire rendre à la veuve & à l'héritière ce qui leur avoit été pillé, malheureusement les Calvinistes leurs étoient dû. Qui ne peut douter que ce fut par intérêt, puisqu'il y avoit des lettres d'interdiction que l'on prétendoit aux Indes Orientales, afin d'en tirer pour la Compagnie Angloise une satisfaction convenable de toutes les pertes qu'elle avoit souffertes de la part de Gouverneur d'Amboine (a). Cette demande ne put avoir lieu par l'effet que je en ai dit. Et le Roi ne s'étant pas, dans l'opinion où il devoit être, quoique malheureuse de la venger, en portant quelque grande coup aux Forces navales des Hollandois, & en les mettant par-là hors d'état de traverser le Commerce des Anglois, ou d'exercer leur propre faveur, de partager les Isles Rai Majesté avec la France, comme par le passé, & comme on est avec cette Couronne, de quelque nature la Souveraineté de la Mer (b).

Jacques, Il [illegible] pu à perdre, de naturel mélancolique, assure que la Cour [illegible] [illegible] Roi Pagne de procurer satisfaction de cette affaire, [illegible] [illegible] Parlement à l'occasion de ces prodigieuses [illegible] pour la [illegible]. Il est vrai que cela a souvent, mais [illegible] plus haut de plus fortes raisons. Les Hollandois avoient [illegible] le Traité du Roi étoit fort mal pourvu, de que le Parlement [illegible] de l'Etat, [illegible] Prince depuis ce qui leur rendoit leurs Grecs, pour augmenter [illegible] [illegible] pour les [illegible] [illegible] au Traité fait avec le Roi [illegible]. Cela fit [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] dans [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Survenue III. *Rivalité entre les Anglois & les Hollandois. Affaires d'Allemagne.*

les que la Compagnie des Indes venoit de faire, on ne fit pas affez de réflexion en ce tems-là, & auxquelles on n'a pas fait grand cas depuis (a).

Les entreprises & les uſurpations des Hollandois n'échappoient pourtant pas entierement à nos Princes. *Jacques I.* tout ennemi de tout ce qui étoit à l'honneur de la Nation, ne laiſſa pas, dit-on, de faire ſecrettement des préparatifs contr'eux, mais il eſt certain que la colere & le courage qu'il montra par la ſuite contre les Eſpagnols, les Rochelois & les Vénitiens, ne furent de rien, fut-ce le point d'augmenter ſa Flotte, & de tomber ſur les Hollandois, mais ce deſſein fut interrompu & empêché d'abord par les différends ſurvenus à l'occaſion de la Succeſſion de Cleves, & enfuite par la Guerre Civile (b). Comme la Nation & le Gouvernement étoient dans la derniere conſuſion, il n'y eut plus rien à eſpérer ſous ce regne, pendant lequel la Compagnie Hollandoiſe reſta dans la paiſible poſſeſſion de toute la faveur du Commerce. Après la mort du Roi, le Rump Parlement demanda ſatisfaction, & les Hollandois, qui ſentoient qu'ils n'avoient pas de bonnes, prirent une réſolution juſte. La plus grande partie du Parlement fut ſatisfaite des offres de cette puiſſance, & Cromwel, par quelques voies ſecrettes, ne penſa pas à deſirer de les contraindre à en venir à dommagement, & à une plus grande ſatisfaction. Charles II. entra dans ſon guerre avec les Hollandois pour ce ſujet, parmi d'autres raiſons, & il n'y a eu que l'appréhenſion de l'accroiſſement de la puiſſance de la Maiſon de Bourbon, qui ait empêché nos Anglois de forcer les Hollandois à rebourſer bien de grandes ſommes d'argent (*).

Eſprit de Jacques I. & Raiſons pour lesquelles Charles I. fut haï de ſes Sujets.

Etat du Commerce de la Compagnie.

Depuis le malheur de Amboine, le Commerce de la Compagnie Angloiſe aux Indes changea entierement de face, & commença à déchoir, les libertés des Hollandois faiſant retirer à la Compagnie d'entiers dans des quartiers que chacun avoit partagés entr'eux de fraîche date, & les Officiers refuſant de demeurer dans des Comptoirs où les biens & leurs vies n'étoient pas en ſureté. Mais avant que de continuer l'Hiſtoire des affaires de la Compagnie dans ces Iſles, il faut parler de quelques occaſions où les Hollandois & les Anglois agirent comme alliés, tant à Ormus dans le Golfe Perſique, que à Surate.

Combat des Anglois & des Hollandois contre les Portugois.

Au mois de Janvier 1623 une puiſſante Flotte Portugaiſe vint attaquer quatre Vaiſſeaux Anglois, commandés par le Capitaine *Heaton*, qui étoient à la rade de Gamron, avec un grand nombre de Vaiſſeaux Hollandois. Tel étoit l'état des affaires, que tandis que les Anglois & les Hollandois étoient brouillés & preſque toujours aux priſes dans les Moluques, les Portugois faiſoient tous leurs efforts pour ruiner le Commerce des uns & des autres en Perſe & dans les Etats du Grand-Mogol. Les uns Anglois & les Hollandois agiſſoient en bonnes alliés contr'eux, l'ennemi commun, & en ennemis déclarés, ſous le maſque de l'amitié, & tandis que la Treve entre les deux Nations ſub-

(a) Hedley Vol. II. p. 247. (b) Idem. (c) Rapin & Carleton Hiſt. d'Angleterre.

(*) Il étoit que nos Hiſtoriens nous donnaſſent encore de mettre les deux Nations aux priſes à l'endroit aux réflexions auſſi longues qu'il leur reſte pour donner occaſion de diſputer dans leurs raiſonnements. Les Lecteurs ordinaires ſavent à quoi il faut s'en tenir avec les Anglois au ſujet de Commerce. Rem. de l'Edit.

établissent. Dans cette action dont il s'agit, les Anglois & Hollandois se battirent
& les uns & les autres se retirerent comme vaincus l'un & l'autre. Les Portugais
dans quatre jours se trouverent hors de portée de la vue de la flotte pour marcher
droit par mer vers la Compagnie de leur grande place, une des plus fortes
Vasfalan avoit été bien informé de tout ce qui se passoit dans la place, il
fut beaucoup plus grande. A quelque distance de la Ville. A
cinquante lieues de Cochin. Cette ville de
Portugais pour la
Le vice-roi prenoit alors le titre de
& de
à la tête de trente-cinq vaisseaux pour la Compagnie, il ne les put
tout à fait, retournant le Lecteur au Roman de *Herrera*, où il en trouvera
une ample Relation. (*)

Tan-

(a) *Ledard Nav. Tom. II. fol. mihi 1605.*

(*) Ce fut effectivement en partie contre la Compagnie d'Orient, appellée les Portugais d'Orient, & qui venoit de faire de grands progrès à la Côte de Coromandel, & même entièrement établi à Cayal, au Cap de Comorin, &c. C'est une chose singulière, & [illegible] & à [illegible] & Anglois [illegible] & [illegible] & [illegible] &

Section III. Dessein des Anglois & de Hollandois en Asie.

Tandis que les Anglois étoient occupés à leur guerre à force ouverte, ils pensoient, à quelle distance ou par de la voies détournées il arriveroit, qu'ils pourroient [illegible] pour s'établir un commerce [illegible]. Pour cet effet ils [illegible] pour [illegible] Marchand de Londres, [illegible] pour [illegible] Conseil [illegible] Compagnie [illegible] Compagnie [illegible] Cour [illegible] Cour [illegible] Cour

partent de la Flotte de pour la cargaison des Vaisseaux. Le succès que eut la Flotte eut dans les Indes répondit aux grandes dépenses & aux plus flatteuses espérances. mais les Hollandois qui ne virent pas regarder le rétablissement du Commerce des Anglois dans les mêmes avec les Indiens, par cette voie, comme un préjudice considérable à leur avantage, d'abord de la première main, attaquèrent la Flotte à son retour d'une manière qui fut très-nuisible pour cette expédition, malgré dans cette action, les plus grands Vaisseaux Anglois eurent à combattre avec tout leur équipage & toute leur force, & eurent enfin la victoire (a).

Le malheureux succès de cette entreprise ne découragea pas cependant les Marchands. La nouvelle cargaison en étoit en effet trop riche pour être abandonnée, quelque danger qu'il y eut à la poursuivre. Aussi l'entreprise fut-elle renouvellée avec de nouveaux Vaisseaux, qui arrivèrent heureusement à leur destination. La force de l'escadre qui partit pour les Indes, l'habileté de ses officiers, & de ses équipages, tout annonçoit un succès complet. Mais un événement malheureux changea, à l'arrivée, toutes les dispositions. Cette escadre fut attaquée & battue par la Hollande. Cette victoire coûta cher aux vainqueurs. Le Commodore Anglois, & le second de l'Amiral, furent tués, & le dernier fut remplacé par le Capitaine Weddell. Les Vaisseaux Anglois furent séparés par la Mousson durant la poursuite des Hollandois, & les propositions faites par le Commodore Anglois furent rejettées avec hauteur. Les prétentions des Hollandois, & les démonstrations de force & de fierté. Un autre fut rencontré par deux Vaisseaux de guerre de la Compagnie Hollandoise, qui l'attaquèrent vivement, & le prirent avec un riche chargement qu'il avoit pris sur les côtes de Malabar, après avoir fait prisonnier le Capitaine de la marine de l'équipage. Ceux qui échappèrent furent conduits à Batavia, où on les mena en triomphe par les rues avec le Pavillon Anglois, exposés aux insultes & aux huées de la populace (b). Cette disgrâce ne fut pas la dernière. Le pays, les productions, & des marchandises de la première classe étoient précisément ce qu'il falloit pour attendre. C'est ainsi que cette entreprise, par des causes différentes, manqua le but qu'on s'étoit proposé dans l'espérance de rétablir le Commerce d'Angleterre dans les Indes Orientales, projet aussi glorieux dans son principe, que malheureux dans son issue.

La Reine Comer, mécontente de ses défenseurs contre l'épuisement avoit à lutter, & dans les chambres où les Tories qui avoient été les auteurs de ses heureux événements, ne s'étoient pas montrés moins favorables à la Compagnie. Remontrances, Lettres, Mémoires, tout fut mis en usage, mais sans succès. Les plaintes que le malheureux épuisement de la Reine fit naître, furent portées à la Chambre des Communes, & on y proposa même de la diminuer de la valeur des pertes & des dettes qu'elle avoit contractées.

La Chambre des Communes ne fut pas moins dure. Tandis que la Compagnie Angloise étoit non-seulement contrainte d'abandonner le négoce des Indes, mais la Compagnie Angloise étoit plus encore, les Marchands du Royaume empêchoient de parler à des intérêts étrangers, nous fûmes obligés de parler constamment dans la suite de la règle suivante.

(a) *Dudley ubi sup.* Vol. II. (b) *Hora Catellica* Vol. II. (c) *Duff* t. I. c.

Section III

ne, on ne trouve aucun monument de ce qui a fait la Compagnie pendant
[illegible] d'armes. L'appel [illegible] Compagnie durant cet
[illegible] [illegible] la [illegible] Angloise
[illegible] [illegible] [illegible] [

mée *Réglement*, fut rendue le 30 d'Août 1654. Après avoir rapporté au long les demandes respectives, on s'exprime en ces termes. „ Toutes les „ quelles parties demandes & prétentions, tant de la Compagnie Anglaise des Indes Orientales. „ Députés des Compagnies Anglaise & Hollandoise, avec quantité de Docu- „ ments, d'Actes & de Pièces justificatives, tant pour appuyer leurs pré- „ tentions respectives, que pour détruire celles de leur partie, & enfin la „ discussion de toute cette affaire a été renvoyée à nous les soussignés Commissaires par les Députés des deux Compagnies. Sur quoi nous les Commissaires „ *Jean Fiennes*, *Guillaume Turner*, *Guillaume Thompson*, *Thomas Andros*, „ *Adrien Antonie*, *Corneille de Ruytenburch*, *Louis Ouwens*, & *Jacques* „ *Oyshi*, après avoir vu, lu, examiné & pesé tous ces Documents, Actes „ & Pièces justificatives produites par les deux parties, & toutes les autres choses qui nous ont paru nous être pour découvrir la vérité de tout „ & reconnoître les droits des deux Compagnies, & y établir entr'elles une „ union parfaite, nous, en vertu du pouvoir & de l'autorité qui nous „ a été donnée par le très haut & très puissant Seigneur Oliver, Protecteur d'Angleterre, d'Ecosse „ & d'Irlande, & par Leurs Hautes Puissances les Seigneurs les Etats Généraux des Provinces Unies, assemblés à la Haye, &c. &c. &c. & par ce présent Réglement décidons, ordonnons, & entendons & statuons ce qui suit.

„ Nous ordonnons, annullons & anéantissons à jamais tout différend, procès, prétentions quelconques que l'une ou l'autre des deux Actes & Mémoires mentionnés au long, que toutes autres, qui auroient pu naître, que la Compagnie Anglaise des Indes Orientales pourroit avoir contre la Compagnie Hollandoise, sans en excepter aucun de quelque nature, nature ou espèce que ce puisse être. En particulier nous déclarons & ordonnons, que la susdite Compagnie Anglaise ne pourra non plus avoir aucun droit de la Compagnie Hollandoise, non plus même sous le nom de Damon ou de Pulo Ay à Ormus, à Surate, ou en quelque autre endroit de l'Inde que ce soit, celui-ci que les Hollandois ne pourront aussi imposer par les Anglois à cet effet, ni sous aucun autre prétexte que ce soit. Sans préjudice néanmoins des droits & prétentions de la Compagnie Anglaise contre le Roi de Perse, & contre tous autres, excepté les Hollandois.

„ De même nous ordonnons, annullons & anéantissons à jamais, sans que elles puissent être renouvellées en aucun temps, tous autres prétentions & pouvoirs quelconques, toutes les plaintes, prétentions &c. que la Compagnie Hollandoise a contre celle d'Angleterre, de quelque espèce, qualité & nature qu'elles soient.

„ Nous statuons que la Compagnie Hollandoise restituera à celle d'Angleterre l'île de *Pouleron*, dans l'état où elle est, étant permis aux Hollandois d'en emporter tous les affûts, armes & munitions de guerre, & marchandises les meubles & tous les effets mobiliaires qu'ils pourront y avoir.

„ Enfin nous ordonnons & ordonnons, que la Compagnie Hollandoise paiera à celle d'Angleterre quatre-vingt-cinq mille Livres sterling à Londres, moitié dans le mois de Janvier prochain, & l'autre moitié dans le mois de Mars suivant, style d'Angleterre. Et par ce moyen toutes les préten-

Succès de la Compagnie Angloise & de la Société Angloise d'Amsterdam

tante aux anciens Compagnons, que des particuliers de chaque Nation demeureront exclus & attendront.

„ Nous avons vu bien & examiné toutes les plaintes & demandes qui nous ont été présentées en leur tems, au nom de quelques particuliers Anglois, qui prétendoient avoir souffert des pertes à Amboine en l'année 1623. & d'autre part nous avons entendu & pesé ce que les Députés de la Compagnie Angloise ont allégué & produit pour leur défense. & nous avons bien considéré qu'après avoir mûrement & pesé tout ce qui a été proposé & produit de part & d'autre, nous trouvons de même, que toutes parties, à tems, & précisément les Anglois, tant principaux que particuliers, au lieu de quelque petite somme offerte à Amboine en l'année 1623. Nous d'Angleterre & [illegible] ont été contentes, terminées & mises en oubli, & par perfection, que de fait, nous tenons en dépôt à cette occasion, nous condamnons & appointons la Compagnie Angloise, en faveur des autres [illegible] Et parce que nous trouvons & considérons que toute Compagnie Angloise, parce que à Londres avant le premier de Janvier prochain, [illegible] Lettres sterling à Cardonne Torrentius, tuteur & administrateur de la Cardonne Lampen, mort à Amboine. A Cardonne Coyen, [illegible] quatre cent cinquante Livres sterling. A Jaque Bonet administrateur des effets de Jean Perez, trois cent cinquante Livres sterling. A Antoine Hingston administrateur des effets de [illegible], deux cent Livres sterling. Aux administrateurs de Jean Wolfert deux cent Livres sterling. A Jeanne Wolfert, veuve & administratrice de Cardonne Wolfert, deux cent Livres sterling. A Jaques Bonet administrateur des effets de Jacques Bonet trois cent cinquante Livres sterling. Aux [illegible] de Delaware de Rotterdam cinquante Livres sterling. & aux administrateurs des effets d'Emanuel Temps en deux cent Livres sterling. Faisant entendre la Compagnie Angloise [illegible] Livres sterling, que nous avons prises à Londres avant le mois de Janvier prochain. Et à cette condition nous absolvons toutes parties de prétendus [illegible] au contentement tant que parlement entre parties de la restitution [illegible]"

Comme cette Sentence est un Réglement, ou plutôt Décision fort exactement circonstanciée, on doit la considérer comme décisive entre les Hollandois & les Anglois. Ils ne peuvent [illegible] par ces parties de pièces détachées contenant des instructions mal représentées des différentes Anglois mal-

(e) Aitzema, Vol. II. p. 655.

faites

Sterré à Amboine, l'injuſtice de leurs procédures, à moins que l'on ne diſe que cet avis a été extorqué par la force, comme la Confeſſion des Anglois. Ce Traité remit les affaires de la Compagnie ſur pied, il rendit la vie au Commerce, & impoſa aux particuliers cette ſuſpenſion de cette liberté d'action & de ſentiment, qui les voit encore appauvris par l'Autorité publique. Les affaires de la Compagnie ſe rétablirent au point, que l'on fit, ſous la protection de Cromwel, une ſouſcription de huit cens mille Livres Sterling (a).

III. *Traité entre les Anglois & les Hollandois, ſous l'Adminiſtration.*

Telle étoit la face des affaires lorſque Charles II fut rétabli par l'adreſſe & les intrigues de *Monk*, de même que l'ancienne conſtitution. Une des premières choſes qu'il fit, ce fut d'accorder à la Compagnie l'appui, & la protection néceſſaire pour faire revivre & affermir ſon Commerce. Il lui accorda une nouvelle Patente, datée du 3 Avril 1661, lui permettant d'exporter en argent la valeur de cent cinquante-mille Livres Sterling à chaque voyage, moyennant qu'on exportât pour plus de ſomme de marchandiſes étrangères. Il confirma ſon droit excluſif, & lui donna ce droit de permettre à des Marchands particuliers de trafiquer d'un Port des Indes à l'autre, ſous la nom de Marchands du Pays. La Compagnie obtint auſſi l'Autorité Civile & Militaire, avec le pouvoir de faire la guerre ou la paix avec les Princes infidèles des Indes. Il y avoit cependant cette Clauſe, que ſi cette Patente ſe trouvoit préjudiciable à la Nation, elle ſeroit nulle & ſans effet, en avertiſſant trois ans d'avance.

Patente accordée par Charles II avec de nouveaux privilèges.

Auſſitôt que le Roi eut commencé à négocier ſon mariage avec l'Infante de Portugal, on reſolut de profiter de cette occaſion pour obtenir à titre de Dot de l'Infante, la Ceſſion de quelque bon Port pour la Compagnie des Indes. C'eſt ainſi que l'importante Iſle de *Bombay* tomba entre les mains des Anglois, à qui elle a toujours reſté, & dont elle eſt devenue un des établiſſemens les plus avantageux des Indes. Il eſt vrai que la terre y eſt ſtérile, & l'air mal ſain, mais ſa ſituation en la rend importante, & les forces que la Compagnie a eu ſoin d'y entretenir, démontrent que c'eſt une des meilleures acquiſitions que l'on ait jamais faite. Après le mariage du Roi on envoya une Eſcadre, ſous les ordres du Lord *Marlborough*, pour prendre poſſeſſion de cette Iſle, & la recevoir des mains du Vice-roi, à qui Sa Majeſté Portugaiſe avoit envoyé les ordres néceſſaires. Ce Seigneur mit à la voile avec cinq Vaiſſeaux de guerre, ayant à bord le Chevalier *Abraham Shipman*, nommé Gouverneur, & ils arrivèrent à *Bombay* au mois de Septembre 1663, après un fort heureux voyage.

Bombay donné en dot à l'Infante de Portugal.

L'Iſle reçue par le Vice-roi.

Le Vice-roi étoit prêt à exécuter les ordres du Roi, mais la forte oppoſition du Clergé, qui refuſa de céder l'Iſle à des Hérétiques, effraya le Vice-roi, & le détermina à garder ſa nouvelle Dignité (b). Il y a de l'apparence que l'ambition eut part auſſi bien que la Religion à la conduite du Vice-roi. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que le refus ſi contre qu'il fit de remettre l'Iſle, obligea le Lord *Marlborough* d'aller avec ſa Flotte à la Rade de *Swalley*, pour prendre des rafraîchiſſemens. Le Gouverneur de Surate, qui avoit l'Iſle de *Bombay* ſous ſa juriſdiction, menaça le Comptoir des Anglois de Surate,

On refuſe de remettre l'Iſle au Roi d'Angleterre.

(a) *Herrera*, Vol. II. p. 435. & *Davies* Vol. II. (b) *Hamilton*, V. I.

Retour de Mr. Cooke avec les Anglois et le Mal[illegible] Ambassadeur en [illegible]

ente, si les Troupes Angloises ne le rembarquoient, parceque c'étoient pour lui des ennemis trop redoutables pour ne pas les appréhender. Après avoir pris les précautions nécessaires en Malabar, il partit avec deux Vaisseaux pour l'Angleterre, au mois de Janvier 1664, laissant la garde de l'Escadre au Chevalier Stayner pour passer la Mousson de Nord-Est dans quelque un des Ports les plus voisins. Durant cette route il entra plusieurs fois dans le golfe de Bengale, sans rencontrer aucun vaisseau Portugais. Il ne trouva depuis le mois d'Avril jusqu'au mois d'Octobre, que la Mousson étoit passée, la Flotte mit à la voile, & le suivit à Bombay. A son arrivée le Chevalier Aungier manqua à l'égard de tout le Clergé, qui s'opposoit à sa réception de l'Isle, du rétablissement des Rois d'Angleterre, & de la Religion Catholique, & fut obligé d'user de

Ils font [illegible] aux Anglois

ordres de Louis Mascarenhas Comte d'Aveiras Portugais, qui n'avoient pas encore les esprits de Cromwel. Il prit le bon parti sur ce que les Princes Portugais & Anglois étoient heureusement d'accord, & que la paix des Républicains Anglois, contraires aux Ecclésiastiques de toutes sortes, ne leur étoit d'aucune utilité. Enfin la crainte avoit empêché sur la Rivière de Bombay, & on l'avoit, par respect, laissé aux habitans & leurs coutumes de leur Religion & de leur gouvernement, sans autorité de la Couronne d'Angleterre. Le Chevalier Aungier étant mort, M. Cook qui le suivoit en rang figuroit à Surate & prit possession de l'Isle au nom du Roi de la Mer[illegible] en qualité de Gouverneur. Il avoit dessein d'y faire bâtir un Fort, mais il fit une faute capitale en choisissant la Rade, de n'y pas comprendre les dépendances de Bombay jusqu'à Sempre, ce qui depuis a été une pomme de discorde. Le Fort fut bâti régulièrement, M. Cooke accoutumé aux vieux Retranchemens quarre pour les mettre contre le Gouverneur, sans M. Hamilton remarque que la fin, ni quelques-uns de ses successeurs n'ont point pris à bâtir d'Egale.

Bombay unie à la Compagnie

Le Commerce de Bombay devint très florissant, mais comme on reconnut de l'Isle ne devoit servir que de pierre fondamentale pour la garder, elle passa à d'autres mains en Portugais & du Gouverneur, obligea la Couronne à la céder avec tout ce qui étoit en sa Compagnie, qui la conserve encore présentement en cette manière. a) Le Fort étoit dans cette & les fortifications étoient petites, lorsque le Chevalier George Oxenden arriva d'Angleterre avec deux Vaisseaux, mais les affaires ayant été accommodées sans avoir recours à la force, il n'y demeura que jusqu'au mois de Janvier 1668, & retourna en Angleterre, laissant le Gouvernement sur le pied où il avoit trouvé entre les mains de M. Cook & du Conseil, sous l'autorité du Comptoir de Surate. M. Cook fit paroître son ignorance en fait d'Architecture, en bâtissant le Fort dans le plus mauvais lieu qu'il y eût, que tout le monde reconnoissoit, & il ne fit pas une moindre faute en quittant d'Angleterre, qui étoit commandé par une montagne qu'on appelle *Langarre*, qui n'est pas à cent pas de distance. On éprouva les conséquences de cette mauvaise conduite en 1689, lorsque M. Child assiégea le Fort avec une armée. M. Cook fut encore plus blâmé, que Sir Edward Winter & M. Child, de ce qu'étant sous les ordres du Conseil de Surate, il leur donna les instructions pour cette fortification plus considérable, à une distance de cinq cens pas du côté du

(a) *Hamilton* t. 1. *Navig.* Vol. II. (1) *Report from the Register.*

du Sud (*). On bâtit outre cela plusieurs autres petits Forts & des Redoutes, en des endroits convenables, pour mettre l'Isle en sureté contre les invasions (a).

Section III. Démêlés entre les Anglois & les Hollandois. Affaires d'Amboine.

En attendant, les Hollandois avoient poussé pendant plusieurs années le projet depuis longtems concerté de se rendre seuls les maîtres du Commerce des Indes. Le regne précedent les avoit mis en état d'executer en grande partie ce dessein, pendant l'interregne le Commerce commença à se ranimer, & la Cour étant entrée dans des vues avantageuses à cet égard, la Compagnie recommença à faire quelque figure aux Indes. Les Hollandois resolurent d'y mettre obstacle par une voie aussi efficace que l'auroit été une attaque ouverte, ce fut d'entretenir continuellement la guerre avec les Naturels, jusqu'à ce qu'ils les eussent contraints de chasser tous les Etrangers, à la reserve d'eux seuls (†).

La

(a) *Hamilton*, Vol. I. p. 85.

(*) Quant à la grandeur, à la figure & aux fortifications du Fort, il n'y a rien d'important à remarquer, dit M. *Hamilton*. C'est un quarré régulier, dont le polygone extérieur est d'environ cinq cens pas, & bâti d'une assez bonne pierre dure. On y peut mettre cent pieces de canon, & c'est tout ce que on peut en dire de bon. Il n'y a pas une seule source d'eau douce: ce qui seul en cas de siege rend toutes les fortifications inutiles, puisqu'avec un peu de patience les ennemis peuvent obliger à se rendre à discretion (†).

(†) Nous trouvons dans le premier volume du fameux & infatigable *Rayal*, une liste des diverses & petites dont ces Anglois armerent Gratification en 1663. Voici les Articles qui en ont été pris par la Compagnie des Indes.

I. Le Vaisseau *Mary & Barbe*, Capitaine *M. Curtis*, fut empêché de faire Commerce à *Achen* par le Commandant Hollandois de cette Ville en 1658, nonobstant la permission du Roi. Le même Hollandois le tint de trois-mois-en-huit cens-soixante-dix-huit Livres de poivre, & *Curtis* fut obligé de s'en retourner à vuide.

II. Le Gouverneur de Batavia empêcha en 1658 le Vaisseau *le Dragon*, Capitaine *M. Bradshaw*, de trafiquer à *Jambee*, & après de longs délais l'obligea de partir sans charge. Cela l'obligea de demeurer aux Indes jusqu'à ce que ses provisions fussent consommées, & de s'en retourner en vuide dans une mauvaise saison, ce qui fut cause de la perte. C'est ce que l'on prouva encore à Londres, le 10 de Janvier 1658-59.

III. Le Vaisseau l'*Advice*, Capitaine *R. Mayne*, fut contraint de la même maniere en 1658 de partir de *Bantam* à vuide. On n'en savoit rien à Londres en 1659.

IV. Le Vaisseau *Monmouth*, Capitaine *? Cheny* fut traité de la même façon, avec cette différence, que les Vaisseaux Hollandois qui étoient dans le Port de Bantam, firent feu sur lui.

V. Au mois d'Août 1659, *Pierre de Cour*, le premier du Comptoir Hollandois à Jambee dans l'Isle de Sumatra à la tête de quarante Hollandois & de cent cinquante Esclaves armés entra dans la Loge des Anglois au même lieu, & la pilla au grand dommage de la Compagnie.

VI. En 1659 quelques Vaisseaux Hollandois empêcherent le *Merchants Delight*, Capitaine *? Ash* de trafiquer, & même d'entrer dans le Port de Bantam.

VII. Le *Merchant of London*, Capitaine *R. Brown*, fut mis à la voile en 1659 entre Vengala & Goa sur la Côte des Indes fut attaqué par une Flotte Hollandoise, qui lui tua dix-neuf hommes à coups de fusil, quelques grenades, cinquante-neuf coups de fer, & trois mortiers de fusée.

VIII. Argent déboursé en provisions, munitions &c. pour les Hollandois en 1661.

Ce sont les Articles que furent présentés par la Compagnie, & qui jointe à ceux des Marchands des Indes Orientales &c. servirent de fondement à la guerre qui suivit (a).

(1) *Hamilton* L. c. (2) *Rayal*, Vol. I. p. 100.

Survenir
1611
Etat présent des affaires des Anglois dans les Indes, depuis 1611 jusqu'en 1615.

La guerre ne fut pas déclarée, quoique les Portugais leur fissent ouvertement la guerre. Les Anglois, & la Superiorité [illegible] Indes [illegible] Cependant [illegible] La paix [illegible] l'Angleterre & la Hollande, [illegible] les Indes. Le premier Président à Java [illegible] Compagnie, [illegible] que les Facteurs, pour leur propre conservation, furent obligés d'entrer dans cette Compagnie. La perte de l'Etablissement Anglois à Pantam fit beaucoup de tort à ses affaires, de sorte qu'elle se détermina de tenter de [illegible] à tout prix un poste si important pour [illegible]

La Compagnie fait des efforts inutiles pour rétablir ses affaires au même Royaume.

[illegible] & [illegible] pour cette entreprise, on [illegible] de [illegible] Anglois, [illegible] [illegible] par [illegible] [illegible] [illegible]

qu'elle s'en servit de façon à en faire sentir tout le poids à ses compatriotes, sans leur faire part d'aucun des avantages qu'elle en retiroit. Souverain III.

Ayant fait la dépense d'un si grand armement, la Compagnie fut obligée d'employer les Vaisseaux, mais les fonds ne suffisant point pour parfaire la cargaison, elle convint avec ses Gouverneurs & ses Facteurs de prendre aux Indes tout ce dont ils pourroient sur le crédit de la Compagnie. Plusieurs Navires furent mis en charge, & on les fit partir pour l'Inde. Jusques là la conduite de la Compagnie étoit aussi sage que prudente, mais ce qui fut ensuite perfide, lâche & indigne d'une Nation Etat Chrétien & Chrétien. La Capitulation *Hamilton*, qui prouve un homme homme qui avoit du sens, nous apprend qu'il avoit été un des Gouverneurs de la Compagnie, en Angleterre à leurs Facteurs, ... les engagent, après avoir fait valoir leur crédit autant qu'il seroit possible, de s'unir pour la ruine de leurs Maîtres, & de leur planter des ... (a) méthode abrégée de payer ses dettes, dont il faut voir qu'il n'y a pas d'exemple ... & de la croire bonne, dont le cœur humain, perfide par avance, ... soit capable (*).

Plusieurs Auteurs attribuent toute cette affaire aux intrigues, à l'orgueil & à l'ambition du Chevalier *Josias Child*, & de son frere M. *Jean Child*, fait Chevalier & Gouverneur de *Bombay*. La maniere arbitraire dont il gouver-

Souverain des Anglois dans les Indes. Etat de leurs affaires.

Raisons qui les portent à se liguer contre eux.

Effets que les Josias Child & leur frere se flattoient pouvoir

(a) *Hamilton*, Vol. I. p. 87. *Mavor*, Vol. II.

(*) Mr. *Hamilton* dit (1) que Bombay fut gouverné d'une maniere passable, peu réglée & très peu politique jusqu'à l'an 1674. Alors le Président *Aungier* réforma par la justice & la modération d'une sage administration, tous les Gouverneurs précédens. Ayant établi le cours des affaires de Surate à des ... il passa à Bombay, pour y donner cette île en bonté, en y établissant l'administration de la justice, qui n'avoit été avant lui que l'ouvrage du caprice, qui dictoit ses lumières au gré du Gouverneur. Il *Aungier* établit une Cour réglée, où toutes les causes devoient être portées & débattues, & cette Cour d'abord ... justice établie, ainsi que ... Chevalier *Josias Child* parvint au Gouvernement. M. *Aungier* fut le premier qui proposa d'ériger ... de Bombay en *Présidence* ainsi que la *Baye de Bengale*, mais ne vit ... pas néanmoins durant son administration. Cet ouvrage étoit destiné à augmenter la gloire de M. *Aungier*, un des Gouverneurs les plus sages, qui paroît avoir été à même dans le Héros de notre vertueux Auteur, le Capitaine *Hamilton*. C'étoit une fort heureuse ... pour le défendre contre les attaques des troupes ... à guerre du Gouverneur, comme il paroît dans la guerre avec *Conagee Angrea*. L'année qui précéda l'arrivée de M. *Aungier*, les Hollandois envoyerent une Flotte & un Corps de troupes pour attaquer *Bombay*. On les reçut si chaudement à leur débarquement, & ils trouverent une résistance si vigoureuse, à laquelle ils ne s'attendoient point, qu'ils furent bien aise de renoncer à leur entreprise avec perte de trois cens hommes. Les Gouverneurs de Bombay furent en général assez bons, du moins en comparaison de ceux qui le devinrent en 1682. On sait que le Chevalier *Josias Child* aux Indes ... son frere qui étoit à la tête des affaires de la Compagnie en Angleterre avoient fait une espece de complot de piller, de dépouiller, & d'opprimer tous les Anglois que les Indiens qui étoient sous leur juridiction. Rien n'est à tout ce qui est dérobé ... sur leur sujet ... Sera-t-il ... Liberté à nos ... Il faut ... ici tous le ... Lecteur, souhaitant que toute ... affaire ... fût dans ... en ...

(1) Vol. I. ...

Année 1671. Dissensions entre les Anglois de l'Isle de Madagascar & ceux d'Antongil.

verna, fut également confondu aux Marchands, tant Indiens qu'Anglois, & aux Troupes. Le premier soin de ce Gouverneur fut de faire la premiere visite de l'Isle, & de prendre connoissance de l'état des affaires de la Colonie. Il se présenta ensuite à la Baye de Saint Augustin, où il trouva le Sieur Marc, beau-frere du Gouverneur qui l'avoit fait son Lieutenant, entretenant une correspondance secrette avec le Sieur Caron, & cherchant à faire schisme dans l'Isle. L'affaire fut discutée en présence du Sieur Caron, & fut terminée. Il envoya ensuite à Antongil pour faire un établissement, mais il fut arrêté à son arrivée par les Habitans de cette Baye, qui le renvoyerent après qu'il se fut embarqué avec sa perte. On montra à Marc les Lettres qu'on avoit interceptées, on lui ota le Commandement, & on le remit entre les mains de la Faction du Chevalier Jean Chat à Nature, qui étoit en ce tems-là le chef de la résistance du Gouvernement. Les habitans de l'Isle avoient emporté de l'entreprise du Chevalier de Marie Argoux, Officier expérimenté, pour engager le Mutinat & mettre le Capitaine Thierry à la tête du Gouvernement Civil (a).

Etat de la Colonie.

Etat de la Colonie. Cruauté de celui qui commande en chef pour Chat.

Les choses demeurerent dans cet état jusqu'à l'arrivée de la Frégate le Phenix, en 1681. On l'avoit dépêchée d'Angleterre, sur les représentations que le Chevalier Jean Chat avoit envoyées pour demander le rétablissement de l'Isle, & que l'on remît sous l'autorité de la Compagnie. On n'eut pas besoin pour cela des ordres du Roi, & le pouvoir que l'on donna à tous ceux qui y retournerent, fut, que l'on y chasseroit & feroit, mais par voie de fait & de force, tous les Anglois, pour les faire passer par le Général Cornelis, qui étoit lors à Bantam, & par lui les renvoyer de la Compagnie. Les Directeurs entre autres choses, que l'on eut soin de faire entendre aux Commissaires en Angleterre, en avoient la liberté de sortir, & de passer [illegible] de la Compagnie. Argoux prévint la descente, & passa à Bantam, par ordre & avec [illegible], afin d'empêcher les mauvais effets de mécontentement causés du Gouvernement qu'il venoit établir une religion & notre Gouvernement qu'Honneur de la Nation Hollandoise nous oblige de supprimer. En effet le Général ne fit pas plus de compte qu'il convenoit de la plainte de Argoux, & ne parut pas offensé. Il envoya ordre à Thierry d'opprimer l'Anglois par les voies les plus secrettes & les plus subtiles, dont autres fois, dans la pratique, on avoit usé, à l'égard [illegible] d'un ordre si [illegible]. Cependant MM. Pit & Beaulieu [illegible] & [illegible], & [illegible] [illegible] de [illegible] de [illegible]. Ils avoient [illegible] & [illegible] à [illegible] [illegible] [illegible]

sa rançon par les fers du charitable Gouverneur fut portée si haut, qu'il mourut dans l'esclavage. Enfin, il fit demander au Gouverneur Mogol de Surate, en des termes fiers & impérieux, de lui remettre entre les mains *Bourcher*, sa femme, ses enfans & ses biens. Cette requisition, jointe à des remontrances à ce Gouverneur au sujet de griefs prétendus, donna lieu à la guerre avec le Grand-Mogol, qui suivit bientôt. On peut aisément concevoir jusqu'à quel point ce Brigand Anglois dut avoir outré les choses, pour rendre ses accusations ou prétentions plausibles, prétentions fondées uniquement sur la fraude, l'ambition & la tyrannie, dont tout le but étoit de liquider, sans rien débourser, ses comptes avec les Marchands Indiens, ses Créanciers, d'augmenter son pouvoir & de satisfaire son ressentiment particulier contre *Bourcher* (a) (*).

III. *Dissides entre les Anglois & les Hollandois de Surate & d'Amboine.*

Ces

(a) *Hamilton*, Vol. I.

(*) Le Lecteur ne sera point fâché de voir ces prétentions ou accusations comprises en trente-cinq articles. Nous croyons que cette Pièce ne se trouve que dans l'Histoire des Indes Orientales de M. *Hamilton*.

I. 1687. L'année passée un Navire de *Malek Abdul Gafour*, qui revenoit de *Jedda*, rencontra deux Pirates Danois, qui le prirent. La nouvelle en étant venue à Surate, le dit *Gafour*, à la persuasion de *Malek Ifac* & d'autres Marchands, porta ses plaintes à *Saidabad* Cour mon Gouverneur de la ville & aux autres Officiers, de ce que des Anglois de Surate avoient pris part à l'action. Il envoya en même temps son Procureur à la Cour, pour le plaindre au Roi, qui ordonna au Gouverneur &c. de faire les réparations nécessaires, & de rendre justice en conformité. A force de présens je fus dépeint au Roi, à ses Sujets, aux Français, aux Hollandois, & aux autres Nations, avec des couleurs si noires, que je fus en quelque façon honteusement mis hors d'état de trafiquer dans ce Pays.

II. En vertu des plaintes de *Gafour*, je ne pus retirer mon argent de la Douane, ni charger mes marchandises pour l'Europe, ayant été saisies & arrêtées. Je fus par là obligé d'abandonner le Port & le Commerce, & de me retirer à Bombay. J'y ai chez moi trente & quarante Lacks de roupies en argent & en effets, ce dont vous pouvez vous assurer en envoyant une personne de confiance pour le voir. Considérez la perte que je fais en ne faisant pas circuler mon argent dans le Commerce, & en ne débitant point mes marchandises. Je demande votre réponse.

III. *Malek Abdul Gafour*, en me décriant par ses faux rapports, a fait tort à mon crédit, & est cause que, on craint de se fier à moi. Je dois à Surate douze millions chargés de marchandises, qui doivent recharger pour l'Europe. & qui par un effet de ses calomnies sont obligés d'y passer l'hiver. Ce retardement [illegible] sur mes Douanes de Sa Majesté, à la Compagnie, mes Maîtres, & en outre pour moi.

IV. Messieurs *Pit* (1) & *Bourcher*, étant redevables de diverses sommes d'argent à la Compagnie, je leur aurois fait rendre compte, mais ils se sont cachés, & se sont mis sous la protection du Gouverneur *Cazim Cawn*. Quant à *Pit*, il est mort, & a tous les droits (*Strange language*). *Bourcher* est toujours à Surate. Je le demande avec sa femme, ses enfans, sa famille, & tous les Anglois qui lui appartiennent, de même que leurs effets.

V. Autrefois on permettoit de débarquer sur le rivage à Swally toutes les marchandises qui venoient de la Côte de Malabar, de Moka & d'autres endroits pour l'Europe, & de les recharger sans rien payer, mais le Gouverneur *Cawn Cawn* a exigé des droits pendant le tems de son administration. Je demande réparation, & l'abolition de cet usage.

VI.

(1) Le Capitaine *Pit* [illegible] Tome I. Dans le Voyage de *Kæmpfer*, l'Histoire des Indes Orientales de [illegible] il est toujours nommé *Pitt*.

Ces prétentions devoient de préférence à la guerre avec le Mogol. *Child*, entraîné par la violence naturelle, ou par la résolution de la Compagnie,

VI. Dans ces dernières années nous avons reçu plus d'argent qu'auparavant, ce qui a fait croire à Pars ou dans le Gouvernement de Bengale que nous avions besoin de plus d'argent qu'auparavant. Mais [illegible] nous avons reçu plus d'argent que des années précédentes, c'est parce que nous avons eu besoin de plus d'argent pour [illegible] Nous avons reçu plus d'argent que des années précédentes, c'est parce que nous avons eu besoin de plus d'argent pour [illegible] Nous avons reçu plus d'argent que des années précédentes, c'est parce que nous avons eu besoin de plus d'argent pour [illegible]

VII. [illegible] Nous ne pouvons donc pas nous dispenser de faire [illegible] Nous ne pouvons donc pas nous dispenser de faire [illegible] Nous ne pouvons donc pas nous dispenser de faire [illegible]

VIII. [illegible] Nous ne pouvons donc pas nous dispenser de faire [illegible] Nous ne pouvons donc pas nous dispenser de faire [illegible] Nous ne pouvons donc pas nous dispenser de faire [illegible]

IX. [illegible] Nous ne pouvons donc pas nous dispenser de faire [illegible] Nous ne pouvons donc pas nous dispenser de faire [illegible] Nous ne pouvons donc pas nous dispenser de faire [illegible]

X. [illegible] Nous ne pouvons donc pas nous dispenser de faire [illegible] Nous ne pouvons donc pas nous dispenser de faire [illegible] Nous ne pouvons donc pas nous dispenser de faire [illegible]

XI. [illegible] Nous ne pouvons donc pas nous dispenser de faire [illegible] Nous ne pouvons donc pas nous dispenser de faire [illegible] Nous ne pouvons donc pas nous dispenser de faire [illegible]

XII. [illegible] Nous ne pouvons donc pas nous dispenser de faire [illegible] Nous ne pouvons donc pas nous dispenser de faire [illegible] Nous ne pouvons donc pas nous dispenser de faire [illegible]

XIII. [illegible] Nous ne pouvons donc pas nous dispenser de faire [illegible] Nous ne pouvons donc pas nous dispenser de faire [illegible] Nous ne pouvons donc pas nous dispenser de faire [illegible]

XIV. [illegible] Nous ne pouvons donc pas nous dispenser de faire [illegible] Nous ne pouvons donc pas nous dispenser de faire [illegible] Nous ne pouvons donc pas nous dispenser de faire [illegible]

tant, le fait des Navires des Sujets du Mogol, par-tout où il les trouvent. Les Marchands de Surate, qui faisoient un Commerce immense par mer

Section III. Suite de la guerre entre les Anglois et les Hollandois contre les Arabes.

XV. Autrefois les Officiers se contentoient d'examiner un ou deux balots, pendant qu'on embarquoit & s'expédioit le reste, sans autre embarras, s'ils trouvoient les premiers conformes à la déclaration. Depuis quelque tems les Officiers de la Douane fouillent toutes nos marchandises, & mettent tout en désordre, ce qui nous engage dans la dépense de les faire emballer à nos frais, & souvent nous les endommagent. Nous demandons qu'ils soient visités & emballés suivant la déclaration, sans autre difficulté.

XVI. Dans ces derniers tems à *Bircha* ne veut pas de trois ou quatre jours expédier une chaloupe qui va porter de Souraly à la Douane. Nous demandons qu'elles soient expédiées avec la diligence accoutumée.

XVII. Quelques-uns des Marchands achetent nos effets, & ensuite ils font banqueroute, & nous ne pouvons être payés. Nous demandons d'être dédommagés sur les Douanes du Roi, sans ne pas perdre avec les Sujets.

XVIII. Quand nous envoyons à la Cour ou au Gouverneur, nos Officiers &c. on ne les admet ou après que les domestiques ont achevé de manger. Nous demandons que ce usage soit redressé.

XIX. Autrefois nous étions accoutumés d'envoyer, sans que l'on nous requît, les chevaux qui nous venoient de Perse, de Bassora &c. dans nos écuries. Depuis ces derniers tems on a mis au Gouverneur, ou sur la plupart, un licou autour du col, & nous sommes privés de leur service. Nous demandons que cela soit redressé.

XX. Le Gouverneur, les Officiers &c. nous font demander du drap large, des lames d'épée &c. que nous ne pouvons en aucune sorte leur refuser. Quand nous en leur demander le payement, nos gens sont battus, insultés & maltraités. Nous demandons que l'on n'envoye rien prendre sans le payer.

XXI. Quand les marchandises destinées pour Agra, Amanadabat &c. arrivent à Baroach, le Gouverneur a ordonné de payer un droit de dix huit par mille, ce qui est contraire aux ordres du Roi. Nous demandons que cela soit redressé, étant sur le même pied que les Navires & les Banians.

XXII. Nous demandons que toutes les marchandises qui payeront des droits, puissent être portées à Surate, y être gardées & emballées dans la saison convenable, sans réserve.

XXIII. Nous demandons que les Gouverneurs des Provinces ou des Villes n'accordent point de protection à nos Serviteurs, qui nous ont quitté sans congé, & sans avoir réglé leurs comptes, & que nous puissions procéder contre eux comme nous le jugerons à propos & convenable.

XXIV. A notre arrivée dans ce Pays le Roi nous accorda un terrein pour servir de *Rade*, & y réparer nos navires. Le Gouverneur, à notre grand préjudice, en a disposé. Nous en demandons la restitution, ou qu'on nous donne un terrein équivalent, où nous demeurer.

XXV. Quelques-uns nous paye ont deux roupies & demie par balle d'Indigo, sans la dépense de la douane, dont les Officiers le chargent comme il leur plaît, outre qu'ils gênent & pillent la marchandise. Nous demandons le rétablissement de notre ancien privilege.

XXVI. Les Gouverneurs &c. prennent du fer, des canons, du plomb &c. pour le service du Roi. Quoiqu'on les leur renvoyât, & qu'on demande le payement à leur successeur, on répond que le Roi n'a pas besoin de nos marchandises. Nous demandons un ordre général.

XXVII. Quant à l'Isle de *Bombay*, elle ne produit point de bled. La Flotte du Mogol y passe l'ouverture d'hiver, ce qui fait hausser le prix des vivres. Nous ne pouvons en tirer de Surate & des autres Ports du Mogol, à moins que nous ne payions un droit pour cette. Nous demandons à être exempts de cette taxe.

XXVIII. Les vaisseaux de la valeur de vingt cinq mille roupies, étant venus d'Angleterre consignés par ordre de notre Compagnie, nous saluâmes par ordre de notre Roi le navire

&

Guerre III. *Entre les Anglois & les Hollandois. Affaires d'Amboine.*

mer à Mocha, en Perſe, & à Baſſora vers l'Occident, & à Bengale, Achen, aux Moluques & à Siam en Orient, prirent des Paſſeports du General Anglois, qui n'empêcherent pas qu'on ne ſe ſaiſit d'eux, ſans s'embaraſſer de la protection qu'il leur avoit promiſe & accordée. Il ne daigna pas même envoyer perſonne au Roi, ni faire une declaration de guerre, ainſi que cela ſe pratique parmi les Nations civiliſées. Il vouloit avoir le tems de recueillir les fruits de ſon brigandage, avant que l'on pût faire marcher des troupes contre lui. C'eſt ainſi que la Compagnie ſe trouva engagée dans une guerre qui lui coûta quatre-cent mille livres ſterling, outre la perte de ſon credit auprès du Grand Mogol & de ſes Sujets, traité d'une fauſſe politique, dont on reſſent encore les effets aujourd'hui. Selon quelles regles du ſens-commun le General aux Indes, & le Chevalier *Child* ſon frere en Angleterre, pouvoient-ils s'imaginer qu'ils voleroient, pille-

roient

& la charge à Surate, mais le Gouverneur de la ville nous l'arracha par force, & le remit à M. *Gawthier*. Nous demandons que ledit vaiſſeau & ſa cargaiſon nous ſoient délivrés, que *Gawthier* en rende un fidele compte, & que le Gouverneur prenne ſoin qu'il n'en détourne rien.

XXIX. Contre les privileges accordés par le Roi, qui n'obligent qu'à payer un ſeul droit des marchandiſes, les Officiers nous ont forcés ces dernieres années de payer double droit outre des uſuels, au grand préjudice du Commerce. Nous demandons que les choſes ſoient rétablies ſur le premier pied.

XXX. Nous avons ci devant loué un terrein pour des docres, que *Mirr Maſon* a achetté, & dont il nous a privé après que nous y avons fait beaucoup de dépenſe en bâtimens. Nous demandons d'être indemnis ſur.

XXXI. Il y a quelques années que nous avons bâti une tour à l'embouchure de la Riviere, que *Mirza Maſon* a fait raſer. Nous l'avons redemandée en offrant de lui payer ſon terrein, mais nous n'avons jamais pu l'obtenir. Nous demandons que ſon fils ſe reſſaiſiſſe ſous cette condition.

XXXII. Quand nos vaiſſeaux arrivent, ils envoyent leurs chaloupes chargées, que l'on arrête tout un jour à la Douane, ce qui empêche le cours des affaires. Nous demandons que elles puiſſent paſſer ſans obſtacle.

XXXIII. Nous apprenons qu'on a enlevé & brûlé pluſieurs vaiſſeaux à Bengale. Comme nous n'avons point part à cela, nous demandons que Sa Majeſté donne ordre que perſonne ne nous faſſe en cauſe à ce ſujet.

XXXIV. Il y a quelques années que le *Seare* paſſa l'Hiver à Bombay, avec la Flotte du Roi, pendant ſon ſéjour quelques-uns de ſes gens tuerent deux Anglois, ce qui engagea nos gens à vouloir venger leur mort, mais on les appaiſa en leur donnant les plus fortes aſſurances qu'ils auroient toute la faiſabilité poſſible. Le Gouverneur empêcha même de vérifier les meurtriers ſur nos propres, mais il les fit pendre au bout de trois jours. Nous demandons que ces coupables ſoient punis.

XXXV. Si nous avons de demeures en partie de paiſer juſqu'à ce que les portes de la ville ſoient fermées, le portier refuſe de nous laiſſer entrer ſans payer. Nous demandons que le Gouverneur donne ordre que ces exactions ne nous faſſent plus affront (1).

Tel étoit le Mémoire de griefs que le Général *Child* préſenta, & qui ſervit de prétexte à une guerre, ſans avoir jamais envoyé ſes plaintes à la Cour. On la trouvera peut-être ſans peine, combien pluſieurs de ces griefs ſont vains, frivoles & abſurdes, combien d'autres ſont injuſtes, & qu'ils ſont conçûs d'un air d'autorité inſolent, auſſi ridicule qu'imprudent.

(1) *Hamilton's Hiſt. of the Eaſt Indies. Vol. 2.*

rocent & dépouilloient impunément les Sujets du Grand Mogol dans un endroit de ſes Etats, & qu'ils feroient commerce dans l'autre paiſiblement & avec une entiere liberté ? Il ne pouvoit pas s'imaginer que le Roi d'Angleterre fût ſpectateur oiſif du malheur de ſes Sujets, & qu'il ſouffrît qu'on attaquât ſon Pavillon. C'eſt pendant ce tems-là que les Etrangers, & les Habitans même, crurent raiſonner de la plus grande & plus belle Marine qu'eut jamais une Compagnie de Marchands établie dans un grand & puiſſant Monarque. Le premier exploit de cette extravagante pour ne pas dire du Capitaine *Anderſon*. Ayant fait voile pour *Mocha* avec le Vaiſſeau *Charles Second*, il arbora le Pavillon Anglois ſur la Loge des Anglois, dans le port de deux Vaiſſeaux marchands Anglois du Port, commandés par les Capitaines *Lear* & *Hirn*. Le dernier ayant refuſé de le reconnoître pour Navire, fut bientôt ſa propre victime. (a) Le Gouverneur & les Marchands de Mocha, dit-on, avoient un privilege exclusif, enfermé dans leurs contrats, pour le tirage des Vaiſſeaux, mais on avoit eu avis à la retraite précipitamment à ſon bord, en laiſſant le Pavillon ſur la Loge. Bientôt après il partit de Mocha avec ſes deux prises.

Les Anglois font voir leur pavillon aux environs de la Mecque.

La Compagnie ſouffrit de ſa capture, car elle fut obligée d'en donner la compenſation aux propriétaires. M. *Child*, Supercargo du *Mary*, un des Vaiſſeaux pris, prit des Lettres de change payables à la Grande-Carre pour ſa cargaiſon, excepté l'avarie, bien & duement chargée, qu'il porta en Angleterre, où elles ſe vendirent cent, & celui ſur lequel on les tira en retira, que la Compagnie fut obligée d'en faire payer à ſes propriétaires la valeur de la cargaiſon, & tout monta à trente-deux mille livres ſterling. On paya de même manière la cargaiſon du *Bright* aux propriétaires, auſſi bien que celle du *Jemmy*, montant à ſoixante mille livres ſt. *Le Fort Royal*, pris par le *Phenix* en allant aux Indes, & vendu à *Londres* pour ſoixante livres ſt. coûta à la Compagnie douze mille livres ſt. en Angleterre. Le propriétaire de ce Vaiſſeau, nommé *Halſewell*, qui étoit un Quaker, arrêta le Capitaine *Tyrrel* à la Bourſe, lorſqu'il s'offrit *Jacques II* pour caution, que le Monarque refuſa, dit-on, acceptant un particulier, qui étoit le Chevalier *Jacques Hornes* (b).

Le Comte de Pembroke & la Cie. font des propoſitions au Grand Mogol.

Les Vaiſſeaux le *Charles*, le *Cæſar*, le *Royal James & Mary*, ſe ſéparerent de quarante Bâtimens des Marchands de Surate & les mirent à l'ancre en rade, ſans que la guerre avec le Mogol fut ouverte, le Commercial n'en ſouffrit qu'aux habitans de Surate, qui prêtoient leurs noms. Le Capitaine *Harris* étant arrivé à Surate, il rapporta auſſi que cette ville d'Odeypore, étoit avec le *Royal James & Mary* & quatre autres Vaiſſeaux mis à la voile pour l'Arabie. Gouverneur & les Habitans à lui envoyerent ſur le champ un mandat d'arbitrairement, mais il n'y répondit pas. Avant commencé dans ſon chemin, il quitta Surate au mois de Janvier, entra heureuſement dans le détroit de Babel-Mandel, & trouva avec lui tous les Vaiſſeaux Anglois, excepté le *Charles*. Le Pilote avoit commencé de naviguer la barre, où il fut jusqu'à ce qu'il fut entièrement rétabli de

(a) *Hamilton*, Vol. I. (b) *Ibid.*

Surmon III. Etrange guerre des Anglois & des Indiens dans différentes Indes.

des vers, & hors d'état de servir, la cargaison demeura plusieurs années entre les mains de M. *Boucher*. En retournant à Bombay, *Child*, contre l'avis de tout le Conseil, fit faire d'autres préparatifs de guerre pour l'Armée du Mogol. Le Capitaine *Hide*, entre autres, s'expliqua fort librement sur l'imprudence de cette démarche, ce qui lui attira un traitement très-rigoureux de la part de cet arrogant Général. En un mot le danger d'irriter le Général Mogol, d'exposer Bombay, & de ruiner les affaires de la Compagnie ne put empêcher ce fier homme vain, présomptueux & impérieux, de continuer à faire les mesures les plus mal concertées & les plus hautes. Son orgueil, son ambition, son avarice & sa présomption le firent également mépriser & haïr, empêchèrent son Conseil de lui donner des avis nécessaires, & attirèrent à la Compagnie le malheur qui fut la suite d'une guerre avec un si puissant Prince, que avoit en tête un Général si fier & si habile (a).

Soubre Vo exige l'ar vée du Mogol se mettre sa disposition.

Soubre Tarnap, Commandant du Mogol, avant eu avis de ce qui se passoit, envoya demander si la rivière étoit libre pour y amener au Général *Child* la redevance de la Ferme, l'assurant qu'il n'eut jamais entre lui aucune mésintelligence qu'il ne fût prêt avec l'Indien avec Surate, & qu'il étoit résolu de vivre en bonne intelligence, à moins que par le refus d'une demande si juste il ne lui fût, et de prendre d'autres mesures. Le Chevalier *Jean Child* lui fit une réponse des plus insolentes, & ordonna de décharger les Vaisseaux à Barnaul. *Soubre Tarnap* lui fit faire un autre message plus fier que le premier, lui marquant que si la Flotte n'étoit pas à l'instant à l'embouchure de la rivière, il viendroit certainement la demander à Bombay à la tête d'une armée, en personne. Cette nouvelle réponse fut encore reçue avec hauteur, & le Général Mogol fut exactement par-là, avant d'attaquer avec vingt mille hommes à Sumer, qui n'en a quatre mille de prêts par l'ordre (b).

Il donne ordre à Bombay de se saisir de *Child* dans le Fort.

Il mourut de la présomption & la fierté furent accompagnées d'un véritable courage. La frayeur de *Child* l'avoit empêché de prendre les précautions nécessaires contre une pareille attaque, & la frayeur lui ôta la présence d'esprit pour se défendre. Jusqu'alors il avoit reposé sur la réputation & la puissance de la Compagnie, qui étoit plus grande que celle qu'elle avoit jamais eue dans les Indes, & n'étoit nullement changée, il retomba dans la présomption & dans la pusillanimité naturelle. Il y avoit assez de petits Bâtimens pour s'opposer à la descente des ennemis & pour les empêcher, mais trouble & la confusion que causa un danger si imprévu les rendit inutiles. Chacun négligea, rendu par la Compagnie chef & pour la conséquence ordre de faveurs. *Soubre Tarnap* surprit la redoute, qui étoit dans le lieu où il débarqua, la Garnison l'avant abandonnée après avoir mis le feu à un canon pour donner l'alarme. Une heure du matin on tira trois coups de canon du Fort, pour donner avis au Général de l'approche de l'ennemi. Cela jeta tellement la consternation dans le Fort, que sans un tel contre-ordre, que les femmes blanches & de couleur le traversèrent à dix mille, avec leurs enfans sur les bras du côté du Fort, mais on refusa de les recevoir, & elles demeurèrent dans le voisinage jusqu'au

(a) *Du Pay*, Vol. II. *Harris*, Vol. II. (b) *Hamilton*, Vol. I.

qu'un jour. La Forteresse de *Magazan*, bien que défendue par quatorze pieces de canon, & presque inaccessible par sa situation, fut abandonnée à l'approche de l'ennemi, sans que la Garnison eut tiré presque un coup. L'Officier qui y commandoit se retira avec autant de précipitation que de lâcheté, enforte qu'il laissa tout ce qu'il y avoit en provisions. Mais ce fut un bonheur pour les Anglois de trouver dans cette Place quelques coffres d'argent, contenant chacun mille Livres sterling & quatre coffres d'armes neuves, entre autres choses, qui tomberent entre les mains de l'ennemi, quoique les Maures eussent eu ordre de les emporter soigneusement. Comment ces coffres avoient été déposés à *Magazan*, c'est ce qu'on n'a jamais pu savoir, & on n'a pas mieux compris par quelle raison l'Officier en fit présent à l'ennemi. Ce qu'il y a peut-être de plus surprenant encore, c'est que jamais il n'a été appellé à rendre compte de sa conduite. Les munitions, les bombes, les mortiers & les provisions tomberent aussi entre les mains de *Sider*. Profitant de la mauvaise manœuvre des Anglois, ce Général détacha un Parti pour piller les Paysans de *Mahim*, & pour reconnoître le Fort, s'imaginant qu'il pourroit bien avoir été abandonné comme les autres. Il ne se trompoit point, la Garnison s'étant embarquée dans des chaloupes pour Bombay, avant que de voir le détachement. Il établit son quartier général à Magazan, & après avoir planté les Enseignes sur les remparts, il envoya des Partis pour inquiéter & insulter le Général Anglois, qui étoit posté dans les fauxbourgs de *Mahim*.

Le Capitaine *Pym* eut ordre d'aller à la tête de cinquante hommes déloger les ennemis des hauteurs de *Magazan*, on lui donna pour Lieutenant *Maure*, Officier d'expérience. Ce petit détachement s'avança en bon ordre jusqu'à une portée de mousquet des ennemis, qui étoient derriere un terrein élevé, qui les couvroit contre le feu des Anglois. Les Maures attendoient là qu'on les attaquât, *Maure* ayant observé leur posture, conseilla à *Pym* de faire deux pelotons de son monde, pour enfoncer plus aisément l'Infanterie Indienne. Le Capitaine répétant hérement ce bon avis dit au Lieutenant, que quand on lui donneroit le commandement, il feroit ce qu'il lui plairoit, que comme on le lui avoit confié, il agiroit suivant ses propres lumieres. Il ordonna ensuite à ses gens d'étendre leurs rangs autant qu'il leur seroit possible, & de faire une décharge générale sur les ennemis, quand ils viendroient à découvert, il prétendoit que c'étoit là le moyen de jetter la terreur parmi eux. *Maure* s'opposa vivement à cette disposition, il représenta au Capitaine le danger où il seroit, si les ennemis avançoient pendant que ses gens rechargeroient. Mais *Pym* s'opiniâtra, & ordonna de faire feu comme il l'avoit réglé. La fuite fut telle que *Maure* l'avoit prévue. Les ennemis qui étoient plus légerement armés que les Anglois, très-habiles à combattre de près avec le sabre & le bouclier, & dix fois plus nombreux, saisirent le moment décisif, tomberent tous sur le Capitaine, & par leur poids pénétrerent bientôt les rangs peu épais des Anglois. Un mouvement si brusque & si prompt épouvanta tellement le Capitaine, qu'il se retira avec une vîtesse incroyable vers une Egliſe de Portugaiſe, où il y avoit cent hommes pour le soutenir au besoin. *Maure* tint ferme avec une partie de l'aile qu'il commandoit, ce qui se réduisoit à

Zz 2 qua-

Revenus III. *Disputes entre les Anglois & les Habitans des Villages d'Alentour.*

Section III. *Diverses entre les Anglois & le Mogol, dans cette & l'autre Indoustan.*

quatorze hommes. Après un combat opiniâtre, qui fit voir que si l'on avoit été surpris les Anglois auroient remporté la victoire, il fut taillé en pieces avec ses braves compagnons. *Ivan*, qui étoit le favori du General, alla se retrouver, & fut très-bien reçu, quoiqu'il n'eut pas encore tiré tout le parti qu'il pouvoit (a) (*). *Sedet Tapy* étoit le nom de cette Isle, dont on a fait un Fort, & l'on a donné celui de Surate au Sud. Pour obliger la Garnison à se rendre, il fit dresser une batterie sur la montagne de *Dongere*, qui commande le Château, & il donna ses ordres pour les affûts; il mit aussi quatre gros canons dans la Douane, appellée la Maison de Fer, & d'autres sur une autre batterie à deux cents pas de la mer, d'où ils pouvoient battre de la porte sans danger, jusqu'à ce que cette Garnison se fut rendue à discrétion. Le Gouverneur Château prit de fort mauvaises mesures pour se défendre. Quoiqu'il sût le monde, sans doute, & qu'il prît la fuite, il fut très-mal. *Surate* est une très-grande Ville. Cela fit que les Anglois y trouverent un puissant secours pour le nouvel établissement qu'ils venoient de faire. Ils y bâtirent depuis un Château sur les bords du Tapty, & cette Rivière ayant après cela été très-bien nettoyée, le Capitaine *Hamilton*, de qui nous empruntons ces Relations, fut aussi *prié*, & on lui donna le commandement d'un Vaisseau de neuf canons, monté de vingt hommes & de soixante matelots, il ne laissa pas avec ce peu de forces d'arrêter un vaisseau pris à Bassora, chargé de la paye de provisions & d'habillemens pour l'armée. Il fit plus encore, il empêcha, comme très-utile au bien du service, c'est que ceux qui alloient croiser n'avoient pas la moindre part aux prises qu'ils faisoient; on

(a) *Hamilton's* Hist. of the East Indies, Vol. I. C. 13. *Dapper*, Vol. II. *Harris*, Vol. II. B. I. C. 2.

(*) M. *Hamilton* nous apprend que quand *Child* quitta Surate, plusieurs personnes, par qui le quels il y avoit des Officiers de la Compagnie, furent emprisonnés, & chargés de chaînes. Il n'y eut que M. *Ivan* & ceux qui étoient compris dans son Traité ou sa Parole, qui furent exempts. On fit passer ces malheureux à pied avec des chaînes au cou comme une marque d'infamie. Le Chevalier *Josiah Child* avoit été envoyé d'Angleterre en 1686 avec une Commission du Roi d'Angleterre Jacques II. & un autre Commission du Gouverneur & Compagnie, qui le nommoit Ambassadeur du Roi, pour condamner & faire exécuter tous les habitans de Surate, ou un certain Arménien, qui y tenoit le second rang, avoit été tué dans un tumulte excité par les violences du Gouverneur de l'Isle *Hageree*, en allant aux Indes. Ses Commissions & ses Procès furent exécutés sans aucune forme de procès, nonobstant que cela fût contre les Loix de la Compagnie, & qu'aussi contre les *Mogols* un tel attentat fut capable de causer la perte entiere de tous les Anglois qui étoient dans les Indes. Cependant ces procédures furent approuvées par ceux qui étoient en Angleterre, & le Président *Child* fut envoyé à Bombay, environ deux mois avant l'invasion des Indes. Nonobstant l'affaire de cette Isle, qui ne le dut pas intimider, *Hamilton* assure très-positivement que tous les honneurs qu'on lui rendit furent très-grands. En un mot la conduite de ceux qui étoient à la tête des affaires de la Compagnie en Angleterre, fut telle à l'égard des Officiers du Gouvernement des Indes. Comme *Child* n'est pas seul qui se rapporte en quelque sorte, à ce qu'on vient de dire, on ne doit pas juger de tout le reste par cet exemple. La Compagnie a toujours soutenu ses Officiers & ses Facteurs, & elle a bien fait. Voyez Vol. I. p. 214.

en leur enlevoit même leur part qu'ils avoient sauvée, pour le service de la Compagnie, sous prétexte qu'elle faisoit partie des prises. Ce procédé les remplit de fureur, & ils n'cherchoient les Hollandois que quand la nécessité & la faim les pressoient.

Servitude des Anglois à Hirado.

Telle étoit la face des affaires, lorsque le General *Child*, voyant que le succès ne répondoit pas à ses insolentes espérances, & que le nombre de ses ennemis augmentoit journellement, commença à penser à terminer l'affaire par les voies de la soumission. Dans cette vue il députa deux personnes, avec la qualité d'Ambassadeurs Anglois, à la Cour de Mogol. Cette Ambassade étoit composée de M. *George Weden* & d'un Juif nommé *Avia'am Navia*, accompagnés de *Meer Mezzum*, Marchand de Surate, qui avoit quelque crédit à la Cour, & qui étoit ami de la Compagnie. Les ambassadeurs arrivèrent à Agra, sous prétexte d'apporter à Sa Majesté, qui étoit à Cachemire, les présens de la Cour. On les reçut d'abord très-froidement, mais avec de promesses qu'ils feroient aux Orientaux, de forcer, dans peu, l'audience d'*Aureng zeb*. La première chose qu'ils pratiquèrent en présence de ce Monarque étoit un profond salut, avant les trois salutations par terre, & étant obligés de s'prosterner par terre, après un léger remercîment il leur demanda ce qu'ils vouloient faire. Ils répondirent en s'prosternant encore, & en prononçant humblement Sa Majesté de vouloir leur pardonner. Ils demandèrent ensuite que leur *Firman*, dont ils avoient si injustement perdu les privilèges, fût renouvellé par un effet de la clémence, & qu'il leur fût rendu. Le pays de Bengale *Aureng zeb* leur répondit que pour qu'il agréât leurs demandes, & qu'il leur permît d'importer leurs effets, il y avoit une condition nécessaire, qui étoit que deux espèces de noix muscades, que le General *Child* avoit quittés les Indes pour n'y revenir jamais que l'on n'eût brûlé leurs *Firmans*, & rappellé l'armée, lorsqu'ils auroient donné caution de quarante mille roupies, pour indemniser pleinement ses Sujets des pertes qu'on leur avoit causées.

Les députés du General *Child*, qui arrivèrent au mois de Janvier suivant, trouvèrent les choses bien changées avec *Aureng Zeb*, & avant même qu'ils eussent vu aucun des Officiers de la Compagnie, on les fit cependant entrer publiquement dans la Cour, où ils présentèrent de la part de Sa Majesté Angloise *Meer Mezzum* qui avoit été retenu jusqu'alors, & dont on n'avoit pas voulu entendre parler à cause de son attachement pour les Anglois. Ils dirent que les Marchands Anglois avoient abandonné, en Arabie, un vaisseau qu'ils avoient pris, & qu'ils étoient prêts de compter cinquante mille roupies, qu'on avoit réglées pour une juste satisfaction. Ils répondirent, qu'ils avoient connu de quelle nature étoient les affaires, qui les avoit portés à prendre les armes, & qu'ils étoient très-convaincus que le seul motif étoit l'usage qu'avoit fait de cet argent, c'étoit un secret qu'il ne leur étoit pas permis de dire" (*a*).

Ambassade du General Child à la Cour d'Aureng Zeb.

Ravages des Anglois dans le golfe de Bengale.

Quelque chose que fût ce secret, les Hollandois ne manquèrent pas de tâcher de profiter de la mauvaise conduite & de l'malheur de la Compagnie Angloise. Barse, leur Ambassadeur à la Cour d'*Aureng Zeb*, [illegible]

(*a*) *Hamilton*, Vol. I. C. 17.

Section III. *Demêlés entre les Anglois & les Indiens. Affaires d'Amboine.*

la revolution arrivée dans la Grande-Bretagne, voulut ſe prevaloir de l'ignorance du Monarque Indien pour lui en impoſer. Il ſaiſit l'occaſion de la premiere audience qu'il eut, pour exalter la puiſſance & le credit des Hollandois, & pour avilir celle des Anglois. Le Mogol paroiſſant prendre plaiſir à ce diſcours, lui ordonna de continuer. *Baron* lui dit que la Grande-Bretagne étoit en comparaiſon de la Hollande, une Nation pauvre, foible & mépriſable, legere, inconſtante, & toujours déchirée par des diviſions intéſtines. Que les Hollandois avoient été obligés d'envoyer aux Anglois un Roi pour les gouverner, & que ſi Sa Maj. le leur défendoit de trafiquer avec ſes Sujets, les Etats-Generaux feroient le commerce plus avantageuſement pour les Indes, rempliroient ſes coffres, & rendroient ſes Sujets heureux, tandis que les Anglois auroient de la peine à avoir du pain. Le Mogol repondit gravement, que ſi les Etats étoient auſſi ſuperieurs en forces qu'il le diſoit, il ne leur ſeroit pas difficile de chaſſer les Anglois des Indes, & de s'emparer de tout le Commerce, & il le chargea de faire ſavoir à ſes Maîtres que c'étoit ce qu'il attendoit d'eux. *Baron* s'excuſa, diſant qu'il ne pouvoit rien faire dans cette affaire, ſans avoir des inſtructions de Hollande. Sur quoi le Roi le reprit, & lui fit ſentir qu'il connoiſſoit la fauſſeté de ce qu'il avoit avancé. „ Vous ſa„ vez bien, lui dit *Aurang-Zeb*, qu'il y a ſoixante-dix ans que le Roi de „ France conquit la plus grande partie de votre Pays en peu de jours, & „ qu'il s'en ſeroit rendu maître entierement, s'il n'eût été repouſſé par „ les forces Angloiſes & non par les Hollandoiſes." *Baron* honteux, non ſeulement d'avoir été ſurpris en menſonge, mais d'avoir ſi peu connu le Mogol, ne repondit rien, & s'en retourna mécontent de ce que ſon effronterie n'avoit pu procurer à la Compagnie Holloandoiſe le privilege qu'il ſolliciteit. Les Ambaſſadeurs Anglois n'eurent pas ſitôt obtenu leur pardon, qu'ils s'apperçurent que les Courtiſans les regardoient de meilleur œil. On leur accorda la liberté de prendre les divertiſſemens du Pays, pendant que l'on préparoit le *Firman*, ce qui ſelon la coutume des Orientaux étoit une affaire qui demandoit du tems. On envoya ordre au *Subdé* de ſuſpendre les hoſtilités, & la Garniſon reçut le même ordre, deſorte que les Officiers des deux Partis ſe viſitoient ſouvent (*).

Le Mogol retire ſon armée de Bombay, & meurt de la peſte.

Lorſque le *Firman* fut prêt, & que l'on eut donné les ſûretés néceſſaires, *Sedde Tacoup* quitta Bombay le 8 de Juin 1690, après un ſéjour de près de quatre mois, pendant tout ce tems-là le Fort avoit été étroitement bloqué du côté de terre. La peſte, que l'Armée Mogole laiſſa en partant, fit plus de tort aux affaires de la Compagnie, que la perte d'hommes qu'el-

(*) Durant cette guerre, environ ſoixante Européens de différentes Nations déſerterent du Fort, & paſſerent dans le camp ennemi, où on leur donna paye. Lorſque on eut publié un *Acte* de pardon, ils revinrent tous, en accuſant ſur le procédé tyrannique de quelques Officiers Irlandois qui étoient au ſervice de la Compagnie (1).

(1) *Hamilton*, Vol. I.

qu'elle avoit faite, & la malignité du *Soleil* en mettant le feu à *Mogeran* (a) (*). Bien-que le Mogol n'ignorât pas les injures que les Anglois avoient faites à ſes Sujets, il ne voulut pas uſer de ſévérité. Ce ſage Monarque jugea qu'il valoit mieux fermer les yeux à des excès auxquels il n'y avoit plus de remède, que d'en pourſuivre les auteurs avec une rigueur qui auroit privé ſes Etats d'un Commerce avantageux.

Quand les Ambaſſadeurs eurent leur audience de congé, il leur repréſenta doucement leurs fautes, les exhorta à ſe conduire à l'avenir d'une autre maniere, & avec la majeſté d'un Prince leur commanda de recevoir ſes faveurs & ſes graces avec le reſpect & la déférence dues à un auſſi grand Monarque. Il finit en les avertiſſant de faire des Loix la regle de la Juſtice, d'être modérés dans leurs actions, & équitables dans leurs procédés. Après quoi il les renvoya remplis des plus hautes idées de ſa ſageſſe, de ſa grandeur d'ame, & de ſa vertu (b).

Interruption du Commerce entre les Anglois & les Hollandois. Affaires d'Amboine.

Défaveur du Mogol envers les Ambaſſadeurs.

M. *Vaux* ſuccede au General *Child* dans le Gouvernement de Bombay. M. *Harris*, qui avoit été priſonnier à Surate, auroit dû ſuccéder par droit d'ancienneté, mais la coutume ne permettoit pas de pourvoir de cette Charge quelqu'un qui avoit été arrêté par ordre du Mogol pour des crimes capitaux, juſqu'à ce qu'il eut obtenu ſon pardon. C'étoit-là une ſorte de déférence & une marque de reſpect que l'on ne pouvoit refuſer à ce Monarque. M. *Vaux* fut obligé d'aller à Surate recevoir le *Firman* & le *Serpau*, ou préſent

M. Vaux ſuccede au General Child dans le Gouvernement de Bombay.

(a) *Harris* Vol. II. B. I. C. 2. *Dodſley*, Vol. II. *Hamilton*. (b) *Harris*, ubi ſup.

(*) Pour donner une idée du caractere de l'Empereur Mogol, nous rapporterons le *Firman* ſuivant, tel que nous le trouvons dans *Hamilton* traduit par les Interpretes de la Compagnie.

„ Le ſujet pour lequel vous m'avez écrit, eſt que vous êtes en faute de tout ce que vous avez fait, que vous vous repentez de ce que vous avez fait, car vous faites diverſes plaintes contre les Gouverneurs précédens, tous du nombre de mes Omrahs, & des injuſtices que vous avez eſſuyées de leur part & de ceux de leurs Officiers, dont vous auriez dû m'informer avant que d'en venir à des voies de fait. Ayant reçu votre faute, & en demandant pardon, je vous ai accordé votre ſubſiſtance, votre paie en vous pardonnant le paſſé, mais je vous accorde en outre votre Ile, & j'ai ordonné à *Abd Allah* de l'expédier au Gouverneur de Surate avec les ordonnances dont il vous informera. Quand mon *Firman* arrivera recevez-le avec un profond reſpect, en reconnoiſſant quelle gloire vous acquerrez par là, en ayant la liberté de trafiquer comme ci devant, à votre paie & comme de coutume. Vous rendrez aux Marchands qui ſe ſont plaints de vous leurs vaiſſeaux & leurs effets, vous éviterez à l'avenir de retomber dans la même faute, en faiſant comme vous avez fait, & vous vous conduirez ſuivant ma volonté & mon bon plaiſir, ſans l'oublier. Si vous recevez quelque tort de la part de mes Gouverneurs ou de leurs Officiers, ou de quelqu'un de mes Sujets, ne manquez pas de m'en informer. J'ai ordonné à *Aſſef Caun* d'être ſur ce pied-là.

„ A l'égard de ce que vous dites de la protection que les Gouverneurs précédens ont accordée à M. *Hamilton*, que vous avez des prétentions à ſa charge, que vous ne pouvez vous faire rendre compte, demandant qu'il vous ſoit remis entre les mains, ma volonté eſt que vous preniez vos prétentions ſuivant les Loix, afin qu'on puiſſe rendre juſtice ſelon que le cas l'exigera.

Date de la trente-unieme année du regne d'*Aurung-Zeb*.

Livre III. *Demêlés entre les Anglois & les Habitans d'Amboine.*

sent accoutumé dans ces occasions, du Mogol. Ce présent consiste en un bon cheval richement harnaché, qu'il doit jamais accepter par quelque raison que ce soit, un affronteux compact d'étoffe fait d'*étoffes* & *Lecrapes*, c'est-à-dire de satin avec des fleurs d'or ou d'argent, un beau turban, des flambeaux, & un poignard de prix dans un beau fourreau. Le General ayant fait présenter dans cet équipage avec le firman par l'Envoyé du Mogol, le Gouverneur de la Province ne crut pas devoir en cette occasion l'honneur que lui faisoit cet habit. Mais comme quelques Grands, & l'envoyé même le rendirent digne de cette distinction par leur exemple, M. *Hart* avant reçu le firman dans une boîte dorée, la mit sur sa tête, & témoigna par la bouche de l'Interprete la reconnoissance, & combien il étoit reconnoissant à ce grand Monarque. Ensuite le Gouverneur le conduisit du palais, où la cérémonie s'étoit faite, dans la ville, au milieu d'une acclamation infinie de peuple, que le tiroit avec des cris de joie de l'élévation à cette dignité. Quand M. *Hart* fut de retour en son palais, il manda à Surate, à la faveur du Gouverneur Mogol que le Chan, l'appuyoit indispensablement à *Bombay*. On lui fit réponse, que le Mogol ne pouvant se faire à d'autre qu'à lui pour l'accomplissement des conventions, ce dernier qui le prioit pas à quitter sa ville, de peur que le mécontentement des faveurs accordées à la Compagnie, dont il avoit été l'auteur. Cet habit que l'on revêt M. *Hart* en orange, pour exciter en lui une ressentiment d'actions arrêtées avec les Maîtres de

M. Hart devient Gouverneur de Bombay.

M. *Hart* commença alors que, suivant l'usage, on lui rendit le gouvernement de Bombay, comme au plus ancien, à quoi *Aungier* consentit pour éviter toute dispute. Peu après *Hart* fit *Aungier*, homme de mérite, son Conseiller de la Compagnie, de sorte que laissant le rude *Aungier* gouverner, & entretenir l'accord, pendant l'absence de *Hart*, les affaires de la Compagnie allèrent aussi bien que celles du Marchand particulier, & jouir de leur entière tranquillité, ce qui pour mieux dire Tyran de Bombay (*a*). La conduite du Chevalier *Je-*

ff 2

(*a*) *Hamilton*, Vol. I. (*b*) *Voyage Oriental Dutch*, Vol. II.

(*) *Hamilton* rapporte un trait qui fait connoître le caractère de ce nouveau Gouverneur. Les Sujets du Mogol ont souvent de grandes querelles avec ceux de quelques autres nations des Indes. Comme ces querelles ont une bonne opinion de l'habileté des Anglois dans la Navigation, ils prennent des Pilotes à des Marins de la Compagnie, auxquels ils donnent de gros gages, avec ordre de transporter à leur propre usage quelques marchandises dont ils payent le droit. M. *Aungier* envoya de retirer ces gages à ceux à qui on les avoit donnés en faveur du Gouverneur. Quelques uns y consentirent par crainte ou par menaces, tandis que d'autres soutinrent les refusant à retourner dans des vaisseaux qui paroissent infectés de voleurs. Les premiers furent obligés à rendre ce qu'ils avoient reçu pour leur sûreté. Les Officiers du Mogol pour les empêcher de tirer le droit de la peine. Plusieurs autres voies plus violentes furent employées pour arrêter le cours de ce commerce. Ceux qui soutinrent & ceux qui étoient intéressés à faire rendre ce droit aux Indiens. Un ordre vint à Compagnie perdit un droit de trois ans à dix autres, de sorte que les affaires ne furent pas dérangées par le grand nombre de ceux que l'avarice du Gouverneur contraignit d'entreprendre d'autres plus lucratifs.

Sur Child (*), qui étoit à la tête des affaires de la Compagnie d'Angleterre, ne fut pas moins blâmable, comme on peut en juger par les exemples que nous avons rapportés dans les Notes. A la [illegible] la mauvaise administration de *Harris* & d'*Annesley*, fut premier Membre encore tant de plaintes, que la Compagnie fut obligée de les déplacer, & d'envoyer le Chevalier *Jean Goyer* pour prendre en main la direction des affaires en la place de *Harris*.

Section III. *Deroute des Anglois & des Hollandois. Affaire d'Achem.*

Le Chevalier Jean Goyer fait Général des Indes. Sa mauvaise conduite.

Goyer arriva en 1694, & fut revêtu de la qualité de Général des Indes. Il reconnut *Annesley* au service de la Compagnie, mais il lui ôta tout pouvoir de faire du mal, & a la fin il le congédia en 1700. La nature de Goyer paroissoit n'avoir rien montré que de mauvais principes, c'étoit un homme d'un bon naturel, & à tout prendre d'un caractère estimable, il ne laissa pas cependant de faire des fautes qui firent un très-grand tort à la réputation. Le Capitaine *Hamilton* en cite plusieurs exemples, il suffira d'en indiquer un ou deux, qui prouvent combien une réformation dans les affaires de la Compagnie étoit nécessaire. Une jeune Demoiselle, fille de M. *Ward*, dont les parens étoient morts, épousa secrettement, d'une manière contraire aux Loix de Bombay, un jeune homme qu'elle aimoit. Comme elle avoit quelque bien, & que le Gouverneur avoit envie de la faire entrer dans la famille, il cassa ce mariage avec M. *Loyd*, & la maria à son fils. Autre trait digne de blâme. Le Capitaine d'un vaisseau de faire pour la Chine, qui étoit de la armé, traita les gens de son équipage avec tant de hauteur & de tyrannie, qu'ils déserterent tous sans qu'il en restât un seul. Goyer ordonna qu'on les fît aller à bord par force, & qu'ils fissent le voyage. La fuite fut, qu'ils se mutinerent, tuerent le Capitaine, & se firent Forbans, infestant le Détroit de Malacca, où ils enlevoient & pillerent tous les vaisseaux qu'ils rencontroient. Le Capitaine *Hide*, qui commandoit le *Dorrel*, les ayant trouvés, en vint au combat, & le *Dorrel* eut le dessous

mais

(*) Le Capitaine *Hamilton*, en parlant une courte relation de l'Histoire de M. *Pitt*, qui paroît avoir été protégé par le Chevalier *Josias Child*, rapporte qu'ayant choisi d'aller [illegible] Le Chevalier *Child* [illegible] à compter des mauvais de son Oncle à M. *Pitt*, on lui procura divers Postes importans, entre autres celui de Juge des Affaires Civiles. Après [illegible] il fut nommé dans cette Charge à Chevalier, lui donna une Lettre remplie d'éloges & de réflexions sur la perte de ses parens, regrettant [illegible] dont il étoit privé, lui offrant le pouvoir en cas de [illegible] de la Compagnie, ou [illegible] toutes regardées comme [illegible] par conséquent [illegible] mourir [illegible] de la Compagnie aux [illegible] Grande Bretagne [illegible] & ne [illegible] que de [illegible] tous les ordres [illegible] [illegible] des [illegible] M. *Pitt* [illegible] par des [illegible] les [illegible] [illegible] [illegible]

Section III. *Démêlés entre les Anglois & les Hollandois. Affaire d'Amboine &c.*

mes de tués, fut preſque deſemparé, & ſe ſauva avec peine par l'habileté du Capitaine. On blame encore le Chevalier *Gayer* de s'etre laiſſé prendre priſonnier avec ſa femme à la rade de Soually par le Gouverneur de Surate; comme il pouvoit aiſément s'echapper, on regarda comme une baſſe fineſſe d'avoir reſté dans ce lieu, parcequ'il pouvoit y faire valoir davantage ſon argent qu'à Bombay (*a*).

Le Chevalier Nic. Waite ſon ſucceſſeur ne ſe conduit pas mieux.

La conduite du Chevalier *Nicolas Waite*, qui lui ſuccéda dans le Gouvernement de Bombay, ne fut pas plus excuſable. La diſſolution de ſes mœurs, le renverſement public de la Juſtice, ſes prevarications, & ſes petites ruſes, irriterent à un tel point les habitans & les ſoldats de l'Iſle, qu'ils ſe ſaiſirent de lui & l'envoyerent priſonnier en Angleterre. Son Gouvernement, quoique très-court, ne laiſſa pas d'etre fort prejudiciable à la Compagnie & aux Marchands particuliers. Depuis que le Gouverneur avoit été obligé de reſider à Surate, Bombay étoit gouvernée par un Lieutenant qu'il nommoit. La guerre & la derniere peſte avoient fait de grands ravages parmi les Européens de l'Iſle, en ſorte que de huit-cens Anglois il n'en reſtoit pas au-delà de ſoixante. Ainſi d'un lieu bien peuplé & agreable Bombay étoit devenue une ſolitude, un vrai deſert. L'eſprit d'injuſtice ne laiſſa pas de ſubſiſter, ni la guerre ni la peſte ne purent en triompher. Ceux qui echapperent à ces fleaux ne purent obtenir la liberté de retourner dans leur patrie, ni celle de pouſſer leur fortune aux Indes. On les retint au ſervice de la Compagnie ſous le joug de l'autorité, de l'inſolence & de l'oppreſſion ſans la moindre lueur d'eſperance (*b*).

Pour prevenir toute confuſion & ne pas troubler l'attention du Lecteur, nous avons ſuivi les affaires de Bombay aux depens de l'ordre chronologique. Nous allons reprendre le fil de l'Hiſtoire à l'année 1691, où les affaires domeſtiques de la Compagnie nous fourniſſent dequoi nous occuper. Comme elles n'ont aucune Liaiſon avec des evenemens étrangers nous nous flattons qu'on ne nous ſaura pas mauvais gré de les avoir traitées à part. Sans cela nous aurions rompu le fil de la narration, embarraſſé le Lecteur, & ôté le plaiſir qui nait de la vue complette d'un objet.

Section IV. *Affaires domeſtiques de la Compagnie Angloiſe &c.*

SECTION IV.

Contenant l'Hiſtoire des Affaires domeſtiques *de la* Compagnie: *Projets d'abolir le Monopole: Démêlés de la Compagnie avec les Interlopes: Et les Acheminemens à l'Etabliſſement d'une* Nouvelle Compagnie.

Projet de quelques Particuliers pour annuller la Patente de la Compagnie, 1691.

VERS ce tems-là on vit éclatter un Projet auquel on avoit travaillé depuis longtems, de ruiner l'ancienne Compagnie des Indes Orientales & d'en établir une nouvelle. Ce Projet tiroit ſon origine de tous les motifs qui agiſſent le plus puiſſamment ſur l'eſprit humain. En 1680, & dans les an-

(*a*) *Hamilton*, Vol. I. (*b*) *Harris & Dodſley*, l. c.

grandes faveurs jusqu'à la malheureuse guerre de Bantam, le prix des Marchandises des Indes étoit de plus d'un tiers pour cent, & ses réparations étoient proportionnées, ce qui remplissoit d'admiration toute l'Europe, & excitoit l'envie & la cupidité de tous les autres Négocians. Cette envie mêlée de jalousie & d'animosité contre les Directeurs de la Nation, en porta plusieurs à empêcher sur les privileges exclusifs de la Compagnie, afin d'avoir part aux profits de ce fin dont toute la Cour, & tous les Negocians en faction opposée. Chacun connoissoit la valeur du prix de ce prétendu avec la même ardeur, les uns s'efforçant de le garder aux termes du contrat. Ces contestations avoient commencé vers la fin du regne de Charles II. l'un & l'autre Parti les avoit entretenues par des impostures, ou par des intrigues secrettes, & par les voies de corruption ordinaires. (a)

17 Affaires diverses qui ont donné lieu aux Commerce Anglois des Indes.

Les plaintes contre la Compagnie remontoient jusqu'à l'année 1681, lorsque le Chevalier *Josias Child* étoit parvenu à se mettre à la tête des affaires, s'étoit fait un crédit & une autorité sans bornes, & avoit jetté les fondemens de sa fortune & de son élevation. Ils trouvoient à redire à quelques unes de ses démarches, par exemple les regardoient comme propres à ruiner le Commerce. On alléguoit dans le cours des sujets de plainte qu'il avoit eu de la corruption le Chevalier *Child* étoit trop grand, que rien n'étoit capable de lui résister, qu'à force d'intrigues, d'argent, & de faux rapports il étoit parvenu à acheter des affaires publiques des Marchandises les plus basses, les plus rudes & du plus grand poids. Ses propres créatures étoient si entreprenantes qu'il fit entrer le Conseil dans l'avis, de faire un présent qu'il avoit ordonné que l'on donnât également à *Sainte James* de la *Mosquée des Mores*. On mettoit sur son compte l'embargo mis sur le grand approvisionnement fait pour la guerre de Bantam, la guerre avec le Mogol, la mauvaise administration à Surate, la perte de nos meilleurs Etablissemens aux Indes, entre autres de celui de Bengale, en ce terme à la plus riche Province du Mogol. On prétendoit également que le Commerce à Bengale, en dans l'espace de vingt ans avoit monté à huit millions Livres Sterling à trois cens mille par an, étoit retombé dans son premier néant par la mauvaise conduite. Les ennemis de la Compagnie alléguoient encore qu'elle avoit perdu par sa honteuse négligence le fort de Poulerone, Ligor, Tenasserim, & Queda, qu'elle avoit été chassée par douze hommes, qui composoient toute la Garnison d'un Port de trois cens, étoit plutôt pour la montre que pour être de quelque défense. Qu'elle avoit accepté pour la somme de trois millions à laquelle on avoit fixé la cession de Bombay Livres Sterling par an. Qu'en un mot les affaires prenoient de mauvaises profondes, qu'à l'égard des affaires publiques, la Compagnie Loyale, ou du moins Parlementaire, étoit en état d'acheter tout. Tout cela fut lu sur les murs, au grand préjudice de Child, & de ceux qui avoient part avec lui dans le fonds de voit gouverner le fonds, & celui qui avoit le plus d'argent dans le fonds, par conséquent avoir le plus d'autorité. Qu'on pouvoit dire encore que plusieurs de nos dernières années on avoit fait tort au fonds commun de cent-mille Livres

Plaintes contre la Compagnie.

(a) *Hamm*, Vol. II. B. II. Ch. 3.

Livre IV. *Affaires domestiques de la Compagnie Angloise &c.*

vres sterling par des contracts particuliers, & par des déductions sans exemple, & par les fraudes les plus inïques dans les uns & les autres. Que l'on avoit affermé le Commerce non seulement à des Anglois, mais à des Etrangers, invitez à aider à frauder les Droits de la Compagnie à son grand préjudice, & au déshonneur de la Nation. Que par la faute d'une faute capitale qu'on avoit faite en ne prenant que la moitié de la somme soufferte, on se trouvoit à l'estroit par un fonds trop borné, & que pour y remédier la Compagnie, au lieu de demander le payement du reste de la Souscription, avoit emprunté deux millions de Livres sterling à interêt, ce qui avoit jetté le Commerce dans une langueur mortelle & incurable. Que l'on avoit fait des repartitions inïques & déraisonnables, reglées uniquement par l'ambition & par l'avarice. Que depuis le mois de Février 1691 jusqu'au mois de Janvier 1692, les interêts avoient été sept-cens-quarante mille, six-cens-quarante sept Livres sterling, & qu'au bout de deux mois ils avoient doublé leur Fonds, faisant ensemble un million, cent-six mille, six-cens-soixante trois Livres sterling, le tout sur un Capital de trois cens-soixante-neuf-mille, huit-cens-quatre vingt onze Livres sterling, qui avoit été fourni d'abord, & pendant que l'on avoit trois-cens mille Livres sterling à payer en interêts & en dons à la Cour (a).

C'étoit par de pareilles voyes, disoit-on, que le fonds étoit tombé dans un état si foible & si languissant, qu'au lieu de maintenir son premier crédit en faisant ponctuellement les payemens, on avoit prétendu, en affichant à la porte de la Trésorerie un papier, par lequel on avertissoit que le payement n'en seroit fait qu'à un tems marqué. C'étoit là, disoient les ennemis de la Compagnie, un scandale & une infamie sans exemple, & ce qui démontroit clairement que les Directeurs avoient été si occupés à faire des dividendes, qu'ils avoient oublié l'obligation de payer (*). Mais l'accusation gé-

(a) *Rapin's Hist. Eng. Vol. II. fol. ann. 1691.*

(*) M. Wyche, dans sa Relation du Commerce des Indes, appelle cela le chef de la malheureuse guerre avec le Mogol (1). Les choses en étoient venues à une grande crise, à cette sorte de point décisif où la prépondérance d'une nation, ou plutôt de la fortune des riches Havres de toute l'Asie, est reléguée en Arabie & en Perse. On a vu que pour commencer la guerre il ne leur avoit fallu que huit cens livres sterling. Les fautes de la Compagnie emportèrent trois-cens-mille livres sterling qu'il devoient payer en dix ans par la guerre. En un mot, outre les sommes emportées par le Duke d'or, elles avoient encore coûté la moitié du Trône par la fuite des revenus, ce que cela a été prouvé sur le champ dans la cour de l'Echiquier du Roi. Les deux trois cens mille Livres sterling malheureux en Angleterre avoient causé la ruine de plusieurs des Interessés & des principaux. Ceux-ci coupoient par la Compagnie. Mais, après avoir été les droits les plus sacrés des Nations, après avoir engagé dans une guerre Européenne, sous le faux prétexte, après avoir mis de la honte & du ridicule sur le Royaume, quelle est donc les fruits de ces grands & pernicieux projets? pour les Indes.

1 Cet argent, ou trois-cens mille Livres sterling pour la Compagnie en devoit satisfaire pour des Marchandises commandées, pour le transport de certains troupes d'Angleterre avec leur paye, pour un grand nombre d'autres fraudes levées sur le tout, pour une gra-

de

(1) *Wyche's Account of the Indies Trade, p. 18.*

générale contre la Compagnie étoit, qu'elle avoit pris & confisqué les vaisseaux & Particuliers qui trafiquoient avec ſa permiſſion, ce qui étoit contraire au contrat formel, & à celui de la Cour qui étoit assez ſuffiſante. On ajoutoit que l'un avoit, en vertu des Lettres mal-fondées au mépris de la Conſtitution connue du Royaume, fait exécuter pluſieurs des Sujets de Sa Majeſté à Ste Helene.

Section IV. Affaires dont ſe plaint la Compagnie Angloiſe &c. Réponſe de la Compagnie.

La Compagnie répondit à des accuſations ſi graves : 1°. En général qu'elle n'avoit rien exercé ſur perſonne au-delà de ſon pouvoir. Qu'elle n'avoit en cela violé l'Droit des Gens, ni préjudicié à l'honneur de ſon Pays. Que les clameurs & les murmures venoient de ces mêmes *Interlopers* qui avoient été cauſe de la guerre aux Indes. On paſſoit enſuite au détail, la Compagnie ſoutenoit que les priſonniers dont elle pouſſoit, & l'autorité qu'elle exerçoit, étoient non ſeulement ſervans de la Couronne, & membres du Parlement, mais qu'ils étoient abſolument néceſſaires pour conduire le Commerce, & pour le faire ſur un pied égal avec les autres Nations, & qu'étant par la garde des comptoirs des divers Gouvernemens Indiens. Que cette peine n'étoit pas exceſſive, celui de tenir des Conſeils de guerre & d'infliger des Punitions, étoit un des plus exprès. Que ce droit n'étoit pas à elle à examiner juſqu'où la Couronne étoit en droit de donner de pareils pouvoirs, mais qu'une preuve que la Couronne avoit conſenti, c'eſt que la Patente avoit été ſucceſſivement confirmée à Weſtminſter & à Weſtminſter-Hall. Que pendant pluſieurs années il n'avoit pas été néceſſaire d'exercer ce pouvoir, & qu'on ne s'en étoit ſervi que lorſque la néceſſité l'avoit requis, qu'alors les Interlopers avoient entrepris ſur ſon Commerce, avoient ſemé le trouble avec les Habitans du Pays, & même mis la diviſion parmi les membres de la Compagnie. Que ce n'avoit été qu'en l'année 1688, lorſque toute la Nation étoit en confuſion, & qu'il y avoit apparence d'une guerre civile, qu'ils avoient commencé à profiter de la ſituation des affaires. Que ſur la connoiſſance qu'on avoit eue de leurs pratiques illicites, la Compagnie avoit de-

de quantité de munitions & d'armes, & pour les Garniſons du Fort de St. George & de Bombay, outre les allocations ordinaires de poudre, de plomb & de diverſes armes.

a. Il étoit rare que le Commerce pendant quatre ou cinq ans, par lequel on ſuppoſoit qu'ils avoient un fonds, fût aſſez profitable pour compenſer les pertes qu'ils avoient faites dans les années de la Guerre ; il n'en étoit pas de même à l'égard des Interlopers.

3. La perte de pluſieurs Navires étoit arrivée par la faute des Marins Anglois eux-mêmes, & étoit arrivée à pluſieurs trop longtemps avant leur départ.

4. La perte de cinq grands Vaiſſeaux & de pluſieurs autres, que par la longueur de leur ſéjour ſe trouvoient de bois & d'autres choſes néceſſaires en état d'être ſervir, & leur donnoient beaucoup d'ouvrage des vers avant que de pouvoir être employés.

5. Enfin le refus des ſoldats polonois & des Matelots de la Nation étoit choſes d'un petit inconvénient. Car la Nation n'étoit pas regardée, & pour eſt même à peine connue parmi les Indes, les Anglois leur étoient ſi ſupérieurs en nombre, que ſi les Polonois & les Suédois étoient venus à manquer, ils auroient pu être aiſément remplacés. Il y avoit à ſoixante mille lieues de chez eux, & ils étoient plus que ſuffiſans pour contenir ceux du Pays qui étoient ſoumis à la Compagnie. Quant à ſes ſoldats, elle avoit été obligée de les prendre parmi les Anglois, qui étoient les ſeuls propres à ce ſervice, & qu'elle avoit pu trouver. Et à l'égard des Matelots, ils étoient tous engagés par les Loix de la Nation, appuyées par les plus groſſes ſommes de l'argent de la Nation, appuyées par les plus groſſes ſommes de l'argent de la Nation, appuyées par les plus groſſes ſommes de l'argent de la Nation.

Histoire IV. *Affaires dans la guerre de la Grande Bretagne &c.*

demandé à la Couronne de nouveaux privileges, pour être à portée aux autres avantages que l'on craignoit. Que ces craintes ont été accordées. Que dans l'affaire même de Sir [illegible], qui avoit été condamné par la Chambre des Communes, la Compagnie n'avoit été poursuivie que par une Commission expresse du Roi *Jacques II*. Que par ces ordres [illegible] Que le caractere de la Cour étoit tel [illegible] qu'on ne devoit pas douter de la validité d'une pareille Commission. Que [illegible] que l'on [illegible] que [illegible] pour [illegible] Que [illegible] pour [illegible] Que [illegible] pour [illegible]

tous les autres de la même nature, ou l'intérêt partage, chacun affirme ou nie. Section IV. Affaires intérieures de la Compagnie Angloise &c.
tache d'infirmer ce que les autres alleguent. Le Public fut inondé de cette de Brochures qui finissoient que si l'Assemblée étoit occupée que de cette affaire. Les Spectateurs se divertissoient du combat, & Public animoit le débat, & après l'article de la guerre, c'étoit le sujet des conversations ordinaires. La Compagnie avoit un avantage, c'est qu'elle étoit unie & animée, au lieu que ses ennemis étoient divisés par leurs différentes vues, qui enfantoient diverses projets & arrêtoient leurs. Les uns vouloient que le Commerce fut libre (*), d'autres n'aimoient qu'on le contînt sans l'autorité du Parlement en forme de Compagnie, & qu'on les mît entre leurs mains & entre celles de leurs amis. Ceux qui aspiroient à l'autorité & aux richesses, se déclarèrent pour ce dernier plan, parce que le premier étoit fortement appuyé de tous ceux qui désiroient d'amasser, leur part sûrement, en risquant d'une manière raisonnable. Cependant, après quelques foibles efforts, les autres l'emportèrent, & la pluralité se déclara pour le Système d'une Compagnie.

[1]

soit sur leur compte la révolte de ses gens dans *Kapoco* à *Bombay*. La même chose étoit arrivée chez les *Hollandois*, disoit-on, par les rapports & les suggestions des *Anglois*. Toute l'Inde étoit intéressée ouvertement, & avoit entrepris de forcer le Port de la Compagnie à main armée. De-là dissensions, haines, cris, plaintes par Commerce de la Compagnie, le Public & la Cour, qui avoient part à la décision, qui étoit dans ces affaires pour rompre les mesures [illegible], & pour dépouiller les Anglois de tous les beaux privileges dont ils avoient joui depuis si longtemps en vertu des concessions [illegible]. La révolte de ces grands Seigneurs des deux Partis par ambition, par inquiétude & par [illegible] les fortunes, ou par tout autre principe, tant que les Anglois [illegible] la protection exclusive d'une Compagnie.

(*) [illegible] sur le Commerce & la Navigation.

1. Les Commissaires crurent un Monopole ce qui avoit toujours été un grief fameux [illegible] pays, dans ce cas-là il y auroit qu'un seul acheteur des manufactures d'Angleterre qui en augmenteroit sans doute, & un seul vendeur des marchandises qu'on en rapporteroit.

2. De-là [illegible] arriveroit, que de tels acheteurs achèteroient à bas prix, & revendroient cher les uns à l'autre au préjudice du Public. Que au contraire plus il y auroit d'acheteurs des manufactures Angloises & de vendeurs des marchandises étrangeres, plus les premiers vendroient cher, & les autres à bon marché, avantage pour la Nation qui auroit tout gain.

3. Si [illegible] Commerce étoit libre, l'on ne devoit pas craindre, disoit-on, que les particuliers leur feroient de mauvaises affaires à la Cour, parce que le profit leur en reviendroit. Au lieu que [illegible] Marine pour un petit commerce à Bassa, dont l'on a grand.

4. Il est contre la nature de ces choses, disoit-on, que les Anglois aient d'autres [illegible] d'autres parties du Commerce de la Nation. car pourquoi [illegible] *Lisbonne*, *Hambourg*, *Dantzick*, &c. ne jouissent-ils pas du même privilege que le Port de *Londres*, & [illegible] sur Indes?

5. Les Hollandois trafiquent sur un fonds commun, mais ils permettent à leurs Sujets [illegible] dans les Pays les plus éloignés des Indes [illegible] d'Amérique & des [illegible] Port [illegible] Indes. Au lieu que par l'Acte de Navigation [illegible] n'y a que la Compagnie qui puisse exporter des marchandises dans ce Royaume, & ceux en son ordre. Ainsi c'est elle qui la maîtresse d'y mettre le prix qu'il lui plaît. Tout ce qu'on a trouvé pour l'adoucir, dit-on, c'étoit que les Anglois sont de pire condition que les Hollandois (1).

(1) Voy. Anon's Collect. Vol. XXX. p. 26.

Il paroît que le Parlement general étoit, que le Commerce des Indes bien ménagé, seroit extrêmement avantageux à la Nation, qu'il ne pouvoit se faire avec succès que par un Fonds commun, & par des Marchands reunis en un Corps. Que cela n'étoit pas compatible avec les *Interlopes*, qu'ainsi une Compagnie ne pouvoit subsister, tant que les particuliers n'étoient pas exclus, & qu'ils ne pouvoient être exclus qu'en donnant à la Compagnie assez de pouvoir & d'autorité pour maintenir ses droits, la défendre contre leurs entreprises, & pour diriger son commerce selon les regles sages qui le missent en sureté contre l'avarice ou les artifices des *Nabobs* & des Gouverneurs, & contre les efforts de ses Rivaux étrangers. Ainsi raisonnoit le Public, les argumens en faveur des Prétendans & de ceux qui étoient actuellement en possession, les uns & les autres s'accordoient à en tirer la même conclusion. Mais les ennemis de la Compagnie alléguoient alors, qu'elle n'étoit pas revêtue légalement du pouvoir qu'elle exerçoit, & qu'ayant fait usage d'une autorité illegale, elle avoit perdu ses droits, & qu'en bonne justice elle n'étoit plus qualifiée pour pouvoir un jour dans la suite (*a*)

Parvenue à la fin de son terme la Compagnie s'adresse au Parlement pour obtenir un renouvellement de sa Charte.

Elle est portée devant la Chambre des Communes.

Les choses en étoient là quand l'affaire fut portée devant le Parlement, qui en a appuyé la Convention. Le sujet parut vraiment national aux gens de bon sens, & digne de l'attention de ceux qui avoient des vues. On nomma un Comité pour prendre connoissance de la dispute, il en vint jusqu'à demander un état exact des comptes de la Compagnie, avec une estimation de son fond, de ses effets, de sa caisse, de ses dettes, & vision de sa correspondance domestique & étrangere. La Compagnie se pressa, & offrit volontairement de soumettre ses Livres & les dernieres notices qu'elle avoit reçues des Indes à l'inspection de l'Orateur, ou de deux ou trois des Membres du Comité qu'il plairoit à la Chambre de nommer. Ce qui engagea les Chefs de la Compagnie à cette limitation, c'est que l'on avoit envoyé en Hollande une Copie de l'estimation qu'ils avoient remise à la Chambre, pour que les Hollandois en tirassent tel parti qu'ils pourroient au detriment de la Compagnie. comme cela paroissoit par une autre Copie envoyée d'Amsterdam à des Juifs de Londres, pour la comparer avec le compte délivré par la Compagnie à l'Orateur. Mais nonobstant la force entraînante que la Convention avoit donnée à la Compagnie, les Interlopes agirent avec tant d'adresse, & firent de si puissans efforts d'argent & de sollicitations, qu'ils firent échouer tous les différens projets jusqu'à la troisieme fois. Ils firent effectivement paroître un si grand zele pour le bien public, que leurs ennemis jugerent à propos d'accorder une nouvelle Charte, pour trois ans à la Compagnie (*b*)

Nouvelle dispute entre les Interlopes & la Compagnie.

La dispute demeura dans cet état pour quelque tems, jusqu'à ce que l'autre Parti trouva l'occasion de prendre de si grandes & de si fortes impressions par leur argent & par leur crédit. Alors il entra en lice avec une nouvelle ardeur, & pour rendre leurs démarches plus régulieres & plus fa-

(*a*) Davenant History of the East Indies, Vol. II. p. III. (*b*) Ibid. Vol. II. 6th edit. 1696.

res, les ennemis de la Compagnie en formerent eux-mêmes une, en prenant certains engagemens (*). Enfin ils préſenterent une Requête à la Chambre des Communes, dans laquelle ils expoſoient le danger auquel le Commerce des Indes Orientales étoit expoſé, par le mauvais ménage, les abus, & les procédés illicites de ceux qui en étoient actuellement les Directeurs. Ils demandoient l'établiſſement d'une nouvelle Compagnie, ſur un nouveau fonds commun, avec les Droits, Privileges, & les dotations que la ſageſſe du Parlement trouveroit convenables, & expédient pour le bien public. Cette Requête, préſentée le 28 d'Octobre, fut accompagnée d'une Contre-Requête de la Compagnie. Elles & l'autre furent renvoyées à l'examen d'un Comité de tout de la Chambre, & afin qu'il ne manquât rien pour la parfaite intelligence de ce point en queſtion, on ordonna que tous les articles contenant les griefs ſeroient mis en preuves, que la Compagnie donneroit ſes réponſes ſommaires en compoſition, & l'on fixa le 28 de Novembre pour entendre les deux Parties (a)

Section IV. *Affaires domeſtiques de la Compagnie Angloiſe &c.*

En attendant ce jour marqué, on examina l'état que le Chevalier *J. L. Child Herbert*, Gouverneur de la Compagnie, avoit remis de ſes fonds, de ſa caiſſe, de ſes dettes &c. On reçut & on lut des Requêtes des Drapiers, qui demandoient de pouvoir exporter librement des manufactures de laine, & des Marchands de toiles, qui ſe plaignoient que la Compagnie ne leur fourniſſoit pas aſſez de toiles. Enfin, après d'innombrables débats, & de vifs débats, la Chambre prit les reſolutions ſuivantes. 1. Qu'il fût établi un Fonds de quatre cens mille livres ſterling, & qui ne paſſât pas deux millions, pour faire le Commerce aux Indes Orientales en forme de Compagnie. 2. Qu'il ne ſeroit permis à aucun Individu au-delà de cent, mais Lords II. ſoit en ſon propre nom, ſoit au nom d'autres ſous le ſien. 3. Que tous ceux qui auroient cette portion auroient droit de ſuffrage, & que perſonne n'auroit plus d'une voix. 4. Que la Compagnie qui trafiqueroit aux Indes, ſeroit obli-

La Chambre des Communes refuſe d'entrer en matiere ſur le projet d'établiſſement d'une Chambre des Communes. Réſolutions.

(a) Debates of the Houſe under this year

(*) „ Comme le Commerce des Indes Orientales eſt d'une grande conſéquence pour la Nation, & que par le grand nombre d'abus & de pratiques illégitimes des Directeurs de la préſente Compagnie, tant au-dedans qu'au-dehors, il court riſque de ſe ruiner, & bientôt, à moins que des remèdes, en vue d'abord à Sa Majeſté & au Parlement, pour établir un Etabliſſement réel & légitime pour le faire, ce qui ne ſe peut faire ſans un fonds conſidérable, libre de toutes dettes. Et comme pluſieurs Marchands comptent beaucoup de leurs effets dans les mains de ladite Compagnie, & d'autres ſont chargés de grandes ſommes de deniers, pour leſquels ils ſont obligés de répondre à leurs Correſpondans, les Shériffs étant aſſurés, &c. „ Sur quoi les Commiſſaires de la Compagnie ont pour ſa part qu'il étoit un fait bien connu de tout le monde, que la Compagnie étoit obligée par Acte du Parlement de payer à Sa Majeſté pluſieurs ſommes conſidérables par an, & qu'elle a toujours rempli cette obligation avec exactitude, &c. „ Sur quoi il fut ordonné que les Commiſſaires de la Compagnie ſeroient appellés à la Barre de la Chambre des Communes, & qu'après avoir été informés par un de l'Orateur, que la Chambre étoit informée que la Compagnie avoit fait des propoſitions à Sa Majeſté, pour obtenir un Acte du Parlement, pour établir un Fonds conſidérable, &c. „ Mais il ne fut rien fait de plus, & la Compagnie ne fit rien de plus que ce qu'elle avoit fait.

Guerre en 1689 contre la Compagnie Angloise &c.

obligée d'exporter annuellement pour deux cens mille Livres st. de marchandises du cru & des manufactures de la Nation. 5. Qu'on ne feroit point de contracts particuliers, que toutes les marchandises se vendroient publiquement & suivant la mesure d'un pouce à chandelle, à la réserve du Salpetre pour le service de la Couronne. 6. Que la Compagnie seroit obligée de vendre tous les ans au Roi cinq cens milliers de Salpetre raffiné, à raison de trente livres st. le cent pesant. 7. Que dans les ventes de la Compagnie, on ne mettroit pas en vente à une fois de parties qui excedât la somme de cinq cens Livres st. 8. Que l'on ne nommeroit point pour Gouverneur, ou Vice-Gouverneur quelqu'un qui n'auroit pas une part ou dix mille Livres st. & que pour avoir droit de Seance dans le Commerce de la Compagnie, il faloit avoir au moins une part de mille Livres. 9. Qu'on éliroit tous les ans le Gouverneur, le Vice-Gouverneur & les Directeurs de la Compagnie pour le Commerce des Indes. 10. Que tous les Decrets se feroient en Argent. 11. Qu'on n'en feroit point sans avoir un fonds suffisant pour acquitter les dettes & frais de Guerre. 12. Que l'on donneroit aux Directeurs de la Compagnie, dresser un état exact de tout, sous serment, que tous les marchés passeroient avec. 13. Que la Couronne ne permettroit à aucuns Vaisseaux d'aller aux Indes, sinon à ceux d'une Compagnie, ou à ceux qui seroient autorisés par un Acte du Parlement. 14. Qu'aucuns Sujets ne pourroient la Compagnie, que ceux qui l'auroient approuvés par une assemblée générale des Actionnaires, & ensuite par un autre aux Lords du Royaume. 15. Que le fonds commun d'une Compagnie pour trafiquer aux Indes seroit pour vingt-un ans & pas pour davantage (a).

Autres Résolutions.

Jusques là le Parlement paroissoit ne penser qu'au Commerce seul, sans épouser les interêts d'aucun des Partis. Le lendemain les Communes prirent la résolution, que ceux qui avoient des portions qui excedoient la somme de cinq mille Livres st. fussent en leur propre nom, tant de la part d'autres sous leur nom, fussent obligés de vendre le surplus au plus. Que les Membres du Commerce de la Compagnie des Indes fussent obligés de donner un état, approuvé de la Chambre, qui leur fonds actuel, toutes dettes payées, & toutes prétentions liquidées, montoit à sept cens cinquante mille Livres st. Enfin, qu'après qu'on auroit donné cet état, on présenteroit Requête au Roi, pour prier Sa Majesté d'accorder une Charte à la Compagnie des Indes Orientales subsistante, conformément aux Reglemens faits par les Communes, pour la plus prompte exécution de l'Acte.

Les Communes, par cette résolution, donnoient le choix à la Compagnie, qui agréa ce choix, & qui chargea le Sr. Thomas Cooke & deux des Directeurs présens d'aller présenter cette résolution au Roi. Ils demandèrent, mais sans succès, la préférence. Ils ne taillèrent pas d'acquiescer à ce que l'on demandoit, & ils s'acquittèrent de leur Requête, avec la plus parfaite soumission dont ils étoient capables (b). Toutes les ombrages étoient donc en apparence applanies. On nomma un Com-

mit-

(a) Rym. Vol. III. P. II. (b) Id. Ibid.

nitté pour preparer & porter le Bill pour l'Etabliſſement d'une Compagnie des Indes Orientales, conformement aux Reſolutions de la Chambre. Le Bill fut preparé & preſenté le 16 de Janvier 1692, mais on ne le lut que le 22. Cela fit comprendre à la Compagnie, qu'il y avoit quelque nouvel obſtacle, qu'il falloit lever en prenant d'autres meſures. Ce qui le confirma encore davantage, c'eſt que l'on requit encore des Requêtes contre elle, que l'on jugea les reponſes inſuffiſantes, & que toute l'affaire fut remiſe à la deciſion de la Cour par la Reſolution ſuivante. Que l'on preſentât un Humble Adreſſe à Sa Majeſté, pour la prier de diſſoudre ſa preſente Compagnie des Indes Orientales ſuivant le droit reſervé dans ſa Patente, & d'établir une autre Compagnie pour mieux conſerver au Royaume le Commerce des Indes Orientales, de la maniere que Sa Majeſté le jugeroit à propos ſelon ſa ſageſſe. L'Adreſſe fut preſentée, & le Roi répondit, „ Qu'il y eut une affaire de la derniere importance pour le Commerce de „ la Nation, qu'il examineroit, & que dans peu il rendroit reponſe aux „ Communes. Bien que le Roi parut encore indecis, l'honneur qu'il fit à Mr. Gouverneur, alors Gouverneur des Indes, de le creer Chevalier, fut regardé comme un preſage favorable pour la Compagnie (a).

Affaire touchant la Compagnie Angloiſe des Indes.

L'affaire étant enfin portée devant le Conſeil Privé, la Compagnie y fit voir qu'elle ſe ſoumettoit avec plaiſir à ſa deciſion, & le declara par écrit. Cependant, lorſque le Comte de Nottingham le mit en main propre les Articles dans le Conſeil, ils firent des difficultez preſque ſur tous, qu'ils accompagnerent d'un Ecrit de leur façon, pour prouver qu'on ne pouvoit changer la forme & la conduite d'une pareille Compagnie de Commerce ſur une meilleure (*).

L'affaire portée devant le Conſeil Privé.

L'af-

(a) *Rapin*, Vol. II. Liv. 6th. & 1690. *Hiſtory*, Vol. II. C. 3.

(*) Voici les Propoſitions des Gouverneurs du Conſeil avec les Réponſes de la Compagnie.

I. *Prop.* Faire un Fonds de quatre cens mille Livres Sterling au moins, & que la totalité ſoit dans un an.

R. La Compagnie s'offre humblement, & eſt prête à pourvoir au contentement de Sa Majeſté, que ce fonds ne ſoit tout au plus que d'autant, lorſqu'elle récompenſera la ſomme de quatre cens mille Livres Sterling.

II. *Prop.* Le Capital de la Compagnie préſente ſera partie de ce fonds, & ceux reſtant ſont cette quantité qu'ils ſeront engagez, moyennant qu'elle puiſſe donner caution qu'il produira ce qu'on demande, ou autant moins, qu'elle voudra s'engager à fournir réellement, après le payement des dettes, & à ne rien faire ſans le Magaſin & le Sceau, contre les privileges de la Nation, ſur la peine d'être cassée par ce preſent Acte.

R. La Compagnie eſt bien aiſe de voir par cette Propoſition, que les Adverſaires ſe rendent, que néanmoins toutes les choſes ſur leſquelles ils ſe fondent ſur les Actes du Parlement ſont contraires à cette Propoſition, & qu'elle ne peut être admiſe, & qu'elle eſt d'avis que l'on doit ſe tenir auſſi fermement à ces Actes, & à ce qui en dépend, que pour tout autre droit ou propriété quelconque. Elle ne connoît aucune raiſon pour laquelle les Adverſaires ſe mettent en peine de ce qui a été fait par le Parlement, ſi ce n'eſt pour ſe rendre maîtres de tout le commerce, & par conſéquent de la Compagnie même. Elle ne ſauroit s'empêcher de remarquer, que dans les raiſons qu'ils donnent pour leur Propoſition, ils ſe ſervent de termes qui ſont directement contraires à ceux dont ils ſe ſervirent dans leur Requête, lorſqu'ils demanderent à être admis à la Compagnie. Elle ne ſait pas comment elle peut ſe fier à des gens qui ſont ſi peu conſtans dans leurs diſcours, & qui ſont ſi prêts à ſe contredire eux-mêmes. Elle eſt d'avis que ſi on ne veut pas ſe tenir à ce qui a été fait par le Parlement, il ne reſte plus rien à faire, ſinon de laiſſer le commerce entre les mains de tout le monde, ce qui ſeroit la ruine de la Nation, & de la Compagnie même. Elle eſt auſſi d'avis, que ſi on ne veut pas ſe tenir à ce qui a été fait par le Parlement, il ne reſte plus rien à faire, ſinon de laiſſer le commerce entre les mains de tout le monde, ce qui ſeroit la ruine de la Nation, & de la Compagnie même. Elle eſt auſſi d'avis, que ſi on ne veut pas ſe tenir à ce qui a été fait par le Parlement, il ne reſte plus rien à faire, ſinon de laiſſer le commerce entre les mains de tout le monde, ce qui ſeroit la ruine de la Nation, & de la Compagnie même.

Section IV. Affaires de la Compagnie Angloise. 1693.

L'affaire demeura auſſi ſuſpendue juſqu'à la Session ſuivante du Parlement, qu'elle fe renouvella avec la même chaleur qu'auparavant. Les deux Par-

Partie II. [illegible] la Cour [illegible], & [illegible] Serrons
écouter en [illegible]

[illegible]

Il [illegible] Compagnie, qui a plus de dix mille Lieues [illegible]

[illegible]

[illegible]

[

Section IV. *Affaires domestiques de la Compagnie Angloise &c.*

[illegible] à l'importance [illegible] de pareilles sollicitations y donneront. Comme il ne s'étoit rien fait de décidé l'année précédente ni dans le Parlement ni dans

[illegible] assez que montrer dans le centre du Royaume furent remplacés par d'autres, qui furent eux-mêmes successivement [illegible] Assemblées générales.

XIV. *Prop.* Tout homme qui achetteroit une Adresse de faire pétir Malice, & avoit que d'être assez puissant — en faveur d'autrui, & à [illegible] les hommes établis.

Pos. La Compagnie ne peut [illegible] au seul dans les Propositions XI-XV. La Patente portoit à pouvoir à tout cela de la même manière en droit.

XVI. *Prop.* Tous les Maîtres de la Compagnie ne seront que [illegible] expulsés de l'Etat, à tout avec [illegible] nouveaux fonds [illegible] même temps.

Pos. Il y a trois [illegible] Assemblées [illegible] d'avril [illegible] que portoit la Patente de la Compagnie [illegible] pouvoit à [illegible] [illegible] à exception des [illegible] à des [illegible] des Maîtres de [illegible] [illegible] [illegible] pour leur admission. Les anciens [illegible] [illegible] [illegible] à [illegible] [illegible] [illegible]

dans le Conſeil, on s'imagina generalement qu'au bout du compte la Compagnie avoit le deſſus.

Suite de la Guerre de la Compagnie Angloiſe &c.

Pour ...

...gnant du Soldabre de mauvais droit les Marchands de la Compagnie en Angleterre, qui en avoit trois mille tonneaux quand la guerre avec la France commença. Il y a une Hiſtoire fameuſe de la mort de Jean I. qui commença cette révolte. Il y eut une grande ... du nord qui obligea le Roi ... la Compagnie du Levant, d'aller Dunkerque, qui ... à la ... ce qu'il ... de la ... Vaiſſeaux que ... Après que ... Agreſſeurs départi, ... Conſeil ... que ... ſont ... ſe ... ou les ... à ... Le Député ... dit-il, nous ... ſible. A ... ſi ... j'ai ... Député ... Grand Chancelier ... Vous ... ſont ... de ... ſous la Charte ... ſuffit ... pas d'argent, nous ... ſon de ... Roi ... Nous ... Députés ... Grand Chancelier ... Vous ... ſont ... de ... ſous la Charte ... ſuffit ... pas d'argent, nous ... ſon de ... Roi ... Nous ... Députés ... Grand Chancelier ... Vous ... ſont ... de ... ſous la Charte ... ſuffit ... pas d'argent, nous ... ſon de ... Roi ... Nous ...

XXIV. *Prop.* La Compagnie ... pour les ... la valeur de ... Lettres ... de ... manufactures d'Angleterre.

Rép. Ce ... que ... ſouvent quand ... draps ... magaſins remplis des ... & des ... bas ... aux Indes. Le Roi ... demande que ces ... ſoit ... à la ... de la Compagnie.

XXV. *Prop.* Tous les Dividendes ſe feront en argent comptant.

Rép. Ce ... ſouvent ... de deux ... mois on peut être dans ces ... Aujourd'hui ... à l'Inde ... toutes les autres Nations.

XXVI. *Prop.* On ... de Dividende ... faire ... le fonds primitif en ... ou ... que ... Lettres ... outre ce qu'il faut pour ... les dettes.

Rép. C'eſt ... de ... que la Compagnie obſerve, mais ... a ... été ... par l'acte ... Compagnie ... Indes ... Il eſt ... de droit naturel, de ... un homme ... ce qui ... lui ...

XXVII. *Prop.* Le Tonnage ... Compagnie ... tendre ſous Examen ... Compte exact des fonds, que nous ... pourrons ... examiner.

XXIX. *Prop.* ... pour ... & pourront être examinés.

Rép. ... la Compagnie ... de ... & ...

XXX. *Prop.* ... & payé ...

XXXI. *Prop.* ... pour ... fonds ...

Rép. ... Compagnie ... ſoit ... de tout le Comte ... Cet ... ſe ... grand ... & qui ... ſang ... ſon ... qui ... une ... ſon ... Les ... dans le ... de ... Compagnie ... & ... ſe ... Compagnie ... & ... à ... ſon ... & ... elle a été ... pour ... ſes ... ſont ... à ... ſe ... à ... ſe ... Lettres ... & ... ſont ... à ... ſe ... Lettres ... & ... ſont ... à ... ſe ... Lettres ... & ... ſont

Sections IV. Accusations contre la Compagnie Angloise &c.

Pour accélérer cette grande affaire, elle passa avant que de finir, [illegible] Souscripteurs, à la charge, [illegible] Lords Commissaires [illegible] Lawrence Hyde, et qui pour la [illegible] de Commissaires, fut [illegible] pour la Compagnie Angloise, que le Commerce [illegible] pour le commerce des Indes. [illegible] nouvelle. Pour [illegible] Souscripteurs, [illegible] Conseil du Commerce, Orace Walpole Trésorier Général [illegible] Commissaires, [illegible] pour [illegible] et [illegible] sur les [illegible] Commissaires, [illegible] Compagnie par Actes du Parlement (a)

Requête des Adversaires de la Reine.

Ce bruit ne dura pas long-tems sans produire une nouvelle attaque. Les ennemis de la Compagnie présentèrent un nouveau Requête à la Reine, par laquelle ils sollicitoient comme auparavant l'établissement d'une nouvelle Compagnie, par une nouvelle Souscription libre & générale. Ils y prétendoient que le terme de nouvelles Souscriptions *sans augmenter* de la première Compagnie, et [illegible] charges des dettes de l'ancien, par où il pouvoit [illegible] & la Compagnie augmenta. Cette requête [illegible] Reine, [illegible] que par la mauvaise conduite de la Compagnie [illegible] Commerce [illegible] Indes [illegible] Commissaires, & que [illegible] la Compagnie [illegible] Commissaires [illegible] Lords [illegible] Communes [illegible] Compagnie [illegible] Commissaires [illegible] Capitale ne suffiroit à rien. Ils accompagnèrent de la même manière contradictoire devant le Conseil pour demander à la Chambre des Communes ne feroit que donner du poids aux imputations de leurs ennemis. Nonobstant ce prétexte de pauvreté, les Commissaires firent dans le Bill une clause, qui portoit, qu'au cas que l'on manquât de payer dans le tems marqué la [illegible] sur les deux fonds, les Patentes des Compagnies respectives qui [illegible] en défaut, étoient nulles. La Commissaires

(a) *Journ. Collect.* Vol. XXX. p. 100.

[illegible]

gnie des Indes, continuant à fuivre de fauſſes meſures, eut l'impudence ſurtout de ne point payer le premier quartier de la Taxe, par la ſa Patente devint nulle, & elle fournit de nouveaux argumens à ſes adverſaires pour la faire diſſoudre. (a)

IV. *Affaires demeurent de la Compagnie Angloiſe ſur*

Les affaires demeurerent ſur ce pied-là pendant quelque tems. On crut généralement que la Cour avoit deſſein de profiter de la fauſſe démarche de la Compagnie, qui annulloit ſa Patente, pour faire paſſer aux Communes, en n'ayant point d'égard à la condition contenue dans la Patente d'avertir trois ans d'avance, ce que l'on regardoit comme public. Le crédit de la Compagnie fut cependant plus grand qu'on ne l'avoit cru, & n'y point ne put ſuſpendre les effets de ſon imprudence. La Cour penſoit à prévaloir de la fauſſe démarche, qu'avoient entraînée les ordres donnés au Procureur General de dreſſer une nouvelle Patente, tendante à rétablir la Compagnie dans ſes anciens privileges, & à autoriſer à confirmer ſes nouveaux arrangemens. La queſtion s'échauffa plus que jamais, de part & d'autre on crut animer par différens motifs l'animoſité, le préjugé, la paſſion, l'intérêt & l'avarice. Les ennemis de la Compagnie firent entendre des plaintes amères dans tous les Barreaux, & parlerent ſi haut que le Miniſtere regarda comme prudent de la faire entrer préalablement devant le Conſeil, pour entendre ſes raiſons pour ſe plaindre à la Compagnie ne parurent pas être ſatisfaiſantes, ſuivant le contenu de ſa Patente primitive. Comme le tems qu'on leur avoit accordé étoit trop court, on le prolongea de quatre jours, dans leſquels la Compagnie demanda par Requête, pour être dégagée d'une condition onéreuſe, afin de n'être point contrainte de continuer à faire valoir ſes droits exclusifs. Ses ennemis demanderent la même choſe, pour quatre ans, ou bien auſſi pour les Indes Orientales, dans la preſomption que le Commerce ne ſeroit ouvert à tout le monde, mais ne leur laiſſeroit point de repos. (b)

Procédures devant le Conſeil.

Le jour marqué, qui étoit le 22 d'Août, on fit entrer les Parties devant le Conſeil, & l'Avocat qui parloit contre la Compagnie fit valoir, à combien d'inconvéniens on alloit paſſer une nouvelle Patente, lorſque le Parlement étoit ſi près de juger, puiſque la Reine avoit recommandé par un Meſſage l'affaire de ſes Communes aux Pairs & aux Communes, dans la Séance, par cérémonie, & l'ingratitude d'un Privilege exclusif, & combien plus on devoit conſerver dans la prochaine Patente, & que l'on vouloit renouveller dans celle qui la remplaceroit, ſi on contrariait aux Loix. L'Avocat de la Compagnie d'autre part ſoutint la Prérogative Royale dans ce cas & dans tous les autres de même eſpece, n'ayant encore rien entendu qui pût donner atteinte à ce droit. Sur quoi l'Avocat propoſa de la part de la Compagnie pour ſon rétabliſſement à la Reine & des Juges du Droit contraire à la prochaine Séance. Cette propoſition fut contredite, la Compagnie alléguant que la queſtion avoit déjà été décidée à *Weſtminſter Hall*, les Juges avant, après avoir entendu la cauſe, confirmé la Patente. On répliqua ſeulement que la déciſion à laquelle la Compagnie en appelloit, étoit de ſes mêmes Juges qui avoient déclaré que le Roi avoit le pouvoir de diſpenſer de

On renvoie les affaires de la Compagnie au Parlement, ou dans le Conſeil, qui en fait rapport.

(a) *Rapin's Hiſt. of Engl.* A. 1703. (b) *Mavor*, Vol. II. B. 4. Ch. 2.

Section IV. de la Compagnie Angloise &c.

de toutes les Lois, & que dans l'un & dans l'autre cas leur opinion étoit du moins probable (a). Les raisons de part & d'autre parurent si égales, que le Conseil la laissa faire en vertu d'une conclusion.

Requête des Marchands du Comté.

Après avoir attendu quelques jours, les Marchands affociés présentèrent de nouveau Requête pour demander la permission d'engager du monde, & l'accompagnèrent cette requête d'une autre, dans laquelle ils exposoient que les avoit averti que la Patente de la Compagnie étoit devenue nulle par un Acte du Parlement, elle ne pouvoit être valable qu'autant qu'elle étoit par l'Acte, par quelques Statuts ou coutumes des ports où entroient ses Vaisseaux, & la Grande Chartre, & autres Statuts. Que sous prétexte de ses privilèges la Compagnie avoit fait opprimer les sujets de Sa Majesté, & qu'elle se croyoit à présent plus que jamais autorisée à le faire. Ils demandoient que par ces raisons on fît suspendre l'exportation de la Pierre, jusqu'à ce que le droit des particuliers au Commerce des Indes fut décidé par le cours ordinaire de la Justice. Les Requêtes furent données. Cette dernière fut appuyée de deux autres, une des Marchands de draps qui trafiquoient en marchandises des Indes, & l'autre des Marchands Drapers & autres Particuliers en Laine de Gloucestershire. Les derniers demandoient qu'on accordât une pleine liberté d'exporter des manufactures de laine aux Indes Orientales, parce que le Commerce [illegible] Turquie & au Detroit étoit en quelque façon ruiné à l'occasion de cette Pierre, laquelle ne s'achetoit que peu ou point de draps, & que la ne pouvoient occuper les pauvres ouvriers qui vivoient tous les jours à leur porte avec peu d'ouvrage, de l'encouragement que le Commerce des Indes pour ces lainages donne par un des plus grands débouchés de toutes, que la Compagnie en exportoit. La Requête des Marchands de toile portoit, que le Commerce des Indes avoit beaucoup souffert à cause de la fraude par la voie [illegible] Que par une suite de la nouveauté, on avoit commencé à faire quelques toiles de Hollande ou en imitant exactement, & il restoit à un prix excessif à la ruine du Commerce & à la perte des deniers publics. Ils demandoient, que pour prévenir le Monopole de ce Commerce entre les mains de gens qui en abusoient [illegible], la Pierre ne pût être passée (b).

Réponde de la Compagnie.

Le Conseil de tout le Corps assemblé le Mardi, & il jugea à propos d'entendre encore de vive voix les Parties & la Compagnie & de les demander de répondre par écrit aux différens articles & questions qu'ils avoient à décider. A la première Séance du Conseil, le Solliciteur de la Compagnie a prié qu'il fût répondu par écrit, par conformité en tout à l'Acte. Que le Commerce fût ouvert à tous les sujets pauvres qui devoient y être admis par l'Acte, & fait voir à la Justice. Que quand même la régie des Lois sur l'interprétation de certains mots, le Roi seroit sur le droit [illegible] Prérogative, & pour le troisième article, comme une chose [illegible] de conséquence. C'est, disoit la Compagnie, une question [illegible] qu'on a demandée par le Parlement sur le fondement, avant que prête, & qu'on n'avoit pas vu le port de Notre-Dame, & l'Echiquier avoit été ouvert, & qu'elle avoit été [illegible] ture.

(a) Journ. Consil. Vol. XXX. p. 108. (b) Regist. Vol. II. A. 163. Mercur. Ind. fol.

Section IV. Divers accords que fit la Compagnie Anglaise des...

[illegible] Mais ils ne purent jamais [illegible] Quand ils parvinrent [illegible] Lors ils firent le premier accord [illegible] Portugais [illegible] une [illegible] [illegible] [illegible]

Année 1689. d'engager quatre-cens hommes, ils comprenoient que le but étoit d'être autorisés de Leurs Majestés, afin de pouvoir, par la permission de Sa Majesté, faire un commerce aussi étendu qu'on le souhaiteroit, autant à la Prérogative Royale & au droit public avoit de retenir la Compagnie dans les privileges de sa Patente, quoiqu'elle n'espérât qu'on ne leur accordât pas une pareille demande. Sur cette réponse le Conseil donna ordre d'en remettre aux Compagnons Parties intéressées, & l'on fixa le 21 de Septembre pour en [illegible] & les arrêter (a).

Affaires de la Compagnie Angloise &c.

Requête de la Nouvelle.

Les Marchands assemblés ne manquerent pas de donner au jour marqué leur Requête par écrit. La substance en fut bien loin d'avoir conclut le Commerce d'Interlope, si funeste à la Nation, comme la Compagnie l'entendoit hautement qu'elle l'avoit fait, ils étoient prêts à prouver qu'elle avoit commis des actions injustes & inexcusables au grand préjudice de la Religion, de nos Mœurs, à la honte de la Couronne & de la Nation, au préjudice de l'Etat, à la ruine du Commerce, & qu'enfin ce fut à l'oppression du Peuple, par laquelle elle & quelques-uns de ses Agens avoient été condamnés par le Parlement. Que la Compagnie en évitant un nouvel examen de l'affaire, éludoit le cours ordinaire de la Justice, & en effet tant qu'elle fut devant Sa Majesté dans le Conseil, on ne savoit quelle ne seroit point, car l'on assuroit que la Loi étoit contraire à la Compagnie, qu'il l'étoit, comme plutôt la créature du Roi, que la nécessité même de l'argent. Qu'on poursuivoit avec tant de feu cette affaire dans un tems où la Session du Parlement approchoit, elle faisoit voir qu'il avoit été fait exprès pour empêcher, comme à cette occasion, Sa Majesté l'avoit promis. Que à l'égard de la prétendue offre de ce que chacun d'eux devoit donner de plus & de moins, ils prioient qu'on eut égard à la pauvreté entre un petit nombre par Votre Parlement. Que ce n'étoit pas la Compagnie d'Angleterre seule qui avoit été pour la Société Royale, mais Nouvelle-Hollande, & l'Angleterre elle-même, qui avoient été ruinées par un pareil monopole, qu'il étoit contraire à la prérogative, qu'il étoit contraire à la Loi, & qu'il étoit contraire à la Religion. Que l'on a argumenté de la Compagnie, tirés des droits de la Prérogative, mais ils étoient d'un autre genre des Lois expresses & positives. Que de reconnoître le pouvoir de la Loi, comme l'un des plus beaux, en même temps qu'un des plus importans de leurs droits, que Sa Majesté avoit juré de maintenir, qu'ils étoient Sujets de Sa Majesté comme Compagnie, qu'ils avoient quelques droits à faire valoir de la faveur du Commerce étranger, & ne pouvoient en être exclus, sans porter un préjudice notable à la Couronne. Que les traités de la nouvelle Orient, qui la rendoient aux privileges dont la Compagnie avoit été [illegible] jusqu'à [illegible] [illegible] [illegible]

juger de quelle maniere elle les expliqueroit, par la conduite qu'elle avoit tenue à Ste Helene, en condamnant treize perſonnes militairement, execution que le Parlement avoit declarée meurtre. Que la cour que la Compagnie avoit donné à la Requête des Marchands étoit forcé & peu naturel, puiſqu'elle ne contenoit rien qui tendit à diminuer la Prerogative Royale, mais ſeulement d'affurer, en vertu de cette prerogative, à quatre cens hommes le libre exercice de leurs occupations, à l'avantage general de la Nation & des Revenus publics. Enfin ils prierent humblement, qu'on laiſſât au Parlement le ſoin de regler le Commerce, ou que l'affaire fut decidée ſelon le cours ordinaire de la Juſtice, avant que d'accorder une nouvelle Charte; que l'on eut leur accorder les protections demandées, par leſquelles la Dette pagnie gagneroit ſoixante mille Livres ſterling, & l'on feroit voir dans le terme le plus neceſſaire une branche de Commerce, rendu que par la guerre les autres étoient en quelque façon dans l'inaction (a). Ils ajouterent à cette vive & courageuſe replique un extrait de quelques exemples ſur un tres grand nombre que fourniſſoit le Droit commun, qui leur étoit, diſoient-ils, de fondement à leur replique. Les Marchands de leur remirent auſſi une replique à cette partie de la reponſe de la Compagnie, qui avoit trait à leur Requête. Les Marchands Drapiers n'parurent pas moins ardens, avant auſſi preparé leur replique, qu'on les engagea de permettre de ſupprimer. Pour y ſuppléer, les Marchands preſenterent un extrait des Regiſtres de la Douane, de tout le drap que la Compagnie avoit exporté depuis cinq ans, par lequel il paroit qu'elle montoit en tout à deux cent ſoixante ſept pieces, tandis qu'en 1692 deux Vaiſſeaux particuliers en avoient exporté neuf cens-cinquante-trois, c'eſt à dire environ trois fois autant que la Compagnie dans chacun de trois des cinq années. Le tout étoit fondé ſur la Requête des Proprietaires des deux Vaiſſeaux en queſtion, & de ceux qui les avoient freté, demandant que les clauſes alleguées ſe trouvant dans l'ancienne Charte, fuſſent ſupprimées, afin qu'on n'eut point pas à la liberté, à la vie & aux biens de leurs Facteurs, Agens, Serviteurs, Mariniers, & de leurs autres employés, en des Pays ſi éloignés, où ils ne pouvoient ſe mettre à l'abri de la violence, ni ſe faire rendre juſtice, les aggreſſeurs étant hors de la portée des Loix du Royaume (b).

Tous leurs efforts furent neanmoins infructueux, la Compagnie étoit puiſſamment ſoutenue par des Perſonnes de diſtinction & en credit. On ne repondit rien à la demande de protection pour quatre cens marniers. Les Marchands revinrent donc encore à la charge ſur cet article, & offrirent d'exporter cette année la plus de drap que la Compagnie n'avoit fait cette cinq dernieres années. Ils promettoient auſſi un retour de leurs Vaiſſeaux au Gouvernement à raiſon de ſoixante livres ſterling pour les cent livres, qui ſe vendoient huit Livres ſterling. Ils ſoutenoient que la Compagnie étoit ſur un petit pied, que par elle-

Secret IV. Affaires demeſlées de la Compagnie Angloiſe &c.

La Compagnie en ſouffre.

(a) Rapſ. Vol. II. A. 1693.

(b) Journ. Coll. de Rapſ. Vol. II. fol. A. 1693-4.

Chapitre IV. Affaires diverses de la Compagnie Angloise &c.

même elle n'avoit point de fonds suffisans en Angleterre pour faire la charge des Vaisseaux qu'elle demandoit, ni dans ses Indes pour leur faire une cargaison en retour. Ils représentoient que la guerre les privoit de leur ganne-pain, & que comme le Commerce des Indes étoit le plus lucratif suivi bien que le moins hasardeux, ils suppliaient humblement, qu'afin de réparer leurs pertes on leur accordât pour cette année les protections pour les marchandises fusdites. Cette Requête n'eut pas plus de succès que les précédentes. Tant s'en faut que le Conseil fut disposé à y avoir égard, qu'au contraire il expédia le 28 de Septembre un ordre à l'un ou l'autre des Secrétaires de préparer un ordre pour la signature de Sa Majesté, afin de passer la Charte. Quoique l'on entendît l'Avocat des Marchands sur les protestations qu'ils avoient fait enregistrer, de bien qu'ils eussent remis à Milord Sumer, Garde des Sceaux, un Mémoire des raisons qui devoient empêcher que la Charte ne fût accordée, parmi lesquelles il y en avoit qui paroissoient sans replique (*), l'influence, les intrigues, & le crédit de la

(*) Ces raisons étoient rangées sous les chefs suivans.

I. Nous conservons humblement que Votre Grandeur est un Officier de Justice, qui tient la balance égale entre le Roi & son Peuple, & que la Loi a établi pour veiller sur les Prérogatives que la Couronne peut posséder, afin qu'il n'en passe aucune dans le Grand Sceau, qui soit préjudiciable à la Prérogative du Roi, ou aux droits & aux libertés du Peuple.

II. Nous jugeons humblement qu'aucun ordre ne peut rendre légitime l'expédition d'une Charte qui contient des privileges contraires aux Loix.

III. Que la Charte que Votre Grandeur a entre les mains, est le rétablissement de plusieurs privileges pour attribuer le Commerce des Indes Orientales à quelques particuliers, exclusivement à tous les autres Sujets de Leurs Majestés, exclusion que nous croyons contraire au Droit commun du Pays, & dont les preuves sont en trop grand nombre pour les insérer ici: elle est aussi contraire à divers Statuts, dont quelques-uns sont rapportés dans le Papier ci-joint, que nous prions Votre Grandeur d'examiner.

IV. Que le Roi a le pouvoir d'accorder certaines choses à quelques-uns de ses Sujets, & d'accorder des permissions à d'autres, en exemptant quelques-uns des successeurs de Sa Majesté à taxer ces permissions comme il le jugera à propos. Ils n'auront alors aucun besoin du Parlement pour avoir de l'argent, ce qui pourroit être de dangereuse conséquence pour le Royaume.

V. Que les Chartes précédentes qui doivent être rétablies & confirmées par cet Acte, contiennent divers autres privileges contraires aux Loix. Tels sont le pouvoir d'exercer la Justice maritime, d'empêcher les sujets de Sa Majesté de commercer leurs biens de dans l'Avocat de Sa Majesté en vidange en donner leur à reconnoître l'Amiral.

VI. Cette Charte déclare que la Compagnie a été reconnue en Corps. Il faut pour cela un bien de la Nation: ce que l'on peut craindre comme contenant l'approbation des actions contraires aux Loix qu'elle a faites. A une question de ce pourquoi elle a été créée par le Parlement. Si donc il y a des raisons de rétablir l'ancienne Compagnie, il y en a certainement pour de la louer.

VII. Que le rétablissement desdites Chartes, ou l'un accordé des privileges mal contraires aux Loix, peut leur perdre la vie à plusieurs sujets de Sa Majesté, ce qui est un mal irréparable.

VIII. Que l'exercice des pouvoirs contenus dans lesdites Chartes, de faisant en des lieux si éloignés, les agresseurs sont hors de la portée de la Justice ordinaire, & les parties lésées sans recours, ou en moins hors d'état de plaindre contre un Corps, & de se procurer une satisfaction réglée.

IX. Que

la Compagnie l'empêcheroit, à très-chaud de la Charte, qu'elle étoit [illegible] [illegible] [illegible]

Partie IV. Affaires Asiatiques de la Compagnie Angloise &c.

La peine décernée contre l'infraction de ces réstrictions, étoit qu'on expédieroit des Lettres de revocation, par lesquelles tous les pouvoirs & les privileges seroient rendus nuls & sans effet. On stipula aussi, que une fois tous les ans, au mois d'Août, le Gouverneur & la Compagnie envoyeroient un Mémoire exact de la qualité, de la quantité & de la valeur selon le premier achat, des produits & des manufactures d'Angleterre qu'elle auroit exportées, avec le nom du lieu d'où elles étoient exportées, le tout certifié par serment des Officiers de la Douane & des Secretaires de la Compagnie. On reigla en même-tems, que aucune des marchandises exportées ne pourroit être rapportée dans les Pays de la domination de la Grande-Bretagne, en transportées en d'autres Ports que à la Mer, que dans ceux qui étoient ouverts par la Charte. On ordonna de plus, que quand il y en auroit plus grand nombre des interessés, qui auroient chacun mille Livres sterling dans les fonds de la Compagnie, ils pourroient demander la tenue d'une Assemblée générale. Le Gouverneur & Vice-Gouverneur seroient obligés d'en convoquer une dans quinze jours après la requisition faite, & que cette Assemblée ne pourroit être annullée que par la pluralité des interessés assemblés. (a)

La Compagnie obtient de l'ordre pour un dépôt de sel.

La Compagnie reçut encore d'autres graces, quelque mois après. Elle obtint de la Reine dans le Conseil, pour demander que un empêchât le Vaisseau le *Rodrague* de partir, sous prétexte qu'il étoit destiné pour les Indes Orientales, qu'il n'étoit chargé que pour *Alexandrie*. En conséquence de cette requête, le Vaisseau fut arrêté, & retenu aux dépens des Propriétaires, à raison de mille Livres sterling par jour, sans lui permettre de partir, qu'après que les Propriétaires auroit prouvé incontestablement, qu'il étoit destiné pour Alexandrie, & qu'il devoit en revenir directement à Londres en compagnie de quatre autres Vaisseaux.

La Mer obtient pour quelque tems un privilege au préjudice du Public.

Lorsque les choses tournoient ainsi contre les Marchands affectés à la Cour, ils prirent la résolution de hazarder l'affaire au jugement du Public, en faisant imprimer une Relation abregée de tout ce qui s'étoit passé, elle parut, & ils intéressèrent du tout que l'on n'empêchât pas de pareilles procedures, tout le Commerce étranger d'Angleterre devenoit précaire, parce qu'il pouvoit être interrompu par le caprice, ou par la malice de quelqu'un des Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales. Que reconnoissance aux privilèges accordés à la Couronne étoit une chose de très-dangereuse conséquence, puisque elle tendoit manifestement à engager dans la suite les Rois à affermer tout le Commerce étranger, & à lever sur lui de l'argent sans le concours des Parlemens. Qu'il étoit d'autant plus nécessaire de maintenir les droits des Sujets, que la négligence à cet égard avoit donné lieu à la puissance qu'y avoit prétendue, & de faire valoir cette raison pour prouver que la Couronne avoit le droit de limiter le Commerce des Indes. Qu'il y avoit de l'apparence que la Couronne n'avoit pas le droit d'attribuer à Commerce étranger à quelques particuliers, & d'en exclure les autres, ce qui arrivoit par les Lettres patentes.

1 La confirmation de la Compagnie de la *Baye de Hudson* par Acte du Par-

(a) Anno 6 Gulielmi, cap. [illegible]

Parlement, depuis l'Avenement de Leurs Majeſtés à la Couronne. C'étoit-là une preuve de l'inſuffiſance des Chartres qui excluent les particuliers. La Requete même de la Compagnie des Indes Orientales à la Chambre des Communes eſt un aveu de cette vérité.

Sommes IV. Affaires de la Compagnie Angloiſe &c.

2. Le meſſage envoyé à la Chambre des Communes dans la derniere ſeance de la part de Sa Majeſté, après qu'elle eut demandé la diſſolution de la Compagnie des Indes. Et le Roi declare qu'il ne peut déterminer de ſa ſeule autorité ce qui regarde le Commerce.

3. Les diverſes Sentences données à Weſtminſter-Hall, contre l'arrêt des Vaiſſeaux appartenans à des particuliers, deſtinés pour les Indes Orientales, & contre les ſaiſies de Vaiſſeaux ou de Marchandiſes, en vertu de Patentes excluſives, Sentences données depuis l'heureux Avenement de Leurs Majeſtés au Trône.

4. Enfin on obſervoit, que comme un Bill pour aſſurer & maintenir le droit des particuliers à la liberté du Commerce étranger, pouvoit ſe paſſer promptement ſans arrêter le cours des autres affaires publiques, cela faciliteroit l'établiſſement d'une nouvelle Compagnie pour faire le Commerce des Indes Orientales ſans aucun des onéreux inconvéniens qu'on éprouvoit (a).

Nonobſtant le crédit & la vigueur des Marchands aſſociés, & la juſtice de leur cauſe, la Compagnie, en vertu de ſa nouvelle Chartre, ouvrit une Souſcription de quarante-quatre-mille Livres ſterling, qui fut remplie beaucoup plus promptement qu'on ne s'y attendoit. Ses Antagoniſtes firent une nouvelle démarche, & préſenterent aux Communes une Requête fondée ſur les faits & les preuves que nous avons déja rapportées, demandant qu'en conſéquence le Commerce des Indes fut réglé par l'autorité du Parlement. Pour engager le Parlement à écouter favorablement leurs prétentions, & à les mettre ſur un pied égal avec la Compagnie, ils firent aſſidument leur cour aux nouveaux Miniſtres, ſe trouverent au Lever des Seigneurs les plus populaires, & careſſerent les principaux Membres des Communes. D'autre part la Compagnie ne ſe contenta pas de défendre ſa nouvelle Chartre qu'elle avoit obtenue de la Cour, elle travailla à la faire confirmer par le Parlement. Mais elle y rencontra de puiſſantes oppoſitions. Ses amis étoient principalement du Parti des Torys, dont le crédit commençoit à baiſſer (b). La conduite des Communes indiqua que leur intention étoit de ſe mettre du côté des plus forts, & s'accommoda implicitement aux humeurs du nouveau Miniſtere, les Miniſtres de leur côté jugerent à propos de témoigner quelques égards pour la Compagnie, & de tenir cependant l'affaire en ſuſpens juſqu'à ce qu'ils puſſent en tirer quelque avantage.

La Compagnie ouvre une nouvelle ſouſcription. Les Marchands s'adreſſent encore au Parlement. 1694.

La Compagnie comptoit beaucoup ſur le crédit, qui lui avoit fait obtenir les deux Chartres. Ses ennemis ne ſe flattoient pas moins de celui qu'ils croyoient avoir auprès des Communes & des nouveaux Miniſtres. L'opinion générale étoit que tous les privileges & les avantages aſſurés à la Compagnie

(a) *Somers Collect.* t. 2. *Mavis ubi ſup.* (b) *De Rapin, Regne de Guillaume III.*

SECTION IV. *Affaires domestiques de la Compagnie Angloise &c.*

gne par tant de Chartres, avoient mis les affaires sur un pied solide, surtout sous un regne où l'on sembloit ne lui rien refuser. On se trompa cependant dans cette occasion. Les embarras où les Ministres se trouverent, & le besoin d'argent, les porterent à donner à ces mêmes Chartres qu'ils avoient accordées, quelques nouvelles extorsions à la Compagnie, & sur sa foi des paiemens de pareilles sommes de tout événement auroient risqué leur tour dans le fonds de la Compagnie. C'étoit en effet à qui gagneroit les plus en croire à son parti, & la force irrésistible de l'or décidoit en faveur de l'un ou de l'autre.

Les Communes prennent connoissance de l'affaire.

Telle étoit la situation des affaires lorsque les Communes délibérerent sur la Requête des Marchands après avoir déterré tous les articles qui y étoient contenus, & avoir examiné les Chartres accordées à la Compagnie, la nouvelle souscription, l'état de son fonds, & tout ce qui avoit rapport à l'affermissement de son trafic, la considération que le Commerce étoit déclaré libre par la Révolution, ... „ Quoique les Sujets de l'Angleterre ayent également droit au Commerce des Indes Orientales, on „ que le Parlement ait leur donner. Mais on n'approuva point toutes Chartres, ni dans la maniere dont on les avoit obtenues, ni dans la plan pour régler le Commerce par l'autorité du Parlement. Après cette conférence équivoque ouvrit un vaste champ à la censure, & à la contestation qui éclata dans la Séance suivante. La chose en resta là jusqu'à l'Assemblée suivante, sur le motif, sans doute, que c'étoit un mauvais hiver, & que les Membres des Communes avoient par à eux-mêmes bonnes affaires qui les portoient au Parlement. On savoit bien pourtant ce dont il s'agissoit, la faveur qu'on avoit témoignée à la Compagnie avoit eu le même fourre. On en trouva bientôt des preuves tant sur rapport à la Cour qu'à l'égard des Communes, par la découverte de certaines faits. On prit la peine de faire des recherches, & on fit si bien que les mêmes Commissaires qui avoient l'inspection des Livres du Chancelier, furent chargés de l'examen de ceux de la Compagnie.

Plusieurs des Commissaires de la Compagnie accusés comme coupables pour des sommes fortes.

Le premier article qui se présenta fut un état de sommes comptées pour le service de la Compagnie depuis l'an 1689, qui servit de fil pour démêler ce qui s'étoit fait depuis, & par ce moyen la liaison entre la Compagnie & les Marchands a été prouvée pour une somme particulière qui n'alloit pas à plus de deux mille Livres Sterling. Quand il fut question de ... ces sommes avoient été payées, on leur répondit, que dans ces temps-là elles étoient nécessaires à quelques emplois, qu'elles avoient été données à des Etrangers & à bien d'autres qui étoient alors employés dans les affaires d'Irlande, qui avoient été absolument nécessaires à son établissement. (a) Le Chevalier Thomas Lombe & M. Tyssen avoient été l'un Gouverneur & l'autre Vice-Gouverneur pendant deux années consécutives, ainsi il y avoit de grandes sommes qui avoient été payées. Pour parvenir aux ... on voulut faire ... on eut recours aux Livres des Reçus ... & l'Assemblée ... un Décret sur. On y trouva des rapports faits par le Gouverneur des sommes qu'il avoit données pour ob-

(a) *Ralph, Harris, Oldfield, &c.*

obtenir une nouvelle Charte, & un compte des sommes qu'il avoit déboursées dans la poursuite de cette affaire : mais sans entrer dans aucun détail, parce qu'on avoit promis de le faire incessamment. On trouva aussi convenable d'envoyer des ordres aux Facteurs de la Compagnie, de payer les sommes que le Gouverneur leur demanderoit. *

Section IV. Affaires particulieres de la Compagnie Angloise &c.

Pendant que l'affaire de cette nouvelle Charte étoit encore indécise, les Commissaires découvrirent que les sommes levées par *Hervey* & par *Child*, dans le temps de leur dernier séjour à Surate, avoient été employées pour des usages secrets, sans compter leurs dépenses publiques. Les propres dépositions de *Child*, les avoux de Chevalier *Benjamin Bathurst*, un des Directeurs, & plusieurs autres circonstances ne permettent pas de douter que l'on n'ait employé une partie des présens & de la contribution, mais on n'entreprend point de le prouver contre personne en particulier. Le Chevalier *Thomas Child* avoua que les présens, dont M. Lewis Sterling étoient chargés à faire des gratifications à quelques personnes à la Cour, mais à son retour de cette dernière il distribua le reste entre eux. Le Chevalier *Josiah Ambrose* reconnut qu'il avoit reçu quelques Lettres Persanes qui avoient empêché son Achteun avec le premier Visir de la Cour, mais Quelle a l'accommodement avec ses Marchands Interlopes, c'est-à-dire, avec les leurs, pour acheter leurs patentes à vingt-cinq pour cent au-dessus, & la vente la perte. Le Commandant apprit que Milord Ambassadeur avoit donné avis par Lettres à la Compagnie, que Sa Majesté souhaitoit qu'elle s'accommodât. Quelques-uns des Messieurs avoient accepté la partie, mais que MM. *Gaffoor* & *Cafjee*, malgré cette partie, s'étoient retirés. On soupçonna aussi, que le compte de *Cafjee Cayjee* pour le taspect qui devoit servir avec le Vaisseau *Arménien*, étoit une fausseté, & qu'il prêtoit son nom à un autre.

Le fait sur ce point étoit que cette affaire fut exemple fut présentée dans le rapport que les Commissaires firent à la Chambre le 15 de Mars 1695, & l'examen de *Child* fut nommément différé jusqu'au 28. Comme il étoit Membre, la bienséance & la justice requéroient qu'il fut examiné

Rapport défavorable de Child à la Cour, & Motion pour le faire arrêter.

(*) On trouve quelques-uns des femmes Arméniens, avec des ordres particuliers pour les payer. [illegible] Mais [illegible] Lewis Sterling, le 24 de Mars 1695, vingt-quatre [illegible] quelques-uns [illegible] Lewis Sterling, le 30 Janvier 1695, montant [illegible] Lewis Sterling [illegible] Lewis Sterling, le 24 de Mars Lewis Sterling [illegible] quelques-uns [illegible] Lewis Sterling [illegible] Chevalier [illegible] Cette [illegible] Compagnie [illegible] Lewis Sterling, qui [illegible] Mais quand on demanda au Conseil un ordre pour [illegible] Mais le Commissaire ne put trouver ni ordre pour [illegible] Lewis Sterling.

(*) Vid. Journ. H. of C. Octobr. 1st to 11. & C. Rolles, MS. A. 1694-5.

Chapitre IV. *Affaires diverses entre la Compagnie Angloise & les Interlopes.*

re d'abord. Tout d'un coup le plaignant des Communes se changea en colere, la chaleur avec laquelle elles prenoient les interêts d'Angleterre avec Espagne, elles qui avoient toujours vû avec quelque peine *Cadix* avant retiré de ses ruines tant de richesses, en fit revenir à la Cour, de son ordinaire de vouloir un fils severe contre le, pour l'obliger à rendre compte de la somme de cinq millions cinq cens mille livres Sterling, dont elle étoit chargée, tirés de memoires sans rapport. Le Bill fut mis à l'étude, & renvoyé à l'examen d'un grand Comité. *Cadix* demanda d'être entendu par son Avocat en cette affaire. Après avoir fait quelques objections frivoles, l'Avocat de *Cadix* fut entendu un second jour, on parla enfuite au Bill, & on l'envoya aux Seigneurs. Les affaires prirent un autre tour. Le Duc de *Lerme*, après de grandes protestations d'amitié & d'innocence, parla avec beaucoup d'adresse contre le Bill, & trouva assez d'éloquence pour empêcher que les Seigneurs ne le reçeussent, comme contraire aux droits de la Couronne d'Espagne, & d'un dangereux exemple. Sur cette remontrance, on proposa d'abord de plus grands préparatifs pour le Bill. Le retardement ennuyoit, & quand on le verroit fini, on trouveroit moyen de faire échouer cette affaire en Espagne, sans venir au but. Cependant on demanda un Bill qui le mît à couvert de toutes poursuites, disant qu'il n'y avoit que cela qui l'empêchoit de découvrir ce qu'il savoit. Il sembla aprés à la Commune, d'avoir fait cette Requête aux Seigneurs, leur refus étoit cause de cet Appel. On prépara donc un Bill pour le mettre à couvert de toutes poursuites, à la réserve de celles de la Compagnie des Indes, & on envoya aux Communes le 1er. Après y avoir fait une claufe penale par voye de confiscation, on le renvoya aux Seigneurs, qui firent savoir le 19 par un Message qu'ils adoptoient la claufe. Enfin les deux Bills furent en effet reunis en un, nonobstant cet avis. Ce fut alors qu'on commença à penser à faire un Commerce pour les Indes Orientales. Tout ne parla, ni l'argent de la Compagnie, ni l'huile des Lampes n'éteignit la lumiere. Les engagemens aux particuliers, & même jusqu'au point qu'on y fut obligé également pour les Chefs. Chacun avoit ses avis à donner, & des conseils à attaquer, & le grand point étoit toujours d'appaiser le tout, lorsque des deux Parts Comité pour rapporter au Lundi. Bref après que *Cadix* eut perdu par ces délais, par ses pas, il n'espéroit devenir perfectionner aux négociations, & dans l'autre Chambre, comme ayant mêché l'argent de la Compagnie, après que l'on eut examiné *Barlow*, *Aldworth* & *Baker*, le Chevalier *Thomas Smith*, Thomas *Cambell*, un autre Comité, le Duc de *Lerme*, par la faveur duquel il avoit remporté tant de victoires, toute l'affaire tomba, pour n'en plus parler, comme par un accommodement universel. On ne sçait quels avis on eut un trop grand nombre, à gens de toutes les Parts avec des dans cette grande affaire. Les *Hollandois*, & avec les Hollandois depuis peu l'un entre de ce commerce, & pour dire la verité, à juger par les preuves de *Cadix*, de *Barbarosa*, d'*Adam*, de *Chad*, de

Les deux Chambres envoyent à un coup de main pour la même affaire.

(a) *Journ. Parlem. Reg.* 6 *Jac.* 1609. *Hayw.* Vol. I. B. I. Ch. 2.

& d'autres, il eſt difficile de decider, de quel coté on s'étoit mis le plus à fureur entre ſeuls dans cette corruption.

IV. *Affaires de la Compagnie Angloiſe &c.*

L'affaire de cette Loterie étoit reſtée juſqu'à l'an 1698, les Miniſtres accordant des prorogations à la Compagnie, au lieu des Chartes excluſives qu'ils avoient accordées à la Compagnie, tandis que celle-ci étoit réduite à la pauvreté & à la honte par tout ce qu'elle avoit dépenſé pour obtenir ces Chartes, & par la découverte qu'on avoit faite de la corruption qui y avoit donné lieu. Il reſtoit à préſent quelque choſe de plus. Le Commerce étoit monté à huit millions. On ne croyoit pas que le trafic valût de nouveaux Marchands ſujets à acheter une auſſi groſſe ſomme pour obtenir un Charte. Ceux qui avoient ſi indignement manqué de parole peu à la Compagnie. L'Affaire fut donc portée à la Chambre des Communes, afin qu'elle en fit la regle ſur un fondement ſolide. En cette occaſion on a gardé comme le plus grand myſtere politique du monde l'union qui étoit entre le Miniſtere, les mêmes qui en avoient fait aux Miniſtres tout ce qu'ils devoient, & de la maniere qu'ils l'avoient fait. Quelques perſonnes conſidérables s'adreſſerent d'abord à la Compagnie, pour faire valoir ſa dépoſſeſſion à avantageuſe ſomme par voie d'accord, en conſidération d'un Etabliſſement fait par autorité du Parlement. On trouva des gens qui firent la propoſition dans une Aſſemblée generale, mais ces gens-là ménageoient l'affaire, mais par adreſſe, de courage ou de zele, la laiſſerent languir. La Cour preſſoit, la Cour, comme l'on ſait, avoit une belle occaſion d'entrer en négociation avec les Marchands, comme elle le fit. Cela anima la délibération dans la Compagnie. Les Membres ſentoient qu'on ne pouvoit rien changer dans la maniere de faire le Commerce des Indes, ſans préjudice de leurs Chartes, qui leur avoient coûté cher il n'y avoit que quatre ans, qui leur étoient nuiſibles, & peut-être ſans faire tort à l'un & aux autres (a).

Le Commerce monte à huit millions de livres ſterling. Fondé ſur la Compagnie ou de cette ſomme.

Dans cette appréhenſion on prit dans une Aſſemblée générale la réſolution d'avancer trois cents mille Livres ſterling en ſe procurant un Acte du Parlement qui affermiſſoit ſon établiſſement, avec tout ce qu'elle avoit à prétendre auparavant. On fit cette ſomme, parce qu'on avoit paru que le ſentiment général du Public étoit, que vu les pertes que la Compagnie avoit faites par la guerre, on pouvoit lui accorder cette grace par Acte du Parlement, en remettant un prix de trois cents mille Livres ſterling. On préſenta cette Requête au Miniſtre, & par lui aux Communes. La Cour & les Communes parurent diſpoſées à accepter l'offre, mais, ſuivant Rapin, on ne voulut pas car dans ce même tems on propoſoit un nouveau fonds, ſur les Sels & ſur la création de M. *Montague*. Il conſiſtoit à propoſer un plan pour lever deux millions par voye d'emprunt, à huit pour cent d'interêt, ſur un fonds ſuffiſant pour les interêts que pour le Capital.

La Compagnie offre de prêter trois cents mille livres ſterling.

La propoſition fut faite dans la Chambre des Communes le 22 de Mai, & elle fut ſi favorablement accueillie par le plus grand nombre, qu'en ce

Projet pour lever deux millions pour cent.

(a) *Rapin* Vol. II. A. 1698. (b) Vol. II. p. 110.

Section IV. *Plan en faveur de la Compagnie Angloise des*

devra d'en dreſſer un Bill, avec les additions ſuivantes. 1 Que chaque Souſcrivant auroit la liberté de trafiquer annuellement pour ſa ſomme qu'il auroit ſouſcrite, ou de céder ſon droit à un autre. 2 Que le Roi ſeroit le maître de former un Corps de ceux des Souſcrivans qui ne ſeroient intéreſſés. 3 Que le Parlement régleroit les privileges concernant le Commerce des Indes Orientales. 4 Que les Souſcrivans auroient huit pour cent d'intérêt, & auroient la liberté de trafiquer aux Indes, à l'exclusion de tous autres, pendant dix ans, & juſqu'à ce que le Parlement ait pourvu au rembourſement de la ſomme ſouſcrite. 5 Que trois portions de cinq cents Livres ſterling auroient voix, & que perſonne n'en auroit plus d'une. 6 Que tous les Vaiſſeaux chargés aux Indes, ſeroient déchargés en Angleterre. 7 Qu'aucun Membre d'un Corps de Marchands en Angleterre ne trafiquât point ſans le conſentement de la Compagnie, dont il ſeroit Membre. 8 Que tous les impoſitions des Marchandiſes des Indes Orientales en retour, payeroient cinq Livres ſterling par cent, à proportion de la valeur, qui ſeroient placés pour le compte des Souſcrivans, afin de payer les frais aux Ambaſſades & des autres charges extraordinaires. 9 Qu'outre les droits à payer, on mettroit un Shelling 10 d. par Livre ſterling ſur toutes les Soies travaillées des Indes & de Perſe, à la charge de ce qui les impoſeroient (a).

Offre de la Compagnie, & refus, & ſa Requête au Parlement.

Lorſque la Compagnie eût des avis que ſon offre de fournir les deux millions avoit été rejettée, elle ne laiſſa pas d'en appeller par Requête à la Nation & à l'équité du Parlement, & au Public. Elle rappella les droits de ſes protections fondés ſur tant de Chartres Royales, & ſur tout ſur la dernière, comme celle de la plus propre à lever toutes les difficultés, & à procurer divers avantages nationaux, conformément à ce qui avoit été propoſé & réglé dans la Chambre des Communes, & qu'on ne pouvoit prétendre qu'elle eût perdu ſes droits par aucun abus. Elle fit valoir les égards qu'on devoit avoir à l'intérêt de pluſieurs familles qui avoient une part conſidérable dans ſon Fonds, & en particulier à celles nouvellement engagées par des mariages, qui ſur la foi de la nouvelle Chartre, avoient fait monter la ſomme de ſes actions juſqu'à trois cents Livres ſterling. Outre cela, ce que la Compagnie poſſédoit en fort & en proviſions, un revenu de quarante quatre-mille Livres ſterling, dont on avoit joui en entier, avant que de l'en dépouiller; les ſommes auſquelles la Compagnie avoit fait face à l'Etat, qui alloient à un million de Livres ſterling; & les parties qu'elle avoit faites pour des gratifications, qui montoient à un million & demi de Livres ſterling, douze grands Vaiſſeaux ayant péri, ou été pris par l'ennemi. Les ſervices qu'elle avoit rendus au Gouvernement, en contribuant ſi conſidérablement aux Douanes, en fourniſſant au grand Magaſin de poudre dans un cas de néceſſité, & en avançant quatre-vingt mille Livres ſterling pour la défenſe de l'Etat, dans un cas extrême, ce qui alors avoit été regardé comme un ſervice très-important (b).

L'Em-

(a) *Journals of the Houſe of C. A.* 1698. (b) *Somers Collect.* Vol. XIII. p. 149.

L'Evêque *Burnet* & le Continuateur de *M. de Rapin* nous apprennent, que l'on fit tant d'attention à cette Requête dans la Chambre des Communes, qu'on offrit d'accorder le Commerce à la Compagnie, si elle vouloit le prendre avec les restrictions dont on étoit convenu avec les Marchands; ce qu'elle refusa. Mais nous ne trouvons rien qui fonde cette assertion, & elle ne s'accorde point avec ce qui se passa dans la suite. Il est vrai que se fit une seconde lecture de la Requête, & qu'on la traita sur le pied d'une affaire qui devoit bientôt être absolument expédiée, mais lorsqu'on considéra de plus près la nature de cette Affaire si générale, la Compagnie offrit de laisser le tout en l'état, à condition pour elle, qu'elle engageroit pour la garantie de la somme, & donneroit une subscription de deux millions, entre ces deux conclusions ne produisit rien en sa faveur. Au contraire, les Commissaires nommés pour examiner les Livres, en vertu de la Compagnie, firent leur rapport trois jours après, par lequel il parut que la Compagnie avoit mal fondamentalement en donnant trop enflé son Capital trop haut, & fait des Dividendes excessifs trop hâtifs, mais encore qu'elle avoit privé sur la masse de subscription de cinq cent mille, cinq cent soixante-cinq livres sterling aux actionnaires, outre plusieurs sommes données pour corrompre & gagner des gens, passées sous le titre de Services particuliers. On proposa donc de faire les nouveaux Souscripteurs de la perte qu'ils avoient faite, par des Dividendes qui excédoient la valeur réelle du Fonds, & par le partage des sommes saisies aux actionnaires intéressés, sur le tout d'environ. La subsistance de cette proposition fut reconnue pendant quelque temps, & la Compagnie pensa que ce payement seroit fait incessamment des nouveaux Souscripteurs, de sorte qu'on laissa tomber la proposition (*a*).

Résolution de la Compagnie d'accorder des conditions favorables à ceux qui payeront à leurs échéances.

Animés d'une espérance si vive, & appréhendant avec raison ce qui alloit arriver, les Directeurs s'occupèrent uniquement à faire de grands efforts, dans lesquels les plus puissants prirent des mesures sur chacun une souscription sur le champ très-modique. Le premier payement des deux millions, & de la souscription à la nouvelle Compagnie étoit fixé à trois semaines, & l'on manqua à faire ce payement. La même chose présenta sur ce plan à la proposition aux Commissaires, les Marchands souscrivirent au lieu des leurs. Les dernières parurent les plus raisonnables. Mais, & encore la même chose. Il y eut un grand crédit, & l'affaire de toute la Nation en fut beaucoup plus. La nouvelle Compagnie, à qui l'on commença à s'intéresser, fut composée des actionnaires *intéressés*, quoique tous les particuliers de cette nouvelle ne fussent pas connus. Ceux d'entre eux, à qui il étoit dû des sommes de trafiquer en particulier, s'unirent, & qui s'imposèrent sur les appartenances aussi considérables, à proposer un établissement aux propriétaires des deux autres Parts. Ils publièrent une Brochure fort vive sous le titre de *Lettre à un Gentilhomme*, où ils raisonnoient contre le Commerce exclusif, tel qu'il est et fait, d'une manière pleine de force, convaincante & ferme, mais infructueusement, parce que ce-

Service IV. Affaires de cette Compagnie Anglaise &c.

Cause de cette infructueuse.

(*a*) Debates of the Commons A. 1698.

Guerre IV différente entre la Compagnie Angloise &c.

cela ne s'accordoit pas avec les vues de la Cour & des Communes (*). Le Bill auquel ils s'opposerent de tout leur pouvoir, passa dans les Communes, qui l'envoyerent aux Pairs.

L'ancienne Compagnie ayant obtenu permission d'être entendue par la bouche de son Avocat, insista comme auparavant sur les droits qu'elle avoit par Charte, elle attaqua même vivement les nouveaux Reglements contenus dans le Bill, soutenant qu'ils étoient moins avantageux au Public, que ceux de la dernière Charte. Suivant celle-ci, elle étoit obligée de prêter pour trente-quatre ans, Livres Sterling de nouvelles souscriptions, au-lieu que par le Bill on ne voyoit point qui fut pourvu à ce fond, l'argent d'aucun fonds certain. Elle étoit encore obligée d'exporter annuellement pour cent mille Livres Sterling de manufactures du Pays, au lieu que les nouveaux Souscripteurs n'étoient tenus à rien. Suivant la Charte, il n'y avoit que les Anglois naturels, ou des personnes naturalisées, qui pussent avoir part au fonds, au-lieu que par le nouveau Bill on admettoit des Etrangers, ce qui pouvoit avoir des suites pernicieuses pour le bien général de la Nation. Quoique l'ancienne Compagnie eût offert de lever deux millions, la nouvelle n'étoit obligée par le Bill que d'en lever un. On pouvoit donc demander avec raison, si l'autre million se leveroit par une souscription volontaire? Enfin l'Avocat de l'ancienne Compagnie représenta, qu'au-lieu que selon les votes des Pairs & des Communes, la meilleure maniere de faire le Commerce des Indes étoit celle d'un fonds commun, à l'exclusion des particuliers, le Bill admettoit également un fonds commun & le commerce particulier, circonstance qui paroissoit propre à rendre la levée des deux millions plus difficile. Telles furent les raisons alleguées par la Compagnie pour le maintien de ses droits & contre les prétentions de ses Antagonistes (a).

Ouverture de la Compagnie contre le Bill passé en faveur des Indes Orientales.

Réplique des Marchands.

Ce qui mérite le plus d'attention dans la Réplique des Marchands, sont deux assertions: la premiere, que la Chartre avoit été obtenue par des voies irrégulieres: la seconde, que la Couronne n'étoit pas en droit d'accorder une Chartre exclusive, sans le consentement du Parlement. C'est ainsi que la corruption de la Législature et l'avidité des Parties, & la Prérogative Royale attaquée de l'autre, les Ministres, à la vérité, employerent fortement leur crédit pour faire passer le Bill, mais un grand nombre de Seigneurs de la premiere qualité, gens de poids & d'autorité, s'y opposerent vivement; raisons, fabrication de Lois, intrigues de Parlement, rien ne fut

(a) *Sawyer Collect. Harris*, ubi sup.

(*) „ Les Fermiers d'Angleterre, *dit l'auteur de la Lettre*, qui dépendent tous du Commerce, & qui sont Marchands, trouvent extrêmement déraisonnable d'établir par une Loi, les Compagnies qui auront le Monopole des grains, du bétail, de la laine &c. sachant bien que ceux de ces Compagnies étant maîtres du prix, achèteront à bon marché & vendront cher, à par conséquent ruineront le premier Vendeur, & celui qui consommera. Ils déroberont aux Propriétaires des terres leurs revenus, priveront le Peuple de sa subsistance, découragerront les manufactures, le travail, & toute les dépense par rapport aux produits de l'agr.

ſur négligé pour le faire echouer. Après qu'il eut paſſé à la pluralité de vingt-ſept voix, vingt un Pairs, du nombre deſquels étoit *Mylord Godolphin*, premier Commiſſaire de la Treſorerie, délivrerent un Proteſt contre le Bill, fondé ſur les raiſons ſuivantes.

Section IV. *Affaires étrangeres de la Compagnie Angloiſe &c.*

„ 1. Parceque le Bill fait une injuſtice manifeſte à l'ancienne Compagnie des Indes Orientales, puiſqu'il a clairement paru devant cette Chambre, que ladite Compagnie a offert des ſuretés, de la validité deſquelles nous ne concevons point que l'on puiſſe douter, pour lever deux millions pour le ſervice de l'Etat, au lieu que le Bill qui donne aux nouveaux Souſcripteurs le droit du Commerce, ſur la ſouſcription d'un million ſeulement, ne nous paroît pas ſuffiſant la moindre partie de lever rien au delà. On peut même raiſonnablement douter, ſi le Commerce particulier accordé par le Bill entrera aucunement avec celui d'un Fonds commun, n'eſt pas tellement incompatible avec ce dernier, qu'il découragera aſſez la Souſcription pour ne pas approcher ſeulement du million.

Proteſt de pluſieurs Seigneurs.

„ 2. Parceque le Bill annulle la Charte de la Compagnie des Indes Orientales, & donne le Commerce des Indes à d'autres perſonnes, ſans mentionner ſeulement que ladite Charte, ou le Commerce fait en vertu de cette Patente, ayent été préjudiciables au Roi ou au Royaume, quoique ladite Charte de la Compagnie renferme expreſſément la clauſe, qu'on ne la diſſoudra point qu'on l'avertiſſant trois ans d'avance, quand même il paroîtroit que cela n'eſt pas avantageux au Roi ou au Royaume. Le Bill accordant d'ailleurs un ſubſide de deux tonneaux, clauſe en vertu de laquelle les Communes prétendent que les Pairs ne faſſent aucun changement au Bill, nous croyons que les Seigneurs ſont privés par là de la liberté de voter ſur ce qui regarde le Commerce des Indes, quoique l'on ne puiſſe nier qu'ils n'ayent à cet égard le même droit que les Communes. Cependant, en joignant l'affaire de ce Commerce à un Bill pécuniaire, les Seigneurs ſont obligés de s'oppoſer à un ſubſide néceſſaire pour le ſervice du Public, ou réduits à la déraiſonnable néceſſité de conſentir à une choſe qu'il ſeroit inutile pour eux d'examiner, quelque injuſte qu'elle ſoit, ſi leurs corrections ne ſont point reçues, parceque l'objet d'un Bill pécuniaire, ce qui nous paroît une atteinte manifeſte aux privileges de la Chambre Haute, & tendre à altérer la conſtitution du Gouvernement."

Nous terminons la Relation de cette affaire par les remarques de l'Evêque Burnet. „ Il eſt certain, dit-il, que cet Acte, joint au deſir qu'avoient pluſieurs Whigs de faire paroître leur zele dans les grands Poſtes, & entretenir plus de Forces en terre, contribua à leur faire perdre la reputation de bons Patriotes, qu'ils avoient conſervée juſques-là, & que les Torys en firent uſage par toute l'Angleterre, pour rendre le Roi & leurs Antagoniſtes odieux. A cela vint ſe joindre une accuſation des plus odieuſes. On chargeoit les Whigs de piller l'Etat, & d'en porter une grande partie des ſommes qui avoient été données pour le ſervice de la Nation, à l'aſſurer à leur tour, & à la faire ſervir à grandir leurs Maiſons. Ce ſoupçon affectoit vivement le Peuple, qui ne portoit qu'avec chagrin de grands im-

Burnet ſur cette affaire.

Guillaume IV. Affaires de la Compagnie Angloise.

„ supôt, & qui n'étoit que trop disposé à croire, que suivant la coutume „ des tems du Roi *Charles*, une grande partie des Fonds que le Parle- „ ment accordoit se partageoit entre ceux qui les avoient procurés. Ces „ plaintes furent entendues & furent suivies avec beaucoup d'adresse, par ceux „ qui avoient dessein de rendre le Roi, & ceux qui étoient le mieux intentionnés pour lui, odieux à la Nation, & leur but en cela étoit d'obtenir, „ dans la prochaine Election, une Chambre des Communes, à l'aide de laquelle ils pussent tout bouleverser. On disoit que la Banque d'Angleterre „ & la nouvelle Compagnie des Indes Orientales, étoient entre les mains des „ Whigs, cela les rendoit maîtres de tout l'argent, & conséquemment de „ tout le Commerce du Royaume (a)". Il est néanmoins certain, quoiqu'en pense M. *Burnet*, que ces craintes étoient fondées.

Les Ministres engagent le Roi à dissoudre.

Nonobstant l'opinion des Seigneurs qui avoient protesté, le Ministere étoit pleinement persuadé que l'ancienne Compagnie ne donneroit pas de sûretés pour avoir les deux millions dont on avoit besoin, & étoit encore bien persuadé, que de tous les intéressés, que pour lors il y avoit, n'avanceroient jamais une aussi grande somme, sans un Acte du Parlement, & l'on avoit fait croire aux Ministres, que quoique l'on ne stipulât que la moitié de la somme, l'autre moitié se trouveroit bientôt par une Souscription volontaire, si l'on prorogeoit l'ancienne Compagnie. Ces considérations, jointes au crédit que ceux-là leur donnoient, les déterminerent à pousser l'affaire dans le Parlement de toutes leurs forces. L'ancienne Compagnie employa l'éloquence & l'argent pour l'emporter, mais le Bill passa cependant dans les deux Chambres, quoique Sir Thomas *Powis* & *Bartholomew Shower*, les Avocats employés dans la Chambre Haute par cette Compagnie, l'aient défendu de toute la force de raisonnement possible, pour défendre les droits. La résolution étoit prise de favoriser la Justice & la Compagnie aux dépens de certaines personnes & au préjudice du Gouvernement. Quelques forts que pussent être les arguments en faveur de la liberté du Commerce, nous ne pouvons nous empêcher de regarder comme une prévarication, d'avoir dépouillé l'ancienne Compagnie des privileges qu'elle n'avoit perdus par aucune action depuis le rétablissement de la Charte, & de donner à d'autres un droit exclusif, qui lui avoit été accordé si solemnellement, & n'avoit que quatre ans.

Etablissement d'une nouvelle Compagnie.

Ce fut ainsi que les Lords & Etats firent une nouvelle Compagnie par Acte du Parlement, à condition d'un prêt de deux millions, dont les intérêts devoient être payés pour cet effet. Il est vrai que par des Actes postérieurs il fut ajouté à la dite somme (b).

L'ancienne continue pour les trois ans dans la Charte.

Bien que l'ancienne Compagnie ne se regardât pas comme séparée, elle fit cependant si fort de ses droits, qu'elle sollicita à Parlement le Parlement de la continuer pour le tems spécifié dans la Charte. La nouvelle ne put rendre avec l'opposition infructueuse *Montagu*, son grand Patron, n'avoit plus le même ascendant dans le Cabinet & dans le Parlement. Pendant

(a) Mem. de la Gr. Br. T. IV. p. 418, 419. Edit. in 12.

(b) *Rymer* Vol. II. P. I. C. a. *Anglo* Edit. in fo. p. 1691. p.

dant que l'affaire des Subſides pour l'année étoit en ſuſpens, les Communes de tous les Partis prirent le deſſus. L'ancienne Compagnie diſtribua un Imprimé à la porte des deux Chambres, dans lequel elle en appelloit principalement aux loix de l'Equité, & faiſoit valoir les torts qu'elle avoit ſoufferts. La nouvelle Compagnie s'y prit de la même maniere pour lui répondre, & pour expoſer les mauvaiſes pratiques de ſes Antagoniſtes, elle fit valoir encore la vénalité de la Cour avec autant de hardieſſe, que s'il n'y avoit pas eu la moindre raiſon de ſoupçonner qu'elle devoit ſon exiſtence aux mêmes moyens de corruption dans le Parlement. Les invectives de ces Meſſieurs ne ſervirent qu'à aigrir les eſprits, imprudentes & hors de ſaiſon elles exciterent un reſſentiment qui fut nuiſible & fatal à leurs raiſons. Si l'ancienne Compagnie ne put prévenir l'établiſſement de la nouvelle, elle eut aſſez de crédit pour ſe procurer le même avantage. Le Bill, pour autoriſer ſa Chartre par Acte du Parlement, paſſa en dépit de toutes les oppoſitions. C'eſt ainſi que la Nation eut deux Compagnies des Indes Orientales par autorité du Parlement, au-lieu d'une établie par l'autorité Royale (a) (*).

IV. *Affaires demêlées par la Cour entre Anglois &c.*

On vit alors les deux Compagnies auſſi ardentes à ſe détruire réciproquement, qu'elles l'avoient été auparavant à s'établir. Les animoſités & les haines s'enflammerent plus qu'elles ne s'étoient ralenties. L'une & l'autre avoient goûté les douceurs du profit qui revient du Commerce, & ſe regardoient avec cette jalouſie & cette haine que l'avarice & l'ambition ne manquent jamais d'inſpirer. En 1700 elles avoient toutes deux été ſurpriſes en employant les voyes de corruption pour ſes Elections. L'ancienne à la vente commença à corrompre des Membres du Parlement & à acheter des voix. La nouvelle ſuivit ſon exemple avec fort peu de différence, car au-lieu d'acheter des voix, elle acheta des Maiſons de campagne, au-lieu de corrompre les Repréſentans, elle commença par gagner les Commettans, & par s'aſſurer la pluralité dans les Communes. On avoit fait pendant les deux dernieres années des efforts inutiles pour réunir les deux Compagnies.

Propoſitions de l'ancienne Compagnie pour ſe maintenir.

Les Communes avoient nommé un Committé pour recevoir les propoſitions pour acquitter les dettes publiques, & pour augmenter le crédit de la Nation. L'ancienne Compagnie propoſa aux Commiſſaires, par le canal du Chevalier *Thomas Cooke*, ſon ancien Gouverneur, de payer le capital & les intérets de la ſomme que la nouvelle Compagnie & les Marchands particuliers avoient avancé des deux millions, à huit pour cent d'interêt. Cette ſomme, à laquelle elle devoit ſon établiſſement, montoit à un million, ſoixante-quatre-vingt huit mille Livres ſterling. Le ſurplus pour faire les deux millions avoit été avancé par l'ancienne Compagnie, à cinq pour cent d'interêt, payable ſur de certains fonds, aſſignés par Acte du Parlement. On

(a) Les mêmes.

(*) Il eſt remarquable que dans l'Abrégé des Statuts cet Acte, qui eſt d'une grande importance, & qui regarde le Gouvernement une telle grande branche du Commerce, eſt mis parmi les Actes particuliers.

L 2

Section IV. *Affaires diverses qui regardent la Compagnie Angloise &c.*

On ne voit point dans quelles vues ce prêt avoit été fait à un intérêt si bas; il y a de l'apparence que ce fut à ce prix que la Charte fut confirmée par le Parlement. Le principal des deux millions ainsi prêté, en dix termes dans l'espace de vingt mois, pourroit être racheté dans un certain nombre d'années, que le Parlement fixeroit, de même que les reglemens & les restrictions qu'il jugeroit nécessaires pour le bien public, & pour le maintien, l'accroissement & la sûreté du Commerce. On la fit encore à toutes sortes de personnes la liberté de souscrire pour telle somme que le Parlement regleroit, & de devenir par là du nombre des intéressés (a).

Chagrins de la Nouvelle Compagnie.

C'étoit là une proposition d'une dangereuse conséquence pour la nouvelle Compagnie, & dont l'acceptation auroit infailliblement ruiné. C'est que la compagnie sentoient bien le danger, & faisoient vigoureusement à le prévenir. Pendant que leurs Rivaux étoient occupés à mettre leur proposition en forme, & à la négociation du Commerce, ils commencerent à parler de à devoir sur le même ton que les autres avoient fait auparavant. Ils déclamerent sur l'importance de la Foi publique, qu'on ne devoit pas violer, sur la nécessité présente qu'il y avoit d'engager encore quelques Livres Sterling par an, par un expédient qui non-seulement multiplieroit, mais ruineroit quelques familles entieres. Tous dans la nouvelle Compagnie se représenterent sans ménagement la perte qu'ils alloient à les dépouiller d'un quelque prétexte que ce fut, d'un droit (ce droit exclusif, comme nous l'avons vu d'abord) qu'ils avoient acquis jusqu'au 29 Septembre 1711, & qu'on n'auroit pas dû leur ôter auparavant, parce qu'il devoit durer trois mois dans l'Acte (*). Enfin ils publierent, exagérerent & agirent avec tant de force, que quand le Commerce fut rapporté de la proposition de l'ancienne Compagnie, on ne prit aucune résolution (b).

Effets de la guerre des deux Compagnies pour son établissement. Ce dessein est abandonné.

Après que cette Guerre Civile eut continué plus de deux ans, les deux Partis lassés de ces querelles, qui pouvoient à la fin causer la ruine des uns & des autres, en procurant la liberté du Commerce, commencerent à penser sérieusement à se réconcilier & à unir leurs fonds. On convint bientôt d'un Accommodement, il fut résolu que les deux Compagnies feroient valoir leurs effets en Angleterre le plus promptement qu'il seroit possible, pour en disposer pour leur compte particulier, & que l'on prendroit toutes les précautions imaginables pour le faire heureusement. Que ni la Couronne, ni la nouvelle Compagnie ne prendroient aucun avantage sur l'ancienne sous prétexte de retraite, considération qui par cet article, après que les Chartres avoient été confirmées par le Parlement, que les deux Compagnies se donneroient réciproquement une décharge, & chacune à leurs Facteurs & Officiers respectifs. Qu'après l'exécution de tout ce qui l'on vient de voir, le fonds de l'ancienne Compagnie, montant à trois-cent-quatre-vingt mille Livres Sterling, seroit joint au Capital de la nouvelle. Que l'ancienne achetteroit de

(a) *Journ. Collect.* Vol. XXX. p. 152. (b) *Ibidem* 181 &c.

(*) Les mots *il ne pleut agir* &c. sont omis dans l'Acte. Nos Auteurs Compagnies profitent de cette circonstance pour accuser les Commissaires à réunir la Charte, d'avoir par-là privé la Reine de son droit de Taille.

de la nouvelle six-cens soixante-treize-mille, cinq-cens Livres sterling dans le fonds capital, d'un million, six-cens soixante-deux mille Livres sterling, dont le transport se fera par trois Membres, en leur qualité de Directeurs. Que de cette manière l'ancienne Compagnie aura neuf-cens-quatre-vingt-huit-mille, cinq-cens Livres sterling dans ses fonds communs, à l'égalité de la nouvelle. Que la susdite somme de six-cens-soixante-treize-mille, cinq-cens Livres, devra être transportée en quatre termes, et payée en trois, sans un quart, au pair. Que le fonds mort de l'ancienne Compagnie, tant dans le Pays qu'au dehors, devra rester à trente-trois-mille Livres sterling, et celui de la nouvelle à soixante-six-mille. Que l'ancienne Compagnie, au premier transport du quart de la somme de six-cens soixante-treize-mille, cinq-cens Livres, transportera tout son fonds mort, tant dans le Pays qu'au dehors, à la nouvelle, qui payera pour la moitié sept-mille-cinq-cens Livres. Que l'ancienne Compagnie payera aussi à la nouvelle trente-cinq-mille, cinq-cens Livres pour la moitié de son fonds mort, en conséquence de quoi l'ancienne Compagnie aura les mêmes droits à la moitié de ce dernier fonds mort, que les Membres de la nouvelle. Les Membres de celle-ci qui transporteront leurs fonds, jouiront des avantages jusqu'au tems du transport, après quoi toutes les Annuités du fonds de l'ancienne Compagnie, de trois-cens-quarante-mille Livres sterling, seront payées aux personnes nommées par cette Compagnie, pour leur usage. De même manière, la nouvelle Compagnie touchera tout ce qui sera alloué à cette Convention, et cinq pour cent sur tous les Vaisseaux chargés en retour, ou prêts à partir, avant cet accord, mais sans que l'autre Compagnie se désiste de ses prétentions particulières. (a)

Article IV. Affaires domestiques de la Compagnie Anglaise.

On convint encore, que pendant les sept années suivantes les deux Compagnies auroient également part à l'administration des affaires relatives à leurs fonderies à sel et commerce, que l'Assemblée générale de chaque Compagnie choisiroit parmi ses Directeurs de chacune douze personnes, qui seroient nommées dans la Charte les *Directeurs du Commerce* ou *des Indes*, et qu'on leveroit un nouveau fonds pour l'entretien et augmenter le futur Commerce, qui seroit fourni dans le tems et de la manière que le règleroient les vingt-quatre Directeurs, sous l'approbation de l'Assemblée générale. Que durant les sept années suivantes l'ancienne Compagnie resteroit un Corps séparé, et n'entreroit pas dans le commun Corps précédent, avec le droit de transporter et d'assigner sur ses Livres particuliers, comme dans le tems de la signature de la Convention. Que au bout de ce terme elle transporteroit sur les Livres de la nouvelle Compagnie sa part dans le capital, à ceux des membres qui y auroient droit, et toutes les parties de l'ancienne Compagnie deviendroient membres de la nouvelle, sans frais ni dépense. Que chaque Compagnie acquitteroit ses dettes sans charge pour l'autre, et que l'on prendroit les mesures nécessaires à cet égard. Que depuis le tems où la Convention commencera à être en force, la nouvelle Compagnie ne prendroit point d'argent sous le Sceau

(a) *Anglo* Vol. II. C. 3. *Anglo*. Hist. of Engl. A. 1702.

Chapitre IV. Affaires étrangères de la Compagnie Angloise &c.

commun, ni ne feront rien qui regarderont les deux Compagnies dans le cours de l'ancienne. Que l'on Republique de convenant, que dix jours après le transport dont on a parlé, Sa Majesté donnera une nouvelle concession de ce que ancienne Compagnie retiendra de la Charte un mois après l'expiration des sept ans, & que dix jours après qu'elle aura reçu cette, le Roi accordera une autre Patente aux Gouverneurs, & leur fera mettre tous les biens & effets de l'ancienne Compagnie, qui seront devolus à la Couronne en vertu de la résolution de la Charte. Enfin qu'immédiatement après la mort de Compagnie se nommera *la Compagnie unie des Marchands d'Angleterre pour le Commerce des Indes Orientales*. Que la durée du fonds & du commerce commun, après expiration des sept ans, seroit durer toute la Charte de la nouvelle Compagnie, durant de Septembre 1698. Qu'on feroit tous Actes pour mettre parvenir aux fins que l'on se proposoit, qui seroient executés par le Roi & par les deux Compagnies dans l'espace de trois mois, ou autrement cette agreement seroit nul & de nul effet.

Union des deux Compagnies.

C'est ainsi que les animosités, les haines & les animosités entre les deux Compagnies cesserent par une union également avantageuse à l'une & à l'autre. Les Marchands qui perdoient tout de leur commerce, furent obligés de donner les mains, & en hâte pour faire Commerce gratuitement. C'étoit en effet l'unique moyen qu'on pût prendre à un si grand mal, dont les plus sages & impartiaux avoient prévu les fâcheuses conséquences, avant que les deux Chartes eussent été accordées. Avec cela représentez-vous les mauvaises suites prévues, & elles intéressoient également le monde. Bien des gens ont cru que si le Roi Guillaume avoit fait entrer au moins entretenu les animosités entre la Compagnie de les Marchands parculiers, & qu'il avoit favorisé, au moins poussé le Procès des deux Compagnies. Cette conjecture a été par une grande apparence de vraisemblance qu'elle est tirée de ce qui arrive. Une circonstance qui fait en cette partie c'est que la forfaiture des deux maisons la plus puissante remplie par des étrangers. Cette est, qui paroîtroit un paradoxe, que les gens trafiquans pensent leur argent pour mettre à l'ancienne Compagnie, mais avec bien de répugnance le refusant absolument, si l'on considère que les Seuls peuvent compter sur le débit de leurs marchandises & sur les profits du Commerce, que sur l'interêt de leur argent.

Les Deux Compagnies unies ensemble en Angleterre.

Mais l'union entre les deux Compagnies fut aussi établie en Angleterre, il n'en fut pas de même pendant les troubles au dehors. On étoit informé de l'union, mais on ne fut guères en repos que dans les Parlemens. Il faudra que nous disions un mot relativement le détail de la main, de ce qui s'étoit fait pour ce grand interêt & de l'interêt propre, étoit devenu naturel par l'habitude.

Pour faire mieux comprendre ce Lecteur jusqu'où l'on porta les choses, il

(a) Les Auteurs cités plus bas.

Il faut donner successivement l'idée des Etablissemens du dehors, & de la conduite des Gouverneurs, des Facteurs & des gens qui étoient au service des deux Compagnies. Il est assez difficile de représenter distinctement dans un seul tableau une si grande variété d'objets, nous l'essayerons cependant, dans l'espérance que le Lecteur pardonnera les fautes qui pourront nous échapper, en faveur d'un sujet que les autres Historiens ont à peine touché (*).

Section IV. *Affaires domestiques de la Compagnie Anglaise &c.*

Les divers & discordes états où l'on sait que se sont mis les Anglois, engagés dans le Commerce des Indes, avec eux-mêmes. C'étoit là ce qui avoit contraint des gens, qui se haïssoient secrettement, à garder des ménagemens les uns avec les autres, pour parvenir à leurs fins particulieres. On n'aura pas de peine à croire que les affaires de la Compagnie durent être dans un état de langueur, étant entièrement sous la direction de personnes qui ne s'y mettoient si avant que leurs intérêts particuliers le trouvoient aux dépens de ceux de leurs Maîtres. Ainsi les Gouverneurs & les Facteurs faisoient tous leurs efforts d'entendre aux dépens de ceux qui les employoient. Les domestiques entre ceux qui étoient au service de l'une & de l'autre Compagnie, trouvoient leur intérêt souvent mieux à suivre les dépêches des particuliers, que de l'amitié entre les deux Corps. On n'a respecté ni honneur, ni la pudeur, ni l'humanité, quand on trouvoit l'occasion de se nuire réciproquement, ou de se procurer quelque avantage, tout le gouvernement par fraude ou par la violence (†). Les Ministres étoient occupés du pro-

jet

(*) Nous n'avons d'autre guide que l'Histoire du Capitaine *Hamilton* pendant son séjour à Bombay, & celle d'Asboe, à embouchure à l'Euphrate, que nous allons suivre.

(†) L'Histoire que nous allons rapporter sur l'auteur d'*Hamilton*, marque clairement quel étoit le caractere des Gouverneurs de la Compagnie aux Indes. En 1708 un Marchand Persan, nommé *Perrein* fut envoyé par Leurs Majestés, pour une négociation, de M. Morton, un des Gouverneurs de la Compagnie à Bengale. Son dessein étoit de faire un voyage en Perse pour négocier, & il devoit rendre l'argent à son retour à Bengale. *Perrein* ayant fini les affaires en Perse, prit un vaisseau à Gom, où il acheta un Vaisseau tout à fait, & le chargea à Caroun de poivre pour le vendre à Bengale. Il avoit aussi procuré le vin de Perse, & ayant pris congé du Roi de Perse, il appareilla pour Bengale. A son arrivée à Balsor il donna son passeport à ses gens à M. Morton, qui le renvoya à un peu après qu'il eut pris terre pour décharger sa cargaison, qu'on devoit embarquer. Les domestiques accordèrent à M. Morton d'un demi-sol sur livre, pour droit de coutume à cette occasion, il voulut gagner le tout, pour avoir le droit de coutume dans la suite. *Perrein* le tint sur les refus. Il employa toutes les raisons qu'il put imaginer pour obtenir cet habit, mais inutilement. Le Gouverneur ne s'en mit nullement en peine, il prit plutôt tout le contraire comme pour vanité à *Perrein*, en donnant son pouvoir & les ordres pour en empêcher la vente. Le but de Morton étoit d'en faire tomber le prix de la sorte, que lui & les siens pussent l'en accommoder, & *Perrein* fut enfin obligé de lui faire vendre en se gardant seulement encore un quart. Il en fit les premiers, mais je n'étois pas en situation de pouvoir le aider parce que j'étois en quatre grande [illegible] à Bengale, je passois pour criminel, & pour être coupable de Pirrémillion parce [illegible] Commerce en *Interlope*. Je me considérois cependant de m'accommoder à tout [illegible] les mesures de Morton, [illegible] considérations de [illegible] pour [illegible] de [illegible] en Barbe. Un peu de temps [illegible] pour [illegible], il se rétablit [illegible] contre [illegible] de [illegible] payer [illegible] aux [illegible] Vaisseaux [illegible] à ce [illegible] dans le lieu, ce que je lui promis. Morton vit d'une [illegible] que [illegible] avoit [illegible] une [illegible] conversation, [illegible] de [illegible] la fa-

jet,

Section IV. Affaires des différentes de la Compagnie Angloise &c.

jet d'abaiſſer la puiſſance exorbitante de la Maiſon de Bourbon, la balance de l'Europe attiroit toute leur attention, & les empêchoit de trouver le loiſir de penſer aux interêts plus paiſibles des Manufactures, & du Commerce. Il eſt neanmoins de la derniere evidence, que le Commerce doit être le grand objet d'un Miniſtere de la Grande Bretagne, puiſque c'eſt peut-être le ſeul moyen d'augmenter la puiſſance & le crédit de la Nation. Nos forces navales nous donneront toujours de la conſidération au dehors, & elles ne ſe peuvent maintenir qu'en entretenant le goût du Commerce & de la Navigation.

SEC-

jet. Il envoya un domeſtique appellé *Perrin*, & lui demanda ſur quoi avoit roulé notre entretien. *Perrin* lui dit ce que je lui avois promis, ſur quoi le Gouverneur répondit qu'il étoit auſſi bien en état de l'employer que moi. *Perrin* répliqua qu'il le ſavoit, mais qu'il ſouhaiteroit que je fiſſe auſſi leurs affaires. Sur quoi *Sheldon* lui permit qu'il commerçât ſon propre Vaiſſeau pour Perſe.

Le vin reſtoit en attendant ſans être vendu, parcequ'il fût rare en ce tems-là à Bengale. *Sheldon* avoit ſi bien réuſſi à ſe défaire, que perſonne n'en vouloit. Je conſeillai à *Perrin* de le faire embarquer de nuit dans mes chaloupes & tranſporter à bord d'un de mes Vaiſſeaux, que, eſpérois ſi ne me pouvois pas lui rendre ſervice. Le vin fut donc porté à bord. Un jour que deux Membres du Conſeil vinrent dîner avec moi, je les régalai & le reſte de la compagnie, du vin de *Perrin*, dont on fit grand éloge, & me demanderent d'où je l'avois? Je leur dis, que ſachant que le bon vin ſeroit rare cette année à Bengale, je m'étois fait venir une bonne proviſion de Surate. Chacun me pria de vouloir bien en garder quelques caiſſes, à quoi je conſentis comme par grace, & le lendemain je leur envoyai le double du prix que le propriétaire en demandoit. Je payai de cette façon cette caiſſe, ce qui mit *Perrin* en état de ſatisfaire ſes créanciers. *Sheldon* lui fit une cargaiſon pour Perſe de quelque poivre long pourri dont il ne pouvoit rien faire, & de quelques drogues gâtées, dont on ſe ſert beaucoup en Perſe, quand elles ſont bonnes, pour les embaumemens, où cela ne pouvoit *Perrin*, bongré malgré lui, de ſigner des Factures de marchandiſes bien conditionnées. Comme il étoit prêt à faire voile, il fut arrêté juſqu'à ce qu'il pût trouver la ſomme de deux mille cinq cens roupies pour payer une Lettre échue & en faiſoit à l'ordre de *Sheldon*. Je le vis encore d'embarras, après quoi il continua ſon voyage. Etant rendu à Calicut, il le défit de ſon Vaiſſeau, & le mit ſous la protection d'un Nayre, ayant encore mille Livres ſterling. Il écrivit à *Sheldon* qu'il étoit en état de tenir ſes premiers engagemens, & que pareil ſum de 2 pour cent avoit dans le fonds qui étoit entre ſes mains. Il me donna auſſi quelque eſpérance de me rembourſer bientôt, mais il mourut peu après, & ſes effets tombérent entre les mains du Chef des Angloiſ, qui les garda pendant pluſieurs années, mais qu'il a enfin rendus. Enfin M. *Hamilton* ayant été Gouverneur de Bombay en 1713, a fini ſa carriere par un compte tel quel. Je me ſuis étendu ſur cette Hiſtoire, afin de l'Epiſtame parcequ'elle donne l'idée d'une autorité abſolue, & d'une tyrannie ſans bornes, d'un pouvoir que les Loix en Divers ne Hommes ne peuvent tenir en bride ou repremer (1). Il eſt effectivement très apparent par un grand nombre de circonſtances, que ces petits Tyrans ſe prévalurent des plus favorables alors, tandis que les Compagnons étoient trop occupés en Angleterre pour veiller ſur la conduite de leurs gens aux Indes.

(1) *Hamilton's* Hiſt. of the Eaſt Indies. Vol. 2.

SECTION V.

Acte pour autoriſer la Compagnie d'emprunter de l'argent ſous le Sceau commun. Autre Acte pour empêcher les Etrangers d'avoir un Commerce privilégié aux marchés de la Compagnie. Divers autres Actes en ſa faveur. Bref ſacre de Paul Comlore. Revenu des Habitans de Bombaye &c.

Section V. Actes de la Compagnie.

COmme pendant la longue guerre avec la France les Membres de la Cour eurent malheureuſement perdu au Commerce, la Compagnie des Indes fut obligée de chercher les moyens de lever bien des difficultés, qui naîtroient après l'union des deux Compagnies. Pour cette raiſon l'Acte qui me reſte à faire ſur un bon pied, elle prit la réſolution, la troiſieme année du regne de la Reine *Anne*, de prier au Gouvernement d'autoriſer par-devant Lewis Herling entre ſes mains ſommes qu'elle avoit déja avancées, c'eſt par cette voye que l'on a cru procurer la protection du Gouvernement précédent, & elle n'eut pas moins de ſuccès dans cette occaſion. La propoſition fut reçue avec plaiſir, & le Parlement la trouva très-prêt à accorder à la Compagnie tout ce qu'elle demanderoit pour ſon Commerce. (*)

La Compagnie fait un bon uſage de ſon crédit.

On paſſa donc un Acte, qui porte en ſubſtance, que la Compagnie des Indes Orientales pourra à l'avenir en certains cas mettre la ſolidité ſommune, ſans laquelle on pourra pourſuivre la Compagnie pour dettes, avec perte de chefs pour cent, & la Compagnie eſt autoriſée d'emprunter ſous le Sceau commun une ſomme qui n'excede pas un capital de quatre cent mille Livres ſterling, outre ce qu'elle étoit autoriſée auparavant d'emprunter ſur ſes fonds communs. Au cas que le Gouverneur & la Compagnie des Marchands de Londres trafiquans aux Indes Orientales, & l'Aſſociation générale de ladite Compagnie jugent à propos de faire un appel aux nouvelles pour l'achat de l'argent dont il aura beſoin, la Somme des huit cent mille Livres ſterling, ou pour acquitter les ſommes empruntées à cet effet, ils ſont pleinement autoriſés à faire cet appel. Si des Membres négligent ou refuſent de payer leur contingent, en ce cas, ou dans celui qui eſt marqué dans le ſtatut III. C. 44. de la neuvieme année du Roi *Guillaume*, ou dans ſes Chartres, qui eſt que quand elle demande de l'argent pour le Commerce, elle peut,

Actes en faveur de la Compagnie.

(*) Il faut obſerver que la Compagnie des Indes doit être conſidérée ſous une double relation, entant que Créancier du Public & comme que Compagnie de Commerce. Dans la premiere relation on la trouve dans l'Hiſtoire comme toutes les autres Compagnies, pour ce qu'elle prête au Gouvernement ſous un intérêt proportionné. Sous la ſeconde qualité elle a des Chartres ou des Conſeils de Commerce dont les profits ne particuliers ne lui ſont intéreſſés. Par ce qu'elle a de ces Directeurs ont compoſés des Membres des gens du Commerce & des intéreſſés par le Gouvernement. Comme cet dernier point a été [illegible] à la Compagnie à la Parlement ne voulut [illegible] à ce que [illegible] ſeroient [illegible] ſeroient [illegible] ſeroient

Section V

pour, après un tel affichement à la Bourse, faire arrêt sur les Dividendes promis à ces intéressés, & les appliquer pour le payement de ce qu'ils devoient jusqu'à ce qu'elles fussent satisfaites. Le point sur le transport des Actions de ceux qui seroient en défaut, & les charger d'un intérêt de cinq pour cent, jusqu'au payement. Si la négligence pendoit trois mois, elle pourra vendre de leur bonne jusqu'à la concurrence de la somme demandée par l'appel (a)

La fidèle [illegible] de deux cens mille Livres sterling, fera cesser un augmentation du Capital de la Compagnie. Au profit des Indes Orientales, & [illegible]. Le fonds commun de la Compagnie sera chargé des dettes qu'elle a contractées, & les personnes qui ont une part de sept mille deux cens Livres sterling dans le fonds primitif de huit cens mille, qui n'ont pas point leur consentement au Traité contenu du Comte, & [illegible] à leur Compagnie pour leur compte particulier, comme elles feront. Actes pour le point fait. La Compagnie pour leur rendre leur part [illegible] tous les trois ans, avec les intérêts [illegible], avec pareille rabais en payant [illegible] tout le Commerce. Les différentes entre les deux Compagnies, remises à leur arbitrage, [illegible] à [illegible] de Sandwich, Comte de Coventry. Après l'adjudication faite, & que l'on aura remis la Charte au Gouvernement de la Compagnie. Les personnes qui se trouveront être Directeurs dans le temps de cette réunion, continueront à un triple Acte fait entre la Reine d'une part, [illegible] Gouverneur & la Compagnie d'autre part, & [illegible] Compagnie en troisième lieu, seront Directeurs de la Compagnie unie, & [illegible] agir en cette qualité à compter en un [illegible] suivant la Charte du 5 de Septembre de la dixième année de Regne [illegible], qui après le temps limité le remboursement des Fonds [illegible], dans [illegible] Livres sterling; & de tous les arrangemens intermédiaires, montant par an à cent [illegible] Livres sterling. Si après un avertissement de trois ans d'avance, on donne sur le fait de ses avances la Compagnie [illegible] par cet Acte, [illegible] entre [illegible] à ces propositions à l'égard du temps, par le Statut de la dixième année, [illegible] & 5), & autorise la Compagnie de faire enregistrer les marchandises qu'elle importera à la Douane, par des billets à vue ou à terme, & elle jouira des [illegible] [illegible] commun, du payement des impôts & droits [illegible] Douane, & [illegible], suivant le terme de crédit qu'elle [illegible], sous le cautionnement de la moitié au bout de six mois, & de [illegible] [illegible] mois. Les Officiers de la Douane donneront à la Compagnie ses billets à vue ou à terme, & prendront des cautionnements suffisans [illegible], en accordant [illegible] qu'à d'autres Marchands, quand ils payent les droits en donnant leurs marchandises, [illegible] après leur enlèvement. Cependant [illegible] que de ces fins [illegible] de cette compagnie pour cent [illegible] marchandises de ses retours, ou aux [illegible] [illegible] (b)

Quel-

(a) *Statutes, ubi supra. Hist. Book V. c. 6.* (b) *Statutes at large, Book the seventh, under the years* Vol. II. C. 3. J. P. A. 1693-1726.

Quelque tems après l'Avenement de George I au Trône de la Grande Bretagne, on découvrit un nouveau mal, qui commençoit insensiblement à ruiner la Nation, au lieu que la Compagnie, par ses Privileges exclusifs, avoit été jusqu'alors si puissante, & avoit fait tant de bien à l'Etat, en soutenant le Commerce, pour en indemniser des Particuliers qui prétendoient avoir souffert un préjudice considérable dans le tems de la Guerre civile. Dans la vue d'arriver à un but si digne, le Parlement passa un Bill, qui fut approuvé par le Roi, & renfermoit tout ce qui pouvoit contribuer à l'avantage de la Nation, & à la gloire de Sa Majesté qui venoit de monter sur le Trône. Il y avoit des Articles qui regardoient l'Union de la Compagnie des Indes Orientales, jusqu'au Premier de May 1726, comme les Lois qui la fondoient, & qui en avoient autorisé les Actes, & plusieurs des points particuliers par où l'on devoit faire cette union, & la porter à la Compagnie qui étoit établie depuis peu aux Indes, dans l'intention d'y faire un établissement & d'y commercer en Angleterre, pour être jointe & pour former avec elle un Corps, une Société, un Commerce, un Trafic, un Gouvernement, & une Administration, en un mot, tout ce qui pouvoit contribuer à l'avantage & à la gloire de l'une & de l'autre, sous le nom de la Compagnie des Marchands Anglois trafiquans aux Indes Orientales, dans l'espérance d'un établissement & d'un commerce

Serment d'Office à la Compagnie &c.

de la Compagnie unie, & pour la Compagnie, pourra porter plainte devant la Cour de la Chancellerie ou de l'Echiquier contre toute perſonne qui aura contribué à l'établiſſement d'une Compagnie étrangere des Indes, l'aura encouragé, ou y ſera intereſſé, en prouvant que ſi elle des avoue la faute il remettra l'amende du triple de la valeur, & ſe contentera de la valeur ſimple. Si le prévenu ne diſconvient point du fait, & que l'on décide qu'il ne payera que la valeur de la ſomme pour laquelle il eſt intereſſé, un tiers ſera pour Sa Majeſté, & les deux autres tiers ſeront appliqués au profit de la Compagnie. Si quelqu'un reçoit pour le compte d'un autre quelque fonds, ou actions, ou autre portion, de la part d'un Sujet de Sa Majeſté dans quelque Compagnie étrangere, ou qu'il ait connoiſſance qu'il y ſoit intereſſé, & qu'au bout de ſix mois il ne en donne pas connoiſſance par écrit à la Compagnie unie, ou à l'Aſſemblée des Directeurs, il payera le triple de la valeur de ce qu'il a reçu, ou de ce dont il aura eu connoiſſance, ſans le découvrir, la moitié pour la Couronne, & l'autre moitié pour celui qui en fera la pourſuite à titre de dette: ou ſi la Cour par devant laquelle l'affaire ſera portée le juge à propos, le délinquant ſera puni par une amende de perſonne. Ceux qui, dans le terme fixé plus haut, n'auront point donné connoiſſance à l'Aſſemblée des Directeurs, & devront prouver par écrit l'intérêt que quelqu'un des Sujets de la Grande Bretagne a dans les fonds d'aucune Compagnie étrangere, auront la moitié de ce qui leur appartiendra net de la confiſcation réglée par cet Acte.

Tout Sujet de Sa Majeſté, qui ne ſera pas légitimement autoriſé, que l'on trouvera aux Indes, eſt déclaré criminel au premier chef, & pourra être pourſuivi comme tel, & s'il eſt trouvé coupable, il ſera ſujet à telle peine corporelle, priſon, ou amende, que le jugera à propos la Cour devant laquelle il ſera pourſuivi. Les délinquans peuvent être ſaiſis & tranſportés en Angleterre, & tout Juge à paix eſt autoriſé à les faire renfermer dans la priſon de la Comté la plus proche, juſqu'à ce que quelque Anglois naturel, ou un Regnicole, ait donné caution pour leur comparution devant les Juges, & qu'ils ne retournent pas du Royaume ſans permiſſion. Toutes les actions au ſujet des contraventions à cet Acte, à celui de la neuviéme année de Guillaume III. C. 44. & à celui de la cinquiéme année de George I. C. 21. ſeront intentées à Londres ou à Middleſex, au choix du Demandeur; & l'on expédiera ſur les premieres procédures émanées pour des fautes de cette nature, un Acte de priſe de corps (a).

Ce ſont-là tout ce que l'on devoit faire pour empêcher les Sujets de la Grande Bretagne d'entrer dans les projets pernicieux pour la Nation: mais tant s'en faut, puiſque tout ce que les Etrangers ont entrepris à notre préjudice, en tire en grande partie ſon origine à des Anglois. Un grand nombre étoient déterminés à faire de grandes fortunes à tout prix, & il n'y avoit pas de Loix aſſez puiſſantes pour ſervir de barriere contre les efforts irréſiſtibles de l'ambition & de l'avarice.

La

(a) *Mavor* Vol. II. B. I. C. 2. *Anſtey* Vol. II. C. 3.

La ſeptieme année de *George I.* on paſſa un Acte pour mieux prévenir le Commerce illicite aux Indes, & pour aſſurer celui qui étoit autoriſé. On ſtatua que toutes les marchandiſes chargées pour les Indes Orientales, à l'exception de celles de la Compagnie, de celles qu'elle auroit permis de charger, de munitions, de proviſions, & d'autres choſes néceſſaires pour le voyage, de même que toutes les marchandiſes de cet genre enlevées ſur des Vaiſſeaux à leur retour des Indes, & avant leur arrivée en Angleterre, ſeroient confiſquées avec le double de la valeur, & que le Maître du Vaiſſeau qui auroit permis que l'on chargeât ou déchargeât des effets de cette nature, ſeroit condamné pour chaque contravention à mille Livres ſterling d'amende, & à la perte de ſes gages.

Sur-tout V. Actes en faveur de la Compagnie &c.

Autre Acte pour le bien de la Commerce.

Toute Convention & tout Contract, paſſés par quelqu'un des Sujets de Sa Majeſté, ou en ſon nom, pour prêter de l'argent à la groſſe aventure, ſur quelque Vaiſſeau au ſervice des Etrangers, & deſtiné pour les Indes Orientales, ſont nuls, de même que ceux qui ſeront faits pour fournir à de tels Vaiſſeaux une cargaiſon de quelques effets ou marchandiſes que ce ſoit, d'argent, de proviſions, de munitions, ou autres choſes néceſſaires, tout engagement pour prendre part à un voyage de cette nature. Tout Sujet de Sa Majeſté qui ira aux Indes Orientales contre les Loix qui ſont en vigueur, ſera cenſé Marchand, & y avoir fait Commerce, & tous ſes effets troqués ou achetés par ceux qui ſeront dans le cas, que l'on trouvera entre leurs mains, ou en celles d'autres pour leur compte, ſeront confiſqués avec une amende du double de la valeur.

Il eſt auſſi permis par cet Acte au Procureur-General, ou à la Compagnie, de porter dans toutes les Cours de Weſtminſter des informations contre ceux qui tranſigent clandeſtinement. Si les Défendeurs ſe trouvent coupables, la Cour procédera d'abord au jugement contre eux. Il ſera encore permis au Procureur General, ſur le rapport de la Compagnie, ou de ſa propre autorité, de porter des plaintes devant la Cour de l'Echiquier contre ceux qui font aux Indes, ou des Indes en Angleterre un Commerce défendu par les Loix. Tous Participans, Agens & Facteurs de ce Commerce illicite pourront être pourſuivis, ils payeront à Sa Majeſté les droits ces marchandiſes d'un tel commerce, & donneront à la Compagnie trente pour cent ſelon la valeur de ces marchandiſes en Angleterre, & s'ils payent ce que deſſus, la pourſuite ſera arrêtée. Que ſi l'on obtient ſentence contre le Délinquant, il payera les frais à Sa Majeſté & au Dénonciateur reſpectivement.

Si les plaintes portées ſur le rapport de la Compagnie ſont renvoyées par la Cour, la Compagnie payera au Défendeur tous les frais. Non ſeulement le Procureur-General, ou la Compagnie, mais tout Officier de la Douane, muni du conſentement & de l'ordre des Directeurs, ainſi que l'Acte le requiert, pourra pourſuivre les confiſcations & amendes portées par cet, & dans les Actes antérieurs, relativement à la Compagnie des Indes Orientales; ſi elles ſont applicables à la Couronne, un autre à la Compagnie, & le troiſieme à l'Officier de la Douane qui ſera la pourſuite.

Il eſt permis à la Compagnie tous d'exporter des munitions, des armes, des provisions, & tout ce qui peut être néceſſaire pour l'entretien des Garniſons & de la Flotte, ſans payer le droit, enſorte que s'il y a eu des droits payez, ils n'excedent pas la ſomme de trois cens Livres Sterling. On n'empêchera rien en Irlande ou dans les Colonies d'Amerique hors des Indes, que des Forts & Magaſins, ſous peine de confiſcation à l'avantage du Roi. (a)

Nous venons de voir la Compagnie des Indes Orientales en Angleterre aux prises avec ſes Interlopes, mais de ſes Sujets, & obligée de les combattre pendant trois années. Ces différens ne viennent en partie des maximes ruineuſes que l'on ſuivoit dans le gouvernement de cette grande & riche Société. Les Hollandois la ſoutenoient alors avec beaucoup plus de vigueur, & ſans avoir d'abord des avantages plus conſidérables que les Anglois, ils ſurent ſe maintenir, & donner à leurs affaires de la ſolidité, qui les mit enfin en état de ſe relever avec plus d'éclat & avec une entière indépendance. Il eſt vrai que les cruautez exercées ſur les Officiers de la Compagnie Angloiſe en Perſe, changerent en mépris la Grace & la faveur que le Monarque Perſan avoit accordées à cette Nation, & que les Hollandois ſurent profiter de cette circonſtance pour s'établir dans le Commerce de la Perſe. Ils ont ſu ſe rendre néceſſaires à cette Cour, dont la Nation en général & les Négocians en particulier retirent des avantages conſidérables. Auſſi la Compagnie Angloiſe a-t-elle eu ſouvent ſujet de ſe plaindre de la préférence que les Perſans donnent aux Hollandois, au préjudice même des Traitez ſolemnels que les deux Nations ont juré d'obſerver. Mais ces différens ne troublent point la bonne intelligence qui regne entre les deux Compagnies, & ont même donné lieu à des traitez d'union & de ſociété, dont nous parlerons dans la ſuite de cette Hiſtoire.

Pour ne pas interrompre le fil des affaires domeſtiques, nous avons renvoyé à cet endroit quelques particularitez qui auroient deſagréablement coupé la ſuite des progrès de la Compagnie.

Iſle de Pulo Condore.

La Compagnie avoit un Etabliſſement dans l'Iſle de *Pulo Condore*, qui relève du Roi de la Cochinchine, & eſt habitée par des Cochinchinois & des Cambodiens. Ce fut en 1702 que les Anglois y établirent & y bâtirent un Fort de terre & de paliſſades, pourvu de quelques pieces de canon. La Garniſon en étoit de quarante-cinq hommes, y compris les Officiers & les Serviteurs de la Compagnie, tout Payens, & ſans Religion. Comme les Anglois ne sont naturellement cruels, & qu'ils ignorent la nature & le caractere des nations, auſſi bien que leurs coûtumes, ils prirent la précaution de leur défendre de garder des armes ſous quelque prétexte que ce fût. On attribue le meurtre des Anglois aux mouvemens secrets des *Bugiſſes* ou Soldats Macaſſars, que l'on menaça de punition corporelle, pour avoir laiſſé échapper deux Eſclaves qui s'en étoient enfuis. Ils méditerent de s'en venger d'une maniere cruelle, qui marque bien le caractere vindicatif de ces ſortes de gens. La nuit du trois de Mars 1702, pendant que la Garniſon dormoit, ils mirent le feu aux magaſins du Fort, & maſſacrerent les Anglois à meſure qu'ils ſortoient en chemiſe pour éteindre le feu. Plus de trente Anglois furent ainſi maſſacrez au milieu du trouble & de la conſuſion cauſée par l'incendie, de quarante-cinq il n'y en eut que douze qui échapperent à la vengeance des Macaſſars, s'étant ſauvez à la faveur d'un chaloupe qui étoit dans le Port.

On

(a) *L. P. de cette année, Dudley* Vol. II. L. III.

On trouve une Relation circonſtanciée de cette horrible tragédie dans la Lettre ſuivante, écrite par M. *Jaques Cunningham*, Supra-Cargo & Capitaine de la Compagnie à la Chine.

Extrait d'une Lettre de la part de la Compagnie &c.

„ Vous aurez peut-être appris, avant que celle-ci vous parvienne, la ruine de l'Etabliſſement de *Cambre*, dont je vous ferai un détail plus particulier, pour que vous puiſſiez en faire part à nos honorables Maîtres. On dit à nos Marchands, après être entrés pour y vendre, de ſe ſauver quelques-uns de nos Facteurs, ſur ce prétexte, de retourner chercher encore de l'argent, & de nos Maîtres, à une heure du matin, ils mirent le feu au Fort, & maſſacrèrent huit ou neuf Européens, ſavoir M. *Carapier*, M. *Lloyd*, le Capitaine *Rawlins*, M. *Fowler* & d'autres, au nombre de dix-neuf. Le Docteur *Pound*, M. *Cowan* & le Capitaine *Dorner*, avec huit ou neuf autres, ſe ſauverent dans un petit bateau, je ne ſais comment, à Macao & ont échappé. Ceux qui demeurerent furent tous tués ou pris, ou périrent en voulant ſe ſauver à la nage. Je ne m'aſſis aux Conſeils auſſi pour leur donner des avis, mais n'étant pas d'humeur à être maſſacré, je me barricadai chez moi. Les Mandarins m'ont fait leur cour, comme ils font dans un jour de Cérémonie, mais ils furent auſſi pris par l'équipage d'un Vaiſſeau de Cambaye, qui eſt ici dans le Port. Notre Armement, qui étoit avec les Cambayens, fut un des Mandarins de cette ville deux autres, & qui les obligea de reprendre terre & de ſe ſauver dans le Fort. Le matin du même jour, les Cochinchinois prirent poſſeſſion du Fort, croyant, je crois, que je penſois, que nous ne nous préparions aux Cérémonies, pour ne penſer ce qui ſe paſſoit autour de moi. Car quand nous fûmes raſſemblés, nous nous trouvâmes ſept Anglois, dont quatre étoient dangereuſement bleſſés, & Topaſſes, de cinquante vingt hommes, nombre trop petit pour ſe meſurer avec eux, qui en avoient cent. Comme les Chinois étoient autant de nos amis, & que le *Master Mate* étoit à la Cochinchine, nous fûmes d'avis de les prier de nous aider. L'argent fut mis dans des coffres, & la plus grande partie priſe de mes gens en leur garde. Pendant ces préparatifs, les Mandarins tâcherent de ſe ſervir d'un autre *Linſe*, mais les Cochinchinois les chaſſerent, & promirent que dans peu de jours ils les prendroient morts ou vifs. Nous doutions la plupart de l'exécution de ces grandes choſes, mais nous ne ſavions comment nous défaire auprès de nos honorables Maîtres, il n'y avoit donc rien à faire qu'à prendre ce parti, ſi ces Barbares nous aimoient, de ce que nous ne leur avions donné aucun ſujet de nous vouloir du mal. Nous arrivâmes ſi vîte à nous embarquer ſur le Vaiſſeau de Cambaye, qui mit à la voile le ſoir, & M. *Bowers* de *Hirate* en prit un exprès pour paſſer à Cambaye, & dire ſe rendre au plus vîte à Batavia, mais nous reſtâmes pour pourſuivre notre chargement. La bonne nouvelle du départ de l'armement, les Cochinchinois attaquerent un des Mandarins, à qui ils donnerent ſur le chemin, ce qui commença à nous faire croire, pour leur amour. Mais ce dernier, ſans autre ſujet, & ſeulement pour s'aſſurer de leur proye, ne manquerent d'une façon barbare tous les Anglois.

„ Ce-

Section V. Attaque de la Compagnie &c.

entre lesquels etoient MM. *Pottinger*, *Townsend*, *Rodger* & *St. Paul*, outre quatre *Topasses* & six Esclaves, je fus le seul qu'ils épargnerent, après m'avoir fait deux blessures, une legere au cou, & une autre plus dangereuse dans le côté gauche, dont je suis à present guéri. Ils sauverent encore la vie à trois *Topasses* & à quatre Esclaves. Le 18 il arriva de *Bale* quelques Galeres Cochinchinoises, avec des Pion, en tout au nombre de soixante cinq, avec trente-cinq Soldats, ou de ces autres qui faisoient le même nombre. Ils embarquerent sur ces Batimens tout ce qui étoit echappé au feu & en valoit la peine, pendant leur sejour ils envoyerent trois ou quatre fois à la poursuite des Macassars, les ayant découverts à la fin, ils en tuerent quatre.

„ Le 1 d'Avril je fus envoié à bord d'une des Galeres, sans qu'il me fut permis de sortir qu'avec un Soldat. Je vis & appris que tout les gens du *Modest Shop* etoient arretés en des maisons separées, & avec le Cangue, à la reserve du Capitaine *Ridley*. Je demandai plusieurs fois à voir le Gouverneur, mais je ne pus avoir audience, parceque il étoit trop occupé à faire transporter les effets venus de *Pulo Condore*, & à peser l'argent, qui se trouva monter à 11500 Taels. Enfin le 18 je fus obligé de paroitre devant le Gouverneur & son grand Conseil, comme un criminel avec le Cangue, accompagné de tous les Esclaves chargés aussi de Cangues. Là on m'accusa de trois crimes. Le premier, que quand les Anglois etoient arrivés à *Pulo Condore*, ils avoient dit qu'ils y demeureroient, que le Roi de la Cochinchine le voulût ou non. Le second, qu'ayant auparavant il n'étoit point venu d'Anglois à la Cour avec le present. Le troisieme, que nous avions envoié un Vaisseau à Cambove, sans en donner connoissance au Gouverneur de *Benin*. Je repondis sur le premier chef, que nous n'avions jamais rien dit de pareil. Que à notre arrivée nous ignorions que l'Isle fut habitée, & qu'aussitôt que notre Gouverneur avoit eu expedié les Vaisseaux pour la Chine, il avoit envoié une Ambassade à la Cochinchine, & obtenu la permission d'en demeurer dans l'Isle. Je repondis sur le second article, que tous les Anglois etoient si malheureux, que nous n'en avions vu de quelque distinction à envoier, & que par cette raison nous avions parlé à un Capitaine Chinois, qui s'étoit accordé à aller, mais que le *Cafoon*, ayant pris le present pour lui, avoit promis de nous envoier auprès du Roi. Ils repliquerent que d'envoier un Chinois, c'étoit la même chose que d'envoier le *Cafoon*, & qu'un Anglois auroit mieux fait. Je repondis à cela, que c'étoit la faute du *Cafoon*, qui auroit dû nous mieux informer. Ils demanderent alors, pourquoi nous n'avions pas pris quelqu'un des Vaisseaux, ou il y avoit tant de monde? Je repondis, que nous n'avions point d'autorité sur les Vaisseaux. Sur le troisieme article, je dis que si nous avions soupçonné tant de mal, nous aurions commencé par le Gouverneur de *Benin* avant que d'expedier un Vaisseau pour Cambove. Ils repliquerent sur ce que aucun Anglois n'étoit venu d'abord à l'embouchure de la Riviere de Cambove, quand le Gouverneur avoit envoié s'informer du Vaisseau. Je repliquai que le

„ Vais-

„ Vaiſſeau n'étant pas encore de retour a *Pulo Condore*, je ne pourrois dire pourquoi on en avoit agi ainſi. On me congedia alors & on me ramena au logis, ou l'on m'ota le Cangue. Le lendemain je fus chez le fils du Gouverneur, & celui-ci ayant paſſé par hazard m'apperçut, & me fit dire d'aller chez lui. Il ne me demanda rien d'important, mais ſeulement pourquoi j'avois envoye deux Anglois a Camboye, & combien je leur avois donne. Apres avoir repondu a ſes queſtions, je le priai de me dire ce qu'il avoit deſſein de faire de nous? Il me repondit que nous devions attendre juſqu'a ce qu'il eut reponſe de la Cour, ce qui ne ſeroit qu'au bout de deux mois. Je demandai alors le Capitaine *Ridley*, qui etoit malade à *Dangar*, a vingt lieues environ delà, & qu'il fit ôter les Cangues à ſes gens. Il me repliqua ſeulement qu'il verroit dans peu. J'ignore ce que nos tres-honorés Maitres voudront faire, & par cette raiſon je ne puis leur rien conſeiller.

Section V.

Affaires en faveur de la Compagnie &c.

Signé

CUNNINGHAM."

M. *Cunningham* fut enſuite Préſident de *Banjar*, ou il fut egalement malheureux, les Naturels ayant ruine l'Etabliſſement, lorſqu'il n'y avoit pas été dix jours, cependant d'une façon moins tragique. Nous ne trouvons point que la Compagnie ait jamais recouvré les effets perdus a *Pulo Condore*, ni obtenu aucune ſatisfaction de l'injure que lui avoient faite les Cochinchinois, & de leur barbarie. Il ſe peut que l'eloignement des lieux a rendu la choſe difficile (*a*).

En 1719, le Gouverneur & le Conſeil de *Benconli* reſolurent, à cauſe du mauvais air, de transporter la Factorie à quelques milles du lieu ou elle etoit. Dans ce deſſein on choiſit le terrein pour le Fort *Marlborough*, au quel on travailla avec beaucoup de diligence & de vigueur. Mais le Conſeil n'avoit pas aſſez conſulte le caractere & les inclinations des Naturels, qui furent fort mecontens de ce deſſein. Ils avoient deja fait paroitre quelque petite jalouſie & de l'aigreur, mais comme ils n'en etoient pas venus à une rupture ouverte, le Conſeil n'y fit pas attention. Les Habitans voyant qu'on travailloit avec tant d'ardeur a ce nouveau Fort, en prirent ombrage, & s'imaginerent qu'on avoit deſſein d'entreprendre ſur leur liberté, ou au moins ſe defierent de l'affection des Anglois. Cette idée ayant pris racine, repandit parmi eux un tel eſprit de rebellion, qu'ils ne mediterent pas moins qu'une revolte generale, & la ruine entiere d'une puiſſance qu'ils commençoient a redouter. Ils diſſimulerent neanmoins ſi adroitement leurs ſentimens, & donnerent ſi peu de marques de chagrin & de reſſentiment, que les Anglois continuerent leur travail, ſans appréhender le moins du monde ce qui ſe tramoit contre eux, juſqu'au moment que la conſpiration fut ſur le point d'eclatter (*b*). On aura une idée plus juſte de toute cette affaire, & de la concluſion de la conſpiration par

La Compagnie reconſtruit l'Etabliſſement de Benconli ou Forthmarlborough.

(*a*) *Ledyer*, p. 90. (*b*) *Hamilton*, Vol. II. C. 4.

Suivent V. Mauvaise conduite de la Compagnie &c.

par la Lettre suivante du Conseil de *Bencoul* à M. *Joseph Collet*, Gouverneur du Fort *St George*.

— „ C'est avec le plus vif chagrin que nous vous informons du malheur qui nous est arrivé, & nos Alliés de nos très honorés Maîtres, depuis nos dernieres avis. Nous vous assurions alors avec trop de confiance, que nous jouissions d'une paix & d'une tranquillité parfaite, la satisfaction qu'les Naturels témoignoient de notre administration, ne nous donnoit que trop sujet de penser qu'elle ne seroit pas de courte durée. Notre poivre nous étant venu en abondance, pendant quelque tems, & eux nous réitérant souvent la promesse qu'ils en apporteroient une plus grande quantité, nous avions avancé nos Retours au-delà de nos espérances. On avoit posé les fondemens d'une des grandes & des deux des courtines des murailles de notre Fort, la moins ancienne est déjà élevée d'un pied au-dessus de terre, & on avoit déterré pour une troisieme courtine, dans l'espace d'un peu plus d'un mois. Nous avions fait une si bonne provision de briques & de materiaux, qu'il nous en avoient suffisamment pour achever l'ouvrage en deux mois, sur le pied que nous avions commencé. Nous croyions donc réussir heureusement dans notre entreprise, & ce n'étoit pas une médiocre satisfaction pour nous de penser, qu'en servant bien nos Maîtres, nous augmenterions notre réputation, & nous concilierions d'une façon plus particuliere leur bienveillance dans la suite. Mais au milieu de nos prospérités toutes nos espérances ont été ruinées par une conspiration secrette de tout le Pays contre nous, qu'on avoit certainement dessein d'exécuter, pendant que nous n'avions aucun Vaisseau à la rade pour nous secourir. Le *Mercure Interlope* avoit été à *Bantal* depuis le 21 de Janvier, mais il revint heureusement pour nous le 18 de Mars, peu de jours avant la découverte de cet horrible complot.

„ Il étoit déjà bien avant dans la nuit, le 23 de Mars, avant que nous eussions le moindre soupçon d'aucune trahison, lorsque le Capitaine Gibb avertit le Lieutenant du Gouvernement, que *Deputy Ibrahim* avoit assemblé entre quatre & cinq mille hommes dans son Pays, & qu'il croyoit que leur dessein étoit de faire la guerre à la Compagnie. Sur cet avis le Vice-Gouverneur envoya une Lettre à *Ibrahim*, afin de lui demander pour quelle raison il assembloit tant de monde, lui ordonnant de congédier les gens sur le champ, & de se rendre lui-même le matin au Fort, afin que s'il avoit quelques griefs on pût en être informé & y remédier. Que s'il n'obéissoit pas d'abord, on ne le regarderoit plus comme ami, mais qu'on le traiteroit en ennemi. De grand matin *Ibrahim* fit une réponse pleine de vaines frivoles & de fausses assurances d'amitié, sans parler de congédier ses gens armés, ni de s'en retirer au Fort. On assembla sur le champ le Conseil, que l'on informa de ce qui se passoit, & sa résolution a été d'envoyer M. *Hastings*, avec de l'argent, pour conférer avec lui & pour l'engager à venir au Fort. Sur le midi *Hastings* revint avec la réponse du *Deputy*, qui promettoit de se rendre chez le Gouverneur le lendemain matin. En attendant on manda aux Ingé-

„ nieurs

rent & nos *Dafons*, qui auroient dû nous avertir les premiers, pour délibérer avec eux sur ce qu'il y avoit à faire, ils traitoient nos apprehensions de frivoles, & vouloient nous persuader que le *Daroery* étoit un honnête homme & bien intentionné. Que les gens de son *Dafon* n'étoient que des amis qu'il avoit rassemblés pour se rendre avec lui, & qu'il n'y avoit aucun dessein de nuire à la Compagnie. Ces discours nous rendirent leur fidelité suspecte, & nous obligerent à exiger d'eux un nouveau serment, & après bien des difficultés ils le prêterent entre les mains de leurs *Peres*. Enfuite le Pangaran *Manco Rajoe* se chargea d'amener le *Daroery*, & partit effectivement pour aller le trouver *Boulom*. Moins d'une heure après, vers les six heures du soir, nous fumes alarmés du triste spectacle des Pantanans de Jaor en feu. Aussitôt on mit en un gros detachement, commandé par l'Enseigne *Adams*, à *Benkoulé*, avec ordre de marcher le lendemain à *Dafon Boulom*, & d'attaquer les ennemis, là ou en tel autre endroit qu'il les rencontreroit, en faisant tout ce qui dépendroit de lui pour ramener le *Dayen*, & faire périr le plus de ses gens qu'il pourroit. Mais il n'en trouva pas, parceque les *Pangarans* lui manquerent de parole, ils avoient pris de l'argent des *Samper*, pour passer outre à *Boulom*, ou en tel autre lieu qu'il en auroit besoin, mais ils le tromperent. Notre detachement trouva un Corps de ennemis qui s'étoit fortifié derriere un bon parapet de bois, de l'autre côté de la Riviere vis-à-vis des Plantations de Jaor, mais les Pangarans n'avant pas envoié un fort *Semper*, *Adams* ne put les combattre, & fut obligé de revenir au Fort, après avoir été abandonné des *Bugalles*, de Nayre & des Chinois, qui étoient passés du côté de l'ennemi. Il paroit par le rapport de cet Officier, que tout le Pays avoit part à la revolte. Les principaux qu'il vit & reconnut parmi les ennemis, étoient *Rajang*, le Pangaran *Manco Rajoe*, la plûpart des *Dayens* des *Dayens* de notre voisinage, & la plûpart des habitans & des *Batins* de *Benkoulé*, conduits par *Dayens Boulom* & *Sambrave*, mais il ne put juger de leur nombre, parce que les arbres, & le parapet qu'ils avoient fait, les cachoient. M. *Adams*, de *Sarendor*, mais ils l'avoient mis en fuite pour que le Pangaran *Jamenaby*, & son Pays étoient aussi d'intelligence avec eux.

„ Le matin du 16 de Mars, tout ce que nous pûmes détacher d'Anglois, de Bugalles, de Nayres & de Chinois, eurent ordre de marcher, sous les ordres de M. *Newcombe* & de l'Enseigne *Talboys* pour combattre les ennemis. Quand ils furent arrivés à *Boulom* pour joindre les Bugalles, ils furent fort surpris du refus qu'ils firent de combattre, à moins qu'on ne les recompensât sur le champ, & M. *Newcombe* eut avis de bonne part, qu'un grand nombre de Bugalles étoient en embuscade pour tomber sur les Anglois, ce qui fut cause qu'il retourna au Fort. Sur quoi on donna le signal pour faire retirer ce Parti, ce qui empêcha que nous ne fussions informés de tout le mal. Le Sultan avant été averti, prétendit que on n'eut mal expliqué ce qu'il avoit dit à *Benkoulé*, & assura que il n'étoit toujours ami & qu'il étoit encore prêt à combattre pour la Compagnie, mais les soupçons que nous avions de la trahison, nous empêcherent de nous

Suivent l'Almanſor &c.

ſter à lui. Vers les onze heures du matin par le Pangaran *Mantri Rajah* apporta un marqua, qu'il diſoit etre de ſon oncle *Rajah Bayang*, de *Sangadermand*, pour nous aſſurer que dans ce *Orang* nous avoient paſſé dans notre parti à Sangadermand, nous priant de prendre quelques armes aux Malayens pour ſe defendre. Nous avions tout ſujet de ſoupçonner la fauſſeté de ce meſſage, *Rajah Bayang* etant actuellement en armes contre nous à Bandorin, mais le Pangaran aſſurant poſitivement qu'il etoit à Sangadermand, quoique l'Enſeigne *Adams* l'eut vu & lui eut parlé à Bandorin.

Quand nous nous vimes auſſi plongés de toutes parts dans le trouble, trahis de nos Pangarans, & abandonnés de nos Rugaſſes, ne nous reſtant que les Anglois, les Noirs & les Chinois, & que les premiers n'etoient qu'au nombre de cent vingt, tant civils que militaires, dont pluſieurs etoient ſans experience & d'autres hors d'etat de ſervir, tandis qu'à la reſerve des Noirs & des Chinois l'Enſeigne *Adams* ne nous permettoit pas d'avoir de confiance en eux, nous nous crûmes dans un danger extreme. On aſſembla donc un Conſeil general de tous ceux qui etoient au ſervice de la Compagnie, & de tous les habitans de la place, pour deliberer de quelle maniere nous pourrions ſauver les effets de la Compagnie, & nous pourvoir de proviſions pour notre paſſage, au cas que nous fuſſions defaits. Il fut unanimement reſolu d'embarquer avec toute la diligence & le ſecret poſſible, ſur le Vaiſſeau *Merchapuram*, l'argent & les Livres de la Compagnie, avec les munitions & les proviſions que le tems nous permettroit, & enſuite, ſi nous y etions contraints, de nous ſauver du mieux que nous pourrions. On employa le reſte du jour à cette triſte reſolution, mais on ne put faire partir de chaloupe ce ſoir-là. Le lendemain de bonne heure on embarqua l'argent de la Compagnie &c ſuivant la facture ci jointe. Sur les huit heures on eut nouvelle que les Pangarans & leurs familles avoient enfoncé de Bancoult, & que on ne ſavoit quelle route ils avoient priſe. Vers les dix heures, le Sultan Cadarat entreprit de faire un accommodement avec les habitans de la Compagnie, pourvu que nous conſentiſſions qu'un puiſſe etre de nouveau Pangaran, à qui nous donnerions les mains. Mais avant que nous puſſions en venir à un Traité au Conſeil, l'Hiſtoire du Pere Portugais nous apprit que les Rugaſſes de les Malayens etoient ſauvés à Benevali, & avoient maſſacré le Pere & la plupart des Portugais, ſans diſtinction ni d'age ni de ſexe. A peine eut-on bu ſon recit, que nous vîmes un grand feu à Benevali, un autre pres du Fort derriere Cambery Pagger, un troiſieme du coté de Sillebar, & peu après un quatrieme à l'Hermitage. Juſques-là l'ennemi n'avoit point paru, mais on voyoit paroître de nouveau à notre de nouveaux feux en divers endroits, qui ne pouvoient etre allumés que par nos Rugaſſes & nos Malayens. Comme ſi ne par allut point encore d'ennemis, on fit une decharge des gros canons que nous avions de mauvais, ſur le plus grand de ces feux, à ce que nous croyions. Mais preſentement la bourre d'un de nos canons tomba ſur le toit des habitations du Fort, où le feu prit avec tant

de

de violence, qu'il n'y eut pas moyen de l'éteindre. Nous fortîmes du Fort en un Corps pour aller à l'ennemi. Nous passâmes d'abord la basse terre, delà en tournant autour de la montagne, le fecours aux chevaux, nous allâmes à l'Hermitage, & ainſi par le village des Chinois, nous trouvâmes tout en feu, ſans voir un ſeul ennemi. Nous prîmes alors du côté de la mer, où nous vîmes quelques malheureux Malavens conduits par notre Soldat & nos Topaſſes. La plupart des Chinois s'étoient mis en ſureté dans des barques, & à bord de leurs *Prows*. Nous n'avions donc pour nous ſatisfaire que nos Noirs. Nous jugeâmes alors que ce ſeroit en vain que nous ménagerions davantage notre vie, contre un ſi grand nombre d'ennemis. Notre Fort & la plupart de nos édifices avoient été conſumés par le feu, chacun ſe trouva réduit à la néceſſité de ſe ſauver à la nage, ou de gagner les chaloupes du mieux qu'il lui fut poſſible; la moitié de nos gens périt, ou dans le noyement, ou les armes furent tués par les ennemis. Le lendemain matin nous comptâmes trois-cent cinquante perſonnes, tant Noirs que Blancs, hommes, femmes & enfans, qui s'étoient ſauvés à bord du Vaiſſeau *Marlborough*, dans la barque de M. *Newcombe*, & dans trois *Tambougans* ou chaloupes, pour aller à bord des Vaiſſeaux, pour tout ce matin. Nous n'avions de l'eau que pour cinq jours, à une pinte par jour par tête. Nous voulûmes d'abord aller à *Bantal*, mais le vent & le courant nous étoient ſi contraires, qu'après avoir fait cette route juſqu'au cap de Mary, nous fûmes obligés de changer de cours, pour gagner Batavia le plutôt poſſible. Après avoir fermé chaque barque d'eau & de vivres pour cinq jours, nous fîmes voile pour cette ville (a).

Voyez la Relation de l'Auteur Anglois.

Le reſte de la Lettre contient le Journal de leur voyage juſqu'à Batavia, la maniere dont ils y furent traités, & comment on les tranſporta à *Negapatan*, d'où cette Relation eſt datée, ſignée du Sieur Lauvernier de deux Membres du Conſeil.

A la ſuite de cette Piece, on trouve un Mémoire, ſigné *Thomas Coote*, contenant un recit des circonſtances qui cauſerent la ruine de cet Etabliſſement. Voici les plus importantes. Les Anglois avoient déjà eu quelques broüilleries avec le Gouvernement du Pays, tant au Fort *Marlborough* qu'à Bantal. M. *Coote* avoit toûjours vécu différemment, en apparence, à l'égard de Pakoa, & paroiſſoit avoir conſervé de la bonne intelligence avec lui & ſes gens, ainſi que les Anglois & les Habitans. Mais ce qui avoit contribué à la haine ſecrette de l'Amiral, & tout ce qu'il faiſoit paroître de plus vif les apparences, ils complotoient, & tramoient des conſpirations contre les Anglois. Voyant que le Fort Marlborough avoit trop beau jeu, ils appréhenderent qu'il leur projet n'échouât, s'ils n'entendoient que les Anglois fuſſent défendus par de bonnes murailles de briques & par du canon. D'ailleurs ils ſoupçonnoient que ce Fort étoit deſtiné à attirer à leur aſyle & à ſervir d'aſyle à ceux qui leur auroient fait les injures les moins pardonnables. Quelque temps avant cette révolte il y avoit eu un démêlé entre *Dupatty Rambren* & *Sir Coté*, Capitaine des Chinois, & Entrepreneur des Plan-

V. *Mauvais ſuccès de la Compagnie &c.*

(a) *Lockyer's Account of the Trade in India*, C. 6.

Plantations de sucre & d'arrack de la Compagnie. Le *Dupatty* est un de ceux qui tiennent le second rang dans le Royaume, & Gouverneur de *Dassumare*. Il est fort aimé des gens du Pays, qui le regardent comme Prêtre, & il a toujours passé pour être des amis des Anglois. La querelle éclatta d'abord de la part des Chinois, qui tuerent quatre de ses bœufs, passerent à travers ses bleds, & firent du dommage dans ses Plantations, disant que c'étoit par ordre de M. *Farmer*, le precedent Sous-Gouverneur. M. *Coulo* arrêta le cours de ces violences, & obligea les Chinois de faire une pleine satisfaction au *Dupatty* des dommages qu'ils lui avoient causés. Cela n'empêcha pas que quelques-uns des gens de *Dupatty*, par représailles, ne battissent un Esclave du Capitaine, & l'on fut que l'un frere étoit de la partie. Le Gouverneur le fit arrêter, & garder jusqu'au lendemain, ayant alors été examiné, il fut déchargé sans avoir souffert d'autre mal qu'une nuit de prison. Le *Dupatty* conserva un vif ressentiment de cet affront, qui fut la premiere cause de la catastrophe qui arriva peu après, & qui obligea les Anglois d'abandonner *Benkulen* (*a*) (*).

Ils auroient eu alors effectivement le meilleur Etablissement qu'ils eussent dans l'Isle de *Sumatra*, les Insulaires leur paroissoient de recevoir l'amitié fuyante, & d'achever sans opposition le Fort *Marlborough*, ce qui fait voir que c'est bien fondement que se Conseil offre dans sa Lettre, que ce Fort avoit

Election & Abrogation de la Compagnie &c.

Ils prennent une bonne Etablissement.

(*a*) *Lodge*, ubi sup.

(*) La Lettre suivante, que les Anglois intercepterent en 1703, fait voir quelles étoient les dispositions des Insulaires longtems avant que la révolte éclatât.

„ Lettre écrite de Sultan *Mansfort* de Ruch *Cadhamat* de *Charta Pandak*, de tous les Grands de *Banjar Lemah*, & des Inspecteurs du Commerce de *Bantam* & du Pays *Lampo*, à *Charta Nagara* &c. & à tous les *Pangerans* & *Lima-orang* de *Sumatra* & *Cassimon* jusqu'à *Tandelam* sur-tout à *Manjarat*. Nous avons reçu votre Lettre de Raguh *Quasse*. A tous en général & en particulier. Nous sommes bien aises d'apprendre que tout le Pays soit à *Manjarat* & que Jean de Lama avec tous les gens se joindront à vous. Quand cette Lettre arrivera dans *Manjarat* dans le Pays, nous donnons avis que toutes personnes retirent d'entretenir les Anglois & de vendre leurs Marchandises le long de la côte, sans qu'ils aient votre ordre, & que de tout ceux qui auront vendu ou acheté aux Anglois d'abord. Nous apprenons qu'il y a des gens qui [illegible] que vous Chefs & vos Grands députerez un Ambassadeur avec vos Lettres sur cette affaire. & vous nous ferez savoir en même tems dans quelles dispositions sont les *Pangerans* & les *Limasorang*."

Voici la réponse à cette Lettre, qu'on intercepta aussi. „ Cette Lettre vient de celui qui ne manque point à Rendre Honneur & Soumission, pour les Ordres qu'il a reçus. Il est bien aise de vous entendre lire & que vous soyez tous d'accord. C'est pourquoi il demande un Secours d'hommes, que vous lui ferez sur le champ marcher à *Jean de Lama*, qui s'est déclaré ouvertement pour Jesus Christ, c'est pourquoi il faut d'abord. Je vous prierai compter sur la mort [illegible] que je suis prêt de mourir. Quand vous aurez [illegible] les Anglois de la côte, ne leur donnez point de vivres, jusqu'à ce qu'ils [illegible] Dieu vous bénisse & vous conserve en la garde dans toutes vos entreprises." Après avoir été [illegible] on ne parla que d'assembler du monde, du Comtoir. Le Capitaine [illegible] tous les Anglois dispersés, & avec raison. C'est de quoi nous avons été en partie cause Relation.

avoit été la premiere cause des troubles, & il paroît par les Lettres, rapportées dans les Remarques, que les Habitans se plaignoient des injustices & des violences des Anglois. Les Chefs de la Factorie n'avoient pas toujours toute la prudence requise, & leur hauteur avoit fort mécontenté les Insulaires, mais comme cela étoit encore supportable en comparaison de la tyrannie brutale que les Hollandois exerçoient dans tous les lieux où ils étoient établis, les Malayens apprehenderent, après l'expulsion des Anglois, que ces cruels & redoutables voisins ne vinssent leur rendre visite. Cette crainte calma leur ressentiment contre les Anglois & ensevelissant dans l'oubli leurs imprudences, ils les rappellerent avec autant d'ardeur qu'ils les avoient chassés (a).

SECTION V. Allent en faveur de la Compagnie &c.

Le nouveau Fort, quoique voisin du vieux, étoit incomparablement plus fort, d'ailleurs la place est bien plus forte que le *Fort d'Yort* à Bencoulé, desorte que les gens de la Compagnie n'ont point à craindre de surprise. Tout concourt donc à étendre le commerce & le crédit de la Compagnie dans cette Isle (*).

Ces

(a) *Hamilton*, Vol. II. C. 42.

(*) L'année suivante il s'alluma une espece de guerre dans le Royaume de *Pégu* sur la Côte de Malabar, entre les Anglois & le Rajah Samuth. Le Rajah avoit fait élever des batteries à l'embouchure de la Riviere, & par là il avoit coupé au Fort Anglois la communication avec le Port. Le Président s'en plaignit, mais sans rien obtenir. Vers la fin de l'année on Vaisseau fit naufrage sur la côte, à quatre milles environ de la Loge, sur lequel M. *Taylor*, Chef des Anglois fit valoir ses droits en qualité de Seigneur du lieu. Le Rajah ne connoît point ce titre, que *Taylor* usurpa l'imprudence de soutenir, ce qui attira entierement le Souverain. Il mit une armée sur pied, & alleges le Fort pendant deux mois, avant que la Cour permît d'y envoyer du secours par mer. Enfin il arriva quelques Vaisseaux de la Compagnie, mais ils trouverent de la difficulté à débarquer le monde à la vue de l'ennemi, parceque la mer étoit fort haute. La premiere tentative ne réussit point, faute d'avoir observé les ordres, environ quatre-vingts Anglois furent tués, & quelques uns faits prisonniers. Mais quelques jours après ils firent leur descente bien mieux, & en peu de semaines ils eurent leur revanche. Il y eut une action à côté d'une montagne, au milieu de buissons épais. L'ennemi, qui étoit sur la hauteur, entreprit de chasser les Anglois d'auprès d'une source de belle eau, dont ils étoient les maîtres, auprès de la mer, mais les petits Vaisseaux, qui étoient près du rivage, pour couvrir quatre cens hommes qui gardoient la source, firent un feu si vif de leur artillerie, qu'en moins d'une heure les troupes du Rajah furent défaites, & il laissa deux cens morts sur la place.

Bien loin cependant que cette victoire fît décrire, les Anglois furent convaincus de la grande supériorité de la défensive. Ils étoient fort inférieurs pour le nombre, & ils se défioient de leur habileté meilleure, ils ne laissoient pas de harasser l'ennemi, & de le tenir perpétuellement en alarme. Ils prirent aussi quelques Vaisseaux du Roi, & chargés de riz, de provisions & d'environ cent quarante chevaux Arabes. Ils reçurent enfin un renfort à l'armée Angloise de trouva forte de deux mille deux cens soixante hommes, y compris les Matelots. Le Rajah avoit élevé des batteries sur le rivage pour empêcher le secours de débarquer. Les Anglois y opposerent des batteries flottantes, ayant mis les pieces à l'épreuve du canon. Il y en avoit six placé, & chaque batterie étoit couverte par une Frégate de vingt pieces. Ils commencerent à battre l'ennemi, & à la faveur du feu ils débarquerent sans obstacle douze cens cinquante hommes. Les ennemis se dispersoient à peine à la fuite, quand ils remarquerent de la confusion parmi les Anglois, qui tachoient de se former en bataillon quarré. Le Soldat qui n'étoit pas fait bien à

ces

Facteurs & Marchands envoyés de la Compagnie aux Indes.

Ces facteurs, outre la précaution que la Compagnie eut de n'envoyer aux Indes, en qualité de Chefs, que des personnes prudentes & capables, firent bientôt prendre aux affaires le cours le plus favorable. On a dit que, faute de portion que les nouvelles Compagnies avoient eues au débouché, elles auroient pu établir leurs Dividendes sur les profits du Commerce par les Livres de la Compagnie & par le remploi de ses ventes, ce qui occasionna cette remarque, fureut les clameurs contre la décadence du Commerce. La mauvaise administration donna lieu à de nouveaux efforts de la part des Etrangers pour avoir part à un commerce qui produisoit de si grands profits tous les ans. Pendant qu'ils y travailloient si ardemment, il se trouvoit dans le Parlement des personnes en poste & de distinction, qui se déclaroient pour la liberté du Commerce des Indes. On fit valoir un grand nombre de raisons, qui allarmerent la Compagnie. On répandit parmi toute la Nation que des plaintes de l'injustice de ce Monopole, à la faveur duquel un Corps de Marchands particuliers usurpoient sur avance aux dépens de tous les Sujets de sa Majesté.

Procédures de la Compagnie.

Pour parer à des argumens que tout le monde faisoit valoir, la Compagnie fit au Monarque des propositions extrêmement avantageuses pour le Gouvernement, sans demander d'autres conditions qu'une parfaite sureté du Commerce exclusif aux Indes. Bientôt on passa un Acte, par lequel on lui continuoit de la maniere qu'elle le demandoit tous ses droits, privileges & immunités. On y statua, que la Compagnie remettroit au jour marqué, ou avant, la somme de deux-cens mille Livres sterling à l'Echiquier, pour

(a) *Dudley* Vol. II. *Harris*, Vol. II. B. I. C. 2.

aux évolutions, ne l'ose de se mettre en ordre, marchoient confusément; le Rajah en profita pour les attaquer. Ils furent défaits avec perte de deux cens cinquante hommes; mais les hauteurs s'étant couronnées des ennemis de poudre ere vint à bout. Ils donnerent l'effroyable des boucliers qu'ils avoient sur eux, qu'ils ne se démontrerent pas le moins du monde les armes des Anglois, qui étoient répandues sur le champ de bataille. Cela donna aux Marattes le courage de retourner à la rapporter au Vaisseau environ deux cens hommes qui étoient chargés. Du côté du Rajah il y perit fort peu, il y eut même que cinq douzaines de Cavaliers ou de Fantassins de tués.

Quelque heureux que cet événement commençoit à être pour d'une guerre où il y avoit peu à gagner que le Corps heureux de vaincre les ennemis, qui étoient malheureux, ne se promettoit pas d'en retirer aucun avantage de plus en plus considérable. La perte de ses Vaisseaux & de ses gens sous le marteau à l'ennui d'abandonner le Bengale. Rajah avoit attaqué ses Comptoirs heureusement ce qui l'obligeoit de partager ses forces. Toutes ces raisons le déterminerent à faire une suspension d'armes, mais ses ennemis empêchoient d'en faire la paix et les conditions. Un prétexte spécieux fut à un bâtiment de la rendre à l'égard des Commissaires, pour l'une des prétentions contre de la même & qu'il avoit d'engager le Rajah à faire la paix. Le Commandant envoya un Négociateur au Président Hedges, mais il ne voulut point entrer avec celui qui avoit causé la guerre, & il dit que Sonnah Rajah ne seroit en considération en point avec ignorance de la part d'un homme qui avoit tout de raison de mépriser. Comme les deux Partis tombassent bientôt après à parler d'une paix par la médiation d'un tiers, qu'ils choisissoient d'un accord des autres. Il fut aisément rapporté. Dans le fond les Anglois n'avoient d'autre sujet de plainte, sinon que le Rajah conservoit toujours les hauteurs à l'embouchure de la Rivière (1).

(1) *Hamilton's Voyage to the East Indies*, Vol. I.

pour être employées aux subsides accordés à Sa Majesté. On n'en prévoit aucun secret, & on n'avance rien au Capital de la Compagnie en vertu de ce don. Qu'après le 29 de Septembre 1709, l'intérêt annuel de cette somme sera réduit à cent vingt-huit-mille Livres sterling du Capital de trois-millions-deux-cens-mille Livres sterling. Que l'avenir aura pareil droit sera chargé des mêmes droits, & ne pourra ne que celui à préférer, & que l'on prendra les mêmes mesures pour compenser les nouveaux subsides à ceux que le Parlement n'en pourra autrement, du consentement de la Compagnie. Qu'après que le Parlement aura averti un an d'avance, après le 25 de Mars 1726, & au bout de la dite année le remboursement de trois millions deux-cens mille Livres sterling étant fait, & les arrérages des intérêts dus à la fin de l'année payés, ces intérêts cesseront. Que si après ledit 25 de Mars, au bout d'un an d'avis, on remboursoit à la Compagnie une partie du Capital, à moins cinq-cens-mille Livres sterling à la fois, & l'on payoit tous les intérêts dus sur le pied de la réduction, intérêt de la somme remboursée cessera. Et ainsi de même à autre, jusqu'à ce que tout le Capital fut remboursé, & l'intérêt éteint.

Nonobstant tout remboursement de cette nature, toutes les personnes intéressées dans le fonds dit de la dite Compagnie, continueront à former un Corps politique avec succession perpétuelle, & auront droit d'acheter des terres &c. dans la Grande Bretagne, qui n'excèdent pas la valeur de dix-mille Livres sterling à un tems, & avec l'entière exemption de tous les pouvoirs, privileges & immunités, accordés par les Chartres précédentes, & l'autorité de déterminer quelle portion dans le fonds restant quelqu'un pourra être Directeur, ou pourra avoir voix dans les Assemblées générales. Nonobstant le remboursement, la Compagnie continuera de jouir seule du Commerce des Indes Orientales &c. mais sous la condition marquée plus haut.

Tous ceux qui iront ou qui feront commerce aux Indes, à la réserve des Facteurs &c. qui feront par conséquent leurs effets, leurs Vaisseaux, & le double de la valeur, que l'on remettra ici de bonne foi, selon le Statut de la septième année de George I. C. 21. La Compagnie aura en tout les droits qui lui ont été accordés par les Chartres précédentes, auxquels cet Acte ne fait point de changement, comme s'ils étoient réfères ici mot à mot, mais sous les restrictions contenues dans les Actes & Lettres Patentes qui sont en vigueur, aussi bien que sous les clauses suivantes.

Après le 25 de Mars 1726, & un avertissement donné par le Parlement trois ans auparavant, avec le remboursement du fonds de la Compagnie, & des arrérages dus, le droit ne cessera point, à tout le Commerce exclusif des Indes Orientales, établi par cet Acte. Ceux qui le continueront pourront ne demeurer sur avec une partie de leur fonds reste, ou avec le fonds entier négocier aux Indes, ou chez autres Sujets de Sa Majesté. Tout avertissement donné de la part de l'Office des Commissaires, sera censé un avertissement donné de la part du Parlement. Au reste il n'y a rien dans cet Acte qui affecte la Compagnie du Levant à aucune confirmation ou perte par rapport à son Commerce dans les Mers du Levant, ni ne porte atteinte aux droits que la Com-

V. Abrégé de l'Acte de la Compagnie &c.

Barnet
V
Allarmes
que cause
l'Armée
de

pagnie du Sud a de trafiquer dans des lieux qui ſe trouvent dans les limites de l'autre (a)

Ce fut dans cet état que la Compagnie des Indes Orientales a ſubſiſté juſqu'au commencement de la guerre preſente avec la France. Vers la fin de l'année 1741, après que les François eurent attaqué l'armée des Alliés, commandée par Sa Majeſté Britannique, Milord Carteret, qui étoit en ce tems-là à la tête des Affaires, propoſa d'envoyer une Eſcadre aux Indes. On ne doutoit pas que les François ne ſaiſiſſent toutes les occaſions d'attaquer les Anglois dans leur Commerce, duquel dépendent leurs forces, leurs richeſſes & leur bonheur. Ce projet fut neanmoins remis à un autre tems. On verra dans la ſuite de notre Hiſtoire du Commerce, comment de ſimples Marchands en France pendant près de quatre-vingts ans, ont établi & ſoutenu une Compagnie des Indes Orientales. Vers l'an 1720 la Compagnie de France commença à figurer, & depuis ce tems-là elle a reçu tous les ans trois, quatre, cinq, ſix & même ſept Vaiſſeaux richement chargés. Mais les Anglois étoient dans l'uſage, non ſeulement d'allarmer les Etabliſſemens de la Compagnie, mais encore de barrer les progrès des Francois. Au ſujet donc que la guerre fut déclarée, Milord Carteret propoſa, comme nous l'avons dit, d'y envoyer une Eſcadre ſous le commandement du Commodore *Barnet*. Ce projet étoit d'autant plus raiſonnable, que la Compagnie avoit en dernier lieu beaucoup ſouffert dans ſon Commerce, tant par la concurrence des François, que par l'encouragement qu'on leur avoit donné, en faiſant entrer clandeſtinement leurs marchandiſes aux Indes dans le Royaume. Il eſt bien vrai que les Hollandois avoient bien plus d'intérêt que nous de ruiner le Commerce des François aux Indes. Ils pouvoient auſſi en venir à bout plus aiſément, ayant de beaucoup plus grandes forces dans ces Pays-là. Mais quoique ce fut là une choſe qui leur convenoit, comme ils n'avoient point de guerre déclarée avec la France, on ne pouvoit rien attendre d'eux de ce côté-là. On laiſſa à la Grande Bretagne le ſoin de maintenir les intérêts de la Hollande, de même que les ſiens propres, & en attaquant les François dans les Indes on procura aux Etats Generaux les mêmes avantages qu'à l'Angleterre, aux dépens de cette Puiſſance.

Projet de Milord Carteret pour envoyer une Eſcadre aux Indes.

Barnet part avec une Eſcadre pour les Indes.

Les affaires de la Compagnie de France, & ſon principal Etabliſſement à *Pondichery*, étoient dans une ſituation déplorable. C'étoit là ce qui faiſoit appréhender que le Commerce des Anglois n'en ſouffrit, de ſorte que l'Aſſemblée des Directeurs préſenta Requête aux Seigneurs de l'Amirauté, pour demander qu'on envoyât une Flotte qui pût protéger ſes Etabliſſemens, & nuire à l'ennemi. On donna donc ordre d'équiper trois Vaiſſeaux de ligne & une Frégate (*). *Barnet* partit avec ſon Eſcadre de *Portsmouth*

(a) *Harris*, ubi ſup.

(*) Voici les noms des Vaiſſeaux. *Le Deptford*, Commodore *Barnet*, ſoixante canons. *Le Medway*, Capitaine *Peyton*, ſoixante canons. *Le Preſton*, Lord *Mordaunt*, cinquante canons. *Le Diamond*, Capitaine *Mann*, vingt canons, & deux canons rouges bombes, boulets & grenades.

le 5 de Mai 1744. Le 26 il arriva à *St Jago*, où il trouva un Armateur Espagnol de quatorze pieces de canon, avec soixante-dix neuf hommes, & un Paquet de deux-cens-cinquante tonneaux, portant Pavillon Espagnol. Comme c'étoit un Portugais, qui appartenoit aux Portugais, le Commandeur n'avoit aucun dessein d'attaquer l'Armateur, jusqu'à ce qu'il eut appris que ce Corsaire avoit pris & brûlé trois Vaisseaux Anglois, qui étoient à l'ancre à l'Isle de *May*, dont il avoit tiré les équipages dans l'île. Voyant qu'il avoit si ouvertement violé le Droit des gens, il le somma de se rendre avec la Pinque, comme il fit d'abord. Il envoya alors la Pinque à l'Isle de *May*, pour prendre les Maîtres & les équipages des Vaisseaux Anglois qu'ils y embarqua, & fit un Brigantin qu'il prit en mer, leur donner des provisions, & leur rendit tous les effets qu'il put recouvrer qui leur appartenoient.

Barnet continua son voyage, & étant arrivé à Madagascar il sépara son Escadre, & s'il prit Batavia pour le lieu du rendez-vous. Il se proposoit d'aller lui même sur le *Deptford* avec le Lord *Northesk* sur le *Preston* croiser dans le Detroit de la Sonde, & delà dans celui de Banca, tandis que le *Nassau* & le *Diamant* poursuivroient leur route pour le Detroit de Malac. Ce fut-là qu'il attendit la Flotte marchande Françoise, qu'on comptoit qui retourneroit en Europe sans Convoi, car il n'y avoit qu'un seul Vaisseau de cinquante pieces pour protéger les établissemens des François aux Indes. Le Commandeur ayant fait fumer & purifier le *Deptford* & le *Preston* à la Hollandoise, arriva dans le Detroit de Banca. Ils y demeurerent à l'ancre jusqu'au 25 de Janvier, qu'ils virent trois gros Vaisseaux qui faisoient voile de leur côté. Aussitôt qu'ils s'apperçurent qu'ils étoient de Pondichery. Françoise, ils ne douterent pas que ce ne fussent des Vaisseaux de la Chine, sous le Convoi de leurs cinquante canons, qui venoient de Pondichery. Le Commandeur mit à la voile pour aller au devant d'eux, & il avoit si bien dépassé ses Vaisseaux, qu'on les prit pour des Hollandois jusqu'à ce qu'ils fussent à une portée de mousquet de l'ennemi. Alors il ôta le Pavillon Hollandois & arbora celui d'Angleterre, il lâcha sa bordée, à laquelle on répondit vivement, & le combat devint rude. Il ordonna au *Preston* d'aborder un des Vaisseaux le plus promptement qu'il pourroit, pendant qu'il tâcheroit d'aborder l'autre. Mais comme ils s'y préparoient les ennemis brûlerent le grand mât de l'un & de l'autre Vaisseau, ce qui les empêcha d'exécuter leur dessein. Le combat recommença à coups de canon & avec le feu de la mousqueterie, & au bout de trois heures environ les François baisserent pavillon après s'être bien défendus. Les prises furent le *Dauphin*, l'*Hirondelle* & le *Jason*, qui venoient de Canton, du port de sept cens tonneaux, montés chacun de trente pieces, & de cent cinquante hommes.

Le Commandeur envoya des Officiers & des Soldats pour en prendre possession, & pour amener les Capitaines & les Supercargues à son bord. Ils furent parfaitement bien reçus, & le Commandeur les traita avec toute l'honnêteté, l'amitié & l'humanité possible. Il fit sauver de beaucoup de richesses, les Supercargues lui ayant appris que la charge de chaque

Escadre de Barnet.

Il prend deux Vaisseaux François.

Vaisseau valoit cent mille Livres de France. On embarqua quelques-uns des Officiers & des Supercargues sur deux Vaisseaux de la Compagnie Angloise qui retournoient en Europe, & on emmena le reste avec les prises à Batavia (a).

Sentence d'Admirauté rendue à la Compagnie d'Ost

Le Capitaine *Peyton*, avec le *Medway* & le *Diamant*, ne fut pas moins heureux à dans le Détroit de Malacca, où il prit un Vaisseau François de Marseille qui valoit soixante-quatorze mille Livres, avant à bord soixante-douze caisses d'or, qui contenoient chacune trois-mille Livres, outre deux caisses d'or de la valeur de trente mille Livres. Le reste enfuite dans l'Embouchure de Banca, dans le dessein d'y croiser les Vaisseaux de la Chine, mais on l'Officier Anglois, que le Commandeur envoyoit aux Seigneurs de l'Amirauté sur un Vaisseau Suedois des Indes, lui apprit qu'il avoit été prévenu, d'avec qu'il se rendoit pour Batavia, où il trouva le Commandeur

Le Capitaine Peyton prend un Vaisseau François de Marseille

Les Directeurs de la Compagnie d'Ost-Inde font un Rapport de l'état de leurs affaires

Avant que de continuer la Relation de Mr. *Barrat*, nous nous arrêterons un peu pour faire quelques réflexions sur l'état de la Compagnie de France, & sur la maniere dont elle s'y prit pour rendre le voyage du Commandeur infructueux. Cette Compagnie n'avoit que le Commerce de l'Asie, les rapportoit de grandes richesses; cependant ses gains étoient fort modiques auprès des nôtres. Car quelque tems avant la déclaration de la guerre, les François avoient fait de prodigieuses dépenses à *Pondichery*, & dans leurs moindres Etablissemens pendant que les navires de France étoient fort modestes. Cela les obligea de contracter de grandes dettes aux Indes pour faire leurs affaires, & de soutenir que la guerre les privoit de tout secours d'Europe, & ruineroit leur crédit au dehors. La Cour de Versailles ayant mûrement pesé ces circonstances avant la rupture avec l'Angleterre, on mit *Pondichery* en état de défense. M. *de la Bourdonnaye* fut envoyé aux Indes en 1719 avec quatre cens hommes, pour fortifier cet Etablissement & les autres (b). Nonobstant cette précaution du Ministere, la Compagnie Françoise étoit très disposée à arrêter la mauvaise entre les deux Compagnies, quoique elle fut que les Anglois ne seroient négligé de mettre leurs principaux Etablissemens en état de défense. Les François présupposoient que pour porter la guerre à une si grande distance, il faudroit faire d'extraordinaires dépenses, de sorte qu'au mois de Novembre 1742 les Directeurs dressèrent quelques propositions pour conclure une Convention de neutralité. Leurs propositions se réduisoient à ces trois Articles. Le premier, de prévenir toutes hostilités dans tous les Etablissemens des deux Compagnies. Le second, de permettre réciproquement aux Vaisseaux des deux Compagnies de toucher dans les lieux où elles étoient établies, & d'en partir non seulement sans empêchement, mais encore de se pourvoir des rafraîchissemens que les lieux fourniroient. Le troisieme, de défendre aux Vaisseaux des deux Compagnies qui se rencontreroient en mer, de s'attaquer & de se prendre. Les Commissaires de *Fleury* & de *Tencin*, reçurent les établissemens les propositions des Directeurs. M. *Orry* Contrôleur-General les présenta enfuite au Roi, &

(a) Rob. Hist. of the Last War, Vol. III. b.

(b) Mem. pour le Sr. de la Bourdonnaye Vol. I.

& lui rendu avec cette réponſe : „ Que Sa Majeſté étoit prête de ra- „ tifier toutes les conditions ſtipulées entre les deux Compagnies, pour le „ bien du Commerce.“

Invectives de la Compagnie contre celle de France.

On envoya enſuite les propoſitions en Angleterre. Les Directeurs s'aſſemblèrent pour délibérer ſur ce qu'il y avoit à faire. Le réſultat fut de les rejetter, parce qu'ils connoiſſoient que la neutralité ne pouvoit être d'aucune utilité, que par une convention entre les Puiſſances, comme dans la dernière guerre, que les Gouverneurs de *Madras* & de *Pondichery* n'étoient chargés de nulle commiſſion, aucune inſtruction dans l'étendue de leurs pouvoirs réciproques. Ils jugèrent encore qu'il étoit de leur intérêt de tâcher d'obtenir que l'on envoyât une Eſcadre de Vaiſſeaux de guerre aux Indes, pour y maintenir au moins la Marine Françoiſe, ne doutant point que la valeur des Officiers & des Soldats de Barnet prouveroit qu'on ne la trompoit point à cet égard (*q*).

Sur les plaintes de la Compagnie de la Nouvelle France, le Commandeur Barnet reçoit ordre de la protéger.

La Compagnie de France fut très-ſenſible de voir manquer la neutralité ſi propice. Les François reconnoiſſoient qu'ils ne pouvoient pénétrer par-tout à travers les Anglois répandus en tant de lieux, qu'il n'y avoit eu que la Côte de Coromandel, de convenable, de favorable, de grande & de petite, de ſituée dans le cœur des terres extrêmement éloignées d'ailleurs des Anglois, y devoir ne gagner à toute égards, parce que là étoit un plus grand Commerce & de moindres pièges à perdre, & que par conſéquent l'avantage étoit de leur côté. Mais voyant que la Compagnie Angloiſe, par cette convention ſolennelle, que le Commandeur *Barnet* croiſoit avec une Eſcadre ſur les côtes des Indes, ne pouvoit de nulle part, & que l'empêcher d'avoir avec avantage avec ſes Colons étoit perdre du temps, les François déterminèrent à agir inſtantanément, & tâchèrent de faire par les Armes ce que la Paix ne leur faiſoit pas obtenir. Sa Majeſté Très-Chrétienne donna le 21 Avril à M. *de la Bourdonnaye* une Commiſſion, par laquelle il étoit ordonné à tous les Capitaines & à tous les Officiers des Vaiſſeaux de la Compagnie des Indes de le reconnoître pour leur Général, & de lui obéir en cette qualité. Auſſitôt que la *Bourdonnaye* eut reçu cette Commiſſion, il écrivit aux Directeurs pour les appeller à venir à Compagnie Angloiſe, & il donna ſa compagne de *Madras*, le principal but & l'objet de cette Compagnie, comme le moyen le plus propre à réuſſir dans les deſſeins. Il jugea que cela valoit infiniment mieux, que de perdre ſon temps autour de, & à tâcher d'entreprendre ſur des Vaiſſeaux Anglois (*r*).

1746

Mort de Barnet. Peyton lui ſuccède.

Le Commandeur *Barnet* étoit mort en ce temps-là, & Capitaine *Peyton* lui ſuccéda dans le commandement. Il envoya le *Deptford* & le *Drummond* en Angleterre & fut renforcé par l'arrivée de trois Vaiſſeaux de guerre en leur place. Cette Eſcadre conſiſtoit donc alors en un Vaiſſeau de ſoixante pièces, trois de cinquante, un de quarante & un de vingt, car on avoit perdu le pied du *Medway*, & l'on en avoit donné le commandement au Capitaine Corbett. *Peyton* ne parla que d'croiſer, tandis que négligeant entièrement les Etabliſſemens dont dépendoient la force & le ſuccès du Commerce. Le Gouverneur de *Madras* avoit fait des repréſentations réitérées ſur le mau-

vais

(*q*) *Ibid.*, ubi ſup. (*r*) Mém. pour M. de la Bourdonnaye, t. 1.

Livre V. *Mauvaise conduite de la Compagnie Ang.*

état de la place, qui étoit sans défense. Les François avoient donné un exemple dont on devoit profiter, & *la Bourdonnais* étoit à la tête d'une forte Escadre (*) nonobstant tout cela la Compagnie s'endormoit dans la sécurité de même que *Peyton*. L'Escadre Angloise avoit pris cinq Vaisseaux marchands, dont quatre étoient fort riches, un Armateur, & deux Frégates, avant que l'Amiral François eût fait une seule prise. Pendant tout ce tems des différens postes où ils étoient, *Peyton* étoit au Fort St. *David*, & *la Bourdonnais* se préparoit à *Pondichery* pour son expédition de *Madras* (a).

Les Escadres Angloise & Françoise font en vue pour se livrer Peyton évite le combat.

Le 14 de Juin *Peyton* étant à l'ancre à la rade de *Negapatan*, découvrit une Flotte au large à la pointe du jour, & il reconnut bientôt l'Escadre de *la Bourdonnais*. Il mit d'abord à la voile, & les deux Flottes se préparèrent au combat, mais comme il faisoit peu de vent, elles ne purent se voir à la portée du canon que vers les quatre heures du soir. L'action commença alors & dura jusqu'à sept heures, que la nuit sépara les deux Escadres. Les Ennemis se tinrent à la vue les uns des autres sans recommencer le combat, & vers le soir *Peyton* assembla un Conseil de guerre, où l'on résolut d'éviter un nouvel engagement, & de se retirer dans le Port de *Trinquemale*. *Peyton* y ayant radoubé ses Vaisseaux, reparut devant *Negapatan*, le 7 d'Août, & fut bientôt suivi par *la Bourdonnais*, qui chercha encore à en venir à une action générale. Ce Capitaine parut même au Commandeur Anglois, qu'il reconnut & fit force de voiles pour le combattre. Mais l'Escadre Françoise s'en retourna à *Pondichery* (b).

La Bourdonnais fait les préparatifs de son entreprise sur Madras.

La Bourdonnais ayant fait tous les préparatifs pour son entreprise sur *Madras*, au retour de sa croisière, le Commandeur Anglois tâcheroit de s'opposer à son dessein. Dans cette vue il parut devant la place le 18 d'Août, & fit feu sur la *Princesse Amélie*, Vaisseau de la Compagnie, ce Vaisseau & le Fort lui répondirent de leur côté. Chaque Vaisseau de *la Bourdonnais* lâcha sa bordée, après quoi il se retira à *Pondichery* pour voir ce que *Peyton* feroit. Le 23 d'Août l'Escadre Angloise parut devant *Madras*, & se tint à la rade de *Pulicat* au Nord de la ville. Dès *Peyton* envoya un Lieutenant à bord d'un Vaisseau qui étoit à la rade, & il apprit ce que l'Amiral François avoit fait. Il n'en fut pas plutôt informé qu'il appareilla, laissant *Madras* en proie aux Français (c). *La Bourdonnais* en reçut l'avis avec joie, & se détermina d'abord à attaquer la place.

Il arrive devant Madras & la fait capituler.

Il arriva devant *Madras* le 7 de Septembre, ayant à bord trois-mille-deux-cens Européens, cinq-cens Cafres, & un grand nombre de *Sipoys* & de *Pi-*

(a) *Ibid.* Vol. IV. Part. II. (b) *Mém. de la Bourdonnais*, Vol. I. (c) *Ibid.*

(*) M. *Hopkins* commandoit alors à *Pondichery*; à *la Bourdonnais* prit le commandement de la Flotte, qui consistoit dans l'*Achille*, qui avoit soixante dix pièces & trois-cens hommes, le *Duc d'Orléans* & le *Bourbon* de cinquante six pièces, le *Neptune* & le *Phénix*, de cinquante quatre, & le *St. Louis* de quarante quatre, ayant chacun quatre-cens hommes, & le *Lys* de quarante pièces & de trois cens hommes. Six de ces Vaisseaux étoient de la Compagnie, équipés en guerre (a).

(a) *Mém. de la Bourdonnais*, Vol. III. p. 10.

Porto, qui sont des naturels de la Côte de Coromandel. La ville blanche auroit été en état de tenir, si la Garnison avoit été assez nombreuse, & si l'Infanterie avoit été pourvûe pour soutenir un siege, mais c'est ce que la Compagnie avoit négligé. Outre les remontrances que le Gouverneur M. *Morse* avoit faites à ce sujet, le Commissaire *Barnet* avoit donné avis au Comité Secret de l'insuffisance de la Garnison & du mauvais état des fortifications. Ce judicieux Officier témoignoit sa surprise, de ce qu'on laissoit en si mauvais état un Etablissement d'une si grande importance pour la Compagnie. „ Les ouvrages, disoit-il dans sa lettre, semblent plûtôt faits „ au hazard que dessein. Les bastions sont petits, entre toutes les regles, „ & les courtines ne valent guéres mieux qu'une bonne muraille de jardin „ toute nue. La Garnison est si foible que je ne dormirois jamais en re- „ pos pendant la guerre avec la France, tant qu'il y aura cinq ou six Eu- „ ropéens dans *Pondichery*. J'ai vû & examiné le plan proposé, & je le „ trouve bon, quand il sera executé. La ville sera la moindre fortifica- „ tion de cette côte. Mais il faudra avant tout faire un fort du côté de la mer, „ où il y a de petites embrasures plûtôt pour la forme que pour l'usage, n'y a- „ yant point de rempart pour y monter du canon. Les bastions sont „ trop éloignés les uns des autres, & la muraille hors d'état de soutenir „ pendant deux heures le feu d'un Vaisseau de Guerre passable. Je suis „ persuadé que dans cet espace de tems il abattroit tout d'un bastion à „ l'autre (a)".

Sentiment de M. Morse sur la foiblesse de la Garnison.

Tel étoit l'état de cette importante place quand M. *de la Bourdonnaie* y prit terre pour la seconde fois. Le Gouverneur, M. *Nicolas Morse*, fit tout ce qui dépendoit de lui pour la mettre en état, mais il n'étoit pas homme de guerre, & la Compagnie n'avoit pas un seul Ingenieur, ni même un Officier passable dans la Garnison. Au commencement de l'année 1745, pour le Gouverneur envoya demander à Bombay les militaires les plus capables & les plus experimentés, mais quand ils auroient répondu à ses désirs, que pouvoit on faire avec une foible Garnison contre un ennemi puissant & aguerri? La Compagnie avoit promis longtems avant le commencement de la guerre, de l'augmenter de trois cens Européens, outre les gens pour le service de l'artillerie, cependant, quand les François arrivérent devant *Madras*, il ne se trouva que trois cens Européens, dont vingt-trois étoient des déserteurs Portugais de Goa, trente-quatre étoient à l'hopital, & plusieurs autres étoient incapables de servir. Il est certain que toute la Garnison en état de porter les armes se réduisoit à deux cens Européens, avec l'équipage de la *Princesse Marie*, qui faisoit quatre-vingts hommes, & à deux cens *Topasses*, qui sont une sorte de Noirs, méchante race descendue des anciens Portugais, à qui l'on ne peut guéres se fier quand il y a du danger. Le principal Officier étoit *Pierre Estienne*, vieux Soldat fort peu habile, il avoit été simple Soldat, & avoit alors le titre de Lieutenant. Il étoit assisté de deux autres Lieutenans & de sept Enseignes. La Garnison avoit du canon, mais point de Canonniers, ni de gens capables de charger, &

(a) *Ibid.* Vol. IV. P. 8.

Arrivée de M. de la Bourdonnais à Madras.

de pointer & de tirer le canon, ce qui joint au peu de munitions donnés à M. *de la Bourdonnais* pour l'avantage qu'il pouvoit désirer.

Cet Officier étoit trop parfaitement au fait de tout ce qui avoit trait à l'art de guerre, il connoissoit très-bien la situation de *Madras*, la nature des Ouvrages, la force & la capacité de la Garnison. Comme il avoit plus d'un an à faire ses préparatifs, rien ne manquoit pour avoir le succès de son entreprise. Il avoit tous les machines de guerre nécessaires, & des gens capables de s'en servir. Il avoit quatre vaisseaux devant la place, il savoit l'entière confiance sur la paix, qui étoit cause du dernier relâchement que les Commandans Anglois firent voir dans la suite. Le premier de Septembre, *la Bourdonnais* débarqua trois cens hommes à vingt milles au Sud de *Madras*, avec ordre à ce Corps de marcher à St. Thomas, qui est à trois milles de la ville. Ces deux premiers couvrirent la débarquement du reste des Troupes, sans avoir à craindre aucune perte de la part de la Garnison, qui n'étoit pas en état d'entreprendre un détachement assez fort pour incommoder l'ennemi. Dès que les Troupes furent débarquées, la ville fut investie du côté de terre, *la Bourdonnais* ayant assis son grand camp à *Chindadre Pet*, & la Flotte bloqua en même tems le côté de la mer. La plupart des habitans ramenés à enfuirent avec leurs meilleurs effets dans le Pays, de la frayeur s'étoit emparée de toute la ville, & de la Garnison. On espéroit quelque secours du Nabob d'*Arcate*, qui en avoit promis, mais ce Gouverneur préféra l'or des François à ses engagemens. Il avoit reçu cependant des présens considérables & des faveurs de *Madras*, mais il les oublia par crainte ou par politique (a).

Les Canons sont débarqués sur la côte.

Aussitôt que les François furent débarqués, la Garnison abandonna la ville noire, après avoir emmené ou encloué tout le canon, & cela sans qu'on eut tiré un seul coup, & avant qu'on eut débarqué l'artillerie de l'ennemi. Le 6 on dressa deux Batteries, l'une de neuf mortiers au Nord de la place, & l'autre de six au Sud. Elles jouerent avec beaucoup de vigueur, mais sans grand effet ce jour-là. Le Sr. M. *Saurin*, le seul véritable Ingénieur de la Garnison, mourut d'une fièvre, ce qui donna lieu aux ennemis de pousser leurs travaux presque sans opposition. Ils continuerent à jetter des bombes sans interruption jusqu'au 8, & alors il en étoit tombé septcens dans la ville blanche. Les Assiégés ne furent cependant pas si troublés, qu'ils n'eussent le loisir de piller la ville noire, & la plus grande partie de la Garnison s'occupa à cela & à boire de l'arack, au-lieu de défendre la place. Tout étoit dans le plus grand désordre, nonobstant les ruses & les menaces du Gouverneur. Le 9 les Assiégeans firent un si grand feu de leurs batteries, qu'avant la nuit il étoit tombé plus de cinq cens bombes dans la ville. De leur côté les Vaisseaux canonnoient sans discontinuer; les *Lys fort* déferterent, & tout concourut à la perte de la place (b). Les Bramens sur-tout & le Conseil commencerent à être saisis de terreur, comme les habitans. On crut avoir que les ennemis élevoient une batterie de canons de cinq huit Livres de balle, & qu'ils avoient mandé un bon nombre de

(a) Mém. de la Bourdonnais, Vol. I. Rel. I. c. (b) Mém. du Sup.

de leurs Murailles pour donner l'assaut. L'idée d'un assaut & d'être passés au fil de l'épée, augmenta la terreur des assiegés. On n'entendoit que les cris de femmes éplorées, & on ne voyoit que des gens qui la tête & les vêtemens trempés tout leurs dans l'eau. Dans cette conjoncture il fut résolu que le Conseil prît une dernière résolution, afin de suivre les mesures les plus sages que les circonstances permettroient, en pesant mûrement les forces des deux partis. Les gens de guerre déclarerent qu'ils ne croyoient pas que l'on pût défendre la place contre les Troupes supérieures de l'ennemi. La Garnison n'avoit point de retraite à se ménager, qui fut à l'épreuve des bombes. Ce défaut de plusieurs autres, les cris des habitans, & les autres circonstances décourageantes, firent juger au Conseil qu'il y avoit très peu d'apparence que l'on fût en état de soutenir un assaut. Comme on n'avoit aucune espérance de secours ni de la part du Nabab, ni du Commandeur *Peraon*, on convint „ Que d'attendre l'assaut, sur-tout la ville blanche fût attaquée la premiere, tant que l'ennemi se mît en possession de la ville noire, ce seroit inutilement s'exposer au pillage, à faire massacrer la Garnison, & abandonner la ville à la discrétion d'un ennemi furieux. Comme le Gouverneur & le Conseil jugeoient que cet établissement étoit d'un tout autre prix & d'une plus grande conséquence à la Compagnie, que les villes ordinaires ne le sont à leurs Souverains en Europe, il leur parut qu'il étoit de l'interêt & de l'honneur de la Compagnie, & de la Nation aux Indes, de la racheter à un prix excessif, plutôt que de sacrifier la vie de la plus saine partie de leurs compatriotes, & les mettre du tout aux hasards, sans espérance de conserver par là la place, & par conséquent sans que la Compagnie retirât aucun avantage de leur résidence. Il fut donc résolu par ces raisons d'envoyer des Députés au *Sieur de la Bourdonnais* pour voir quels seroient ses pouvoirs pour traiter (a)."

Envoye de Députés à M. de la Bourdonnais.

La résolution fut couchée sur le champ par écrit, & on envoya MM. *Guillaume Monson* & *Jean Maitland*, en qualité de Députés, au camp des François. Ils étoient chargés d'obtenir les conditions les plus favorables qu'il leur seroit possible, & sur-tout le rachat de la ville. Ils arriverent au camp le 10. M. *de la Bourdonnais* les reçut honnêtement, & après avoir conféré avec eux il leur proposa les articles suivans.

Arrivée de M. de la Bourdonnais devant Madras, & Capitulation qu'il accorde.

„ I. Le Fort de *George* & la ville de *Madras*, avec ce qui en dépend, seront remis à M. *de la Bourdonnais*, le 21 *Septembre* à deux heures après midi, de même que toute la Garnison, les Officiers & le Conseil, & les Anglois en général resteront prisonniers de guerre.

„ II. Tous les Membres du Conseil, les Officiers, les Employés de la Compagnie, & tous les Anglois de quelque rang, auront la liberté d'aller & de venir par tout où ils jugeront à propos, & même de passer en Europe, moyennant qu'ils ne prennent point les armes contre la France, ni offensivement, ni défensivement, jusqu'à ce qu'ils soient échangés, suivant les conditions prescrites aux François par M. *Barnet*.

„ III.

(a) *Ibid.* Vol. IV. p. 6.

Article V. *Faveur en faveur de la Compagnie Angloise.*

„ III Pour faciliter aux Anglois les moyens de racheter la place, & pour rendre valides les Actes qui se passeront en conséquence, le Gouverneur & le Conseil cesseront d'être prisonniers de guerre dès le moment qu'ils entreront en négociation, & M. *de la Bourdonnais* s'engage à leur donner en un Acte authentique vingt-quatre heures avant la premiere Conférence.

„ IV Qu'après la signature des articles de la Capitulation, ce qui regarde la rançon se réglera à l'amiable entre M. *de la Bourdonnais* & le Gouverneur Anglois ou ses Députés, qui s'engageront à remettre tous les effets, les marchandises reçues ou à recevoir, les Livres de compte, les Arsenaux, les Magazins, les Munitions, les Provisions, les Vaisseaux, avec tout le reste de ce qui appartient à la Compagnie, sans rien réserver soit en or ou en argent, en marchandises, en biens meubles ou en autres effets, dans le Fort, la ville & les fauxbourgs, quels que soient ceux à qui ils appartiennent, sans en rien excepter, suivant le droit de la Guerre.

„ V La Garnison sera conduite au Port *St. David*, comme prisonniere de guerre. Et si la ville de *Madras* est rendue par rançon, les Anglois pourront y faire rentrer leur Garnison, pour se défendre contre les gens du Pays, en rendant aux François le même nombre de prisonniers. Et si à présent ils n'en ont pas assez entre les mains, les premiers François qui seront faits prisonniers après la Capitulation, seront mis en liberté pour compléter le nombre.

„ VI Les Matelots seront envoyés à *Cuddalore*, où on commencera l'échange par ceux qui sont à *Pondichery*, & les autres passeront sur leurs propres Vaisseaux en Angleterre. Mais ils ne pourront porter les armes contre la France, jusqu'à ce qu'on ait fait l'échange d'un pareil nombre de Matelots aux Indes ou en Europe, mais préférablement aux Indes.

„ VII A ces conditions la porte de l'eau sera livrée à M. *de la Bourdonnais*: à deux heures les portes de la ville seront occupées par ses Troupes, & l'on indiquera sans réserve à M. *de la Bourdonnais* toutes les Mines, Contremines, & autres ouvrages souterreins chargés de poudre (*a*) (*).

Rédition de Madras. La Bourdonnais s'accorde à la rendre pour une certaine somme.

Comme M. *de la Bourdonnais* n'avoit point d'instructions pour former un nouvel Etablissement, il est évident qu'il ne lui restoit que l'alternative, ou de ruiner sa nouvelle conquête, ou de la mettre à rançon. Ce dernier parti étoit le plus assorti à son caractere & à son intérêt, vous n'avant dit qu'en général que cela se réglera à l'amiable, les Députés demanderent une plus ample explication. „ Messieurs, leur dit M. *de la Bourdonnais*, je „ ne

(*a*) *Rob. de la Bourdonnais*, ubi sup.

(*) Il seroit superflu d'entrer dans tous les détails de cette affaire, tels qu'ils se trouvent dans le Mémoire publié à Paris pour la Justification de M. *de la Bourdonnais*. Il suffit de dire qu'il ne sort point de cette Place, que MM. *de la Bourdonnais* & *Morse* font les seuls qui aient rempli leur devoir fidélement & avec honneur, quoiqu'ils aient été les seuls à qui l'on a fait des affaires.

ment rendu pour l'honneur. Les Enseignes de mon Roi flotteront dans Madras, ou je paraîtrai la vie devant les murs. A l'égard de la rançon de la ville, comme en toute autre chose, vous serez content de moi. Prenant ensuite le chapeau d'un des Députés : „ Ce chapeau, dit-il, vaut six roupies, vous m'en donnerez cinq ou quatre. Nous apellerons le reste sur le même pied." Les Députés furent frappés de la noblesse de cette réponse, autant que de la franchise & de la grandeur d'ame de l'Amiral François. M. Hadley alla retrouver le Gouverneur & le Conseil, avec les conditions signées de M. de la Bourdonnais, revêtues de leur sceau, avec les articles, signés du Gouverneur & du Conseil. En conséquence M. de la Bourdonnais entra dans le Fort avec une partie de ses Troupes, & fut mis en possession des Magasins & des autres Forts. Tous les Anglois, Soldats & Matelots furent embarqués sur la Flotte, pendant que le Gouverneur & le Conseil conféroient avec le Général François sur la rançon, après bien des délibérations elle fut enfin réglée à onze cens mille Pagodes, qui font quatre-cens vingt un mille cinq cens Livres sterling, trente schellings, 6 d. On convint d'un autre présent pour M. de la Bourdonnais, en considération de la noblesse de son procédé envers les prisonniers, & enfin on convint que en considération de tout cela les Anglois seroient rétablis dans leurs possessions (a), (*).

Section V. Mécontentement de la Compagnie &c.

Cette Convention fut bientôt annullée, car après qu'elle eut été signée par M. de la Bourdonnais, le Gouverneur & le Conseil Anglois, & ratifiée par le Conseil suprême de Pondichery, on la révoqua. M. de la Bourdonnais faisoit remarquer les Troupes, lorsqu'il reçut un Paquet de M. Dupleix, qui déclaroit la Convention nulle & sans effet. Quoique le Traité eut été ratifié par le Conseil de Pondichery, le Projet étoit conçu en ces termes. Que le Traité de rançon étoit un Acte de M. de la Bourdonnais, fait sans pouvoir & sans y être légalement autorisé, & avec les prisonniers, qui ne pouvoient s'engager dans une affaire si importante, que pour ce qui les regardoit personnellement. Que c'étoit la volonté du Gouverneur & du Conseil Suprême de Pondichery, que les choses demeurassent à Madras sur

M. Dupleix refuse de ratifier le Traité de rançon.

(a) *La Bourdonnais*, Vol. I. p. 145.

(*) Lorsque la Bourdonnais fut entré dans la ville, le Gouverneur vint au devant de lui, il lui mit son épée sous le bras, & lui remit les clefs en signe de reddition. Le Gouverneur lui répondit qu'il étoit trop tard, que la ville étoit déjà sous ses loix, & qu'il y avoit en ce moment plus de cent hommes de garde à la Compagnie. C'étoit ce que le Gouverneur avoit fait pour prévenir le pillage & les désordres que l'on craignoit. Plusieurs des habitans avoient été tués par les Cipayes & autres, qui, dès qu'ils entendirent publier que la ville étoit au pouvoir des François, coururent aux magasins pour piller. Le Gouverneur fit tout ce qu'il put pour engager la Bourdonnais à donner la main au Général François. Il eut même la bonté d'envoyer chez lui pendant qu'on pouvoit encore s'entendre & défendre la ville. M. Morse témoigna le désirer, chagrin de cette entrevue & des intentions de la Bourdonnais. Il sentoit le danger qu'il couroit. Plusieurs des Marchands qui sont des Députés de la Compagnie y vinrent aussi, & le prièrent de prendre les précautions nécessaires pour appaiser la multitude & punir le pillage. *La Bourdonnais* y envoya pour lui ses Soldats & ses Matelots à bord de ses Vaisseaux, & envoya l'ordre que les deux quelques Officiers de Marine, qui lui demandèrent de pouvoir accompagner pour garder la personne.)

(1) Hist. de la Bourdonnais, Vol. I. p. 146.

Section V. Mort de Mr. Dupleix &c.

Ordre Royal de M. Martin.

sur le pied où elles étoient dans le tems de la Capitulation, & que tous les Actes postérieurs seroient regardés comme nuls & sans valeur, auxquels on n'auroit aucun égard. *La Bourdonnais* fut avec de cette entreprise sur son autorité, & y mit en arrêt M. *Paradis*, que M. *Dupleix* a dit le Conseil de Pondichery avoient nommé Gouverneur de Madras, & plusieurs autres Officiers. Le Gouverneur Anglois, M. *Morse*, envoya au Conseil François un Ordre Royal daté du 15 de Septembre 46, au nom de Sa Majesté Britannique & de la Compagnie, avec d'Angleterre, pour les contraindre comme eux qui empêcheroient la pleine & entière exécution de la Capitulation, & des Conventions postérieures, les rendant responsables des conséquences. Il se plaignoit des Cipayes qui avoient refusé de se retirer conformément, que les Anglois se remplissoient par leur engagement. Il prétendoit que si les otages Anglois, si la parole d'honneur de Madras, ne suffisoient pas pour contenter le Gouvernement François de Pondichery, les égards dûs à une Nation telle que la sienne auroient dû faire disparoître un jugement également précipité & faux, jusqu'à ce que les Anglois y eussent donné lieu en manquant à leur parole, ce qu'ils ne feroient jamais.

Le Bourdonnais est contraint d'abandonner à Dupleix.

Nonobstant cette conduite outrageuse de *Morse* & de *la Bourdonnais*, on l'emporta sur eux, & le dernier fut contraint de rejetter les conditions de la rançon qu'il avoit accordées, & de redemander la parole d'honneur qu'il avoit donnée au Gouverneur & au Conseil Anglois. Ils furent emmenés prisonniers à Pondichery, les autres Anglois eurent ordre de quitter la ville à un jour marqué, ils se dispersèrent en divers lieux, saillant les François partibles partisans de leurs biens. *La Bourdonnais* eut d'autant plus de ressentiment de ce procédé, qu'il donnoit lieu aux Anglois de douter de la parole. *Morse* avoit vendu la ville plus qu'il n'auroit peut-être fait, dans l'espérance qu'on lui avoit donnée de la mettre à rançon, & de ses François avoient tenu leurs engagemens, les conditions étoient telles que les Anglois auroient dû en être contens (*). Le butin que l'armée fit en argent, &c

(*) Il faut savoir, qu'après que M. de la Bourdonnais eut signé, & que le Conseil de Pondichery eut ratifié le Traité de rachat, le premier reçut une Lettre de M. *Dupleix*, qui lui marquoit qu'il avoit promis au Nabab de lui remettre Madras. Cette Lettre portoit une espèce d'ordre à M. *Bourdonnais* d'en prendre possession pour *Dupleix* exactement qu'il avoit promis. Il ne craignoit pas d'avoir quatre mille Européens & quelques Cipayes à opposer à quatre mille Européens & quelques Cipayes. Il savoit que ce qui fait la destruction d'une ville, ce n'est pas tant la force que l'art de la défendre. Il ne lui manquoit à cet égard que le Gouverneur & le Conseil de Madras. Mais on ne savoit que le prétendu Traité n'avoit qu'un article pour remettre à la fois le Nabab & M. *Bourdonnais*. La Mousson approchoit, qui obligeroit la Flotte de quitter Madras. Il étoit très essentiel à M. *Dupleix* d'avoir en plein Conseil de pouvoir & de lui exposer la vérité. Ce sont ces motifs exposés à M. *Bourdonnais* avec art dans une Assemblée convoquée à cet effet, & les siens en forme prouvé. Car d'abord que M. *Bourdonnais* eut qu'il ne falloit pas rendre Madras à *Dupleix* avec le Nabab, & ce que le premier ne pouvoit y aller à personne autre au Nabab d'abord de traiter en Français. Les motifs de chacun y parurent plus convaincans dans les Lettres que chacun reçut, que de ce qu'ils avoient dans Madras. Il y étoit dit que dès le moment que l'Escadre du Roi seroit dans Madras, cette place étoit devenue de la dépendance du Gouverneur & du Conseil de Pondichery, & que le Sieur de la Bourdonnais, lorsque le Roi lui eût confié la

en draps, en velours, en cuivre, en fer, en plomb & en munitions, allant à la valeur de soixante-treize mille Livres sterling; en vaisselle, meubles & autres petits articles, environ douze-mille Livres sterling, outre sept-mille caisses de salpêtre, sept-cens balles de cotons, & huit-cens paquets de bois rouge, qui coûtoient soixante-douze-mille Livres sterling d'achat, & de les Vaisseaux qui étoient dans le port: le tout pris ensemble faisoit une perte de deux-cens mille Livres sterling pour la Compagnie. A quoi l'on peut ajouter une bien plus grosse somme pour la perte d'une si importante branche de Commerce, des revenus, & des edifices publics, qui seuls avoient coûté cent-soixante-mille Livres sterling. En un mot la prise de Madras étoit un coup terrible & presque mortel pour la Compagnie, sur-tout à cause du danger auquel ses autres Etablissemens sur la Cote de Coromandel étoient exposés par là (a).

Livre V. Effets en faveur de la Compagnie &c.

Aussitôt que les Anglois furent partis, les François penserent à raser la ville, & ils l'auroient fait s'ils n'eussent pas reçu de nouveaux ordres, sur ce que l'on apprit que le *Cap Breton* étoit tombé entre les mains des Anglois. Cette nouvelle leur fit prendre d'autres mesures, dans la vue d'un echang de ces deux places, comme cela arriva deux ans après. Les François ne suivirent pas ces sentimens d'honneur, dont ils font tant de parade, car, bien qu'en vertu du Traité general on leur remît le *Cap Breton* en son entier, & en meilleur état qu'ils ne l'avoient laissé, ils demolirent les fortifications & ruinerent les principaux édifices de Madras, avant que de la rendre.

Ils n'avoient pas dessein de borner leurs conquêtes à la prise de cette place. M. *de la Bourdonnais* ne méditoit pas moins que l'entiere ruine de tous les Etablissemens Anglois aux Indes, au moins de ceux de la Côte de Coromandel, & il se vit bientôt en état de l'entreprendre par l'arrivée d'un Vaisseau de soixante-dix & de deux de cinquante-deux pieces, & il auroit sans-doute reuſſi contre le Fort St. *David*, si la Flotte n'eût souffert par un ouragan, avant qu'il quittât la rade de Madras. Trois de ses Vaisseaux perirent, & sept autres furent desemparés. Douze-cens de ses gens

La Bourdonnais médite la ruine de tous les Etablissemens Anglois aux Indes.

(a) Mém. pour *Bourdonnais*, p. 156–160.

commandement de la Flotte, ne laissoit pas d'être soumis à ses ordres & à ceux du Conseil. Il lui ordonnoit en conséquence de retarder l'engagement où il étoit entré avec les Anglois, de retirer la parole qu'il leur avoit donnée, & de quitter la rade. *La Bourdonnais* différa toujours l'exécution de ces ordres. La querelle alla si loin, que les Députés de Pondichery allerent de l'arrêter & de l'emmener prisonnier. Les choses n'en demeurerent pas là, *la Bourdonnais* fut rappellé & mis à la Bastille, & ce fut alors qu'il publia son Mémoire. Il y regne un ſi grand air de vérité, il est ſi circonſtancié dans la relation des faits, que nous avons auſſi peu de raiſon de douter de la conduite que M. *de la Bourdonnais* a tenue à Madras, que de la valeur & de la générosité. On a attribué la disgrace aux clameurs élevées contre lui par le crédit de ſon rival, qui n'a jamais pu s'égaler qu'en richeſſes, & à cet égard il surpaſſoit la plupart des particuliers de l'Europe. A ſon retour il fut pris par un Armateur Anglois, & conduit à Londres, d'où il fut bientôt renvoyé en France, la Compagnie des Indes ne fit arrêter pour une dette d'un million de Livres, & on le mit à la Bastille, où il resta quelque temps (1).

(1) Mém. de la Bourdonnais, Vol. I. p. 12, 18, & 71, 131 &c.

Section V. *Mauvais état de la Compagnie Angloise.*

gent le noyerent, de même que soixante prisonniers Anglois, qui étoient à bord du *Duc d'Orleans*, qui coula à fond. *La Bourdonnais*, ne pouvant suivre son projet, fut contraint de retourner tout droit à Pondichery, après avoir envoyé quatre de ses Vaisseaux à l'Isle de *Bourbon*, pour s'y radouber.

Le Nabab d'Arcate oblige Madras, & offense.

Peu de tems après son départ, M. *Paradis*, qui commandoit à *Madras*, où il avoit cinq cens hommes de Garnison, fut averti par le Nabab d'Arcate, à qui le Grand Visir Azam *Mahmudkan* avoit envoyé ordre d'en chasser les François & d'y rétablir les Anglois. Il arriva devant la ville avec un Corps de Troupes le 21 d'Octobre. M. *Paradis* commanda à un détachement de deux cens Européens de faire une sortie sur la garde avancée. Le combat dura toute la nuit, & les François ayant été renforcés par un Parti de Pondichery, achevent le principal Corps des Maures, après quoi ils commencent les plus horribles dévastations, par-tout où ils passent ils brûlent les maisons & les granges, fauchent l'herbe, pillent les vergers, & massacrent sans distinction hommes, femmes & enfans (*o*).

Le Port St. David en état de défense. Les François s'en rendent maîtres & font de grands dégâts.

Avant que les querelles entre MM. *Dupleix* & *de la Bourdonnais* fussent terminées, les autres établissemens Anglois, tels que le Fort *St. David*, *Bengale* & *Bombay* eurent le tems de se mettre en état de défense, ce n'est que fort peu de leurs plus grandes forces, furent les parties que fit la Flotte Françoise par l'ouragan, & les différends des deux Chefs. M. *Hyde*, Gouverneur du Fort *St. David*, prit toutes les mesures possibles pour s'opposer à ceux-ci en cas d'attaque. Il engagea des Soldats, augmenta les fortifications, fit provision de vivres, & régla tout ce que la Garnison auroit à faire pendant un siège. Ces précautions se trouverent bientôt prises à-propos, car le 8 de Décembre la plus grande partie de la Garnison de Pondichery parut devant le Fort, avec un nombreux train d'artillerie. Ce Corps étoit composé de mille hommes de Troupes reglées, d'environ deux-cens Pions tirés d'Elephans, & d'environ cinq-cens autres naturels du Pays. Le Gouverneur *Hyde* crut ne devoir pas attaquer les ennemis avant qu'ils eussent commencé à dresser des batteries, pour les inquiéter toute la nuit, & les tenir en allarme, ces Indiens n'aiment point à leur communiquer avec facilité, & aiment mieux en venir à une action reglée. Les François se fortifierent bientôt jusques à la Maison de plaisance du Gouverneur. M. *Hyde* l'ayant apperçu détacha un autre Corps à Maures, avec ordre d'escarmoucher, pour soutenir les premiers. Les ennemis firent ferme pendant une heure, mais à la fin, appréhendant d'être coupés, ils se retirerent avec précipitation, & laisserent sur le champ de bataille environ deux cens morts, parmi lesquels il y avoit quatre Officiers de quelque distinction. Leurs munitions, leur chameaux, deux mortiers avec des bombes, deux caisses remplies d'armes, quatre tambours, & toutes leurs provisions tomberent entre les mains de la Garnison (*b*). Les François s'en retournerent à Pondichery, & firent des préparatifs pour une nouvelle attaque, mais elle échoua aussi par l'arrivée du Com-

mo-

(*o*) *Ibid.* Vol. IV. 1 a. (*b*) *Ibid.* 6 a.

ſtandant *Griffin*, qui vint avec une Flotte pour prendre le commandement de l'Eſcadre de *Peyton*.

Arrivée V. Affaires ſurvenues ſur la Côte pendant cet Eſpace de temps.

* Vers la fin de l'Eté de 1747 *Griffin* joignit ſon Eſcadre aux Vaiſſeaux qui étoient déja aux Indes, & il vint à la tête d'une formidable Flotte. Elle étoit compoſée des Vaiſſeaux *l'York*, *la Princeſſe Marie*, *l'Exeter* & *le Medway*, de ſoixante pieces de canon, *le Harwich*, *le Winchelſea* & *le Preſton* de cinquante, *le Perle*, *l'Eſſex* & *le Prix du Merlerin* de quarante, & *le Levrier* de vingt. L'Eſcadre Françoiſe conſiſtoit en deux Vaiſſeaux de ſoixante-quatorze pieces, deux de cinquante-ſix, un de cinquante-quatre, deux de cinquante, & un Galiote à bombes. Ces Vaiſſeaux avoient été repoſer depuis l'ouragan, mais ils ne chercherent point à combattre l'Eſcadre Angloiſe, qui bloqua *Pondichery* pendant toute l'Automne. *Griffin* ſe poſta à Gingi, que durant tout le temps qu'il fut devant la ville, il empêcha qu'il n'y entrât le moindre ſecours. Il brûla auſſi à la rade de Madras *le Neptune*, de cinquante-quatre canons, mais cet avantage fut contrebalancé par une perte équivalente. Un Vaiſſeau des Indes, nommé *la Princeſſe Marie*, étant entré dans la rade de Madras, croyant les Anglois encore maîtres de cette ville, M. *Paradis* le prit le 25 de Septembre. Le Gouverneur avoit laiſſé le Pavillon Anglois ſur le Fort, ſtratagême par lequel pluſieurs autres Vaiſſeaux des Indes pourſuivent tomber entre les mains.

Le Commandeur *Griffin* trouva qu'il n'avoit pas aſſez de forces tant pour attaquer Pondichery, ſoit pour reprendre Madras. La premiere de ces places étoit défendue par deux cens pieces de gros canon avec des fortifications & galeres, on y avoit ajouté nouvellement la Garde, pour flanquer les ouvrages exterieurs, les Magazins & les Arſenaux étoient bien pourvus, & la Garniſon avec les Indiens exercés aux armes étoit de quatre mille cinq cens hommes effectifs. Les François n'avoient pas non plus négligé Madras, ils avoient non ſeulement augmenté la Garniſon, & l'avoient pourvue de munitions & de vivres, mais ils y avoient fait quelques nouveaux ouvrages, & mis davantage de canon. D'ailleurs la Cour de Delhi gardoit une parfaite neutralité depuis la défaite du Nabob. Le Vainqueur avoit continué quelque temps de menacer, mais *Dupleix* avoit appaiſé par une ſomme d'argent l'argument le plus irréſiſtible auprès d'un Miniſtre de l'Aſie. Dans cette ſituation des affaires *Griffin* ſe trouva hors d'état de ſoutenir l'honneur de la Nation, & de retablir les affaires de la Compagnie juſqu'à l'arrivée d'un bon renfort. Comme on en attendoit un bientôt, Pondichery étoit toujours dans l'appréhenſion d'un ſiege, qui a été levé par la délivrance du blocus, par la retraite de l'Eſcadre Angloiſe au mois d'Août. Le but de *Griffin* étoit de mettre cette place à couvert de toute entrepriſe des François, mais il paroît digne de blâme de n'avoir pas pu la faire Eſcadre de ſe garder & de protéger, & à empêcher en même temps Pondichery de ſe pourvoir de proviſions juſqu'à l'arrivée de l'Amiral *Boſcawen*. C'eſt ce qu'il auroit certainement pu faire, vu le peu de temps qu'il mit à ſe rendre à la place, il ne négligea rien ſeulement, mais n'ayant pas trouvé dans le port l'Eſcadre Françoiſe. Dans le temps qu'il étoit à l'ancre devant le fort *St. David*,

1748

Instruction d'Amiral Watson en faveur de la Compagnie &c.

vil, le *Liverly* découvrit la Flotte ennemie à la hauteur de Negapatam, & fit force de voiles pour en donner avis au Commandeur. Le 19 de Juin elle parut à quatre lieues environ du Fort St. David. Griffin alla mettre au Conseil de guerre, & l'on résolut de mettre à la voile sur le champ, mais les délibérations du Conseil furent si lentes que l'on manqua l'occasion, & que l'ennemi étoit hors de vue avant que le Commandeur eût mis à la voile. Il prit au Nord-Est, & se trouvant à petite vûe de terre à la hauteur de Pondichery, comptant de trouver l'ennemi. Dans la suite vers Madras, où il arriva le jour suivant, mais l'Amiral François, après avoir débarqué les Troupes, argent & les munitions, étoit déjà parti.

Arrivée de l'Amiral Indienne.

Avant son départ, il renvoya au Fort St. David, où le Conseil Anglois l'avoit invité le 29 Juin, & prit le Commandement. Après cette jonction, la Flotte Angloise se trouva de neuf Vaisseaux de ligne, dont Frégates, une Chaloupe, & deux Barques, qui avoient trois mille quatre-vingt quatre-vingt Matelots, & huit Compagnies indépendantes d'infanterie outre les Matelots. On fit toutes les dispositions nécessaires pour enlever le siége de Pondichery. On débarqua les Troupes & les Matelots, auxquels on joignit un détachement de la Garnison du Fort, de sorte que l'on forma un Corps de trois mille six cens quatre-vingt dix Anglois, il y avoit de plus cent quarante huit hommes pour l'artillerie, dont les Hollandois en avoient prêté cent-vingt, & deux-mille Indiens (a).

Siége de Pondichery.

Tout étant prêt, l'armée se mit en marche pour Pondichery, pendant que la Flotte tenoit le Port bloqué, & empêchoit les François d'avoir aucune communication avec leur Escadre. Le onzième les Troupes arrivèrent à quatre milles du Fort, & les Anglois découvrirent trois cens hommes derrière un retranchement qu'ils avoient fait. M. *Boscawen*, qui commandoit l'armée, ayant toujours avancé, les ennemis abandonnèrent leur retranchement, mais remarquant leur appui, la Garnison ne craignoit rien. Elle étoit forte en deux mille Européens & en trois mille Indiens. Depuis on avoit pris à leurs gages trois cens hommes contre une attaque, ayant été informé du dessein de M. *Boscawen* longtems avant son arrivée. Outre les nouveaux ouvrages qu'ils avoient faits autour de la ville, ils avoient mis le Fort & les Casernes en état de défense, par une Garnison de deux cens hommes, tant Européens que Noirs. M. *Boscawen* ayant vû qu'on ne pouvoit défendre que par cent hommes, résolut de l'attaquer, pour s'emparer dans un village qui en étoit proche, où il trouva deux pièces de canon & deux mortiers. Il commanda un détachement de Grenadiers & de Dragons, accompagné d'un Corps d'Indiens pour marcher au village. Quand ils furent à une portée de mousquet de l'ennemi, un boulet de canon vint donner au milieu des Indiens, occupés à porter les choses nécessaires pour élever un retranchement, & leur fit prendre la fuite, ce qui fit malheureusement échouer le dessein. Le détachement fut renversé en même temps après au feu de deux batteries, que les ennemis avoient établies sur le bord opposé de la Rivière d'Ariancoupan; comme elles tiroient vivement, & en firent quelque défai-

dre

(a) Bib. Vol. IV. p. m. C 3. Voy. aussi la Gazette publiée par autorité.

dre parmi les Troupes Angloiſes, qui ne laiſſerent pas d'ouvrir un chemin du côté de la mer, par lequel on pouvoit débarquer le canon & tout ce qui étoit néceſſaire pour un ſiege. On ne laiſſa que l'eſpace néceſſaire pour le paſſage des Troupes regulieres autour le Fort d'Arcate Coupan, qui étoit défendu par un foſſé, un parapet, & un chemin couvert. Les Troupes furent obligées de demeurer ſous les armes toute la nuit, après avoir perdu pluſieurs hommes à l'attaque du village. Il y eut un Lieutenant de tué, & trois Officiers de bleſſés, le Major Caudier, qui commandoit l'artillerie, reçut un coup de canon à la jambe, qui le mit hors d'état de ſervir, perte d'autant plus grande, que c'étoit un Officier habile & expérimenté, qui auroit dirigé les approches d'une toute autre maniere qu'on ne le fit. Le lendemain de bonne heure l'armée paſſa le retranchement, & fut encore renforcée par cinq cens Matelots. L'Amiral les avoit fait enrôler à bord, & les avoit faits à la formation en peloton, ſous les ordres du Capitaine *Lind*. Ils montoient la garde, & faiſoient le ſervice comme les Troupes de terre. Le 18 on débarqua quatre pieces de dix huit livres de balle & quatre de douze livres, dont l'Amiral ordonna qu'on fît deux batteries. L'une fut élevée par les Ingenieurs, & commença à tirer le lendemain matin, mais ſans effet, parce qu'elle étoit mal placée. On démaſqua le 18 l'autre batterie, qui, les gens de l'artillerie y ayant contribué, fit répondre parfaitement à ſa deſtination. Les ennemis firent une ſortie du Fort, de cavalerie, d'infanterie & de quelques matelots, pour ruiner cette batterie. Ils attaquerent la garde avancée dans les tranchées avec tant de furie, qu'ils la mirent en déſordre, mais les Anglois s'étant ralliés, repouſſerent les François, & forcerent par-derriere l'Officier qui les commandoit. Peu après une des batteries des Francois ſe tut en l'air, & fit perir environ cent vingt hommes, ce qui fit quelque ſoulagement à ceux qui travailloient dans les tranchées contre le Fort, ſur le midi une bombe le fit ſauter, mais la garniſon s'étoit retirée à terre, en abandonnant tout ce qu'il y avoit. L'Amiral transporta d'abord ſon camp au Fort d'Arcate Coupan, qu'il fit reparer avec toute la diligence poſſible. Le 25 il fut achevé, & l'armée ayant paſſé la Riviere y campa d'un poſte conſidérable dans les terres à environ un mille des murs de Pondichery, que les ennemis abandonnerent entierement, quoiqu'il fût fait de façon à rendre inutiles toutes les forces de *Bahadour* avec un petit nombre de Troupes, & qu'il fût d'une grande importance pour la défenſe de la ville. Quand l'Amiral fut maître de ce poſte, qui étoit au Nord-Oueſt, il ordonna à la Flute de le paſſer au Nord. Il ouvrit enſuite une communication de la plaine à la mer, & donna ordre de débarquer tout ce qui étoit néceſſaire pour avancer la tranchée devant le Fort. On commença de travailler le 30, ſuivant le plan fait par un des Ingenieurs qu'on avoit trouvés priſonniers. Le premier de Septembre les aſſiegés firent une ſortie, & furent repouſſés avec perte de cent hommes & de trente Matelots. M. *Parent*, leur premier Ingenieur, qui dirigeoit toutes les opérations de la guerre, & qui venoit d'arriver de Madure, fut mortellement bleſſé. Les ingenieurs Anglois continuerent leur travail toutes les nuits, mais ſans avancer beau-

Suite du V. *Mémoire touchant le Commerce des Anglois.*

coup. Les batteries ne furent en état que le 25, qu'elles commencerent à tirer. Il y en avoit une de huit canons, une seconde de quatre, une autre de cinq gros mortiers & de quatre autres, outre une de quatre. Celle-ci. Les François, de leur côté, ne demeurerent pas oisifs. Ils élevérent trois batteries sur des falaises pour battre les ranchers de l'Amiral, & l'incommoder tellement qu'il fut obligé de faire deux autres batteries contre eux, l'une de trois & l'autre de deux canons, qui firent un feu continuel, jusqu'à ce que les premieres batteries fussent prêtes. Mais les assiegés avoient mis le terrein autour de la ville sous l'eau, ce qui mettoit en allégresse dans l'impossibilité de pousser davantage leurs approches. A l'ouverture de la tranchée l'Amiral avoit chargé le Capitaine *Lisle* de faire conduire les mortiers près des murailles, & de bombarder la Cour de sa maison, mais il ne fit pas grand mal aux assiegés, qui firent sur cette batterie de tout, que approchoit de la mer. Le Capitaine *Lisle* eut ordre aussi de mettre la Flotte en ordre de bataille sur une ligne devant la ville pour la tirer, & de commencer à canonner quelques batteries lorsqu'elles seroient démasquées. Le Capitaine exécuta ponctuellement cet ordre, mettant un fort vaisseau vis-à-vis, qui n'approchoit que quelquefois, lorsque le vent, venant de la terre, le rabattoit du côté de la mer, & les assiegés tournerent toutes leurs forces du côté de terre. La saison étoit déjà fort avancée, & les assiegés bien munis & bien pourvus de tout, de sorte que l'Amiral ne pouvoit espérer de prendre la ville que par quelque capitulation, & par l'esprit mutin de la Garnison. Il ne laissa pas de continuer son feu & d'ébranler une partie des défenses du côté de l'attaque. Comme l'inondation avoit empêché de pousser les approches, & que les Troupes n'étoient pas en état de former une nouvelle attaque, il tacha de faire brêcher à coups de canon, de la distance où il étoit, mais on s'apperçut bientôt que cela étoit impraticable, parceque les batteries de l'ennemi étoient fort supérieures aux nôtres. On assembla alors le Conseil de guerre, où le Roi de Siam, & l'on décida sur l'état des affaires. On remarqua que l'armée étoit fort diminuée, & qu'elle diminuoit tous les jours par les maladies & les fatigues, que les Vaisseaux n'étoient d'aucun service pour le siege, parceque la ville étoit un port fort clos, que la saison étoit trop avancée, & qu'elle les obligeroit bientôt à lever le siege, avec perte d'artillerie & des équipages, mais que cependant on pouvoit facilement le passage des Rivieres impraticable, les chemins impraticables, & couper la retraite de l'armée au Fort St. David, d'où, si la Ville étoit contrainte à se rendre, elle pouvoit se sauver & se retirer par la campagne. Ces considérations firent prendre unanimement la résolution de rembarquer le canon & les équipages, & de lever le siege.

Levée du siege.

On travailla depuis le premier jusqu'au 4 d'Octobre à embarquer tout; le 5 l'Amiral mit le feu aux batteries, & fit rembarquer les matelots, & le lendemain l'armée fit voile pour le Fort St. David, où elle arriva le 9 avec environ trois cens hommes de moins qu'elle n'en avoit lors d'*Ana Campo*. Ainsi finit le siege de Pondichery, avec perte de sept-cens-cinquante-sept soldats, de quarante-trois pieces de canon, & de deux-cens soixante-cinq matelots du

coté

chât des affiegeans, & d'environ cinq-cens Européens du corps des affiegés. Ni le courage, ni la conduite ne manquerent à la part de l'amiral Watſon; avec cela elle echoua, quoique de bien moins grandes forces euſſent pris Madras l'année précédente. Pondichery reſta libre, tandis que Madras demeura ſous le joug, & devint vraiſemblablement juſqu'à la paix. Les Français, ſe croyant alors trop puiſſans pour craindre aucune hoſtilité, & ne croyant trop bien informés de ce qui ſe paſſoit pour ne pas prendre toutes les meſures néceſſaires à leur ſureté. Enfin en un mot, on peut raiſonnablement attribuer le mauvais ſuccès de cette petition au long retardement de M. *Boſcawen* en Angleterre, d'où les Français ſe ſurent inſtruits, ce qui leur donna le tems d'envoyer une Eſcadre avec des ſecours propres à faire echouer ſes deſſeins.

Entrepriſe d'Amiral Watſon ſur la Compagnie Ci

Avant que l'Amiral eut le tems, après les Mouſſons, de rien entreprendre pour l'avantage de la Compagnie Angloiſe contre les Françoiſes, toutes les hoſtilités ceſſerent par la nouvelle qu'on reçut d'une ſuſpenſion d'armes, & de la concluſion de la paix générale. Peu après M. *Boſcawen* eut le chagrin de voir périr malheureuſement pluſieurs de ſes Vaiſſeaux & environ douze-cens hommes ſur la Côte de Coromandel, enſuite il retourna en Europe (a).

Paix entre la France

Après la reſtitution de Madras, & la paix générale d'*Aix la Chapelle*, les affaires de la Compagnie furent floriſſantes juſqu'à la malheureuſe affaire de Bengale. Il eſt vrai pourtant qu'elle ſe trouva engagée en guerre ſur la Côte de Coromandel avec *Sandeb Saheb*, ſoutenu par les Français de l'Inde. Nous tacherons de rapporter les circonſtances de cette guerre à la maniere la plus conciſe qu'il nous ſera poſſible, ne doutant point que cette Relation ne ſoit du goût du Lecteur, & parce qu'elle lui fera connoître la narration, & parce qu'on y verra les premiers exploits du vaillant General Clive, que d'ailleurs elle offre une ſuite de faits peu connus, relativement aux performances d'officiers qui ſont devenus depuis célebres aux affaires de la Compagnie. Comme nous ſommes obligés de nous en rapporter à des Lettres particulieres, & à des Mémoires particuliers, nous nous flattons qu'on n'attendra pas de nous la même exactitude que ſi nous avions des relations écrites par nous-mêmes.

Guerre entre les Anglois, les Français & les Indiens, qui ſe rapporte à celle d'Allemagne, dans ce pays-ci

Vers la fin de l'année 1748, ou au commencement de 1749, l'ambition, la jalouſie & la diſcorde commencerent à éclater entre les Nabobs d'*Arcate*, de *Tanjaor*, de *Pelour* & de *Trichinapaly*. Tous aſpiroient à être maîtres d'Arcate, le premier cherchoit à y maintenir, & les autres tâchoient de le ſupplanter. *Mudzy Ali Kaun*, Nabob de Tanjaor, étoit à-peu-près *Daſt Ali Kaun* Nabob d'Arcate. Cette révolution fut en faveur de *Sandeb Saheb*, beau-frere de *Mudzy Ali Kaun*, le quel obtint le gouvernement de la Capitale. Son avancement déplut à la Cour du Mogol, où le chapeau d'*Anwerdi Kaun* fut mis en la place de *Sandeb Saheb*, refuſa de retourner dans ſon Gouvernement, s'adreſſa au Comte d'*Auteuil*, Commandant de Pondichery, qui lui donna un ſecours de deux mille *Cypayes*, de ſoixante Noirs, & de quatre-cens-vingt Français, à condition qu'il céderoit aux Français la

(a) *Ibid.* uti ſup.

1751 la ville de Trone dans le voisinage de Pondichery avec les dépendances, consistant en quarante-cinq villages. C'est ce qui peut servir de chef de la contribution, consistant des Français, qui après avoir retiré en 1749 tout de la faveur de la Cour de Delhi, pour mieux protéger le légitime Souverain d'Arcate contre les Mahrattes, prirent à prétexte l'appui pour les querelles d'un usurpateur & d'un rebelle. On dit même que ce projet de dépouiller Anaverdi Khan avoit été formé par Salabet Jang & M. Dupleix à Aurengabad. Il fut résolu par les Français & leurs Alliés le Conseil d'Arcate fut établi dans l'intérêt, Seraujah Salabet rendu dans le Gouvernement d'Arcate, & les engagements avec les Français furent pareillement remplis. Anaverdi Khan avoit été tué dans le combat, Mahammed Ali Khan fut fait prisonnier à Trichinapoly, & emporta l'affection des Anglois, de la manière un heureux Chevalier, d'argent & de marchandises, dans les mains du Major Lawrence. Officier de valeur & d'expérience. On remporta quelques avantages sur les ennemis, qui furent obligés de se retirer mais il ne fut rien de décidé. Pendant Mahammed Ali Khan vint en personne au Fort St. David pour s'assurer de plus près leurs dispositions que les nouvelles & avec des Anglois encore consternés & qui avoient appris que rien ne suffisoit aux ennemis de l'esprit d'entreprise, ses longs & fermentés humbles contenus d'abandonner toute la côte. Ceux de leur côté ne voyant peut-être pas d'autre moyen de la venger de la perte de Madras, crurent pouvoir se passer avec eux dans le commandement du Capitaine Cope; avec l'ait celle ci ne fut rien, & après quelques entreprises stériles les Anglois la retirèrent. Les ennemis attaquèrent Mahammed Ali dans leur diète & remportèrent sur lui une victoire complette. Il est vrai Nabob crut alors plus avantageux de s'allier avec les Anglois d'avec ceux qu'ils avoient à Commencer qui devoient être longtemps en dispute. On envoya le Capitaine Cooper Officier habile au service de la Compagnie à la tête de quatre cens Européens, en qualité d'auxiliaires, & le Capitaine Cope fut chargé de mettre Trichinapoly en état de défense. Les deux armées campèrent pendant un mois auprès à la vue l'une de l'autre sans rien faire que quelques escarmouches dans lesquelles les Anglois & le Nabob eut Alliés eurent généralement l'avantage (a).

Position engagée de M. Clive 1751

On parla à propos d'une nouvelle entreprise dans le Province d'Arcate, pour laquelle Lawrence & Adlercron & les Français à cette heure M. Clive, Président de Calcutta, offrit ses services à son pays il n'en avoit point les talens d'un grand Capitaine, & l'habileté parce que l'entreprise en avoit les difficultés. Il fut venir sous Madras sur le Major avec cent Européens & avoit été renforcé de quatre vingt à cent avec deux pièces de canon & deux obusiers & avec tant de diligence qu'il a emporté à sa capitale sans opposition. Les habitans qui n'attendoient à cette pointe, lui offrirent une grande Somme pour engager à épargner la ville; mais la générosité de la proposition fixant leur flotte, il refusa leur argent, & fit

(a) Mémoires particuliers, & Lettre d'un Membre du Conseil de Madras aux Directeurs de la Compagnie des Indes.

fit publier en même tems, que ceux qui voudroient rester dans leurs maisons ne recevroient aucun dommage, & que les autres avoient la permission de se retirer à Tempour sans leurs effets, ce que les uns, dont il prévoyoit de pouvoir se saisir par une conduite si sage & jusqu'à cette heure si heureuse, que ceux qui pouvoient le plus de se retirer, se déterminèrent dans la honte, comme il l'espéroit, avec de tous les effets de l'ennemi, ce qui rendit extrêmement faible la place.

Retour de Clive à Madras.

Conduite habile de Clive dans cette occasion.

Combat sanglant.

Il défait entièrement un grand nombre d'ennemis.

Arrivée de Clive à Madras.

Sentiment de Clive sur cette guerre.

Combat heureux

Victoire remportée sur les troupes de la Compagnie Angloise.

quelques momens, juſqu'à ce que M. *Clive*, ayant envoyé un détachement qui devoit faire un grand détour pour tomber ſur l'arrière de leur batterie, ce projet lui réuſſit auſſi heureuſement qu'il avoit été bien concerté. Les Anglois attaquèrent avec la baïonnette au bout du fuſil, & tirant par pelotons de mêtre les ennemis ſi fort en déſordre, que tous les François mirent bas les armes & ſe rendirent priſonniers. Les autres Européens, principalement la Cavalerie, ſe ſauvèrent à la faveur de la nuit. La batterie étoit défendue par quarante huit François, quatorze Topaſſes ou Portugais du Pays, & un Corps d'Indiens, qui ſe rendirent tous à diſcrétion; on prit huit pièces de canon, deux mortiers, huit faſceaux d'armes, & huit tombereaux de poudre. Les ennemis eurent auſſi beaucoup de monde tué, & ſans la nuit la victoire auroit été décidée.

Le Major Lawrence prend le commandement des Troupes Angloiſes.

Le brave & heureux *Clive* ayant chaſſé les ennemis de la Province ſe mit en marche pour *Saint David*, où il arriva le onze de Mars. Le Major *Lawrence*, étant revenu d'Angleterre, en lui déféra le commandement des Troupes (*). La ſeule action remarquable ſe fit par un détachement ſous les ordres du Capitaine *Clive*, qui revint à l'armée pour ſervir comme ſubalterne. A la tête d'un Parti de quatre cens hommes il dirigea ſa groſſe Corps des ennemis, poſté à *Sumerveram*, qui étoit un bon Fort & une Pagode au bord du Carteron, ſur celui nommé *Sanaa Saheb*, qui campoit ſous les murs de *Arrangoam*, ſe retira dans la Pagode même. *Clive* le propoſa de l'y attaquer, mais ayant été mis que le Capitaine d'*Aurore* étoit arrivé de Pondichery à *Utatur*, avec de l'argent & des provisions pour l'armée, il ſe mit en marche pour aller à ſa rencontre. Il ne fut pas de ſaux avis, il le maintint de l'avant la même nuit, & quoique très-fatigué il arriva à la Pagode. L'Officier qui y commandoit, ayant fait une ſortie, dans laquelle il fut tué avec la plupart de ceux qui l'accompagnoient, le reſte au nombre de ſoixante ſix Européens ſe rendit, de même qu'un grand nombre de Cipayes.

Clive emporte un Fort & fait la Garniſon priſonnière.

Les ennemis étoient encore maîtres d'une autre Pagode fortifiée. *Clive* l'attaqua en faiſant des approches régulières, & il obligea bientôt les ennemis d'arborer le Drapeau blanc pour demander à capituler dans le moment qu'il ſe préparoit à donner l'aſſaut. Mais les Cipayes, qui ſe préſentèrent les premiers à la brèche ne comprenant point ce ſignal, bien loin d'y faire attention, recommencèrent l'attaque, ce qui mit malheureuſement les ennemis, que vingt-cinq François ſe jettèrent dans la Rivière, où ils périrent à l'exception de quatre, ce qui accidenta chagrina beaucoup M. *Clive*. Trois Officiers & ſoixante douze hommes, qui formoient le reſte de la Garniſon, furent faits priſonniers. Les Officiers ſe plaignirent amèrement de ce qu'on n'avoit point eu égard à leur Drapeau, cependant il eſt certain, que ſans la clémence de *Clive* ils auroient été tous tués ſur la place dans la chaleur de l'action. A ce grand & beau trait de Générosité de Pondichery en ajouta un autre, qui étoit le mépris apparent que cet Officier avoit marqué pour la Nation, mais cette in-

vec-

(*) Le Major *Lawrence* partit des Indes pour l'Europe le 22 de Septembre 1750, il étoit revenu dans cette qualité *Septembre*, mais nous ignorons quelle elle étoit.

exécuter fut démenti par tous les préparatifs, & fut attribué au ressentiment personnel de M. *Dupleix* contre *Clive*, parcequ'il avoit détruit la nouvelle idée.

Sommaire V. Affaires de la cour de la Compagnie &c.

Après la retraite d'*Arkeveram*, M. *Clive*, au lieu de songer à former les projets qu'il a lui exécuter, marcha tout droit à *Calvelon*, où il avoit su avec que M. *Lawrence* étoit campé. Il l'attaqua & le contraignit de lever le camp. Il défait les Français & les poursuivit jusqu'à leur arrière-garde, & s'empara de leur artillerie. Les Français tentèrent de se retirer dans le fort, mais le Gouverneur appréhendant que les Anglais ne les suivissent, ferma les portes, de sorte qu'ils furent forcés à chercher leur salut par la fuite. Ils abandonnèrent tout le Corps. Après en avoir fait un grand carnage, l'humanité l'emporta chez lui, & il se rendit à ceux qui se rendirent sans résistance d'armes, qu'ils acceptèrent sur le champ. On convint d'une Capitulation, fixant la paille à Capitaine d'*Arkeveram* & trois autres Officiers, [illegible] prisonniers de leur parole, pendant toute une année, & les Soldats jusqu'à l'échange. L'argent & les provisions de [illegible] tombèrent en partage au Nabob, Allié des Anglais. On prit quatre-vingt-huit pièces, quatre pièces de campagne, outre des pierriers & quantité de munitions de guerre. Les fruits de la victoire de M. *Clive* furent bien plus importants, que par toutes les autres qu'il avoit remportées, puisque la bataille qu'il avoit gagnée à *Calvelon* qu'il avoit prise, [illegible] armée entière, qui est de trente mille hommes, fut entièrement défaite & mise hors de pouvoir de nuire. Dans le cours de cette guerre, les Anglais avoient eu neuf fois plus de monde que les Français sur les bras, avoient pris les armes, qui montoit à quarante pièces de canon & dix mortiers, avec toutes les munitions de guerre & équipages de guerre. Parmi les prisonniers, qui allèrent à huit cents hommes, il se trouva trente Officiers, tandis que toute la perte des vainqueurs ne montoit pas à cinquante hommes.

Nous nous sommes un peu plus étendus sur les événements de cette guerre, parce qu'ils furent à l'honneur de la Nation Anglaise & des premiers traits du génie de *Clive*, lesquels ont indubitablement contribué à rendre son nom si célèbre. Ce héros par la force de son bras a rangé sous le pouvoir de grands empires des Indes, desquels dépendent l'opulence, ou le sort des plus riches trafics du globe, & il a mis en mouvement [illegible] dans l'espace de quelques années, de sorte, il a répandu de la profusion dans [illegible] Cependant [illegible] Ces succès prodigieux font [illegible] ne [illegible] pas de grands talents militaires, parceque [illegible] pas d'exemple à la grande habileté qu'il a montrée qu'à la nature même des choses, jugeant des choses [illegible] vues bornées de l'intérêt, ou [illegible] vaine bienfaisance du Vulgaire.

La victoire ayant fait [illegible] contraire aux espérances de M. *Du Pré*, [illegible] fait [illegible] de Nabob [illegible], demanda la paix à M. *Clive*. Il répondit qu'il étoit très-disposé, pourvu que les Anglais les alliés en fussent contents (*a*). La paix fut conclue pour un pays, mais

Il défait les Français.

Il les poursuit.

Il s'empare de leur artillerie.

Il les force à se rendre.

Il les renvoie.

Il donne la victoire aux Anglais.

Il fait la paix avec le Nabob.

(*a*) Mém. particulier. Lettre aux Directeurs &c.

Section V. *Retour de Mr Clive à la Compagnie &c.*

vous il y eut une ſuſpenſion d'armes. M. Clive partit pour l'Angleterre, où il demeura juſqu'à l'année 1754, que le ſervice de la Patrie & celui de la Compagnie des Indes demandèrent de nouveau ſa préſence aux Indes, avant l'événement le plus triſte & le plus tragique dont il ſoit fait mention dans l'Hiſtoire.

SECTION VI.

Relation ſuccinte de la malheureuſe affaire de Calcutta. Rébellion d'Angria par l'Amiral Watſon & M. Clive. Calcutta & tous les autres Etabliſſemens de la Compagnie ſur le Gange repris. Rébellion de l'Etabliſſement des François à Chandernagor. Diſgrace du Nabab de Bengale. Reflexions de l'Hiſtorien de la Compagnie.

Section VI. *Origine de la guerre du Bengale &c.*

Sitôt après le départ de M. Clive, les hoſtilités recommencèrent, bien que les Compagnies Angloiſe & Françoiſe ne fuſſent pas ouvertement en guerre. Les Anglois & les François s'étoient engagés en qualité d'Alliés à ſoutenir les intérêts des Nababs avec leſquels ils avoient traité, & cependant ils agiſſoient contre parties principales & avec toute l'animoſité & l'ingénuité de gens qui ſe diſputent la gloire des Armes & les gains du Commerce. Le Major *Laurence*, Officier expérimenté, hardi & prudent, mais haut & fier, qui commandoit les Anglois auxiliaires, remporta divers avantages, & il étoit en bon chemin de terminer la querelle par le ſort des armes, lorſque la malheureuſe affaire de *Calcutta* ſuſpendit pour quelque tems les rapides progrès du bonheur de la Compagnie. Sans prétendre décider ſur qui l'on doit rejetter le blâme de cette cataſtrophe, nous nous bornerons à en rapporter ſuccinctement les circonſtances. Les préjugés & la paſſion des intéreſſés dans le Commerce des Indes & des Domeſtiques mêmes ont été d'une telle nature, & ſe crédit de quelques unes des perſonnes les plus ſuſpectes ſi grand, qu'on a peine à voir une connoiſſance bien claire de ce funeſte événement.

Relation de l'affaire de Calcutta.

Pendant que l'on travailloit à un Traité entre les Compagnies Angloiſe & Françoiſe, le Nabab de Bengale, irrité de la protection que le Gouverneur de *Calcutta* accordoit à un de ſes Sujets, & du refus, dit on, de payer certains droits qu'il prétendoit lui être dus, & par quelques autres raiſons, mit une nombreuſe armée ſur pied, & vint mettre brusquement le ſiège devant cette place, qui n'étoit nullement en état de défenſe. Mr D qui en étoit Gouverneur, & quelques autres des principaux, effrayés du nombre des ennemis, abandonnèrent d'abord la Forteresſe, & ſe réfugièrent à bord des Vaiſſeaux qui étoient dans la Riviere, emportant avec eux nos meilleurs effets & les Livres de la Compagnie. M. *Holwell*, qui commandoit en ſecond, ne ſuſſa pas, malgré cette déſertion, de ſe défendre courageuſement juſqu'à la dernière extrémité, avec le ſecours de quelques braves gens, & les reſtes d'une Garniſon foible. La défenſe la plus

Iuriſprude ne pouvoit ſauver une place, qui n'étoit pas en état de tenir contre un canon ſi puiſſant, & cependant on a accablé M. *Holwell* de toutes les plus malignes calomnies que la lâcheté, le crime & l'envie pouvoient inventer. Le Fort fut pris & la Garniſon miſe dans une priſon étroite, d'où M. *Holwell* & un petit nombre d'autres ſont ſortis, pour dépeindre la plus cruelle detreſſe à laquelle l'humanité ait peut-être jamais été expoſée. „ Figurez-vous, a-t-il dit, la ſituation & contrainte infâme malheureux, épuiſés par de continuelles fatigues, entaſſés les uns ſur les autres dans un eſpace de dix huit pieds, pendant une nuit d'entre les plus étouffante, dans le Bengale ayant à l'Eſt & au Sud, les ſeuls côtés d'où on pouvoit avoir de l'air, un mur, & au Nord un mur & une porte, du côté de l'Oueſt deux fenêtres, bien barrées en dedans, d'où nous pouvions à peine recevoir un peu d'air frais." Tel étoit le lieu où ces infortunées victimes paſſerent douze heures, ce qui ſeul ſuffit pour donner une idée de leur angoiſſe, ſans entrer dans un détail qui arracheroit des larmes aux plus inſenſibles, & qui toucheroit les cœurs les plus durs & les plus barbares (*).

Ce qui s'eſt paſſé dans le Bengale.

C'eſt ainſi que les affaires de la Compagnie tomberent du plus haut point de proſperité dans le dernier déſordre, & ſon credit en Angleterre ſouffrit de ſon malheur aux Indes. Mais il y auroit quelque choſe à rabattre de ces faits & recits, dont tout le monde ſe ſcandaliſe. Il ſuffit que par la bonne conduite de M. *Clive*, & du brave Amiral *Watſon*, ſes affaires furent bientôt rétablies, les établiſſemens qu'elle avoit ſur le Gange repris, & l'orgueil & la cruauté du Nabob parfaitement punies.

L'Amiral *Watſon* étant arrivé au Fort *Saint David* avec ſon Eſcadre, compoſée des Vaiſſeaux du Roi, *le Kent* de ſoixante-dix pieces, *le Cumberland* de ſoixante-ſix, *le Tigre* de ſoixante, *le Salisbury* de cinquante, & *le Bridgewater* de vingt-quatre, outre les Chaloupes & les Galiotes à bombes. La premiere expédition qu'on projetta, fut contre *Tulagee Angria*, fameux Chef Corſaire, qui depuis pluſieurs années infeſtoit le Commerce des Indes. Quand l'Amiral arriva, le Gouverneur de Saint David avoit eu avis que *Angria* étoit en négociation avec les Maharattes touchant *Geriah*, ce qui n'étoit nullement favorable aux affaires de la Compagnie, ce fut ce qui détermina l'Amiral à faire route de ce côté-là, après avoir pris à bord quelques Troupes de la Compagnie. En arrivant devant le Port, il ſe ſaiſit de la ville de Geriah, mais ſes murailles n'ayant fait aucune impreſſion, il partagea ſon Eſcadre en deux diviſions, pendant que les ennemis faiſoient grand feu de leurs batteries. Auſſitôt que les Vaiſſeaux furent en ordre de commencer à leur tour à faire un feu ſi terrible, qu'ils firent taire les batteries, & que l'Amiral fut en état de faire débarquer les Troupes. Les en-

Arrivée de l'Amiral Watſon aux Indes.

(*) Peu après ſon retour en Angleterre, M. *Holwell* publia en 1757 une ample relation de ce déplorable événement, dont il avoit été témoin & victime. Il prétendoit, qu'elle ne pouvoit porter que d'un côté ſuſpect des plus noirs ſentimens de l'humanité, dans la baſſe malice qu'il ſuppoſoit. Nous y avons reconnu le Lecteur, comme à la plûpart de ces gens-là la même écrite que nous venons d'indiquer.

Fortune de VI. Clive, et de quelques autres à Bengale &c.

mens ſe virent donc aſſaillis de tous côtés, & on les pouſſa ſi vivement qu'ils arborerent, le 13 de Février 1756, le Drapeau blanc pour capituler; mais l'Amiral, n'ayant pas jugé à propos de leur accorder les conditions qu'ils demandoient, recommença l'attaque avec tant de vigueur, qu'ils furent bientôt reduits à demander grace, & à ſe rendre à diſcretion. Parmi les priſonniers ſe trouverent la femme & un enfant d'*Angria*, ſon beau frere, & le Commandant en Chef de ſa Flotte. Les Anglois y trouverent dans la place deux cens pieces de canon, ſix mortiers de fonte, & une grande quantité de munitions de guerre & de bouche, l'argent & les autres effets montoient à la valeur de cent trente mille Livres ſterling. On ruina toute la Flotte d'*Angria*, qui conſiſtoit en pluſieurs grandes barques, un Vaiſſeau dans le Port, deux ſur les Chantiers, & un nombre de petites Bâtardes nommées *Gallivats*. Cela fit reprendre un peu courage à la Compagnie, & fit remonter les Actions, qui avoient baiſſé depuis que l'on avoit appris la perte de *Calcutte* (a).

L'Amiral Watſon & M. Clive font voile pour Bengale avec de nouvelles forces.

Au mois d'Octobre ſuivant, l'Amiral *Watſon* ayant pris à bord M. *Clive* & les Troupes de la Compagnie, fit voile pour le Bengale avec *le Kent*, *le Tigre*, *le Bridgewater*, *le Salisbury* & la Chaloupe *le Kings fisher*. Les efforts reunis de ces deux braves Officiers donnerent bientôt une nouvelle face aux affaires de la Compagnie. Le 5 de Décembre il jetta l'ancre dans la rade de *Balaſore*, au Royaume de Bengale, & ayant paſſé le Fanal de la barre, il remonta le Gange, & arriva le 15 à *Fulta*, où il trouva dans un fort triſte état, à bord des Vaiſſeaux de la Compagnie, le Gouverneur *Drake*, & ceux qui s'étoient ſauvés de *Calcutte*, avant la priſe de cette place. Après leur avoir donné tous les ſecours poſſibles, & avoir fortifié les Troupes de terre de toutes les recrues qu'il a pu raſſembler, M. *Clive* débarque avec ſon monde, pour attaquer le Fort de *Baſſadgia* par terre, pendant que l'Eſcadre le battoit du côté de la Riviere. Ce Fort fit très peu de réſiſtance, la Garniſon l'ayant abandonné une heure après la premiere attaque. Il étoit très bien ſitué pour pouvoir défendre la riviere, y ayant un bon Foſſé tout autour, mais il étoit mal pourvu d'artillerie, on n'y trouva que dix-huit canons depuis vingt-quatre juſqu'à ſix livres de balle, quarante barils de poudre, & des boulets à proportion.

Le premier de Janvier, *le Kent* & *le Tigre* jetterent l'ancre entre le Fort de *Tanna*, & un autre qui étoit de l'autre côté, & les ennemis abandonnerent l'un & l'autre avant que les Vaiſſeaux euſſent tiré un ſeul coup. On trouva, tant dans le Fort que à la batterie, quarante pieces de canon, parmi leſquels il y en avoit qui alloient juſques à vingt-quatre livres de balle, toutes bien montées, avec de la poudre & des boulets. Le paſſage pour *Calcutte* étant ouvert, l'Amiral prit la reſolution de ne pas perdre de tems pour l'attaquer, il continua donc à remonter la Riviere, laiſſant *le Salisbury* pour empêcher l'ennemi de reprendre les places dont il s'étoit emparé. Dans la nuit on envoya devant l'Eſcadre pluſieurs Chaloupes armées, pour brû-

(a) Voy. la Gazette publiée par autorité, du 6 de Novembre 1756.

brûler un Vaiſſeau & quelques Barques, qu'on avoit remplies de matieres combuſtibles, cette entrepriſe reuſſit auſſi heureuſement que les autres, & le lendemain matin M. *Clive* deſcendit à terre avec ſes Troupes & marcha vers *Calcutta*. La vue d'un feu ou tant de leurs compatriotes avoient ſi cruellement ſouffert, ranima le reſſentiment des Anglois que les Vaiſſeaux & les Troupes de terre l'attaquerent avec tant de courage & une entrepriſe ſi opiniâtre, que les Indiens ne pouvant y reſiſter, rendirent le Fort le même jour qu'on s'en fut approché. Les Vaiſſeaux ſouffrirent peu, il n'y eut que neuf matelots de tués, & vingt-un de bleſſés, la perte fut encore moindre parmi les Troupes de terre, n'y ayant pas eu un ſeul Officier de tué ou de bleſſé. On trouva dans le Fort quatre mortiers, quarante-ſept canons de différens calibres, & une grande quantité de toutes ſortes de munitions. De cette façon la Compagnie rentra en pleine poſſeſſion d'un Etabliſſement qui avoit coûté la vie à tant de braves gens.

Sommaire VI. *Calcutta ſe rend aux Anglois &c.* *Hugly pris & ſaccagé.*

Quelques jours après on prit avec auſſi peu de peine *Hugly*, encore plus haut ſur le Gange; mais ce ſuccès fut plus conſidérable, car on y prit le Capitaine *Dagel Camp ell*, Officier au ſervice de la Compagnie, diſtingué par les belles qualités, brave, libéral, humain, négligé dans ſa jeuneſſe de parens qui ne connoiſſoient pas ſon mérite, & élevé à la fleur de ſon âge à des emplois qui le chargeoient de l'amour & de la tendreſſe de tout le monde. Ce légier tribut de la reconnoiſſance, ou parens entendent d'autres éloges. Les Anglois trouverent à *Hugly* vingt pieces de canon de vingt-quatre livres de balle & au-deſſous, avec une grande quantité de munitions. Peu après on brûla & détruiſit la ville, de même que les greniers & les magaſins de ce qui mit le Nabob fort à l'étroit, & facilita les autres deſſeins de M. *Clive*.

M. *Clive défait le Nabob & le force à demander la paix.*

Cet Officier également brave & vigilant, non content de remettre la Compagnie en poſſeſſion de tous ſes Etabliſſemens, étoit reſolu d'humilier l'orgueil du Nabob. Celui-ci, voyant que deux Forts défendus par ſes Indiens étoient des digues trop foibles pour arrêter le torrent des armes de *Clive*, raſſembla une armée de dix-mille chevaux, & de quinze mille hommes de pied. Quoiqu'infiniment inférieur en nombre, M. *Clive* ne balança point à le combattre, & même à l'attaquer. Le 2 de Février, on apperçut à une petite diſtance du camp des Anglois l'armée du Nabob, qui marchoit vers la ville, ce qui obligea M. *Clive* de faire demander du renfort à l'Amiral *Watſon*, qui chargea le Capitaine *Warwick* de ſe mettre à la tête d'un detachement de cinq cens ſoixante neuf Matelots, & de le faire rendre promptement au camp. Le même jour à deux heures après midi, l'ennemi M. *Clive*, qui le trouva prêt à ſe mettre en marche, ayant ſes Troupes rangées en bataille. Les armées. Les Troupes du Roi & les Grenadiers formoient le centre, on donna au Capitaine *Warwick* & à ſes Matelots le flanc droit, l'artillerie, & les Cipayes la gauche formoient l'arriere garde. A trois heures M. *Clive* changea ſes diſpoſitions, & ſe mit à la tête, il avança dans cet ordre contre le Nabob, dont la Cavalerie attaqua bientôt l'avant garde. L'action devint générale avant que l'arriere-garde eût atteint le camp ennemi, ſur quoi M. *Clive* fit pointer l'artillerie contre le gros des ennemis, avec un ſuccès qui ſurprit l'in-

Section VI. *Ce qui s'eſt paſſé dans le Bengale &c.*

l'habileté de cette manœuvre. Le Nabob fut bientôt délogé, & chaſſé devant les Anglois victorieux, on fit une grande boucherie, cependant on ne remporta pas une victoire complette: les faites furent néanmoins à peu près les mêmes, car le Nabob fut obligé de demander la paix, & d'accorder à la Compagnie les Articles ſuivans

Articles du Traité.

„ I. On ne diſputera ni n'ôtera à la Compagnie Angloiſe les Droits & „ Privileges que le Roi lui a accordés par ſon *Firman*, & par les *Hurkullo-* „ *rum* envoyés de Dehli: on reconnoîtra & l'on maintiendra les immunités dont elle a joui en conſequence. Tous les villages, donnés à la Compagnie par le *Firman*, lui ſeront cedés, quoique les precedens *Subahs* les lui ayent refuſés; les *Zemindars* de ces villages ne ſeront ni révoqués ni deplacés ſans juſte ſujet. *Accordé*

„ II. Tous les effets qui paſſeront & repaſſeront dans le Pays, par terre ou par eau, avec le Sceau Anglois, ſeront exempts de tous droits, „ peages, ou autre charge que ce ſoit, de la part des *Choteys*, des *Gaul-* „ *vals*, des *Zemindars* & autres Officiers.

„ III. Tous les Comptoirs de la Compagnie, dont le Nabob s'eſt ſaiſi, „ ſeront rendus. On reſtituera de même l'argent, les marchandiſes & „ autres effets appartenant à la Compagnie, & à ſes Employés, dont le „ Nabob s'eſt emparé. Il dédommagera de tout ce qui a été pillé par „ ſes gens, en payant une telle ſomme qu'il trouvera juſte & raiſonnable. *Accordé.*

„ IV. La Compagnie pourra faire fortifier *Calcutta* de la maniere qu'elle „ le jugera à-propos, ſans oppoſition. *Accordé.*

„ V. La Compagnie aura la liberté de faire frapper des *Siccas* d'or & „ d'argent, du même poids & de la même fineſſe que ceux de *Muxudavad*, „ qui auront cours dans les Provinces.

Je conſens que la Compagnie faſſe frapper des Siccas, *de l'argent & de l'or, qu'elle importera.* Signé du Nabob.

„ VI. Le Traité ſera ratifié par la ſignature, le ſceau, & par le ſerment „ d'en obſerver les articles, non ſeulement du Nabob, mais auſſi de ſes prin- „ cipaux Officiers & Miniſtres.

„ *J'ai ſigné & ſcellé ces Articles devant Dieu.* (De la propre main du „ Nabob.)

„ VII. L'Amiral *Charles Watſon* & le Colonel *Robert Clive*, s'engagent, „ au nom de la Nation & de la Compagnie Angloiſe, de vivre en bonne „ intelligence avec le Nabob, de mettre fin à ces troubles, & d'être ſes amis „ tant qu'il tiendra & obſervera ces Articles."

Telles furent les conditions que la Compagnie obtint, par les vigoureuſes meſures de ces deux braves Officiers, qui conſtituerent tout avec une harmonie & un concert, qui montrent qu'ils étoient également ambitieux de gloire, & zelés pour les intérêts & pour l'honneur de leur Patrie.

La guerre entre la France & la Grande-Bretagne venoit de s'allumer en Europe & dans l'Amerique, après que les deux Cours avoient par de longues & ennuyeuſes negociations caché d'accommoder les différends, & de régler les prétentions de l'une & de l'autre Nation dans l'Amerique Septen-

trio-

trouble. Le tems fixé pour une ſuſpenſion d'armes entre les deux Compagnies étoit expiré, & les flammes de la guerre commencerent à ſe répandre par-tout. Hors quelques Français de Bengale, qui furent faits priſonniers de guerre, & échapperent de la cruauté avec laquelle *Cosseim* traitoit les malheureux qui tomboient entre ſes mains, on étoit perſuadé cependant de la conquête d'une Nation civiliſée & polie, on étoit perſuadé cependant de ſon dévouement, que toutes intrigues avoient fort encouragé le Nabab dans ſon entrepriſe, & qu'il en avoit reçu des ſommes d'argent & des munitions, pour l'exécuter. Toutes les diſpoſitions étant arrêtées de part des Indiens, l'Amiral *Watſon* & le Colonel *Clive* prirent la réſolution de tourner leurs armes contre les Français, & d'attaquer le Fort de Chandernagor, leur principal établiſſement dans le Bengale. Chandernagor eſt ſitué très-avantageuſement, & a été défendu en ce tems-là par une nombreuſe Garniſon de cinq cens Européens & de ſoixante Indiens, il y avoit cent quatre-vingt-douze pieces de canon parmi leſquelles il y en avoit pluſieurs de vingt-quatre livres de balle, trois mortiers, & une ſuffiſante quantité de vivres & de munitions. M. *Clive* avoit pour cette expédition ſept cens Européens, & huit cens Noirs ou Cipayes. Les Amiraux *Watſon* & *Pocock* commandoient l'Eſcadre, qui n'étoit que de trois Vaiſſeaux de ligne, & d'un Barque. *Clive* ſe rendit maître de tous les ouvrages extérieurs avant l'arrivée des Amiraux, à la réſerve d'une redoute, qui étoit entre le Fort & la Riviere, où il y avoit huit pieces de canon de vingt-quatre avec de balle, dont quatre étoient ſur la Riviere. L'Amiral *Watſon* avoit donné ordre à ſon Eſcadre que de prendre les devants pour couvrir les Chaloupes qui alloient au camp, ſuivit avec le reſte de l'Eſcadre avec toute la diligence poſſible. Le 18 de Mars 1757, à petite portée de canon de cette redoute de Fort Chandernagor, il trouva que les Français avoient fait tout ce que la prudence leur pouvoit inſpirer pour la bien défendre & pour fortifier dans le Canal deux Vaiſſeaux, une Chaloupe, une Galere, & une Barque ſans mats, à une petite diſtance du Fort, & que le canal étoit fermé à la Riviere avec deux mats unis de chaque côté couſus enſemble. L'Amiral ayant été obligé de couper les mats, & de tirer le Canal avant que d'avancer.

L'Amiral Watſon & M. Clive prennent Chandernagor ſur les Français, dont ils font priſonniers de Capitulation.

Le 14 d'Avril toutes les défenſes, de la Vaiſſeau qui étoit à l'avant ayant gagné la hauteur de la redoute, la fit bientôt taire, & obligea la Garniſon d'abandonner. Il n'y eut alors contre le Fort, & on ne tira plus. Le Capitaine ayant trouvé la Riviere tendue que M. *Clive* fut approcher, & trouva d'une hauteur de mâture convenable. L'Amiral hiſſa ſon Pavillon ſur le Drapeau blanc, en ordonna que le Fort ſe rendît, ou qu'on le canonnât. La Garniſon refuſa de prendre parti de guerre, mais les habitans de la Ville demanderent leurs priviléges, que les Jeſuites, le Directeur, les Conſeillers & les autres Européens de la Compagnie, ſe retirerent avec leurs effets, leurs habits & leurs ornemens d'Egliſe. Les Actes d'argent que on trouva dans le Fort n'étoient conſidérables, mais le plus grand avantage fut d'avoir enlevé aux Français leur principal établiſſement ſur le Gange. Toutes les opérations furent bien concertées, la priſe de quatre Forts importans ne coûta que quatre jours à ces braves Officiers, toutes les for-

SECTION VI. *Ce qui a été fait dans le Bengale depuis.*

ces du Nabob furent défaites le cinquieme jour. Telles furent les heureuses fuites de la prévoyance de la conduite, du courage & du courage

Avant que d'attaquer les François & de les reprendre contre *Chandernagor*, on avoit eu soin de s'assurer en faveur de tous les postes qui avoient appartenu auparavant à la Compagnie, pour humilier le Nabob par quelque grand coup, & pour l'empêcher par un Traité d'agir contre les intérêts de la Compagnie. Depuis le moment qu'il avoit signé, ce Prince avoit témoigné peu de disposition à tenir les Articles auxquels il avoit souscrit. Il étoit à la vérité fort libéral en promesses, mais très-lent à les accomplir, & cela dans des procédés si frivoles qu'il étoit évident qu'il n'aimoit pas la Compagnie. Effectivement il ne cherchoit que l'occasion de rompre tous les engagemens. M. *Clive* en apperçut bien, mais il prit le parti de dissimuler, jusqu'à ce qu'il eut abattu la puissance des François dans le Bengale, qui, toute petite qu'elle étoit, auprès de la plus formidable que fut alors le Nabob, lorsqu'il eut connoissance de leur commerce avec l'Amara *Hasem*, ne délibérerent entr'eux s'ils ne devoient pas recommencer les hostilités contre *Sourajah Dowla*, & le forcer à exécuter le Traité. Ce parti auroit eu bien des attraits & de grands dangers, si un fort heureux n'eut fait, dans les Ministres du Conseil, & M. *Watts* en particulier, profiterent avec adresse, n'eût assuré le succès.

Le Nabob refuse d'exécuter le Traité. Conférences entre les principales Officiers entre eux.

Le Nabob différant l'exécution du Traité, les affaires du Commerce étoient sur le même pied que si l'on n'avoit rien conclu. Les principaux de la Cour de ce Prince, connoissant son caractere perfide, observoient dans l'oppression du moment. Il avoit fait éprouver à ses Sujets le même traitement & la même mauvaise foi, qu'il avoit fait éclater avec tant de violence contre la Compagnie Anglo[illegible], & il continuoit toujours à l'inquiéter. Quelques-uns de ses premiers Officiers, voyant que l'on ne pouvoit vraisemblablement espérer de paix stable dans le Pays tant qu'il gouverneroit, commencerent par murmurer, & enfin proposerent de le déposer. *Jaffier Ali Khan* ou *Cawn*, un de ses principaux Ministres, homme de poids & d'autorité dans la Province, étoit le chef de la conspiration. Il communiqua son projet à M. *Watts*, qui tenoit le second rang dans le Conseil de Calcutta. *Watts* en informa le Conseil par les Lettres du 16 & du 28 d'Avril 1757. On pesa l'affaire avec toute l'attention & toute la circonspection possible, étant de la dernière conséquence, par les divers effets qu'elle auroit nécessairement sur le sort de tout le Commerce du Bengale. La conduite équivoque du Nabob, la violation des articles du Traité qu'il avoit souscrits en faveur de la Compagnie, le refus de recevoir Garnier dans Cassimbazar, la défense de faire passer aucun convoi de poudre, de plomb, des avances qu'il avoit faites à M. *Bussy*, Commandant des François à Golconde, de venir le joindre avec toutes ses Troupes qu'il pourroit, tout cela ensemble prouvoit suffisamment que *Sourajah Dowla* avoit dessein de recommencer les hostilités aussitôt qu'il se croiroit en mesure. On prit donc la résolution d'entrer dans le projet de *Jaffier Ali Cawn*, de l'appuyer ouvertement, & de mettre par-là les affaires de la Compagnie sur un pied stable & du-

double. Le Conſeil connoiſſant la capacité de M. *Clive*, & avoit toutes les raiſons de ſe fier à la conduite d'un Officier qui avoit donné tant de preuves de ſa valeur. On lui ordonna de ſe mettre en campagne, & l'Amiral reçut charge de faire garder *Chandernagor* par les matelots, ſi Cornet ſon de cette place renforça la petite armée de M. *Clive*. On lui donna encore un détachement de cinquante matelots avec leurs Officiers, pour ſervir de Canonniers, & on plaça au deſſus de *Hugly* un Vaiſſeau de vingt pieces, pour maintenir la communication entre l'armée & la Fleete.

Section VI. Ce que c'eſt que la province de Bengale.

Le 19 de Juin, un Parti qu'on avoit détaché à ce deſſein, s'empara de *Cutwa*, Fort & Ville ſituez du côté de la Riviere, qui forme l'Iſle de *Caſſimbazar*. L'armée y fit halte pendant deux jours, pour attendre des nouvelles de *Jaffier Ali Cawn*, mais n'en ayant point reçu, M. *Clive* mit ſes Troupes en mouvement le 22, paſſa la Riviere & la traverſa en bataille au Nabob avec ſes ſeules forces. L'armée de *Suiajud Dowla* étoit de vingt-mille combattans, outre cinquante François, qui dirigeoient l'artillerie, & étoit du parti des Conjurez. Mais la bonne fortune de M. *Clive* le ſuivit encore, il remporta la victoire très promptement & avec peu de perte. Cinquante pieces de canon & tout le bagage du Nabob tombérent entre les mains des Anglois. Il y a de l'apparence cependant que la victoire auroit été diſputée davantage, ſi *Suiajud Dowla* n'eût été découragé par la trahiſon de ſes Officiers & par la lâcheté de ſes Troupes, qui furent ſaiſies d'une terreur panique, quand elles apprirent la conſpiration qu'on avoit tramée.

M. Clive défait les armées.

Après la défaite le Nabob ſe retira ſecrettement, comme firent auſſi *Meaniſe*, ſon premier Miniſtre, & *Mamed Chamid* un de ſes Generaux, par conſequent on n'eut pas à la ſuicte de leurs Troupes. *Jaffier Ali Cawn*, qui ſe hâtoit extrêmement, entra dans *Muxadavat*, Capitale de la Province, avec une armée de ſes amis & de ſes vrais Alliez. On avoit reglé d'avance qu'*Ali Cawn*, qui étoit d'une famille Turque de la meilleure dans la Province, ſuccederoit à la Dignité de Nabob. Le 28 de Juin M. *Clive* en reçoit, en ſe rendant au Palais, les marques de l'autorité, & il reçut les hommages des perſonnes de haut rang en qualité de Nabob des Provinces de Bengale, de Bahar & d'Orixa. Le 30, on fit proclamer le jeune Nabob, *Jaffier Ali Cawn* ſe trouvant alors à Caſſimbazar, alla le joindre avec tous ſes Européens. Le 4 du mois ſuivant il fut couronné par ordre de *Jaffier Ali Cawn* ſon ſucceſſeur, qui accorda généreuſement à ſes Alliez des recompenſes & des immunités, qui prouvoient également ſa reconnoiſſance & ſon habileté.

Il donne à Ali Cawn la Dignité de Nabob, & ordonne à tous ceux qui ſont dans la Province de le reconnoître pour tel.

C'eſt ainſi qu'une poignée de monde fit dans l'eſpace de deux jours cette grande révolution dans les affaires de la Compagnie, & dans un des plus riches Royaumes de l'Aſie, le Commerce fut rétabli, même au delà de ce qu'il avoit jamais été, les Anglois ſe trouvérent délivrés par-là d'un Tyran, prêts à être fidéles à ſes engagemens, tous ceux qui avoient ſouffert à Calcutte furent dédommagez de leurs pertes, autant que l'argent pouvoit le faire, les Soldats & les Matelots recompenſez au delà de tout ce qu'ils pouvoient eſpérer pour le zéle & le courage qu'ils avoient témoignez, & les François en-

Retour de la proſperité du Commerce.

fin

Section VI. *Ce qui s'eſt paſſé dans le Bengale &c.*

tierement chaſſés du Bengale & de ſes dépendances. On pourroit mettre en queſtion, ſi toutes les grandes Puiſſances de l'Europe, engagées dans une guerre qui a déja fait couler des torrens de ſang, & coûte tant de millions, recueilliront enfin autant d'avantages ſolides, que la Compagnie Angloiſe des Indes a fait avec deux-mille hommes, dont les deux tiers étoient des Indiens, ſous la conduite de M. *Clive*, dont la poſterité lira les exploits militaires avec étonnement, & dont l'envie, la jalouſie & la malignité des contemporains ſont forcés d'admirer les talens.

Mort de l'Amiral Watſon.

La joie de la Nation & de la Compagnie en particulier fut bien tempérée par la mort de l'Amiral *Watſon*, qui fut la victime du mauvais air d'un Pays, où il s'étoit acquis la réputation d'Officier fidele, diligent & brave, & celle d'*homme de bien* (*). A cette perte très-réelle ſe joignit celle de *Vizagapatam*, que les François aſſiégerent & prirent; la Garniſon compoſée de cent-trente Européens & de deux-cens Cipayes, fut faite priſonniere; le Gouverneur n'avoit pas laiſſé de ſe défendre en fidele Serviteur de la Compagnie, mais qui n'entendoit point la guerre.

Traité avec le Nabob.

Voici la Traduction du Traité fait avec *Jaffier Ali Cawn Bahader*, écrit & ſigné de ſa propre main.

„ Devant Dieu & devant ſon Prophete. Je jure d'obſerver les articles de „ ce Traité, conclu avec l'Amiral *Watſon*, le Colonel *Clive*, le Gouverneur „ *Drake*, M. *Watts* & le Conſeil Anglois de *Calcutta*.

(Signé)

MEER MAHMUD JAFFIER CAWN BAHADER.

L'Eſclave d'

ALLAM GEER MOGOL.

„ 1. Je conſens & ſouſcris à la Convention & au Traité fait avec le Na„ bob *Sulajud Dowla*.

„ 2. Les Ennemis des Anglois, tant Européens qu'autres, ſont auſſi les „ miens.

„ 3. On remettra aux Anglois tous les Effets & les Comptoirs des Fran„ çois qui ſont dans les Provinces de Bengale, de Baher & d'Orixa; & „ on ne permettra jamais aux François d'avoir aucun Etabliſſement, quel „ qu'il ſoit, dans ces Provinces.

„ 4. Je donnerai une *Couroure* de Roupies, pour indemniſer la Compa„ gnie des pertes qu'elle a faites à *Calcutta*, & des depenſes qu'elle a été „ obligée de faire pour ſe remettre en poſſeſſion de ſes Etabliſſemens.

„ 5. Je donnerai cinquante *Laks* de roupies pour indemniſer les habitans „ Anglois qui ont ſouffert à la priſe de *Calcutta*.

„ 6. Je

(*) Le Vice-Amiral *Watſon* fut enterré le 17 d'Août, ſon corps fut accompagné de tous ſes Officiers, qui le pleurerent comme un pere, & de tous les habitans du lieu, qui lui ont élevé un aſſez beau monument.

„ 6. Je donnerai vingt *Laks* de roupies pour indemniſer les *Jantons*, les *Maures* &c. de ce qu'ils ont perdu.

„ 7. Je donnerai ſept *Laks* de roupies aux *Arméniens* de *Calcutte*, qui ont ſouffert par la priſe de cette place. L'Amiral, le Colonel & le Conſeil feront le partage de ces ſommes (*).

„ 8. Je céderai à la Compagnie les terres qui ſont autour de *Calcutte*, en-deçà du foſſé de Mahuratte, qui ſont a-preſent poſſedées par les autres *Zemindars*, & celles qui ſont ſix-cens verges au-delà à la ronde.

„ 9. La Compagnie jouira des terres qui ſont au Midi de *Calcutte* juſqu'à *Culpée*, & elles ſeront ſous ſes ordres & ſous ſon Gouvernement: les Anglois payeront au Tréſor du Roi les redevances de chaque diſtrict qui s'y trouve.

„ 10. Toutes les fois que je demanderai les Troupes Angloiſes pour mon ſervice, leur paye & les autres dépenſes néceſſaires ſeront à ma charge.

„ 11. Je ne bâtirai point de nouveaux Forts proche de la Riviere, depuis *Hugly* juſqu'au bas.

„ 12. J'exécuterai les Articles énoncés ici, auſſitôt que je ſerai établi *Subah* des trois Provinces.

„ Daté du 15 de la Lune de *Ramazan*, la quatrieme année du préſent Regne (a).

Il paroît par le dernier article que ce Traité fut ſigné & ſcellé avant que M. *Clive* ſe mît en mouvement avec ſes Troupes, & avant que le Conſeil fît aucune démarche pour favoriſer le deſſein d'*Ali Cawn* de dépoſer le Nabob. Outre les ſommes ſtipulées par le Traité, le nouveau Nabob fit préſent à l'Armée & à la Flotte de cinquante *Laks* de roupies, ce qui joint au pillage du camp de Nabob, mit le moindre Soldat & le moindre Matelot à ſon aiſe. Pour ce qui eſt de la perte du Fort *Saint-David* en dernier lieu, & du combat entre l'Eſcadre de l'Amiral *Pocock* & la Flotte Françoiſe, les Relations que l'on en a ſont trop imparfaites pour mériter place dans l'Hiſtoire.

Ce qui s'eſt paſſé dans le Bengale &c.

On a vu ainſi l'établiſſement & l'origine de la Compagnie & du Commerce des Indes Orientales ſous la Reine *Elizabeth*, ſes progrès en conſéquence des reglemens faits, & des privileges accordés par les Succeſſeurs; les viciſſitudes auxquelles ſes affaires ont été expoſées, tant par les efforts de ſes ennemis, Indiens, Portugais, Hollandois & Portugais, que par la négligence, l'avarice, l'orgueil & la mauvaiſe conduite de ſes Gouverneurs & de ſes Employés aux Indes, & plus encore par les artifices des Miniſtres, qui lui ont arraché de prodigieuſes ſommes pour des privileges, qui étoient toujours pre-

(a) Gazette du 14 Février 1758.

(*) Un *Cawnore* fait cent *Laks*, & chaque *Lak* fait douze-mille-cinq-cens Livres ſterling. D'ſorte que toutes ces ſommes enſemble montent à deux millions, deux-cens-deux-mille-cinq-cens Livres ſterling, auxquels il faut ajouter encore ſix-cens-vingt-cinq-mille Livres ſterling, données à l'Armée & à la Flotte. Rem. du Trad.

Livre VI. Observ. sur l'état présent de la Compagnie Angloise des Indes.

precautez. On a vu aussi l'état florissant où elle a été depuis le tems que fut importante, & [illegible] qu'elle a rendus au Gouvernement, engageant tout le Corps du Parlement à la protéger sous la protection. Enfin on a vu le détail [illegible] principalement à [illegible] de la fin de cette même, où l'on a vu [illegible] les Directeurs.

Après la réduction de Madras, à la Paix générale [illegible] de la Chapelle, les affaires ont été très-différentes jusqu'à la malheureuse affaire de Bengale, dont nous venons de rapporter les circonstances. Nous retrouvons de bon heur, qu'après que Amiral d'Aché & M. Clive eurent mené Angria [illegible] avant la perte de Calcutte, la Compagnie donna dix pour cent de son Capital, de sorte qu'il y a peu d'exemples que les profits d'une [illegible] aient été si grands. Il faut attribuer aux glorieux succès qui ont couronné les armes du brave & heureux Clive. Nous n'avons pas à [illegible] quelle influence [illegible] a eu sur les Affaires de la Compagnie dans la guerre qui finit par la Paix d'Aix-la-Chapelle. La Compagnie fut amplement dédommagée de la perte de Madras par la prise de la Marine de France, & par l'entière interruption du Commerce de la Compagnie Françoise aux Indes, pendant les trois dernières années de la guerre, où les cent un vaisseaux dans leur entrepôt, entre autres le principal établissement, & dans la baie de Bengale, leur Commerce a été gagné gratis. Le profit de la perte de Madras entre dans la somme d'un million, & tout l'avantage que leur revint de la défaite de l'Amiral Boscawen [illegible] à [illegible] tant d'une ville, que cette [illegible] la mettoit à [illegible] pour le Commerce. Enfin on [illegible] pas que pendant [illegible] guerre, & depuis que M. Dupleix prit les Vaisseaux de la Chine, [illegible] Dutch de Barcelone, a fait revenir l'Europe, ou partis pour les Indes plus de trente autres Vaisseaux François pour le Commerce. Quelque apparence [illegible] que les François parussent avoir sur la Côte de Coromandel, il est évident par les Livres de la Compagnie de France que les Indes et [illegible] leur donnoient, & que le Commerce [illegible] à la fin une [illegible] de guerre de plus [illegible] très-malheureuse [illegible] de [illegible] qu'elle a fait guerre [illegible] parce qu'ils [illegible] de la faveur d'Europe à [illegible] aux Indes. [illegible] ces circonstances [illegible] considérables [illegible] acquises par la Compagnie Angloise, qui pendant tout le cours de la guerre a continué d'envoyer aux Indes, [illegible]. Le Commerce [illegible] pour les Anglois [illegible], [illegible], qu'il [illegible] cher, [illegible] qu'il n'est plus cher. [illegible] [illegible] des [illegible] du Roi pendant la guerre, qui durant [illegible] qu'elle n'eut fait des dividendes de dix pour cent, qui auroient étonné tous les Marchands de l'Europe.

Avec [illegible] [illegible] de la Compagnie Angloise depuis [illegible] [illegible], d'une manière plus [illegible] plus [illegible] [illegible] qu'aucune [illegible] pourroit faire, nous allons faire connoître [illegible] de [illegible] de cet opulent Corps. Et comme nous espérons que le Lecteur a trouvé quelque [illegible] de cette narration [illegible], il en rejette

ra la faute ſur le deſir que nous avons eu de ne rien omettre. Si pluſieurs des faits ſont languiſſans, ils ſont neceſſaires, quoique peu ſuſceptibles des embelliſſemens hiſtoriques. L'Hiſtoire du Commerce demande de petits détails, & le recit de pluſieurs événemens civils, qui paroîtroient ſuperflus dans l'Hiſtoire generale d'une Nation. Dans le cas préſent la Compagnie des Indes fait un Corps ſeparé, & à quelques egards diſtinct de la Nation, mais dont cependant la proſperité ou les diſgraces ſont etroitement liées avec le Bien public. Il n'eſt donc gueres poſſible de la placer dans un point de vue bien frappant, & d'en rendre l'Hiſtoire fort agreable, nous croirons avoir rempli ſuffiſamment nos engagemens, & mérité l'approbation de ceux qui liſent pour s'inſtruire plutôt que pour s'amuſer, ſi nous l'avons rendue utile.

Sommaire VI. *Ce qui eſt particulier dans le Bengale &c.*

SECTION VII.

Deſcription de tous les Etabliſſemens de la Compagnie, la nature du Commerce qui s'y fait, & les marchandiſes qu'on y importe & que l'on en exporte: les appointemens des Gouverneurs & des autres Employés; les mœurs, les coutumes & la religion des Naturels; les monnoyes, les poids & meſures dont ſe ſert la Compagnie, ou les droits qu'elle paye, avec pluſieurs autres particularités.

Sommaire VII. *Deſcription des Etabliſſemens de la Compagnie &c.*

LE premier en ordre des Etabliſſemens de la Compagnie eſt à *Mocha*, ville ſituée à l'entrée de la Mer Rouge, au treizième degré, onze minutes de Latitude Septentrionale. Cette Place, qui n'étoit qu'un village de Pecheurs peu connu, eſt devenue en moins de deux ſiecles une ville floriſſante, & le centre du Commerce de toutes les Indes à la Mer Rouge. Le Commerce y fut tranſporté d'*Aden*, en conſéquence de la prophetie d'un Sheyk, fort reſpecté du Peuple. On rapporte que cet homme prédit, que cette ville deviendroit en peu de tems un lieu de grand commerce, nonobſtant les déſavantages de ſa ſituation. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que le Commerce y fleurit. *Mocha* eſt proche de la mer, dans une grande plaine aride & ſablonneuſe, où l'on ne trouve point de bonne eau juſqu'à vingt milles de la ville. Celle que l'on boit, vient de *Moſa*, & coûte autant que la petite biere en Angleterre. On croit que l'eau qui eſt plus proche de la ville, engendre le ver que les Naturaliſtes appellent *Dracunculus*. Il s'engendre généralement dans les parties charnues & muſculeuſes du corps, & il ſe manifeſte ordinairement aux cuiſſes & aux jambes, avec une grande inflammation, & une douleur aigue. Les Naturels s'en gueriſſent, en le tirant doucement avec de petites pincettes dès qu'il paroît ſur la ſuperficie de la peau, & on tire la longueur d'un pouce en vingt-quatre heures, on le roule ſur un tuyau de plume de poule, ou ſur quelque choſe de ſemblable: il faut le tirer avec beaucoup de précaution, parcequ'il y a du danger à en laiſſer la moindre partie dans la playe. Cet animal eſt extrêmement vif, & reſſemble fort à une corde fine de violon, il a environ deux pieds & demi de long. Nous en avons vu il n'y a pas longtems un chez un célebre Naturaliſte de notre Pays, qui eſt

Deſcription de Mocha.

Chapitre VII. Description de Mocha, ville de la Province d'Yemen.

parfaitement conforme à la description du Capitaine *Hamilton*, & à celle du fameux *Lemaire*.

La ville de *Mocha* est grande, mais mal fortifiée. Les édifices sont élevés & assez réguliers, ayant une belle vue du côté de la Mer. Les minarets de plusieurs Mosquées la perdent dans les nues, & on les découvre à une grande distance. Les marchés sont bien pourvus de bœuf, de mouton, d'oyes, de chevreaux, de chair de chameau & de gazelle, de poules ordinaires & de poules de Guinée, de perdrix & de pigeons. La mer fournit aussi abondance de poisson, mais il n'est pas de bon goût, ce que quelques-uns attribuent à l'extrême chaleur du climat, & à la nature des alimens dont les poissons se nourrissent. On y trouve quantité de fruits, tels que des raisins, des pêches, des abricots, des coings & des pommes, quoiqu'il n'y ait dans les environs presque de la ville ni arbres, ni buissons, à la réserve de quelques palmiers. Souvent il se passe deux ou trois ans sans qu'il pleuve, & l'on a tout au plus une ondée ou deux par an. Il est vrai que dans les montagnes à vingt lieues de *Mocha*, la terre est humectée tous les matins par une jolie rosée, ce qui rend ses vallons fertiles en bled & en fruits du Pays.

Le Roiaume de Perse & de la Ville est Mahométane, & ses habitans sont rigidement superstitieux, quoique leur principale occupation soit le commerce. Les Roiaumes, car l'Imperatrice Sultane étend sa puissance partout, en Arabie & *Mocha*. Ils observent rarement leurs promesses, quoiqu'en les faisant ils paroissent Dieux de la façon la plus solennelle, & le Juge fait gouverner un discours contre la corruption, dans le même moment qu'il tend la main pour prendre un présent. Le vol & la piraterie sont des vices qui y sont à la mode, comme la fourberie, l'adultere & l'yvrognerie le sont dans certaines villes d'Europe. Quoique prudent, & en jugeant par l'air grave des gens, on dit qu'ils ont tout l'esprit d'un enfant.

Les Compagnies Angloise & Hollandoise y ont d'assez belles maisons, mais leur état ne répond pas à la grandeur qu'elles entretenoient dans quelques autres de leurs Etablissemens. Les Anglois y sont fort caressés, & font un prodigieux commerce en caffé, myrrhe, aloès, fleurs séchées, séné, bitume de Judée, gomme d'Arabie, manne, huile de Cabaou & autres drogues. Le seul inconvénient qu'il y a, c'est qu'ils sont exposés aux avanies & aux vexations des Princes Arabes, car les droits pour le Roi sont modiques, étant fixés à trois pour cent pour les Européens.

Quant aux Monnoyes de *Mocha*, celle qui a le plus de cours est le *Cassiffe*, dont on a vu la valeur. On donne depuis cinquante jusqu'à quatre-vingt pour un sequin, qui n'est qu'une espece imaginaire, & qui n'est employé que pour fixer le prix de vingt sous & demi pour cent plus bas que l'or d'Espagne. Le nombre des poids est infini suivant les choses qu'on a dessein de peser. On en a vu de *Banian*, de *Mogol*, d'*Amadabad*, d'*Agra*, de Perse, de Turquie & d'argent de Chine.

Port de Gomron.

Gomron, ou, comme les gens du Pays l'appellent, *Bander Abassi*, ou le Port de mer d'*Abassi*, est un second Etablissement de la Compagnie. Cette ville, que

(g) *Hamilton* Vol. I. p. 108.

qu'il est au vingt-septieme degré, quarante minutes de Latitude Septentrionale, est redevable de sa richesse & de sa grandeur à la destruction d'Ormus, & à la chûte de l'Empire des Portugais dans les Indes Orientales. Elle passe aujourd'hui à juste titre pour une des villes les plus marchandes de tout l'Orient. C'est *Shah Abbas* qui la fait bâtir, & il y en a qui croyent que c'est de lui qu'elle a pris le nom de *Bander Abassi*, ce qui signifie *le Port d'Abbas*. Nous laissons au Lecteur à décider lequel des étymologistes est le plus raisonnable. Elle est située sur une Rade, à quatre lieues environ au Nord de la pointe orientale de l'Isle de Ormus, & à trois lieues de la terre-ferme d'Orient. On dit que c'étoit autrefois un village de Pêcheurs, peu considérable avant que *Shah Abbas* y eût fait bâtir (*). Les Anglois commencerent à y trafiquer vers l'an 1615, *Shah Abbas* leur ayant accordé, en considération des services qu'ils lui avoient rendus contre les Portugais, la moitié des Douanes du Port. Cette concession fut confirmée par un *Firman*, & on y mit exactement pour ce que les Anglois négligeroient de remplir leur engagement, sur quoi ce droit fut réduit à mille *Tomans* par an, c'est à dire à trois mille trente-trois livres sterling, qui ont été mal-heureusement, il peut être la Compagnie n'en retire-t-elle aucun profit des Douanes. La situation est admirable, on y manque presque de tout ce qui peut contribuer à l'agrément & même aux commodités de la vie. La rade est grande, & entourée d'une muraille du côté de terre, mais elle tombe en ruine en divers endroits, parce qu'on néglige de l'entretenir. Du côté de la mer il y a trois petites Portes, qui ont chacune cinq canons, une plate-forme, sur laquelle il y en a huit, & un château, où il y a trente-cinq gros canons, pour défendre la ville & la rade contre les attaques d'un ennemi par mer. La plupart des murailles sont en mauvais état, les unes à moitié démolies, les autres sont comme un monceau de ruines, enfortes qu'un étranger croiroit que la ville a été saccagée de fraîche par des Barbares: on n'y apperçoit cependant aucun vestige des ruïnes qu'y firent les Portugais. Les Banians & les boutiques sont généralement occupées par les Banians, dont les maisons sont en bon ordre. Quand on demanda aux Banians, pourquoi les Persans sont si négligens à réparer des édifices que leurs ancêtres ont élevés à si grands frais, ils répondirent, *que c'est par crainte, pour ne point faire voir leurs richesses de peur d'être pillés*. Les murailles des meilleures maisons sont de pierre, mais on bâtit communément de terre & de limon. Plusieurs ont au haut une machine pour rafraîchir l'air dans toute la maison, qui est une espece de ventilateur, elle est de bois & en forme de cône. On les appelle *Badgirs* à vent, elles servent non seulement d'ornement aux maisons, mais à la commodité & à la santé dans la saison des grandes chaleurs.

Les plus mauvais mois sont Avril & Mai vers la fin de l'équinoxe du Printemps, & Septembre & Octobre dans l'Automne. On y est mal pourvû de

Section VII. *Description de cette Ville, & Etablissement & Progrès de la Compagnie Angloise.*

(*) Le Capitaine Hamilton dit que les Portugais lui ont donné le nom de Gamboon ou Gamboong, par dérision, à cause de la quantité de chevaux que l'on prend sur la côte. Un appellation ne peut pas plus mal convenir. L.

(*) Hamilton Vol. 2. p. 190.

Partie VII. *Diſcription des Etats du Roi de Perſe & de la Compagnie &c.*

de poiſſon & de mouton. Le riz vient des Indes, & le bled y eſt ſi abondant, que les pauvres gens vivent principalement de pain & de dates. Le pain eſt un mets des perſonnes riches. Ce quartier de la Perſe abonde en fruits délicieux, on y a quantité d'abricots, de pêches, de grenades, de poires, de mangues, de raiſins, de guaves, de coins, & de melons d'eau, & tous ces fruits ſont excellens. Les abricots ſont pourtant peu ſains, & dangereux quand on en mange trop, ce qui fait que les Perſans les appellent *la mort aux François*, parce qu'il en coûte ſouvent la vie aux Europeens pour n'avoir pas connu le danger.

Mais le fruit le plus particulier à ce Pays & à l'Arabie, c'eſt la date. L'arbre qui le porte croît à peu près comme le Cocotier, il a ſeulement les branches plus courtes. Le fruit pend à de petites rejettons, au haut de l'arbre au deſſous des branches. il paſſe pour délicieux & pour fort ſain quand il eſt mûr. On le juge bon à cueillir, quand il commence à devenir tendre ſur l'arbre. mais les dates que l'on a deſſein de vendre ſe cueillent plûtôt, & on les met toutes humides en monceaux, enſuite on en fait des balles du poids de cent livres, car leur jus qui ſe caille ſi l'on les conſerve.

Ces commodités ſont plus que contre-balancées par la rareté de l'eau douce, que les habitans tirent d'*Aſſora* (a) (*), village qui en eſt à ſept milles, car il n'y a pas une fontaine ni un ſeul puits dans la ville. Les Gens de diſtinction ont toujours un chameau, qui ne ſert qu'à apporter de l'eau fraîche & bonne. Le Capitaine *Hamilton* prétend que une des cauſes qui contribuë à rendre l'air de Gombron ſi mal ſain, c'eſt qu'il y a une haute montagne au Nord, qui reflechit les rayons du Soleil de maniere que l'air en eſt ſi embraſé, de ſorte que pendant deux ou trois mois de l'année le ſejour de cette ville eſt inſupportable. Auſſi les gens riches ſe retirent ils dans les montagnes, pour paſſer les chaleurs de Juin, Juillet & Août. La mer même ſe reſſent de l'ardeur de l'air, de maniere qu'elle donne une odeur auſſi deſagreable que celle de cadavres pourris, qui eſt encore augmentée par la quantité de coquillages que les vagues jettent ſur le rivage, de ſorte que les exhalaiſons puantes nuiſent à la vûë & à l'odorat, & ſont encore moins ſupportables que celles de l'eau douce d'*Aſſora*.

A environ dix milles d'*Aſſora*, il y a au pied de la montagne dont on a parlé, un lieu nommé *Minao*, où l'on trouve des bains froids & chauds, qui guériſſent toutes les maladies hypochondres, les rhumatiſmes & d'autres maux. On n'en boit point, parce que l'eau en eſt trop amere, mais on en porte en petite quantité. Les Anglois ont à *Aſſora* une maiſon de plaiſance & des jardins, ou de ſe retirent quelquefois. Ils y ont planté un bon nombre d'orangers de Seville, qui quoiqu'étrangers au Pays, y viennent parfaitement. Ces arbres, dont il y a des bocages entiers, ſont toujours verds,

(a) *Lodyer*, Ch. 8 *Hamilton* Vol. I. C. 9.

(*) Le Capitaine *Hamilton* dit que ce lieu eſt à quatre milles de Gombron, mais M. *Lodyer* dit qu'il n'en eſt qu'à ſept milles, & les meilleurs Géographes ſont d'accord avec lui. Chardin, qui a été ſur les lieux, appelle ce village *Ilo*, & dit qu'il eſt à cinq lieues de Gombron, ce qui approche aſſez plus de la diſtance marquée par *Lodyer*. *Voy. en Perſe T. III. p. m. 231. Rem. du Trad.*

verds, & chargés en tout tems de fleurs, de fruits murs & verds. Il y a aussi des etangs d'eau douce fort belle, en un mot tout ce qui peut contribuer à moderer la chaleur du climat, & rendre la vie commode & agreable.

Section VII. *Description de Gombron.*

Pour en revenir à la ville de *Gombron*, elle est extrêmement peuplée, à cause du prodigieux commerce que les Anglois & les Hollandois y font, aussi bien que les gens du Pays. Les François y avoient autrefois un Comptoir, mais une revolution arrivée dans les affaires de leur Compagnie les obligea de rappeller leurs Employés. Le Comptoir ou la Loge des Anglois est proche de la mer, à quelque distance de celle des Hollandois, c'est un beau batiment neuf, fort commode. Les plus grands profits de la Compagnie consistent dans le fret de ses Vaisseaux; comme les naturels n'ont pas un seul bon Vaisseau à eux, & qu'ils n'entendent rien à la navigation, ils chargent leurs marchandises pour Surate & pour les autres lieux des Indes sur les Vaisseaux Anglois & Hollandois, à un prix exorbitant. Les marchandises qu'on tire de Gombron sont des vins de differentes sortes, des raisins, des amandes, des prunelles, des dates, des pistaches, du gingembre, des soies, des tapis, des cuirs, plusieurs sortes de gommes, & de drogues pour la Medecine. La plupart viennent par Caravanes de Caramanie. La Compagnie Angloise a un petit Comptoir dans cette Province, principalement pour la laine dont se servent les Chapeliers. Il n'y a pas longtems que la Compagnie avoit formé le projet de transporter quelques chevres de ce pays à l'Isle de Ste Helene, mais on ignore si cela a reussi. La toison de ces animaux est épaisse, longue, d'une couleur rougeâtre, & douce comme de la soie.

Mœurs

Quoique les Anglois ne payent point de droits, le *Shabander* tient pourtant un Officier à leur Loge, qui examine tout ce qui s'y débarque & delivre aux Marchands, dont il tire ordinairement un present, pour n'être pas exposés aux embarras qu'il pourroit leur causer. Tous les principaux qui negocient avec la permission de la Compagnie jouissent des mêmes privileges, en payant deux pour cent à la Compagnie, un à l'Agent, & un au Courtier.

Quand il arrive un Vaisseau, le *Shabander* envoie sa chaloupe à bord, pour s'informer d'où il vient, en quoi consiste sa cargaison, & à qui il appartient, si l'on veut avoir recours à sa protection, pour n'être atteint aux privileges de la Compagnie, il ne manquera pas d'accompagner haut pavillon de toute la cargaison, comme il a paru par la conduite envers les *Interlopers* pendant les demeles des deux Compagnies (*). Delà vient que la plupart des

Mars

(*) Dans l'Etat du Commerce des Indes de M. *Lockyer*, on trouve l'exposé que nous a voulu donner des prétendus griefs de la Compagnie. Cet Auteur écrivoit en 1711, & depuis ce tems il est arrivé bien des changemens importans. Cet exposé est tiré d'un article de l'Agent & du Conseil.

„ Le Chevalier *Nicolas Waite*, Général des Indes &c. & le Conseil de Bombay, nous „ ayant établis Agent & Conseillers pour diriger en Perse les affaires de l'honorable Com„ pagnie des Indes Orientales, en vertu de pouvoir en nous à ce donné & en nom de „ cette Compagnie & de nos Souverains Maîtres, dont nous sommes les très-obéissans, & sous „ l'ordonnance que les Régimens nous seront obligés par tous les Sujets de la Grande„ Bretagne, indépendamment des privileges de la Compagnie des Indes, & jouissant de l'avan„ tage & de la protection de la Maison dans cette ville de Gombron, jusqu'à ce que ne „ soient

Autres Priv. de la Compagnie des Indes de la Compagnie Ang.

Marchands auront moyen trafiquer sous la protection de la Compagnie, empêchant quelques inconvenients qu'il y a pour eux. Il y a si longtemps qu'les Em-

Bourse changée, ou qu'il en fut déjà autrement par la très-honorable Compagnie, ou par son Général & son Conseil à Bombaye

" Si quelques uns au service de la Compagnie porte dans leur des marchandises ou en quelque sorte appartenant aux Armateurs ou à d'autres gens du Pays, ou à des étrangers pour transiter sous leur nom au Douanes du Roi de Perse sans coût d'abord à argent, à Bombay, il y aura rien que fait d'une plus dangereuse conséquence, & plus propre à faire perdre à la Compagnie ses privileges dont elle a eu depuis tant d'années & que la rend très ombrageuse à observer. Si les Capitaines des Vaisseaux de la Compagnie ou de Vaisseaux particuliers quelquefois ou à d'autres par entière par leur permission ou par connivence, portent des marchandises affirmés qu'il a Douane sous déclarer que nous prendrons contre eux de tous les dommages que la Compagnie en pourra recevoir. & nous requérons encore tous les étrangers de cette Nation se Général & se Conseil de Bombay y avec toute la force qu'il nous sera possible, & que le demandent les mêmes loyers & alliances mêlé ensemble.

" II. Comme un droit que la Compagnie exige ici a accordé par la cinquième partie de ce que l'on paye au Mahométan nous demandons que les Vaisseaux particuliers Anglois qui viendront relâcher en Perse déchargeant leurs marchandises dans la Maison de la Compagnie à Gombaron & en cette sorte sous de Perse où ils devront nécessairement payer des droits parceque ce nouveau retour par exposerait la Compagnie au même inconvénient. En partie elle, on ne pourrait être regardée par le Général de Bombay les Gouverneurs dans l'Inde le Président des Indes & par nous ici que comme des ennemis déclarés du Commerce de la Grande Bretagne & la Compagnie a procédera contre eux avec toute la rigueur que la Charte le permettra & leur toute l'étendue de l'Acte qui les affecte le Commerce exclusif des Indes. & des marchandises appartenant à des Anglois ne sont pas portées en premiere instance à la Douane nous nous en tiendrons à les envoyerons à Bombay, pour y être vendu quelque contrôle depuis de connaissance

" III. Les droits du Consulat, que les Agens ont pris exigés des effets de particuliers appartenant à la Nation nous ne devons pour cette nous les connaissons, de même que l'on peut avec qu'ils doivent à l'Agent, des marchandises qui ne lui ont pas été consignées. Il doit se prendre dans la vente de toutes les Cargaisons, soit ici sur les lieux, & ce sera absolument au Chef de Gombaron. Ces droits pour ceux ne sont que de cinquante dix qu'un pour cent qu'ils marchandises pays ne ordonnerons à la Douane, devant que d'être expédiées, à cause des grands frais que il leur faut faire aux Officiers.

" IV. Si quelqu'un charge des marchandises sur un des Vaisseaux de la Compagnie, dans un endroit inaccessible Agens ou en son absence le Chef ces marchandises en payeront suivant la Charte de la Compagnie quelques Lettres Patentes de leur par accordées entre les autres par celle que le Gouverneur & le Conseil de Bombay jugeront à propos d'imposer. Nous avons jugé devoir informer le Public de tout ce que dessus, afin que personne n'en puisse prétendre cause d'ignorance

" Donné à Gombron &c.

Signé

J. Lucas
Will. Lon.
J. Rowles
&
Ed. Daniel (1)".

Ce Privilege de prendre du Un & des droits des Marchands particuliers, produit aux gratifications à la Compagnie un fort gros revenu.

(1) Ambassade, p. 229.

l'employer de la Compagnie, le font emporter de toutes contrées par terre, soit par les Vaisseaux Européens, soit par ceux du pays qui regardent cela comme un droit de fret, & un profit considérable. Ainsi, pour l'Agent d'Espahan, il intéresse pour un tiers la Compagnie, pour un second tiers, & les autres Facteurs pour le reste, comme dans toutes les affaires. Aussi a-t-il pratiqué avec Argonautes, qu'il vaut donner un tiers moins de la valeur de la marchandise, que sur argent. Cependant, pour que l'on puisse mieux connoître cet objet, le Courtier ou le Courtier avec les Marchands Arméniens de Surate des marchandises que l'on vendra, & sont marqués à l'arrivée de la flotte à la Côte. La Cochenille, dont on a vu dans le peu, on huile ne marchandise, quoique de peu de valeur, & qui doit s'ouvrir dès le lendemain à trois, pour cent par Ex. C'est pourtant ce qui se passe pour Marchand et Hippe, & pour ceux qui sont la bourse de Ardent Anglois ou Arménien des Comptoirs, & des Marchands Arméniens de Surate. Un autre grand objet pour les Marchands particuliers, c'est le gain que le Courtier fait sur l'argent de la paye et le fait en *Abassis*, ou comptera quelques mots dit pour cette pour la différence du change. Il ne reste à traiter que de la manière dont on vend, qui est bien rare, qui est bien peu connue à de peu savant. Il est bien vrai que cela ne se fait point par autorité de la Compagnie, & qu'elle n'y entre point, c'est une taxe que l'usage, la pauvreté & l'ambition de quelques Chefs lèvent sur l'honnête & industrieux Négociant.

Jusqu'en 1664, tems, où la Compagnie des Indes fut établie par Arrêt du Conseil d'Etat, les Provinces Septentrionales de Perse, & la plupart des Pays au-delà du Grand Seigneur. Depuis, la Compagnie des Indes Orientales avant fait attention à cette branche de Commerce, a envoyé de grandes quantités de draps par la Mer de Bassora, l'Espérance à Gombron, & delà par les Caravanes dans l'intérieur du Pays. Les draps que les Anglois font ordinairement, sont les plus beaux, & les plus riches de toutes les manufactures, si elle continue, avantageuses pour le commerce, & appartiennent en grande partie les plaintes que nous entendons tous les jours contre ce Monopole.

Tout le vent de rachetés à Gombron par Cours, & la Compagnie tient les Comptes en cette monnoie imaginaire, car on en trouve rarement une seule pièce, le Cours vaut quatre Sols. Les principales Espèces sont, Mamoudi, qui sont les meilleures courantes du Pays, mais très-rares, les plus rares, et mais ne sont le seul qui soit ordinairement, par Tomans, qui valent deux Ecus, ou trois Abassis. C'est par Tomans que se vendent aussi les beaux & les riches draps de quelque qualité qu'ils soient. Il est rare de faire de Tomans, comme on dit en Angleterre de tant de Livres sterling. Leurs grandes pièces sont les *Mans*, qui valent trois ou quatre Ecus, plus ou moins. La Soie, le Coton & toutes les Marchandises de moindre valeur, se vendent par *Mans de Tauris*, qui a la Douane & à la Ville environ le poids de six Livres trois quarts, de huit onces à la Livre, mais au Bazar le *Man de Tauris* n'est que de trois Livres & un quart. Les Cuirs, les Peaux & les Gommes se vendent par *Mans Cepara*, qui sont sept Livres de trois-quarts

SECTION VII. *Deſcription des Etabliſſemens de la Compagnie &c.*

à la Factorie, & depuis ſept & un quart juſqu'à ſept & demi au Bazar. Les marchandiſes fines, comme l'or, l'argent, le camphre d'Achen, le bézoar, le corail, l'ambre, les cloux de geroſle, l'huile de canelle, les étoffes de ſoie peintes de la Chine, ou les ſatins de couleur, ſe vendent par *Miſcals*, dont ſix font une once de ſeize à la Livre. Le *Miſcal* peſe juſte deux dwts. 23 gr. 24 d. du poids de douze onces a la Livre. Le *Man Shaw* fait deux *Mans de Tauris*, & l'on s'en ſert à Iſpahan (*). Pour finir ce qui regarde *Gombron*, nous ajouterons qu'une grande partie des gains de la Compagnie vient du fret des Paſſagers & de leurs effets. Il part rarement un Vaiſſeau de Gombron qui ne ſoit rempli de Paſſagers, charges de marchandiſes, avec cela il y a ſouvent à bord une grande quantité de perles & d'autres richeſſes, quelquefois juſqu'à la valeur de trois-cens-mille Livres ſterling. Le fret eſt prodigieux, &

(*) La Table ſuivante des Monnoyes & des Poids, dont on ſe ſert à Gambron, peut ſatisfaire la curioſité du Lecteur.

1. *Coa* ou *Pice*, monnoye de cuivre, valant 1 *Chaou*.
2. *Chaou* un *Mamoudi*.
3. *Chaou* & cinq *Coa* un *Laree*.
3. *Mamoudi* un *Abaſſi*.
4. *Mamoudis* ou deux *Abaſſis* une *Roupie de Surate*.

Dans les Comptes de la Compagnie le *Chaou* eſt eſtimé à quatre ſols ſterling. On ſe ſert du *Saree* aux environs d'Iſpahan; mais on ne reçoit guéres d'*Abaſſis*, à moins que de donner ſept ou huit pour cent pour le change. Cependant les retours pour le Fort St. George & pour les autres Ports des Indes ſont ordinairement en *Abaſſis*. Après ceux-ci les *Sequins* ſont les plus profitables: il y en a de pluſieurs ſortes, ceux de Veniſe ſont les meilleurs, & valent à Surate & dans les autres Ports des Indes deux pour cent de plus que les autres. Quand il ſe trouve des Ducats de Veniſe avec d'autres, le tout paſſe ſous le nom de *Sequins*; mais quand ils ſont à part, on appelle les uns Vénitiens, & tout le reſte porte indifféremment le nom de *Gubbers*. A *Surate* on met les Roupies au-deſſus de leur valeur, deſorte qu'elles paſſent rarement, y ayant peu de gens qui veuillent les prendre au prix fixé (1).

POIDS.

Le *Man de Tauris* 6½.
Le *Man de Tauris du Bazar* 6½.
Le *Man Cowara* 7½.
Le *Man Cowara du Bazar* 7¼ à 7½.
Le *Man Shaw* deux *Mans de Tauris*.
Le *Miſcal* environ la ſixieme partie d'une once de ſeize à la Livre.

} *Livres Angloiſes à la Factorie.*

Charges & Droits ſur ceux qui trafiquent ſous la protection de la Compagnie.

Deux pour cent à la Compagnie ſur la vente des marchandiſes.
Un pour cent de Conſulat à l'Agent.
Un pour cent au Courtier.
Trente Mamoudis par deux-mille *Mans de Tauris*, pour le louage d'une Barque ou *Trankey* pour débarquer des marchandiſes.
Un *Cox* pour le poids de chaque vingt *Mans de Tauris*, pour le *Coley* qui ſert à peſer.
Dix bouteilles font une caiſſe de vin, chacune tenant cinq quartes, ou il y a deux *Carboys* & deux bouteilles dans une caiſſe, chaque *Carboy* tient cinq gallons.
L'eau de roſe, qui eſt fort recherchée à Gambron, ſe vend auſſi par caiſſes, de vingt-quatre bouteilles chacune. Mais les bouteilles different fort pour la grandeur, deſorte qu'il n'y a rien de fixe pour la meſure (2).

(1) *Lockyer*, p. 242. (2) *Hamilton's* Voyage of the Eaſt Indies. Vol. I. p. 149.

& souvent on le regle sur la valeur de la cargaison. La Compagnie a fixé à la vente ce qu'on doit payer pour le passage de Gambron à Surate ; mais cela n'empêche pas que les Capitaines de Vaisseaux ne fassent un autre coup, augmentant le prix selon la richesse & la qualité de l'Esprit, & de cette façon il a été commis des abus en mille & mille manieres.

Section VII. *Des especes qui ont cours à Surate, & de la valeur de chacune.*

Un autre Port de mer, où la Compagnie a un Comptoir, est *Surate*. Elle est située à vingt-un degrés & demi de latitude Septentrionale sur les bords de la Riviere de *Tapy*, & à cinq ou six milles de la mer. C'est la principale Ville marchande des Etats du Grand Mogol, il y a des Marchands de toute Nation, qui y trafiquent sous la protection du Gouvernement. Peu de temps après que les Anglois s'y furent établis, ils se transporterent à deux milles plus bas, à cause de quelques incommodités de la Situation. En peu de temps d'autres suivant leur exemple, enfin tous ceux qui s'étoient établis devant bientôt une grande Ville. Après que le Roi *Seraja* l'eut prise & pillée, à la reserve des Loges des Européens, les habitans supplierent *Aurang-Zeb* de la faire entourer de murailles, à leur accorda leur requête, & la Ville fut environnée d'une muraille de quatre milles de tour. L'accès y étant au Commerce fut quand il n'y eut plus de place pour la multitude des habitans : on y ajouta donc de grands fauxbourgs pour la commodité des Artisans. La muraille fut bâtie de pierre, ayant huit verges de haut, & flanquée de bastions ronds, à deux cens pas l'un de l'autre, & sur chaque bastion il y a cinq ou six pieces de canon.

Le Commerce florissant de cette ville fut troublé pour la premiere fois en 1670 par le Gouverneur de Bombay, comme nous avons rapporté. En l'année 1695, le Commerce & la tranquillité furent troublés une seconde fois par le Corsaire *Avery*. En effet, lorsque *Aurang Zeb* se rendit de l'assemblée de son Serail, les Rajahs voisins se liguerent ensemble, pillerent tous les villages des environs de Surate, & mirent le siege devant cette ville, avec une armée de quatre-vingt-mille chevaux. Comme ils n'avoient point d'artillerie, ils ne lui purent faire grand mal, mais ils la serrerent si fort, qu'ils y vivres y manquerent, jusqu'à ce qu'on trouva moyen d'en faire venir du Gujarat, par mer. Il notez qu'alors les environs de la place, les habitans eleverent, sous la direction des Européens, des Forts en divers endroits, à un demi-mille environ des murs, pour couvrir les fauxbourgs, comme ils firent, étant pourvus de canon. Dans la suite on a tiré une haute muraille d'un Fort à l'autre, de sorte que les fauxbourgs sont aussi entourés. Tout cet endroit est extrêmement peuplé, on y compte bien deux-cens-mille ames, & il s'y trouve des Marchands d'une richesse immense (*)

Le

(*) Le Capitaine *Hamilton* rapporte un exemple bien frappant, d'un Marchand Mahométan qu'il avoit connu. Cet homme, qui s'appelloit *Abdel Gafur*, faisoit seul un commerce égal à celui de la Compagnie Angloise. Dans une seule année il avoit équipé, à son Havre de vingt Vaisseaux, depuis trois cens jusqu'à huit-cens tonneaux, il y en avoit, dit-on, dont la charge ne valoit pas moins de trois Livres sterling, & il disoit en riant, qu'il ne devoient pas être si riches. Un petit trait de ces richesses par une circonstance, c'est qu'après la mort de ses trois fils, ses biens furent partagés entre quatre petits fils, qui étoient

Section VII. *Description des Etabliſſemens de la Compagnie &c.*

Le Commerce de Surate eſt encore fort conſiderable, comme il paroît par le revenu des Douanes & des Fermes, qui monte à un million, trois-cens-mille Roupies, ou cent ſoixante deux mille, cinq-cens Livres ſterling. Il y a dans Surate une grande variété de Religions. La dominante eſt la Mahométane de la Secte d'Ali, on appelle *Maures* ceux qui la profeſſent. Il y a une Secte particuliere de gens que l'on nomme *Muſſy*, qui croyent également à l'Ancien Teſtament & à l'Alcoran, & ont le même reſpect pour la Loi de *Moyſe* & pour celle de *Mahomet*. Il y a une autre Secte fort nombreuſe, qu'on appelle des *Molakis*, que toutes les autres qualifient d'*Heretiques*, à cauſe de quelques coutumes abominables qu'ils pratiquent. Au jour d'une Fête annuelle, dont le tems n'eſt connu que d'eux, après s'être bien rejouis, hommes & femmes ſe retirent pêle-mêle dans une chambre où il n'y a point de lumiere. Avant que de diſſiper à cette ceremonie, les femmes prennent un mouchoir ou quelqu'autre choſe, que peu de ſervir à les faire reconnoître. Alors peres, fils, meres, fils, freres & ſœurs ſe mêlent ſans diſtinction ſur des nattes ou ſur des tapis, etendus exprès, les femmes ayant leur mouchoir à celui que le hazard fait trouver avec elles, & ſe retirent enſuite de ces embraſſemens inceſtueux. *Aureng-Zeb* avoit preſent cette Fête comme un crime capital, elle n'a pourtant point diſcontinué, & elle ſe celebre encore parmi les *Molakis*.

Les Banians forment la Secte la plus nombreuſe à Surate. Ils ſont preſque tous Marchands, Banquiers, Courtiers, Arithmeticiens, Collecteurs ou Inſpecteurs, il y en a peu ou point qui s'appliquent à des metiers, ſi l'on en excepte ceux de Tailleur & de Barbier. On a parlé ailleurs de leur Religion & des auſterités étonnantes de quelques-uns de leurs Religieux (*). Le Capitaine *Hamilton* raconte qu'il vit à Surate une femme d'environ trente ans, qui avoit fait vœu de ne manger de trois mois (a). Le Gouverneur, qui étoit zelé Mahométan, la fit enfermer dans une priſon obſcure, ſans autre aliment que de l'eau. Elle n'avoit pas été encore huit jours, lorſqu'*Hamilton* & pluſieurs autres Européens obtinrent permiſſion de la voir. Ils la trouverent ſe portant bien & pleine de courage, mais abattue & avant le poule fort vîte. Ceux qui la gardoient durent qu'elle n'avoit d'autre aliment que de l'eau, & quelque soin qu'on prît, elle même dit qu'elle avoit une autre fois jeuné de cette façon ſoixante jours.

II

(a) *Hamilton*, Vol. I. C. 19.

pro[illegible]alement riches, lorſque la Cour du Mogol ſe fit faire pour plus d'un million de Roupies de differens effets.

(*) Nous [illegible] nos Auteurs, qui répetent ſur la Religion des Banians les choſes [illegible] nous ſuppoſons, par la même raiſon ce que regarde [illegible] Je ſoupçonne que c'eſt répéter ſouvent de ce que di ſérens Auteurs [illegible] Hiſtoire, & que chacun remplit ſa Riche ſans prendre connoiſſance [illegible] il y a dit. Il ſemble que dans un Ouvrage auſſi important ces Meſſieurs auroient dû ſe communiquer leur travail reciproque, ce qui auroit prévenu l'inconvénient ou de ſe répéter. REM. DU TRAD.

(a) *Hamilton*, Vol. I. p. 144.

Il y a auſſi un grand nombre de *Parſis* à Surate, & dans les environs, on a vu dans un autre endroit comment ils y ſont venus, & nous donnerons en ſon lieu l'Hiſtoire de cette Secte.

SECTION VII. *Defcription des Environs de Surate.*

Les Campagnes aux environs de Surate ſont unies, & le terroir y eſt fertile dans les terres, mais ſec & ſablonneux le long de la côte. On trouve dans ces jours dans les marchés, à un prix raiſonnable, du bœuf, du mouton, & des poulets. Le bœuf avec les os ſe vend trois ſols la livre, & un ſol ſans os. Le mouton eſt plus cher, mais cependant à bon marché, à proportion de ce que le Pays fournit, & les moindres pauvres ſe vend ſix ſols la piece. La poiſſon, les oiſeaux ſauvages, & les lievres ſont beaucoup meilleur marché encore. Le Pays fournit en abondance du froment, des pois, des feves, mais ni orge ni avoine. Il y a une eſpece de legume, qu'on appelle *Dale*, que les Naturels mêlent avec le riz. Ils les font bouillir enſemble, & en font un mets qu'ils nomment *Anchere*, qui eſt la nourriture ordinaire, où le mêle avec du beurre & du poiſſon ſalé, c'eſt un mets aſſez agreable & nourriſſant, qu'*Aureng Zeb* aimoit beaucoup. En un mot il ne manque rien de ce qui eſt neceſſaire à la vie dans ce Pays & dans cette Ville.

La Ville a toujours un Gouverneur & un Garniſon dans le Château qui joint la ville, & qui commande la Riviere. Les Anglois, les Hollandois & les François ont des Loges ou Comptoirs, mais les Maures, les Banians, les Armeniens, les Arabes & les Juifs font un trafic plus grand & plus conſiderable que les Europeens, quoiqu'ils ſe ſervent de leurs Vaiſſeaux pour de longs voyages. Les deux Compagnies Angloiſes, avant que d'être unies, avoient chacune leur Maiſon à Surate, dont elles ſont ſecondes en puiſſance. Les Employés inferieurs de toutes deux logent dans la même, le Président & ſon principal Conſeil dans la nouvelle. Les Directeurs Anglois & Hollandois font bâtir, & cet air de grandeur & de magnificence eſt neceſſaire dans l'Orient pour y maintenir la reputation & ſon credit (*).

Tous

(*) Voici quel étoit, il y a quelques années, l'état du Comptoir Anglois. Le Président, le Tréſorier des Lettres, le Contrôleur, & le Chancelier de la Ville ſont toujours du Conſeil. Le Secrétaire & ſes Commis qui tiennent le Conſeil, en ſont auſſi. La Compagnie tient outre cela des Facteurs, des Teneurs de Livres & des Arpenteurs qui ſervent à faire des comptes, ſoit entre eux, ſoit après que les ſoupes ont été faites & le tout apporté dans la Factorerie. Ils font auſſi l'approviſionnement, & font travailler dans les divers Postes [illegible]. Ceux-ci ſont ou de crédit, & qui avancent leurs deniers en conſéquence de la [illegible] grande ſomme pour cent livres qu'ils reçoivent chez eux pour cent de profit. La Compagnie a un Chapelain qui prêche tous les Dimanches & aux Fêtes ordonnées, & dans tous les jours ordinaires [illegible] ſont ſonnés après le ſervice de la Cour. A chaque table avec de grands égards, avant que [illegible] dans ſes appartements, ou une ſienne & un Valet pour accompagner. Les appointements du Président ſont de trois cens livres ſterling par an, ceux du ſecond de cent cinquante livres, ceux du Chapelain de cent, & chacun des autres à proportion. On donne à l'Ambaſſadeur du Mogol pour la table. Les Officiers ſont auſſi appointés proportionnellement. Il y a du jugement pour les affaires perſonnelles, mais d'abord devant le Président, les Cours, où le Mogol a un Tribunal & un Juge. Autrefois [illegible] étoit avec la Compagnie ſur tous les différens de la Compagnie dans l'Indoſtan.

Section VII. *Description de Surate, Commerce, &c.*

Tous les Anglois payent le tout pour cent des marchandises, des pierreries, de l'or & de l'argent, qu'ils importent ou exportent, au lieu que les Hollandois ne payent que deux & demi. Il n'y a point de Port franc comme à la Chine, chaque chose est chargée selon sa valeur. La Douane est une des plus exactes de toutes les Indes. On peut regarder Surate comme le magasin de tout ce que les Côtes d'Afrique, de Malabar, d'Arabie, de Perse & l'Inde au-dessus fournissent de rare & de precieux, des pierreries, & d'autres joyaux. Le Bazar est tout autre chose de pierres & de Cornalines, comme agates de toutes sortes de la valeur d'un gros ou orge jusqu'à cinq ou six pieces. Les rues sont bordées des deux côtés de boutiques, & ressemblent à celles d'un de nos plus riches. Leurs Marchands sont fort adroits en bien des choses, sur-tout à tourner & travailler l'ivoire, qui est chez eux une marchandise de trafic, & ils polissent admirablement bien comme dextérité extraordinaire. On importe tous les ans de grandes quantités de draps d'Europe, sçavoir des Côtes d'Afrique & d'autres lieux, où les travaillent à Surate de toutes en fait toutes sortes d'ouvrages. Il est inconcevable combien il s'en débite dans les Etats du Mogol.

Les Monnoyes courantes à Surate sont les Roupies & les Pices ou Pechas; mais dans les Comptes on compte par *Roupies*, *Abas* & *Pechas*, sçavoir *Pice* font un *Abas*, & quatre *Abas* une *Roupie*. Les Drachmes de Venise & les *Crusadoes* n'ont pas de prix fixe. Les poids dont on se sert avant pour les ventes & les achats, & suivant les différentes marchandises. La Bazoar se pese à la *Seer*, qui se divise en trente-deux *Abas*, les Diamans se vendent à la *Rutty*, qui est de dix-huit grains de chenevis. Mais à la *Seer*, les grosses marchandises au *Bazar de la Candy Banian*, on compte ordinairement quarante *Seer* dans le *Man*, & vingt *Man* dans le *Candy Bazar*. Pour le Poivre, l'Alla forida, le Gingembre sec, le Benjoin & le Salpetre on compte quarante-deux *Seer* au *Man*, pour d'autres marchandises jusqu'à quarante-quatre, de sorte que le poids varie. C'est par cette raison qu'on est en garde dans les marchés que l'on fait, on spécifie ordinairement le nombre de *Seer* qu'il y aura au *Man*, afin les Etrangers ne soient souvent trompés, toute dispute entre eux étant interdite sur cet article. Nous finirons cette description, en remarquant que Surate est encore une ville florissante, fort peuplée, aussi trafic & riche, quoique le Com-

Nord des Indes. La table où tous ceux du Comptoir mangeoient étoit magnifique & délicatement servie. Il avoit trois cuisiniers, où l'on voyoit tout ce que le Pays fournit de meilleur, & les mieux les plus faits. Tout le service étoit d'argent & les Domestiques tout des plus magnifiques encore. Après le dîner le Président ou le Commandant des parties se promenoit à la Campagne. On y portoit un Parasol de soie, appellé *Chatta*, avec deux petites queues de cheval, que les Grands font porter en Perse & Arabie, relativement battre à la tête de chevaux, qu'ils font chevaucher devant eux. Les Conseillers suivoient dans des Chars couverts, ou à cheval, suivant la coutume du Pays, de même tous les Officiers de la Compagnie dans des chaises, ou à cheval (1).

(1) *Le Gentil, Voyage aux Indes Orientales.*

Commerce des Anglois & des Hollandois depuis quelques années, & depuis lorsque la Perse est à ces peuples. Fort St. George, etc.

Vol. Voyage aux Indes Orientales de la Compagnie

Dambar

I. Bicondi. Bender appartient à la Compagnie, c'est-à-dire à celle du nouveau de Lahore. Supercargue, etc. Noël le Dodé Depuis les Portugais, qui en chassèrent, et depuis après leur arrivée aux Indes, un établissement sur la Barre. Les Portugais qui y sont, ce sont ordinairement des Vaisseaux. Nous avons déjà parlé de cette Ville, nous y retournerons bientôt, elle a environ 8 pieds [illegible] & des [illegible] La [illegible] l'habitation a peu d'un [illegible] mais les maisons sont belles, peintes & meublées à la Persienne, et [illegible] qu'appartenant aux Portugais. Nous avons fait la description [illegible] qui n'en est pas éloignée. Le terroir est beau & un [illegible] l'eau y est [illegible] plus, et meilleure que celle [illegible] dans [illegible] les plus, car elle [illegible] par [illegible] & un goût [illegible] Ceux qui sont en état d'avoir chez [illegible] peuvent le faire [illegible] d'une [illegible] quand [illegible] du Pays. On y a [illegible] & dans les jardins des mangues & d'autres fruits des Indes. Les habitants sont ba-

(a) *Lahore*, C. 6 *Narrative* in the table of cases, at the end of Vol. II.

5e Les Anglois, les Français & les Hollandois de Surate [illegible] [illegible] [illegible]

Surate. beaucoup de fel, en faisant couler l'eau de la mer dans des fossés, où elle s'évapore par la chaleur du Soleil.

VII. *Mœurs & coutumes des Banians, qui habitent dans la Province de Surate.*

Leur vie est malheureuse, lorsque les naturels & les personnes accoutumées au climat parviennent rarement à un âge assez avancé. La plupart de nos Marchands qui vont s'établir à Surate, de quatre ou cinq ans, meurent de la maladie qu'on appelle *Barbiers*, qui enfle absolument tout le corps, excepté dans un seul endroit, & ne met dans l'impossibilité de le remuer. On trouve dans l'eau après les pluies un grand nombre d'insectes venimeux d'une grosseur prodigieuse. Les araignées y sont si grosses comme un œuf, & les crapauds sont aussi gros qu'un petit canard.

Les habitans sont un mêlange d'Anglois, de Portugais & d'Indiens, ou en composent tout près de trente mille ames, d'autres à la vérité n'en comptent que cinquante mille. Autrefois le Port de Surate étoit un Etat indépendant, & habité par un Roi. Quand la fortune d'Etat étoit toujours accompagnée de Tambours & Musettes de chalumeaux, de hautbois, de trompettes, tambours turcs, & jouoit dans la journée. Après que le Roi eut été transporté ailleurs, le nouveau Gouverneur demanda de l'argent aux Européens qui portoient plus de valeur aussi bien que de la moitié entière, & on chercha les Hollandois à Batavia. Il y a encore dans l'enceinte de la Ville un petit Fort, qui appartient aussi à la Compagnie, qu'on nomme *l'Isle de Bombaye*, où l'on fait provision de bétail, & on y entretient une Garnison. A une lieue de la Ville, sur une autre Isle plus grande appellée *l'Isle de l'Eléphant*, à cause d'une figure de cet animal taillée, dans un pierre noire, qui a sept pieds de haut, comme cette Isle appartient aux Portugais nous en parlerons ailleurs.

Barocke. La Compagnie a un petit Etablissement à *Barocke*, ville bâtie sur une montagne, à cinquante milles au Nord de Surate. Cette place étoit autrefois très-commerçante, & passoit pour très-forte, mais il y a long-temps que les Marchands en sont retirés. Il y fait cependant encore assez de Commerce, & c'est par cette place que les Agens des Anglois & des Hollandois font venir de l'intérieur des Terres le coton & les étoffes.

Cambaye. Nous n'avons rien à dire de *Cambaye*, & quoique cette ville soit peu éloignée, l'Europe ne connoît que les Anglois qui y aient été, parce qu'ils sont les seuls qui y aient trafiqué. Il est cependant certain que la fertilité de son terroir, & sa position au bord du Golfe de Cambaye ou *Barocke*, auroient pu y attirer les Anglois. Il y a un très-bon port de cette ville, dans la baie de Barocke, qui peut porter des Vaisseaux de huit cents tonneaux. La plus grande partie du terroir est sablonneuse & stérile, excepté près de la rivière de Barocke, mais les vallées abondent en riz, en pois, & en bons fruits remplis de toutes sortes de bons légumes, & d'animaux sauvages. On y trouve des tigres, des loups, des sangliers, des daims, des ours, & du bétail sauvage d'une taille monstrueuse (*a*). On trouve aussi dans les bois beaucoup de beaux oiseaux, dont plusieurs

(*a*) Le Père de Rosel & Knox ont donné pour la chasse qu'en fait M. Lambert & un fils du Lord Cornwallis dans le voyage de Velapour, pour jouir du plaisir de la chasse dans toute son étendue. Ils parlèrent tous ensemble à Cambaye, toujours occupés à chasser ou revenir avec ce plaisir, & depuis le matin jusqu'au soir. M. Lambert mourut dans le voyage (1).

(1) Il manque ici la page 471.

pleins ſauvages, des plantes &c. La mer fournit de ſon côté toutes ſortes de poiſſons. Gouvernement. VII.

La Compagnie a ici un Chef & un Conſeil pour avoir ſoin du Commerce, qui eſt principalement conſidérable pour le beau poivre que le Pays produit. La Loge eſt fortifiée de deux baſtions, ſur chacun deſquels il y a neuf ou dix canons, & la Garniſon conſiſte en trente Cipayes ou Indiens, & les Anglois. Les Naturels reſpectent ce retranchement le Pavillon. Quand il va à la chaſſe, tout le peuple du voiſinage l'accompagne, & environne l'Anglois vaſſeau de leurs eſclaves, qui ont des armes à feu, des arcs & d'autres armes, & font retentir des cris de guerre, de tambours, de hautbois & de trompettes. Quand le General Mogol conquit la Province, & la Ville à Surate Zeb, il fit brûler la Maiſon des Anglois, pendant qu'ils étoient en mer. Cela obligea la Compagnie de faire bâtir le Fort, qui y eſt à preſent. L'Architecte ou l'Ingenieur a fait paroître peu de jugement dans le choix du lieu où il l'a bâti, qui eſt environné à une portée de fuſil de hauteurs, d'où l'on peut aiſément le battre en ruine. Cet Ouvrage fut achevé en 1718, dont nous avons parlé, pour avoir combattu à ce ſujet.

Avant que Surate Zeb fut conquis le Malabar, ce Pays fourniſſoit les plus belles Etoffes de Mouſſelines des Indes. La Compagnie en faiſoit un grand commerce à Carwar, & y entretenoit pluſieurs Ouvriers. Auſſitôt que l'armée du Mogol fut entrée dans la Province, la mer du Sabat arrêta tout travail. Ils pillerent les habitans, enleverent les manufactures de la Compagnie ſur le metier, & maltraiterent tellement les ouvriers qu'ils abandonnerent le Pays. Depuis ce tems là le Commerce n'a pu tout à fait ſe rétablir dans l'état floriſſant où il étoit alors. Les Monnoyes & les Poids ſont les mêmes qu'à Surate (a).

Sous Tellichery, petit Etabliſſement de la Compagnie ſur la Côte de Malabar. Il eſt ſur les frontieres des Etats d'Ideia Rayah, environné d'une muraille de pierre, & muni de canons. La Compagnie y entretient toujours une Garniſon de trente ou quarante hommes. L'endroit où eſt la Factorie, appartient en dernier aux François. Ils bâtiſſent ſubſiſter les marchandiſes de cette Factorie qu'ils avoient élevé, & les Facteurs Anglois y ont demeuré quelques tems; mais il y a quelques années que la Compagnie y a fait de grandes dépenſes à bâtir. Il étoit impoſſible de conjecturer, pourquoi on a fait tant de dépenſe pour fortifier une place, qui ne protege ni ſes vaiſſeaux, ni même les Magazins. Derriere le Fort eſt la ville, environnée d'une muraille de pierre, ce qui eſt néceſſaire, la Compagnie ayant été pendant un tems dans une eſpece de guerre continuelle avec le Nayre. La guerre a ceſſé, il eſt vrai, mais il en eſt reſté quelques traces au moins, il n'y a eu la paix que depuis peu, que cette guerre ne vaut pas ce qu'elle a coûté. Le Nayre prend un impôt de tous les Vaiſſeaux qui déchargent dans le Port, mais l'on met un Payen de leur Chef Anglois, ce qui empêche l'injuſtice de les Nayres. L'Adjoint & les Magiſtrats de la ville & du Pays, n'y a cependant quelques Chrétiens noirs, qui vivent ſous la protection du Comptoir Anglois. Les Monnoyes ſont des Fanons, dont cinq Tellichery. 9

(a) Hamilton Vol. I. C. 23. Lodge C. 9.

Livre VII. Description des établissemens de la Compagnie &c.

cinq & demi font une Roupie, trois *Roupies* font un *Serafin* ou *Maggrebin*. Les *Maggrebins*, les *Gaddres*, & les Ducats de Venise font du même poids. Les premiers font cependant d'un or plus pâle & moins pur. Il n'est guères que ces trois espèces de la fonte des autres. Leurs poids sont des *Pallons*, dont vingt font un *Man*, vingt *Mans* font un *Candy*. Le *Man* pèse vingt-huit livres Angloises. Le principal Commerce de *Carwar* & des autres Etablissemens de la Côte de Malabar consiste en poivre & en cardamome (a).

La Compagnie a un autre petit Port à *Anjengo*, au huitième degré trente minutes de Latitude Septentrionale. C'est l'Etat le plus méridional qu'elle ait sur la Côte de Malabar. Le Fort est régulièrement bâti avec deux bastions qui font face par une courtine, & sur lesquels on a dressé quatre canons, dont trois font une pointe à l'entrée du côté de la mer. Du côté de terre il est défendu par une Rivière large & profonde, qui après avoir fait le tour de la plus grande partie du Fort va se perdre dans la mer un peu au Sud de la place. Cette Rivière forme d'une grande rade, où la barre seroit offre à couvert de grands Vaisseaux. La Compagnie a là un Chef & trois Conseillers, qui avec le Chirurgien & quelques Employés composent toute la Colonie. Le logement du Gouverneur est dans l'enceinte du Fort, & est couvert de feuilles de palmier & de cocos. D'ailleurs il est propre & assez beau. Cet Etablissement est principalement pour le Commerce du poivre, qui n'est pas un aussi bon que plus au Nord du côté de *Carwar*. Les uns l'attribuent à ce que le cocos y croît plus tôt mûr, d'autres en rejettent la faute sur le climat & le terroir. Les Banques font la monnoie courante. On y voit aussi des Serpens de Venise, des Gaddres, des Maggrebins & des Pagodes. Les poids sont encore ceux de *Tanschere* & de *Carwar* (b).

Port Saint David.

Parlons à présent du Fort *Saint David* que fit bâtir *Amboyne*, est un établissement de plus d'importance qu'aucun de ceux dont il a été question jusqu'à présent. Il est à onze degrés quarante minutes de Latitude Septentrionale, & portoit autrefois le nom de *Tegapatan*, qu'il conserve encore sur quelques-unes des meilleures Cartes modernes, & entre autres dans l'Atlas Universel de M. *Robert*. En 1686 un Prince Maharatte le vendit à M. *Elihu Yale* pour la Compagnie des Indes, il donna de la place & de ses dépendances à quatre cents livres sterling. Comme que la Compagnie n'a pas tout le repaire. Son territoire, à quelque chose près, est borné au village de Chinapatan, à quatre milles dans les Terres, qui est agréable, sain, fertile & arrosé de plusieurs Rivières qui contribuent à la force & à la beauté du Fort & à la fertilité de ses environs. Le Fort est régulier, bien pourvu d'artillerie, de munitions & d'une bonne Garnison, ce que le voisinage de Pondichery rend absolument nécessaire. D'ailleurs depuis qu'*Aurang Zeb* a conquis les Royaumes de Visapour & de Golconde, un grand nombre de Tributaires de l'un & de l'autre dans sa mouvance, d'où il sort des courses dans la campagne, ravageant, pillant & ramenant tout ce qu'ils trouvent, les Troupes du Mogul ne pouvant les tenir en bride, ou du moins

(a) Voy. les Auteurs cités plus haut. (b) Arrivon Vol. I. p. 645.

moins la entretenir (*). Quand les Anglois achetterent le Fort *Saint David*, les Hollandois avoient là une petite Loge, qu'ils conſervent encore. Ils trouvent chez les Anglois au Fort *Saint David* & à *Madras* la faveur & la protection qu'ils leur ont refuſée à *Pondichery* & à *Karikal*. Il eſt vrai qu'ils n'y peuvent pas faire ouvertement Commerce ſans payer un certain droit à la Compagnie Angloiſe. Cette Colonie fournit quantité de toiles de coton, brunes, blanches, rayées & d'autres couleurs, des *Sarempoury*, des *Maires*, des *Baſtas*, des *Guingas*, des *Surratas*, en un mot elle eſt le ſuppôt du Fort *Saint George*, qui ſans elle ſeroit une pauvre figure pour le Commerce, nonobſtant la proximité des Mines de diamans de Golconde. Quant aux monnoyes, aux poids, aux mœurs, à la Religion des habitans, aux productions & au climat, il n'y a guere de difference entre ce qui a lieu ici & dans les autres endroits dont nous avons fait la deſcription, & tout cela eſt à peu près ſur le même pied qu'à *Madras*, dont nous allons parler (a).

Sommaire VII. Deſcription des Etabliſſemens de la Compagnie Angloiſe à Coromandel.

Madras ou le Fort *Saint-George*, ainſi qu'on l'appelle communément du nom du Fort que la Compagnie y a, eſt au treizieme degré, trente minutes de Latitude Septentrionale, & au quatre-vingtieme de Longitude, bien que quelques Geographes le placent fautivement au quatre-vingt-quinzieme. Les Gens du Pays l'appellent *Chine Patan*. Cette place eſt ſituée à trois milles au Nord de *St Thomé*, ancienne ville fameuſe par les Legendes, & les contes fabuleux qu'on debite ſur ſon ſujet (*). Comme c'eſt un Etabliſſement de la derniere importance pour la Compagnie, tant à cauſe de la force & de ſes richeſſes que des cotons & des mouſſelines qu'en viennent, nous croyons qu'on ne ſera pas fâché d'en voir une deſcription detaillée. Depuis quelques années *Madras* a conſiderablement augmenté, ce qui eſt auſſi honorable & avantageux à la Compagnie, que ſatisfaiſant pour le Gouverneur & le Conſeil.

Deſcription de Madras.

Cette ville eſt ſituée dans un endroit uni & ſablonneux, ſi proche de la mer

(a) *Hamilton's*, Hiſt. of the Eaſt Indies, Vol. I. C. 17.

(*) Ils penſerent en 1698 à la rendre maîtreſſe de la place par ſtratagême & par ſurpriſe, le Fort *Saint David* n'étant pas encore bâti comme il l'eſt à preſent. Comme la maniere dont ils s'y prirent a quelque choſe de ſingulier, on ne ſera pas fâché de la voir. Ils dirent à M. *Waite*, que leur Gouverneur, que le Nabab de Velipour leur envoyoit pour avoir ſoin des revenus reſervés à *Porto Novo*, & pour les tranſporter au Trésor à Velipour, que craignant les Pirates Mahométans de le prendre du recevoir cet argent pour quelques jours dans le Fort. M. *Waite* le leur accorda. Le lendemain dix ou douze hommes chargés de quelques ſacs d'argent, conduits chacun par deux hommes, & ſuivis d'un corps de deux cents. Le Gouverneur laiſſa entrer le premier détachement, mais ne le pendant d'obliger l'Officier de paſſer la nuit dans un bâtiment hors du Fort Voyant une troupe nombreuſe de retourner le lendemain, mais de ſurtout reconnoître, & la ſoupçonna le découvrir (1).

(1) On trouve ici dans l'Original une aſſez longue Note ſur *St. Thomé*, que nous avons cru pouvoir ſupprimer, parcequ'on n'y trouve rien que l'on n'ait déjà vu ſur cette ville dans la Deſcription de la Côte de Coromandel, dans le Tom. XIX. de cette Hiſtoire. Edit. de Trad.

(*) *Hamilton* Vol. I.

Livre VII. *Deſcription des Etabliſſemens de la Compagnie Angloiſe*

mer que les murailles ont quelquefois couru riſque par la violence des vagues, car la mer monte ici beaucoup plus haut, que dans aucun autre endroit de la Cote de Coromandel. Derriere la place il y a une Riviere d'eau ſalée, qui contribue à la défendre, mais qui empeche qu'il n'y ait des fontaines d'eau douce, de ſorte que les habitans ſont obligés d'envoyer à plus d'un mille pour avoir de l'eau potable. Dans le tems des pluies, la Mer menace de tout ruiner d'un côté, tandis que la Riviere fait apprehender de l'autre une inondation. Depuis le mois d'Avril juſqu'en Septembre, la chaleur eſt brûlante, & ſans les briſes de mer qui humectent & rafraîchiſſent l'air, ce ſeroit un ſejour inhabitable. C'eſt ce que l'on connoîtra plus aiſément par un détail circonſtancié de ſa ſituation. Elle eſt à quatre mille huit-cent milles à l'Orient de Londres, ainſi le Soleil s'y leve ſix heures plutôt que chez nous, & ſe couche environ quand nous avons midi. Il y a ſi peu de différence dans la longueur des jours, que l'on compte que le Soleil ſe leve & ſe couche à ſes heures, matin & ſoir.

On rapporte differemment pourquoi l'on a choiſi un ſi mauvais emplacement. Les uns diſent que celui que la Compagnie chargea, ſous le regne de *Charles II* de Batir un Fort ſur la Côte de Coromandel, choiſit cet endroit comme le plus propre à ruiner le Commerce des Portugais de *St Thomé*. D'autres pretendent que le Chevalier *Guillaume Langhorne*, car c'eſt de lui qu'il s'agit, ne ſe conduiſit pas tant par des raiſons de politique, que par celle qui l'engageoit à plaire à une Maîtreſſe qu'il avoit dans la Colonie Portugaiſe. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain qu'on ne pouvoit choiſir d'endroit moins propre à un Etabliſſement, & qui repondît moins aux intentions de ſes Maîtres. Autour de la ville le terroir eſt ſi mauvais, ſi ſec & ſi ſablonneux, qu'il ne produit pas un brin d'herbe de lui-même, & point de grain même par la culture. Les racines, les herbes & les legumes dont on a beſoin, viennent d'aſſez loin (*). En un mot rien de plus triſte que l'aſpect, rien de plus deſagreable & de plus incommode que la ſituation. N'oublians tous ces deſavantages, c'eſt le principal Etabliſſement de la Compagnie, & après *Bombaye* le plus riche Port Europeen des Indes.

Le Fort eſt ſitué Nord Nord-Eſt & Sud-Sud-Eſt au milieu de la *Ville Blanche* ou Angloiſe. C'eſt un quarré regulier d'environ cent verges de chaque côté, bati d'une pierre qu'on appelle pierre de fer, dont elle a la couleur. Il n'y a point de foſſé, & les murailles ſont voûtées & creuſes en dedans, ce qui diminue de leur force. Le Fort a deux portes à l'Eſt & à l'Oueſt: cette derniere, qui eſt du côté de terre, eſt grande, & toujours gardée par deux ſoldats Mouſquetaires, à droite & à gauche, l'autre, qui eſt

(*) On ne peut s'empêcher d'être ſurpris, que le Chevalier *Langhorne* n'ait pas choiſi *Cuddalor*, à environ dix lieues au Sud, où le terroir eſt fertile, l'eau bonne, & où il y a une petite rade de rochers qui facilite l'abord aux chaloupes, au lieu qu'à préſent on eſt obligé de ſe ſervir de Matelots, ou de l'un des petits bateaux, nommés *Catimarons*, dont la proximité de la riviere de *Pondichery*, où les Hollandois ont un Etabliſſement, auroit encore été un lieu propre, la terre y eſt bonne de même que l'eau, il y a une Riviere navigable, & des bancs de ſable qui arrêtent toute la force en mer, & rompent la violence des vagues.

est du côté de la mer, est petite, & n'est gardée que par une seule file de Soldats. Le Fort est la demeure du Gouverneur, ou en son absence du premier Conseiller. La maison du Gouverneur est au centre, elle contient aussi le logement pour les autres Officiers de la Compagnie. C'est un assez beau bâtiment quarré. On monte aux premiers appartemens par dix ou douze degrés, & on va par un autre escalier à la chambre du Conseil & au logement du Gouverneur.

Section VII. Description des Forts, Magasins & autres Edifices de la Compagnie &c.

La *Ville blanche* que les Européens occupent, a environ un quart de mille de long sur la moitié à peu près de large, le Capitaine *Hamilton* lui donne quatre cens pas en longueur, & cent cinquante en largeur. Au Nord du Fort il y a trois belles rues droites, & autant au Sud. Les maisons sont en forme de terrasse, bâties de briques & de cailloux, le reste fait de coquilles, impenetrables à la pluie. Les murailles sont épaisses & les appartemens échauffés, mais il n'y en a presque point d'un étage, de plain pied, quoique quelques-uns en aient en haut. Ce qui paroît particulier au Pays, c'est que les étages hauts n'ont un pavé au lieu de plancher. On peut juger par l'étendue de la Ville, que le nombre de ses maisons n'est pas extraordinaire, & que les jardins & les cours ne sont pas vastes. Il y a la vérité des jardins hors de la ville, & les cours ne sont pas de grand usage, les maisons étant la plupart contre la rue. A l'opposite de la porte occidentale du Fort, il y a des barraques pour loger les Soldats, & tout proche un Hôpital commode, où ils sont bien soignés quand ils sont malades. De l'autre côté des barraques il y a un Monnoye, où la Compagnie fait frapper des espèces d'or & d'argent. Au Nord du Fort on voit l'Eglise des Portugais, & au Sud celle des Anglois, qui est un joli bâtiment fort propre. Il y a un assez bel autel, une galerie de bois en sculpture & des orgues. Elle est pavée de marbre, noir & blanc, les bancs fort réguliers, & elle est en fort bon état, bien percée & ouverte. Ce qui en diminue la beauté, mais la rend plus commode, c'est que les fenêtres ne sont point vitrées, en quoi y entrant la chaleur insupportable, au lieu que les brises rafraîchissantes avant le passage libre la rendent fraîche, que l'on peut y faire ses dévotions sans être trop incommodé de la chaleur. Il y a encore un Hôtel de ville, où les Magistrats s'assemblent, & où l'on administre la justice. La ville est entourée d'une forte muraille de la même pierre dont le Fort est bâti, elle est défendue par des bastions, des boulevarts, des demi-lunes & des flancs, on y compte trente-trois canons, & près de deux cens pièces de canon, y compris ceux des ouvrages extérieurs, outre que quelques pièces de campagne. Du côté de l'Ouest la Rivière coule tout autour, ce qui joint à une batterie fait la seule défense de ce côté-là, la Rivière y est fort profonde (*). Au sud de la *Ville blanche* il y a un petit fauxbourg, qui n'est habité que des bouchers Noirs, qui n'ont que de mauvaises petites cabanes basses, qui ne méritent guères le titre de maisons. Au-delà il y a une Garde avancée de Noirs, pour donner avis s'il y a quelque danger. En un mot,

(*) Nous n'avons point de lumières particulières sur les changemens que les Portugais ont faits, mais il est certain qu'ils en ont fait.

Section VII. Description de Madrasspatan, ou de la Compagnie Angloise.

mot, on ne peut guères attaquer la place que du côté du Sud & du Nord; car du côté de la mer, la violence des vagues ne met suffisamment en seureté.

La *Ville noire*, qu'on appelle *Madras*, & quelquefois *Chinnapatan*, est habitée par des Gentils, des Mahométans, & des Chrétiens des Indes, outre les Armeniens & les Portugais, il y a aussi des Juifs. Elle a été entourée de murailles du côté de terre, sous le Gouvernement de M. *Pitt*. Appréhendant que le Général Mogol, qui étoit dans le Royaume de Golconde, ne vînt aux rendres visite, il persuada aux habitans de faire une petite contribution afin de fortifier la place & pour mettre leurs personnes & leurs biens en seureté. La muraille qui est de brique, a dix pieds d'épaisseur, avec des tours en places à des distances convenables, selon les regles de la Fortification moderne. La ville est aussi la Rivière à Oüest & la Mer à l'Est. Au Nord on a tiré un canal de la Rivière à la mer qui sert de fossé de ce côté-là. Cette ville a environ un mille & demi de circuit, & pourroit passer pour une place forte, s'il y avoit toujours une Garnison suffisante. Il est vrai que le malheur arrivé à la Compagnie dans la guerre precedente avec la France, l'a rendue trop fugitive de pourvoir à cette. On a augmenté les Fortifications, & il y a un Corps de troupes du Roi, outre celles de la Compagnie, en garnison, au moins en temps de guerre, d'ailleurs les munitions de bouche & de guerre n'y manquent point, & l'on y a tout ce qui est necessaire pour la défense & la seureté. Les rues de la *Ville noire* sont larges, quelques-unes sont plantées d'arbres, ce qui est un grand ornement, & fait en même temps à mettre à couvert de la rigueur du Soleil. Quelques-unes de ces maisons sont de brique, d'autres sont de miserables cabanes, faites seulement au dehors, ne meublées dans l'intérieur, à la reserve des nattes & des tapis pour coucher. Elles sont basses de terre, & couvertes de chaume. Les habitations des Indiens plus riches sont construites dans le même matériaux, & leur donnent generalement la même forme, il y a au haut un trou quarré pour donner du jour. Il y a devant leurs maisons de petits perrons, & ceux qui reçoivent les étrangers, qui les font rafraîchir entrer dans leurs maisons, dans lesquelles ils se tiennent assis & sur pour recevoir leurs amis & pour faire leurs affaires.

La ville est en general fort peuplée. Une de ces petites cabanes contient souvent une famille de sept, huit ou dix personnes; avec tout cet entassement pauvre il y a peu d'endroits où il y ait plus de richesses, & où les especes circulent avec plus de rapidité. Le Bazar ou Marché est toujours rempli d'une foule de peuple, & on y fait un trafic immense, avec autant d'ardeur que à la Bourse de Londres. En un mot les Habitans de cette ville sont de pauvres, de bas & de vils peuples quant à l'interieur, l'exterieur est propre & decent, & si les appartemens ne sont pas riches, le Maître de la maison l'est. Il y a dans la *Ville noire* un Fort de Armeniens, & quelques petites Pagodes ou Temples Indiens, desservis par un grand nombre de Prêtres, & des Filles de chœur. On les consacre fort jeunes à la Religion, & elles passent une partie de leur temps à faire leurs fonctions, tandis qu'elles donnent le reste à leurs galans de toute nation, couleur, & Religion. Elle font partie de l'équipage d'un Grand dans toutes les occasions extraordinaires, & lui-

juſqu'à n'agir de faire figure. Autrefois le Gouverneur du Fort Saint George avoit coutume d'en avoir cinquante à ſa ſuite, avec la muſique du Pays, quand il ſortoit, mais depuis quelques années ces Dames ne font plus de la partie.

Section VII. Description de Madras, & des poſſeſſions de la Compagnie dans cet endroit.

Outre la ville de Madras, la Compagnie poſſede pluſieurs villages dans ce voiſinage, dont elle tire un revenu conſidérable. Elle a achété le terrain du Roi de Golconde, avant que le Mogol eût ſoumis la Province entière de ce Pays. Elle a encore une maiſon & un jardin ſur le Mont de St. Thomas. Au-delà de la Ville noire il y a l'eſpace d'un demi mille des jardins remplis de cocos, de gouves, de mangos, d'oranges, & des fruits les plus exquis, que l'on achette pour une bagatelle, avec la permiſſion de ſe promener dans les jardins.

Les privileges du Gouverneur l'ont en premier lieu de pourvoir aux places qui viennent à vaquer dans l'Egliſe Catholique de la *Ville blanche*, & il peut, comme le remarque M. *Hamilton*, être appellé le Légat à *latere* du Pape pour le ſpirituel. Conjointement avec le Conſeil il eſt le Juge ſuprême des affaires de la Compagnie. Il diſpoſe de tous les Emplois, nomme des perſonnes à tous les Européens qui ſont au ſervice de la Compagnie, & n'ont pourtant pas le droit de les faire mourir, ou de les priver de quelqu'un de leurs membres. Il cependant on peut dire qu'ils ont le pouvoir de faire perdre la vie, puiſqu'ils peuvent les condamner à un genre de peine, qui leur donne auſſi ſûrement, quoique plus lentement, la mort que la corde. Le Maire & les Echevins s'aſſemblent deux fois par Semaine à l'Hôtel de ville, où les habitans Aſiatiques plaident pour dettes, & pourſuivent les procès qu'ils ont. C'eſt que les Européens ont entre eux ſe décident communément par des Jurés, dans la Cour du Juge Avocat, où il y a des Procureurs, des Sergens & des Huiſſiers. Il y a auſſi des Juges à paix, qui tiennent leurs aſſiſes en de certains tems dans la *Ville noire*, & prennent ſoin des affaires criminelles entre les habitans Indiens. Ils ne procedent point à la punition dans les cas de crimes capitaux, cependant il y a des exemples qu'ils ont fait couper les oreilles au coupable attaché au Pilori. Il y a auſſi une Amirauté pour les affaires maritimes, & le Gouverneur permet quelquefois aux Officiers Majors de tenir Conſeil de guerre pour juger ceux qui ſont en faute. Ceux qui ſont coupables de crimes capitaux ſont enfermés dans ce qu'on appelle le Cachot noir, qui eſt une priſon auſſi noire qu'un cachot, & auſſi chaude qu'un bain, où on leur donne pour toute nourriture du riz & de l'eau. On les y enferme, dit-on, pour être renvoyés en Europe, afin qu'on leur faſſe leur procès, mais un peu de ſéjour dans ce lieu diſpenſe de cette peine.

Mais le principal pouvoir du Gouverneur conſiſte, en ce qu'il a attribué la prérogative d'annuller les ſentences des Echevins, & même celles du Juge Avocat. Comme la ville eſt ce qu'on appelle une *Corporation* ouverte d'une Patente, le Maire & les Echevins ſont élus par les Bourgeois libres, mais on croit que le Gouverneur détermine généralement leur choix. Quoique la ville ait ſes Loix & ſes Statuts, qu'elle ait un Conſeil dans ſes bornes, où le Maire & ſes Echevins ſiegent en robe avec leurs maſſes devant eux, qu'on y plaide publiquement, & qu'on y prononce ſes ſentences, le Gouverneur peut

Guerres VII. *Discipline militaire de la Compagnie.*

sûrement pencher la balance de la Justice. Par un Acte du Roi *George I.* la Compagnie a pu donner au Gouverneur & au Conseil pouvoir de vie & de mort, quand il s'agit de Piraterie, ce qui a souvent de fâcheuses conséquences par la facilité de faire passer d'autres fautes pour Piraterie. Cela donne au Gouverneur un objet de peur sur les Marchands particuliers, & quelquefois des sujets des ressentimens, qui doivent leur origine à l'interêt, à la prévention & à des vues personnelles. En un mot le Gouvernement civil & militaire du Fort & de deux villes n'est en premier lieu entre les mains du Gouverneur, en second lieu en celles du Conseil, & encore le partage est tel, que les Tribunaux subalternes, sur lesquels ils conservent toujours leur influence & leur autorité.

La plupart des Soldats sont traités durement, & il ne se passe guères de jour que quelqu'un d'eux ne subisse quelque châtiment, le plus ordinaire est de les faire attacher à un poteau & de leur donner le fouet. Cela fait que ils haïssent & détestent le Gouvernement qu'ils devroient défendre, l'expérience ayant appris que ces châtimens serviles énervent le courage du Soldat. Il est vrai que la coutume perpétuelle où on est ici, n'ayant jamais la permission de louer, fait que on peut les traiter en esclaves, & rend cette sorte de châtiment assez modéré. Jamais les inconvéniens de cette discipline sévère ne parurent plus visiblement que dans le dernier siége de Madras. L'ennemi étant devant la place, & les Soldats voyant qu'on avoit besoin d'eux pour la défendre, la moquerent de l'ordre du Gouvernement & de la Discipline, & le livrerent à la licence la plus effrenée, dans un tems où il n'y avoit rien de plus dangereux. Un autre inconvénient dont les Soldats se plaignent avec raison, c'est que quand même ils auroient servi quarante ans, ils ne peuvent jamais obtenir leur congé: quelle différence entre ce procédé & celui des Romains! Si les uns alloient hardis pour demander leur congé, ils n'auroient vraisemblablement à attendre que la prison.

Le Gouverneur est non seulement Président du Fort *Saint George*, mais aussi de tous les autres Etablissemens de la Cote de Malabar & de celle de Coromandel, puisque dans l'Isle de Sumatra, car les Gouverneurs du Fort de *Marlborough* & des autres, ne sont proprement que des Lieutenans, qui reçoivent les ordres de lui. Nous avons appris qu'on a fait quelques nouveaux arrangemens par rapport à Calcutta & aux autres Etablissemens sur le Gange. Le Gouverneur est aussi Capitaine de la premiere Compagnie de Soldats. Jusqu'à ces derniers tems tous ceux qui avoient le titre de Capitaines n'étoient proprement que Lieutenans, & en avoient aussi la paye: mais la Compagnie a été obligée de faire du changement, n'y ayant aucun homme de mérite qui voulut entrer à son service. Durant quelques tems on a refusé aux Capitaines l'avantage de passer leurs Compagnies, on a été pourtant contraint au bout de quelque tems de leur accorder, enforte que à présent la paye & les profits d'une Compagnie vont à plus de mille Livres sterling par an (*).

Les

(*) La paye d'un Lieutenant est de quarante Pagodes par mois, environ dix Livres sterling, ou le double, plus ou moins selon le cours des Pagodes. Un Enseigne a quatre Livres, dix neuf shellings, un Sergent deux Livres, cinq shellings, un Caporal & un Co-

Section VII. *De ſuite des Chap. ſecond. de la Compagnie &c.*

Bienque les appointemens du Gouverneur ſoient petits, n'allant qu'à trois cens Livres ſterling par an, le Commerce & les Revenus du bâton rendent cet Emploi fort lucratif. Quand il paroît en public on lui rend les mêmes honneurs qu'à un Prince Souverain. La Garde fait la parade, le tambour bat quand il paſſe, & cinquante ou ſoixante Noirs marchent devant lui. Son Palais n'eſt auſſi eſcorté par des Soldats armés de mouſquets ou, une nombreuſe ſuite de Domeſtiques fait accompagner, la muſique du Pays & le ſon aigu des trompettes avertit de ſa marche. Mais ce qu'il y a de plus ridicule, c'eſt qu'il y a des gens qui tiennent des éventails pour le rafraîchir, & qui n'ont d'autre fonction que celle-là, & par cette raiſon ils le ſuivent toujours quand il fait des viſites ou des promenades. On a cependant ſupprimé une grande partie de cette pompe, qui n'approche point de celle qu'on voit à Batavia.

Le Conſeil eſt compoſé des ſix plus anciens Marchands Europeens, qui ont depuis cent juſqu'à quarante Livres ſterling d'appointemens, ſuivant leur ancienneté. On rend à chacun de ces Meſſieurs des honneurs proportionnés au rang qu'ils tiennent dans le Conſeil, & ils ſont fort ſupérieurs en tout aux autres Habitans. On les convoque deux ou trois fois par ſemaine, ſi on qu'les affaires le demandent, & que le Gouverneur le juge à propos. Ils examinent, expédient & ſignent, ou leur font ſigner par leur Secretaire tous les Ordres, les Lettres generales, & les Comptes de la ſemaine.

Il y a encore deux premiers Marchands, qui ont chacun quarante Livres ſterling par an, deux ſeconds Marchands qui en ont trente, cinq Facteurs, qui en ont quinze, & dix Ecrivains qui en ont cinq chacun. Ceux-ci dînent à la table de la Compagnie, & ſont logés, ils s'avancent à leur tour, & font commerce s'ils peuvent amaſſer quelque choſe, avec tout cela il n'y a point de gens au monde qui gagnent leur pain avec plus de peine & de travail. La Compagnie entretient au Fort deux Chapelains, qui ont chacun cent Livres ſterling par an, & une raiſon, on ne leur permet pas de faire commerce publiquement, avec ce qu'ils en reviennent que peu ou point qui n'ayent fait fortune. Le Chirurgien du Fort a quarante Livres ſterling par an, d'ailleurs il a une infinité de moyens de faire ſa bourſe. Les appointemens du Juge Avocat ſont de cent Livres ſterling, cette ſomme, jointe à ſes autres émolumens, le met en état de vivre avec autant de ſplendeur que le Lord premier Juge d'Angleterre. La Compagnie a encore deux Officiers de Marine, qu'on nomme Maîtres Eſſayeurs, à chacun deſquels elle donne cent vingt Livres ſterling par an. Ils font de l'or & de l'argent, qui vient d'Europe & d'ailleurs, des roupies, or qui produit un gros gain à la Compa-

pa-

nonner, une Livre, cinq Shelling, & un Soldat une Livre, deux Schelings, ſo d. un homme peut très bien vivre avec cela, les vivres étant à grand marché. Il eſt toujours habillé proprement de coton, qui y abonde, & à ſon gargon qui le ſert, car les Indiens ont charmés de mettre leurs enfans auprès des Anglois, pour qu'ils apprennent la Langue (t).

(t) Mémoires Particuliers.

Section VII. *Description des Etablissemens de la Compagnie, &c.*

pagnie: Ils frappent auſſi des Pagodes, & toutes les Eſpeces qui roulent dans la ville & dans le Pays, ſortent de la Monnoye de Madras (*). Il y a ſur la Roupie en caracteres Perſans le nom du Mogol, l'année de ſon regne, & quelques-uns de ſes titres.

Les droits d'entrée & de ſortie forment peut-être une des branches les plus conſiderables des revenus de la Compagnie. Elle tire cinq pour cent de toutes les marchandiſes qui viennent par mer, outre trois, ſix ou douze *Fanams* de ſurplus, ſuivant l'importance de ce qui entre, qui ſe partagent entre l'Officier de la Douane, le premier Comptoir & le Receveur. Les marchandiſes courantes ſont taxées à la diſcretion du Douanier. Tout ce qui entre par la porte occidentale ou de terre, paye deux & demi pour cent, & en ſortant par l'autre porte du côté de la mer, les mêmes choſes payent encore autant. Il eſt vrai que les marchandiſes qui ont payé un à cinq pour cent, ſont exemptes de droits dans tous les autres Forts de la Compagnie. Nous avons entendu eſtimer ce revenu à cinquante-mille Pagodes par an, & celui qu'on tire des marchandiſes qui entrent par terre à quinze mille. La Compagnie a un autre revenu, qu'elle tire du droit d'ancrage, ſuivant la grandeur des Bâtimens. Les Vaiſſeaux Hollandois en ſont exempts, mais nous n'avons jamais pu ſavoir par quelle raiſon. Les Vaiſſeaux au deſſous de cent tonneaux payent depuis dix huit *Fanams* juſqu'à cinq Pagodes; ceux de cent tonneaux & au deſſus depuis cinq juſqu'à neuf Pagodes. Les Bâtimens du Pays payent autant pour les paſſeports que pour le droit d'ancrage, ce qui eſt un revenant bon du Secretaire, mais nous croyons qu'il n'en reçoit à preſent qu'un quart, & que le reſte entre dans les coffres de la Compagnie.

La Compagnie a d'ailleurs pluſieurs autres petits revenus, qu'elle afferme très-avantageuſement. Les droits ſur le tabac & le betel ſont conſiderables.

On

(*) Il faut remarquer qu'ici, comme dans la plupart des Etabliſſemens d'Orient, le prix de l'or hauſſe & baiſſe, ſelon que l'argent eſt abondant ou rare. La Pagode par exemple, monte de 7 Shellings 10 d. juſqu'à 8 Shellings. C'eſt une monnoye d'or, qui vaut huit Livres dix ſols de France. Il y a d'autres Pagodes comme d'*Aidongre*, de *Negapatam*, de *Pondichery* &c. qui valent un demi pour cent de moins que celles de Madras. L'*Aidongre* n'eſt à peu près, à cauſe de la bonté de l'or, que pour les autres. La Compagnie ne fait point battre des *Fanams*, parce ſoit dit en paſſant, qu'il faut dans le cours ordinaire trente Pagodes, mais au marché on en donne 36; & ſouvent plus. Le fort de la vaiſſelle des Européens. Les Roupies qu'on frappe dans la monnoye de la Compagnie valent trois ou quatre pour cent plus que les autres, & il eſt d'uſage dans tous les payemens d'en compter 328 pour cent Pagodes, lorſqu'on en compte 338 des autres. On donne jour à 8 Pagodes quinze jours de delai. Les Roupies moindres ſont les plus communes, mais les autres ne ſe donnent en payement ſur un pied fixe, la valeur variant ſuivant la quantité d'argent qui y eſt.

Les Poids ſont en uſage. Dix Pagodes font un *Pollam*, quarante *Pollams* un *Viſſe*, & trois Livres Anglo ſes, huit *Viſſe* un *Maun*, & vingt *Maun* un *Candy* ou cinq cent livres. Pour les choſes liquides, une Bouteille fait une Pinte d'Anglo e, huit Meſures un *Mercal*, quatre cens *Mercal* un *Garce*. Pour les choſes ſeches, il y a le *Parah* qui eſt de 18 pouces. Pour ce qui eſt de la maniere de compter par nombres compoſés, le plus uſité, dans nos connoiſſances que le *Cor*, qui fait vingt, de même que dans exprimer ce nombre en Anglo ſe.

On en laiſſe la ferme de même que celle de l'arack aux Marchands Noirs, qui en payent plus de vingt mille Pagodes par an. Comme le tabac, le betel & l'arack ſe conſomment principalement dans la *Ville noire*, il faut que ce ſoit extrêmement peuplée.

Section VII. *Deſcription de Madras, établiſſement de la Compagnie Ct*

Nous finirons cette deſcription de Madras, en diſant un mot de quelques bons Etabliſſemens, que par les abus & la mauvaiſe direction a tout pas répondu au but de leur fondation. Il y a au Fort Saint-George une Ecole publique, où des enfans apprennent à lire & à écrire. Elle a une bibliothèque, qui ne renferme que des Livres de Theologie, qui coûtent quatre cens-trente-huit Livres ſterling. L'Egliſe a un fonds de quatre cens Livres ſterling, que l'on place ordinairement à dix pour cent d'intérêt, qui s'emploie en reparations & en charités. Comme ces dépenſes abſorbent rarement tout l'intérêt, le ſurplus ſert à groſſir le capital, ce qui joint à une Clôture qui ſe fait annuellement, monte à une aſſez forte ſomme. Les enfans orphelins de parens qui ont du bien, ſont confiés aux ſoins de ceux qui ſont chargés de ce qui regarde l'Egliſe. On compte que leur bien eſt plus en ſureté que celui des mains de particuliers, l'expérience nous ayant fait voir que ſe paſſe en Europe, de cette ſorte de penſer que des Tuteurs publics ne ſont pas plus exacts dans leurs comptes que les particuliers, on a même ſouvent cru le contraire. On met le fonds des enfans à intérêt, qui eſt à preſent de dix pour cent, c'eſt-à-dire qui ſert à leur entretien & à leur éducation, quand ils ſont en âge d'avoir leur capital avec le ſurplus de l'intérêt. Quand il ne ſe trouve point de Teſtament après le décès de quelqu'un, le Gouverneur & le Conſeil prennent ſon bien en effets, & en tiennent compte aux héritiers ſi on en trouve. Il y a auſſi un Collège, mais comme on n'y enſeigne aucune des grandes Sciences, il n'en a que le nom. Nous ne pouvons nous empêcher d'être ſurpris que la Compagnie n'y faſſe pas cultiver les Mathématiques & l'Aſtronomie. Rien ne contribueroit tant à faire eſtimer les Anglois des Princes de l'Aſie, & ne leur donneroit plus moyen de s'établir à la Chine, que le cours d'obſervations de ces Sciences. Les Jeſuites en ont fait l'expérience, & ont acquis de beaucoup plus grands priviléges par une connoiſſance aſſez ſuperficielle de la Géométrie pratique & de l'Aſtronomie. La ſeule qui ont pluſieurs des Employés de la Compagnie, des connoiſſances qu'ils pourroient, favoriſeroient beaucoup le progrès de ces études. La longueur des voyages, le changement de climat, la fermeté du ciel, la netteté où le ſont d'entendre l'Arithmétique, les principes de la Géométrie, de la Navigation & de la Géographie, tout concourt à fournir les plus belles occaſions d'avancer les Arts & les Sciences. Mais ils ſemblent n'avoir en vue que de gagner de l'argent, en quoi on ne doit point les blâmer, vu le prix qu'on y met dans leur patrie, où il eſt la ſource de l'honneur, de l'eſtime & du crédit.

Quoique cette Deſcription de Madras ſoit déjà longue, nous ne devons pas la finir, ſans toucher quelque choſe du Commerce. Il ſe fait dans tous les Ports à l'Orient du Cap de Bonne-Eſpérance. Comme la Compagnie y entretient un plus grand, à cauſe des retours en or, & en marchandiſes fines, mais la Compagnie la réduit à rien en envoyant des Vaiſſeaux directe-

Section VII. *Différences entre les Portugais et les Anglois dans le commerce des Indes.*

terdam d'Angleterre à la Chine. Le Voyage à *Mandu*, dans Purchas Armenius, est très-précieux. On trouve de bons mémoires des Voyages à Bantam, sur la Côte de Java, à *Jambi*, *Macassar*, *Banjar*, *Queda*, *Patani*, *Siam*, *Pegu*, *Arracan*, dans les Pays de Bengale, de *Persanpour*, *Lar*, *Surate*, *Cambaye*, *Diu*, *Goa*, *Calicut*, *Cochin*, *Ceylan*, *Coromandel*, *Masulipatan*, *Bantam*, *Jacatra*, *Macassar*, *Banda*, *Amboine*, *Timor*, *Solor*, *Macao*, *Japon*, &c. Les plus grands Vaisseaux sont à Mocha, à Surate & sur la Côte de Coromandel. Les Pilotes de Java & des Indes [illegible] Arabes, Persans & Banyans. Le Gouverneur de [illegible] Mandu prend [illegible] de la Compagnie, [illegible] Voyage [illegible] Mandu, [illegible] Voyage [illegible] Mocha, [illegible] Voyage [illegible] Surate, [illegible] Voyage [illegible] Bantam, [illegible] Voyage [illegible] Japon, [illegible] Voyage [illegible] Bengale, [illegible] Voyage [illegible] Côte de Coromandel, [illegible] Voyage [illegible] Côte de Malabar, [illegible] Voyage [illegible] Côte de Java, [illegible] Voyage [illegible] Côte de Sumatra, [illegible] Voyage [illegible] Côte de Malaca, [illegible] Voyage [illegible] Côte de Siam, [illegible] Voyage [illegible] Côte de Pegu, [illegible] Voyage [illegible] Côte de Arracan, [illegible] Voyage [illegible] Côte de Macassar, [illegible] Voyage [illegible] Côte de Banda, [illegible] Voyage [illegible] Côte de Timor, [illegible] Voyage [illegible] Côte de Solor, [illegible] Voyage [illegible] Côte de Macao, [illegible] Voyage [illegible] Côte de Japon, [illegible] Voyage [illegible] Côte de

Suivant le dernier estimate et liste des habitans de Madras il paroit qu'il [illegible] VII
y avoit entre quatre-vingt & quatre-vingt dix mille habitans, tant dans la

Section VII. Dépendances de Fort Saint-George &c.

ville que dans les voyages de la dépendance de la Compagnie. Sur ce nombre il y a cinq cens Européens dans Madras. La ville est le rendez-vous de toutes les affaires, tant de la côte de Coromandel, que de celle de Malabar & du Bengale, & le lieu de résidence du Gouverneur, qui est Président de toutes les Loges de la côte. Il offrit au Gouverneur du Fort Saint-George de lui faire prêter serment dans cette Ville, dont les habitans s'habituoient d'être sous la domination de la Compagnie. Mais le Gouverneur du Bengale n'ayant pas accepté l'offre d'abord, le Visirou & les Habitans changèrent d'avis, & ne voulurent pas permettre qu'on y établît un Gouverneur.

Mafulipatan.

Il y a aux autres Etablissemens de la Compagnie. Elle avoit autrefois un Comptoir à *Masulipatan*, & un autre à *Narsipour* pour les toiles peintes, mais elle a abandonné l'un & l'autre, de même que la plupart des Etablissemens des Européens sur cette route, à cause des déprédations exercées par le Rajah voisin. Les Anglois avoient aussi un Etablissement à *Angerang*, placé sur le bord d'une Rivière profonde, & fameux pour les plus belles toiles peintes des Indes. Mais des raisons particulières firent bientôt renoncer à cet Etablissement.

Vizapatan.

La Compagnie avoit une Loge fortifiée à *Vizapatan*, que les François ont pris peu après la malheureuse affaire de *Calicate*. Il y avoit quatre bas-

(a) *Salmon, Lockyer, Mem. de la Barthomaye*, Vol. I. *Mémoires, &c.*

trouve un diamant, qu'elle brûle lui donne la couleur. Cette circonstance favorable l'hypothèse de M. *Tournefort* touchant leur végétation. On prétend que ces arbres croissent d'abord fort vite, mais ensuite lentement. La plupart des pierres qu'on trouve en ces endroits sont d'argile & sombre, tirant sur le noir. Quelques-unes sont mêlées de fer qui les fait paroître rouges. Il paroît peu de pierre de *Marcasite* qui ayent une couleur pure & éclatante. Elles ont encore le défaut de se briser quand on les travaille ou de se marrir en morceaux en les taillant. Quelques-unes sont si brûlantes qu'elles ne peuvent être polies par aucun moyen, quoique leur apparence promette de grands, & que les apparences aient souvent passé. Mais ce qui leur manque du côté de la qualité est compensé par le nombre. Il n'y a point de mine de Golconde qui contienne une plus grande quantité de diamans.

Un [illegible] voyage au voyage [illegible] dans le *Visapour*, autre Province de la domination du Grand Mogol. Elles produisent des diamans [illegible] pour la figure, la grosseur, l'eau & la [illegible] en autres quelques-uns [illegible] [illegible] y sont à vendre [illegible] [illegible] [illegible]

baſtions, montés de vingt ou trente pieces de canon. Cet Etabliſſement eſt ſur la Cote de Coromandel, au dix-huitieme degré, quarante minutes de Latitude Septentrionale, il a l'avantage d'avoir une Riviere, mais dont la barre eſt un peu dangereuſe. Le Pays des environs fournit des toiles de coton de toute ſorte de fineſſe, & les plus belles mouſſelines rayées ou *Doreés* de toutes les Indes. La ſeule choſe qui peut empêcher cet Etabliſſement de fleurir, c'eſt le manque de fonds, la plupart des habitans n'étant rien moins que riches.

VII. *Deſcription des Etabliſſemens de la Compagnie &c.*

En 1709, ce Comptoir ſe trouva engagé dans une petite guerre avec le Nabob de *Chercatel*. M. *Hocomb*, Chef de la Factorie, avoit emprunté du Prince de l'argent ſur le credit public. Etant mort, ſon Succeſſeur refuſa de rembourſer ce Nabob. Le Prince Indien s'adreſſa au Gouverneur du Fort Saint George pour obtenir juſtice, mais la reponſe n'ayant pas été ſatisfaiſante, il eut recours aux armes. A la fin la Compagnie accommoda l'affaire & termina la guerre, qui avoit duré fort longtems, preſque ſans qu'il y eut de ſang repandu (*).

Il y a pluſieurs anciens Temples ou Pagodes aux environs de *Viragapatam*. Il y en a un entre autres fort ſingulier ſur une petite montagne proche de la Factorie. Les Indiens y adorent des ſinges, que l'on nourrit en grand nombre dans le Temple. Les Prêtres en ont ſoin, en preparant du riz bouilli pour cette troupe de Dieux. A l'heure du repas ils ne manquent pas de ſe rendre au Temple, & de manger ce que leurs adorateurs ont apprêté pour eux, apres quoi ils ſe retirent en bon ordre dans les bois & dans les campagnes. On regarde comme un plus grand crime de tuer un de ces animaux que de tuer un homme.

Environ à douze lieues au Nord de *Carwara*, on trouve la ville de *Bellafore*, qui eſt à quatre lieues de la mer, ſur le bord d'une Riviere au vingtieme degré quarante-cinq minutes de Latitude Septentrionale. Il y a dans la Riviere une barre dangereuſe, aſſez connue de ceux qui navigent ſur ces côtes par les naufrages & bris des Vaiſſeaux. On voit entre les Rivieres de

(*) L'avanture ſuivante mérite d'être rapportée. Après que la guerre fut finie, & que le Nabob fut retourné dans ſes terres, il ſe rappella la maniere dont il avoit été traité par les Anglois du *Fort Saint George* & de *Viragapatam*. Jugeant qu'il ne pouvoit guéres ſe venger à force ouverte, il eut recours au ſtratagême ſuivant. Il vint lui-même en perſonne, accompagné de cent chevaux à *Viragapatam*, & entra dans la Loge avec vingt ou trente de ſes gens, avant que le Chef s'en fut apperçu. Entre autres Anglois, M. *Hocomb*, alors Commis de la Compagnie, de ceux-là promptement l'aſſaillit avec un ſabre & une hallebarde au bout. Il rencontra le Nabob au bas de l'eſcalier & lui mit le ſabre ſur l'eſtomac, en lui disant dans la Langue du Pays, qu'il étoit un bon vieux coquin que ſi quelqu'un de ſes gens avoit la hardieſſe d'avancer, ſa vie en répondroit. Déconcerté de cette réſolution & du courage du jeune Anglois, le Nabob n'eut pas le courage de ſe battre. Pendant que M. *Hocomb* le tenoit en bout du ſabre ſur l'eſtomac & que les gens du Chef Indien avoient la pointe d'un poignard contre le dos de l'Anglois, ils conſidererent pendant une demi-heure dans cette poſition & la conférence fut enfin pacifiquement, le Nabob ayant pris le parti de la retirer tranquillement (*a*).

(*a*) *Hamilton*, Vol. I. p. 180.

SECTION VII. *Description des Etablissemens de la Compagnie Ang.*

de *Cossimbazar* & de *Ballasore* un banc de sable commun, sur lequel les tortues viennent pondre leurs œufs. On prend dans cette Baye un poisson très-délicat, nommé *Pample*, on en a un cent pour deux sols, & ce poisson est en si grande abondance, qu'on a assez de droit pour faire son repas. Le Pays des environs est extraordinairement fertile, il produit presque sans culture du riz, du froment, d'autres grains, quantité de légumes, de fruits, du coton, de la canne à sucre, de la grande & petite, du tabac, du beurre, de l'huile, & de la cire. Les manufactures de cotton sont des *Sannes*, des *Cafes*, des *Bajans* & des *Mahrmadies*, celles de soie & de mi-soie de cotton, sont des *Romalles*, des *Cossaffes*, & des *Lungies*, & celles d'une certaine herbe des *Cangans*, des *Pantres*, & d'autres toutes pour exporter. Les Anglois, les Hollandois & les François ont des Loges à Ballasore, mais elles sont à présent comme inhabitées, depuis que l'on a fait passer du côté de la Riviere de *Hugly*.

La ville de Ballasore fait encore le Commerce aux Maldives, qui fournissent du riz & d'autres productions du Pays, on en apporte en retour des Cauris & du Cayar ou Coir pour l'usage des Barques. Depuis le mois d'Avril jusqu'au mois d'Octobre, qui est la saison propre à courir dans la Baye de Bengale, cette ville fournit des Pilotes à tous les Vaisseaux pour remonter la Riviere de *Hugly*, & ils sont toujours aux gages des Patrons. Nous remarquerons cette particularité de *Ballasore* en rapportant ses coutumes particulieres aux habitans de cette ville. Ils prennent un morceau de bois de la grosseur, qu'ils façonnent en forme de suppositoire, & le taillent exactement pour la convenance de cette partie, & ensuite le mettent dans le fondement. Ils prétendent que cela les rafraîchit. Cette operation se renouvelle tous les matins.

La Compagnie Angloise avoit ci-devant un Comptoir à *Pipely*, qui est sur une Riviere, que l'on croit être un bras du Gange, mais il a été abandonné par la même raison que celui de Ballasore. Le Pays n'est pas différent pour ce qui regarde les productions (a).

Description de la Riviere de Hugly.

En avançant haut dans le long de la rive occidentale de la Riviere de *Hugly*, on trouve le *Ganga* autre branche du Gange. Il est plus large, mais moins profond, que la Riviere de Hugly, & plus incommode pour la Navigation à cause des bancs de sable. On observe un grand nombre de villages & de hameaux au-dessus de l'embouchure de cette Riviere, & bien plus encore dans les vastes campagnes qui entourent le long cours de Hugly, mais on n'y trouve aucune ville de quelque considération jusqu'à *Calcutta*, qui est le marché pour le bled, le beurre, l'huile, la graisse animale, & d'autres marchandises. *Calcutta* & *Tanjanelee* sont toutes deux situées sur des Rivieres peu considérables, celle de la premiere d'entr'elles court vers l'Est, & va se jetter derriere l'Isle de Hugly, & est véritablement une branche du Gange. Cette Riviere conduit à un port, nommé *Rabagar*, connu pour ses forts & son mauvais air. On trouve aussi sur cette Riviere *Boffidre* & *Trafunda* ou *Gorga* & *Gerang*, qui fournissent les meilleures toiles de toutes les Indes. Un peu plus haut, sur le bord

(a) *Hamilton*, Vol. I. C. 32.

bord oriental de la Riviere de Hougly eſt *Ponſili*, & environ une lieue au-delà *Calcutte* où le *Fort William*, où la Compagnie a ſon plus grand Etabliſſement après le *Fort Saint George*. Ce fut en l'année 1690 qu'on tranſporta la Factorie, dans le tems que M. *Charnock* étoit Agent dans le Bengale. Ayant la liberté de faire un Etabliſſement en tel endroit qu'il voudroit ſur le bord de la Riviere plus bas que Hougly, il ſe determina pour cet endroit-là, peut-être le plus mal-ſain qu'il put choiſir (*). Le Fort eſt un quarré irrégulier, conſtruit de briques & d'un mortier qu'ils appellent *Puckey*, qui eſt une compoſition de brique pilée, de melaſſe, & de chanvre coupé. Quand ce mortier eſt parfaitement ſec, il eſt dur & ſolide comme de la pierre, & tient fortement à la brique. La ville n'eſt pas plus reguliere que le Fort, les maiſons paroiſſant baties au hazard, plutôt que diſpoſées avec ordre. Chacun bâtit comme il lui plaît, ſelon ſon goût & ſa convenance, ſans s'embaraſſer de la ſymétrie. Les unes ſont ſur la même ligne que la rue, & d'autres en ſont ſeparées par un jardin, & il n'y en a pas deux qui ſe reſſemblent pour la poſition & pour la ſtructure.

SECTION VII. *Deſcription des Etabliſſemens de la Compagnie &c.*

A environ cinquante verges du Fort eſt l'Egliſe, bâtie par la pieuſe charité des Marchands, & les contributions des Matelots Anglois. Quand le Miniſtre vient à mourir, ce qui arrive ſouvent par la malignité de l'air, un des jeunes Marchands officie en ſa place, & outre ſes appointemens ordinaires on lui donne cinquante Livres ſterling par an, pendant qu'il fait les fonctions de Miniſtre. La maiſon du Gouverneur, dans le Fort, paſſe pour la plus propre & la mieux batie qu'il y ait dans les Indes. Outre cela il y a dans le Fort des logemens commodes pour les Facteurs, les Ecrivains & les autres Employés de la Compagnie, ſans parler des Magazins. Il y a auſſi un bon Hopital à *Calcutta*, qui y eſt fort neceſſaire, parceque l'on en a ſouvent beſoin. La Compagnie a encore un beau Jardin, qui fournit ceux qui ſont à ſon ſervice, d'herbages, de legumes & de fruits. Il y a dans ce jardin un baſſin bien pourvu de carpes, de mulets, & d'autres poiſſons. Tous les autres habitans de *Calcutta* jouiſſent des mêmes commodités, les proviſions de toute eſpece y étant bonnes & en abondance.

De l'autre côté de la Riviere, il y a des Baſſins pour caréner & radouber les Vaiſſeaux. Les Armeniens y ont un beau jardin. Nous ne pouvons qu'admirer qu'on n'ait pas choiſi cet endroit-là pour s'y établir, puiſqu'il a tous les avantages de l'autre dans un degré ſuperieur. La Garniſon du *Fort William* eſt ordinairement de trois ou quatre-cens hommes. Il n'y a que quelques années qu'elle n'avoit gueres d'autre emploi que d'eſcorter la Flot-

(a) *Hamilton*, Vol. I. C. 32.

(*) Il y a à trois milles au Nord-Eſt un Lac d'eau ſalée, qui déborde dans les mois de Septembre & d'Octobre. Dans les mois de Novembre & de Décembre, quand les eaux ſont retirées, il reſte une prodigieuſe quantité de poiſſons à ſec, qui pourriſſent & infectent l'air, ce qui cauſe des maladies dangereuſes du foie & des tierces malignes que le vent du Nord-Eſt porte au *Fort William*, y coûte tous les ans une mortalité. *Hamilton* rapporte qu'en moins d'un an, de trois mille habitans il en mourut quatre-cens-ſoixante (1).

(1) *Hamilton*, Vol. II.

SECTION VII. *Progrès des Etablissemens de la Compagnie &c.*

Flotte de Patane, chargée du salpêtre, des étoffes, des soies crues & du superflu de la Compagnie. Comme elle tenoit Calcutte en fief mouvant du Mogol, on n'appréhendoit point d'ennemis, mais une fâcheuse expérience a appris en dernier lieu, combien il y avoit peu de fonds à faire là-dessus. Sur quelque pied que les Anglois soient avec le Mogol, ils ne peuvent être trop sur leurs gardes, & trop attentifs à veiller sur les desseins des Rajahs voisins. Ces petits Princes, qui occupent les bords de la Riviere, prétendent un droit de toutes les marchandises qui passent sur leurs Terres, ou par leurs Etats le long de la Riviere. Ils ont même mis des Troupes sur pied pour le lever par force, mais jamais on n'y est venu jusqu'à l'année 1757, lorsque la malheureuse Colonie de Calcutte fut prise & saccagée, & que plusieurs personnes de distinction & de mérite furent étouffées dans la prison noire.

Il n'y a presque point de Manufactures à Calcutte. Le Gouvernement, qui est fort arbitraire, décourage l'industrie & le travail, parcequ'il trouve en portant la fureté à tenir les Naturels dans la pauvreté. Si l'un d'eux a le malheur d'encourir la disgrace du moindre Anglois, il est exposé à être puni par l'amende, la prison, ou corporellement, en vertu de l'autorité de la Compagnie.

Toutes les Religions y sont tolerées, excepte le Presbytérianisme, car un Sectaire est l'homme le plus odieux à ceux qui gouvernent là. Les Payens ont la permission de porter leurs Idoles en pompe, mais on ne souffre point qu'un Presbytérien serve Dieu, fût-ce en secret. Les limites de la Colonie de la Compagnie sont marquées par des bornes à *Govindpour* & à *Baragol*, à six milles de distance l'une de l'autre, le Lac fait la borne du côté de terre. On compte qu'il y a environ quinze mille ames dans ce district. Les revenus que la Compagnie en retire sont considérables, tant des terres, que des droits de Consulat, d'entrée & de sortie, que tous les sujets de la Grande Bretagne sont obligés de payer; car toutes les autres Nations ne payent rien.

Les Officiers Anglois & les Dames vivent splendidement au *Fort William*; on emploie le matin aux affaires, les après-dînées à se reposer, & les soirées à la promenade. Ils vont se promener à la campagne ou dans les jardins, en chaise & en palanquin, & sur l'eau dans des *Budgeros*, qui sont des Barques commodes, qui vont fort vite à la rame. Ils prennent le plaisir de la pêche ou de la chasse aux faucons & autre gibier. Le jeu ou le vont fréquemment, à moins que l'orgueil & le faste n'y mettent obstacle, ce qui arrive souvent. Les femmes sur tout y sont en guerre perpétuelle, se disputant à qui l'emportera pour la parure, la table & le rang. En un mot les hommes & les femmes ne s'occupent qu'à opprimer les naturels, & à s'enrichir par toutes sortes de voyes, en affectant toujours un air de dépense & de grandeur (a).

Hougly. Quoique la Compagnie n'ait pas proprement de Loge à *Hougly*, cependant, comme c'est le centre du Commerce du Bengale, il convient d'en donner une courte description. C'est une grande ville, mais mal bâtie, qui s'étend

(a) *Hamilton*, Vol. II. C. 35, 36. *Bolts*, p. 456.

s'étend deux milles le long de la Riviere. Il s'y fait un Commerce prodigieux : toutes les marchandiſes du dehors y abordent, de même que toutes celles de Bengale que l'on exporte. Cinquante ou ſoixante Vaiſſeaux y chargent tous les ans de riches cargaiſons, ſans parler de ce que de petits Vaiſſeaux portent dans les Pays voiſins. Les Vaiſſeaux qui y portent le ſalpêtre de Patane, ont ſouvent cinquante verges de long ſur cinq de large, & deux & demi de profondeur, & ſont du port de deux-cens tonneaux. Ils deſcendent avec le courant au mois d'Octobre, mais ils ne remontent pendant plus de mille milles qu'à force d'hommes, de beufs & de chevaux. Ce ſeroit paſſer les bornes que de faire l'énumération de toutes les marchandiſes qui viennent de Hougly, on en peut voir un grand nombre aux ventes de la Compagnie ; mais ce ſont les Vaiſſeaux des Indes qui emportent principalement l'opium, le poivre, les étoffes, le tabac & pluſieurs autres ſortes de marchandiſes. Nous terminerons ce qui regarde la Baye de Bengale, en obſervant que depuis la revolution de Siam, & l'expulſion des Anglois par leur propre imprudence, les affaires de la Compagnie ont été parfaitement rétablies, & qu'elle jouit à-préſent du Commerce du Golphe de Bengale, depuis les embouchures du Gange juſqu'à l'extremité du Promontoire de Malacca, ſans qu'il lui en coûte rien pour des Etabliſſemens, des Forts ou des Loges.

Sect. VII. Diſpoſitions des Etabliſſemens de la Compagnie &c.

La Compagnie a deux bons Etabliſſemens dans l'Iſle de *Sumatra*, le *Fort Marlborough* & *Sillebar*, outre les Factoreries qui réſident à *Achen*. Le Commerce des Anglois dans cette Iſle eſt d'ancienne date, comme on le voit par les Traités de Commerce conclus entre la Reine *Elizabeth* & la Reine d'*Achen*. Depuis ce tems-là les privileges ont été fort augmentés par la judicieuſe conduite de M. *Grey*, Chef des Etabliſſemens Anglois de cette Iſle. Voici les Articles qu'il a obtenus.

Etabliſſemens dans l'Iſle de Sumatra.

1. Les Anglois ont la liberté d'acheter, de vendre, de troquer, de terre à Achen, & d'en partir, comme il leur plaît.

2. Ils ne payeront d'autre droit d'entrée ou de ſortie, que le droit ordinaire de *Chap* ceremonie en uſage quand un Vaiſſeau entre dans la Riviere.

3. En cas de naufrage ſur les côtes d'Achen, les habitans donneront tous les ſecours poſſibles, & rendront aux proprietaires tout ce que l'on pourra ſauver, & aucun des gens de l'Equipage ne ſera fait eſclave, ſelon les loix du Pays.

4. Ils auront un terrein pour conſtruire une maiſon & des magazins, & à leur départ ils pourront les vendre au meilleur prix qu'il ſera poſſible.

5. Si quelqu'un vient à mourir, ſes effets ſeront à la diſpoſition du Chef de la Factorie.

6. Un Anglois en faute ne ſera point ſujet aux Loix du Royaume, mais ce ſera le Chef Anglois qui lui fera ſon procès, & le punira ſelon qu'il le trouvera bon. Si quelqu'un des gens du Pays fait tort aux Anglois, on en fera d'abord juſtice ſelon l'exigence du cas.

7. On ne contraindra pas les Anglois à donner leurs marchandiſes contre leur gré, & on ne pourra les leur rendre après avoir été vendues. On les

Article VII. *Diverſes choſes aux Etabliſſemens de la Compagnie d'Angl.*

payera d'abord, & on leur accordera l'aſſiſtance néceſſaire pour le recouvrement de leurs dettes.

8. On ne prendra rien au nom du Roi ou de la Reine, à moins qu'on ne le paye argent comptant.

9. Les Anglois auront le libre exercice de la Religion Chrétienne, & ſi quelqu'un des naturels ſe moque d'eux à cette occaſion, il ſera puni.

10. On n'accordera point de protection à aucun fugitif Anglois. & les Anglois de leur côté ne donneront point d'aſyle à aucun naturel qui voudra ſe dérober à la rigueur des Loix.

11. Suivant la coutume, ils porteront annuellement leurs préſens à la Cour.

12. Ils auront, comme auparavant, tout le bois de ſapan du Royaume, à un Taël 4 M. S. par *Bahar*.

13. Les Marchands qui apporteront des marchandiſes ſur les Vaiſſeaux Anglois, ne payeront point le *Savas*, ou le cinquieme des droits, pourvu que le nombre des Vaiſſeaux ne paſſe pas celui de trois à chaque mouſſon.

14. Tous les Vaiſſeaux apporteront une Lettre du Chef du lieu d'où ils viendront, au Gouverneur de la ville, pour certifier qu'ils appartiennent à la Compagnie &c.

Tous ces Articles ſervent à confirmer & à amplifier les privileges accordés originairement aux Anglois, & nous croyons qu'ils ſubſiſtent encore.

Deſcription de la ville d'Achen.

La ville d'*Achen*, Capitale du Royaume de ce nom, eſt ſituée à l'extrémité du Nord-Oueſt de l'Iſle, à cinq degrés trente minutes de Latitude Septentrionale, & c'eſt le Port le plus conſidérable de toute l'Iſle. Elle eſt à environ une demi-lieue de la mer dans un terrein marécageux & environné de bois. C'eſt une ville ouverte, ſans remparts ni foſſé, le Palais du Roi, entouré d'un foſſé, eſt au milieu. Il y a environ huit mille maiſons, qui ſont la plupart ſur des pilotis de bois, pour les mettre à couvert des inondations & des vapeurs. La Compagnie y avoit autrefois une Loge, mais n'y trouvant pas ſon compte elle l'a abandonnée. Le Royaume d'*Achen* fournit principalement de la poudre d'or, du camphre, du bois de ſapan, qu'on trouve pour de l'opium, dont les Achenois ſont fort avides, du riz, du ſalpetre, des étoffes de coton & de ſoie &c. La poudre d'or qu'on en tire eſt peu de choſe.

Quand un Vaiſſeau arrive, il faut s'adreſſer au *Shabandar*, pour avoir la permiſſion de negocier. Ceux qui deſcendent les premiers à terre, ſont examinés au *Grand Quarde*, ou à l'embouchure de la Riviere, par un Officier de la Garde, qui donne d'abord avis de leur arrivée à ſes Supérieurs, ceux-ci ſont chargés de recevoir le ſerment, dont on eſt convenu entre la Compagnie & le Souverain, par la médiation de M. *Grey*. Le prix courant de l'or à Achen étoit en 1704, Taël 7 ½ par *Bahar*. Le cours du change, deux Pagodes par Rupie, environ vingt-quatre Fanons ou Fanons moins que l'or ne vaut à la Monnoye.

En argent, quatre-cens juſqu'à ſept-cens *Cash* font un Mas, ou le tiers d'une Livre ſterling, on en donne quinze-cens quand il s'agit de Comptes. Le quart d'un Mas fait un Copang, & ſept Maſſes un Taël, qui eſt une monnoye imaginaire.

On

On trouve au marché de la chair de cabrit, de bufle, des poules, du poiſſon &c. Le camphre qu'on vend ici vient des Iſles de la Sonde. Il eſt generalement bon, mais le meilleur eſt en petites écailles, blanc & tranſparent, & il vaut environ ſix ſhellings 6 d. l'once. Le plus commun reſſemble à de gros ſable de mer, & ſe vend deux ſhellings 6 d. l'once.

Section VII. *De la Religion des Habitans de la Compagnie &c.*

Le Bezoar que l'on a ici ſe trouve dans le *Pore-épic*, c'eſt le nom qu'on lui donne. C'eſt un animal un peu plus gros qu'un lapin, qui a la tête comme celle d'un chien, les jambes & les pieds reſſemblent à ceux du daim. Ce Bezoar vaut dix fois ſon peſant d'or. Il eſt d'un brun obſcur, l'écorce exterieure eſt molle, quand on l'a ôtée la couleur eſt plus foncée encore, avec des fibres par deſſous. Il nage ſur l'eau. On dit qu'il ſe trouve dans le jabot du pigeon de Nicobar des pierres qui égalent le meilleur Bezoar. On tire une autre ſorte de Bezoar du porc-épic, dont il porte le nom. Il eſt rougeâtre & plein de veines tranſparentes. Il n'a pas le goût amer du Bézoar *Saxa* dont nous avons parlé, ni ne nage ſur l'eau. Le Bezoar de Singe eſt d'un verd clair, plus uni que celui de Porc. Il y en a qui peſent une demi-once, qui vaut quarante ou cinquante Roupies ou environ trois Livres ſterling, 12 ſhellings, 6 d. Mais le Bezoar de Surate, qu'on nomme communement Bezoar de Singe, ſe vend pour ſix ou ſept Roupies l'once. Il eſt vrai qu'il y a des gens qui pretendent que les uns & les autres ne ſont qu'une compoſition, qui ne vaut pas le prix extraordinaire qu'on en donne, & c'eſt effectivement le ſentiment des plus habiles Medecins, qui ne mettent aucune difference entre le Bézoar & d'autres remedes qu'ils y ſubſtituent.

Le Poivre croît auſſi dans l'Iſle de Sumatra, & c'eſt ce qui fait la plus grande partie du Commerce de la Compagnie. Les habitans le cultivent avec beaucoup de ſoin, cependant il n'eſt pas ſi bon qu'en d'autres lieux de la Côte des Indes. Quelques Auteurs aſſurent que ſi l'on en excepte le Japon & la Chine, il n'y a pas de Pays où il ſe trouve une plus grande quantité d'Or. Les Hollandois, qui occupent l'Iſle de *Java* dans le voiſinage, ont eu auſſi l'adreſſe de s'établir à *Sumatra*, où l'on dit qu'ils ſont maîtres d'une Mine d'or, mais elle ne leur produit pas grand profit (a). Il n'eſt pas douteux que notre Compagnie ne ſe conduiſit très-prudemment en ne s'appliquant point à la recherche de ce précieux metal, parcequ'elle n'ignore pas que le Commerce eſt la plus riche mine, ce que le Japon, la Chine & l'Eſpagne prouvent ſuffiſamment. Les deux premiers Empires ont negligé de fouiller la terre pour en tirer de l'or, qu'ils peuvent avoir à moins de frais & plus ſûrement par la voye du Commerce. *l'Eſpagne* a peu politiquement negligé le Commerce, pour creuſer les Mines de *Potoſi*, banque de tous les Pays de l'Europe, l'*Eſpagne* même n'eſt celle ou demeure la moindre partie des immenſes richeſſes qui viennent du Mexique & du Perou. L'induſtrie & l'œconomie ſont toujours les mines les plus abondantes, & elles ont conſtamment enrichi les Nations qui ont eu ſoin de les cultiver.

La

(a) *Hamilton* Vol. II. C. 41-43. *Sutton*, p. 158-175.

LIVRE VII. *Découverte des Etablissemens de la Compagnie &c.*

La Compagnie fut que l'on ne peut travailler les Mines de Sumatra qu'à grands frais, & au hazard de s'attirer la haine des Insulaires. Les Hollandois ont fourni la preuve qu'elle raisonnoit juste. Le seul moyen de tirer un parti avantageux du Commerce de l'Or, c'est celui que l'on a employé, savoir d'établir des Colonies dans l'Isle, de traiter les Insulaires d'une maniere honnête & civile, d'observer la justice la plus exacte dans toutes les affaires que l'on fait avec eux, & par-là de leur faire estimer les manieres des Européens. C'est là, à notre avis, la meilleure méthode de leur faire rechercher les marchandises de l'Europe. Par-là on ne court pas le risque d'être obligé de s'affoiblir de l'obéissance de tant de Peuples sauvages avec une poignée de monde, on peut entretenir un Commerce qui attirera une grande quantité d'or en Europe, on fournira du pain à une infinité de pauvres dans le Pays, on procurera des richesses solides à l'Etat, & on encouragera la Navigation, les Arts & les Sciences & la véritable connoissance de la vie, & l'on formera une puissante Marine.

Sillebar. En passant par le Détroit de la Sonde à la Côte Occidentale de Sumatra, & delà tirant au Nord on trouve l'Etablissement Anglois de *Sillebar*. Il est sur une Barre, à l'entrée d'une grosse Riviere du même nom. Ce petit Comptoir, établi principalement pour le Commerce du Poivre, a rien de remarquable.

Benkoull & le Fort de Marlborough. A dix milles delà vers le Nord est *Benkoull*, où étoit le principal Etablissement des Anglois, avant qu'on l'eût transporté à une petite distance de-là au *Fort Marlborough*. On reconnoît *Benkoull* en mer à une haute Montagne ronde, qu'on appelle le *Pain de Sucre*, qui est à vingt milles dans le Pays. Il y a devant la ville une Isle, où les Vaisseaux viennent ordinairement jetter l'ancre, cette Isle forme avec la pointe de Sillebar, qui court deux ou trois lieues au Sud, une Baye large & commode. La ville, qui a environ deux milles de circuit, est principalement habitée par les gens du Pays, qui élevent leurs maisons sur des pieux de bambou, comme à Achen. Les Anglois, les Portugais & les Chinois ont leurs quartiers séparés. Les Chinois bâtissent à un étage à la mode de leur Pays, les Anglois & les Portugais suivent celles du leur, mais ils sont obligés de se servir de bois au lieu de brique & de pierre, à cause des fréquens tremblemens de terre auxquels le Pays est sujet. Comme la ville est dans un marais, les vapeurs malsaines que la chaleur du Soleil attire, rendent l'air fort mal sain pour les Européens. Il en périt tous les ans un grand nombre, & il y a de l'apparence que si l'on n'avoit pas choisi un endroit plus sain pour l'Etablissement de la Compagnie, il auroit fallu l'abandonner entierement. Nous avons déjà parlé du nouveau Fort, ainsi il seroit inutile d'y revenir ici.

L'Isle de Sainte Hélene. La derniere place qui appartient à la Compagnie est l'Isle de *Sainte Hélene*, nom que lui ont donné les Portugais, qui la découvrirent les premiers en 1502, le jour de Sainte Helene. Dans l'ordre Géographique, la description de cette Isle appartiendroit à l'Afrique, mais comme elle est à la Compagnie, & d'une grande utilité pour faire chaque Vaisseau, fatigués d'une aussi longue course que l'est celle depuis les Etablissemens aux Indes, nous avons cru devoir en parler ici. Elle est au Sud-Sud-Ouest de la-

Section VII. *Description de l'Isle de Sainte Hélène, & Navigation des Vaisseaux.*

cinale Australe, à environ six-cens lieues au Nord-Ouest du Cap de Bonne-Espérance, environ à moitié chemin entre le continent d'Afrique & celui de l'Amérique, mais plus proche du premier, dont elle n'est éloignée que d'environ douze-cens milles, & c'est ce qui fait qu'on la met au nombre des Isles de l'Afrique (*).

Comme on a toujours un bon vent frais de Sud-Est depuis le Cap de Bonne-Espérance jusqu'à Ste. Hélène, on ne peut imaginer un voyage plus agréable: on le fait ordinairement en moins de trois semaines, sans changer les voiles. Mais on doit regarder comme un des grands inconvéniens de la situation de cette Isle, que les Vaisseaux qui vont aux Indes Orientales n'y peuvent toucher, & sont obligés de faire une seule course depuis l'Isle de Madere, ou au moins depuis les Canaries ou les Isles du Cap Verd, où ils touchent rarement, jusqu'au Cap de Bonne Espérance. Les vents de Sud Est, qui soufflent constamment dans ces mers, ne permettent pas d'y venir du Nord un Vaisseau qui va d'Angleterre à Ste. Hélène, est obligé de gagner le Sud jusqu'au Cap, & de tourner de là vers cette Isle. Peut-être n'y a-t-on pas touché trois fois en venant directement de l'Europe, quoique cela puisse être arrivé par tempêtes ou par d'autres causes extraordinaires (†).

Lorsque les Portugais, ces fondateurs du Commerce & de la Navigation, découvrirent cette Isle, ils y laissèrent des cochons, des chevres & de la volaille, & ils y touchoient pour prendre des provisions, de l'eau, & pour se rafraîchir en revenant des Indes Orientales, dont le voyage passoit en ce tems-là pour bien plus long & plus dangereux, que l'expérience & les progrès que l'on a fait dans les Sciences ne l'ont rendu depuis, mais on n'a aucune certitude qu'ils y ayent établi de Colonie, ce qui est pourtant assez vrai-sem-

(*) *Mandelslo* dans son Voyage aux Indes (1) dit, que cette Isle est située à trois degrés & demi minutes de Latitude Australe, qu'elle est éloignée de la Côte d'Angole de trois-cens cinquante lieues, du Brésil de cinq-cens-dix, & du Cap de Bonne Espérance de cinq-cens-cinquante. *Pyrard de Laval* la place au huitieme degré, & à six-cens vingt lieues du Cap, ce qui *Rogerius* la met à seize degrés quinze minutes, à trois-cens cinquante lieues du Cap Angola à la terre la plus voisine. *Corneille Bontekoe*, dans son Voyage, la met au huitieme degré, & à vingt deux degrés de Longitude du Cap: le fameux Comète dit qu'elle est au quarante-cinquieme degré, quarante-huit minutes. La position que nous lui avons donnée tient le milieu entre ces différentes déterminations, & c'est celle qui a été déterminée par le fameux Mathématicien *Halley*.

(†) L'Auteur Anglois cite *Pyrard de Laval* extrait par *Harris*, mais on *Harris* ou lui ont mal lu: car *Pyrard* dit formellement que l'Isle de Ste. Hélène est au huitieme degré de Latitude Australe & à 600 lieues du Cap (a). Tout ce que on remarque dans ce texte où le trouve point dans *Harris*. Relisez ou du Voyage de *Rogerius* mais bien dans *Pyrard de Laval*, de même que la mauvaise fortune qui regarde l'Hermite. La conjecture de notre Auteur, que les Portugais y ont peut-être établi une Colonie, est fausse, puisque le Roi d'Espagne alors maître du Portugal, avoit défendu d'y habiter d'autres personnes que des moines pour y desservir (3). Edit. de Tours.

(1) Voyage de *Mandelslo*, édit. 1666, dans Ca... I. p. 10. de Paris 1674. in 4to. du Trad.

(2) Voy. de *Pyrard de Laval*, T. I. p. 10. 6.

(3) Hist. de 1581. *Mandelslo* I. 2. édit. 1727.

Livre VII. *Diſcription des Etabliſſemens de la Compagnie &c.*

ſemblable, parcequ'on pouvoit alors preparer les rafraichiſſemens pour l'arrivée des Vaiſſeaux. Ce qui ſemble fortifier cette opinion, c'eſt ce que dit le celebre Chef d'Eſcadre *Roggeveen* c'eſt que les Portugais ayant perdu ſur cette Iſle un de leurs Vaiſſeaux, ils l'enfermerent dans la fente des rochers pour bâtir une Chapelle, qui quoiqu'entierement ruinée a donné ſon nom à la plus belle vallée de l'Iſle, & l'une des plus belles qu'il y ait au Monde (a). Ce premier Chef d'Eſcadre dit encore, qu'outre les quadrupedes, les Portugais y laiſſerent des poules d'Inde, des perdrix, des faiſans &c. qui fourmillent dans les montagnes, & qu'ils y planterent des citronniers, des orangers, des grenadiers & d'autres fruits, tous ces arbres ont profité ſi extraordinairement par la bonté du climat, que l'on croit qu'ils ſont dans leur terroir naturel (*). Cette Iſle étoit entierement deſerte quand les Hollandois en prirent poſſeſſion, & l'on n'y trouva pas un ſeul Portugais, lorſqu'en 1660 les Anglois en devinrent les maîtres (†).

Après s'en être emparés, ils en demeurerent tranquilles poſſeſſeurs juſqu'en l'année 1673, que les Hollandois la leur enleverent par ſurpriſe, mais ils ne jouirent pas longtems de leur conquête: elle fut repriſe peu de tems après par le brave Capitaine *Munden*, qui prit trois Vaiſſeaux des Indes Hollandois dans le Port, & chaſſa tous les Hollandois de l'Iſle, & depuis ce tems-là les Anglois en ſont demeurés en paiſible poſſeſſion. Dans cette occaſion les Hollandois avoient fortifié le lieu du debarquement, & y avoient élevé des batteries de gros canon, pour empêcher une deſcente, mais les Anglois, qui connoiſſent une petite Baye, où deux hommes de front ſeulement pouvoient grimper, gagnerent durant la nuit le haut du rocher, & parurent le lendemain matin derriere les batteries, ce qui obligea tellement les Hollandois qui les gardoient les armes bas & ſe rendirent à diſcretion. On a depuis fortifié cette petite Baye, & on a élevé une batterie de gros canon à ſon entrée: enſorte qu'à preſent l'Iſle eſt parfaitement en ſureté, tant contre une attaque reguliere que contre les ſurpriſes.

Sir Hans a environ vingt un milles de circuit, *Lodge* lui en donne vingt, & le Capitaine *Funnel* dit qu'elle a huit lieues en longueur. Le Pays eſt ſi haut qu'on le voit à la diſtance de vingt lieues. Ce n'eſt effectivement qu'un grand Rocher, perpendiculaire de tous côtés, comme un Château au milieu de l'Ocean, dont les murs ſont trop hauts pour entreprendre de les eſ-

(a) *Harris*, p. 311.

(*) Une fois, dit le même Auteur, un Hermite y fit la demeure pendant quelques années, & il trouva un nombre prodigieux de chevres, faiſant commerce de leurs peaux avec les Vaiſſeaux Portugais, mais on le ramena en Portugal, auſſi bien que quelques Maures, qui s'étoient cachés dans les montagnes &c.

(†) Cela ne ſe rapporte dans la circonſtance Relation, que quand il aborda à cette Iſle, il y trouva une Chapelle avec une jolie chauſſée qui y conduiſoit. Elle étoit ſpacieuſe de toute parties, y avoit un Autel avec deux Cierges & un Crucifix de pierre de taille ſur une eſpece de table ſupréé. On voyoit ſur l'Autel la Vierge Marie, l'Hiſtoire du Convertement, & quelques autres peintures de l'Hiſtoire Sainte dans un grand tableau, qui n'étoit pas mal fait (a).

(a) *De Laet*, ubi ſupra. *Du Tertre*. (a) *Harris*, p. 22.

Section VII. *Description des Isles de la Sonde, & de la Côte de Guinée.*

escalader avec des échelles, il n'y a pas même la moindre ouverture, excepté en deux endroits, le premier c'est ce qu'on appelle la *Baye de la Chapelle*, qui est défendue d'une batterie de cinquante gros canons, qui battent à fleur d'eau, & d'ailleurs il est défendu par les prodigieuses vagues qui font contre le rivage, ce qui seul, sans autre défense, rend le débarquement difficile. Le second endroit est la petite Baye, dont nous avons parlé, où il y a trois hommes postés pour l'occuper avec une petite chaloupe, mais qui est aussi inaccessible par la batterie qu'on y a élevée. Comme il n'y a que la Compagnie qui ait l'exemption de l'Isle, elle se fait rendre son passeport au retour, car le vent étant toujours au Sud-Est, si un Vaisseau manque la Baye & passe au-delà, il a beaucoup de peine à regagner le Port.

Bien que cette Isle paroisse de tous côtés un rocher perdu, le sommet est couvert d'une excellente terre d'un pied & demi de profondeur, qui produit toutes sortes de grains, d'herbes, de fruits, d'arbres & de racines, le tout excellent & en grande abondance, pourvu que l'on prenne toujours soin de la Nature. En l'année 1685, lorsque Cavendish y aborda, c'étoit un des endroits les plus délicieux de tout le Monde. La vallée, dans laquelle est la Chapelle, est des plus charmantes, elle est remplie de beaux arbres, & de quelques utiles, qu'elle renferme à un jardin bien entendu, où il y a de belles allées de cocotiers, d'orangers, de palmistes, de palmiers, de figuiers & d'autres arbres, chargés de fruits verts & mûrs & de fleurs en même tems. Rien n'égale le plaisir que l'on goûte sous ce délicieux ombrage, & le Paradis même ne peut le surpasser. Une source d'eau claire comme du cristal, sourd à quelque distance, & se partageant en un grand nombre de petits ruisseaux, arrose toute la vallée, & rafraîchit les arbres & les plantes. En tout il n'y a pas un seul endroit de vuide; ce que la Nature n'a pas pourvu, l'Art y a suppléé, en imitant heureusement ses opérations. Tel étoit l'état de cette belle Isle dans le tems que Cavendish fit le tour du Monde, & elle seroit encore admirable, si les Anglois y donnoient la moindre de la peine qu'y les Hollandois se sont données au Cap de Bonne Esperance (*).

Quand

(*) Cette Isle seroit sans contredit, après celle de Sicile, un des plus agréables endroits de tout l'Univers, & offriroit à un homme qui auroit à peine échappé du tracas du grand monde, la retraite la plus charmante, si elle étoit plus vaste, habitée par des gens plus sociables, & un peu moins voisine du Continent ou au moins plus éloignée des Vaisseaux. L'air y est pur, tempéré & sain, l'eau y est bonne, le terroir fertile, & les fruits de toute espèce y abondent. Les Portugais en eurent les premiers connoissance, & y envoyèrent même quelques familles pour y procurer établissement par leur, si on vouloit s'y bien prendre. Quand les Hollandois y débarquèrent au Cap de Bonne Espérance, on ne pouvoit en imaginer pas d'endroit plus propre que celui-ci pour ce projet prudent, qui en coupoit la jouissance, par le point le plus essentiel, avec cette infaillible infaillible, pour l'établissement & l'accroissement de leur Colonie. Les Hollandois, qui y arrivèrent, n'étoient sans doute pas assez forts pour, sans autre précaution, s'établir avec tant d'avantages, & dans cette saison favorable. Ils ont fait, à force de travail, un des plus beaux établissements de notre Globe, & ont prouvé que combien de ressources reçues alors sur l'Art de planter, sont absolument fausses. Entre autres on avoit

Livre VII. *Description des Etablissemens de la Compagnie &c.*

Quand on a monté les rochers qui bordent l'Isle jusqu'au rivage, le Pays est fort diversifié par des montagnes & des valées, ses premieres couvertes naturellement de toutes sortes d'arbres, & les autres remplies de belles Plantations d'arbres fruitiers, & de jardins, parmi lesquels sont dispersées les maisons des habitans, on voit des troupeaux paître dans les campagnes, les uns engraissent pour fournir les Vaisseaux, & les autres donnent du lait pour faire du beurre & du fromage, & la perspective est des plus agréables. Bien qu'il n'y ait pas de Pays au Monde où les campagnes soient couvertes de plus beaux arbres, & plus charmantes par la variété des habitations, on ne peut faire aucune juste estimation, que les marchands de passage puissent tirer de cette commodité, & par la vente, ou échange de quantité de provisions, dont ils ont besoin, comme le font les Vaisseaux d'autres Pays, car il la faudroit un peu trop payer pour remplir, & munir de tout ce dont ils auroient besoin, quelque diligence qu'ils fissent. Les Vaisseaux de la Compagnie l'ont pourtant eu à bon marché, de la façon & de la maniere que

Comme l'Isle est trop fabloneuse & le terroir trop peu profond pour porter de grands arbres, elle n'est pas fort bois, & l'on envoie ordinairement d'Angleterre les maisons toutes faites, mais pour du petit bois on en a autant qu'il faut dans une petite valée. Il y a dans l'Isle environ cent douze familles Angloises, deux cens cinquante Negres, qui sont tous esclaves, & quelques Indiens, qui sont aussi esclaves. On a engagé aussi quelques François refugiés à s'y établir, pour cultiver les vignes & faire du vin, ce qui n'a pas encore bien réussi. Chaque famille a sa maison & sa Plantation vers le Nord de l'Isle, où elle fait sa demeure, & nourrit de bon lait, de bon beurre, de bons fromages, de leurs cochons, de leurs chevres, de leur volaille & de leurs jardins fruitiers & potagers, sans presque jamais venir au bourg, qui est dans la valée de la Chapelle, sinon une fois par semaine pour se rendre à l'Eglise, ou quand il arrive des Vaisseaux. C'est alors que toutes les maisons de la valée deviennent des Cabarets de pauvre mine ou des Hôtelleries pour loger les nouveaux hôtes, à qui les habitans vendent leurs cochons, leurs poules & leurs fruits, pour de la farine, du vin, & autres denrées dont ils ont besoin, qui doivent

---

fournir du, il regardé comme impossible, que les vignes puissent réussir dans un pareil climat, ou moins elles parfaitement pour faire du vin. Il cependant est fort vrai, que le Cap peut produire des vins, aussi excellens aussi bons que ceux de Espagne, de Portugal & de France, mais ce seroit pour la qualité qu'ils produisent dans l'Isle & qu'ils donnent les mêmes avantages de bien des personnes. Les vins rouges & blancs du Cap sont assez bons, agréables à boire, quand on les garde le tems qu'il faut, tout le dernier étant assez fort grand cas. Quelques Hollandois, & quelques uns des chefs qui servent les Vaisseaux Anglois & François à aborder au Cap, & c'est peut-être la raison qui empêche la Compagnie de prendre autant de soin & de retirer autant d'avantage de l'Isle de Ste Helene, qu'elle pourroit, sans marque aussi le génie différent & la disposition entre les Anglois & les Hollandois, car à le Cap est été entre les mains de toute Compagnie, il n'y a pas grand profit à en tirer, c'est faute même dire que les Hollandois ont été mis à la Cour. Ste Helene est encore moins, car elle souffrirait pour les habitans manquent de vins & de pain pour avoir du vin, du fromage & des Vaisseaux, comme on a prétendu. Au moins auroient le tems nécessaire pour la défendre, qu'il est dans une quantité incroyable, & qui à la honte & au dommage de la Compagnie dévorent tout ce que la terre produit.

vent cependant entrer auparavant dans le magazin de la Compagnie. Les marchandises que la Compagnie y porte sont ordinairement des vins du Cap, d'Europe & des Canaries, de l'eau de vie, de l'arack de Batavia, de la bière, de la drêche, du sucre, du thé, du caffé, des porcelaines, des ouvrages vernissés du Japon, des toiles, des cotons, des chassis, des mouffelines, des rubans, des draps, & des étoffes de laine, & plusieurs autres sortes de choses, dont l'énumération seroit trop ennuyeuse.

Section VII. *Description de l'Isle de Ste. Helene, & de la Compagnie Eng.*

Le teint de ceux qui sont nés dans l'Isle est fort different de celui des autres qui naissent dans les climats chauds, car il est frais & rouge, avec toutes les marques d'une constitution saine & robuste, au-lieu que les blancs qui sont nés proche des Tropiques, ou entre les Tropiques, ont un air pâle, malsain & défait, sans avoir rien de ce mélange de rouge & de blanc, que l'on voit dans les naturels de Ste. Helene, ce que l'on peut attribuer aux causes suivantes. Ils vivent sur le haut des montagnes, où les brises de mer soufflent toujours, & rafraîchissent l'air. Ils ont toujours des occupations propres à entretenir la santé, telles que sont l'Agriculture & le Jardinage. L'Isle n'a point de marais, qui infectent l'air, ni de Rivieres qui débordent, & laissent des eaux croupissantes, que la chaleur du soleil dessèche en rendant l'air grossier, & chargé de vapeurs malignes, d'ailleurs l'air est rafraîchi par d'agréables pluies, qui en tempérent la chaleur. A quoi l'on peut ajouter, que les habitans font continuellement de l'exercice, à quoi la nature du terrein les oblige, car pour se rendre de la vallée de la Chapelle, à leurs Plantations, le chemin est si rude, qu'ils sont contraints de monter presque toujours, & de se servir d'une echelle dans un endroit, qui par cette raison a reçu le nom la montagne de l'echelle, & on ne peut l'éviter sans faire un détour de deux ou trois milles (*).

Quant au caractere des Habitans, la plupart des Auteurs en parlent comme du Peuple le plus heureux, le plus doux, & le plus hospitalier qu'il y ait au Monde (†). Quand on leur demande, s'ils ne seroient pas curieux de

(*) La plupart des Voyageurs qui ont abordé à Ste. Helene ont bientôt éprouvé la bonté de l'air, & les effets salutaires des fruits & des herbages rafraîchissans, & de la pureté de l'eau. Les Equipages les plus malades du scorbut, y sont rétablis parfaitement en fort peu de tems, que cela paroît à peine croyable. *Pyrard de Laval*, touché en 1610 à Ste. Helene avec un Vaisseau dont l'équipage étoit dans le pitoyable état que nous venons de marquer, y apprit à peine un peu d'hommes en pouvoir faire la manœuvre, ou de marcher, tant ils étoient maigres du scorbut, & en fort peu de tems ils se rétablirent entierement, reprirent de nouvelles forces, par le bon air & les rafraîchissemens qu'ils trouverent à Ste. Helene.

(†) Il faut que les habitans ayent bien changé depuis que Dampier passa à Ste. Helene, car l'on ne fait pas un portrait moins avantageux que notre Auteur. „ Tel que „ des habitans, dit-il, y est tout-à-fait propre, car leurs esprits & leur manière de „ vivre font qu'on peut les comparer à ces pierres de Marbre veinées de différentes „ sortes d'herbes & de feuillages, qui ne sont capables de faire jouer que des choses „ de bois. Car quoique la Compagnie y entretienne un Ministre, à qui il donne cent „ Livres sterling par an, outre ce qu'il doit recevoir des Habitans, aussi les efforts & „ les

(1) Voy. de *Froger de Laval*, T. I. p. 14.

Partie VII. *Description de l'Etablissement de la Compagnie &c.*

de voir le Monde, dont ils entendent tant parler, & comment ils peuvent se résoudre à passer toute leur vie separés du reste du genre humain, dans un morceau de terre qui a peut-être sept cens de tour? Ils repondent généralement, qu'ils ont chez eux tout ce qui est necessaire à la vie, qu'ils ne sont ni accablés par une trop forte chaleur, ni incommodés du grand froid, mais qu'ils joüissent d'une agreable temperie entre l'un & l'autre, qu'ils vivent contens sans faire parade, ou avant à craindre, ni envieux, ni voleurs, ni bêtes sauvages, ni fausses richesses, ni les effets tumultueux de l'ambition, & qu'ils joüissent d'une vigueur & d'une santé que rien n'altere, que s'ils meurent parmi eux des gens extrêmement vieux, ils sont aussi à l'heure pour n'avoir point de peines, & pour n'être pas exposés d'un côté à la curiosité, & de l'autre aux infirmités de l'humanité, qui font les fâcheux ornemens de cette extrême vieillesse de la nôtre. Qu'ils n'ont jamais connu d'habitans qui aient pû leur enseigner l'usage de l'argent, & qu'ainsi il n'est pas surprenant qu'ils en ayent aussi peu connu, dès-là qu'ils n'ont pas eu besoin de travailler au-delà de ce qui est necessaire à leur subsistance. Ainsi rien n'est heureux que ce Peuple, exempt de toutes fictions. Il ne connoît que ses propres forces, ne transporte point son tems en un autre âge, leur petit Commerce, qui leur suffit pour vivre ici dans l'abondance, suffit à peine pour les mettre à l'abri de l'indigence, & ils ne sçavent cependant ce que c'est que richesses, de peines, & de débauches, qui ne leur sont connus que par ce rapport et d'une connoissance si effet, il n'y a qu'un seul mauvais côté dans leur situation, c'est qu'ils sont exposés à la jalousie de la part de leurs Gouverneurs, ce qui est arrivé quelquefois, mais si rarement qu'il n'est à la faculté que les Gouverneurs ont de le faire, & à cette corruption naturelle à l'esprit humain, qui croit s'élever en abaissant les autres, & qui en fait la grandeur par l'anéantissement de tout ce qui l'environne. Comme les habitans de Ste Helene ne peuvent guères porter leurs griefs devant ceux qui pourroient les redresser, il est étonnant qu'ils n'ayent pas été plus opprimés qu'ils ne l'ont été sous des Gouverneurs despotiques. Cependant quoique l'on doive vraisemblablement attribuer à leur innocence, que leurs Gouverneurs ont si peu de moyens de troubler leur repos, il est certain que leur isolement de toute communication avec le reste du genre-humain, n'a pas peu contribué à rendre ces hommes heureux. Ils ne connoissent point la grandeur & ne peuvent être heureux que de la même façon que le sont les animaux. Autant que nous avons pu en juger par leurs discours, ils ne connoissent point le gémissement causé par des passions exposées & impatientes, & tant qu'ils auront ce bonheur on pourra regarder Ste Helene comme un Paradis terrestre.

Il est vrai qu'on peut soutenir, que si quelque sorte de mal fait aux dépens de la candeur, de la vérité & de la charité, a causé les fon-

" ...tenant les exhortations n'ont pu les corriger, ni les obliger à vivre d'une maniere plus " digne de leur origine ". Voilà qui est bien différent de ce que dit notre Historien; c'est un exposé des choses à faire connoître. Rem. de l'Auteur.

(a) Voy. d'Ovington, Tome II. p. 10, 100.

Section VII. *Description des Habitations de la Compagnie &c.*

femmes de cette Isle d'être peu reglées dans leurs mœurs, & d'avoir des galanteries avec les Officiers des Vaisseaux des Indes qui touchent ici, ce qui obscurcit bien le portrait que nous avons tracé plus haut, mais nous osons soutenir, que si cela est vrai de quelques-unes, la modestie, la chasteté & la simplicité de mœurs ne regnent en general nulle part parmi les personnes du sexe, comme à Ste Helene (*). Il faut cependant avouer, que en supposant que les Dames y fussent galantes, elles sont neanmoins aux autres egard rigidement attachées aux principes de l'honneur: les mœurs qui une femme le permet à de certains egards, ne lui sont absolument interdites pour le reste que les principes. Celles de Ste Helene ne resistent point aux femmes grandes d'Europe, elles ont une regle produite, & ne font point mettre leurs enfans à la mamelle: elles paroissent partager le plaisir qu'elles donnent sans aucun mauvais retour, ce qui leur semble pouvoir palliar la perte [illegible] l'honneur de leur

Les fortifications de Ste Helene. On voit proche de la vallée de la Chapelle, le Fort, où le Gouverneur fait sa residence avec la Garnison, mais elle est peu considerable, la batterie du Haut faisant sa principale force. Le Gouverneur a aupres de lui un Officier qui est sur les montagnes du côté du vent, qui quand il decouvre des Vaisseaux, en donne avis, on tire alors le canon, pour donner le signal à tous de se trouver à leur poste. Aucun n'est impunément à un Vaisseau d'approcher pendant la nuit sans avoir été apperçu la veille, & par conséquent il faut que tout soit prêt à la recevoir. Cette précaution, dont toutes les Nations font profession, met les habitans à couvert de toute attaque, & procure à nos Marins la satisfaction de voir, qu'aussitôt qu'ils sont à la rade, ils trouvent que tout ce qu'il faut pour les recevoir en amis est prêt.

Nous nous flattons que on nous pardonnera de nous être tant etendus sur une place aussi peu considerable, qui l'on pourroit bien faire valoir d'une maniere favorable & avantageuse à la Compagnie. Nous esperons d'autant plus cette indulgence, que cette Isle est habitée par une des meilleures Colonies de nos compatriotes, qui conservent la candeur, l'hospitalité, la simplicité sans fard, & le bon cœur de nos ancêtres, sans aucun melange de cet orgueil & de cette profusion de leur posterité, qui usurpe des richesses

(*) „ Le principal Bourg ou la Capitale, dit *Leclerc*, est dans la vallée de la Chapelle: il peut y avoir quarante ou cinquante cases fort raffraichies: dont les cabanes de *Paille* font un fort joli, sur tout quand il y a une ou deux jolies dames dans la maison, pour rendre les habitations de fort jolis endroits charmans, quand elles se montrent sur les montagnes avec leurs habits blancs. Il y en a qui sont fort jolies, & elles bien aises de voir de tems en tems des Vaisseaux: mais la facilité qu'a cet peuple, la fait changer, & ces divers passages & la rendre assez pesante, comme il arrive à ceux qui vivent sans rien de travailler. Le même Auteur nous apprend „ que les habitans ont un bon nombre de Noirs, qui les soulagent aux travaux les plus penibles. Quand on les maltraite, ils s'enfuient, & se cachent dans les montagnes dans les rochers, jusques dans le creux de la terre où ils se tiennent clos & couverts, & la nuit ils couvent de côté & d'autre pour attraper des provisions, gardant de se cacher, mais qu'ils préferent à l'esclavage (1).

(1) *Leclerc*, dernier ed. Indes, p. 206.

Livre VII. *Diſcription des Etabliſſemens de la Compagnie Ang.*

ſes de Prince pour ſatisfaire les paſſions & la vanité d'un ſujet mortel, ſans faire rien d'utile à la Société, & qui repondit à la dignité de la Nature Humaine.

La Compagnie avoit autrefois divers Etabliſſemens ſur les Côtes de la Chine, & dans le Royaume de Tonquin, mais ils ont tous été abandonnés. Elle y fait Commerce encore à preſent, mais ſans y avoir des Comptoirs. Elle avoit autrefois une Loge dans l'Iſle de *Chuſon*, lorſque le Commerce ſe faiſoit à *Emoy*: delà il a été tranſporté à Canton, où il s'eſt établi tellement il y a environ quarante ans, que les Anglois eſperent de devenir ſeuls maîtres de ce Commerce. Ces eſperances furent ruinées par les grands droits qu'on mit ſur le Thé & ſur les autres marchandiſes de la Chine. Cela donna lieu à la contrebande, ce qui fit tomber le Commerce de la Chine au deſſous de ſon prix naturel. Comme on a ôté une partie de ces droits, il y a de l'apparence que le Commerce eſt retabli ſur un pied convenable, cependant, ſi nous en jugeons par le peu exorbitant du thé en dernier lieu, il faut qu'il y ait encore quelque choſe dans ce Commerce mauvais, ſoit dans la maniere dont il eſt dirigé. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que le Gouvernement trouvera toujours qu'il y a de l'imprudence à charger beaucoup cette marchandiſe, parce que le revenu augmente à proportion que le prix du thé baiſſe. Si c'eſt là à tout prendre un avantage, c'eſt ce que nous n'examinons point.

La Compagnie eſt en quelque façon abſolument exclue du Commerce de Manille ou des Iſles Philippines, au moins en entier. Les François diſent qu'elle y negocie ſous pavillon Flamand, mais ils devroient ſavoir ce que c'eſt que ce Pavillon, & en quel avantage il peut être pour les Vaiſſeaux. Nous croyons que tout le Commerce qui ſe fait reellement à Manille, ſe fait ſous Pavillon Maure, Armenien ou Portugais. La pratique des Eſpagnols ſur cet article eſt ſans exemple. Le Commerce eſt libre, & de toutes les Nations il n'y a que les Anglois & les Hollandois d'exclus preſentement. Cependant les habitans trouvent leur interêt à n'y avoir point d'egard. Les Anglois ne font pas l'ombre de Commerce au Japon, toutes les marchandiſes de ce puiſſant Empire que la Compagnie a, ſont de la ſeule production, des Canaux & des Iſles Lindau.

Nous terminerons l'Hiſtoire de la Compagnie Angloiſe des Indes Orientales, par quelques Remarques qui ſervoient d'introduction à l'Hiſtoire du Commerce des autres Nations de l'Europe. D'abord il eſt remarquable qu'il n'y avoit pas de Pays plus fameux & moins connu chez les Anciens, que l'Inde. Rien de plus confus & de plus chimerique que les idées qu'on avoit de cette partie de notre Globe, quoique elles fuſſent fondées ſur la nature d'un Pays, que ſes richeſſes & la quantité de productions de toute eſpece rendoient célebre. Les relations populaires avoient d'une autre part merveilleuſement à tout. Les habitans étoient des geans, & les Rivieres étoient remplies de monſtres fabuleux que l'on croit dans les Fables les plus connues de la Grece & de Rome. Les Anciens étoient perſuadés que la Nature n'avoit pas ouvert une plus abondante ſource de richeſſes que le Commerce des Indes, avant accordé à cet heureux climat non ſeulement tout ce qui étoit ne-

Section VII. *Deſcription des Etabliſſemens de la Compagnie &c.*

néceſſaire à la vie, mais tout ce qui pouvoit contribuer à l'aiſe & au luxe avec la derniere profuſion, c'eſt ce qui y attira les premiers Heros. Dans les tems fabuleux, *Bacchus* paſſa pour avoir le premier penetré juſqu'aux Indes; c'eſt ſur ce theatre qu'*Hercule* exerça ſa valeur, *Seſoſtris* viſita ces Pays juſqu'au Japon, & l'*Arabie* fut nommée *Heureuſe*, à cauſe de ſon Commerce avec les Indes. Mais les plus anciens monumens qu'on ait d'un Commerce par mer dans ces Pays éloignés, ſont ceux que fourniſſent les *Egyptiens* & les *Phéniciens*, ſur tout les derniers, qui ſont la Nation commerçante la plus ancienne dont il ſoit fait mention dans les Annales du Monde (a). *Salomon*, le plus ſage des Rois, regarda ce Commerce comme le plus beau fleuron de ſa couronne, & il en tira des tréſors ſi immenſes, qu'ils rendirent ſon regne l'objet de l'admiration de tous les Peuples. Sous l'Empire des *Perſes*, les Phéniciens envoyerent leurs Flottes dans l'Ocean Oriental, mais lorſque le deſpotiſme eut reduit ce Peuple dans l'eſclavage & étouffé le Commerce de ſa Province, *Alexandrie* devint la Foire des marchandiſes des Indes, *Alexandre* s'étant propoſé en la fondant, de faire fleurir le Commerce, projet vraiment digne du Conquerant du Monde.

Après avoir ſoumis la Perſe, ce Monarque forma trois projets, de la derniere importance à ſon Empire & à ſa gloire. Le premier, la découverte parfaite de la Mer d'Hircanie ou Caſpienne, la plus grande partie de ſes bords étant encore inconnue. Le ſecond, non moins grand & utile, c'étoit d'établir une puiſſante Marine dans l'Ocean Indien, dans cette vue il ordonna de faire bâtir par les Phéniciens quarante-ſept grands Vaiſſeaux. Il ſe propoſoit de reconnoître avec cette Flotte les Côtes des Indes plus exactement que l'on n'avoit fait juſques là, d'examiner en quels endroits on pourroit faire des Ports commodes, & enfin de ſe procurer une parfaite connoiſſance de la nature & de la valeur des productions des Indes. Son troiſieme projet étoit la conquete de l'Arabie, dont les motifs ne ſont rien à notre ſujet. C'eſt aux projets de ce Heros & de ce grand Politique, que les meilleurs Geographes, les Hiſtoriens les plus exacts, & les plus habiles Philoſophes de l'Antiquité avouent devoir les lumieres qu'ils ont eues ſur cette partie du Monde. Mais de toutes ſes expeditions, il n'y en a point de plus importante & de plus utile, que celle de *Néarque* ſon Amiral, qui ſortit de l'embouchure de l'Indus, & rentra dans la Perſe par celle de l'Euphrate (*). *Alexandre* ne vécut pas aſſez pour recueillir le fruit de ſes grands deſſeins, qui furent dans la ſuite ſoigneuſement pouſſés par quel-

(a) *D'Herbelot*, Bibl. Orient. paſſim. *Huet*, Hiſtoire du Commerce &c. des Anciens Ch. 55.

(*) *Néarque* dirigea non ſeulement ce voyage en perſonne, mais il en écrivit une Relation claire & exacte, qu'*Arrien* a conſervée en grande partie, dans ſon Hiſtoire de l'expédition *d'Alexandre*: *Strabon* & *Pline* la citent ſouvent, & les plus célebres Auteurs de l'Antiquité l'ont regardée comme la piece la plus authentique & la plus curieuſe qu'on eût en ce genre.

Section VII. *Des richesses que les Anciens tiroient de l'Inde, & motifs de la Compagnie Angloise.*

quelques-uns de ſes Successeurs, & ſur-tout par les *Ptolomées*, qui éleverent *Alexandrie* au plus haut point de grandeur pour le Commerce (*a*).

Les richeſſes que ce Commerce attira en Egypte, & dont elle jouit pendant pluſieurs ſiecles par le moyen de cette Ville, furent toutes la ſource & la cauſe de ſa proſperité & de ſa ruine, les Romains ayant été attirés par-là à vouloir partager un Commerce qui procuroit de ſi immenſes treſors, & qui paroiſſoit devoir infiniment augmenter la puiſſance de leur Marine. On peut regarder ces deux choſes que les Anciens faiſoient de ce Commerce, par les premieres qui prenoient entre tout ce qui peuvent y donner attente. Après avoir remporté un nombre infini de victoires, & avoir ſoumis l'Empire le plus étendu qu'il y eut jamais, les Romains craignirent pendant quelque tems d'entreprendre ce Commerce, à cauſe des contes effrayans que faiſoient les Marchands Arabes qui profitoient ſeuls des richeſſes qui y abondoient. Mais à la fin l'amour de l'or l'emporta ſur les autres paſſions, & *Auguſte* fit des efforts pour ouvrir le Commerce avec les Indes, mais ni ceux de cet Empereur, ni les efforts de ſes Successeurs ne purent établir ce Commerce d'une maniere

Dans les commencemens que les Romains furent les maîtres de l'Egypte, on découvrit le Golphe Arabique juſqu'à un Port proche du Promontoire de *Sagre*, que *Ptolomée* met à quatorze degrés quarante minutes de Latitude. C'eſt ſans doute ce port que les Arabes appellent *le Cap Fartak*, que les meilleurs Géographes modernes placent à la même Latitude. De-là les Vaiſſeaux mettoient en pleine mer vers l'Inde, c'eſt-à-dire l'Ile de *Taprobane*, que *Strabon* prend pour Ceylan. On changea de route dans la ſuite, un certain *Hippalus* ayant, ſous le regne de l'Empereur Claude, découvert un chemin plus court. Ce Navigateur ayant remarqué en quel tems les vents alizés ſouffloient, prit le large une fois, & ſe rendit à *Patala* en traverſant l'Ocean des Indes. Navigation qui parut ſi extraordinaire, qu'on donna ſon nom au vent de Nord-Oueſt (*b*).

Avec le tems les Romains perdirent leurs découvertes, en quoi ils furent encore puiſſamment ſecondés par les pirateries des Arabes, de ſorte que l'Empereur Probus jugea à propos d'embarquer ſur leurs Vaiſſeaux un certain nombre de Soldats, outre les Equipages ordinaires, ce qui groſſiſſoit beaucoup les frais

(*a*) *Plin.* L. VI. C. 23.

(*b*) *Pline le Naturaliſte*, ayant fait mention des richeſſes avec leſquelles les Sujets faiſoient le Commerce d'Arabie & des Indes, ſoute de bons Ports ſur la Mer Rouge, pour les recevoir & y rendre, on faiſoit bâtir une petite ville près de celle de Go, vis-à-vis de l'Iſle de Colbone ou du Promontoire qui termine du côté du Midi le Golfe Arabique. Mais ce Port, qui étoit une baie ouverte, n'étoit pas commode pour le Commerce, car le Port de Aden, qui n'eſt à trente lieues de celui de Mocha, en a une fort belle & fort grande. Ce Port étoit autrefois fameux, & c'eſt par-là que paſſoient les richeſſes de l'Inde & de l'Arabie. Il y a apparence que cette Iſle étoit celle de Socotora, mais *Mont Hermus*, ou le *Port de la Corne*, nommé depuis le *Port de Vénus*, étoit entrepôt de toutes les marchandiſes des Indes, c'étoit de-là qu'on faiſoit le Commerce avec les Cotiers de l'Ocean (*a*).

(*a*) Voyez la page 523 depuis, 30 minutes. (*a*) *Strabo*, Lib. XVII. p. 819. Voyez les Tables.

du voyage. A la fin, comme l'on remarqua que ce Commerce, bien cultivé, pouvoit produire de grands profits, le nombre de ceux qui s'y adonnoient augmenta, on surmonta tous les obſtacles, & l'on établit un Commerce reglé annuellement d'Alexandrie à l'embouchure de l'Indus. Toutes les marchandiſes deſtinées pour les Indes s'embarquoient à Alexandrie, d'où elles étoient tranſportées à *Juliopolis*, à deux milles de là, enſuite par le Nil à *Coptus*, qui en eſt à trois cens trois milles, au vingt-cinquieme degré, vingt minutes de Latitude, ſuivant les Tables de *Ptolomée*. Quand le vent étoit bon, ce voyage ſe faiſoit ordinairement en douze jours. On déchargeoit les marchandiſes à *Coptus*, & on les tranſportoit ſur des chameaux, en huit jours de tems, à *Berenice*, qui en eſt éloignée de deux cens-cinquante-huit milles, là on les mettoit en magazin juſqu'à la ſaiſon propre à les envoyer plus loin, qui étoit vers le tems du lever de la Canicule: quand les marchandiſes étoient embarquées pour la derniere fois, les Vaiſſeaux faiſoient voile tout droit vers la Côte d'Arabie, & arrivoient en trente jours à *Oſelis*, qui *Ptolomée* met au douzieme degré, quoique cette ſituation ſoit ſelon les apparences trop méridionale. Quelquefois auſſi les Vaiſſeaux touchoient à *Cana*, ou à *Muſa*, deux autres Ports d'Arabie, qui n'étoient fréquentés que par les Marchands du Pays (a), dont le Commerce conſiſtoit à débiter de l'encens, & à prendre en échange des armes, des couteaux & des outils. Mais *Oſelis* étoit le Port le plus conſidérable, parce que les Vaiſſeaux y trouvoient des Marchands Indiens, & qu'il étoit plus commodément pour continuer leur voyage pour le continent des Indes, ſe rendant ordinairement en quarante jours au Port de *Muziris*, qui eſt au quatrieme degré de Latitude, ſi les Tables de *Ptolomée* n'ont pas été altérées. Ce Port s'étant trouvé mal commode à cauſe des brigandages de certains Pirates du voiſinage, ils en chercherent un meilleur, & choiſirent celui de *Barake*, d'où ils tranſportoient leurs marchandiſes avec des Barques Indiennes le long d'une Riviere navigeable juſqu'à une grande ville marchande nommée *Madſa*. Après avoir fini leurs affaires, ils profitoient des vents alizés pour s'en retourner, & arrivoient ordinairement à Alexandrie vers la fin de Décembre ou le commencement de Janvier. Les marchandiſes des Indes qui venoient de cette maniere en Egypte, ſe tranſportoient par terre à *Coptus*, de là par le Nil à Alexandrie, & de cette ville à *Rome* par la Flotte annuelle, qu'*Auguſte* avoit reglée le premier.

Section VII. *Diſcription de Malabar & de la Côte de Coromandel.*

Du tems de *Pline* les Romains employoient à ce Commerce au moins cent vingt mille Soldats, ou environ quatre cens-trois-mille Livres Sterling, & ils gagnoient cent pour cent, ſomme & profit immenſe pour ce tems-là, vu ſur tout les dépenſes qu'il falloit faire pour un Commerce ſi lointain.

Nous nous flattons que cette relation ſuccinte du Commerce des Romains aux Indes ne déplaira point à la plupart des Lecteurs, d'autant plus que ce ſujet n'a été que légerement touché par les Auteurs modernes, & que ce qu'on trouve dans les Anciens eſt confus & épars ici & là.

Le

(a) *Ibid.* L. VI. C. 23. & *Peripl. Maris Erythræi*, p. 14.

Section VII. *Deſcription des Etabliſſemens de la Compagnie &c.*

Le Commerce de l'Orient ſubſiſta apres que *Conſtantin* eut tranſporté le ſiege de l'Empire à *Byzance*. *Alexandrie* continua à etre le principal Magazin, tandis que le Commerce par terre ſe faiſoit par la route de *Séleucie* de Syrie, & les Barbares qui habitoient les bords du Pont Euxin gouterent les douceurs des richeſſes qui entroient par cette voye dans l'Empire Grec. A la fin le Commerce éprouva le ſort des Sciences, des Arts, du Gouvernement & des Provinces par ou il paſſoit. Le genie guerrier des Arabes, ſucceſſeurs de Mahomet, etouffa les Sciences & le Commerce. La fureur, le zele aveugle, l'ignorance & la barbarie parurent déchaînées pour devaſter tout, avilir l'eſprit humain, & pour envelopper les hommes d'un epais nuage d'obſcurité & de tenebres. Mais le petit-fils du Monarque qui enleva l'Afrique aux deſcendans de Mahomet, n'eut pas ſitot fondé le Grand-Caire, & accordé ſa protection aux Marchands, que les richeſſes de l'Orient reprirent leur premier cours, & ramenerent la liberté, les Sciences, les Arts, & tout ce qu'il y a de plus precieux & de plus cher. La nouvelle ville devint tout d'un coup le principal magazin de l'Occident, riche, peuplée & le ſiege d'un nouvel Empire, dont nous aurons occaſion de parler dans la ſuite de l'Hiſtoire. Les Venitiens, les Genois, les Piſans, les Florentins, & les autres Etats libres d'Italie, s'éleverent ſur les ruines de l'Empire Grec, profitant du deſordre général, ils s'emparerent d'une partie de ſes Etats démembrés, & en meme tems ils ſuccederent aux Grecs dans le Commerce des Indes par la route de l'Egypte: les marchandiſes de l'Orient qu'ils diſtribuoient dans le Nord, furent une ſource de richeſſes, & le fondement d'une Marine, qui en peu de tems éleverent les Venitiens en particulier au rang de l'Etat le plus reſpectable de l'Italie, & de la principale Puiſſance maritime de l'Europe, ſinon du Monde entier, n'etant auparavant qu'une poignée mépriſable & foible de fugitifs.

ADDITION.

Pour qu'il ne manque rien de ce qui dépend de nous à la ſatisfaction d'un Lecteur curieux, ſur un article auſſi important pour tout Anglois qu'eſt le Commerce de la Nation aux Indes Orientales, nous ajouterons ici par voye de Supplement à l'Hiſtoire de la Compagnie, quelques propoſitions de M. *Malachie Poſſlethwayte*, Auteur judicieux, mais quelquefois ſpeculatif (*a*)

Son ſentiment eſt, que ſi l'on donnoit les privileges de la Compagnie d'Afrique à celle des Indes Orientales, à l'exception du trafic des Eſclaves, ce puiſſant Corps pourroit porter ce Commerce juſqu au centre de l'Afrique, dans de puiſſantes & riches Contrées à préſent tout-à-fait inconnues, & par-là procurer d'un coté des treſors, & de l'autre une conſommation de nos manufactures, dont nous n'avons point d'idée. Cela augmenteroit encore le debit des marchandiſes des Indes, dont quelques-unes s'envoyent préſentement dans nos Etabliſſemens ſur la *Côte d'Or* & ſur la Riviere de *Gambie*: circon-

(*a*) Dict. of trade and Commerce, T. I. p. 685.

confiance qui feroit engager un à pouſſer vigoureuſement ce Commerce, & à entendre à des découvertes de toute, que les mœurs des Peuples, les droits des autres Nations, & la nature du Pays permettroient: comme tout le monde ſait, continue, dit-il, „ que toutes les Nations Européennes n'ont exclu „ juſqu'ici que fort négligemment le Commerce de l'intérieur de l'Afri„ que, quoique les en ait empêché principalement, c'eſt qu'on a mis toute „ leur application du côté de ce Commerce de nature, injuſte, cruel „ & barbare qu'on appelle communément le Trafic des Negres, & qu'on „ n'a point cherché un Commerce pacifique, humain & honnête avec ces „ Peuples, & comme par exemple l'Angleterre le Commerce d'Afrique paroît encore ſur un pied d'incertitude, on propoſe reſpectueuſement

1. Que tout le Commerce ci-devant appellé, à la réſerve de la Traite des Eſclaves, ſoit attribué par Acte du Parlement à la Compagnie des Indes Orientales, avec un privilege excluſif pour un certain nombre d'années, avec les autres droits & immunités que la ſage Legiſlature jugera à propos. 2. Que les Forts d'Afrique, & tout ce qui en dépend, qui appartiennent au Public, ſoient remis entre les mains de la Compagnie des Indes, & que l'on accorde à cette Compagnie cent mille Livres ſterling que le Parlement donnera par an à ceux d'Afrique, afin que la premiere ſoit mieux en état d'entretenir ces Forts. 3. Que un ou quelques-uns de ces Forts, à l'exception du Château de *Cape Coaſt* ſur la Côte d'Or & le *James Fort* ſur la Riviere de Gambia, ſoient remis aux Marchands Anglois particuliers, pour les mettre mieux en état de faire le Commerce des Eſclaves, & que la Compagnie des Indes Orientales entretienne ces Forts ſur ces cent mille Livres ſterling dont on a parlé. 4. Que tout le Commerce des Eſclaves reſtera entre les mains des Marchands particuliers, & que la Compagnie des Indes n'y ait en aucune façon quelconque. 5. Que tout le reſte du Commerce d'Afrique ſoit partagé uniquement & également entre la Compagnie des Indes. 6. Que quand cette Compagnie ſera renouvellée, à ces nouveaux privileges, elle ſe nommera *la Compagnie Royale des Indes Orientales & d'Afrique*, ou autre tel autre nom que le Parlement voudra y prendre. 7. Que la moitié de la valeur des marchandiſes que cette Compagnie Royale enverra en la mer, conſiſtera en productions & manufactures de la Grande Bretagne, & l'autre moitié en productions & manufactures des Indes Orientales. 8. Que ladite Compagnie Royale ſera tenue de bâtir des Forts, & d'établir des Comptoirs dans les Terres, pour favoriſer le Commerce de l'intérieur du Pays avec les Côtes de la Mer.

Section VII. *Deſcription des Etabliſſemens de la Compagnie &c.*

Il n'y a peut-être d'autres objections à faire contre ce Plan de M. *Pulteney*, que l'injuſtice que l'on feroit à ceux qui ſont à préſent en poſſeſſion du Commerce d'Afrique, en les dépouillant ainſi de leurs droits, que la difficulté que la Compagnie trouvera de s'engager dans un Commerce qui n'eſt pas aſſez connu en état de ſe ſoutenir ſans l'aſſiſtance du Parlement, quoiqu'il ait l'avantage de celui des Eſclaves, dont on propoſe d'exclure la Compagnie, & enfin les plaintes des Marchands particuliers,

Section VII. *Des Projets en faveur de la Compagnie d'*

de ſe trouver bornés au ſeul trafic des Negres. Il ne ſeroit pas difficile de répondre à ces objections, & de prouver l'utilité du Projet, tant dans ſa Concluſion en particulier, que dans la principale, à laquelle on convient de tendre au commun. Il ſuffiroit pour premier effet de la faire le Traité [illegible] pour la Compagnie d'Afrique pourroit être [illegible] par quelque équivalent, ou en l'incorporant dans celle des Indes, en donnant à chaque intéreſſé une part proportionnée à celle que la nôtre a perdue, & en lui accordant des Dividendes à proportion, de la même manière que [illegible] a faite en uniſſant les deux Compagnies des Indes Orientales, & [illegible] nous avons eu ſoin de faire voir que l'on a fait en réuniſſant les Compagnies de France des Indes Orientales & Occidentales. Quant à la [illegible] Compagnie pourroit trouver dans un nouveau [illegible] [illegible] chargé d'un nouveau branche de Commerce, [illegible] quoique [illegible] le fort de cette, en ce qu'elle ſeroit voir que celui qui [illegible] [illegible] de nouveaux débouchés pour les marchandiſes qui lui [illegible] [illegible], & en peu de temps ſe procureroit à la Nation de [illegible], qu'elle emploie en épiceries & en quelques autres marchandiſes [illegible] des Hollandois, qui en font les maîtres. Les Negres ne ſont pas moins vains, légers & amateurs de parures que les Européens. Il n'en faut que peſſemmes pour les colliers, les chaînes & autres [illegible] des Indes, qui ſont effectivement très-convenables à leur climat, & que l'on pourroit bientôt mettre généralement à la mode parmi eux, au moins parmi les femmes des Rois, des Grands & des autres Perſonnes de diſtinction, ce qui donneroit lieu à une prodigieuſe conſommation. D'ailleurs il paroît par les Relations des Voyageurs, que le poivre, les noix muſcades, & autres épiceries pourroient venir très-bien en pluſieurs endroits de l'Afrique, & quand ils ne le donneroient pas, la raiſon dite que cela eſt poſſible, vu l'analogie qu'il y a entre le terroir & le climat de ces lieux, & ceux des Iſles où ces épiceries croiſſent. Pour ce qui regarde la culture des cannes de ſucre en Afrique, il y auroit peut être à examiner juſqu'où l'on pourroit s'y appliquer, ſans faire tort à nos Colonies de l'Amerique. Si l'on pouvoit introduire l'uſage du ſucre & du thé parmi les Negres, il eſt impoſſible de dire combien ces marchandiſes ſeroient recherchées, & quels retours elles produiroient en or, ivoire, gommes &c. Il eſt même probable que le contentement du goût, pour l'amour duquel un Negre vend ſon pere, femme & enfans, ſeroit la clef de ces Mines d'or, dont les Voyageurs parlent tant, & dont les gens du Pays font un ſi grand ſecret. En un mot on pourroit eſpérer les plus grands ſuccès de l'induſtrie d'un Corps riche, appliqué & actif à étendre la Sphère de ſon Commerce, en état de maintenir ſon autorité avec dignité, de contenter les goûts de ſes Intereſſés & de les approfondir, ou de les forcer à l'obéiſſance & à la ſoumiſſion. Enfin, quant aux plaintes des Particuliers bornés au ſeul Commerce des Negres, il ſuffit de répondre qu'ils gagneront plus par l'enchaînement de la Compagnie dans ce Commerce, qu'ils ne perdroient en étant obligés de s'y borner. Si cela ne ſuffiſoit pas, nous pourrions faire valoir

la

le vieux Proverbe, que de deux maux il faut choiſir le moindre, il vaut mieux que des particuliers gagnent moins, que ſi tout le Commerce étoit ruiné, l'Etat charge d'une dépenſe inutile, & la Compagnie des Indes privée d'une branche de Commerce, qui la rendroit bientôt le Corps de Marchands le plus puiſſant, le plus riche & le plus reſpectable de tout l'Univers. Nous laiſſons au Lecteur la liberté de prononcer ſur ces raiſons que nous avons ajoutées au Projet de M. *Poſtlethwayte*; notre deſſein eſt d'éclairer l'eſprit ſans aſſujettir le jugement de perſonne, mais on ne doit pas ſe prévenir contre ces raiſons ſous prétexte qu'elles ſont nouvelles. Si elles ſont fauſſes, elles auront bientôt le ſort des projets chimeriques de tous les autres inventeurs de projets.

Section VII. *Deſcription des Etabliſſemens de la Compagnie &c.*

In vicum vendentem thus & odores.

CHAPITRE VII.

Conquêtes, Etabliſſemens, & Découvertes de la Compagnie Hollandoise des Indes Orientales, *ou Hiſtoire de l'Origine, des Progrès & de l'Etabliſſement de cette* Compagnie, *la nature de ſa Conſtitution, l'étendue de ſa Domination, l'importance de ſon Commerce, la forme de Gouvernement de ſes Colonies, ſon Gouvernement domeſtique, & de quelle maniere elle eſt ſoumiſe aux* Etats-Généraux des Provinces-Unies.

SECTION I.

Section I. *Premieres Expéditions des Hollandois &c.*

Motifs qui déterminerent les Marchands de Hollande *à penſer à s'ouvrir une route aux* Indes, *pour y faire Commerce. Projet de découvrir une nouvelle route, & de paſſer par le Nord-Eſt de l'*Europe *en* Aſie. *Trois Expéditions entrepriſes dans cette vue, ſans ſuccès.*

Importance du Commerce des Hollandois aux Indes, & ſujet de ce Chapitre.

Le Commerce que les Sujets des Etats-Généraux des Provinces-Unies ont fait depuis un ſiecle & demi dans les Indes, leur a été à tous égards ſi avantageux, a fait entrer de ſi immenſes richeſſes dans leur Pays, a fourni des ſommes ſi prodigieuſes au Gouvernement, & a contribué ſi fort à cette puiſſance ſur mer, à laquelle la République eſt redevable de ſa liberté domeſtique, & de la figure qu'elle a fait en Europe, qu'il n'eſt guere de ſujet plus beau & plus utile (a) que de developper l'origine, de tracer les progrès, & de mettre dans un plein jour l'état preſent de ce Commerce dont ils ſont en poſſeſſion: d'ailleurs il eſt expédient & néceſſaire, ſur-tout pour les Sujets

(a) *Ricard*, Traité gén. du Commerce, p. 6.

SECTION I. *Premiers Exploits des Hollandois &c.*

jets de toute Puiſſance maritime, de le connoître à fonds (a). Nous nous propoſons de developer clairement & ſans deguiſement cet important ſujet dans ce Chapitre. Il eſt vrai que pour le traiter dans toute ſon étendue, il faudroit un gros Volume (b), mais en reſſerrant les faits dans un auſſi petit eſpace qu'il ſera poſſible, & en mêlant dans notre narration un petit nombre d'obſervations juſtes & bien fondées, nous eſperons de mettre ce ſujet, & tout ce qui y a effectivement trait, dans un point de vue propre à en donner l'intelligence, & à ſatisfaire le Lecteur d'une affaire ſi remarquable.

Véritable origine de la Conſtitution.

Comme la tyrannie des Eſpagnols envers les habitans des ſept Provinces pendant qu'elles furent ſous leur domination, donna naiſſance à la République, la même conduite arbitraire à l'egard des habitans du reſte des Pays-Bas, qui demeurerent ſoumis à la Couronne d'Eſpagne, fut la véritable ſource des richeſſes & de la grandeur à laquelle cette nouvelle République parvint ſi ſubitement & d'une maniere ſi propre à étonner ceux qui n'ont pas occaſion de ſavoir, ou qui ne ſont pas capables de comprendre comment cet changement extraordinaire s'eſt fait (c). Entre autres avantages les Eſpagnols leur procurerent celui du Commerce des Indes (d), il eſt bien vrai que ce n'étoit nullement leur deſſein, mais les mêmes qu'ils prirent produiſirent cet effet, & bien que l'on doive beaucoup attribuer à la ſageſſe & au courage de ceux qui gouvernerent les affaires en Hollande, qui ſavoriſerent, augmenterent & protegerent ce Commerce dans ſon enfance, il eſt toujours certain que les Eſpagnols en poſerent les fondemens par leurs fauſſes démarches & par leur mauvaiſe politique, ſans quoi l'induſtrie des Hollandois n'auroit pas eu d'objet ſur lequel elle eut pu s'exercer. Souvent même ce que l'on attribue à la Politique humaine, n'eſt reellement qu'une direction de la Providence (e), qui découvre quelquefois les projets les mieux conçus, & qui en d'autres occaſions les renverſe, ou les fait pas heureux, que ceux que les mêmes hommes peuvent eſperer ou prevoir.

Les Hollandois forcés d'aller chercher eux-mêmes aux Indes les Epiceries qu'ils tiroient auparavant de Portugal, leur Commerce augmente.

Il y avoit près d'un ſiecle que les Portugais étoient ſeuls en poſſeſſion du Commerce en droiture avec l'Orient, lequel avoit paſſé avec la Souveraineté de leur Pays au Roi d'Eſpagne *Philippe II* (f) & comme les Sujets d'Eſpagne & de Portugal jouiſſoient du Commerce exclufif des deux Indes, ceux des Pays-Bas profitoient ſeuls du débit des marchandiſes qu'en voituroient dans les Pays les plus éloignés de l'Europe (g). C'eſt ce qui avoit enrichi & peuplé *Anvers* & *Gand*, rendu *Anvers* la ville la plus marchande de l'Europe, rempli les environs de Palais, & rempli ſon Port d'un ſi prodigieux nombre de Vaiſſeaux, que l'on aſſure que quatre-cens y étoient ve-

(a) *Davenant*, Eſſay on the Eaſt India Trade.

(b) Il y a actuellement en Hollandois une Hiſtoire en huit Volumes in folio.

(c) Mémoire ſur le Commerce des Hollandois, Ch. 2.

(d) *Amſterdam*, Hiſt. des Prov. Unies, p. 60.

(e) Remarks on the Riſe and progreſs of the Dutch Naval Power.

(f) *De Pauw*, Hiſt. de la Hiſtoire Portugaiſe, L. V. C. 3.

(g) Grandeur et Maximes vrais de la Republique des Hollandois, I. Dent. C. 12, 13.

venus mouiller tout à la fois (a) Mais comme les richeſſes produiſent l'amour de la liberté, & fournuſſent les moyens de s'oppoſer à tout ce qui tend à la ſervitude, les Miniſtres du Roi d'Eſpagne lui conſeillerent ſagement de diminuer l'opulence de ces Peuples, pour les rendre plus ſoumis. Ces conſeils ne tarderent pas à être ſuivis, & après qu'*Anvers* eut été réduite par la force des armes, les habitans furent traités de façon, qu'ils aimerent mieux prendre le parti de ſe retirer avec le peu qu'on leur avoit laiſſé, que de demeurer dans une ville où ils n'étoient pas ſûrs de le conſerver (b) Le même traitement fit le même effet ſur les riches Negocians & ſur les induſtrieux Manufacturiers des villes voiſines, pour ſe dérober à l'eſclavage & à la perſecution ils ſe refugierent par-tout où ils pouvoient eſperer raiſonnablement de vivre en paix, & de ſervir Dieu ſuivant le mouvement de leur conſcience (*) Ce furent-là les premiers fruits de la Politique Eſpagnole

Sacrifie l'Eſpagne aux Hollandois

Les Provinces-Unies joignant à la douceur du Gouvernement, qui n'a point de taxes extraordinaires des Etrangers, & qui accordoit une tolerance univerſelle, y en attirerent un grand nombre, de pluſieurs des plus habiles & des plus riches Negocians qui furent obligés de ſortir des Etats leur accorderent toute la protection poſſible, & temoignerent être diſpoſés à favoriſer tous les projets qu'ils voudroient former pour augmenter leur fortune (c). Egalement eſtimés & intereſſés, ces Marchands, qui ſe connoiſſoient les uns les autres, & qui avoient des correſpondances dans la plupart des Pays commerçans de l'Europe, ſe mirent en état par le nombre de Vaiſſeaux, & à faire revivre, autant qu'il leur étoit poſſible, le Commerce general qu'ils avoient fait auparavant Mais comme ils ſentoient que cela étoit impoſſible ſans avoir des marchandiſes des Indes, ils s'aviſerent d'un expedient qui leur reuſſit aſſez bien, ce fut d'envoyer ſous Pavillon ennemi des Vaiſſeaux à Liſbonne pour acheter ces marchandiſes (d). Les Miniſtres d'Eſpagne en furent bientôt inſtruits, & perſiſtant toujours dans leur projet d'appauvrir autant qu'ils pourroient les habitans des Pays-Bas, ne prirent la reſolution d'arreter ce qu'ils appelloient un Commerce illicite, ſans conſiderer les conſequences attachées, de priver par-là les Portugais, leurs principaux Sujets, du debit de leurs marchandiſes; & celle qui étoit plus éloignée, de forcer ceux qui ſe contentoient alors de venir les acheter à

Ils ſe retirent ſous la protection de

ſont ſoumis par la

(a) *Schotter*, Beſch. Ned. L. VI. C. 1.
(b) *van Meteren*, Hiſtoire des Pays Bas, L. XII.
(c) *Grotii* Annal. L. V.
(d) *Marſal.* Naval Trade in the third volume of *Churchill's* Voyages.

(*) C'eſt ce qui eſt parfaitement développé par un des plus habiles Ecrivains & un des plus grands Politiques que la Hollande ait jamais eu Il explique les raiſons pourquoi les principaux Marchands d'*Anvers*, lorſque ils ſe virent contraints d'abandonner leur Pays, ſe retirerent plûtôt en *Hollande*, qu'en *Angleterre*, en *France* & en *Zélande*, & à *Amſterdam* plûtôt qu'en d'autres villes de *Hollande*, ce fut parce qu'ils pouvoient y avoir pleine liberté de conſcience, ne payer pas plus de droits que les gens du Pays, & enfin y trouver commodément tout ce qu'il leur faloit pour trafiquer des marchandiſes des Pays les plus éloignés de l'Europe & les y diſtribuer (1).

(1) *De Witt*, Gouden en Morgenſt. Bel. L. Deel. C. 12, 13.

Entreprise à Lisbonne, à chercher les moyens de les avoir de la premiere main. Le commencement de leurs Voyages à l'emportement des Espagnols arrêtés en mer les Marchandises d'Amsterdam, & par là les Polaques Espagnols parviennent à leur but, quoique à les empêcher d'avoir les marchandises des Indes par cette voie, mais cela engagea naturellement les Négocians à penser aux moyens de se les procurer d'une autre maniere, parce qu'ils apprirent bientôt avoit appris que leurs affortimens generaux étoient un emploi (*)

Projet de commerce aux Indes par le Nord. Il est vrai que dans le cas où ils étoient, la voie la plus naturelle & la plus courte étoit d'équiper des Vaisseaux pour les Indes, & il y a de l'apparence que c'eut été le premier projet, mais après mûr réflexion, les plus zelés & les plus prudens de ces habiles Négocians trouverent ce projet dangereux, sinon impraticable. En premier lieu, on allegua que le voyage étoit long, penible & difficile, & qu'ils n'avoient ni Matelots qui connoissent les Côtes ni Facteurs qui entendissent ce Commerce. En second lieu, que leurs ennemis avoient de grandes forces sur mer, dont on ne leur pouvoit absolument point arracher leurs Vaisseaux, que s'ils étoient assez heureux pour arriver aux Indes, ils trouveroient les Espagnols & les Portugais plus puissans que eux en Europe, & plus en état de leur nuire & de les ruiner. Ainsi, après toute discussion, le projet d'envoyer aux Indes par quatre Vaisseaux, équipés par des particuliers, sans convoi & sans protection, contre des gens qui y avoient de grands établissemens par tout l'empire, & qui en savoient parfaitement bien pour le maintenir & l'affermir, fut rejetté, comme très-hasardeux, mais que des difficultés moins considérables rendoient impraticable. Cela posé, on examina, si on ne pourroit pas trouver quelque autre route, par laquelle on pût surprendre les Portugais mal-à-propos, autre que celle du Cap de Bonne Esperance leur avoit servi à enlever ce riche Com-

(*) Les plus de ces habiles Négocians qui s'étoient établis à *Amsterdam*, étoit de faire revivre le Commerce qui avoit existé dans cette riche & célebre Ville. Les Loix de Hollande leur ouvroient suffisamment que les Espagnols ne les avoient arrêtés à cet égard, que parce qu'ils avoient été pris sur les Côtes d'Espagne & de Portugal, & qu'ils étoient sur le point de faire voile pour les Indes. De là, il est évident que le Commerce sur la retraite à Amsterdam, & que le gouvernement ne voulut pas s'opposer à ce projet, de peur de les chercher ailleurs pour y établir la Navigation de Europe. Il étoit en effet que les Hollandois vouloient un jour proposer encore d'homme en Portugal. Il étoit une des raisons pourquoi le gouvernement a fait le Port de Lisbonne, étoit de trouver une entrée favorable aux Hollandois. C'est donc avec beaucoup de raison que nos Auteurs Ecrivains remarquent à l'égard de ce que les Espagnols brent pour les emplois de Portugais, qu'il y a pas d'apparence qu'ils veulent perdre leur navigation en deçà de la Mer Baltique & des Pays du Nord au delà de Angleterre, de la France, du Portugal & des autres que ne se trouvent de la Méditerranée & du Levant, & que les Espagnols n'auront pas trouvé aucun Vaisseau. A toutes ces puissances à l'exception de l'Angleterre, Voyant qu'ils ne pouvoient soutenir leur Commerce, en ce cas les marchandises des Indes, ils feront contents de chercher les moyens de de se procurer.

(*) Avec différence à la date du Journal des Voyages que nous lisons à l'Embellissement de son Progrès de la Compagnie des Indes Orientales.

Commerce aux Venitiens. Comme ce projet n'avoit pas les mêmes difficultés que le premier (a), il leur parut infiniment preferable, moyennant qu'il se trouvât praticable. (*)

Section I. *Premieres Expeditions des Hollandois &c.*

Les Mariniers & les Mathématiciens, que l'on consulta, proposerent de tenter sans delai la découverte d'une route à la Chine & au Japon par le Nord-Est. Ils trouverent qu'il étoit apparent qu'il y avoit un passage praticable, nonobstant le peu de reussite des Anglois dans cette recherche. Les avantages que l'on pouvoit esperer de la découverte étoient trop grands, on abregeoit le voyage des Indes de la moitié s'il étoit aussi court en revenant, la navigation étoit beaucoup plus saine & plus facile pour les Mariniers, ils évitoient tous les ennemis dans leur voyage, ils pouvoient arriver les premiers sur les côtes les plus reculées des Indes pour les Portugais, ou ils étoient les moins puissans, & d'où l'on pouvoit apporter cependant de riches retours (b). Toutes ces raisons bien pesées, on résolut de ne pas perdre de tems pour faire une entreprise de cette importance, d'autant plus que les dépenses pour la tenter n'étoient pas considérables, & qu'une pareille expedition ne demandoit pas beaucoup de tems. Pour dire la verité, il est bien plus surprenant qu'ils se fussent découragés si promptement, faute d'avoir reussi dans quelques tentatives, qu'il ne l'est, tout bien considéré, qu'ils ayent entrepris une expedition qui promettoit tant, & dont le succès sembloit dépendre entierement du courage & de l'habileté de ceux que l'on employoit, & cela dans un tems ou ils ne manquoient pas d'aussi habiles Mariniers qu'il y en eût alors, tant étrangers que de leurs compatriotes (c).

Raisons qui leur persuadent que cette route seroit avantageuse.

Quelques Marchands ayant donc fait un fonds suffisant, *Balthazar Moucheron* de Zelande, qui étoit à la tête de la Societé, demanda aux Etats-Ge-

Trois Expeditions successivement entreprises pour trouver le passage par le Nord-Est.

(a) History of the Voyages made for the Discovery of the North East passage to China, p. 3.

(b) Discours sur le passage par le Nord-Est &c. dans le *Recueil des Voyages au Nord*. T. II. p. 208.

(c) Comte Annal. *La Clerc*, Barange.

(*) Il ne sera pas hors de propos de remarquer, que si les cartes marines où se trouvoient les Hollandois les portoient à penser à la découverte d'un passage aux Indes par le Nord-Est, pour éviter la rencontre des *Espagnols* & des *Portugais*, ils n'étoient pas les premiers inventeurs de ce projet, puisque dès le regne de *Henri* VIII les Anglois avoient pensé à découvrir un passage dans la Mer du Sud par le Nord-Ouest, & à entrer dans l'Océan des Indes par le Nord-Est, & de passer dans une & dans autre par la Mer ouverte qu'il y a sous le Pole: c'est ce qui paroît par la Requête de M. *Thorn* présentée à ce Monarque (a). D'ailleurs, pour ne rien dire avant l'expédition des Hollandois le fameux *Sebastien Cabot* avoit, suivant les instructions pour la découverte du passage par le Nord-Est, que furent données *Sir Hugh Willoughby*, qui périt en le cherchant (b); cela n'empêcha pas qu'on ne fît plusieurs autres voyages dans la même vue (c), & c'étoit delà que les Hollandois tenoient les lumieres les plus sûres & les seules mêmes qu'ils avoient. Toute la différence entre les deux Nations consistoit en ceci, c'est que les Anglois avoient fait par choix, ce que les Hollandois entreprirent par nécessité.

(a) *Hakluyt's Voyag.* Vol. II. p. 110.

(b) Voyages au Nord. T. I. Dédicace, p. XX.

(c) Voy. entre *Frobisher*, *Davis* & *Hudson*, dans *Hakluyt* & dans *Purchas*.

SECTION I. *Premiers Expéditions des Hollandois &c.*

Généraux & au Prince *Maurice* la liberté d'aller chercher par le Nord-Eſt un paſſage à la Chine, ce qui lui fut accordé (a). Auſſitot on equipa trois Vaiſſeaux, dont on donna la principale conduite à *Guillaume Barentz*, habile Pilote, & homme de tête & de courage. Il fit voile avec ſa petite Eſcadre le 5 de Juin 1594, & alla juſqu'à la hauteur de ſoixante-dix-huit degrés de Latitude Septentrionale, mais n'ayant pu engager les Equipages à demeurer plus longtems, il retourna à Amſterdam, où il arriva le 16 de Septembre (b). Quoique ce voyage eût été infructueux, le rapport de *Barentz* & de ceux qui l'avoient accompagné, fit trouver tant d'apparence à la découverte d'un paſſage par le Détroit de *Weygatz*, qu'on equipa l'année ſuivante, par les ordres des Etats-Generaux & du Prince, ſix Vaiſſeaux, avec un Yacht, pour apporter des nouvelles quand les ſix autres auroient paſſé le Detroit. Cette Flotte, commandée par *Jacques Heemskerk* & *Guillaume Barentz*, partit le 2 de Juin de l'an 1595, mais nonobſtant les grandes eſperances qu'on en avoit conçues, elle fit peu de choſe ou rien, revint en Hollande au bout de moins de cinq mois, rapportant que les Sauvages leur avoient dit, qu'à l'orient de la Tartarie il y avoit une grande Mer où ils pouvoient entrer (c). Ce mauvais ſuccès dégoûta les Etats-Generaux de faire d'autres tentatives aux depens du Public, ils ſe contenterent de promettre une recompenſe de vingt-cinq mille florins à ceux des particuliers qui entreprendroient cette découverte & qui y reuſſiroient. La ville d'Amſterdam equipa alors deux Vaiſſeaux, ſur leſquels *Heemskerk* & *Barentz* s'embarquerent, l'un pour ſon ſecond & l'autre pour ſon troiſieme voyage. Ils mirent à la voile le 18 de Mai 1596. Ils furent plus malheureux que dans les autres voyages, le plus gros Vaiſſeau ſe perdit ſur les côtes de la *Nouvelle Zemble*, où l'Equipage fut obligé de paſſer l'hyver, & fut expoſé à des ſouffrances incroyables, qui en firent mourir pluſieurs, *Barentz* entre autres mourut dans le voyage de retour, pleinement perſuadé qu'il y avoit un paſſage. *Heemskerk* & ceux qui reſtoient revinrent dans deux Barques qu'ils avoient conſtruites des débris du Vaiſſeau, & arriverent au mois d'Octobre 1597, ce mauvais ſuccès mit fin pour un tems à de nouvelles entrepriſes pour faire des découvertes de ce côté-là (d) (*).

S E C-

(a) Voyages de la Compagnie, T. I. p. m. 57.
(b) Ibid. p. 68.
(c) Rec. des Voyages pour l'Etabl. de la Compagnie, T. I. p. 85.
(d) Aitzema, Eſſai d'une Hiſtoire des Provinces-Unies, p 63.

(*) Ce qu'il y eut de plus extraordinaire dans ce malheureux voyage, fut une découverte Aſtronomique, comme elle eſt curieuſe en elle-même, & qu'elle s'accorde parfaitement avec les obſervations modernes ſur la véritable figure de la Terre, le Lecteur ne pourra que la lire avec plaiſir, telle qu'elle ſe trouve dans leur Journal écrit pendant qu'ils hyvernoient dans la Nouvelle Zemble (1): „ Le 24 de Janvier 1597 fut un jour „ clair & beau. *Jacques de Heemskerk*, *Gerard de Veer* & un autre, en proſitoient pour „ aller ſe promener ſur le rivage méridional de la Nouvelle Zemble. *De Veer*, lorſque on „ y penſoit le moins, apperçut un côté du Globe du Soleil. Pleins de joie ils retour-

„ ne-

(1) Rec. de Voyages pour l'Etabl. de la Comp. T. I. p. m. 138 & ſuiv.

SECTION II.

Avantage que les premiers ont trouvé dans les Indes, fautes de ceux qui les ont suivis, & la raison pour laquelle les Marchands préfèrent le commerce Particulier.

PENDANT que les Marchands de Hollande étoient occupés à chercher un passage aux Indes Orientales par des routes que la Providence leur avoit peut-être impénétrables, ils avoient appris que les Portugais, après avoir découvert le Cap de Bonne-Espérance, avoient pénétré jusqu'à Calicut, & qu'ils y avoient établi un commerce florissant. Ils avoient appris aussi que les Portugais, maîtres de cette côte & de celle de Malabar, qui la borde, y faisoient de grandes entreprises, & le rendoient en état de

LIVRE II. *Premiere entrée des Hollandois dans les Indes &c.*

de les exécuter. Il profita de quelque liberté qu'on lui accordoit, pour lier commerce avec les Matelots Portugais, s'informant le plus exactement qu'il pouvoit, de la route qu'ils suivoient dans leurs voyages aux Indes Orientales, des lieux où ils negocioient, & de la maniere dont ils en agissoient avec les Naturels du Pays, ses liberalités & l'admiration qu'il temoignoit pour tout ce qu'on lui racontoit, lui procurerent bien des lumieres, avant que la Cour fût informée de son manege, elle n'en fut pas plûtot instruite que *Houtman* fut mis en prison, d'où il ne put se tirer à cause des grosses amendes qu'on vouloit lui faire payer (a). Il s'adressa aux Marchands d'Amsterdam, & leur fit entendre que s'ils vouloient le tirer d'affaire, il leur feroit part de toutes les decouvertes qu'il avoit faites. Cette proposition qui leur vint apres qu'ils eurent échoué la premiere fois dans la recherche du passage par le Nord-Est, fut tres-bien reçue, & après l'avoir murement pesée, on lui envoya la somme dont il avoit besoin pour sortir de prison & pour retourner chez lui (b), on a tout lieu d'etre surpris, s'il n'y a pas eu quelque voye indirecte d'employée, que ceux qui avoient conçu si promptement des soupçons en apprenant les conversations de *Houtman* avec les Matelots, & qui avoient pris des precautions si convenables en pareil cas, n'ayent pris aucun ombrage en lui voyant payer une grosse amende, l'ayent mis en liberté, & lui ayent permis de retourner en Hollande, où il fut facilement paroli (c).

Nouvelle Compagnie.

Apres avoir examiné son rapport les Marchands resolurent d'etablir une autre Compagnie sous le nom de *Compagnie des Pays lointains*, dont les Directeurs furent *Henri Hudde*, *Reinier Pauw*, *Pierre Hoffelaer* &c. Après mûre deliberation, ils prirent en 1595 la resolution d'envoyer quatre Vaisseaux aux Indes par la route du Cap de Bonne Esperance. *Houtman* & quelques autres furent chargés de la conduite de cette expedition. Ils eurent ordre de bien examiner la route, & de conclure avec les Indiens le Commerce des epiceries & des autres marchandises, particulierement dans les Pays où les Portugais n'etoient pas encore etablis (d). Ces Vaisseaux etant revenus en Hollande deux ans & quatre mois apres leur depart, quoique sans avoir fait beaucoup de gain, leur succes ne laissa pas d'exciter ceux qui les avoient equipés, & plusieurs autres Marchands à pousser cette entreprise avec vigueur (*). Un de ceux qui composoient la Compagnie, etant mort, ils

(a) Avertissement à la tête du Rec. des Voyages de la Compagnie.
(b) *Valkenier*, Relat &c. l. c.
(c) *Succint Account of the Dutch Commerce in the East Indies*. p. 35.
(d) Avertissement *ut supr.* p. m. 28.

„ n'étoient point marqués dans leur calcul, mais que par le moyen de ces deux Planetes „ ils avoient trouvé la vraie Longitude, car Venise est par les trente sept degrés „ vingt cinq minutes de Longitude, & sa déclinaison étoit de quarante six degrés cinq „ minutes, il en est de même de la haute Cyrene dans la Nouvelle Grece, étoit par les trente „ deux degrés, vingt cinq minutes de Longitude, & par les trente trois degrés de „ Latitude. Toutes lesquelles circonstances on rapporte avec, sur lesquelles on y a „ point eu d'erreur dans le compte du tems. Il paroit par-là qu'il y avoit une différence de quatre jours entre le tems supposé & le tems réel de l'apparition du Soleil.

(*) Celui qui avoit la principale direction de ce voyage étoit *Cornelle Houtman*, à qui

Ils remplacent aussitôt la perte d'un Marchand considérable, nommé *Corneille Buteric*. Ils apprirent aussi que quelques autres Marchands d'Amsterdam s'assemblaient aussi pour armer des Vaisseaux à leurs frais, & pour ne pas se nuire les uns aux autres, ils furent d'avis de se joindre à eux, avec les deux Pinkes, qui étoient en leur Vaisseaux, & en composèrent quatre, & partirent du Texel l'an 1598 sous le commandement de *Jacques van Neck* (a).

Le même dessein avoit été aussi formé en *Zelande*, *Balthasar Moucheron* & *Adrien Hemmes van Hasf*, avec quelques autres associés, qui équipèrent aussi leur haut des Vaisseaux aux frais. Les habitans de *Rotterdam*, animés par ces exemples, formèrent également une Société, & mirent en mer un Fleet de cinq Vaisseaux. Tout le commandement de *Jacques Mahu*, pour aller aux Moluques par le Detroit de Magellan & par la Mer du Sud (b). Cependant l'ardeur des Marchands d'*Amsterdam* avoit été augmentée, la même Compagnie, sans attendre le retour de leur Vaisseaux qu'ils avoient déjà, en équipa trois autres, qui firent voile le 4 de Mai 1599 sous le commandement d'*Etienne vander Hagen* (c). Le huit de Juillet de la même année arrivèrent au Texel quatre Vaisseaux des leurs qu'ils avoient envoyés, & après les avoir déchargés on les remit en état pour servir sous la conduite de *Jacques Wilkens* (d). Vers ce temps-là quelques Marchands de Bra-

Premiere entrée des Hollandois dans les Indes Orientales.

Autres Associations.

(a) Aventissemens l. c. p. 19.
(b) Rec. des Voy. T. II. p. 134.
(c) Aventissemens l. c.
(d) Voyage de la Compagnie des T. III. p. 18. 328.
(e) Aventissemens &c. p. 30.

qui les Marchands avoient de grandes obligations pour les honneurs qu'il leur avoit donnés, tant pour la manière dont il faisoit rendre la justice aux Vaisseaux que pour le Commerce aux Indes (e). Mais dans l'assurance de cette entreprise ils conduisirent si mal qu'ils manquèrent de périr tous. Car ils avoient répété [illegible] Par les discours empressés de [illegible] de arrêter à Bantam pour faire de gros, & mal [illegible] en grand danger [illegible] Au reste il fut heureux [illegible] avoient emprisonné le Maître du Vaisseau [illegible] connoît, on le mit sur [illegible] sur des mêts [illegible] & [illegible] ce qu'il [illegible] [illegible] qu'il avoit [illegible] (f). Mais ces excès & [illegible] autres désordres commis par les Matelots [illegible] & Bantam auroient pu [illegible] [illegible] & avec une meilleure espérance. Quoi qu'il en soit [illegible] partirent du Texel le 4 Avril 1598, & revinrent au mois d'Août 1599 ayant été [illegible] de trente Vaisseaux [illegible], parce [illegible] & que [illegible] pas [illegible] pour rendre [illegible] quatre Vaisseaux (g). La perte de ces Vaisseaux [illegible] retour des marchandises qui appartenoient [illegible] plus considérable [illegible] des états [illegible] [illegible] & [illegible] [illegible] [illegible]

Retour de Brabant, qui s'étoient retirés à Amſterdam, formerent une nouvelle Société pour le Commerce des Indes, & équiperent quatre Vaiſſeaux, qui mirent en mer au mois de Décembre 1594, avec quatre autres qui appartenoient à l'ancienne Compagnie (a). Tous ces huit Bâtimens revinrent deux ans après richement chargés. Mais avant leur retour cette nouvelle Compagnie en équipa encore deux, & l'ancienne y en joignit ſix, qui tous enſemble mirent à la voile l'an 1600, commandés par *Jaques van Neck*, & qui dans la ſuite ſe rendirent en divers tems aux lieux de leur deſtination. Lorſqu'on vit ces heureux ſuccès, on équipa de nouveaux pluſieurs Vaiſſeaux à Amſterdam, en Zelande & ailleurs. Entre autres Amſterdam en équipa trente, quatre de l'ancienne Compagnie, & quatre de la Nouvelle, ſous le commandement de *Jaques Heremitane* & de *Jaques Cornut*, outre cinq autres de l'ancienne Compagnie, deſtinés pour les Moluques, ſous la conduite de *Wolphart Harmanyz*. Ils partirent tous du Texel au mois d'Avril 1601 (b).

II. Puiſſance acquiſe par les Hollandois dans leurs Indes Orientales.

Raiſons qui engagent les Hollandois à ſoutenir le nouveau Commerce aux Indes.

Une ſi grande ardeur ne pouvoit manquer de produire des effets extraordinaires, & de le communiquer de jour en jour parmi tous les Marchands qui s'étoient refugiés ſous la domination des Etats, & même d'en attirer d'autres dans le Pays. Ils prévoyoient que tout le Commerce qui enrichiſſoit auparavant ſeulement Lisbonne, & qui ne leur avoit pas d'abord plus propre, à l'attirer qu'Amſterdam & les autres villes des Provinces Unies, ſurtout depuis que les Hollandois s'étoient ouvert une route directe aux Indes. Ils comprirent auſſi très-bien, que cet Etat ne doit Commerce devoit naturellement fleurir davantage dans un Pays libre, & ſous un Gouvernement doux, qui n'avoit fait jusques-là que les Monarques arbitraires, qui s'enrichiſſent principalement par le bas tarif & les moyens d'entretenir leurs ambitieux projets, & qui n'avoient à leurs sujets les petits profits, qu'ils ſe procuroient par leur travail & leur induſtrie, avec des peines & des dangers infinis. Mais ce qui les puiſſa encore plus, c'étoit l'envie d'avoir de cette bonne part au Commerce des Indes, avant qu'on en connut univerſellement tout le prix, & que le grand nombre des intéreſſés diminuât les gains. Quelques-uns de ces motifs ont eu enſemble divers impreſſion ſur beaucoup de Négocians, & leur exemple opéra plus fortement encore ſur pluſieurs autres, dès-lors que le nombre de ceux qui prenoient part à ce Commerce groſſiſſoit tous les jours. Les Eſpagnols étoient outrés de colère, tant par la conſidération qu'ils avoient que de petits Marchands, tels que les qualifioient les Hollandois, vinſſent à bout de leurs deſſeins en dépit de toute leur puiſſance, que à cauſe de la perte qu'ils en ſouffroient, & dont ils ſe reſſentent encore aujourd'hui (c). Pour arrêter dans ſes entrepriſes des Hollandois, ils reſolurent d'intercepter leurs Vaiſſeaux, dans cette vue ils armerent une puiſſante Eſcadre pour ſe prendre les Batimens Hollandois qui alloient aux Indes. Cette Eſcadre, compoſée de trente Navires de guerre bien armés, rencontra au mois de Mai huit de ces

(a) Amſterdamſche &c. p. 30.
(b) Van Aitzema Hiſt. des Pays-Bas, fol. 495.
(c) Amſterdamſche &c. p. 31.

ent Vaisseaux par la hauteur de quarante degrés. Les Hollandois, voyant leurs Ennemis de leur nombre & de leurs forces, quoiqu'avec leur Equipage ils eussent aussi quelques Soldats, ne laissèrent pas de les battre avec bonheur, & le Vice Amiral *Espagnol* fut si maltraité qu'il prit le parti de les laisser passer. a) (*)

SECTION II. Premiere entrée des Hollandois dans les Indes Or.

L'année suivante, c'est à dire 1601, on vit revenir des Indes trois Vaisseaux richement chargés. Ils rapportèrent que le Roi d'Achen avoit reçu de superbes dons de la Nation des *Mourawas*, qui avoient porté à Hollande en 1599, & que *Corneille Houtman* leur Commandant y avoit perdu la vie, que les Vaisseaux étoient sauvés, mais qu'il étoit demeuré quelques prisonniers entre les mains du Roi. (b) *Paul van Caerden* étant parti la même année pour les Indes, entra dans le Port d'Achen sans savoir ce qui venoit de passer, & fut exposé au même danger. Le Roi, animé par un Moine de l'Ordre de St. François, qui étoit sa coutume, Ambassadeur de la Couronne de Portugal, & étoit venu exprès des Malabares pour gagner l'esprit de ce Prince, employa toutes sortes de moyens pour le saisir du Vaisseau de van *Caerden*. Mais tandis qu'on le tenoit ses avant-coureurs, & le Roi ayant reconnu enfuite qu'il avoit été trahi par les Portugais, il reçut fort bien la Flotte commandée par *Laurent Bicker*, qui étoit partie du Port de Zelande en 1601, & lorsqu'elle eut la charge, qui fut fort considérable, à se partager quelques Ambassadeurs avec elle. Cette Flotte ayant relâché à l'Isle de Ste. Helene pour faire aiguade, il arriva à la même rade une Caraque Portugaise extrêmement chargée, qui fut prise & qu'on emmena. Dans la même année le Roi d'Achen ne traita pas moins favorablement *Gouverneur Spilbergen*, & les Vaisseaux qu'il commandoit (c) (†)

Les

(a) Argensola liv. 9. p. 32.
(b) Grotius, Hist. L. XI. à la fin.
(c) Voyag. de la Comp. T. III. p. 104.
(d) Argensola p. 132.

(*) Il y a grande raison de douter, que l'Historien adhere à ses fanfaronnades touchant les Hollandois, ne s'accordant pas à les regarder & aux Portugais comme de même valeur & même bravoure. Les plus fortes appréhensions à ce sujet pouvoient tomber sur les moyens pris alors pour se défendre de leurs nouveaux & dangereux ennemis. Il paroît pour quelques Vaisseaux de moins que la dernière rencontre près de Goa entre deux Vaisseaux seuls à seuls, ou plutôt avant même les Philippines, à coups à bord, Grotius qui raconte l'affaire comme un autre homme du Cap de Bonne Espérance, étoit encore disputée par les Portugais. Il est vrai que les premiers Voyages des Hollandois ne leur furent pas favorables. Ils en firent à différentes fois ensemble neuf ou dix, dont ils revinrent presque tous avec des richesses. Avec cela vous voulez que le Commerce les dédommageât de tant de frais, de périls, de pertes, & que même il leur donnât de grands profits? Ils étoient bien hardis sur leurs vaisseaux, mais ils étoient encore plus sages que de tout hasarder sur des terres éloignées, où ils avoient reconnu que le seul dessein de la valeur ne suffisoit pas, & qu'il falloit ajouter que la ruse & le courage ne suffisoient pas toujours. Nous gagnâmes l'amitié des Habitans des Moluques & des autres Nations indiennes. e).

(†) Nous rapportons ces faits conformément à ce qu'en racontent nos Historiens Hollandois; il faut cependant remarquer que les Portugais n'appréhendent pas leur trop de bonté à notre avantage le Roi d'Achem, de retour de la visite du Roi de la Chine, étant

(e) Hist. de la Comp. des Ind. Hollandoises, T. III. p. 26. (f) Grotius, Hist. L. XI.

Vin

Section II. *Premiers voyages des Hollandois dans les Indes &c.*

Les Eſpagnols voyant qu'ils n'étoient pas les plus forts, mirent en œuvre toutes ſortes de ruſes pour ruiner les Hollandois. Ils envoyerent des Emiſſaires auprès de tous les Rois Indiens pour décrier ces nouveaux venus. On les traita de Pirates, de gens ſans foi, dont il falloit ſe défier, & qu'on devoit faire périr. Les Etats & le Prince *Maurice* ayant été informés de ce qui ſe paſſoit, prirent la réſolution de donner à l'avenir des Commiſſions aux Vaiſſeaux qui iroient aux Indes. En effet ils en avoient beſoin pour démentir les calomnies de leurs ennemis (a). Par ces Commiſſions il leur étoit permis non ſeulement de ſe défendre, mais encore d'attaquer tous ceux qui troubleroient leur Commerce. Muni d'un tel pouvoir, le vaillant *Jaques Heemskerk* partit de Bantam avec deux Vaiſſeaux de ſa Flotte pour aller charger à *Johor*, & ayant rencontré une Caraque qui venoit de Macao, avec une riche cargaiſon & montée de plus de ſept-cens hommes, il l'attaqua. Les Portugais ne firent qu'une foible défenſe, & furent obligés de demander quartier, qu'on leur accorda (b). Cette priſe importante en elle-même, le devint encore davantage par l'habileté & l'adreſſe de l'Amiral Hollandois; il traita non ſeulement les priſonniers honnêtement, mais les renvoya preſque tous, excepté le Capitaine & l'Aumonier, ſans rançon au Gouverneur Portugais dans les Indes, prévoyant bien que cela ne manqueroit pas de lui attirer une Lettre de remercîment, & de priere pour obtenir l'élargiſſement des deux priſonniers de diſtinction qu'il avoit gardés. Il ne ſe trompa point, & reçut deux Lettres remplies de complimens, qu'il produiſoit dans tous les Ports où il abordoit, & par-là il détruiſit pour toujours les calomnies répandues contre les Hollandois, & prouva qu'ils n'étoient pas des Pirates, & des gens ſans humanité & ſans honneur. D'ailleurs la charge de la Caraque étoit prodigieuſement riche, étant compoſée des marchandiſes les plus précieuſes de différentes parties des Indes, & les papiers que les Hollandois y trouverent leur donnerent ſur le Commerce de ce Pays-là plus de lumieres qu'ils n'en avoient eu juſques-là (c).

Ruſes des Eſpagnols pour décrier les Hollandois. Comment on y remédia.

SEC-

(a) *Salmagre*, Eſſai &c. p. 67. (b) Avertiſſement p. 33. (c) *Grotii* Hiſt. L. XI.

Vaiſſeaux de la Compagnie de Zélande, & de retenir priſonnier *Cornelle Houtman*, qui les commandoit: d'un autre côté, un autre Officier Hollandois, qui vint dans le Port d'Achen avec de plus grandes forces en agit fort mal, lorſque ſéduit par l'eſpérance de faire Commerce avec les Sujets de ce Prince perfide, il remit l'infortuné *Houtman* qui s'étoit ſauvé entre ſes mains, enſorte qu'après le départ des Vaiſſeaux Hollandois il fut tué lâchement avec pluſieurs autres (1). Il eſt vrai que l'Amiral *Sulberg* demanda ample ſatisfaction de ce meurtre, mais il eſt certain auſſi qu'on le paya de belles paroles, & que *Cornelle Houtman*, qui le premier avoit conduit les Hollandois aux Indes, & dont le dernier malheur avoit été cauſé par ſon trop grand zele pour le ſervice de ſa Patrie, périt faute de protection, & ſans que ſa mort fût vengée (2).

(1) Voyag. de la Comp. T. III. p. 137. (2) *Grotius*, ubi ſup.

SECTION III.

Moyens qui parurent les Etats à établir la Compagnie des Indes Orientales, source de son Crédit par quelles voyes les Hollandois s'établirent dans les Indes, leurs démêlés avec les Espagnols & les Portugais, qu'ils vainquirent & les en chassèrent.

III. Etablissement de la Compagnie, & de son Crédit.

TAndis que les Hollandois réussissoient si heureusement dans les Indes, leurs affaires couroient risque de prendre un mauvais tour dans leurs Ports, à cause de leurs fausses mesures & de leur attachement trop peu éclairé pour le gain. Le grand nombre d'envoyer des Vaisseaux aux Indes devint général, qu'il s'y forma bientôt les plus nombreuses Compagnies. Dans ces commencemens cela produisit un fort bon effet tant en Hollande qu'aux Indes, où s'étoient un grand nombre de gros Vaisseaux, de toutes sortes de grandeurs & de toutes façons, on trouvoit un grand nombre de Matelots, & par la liberté que l'on avoit aux Indes on emportoit les Espagnols & les Portugais de vaisseaux. Comme ils dans la vaisselle, comme ils auroient fait sans cela. Avec le temps cependant cette multitude des Compagnies eut un grand inconvénient, comme elles ne s'accordoient point ensemble, souvent elles chargeoient tout à coup tous leurs Vaisseaux pour le même Port, ce qui faisoit baisser le prix de leurs marchandises & produisoit d'autres mauvais effets (a) (*). Les Etats-Généraux ayant eu connoissance de ces inconvéniens, remédierent à

Ce que les Etats firent à l'égard de la Compagnie des Indes Orientales.

(a) Valentyn, Hist. &c. p. 89.

(*) Il est certain que cette pluralité de Compagnies est de grande inconvénient aux en Europe que dans les Indes, & que l'on trouve de la prudence & de l'agrément dans les choses que les Etats pour remédier à cet inconvénient ont pris. Ils ont établi en Orient à ces Compagnies. Mais [illegible] que les deux inconvénients que l'on [illegible] à cette [illegible] de [illegible] que les Hollandois leurs [illegible] de [illegible] que [illegible] dans les Indes. Quelque [illegible] une [illegible] de [illegible] d'autres [illegible] à l'un [illegible] du gain que [illegible] de tout le [illegible] Commerce [illegible] à [illegible] [illegible] [illegible]

Livre III. Etablissement de la Compagnie, son Octroi &c.

ces Compagnies à s'unir, & promirent de leur accorder un Octroi. Comme c'étoit une affaire de grande conſéquence, tant pour le Public que pour ceux qui étoient intéreſſés dans les différentes Compagnies, il fallut du temps pour bien peſer & régler tout, en ſorte qu'on ne fut à bout à la ſatisfaction de tous les intéreſſés, & les Etats-Généraux accordérent un Octroi pour vingt ans, à commencer du 20 Mars 1602. Il fut dit que la nouvelle Compagnie, partage proportionnellement entre les différentes Chambres, ce qui fut réglé pour commencer ceux qui étoient intéreſſés dans les Compagnies particulières, qui furent unies (a). On défendit à tous les autres Sujets des Provinces-Unies d'envoyer des Vaiſſeaux aux Indes, ſoit par le Cap de Bonne-Eſpérance, ſoit par le Détroit de Magellan. La retraite de ces Octroi, on donna aux Etats le pouvoir, en faveur de la nouvelle Compagnie, & on conſentit à payer tous les ans au profit de toutes les marchandiſes qui s'importeroient, à la réſerve de l'or & de l'argent, en ſorte que le nombre des Directeurs, la maniére de conduire les affaires, le terme de la durée des Aſſemblées générales, l'ordre des Ventes, la maniére de faire les Comptes pendant la durée du Privilége, & tout ce qui étoit propre à prévenir les fraudes, & le plus avantageux pour les intéreſſés. Le bruit fut bientôt répandu, avant que les Navires fuſſent prêts à mettre à la voile, & fit naître dans l'eſprit de tout le monde, que les Etats ne pouvoient donner plus de ſatisfaction aux Etats, ſurtout parce que cela attira beaucoup d'argent dans le Pays, & engagea un nombre des premiers Marchands des Pays voiſins à venir s'établir dans les Provinces (b).

Premiére Flotte de la Compagnie.

Les intéreſſés ſe promettant de bien plus grands ſuccès que ceux que l'on avoit eus juſqu'alors, équipérent une Flotte de quatre gros Vaiſſeaux, qui fit voile au mois de Juin 1601, ſous le commandement de l'Amiral *Wybrand van Warwyk*. Au mois de Février de l'année ſuivante on vit revenir le Yacht *Wachter*, qui rapporta qu'il devoit bientôt être ſuivi de cinq autres Vaiſſeaux (c). On apprit par là ce qui s'étoit paſſé devant Bantam, entre *Wybrand Harmenſz* & ſon Vice-Amiral *Hans Laurenſz d'Amſterdam*, & *Don André Furtado de Mendoza*, qui avoit deſſein de chaſſer les Hollandois des Indes (d). Furtado fut défait & battu, & les Vaiſſeaux Hollandois avant continué leur route par les Moluques, y étoient arrivés en divers temps les uns après les autres. Le même Yacht apporta encore la nouvelle d'un combat donné aux Moluques, entre l'Amiral *Jaques van Neck* & trois Vaiſſeaux Portugais, mais où il n'avoit pas eu l'avantage, puiſqu'ayant perdu haut & net beaucoup de quelques-uns de la main droite, l'Amiral avoit été obligé de quitter le combat. Sur ces nouvelles, on fit encore partir le 18 de Décembre 1601 une autre Flotte de treize Vaiſſeaux, ſous le commandement d'*Etienne van der Hagen*, pour empêcher un ſi riche Commerce d'être interrompu ou ruiné (e).

L'an

(a) Grote Placaet-Boek, I Deel, p. 399.
(b) Le Clerc, Hiſt. des Provinces-Unies, T. I. p. 221.
(c) Aveuglement p. 38.
(d) Conquête des Moluques, T. III. p. 49. 50.
(e) Aveuglement &c. p. 49.

Section VII. *Etat florissant de la Compagnie, son Gouvernement.*

L'an 1605, le Roi d'Espagne fit publier une rigoureuse Déclaration, par laquelle il faisoit défenses aux Habitans des Provinces Unies de trafiquer dans ses Royaumes d'Espagne, & dans les Indes Orientales & Occidentales, sous peine de punition corporelle. Mais au lieu d'intimider la Compagnie, cet Edit sembla lui inspirer un nouveau courage, & l'engager à pousser ses entreprises avec plus de vigueur. Elle fit aussi-tôt équiper une Flotte d'onze Vaisseaux, non seulement en marchandise, mais aussi en guerre, & en donna le commandement à *Cornelis Matelief* (a). A peine cette Flotte fut-elle en mer, que ses Directeurs travaillerent à en préparer une autre de huit Vaisseaux: on les pourvut non seulement de leurs équipages, mais encore de Soldats, que l'on engagea sous condition de demeurer un certain tems en garnison dans les Indes, s'il en étoit besoin. *Paul van Caerden* fut fait Amiral de cette Flotte. Peu de tems après on vit revenir deux Vaisseaux de la premiere de ces trois Escadres, chargés de clous de girofle & d'autres épiceries. Ils rapporterent que l'Amiral *van der Hagen* devoit aussi arriver bientôt: il arriva effectivement au mois de Juillet suivant, après avoir pris plusieurs Vaisseaux sur les Espagnols & sur les Portugais, leur avoir enlevé leur Fort d'*Amboine*, rasé celui de *Tidor*, & les avoir en quelque façon entierement chassés des Molucques (b). Cette expédition fit naître une grosse querelle entre les Hollandois & les Anglois, parceque ceux-ci favorisoient les Espagnols, & en fournissant de la poudre leur donnerent le moyen de tenir plus longtems. Au mois d'Octobre trois autres Vaisseaux entrerent dans les Ports de Hollande: ils donnerent avis que l'Amiral *Wybrand van Warwyk* étoit aussi en route pour revenir, mais qu'il avoit été contraint de relâcher à l'Isle *Maurice*, parceque son Vaisseau faisoit eau, & qu'il s'étoit rendu maître d'une Caraque à *Patane*. Cet Amiral arriva au printems de l'année 1607, mais dans l'hiver qui précéda, la Compagnie envoya encore deux Vaisseaux aux Indes, sous la conduite de *Jean Janſz Middelburg*, à qui étoit dûe la gloire de la prise du Fort de Tidor. Cette nouvelle causa beaucoup de joie à la Compagnie & à toute la Nation Hollandoise: il y avoit longtems qu'ils aspiroient à se rendre maîtres du Commerce des épiceries, & ils en sont venus enfin à bout par toutes sortes de moyens (c) (*).

Déclaration du Roi d'Espagne, qui défend aux Hollandois de trafiquer dans ses Etats.

On

(a) Grotii Hist. L. XIV.
(b) Voyages de la Comp. T. V. p. 103.
(c) Valkenier, Hist. &c. p. 72.

(*) Ce fut dans cette conjoncture que leurs affaires se trouverent dans une grande crise aux Indes, en sorte qu'une seule action sembloit devoir décider, s'ils pourroient y maintenir un nom. Ce qui en fut la cause c'est que *Matelief* eut ordre d'assiéger Malacca, & pendant qu'il perdoit là son tems inutilement, *Don Pedro d'Acuna*, qui étoit venu en 1606 des Philippines avec une Flotte Espagnole, recouvra les Molucques. Et bien que cette conquête ne coûtât à l'Espagne guères moins d'un, *d'Argensola* eut ordre d'en écrire l'Histoire: tant cette action fut célébrée & admirée à Madrid (1). D'autre côté, tout le monde fut tellement ébloui de ce succès, que les affaires des Hollandois allant plus mal, les Indiens se découvrirent presque par-tout en faveur de leurs anciens Maîtres, & leur montrerent aussi de bon cœur à chasser ces nouveaux venus aussi vîte qu'ils les avoient

(1) Conq. des Molucq. T. II. L. 2.

Suivent les Portugais dans les Indes, pour les chasser de-là.

On avoit entamé en ce tems-là une négociation pour faire la paix entre la République de l'Espagne, ou au moins une trêve de plusieurs années, dont les deux Nations avoient également besoin. La Compagnie prit alors des mesures aussi vigoureuses que sages, elle équipa une Flotte de treize Vaisseaux sous le commandement de l'Amiral *Verhoeven*, pour faire connoître qu'on ne devoit pas s'attendre que les Etats voulussent se désister de la navigation aux Indes. Les Ministres d'Espagne s'y opposèrent vivement, & ils menacèrent quelquefois jusqu'à déclarer qu'ils ne pouvoient rien céder sur cet article (a). La Compagnie de son côté présenta divers Mémoires aux Etats, remontrant le nombre de personnes de l'un & de l'autre Sexe auquel il donnoit de l'occupation & les moyens de subsister, la somme que les villes que les Vaisseaux en sortoient produites, les belles apparences qu'elle avoit de voir fleurir son Commerce, & de grossir ses gains, si on la laissoit faire. L'intérêt sur toutes Flottes Hollandoises, qu'on n'y trouveroit de ne jamais abandonner la Compagnie. Il en étoit que la négociation fut sur le point de se rompre pour cet article seul, les Etats proposèrent enfin de ces trois expédiens, ou d'accorder la liberté du Commerce entièrement aux Indes, sous la réserve de celui des Indes Orientales, qui seroit conservé, ou de s'accorder pour un certain nombre d'années, au choix de regler ce qui regardoit l'Europe, & de laisser à chacun des deux les Pays situés au delà du Tropique du Cancer à la décision des armes (b). Les Espagnols voyant par-là qu'il n'y avoit rien à faire, consentirent à une trêve, & s'accordèrent à ne point troubler le Commerce des Hollandois aux Indes avec les autres Nations, en les excluant des Ports dont ils étoient en possession (c).

La

(a) Amsterdamsche, p. 40.
(b) Grotius Hist. L. XVII.
(c) Négociation du Président Jeannin, p. 115.

vaient reçu, & la réflexion ne s'étoit encore décidée pour eux, ce qui les changea les sentimens des Indiens en leur faveur. Observons ici une fois pour toutes, que les plus judicieux Hollandois de tous les Pays conviennent, que ce ne doit pas attribuer aux vertus héroïques & singulières dont un courage & à la conduite des parens commandans, qui sont toutes à tant supérieures des uns à des autres. Les Portugais détruisoient leur puissance aux Indes, à persuadés qu'ils devoient défier de les dépouiller des Mers quand, sous prétexte de les protéger, ils commencèrent à tout de bon avec eux pour les soulever. Il entre part les Espagnols des Philippines de l'Amérique & de l'Afrique, dégoûtés des chemins dépendus que leur coûtoit la défense de ces Isles, dont il ne leur revenoit que peu ou point de profit, se relâchèrent précisément dans le tems qu'ils auroient dû redoubler leurs efforts ce qui leur fit perdre en peu de tems le fruit de l'heureuse expédition de *Don Pedro d'Acuña* (1). Entre ces Rois ombres, rivales des grandes forces qu'ils avoient eues d'abord, ne purent que ternir leurs conquêtes, à regarder ici à ces Mahométans remuans une politique affurée, ils soutinrent leurs vues du côté de Mozambique, mais l'Isolation de celle-ci devint quand ils se virent dépouillés de ce qu'ils avoient déjà ils furent obligés pour réparer leur faute à mettre qu'ils fournissoient les Mahométans, ils y bâtirent des Forteresses, y mirent des Garnisons, & y laissèrent des Vaisseaux pour les défendre (2).

(1) Le Comte de Castelnau, T. VI. p. 164.
(2) Voyez ce fait entre avec circonstance dans le p. 118.
(1) Hist. de la Conquête des Moluques, T. III.

Chapitre V.

La Compagnie continuoit cependant d'envoyer de nouvelles Escadres tous les ans aux Indes, les Hollandois s'étoient rendus maîtres de l'Isle de *Malacca* & avoient chassé les Espagnols des Molusques, à la reserve de *Ternate*, avant qu'on reçût dans ces Pays éloignés la nouvelle de la conclusion de la treve, qui y fut envoyée par une Pinasse, munie d'un passeport des Archiducs. Les inconvéniens de la longueur du voyage faisoient que l'on souhaitoit toujours de trouver une route plus courte pour aller aux Indes. C'est ce qui engagea la Compagnie à contracter en 1609 avec *Henri Hudson*, fameux Pilote Anglois, qui lui fit de magnifiques promesses, mais qui ne fit autre chose que de tenter de trouver un passage d'abord par le Nord-Est & ensuite par le Nord-Ouest, avec aussi peu de succès d'un côté que de l'autre (a). C'est lui-même *Hudson*, qui étant l'année suivante au service d'Angleterre, découvrit cette fameuse Baye, qui porte encore son nom, mais par la méchanceté de son Equipage, mis en chaloupe, désarmé qu'il fut exposé aux flots, ou peut-être à la faim. Les Hollandois furent à peu près fort longtems avant que de penser encore à la découverte d'un nouveau passage, & à la fin ils changerent de sentiment sur l'utilité de cette découverte (b) (*).

III. *Etablissement de la Compagnie, son Octroi &c.*

Nouvelle recherche pour le découvrir par le Nord-Est.

Les victoires que les Flottes des Hollandois avoient remportées aux Indes, avoient produit un grand changement dans leurs procedés, la moderation, qui les fit tant estimer des Princes de l'Orient, avoit disparu, & ils avoient pris la fierté & les manieres hautaines qui avoient rendu les Portugais insupportables. Ils avoient en ce tems-là cinquante Vaisseaux au port d'Amsterdam convenables & au-delà, & ils comptoient hautement emporter tout, ou ils disoient que la guerre se continueroit aux Indes, quelques arrangemens que l'on fît en Europe. Mais les affaires changerent tout d'un coup de face. *Don Juan de Silva*, Gouverneur des Philippines, ayant appris qu'une Escadre Hollandoise, après avoir coulé à fond un riche Vaisseau sur les côtes de la Chine, croisoit par-là de Manille, pour attendre la Flotte qui devoit revenir du Japon, fit équiper aussitôt les Vaisseaux qui se trouverent dans le Port, il y em-

Changement dans la conduite des Hollandois.

(a) Avertissement l. c. (b) *Harris*, Voyag. Vol. II. p. 301.

(*) La conduite des Directeurs de la Compagnie Hollandoise, après qu'elle fut établie par Octroi, fut si prudente & si mesurée qu'on peut être très-assuré qu'ils n'entreprirent rien que par des raisons sûres & bien fondées. Il est donc naturel de supposer, que en chargeant *Hudson* de découvrir une route aux Indes par le Nord, leur principal but étoit d'y faire passer peu-à-peu & sans éveiller les forces supérieures à celles de leurs rivaux. & on ne peut douter que le projet ne fût très-bien conçu. Il est constant qu'ils soutinrent la guerre à l'extrémité des Indes, & que si le peuple mutin à cause des Epices de même que celle des Moluques, eut été traversé pour le passage, leurs Flottes en traversant les Mers du Japon seroient tombées de ce côté là sur les Philippines, rendu que de l'autre de surcroît pauvre Espagnole dans les Moluques, ce qui auroit facilité la conquête de celles ci. Mais lorsque dans la suite les Hollandois commencerent à étendre leurs conquêtes en chassant les Portugais de leurs Etablissemens, la découverte du passage par le Nord devint moins nécessaire, & à la fin entièrement inutile, ainsi que nous l'avons indiqué ailleurs.

Section III. *Etabliſſement de la Compagnie, ſes Oſtes &c.*

barqua le peu de Troupes réglées qu'il avoit, alla chercher les Hollandois, les attaqua & les battit. L'Amiral *Wittert*, qui commandoit l'Eſcadre, eut la tête emportée au commencement de l'action; de quatre Vaiſſeaux les Eſpagnols en prirent trois, avec un grand nombre de priſonniers, & un riche butin, qui valoit deux-cens-mille écus (*a*).

Don Juan de Sylva reprend les Moluquois.

Don Juan de Sylva, reſolu de profiter de ſa bonne fortune, alla attaquer les Moluquois, & y fut également heureux. Les Eſpagnols prétendirent alors à leur tour, que la paix n'avoit pas lieu au-delà de la Ligne. Mais l'arrivée de l'Amiral *Pierre Borth* avec une Flotte de treize Vaiſſeaux, donna un nouveau tour aux affaires. Les Anglois, qui étoient à Ternate, & qui juſqu'alors avoient favoriſé les Eſpagnols, voyant qu'ils devenoient inſolens depuis que la fortune ſe déclaroit pour eux, abandonnerent leur parti, & ſe reconcilierent avec les Hollandois (*b*) (*). Ceux-ci envoyerent auſſi au nom du Prince d'Orange & des Etats une Ambaſſade à l'Empereur du Japon, où ils obtinrent tout ce qu'ils demandoient, plutôt par la mauvaiſe conduite des Eſpagnols, que par leur propre prudence. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne n'eut audience que pour lui faire affront, & on le renvoya ſans réponſe à ſes propoſitions, qui, pour parler franchement, étoient également déraiſonnables & impertinentes (*c*) Les deux partis etant dans ces diſpoſitions, on conçoit aiſement que de part & d'autre la treve étoit fort mal obſervée; les Hollandois ſe plaignoient de la mauvaiſe foi des Eſpagnols, & ceux-ci faiſoient de leur cote les mêmes plaintes, & les uns & les autres avoient également raiſon (*d*). Mais il eſt tems de parler des démêlés avec une troiſieme Nation aux Indes.

SEC-

(*a*) Hiſtoire de la Conq. des Moluoq. T. III. p. 141.

(*b*) *Saillengre*, Eſſai &c. p. 73.

(*c*) *Charlevoix*, Hiſt. du Japon, T. IV. p. 262, 263.

(*d*) Hiſt. de la Conq. des Moluoq T. III. p. 152, 153.

(*) Il n'eſt pas ſurprenant que les Hiſtoriens Eſpagnols donnent de grandes louanges à *Don Juan de Sylva*, puiſque, ſi l'on en excepte la diſſimulation & les intrigues, que les perſonnes de ſon rang ne regardent que trop comme néceſſaires dans les affaires, c'étoit un Officier actif & vigilant (1), qui ſe fit une grande réputation aux dépens des Hollandois, en faiſant périr un de leurs Amiraux, & en faiſant *Paul van Caerden*, autre Amiral, deux fois priſonnier. Avec tout cela il ne put venir à bout des grands deſſeins qu'il avoit formés: le plus grand obſtacle vint de la part des Portugais, qui négligerent de lui donner les ſecours qu'ils avoient promis. *De Sylva* en conçut tant de chagrin, qu'il tomba malade, & mourut peu après à Malacca. Les Hollandois ne furent pas fâchés d'être défaits d'un homme qui s'étoit rendu redoutable, tant à cauſe de la maniere ſecrette dont il formoit ſes deſſeins, que de la diligence avec laquelle il prenoit les meſures néceſſaires pour les exécuter (2).

(1) Relac. de las Islas Filipinas. (2) Relac. de las Filipinas y Malucos, par *Correa*.

SECTION IV.

Projet d'Isaac Le Maire, & de ſes Aſſociés pour l'Etabliſſement d'une Compagnie de la Mer du Sud. Il échoue. Démêlés avec les Inſulaires & les Anglois dans l'Iſle de Java. Les Hollandois chaſſés de cette Iſle.

LEs Directeurs de la Compagnie ayant fait à cœur un voyage aux Indes par le Détroit de Magellan, dès qu'ils entendirent au printems de l'année 1614 le Commandeur *Verhoef*, qui étoit en grande reputation pour ſa habileté dans la Marine, de la découverte du Vaillant, le Comte de Hoorn, le Prince Henri, le Chaſſeur, le Yacht de Monnikendam, tous quatre d'Amſterdam, l'Aigle de Zélande, & l'Etoile du matin de Rotterdam. Les Vaiſſeaux étant parfaitement bien équipés & munis en grande partie aux dépens de la Ville d'Amſterdam, on mit dans un coffre de long cours eſt de Le Directeur [illegible] pour pouvoir [illegible] (a). Le Vaiſſeau fut nommé le Soleil de St. Jean, mais [illegible] avant de mettre à la voile on [illegible] dans une [illegible] le Détroit de Magellan. Les Directeurs trouvèrent à propos de retarder le voyage juſqu'au mois d'Août, & le 8 de ce mois la Flotte partit de la Texel [illegible] de St. Hélène. On croit que les Etats Généraux avoient eu la part à cette entrepriſe [illegible] & le projet fut de ne rien [illegible], & [illegible] favoriſe le projet, d'affoiblir les forces des Eſpagnols dans la Mer du Sud, & de faire un effet des avantages que la guerre leur donnoit preſentement ſur eux [illegible] aux Indes. La Hiſtoire parle ſi avantageuſement de Le Maire, commandoit la Flotte Eſpagnole dans la Mer du Sud le battit & le mena, & après un voyage court & heureux alla ſur les côtes de Java, avant vûe à pourvoir les Etabliſſemens Hollandois aux Moluques (b).

Il échoue devant l'Iſle de Java.

Voyage de Spilbergen autour du Monde.

Projet de Le Maire pour établir une Compagnie de la Mer du Sud.

Quelque temps après que cette Flotte eut mis en mer, on l'arma en Hollande une autre, ſi on peut ſuppoſer en quelque façon la Compagnie des Indes Orientales, au moins c'eſt celle que la Compagnie en a vue naître, lorſque les intéreſſés ſont aſſemblés le contraire. Isaac *Le Maire*, riche Négociant, fut l'auteur du projet, & *Cornelis Hendrik Schouten*, Pilote habile, & expérimenté qui avoit fait trois voyages aux Indes, entrepris de l'exécuter (c). Leur véritable deſſein étoit de découvrir les Terres Auſtrales & les Iſles inconnues, par quelque autre paſſage que le Détroit de Magellan comme cette route étoit nouvelle, dans l'Acte de la Compagnie, ils convinrent que s'ils pouvoient en découvrir une autre, pour aller à la Mer du Sud, ils rendroient ſervice à leur Patrie, ſans encourir les peines portées contre ceux qui ſe mêleroient du Commerce de la Compagnie (d). Pluſieurs riches Marchands prirent part à cette entrepriſe, on équipa deux Vaiſſeaux, dont on donna le commandement à *Schouten*, & l'on y mit pour Comman *Jacques Le Maire*, fils d'Iſaac, jeune homme de courage & d'eſprit.

Il

(a) *Bellingw.* Hiſt. de [illegible] p. 78.
(b) Voyage de la Comp. T. VIII. p. 8.
(c) Ibid. p. 109.
(d) Avertiſſement du p. 83.
(e) Voyage de la Compagnie, ubi ſup. p. 115.

Ils font voile du Texel le 24 Juin 1615, passerent par le Detroit qui est entre le Cap Horn & l'Ile des Etats, qu'a depuis porté le nom de *Le Maire*, & après avoir fait plusieurs découvertes importantes, conformément à leur projet ils furent obligés de retourner par les Indes, & de relâcher dans un Port de l'Isle de Java, où leur Vaisseau fut confisqué, & *Schouten* & *Le Maire* furent envoyés prisonniers en Hollande sur la Flotte de *George Spilberg*. *Le Maire* mourut dans le voyage (a).

Ils font voile du Texel, passent par le Detroit de Le Maire, découvrent plusieurs Isles importantes, & sont obligés de retourner par les Indes, & de relâcher dans un Port de l'Isle de Java, où leur Vaisseau est confisqué, & Schouten & Le Maire envoyés prisonniers en Hollande.

On a très-justement remarqué sur ce sujet, que le traitement fait à ces *découvreurs* a visiblement été puni par les fautes qu'il a eues, puisque l'on a perdu tout à fait par sa négligence le riche Commerce auquel les découvertes de *Le Maire* auroient pu donner lieu, ce qui a peut-être fait aux Hollandois autant de tort, que leur Compagnie des Indes Orientales leur a fait de bien (b). *Jean de Witt* l'avoit bien compris, & il a très-sagement observé, que lorsque la poursuite de ce Commerce fût peut-être une entreprise qui surpassoit les forces de la Compagnie des Indes en ce tems-là, les Etats n'avoient point de bonnes raisons de l'abandonner, ou de ne pas favoriser l'Etablissement d'une nouvelle Compagnie, pour essayer ce que ce nouveau Commerce auroit pu produire, car si les nouveaux Commerces ne prospèrent point, il n'y a que quelques particuliers qui perdent, sans que l'Etat en souffre, au lieu que s'ils réussissent, ils procurent non seulement d'immenses richesses à ceux qui y sont intéressés, mais encore de grands avantages au Public (c). Car ils attirent toujours de nouveaux habitans, & multiplient le nombre des Sujets de l'Etat qui les encourage, sur tout sous un Gouvernement tel que celui de Hollande, l'opulence est un grand attrait pour les hommes, & le Peuple ne manquera jamais dans les Pays où les gens sont surs de pouvoir s'enrichir & d'être libres (*).

On a fait voir que la mauvaise conduite de la Compagnie des Indes Orientales a été la cause de ses progrès.

La

(a) *Ludlow*, Ellis &c. p. 34.
(b) *Harris*, Vol. 2 p. 66.
(c) Grandeur et Maximes vray de la Republ. van Holland, L. Deel C. XII.

(*) Dans une Histoire de la nature de celle-ci c'est peu faire ou même rien, que de rapporter simplement les faits sans en faire connoître les principes & les conséquences qu'ils ont eues. Il est fort difficile de le faire dans l'Histoire des grandes Monarchies, & bien souvent il y a beaucoup d'erreur à le vouloir entreprendre; car par les petites circonstances qu'on est obligé de leur passer sans doute, on est exposé à donner dans l'erreur. Mais il en est tout autrement dans l'Histoire du Commerce, pourvu que avec un peu d'application on ne manque pas de marcher sur le but des Auteurs de ces sortes sortes de réflexions nécessaires. On a remarqué par la plus forte raison en faveur des Compagnies exclusives, pourroit aussi un argument fort spécieux, pour accorder dans un Pays comme Hollande tous les encouragemens possibles à ceux qui veulent tenter de nouvelles découvertes: car il faut se faire d'abord un Monopole pour empêcher les Marchands particuliers de charger les Pays étrangers d'une trop grande quantité de marchandises & de manufactures du leur, ce même raisonnement devroit engager bien plus fortement à favoriser les nouveaux & de nouveaux pour faire débiter les marchandises que le Monopole laisseroit dans ces lieux sur les bras de la Nation. C'est donc un très grand privilège pour la Compagnie des Indes Orientales d'avoir par son Octroi un Commerce exclusif à tout autre droit de pouvoir aller en empêcher la navigation par le Détroit de Magellan ou à autres Pays que ses Isles, puisque en le faisant tort par là à l'Etat on ne lui procureroit aucun avantage. C'est ce que l'on remarque très judicieusement en ce tems-là, & cette remarque subsiste encore dans toute sa force, non seulement à l'égard de la Hollande, mais de

La Compagnie ſouffrit en ce tems-là de grandes pertes & de la diminution dans ſon Commerce, par le moyen de certaines poudres qu'on faiſoit venir, & que les Marchands en détail mêloient dans leurs épiceries, ce qui en diminuoit la conſommation & la valeur. Elle fit des remontrances aux Etats, qui publierent un Placart pour prevenir cet abus (a). Les Etats s'appercurent auſſi qu'il y avoit des Puiſſances qui étoient jalouſes de la proſperité de la Compagnie des Indes, & qui faiſoient tous leurs efforts pour la traverſer, ſur-tout en tâchant de débaucher de ſon ſervice ſes plus habiles Matelots, c'eſt ce qui obligea les Etats à publier un Edit par lequel la déſertion étoit expreſſément & ſévérement défendue (b). Les années 1618 & 1619 furent très-favorables à la Compagnie, elle reçut des Indes en divers tems juſqu'à dix Navires ſi richement chargés, que leur cargaiſon fut eſtimée entre ſix & ſept millions. Ces progrès extraordinaires lui inſpirerent un nouveau courage, non ſeulement pour réſiſter aux Eſpagnols, mais encore pour tâcher de les ruiner à ſon tour, ouvrage qui fut bien avancé par les efforts & la bonne conduite de *Laurent Reael*, homme ecclairé & prudent. Il ſervit neuf ans dans les Indes, & la Compagnie le revêtit des Charges les plus conſidérables, qu'il ne quitta qu'à ſon retour dans ſa Patrie (c). Les abus & les mauvaiſes pratiques qui s'étoient gliſſées déjà auparavant dans les achats & les ventes de la Compagnie, ayant commencé à renaître, les Etats ſe virent obligés de renouveller leur Edit de l'an 1610, avec quelques changemens ſelon les circonſtances du tems (d).

Interruption IV. Troubles dans l'Iſle de Java &c.

Cruels mauvais à la Compagnie.

Il eſt aiſé de remarquer par tous ces faits, tirés des Auteurs Hollandois, parcequ'ils ne nous en avons pas d'autres ſources où les puiſer, que les Etats-Generaux accorderent à la Compagnie toute la faveur & la protection qu'elle pouvoit deſirer: tout ce qu'elle demandoit lui étoit accordé, tout ce dont elle ſe plaignoit on y remédioit, & l'on recevoit comme authentiques tous les Rélations qu'elle publioit de ſa conduite aux Indes. Depuis que les Hollandois s'y étoient rendus puiſſans, ils avoient toujours eu des diſputes ſanglantes avec les Anglois, nonobſtant les nombreuſes obligations qu'ils leur avoient, & que ces premiers Pilotes qui les avoient conduits dans ces longs voyages étoient des Anglois (e). Les Capitaines & les autres Employés de la Compagnie Angloiſe s'occupoient principalement du Commerce, & à procurer promptement leur charge aux Vaiſſeaux de leurs Maîtres. Mais les Hollandois, à l'exemple des Portugais, firent conſtruire en divers en-

Diſputes des Hollandois avec les Anglois de la Compagnie Angloiſe.

(a) Avertiſſement à la tête du Recueil des Voyages de la Compagnie, p. 63.
(b) Ibid. p. 66.
(c) *Bellegarde*, Eſſai d'une Hiſtoire des Provinces Unies, p. 75.
(d) Avertiſſement, p. 65.
(e) *Herrera* Voyages, Vol. I. p. 33.

de tout Pays, dans le Commerce eſt toute la fortune, ou au moins le principal appui: on ne doit y avoir égard à l'intérêt des Compagnies, qu'autant qu'il eſt compatible avec celui de la Nation: & par conſéquent les intérêts de la Nation ne doivent jamais être ſacrifiés aux intérêts d'une autre Nation, à l'avantage ou à l'agrément d'aucune Compagnie, quelque puiſſante & accréditée qu'elle ſoit. Laquelle on ne peut trop reſpecter, puiſqu'elle ne ſubſiſte que par elle.

Livre IV. Diverses choses de l'Isle de Java &c.

endroits de bonnes Forteresses, qu'ils eurent soin de pourvoir d'artillerie, de munitions & de Garnisons, & pour dire la verité la necessité les y obligea, sachant bien que s'ils ne se fortifioient, leurs ennemis les chasseroient bientôt des Indes (a). Leur orgueil augmenta avec leur puissance, & ils ne pouvoient souffrir que les Anglois fussent armés des mêmes, & trafiquassent avec eux sans employer la force, de sorte que partie par avarice, partie par ambition, ils les traversoient souvent, & les opprimoient quelquefois (*). La Compagnie Angloise s'adressa au Roi *Jaques* I pour obtenir justice, comme nous l'avons rapporté ailleurs, on entama deux fois des negociations pour accommoder les differends, mais sans succès, enfin on conclut en 1619 un Traité, par lequel on regla les interêts des deux Compagnies, & l'on prit des mesures pour prevenir les querelles dans la suite, ce qui ne servit gueres de rien (b). Peu de tems après les Hollandois firent sentir aux Anglois leur superiorité, traiterent leurs plaintes avec mépris, & aggraverent les peines de ceux qui etoient au service de la Compagnie, en leur disant qu'ils avoient plus de credit à la Cour d'Angleterre qu'eux, & que tant qu'il y auroit beaucoup d'argent en Hollande, ils ne manqueroient pas de moyens de se faire ou d'acheter des amis en Angleterre (c). Jusqu'où cela etoit fondé, c'est ce que l'eloignement des tems ne permet pas de decider, mais à en juger par les circonstances & par la suite des evénements, ces informations n'etoient pas tout à fait sans fondement (d). Mais sans insister sur un article odieux, voyons d'après les Historiens Hollandois comment ils se rendirent maîtres d'une des principales places dans la grande & belle Isle de Java, & de quelle maniere ils y jetterent les fondemens du grand Empire qu'ils possedent encore, en fondant cette belle & fameuse ville, qui devint bientôt & a toujours été depuis la Capitale de leurs Etablissemens dans les Indes. Si nous nous y étendons davantage que sur les autres evénemens dont nous avons parlé jusqu'ici, la nature & l'importance du sujet nous servira d'excuse.

Description de la Ville de Batavia, & origine de l'empire Batave à des Indes depuis.

Lorsque les Hollandois aborderent sur les côtes de l'Isle de Java, ils trouverent du côté du Nord un Port commode, avec une ville qui s'appelloit alors *Kalapa*, mais vers l'an 1607 les habitans changerent ce nom en celui de *Jacatra*. Elle etoit bâtie à la maniere du Pays, fermée d'une muraille fort épaisse, d'une pierre rouge tres-dure. Les maisons y etoient de paille, mais entourées d'une haye de bois. Quoique elle fût fort petite & assez deserte, elle ne laissoit pas que d'avoir son Roi, comme toutes les autres villes de la côte. Le Palais de ce Prince n'etoit rien moins que ma-

gni-

(a) Hist. de la Comp. des Indes, T. III. p. 191.
(b) Rymer's Fœdera, T. XVII. p. 170.
(c) Purchas Pilgrims, Vol. I. p. 665.
(d) Hist. des Indes, T. III. p. 115.

(*) On a déja vu dans l'Histoire de la Compagnie Angloise, que l'on doit se défier de la partialité de nos Auteurs quand il s'agit des Hollandois, nous eviterons donc les réflexions sur cet article, nous contentant de renvoyer le Lecteur au parallele qu'a fait de la conduite des uns & des autres un Auteur cité par les mêmes. Hist. de la Comp. des Indes, T. III. p. 188-193. Rem. de Trad.

guique, mais assez commode pour le chant, & tellement mépriſable, quoiqu'il fût de cannes. Ce Roi n'étoit ni puiſſant ni riche, & ne trouvoit ſi malaiſé de faire la Guerre & le Commerce. Toute ſa Marine conſiſtoit en quatre grandes Galeres, dont le bas étoit occupé par des rameurs, & le haut par des ſoldats, & ſon Commerce ne conſiſtoit que dans le trafic du poivre que lui produiſoit le peu d'Iſles qu'il poſſédoit (a). La Compagnie des Indes Orientales avoit fait un accord avec lui pour tout ſon poivre, mais voyant qu'il manquoit de parole, les Hollandois bâtirent un Fort, pour le tenir en reſpect. Cette entrepriſe donna quelque ombrage aux Anglois, qui negocioient auſſi avec les Marchands de Jacatra, & la jalouſie fit naître entre ces deux Nations une diſcorde, qui degenera peu après en une guerre ouverte (b). Il fallut en venir aux mains. Le combat ſe donna entre les deux Flottes près du Port de *Jacatra*, & dura pluſieurs heures; les Hollandois, moins forts, à ce qu'ils diſent, que les Anglois, furent enfin obligés de partir, & ſe retirerent fort maltraités à *Amboine* pour s'y radouber & y prendre du renfort. Cet événement fit paſſer le Roi de Jacatra, nommé *Pangeran Ranna*, du côté des vainqueurs, renonça à l'alliance des Hollandois pour ſe joindre aux Anglois. Mais les Hiſtoriens de cette Nation ſoutiennent qu'il avoit traité avec eux longtems avant qu'il l'eût fait avec les Hollandois (c).

Liv. IV. Deſcription de l'Iſle de Java.

Les Hollandois avoient alors deux Forts ou Maiſons près de la ville, l'une du côté du Midi, appellée la Loge de Anglois, l'autre au Nord, nommée le Fort *Naſſau*, qui nouvellement bâti, & qui ne fut pas même entierement achevé. Ni l'une ni l'autre n'étoient bien fortes, il n'y avoit dans la premiere que ſept canons, & une Garniſon de deux cens quarante hommes, parmi leſquels il y avoit quatre-vingt Negres. D'autre part la ville de *Jacatra* étoit bien défendue. Les Anglois avoient au milieu de la ville, ſur une éminence, un magazin aſſez bien fortifié, & bien pourvu de gros canons. Ils tirerent ſur le Fort des Hollandois, & les Inſulaires en firent leur exemple (d). Les Hollandois prenant cette ſalve pour une déclaration de guerre, firent une ſortie vigoureuſe, attaquerent le quartier des Chinois & y mirent le feu. Ils brûlerent auſſi le Fort d'où les Anglois tiroient, & firent ſauter leur magazin. Cependant la Flotte Angloiſe commandée par *Thomas Dale*, parut devant Jacatra, ce qui obligea le General Hollandois *Jean Pieterſz Coen* de mettre auſſi en mer avec ſept Vaiſſeaux, n'en ayant pas davantage, au-lieu que les Anglois en avoient onze. Le premier jour de l'année 1619 les deux Flottes ſe canonnerent, mais les Hollandois trouvant que la partie n'étoit pas égale, ſe retirerent à Amboine, laiſſant les Anglois devant Jacatra, où ils furent renforcés de ſept autres Vaiſſeaux outre quatre-vingt hommes de Troupes auxiliaires de la ville de Bantam, qui n'en eſt qu'à quatre lieues (e) (*).

Guerre des Hollandois contre les Anglois à Java.

Vers

(a) *De la Nouvelle*, Hiſt. de Hollande. T. I. L. IV. Ch. I.
(b) Hiſt. des Molucq. I. c. p. 195.
(c) *Purchas*, Vol. I. p. 476.
(d) Voyag. de la Compag. T. VII. p. 199.
(e) *De la Nouvelle*, ubi ſup.

(*) Les Hollandois ont eu plus de ſujet que nous de confondre les relations de leurs pre-

Chapitre IV. Entreprise du Comte de Jean Maurice sur la Capitale du Brésil. — Le Comte entre en Pernambuc, et fait bâtir des redoutes pour la défense de la Ville, et autres.

Vers ce temps-là le Fort Maurice se trouva en quelque façon achevé, et ces quatre bons bastions bien pourvus de canons, dont Pierre van der Ast qui commandoit en l'absence du Colonel Cous, étoit aussi en état de se défendre, lorsqu'il fut attaqué par mer & par terre. Il commença par soumettre la ville de Iaguara, et ce qui étonna tellement le Roi qu'il demanda la paix sur le champ. Elle lui fut accordée, comme le Gouverneur des Hollandois qui s'empressoit de se payer la monnoie reçue. Le Roi engagea même un des Ducs à venir visiter (a). A peine fut-il arrivé dans le Pays qu'on le fit de la petite en prison, le menaçant de le mettre à la plus cruelle, s'il n'obtenoit pas du Fort de se rendre. Ce premier effet n'ayant pas réussi, on le mena à la vue de son Fort, où on lui fit dire qu'il avoit à porter les gens à composer, ou sinon il seroit tué. Il fut obligé, à contre-cœur, de faire ce qu'on lui demandoit, et les ordres à la défense changèrent entièrement. Le Roi fut relâché en payant. Le Chevalier Thomas Dias entra alors en négociation avec les gens du Fort. Il offrit de marcher avec de grandes troupes au secours de ceux qui le défendoient, et de faire tout ce qu'il pourroit pour les soulager. Mais les Portugais & les naturels du Pays demeurèrent toujours en petit nombre dans les Negres, & quelques autres effets levoient pour le Roi (b). Au moment que les Hollandois alloient remuer la place, arrive un accident imprévu qui changea la face des affaires.

Le

(a) Voyag. de la Comp. T. VII. p. 341. (b) Purchas Pilgrims, Vol. I. p. 918.

[illegible] expédient que le [illegible] de la guerre en ordre, on fut que nous n'avons que quelques [illegible] quelques [illegible] leur [illegible] dans nos Hollandois glorieux [illegible] que nous [illegible] Cet [illegible] commencement de notre Commerce aux Indes. La [illegible] [illegible] [illegible]

Le Gouverneur Hollandois avoit trouvé moyen d'envoyer un homme au Gouverneur de Bantam pour lui faire comprendre, qu'il lui ſeroit plus avantageux qu'il fût ſon priſonnier que celui du Roi de Jacatra ou des Anglois. La propoſition fut acceptée ſur le champ, & le Gouverneur envoya un Officier à la tete de deux-mille hommes, pour tirer *van den Broek* des mains du Roi *Roma*. L'Officier étant arrivé à Jacatra, demanda audience au Roi, & ſans autre cerémonie lui mit le poignard ſur la gorge, & le menaça de la mort s'il ne mettoit le ſceptre bas. Le pauvre Prince obeït, & ſe retira avec ſa famille plus avant dans le Pays, d'où il fut pourtant contraint de revenir pour gagner ſa vie à pêcher avec un canot (*a*). Les Troupes de Bantam ſe rangerent à l'inſtant autour du Fort Maurice, où *van den Broek* retourna, & la guerre recommença. Mais les Hollandois ſe virent en état de ſe defendre avec le ſecours de leurs nouveaux Alliés. *Van den Broek*, avant que de partir pour Bantam, ſuivant la parole qu'il avoit donnée, nomma la Forteresſe, *Batavia*, & fit écrire ce nom en groſſes Lettres ſur la porte (*b*).

Section IV. *Démêlés avec l'iſle de* Java *&c.*

Un Général Javanois dépoſe le Roi de Jacatra.

SECTION V.

Les Affaires rétablies à Java. *Fondation de la Ville de* Batavia, *qui devient la Capitale des Etabliſſemens des* Hollandois. *Traitement cruel fait aux* Anglois *à* Amboine. Batavia *deux fois aſſiégée & vigoureuſement défendue. Promptement réparée, fort augmentée, & rendue la plus belle & la plus forte ville des* Indes.

Le 25 de Mars le Général *Coen* arriva à la rade avec dix-ſept Voiles, & des Troupes fraîches. Le lendemain il mit à terre douze-cens hommes, qui prirent, ravagerent & détruiſirent entierement la ville de *Jacatra*. En même tems il fit effacer le nom de *Batavia*, ſoit qu'il n'approuvât pas la liberté que *van den Broek* avoit priſe, ſoit qu'il eût déja formé le plan qu'il exécuta après. Il marcha enſuite avec ſon armée vers *Bantam*, & dès qu'il fut devant la place, il fit demander au Gouverneur de mettre en liberté *van den Broek* & ſoixante-dix autres priſonniers, en diſant que cela pourroit l'engager à oublier le paſſé. Le Gouverneur ſe trouvant le plus foible fut obligé de conſentir à ce qu'on lui demandoit, & le Général Hollandois ayant obtenu ce qu'il vouloit, s'en retourna au Fort Maurice (*c*). Les Anglois avoient en attendant rembarqué tout leur canon, & s'étoient retirés. La paix ſe fit enſuite entre les deux Compagnies, & fut arrêtée le 9 de Juin.

Section V. *Fondation de* Batavia *&c.*

Rétabliſſemens des Affaires des Hollandois, *& deſtruction de* Jacatra.

Dès le lendemain, *Coen* ordonna de travailler à une nouvelle ville, dont il aggrandit l'enceinte au-delà des Forts de Naſſau & de Maurice. Les rues fu-

Coen fonde la Ville de Batavia.

(*a*) Voyages de la Compagnie, T. VII. p. 548.
(*b*) Ibid. p. 549.
(*c*) *De la Neuville*, Hiſt. de Hollande, T. I. L. IV. Ch. 2.

Suite de l'Hiſtoire de Batavia &c.

furent tirées au cordeau, & rendues ſpacieuſes, on y fit des canaux commodes, bordés d'arbres, à l'ombre deſquels on peut aller en bateau. L'eau claire de ces canaux vient de deux Rivieres, dont l'une traverſe la ville, & l'autre en arroſe les murs. La Citadelle fut bâtie en quarré du côté de l'Eſt, fortifiée régulierement avec quatre gros baſtions aux quatre pointes, & un cinquiéme pour la défenſe du pont qui conduit de la ville. La place fut bientôt en état de défenſe, & on y fit d'auſſi belles & fortes murailles, avec des tres beaux baſtions. *Jean Pieterſon Coen*, le fondateur & le pere de cette belle ville, la donna le nom de *Batavia*, & la déclara la Capitale des Etabliſſemens Hollandois, bien aſſûré de ne s'être pas mis au pouvoir de commander où elle a été depuis, & que les Etabliſſemens de la Compagnie n'auroient en aucune façon comparables à ce qu'ils ſont aujourd'hui (a). Mais le chef de ce Gouvernement fut ſi judicieux, ſi bien conçu, & tout ſi bien ordonné ſous ſa direction, que les Gouverneurs qui lui ont ſuccedé n'ont fait que conſerver ſon projet, & ont vû croître dans la ville de *Batavia* que l'Empire des Hollandois dans les Indes a de plus beau & de plus magnifique, qu'ils n'auroient jamais penſé, en réglant les choſes de la maniere qu'elle eſt, qu'on n'y pût trouver de changemens à faire. C'eſt ainſi que la Compagnie vit à l'abri de la premiere tempête de ſes Ennemis, chacune de cette grandeur, qui depuis a fait l'étonnement de l'Aſie & de l'Europe (b).

Préſomption de la Compagnie en Europe expliquée par celle des Indes.

La nouvelle de cet Etabliſſement fit grand plaiſir aux Directeurs de la Compagnie en Hollande, qui leur donna tout lieu de ſe flatter de quelque augmentation aux Indes, afin d'y établir des magazins, d'y entretenir conſtamment un Corps de Troupes, & d'y former un Gouvernement tout regulier, ſans quoi ils ſavoient qu'ils ne pouroient jamais ſupplanter les Portugais, puiſque ceux-ci étoient bien aſſurés que la ſplendeur de la Cour du Vice-roi, & la magnificence de Goa, charmoient les Peuples de l'Orient, & les tenoient en ſujetion. Elle prit donc la réſolution de pouſſer de l'accroiſſement, & donna le nom de *Batavia* au pays tant digne de ſpectateur qu'il ſeroit poſſible. Ce nouvel établiſſement ne fut pas ſeulement vû des Chinois, des Japonois & des Indiens qui en vinrent admirer, en tres peu de tems, la ſituation, mais il fut encore vû en Hollande. Dans cette vûe, la Compagnie envoya faire venir en grand pompe un Ambaſſadeur de la part du Prince d'Orange, & alors on amena cinq jeunes Princes avec qui on les qualifioit, pour être élevés en Hollande, de ce nombre étoit *Abdel Caſſem* fils du Roi de *Siam*, & *Don Marc* fils du Roi de *Kandy*, tous deux dans l'Iſle d'Amboine quelques Ecrivains, fort par ignorance, fort pour relever la grandeur de la Compagnie, ont joint à propos de les qualifier fils des Rois de Siam & de Ceylan. Les trois autres étoient de moindre qualité (c). Les deux jeunes Princes étoient chargés de Lettres de leurs peres pour le Prince *Maurice*, qui les reçut tres gracieuſement, & ordonna que l'on eût ſoin de leur éducation. Cet odieux manege produiſit un double effet, car d'un côté cela mit fortement dans les interêts de la Compagnie le Prin-

(a) *Valentyn*, Oud en Nieuw Oostind. Deel 2 Deel 1 fol. 100.

(b) *Le Beau*, Recueil de la ville de Dunkerque.

(c) *Valentyn*, Oud en Nieuw Oostind. Deel 2 Deel 1 fol. 100. *Montef*, Tavernier, *Le Beau* &c.

(d) *Valentyn*, Hiſt. Abrégé de Hollande Vol. II. p. 104.

Prince, qui avec de grandes qualités avoit un peu de vanité, & de l'amour pour la gloire, avoit à condamner ce qu'elle avoit répandu dans les Traités touchant un Roi de Hollande, & le très-mauvais parti dont l'Europe & quelques années après de l'Etat Monarchique, & en avoient à peine sauvé une autre forme de Gouvernement. Ce fut par cette adresse que la Compagnie obtint des Etats-Généraux Edit sur Edit en sa faveur, avec tous les avantages & la protection qu'elle pouvoit souhaiter, dont les Directeurs furent profiter, de maniere à s'épargner la peine d'avoir besoin de les souhaiter dans la suite.

Sommaire V. Faveurs nouvelles qu'elle obtient.

Au printemps de l'année 1622, il arriva deux Vaisseaux richement chargés en apparence qu'on continuoit la guerre à Java contre ceux de Jacatra, & contre les Espagnols aux Moluques & aux Philippines, que l'on avoit repris l'Isle de Banda, dont les Espagnols s'étoient emparés, & que les derniers Vaisseaux, qui étoient partis des Provinces-Unies, étoient arrivés heureusement aux Indes en quatre mois & trois jours (a). Ces bonnes nouvelles arrivoient fort à propos, parce que la Compagnie sollicitoit alors le renouvellement de son Octroi. Elle rencontra quelques oppositions d'abord les intéressés se plaignoient qu'on ne leur donnoit pas une part suffisante des gains, & pour les appaiser les Directeurs firent une distribution de vingt cinq pour cent, qui furent payés en gros (b). Il se trouva aussi des personnes qui soutenoient que le privilege exclusif de la Compagnie étoit préjudiciable aux Sujets de la République en général, & que le Commerce des Indes Orientales apportoit bien plus d'argent dans les Provinces, s'il étoit libre. A quoi les partisans de la Compagnie répondoient, qu'il y avoit non seulement de l'imprudence, mais que c'étoit une chose très-dangereuse, de mettre des conjectures en balance avec des faits, que dans l'espace de vingt un ans la Compagnie avoit distribué quatre cens cinquante pour cent de son Capital, ce qui montoit à près de trente millions de florins, outre les sommes immenses qu'elle avoit employées à bâtir & à équiper des Vaisseaux, en munitions de guerre & de marine, à payer les Soldats & les Matelots en marchandises exportées, & en beaucoup d'autres choses qu'il étoit impossible de faire le compte (c). Si on avoit ajouté au compte tant net des fonds de la Compagnie, ils auroient donné beaucoup de poids à la conclusion, mais on jugea par bon des raisons que c'étoit de la prudence de n'en rien mettre au jour. Cependant sur ces raisons, la Compagnie obtint, par le grand crédit qu'elle avoit auprès du Prince Maurice & des Etats Généraux, & en considération du renouvellement de la guerre avec l'Espagne, ce qu'elle demandoit, on lui accorda un nouvel Octroi pour vingt un ans, daté du 21 Décembre 1622, qui commença au premier jour de l'année suivante (d) (*).

Elle obtient un nouvel Octroi.

On

(a) *Bontekoe*, L. XIII. p. 92.
(b) *Aventuriers*, p. 63, 64.
(c) *Salmon*, Hist. &c. p. 75, 76.
(d) *Aitzema*, T. I. p. 150.

(*) Les argumens en faveur de la Compagnie prouvoient fort bien, qu'il étoit bon de faire connoître les noms qui ont engagé un des plus habiles Politiques, & des plus sévè-

Pa-

Survenue V. Particularités & Suites de cette affaire.

On apprit par les premiers Vaisseaux qui arriverent des Indes ce qui s'étoit passé à Amboine. On sut bientôt que cette Compagnie traitoit comme les Hollandois par M. Colaert, Terron & Coutre, les avoient eux-mêmes, mais à la vérité sans violence & cruauté. On ne publia pas d'abord en Hollande ces premiers actes de rigueur, qu'on regardoit comme extraordinaires, on dit seulement qu'il y avoit eu quelques troubles à Amboine qui avoient été appaisés par la vigilance & la prudence du Gouverneur (a). On a vu ailleurs cette affaire discutée amplement, ainsi il seroit inutile d'entrer ici dans de nouveaux détails.

Entreprise de la Flotte de Bitlis.

Après de longues & mûres délibérations, les États Generaux prirent la résolution de tenter une nouvelle expédition dans la Mer du Sud par le Détroit de *Le Maire*, dans la vue de faire quelque Etablissement au Chili ou au Perou, en cas que quelque coup qui mît la terre & la mer en feu dans toute l'étendue de la domination d'Espagne en Amerique, après que la Flotte auroit abordé aux Indes Orientales, & donné à la Compagnie les secours par l'état des affaires exigeroit. Pour exécuter ces grands desseins, les Amirautés de Hollande & de Zélande & de West-Frise, équiperent une Flotte d'onze grands Vaisseaux, montez de plus de mille Matelots, outre six-cens hommes de Troupes reglées, & de près de trois-cens pieces de

(a) Aanteekeningen, p. 4^e.

Pendant que la République est occupée à préparer sa Campagne. Vous
[illegible]
Ostende [illegible] Espagne & le Portugal [illegible] qui a été accordée des
[illegible] guerre entre [illegible] Peuples [illegible] pour [illegible] Il
[illegible] pour nous. Le second [illegible] qui [illegible]
[illegible] Compagnie [illegible] pour [illegible]
[illegible] Commerce [illegible] Espagnols [illegible]
[illegible] Pays [illegible] Mers [illegible] Traité [illegible]
[illegible] Compagnie [illegible] grand [illegible]
[illegible] Pays [illegible] Commerce [illegible] Compagnie [illegible]
[illegible] Etats [illegible] Commerce [illegible] Pays [illegible]
[illegible] Commerce [illegible] Pays [illegible] Commerce [illegible]
[illegible] Pays

cation en tout (a). La Compagnie des Indes contribua libérallement aux frais de cette expédition, de même que le Prince d'Orange, le grand protecteur de cette expédition, en l'honneur duquel l'Isle a été nommée *la Forte de Nassau*. Le 29 d'Avril 1624, cette flotte, sous le commandement de *Jacques l'Hermite*, entra dans le Détroit de la Mere le 24 de Février 1624, & le 11 de Mai arriva devant *Callao de Lima*, où l'attaque fut si forte, un dernier assaut inutile aux Espagnols, fans en recevoir aucun fruit. & ce fut à peu près l'effet de toutes les entreprises dans la Mer du Sud, sous l'Amiral Nassau. Ce peu de succès n'empêcha pas un autre, que le Vice-roi Espagnol avoit refusé de payer la rançon qu'on avoit promise pour sa liberté, ne fit pas de plus de la prendre à la vergue de misaine (b), action exclamée de tous ceux qui en font mention (*). Les uns vont en droiture à Nassau, & de là se rendent aux Indes, où la Flotte se sépara, & rendit de bons services à la Com-

pa-

(a) Voyages de la Compagnie, T. IX. p. 3. (b) Ibid. p. 1. (c) Ibid. p. 73. 74.

(*) L'Auteur demande, en quels termes j'ai rapporté une telle action de cette nature. Nous rapportons ici ce qu'en dit un des plus anciens Journaux de ce voyage pour circonstancier. „Le 13 de Juin [ ] on découvrit quelques petites voiles à 3 lieues de nous. Le Vice-Amiral fit signe au Vice-Amiral pour le prier de venir de son rang, en disant qu'il étoit persuadé que ce devoit être quelque Navire de cette escadre de Nassau. Un Officier s'étant embarqué dans un petit Bâtiment, vint à bord, & rapporta que c'étoit le Vice-Amiral qui venoit avec la prise de Callao. Les Espagnols voyant le dessein de nos Vaisseaux, commencerent à tirer. Aussitôt que le Vice-Amiral fut arrivé de son côté, il commença aussi à tirer sur eux, & les mena à couvert les gens des deux côtés de quelques petites îles, qui sont dans cet endroit. Sur le soir il fit donner le signal pour venir à bord. Ils obéirent en partie, & commencerent à venir. Il fit donner ordre au Vice-Amiral de venir à bord. Ce qu'il fit. Ils mirent ensuite tous deux pour répondre à la lettre. Que le Vice-Amiral n'avoit pas cru pouvoir se dispenser de la défense des Hollandois, qui se retiroient sous le canon de Nassau, où ils étoient en sûreté, & qu'il ne pouvoit, sans manquer à ce qu'il devoit à Leurs Hautes Puissances, & à la Compagnie, laisser échapper ces gens-là, qu'il ne pouvoit pas non plus se dispenser de faire ce qu'il pourroit pour les ramener à bord, & qu'il ne pouvoit pas faire moins que de tirer sur eux, après que les Espagnols avoient commencé. Il ajoutoit qu'il ne savoit pas que la Paix fût faite, & qu'il ne pouvoit pas croire que le Vice-Amiral eût reçu aucun ordre à ce sujet. Il finissoit par dire, que si le Vice-Amiral avoit quelque chose à lui dire, il pouvoit venir à bord, & qu'il ne pouvoit pas

Portugal V. Ses succès & ses revers &c.

pagnie. Cependant, à tout prendre, le succès de cette expédition a répondu aux grandes espérances que l'on en avoit conçues. Un si puissant secours a beaucoup affoibli la Compagnie, les Portugais l'ont pressée par tout, & le Commerce entre cette Colonie & la Métropole, ce qui fit un grand effet sur l'esprit des Peuples Indiens, & les engagea comme il étoit naturel à mépriser une puissance qui étoit sur leur déclin, & à flatter celle qui étoit dans son accroissement. Ce qui les y disposoit d'autant plus, c'étoient les assurances de secours & de protection que les Hollandois leur donnoient sans qu'il y entrât encore aucun dessein, mais ils s'apperçurent bientôt que ce n'étoient là que des feintes, & que cette révolution n'avoit point à les remettre en liberté, mais seulement à les faire changer de Maîtres, à quoi ils ne gagnoient pas beaucoup.

Succès favorables de la Compagnie.

Les mêmes sages & prudens directeurs de leur affaires, à tout ce qui pouvoit contribuer à l'avantage de la Compagnie, firent tellement ouvrir son Commerce, que tous les ans il falut augmenter le nombre des Vaisseaux que l'on envoyoit. On connut fort bien que ces avantages étoient principalement dûs à la bonne conduite de ceux qui les commandoient, & des Amiraux. La Compagnie choisit donc *Jean Pietersz Coen* à faire un second voyage aux Indes, en qualité de Gouverneur-General, il y conserva enfin, & mit en mer au mois d'Avril 1618. Peu après en vit arriver le *Rotterdam*, qui fut suivi de quatre autres Vaisseaux, sous le commandement de *Jean Willems Verhoef*. A peine s'étoit-on apperçu sur la côte de Guinée qu'*Henri Brel Mevijn* se trouva prêt à mettre à la voile avec une Flotte de trente Navires (a). Il sortit au mois d'Octobre, mais les tempêtes firent périr deux de ses Vaisseaux, dont heureusement les cargaisons & les équipages furent sauvés. Dans le même mois d'Octobre *Jean Karstenz van Poelen* arriva avec trois Vaisseaux richement chargés de Surate. Il avoit été contraint de relâcher à Portsmouth, où l'on tint ses Vaisseaux en arrêt pendant quelque tems. Au mois de Juin de l'an 1621 la Compagnie reçut cinq autres Vaisseaux, commandés par le Sieur Carpentier, qui avoit été General pour elle aux Indes, la charge de cet emploi n'étoit pas moins considérable par elle-même que par les profits. Ces prospérités ne laissoient pas d'être de tems en tems traversées par des accidens qui faisoient tort à la Compagnie, & qui venoient des querelles publiques, où la République se trouvoit engagée.

Mesures pour ne point être surpris par les Flottes ennemies des Indes.

Les Anglois arrêtoient les Vaisseaux toutes les fois qu'ils en trouvoient l'occasion, & les Armateurs de Dunquerque étoient mécontens sur eux. C'est ce qui fit prendre la résolution de tenir tous les ans une puissante Flotte dans la Mer d'Allemagne, pour croiser sur les Vaisseaux qui reviennent des Indes, & les obliger de passer dans leurs Ports. L'Amiral qui commanda la première Flotte fut *Jean Dirkz Lam*, & à son approche les Capres de Dunquerque jugerent à propos de rentrer (b). Peu de tems après, il parut au mois d'Octobre une Flotte de onze Vaisseaux pour les Indes, dans le bord du *Jaques Specx*, accompagné de *Jean Talbot*, fameux Mathematicien. D'un autre côté on vit revenir le Vaisseau *l'Aigle*, qui a-

(a) Arrêtés fol. p. 48. (b) Ibid. p. 50. (c) Ibid. p. 51.

voit

vent fait voile de Batavia au mois de Janvier précédent, avec espérance de passer le Détroit de Bady dans la bonne Saison, mais n'ayant pu réuſſir, il alla échouer par la hauteur des vingt-un degrés vers les Terres Auſtrales, où il ſe vit contraint de jetter quantité de riches marchandiſes en mer, pour ſe remettre à flot comme il fit, non ſans avoir couru beaucoup de risque. (*) Il remarqua enſuite ſur la côte de la Nouvelle Hollande, qui avoit effuyé de grandes tempêtes. Il rapporta que quelques Javanois avoient complotté d'aſſaſſiner le Général Jean Pieterſz à terre, mais qu'ils avoient été découverts par un jeune garçon (Autre ſource a).

Sortie V. Fondation de Batavia &c.

Ce fut dans ce temps-là que nous parlons, que les Commandans Hollandois firent la plupart des grandes découvertes de la Terre Auſtrale, qui ſont repréſentées en quatre cartes dans l'Atlas de Amſterdam. Ce grand Pays, qu'on a depuis appellé la Nouvelle Hollande, fut nommé Carpentarie du nom du Général Carpentier, qui le découvrit en 1623. La partie occidentale, qui eſt au nord de Java, fut découverte la même année, & nommée Arnheim, du nom du Commandant. Mais la partie méridionale du côté de la mer qui ſépare ce grand Pays des Terres inconnues vers le Pole, avoit déjà été découverte en 1606 par Pierre Nuitz (a), dont nous avons occaſion de parler ci-devant dans la ſuite, qui donna ſon nom à un des plus beaux Pays du Monde. Ce fut le Général Carpentier, qui, à ſon retour, en informant la Compagnie de l'état des affaires, rendit compte de ces découvertes, & les Directeurs firent armer une Eſcadre d'onze Vaiſſeaux, dont ils donnerent le commandement à François Pelſart, pour les continuer (†). Il ne ſera pas hors

Découvertes de la Terre Auſtrale.

(a) Arendſkenne &c. p. 39. (b) Le Monde, T. II. L. VI. Ch. II. (c) Idem Ibid.

(*) C'eſt une choſe digne de remarque, qu'on ne trouve ni dans aucun Livre de quelconque la moindre de tout ce qui avoit été des découvertes, ou de ce que depuis plus d'un ſiècle, on ne trouve plus rien en ce genre. On ne peut néanmoins guères ſe perſuader que la Compagnie ait voulu cacher à tout le monde des découvertes ſi conſidérables, ſans avoir des motifs bien puiſſans. Il eſt à croire que c'eſt à ce ſujet qu'on a fait informer à fond de la conduite de ce grand Commandant Auſtral, dont tout le monde connoiſſoit parfaitement le mérite, & dont la Compagnie a retiré la connoiſſance, afin bien que des moyens à y croire. Nous avons choiſi de donner dans ce Livre en peu de mots une idée de ce Commandant Auſtral, qui a mérité d'être mis au Rang des plus grands Navigateurs, & dont la Compagnie a retiré la connoiſſance, afin bien que des moyens à y croire. Nous avons choiſi de donner dans ce Livre en peu de mots une idée de ce Commandant Auſtral, qui a mérité d'être mis au Rang des plus grands Navigateurs, & dont la Compagnie a retiré la connoiſſance, afin bien que des moyens à y croire.

(†) Dans un Programme de la Relation de Frederic Houtman, Conſeiller de Java, il eſt dit que le Vaiſſeau qui commandoit [illegible] Auſtrale, le naufrage a fait périr ſur les côtes de la Nouvelle Hollande, à la hauteur de vingt-huit degrés ſud, & que tout ce qui a pu être ſauvé, c'eſt que le Pays étoit habité (1). Depuis on apprit la Compagnie a envoyé le Capitaine Abel [illegible] pour reconnoître ce Pays dont il eſt parlé dans le texte. Il en a rapporté par l'entrée de ſon bonheur, que ce Pays Auſtral eſt une très grande Ile, qu'il a doublé depuis le quarante-ſixième degré de latitude ſud juſqu'à l'Equateur, & depuis le cent vingt-cinquième degré juſqu'au cent quarante-deux-

(1) Ce voyage a manqué dans le Tome I. de la [illegible] Pre. III. Obſ. des Voy. T. XVI. p. 20, Collection de Pinkerton. ed. in 8. de Paris.

(a) Dans le Journal Polonois de Leſcinſki Collec-

Sommaire V. *Ils entrent à Batavia &c.*

hors de propos d'obſerver ici, que pendant que la Compagnie faiſoit de ſi grandes choſes, les Provinces mêmes étoient déchirées par des diſſentions cruelles, enforte que ſi le Commerce des Indes n'eſt pas être ſous une direction différente du Gouvernement de l'Etat, il auroit été impoſſible qu'il eût eu d'auſſi heureux ſuccès, & qu'il eut procuré d'auſſi grands avantages à la Nation Hollandoiſe. Au moins c'eſt ce que donnerent à entendre les Directeurs, quand ils ſolliciterent le renouvellement de leur Octroi.

Projet ſur les progrès des Hollandois.

Nous ſommes parvenus à une époque, où la puiſſance des Hollandois auroit reçu une rude atteinte, ſi la Compagnie n'avoit pas eu des forces ſuffiſantes dans l'Iſle de Java. La jalouſie de l'établiſſement de l'Empereur de cette Iſle l'engagerent à lui faire beaucoup d'honneur, armer de deux centmille hommes, dont il donna le commandement à un des premiers Seigneurs de la Cour, & qui devoit aller détruire Batavia. Ce Siege, ou pour mieux dire ce Blocus, dura quelques mois, & lorſque les Javans ſe furent partout beaucoup de réputation, & n'avoient fait autant que leurs Chefs l'avoient ordonné, les Hollandois étoient trop bien fortifiés pour qu'ils pulſſent endommager leurs ouvrages, enſorte qu'après avoir perdu beaucoup de monde les Inſulaires furent contraints de ſe retirer (a). Le Prince de *Madure*, qui eſt une petite Iſle à une demi lieue de Java, en mit à l'Empereur que cet échec ne venoit que de la mauvaiſe conduite de ſon General, qui avec une armée d'un tiers moins forte auroit pu aiſément prendre la place s'il eut été habile. L'Empereur lui donna une nouvelle armée de cent cinquante mille hommes, dont il donna le commandement au Prince de Madure, lequel y alla lui-même en perſonne au ſiege. Ils arriverent devant Batavia le 20 d'Août 1629, & durant un mois ils donnerent de ſi fréquentes, que ils ſervirent qu'à épuiſer leurs armes. Ils perdirent tant de monde, que la puanteur des corps infecta au Rivage, & cauſa une contagion dans leur camp & dans la ville. L'Empereur, voyant enfin ſon armée preſque anéantie, leva le ſiege le ſeizieme d'Octobre, avec plus de honte & de perte que la premiere fois, & fit maſſacrer le Prince de Madure avec haut-cens de ſes gens (b). Le General Coen, qui avoit défendu la

(a) *La Martiniere*, T. II. L. VII. Ch. 3. (b) *Voyag. de la Comp.* T. II. p. 130.

domaine de Longitude. On peut donc aſſurer qu'elle eſt ſituée dans la plus riche contrée du Monde. Sa fertilité en toutes ſortes de fruits abondans en parties précieuſes & en autres richeſſes productives, & les bleds qu'on y éprouve, la *Nouvelle Guinée* & la Terre de la Nouvelle Hollande, qui ſont reconnues pour être auſſi abondantes, la Côte de Malabar eſt un aſſez bon Pays que le Prince les Voyageurs & l'or trouvent de leurs autres productions, ne connoiſſent dans la partie méridionale de l'Afrique depuis *Mozambique* juſqu'au Cap de *Bonne-Eſpérance*, & de-là juſqu'au Cap *Corrientes*, la Côte occidentale de la *Nouvelle Hollande*, & la *Nouvelle Zélande* leur ont même échappé. A la Perſe abondante en or, & en mines d'or de Chaldée trop riche d'or, & de même trouve ces précieux métaux & les diamans dans le Bengale. Le Coromandel dont nous parlons eſt dans la même poſition. A par conſéquent ceux qui en firent parfaitement la découverte & y établirent des colonies, n'établiſſoient pas de terres auſſi riches, auſſi abondantes, & auſſi productives que celles qu'on a découvertes depuis dans les Indes Orientales & Occidentales.

la place avec autant de valeur que de conduite, mourut malheureusement peu après, & fut enterré avec beaucoup de pompe. *Jaques Specx* fut établi Gouverneur General par provision, il fit rétablir la Ruade & les environs, & en fort peu de tems il rétablit tout dans son premier état, en quoi il rendit un grand service à la Compagnie, en se faisant honneur à lui-même (a).

Fondation de Batavia &c.

SECTION VI.

Commerce & démêlés des Hollandois avec les Japonois, auxquels ils sont obligés de rendre Pierre Nuyts, Gouverneur de Formose. Sages leçons & belle exemple de cette marque de soumission, qui leur procure le moyen d'établir solidement leur Commerce au Japon.

EN l'année 1610, *Pierre van der Broeck*, qui avoit fait un long séjour aux Indes, & qui avoit le premier établi le Négoce & des Comptoirs dans la Mer Rouge & dans les Pays voisins, se retira dans sa patrie. Il ramena avec lui sept Navires, dont les cargaisons furent estimées huit millions. Il n'arriva d'abord qu'avec lui, en avant perdu un, où le feu s'étoit mis sous les Isles Açores, & un autre s'étant écarté au sortir de Bresil, & ayant pris tout d'Irlande, d'où il arriva à bon port. *Van der Broeck* apprit à la Compagnie que le General Lam étoit mort subitement deux jours avant l'arrivée de *Jaques Specx*, qui faisoit par provision les fonctions de General. *Antoine van Diemen* revint en 1613 avec sept Vaisseaux, qui appartenoient à la Compagnie des treize Provinces (b). De si grands avantages mirent les Hollandois en état de pousser leurs desseins aussi loin qu'il étoit possible, d'étendre leur Commerce dans les Indes tantôt par la force, tantôt par les voyes de douceur, & de s'assurer la plus grande partie du Commerce dont ils connoissoient par expérience tout le prix. Ils commençoient aussi à concevoir quelque espérance de s'emparer entièrement du riche Commerce du Japon. C'étoit à un projet qu'ils avoient conçu dès qu'ils avoient eu entrée dans cet Empire, & dans cette vue ils avoient fait de tems en tems diverses démarches pour se mettre bien à la Cour de l'Empereur & pour persuader à ses Ministres qu'ils étoient des gens doux & paisibles, qui ne demandoient qu'à débiter leurs marchandises, & qui se croyoient obligés par devoir à contribuer au bonheur & à la prospérité d'un Pays où ils avoient été si bien reçus, où ils étoient si favorablement traités, & pour le Gouvernement duquel ils avoient par cette raison la plus haute estime & le plus profond respect. Ces déclarations furent si bien reçues, que quand les Portugais furent confinés dans la petite Isle que les Hollandois occupent à-présent, on donna à ceux-ci le Port de *Firando*, & on les traita avec toutes les marques de

Section VI. Commerce des Hollandois au Japon &c.

Commencement du Commerce des Hollandois au Japon.

(a) *De la Mouzie*, ubi sup. (b) *Avantissement*, p. 55.

Section VI. Commerce des Hollandois au Japon &c.

de confiance & de faveur, ce qui leur donna bonne opinion du succès de leurs négociations a) *).

Pierre Nuyts Ambassadeur au Japon & ensuite Gouverneur de Formose.

Avant que d'aller plus loin il faut rapporter une affaire très-extraordinaire qui arriva entre la cour de Japon & les Hollandois, tant à cause de son importance & des circonstances singulières qui l'accompagnent, que parce qu'elle donne une idée parfaite du caractère de ces deux Nations. *Pierre Nuyts*, qui arriva de Hollande à Batavia en 1627, fut nommé la même année par le Conseil de Batavia Ambassadeur au Japon (b). Il y arriva en 1628, & comme c'étoit un homme fier & vain, il crut pouvoir se faire passer pour Ambassadeur du Roi de Hollande. Il en prit la qualité & fut traité comme tel, parce qu'on lui fit plus d'honneur qu'aux autres Ambassadeurs de la Compagnie, & qu'on lui fit grand plaisir. Mais la tromperie ne fut pas longtems à se découvrir, on ne voulut plus traiter avec lui, & on le renvoya sans réponse (c). De retour à Batavia, au lieu de la punir comme il le méritoit, on le nomma Gouverneur de l'Île de *Formose* (d) (†).

Il

(a) Charlevoix, Histoire du Japon, T V. p. 001.
(b) Charlevoix, Voy. T. II. p. 144. 148.
(c) Charlevoix, L. c. T. V. p. 00b.
(d) Voy. au Nord T. III. p. 103.

(*) Les Auteurs Portugais & en général tous les Ecrivains Catholiques Romains, attribuent exclusivement aux Européens & exemptent de la Religion Chrétienne au Japon, toutes les horreurs des Hollandois dont on a expliqué par un chacun sont à leur désavantage. Les Portugais & les Espagnols qui y étoient établis avoient convaincu plus de cent mille prosélytes de l'Evangile que les Hollandois mais n'avoient pu détruire, ils ne cessoient occupés du projet [illegible] [illegible] [illegible]

Il prit parti, dans le Gouvernement, dans les mêmes dispositions qu'il avoit fait paroître comme Ambassadeur, & parut de tous les mêmes côtés. Les Japonois n'ont pas à se reprocher une action qui ait paru propre à leur attirer une vengeance complette de l'affront qu'on leur avoit fait. Leur grand Vaisseau Japonois, monté de cinquante hommes de sa suite, mouilla à Bantam en 1613 ; le Gouverneur le mit en état de les défendre, comme on fait celui de la Compagnie au Japon. Les Japonois livrèrent une longue résistance, mais enfin le manque d'eau, cette extrémité les obligea de faire le feu du plus fort, ils furent bientôt de même à bout, après avoir fait tout le mal possible de la vengeance qu'on leur faisoit (a). Ayant fait pour lors quelques retours à leurs affaires, ils remanderent tout ce qu'on leur avoit enlevé, pour retirer leur ouvrage à la Chine ; mais il les arrêta par de belles promesses, jusqu'à ce que le tems de la mousson fut passé. Les Japonois s'impatientèrent, & redemandèrent leurs effets, dont leur raison pour n'en rien faire au Japon, le Gouverneur eut recours à de nouveaux artifices, & tâcha à force de belles paroles de leur faire perdre encore la saison propre à s'en retourner chez eux, de maniere hors d'état de leur nuire, ou plutôt leur faire gagner (b) (*).

SECTION VI. Commerce des Hollandois au Japon &c.

Il leur arrête & ne donne à enfin aux Japonois.

En-

(a) Charlevoix, ubi supra, p. 146. (b) Charlevoix, T. V. p. 133, 136.

gue de Roi de Hollande. Cette Ambassade fut réveillé d'abord beaucoup les Japonois, elle fut reçu comme des Ambassadeurs de la Compagnie ; on a ignoré par cependant qu'elle avoit des Souverains en Europe, & encore qu'ils parurent très bien à cette que leur Ambassadeur venoit d'entretenir de Hollande, ce qui fit que le commerce fut l'affaire avec eux de nous, & continua cette année à être exercé par les Portugais, ils découvrirent bientôt la fourberie & reconnurent Nagasaki comme un excellent. Le fut donné un prétexte assez plausible de la mettre à la tête d'une Loge Hollandoise, & il nous donna une fête que dans le fond n'étoit pas avoir des démêlés avec les Japonois. Lorsque ce fut effectivement à faire de M. Caron & du Conseil des Indes, de la proposer chez dans la suite, & cette aventure leur donna à à penser en Nations une leçon qu'elles ne devoient jamais oublier : c'est qu'on ne doit jamais compter d'Empire puissant à une Nation qui n'est déchaussé dans l'enfance d'un autre de la même espece.

(*) Les Japonois trafiquoient principalement à la Chine, & le grand but de ces Vaisseaux étoit de prendre des retraites différentes pour connoître leur voyage. Ils donnoient les ordonnances de s'arrêter pour ce à l'armée, & à y être bien traités des Hollandois. Leur flotte s'arrêta aux Isles de Quemoy, & y fut bien traitée

Section VI. Conquêtes des Hollandois au Japon. Les Japonois s'emparent de tout.

Enfin, voyant clairement que c'en étoit fait de leur commerce & même de leur existence au Japon, si on ne leur accordoit pas ce qu'ils demandoient, ils prirent la résolution désespérée de mettre en pratique un dernier moyen, qui leur avoit quelquefois réussi. Ils déclarèrent qu'ils abandonnoient leur commerce, & qu'ils alloient retirer leurs effets. Cette menace fit beaucoup d'impression sur l'esprit de l'Empereur, qui, craignant de perdre un commerce qui lui étoit avantageux, ordonna qu'on leur donnât satisfaction. Ils demandèrent d'abord la liberté de la navigation, mais quand on leur eut accordé la permission de trafiquer, ils ajoutèrent de bas, de fer & de diverses autres choses, après quoi ayant demandé, comme une faveur particulière, qu'on leur permît de faire voile vers le Nord, ils déclarèrent qu'ils ne pouvoient pas entreprendre ce voyage sans avoir auparavant fait de nouvelles provisions. Ainsi tout ce qu'ils avoient demandé leur fut accordé, & ils ne manquèrent pas de faire usage de cette permission pour se rendre à Jedo, où ils présentèrent à l'Empereur des choses qu'ils savoient lui être agréables, & obtinrent de lui la permission de bâtir une loge à Firando, ce qu'ils firent avec beaucoup de dépense. Ils y ajoutèrent ensuite un magasin, & ils y ont fait depuis un commerce très-considérable (a).

Ce-

(a) Voy. le Nord, Tom. III. p. 231, 232.

(*) Voici quelques autres détails. Lorsque les Chefs étoient à la cour, ils étoient accompagnés de vingt-quatre hommes à cheval de leur garde, & de vingt-quatre autres à pied. Le Conseil de l'Empereur nommoit un ou deux de ses principaux officiers pour aller à bord du Vaisseau de la Compagnie, & examiner si les marchandises étoient conformes à la liste. Ils étoient ensuite conduits par deux différentes routes pour éviter tout prétexte de vol. Les deux Députés étoient accompagnés de trois officiers, & suivis de trente hommes à cheval. Ils étoient logés dans une maison particulière, & pendant leur séjour on ne leur donnoit pas moins de [illegible] par jour. Ils étoient obligés de faire leur cour à l'Empereur, & de lui présenter les présens qu'ils lui apportoient. Ils étoient ensuite conduits à la maison du Prince héréditaire, où ils étoient traités de la même manière. Ils étoient ensuite conduits à la maison du Conseil

Cela ſe paſſa au mois de Juillet 1630. Les Hollandois voulurent faire l'affaire le même jour, mais les Japonois ne ſe preſſerent pas tant. Ils ſe fortifierent dans le Palais, & le Kinkemain ſe preſenterent au Gouverneur & au Conſeiller quelques articles, leur declarant qu'il falloit les ſigner, ou ſe reſoudre à perdre la vie, raiſon decisive qui les engagea de ſigner d'abord. Ils dirent cependant aux Japonois que le Traité ne ſervoit de rien, ſi tout le Conſeil ne le ratifioit, & ils prierent le Gouverneur, à ſa requiſition, de l'aſſembler. Le Conſeil conſiderant que cette affaire pouvoit cauſer la ruine entiere du Païs, & connoiſſant que les Hollandois ſauroient au Japon, ratifia le Traité, quelque honteux qu'il fut, parce qu'il vit qu'il n'étoit pas poſſible d'engager les Japonois à rien changer à une virgule (a) (*). Ce n'eſt pas qu'il ne fut aiſé de les faire perir, mais qu'il y avoit alors ſix cens hommes du Garnil on au Chaſteau, & cent d'autres refugiés aux environs de la ville, & ſept Vaiſſeaux dans le Port montés de plus de ſix cens hommes. Les Japonois le ſavoient bien, & ne penſoient pas leur partie deffaite (b).

Les Hollandois ſont obligés de ſigner un Traité qui eſt ratifié.

Le Traité fut executé de bonne foi, on rendit aux deux Navires tout ce qui en avoit été enlevé, on donna des otages, on ferma à bord la fute, on déſarma tous les Navires Hollandois, & cela fait les Japonois chargerent le Gouverneur, ſon fils & le Conſeiller s'embarquerent & mirent les ancres (c). Dès qu'ils eurent pris terre au Japon, ils informerent la Cour de tout ce qui leur étoit arrivé, fur quoi on fit tout ſortir les Effets des Hollandois, on donna la garde autour de leur Factorie, ſans qu'on leur en dit la raiſon, & ſans leur faire aucune inſulte perſonnelle, au contraire on leur faiſoit plus de careſſes qu'à l'ordinaire. Cependant le Chef du Commerce & les autres Hollandois étoient dans la derniere conſternation de preſenter requêtes ſur requêtes pour ſavoir de quoi ils étoient coupables, mais tantôt on leur diſoit que le Conſeil étoit fort occupé, tantôt que l'Empereur

Le Départ des Hollandois forcé au Japon.

(a) Charlev. T. X. p. 153. 154.
(b) Charlevoix, T. V. p. 142.
(c) Idem. T. V. p. 142.

leurs Vaiſſeaux, qu'ils trouverent tout en état du départ, qu'il leur avoit été impoſſible de mettre en mer, ayant fait des voiles de quelques vieilles toiles déchirées.).

(*) Voici les Articles qui les obligerent le Gouverneur & le Conſeil de ſigner. I. Que leur entrepôt ſoit reconnu pour celle de Hirado. II. Qu'ils ſoient libres de trafiquer au Japon, quand bon leur ſemblera, & que pour cet effet on leur rendra inceſſamment tout l'argent de leurs deux Vaiſſeaux, & tout ce que on en avoit retiré à Firando. III. Qu'à l'égard des Hollandois qui reſteront dans le Port ne puiſſent venir ſpectateurs pour les inſulter ou pour les ramener. IV. Qu'ils ſoient obligés d'envoyer à la premiere grande marée le feu pour leur départ, qui ſera le premier d'Août. IV. Que pour ôter à de contentions de l'Accord on leur donnera pour otages cinq Hommes des plus grands de l'Iſle. V. Que pendant leur détention ceux de leur Nation ne ſoient empêchés de paſſer à Chine pour recevoir les ordres de leur Patron, & de revenir, pourvû que ce ſoit dans le terme de huit mois. Le Gouverneur avec ſon Fils & trois autres de la même Compagnie, ſe ſoumirent à tout ce qu'on voulut, & ſe laiſſerent mettre aux fers à la maniere des Malfaiteurs. Chacun, qui leur donnoit papier ces vingt-cinq mots de Lettre de faire. Par ce dernier article ils s'indemniſerent des frais de leur voyage (c).

(c) Voyage au Nord, T. III. p. 207, 208. (c) Voyage de Charlev. T. X. p. 151, 152.

Livre VI

Commerce des Hollandois au Japon 1fr.

Nuyts envoyé aux Japonois.

reur étoit malade, & on ajoutoit toujours qu'ils prissent patience sans se lasser (a) (*)

Cependant ils avoient mandé à Batavia par la voie des Vaisseaux Portugais de Chinoa, le triste état où ils se trouvoient au Japon. Le Général *Speet* & le Conseil des Indes furent fort embarrassés, en apprenant une si étrange nouvelle, ils ne savoient comment s'y prendre. Enfin on prit le parti de faire expédier un Vaisseau sous le nom d'un Marchand particulier de Batavia, pour voir ce qui en arriveroit. Les Officiers du Vaisseau demanderent en arrivant au Japon la permission de vendre leurs marchandises, qu'ils déclarerent appartenir à un Marchand particulier, on leur accorda ce qu'ils demandoient, on les traita fort civilement, & on leur permit d'embarquer le produit de leurs marchandises, & de partir, mais guetes plus savans qu'ils n'étoient (b). Le Gouverneur General avoit en attendant été instruit de ce qui s'étoit passé à *Formose*, & avoit commencé de faire venir *Nuyts* prisonnier à Batavia. Les choses demeurerent trois ans dans cette situation. Enfin *Antoine van Diemen*, étant devenu Gouverneur General, assembla le Conseil, & le fit resoudre de prendre le seul parti qu'il y avoit, qui étoit de livrer *Pierre Nuyts* aux Japonois, pour en disposer à leur volonté. *Nuyts* tomba pâmé d'horreur & d'effroi, lorsqu'on lui signifia cet arrêt; il protesta contre cette sentence, il implora la compassion du Peuple, il pria qu'on lui fit son procès, & declara qu'il étoit prêt de mourir. Tout fut inutile, il fut embarqué en 1634, & arriva la même année à *Firando* (c) (†).

Conduite de la Cour du Japon après l'arrivée de Nuyts.

Dès qu'il fut débarqué, le Président & le Conseil des Hollandois, qui avoient été instruits de la cause de leur disgrace, envoyerent en Cour une Requête, où, après avoir exposé que l'homme qui avoit déplu à Sa Majesté Impériale, étoit entre les mains de ses Officiers, ils le supplioient de leur rendre ses bonnes graces, & de les rétablir dans leurs privileges. L'Empereur ayant reçu la Requête, envoya des Commissaires à Firando, avec quelques-uns des Japonois qui avoient été détenus à Formose, pour savoir si

(a) *Charlevoix*, T. X. p. 137.
(b) *Voy. au Nord*, T. III. p. 130.
(c) *Charlevoix*, l. c. p. 145.

(*) Les cinq Juges de Formose avoient été mis en prison, dès-lors que les Hollandois n'en eurent connoissance que long-temps après. Dans une de leurs requêtes, ils intéressoient beaucoup sur le déplorable dénuement de leurs marchandises dans les magasins, & sur le dommage qui en résultoit de la défense de les vendre. On eut égard à ces représentations. Il leur fut permis de vendre dans la Cour nommée des Commissaires pour affaires extérieures, & elle donna ordre que la même chose fut faite par les autres. Le procès fut dépêché & levé dans les magasins. Les Hollandois n'eurent pas sujet de se plaindre du procédé, puisque ce vente monta à plus d'un million d'écus, & que tout fut déposé dans leurs propres magasins, sans qu'on exigeât ni présent ni droit. J. L.

(†) De cette date est suivie, on voit que le prétendu Gouvernement de Antoine van Diemen, qui ne fut installé Général à Batavia que le 4 de Janvier 1636. Ce doit donc être arrivé du temps du Gouverneur-Général Hendri Brouwer, qui prit possession du Gouvernement le 3 Septembre 1632. Rem. du Trad.

& le prisonnier étoit véritablement *Pierre Nuyts*. Ils le reconnurent & on le ramena à la Cour, qui ordonna aux Commissaires de faire au Président & au Conseil des Hollandois les questions suivantes. 1. Si le Gouverneur de Formose étoit venu de lui même & de son propre mouvement, ou si c'étoit le General de Batavia qui l'eût envoyé? 2. Si *Nuyts* venoit pour se justifier, pour charger les Japonois & pour plaider sa cause, ou simplement pour confesser sa faute, pour en témoigner son repentir, & pour en demander pardon. Enfin, si le Président & le Conseil étoient contens que le coupable fût, ou grillé sur des charbons, ou mis en croix, selon que Sa Majesté Impériale & son Conseil jugeroient qu'il auroit mérité d'être traité? On eut ordre de répondre nettement à ces questions au bout de trois jours. Les Commissaires laissèrent au Conseil toute la liberté nécessaire de délibérer, d'envoyer parler à *Nuyts*, & de faire tout ce qu'il jugeroit à-propos, afin de satisfaire la Cour (a). VI. Commerce des Hollandois au Japon. Suite.

Le Général & le Conseil de Batavia avoient envoyé un modèle de ce qu'il falloit dire aux Ministres en leur remettant le coupable; mais ils avoient laissé au Conseil de Firando la liberté de le changer selon que la nécessité des affaires le demanderoit. Mais comme on ne vit aucune raison d'y rien changer, on s'en tint au modèle envoyé de Batavia. On déclara donc aux Commissaires Impériaux que l'homme qu'on leur livroit, étoit ce même *Pierre Nuyts*, qui cinq ans auparavant étant Gouverneur de Formose avoit encouru la disgrace de l'Empereur. Que le General de Batavia l'avoit envoyé au Japon, pour y subir la peine qu'il plairoit à Sa Majesté Impériale de lui imposer. Que les Hollandois étoient fort persuadés que Sa Majesté Impériale ne puniroit point les innocens avec le coupable, que même elle voudroit bien donner à un Etranger quelques marques de cette clémence qui lui étoit naturelle, & qui lui faisoit tous les jours pardonner à ses Sujets les fautes les plus punissables, d'autant plus que *Nuyts* n'avoit péché que par ignorance des coutumes des Japonois, & n'avoit eu nullement dessein d'offenser Sa Majesté. Que c'étoit dans ces sentimens que le Conseil remettoit le coupable entre les mains des Commissaires, & qu'il supplioit très-humblement Sa Majesté de relâcher tant de pauvres innocens, qui se consumoient dans cette longue détention de cinq ans passés, & de leur donner la liberté d'emmener les Vaisseaux de la Compagnie avec tous leurs Effets. Les Commissaires ayant reçu le prisonnier avec cette réponse, partirent pour la Cour (b) (*). *Un grand Seigneur il est remis entre les mains des Japonois.*

La

(a) Charlevoix, l. c. p. 196, 197. (b) Voyages au Nord, T. III. p. 241, 243.

(*) Cette Histoire suffit pour donner une juste idée du caractère des Japonois, de l'esprit de la Cour du Japon & de la Situation des Hollandois dans cet Empire. On ne peut rien concevoir de moins mitigé tant pour satisfaire leur propre colère que pour venger l'honneur de leur Nation, que le Traité que les Japonois prétendoient au Gouvernement de Formose. On remarque le même tour d'esprit dans la résidence de l'Empereur & de ses Ministres après qu'ils furent informés de l'affaire une double observation de la loi du talion, dans son sens d'égalité ou d'équivalent, l'équité la plus scrupuleuse semble faire différence entre les deux Nations; un Sujet moins coupable plus exposé que toutes les déci-

Chapitre VI. Commerce des Hollandois au Japon &c.

La conduite des Hollandois, qui remettoient absolument le comptable à la discrétion de l'Empereur, donna une pleine satisfaction à la Cour, & termina l'affaire. La saisie des Vaisseaux des Hommes & des Effets fut levée sur le champ, on donna aux Hollandois la permission de partir quand ils voudroient, le Commerce fut rétabli, & il y eut ordre de tirer Aoyer de la prison où il étoit renfermé, & de lui donner ce que les Japonois appellent une *prison large*. Cette prison consiste à avoir des Gardes, avec à peu près demeure où l'on veut, où va librement par-tout, on peut fréquenter tout le monde indifféremment, faire ce que l'on veut, pourvu que l'on ait toujours ces Gardes autour de soi: on n'est obligé de leur donner que ce que l'on juge à propos pour reconnoître leur civilité. Aoyer n'eut donc point à appréhender davantage le gril ni la croix, tout ce qu'il pouvoit craindre, c'étoit d'être obligé de passer le reste de ses jours au Japon, dans une situation qui n'avoit rien de désagréable, étant bien reçu par tout, & traité avec beaucoup de civilité. Il supporta fort patiemment son sort, comme bien plus heureux qu'il n'avoit dû l'attendre, & se regarda comme prisonnier pour le reste de sa vie. (a)

L'Empereur rend les anciens avec Hollandois.

Arrivée de neuf Vaisseaux à Firando, avec un beau présent.

Il n'est pas facile de représenter la joie du Général & du Conseil de Batavia à la vue de leurs neuf Vaisseaux du Japon, avec tout leur monde, même les otages de Firando, & avec une riche cargaison, qui pour n'être pas attendue n'en valut que davantage, apprenant par-dessus tout que l'Empereur n'étoit appaisé envers la Compagnie, & irrité contre l'auteur de tout le mal. La Compagnie Hollandoise fait tous les ans un présent à l'Empereur, elle résolut très-sagement d'en envoyer un beaucoup plus riche qu'à l'ordinaire pour l'année suivante, afin de témoigner à l'Empereur la reconnoissance de la Compagnie. Cependant quoique ce fut-là l'intention, il est certain que ce n'étoit pas dans la vue d'une circonstance des plus heureuses, qu'il étoit impossible de prévoir. (b)

Le Gouverneur fait choix pour le Mogol de Batavia, & le premier fait de ce genre à Batavia.

Il y avoit entre autres parmi les présens, un chandelier de laiton à trente branches, de la hauteur de quatre pieds, & parfaitement bien travaillé. Mais ce qui en relevoit davantage le prix, c'est que cette pièce vint à la Cour dans le tems qu'on étoit occupé aux apprêts des obsèques du Père de l'Empereur, & qu'elle venoit très à propos pour relever la pompe du Mausolée. L'Empereur l'admira, & dit qu'on n'avoit jamais vu une si belle pièce

(a) Charlevoix, T. X. p. 183. (b) Charlevoix, T. V. p. 195.

pièce. On ne peut faire réflexion sur toutes ces circonstances sans remarquer que les Japonois ont beaucoup de grandeur d'ame, & sans que les gouvernemens un grand fond de équité. La conduite des Hollandois fut fondée sur la justice de l'Empereur, & leur procédé conforme au Droit des Gens. Aoyer put se trouver dans, mais il étoit aussi coupable dans la propre cause qu'aucun des autres. Le droit d'otage autorise de tout le mal, mais il étoit utile qu'on souffrît leur peine. Il n'est pas impossible [illegible] qu'on ait fait connoître en cette occasion, que cette affaire ne coûtoit beaucoup à ne donner que la Cour du Japon a faire à ses Sujets d'aller trafiquer hors de l'Empire, ne voulant pas que pour l'amour du gain, qu'elle a toujours méprisé, on hasarde le point d'honneur, dont les Japonois sont plus jaloux que toutes les Nations du Monde.

ce au Japon. Il demanda avec empreſſement d'où elle venoit, & à qui étoient deſtiné une telle rareté avoit été apportée ? Le Miniſtre d'Etat, qui avoit cette affaire & les affaires des Hollandois dans ſon département, & qui étoit leur ami, répondit de ſon propre mouvement, & ſans avoir eu aucune leçon encore inſtruit par les Hollandois, „ que c'étoient les Hollandois qui l'avoient envoyé pour la ceremonie des funerailles du feu Empereur ſon „ Pere. L'Empereur ſatisfait d'un ſi beau preſent, & informé de ce qu'il demandoient quelque choſe ? „ Pas autre choſe, *répondit le Miniſtre*, que la grace de „ Votre Majeſté Imperiale pour un Gouverneur Hollandois, qui s'eſt rendu coupable envers elle pour avoir manqué contre la Loi & les Coutumes du Japon, non à deſſein, mais par pure ignorance." L'Empereur ordonna qu'on le relachât ſur le champ, & de faire de plus un riche préſent d'argent & de marchandiſes aux Hollandois (a) (*).

VI. Ceremonie des Hollandois au Japon &c.

Lorſque Meyer après ſon élargiſſement ſe rendit à la Loge des Hollandois pour ſe préparer à retourner à Batavia, les Hollandois ne purent aſſez exprimer leur ſurpriſe, parcequ'ils ſavoient que ſuivant les Loix du Japon, il lui étoit défendu de demander la grace des priſonniers d'Etat qu'au bout de neuf ans, & qu'ils n'auroient oſé le flatter le moins du monde de le voir mis en liberté, n'y en ayant pas deux qu'il étoit au Japon. Son arrivée ne fit pas moins de plaiſir à Batavia, où l'on avoit preſque oublié ſa faute, & les maux qu'elle avoit cauſés, la peine ayant depuis long-tems pris ſa place de l'indignation, d'autant plus qu'on le regardoit comme un homme ſeparé pour jamais de ſa famille, & éloigné à toujours de ſa patrie, qui devoit s'eſtimer heureux de paſſer le reſte de ſa vie en exil & en priſon. La Compagnie apprit de cette facheuſe affaire, qui avoit duré ſept ans, deux choſes, qui ont ſans doute beaucoup ſervi à la garantir depuis de pareils accidens. La premiere, qu'il eſt bon d'avoir un ami en Cour, & les Hollandois ne manquent pas d'avoir toujours un des Miniſtres Japonois dans leurs interêts, à qui ils font aſſidûment leur cour, qu'ils préviennent en tout, & à qui ils font fréquemment des preſens, auxquels il ne perdent pourtant point, car outre les avantages qu'ils obtiennent par ſon crédit, il eſt rare qu'il ne leur donne en retour des choſes dont il fait peu de cas, & qui ſont de grand prix pour eux, deſorte qu'ils ſont plus que dédommagés de leurs pré-

Maniere que cette affaire fut accommodée entre les Hollandois & les Japonois.

(a) Voyages au Nord, T. III. p. 145.

(*) L'Empereur qui regnoit au Japon dans le tems que *Meyer* arrêta les deux Valets Japonois à Formoſe s'appelloit *Fide Tadda* qui fut entre les Faites Chronologiques du Japon mourut en 1630. Il remonta ſur le trône en 1632 où on le préparoit à une ceremonie pour honorer la mémoire de l'Auteur Françoiſe a connoiſſance avec beaucoup de vraiſemblance que l'Ambaſſade de cet Prince, & non pas de ſes Vaſſaux (1), fut reçu à la coutume du Japon de mettre les Empereurs au rang des Dieux. A de ſes mêmes C'eſt une des grandes prérogatives du Dairi, d'accorder cet honneur au défunt Godaigo ou Empereur Séculier quand il mourut cette faveur à donné au Dieu en nouveau nom, qui donne cette complaiſance fut *Sanno Gonzi*. L'Empereur à qui l'on envoya Meyer s'appelloit *Jemitzu*, & fut celui qui exerça la derniere grande perſécution contre les Chrétiens.

(1) *Charlevoix*, T. V. p. 249.

Section VI. *Commerce des Hollandois au Japon &c.*

préſens. L'autre choſe eſt, qu'il faut traiter rondement avec les Japonois, parceque c'eſt un Peuple adroit, fier, & fort jaloux ſur tout ce qui touche ſon honneur & ſon autorité; qu'on ne peut gagner que par une prompte & profonde ſoumiſſion leçon que l'expérience leur a ſi bien confirmée, qu'il n'y a gueres d'apparence qu'ils l'oublient jamais (a).

Principe de la ſoumiſſion qu'il ont pour la Cour du Japon.

C'eſt-là la véritable ſource de la hauteur avec laquelle les Japonois les traitent en toute occaſion. Les Japonois connoiſſent parfaitement tous les avantages que les Hollandois retirent du Commerce borné qui leur eſt permis, & par cette raiſon ils en demeurent entierement les maîtres. Ils ſentent très-bien le danger auquel leur Conſtitution ſeroit expoſée par un grand abord d'Etrangers dans les Ports du Japon, & par cette raiſon ils n'admettent que ceux qu'ils peuvent tenir en bride, ou qu'ils mépriſent abſolument; du reſte la Cour tient ſes propres Sujets dans une ſi grande ſujettion, qu'il lui reſte à peine l'ombre de ſujet d'appréhender une nouvelle révolution (b). Cette autorité abſolue fait que toutes les intrigues & tous les complots qui troublent & déchirent les autres Peuples de l'Orient, ſont ici étouffés dans leur naiſſance, enſorte que les Hollandois n'ont aucune occaſion de ſe mêler d'affaires d'Etat, ni d'offrir le ſecours de la Compagnie à tel ou à tel Parti. S'il y avoit le moindre lieu à cela, il y a ſujet de croire que depuis long-tems on auroit fait quelque tentative: mais la gêne où ils ſont dans leurs converſations avec les Japonois, le ſoin avec lequel on veille ſur eux dans les voyages qu'ils font pour aller à la Cour & pour en revenir, la pénétration & l'inflexible fermeté des Japonois, le grand profit qu'il retirent de leur Commerce, tout borné qu'il eſt, & par-deſſus tout l'exemple des Portugais chaſſés ſans miſéricorde & ſans retour, nonobſtant toutes leurs ſollicitations, de même que celui des Anglois exclus ſur de ſimples doutes, qui n'alloient pas juſqu'au ſoupçon, tout cela enſemble leur ôte même la penſée de rien de ſemblable. D'ailleurs on les tient dans une ſi grande ignorance de ce qui ſe paſſe dans l'Empire, que s'il y a des jalouſies ou des troubles entre les Grands, il eſt rare qu'ils en ayent ſeulement connoiſſance, & leur ſituation eſt telle, qu'il n'y a nulle apparence que jamais des mécontens de l'Empire penſent ſeulement en ſonge à avoir recours à eux. C'eſt ce qui ôte à la Compagnie toute eſpérance d'améliorer ſa condition au Japon, à moins que ce ne fut par un Commerce clandeſtin, qu'elle pourroit perdre auſſi bien que celui qui eſt permis, par quelque démarche imprudente (c) (*).

SEC-

(a) *Charlevoix*, l. c. p. 154.
(b) Voy. de la Comp. T. II. p. 19.
(c) Chefs, Journ. de Siam, p. 132, 133.

(*) Avant cette affaire les Chefs & les Ambaſſadeurs Hollandois étoient aſſez libres de parler de politique aux Miniſtres-d'Etat Japonois, qui les écoutoient prudemment, & propoſoient quand l'occaſion s'en préſentoit, entre eux-mêmes ce qu'on leur avoit dit, mais dans la ſuite ils ont été plus réſervés, & ne parlent que rarement ou même point des affaires de l'Europe, à moins qu'on ne les mette ſur ce chapitre, & qu'on ne les y oblige en quelque façon. Car il eſt évident aujourd'hui, que les Japonois connoiſſent aſſez la ſituation de l'Europe, pour régler ce qu'ils doivent faire pour leur propre conſervation,

SECTION VII.

La Compagnie obtient un troisieme Octroi moyennant une groſſe ſomme, ſa conduite ſuivante dans les Indes. Elle termine ſes querelles avec les Anglois par un Traité avec la République d'Angleterre, & elle s'applique à chaſſer les Portugais de tous leurs Etabliſſemens.

Si nous devons ajouter foi à ce que diſent la plupart des Ecrivains, & ce que quelques-uns des Auteurs Hollandois mêmes avouent, il entra beaucoup de cette ſorte de politique dans la conduite qu'ils tinrent aux Indes. En ſe mêlant dans les petites querelles étrangeres ou dans l'intérieur des Princes Indiens, & en donnant aux uns du ſecours contre des voiſins trop puiſſans, ou d'autres contre leurs Sujets ſoulevés par leur tyrannie, ils gagnerent de leurs bonnes graces, obtinrent de la liberté de trafiquer d'abord des Comptoirs, & dans la ſuite de conſtruire des Forts, après quoi ils ceſſerent de faire qu'ils fiſſent le perſonnage de ſupplians, mais au contraire ils faiſoient les maîtres & dominoient la loi. Les Marques qu'ils avoient données de titres les plus pompeux, & à qui ils avoient fait la cour ſervilement à la maniere des Orientaux, éprouverent à leurs dépens que leurs anciens amis étoient devenus leurs maîtres (a). Il eſt vrai que ces Princes s'en reſſentirent quelquefois, & n'épargnerent rien pour ſecouer le joug, mais rarement avec ſuccès, car la puiſſance de la Compagnie étoit ſi ſupérieure à celle d'aucun des Princes Indiens en particulier, & elle s'entendoit ſi bien à rompre les Ligues & les Alliances, qu'au bout du compte elle gagnoit toujours à ces querelles, lorſque le Commerce fut interrompu par ſa pendant quelque tems, & qu'il fallut eſſuyer les embarras & les dépenſes d'une guerre (b). La Compagnie a quelquefois juſtifié ce procédé, en diſant que c'étoit ſeulement tromper les trompeurs, & que ſans cette politique il lui étoit impoſſible de ménager ſes interêts & de maintenir ſa puiſſance, la plupart des Rois Indiens étant fourbes & ſans foi, ne laiſſant échapper aucune occaſion de contenter leur ambition ou leur avarice, ſans égard à des Traités qu'ils ont eux mêmes propoſés, & aux Alliances les plus ſolemnelles: c'eſt ce qui en certains cas a été vraiſemblablement fondé, mais en d'autres a été certainement faux (*).

Section VII. *Traité avec les Anglois & guerre avec les Portugais.*

Conduite ſuivie par les Hollandois aux Indes.

Com-

(a) *Tavernier*, P. II. L. III. Ch. 20. (b) Hiſt. de la Comp. des Indes, T. III. p. 349.

tion, ſans avoir plus d'égard qu'il ne faut pour leurs Maîtres. Les Hollandois furent auſſi remarquer quelques inconvéniens à permettre le Commerce avec la Chine: ces obſervations n'y furent point entendues dans la ſuite à leur propre préjudice. Ce coup leur ouvrit les yeux ſur l'habileté des Japonois, & leur fit comprendre qu'ils n'avoient pas beſoin que d'autres leur donnaſſent des leçons, qui ne tendoient leurs intérêts auſſi bien que ceux de tout le monde, & qu'ils étoient en état de les conduire avec un ſecret & une ſupériorité de génie digne d'admiration, & qu'il n'eſt pas aiſé d'imiter (†).

(*) Nous ne pouvons mieux juſtifier & prouver ce que nous avançons dans le texte, que

(†) Charlevoix, Hiſtoire, Tome IIIe.

Chapitre VII. Traité entre les Anglois & Portugais. Traité entre les Hollandois & Portugais.

Comme l'Hiver de la Campagne étoit prêt de finir les Directeurs ne manquerent pas de faire valoir auprès des Etats-Generaux les raisons les plus propres à leur faire donner un heureux succès. Ils en avoient qu'il étoit certainement de pouvoir se mettre en Province d'argent que la Campagne donnoit à Leur dans un état d'avoir de grands avantages de faire bonne guerre pour faire de la guerre contre la guerre mais leurs projets n'eurent effet comme [illegible]. Cependant on leur donna à entendre, en même temps que les Etats-Generaux n'étoient à peu de ce que la Campagne demandoit, & qu'ils ne devoient pas entreprendre à décider la Campagne cachoit pour un temps [illegible] faire [illegible] un prêt [illegible] considérable, & après mûre délibération la somme fut fixée à [illegible] cette [illegible], en considération de quoi l'Hiver fut [illegible] pour cette année [illegible]. Il ne faut pas [illegible] de propos de remarquer que pendant le cours de l'Hiver [illegible] partisans des [illegible] avoient [illegible] [illegible] qu'durant la premiere [illegible] les progrès [illegible] [illegible], [illegible] heureusement apparent de la grandeur & de la puissance de la Compagnie, & les [illegible] Etats qu'ils croyoient mal [illegible] de qu'ils en recevoient (a).

La

(a) Le Clerc, Hist. des Provinces Unies, T. II. p. 130.

(b) Jacques, Hist. politique de la Rép. des, p. 315.

[illegible] que par un [illegible] de l'Ouvrage du Parlement de 1651 que cette [illegible] est des plus [illegible] [illegible] Après cette [illegible] que le Gouvernement [illegible] des Anglois [illegible] Arsacides [illegible] que [illegible] [illegible] [illegible]

La véritable raiſon de cette différence fut ſans-doute la grande augmentation des dépenſes pour bâtir des Forteresſes, payer des Troupes, & pour entretenir la ſuperbe Cour du Gouverneur de Batavia. Mais quelque diminution que cela produiſit pour les Intéreſſés, on pourroit mettre en problême, ſi le Public y perdoit ou non, c'eſt-à-dire, ſi la Nation Hollandoiſe ne profitoit pas autant des groſſes ſommes employées par la Compagnie pour le ſoutien de ſes Etabliſſemens dans les Indes, que ſi ces répartitions avoient été plus conſidérables, car ſi l'on fait réflexion que l'accroiſſement de leur Commerce étoit l'effet naturel de l'augmentation de leur puiſſance dans les Indes, il s'enſuit que quelque grand que fût ce ſurplus de dépenſes, ils en étoient dédommagés par les ſommes qu'elles avoient, & que comme il en réſultoit une grande circulation d'argent dans les Provinces, de l'autre les Officiers de la Compagnie devenus riches aux Indes, retiroient ce qui leur appartenoit dans leurs Terres en Hollande (a). Il ne faut pas douter que l'on n'ait fait valoir tout cela en faveur du nouvel Octroi. Mais comme la plupart de ceux qui ont traité ce ſujet, n'en ont point parlé, par prévention contre les Monopoles, nous avons cru devoir d'autant plus en faire mention ici (*).

Section VII. Traité avec les Anglois & guerre avec les Portugais.

Il ſembleroit que l'on auroit pu s'attendre que le ſoulèvement du Portugal contre l'Eſpagne, & l'élévation du Duc de Bragance ſur le Trône, ſous le nom de *Jean IV* auroit arrêté le cours des conquêtes des Hollandois aux Indes, ceux-ci n'ayant de démêlé avec les Portugais, qu'autant qu'ils étoient ſujets du Roi d'Eſpagne, d'autant plus qu'ils étoient intéreſſés à reconnoître & à aſſiſter le nouveau Roi de Portugal, en Etats d'Europe étant ſitués de façon à rendre ſon alliance naturelle & néceſſaire. Il en fut néanmoins tout autrement. Il eſt vrai que le Roi de Portugal envoya *Don Treſlon de Moraïnes Mariale* à la Haye, où les Etats le reconnurent, & traitèrent avec lui, & après de longues Négociations ils conclurent avec lui une

Avantages que les Hollandois retirent de la guerre des Portugais.

(a) Voy. *du Mr. de Cauſſ*, p. 323.

(*) Comme les affaires de la Compagnie n'étoient point mêlé ſur un pied plus floriſſant que dans le tems que l'on donnoit à Louis Hunter Pauſſinus le renouvellement de ſon Octroi, il faut développer les causes des difficultés qu'elle rencontra de leur part. La Compagnie des Indes Orientales s'étoit mis en état à deux différentes reprises [illegible] les Portugais [illegible] pour [illegible] [illegible] [illegible]

Section VII. Progrès, &c. de la Compagnie des Indes Orientales aux dépens des Portugais.

une treve pour dix ans, pendant lequel les uns & les autres devoient demeurer en possession de ce qu'ils tenoient dans les Indes Orientales & Occidentales. Mais cette treve ne fut guere bonne que pour le Portugal, qui ne s'en servit que pour se refaire, & dans l'Isle de Ceylon, la Compagnie. Il semble que les Indes Orientales continua à étendre sa domination, sans égard à autre chose qu'à l'occasion favorable qu'elle avoit. Il est vrai que le gouvernement étoit populaire. Comme tous les Gouvernemens Européens des Portugais étoient fort mal pourvus lorsqu'ils y survinrent sans l'assistance de leur Souverain naturel, ils perdirent bientôt le fruit qu'ils recueillirent quelquefois des dépouilles, mais n'en firent rien entreprendre un seul qui fut digne d'être écrit. Dans une situation si facheuse, ils ne pouvoient guères espérer de secours de Portugal, où le Roi avoit besoin de tout ce qu'il avoit pour défendre la Couronne dont il venoit d'être mis en possession, aussi n'y a-t-il pas apparence que la Compagnie des Indes Orientales, qui étoit parfaitement instruite de tout, & qui tenoit aussi la supériorité, en profita pour s'agrandir avant sa dissolution par de plus belles conquêtes & par toutes, que dans le fond elle avoit d'autre principe que l'avarice & l'ambition (a). Quelques années après on fit la paix avec l'Espagne & ce fut le grand but des mesures de la Compagnie, qui elle obtint la puissance de ce qu'elle possédoit sur ces mêmes fondemens, que ses Etats assurerent leur indépendance de leur liberté (c).

Diverses disputes élevées entre la Hollande & l'Angleterre.

Les Portugais ne furent pas les seuls qui souffrirent dans ces entrefaites, elles furent aussi très-malheureuses pour les Anglois. Les Guerres Civiles portèrent un coup fatal à leur Commerce aux Indes, leurs vaisseaux en profitèrent. Ceux-ci leurs Vaisseaux faits de fréquens prétexte, & prirent leurs Comptoirs parceque de ceux-ci, disoient-ils, en guerre avec eux dans les Provinces-Unies ces Comptoirs leur appartenoient. C'est là un point qu'il faut nécessairement toucher ici, parceque l'on voit par là par quel endroit les Commerçans heureux la Compagnie. Il semble que les Indes Orientales eut le moyen d'étendre sa puissance d'une maniere aussi subite que surprenante. Mais comme de ces matieres appartiennent à une autre partie de notre Ouvrage, nous nous contenterons ici d'exposer ce, que selon le Traité conclu entre le Protecteur d'Angleterre & les Etats Généraux en faveur des Commerçans pour terminer les disputes entre la Compagnie des Indes Hollandoises & Angloises. Les Anglois prétendoient un compte de leurs pertes qui montoient à près d'un million cent mille livres sterling (d). Les Etats offrirent de leur côté de rembourser aussi une somme inconnue. Les Commissaires convinrent par leur Sentence, datée du 30 Août 1654, que la Compagnie Hollandoise payeroit à celle d'Angleterre la somme de quatre-vingt-cinq mille livres sterling pour tous dédommagemens de ses pertes, & que ces payeroit de plus trente-mille six-cens quatre livres sterling aux héritiers de ceux qui avoient été exécutés à Amboine, il y a cette trente-deux ans,

(a) H.I. Obs. de Portugal, T. VII. p. 337.
(b) Le Clerc ubi sup. p. 956.
(c) Corps Univ. Diplomatique, T. VI. P. II. p. 69.
(d) Le Mercure, T. II. L. IX. Ch. 6.

ans, ſelon les proportions ſpécifiées dans la Sentence (a); on ordonna auſſi que l'Iſle de Pouleron ſeroit rendue aux Anglois; mais par un effet de la même adreſſe qui empêcha qu'on n'approfondît la maniere barbare dont les Anglois avoient été chaſſés des Molucques, on éloigna la reſtitution de cette Iſle; *Cromwel* ſe contenta d'avoir eu l'honneur de faire inſerer cet article dans le Traité, & ſe laiſſa perſuader de n'inſiſter point ſur ſon execution (b). De quelque façon qu'on s'y prit, il eſt certain que cela fut extrêmement avantageux aux Hollandois, dont la réputation ne ſouffrit point dans les Indes, & qui demeurerent en pleine poſſeſſion de tout ce qu'ils avoient acquis par des voies, pour leſquelles ils payoient une ſomme d'argent: ce qui dans le fonds étoit une bagatelle en comparaiſon de la réputation qu'ils s'étoient acquiſe par la maniere dont ils avoient fait paroître leur ſuperiorité dans les Indes, à laquelle on ne porta ni ne put porter la moindre atteinte, bienque les forces navales de l'Angleterre fuſſent actuellement ſupérieures aux leurs en Europe (c) (*). SECTION VII. *Traité avec les Anglois & guerre avec les Portugais.*

(a) Corps Univ. Diplomatique, T. VI. P. II. p. 88.

(b) Hiſt. de la Conq. des Moluq. T. III. p. 274.

(c) *La Neville*, T. III. L. X. Ch. 13.

(*) Nous ne trouvons rien de précis & d'exact ſur ce ſujet dans nos Hiſtoriens. Les uns font beaucoup valoir la conduite du Protecteur, & prétendent qu'il impoſa à la République de Hollande des conditions beaucoup plus dures, & avec plus de hauteur que n'avoient fait aucun des Rois précédens, ni le Parlement, par la diſperſion duquel il s'étoit emparé de l'autorité ſouveraine, & ils rapportent divers Articles comme réglés par le Traité (1). D'autres le nient, & ſoutiennent que le Parlement avoit preſcrit des conditions bien plus dures & plus claires que le Protecteur, ils ajoutent que *Cromwel* ſe laiſſa duper par les Hollandois, en renvoyant l'affaire d'Amboine à des Commiſſaires, après quoi il n'y penſa plus (2). Cela approche plus de la vérité, expoſée dans le texte d'après les Traités. Les Hiſtoriens Hollandois avouent, que nonobſtant la Sentence on ne put convenir de la forme & des termes des quittances néceſſaires, de ſorte que le payement ne ſe fit point au tems marqué, ni plus de ſix mois après, qui étoit le tems fixé pour l'arbitrage des Cantons Suiſſes Proteſtans. On dreſſa cependant un nouvel Acte, daté du 9 Mai 1655, par lequel on nomma d'autres Commiſſaires pour prononcer ſur les nouvelles queſtions, & en cas de partage on s'en remit encore à la déciſion des Cantons Suiſſes (3). Les Commiſſaires Anglois furent nommés, mais comme on ne leur aſſigna point de fonds pour leur entretien & leur payement, ils ne ſe mirent pas en peine d'exécuter leur Commiſſion. Dans la ſuite la Compagnie Angloiſe, ſouhaitant de toucher l'argent, fit ceſſer les difficultés, & ce point fut enfin vuidé, après le tems de *Cromwel*, mais on ne reſtitua point l'Iſle de *Pouleron*, ſur laquelle les Hollandois dirent qu'on n'inſiſta jamais en bonne forme, & qui par conſéquent ne put ſe faire (4).

(1) Oldmixon History of the Stuarts, Vol. I. p. 420.

(2) Leigh's Duration, P. II. p. 46.

(3) Conq. des Moluq. T. III. p. 273, 274.

(4) Ibid. p. 275.

SECTION VIII.

Causes de la guerre de Ceylan, événemens de cette guerre, & forces des Hollandois dans cette Isle, où ils se rendent trop puissans pour les Portugais, mais suffisamment entretenus par les Insulaires & assez tôt leurs Forces réunies pour secouer le joug.

Section VIII. Conquêtes dans l'Isle de Ceylan. — Histoire de la guerre de Ceylan.

Les avantages que les Hollandois recueillirent de ces différens & d'autres de la même nature, lorsque grands en eux-mêmes, ne furent pas comparables à l'importante acquisition qu'ils firent de l'Isle de Ceylan, par laquelle ils devinrent maîtres du Commerce de la Canelle, comme ils étoient de celui des trois Îles de la Sonde & des Clous de girofle, de sorte qu'ils se virent entièrement maîtres de la plus considérable branche du Commerce des Indes, qui fasse les richesses (a) (*). Ils le conduisirent avec beaucoup de prudence & de douceur pour y réussir, de quoique l'on ne puisse guères douter qu'ils n'eussent eu d'abord en vue ce qu'ils exécutèrent à la fin, heureusement, ils surent si bien cacher leurs desseins, que le puissant Monarque à qui ils auroient à faire, quoique ce fut un des Princes les plus éclairés & les plus habiles, ne s'en apperçut que quand il fut trop tard. Il eut beau le défendre pendant quelque tems, les affaires ne furent qu'à l'affoiblir & à ruiner ses forces, ce qui affermit les Hollandois dans leurs conquêtes. Il est vrai que cette grande affaire occupa toute l'attention de leurs Armes durant plusieurs années, les obligea d'équiper l'Flotte sur Plat-

[illegible]

(a) Jacques Hase préface de la Rép. des Provinces Unies, T. I. p. 399.

(*) Les commencemens de des Ispanols furent le Capitaine George Spilberg vint entre Dia [illegible] fut [illegible] roi de Dio Jean, en ce temps-là Roi de Candi & Empereur de Ceylan (1). En 1603 l'amiral de Wlaes mouilla sur les Côtes de Ceylan avec une Flotte Hollandoise & promit de grands secours à notre Prince contre les Portugais. Mais les quelques rafraîchissemens qui furent les premiers qui furent greffés de cette [illegible] & leur donnés de bons conseils. A tout ce [illegible] quelque réflexion, on qu'on a prévenu entièrement, à fait d'affaire avec nos [illegible] par accommodement. Il en retira [illegible] (2). Pendant [illegible] cette alliance dura [illegible] Nation parut [illegible] une compagnie d'aventuriers, les Hollandois [illegible] y virent [illegible] marchands en Négocians pour l'Empereur [illegible] dans [illegible] & [illegible] ils ne parvinrent [illegible] dans [illegible] [illegible] & [illegible] [illegible] que pour [illegible] [illegible] [illegible]

te, qui prétendoit un grand nombre de Troupes réglées. Quoique la cession Suivant VIII. Conquêtes dans l'Isle de Ceylan. faite par Mayadunne, qui se prétendoit seul en droit d'en disposer, ne les en eût jamais mis en possession, ils ne laissoient pas de prétendre hautement de parler pendant longtems, & d'être en apparence les dupes du Traité qu'ils avoient fait, persuadés bien qu'à la fin ils trouveroient moyens de s'en faire, lorsque leurs divers prétextes de mécontentement auroient été épuisés depuis longtems, qu'ils étoient en état de se passer de la parole qui leur étoit donnée (a). C'est dans le dessein de traiter ce sujet clairement & d'une façon concise, que nous ne parlons point des prétentions des Hollandois sur les côtes de Ceylan, parce qu'il nous a paru qu'une relation suivie & courte de ce qui s'est passé seroit plus claire & plus agréable que de reprendre à chaque fois la narration interrompue en suivant l'ordre chronologique, jusqu'à la conquête complette de tout ce que les Portugais possédoient.

Raygam Singa étoit en ce tems-là Roi de Candi ou Candie, avant ces divers Rois des différentes parties de Ceylan, accusés par les Hollandois d'être en secret intelligence avec les Portugais. événemens avec les Portugais, ces deux Peuples les avoient aidés à s'établir. Mais le Roi ne pouvant plus supporter les violences & les manières indécentes du Gouverneur, avoit été contraint de leur déclarer la guerre, & avoit remporté sur eux une grande victoire. Avant appris que les Portugais avoient envoyé un puissant Secours de Goa & qu'ils préparoient toutes les mesures possibles pour pousser la guerre, qu'ils avoient, à ce qu'on leur avoit rapporté, dessein de faire leur retraite sur les frontières de ses Etats, de brûler les villes & de ruiner les Sujets, il résolut pour dernière ressource de rechercher l'amitié des Hollandois, & de chasser cette importune Nation de l'Isle (b). Il envoya donc au mois de Mars de cette année 1638 deux Ambassadeurs à Batavia, où ils furent reçus avec la plus grande distinction. Ils dirent au Général & au Conseil de la part du Roi leur Maître, que les Portugais, au mépris de la Trêve avoient porté le feu de la guerre au cœur de ses Etats, qu'il n'avoit aucune espérance de succès, par quelque voie que ce fût, la tranquillité de l'Isle dépendant du caprice des Gouverneurs Généraux, qui ne manquoient jamais de prétexte quand l'envie les prenoit de la troubler; que c'étoit la raison qui engageoit le Roi à demander l'assistance de la Compagnie contre l'ennemi commun. Les Hollandois répondirent qu'ils savoient depuis longtems de quoi les Portugais étoient capables, que tous les Pays des Indes étoient remplis des mêmes plaintes, que la Compagnie les faisoit un plaisir d'épouser les intérêts des Nations opprimées, & qu'ils seroient ravis de trouver quelque occasion pour secourir le Roi de Candi. Sans entrer plus avant dans cette affaire, ils consentirent à la faire retirer plus tôt, & s'affranchir de la tyrannie de l'ennemi commun (c). On conclut donc un Traité, par lequel les Hollandois s'engagèrent à fournir une Armée & une Flotte pour le service du Roi, de reprendre toutes les places que les Portugais possédoient, & après en avoir démantelé de les remettre en

(a) *Valentyn*, P. II. L. III. Ch. 3.
(b) *Baldæus*, Ch. XVIII, XIX.
(c) *Knox*, Hist. de Ceylan, L. II. Ch. 3.

Environ VIII Conquêtes dans l'Isle de Ceylan

tre ſes mains, afin qu'il eût la liberté de trafiquer avec qui il lui plairoit. On ſtipula d'autre part, que le Roi mettroit en campagne autant de Troupes qu'il lui ſeroit poſſible, qu'il payeroit tous les frais de l'expédition, & dédommageroit les Hollandois de toutes les pertes qu'ils feroient, ſuivant de certaines proportions marquées dans le Traité, & enfin qu'ils auroient quelques Lieux de ſûreté, où ils ſe pourroient retirer (a) (*).

Effets de la première Guerre.

En exécution de ce Traité, on équipa à Batavia ſix Vaiſſeaux de guerre, où l'on mit des Troupes de débarquement. Au mois de Février 1639 les Hollandois firent deſcente ſur la côte occidentale de Ceylon, & ſe rendirent maîtres des Forteresſes de *Negombo* & de *Trinquemalé*, qu'ils raſerent ſuivant les termes du Traité, & le Roi fut très-content de l'exactitude avec laquelle ils remplirent leurs engagemens. Dès le commencement de l'année ſuivante ils parurent avec une Flotte de douze Vaiſſeaux, débarquerent plus de trois mille hommes, & ſe rendirent maîtres de *Negombo* & de *Gale*, deux places très fortes, qui auroient pu faire une belle défenſe, ſi elles avoient été un peu bien pourvues, ou ſi les Portugais n'avoient pas eu l'imprudence de riſquer une action en raſe campagne, où ils perdirent la meilleure partie de leurs Troupes (b). Les Portugais furent fort allarmés des progrès des Hollandois, & envoyerent dans l'Automne en qualité de Capitain-General *Don Philippe de Mascarenhas*, avec quelques Troupes. Il aſſiegea d'abord *Negombo* & prit cette place par capitulation, en convenant de donner aux Hollandois des Vaiſſeaux pour les porter en tel endroit qu'ils voudroient alors, pourvu que ce ne fût dans aucun Port ou Rade de l'Isle de Ceylan. Mais quand ils furent embarqués, on ſe trouva qu'on leur avoit donné de ſi mauvaiſes Barques qu'ils furent obligés de relâcher à *Gale*. Les Portugais regarderent cette manœuvre comme une contravention, de ſorte qu'ils ne firent plus de quartier aux Hollandois qui tomberent entre leurs mains; conduite qui eut de fâcheuſes ſuites pour eux mêmes, parcequ'elle ſervit à juſtifier les cruautés que les Hollandois exercerent contre eux. Dans ce tems-là ils croyoient que la guerre ſeroit bientôt finie, car ils ne doutoient pas qu'ils ne repouſſaſſent *Gale* auſſi aiſément que les Hollandois l'avoient pris; mais ils virent bientôt qu'ils étoient trompés, les Hollandois défendirent la place avec tant de courage, qu'après avoir perdu beaucoup de monde durant un long ſiege, les Portugais furent obligés de le changer en blo-

cus,

(a) *Bologne*, L. c. *Baldæus*, Ch. XII. XXII. (b) *Bologne*, L. III. Ch. 9-13. *Baldæus*, C. XXIII, XXIV.

(*) Les Hiſtoriens Hollandois rapportent ce Traité différemment, & c'eſt le même qui fut fait à *Lisbonne* le 23 de Mai 1638, par l'Empereur d'une part, & de l'autre part par *Adam Hoffmann*, Conſeiller des Indes & Amiral de la Flotte Hollandoiſe & par *Guillaume Jacques Kuffler* Vice-Amiral, au nom des Etats & du Prince d'Orange. Nous obſerverons en paſſant que M. *Kuffler*, après avoir expoſé ſouvent ſa vie, & rendu de grands ſervices à l'Empereur de Ceylon, fut à la fin aſſaſſiné pour quelques piaſtres ſi je m'en ſouviens, aſſaſſinat que les Hollandois déſavouerent en conſéquence de leur ancienne maxime, que les meilleurs des particuliers ne doivent point entrer aux affaires publiques (c).

(c) *Baldæus*, C. XLIII.

ans, qui dura deux ans (a). On reçut enfin avis de la révolution arrivée en Portugal, & dans toute l'Inde on reconnut pour Roi *Jean IV*, duc de Bragance, des Provinces [illegible] ce choix que ce nouveau Souverain fit de ce qui devoit être exécuté dans le temps de la révolution. Dès le 11 de décembre il donna ordre que tout le Portugal qui seroit dans le territoire de Goa, en fût chassé, pendant que le reste de l'Inde se déclareroit. Presque tous obéirent, prétendant que ce n'étoit pas à eux à disputer sur les droits qu'avoient leurs maîtres, ce qui étoit dans tous les cas, une question de haute politique. Peut-être de leur côté auroient-ils voulu éviter la guerre, qui arrivant à main armée, les força de prendre, les uns par nécessité, les autres par fidélité, le parti qu'ils prirent. (*)

Mais il trouva un plus grand empêchement encore. *Le Prince d'Ura*, frère du Roi des Canarins, qui avoit dans l'Inde un crédit, un pouvoir, que la superstition peut y donner à un Prince étranger & infidèle, traitoit plus favorablement que celui qu'on en avoit déjà reçu, nommément celui le Prince pour les Canarins [illegible], que le Roi de Bednor avoit envoyé, étoit encore auprès de lui. Les Portugais [illegible] pour en avoir des [illegible]. Ils employèrent à cela les hommes [illegible], & ne [illegible] en vain de recouvrer ce qu'ils avoient perdu par leurs fautes précédentes. Ce Prince étoit [illegible] des Seigneurs de l'intérieur aussi bien que des côtes, & comme il avoit épousé la fille du Roi de Bednor, qui prétendoit [illegible] par le droit de son Père, [illegible] de jalousie prétendoient à la Couronne. Il fut attaqué par ses beaux-frères, [illegible] pour le contraindre [illegible] les Etats, les Sujets étoient [illegible] à se [illegible] & à le recevoir. Cette proposition [illegible] [illegible] de mort, & son [illegible] de la Cour du Prince, qui [illegible] [illegible] [illegible]

Entrevue du Gouverneur de Ceylan.

les efforts que ſon Maître fit pour le ſauver. Les Portugais envoyerent enſuite le Prince à Goa, où il entretint ſa Religion en Chrétienté, & paſſa le reſte de ſes jours dans une honnête priſon, tandis que le Roi de Candy devint plus puiſſant par la poſſeſſion de ſes Etats, qui étoient compoſés de quelques-unes des meilleures Provinces de l'Iſle, & par le ſecours de ſes Sujets qui étoient les plus braves Soldats de tout le Pays, auſſi commença-t-il à faire la guerre aux Portugais ſans ſe relâcher, & en même tems il recevoit & protegeoit ſous la protection d'un des Seigneurs qui venoient ſe rendre à lui, dans ſa nombreuſe Cour, tous les mécontens, à quelque peuple, à cauſe du gouvernement dur & tyrannique des Portugais. Si nous ne voulons pas faire que des Hiſtoriens Hollandois, ils pourroient paroître au moins ſuſpects, ſinon peu croyables, mais comme c'eſt des Ecrivains Portugais, qui avouent très-franchement qu'ils n'y entendent rien de plus bas & de plus lâche que leur conduite, nous ne pouvons nous diſpenſer d'y ajouter foi. Le départ du Prince pour Goa précéda l'arrivée de la nouvelle de la treve, & en examinant la conduite des Portugais à l'un & à l'autre égard, il faut avouer qu'ils ſemblerent travailler avec autant de ſoin à perdre cette belle Iſle que les Hollandois à s'en rendre maîtres, mais il n'eſt pas fort étonnant que les uns & les autres parvinſſent à leur but. (a)

Premiere ambaſſade des Hollandois.

Pierre Boer, Amiral Hollandois qui avoit été envoyé à Ceylan pour y notifier la treve, voyant qu'il n'y avoit rien à faire avec ceux qui gouvernoient les affaires des Portugais dans cette Iſle, ſe rendit à Goa pour y traiter avec le Vice-roi. Il n'y trouva pas cet accueil reçu il le croyoit, & demanda en partant cinq cents hommes à *Punto de Galle*, en chargeant le Gouverneur de la défendre du mieux qu'il pourroit (b). Ce Gouverneur ſe mit en campagne avec une partie de la Garniſon, pour couvrir tout de ſes gens qui rafraîchiſſoient des proviſions. Les Portugais, ſans s'embarraſſer de la treve, attaquerent & défirent ce détachement, & tournerent enſuite toutes leurs forces contre le Roi de Candy, qui commençoit à leur faire tout le mal qu'il leur étoit poſſible. Le General & le Conſeil de Batavia, bien inſtruits de l'état des choſes, & ne ſe trompant pas que les Portugais ne voulurent pas à moins que s'établir entierement en Hollandois de l'Iſle, équiperent une puiſſante Flotte, qui portoit mille de quatre mille hommes de débarquement, elle parut devant Negombo au commencement de Janvier de 1644. c) L'Armée Portugaiſe, qui étoit d'environ cinq cents Portugais, outre les Lafcarins ou Soldats Indiens à leur ſervice, campoit dans le voiſinage de cette place, commandée par *Antonio de Moſquerenas* frere du Gouverneur. Suivant leur ridicule & preſomptueuſe coutume de ne point faire de cartel aux ennemis, quelles que ſoient leurs forces, le plus promptement qu'ils pourroient. Le 4 du mois les Hollandois furent débarqués ſous la conduite de leur General *François Caron*, leurs Troupes formerent ſept Bataillons, & n'étoient pas moins fort que l'Armée Portugaiſe, & ils marcherent à l'ennemi. Des Arcades de feu cette avant-garde déja au devant d'eux, il rencontra ſes deux premiers Bataillons embarraſſés dans quelques défilés, les

(a) *Bibeyro*, L. II. Ch. 11. (b) *Ibidem*, C. 42. (c) *Bibeyro*, L. II. Ch. 14.

les attaqua brusquement & les mit en déroute, mais les ayant poursuivis dans la plaine, il fut bientôt enveloppé par les cinq Bataillons suivans. Quelques Lascarins qui ne se prêtèrent pas de passer les défilés de la terre, mais les Portugais Officiers & Soldats furent taillés en pièces de sorte que l'action fut parfaitement décisive. Negombo tomba d'abord entre les mains des Hollandois, mais voyant que les Portugais avoient rallié toutes leurs forces dans Colombo, ils se contentèrent de laisser une forte Garnison dans leur nouvelle conquête, rembarquèrent leurs Troupes & retournèrent à Batavia (a).

Sortie VIII. Conquête dans l'Isle de Ceylan.

Quelque tems après que les Hollandois furent partis, le Général Portugais, ayant reçu un grand renfort de Goa, investit Negombo au mois d'Avril. Il démonta quelque tems devant la place sans avancer beaucoup, à la fin il emporta d'assaut un Fort, où il y avoit cinquante hommes qu'il fit passer tous au fil de l'épée. Cela rendit la Garnison furieuse, de sorte que ces deux attaques générales les Assiégeans perdirent la moitié de leur armée, & furent bientôt obligés de se retirer avec les débris à Colombo (b). Au mois de Décembre de la même année, le Général Hollandois, Jean Maetsuyker arriva avec un ordre du Roi de Portugal à Batavia de mettre les Hollandois en possession des terres qui relevoient des Rois de Jafanapatan & de Candy, mais en cas qu'ils refusassent d'obéir, il devoit faire agir les Portugais de toutes ses forces, car il étoit résolu, que les Hollandois payeroient cher leur témérité.

Premier de Juin IV.

Depuis ils eurent été mis en possession des terres qui en leur étoient promises, si le Roi de Candy n'eût trouvé un prétexte pour différer l'exécution du traité. Il prétendoit que les Hollandois lui avoient promis de l'assister contre les Portugais, ce qu'ils avoient refusé de faire, disant qu'ils étoient venus pour faire le commerce & non pour faire la guerre. Il se conduisit dans cette occasion en habile politique, encouragea les Insulaires, qui par le Traité étoient devenus sujets des Hollandois, à se retirer sur les terres, en quittant leurs habitations.

Politique de l'Empereur de Ceylan.

La

(a) Baldæus, C. 42. (b) Ribeyro, l. c. Ch. 13. (c) Idem. Ch. 16.

(*) Il paroît évidemment que le témoignage des auteurs Hollandois que Jean IV. Roi de Portugal étoit un Prince très-foible & peu-être étranger des vues & des desseins de la Nation. Il entendoit parfaitement les affaires des Indes aussi bien que celles de l'Europe. Il donna le même effet de mépris pour ces deux choses lorsqu'il fit que la prudence l'on leur offrit de l'Asie. Il connoissoit le peu d'union des Hollandois sur mer, quand l'intérêt de la nouvelle conquête les engageroit à se joindre aux Indiens pour chasser les Portugais, ce qu'il fit pour empêcher les progrès des Hollandois dans les Indes, & pour les obliger à faire la paix. Il savoit que les Hollandois ne pouvoient pas faire la guerre à Ceylan & à Batavia en même tems, & que les Officiers ne pouvoient pas se mettre pour réparer les pertes qu'ils avoient faites pour leur défaite, & pour faire une paix avec le Roi de Candy. Il est évident par ces raisons, & par d'autres que nous omettons à cause de leur peu d'étendue, que le Traité de Ceylan a été conclu par le Gouverneur de Portugais. Il semble donc que les Portugais ne doivent pas être regardés la seule cause de leurs malheurs dans l'Orient, la violation & le mépris de ceux qui commandoient les Indiens leur effet ce qui donna lieu aux Hollandois de recommencer la guerre, & de dépouiller les Portugais de ce qui leur restoit. (b)

(c) Idem, l. III. Ch. 6.

Livre VIII. Conquêtes dans l'Isle de Ceylan.

Le Gouverneur de *Punto Gale* envoya un petit détachement sur les frontieres pour empêcher la désertion. *Rajah Singa* se feignant d'en être fort irrité, il fit demander passage sur les terres des Portugais pour aller attaquer ce détachement, ce qui lui fut accordé d'abord. Il avança marche en diligence, il enveloppa les Hollandois de tous côtés, presque sans qu'il y eût de sang répandu. Le Gouverneur de *Punto Gale*, fort surpris, envoya un Officier à Candy reclamer les prisonniers, il fut reçu avec beaucoup de civilité. Quand cet Officier exposa la commission du Roi, ce Prince lui déclara franchement qu'il n'avoit eu dessein de faire aucun mal aux Hollandois, mais qu'il avoit voulu tout au plus retenir les députations des Portugais, & par-là leur faire connoître qu'il étoit depuis la conclusion de la treve. Il lui fit même entendre qu'il les renvoyoit non seulement avec un passage, mais fit de grandes offres de service. Après quoi il mit les prisonniers Hollandois en liberté & les renvoya, (a).

Le Gouverneur de Punto Gale ne manque pas de faire savoir au Roi combien il lui est obligé de cette action, par laquelle il faisoit voir clairement qu'il n'avoit jamais eu dessein de traiter les Hollandois en faveur des Portugais. Il donna ordre en même tems de chasser des terres que deux de leurs vaisseaux avoient ravies, tant aux Portugais qu'à d'autres, ou celle-ci se retirerent promptement la treve, en se préparant néanmoins de tout leur mieux à recommencer la guerre, lorsque elle leur seroit ouverte. Les Portugais qui pouvoient aisément être au fait de ces préparatifs, sur un tout autre pied en négligence & indolence, il arriva que quand au mois d'Octobre 1655. deux Officiers Hollandois vinrent à Colombo déclarer la guerre, tout fut en confusion, & le Prince Don Manuel de Souza Coutinho, qui en étoit Gouverneur, le fit de lui, pour pouvoir à la défense, (b).

Le Portugais ne laissent pas de faire quelque progrès sur les terres du Roi de Candy, mais ils sont enfin obligés de faire la paix avec lui.

*Gaspar Figueira fut mis à la tête des Troupes, & ayant eu le bonheur de défaire un petit détachement Hollandois & de battre le Roi de Candy, ces deux actions enflerent le courage aux Portugais. Il eut encore plus de bonheur contre l'armée entiere des Hollandois & le Roi de Candy, qu'il défit dans une action générale, où ce Prince perdit plus de monde que dans aucun combat contre les Portugais (c). Le Comte de Bataviа qui comprenoit l'importance de cette guerre, envoya Commelin Hoff avec un puissant armée navale, & un pouvoir absolu de faire ce qu'il jugeroit de plus avantageux dans l'Isle de Ceylan. Il arriva le dernier de Septembre 1663, & trouva l'armée Hollandoise devant Cotiare, qu'il reduisit le 14 d'Octobre. Deux jours après *Figueira* arriva avec sa petite mais redoutable armée, ordonné qu'il avoit à faire à des Européens & à des Troupes réglées. Il ne fut pas arrivé à d'autres Capitaines de la nation qui s'étoient engagés auprès de lui, il attaqua les Hollandois, quoique fort inférieur en nombre. Le Général Hoff fut surpris au courage, au point de la hardiesse de ces Heros, il soutint deux attaques où les Portugais perdirent la meilleure partie de leurs gens, après quoi il fut bientôt dissipé le reste, & il dirigea ses efforts de la sauver à Colombo. Cette place fut ai-*

(a) Ribeyro, L. II. Ch. 13. (b) Ibid. Ch. 14. (c) Ibid. Ch. 15.

attaquée d'abord, & prise par force, puis par famine, elle fut contrainte de se rendre le 10 de Mai (a). Le Roi de Candy se trouva en personne à ce siege avec quarante-mille hommes. Il demanda que suivant le Traité la place fut remise entre ses mains, mais les Hollandois le refuserent, alléguant qu'il n'avoit pas rempli ses engagemens, & qu'il leur devoit de grosses sommes, pour la sûreté desquelles ils étoient résolus de garder Colombo (b) (*).

Surveau VIII. Conquête dans l'Isle de Ceylan.

Si les affaires des Portugais n'avoient pas été en quelque façon desesperées dans l'Isle, & leur puissance dans les Indes réduite presque à rien, ils auroient eu peut-être l'occasion de se rétablir, la guerre s'étant allumée d'abord entre le Roi de Candy & les Hollandois, où il y eut bien du sang répandu de part & d'autre. Mais les Hollandois ayant reçu un puissant renfort de Batavia, ils enleverent d'abord les places que les Portugais avoient sur la Côte de Coromandel, ensuite ils se rendirent maîtres de l'Isle de *Manar*, située entre Ceylon & le continent, & finirent par le siege de *Jafenapatam*, cette Forteresse, après s'être défendue durant trois mois, se rendit le 24 de Juin 1658, & la Garnison, qui demeura prisonniere de guerre, fut transportée à Batavia (c). C'est ainsi que la conquête de Ceylon fut achevée, & le Roi de Candy, après avoir souvent hazardé sa personne, & perdu dans l'espace de vingt ans plusieurs milliers de ses Sujets, reconnut à la fin qu'il n'avoit combattu que pour changer de Maîtres, & que les Hollandois, en chassant les Portugais, pouvoient être légitimement autorisés à succeder à leurs droits, qu'ils étoient déterminés à maintenir, qu'ils fussent fondés ou non, ensorte que le Roi & ses Successeurs ont été obligés de s'y soumettre, lorsqu'ils ayent témoigné, comme nous le verrons dans la suite, que c'étoit malgré eux, & qu'ils feroient charmés de pouvoir, à l'aide de quelque autre Nation Européenne, traiter leurs nouveaux Maîtres comme ils ont fait les anciens. Mais comme jusqu'à-présent ils n'y ont pu réussir, ils ont depuis fait de nécessité vertu, en envoyant de tems en tems des Ambassadeurs à Batavia, & en vivant en aussi bonne intelligence avec la Compagnie, qu'aucun des Princes Indiens. Avec cela il y a quelque raison de douter qu'ils ayent entierement triomphé de la répugnance que tous les hommes, & les Princes sur-tout, ont pour l'état de servitude & de dépendance (†).

Rupture entre le Roi de Candy & les Hollandois.

S E C-

(a) *Ribeyro*, L. II. C. 23.
(b) *La Clede*, Hist. de Portugal, T. II. p. 393 & suiv.
(c) *Ribeyro*, L. II. Ch. 23.

(*) Le Général *Hulft* étoit un homme d'une grande intrépidité, plein de prudence, & poli dans ses manieres, qualités qui le rendirent plus agréable à l'Empereur de Ceylan qu'aucun de ses prédécesseurs. C'est ce qui parut lorsque ce Général vint lui rendre visite dans son camp. L'Empereur ayant tiré une bague de son doigt, la mit à celui de *Hulft*, & lui fit présent en même tems d'une jarretiere d'or que le Prince lui avoit passée. Etant retourné à son camp devant Candie, ce Général reçut en visitant la tranchée un coup dans la poitrine, dont il mourut le même jour qui étoit le 10 d'Avril 1658. *Adrien Van der Meyden*, en ce tems-là Gouverneur de *Point Galle*, lui succéda, & eut l'honneur de prendre la place.

(†) Pour faire connoître les véritables ressorts du mécontentement de ces Princes, & pour

SECTION IX.

Conduite des Hollandois envers les Chinois & les autres Nations de l'Orient. Leurs Comptoirs de Formose & de Nangasaki au Japon. Leur Commerce & Empire dans les Indes.

(1) Le même ouvrage, de laquelle 66 p.

ment faites pour établir leur Commerce à la Chine. Ils s'offrirent aussi de Suivant IX.
terminer par leur voie quelques différends qu'ils avoient à démêler avec les Na- Conduite des Hollandois envers les Chinois & Guerre de Formose. (Ch.
turels de l'Orient, & le Gouvernement de la Chine les reçut bien, & les traita avec des marques apparentes d'amitié. Ils ne purent avoir sans peine la liberté que les Portugais habitent maîtres de Macao, au degré d'affront qu'ils avoient reçu lorsqu'ils avoient attaqué cette place. Pour surmonter enfin tous les délais, le Gouverneur Général & le Conseil de Batavia prirent la résolution d'envoyer une Ambassade solennelle à l'Empereur de la Chine avec de magnifiques présens, & des propositions si plausibles, qu'il leur parut impossible qu'on pût les refuser. Ils chargerent de cette Commission *Pierre de Goyer* & *Jacques de Keyser*, tous deux gens de mérite, & employés depuis longtems aux affaires. Etant partis de Batavia au mois de Juin 1655. ils arrivèrent heureusement à Canton, où ils furent par de leur Compatriotes de Victoire, & demandèrent qu'on les fît partir pour la Cour Impériale. L'Empereur étoit alors à Pekin; & au bout de huit ou neuf mois de séjour auprès de l'audience de ce Monarque, ils crurent qu'on leur en feroit bientôt connoître de grandes espérances de succès, mais ils s'apperçurent bientôt qu'il y avoit des gens qui traversoient leur négociation, & qui donnoient un mauvais tour à leurs propositions (a).

Le plus grand concert étoit le P. *Adam Schall*, Jésuite né à Cologne. Il y avoit plus de trente-cinq ans qu'il étoit à la Chine, & il avoit si bien su s'insinuer dans les bonnes graces de l'Empereur, que ce Prince l'avoit fait Mandarin du premier ordre & Président du Tribunal des Mathématiques. Ce Jésuite ne cherchoit rien tant que de détruire les Hollandois par leur crédit & par leur habileté. Il les représenta aux Chinois comme un Peuple qui n'avoit ni Terres ni établissement en Europe que fort médiocrement que de négociations & de parterie, qui à force de travail & de voyages s'étoient formé un grand Empire dans les Indes aux dépens des naturels, & sur tout des Princes, qui trompés par toutes les fausses promesses, les avoient reçus chez eux, & leur en avoient par là donné le moyen de les opprimer eux & leurs sujets. Les Chinois, naturellement soupçonneux & prévenus par ces discours, firent aux Ambassadeurs des questions propres à faire découvrir quelque chose de la vérité de ce qu'on leur avoit dit. On leur demanda à quelle distance de la Chine étoit le siége de leur Gouvernement? Ils répondirent à cinq mille lieues. On leur fit des questions sur la puissance de leur Souverain, auxquelles ils répondirent selon la vérité, mais le moins qu'il plus propre à inspirer du respect, & ce fut la première faute qu'ils firent contre eux, à cause que le pays n'est guères connu qu'avec le secours du P. Schall. Il arriva que vers la fin de l'an 1655. les Ambassadeurs partirent de la Chine sans avoir rien fait dans leur Commission, tant les Chinois appréhendoient de donner quelque atteinte, en recevant des Etrangers dans les Ports de l'Empire (b) (*).

Mais

Les Hollandois ne font pas bien reçus à la Cour de Pekin.

(a) *Le Nouvelle*, T. III. L. II. Ch. 3. (b) *Relation Annales*, T. I. p. 430, 431.

(*) On trouve une ample Relation de cette Ambassade dans la Collection de Thevenot.

Fautes de la Cour de Chine et de l'Empereur.

Mais si les Hollandois échouerent à la Chine, ils furent plus heureux au Japon. Ils y envoyerent *Zacharie Wagenaer*, en qualité d'Ambassadeur, à l'Empereur. On le chargea de s'informer le plus exactement qu'il seroit possible de la politique de cet Empire, & de ne rien négliger pour se rendre agréable à l'Empereur & à ses Ministres. Il étoit très-capable de se bien acquitter de cette Commission, étant un homme d'une grande pénétration, qui avoit beaucoup d'expérience, & dont les manieres étoient extrêmement honnêtes. Il n'y avoit pas longtems qu'il étoit à Jedo, lorsqu'un incendie réduisit les deux tiers de cette ville en cendres, ce qui causa tant de trouble à la Cour du Japon, que l'Ambassadeur fut obligé de s'en retourner *a*). A peine retourné à Batavia, qu'on apprit qu'il y avoit de grands démêlés à Nangazaqui entre les Japonois & les Hollandois, ce qui allarma tellement le Gouverneur & le Conseil, qu'ils chargerent *Wagenaer*, presque malgré lui, d'une seconde Ambassade au Japon, où il n'arriva qu'au commencement de Mars de l'an 1649. Il trouva moyen de s'insinuer auprès de l'Empereur & de son premier Ministre, & il obtint tout ce qu'il pouvoit raisonnablement demander en faveur des Hollandois, en promettant deux choses, qu'ils l'avertiroient des pratiques secrettes des Espagnols des Philippines & des Portugais de Goa contre les interêts de l'Empire, & qu'ils s'abstiendroient de prendre ou d'inquiéter les Bâtimens Chinois auxquels il permettoit de trafiquer au Japon (*b*) (*c*).

Retour de Wagenaer dans sa patrie & fin de l'Ambassade du Japon.

Per-

(*a*) Charlevoix, T. V. p. 397 & suiv. (*b*) *Le Nouveau*, L. XI. Ch. 7.

& en d'autres Ouvrages, & elle a été traduite en diverses Langues, principalement à cause des extraordinaires curiosités que les Ambassadeurs firent dans le cours de leur voyage; dont on ne peut que faire un grand cas dans le tems qu'elles parurent, parce qu'on n'avoit pas alors encore autant de connoissance de cet grand Empire. On trouve à la fin de cette Relation deux choses dignes d'attention. L'une est un compte exact de tous les frais de l'Ambassade, depuis le départ des Ambassadeurs jusqu'à leur retour, qui coûta deux cent mille florins, ou deux cent mille livres sterling, ce que ceux qui chargent quelquefois un vaisseau pour les Indes Orientales, trouveront peut-être fort modique. L'autre chose remarquable, c'est la Lettre de l'Empereur de la Chine au Gouverneur de Batavia, qui est d'un stile beaucoup plus fier que celui même qu'on prend avec les Princes Souverains. Je ne sai pas quel sujet ces Peuples avoient à une si grande différence, à moins que ce ne fût parce que les Hollandois ne leur avoient envoyé des présens qu'ils estimoient au-dessous de ceux qu'ils avoient reçus des autres, ou parce qu'ils ne connoissoient pas encore assez les Hollandois pour leur donner le titre d'Ambassadeurs, qui ne leur paroissoit pas convenir à ceux qui venoient pour trafiquer. Quoi qu'il en soit, cette Lettre fut écrite en Langue Tartare, & il n'y a pas grand mal à cette humeur fier & hautain. Nonobstant cela, ils ne laissent pas d'envoyer un grand Navire à Canton pour y faire le Commerce particulier, mais ce vaisseau n'ayant pas moins souffert que l'Ambassade, le Gouverneur Général de Batavia en fut très-piqué (*c*).

c). Le passage par les instructions données à M. *Wagenaer* à la première Ambassade, qu'il étoit chargé de faire toutes les bienséances imaginables, & de s'accommoder à l'humeur altière & impérieuse de la Cour du Japon pour le gagner, il ne faut pas douter que dans

(*c*) Ambassade des Hollandois à la Chine au Tartare, empereur Empereur de la Chine. Son Voyage des Ambassadeurs de la Compagnie Orientale de 1655.
Recueil des divers Ouvrages voir le Journal [illegible] de

Pendant qu'on étoit occupé de ces négociations dans les Cours les plus reculées de l'Orient, il s'alluma une nouvelle guerre dans l'Isle de *Java*, qui menaça les affaires des Hollandois d'une entiere ruine. Voici en substance ce que nous apprennent leurs Historiens. L'Isle de Java obéissoit autrefois à un seul Monarque, qu'ils appellent tantôt simplement l'Empereur, tantôt Roi de *Japara*, le Gouverneur de *Bantam* s'étant revolté contre lui, prit le titre de Roi, & fut soutenu des Hollandois. C'étoit par la division de ces deux Puissances qu'ils avoient maintenu la leur. Car depuis l'Empereur voulut mettre le siege devant Batavia, le Roi de Bantam prenoit les armes en leur faveur, & quand ils étoient attaqués par le Roi de Bantam, ils avoient recours à l'Empereur de Java (*a*). Mais en l'année 1659, l'Empereur étant occupé chez lui, le Roi de Bantam profita de l'occasion, mit une puissante armée sur pied, & vint attaquer les Hollandois, il s'imagina qu'étant privés du secours de l'Empereur, il ne lui seroit pas difficile de se rendre maître de Batavia, qu'il vint assieger. Mais il se trompa, les Hollandois lui firent voir qu'ils étoient assez puissans pour n'avoir pas besoin d'assistance étrangere, & qu'ils étoient en état de se defendre, ils l'obligerent bientôt à lever le siege avec une perte considerable des siens (*b*). L'Empereur de Java fut encore moins heureux ; car bien qu'il eût hérité de la haine irreconciliable de son Pere contre les Hollandois, ils lui firent sentir leur puissance, & le punirent rigoureusement de son opiniâtreté, mais ils ne purent cependant jamais le subjuguer, ni l'engager par les voyes de la douceur ou de la force à avoir aucun commerce avec eux.

IX. *Conduite des Hollandois envers les Comtes de Java & de Bantam.*

Guerre dans l'Isle de Java & siege de Batavia.

Ces troubles n'empêcherent pas le Général & le Conseil de s'engager dans une guerre étrangere pour soutenir le Roi de Bengale, leur Allié, qui étoit en danger d'être detrôné par son frere. D'abord les Hollandois lui envoyerent des provisions de bouche & de l'artillerie, & lui firent offrir en cas de malheur une retraite à Batavia. Mais voyant qu'une partie de ses Sujets lui demeuroit toujours fidele, ils lui envoyerent des Troupes, & le délivrerent non seulement du peril où il se trouvoit, mais lui aiderent à s'affermir sur le Trône. Pour reconnoître un service si important, il leur permit d'avoir non seulement un Comptoir à *Hugly*, mais d'y construire un Fort, qui a toujours douze pieces de canon, & est environné d'un large & profond fossé. Ce fut ce qui ruina le Commerce des Anglois dans le Bengale, & l'assura tout entier aux Hollandois au moins pour un tems (*c*).

La Compagnie rétablit le Roi de Bengale.

Hon-

(*a*) *La Martiniere*, T. XI. Ch. 8. (*b*) *Idem*, l. c. (*c*) *Ibid.* Ch. 8.

dans ces deux Ambassades il n'ait suivi exactement ces Instructions, ce qui lui procura un fort bonne réception, & lui fit obtenir quelques faveurs. Cela n'a pourtant pas empêché les Japonois de suivre toujours leur Système, & de vouloir de plus en plus les Hollandois, enforte que ces, comme on le croit généralement, ils ont contribué à faire exclure toutes les autres Nations de l'Europe du Japon, ils en ont été aussi presque seuls récompensés autant que leurs ennemis la pouvoient souhaiter (*c*).

(*c*) Charlevoix, Hist. du Japon, T. V. p. 401.

Section IX. Conduite des Hollandois envers les Chinois &c. Guerre de Formose &c.

Elle fait la guerre au Roi de Macaſſar, & le force à faire une paix honteuſe.

Nonobſtant ces heureux ſuccès, ils ne pouvoient oublier leur Ambaſſade à la Chine, ni pardonner aux Jéſuites, auxquels ils attribuoient le peu de fruit de cette Ambaſſade, qui leur avoit coûté, à leur avis, une ſomme immenſe. Pour ſe venger des auteurs de leur diſgrace, ils équiperent une Flotte de plus de trente voiles, qu'ils envoyerent à *Macaſſar*, pour attaquer la ville de ce nom, ſachant qu'il y avoit dans le Port une Flotte Portugaiſe richement chargée, où les Jéſuites étoient fortement intéreſſés (*a*). Le 7 de Juin 1660 les Hollandois attaquerent Macaſſar par mer & par terre, & bien que le Roi Indien défendit ſes aîles de tout ſon pouvoir, les Hollandois remporterent une victoire complette, brulerent trois Vaiſſeaux Portugais, en coulerent deux à fonds, & en prirent un aſſez richement chargé pour les rembourſer des frais de leur Ambaſſade de la Chine. Ce qui y eut de plus glorieux pour eux, c'eſt que l'infortuné Roi de Macaſſar fut obligé d'envoyer une Ambaſſade ſolemnelle à *Batavia*, dont le Chef étoit le Roi de *Pepe*, & de ſe ſoumettre aux conditions que le Gouverneur-General jugea à-propos de lui preſcrire, qui furent aſſez dures, puiſqu'il fut obligé non ſeulement de chaſſer tous les Portugais établis dans l'Iſle, mais de promettre qu'il ne leur permettroit jamais, ni à d'autres Européens, de s'établir dans ſes Etats & d'y faire Commerce. La Forteresſe & le Port de *Jompandam*, avec ſon diſtrict aux environs de trois ou quatre lieues, devoit reſter en propreté à la Compagnie, les Jéſuites devoient être chaſſés, leurs Colléges raſés, leurs Egliſes abattues, & leurs Effets confiſqués au profit de la Compagnie. Le Roi étoit obligé d'envoyer un Ambaſſadeur avec des préſens convenables au Gouverneur General pour obtenir la ratification de ces articles, tout humbles qu'ils étoient (*b*) (*).

Im-

(*a*) *Renville*, P. II. L. III. Ch. 19. (*b*) *Gervaſe*, Deſcrip. Hiſtor. du Monarque. p. 57.

(*) Dans la ſeule Hiſtoire que nous ayons de ce Royaume, les Hollandois font tenus d'avoir commencé & pouſſé cette guerre d'une maniere bien extraordinaire. On rapporte que dès ces temps-là ils avoient établi dans le tems qu'ils faiſoient publiquement Commerce avec les Sujets de ce Monarque, ils firent paſſer dans l'Iſle un grand nombre de leurs gens, qui s'y établirent en différens endroits, & qui, quand ils le crurent aſſez forts, excitèrent une révolte, & s'avancerent avec une nombreuſe armée pour attaquer brufquement le Roi dans ſa Capitale, s'imaginant d'être ſoutenus dans leur entrepriſe par une Flotte de Hollande. Cette Flotte n'étant pas arrivée auſſi tôt qu'ils comptoient, les Troupes du Roi, lorſque ſurpris de la ſorte, agirent avec tant de courage, qu'ils couvrirent le reſte d'être tout à fait défaits. Mais comme la Cour étoit campée ſur le bord de la Riviere, & l'armée du Roi de l'autre, ils remarquerent que à une certaine heure de la nuit les Soldats venoient boire au rafraîchiſſement dont les eaux, & firent périr quantité de Monſtres, par le moyen duquel, juſqu'à l'arrivée du ſecours, & par un des articles du Traité qui fut conclu, ils obtinrent abolition de tout ce qu'ils avoient fait, & l'entière ratification de leurs biens & de leurs effets, qui avoient été confiſqués. Mais comme cet Ouvrage eſt dédié au P. *le Chaiſe* Jéſuite, & Confeſſeur de Louis XIV, il n'eſt pas d'un bon grand autorité, nous avons cru devoir cet avis au Lecteur (1).

(1) Deſcrip. Hiſt. du Royaume de Matapa. p. 40, 41.

Immédiatement après une Ghilde entière, la Compagnie eut le plus grand Section
échec qu'elle ait jamais reçu aux Indes. Les Hollandois [illegible] II.
terre la un Fort bâti par les Espagnols dans l'Isle de Formose, [illegible]
les du côté plus bornés Pays de la Chine, [illegible]
abondant, outre quantité de productions [illegible]
mer. Ils y avoient bâti un Fort quarré, [illegible]
défloit vers la mer, il y avoit deux autres [illegible]
leur, les magasins de quelques autres [illegible]
de marchands qui payoient celui de [illegible]
bres avec quatre demi-bastions. Ces bastions étoient bien munis de canons [illegible]
& pouvoient faire une bonne Garnison. La ville étoit grande & longue, [illegible]
peuples, tant les habitans de presque [illegible]
Indes, payoient à la Compagnie tous les [illegible]
un revenu plus que suffisant pour [illegible]
l'entretien de cette Colonie. On [illegible]
par que la Province produisoit le meilleur [illegible]
monde. Un Commerce très-avantageux [illegible]
avant que la Chine & le Japon [illegible]
vingt-quatre mille livres pesant [illegible]
En 1643 les Chinois remportèrent [illegible]
Hollandois, & leur ôtèrent le Fort [illegible]
nera bientôt tout le reste. Ce [illegible]
nuer les affaires de la Compagnie [illegible]
pour cet établissement que les Hol-

(a) *La Harpe*, L. II. Ch. 13.

(*) Il est très-difficile, ou les hasards où nous sommes exposés de nous tromper, de donner une idée juste de cette île, de l'établissement des Hollandois & de la Relation de la manière dont ils l'ont perdue. Nous devons cependant à l'ordre de la date, parce que c'est un des événemens plus remarquables & les plus importans de la Chine, les Hollandois demeurent à l'occasion des Portugais [illegible] nous de Formose, [illegible] de l'île où ils s'établirent. [illegible] nous parlons de l'île des voiles à [illegible] plus que l'on y voit. [illegible] & de la grande [illegible] de Pays. [illegible] Les Chinois donnent [illegible] de Japon à [illegible] Ce qui [illegible] la position de cette [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] que ce nombre de petites [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Hollandois & le Gouverneur ordinaire, enfuite qu'ils ne prirent aucun ſoin des fortifications de la place, & des munitions, pour ne ſonger qu'à faire bruler leur Comptoir (a) (*).

Dans le temps de la conquête des Tartares il y avoit à *Tayouan* un Tailleur nommé *Canchalang*, que les Hollandois & les autres Européens ont appellé *Iquan*. Cet homme avoit un genie ſupérieur, un courage à toute épreuve, il étoit hardi & entreprenant. La haine implacable qu'il avoit pour les Tartares l'engagea à rallumer quelques Chinois, & avec deux ou trois petits Vaiſſeaux il fit le Pirate. Sa premiere démarche fut de faire ſoumettre à l'Empereur Tartare le Monarque récent appellé quelque fois *Coxinga*, offrit de lui faire Roi de Canton & de Fokien, deux des plus belles Provinces de l'Empire, & sous prétexte de la ſeconder lui-même, il voltigea à *Amoi*, où il arriva & s'empara d'*Emoui*, ou il fut reçu en triomphe (b). Son fils Caiſsa ou Caiſsegua, qui avoit été auſſi Tailleur au ſervice de M. *Putman*, Gouverneur du Fort de Zélande, prit le commandement de la flotte de ſon pere, quand il fut arrêté. Il demanda du ſecours aux Hollandois, leur faiſant de grandes promeſſes s'il avoit le bonheur de rentrer contre les Tartares. La nature qui avoit fait Tyrans, dit-il, ſes ennemis, les avoit armés ſes forces contre lui-même, d'autant plus qu'il avoit des intelligences ſecrettes dans la ville des Hollandois, & qu'il ſavoit que leurs affaires étoient en mauvais état (c). L'aſſemblée fut de la même opinion, on équipa pluſieurs petites Frégates, mais on n'y avoit bien peu bons Vaiſſeaux de guerre, on entra à quarante pieces de canon. La nouvelle d'un armement ſi formidable engagea le Gouverneur Hollandois *Frederic Coyet*, fils d'un Tailleur de Cornelis Aenyer, à en donner ſon empereur avis à Batavia, en demandant du ſecours il dépêcha auſſi au Japon pour en faire venir quelques Vaiſſeaux Hollandois. Mais toutes ces diligences ne ſer-

Retour de Coxinga à Emoui. Il fait la conquête de Formoſe. Il en chaſſe les Hollandois.

(a) *La Nouvelle*, ubi ſup. (b) *Idem ibid.* (c) Voyages de la Compagnie, T. X. p. 814, 815.

(*) Dans le traité de la confirmation & du renouvellement *Marcus Pardaye* fait Gouverneur de Formoſe par Siloüen les Chinois de l'Iſle-verte ont avec leurs compatriotes armés contre les Tartares & fachés que leur nation fermât changer les premiers établiſſemens en nouveaux dreſſés vous à trente mille hommes pour y arrêter & couper la communication, ils en eurent raiſon à leur honneur ſoulevés ou qui entretenoient de ſecrettes intelligences, ou à la dernière rigueur enfermés qu'ils étoient un grand nombre des rebelles en passerent à la pointe pluſieurs des autres dans les montagnes les plus ſauvages. Cette rigueur rendit tous les Chinois ennemis mortels de la Compagnie. Il fut repréſenté par un Habitant qui gouvernoit à Ly, le grand danger qu'il y avoit de les conduire avec plus de douceur & de modération. Cet habitant en même homme étoit nécessaire à Batavia pour remplir une place dans le Conſeil des Indes, le marquis de Tamara par intrigues fera ſuccéder à Pardaye appellé à Batavia un traitant de pelleteries ainſi qu'il avoit des forces ſuffiſantes pour ſoumettre par quelque endroit qu'il fut, & pour diſperſer toutes les compagnies qu'il pourroit former. Par ces diſcours il trompa le Gouverneur & le Conſeil, les empêcha d'envoyer à la conſervation de Formoſe, qui manquoit d'munitions de guerre & de bouche, les ſecours néceſſaires pour l'entretien des fortifications, des magaſins & de la Garniſon (1).

(1) *La Nouvelle*, L. III. Ch. 19. Mémoire anglois dans Voy. de la Comp. T. X. p. 816.

Sommaire III. Conduite des Hollandois envers les Chinois & l'Empereur de la Chine.

[illegible] Commandement de [illegible] Campo [illegible] Batte [illegible] le Commandement de [illegible] Jacques Specx, qui partit devant [illegible] pour aller au devant de Martin [illegible] (a).

La Compagnie d'Hollande envoya de fort bonne heure des [illegible] pour tâcher d'empêcher le démembrement. Ils députerent à Goa [illegible] malheureusement pendant quelque tems, mais il [illegible] jusqu'à [illegible] hommes, qui [illegible] toutes les [illegible] & craignant [illegible] [illegible] de la Chine [illegible] & [illegible] la Province [illegible] de Canton. Etant reçus [illegible] [illegible] se traita [illegible] les Chinois, [illegible] de [illegible] & [illegible] de la même manière que [illegible] avoient été [illegible] [illegible] avoient été de la confédération, ce [illegible] avec la plus horrible cruauté, & les moyens les plus honteux qu'on puisse imaginer pour parvenir [illegible]

(a) Recueil d'Amst. T. I. p. 670. 671.

(*) Comme l'attaque [illegible] [illegible] [illegible]

Il fait couper la tête à la mère. *Coromo* fit attaquer ensuite en même temps tous les Forts qui obéissoient aux Hollandois, et qui les mit dans l'impuissance de se secourir les uns les autres, obligea ceux qui ne furent point emportés, non-seulement à vivre tous de leur propre, mais le Commandant fut réduit de se renfermer dans le Fort de *Zelande* (a). Le Conquérant, considérant la force de la place, et craignant d'en entreprendre le siége, jetta les yeux sur M. *Antoine Hambroek* le plus savant des Ministres Hollandois, et l'envoya avec un autre Ministre, deux ou trois Maîtres d'école, et quelques autres, qui avoient l'ordre les premiers, pour l'obliger le Commandant de la retraite, et l'assurer qu'en cas de résistance il ne trouveroit ni abri, ni la moindre, ni aucun des Hollandois, qu'ainsi seul il seroit perfidie, et seroit tout passer au fil de l'épée. Le Commandant Hollandois, qu'en cas que fut les événemens toutes les promesses par la monnoie, n'en avoit point de considération qui pût empêcher de faire son devoir. Coromo fut cette réponse, fit mourir tous les prisonniers, hommes, femmes et enfans (b).

Il fit enfuite débarquer la plupart de ses Troupes sur trois Jonques ou petits Vaisseaux légers pour la part du Port, où il dressa deux batteries chacune de douze pieces de canon contre la Forteresse. Sur ces entrefaites, on vit arriver de *Batavia* neuf Vaisseaux de guerre, commandés par *Jaques Corne* qui fit aussitôt les dispositions nécessaires pour secourir la place. Il fit débarquer toutes les Troupes qu'il avoit à bord, et avant été joints par une partie de la Garnison du Fort de *Zelande*, elles attaquerent si vivement Coromo, qu'il fut contraint d'abandonner une redoute pour se loger du canon. Les Chinois qui étoient bons soldats, se défendirent en bons soldats et regagnerent les Hollandois avec tant de vivacité et de vigueur, qu'ils les forcerent contraints de se retirer, après avoir laissé quatre-vingts hommes sur la place. Le Commandant crut devoir aussi à ces Vaisseaux de guerre un passage dans le Port, mais comme les Jonques ne purent pas d'une seule fois tout le peu de rafraîchissemens que les Vaisseaux avoient eu besoin, les Hollandois y en perdirent deux, et celui de leur matelot, que l'on y perdit plus de trente-six quatre-vingts hommes, qui combattoient entre les mains des Chinois, ou succomberent par un coup perdu, ayant dans la bouche une poudre Corne, qu'ayant pu la pouvoir éteindre, alloient dans l'abîme au Japon, de rendre leur vie entre les mains de Batavia avec les hommes et les enfans, qui étoient dans le Port au nombre de deux-cents (d).

Sur ces entrefaites que Corne remporta de triste cas de *Formose*, on prit la résolution d'envoyer une Ambassade à l'Empereur Tartare de la Chine, pour lui représenter que les Hollandois étoient en danger de perdre l'entrepôt, puisqu'ils avoient refusé d'approuver la rébellion des Chinois. On ne comptoit pas moins sûrement sur le secours de cette Ambassade, qu'on ne fit couper aussi cinq Vaisseaux de guerre pour aller promptement au secours

(a) *Le Nouvelle*, L. XI. Ch. 13.
(b) *Idem ibid.*
(c) *Le Nouvelle*, *ibid.* Ch.
(d) *Journaux*, L. 2.

cours des assiégés. Cependant le Gouverneur *Coyet* se défendit si bravement, que *Sauja*, oncle de *Coxenga*, résolut de lever le siége, & de se retirer avec une partie de ses Vaisseaux, à l'insu de son neveu. *Coxenga* en eut le vent, & sans avoir égard au sang, il fit arrêter le vieillard, & le fit mettre aux fers. Il fit ensuite serrer la place de plus près, nonobstant la mortalité & la famine qui étoient dans son camp, que le Gouverneur fut obligé de capituler, lorsque le secours qu'il attendoit fut en vue (*a*). Il s'embarqua avec le peu de monde qui lui restoit sur les cinq Vaisseaux, & revint à Batavia, où au lieu des remercîmens auxquels il avoit droit de s'attendre de la part du General & du Conseil, il fut mis en prison & y demeura longtems, sous prétexte qu'il avoit rendu la place trop promptement, à la vue du renfort qui lui venoit. Ce malheur, tout grand qu'il étoit, donna lieu à une correspondance avec l'Empereur de la Chine, qui consentit à se liguer avec les Hollandois pour prévenir l'aggrandissement de *Coxenga*, l'empêcher de faire des courses, & de troubler le Commerce entre la Chine & le Japon, ce qui étoit d'une grande conséquence pour ses Sujets, & n'intéressoit pas moins les Hollandois, qui voyoient la face de leurs affaires bien changée par la perte de cet important Etablissement. Au lieu d'être les maîtres de troubler le Commerce des Portugais, des Espagnols & des Chinois, ils ne purent plus envoyer leurs Vaisseaux annuellement au Japon, qu'avec beaucoup de difficulté & de grands risques (*b*). Il faut à-présent dire un mot de l'état des affaires en Europe, pour faire voir jusqu'où elles influerent sur celles des Indes, & ce qui porta la Compagnie à pousser ses conquêtes sur la Côte de Coromandel & sur celle de Malabar au point où elles sont encore, & d'achever par-là de ruiner entierement les Portugais.

Section IX. *Conduite des Hollandois envers les Chinois &c. Guerre de Formose &c.*

SECTION X.

Section X. *Ruine des Portugais &c. Guerre de Macassar &c.*

Politique par laquelle les Hollandois *ont entierement ruiné la puissance des* Portugais. *Leurs conquêtes & la nature de leurs liaisons avec les* Tartares *de la* Chine. *Guerre de* Macassar, *& ruine totale du Roi de cette Isle & de ses Sujets, qui s'efforcent inutilement de secouer le joug des* Hollandois.

La Compagnie s'empare de la Côte de Malabar.

QUELQUE tems après le rétablissement de *Charles* II sur le Trône d'Angleterre, on entama une négociation entre la Couronne de Portugal & les Etats-Généraux, sous la médiation de ce Prince, parceque la guerre étoit également onéreuse aux deux Nations, car outre la perte du Brésil, les Armateurs Portugais troubloient extrêmement le Commerce des Hollandois. La négociation ne laissa pas de traîner en longueur; la Compagnie en profita aux Indes, où, comme si elle eût été Souveraine dans l'étendue des Pays compris dans son Octroi, elle poussa la guerre avec plus de vigueur que jamais. En 1663, les Hollandois attaquerent *Coulan* sur la Côte de

(*a*) *La Neuville & Renaut* l. c.

(*b*) *Dapper*, wreede Gemoedsbly van Sina. fol. 31.

Sommaire X. Revolte des Portugais de Ceylan contre leur Gouverneur.

de Manaar, & [illegible] à Colombo, dont ils ſe rendirent maîtres après [illegible] Ils avoient deſſein de demeurer en cette Ville, & de n'en ſortir que bien long-tems. Mais ſon Gouverneur, qui ne vouloit pas les y laiſſer, & qui craignoit leur révolte, les obligea de ſe retirer à Cochin. Ils allerent enſuite ſe poſter à Mont-d'or-Caché, qui étoit un poſte plus fort, d'une plus grande conſéquence, étant le centre d'un Royaume, & où il ſe faiſoit un Commerce conſidérable. Le Gouverneur y trouva plus de reſiſtance qu'il ne croyoit, & pendant le long ſiege qui dura quelque tems, il perdit beaucoup de monde, mais comme il y valoit autrement à cette guerre, il ne manqua pas d'emporter cette place, que les Portugais furent obligés d'abandonner. Ils ſe retirerent [illegible] dans, où ils furent combattus avec [illegible] d'obſtiner une conquête ſi importante, & en même tems ſi néceſſaire pour la ſeureté de leur Garniſon, & faire bonne garde pour n'être [illegible]

Ils ſe rendent maîtres de pluſieurs places ſur les Portugais.

Il arriva au Gouverneur d'Amſterdam, qui lui avoit ordonné de ne rien épargner pour profiter de ſa bonne fortune, de lui entreprendre un [illegible] Vaillant & le Troupes. Son Coeur, encouragé [illegible] ſion, le marcha ſes Troupes vers [illegible], Capitale d'un petit Roi, qui [illegible] les Portugais. Ce Prince ne négligea pas la propoſition de ſe mettre avec [illegible] ſous la Protection de ſes Maîtres, de [illegible] d'être tributaire [illegible] Hollandois, & de leur fournir [illegible] qu'ils auroient beſoin à la Conquête de Ceylan, on arrêta d'abord la propoſition, & la guerre fut terminée de cette [illegible] La Ville de Trinquemalé, Caſtel & Cabecaut ſe rendirent ſans coup [illegible] D'Arſac, qui dans ce pays d'un an toute la Côte de Malabar, & la [illegible] de pluſieurs [illegible] tombèrent entre les mains des Hollandois, avec toute la Contrée dont les Portugais avoient joui ſans interruption [illegible] premiers temps de leur Établiſſement aux Indes. La Compagnie fit auſſi alliance avec le Samorin de Calicut, le Roi de Cochin, & [illegible] (a)

Ambaſſade vers le Roi de Siam.

Quand [illegible] Empire, la Compagnie, pour faire connoître à ce Monarque la [illegible] de ſa puiſſance, lui envoya un Ambaſſadeur ſolemnel pour le complimenter ſur ſon avénement à la Couronne. Comme les Ambaſſadeurs étoient chargés de riches préſens, qu'ils n'avoient que des choſes rares à [illegible], & qu'ils étoient de grands reſpects au Mogol, qui avoit fait [illegible] au Trône par [illegible] pour conformer aux Loix divines & humaines, il fut très-ſatisfait d'eux, leur accorda ce qu'ils demandoient, & affermit la Compagnie dans ſa faveur & ſa protection (b) Le Roi de Siam, qui avoit de grandes obligations à la Compagnie, avoit [illegible] pour lui avant d'avoir des forces de mer conſidérables, de [illegible] Compagnie que le avoit à Siam, fut aſſez [illegible] Ce Prince allarmé de cette retraite, ſachant bien ce qui l'avoit obligée de [illegible] reſſentiment des Hollandois, qui étoient eux-mêmes fort puiſſans, & avoient beaucoup de crédit ſur les mers, envoya un Ambaſſadeur à Batavia, qui

(a) *La Martiniere*, T. XII. Ch. 4. Tome III. PP et Oſbeck 1764.
(b) Rapport des Directeurs de la Comp.ie (c) *La Martiniere*, l.c.

I

y fut reçu avec beaucoup de distinction, & avoit promis au nom de son Maître, qu'on ne leur donneroit plus de sujets de plaintes, leurs Comptoirs furent rétablis dans l'Isle d'Ainan (a). C'étoit par cette politique, & cette douceur de servitude envers leurs propres gens, quand par insolence ou par avarice ils ne les outrageoient pas, & par des présens, que les Hollandois leur firent un grand nom, & engagerent plusieurs Mandarins à envoyer leurs enfans à Batavia pour y être élevés. Ils y eurent quelques contestations au sujet de la Cochinchine, & l'on prétend qu'ils ne purent leur inspirer les plus hautes idées de la puissance navale des Hollandois, & les faire craindre à ces peuples, qu'après leur avoir fait voir qu'ils étoient en état de maintenir la supériorité qu'ils avoient acquise (b) (*).

XI. Retour des Portugais à la Chine. Guerre à Macao.

Tous ces différens & autres affaires également importantes n'empêchoient pas le Gouverneur Général & le Conseil de Batavia de porter sérieusement leur attention à l'affaire de Formose, & ils résolurent de prier l'Empereur Tartare de la Chine, leur ami, de faire faire par ses vaisseaux la conquête de cette île. Il y avoit autant peut-être de raison d'espérer que ce Prince auroit assez de bonne foi, que Coxinga, non content de son asyle & de ses premières conquêtes, n'étoit empressé de plaindre les entrailles de la Chine, & n'y formât de nouveaux établissemens. Sur les assurances que donna M. Van Ambassadeur de la Compagnie auprès de l'Empereur, on équipa une flotte de dix-sept Vaisseaux, sous le commandement de *Lucas de Koek*, chargé de la joindre aux Tartares, & d'agir avec toute la vigueur possible contre Coxinga (c). A son arrivée sur les

Arrivée de la flotte de Batavia à la Chine. Elle est jointe par celle des Tartares contre Coxinga.

(a) *Du Halde*, Annal. T. I. p. 701, 703. (c) *Du Halde*, l. c. p. 703.
(b) *La Martinière*, L. XII. Ch. 4.

(*) On a cru lire de bonnes raisons, que les Hollandois ont pris cette partie de leur politique, que l'on remarque dans ce texte, des Portugais, qui primoient dans le temps de leur grandeur à la même chose à Goa, mais à ce moment d'autres & de toutes. Les Portugais avoient commencé d'établir leur puissance dans l'Inde à force de magnificence, de vaste libéralité & de hauteur. Ils avoient pris de bonne heure à leur égard & donné aux noms Portugais, comme par excellence. A mesure que ces noms diminuoient, ils diminuoient de considération & de crédit. Ils ont fini par être méprisés, & ils ne méritoient que trop ce mépris. Les Hollandois ont suivi une conduite & quand ils se trouvent en possession de tous les établissemens dont ils avoient chassé les Portugais, ils ont été plus modérés que ces derniers ne l'avoient été. Les [illegible] ont été traités avec [illegible] & dans les occasions où ils ont eu besoin de leur secours, ils ont été [illegible]. Dans ce principe de modération & de bonté, ils ont cru devoir commencer avec [illegible] qui sont chargés du soin de leur [illegible]. On les [illegible] à [illegible] différens à tous les particuliers, & ceux-ci jugent si bien de leurs intérêts, qu'ils ne [illegible] des mêmes [illegible] de Portugais, qui, [illegible] n'avoient d'autre but que leur [illegible] par [illegible]. A qui donc s'en [illegible] à celui de la Compagnie. On [illegible] qu'elle [illegible] quelquefois, [illegible] & la [illegible] de leurs sujets les uns contre les autres; mais que tant qu'ils [illegible] à [illegible] à [illegible] Hollandois, [illegible] [illegible] user de toutes leurs forces. Ce n'est pas [illegible] une [illegible] impression sur leur esprit, & comme la Compagnie est [illegible] à [illegible] [illegible], [illegible] que [illegible] & dans ce cas [illegible] dans [illegible] des Princes [illegible]. Par cette [illegible] on [illegible] qu'on pourroit aussi [illegible] pas [illegible], [illegible] le caractère de ces Princes, [illegible] que dans [illegible] [illegible] [illegible]

Retour à flotte des Portugais & Chinois de la mer de Nankin &c.

les Côtes de la Chine, il trouva ce Comparant en poſſeſſion de l'Iſle de Quemoy, d'où les Tartares n'avoient pu avec toutes leurs forces le chaſſer. Le Général Hollandois, voyant que la principale Forteresſe de l'Iſle étoit ſur le bord de la mer, voulut tenter de l'emporter d'aſſaut, eſpérant par cette prompte & hardie entrepriſe, & par la réputation de ſes armes parmi les Tartares. Mais il éprouva bientôt que les Soldats de Coxenga ne reſſemblent point aux Chinois, car ils le repouſſerent vigoureuſement, qu'il fut obligé de renoncer à ſon entrepriſe. Il prit alors la réſolution d'attaquer la Flotte de Coxenga, tandis que le Général Tartare combattroit les ennemis à terre, à qui il étoit aſſuré de la victoire. (a)

Le Tartare ne veut point tirer avantage de la flotte Hollandoiſe.

L'armée navale de Coxenga étoit compoſée de quatre-vingt grandes Jonques, & de vingt autres petites, toutes bien montées de Troupes, & munies de canons de fonte. Le combat fut opiniâtre & ſanglant, & Coxenga y fit voir les deux ames d'un Capitaine, d'un Soldat & d'un Matelot. Mais les gros Vaiſſeaux des Hollandois maltraiterent tellement les Jonques, qu'après une action qui dura pluſieurs heures il fut obligé de faire retraite, ce qu'il fit en bon ordre. Le Général Tartare s'étoit contenté de mettre l'armée en bataille ſur le rivage, & d'être ſpectateur tranquille du combat. Après l'action *Boxis* lui fit demander pourquoi il n'avoit pas attaqué l'ennemi, & quel étoit ſon deſſein? Le Tartare répondit qu'il n'avoit pu engager ſes ſoldats à aller au combat, mais que ſi *Boxis* vouloit attaquer l'ennemi une ſeconde fois, il ſeroit mieux ſon ſecours (b).

Coxenga remporte dans une ſeconde action, & fait mourir ſon fils.

Le Général Hollandois le prit au mot, attaqua Coxenga une ſeconde fois, & le défit entierement, mais le Général Tartare demeura les bras croiſés comme la premiere fois. Cette victoire fut beaucoup plus importante que la premiere, car elle coûta à Coxenga non ſeulement toutes ſes nouvelles conquêtes, mais auſſi la vie. Les Tartares profiterent de l'occaſion de raſer toutes les places qu'il avoit bâties, à meſure que les gens les abandonnoient, & les Hollandois ne négligerent pas de piller des richeſſes qu'ils n'avoient pas emporter. Enfuite ils ſe rendirent maîtres de l'Iſle d'Amoy, & l'on regarda dès-lors la conquête de Formoſe comme infaillible, mais quand ils s'y préſenterent, ils trouverent bien à décompter. Le vieux *Sanpi*, qui avoit été remis en liberté, ramaſſa les débris de la Flotte & de l'Armée de ſon fils, & fit ſi bien qu'il y avoit plus de force qu'il en venoit à bout, & en l'employant à propos c'eſt fort heureux. Comme ce vieux Chinois étoit cependant un homme prudent & expérimenté, il n'eut pas envie de rifquer tout d'un coup, il jugea à propos de faire la paix avec les Tartares, & d'accorder aux Hollandois la liberté du Commerce, ſe flattant de contenter par ce moyen les uns & les autres (c).

Nouvelle révolte.

Le fils de Coxenga, qui en Chinois s'appelle *Tekong kong ma*, ayant découvert ſon deſſein, le fit enfermer. Il ſe fit élire Général de l'Armée Chinoiſe, & fit jetter *Sanpi* dans un cachot, où le déſeſpoir le porta à ſe poignarder lui-même. Ce jeune Général hérita du courage & des talens de ſon

(a) *Dapper*, ancien Gouverneur de Batavia, liv. 3. pag. 88.

(b) *Dapper*, ubi ſup. pag. 89.

(c) *La Martinie*, t. 2.

son père, & ménagea ses affaires avec tant de conduite, que le Général Hollandois le crut obligé de retourner à Batavia, sans avoir pu exécuter la commission dont il étoit chargé. Aussi ne fut-il pas trop bien reçu (a).

Tsiang Jong mit sa fermeté à toute épreuve, & laissa Hoa de Formose à son fils Tsiang Ke Sam, qui étoit mineur. Ses Tuteurs gouvernèrent affez mal, jusqu'à ce qu'il fût en âge. Alors, entraîné à cruel & débauché, il ne vit que les Tartares, auxquels son père avoit ouvert le Roi de Fokien. Son principal Amat, dont il avoit pris le nom, fut en remettant ses Etats aux Tartares, comblé de biens, & mourut à Pekin, où il avoit été envoyé malgré lui de Formose à Pekin, où il arriva l'an 1683, où lui donna une petite pension, du reste il fut traité honorablement. C'est ainsi que l'Isle de Formose, où se retira cette partie qui avoit appartenu aux Hollandois, fut réunie à l'Empire de la Chine, auquel elle est demeurée soumise depuis. L'Empereur y entretient un Corps de douze mille hommes de Troupes réglées, outre un chang. les Officiers & les Soldats tous les trois ans, & quelquefois plus souvent, pour prévenir toute révolte (b) (*).

(a) Navarr. t. 2. p. 304. (b) Du Halde, T. 4. p. 130. 480.

(*) Ce fut le dernier Gouvernement que posséderent les Chinois, & les Tartares subrogerent [illegible] de l'Empire sur la réduction de cette Isle. On n'approuvera [illegible] que l'appréhension que les Hollandois se faisoient revivre leurs prétentions sur [illegible] Batavia, est une des causes du grand soin [illegible] de la conservation de la paix [illegible] de l'Isle [illegible] [illegible] [illegible]

Sommaire de la Guerre des Portugais contre les Hollandois dans le Brésil.

La premiere guerre entre l'Angleterre & la Hollande, après le rétablissement de Charles II. ne changea rien aux affaires des Hollandois dans les Indes, parce qu'il fut aisé de la terminer. Nous passons donc à la guerre contre le Roi de Maroc, qui dura plus vingt ans, & en même tems des plus importantes, où les Hollandois se trouverent engagés depuis leur établissement aux Indes. Cet Empire, qui comprend la plus grande partie de l'Afrique Occidentale, étoit alors habité par un Peuple vaillant & nombreux, dont les Rois ne s'étoient jamais soumis aux Portugais, avec qui par conséquent ils avoient toujours été en guerre. Les Hollandois, en devenant ennemis des Portugais, devinrent aussi ceux du Roi de Maroc, à cause du Commerce qu'ils entretenoient avec les Maures, & de la protection qu'ils accordoient aux Portugais qui s'étoient réfugiés dans leurs Etats. Les Hollandois ne tirent pourtant rien de bon ni de l'une ni de l'autre de ces nations dans leurs Marchés, au contraire, suivant leurs Historiens, ils se plaignoient des brigands que du Roi de Maroc, dont les Sujets avoient maltraité quelques Hollandois qui étoient venus dans ses Etats, & avoient pillé un Vaisseau qu'ils avoient échoué sur leurs côtes. Cependant, après que [illegible] Roi s'étoit engagé par un Traité de donner sa protection à la Compagnie sur ce qui s'étoit passé, & de faire payer ce qui lui étoit dû. Comme les Hollandois se défioient du Roi, l'Amiral Corneille Speelman, en arrivant à la rade de la Côte de Coromandel, par [illegible] Batavia avec [illegible] Vaisseaux, de plusieurs petites Barques, montées de huit cents hommes, pour faire exécuter les conventions, & il arriva devant Macaffar le 19 de Décembre 1656 (a).

Raisons de la Guerre entre le Roi de Macaffar & les Hollandois.

Les deux Parties ont recours aux armes.

Le jour des Rois suivant il fut donné Audience aux Députés que le Roi lui envoya avec huit cinquante fils Largesse d'or, qu'il avoit promis pour le malheur des Hollandois & huit quatre-vingt-cinq Rixdales pour se payer de ses dépenses. Mais en même tems les Députés déclarerent que le Roi ne pouvoit pas [illegible] les conditions qu'on attendoit de lui, parce que [illegible] à la dispute [illegible] Amiral, parce qu'on avoit commencé la guerre, [illegible] avoit reçu ce refus, & qu'on avoit appris que ce Prince avoit envoyé [illegible] Flotte [illegible], l'Isle de Java. [illegible] Paris, [illegible] de cinquante [illegible], & [illegible] Vaisseaux de guerre dans ses Ports. Le Roi [illegible] Amiral [illegible] Flotte [illegible] pour l'Isle de Banda, qui étoit [illegible] par la Flotte de [illegible] Roi de Macaffar. [illegible] premiers jours [illegible] 1657, il entra avec ses Chaloupes & [illegible] dans le Port de Banda, que le Général du Roi de Macaffar [illegible] de huit mille hommes. Les Hollandois [illegible] leurs retranchemens, mirent le feu à leurs magasins, & [illegible] de lever le siege. Cet accident fut suivi d'une si grande [illegible], que les Généraux de Macaffar furent obli-

(a) *Le Nord*, t. XII. C. 19.

obligés de ſe rendre à diſcrétion (a). On enleva tout le marbre, & on envoya cinq mille-cinq-cents des priſonniers pour ramer aux Galères de cette Nation. On en garda environ quatre-cents pour eſclaves, & cinq mille Rouges ou Soldats naturaires de différentes Nations ſe rendirent au Roi de *Pauxee*, Prince allié des Hollandois, qui s'étoit joint à Speelman. On ſe reſtitua au Roi de Bonne toute cette barque, & généralement tout ce qui put ſe retrouver de ce que les Macaſſars en avoient pris. On incorpora ces plus belles Jonques à la Flotte Hollandoiſe, ſur laquelle on chargea les armes & les munitions des vaincus, avec environ quatre-vingt-quatre drapeaux, on retint les principaux Officiers priſonniers de guerre, & l'Amiral retourna en triomphe à Batavia, où il fut reçu avec de grands éloges, qu'il méritoit certainement (b).

Mais les Hollandois ſe défioient toujours du Roi de Macaſſar, avec lequel ils venoient de faire la paix, ſans doute par la connoiſſance qu'ils avoient de ſon génie & de la politique. On vit bientôt qu'il n'avoit fait la paix que pour gagner du tems, & recommencer avec les François voiſins, à qui il avoit mis dans le fond du cœur un extrême deſir de faire compagnie, c'eſt-à-dire une étroite alliance enſemble, & de tourner toutes leurs forces contre l'ennemi commun. Ils s'attachoient à leur faire comprendre, que l'on pouvoit examiner & ajuſter les intérêts particuliers de chacun, quand on ſeroit délivrés des appréhenſions que les allarmoient avec tant de raiſon, au lieu que ſi on vouloit prendre ces mêmes intérêts en traitant ſéparément avec la Compagnie, on ſeroit faire comme la bonne femme qui tenoit ſon chat pour pouvoir avoir ſa part, tandis qu'il n'y avoit de ſaut que le tenant hors d'état de repréſenter encore, que comme ils combattoient pour la liberté du Commerce, à quoi toutes les autres Nations de l'Europe étoient auſſi intéreſſées qu'eux, on pouvoit au moins eſpérer des ſecours d'une main, & avoir tout peut-être des Eſclaves par l'autre. Il faut en remarquer, que quoique toute cela y eût à courir par la guerre, & ne pouvant être de près conſidéré que ſe trouve par le ſuivant Traité, que la paix entre les deux Nations, la Compagnie ne manqua pas d'en profiter pour faire la paix auſſi, & pour les ſubjuguer auſſi les uns après les autres, au lieu que toute la mort n'auroit pu mourir d'pour la liberté. Ces raiſons firent leur effet ſur la plupart de ſes voiſins, ils ſentirent bien qu'il y avoit un fond de vrai dans la repréſentation du Roi de Macaſſar, ils ſongerent aux moyens de vivre très volontiers avec lui, mais firent connoître qu'ils étoient pour l'heure chacun leur contingent, de ſorte que le Roi de Macaſſar, qui étoit le Chef de la Ligue, fut beaucoup plus ſurpris que nous, d'autant plus, qu'il étoit évident que nous ne pouvions le contraindre de ſon déſeſpoir, & qu'il falloit abſolument le mettre, avant de pouvoir le porter à la ſoumiſſion (d).

Pour

Traité de paix entre les Portugais & les Macaſſars.

Le Roi de Macaſſar recommence encore à former la ligue.

(a) Relation de la guerre de la Compagnie &c. contre le Roi de Macaſſar, p. 240.
(b) *Basnage*, Annal. T. II. p. 91.
(c) Remarks on the Life and Progreſs of the Dutch Eaſt-India Company, p. 13.
(d) *Le Roulx*, l. c.

Chapitre II. Guerre des Portugais & des Hollandois contre le Roi de Macaſſar &c.

Pendant qu'on faiſoit ces préparatifs, les Hollandois, informés de tout, ne demeuroient pas oiſifs. Ils équiperent une puiſſante Escadre, ſur laquelle ils embarquerent un grand nombre de Troupes réglées, ils prirent en même tems les Princes Indiens leurs Alliés à l'armer autant de Batimens & de Troupes qu'ils pourroient, & ſoit reſpect pour les Traités, ſoit crainte pour la Compagnie, ſoit pour ſatisfaire leurs reſſentimens particuliers, ils n'y manquerent point, bien que cela ſe contrariât à leur interêt naturel, pour lequel le Roi de Macaſſar & ſes Alliés combattoient autant que pour le leur propre. (a) Quoi qu'il en ſoit, ſuivant les ordres qu'ils avoient reçus, ils s'mirent avec toute la diligence poſſible, & ſe trouverent au rendez-vous qu'on leur avoit marqué. L'Amiral *Speelman* partit donc d'Amboine le 8 de Juin avec ſoixante Vaiſſeaux & quatorze Chaloupes, accompagné des Ecores de Palnera & du Roi de Ternate. Etant arrivé le matin du 19 de Juillet ſur la côte, il trouva le canal fermé du Port de Macaſſar, mais il l'eut bientôt forcé, car le Roi avoit fait conſtruire un Fort pour la défenſe de la place, & les Hollandois après l'avoir canonné pendant vingt quatre heures, furent obligés de ſe retirer. Quelques jours après une partie de ſa Flotte, que la tempête avoit ſéparée de l'Amiral, le rejoignit, & le onzieme d'Août il alla faire deſcente avec toutes ſes forces dans un lieu nommé *Cajſou*. Son armée étoit compoſée d'environ ſix cens Hollandois, trois cens Indiens diſciplinés à la mode de la Compagnie, trois mille Hommes de Ternate & de Bouton, ſept mille Bugis, huit cens Matelots, outre deux Compagnies des Capitaines *Joncker* & *Spyker*. Mais celle des ennemis étoit beaucoup plus forte, y ayant au moins vingt-mille hommes, conduits par divers Rois ou petits Princes, que le Roi de Macaſſar avoit attirés à ſon parti. *Speelman* ſe reſerva pour la Garde de la Flotte, détacha cent hommes pour attaquer pendant la nuit le Château de Cajſou. Le Roi de Palnera, qui fut chargé de cette entrepriſe, l'exécuta ſi heureuſement, qu'à trois heures du matin il étoit maître de la place, & en ayant donné avis, l'Amiral lui envoya les ſecours néceſſaires pour conſerver cette conquête. (b)

Ce qui a donné lieu à la derniere guerre, qui n'a été terminée par la ſoumiſſion entiere de ſes Etats.

C'étoit là un fâcheux coup pour les ennemis, qui, comme l'Amiral l'avoit prévu, s'avancerent pour reprendre le Château, mais bien loin de réuſſir ils furent obligés de renoncer à leur entrepriſe, après avoir perdu beaucoup de monde dans trois aſſauts. D'ailleurs les bandes de la garniſon que l'on jetta du Château dans leur camp, les mirent en déſordre, & une ſortie vigoureuſe de deux endroits, faite par les gens de l'Amiral & par ceux du Château, acheva de les mettre en déroute, & les obligea d'abandonner tous les poſtes qu'ils occupoient. Le Général *Speelman* fit rembarquer ſes Troupes, & alla faire deſcente dans un autre endroit de l'Iſle, où il ruina quantité de villages. Comme la guerre cauſoit de grandes pertes aux deux partis, on entama une négociation pour établir la Paix, qui fut enfin heureuſement conclue.

(a) Relation de la Guerre &c. p. 136. (b) *Le Nouvelle*, ubi ſup.

Lett. il fit la guerre à leur exemple, aux marchands cependant qu'il put obtenir, qui ne furent pas des plus avantageux, ne pouvant se faire avant le mois de Novembre. Le Roi de Macaſſar les Regens de l'Isle, & les Principaux s'en offrirent une nombreuse & honorable Ambaſſade au Gouverneur Général Van Manſvelder, pour faire leurs Soumiſſions à la Compagnie.

Retour des Portugais & Conquête de Macaſſar &c.

I. Armée & la Flotte Hollandoiſe retirées à Macaſſar & la Saiſon des pluies qui furvint, y cauſa une ſi grande mortalité, que les Indiens conçurent l'eſpoir de remporter quelque avantage, ils violerent le Traité & attaquerent pluſieurs fois avec deux Capitaines. La guerre s'allume, & continua plus de trois ans par terre & par mer durant deux ans, mais l'Amiral Speelman remporta de grands avantages, & les Macaſſars ſouffrirent tellement des malheurs qui de tous côtés arrivoient, qu'ils firent connoître, pour obtenir la paix, d'envoyer une nouvelle Ambaſſade à Batavia, & de faire toutes les ſoumiſſions que la Compagnie pouvoit demander. On ne laiſſa pas de les tenir encore à ce que Speelman voudroit regler, il leur propoſa de nouvelles conditions plus onéreuſes par un Traité, confirmant celui du 18 Novembre 1667, & du 19 d'Août 1669 (b). Cela mit fin à toutes les oppoſitions des déclarées à la Compagnie, qui depuis ce temps là a regardé toutes les guerres comme des Gouvernemens de des revoltes, plûtôt que comme des guerres entre des Puiſſances égales (*). Par-là elle demeura maîtreſſe de tout le Commerce de l'Archipel ſans contradiction. Avant ce terme-là, les Portugais & les Anglois trouverent moyen de les avoir à Celebes, où elles étoient apportées des Moluques & peut-être d'autres Pays inconnus aux Europeens. Pour ce qui eſt de la Canelle, non contens de s'être aſſurés de la veritable dans l'Isle de Ceylan, les Hollandois puiſſerent leurs emplettes ſur la Côte

(a) Relations de la Guerre &c. p. 134, 135. dans celle, & dans le Corps Diplomatique.
(b) Voy. ces Traités à la fin de la Piece.

(*) En parlant de la premiere guerre de la Compagnie Hollandoiſe contre le Roi de Macaſſar nous avons cité quelques traits d'un Auteur Anglois. Mais pour ce qui eſt rapporté dans le texte de la derniere guerre nous avons obſervé qu'on ne peut ſavoir de quelle part elle a commencé, parce que ce qui a été dit d'une Relation publiée par Auteurs publiques à Batavia, contrairement aux Articles du Traité passé entre les Parties. Il paroît par ces Articles, 1°. Que les Portugais que l'on pouvoit trouver dans les Etats du Roi de Macaſſar, & de tous ceux qui ſe déclareroient à combattre contre les Hollandois ſeroient obligés de croire que les Anglois en auroient de beaucoup du mal, & que par-là rompre les Traités précédens. Les Regens de Macaſſar s'engagerent de faire la guerre ouverte pour les obliger de ſe retirer de leurs terres, & de ne jamais permettre à aucune de ces deux Nations de s'établir dans aucune de leurs Villes, ou de trafiquer en aucune ſorte quelque chofe que ce fût dans tout le Pays de Macaſſar, ou même d'y refter après un certain tems. Et enfin les Regens ne permettroient point dans la ſuite à aucune autre Nation de l'Europe de s'établir dans leurs Etats, ou même d'y paſſer dans aucune de leurs navigations pour trafiquer, à moins qu'elle ne fût [illegible] que ce fût." Les autres Articles ſont de même nature, & drellés en des termes également forts.

(c) Relations de la Guerre &c. p. 144.

Sommaire X. *Ruine des Portugais &c. Conquête de Malacca &c.*

Côte de Malabar, comme nous l'avons dit, dans la vue, entre autres, de détruire la Canelle sauvage qui croissoit aux environs de Cochin, dont les Portugais faisoient un grand commerce, quand ils n'en eurent plus de meilleure (*a*).

SECTION XI.

Quatrieme Octroi de la Compagnie des Indes Orientales. Elle ménage ses affaires avec la même prudence & le même succès que par le passé. Elle fait échouer les François dans les tentatives qu'ils font pour s'établir à Ceylon, & continue à les traverser avec avantage.

Sommaire XI. *Quatrieme Octroi. Traverse des François &c.*

TOURNONS à présent les yeux vers l'Europe, nous y voyons que le terme du troisieme Octroi de la Compagnie tendoit à sa fin, & qu'elle étoit obligée d'en solliciter un nouveau, qui rencontra des difficultés. Les *De Witt* & leurs Partisans étoient en ce tems-là à la tête des affaires de la République, ils ménageoient point les Compagnies exclusives, & en particulier ne faisoient pas grand cas de celle des Indes Orientales. Le Pensionnaire *De Witt* jugeoit des Compagnies nécessaires, quand il falloit ouvrir de nouveaux Commerces & faire de grands établissemens, l'expérience des Malouquois lui paroissant peu favorable, & les succès de Ruyter, mais il ne croyoit pas que la grande puissance de la Compagnie fût en aucune façon avantageuse à la Nation Hollandoise. Il avoit, & il ne faisoit pas une peine de le dire, que les Hollandois qui les employoient aux Indes Orientales, étoient la plupart, pour la plus grande partie, écume du peuple, des ivrognes, des gueux, sans principes de vertu & de probité, qui ne cherchoient qu'à s'enrichir aux dépens de la Compagnie, sans avoir pour elle aucune affection, ni aucun attachement en Hollande, où ils pouvoient aller sans crainte de subsister, ne connoissant point de frein, & devenant insolens par les établissemens de la Compagnie, qui ne tenoit que par cette raison que l'on ne la ruinoit point. Il croyoit que la Canelle dont on parloit ne pouvoit jamais être utile, & ne se soutenoit que par la force, qui ne pouvoit être maintenue que par les Troupes mercenaires que l'on entretenoit, & qu'on ne pouvoit congédier, parce qu'on ne devoit pas s'attendre à voir des Princes, & s'attacher quelque chose de cette excellente Epice. C'étoit par ces raisons qu'il croyoit que le Commerce des Indes n'étoit pas libre, parce que l'espérance d'y faire fortune ne manquoit y attirer pour l'ordinaire gens, qui avec le tems y formoient des Colonies d'une autre nature, plus aisées à défendre dans le cas d'une guerre générale, que ne le faisoient celles de la Compagnie (*). Nou-

La Compagnie ne doit rien aux Hollandois qui sont aux Indes pour elle.

(*a*) Mém. sur le Commerce des Hollandois, p. 148.

(*b*) Grondelen Memorien van de Republyk van Holland, I. Deel Cap. 16.

(*) Le Grand Pensionnaire dit ici son Ouvrage, car on ne donne le dernier Edition, après la mauvaise Offre faite à la Compagnie, ce qui a été fait comme

Nonobſtant tout cela elle obtint un nouvel Octroi, à la faveur de ce qu'on lui offrit davantage, c'eſt-à-dire une bonne ſomme d'argent, qui vint fort à-propos dans la conjoncture des affaires, en accordé cet Octroi pour vingt-un ans, à compter depuis le commencement de l'année 1606.

XII. Octroi de Celui-ci. Traverſes au progrès des Capucins, &c.

Une des choſes dignes de remarque, c'eſt que dans le cours de l'intervalle dont nous avons parlé, la Compagnie avoit acquis en réputation autant que ſes compagnons pour ce qui le leur Capital, [illegible] de plus que petites [illegible] grande [illegible] [illegible] en venant, [illegible] guerre qu'[illegible] dans [illegible] la Coſte de Malabar, [illegible] flant augmentation [illegible] dans la ſuite, étoit [illegible] Compagnie avoit fait pendant [illegible] peut

(a) Jonſton, Hiſt. préſent des Ind. Orient. T. I. p. 317

(a) Jonſton, Hiſt. des Ind. Orient. T. I.

Partie II. Quelle est l'origine de leur prospérité dans les Indes, &c.

peut voir par la conduite des Hollandois avec cet esprit admirable, par rapport au profit immédiat, à la guerre ouverte, à la concurrence dans un tems ou un autre, & combien la Compagnie avoit gagné par sa puissance & son crédit que celui qui naquit de toutes les prodigieuses fortunes qu'elle avoit dépensées & qu'elle dépensoit encore, & de là on peut conclure la grandeur des pertes des Portugais & des Anglois à qui on avoit enlevé le Commerce, qui étoit plus grand celui de la Compagnie, & qui les Souverains respectifs de ces Nations avoient bien peu entendu les affaires, qui n'avoient pas tenu compte de ces pertes, pour l'amour d'une paix précaire, ou ce qui étoit pis encore, pour accepter une misérable satisfaction, par laquelle ils renonçoient au droit de représailles, au cas que les affaires changeassent, ou que la Providence leur fournît quelque favorable occasion (a). En même tems on voit la sagesse de la Compagnie Hollandoise des Indes Orientales, qui n'épargnoit jamais l'argent quand il y avoit des négociations sur le tapis & savoit admirablement gagner & bien payer les Ministres, pour faire entrer dans les Traités des clauses, dont les Avocats savoient bien profiter, lorsqu'à l'occasion de nouveaux troubles ou renouvellemens entre elle & quelques Puissances, qui sans ces prudentes précautions auroient pu avec un peu d'adresse ou par un heureux hasard lui ravir des prétentions bien fondées (b).

Prudence des Hollandois dans les affaires étrangères

Cette grande prudence & cette admirable adresse des Directeurs ne brillèrent pas moins dans leur conduite envers les *Etats Généraux*, que dans les Indes. Quand le Commandant de la Flotte arrivoit des Indes chez lui, il devoit la visite, rendre ses respects aux *Etats*, on n'attendoit à rendre des affaires de la Compagnie un compte propre à faire sentir combien son Commerce étoit avantageux au Public, quelles difficultés elle avoit eues à surmonter, & quel patriotisme régnoit dans son Gouvernement & dans son Commerce. C'est ce que l'on voit par un Mémoire présenté à Leurs HH. PP. en 1664, au nom des Directeurs de la Compagnie, à l'occasion du décès du Commandeur *Sinz*, qui étoit mort dans le voyage. Ils représentent dans cette Pièce, qui n'est pas longue, les pertes & incertitudes auxquelles leur Commerce est exposé, les grandes dépenses de leur Gouvernement Civil, Ecclésiastique & Militaire, qu'ils font monter à deux millions par an, les divers cas dans lesquels ils essuyent, comme font les mauvaises saisons, dont ils avoient tellement souffert à Amboine, qu'ils n'avoient pas reçu cette année-là une livre de Girofle, les trahisons de quelques Nations Indiennes, les artifices de la fourberie des autres, désarmés qu'ils protestent, sur le tout, que quoique leurs revenus ont produit onze millions pour moins de trois qu'ils ont employés, ils ont besoin de la poche à fournir à tout, & que l'on peut dire que la Compagnie travaille plus pour le bien de la République, que pour le profit des particuliers, tant celui que la

(a) *Edwards* History of England, p. 861.

(b) Voyez les différens Traités conclus dans ce nouveau siècle entre les Etats & les divers Peuples.

la Nation y fait, furpaſſe le gain qu'y font les intereſſés (a). Tout cela eſt ſi très-ſommairement expoſé, afin d'applanir les voyes pour ce nouvel établiſſement d'Oſtende, qui fut renouvellé l'année ſuivante, en payant à la Generalité une bonne ſomme, comme nous l'avons dit (*).

Sommaire XI. Quelques détails touchant l'entrée des François à Ceylan, &c.

Vers ce tems-là les affaires prirent un mauvais tour dans le Royaume de Tonquin, où les Hollandois faiſoient depuis plus de trente ans un Commerce lucratif, & comme il y avoit eu quelque chef de ſingulier dans l'origine de ce Commerce, nous croyons faire plaiſir au Lecteur d'entrer ici dans le détail. Ce Royaume étoit anciennement une Province de la Chine, ou un Etat dépendant de cet Empire, dont il eſt ſéparé au Nord par une vaſte chaîne de montagnes, comme il eſt borné à l'Eſt par la mer. Il y a peu de Pays en Aſie plus abondans en ce qui regarde les commodités de la vie, il produit auſſi de la ſoie d'une excellente qualité, des bois de ſenteur fort eſtimés dans tout l'Orient, & pluſieurs ſortes de drogues. Le Gouvernement eſt Monarchique comme celui de la Chine, les mœurs & le caractere des Chinois & des Tonquinois ſe reſſemblent auſſi aſſez, il n'y a qu'un ſeul article ſur lequel ils n'ont point de conformité, les Tonquinois étant auſſi recommandables pour leur probité, leur candeur & leur bonne foi, que les Chinois ſont decriés pour les vices oppoſés. La ſituation du Pays, la puiſſance des Rois, & l'attachement opiniâtre des Habitans à leur maniere de vivre, empêcherent les Portugais de s'y établir, dans le tems même qu'ils étoient au plus haut point de leur grandeur, & ce qui contribua peut-être à leur inſpirer plus d'éloignement pour ce Pays, c'eſt l'averſion que les naturels témoignoient en toute occaſion pour la Religion Chrétienne (b).

Du Tonquin.

Quelques Hollandois du Comptoir du Japon, inſtruits qu'on envoyoit tous les ans une petite Flotte à Tonquin, & que l'on y faiſoit auſſi un Commerce conſidérable de la Chine, M. *Charles Hait*, fit propoſition au Chef des Hollandois d'envoyer un Vaiſſeau du Japon à Tonquin, avant de l'apparence d'ouvrir de ce côté-là un nouveau Commerce. Son projet fut goûté, & il y envoya un Navire, chargé non ſeulement des marchandiſes que l'on y portoit ordinairement du Japon, mais encore de celles de l'Europe, avec diverſes curioſités, que l'on ſuppoſoit pouvoir être des préſens agréables au Roi de Tonquin, car il n'y a aucun Pays dans les Indes, où

Origine, progrès & abandon du Commerce des Hollandois au Tonquin.

(a) Cette Relation fut imprimée dans le premier Volume de la Collection de Thevenot.

(b) *Du Halde, Geogr. Hiſt. p. 634.*

(*) Ces rapports qui ſe font à ce ſujet toujours fort peuvent être regardés comme les pieces les plus authentiques & les plus eſtimables pour l'Hiſtoire de la Compagnie des Indes Orientales, étant que ces connoiſſances ſont de celles qui font connoître le vrai état des affaires de la Compagnie en général. Mais de ces détails ſur la [illegible] du Roi ſont pris chez [illegible]. Mais comme ces [illegible] que [illegible] ſont [illegible] que l'on a [illegible] faut toujours ſe ſouvenir que ces [illegible] ſont [illegible] ſimple extrait [illegible] faits ſur les Regiſtres de la Compagnie [illegible] que [illegible] les meilleures matieres pour former une Hiſtoire de la nature de celle-ci, il faut toujours s'en ſervir avec cette grande circonſpection, & les comparer avec les Hiſtoires & les Mémoires du tems, & ſur tout avec les Actes publics & les Manuſcrits des divers Nations où il eſt fait mention des mêmes faits.

Section XI. Quatrieme Epoque. Progrès des Hollandois à Ceylan, &c.

où l'on puiſſe ſe flatter d'obtenir quelque grace, ou d'avoir du credit, ſi ce n'eſt à la faveur des preſens. Ce fut par ce moyen, & par ſes manieres inſinuantes que M. *Hartſinck* fut auſſi bien reçu qu'il pouvoit le ſouhaitter, il ſe défit de toutes ſes marchandiſes à un haut prix, & au bout de très-peu de tems il revint à Batavia avec une fort belle cargaiſon (a). Le General van *Diemen*, qui gouvernoit en ce tems-là, loua fort ſon application & ſa diligence, & prit la reſolution d'établir un Comptoir au Tonquin, dont il nomma M. *Hartſinck* Directeur, comme il le meritoit. Bien-que ce fut un fort beau poſte en ſoi, ce ne fut rien en comparaiſon de ce qu'il obtint dans ce Pays-là, le Roi pour lui marquer ſon eſtime l'admit dans ſon Conſeil, lui conferа les plus grands titres d'honneur, & enfin, comme s'il n'eut eu plus rien à faire pour lui, il l'adopta pour ſon fils par un Acte ſolemnel (b). Les affaires du Commerce allerent auſſi bien que la Compagnie pouvoit le deſirer, ſous ſa direction & ſous celle de quelques-uns de ſes ſucceſſeurs, mais à la fin on vit eclatter des jalouſies & des mecontentemens, qui apres avoir été appaiſés pour un tems, ſe renouvellerent, & dont les ſuites furent funeſtes au Commerce, qui diminua à un tel point que la Compagnie jugea à propos à la fin de rappeller ſes Officiers & ſes Vaiſſeaux n'oſant plus d'aborder quelquefois au Tonquin, & on leur permet, comme aux autres Europeens, d'y trafiquer librement, mais ſans neanmoins encourager aſſez pour faire naître l'envie de s'y établir comme auparavant (c). (*)

Batavia embellie.

Le deſir d'embellir Batavia, & d'augmenter les commodités que la Compagnie y avoit, au-delà de ce qu'on voyoit dans tous les autres Etabliſſemens des Europeens dans les Indes, avoit animé tous ceux qui avoient été honorés du Poſte de Gouverneur-General, mais aucun ne ſe diſtingua autant par cet endroit que *Jean Maetſuyker*, qui avant occupé cette place pendant un grand nombre d'années, a laiſſé quantité de monumens de ſa ma-

(a) D. J. de Comm. T. I. Col. 931.
(b) Mem. du Dr. Carron.
(c) Mémoires ſur le Commerce des Indes, p. 258.

(*) Le Commerce des Tonquinois avec les Hollandois fut interrompu en 1644, & leurs Officiers furent rappellés, cependant le Comptoir fut rétabli à la requête du Roi, comme il y a lieu de croire, mais quelques années après entre les deux Nations il s'éleva une querelle, & au bout de ce tems il on ceſſa de trafiquer, & le Comptoir ne s'y tint plus que par des Naturels qu'on y envoya par occaſion, comme nous le dirons dans la ſuite. Mais ce Commerce doit avoir été fort avantageux, tandis qu'il a bien ſubſiſté, parcequ'on achetoit à fort bas prix plusieurs marchandiſes précieuſes à Canton Capitale du Royaume. Par exemple d'une vaſte étendue, fort approchant à celle de la Chine & bien moins fertile, pour trois ſortes d'étoffes, puiſque ſur les deux ſortes de ſoie à deux faces la Terre & les pays de toutes ſortes de toutes les Indes & ces marchandiſes s'y trouvoient en telle quantité que l'on pouvoit en acheter autant qu'on vouloit, ſans courir riſque d'en faire hauſſer le prix. D'autres ſortes Tutanagues ſont fines, flacerez & de bonne ſoie, decoute qu'il n'y a plus que profiter que les Hollandois étoient dans le tort par rapport aux marchandiſes qu'ils achetoient avec eux (1).

(1) Mem. du Dr. Carron. Mém. ſur le Comm. des Hollandois, p. 256. Harris's Collection of the Lord Somers, Vol. II. p. 2.

attention pour l'utilité publique. Ce fut de son tems que l'on bâtit les vaſtes Magazins pour les provisions de bouche & d'autres riches marchandiſes, qui ſont un des grands ornemens de cette eſpece de bâtiment. On eut ſoin d'y faire un magnifique appartement pour le Gouverneur General, qui y demeure avec tous les Officiers qui le compoſent. Tous les matins à dix heures & demie, il eſt obligé de faire rapport au General, des Vaiſſeaux & des marchandiſes, & des gens qui ſont arrivés (a). Proche de ſon logement, il y en a un pour le premier Chirurgien, les Apothicaires & les Garçons, avec tout ce qu'il faut pour préparer les remédes. Ces Edifices furent achevés en 1682. Vers le même tems on fit auſſi le Chantier & les Ateliers ſur l'Iſle d'Onrust, où tout ce qui eſt neceſſaire pour bâtir, equiper & conſerver des Vaiſſeaux ſe trouve en ſi grande abondance, & tout cela ſous la direction d'un Officier qui en reçoit un *Equipagemeester*, que la Compagnie peut faire radouber, caréner & mettre en bon état ſes Vaiſſeaux, ſans perdre du tems, & ſans que rien y manque (b). Ce fut encore ſous le Gouvernement de *Monſieur* que l'on mit la Maiſon où ſont logés tous ceux qui font profeſſion de quelque Art neceſſaire au ſervice de la Compagnie, & c'eſt ſans contredit une des plus belles & des plus utiles fondations que l'eſprit humain ait pu imaginer. C'eſt là que l'on voit dans leurs appartemens ſeparés, des Deſſinateurs, des Graveurs, des Eſſayeurs d'or, des Orfévres, des Peintres, des Armuriers, des Magons &c. qui executent très ponctuellement les ordres qu'ils reçoivent, & ſont tous ſous la direction de l'Architecte de la ville, qui a un très bel appartement dans cette Maiſon, & des appointemens proportionnés. (c)

XI. Quelques Particularités de l'Iſle de Ceylan, &c.

Pendant la ſeconde guerre entre l'Angleterre ſous *Charles* II. les Hollandois eurent le bonheur de s'emparer de l'Iſle de Ste. Helene, conquiſe peu auparavant par eux à cauſe du voiſinage du Cap de Bonne Eſperance, mais fort perjudiciable aux Anglois, qui ne ſongeoient rien moins que de la reprendre, ce qu'ils ne firent pas moins heureuſement que je vous l'avois dit ailleurs (d). Mais leurs differends avec les Anglois durant la guerre, ne furent rien en comparaiſon de la peine que leur donnerent les François, qui les attaquerent au cœur de leur Empire dans l'Indoſtan. L'Auteur du Projet fut un certain M. Caron, dont nous aurons occaſion de parler, quand nous traiterons du Commerce des Hollandois au Japon. Il avoit été au ſervice de la Compagnie Hollandoiſe des Indes Orientales, comme un homme de guerre, hardi & entreprenant, mais en même tems ſubtil & qui ne paroiſſoit point. On l'avoit engagé en ſa jeuneſſe à Batavia, ce qui le porta tellement, qu'étant revenu en Europe il alla offrir ſes ſervices à la Cour de France, il fut très bien reçu à cauſe de la grande connoiſſance qu'il avoit du Commerce des Indes, & de ſes circonſtances, comme nous le verrons dans le Chapitre ſuivant, où des ſujets ſavoris d'un des plus grands

Entrepriſe des François ſur Ceylan.

(a) Jacques, Etat préſent des Provinces Unies. T. I. p. 331. 360.
(b) *Knoxius, Legatus, Leſcryse*, &c.
(c) Voyez le p. 336. 337.
(d) Lives of the Admirals. Vol. II. p. 498.

Sentimens de Colbert touchant le commerce de l'Inde, & les moyens de le faire fleurir. &c.

grande & des plus habiles Ministres que la France ait jamais eus (a). Persuadé que le commerce étoit la principale cause qui rendoit le Japon, la guerre le déclara, et que cette nouvelle face des affaires, & les lumieres extraordinaires, & à d'autres qui etoient inutiles de rapporter ici, lui firent naître le dessein d'établir une Isle commune le principal centre d'où l'on feroit la guerre à Manilles qui pouvoit être commode à battre, & pour cette fin il fut trop dur à trouver la Reine [illegible] & n'appuya plus proprement, y entretenir [illegible] en même temps en Europe & dans les Indes. Nous avons vu ci-dessus dans la Guerre [illegible] parle plus au long de cette expédition, ainsi nous nous contentons de rapporter ici que la manière en fut projettée par un habile & un grand Chef qui commandoit les forces de la Compagnie, & malgré les grandes esperances que les premiers succès avoient fait naître, elle n'eut aucun effet (b).

Cause pourquoi on ne donna pas à M. Caron de grandes forces pour la conquête des Indes Orientales.

La plus propre à la Cour de France par M. Caron & par M. Martin, qui avoient aussi une voix de la Compagnie Hollandoise, étoit de faire un établissement dans l'Isle de Ceylan & de secourir Malacca & le détroit de Sincapour, le premier étant encore tout en Portugais & entouré par les terres de la Compagnie, par-là on pouvoit aisément couper toutes les forces de la Compagnie, par-là on pouvoit aisément fermer le détroit de Sincapour, & par-là on pouvoit entièrement affamer & ruiner Batavia, & ainsi les autres conquêtes que la Hollande a faites par un Traité conclu entre Malacca qui est encore le même présentement, & la République de Hollande dans cette guerre-ci. Pendant qu'on méditoit cette entreprise, la Flotte Hollandoise des Indes arriva heureusement en Hollande, après le commencement de la guerre de 1672, & apporta une cargaison d'une très-grande valeur, ce qui donna des pensées plus grandes à la Compagnie & pour la République même, mais qui ne purent empêcher d'entrer avec elle en accommodement & d'abandonner les Flottes à leur sort, & que pouvoit entreprendre à demi-mot un Commerce, [illegible] à une République, qui dans un [illegible] étoit [illegible] pour établir le principe d'un Etat aussi [illegible] de porter à arrêter le cours de ses rapides conquêtes. La Compagnie étoit convenue pour cette expédition de [illegible] Vaisseaux, un nombre d'hommes, de munitions, & de [illegible] qui étoit nécessaire pour l'exécution de l'entreprise. On en donna le commandement en Chef au Vice-Amiral *de Hase* qui avoit quitté un Emploi très-avantageux pour suivre, pour cette nature qu'il avoit pour la guerre, & à cause de la longue paix dont on jouissoit alors, il prévoyoit que la constance de la fortune, comme le disoient ses amis, le favoriseroit dans cette occasion, & qu'il acquerroit de l'honneur & de la faveur, & qu'il reviendroit par-là avec un état considérable pour faire la campagne dont on lui confia le soin (c).

La

(a) Caron, Histoire des Indes Orientales, T. III. p. 231.
(b) Hist. de la Comp. des Indes, p. 200.
(c) Journal du Voyage des Grandes Indes, Paris 1698. 12.
(d) Le Nouveau L. XIV. Ch. 3.
(e) Basnage, Annal. T. II. p. 612.

La Flotte arriva dans la bonne saison sur les côtes de Ceylon, & suivant leurs instructions les François attaquerent *Pante-Galle*, mais sans succès sur quoi les sentimens sont partagés. Les Auteurs François en parlent seulement en termes generaux, mais les Ecrivains Hollandois disent que la place étoit en fort bon état, & que le Gouverneur se défendit courageusement, desorte que les François désesperant de réussir, prirent le parti de la retraite (*a*). Mais un de nos Compatriotes, qui entendoit parfaitement l'Histoire secrette des Indes, nous a peut être marqué la véritable raison de ce premier échec. Il dit que M. *Martin*, s'étant flatté d'avoir le Gouvernement de la place, & ayant appris dans le voyage, qu'on en disposeroit autrement, il fit si bien qu'il en rendit la prise & l'attaque même impraticable (*b*). Le Sieur *de la Haye* alla alors dans la Baye de *Trinquemale*, où il réussit mieux. La Forteresse s'étant rendue après avoir été canonnée quelque tems, il y mit une bonne Garnison, à laquelle il donna cent-deux pieces de canon. La joie que donna cette conquete ne dura guéres, le General Hollandois *Ryckhof van Goens* arriva avec une Flotte aussi forte que celle des François, qui furent bien aises de se retirer, ce qu'ils ne purent même faire sans perte (*c*). Mais lorsqu'ils furent passés de l'autre côté sur la côte de Coromandel, le Sieur *de la Haye* projetta de surprendre la ville de St. Thome, que les Portugais avoient très-bien fortifiée dans le tems de leur prospérité, & que les Hollandois leur avoient enlevée il y avoit environ douze ans. La place étoit grande, en assez bon état, & avoit des magasins bien pourvus, cependant le General François prit si bien ses mesures qu'il l'emporta, n'ayant perdu que cinq hommes. Il y mit une Garnison de six-cens hommes, à qui il donna tout ce dont elle avoit besoin, & voyant qu'il ne pouvoit plus rien entreprendre, il fit voile pour l'Europe (*d*). Dans ces entrefaites le General *van Goens* avoit repris *Trinquemale*, & avoit fait la Garnison prisonniere de guerre. Il passa ensuite sur la côte de Coromandel, où il fit tirer aux François le feu de leur propre canon, ensorte que le Sieur *de la Haye* qui étoit venu aux Indes en conquerant, n'en partit pas de même, & à son retour un de ses Vaisseaux ayant fait naufrage à la vue du Port de Lisbonne, le fameux *Caron*, deux Capitaines & quelques autres Officiers se noyerent par la malice du Pilote, tellement que cette Escadre, dont on avoit conçu de si grandes esperances, n'y répondit que très-peu (*e*) (*).

Section XI. Quatrieme Obstacle. Trahison des François Ceylon, &c.

Ce Projet échoue.

Quand

(*a*) *Wagenaer* Liv. XVIII. *Rafaige*, *Le Clerc*.
(*b*) *Herrelius*, Vol. I. p. 343.
(*c*) *Rafaige* L. c. p. 458.
(*d*) *Carré*, Voy. des Indes Orient. T. II. p. 217.
(*e*) Hist. des Ind. Orient. T. III. p. 147.

(*) Ce M. *Caron* & quelques autres Déserteurs firent beaucoup de peine à la Compagnie, car on a tout lieu de croire qu'elle a gagné que perdu à avoir des étrangers à son service. Cependant on a été fort circonspect sur cet article, surtout dans ces derniers tems, & surement la Compagnie a cru avoir de grands motifs, ou à des motifs apparens des bons gens, les naturels du Pays, même ceux qui sont nés aux Indes de parens Hollandois. La défiance des Hollandois sur cet article est non seulement fondée en raison, mais justifiée par l'expérience, disons qu'il y a guéres d'apparence qu'ils changent aisément à cet égard. Nonobstant cette Politique on reçut à l'on encourage

SECTION XI.

Quatrieme, Cinquieme, Tentative de François à Ceylon, &c.

Quand les Hollandois eurent le loiſir de faire réflexion ſur cette entrepriſe, & qu'ils vinrent à conſiderer combien l'Etabliſſement des François à Trinquimale auroit été d'une dangereuſe conſequence pour tout le Syſteme de leur Commerce dans les Indes, ils connurent toute la grandeur du ſervice que leur avoit rendu le General *van Goens*, auſſi la Compagnie le récompenſa-t-elle bientôt apres en lui conferant le Gouvernement-General (*a*). Cependant la priſe de St. Thome les inquietoit, bien-que cette place fût fort éloignée d'eux, & ne les incommodât gueres. Ils ſavoient que les François ſe rebutent aiſément quand leurs projets ne reuſſiſſent point, & ils avoient alors bien des fers au feu. Mais ils prévoyoient que ſi la place reſtoit long-tems entre leurs mains, le Miniſtere en comprendroit l'importance, & pourroit peut-être prendre des meſures pour ſa conſervation, qui feroient qu'il ſeroit difficile, ſinon impoſſible, de la leur enlever (*b*)

Réflexions des Hollandois ſur cette entrepriſe.

Ils engagent le Roi de Golconde à aſſiéger St. Thomé.

Ils jugerent donc à-propos en 1674 d'inſpirer au Roi de Golconde de la jalouſie contre ces nouveaux venus, & l'ayant engagé à aſſiéger la ville par terre, ils envoyerent une Flotte pour la ſerrer par mer, en quoi ils ne furent pourtant pas fort heureux. Le Gouverneur François, qui avoit une bonne Garniſon, & qui étoit bien pourvu de tout, fit une plus belle & plus vigoureuſe reſiſtance qu'on ne s'y attendoit, deſorte que la Flotte Hollandoiſe jugea qu'elle devoit ſe retirer dans un Port voiſin, ou elle debarqua un bon Corps de Troupes, qui allerent joindre l'armée du Roi, on continua donc le ſiege, & a la fin la diſette jointe à la force contraignit la Garniſon de capituler, mais à des conditions honorables. Les Hollandois crurent alors s'etre tiré cette epine du pied, & qu'ils ne ſeroit plus gueres queſtion des François aux Indes (*c*) Ils ſe tromperent pourtant fort, comme cela arrive aux plus habiles Politiques; car la prudence & l'habileté de l'Officier qui commandoit les triſtes débris de la Garniſon de St. Thome, donna naiſſance à un nouvel Etabliſſement à Pondichery, ſur lequel les Hollandois ont eu l'œil, & qu'ils ont même une fois reduit ſous leur obeïſſance, comme nous le verrons dans la ſuite, ce qui ne leur fut nullement avantageux. Ainſi c'eſt à cette expédition à tant d'egards infructueuſe, que les François doivent toute la part qu'ils ont au Commerce des Indes, qui n'eſt pas néanmoins fort conſiderable (*d*).

SEC-

(*a*) Voy. la Liſte des Gouverneurs-Généraux.

(*b*) *Baſnage* Annal. T. II. p. 554.

(*c*) *Tavernier* ubi ſup. p. 312.

(*d*) Hiſt. des Ind. Orient. T. II. p. 120.

les Proteſtans de tout Pays; s'ils ſe marient & s'établiſſent au Cap, à Batavia, ou en quelque autre des Colonies de la Compagnie, ils trouvent moyen de faire bientôt fortune; & ils ſont moins expoſés à l'envie que chez aucune autre Nation, à moins qu'ils n'y contribuent par leur mauvaiſe conduite (1).

(1) *Court Journal*, p. m. 41.

SECTION XII.

Section XII. Evacuation de Surate, & Prise de Pondichery, &c.

La conduite de la Compagnie le fait extrêmement conſidérer dans la République. La nature & le ſuccès de ſa Politique dans l'Iſle de Java. Les Hollandois permettent la réparation de chaſſer les François des Indes, ils attaquent & prennent Pondichery. Fameuſe Médaille frappée à l'honneur de la Compagnie, après que dans le court eſpace d'un ſiècle elle a acquis tant de gloire, de puiſſance & d'Etats.

LA part que la Compagnie prit à la guerre, les conſidérables dépenſes qu'elle fit à cette occaſion & en d'autres, les grandes pertes qu'elle fit par les Vaiſſeaux que les Anglois lui enlevèrent à Sainte Helene & ailleurs, les avances qu'elle fit pour les ſecours qu'on lui envoya, & peut-être quelques contributions dans les cercles Electoraux où ſe trouvoit la République, lui fournirent les moyens de demander & d'obtenir un Reglement très-favorable par rapport aux Droits d'entrée, ſur leſquels elle a une diminution fixe, & à cet égard, pour leſquels elle paye annuellement ſeulement trente florins en tout. Ce Reglement empêche qu'il n'ait des diſputes à eſſuyer, & la met à couvert de bien d'autres inconvéniens (a).

La Compagnie obtient des Privileges en conſidération de ſes ſervices.

Après la Paix de Nimegue, les Hollandois n'appréhendant plus de voir des Eſcadres conſidérables aux Indes, renouvellerent leurs Négociations avec plus de ſuccès auprès des Princes, pour s'aſſurer à eux ſeuls le Commerce dans leurs Etats. Ils auroient pu en bien des endroits s'en emparer haut à la main, comme les Portugais, par la ſupériorité de leurs forces, mais ils préférerent la voye de la douceur par la raiſon ſuivante. Ils craignoient que s'ils gênoient le Commerce des autres Nations dans les Ports de ces Princes à force ouverte, on ne ſe plaignît de leur conduite en Europe, & que les Etats Généraux ne ſe fuſſent obligés de ſoutenir de l'affaire, dans un cas que l'on auroit pu regarder comme un infraction des Traités. Au lieu qu'en faiſant des Traités avec ces petits Souverains, par leſquels ils ſtipuloient que le ne vendroit ni n'achetteroit que pour leur Pays que la Compagnie ſeule, le refus de permettre le Commerce aux autres Nations étoit l'affaire de ces Princes, dont la Compagnie ni les Etats Généraux n'étoient point reſponſables ſelon les Droits de Gens (b). C'eſt un fait que nous n'avons pas ſur tout été à même en particulier, mais ſur les Traités mêmes, & ſur les repréſentations faites ſur ces Traités, faites par la Compagnie aux Etats. D'où il ſuit que cette maxime de ſa politique, dont nous aurons occaſion de parler encore, eſt auſſi la ſeule qu'on peut lui diſputer (*).

Par quels moyens elle s'aſſure le Commerce des Indes.

Les

(a) Groot Placaat Boek, IV. Deel, fol. 1332.

(b) Corps Univ. Diplomat. T. VI. P. II. p. 414. T. VII. P. I. p. 41, 76.

(*) Nous avons déja rapporté un Article d'un Traité conclu entre la Compagnie & le Roi de Bantam, par lequel les Anglois furent exclus pour toujours des Etats de ce Prince, moyennant par la ſomme & le bon plaiſir des Hollandois. Nous en rapporterons ici un autre tiré de la repréſentation de la Compagnie aux Etats en 1664. Après avoir fait le détail

Chapitre XII. Les Hollandois n'ont travaillé ni par mer ni par terre, [illegible] à couvrir des dangers au milieu desquels ils trouvent continuellement exposés dans la Capitale de leur Empire dans l'Isle de Java, & ce n'est que par là [illegible] la tranquillité garantie en quelque façon par la force, mais plus encore par [illegible] & par [illegible] ont presque toujours fait des [illegible] qui ne trouvent pas leur origine dans des [illegible], mais qui ne viennent que trop bien à propos, dès qu'ils peuvent leur [illegible] de leur fureur de [illegible] pour [illegible].

Ils font une [illegible] dans [illegible] dans [illegible] l'Isle de Java.

Ce que le politique [illegible] avoit [illegible] à faire.

Les Hollandois qui avoient été à portée d'observer [illegible] Mataram, comme il se qualifie, l'Empereur de Java, de la Reine de Bantam, qui est à présent un Souverain indépendant, quoique les précédentes n'aient été que simples Gouverneurs de la ville & de la Province pour l'Empereur. Les Hollandois avoient conséquemment eu soin de [illegible] la division entre ces Princes, & quoique cela fût fait avec beaucoup d'adresse & avec un succès incroyable, ils doutoient, & avec raison, s'ils pourroient le faire toujours: ils jugeoient donc qu'il seroit beaucoup plus avantageux de [illegible] ces deux Princes à leur puissance, non par voye de conquête proprement dite, c'est ce qui étoit impossible, mais en se rendant maîtres de la personne de ces Monarques, pour pouvoir régler leurs affaires aussi absolument que celles des petits Princes dont nous avons parlé. C'étoit là un projet aussi extraordinaire que difficile, d'autant plus que ces deux Princes étoient fort jaloux & se défioient extrêmement des Hollandois, & ne savoient de en venir à bout en peu d'années. Il est bien vrai que la mort avoit mis [illegible] les Empereurs de Java dans une [illegible] de quatre-vingts, il est vrai encore qu'ils l'ont obligés de traiter ces deux Monarques avec toutes les marques d'honneur & de respect possibles, avec tout cela il est certain qu'ils ne craignent plus la puissance de l'Empereur comme ils faisoient autrefois, & que le Roi de Bantam a perdu presque autant d'eau, que le Conseil des Hollandois au Cap (*a*). L'histoire de la manière dont ce projet a été exécuté, fait une partie nécessaire & utile de notre travail, & servira à donner une juste

(*a*) Chiff. Journal &c. p. m. 134.

idée [illegible] de [illegible] pour réduire le petit Prince Indien de *Porus*, sur la Côte de Malabar [illegible] en ces termes: „Bien que le Roi de Cochin & le Raja „aient entendu les Anglois à se rendre de *Porus*, ils n'ont pas jugé à propos de le faire, mais ils y refusent toujours, afin que nous les puissions se rendre quelque temps après, ce qu'ils [illegible] nous donner le pouvoir de le faire, pour ce nous avons eu [illegible] „entendre aux [illegible] du Roi de Cochin [illegible] „rade de *Porus* avec le Vaisseau le *Superbe*, [illegible] „ordre à [illegible] „nous [illegible] „rade, [illegible] „[illegible] „[illegible] „[

juſte idée de la profondeur des vues & de la politique ruſſiſante des Miniſtres Hollandois aux Indes. Mais il faut auparavant faire connoître quelle ſorte de Prince eſt cet Empereur de Java, quelle eſt ſa Cour, & dire un mot du caractere de ſes Sujets, ſans quoi ce que nous avons à dire ſuccinctement ſeroit en grande partie inintelligible.

Section XII. *Portrait de l'Empereur de Java, & Peinture de la Cour. &c.*

Ce Prince, qui eſt Mahométan, ſe fait ſervir à la maniere des Orientaux par des femmes, & il en prend autant qu'il veut. Quelques-unes de ſes Parentes ſont obligées d'aller tout les ans à la Mecque, pour y faire des vœux pour la conſervation du Roi & de la famille. Ses Sujets lui font très ſoumis & fort dévots. Les principaux d'entr'eux, à l'exception de ceux qui ſont de la Cour, ſont obligés de ramper, mais en terre de guerre ils ſervent ſouvent de bons Officiers. Ceux qui font la moindre faute ſont d'abord battus avec une eſpece de rotang, nommé *Ratan*, ce qui eſt ſouvent mortel; il eſt ordinaire de précipiter ſeul, dans une cage, les plus grands criminels de la Cour. Les naturels du pays ſont bruns, d'une taille médiocre, aſſez bien faits, leurs cheveux ſont noirs & longs, quelques-uns ont coutume de les couper. Ils ont le nez petit & écraſé, les dents noires, ce qui vient du ſuc de *Betel* & de *Sanſel*, qu'ils mâchent continuellement (a). Le *Sanſel* eſt une eſpece de noix-muſcade, ſervant à une noix malfaiſante, mais plus petite, ſans odeur, & renfermant un jus rouge. C'eſt ce ſuc noir dont on ſe ſert pour peindre les idoles comme ſont le nom de *Chanſel*, que l'on admire tant en Europe. L'arbre qui porte ce fruit eſt droit, avant des feuilles qui reſſemblent à celles du cocotier. Le *Betel* eſt une plante, qui pouſſe des branches longues & rampantes, ſes feuilles reſſemblent à celles du citronnier, d'un gout aromatique & d'une odeur agréable. Les Indiens portent toujours avec eux de la feuille de *Betel*, & ils ſe préſentent par cérémonie. Ils en mâchent preſque continuellement, mais comme elle eſt amere, ils la mêlent avec *Checa* ou *Sanſel* & des coquilles d'huîtres calcinées. De cette maniere ils la trouvent d'un gout très agréable. Après qu'ils en ont fucé le jus, ils jettent le marc. Quelques-uns y ajoutent du muſc, de l'ambre & du cardamome ou du tabac de la Chine. Les Européens ont contracté ſi fort cette mauvaiſe coutume, qu'ils ſont même plus y renoncer, quoique quelques-uns l'ayent payé bien cherement, car les Indiens préparent ordinairement le *Betel*, qui donne la mort auſſi infailliblement qu'un coup de piſtolet ou de poignard. Mais cette mauvaiſe coutume de pluſieurs autres ne ſe font introduites que par degrés, & n'eſt devenue point un uſage permis ceux qui ont triomphé des mauvais par leur prudence & par leur courage (b).

Deſcription de la Cour de l'Empereur de Java.

L'Empereur de Java mene une vie oiſive, toujours environné de femmes, & il prend tous les jours le divertiſſement de voir les Jeux du Pantomimes,

Deſcription de la Hollande.

(a) Expédition de trois Vaiſſeaux, Vol. II. p. 30, 32.

(b) *De Graaf* Relation de la Ville de Batavia.

Partie XII. *Mœurs, coutumes, &c. de Java, Pondichery, &c.*

mmes, en quoi, ſi nous en croyons les Hollandois, les habitans de Java ſurpaſſent les Pantomimes anciens & modernes, expriment les paſſions par leur action auſſi aiſément & avec autant de naturel que par des paroles. Tout cela n'empêche pas que l'Empereur ne ſoit un Monarque très-puiſſant, les parties orientales & méridionales de Java lui ſont ſoumiſes, & c'eſt une vaſte étendue de Pays fort peuplée. Mais une querelle qui s'éleva pour la ſucceſſion au Trône, diviſa les Princes en différens partis, & armatous les Javanois les uns contre les autres. Les Hollandois profiterent de l'occaſion, rétablirent un des Princes ſur le Trône, ou au moins s'y maintinrent par leur ſecours, & chaſſerent deux autres Princes dans les montagnes, & il y a beaucoup d'apparence qu'ils auroient pu finir la guerre, mais ce n'étoit pas de leur intérêt. Ils perſuaderent au Monarque régnant en 1677 de transporter ſa Cour de *Mataram*, ſon ancienne réſidence, à *Kartaſura*, ce qui étoit d'une grande importance pour eux. Ils y mirent, ſous prétexte de pourvoir à ſa ſûreté, d'y bâtir un Fort, où ils mirent bonne Garniſon; ils ont même un Corps de garde dans ſon Palais, par reſpect & par pure affection pour ſa perſonne, afin qu'il ait toujours à portée ſes fidèles défenſeurs contre des ennemis déclarés ou cachés, ſous ce prétexte ils veillent toujours ſur ſes actions & l'obſervent de près, tandis qu'il s'imagine pour d'une autorité auſſi arbitraire & auſſi illimitée qu'aucun, avec l'avantage d'avoir des Européens à ſes ordres en cas qu'on ne veuille de ces trahis violens d'autorité, qui ne ſont pas rares dans les Cours de l'Orient, il portait quelques-uns des Princes ſes Vaſſaux, qu'ils appellent *Pangerangs*, à conſpirer contre lui (a). Cette nouvelle forme de Gouvernement fut entierement établie vers l'an 1680, & elle ſubſiſte encore ſelon toutes les Relations authentiques qui nous ſont connues. Il eſt bien vrai que les Hollandois ont quelquefois des démêlés avec lui, & qu'ils ſont toujours obligés de le flatter en lui envoyant de magnifiques Ambaſſades & de riches préſens, mais en récompenſe, comme nous le verrons dans la ſuite, ils ſont maîtres de tout le Commerce de ſon Pays, & tous ſes ſujets ſi puiſſans qu'ils ſoient ne ſont occupés qu'à travailler à former tous les jours de la Cour de l'Empereur, & à remplir les Magazins des Hollandois d'une grande quantité de toutes ſortes de belles marchandiſes & de manufactures, dont ils en conſomment une partie, & portent le reſte en d'autres Pays. C'eſt ainſi qu'ils ont exécuté la premiere partie du grand projet qu'ils avoient formé (b) (*)

(a) Expédit. de trois Vaiſſ. T. II. p. 192, 193. Mémoir. du Dr Gervais. (b) Dr Graaf Voy. p. 217.

(*) C'eſt là un de ces grands événemens, dont on ne connoît pas toute l'importance par une ſimple relation, mais qui doit être inſtructif. L'Empereur ou, comme on l'appelle dans la Langue du Pays le *Soufounan* de Java, eſt un Monarque héréditaire, dont les Etats ſont d'une grande étendue, & qui y exerce par tout une autorité abſolue (1). Le Général & le Conſeil des Indes n'étoient que des Repréſentans de la Compagnie Hollan-

(1) *Recueil Journ. de Leon, p. 111, 112 & ſuivans. Voy. aux Indes Orient. T. II. p. 101, &c.* Mémoire ſur le Commerce des Hollandois, p. 2°6.

Il ne se passa pas beaucoup de tems, [illegible] l'accroissement [illegible] Europe [illegible] dans le Royaume de Bantam, autant & plus que [illegible] pouvoit les Javans. La ville de Bantam [illegible] tales, avant que les Européens eussent [illegible] bas, les Turcs, les Maures, les Chinois & [illegible] Chrétiens frequentoient ce Port. Les Hollandois [illegible] voient leur passage le contentement [illegible] ment. Les Anglois furent les premiers qui y [illegible] Les Hollandois & les Danois y firent un grand [illegible] Les Terres [illegible] Roi n'a rien de fort étendu, mais [illegible] importante, parce que la Capitale [illegible] de Sumatra appartient au Roi de Bantam, [illegible] ne fut pas heureux, tant pour [illegible] d'un Roi, & leur [illegible] voir les Navires [illegible] ce prétexte leur [illegible] Il est [illegible] & qu'il [illegible] escorte [illegible] faveur, [illegible] qu'il [illegible] & [illegible] part du Roi [illegible] & qu'il [illegible] Chinois [illegible] regarderent [illegible] & qu'ils [illegible] & [illegible] Europe [illegible] Les Anglois [illegible] Les Anglois [illegible] Les Anglois [illegible]

(a) Recueil de Voyages, Part. [illegible].

[illegible] qui ne gouvernent que sous [illegible] & les uns & les autres [illegible] Empereur des Isles Célebes ou Pouraous [illegible] Empereur des Bramins, qui [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] appellés ces Cours d'Orient, tout le barbare qu'il y paroîtroit, n'est pas moins capable, que les Cours les plus polies (a).

Le nouveau Roi de Bantam, par quelques Auteurs Hollandois appellé Sultan *Agon*, & dans le Sultan *Nanpa*, accablé d'années & d'infirmités, & s'affoiblissant de jour en jour, avoit depuis quelque tems associé à l'Empire, le dernier de ses Enfans, en faveur de Sultan *Agon*, ou *Hage*, auquel tous les autres le soumirent. Ce Prince ne regna pas long-tems sans se rendre odieux à tout le monde, & avec raison, puisque dès le vivant de son Pere par pure jalousie de Souverain, il ne songea qu'à se procurer des créatures dans l'armée, & [illegible] *Pangeran de Soura*, pour les attirer, & vint à la tête de trente mille hommes [illegible] Sultan *Agon* dans la Forteresse de Bantam (b). Le jeune Roi [illegible] abandonné de tout le monde, à la réserve des Mahométans [illegible] & n'ayant pas le tems de [illegible] [illegible] de sa Famille, [illegible] [illegible] [illegible]

& une retraite à Batavia ou dans le voisinage. C'est ainsi que la guerre finit, en affermissant [illegible] sur [illegible].

Section XII.

Il n'est pas étonnant qu'à un premier grand succès de la nouveauté de la victoire, les Hollandois [illegible] de la Pomerelle & de la perfidie, les Compagnies des Européens furent prises, entre autres celle des Anglois, qui [illegible] de [illegible] & de richesses immenses pour un [illegible] sommes, en un mot tout le [illegible] qui [illegible] à [illegible] Asie & le Roi, qui [illegible] sur [illegible] (a). Pour s'assurer d'un tant mieux de [illegible] Hoek [illegible] un Envoyé Hollandois, nommé Heer [illegible] Governeur, qui, [illegible] à la Haye de [illegible], [illegible] le titre de Protecteur Hollandois, de la [illegible] & [illegible] Vaisseaux [illegible] à [illegible] par [illegible], le tout [illegible] au nom du Roi [illegible] [illegible] par [illegible] l'avoir [illegible]. Ces [illegible] [illegible] en 1650, & les Anglois de les [illegible] [illegible] de [illegible] Roi en 1661, [illegible] grandes puissances en Europe, & prouvent [illegible] [illegible], les Compagnies Angloise & Hollandoise (c), mais les Anglois n'ont point [illegible] [illegible] de la Capitale du Roi de Bantam [illegible] [illegible] [illegible]

Section XII. *Forteresses, Loges, Trafic, Postes, &c.*

re quarre, à une portée de pistolet de la Forteresse de Bantam, qu'ils appellent *Steenwyk*, [illegible] trois cens hommes de Garnison, & quelques bonnes pieces de canon. Comme il commande l'entrée de la Ville, il empêche les étrangers de rentrer dans un, & prévient tous les soulevemens dans l'autre, à la satisfaction mutuelle de la Monarque voluptueux & puissant, & de la Compagnie Hollandoise (a). (*)

Par quels moyens Bantam est devenu tout à fait dépendant des Hollandois.

C'est ainsi que la seconde grande Puissance de l'Isle de Java est tombée sous la tutelle des Hollandois, dont-qu'elle ne leur fut pas assujettie. Ils n'attentent à aucun de ses privileges du Roi, & loin leur part de tous ses revenus, ils lui font la cour par de frequentes Ambassades, l'accablent de presens, lui donnent [illegible] les plus superbes titres, & font paroître en toute occasion une amitié inviolable & d'un profond respect pour la personne, pour ne rien dire de sa douter jamais qu'ils ne l'aient fait que par [illegible]. C'est dans cet état d'autorité apparente & de dépendance réelle, mais entretenue d'un commerce lucratif, possédant un trésor rempli de richesses qu'il admire beaucoup, en faisant [illegible] par de magnifiques spectacles, & au milieu de la tranquillité que la force des garnisons les plus puissantes, que ce Prince put-il les jours jusques un âge fort avancé, & il mourut sans peu considérer de ses Alliés, & moins encore de ses Sujets, dont il s'est fait, excepté les seuls privilégiés Commerçans, quoiqu'ils n'y eussent jamais beaucoup gagné, mais ils se passionnent à la douceur de la chaleurs de leur patrie, plus que de rien ou gêne de le rendre à une fois Nation, c'est de toutes celles qui aiment le moins [illegible]. Il ne paroît pas cependant que ce Prince se fut jamais repenti du changement arrivé dans son regne, mais qu'au contraire il a toujours été fermement persuadé qu'il étoit favorable de la position de ses Etats, & de la tranquillité de son Gouvernement aux heures de la suite, & par cette raison il recommanda à son fils & son successeur d'entretenir toujours une étroite correspondance avec la Com-

(a) Chefs. Journ. I. c.

(b) Impartial Justification of the English East India Company.

(*) L'Auteur sur l'autorité duquel nous rapportons ces faits, est *Nicolas de Graaf*. Il étoit Chirurgien de profession, & fit cinq voyages aux Indes, depuis 1639 jusqu'à 1687, dont il a publié la Relation avec toute la simplicité & toute l'exactitude qu'on peut attendre d'un homme de sa profession, qui n'étoit pas une Lecture mais qui peu versé dans cet Ecrivain, n'a pas [illegible] ses appointemens en de [illegible] sujets. Il nous apprend que le Pere de Pangeran du Roi de Bantam étoit Maçon de profession, un état auquel il est [illegible] gagné d'abord les bonnes graces de ce Prince en a été. Tant un Pays de guerre, [illegible] avec peu [illegible] & avec moins d'appareil d'être en état de donner la loi à quelque conquérant européen. Notre Auteur dit que ce Pays étoit en même temps une espece de Foire [illegible], d'[illegible] de l'Archipel étoit un quarré long avec des [illegible] à chaque [illegible] & une [illegible] au milieu de chacune des longues [illegible]. A [illegible] ces rangées étoient [illegible] pour vendre de canon de fusée, adapté pour cet usage des Anglois & des Hollandois. Il [illegible] reçoit que ce Hollandois, pour avoir l'honneur de divertir [illegible], [illegible] le Mahométisme n'y fut reconnu, & que pour faire mieux sa cour il [illegible] un grand arc pour le Roi, ou du Roi (b).

(b) *Nic. Graaf*, Voyages aux Indes Orientales & en d'autres [illegible] de l'Asie, p. 111.

Compagnie, lui donnant cela comme un grand secret d'Etat, & le moyen le plus sûr de conserver son autorité (a).

Section XII.

Le mauvais Gouv. & Prêt de Port chez les Hollandois.

Celui de Sultan *Hasi* vint en 1725, & prouva qu'il avoit hérité des vices de son Pere, comme de ses Etats. Avant son avénement à la Couronne il témoigna beaucoup d'ambition pour la piraterie, & dans la suite il se livra à des débauches aussi infâmes que honteuses, qu'il commettoit pour lui-même & pour une espece de raffinement. Bien qu'il eut cinq cens femmes dans son Serrail, il commettoit publiquement des incestes. Le Gouvernement de Batavia le fit exhorter par des Ambassadeurs à ne plus mener une vie si honteuse & si infâme, qui révoltoit tout le monde. Il se défendit par des sophismes spécieux, à la faveur desquels les vices se travestissent eux-mêmes, & par lesquels ils se flattent de tromper les autres, & souvent heureusement qu'il étoit Souverain & Maître de ses Etats, qu'il pouvoit faire des loix sans en recevoir, qu'il vivoit à son gré, & que ses Alliés trouveroient à redire aux femmes qu'il avoit, n'en avoient qu'à lui en envoyer une de leur Pays (b). L'Auteur sur l'autorité duquel nous rapportons ce fait, avoit été témoin de ce qu'il avance, il avoit vu & entretenu le Prince, & il dit qu'il étoit gracieux & aimable, mais en même tems vicieux & exécrablement méchant. Du tems de son pere les Hollandois n'osoient pas seulement sortir de leur Fort, & sous son regne de petits détachemens n'étoient pas en sûreté, de sorte qu'un Lieutenant avec une vingtaine de Soldats avant été tués, le Gouvernement de Batavia fut obligé d'y envoyer contre-tems la Garnison du Fort (c). Ce Prince recevant le salaire des abominables excès qu'il avoit commis, mourut subitement (d). On vient de voir comment les Hollandois, très-supérieurs en force aux autres Européens, mais foibles en comparaison des Insulaires de Java, conservent leurs domaines dans cette Isle, ont trouvé moyen de faire croire aux Souverains du Pays qu'ils ont des garans à la Compagnie de la protection qu'elle leur accorde, & se servent de l'autorité même de ces Monarques pour tenir leurs Sujets dans une soumission si complette qu'ils ne pourroient les contraindre mieux avec leurs Troupes, qu'avec toutes celles de la République leur Souveraine, si l'on fait plus par la maniere adroite dont ils ménagent le crédit qu'ils se font acquis, qu'ils ne feroient en état de faire avec des armées (*).

Les Hollandois entretiennent de grandes forces aux Indes.

Le dernier guerre a eu fin en Europe en 1683, les Hollandois se trouverent dans un état si florissant aux Indes, & furent si bien en droits de l'occupation qu'on donnoit aux Flottes de la France, qu'ils n'eurent d'autre appre-hen-

(a) Expédition de trois Vaisseaux, T. II. p. 195.
(b) *Ibid.* p. 196, 197.
(c) *Ibid.* Vol. II. p. 197.
(d) Expédition &c. l. c. p. 197.

(*) L'Auteur de la Relation du Voyage de l'Amiral *Roggewein* aux Terres Australes, étoit natif du Duché de Mecklenbourg, son nation pour les Voyages d'engager à bord des ouvriers, & en particulier à s'engager dans cette expédition. Ses Relations sont confuses mais claires, écrites avec feu & avec un air de franchise, qui ne peut que les faire estimer de tous les Connoisseurs. Nous pouvons par cette raison regarder les faits que nous avons rapportés comme incontestables.

Environs de Pondichery.

hoſion, que la ſurpriſe de leurs Vaiſſeaux qui alloient aux Indes & qui en revenoient, a quelquefois fait croire que les Etats Generaux avoient donné ordre ſecretement aux Directeurs de leur Compagnie de ſe ſaiſir de tous les Vaiſſeaux Anglois qu'ils trouveroient dans les Mers des Indes, & de les confiſquer. Ce ne pouvoit être la cauſe du tort qu'on leur faiſoit. Comme il étoit certain que ce n'étoit point ſur ces ordres qu'ils en uſoient de la ſorte, on ne pouvoit douter que ce ne fût par un motif de jalouſie entre deux Nations qui commerçoient aux Indes. Mais cette conduite de Compagnie Royale [illegible] Pondichery, [illegible] Mr. François Martin avoit fait bâtir, & dont il avoit rendu la poſſeſſion facile, [illegible], les mauvais traitemens avec les Princes indiens, [illegible] avoient fait les heureux progrès de cette petite Colonie, & [illegible] de la paix, qui la rendoit à [illegible] Anglois & Maures, étoit la [illegible] Cour de [illegible] (a) Il paroiſſoit que [illegible] tard cette [illegible], & [illegible] Commerce des Indes [illegible], en [illegible] Etabliſſemens [illegible] leur avec peu de [illegible], & peut-être [illegible] ſecours d'Europe. Il prenoit de [illegible] de [illegible], & ſe déclaroit [illegible] ſans [illegible], tandis que [illegible] trop foibles pour [illegible] Il leur permettoit peut-être d'exciter les Princes [illegible] guerre, & de faire [illegible] d'autres d'autremens à leur [illegible], mais il [illegible] ce qui ſe perdoit beaucoup de tems & peut-être quelque argent, d'où [illegible] à la fin le parti d'agir autrement, & de [illegible] à deux fois (b)

Il envoie de grandes forces pour s'emparer de Pondichery.

On chargea de cette expédition M. *Laurent Pit*, en ce tems-là Directeur de la Côte de Coromandel, qui arriva devant Pondichery vers la fin d'Août 1693, avec des forces [illegible] pour ne laiſſer plus d'eſpérance aux Indiens. Son Eſcadre étoit [illegible] de 11 Vaiſſeaux, outre les Barques de tranſport & autres petits [illegible]. Il débarqua quatre [illegible] hommes de Troupes réglées [illegible], [illegible], plus de deux mille tant Matelots que Bourgeois, Marchands & Compagnons, quatre ou cinq pieces de canon de [illegible], [illegible] & vingt-quatre pieces de campagne, outre celles [illegible] avoit trouvées [illegible] (c) La perte fut [illegible] conſidérable, d'autant que [illegible] le Gouverneur ſe battit [illegible] de la Capitulation fut [illegible], elle conſiſtoit [illegible] Artiſans, par leſquels [illegible] Pondichery [illegible] à la Compagnie Hollandoiſe, que la Garniſon [illegible] avec [illegible] marques d'honneur, que les Soldats Indiens eurent la liberté de ſe retirer où il leur plairoit, & que l'on

(a) Hiſt. des Indes Orientales. T. III. p. 291.

(b) Abrahem Account of the East Indies. Vol. I. p. 316.

(c) Hiſt. des Indes Orientales. T. III. p. 332.

(d) Hiſt. de la Compagnie des Indes. p. 75. Hiſt. des Indes Orient. I. c. p. 334.

l'on fourniroit aux François les moyens de passer en Europe à la fin de l'année ou au commencement de la suivante (a). Section XII.

Les Hollandois, devenus ainsi maîtres de Pondichery, repararent non-seulement la place, mais pendant six ans qu'elle resta entre leurs mains ils en augmenterent considérablement les fortifications, & en firent une des plus belles & des plus fortes places de la Côte, comptant qu'ils auroient le même bonheur avec cette conquête, qu'ils avoient eu avec celles qu'ils avoient faites sur les Portugais, mais ils furent trompés. La Paix de *Ryswick* ayant été signée le 20 Septembre 1697, on inséra dans le Traité un Article, par lequel on s'engageoit à restituer de part & d'autre toutes les places qu'on avoit prises depuis le commencement de la guerre, tant aux Indes qu'au dehors de l'Europe, à la fin de l'Article *Pondichery* étoit spécialement nommé, & l'on stipuloit seulement qu'on n'y démoliroit rien, & le rendroit dans l'état où il se trouvoit. M. *Martin*, à qui on en rendit le Gouvernement, traita avec le Directeur Hollandois, & paya forte-somme Pagodes pour les dépenses qu'on y avoit faites, enforte que les François gagnerent dans le fond pour en avoir été privés quelque tems (b) (*). *Pondichery pris par les Hollandois. Il leur est restitué.*

Pendant que la guerre duroit encore, la Compagnie jugea à propos de traiter avec les Etats-Generaux pour un nouvel Octroi, celui qu'elle avoit finissant avec l'année 1700. On dit que ce renouvellement, qui fut reglé le onzieme d'Août 1698, & par lequel tous les droits & les privileges de la Compagnie étoient continués jusqu'à la fin de l'année 1720, coûta plusieurs millions, ils étoient pourtant bien employés, vu la durée de l'Octroi, & que pendant les trente années précédentes on avoit donné en repartitions aux Interessés six-cens-quarante pour cent du Capital primitif, desorte que les Etats pouvoient à juste titre avec raison une grosse contribution pour renouveller un Octroi si avantageux, d'autant plus que leurs finances étoient presque *Nouvel Octroi.*

(a) Hist. de la Compagnie, p. 75.

(b) Corps Diplomat. T. VII. P. II. p. 382. Hist. des Ind. Orient. T. III. p. 245, 246.

(*) Ce Traité fut signé le 20 Septembre 1697. par les Plénipotentiaires de Sa Majesté T. C. d'une part & par les Etats-Generaux de l'autre. Le huitieme Article est conçu en ces termes (1). „ Tous les Pays, Villes, Places, Terres, Forts, Iles & Seigneu„ ries tant au dedans qu'au dehors de l'Europe, qui pourroient avoir été pris & occupés „ depuis le commencement de la présente guerre, seront remis de part & d'autre au „ même état où ils étoient pour les fortifications lors de la prise, & quant aux autres édifices dans l'état qu'ils se trouveront, sans qu'on y puisse rien détruire ni détériorer, „ sans aussi qu'on puisse prétendre aucun dédommagement pour ce qui auroit été démoli, „ & nommément le Fort & Habitation de Pondichery sera rendu aux conditions stipulées à la „ Compagnie des Indes Orientales établie en France, & quant à l'artillerie qui a été amenée par la Compagnie des Indes Orientales des Provinces Unies, elle en demeurera „ bien & duement les munitions de guerre & de bouche, esclaves & tous les autres effets, pour „ en disposer comme bon lui plaira, comme aussi des terres, droits & privileges qu'elle a „ acquis tant au Prince que des habitans du Pays ". On voit par-là quel soin on eut de faire restituer une riche Forteresse à une Compagnie qui étoit mal dans ses affaires, & dans un des Chapitres suivans on verra de quelle conséquence fut cette restitution.

(1) Corps Diplomat. T. VII. P. II. p. 332. Hist. de la Compagnie, p. 75. Hist. des Ind. Orient. T. III. p. 244, 245.

Livre XII. Etablissemens des Hollandois dans les Provinces-Unies.

qu'après une longue & funeste guerre, qui n'avoit pas été heureuse, & durant laquelle la Compagnie avoit fait de grandes pertes, qui n'a de remarquable, c'est qu'après avoir établi un grand fonds en argent comptant, elle fut en état, l'année suivante, de faire deux repartitions aux Intéressés, l'un de vingt pour cent au mois de Juin, & l'autre de quarante pour cent en Décembre, bien-qu'elle en eut fait encore deux l'année précédente (a).

Idée de la forme de la Compagnie.

On donnera, par la, au moins en partie, les moyens qu'employa cette fage & puiſſante Compagnie, à faire fleurir un état naiſſant, encore, tout pauvre qu'il étoit alors. Dès le commencement de la Compagnie, on établit une Chambre à la tête de chaque département avant un Conſeil Souverain de la Chambre. Chacune, elle étoit une Compagnie particulière, laiſſant pour ce qui regardoit la police, ou tout ce qui avoit rapport au commerce, le pouvoir de faire, le bon plaiſir de ſes Directeurs, & elle étoit à la tête de ſes Facteurs de ſon département, & en particulier de ſes Commis de la Chambre. A la première vue des Lettres d'établiſſement, Syndicats des recettes que font Compa-

(a) Wagenaar, Hiſt. patriot. des Provinces-Unies, T. I. p. 346. 347.

(*) Pour ce qui regarde l'établiſſement de la Compagnie des Indes Orientales, on peut voir ce que nous en avons dit dans le Livre [illegible] de cette Hiſtoire. Nous ajouterons ici quelques particularités. Parmi les premiers Officiers de la Compagnie, il y avoit un Mr. [illegible] de Zélande, qui étoit Député de cette Province à l'Aſſemblée des Etats-Généraux. Il étoit fils d'un Miniſtre de Middelbourg, qui, [illegible] Miniſtre de Flandre, avoit été obligé de ſe retirer en Hollande, [illegible] Miniſtre de Middelbourg, & Commiſſaire pour les affaires de la Religion. Il étoit [illegible] Mr. [illegible] qui étoit un des Directeurs de la Compagnie. Les Directeurs à qui [illegible] Mr. [illegible] Mr. [illegible] Mr.

merce ſagement conduit apporte à la Hollande, à quoi l'Oiſeau de Pallas qu'on y voit fait alluſion. Au haut du piedeſtal ſur lequel elle s'appuye on voit les Armes des Etats-Generaux; ſur la baſe eſt un grand C, pour marquer que la Compagnie a deja ſubſiſté cent ans, & autour de la Medaille cette Deviſe, qui marque auſſi ſa durée future, In Altera Secula pergo, *Je durerai dans les ſiecles ſuivans.* Dans l'exergue eſt marquée l'année MDCCII. Au revers eſt un Vaiſſeau a voiles & a rames, voguant en pleine mer au-dela des Colomnes d'Hercule, qui ſont ſur le devant. Les rames ſont manuës par ſix perſonnes, qui ont devant eux les Armes des ſix Chambres qui compoſent la Compagnie des Indes. Dans le lointain eſt un Soleil couchant, dont le Vaiſſeau fait la route, comme pour l'aller rejoindre dans l'endroit ou il ſe leve. Le Vaiſſeau a pour Pilote *Neptune* lui-meme, pour marquer l'Empire de la Compagnie ſur la mer, & on lit dans l'Exergue In via nulla via, Favente Deo, *Nulle route n'eſt pour moi impraticable avec le ſecours de Dieu* (a) (*).

Section XII. *Etabliſſemens avenir, & Priſe de* Pondichery *&c.*

SECTION XIII.

Cauſes & ſuites de la longue Guerre que la Compagnie *a eu à ſoutenir dans l'Iſle de* Java, *ce qui ne l'empêche pas d'ameliorer ſes Etabliſſemens dans cette Iſle. Grande Conſpiration des Inſulaires pour exterminer les* Hollandois *comment elle eſt decouverte, prevenue & punie. Copie de quelques Pieces relatives à cet extraordinaire Evénement, qui prouvent également le courage des* Inſulaires *& celui des* Hollandois.

Section XIII. *Guerre de* Java, *& Conſpiration contre les* Hollandois *&c.*

Nonobstant toutes les precautions poſſibles, il s'alluma, en 1704, une nouvelle Guerre dans l'Iſle de Java, a l'occaſion de la mort de l'Empereur, & des querelles pour la ſucceſſion. C'etoit-là une affaire d'trop grande conſequence pour la Compagnie pour n'y pas prendre part: elle ſe declara en faveur du frere de l'Empereur defunt, au-lieu que les Javanois, ou au moins le plus grand nombre, prirent le parti de ſon fils. Cette guerre fut plus opiniatre & plus longue qu'on ne s'y ſeroit attendu, parce que le jeune Empereur prit a ſon ſervice un grand nombre de Soldats Indiens, que les Hollandois avoient licenciés pendant la paix, & qui etant formés à la Diſcipline Europeenne, furent de redoutables ennemis; car dans

Cauſes de la derniere & longue Guerre dans l'Iſle de Java.

(a) *Van Loon*, Hiſt. Métall. des Pays-Bas. T. IV p. 359.

(*) Nous avons cité nos garands pour ce que nous diſons de cette Médaille, nous y ajouterons une ou deux particularités, dont la mémoire merite d'etre conſervée. Les Directeurs nommerent un Commiſſaire de chaque Chambre pour régler cette affaire. Il y avoit de ces médailles qui etoient d'or, de la valeur de deux-cens cinquante florins, les autres etoient d'argent. On en frappa aſſez pour que chaque Directeur, Avocat de la Compagnie & Intéreſſé pût en avoir une d'or ou d'argent à ſon choix, mais en la payant, après quoi le coin fut briſé (c).

(c) Resol. van de Heeren Geconim. op de Hangſche Beſoignes, 23 Maart 1702. Ibid. 12 en 17 Juny.

Guerre XIII. *Contre le Java. & Cruautés contre les Insulaires &c.*

dans le cours de la guerre on vit clairement qu'ils ne le cedoient en rien aux meilleurs Officiers Hollandois pour la penetration & la ruſe, & par leurs prompts marches, & par la connoiſſance qu'ils avoient du Pays, ils remporterent de frequens avantages (a). Mais comme la Compagnie etoit en etat, a la faveur des Forteresſes & des Magazins de tenir ſes armées plus longtems en campagne, & par le moyen de ſes Flottes de tranſporter ſes Troupes par-tout, quand elle vouloit, les Javans a leur tour ſe trouverent fort en peine, enſorte que les deux partis etant egalement las d'une guerre qui ne produiſoit que des maux & une grande effuſion de ſang de part & d'autre, la paix fut enfin conclue. Ce fut au milieu de ces troubles que le Gouverneur General *Jean van Hoorn* eut le courage d'entreprendre de rebatir en pierre l'Hotel de ville, qui avoit été bati environ cinquante-quatre ans auparavant de briques & de bois, & commençoit à dechoir. On auroit pu le reparer aiſement & a peu de frais, mais on trouvoit qu'il ne repondoit pas a la magnificence de Batavia. Le nouvel Hotel de ville prouve juſqu'ou l'on porta cette idée, puiſqu'il paſſe pour le plus ſuperbe bâtiment que les Europeens ayent conſtruit depuis leur arrivée aux Indes. C'eſt-là ou s'aſſemble le Conſeil de Juſtice, de même que les Cours ſubalternes, deſorte que toutes les affaires publiques de la Colonie s'y traitent avec tout l'ordre poſſible (b).

Comment on découvrit qu'il y a des Mines d'or dans l'Iſle de Java.

On dit que par les ſuites de cette guerre, le Gouvernement de Batavia fut convaincu que les Inſulaires avoient des reſſources ſecrettes, que l'on n'a jamais pu découvrir, quelques efforts qu'on ſe ſoit donnés. Car on remarqua que les habitans de certains lieux, qui avoient été pillés a diverſes reprises, & reduits a la mendicité, ſe trouverent en peu de tems auſſi riches qu'ils l'avoient été, avant des bracelets & d'autres ornemens d'or, comme auparavant (c). Il eſt effectivement certain, que non ſeulement dans l'Iſle de Java, mais dans toutes les Indes, les habitans ſe defient extremement des Europeens, & leur cachent fort ſoigneuſement les endroits d'ou ils ont leur Poudre d'or & leurs Pierres precieuſes, ce qui vient ſelon toutes les apparences de la crainte d'etre reduits dans le plus dur eſclavage, & mis obligés de travailler aux Mines, ce qui dans ces climats chauds peut paſſer pour le plus cruel de tous les ſupplices. On remarque même, dit-on, cette diſſimulation dans les Hottentots, qui paſſent pour les plus ſtupides de tous les hommes, ils apportent quelquefois un peu de Poudre d'or pour acheter ce dont ils ont beſoin, mais ils cachent ſoigneuſement d'ou ils la tirent, & il y a quelques années, que des Hollandois ayant voulu ſuivre un parti de Hottentots qu'ils jugeoient qui alloient chercher ce precieux metal, furent tous maſſacrés (d) (*)

Nous

(a) *Hamilton*, Vol. II. p. 155.
(b) *Jonges*, ubi ſup. p. 532.
(c) Mémoires du Dr *Cornu*.
(d) Expédition de trois Vaiſſeaux, T. II. p. 145. 146.

(*) Les Chaines ne ſont pas les ſeules que les Hollandois échouerent dans le deſſein de découvrir les Mines d'or de Pegnalo, bien qu'il ſoit certain que les Inſulaires ont beaucoup d'or

Nous commençons ici par ce fait, en l'an 1719 que les Hollandois commencerent à cultiver des Caffe arbres dans l'Ile de Java, non par curiosité mais pour le profit: & ce qui merite attention, c'eſt qu'il s'eſt paſſé bien des années avant que l'on crut que cet arbre pouvoit être cultivé. Car c'étoit une opinion reçue pendant longtems, que les Arabes avoient ſoin de faire tremper de leur poudre d'or, & que pour empêcher qu'on ne la tirât la cultivoient en d'autres Pays, ils ne la faiſoient pas mettre une feule fe-ve de leurs mains, ſans avoir auparavant fait tremper au four, pour faire mourir le germe, mais il y a de l'apparence que c'eſt une fable. (a) Car vers l'an 1690 on tranſporta quelques plants de Caffe dans des pots à Batavia, où ayant été tranſplantés ils réuſſirent fort bien. En 1697 les vapeurs malignes qui empeſtent l'air, après un grand tremblement de terre, firent beaucoup de tort à tous les jardins, & firent perir la plupart des plantes curieuſes, il ſe ſauva cependant quelques arbres de caffe. En 1706 les Hollandois recommencerent à en planter en pluſieurs endroits, & particulierement dans le jardin du Gouverneur-General, où dans un petit nombre d'années ils parvinrent à une grande perfection (b). A la fin on reſolut d'eſſayer ſi le caffe qu'on produiſoit pourroit être gouté pour la boiſſon. Depuis ce tems là le caffe eſt devenu une des plus conſiderables marchandiſes de Java, auſſi bien que de l'Ile de Ceylon, & l'on pretend que ce terroir lui convient mieux encore que celui d'Arabie, car au lieu que à Mocha l'arbre ne monte guere plus haut que la taille d'un homme, & tout au plus à la hauteur de dix ou douze pieds, il monte à Java & à Ceylon communément juſqu'à vingt ou trente pieds, & même juſqu'à quarante. C'eſt ce qui fait que les arbres produiſent beaucoup plus qu'en Arabie, où l'on portant à autre un arbre ne rapporte guere plus de cinq livres de feves par an (c) au lieu que dans ces nouvelles plantations, il n'eſt pas rare qu'on en recueille quinze ou vingt livres, mais on doute que le caffe de Java & de Ceylon ſoit d'un goût auſſi fin que celui d'A-

Europe XIII. Guerre de Java, &c. Conſiderations ſur les Hollandois, &c.

Origine & progrès de la culture du Caffé à Java.

(a) Voyez l'article *Caffé* dans le Dictionnaire de Médecine Anglois du Dr *Jones*.
(b) Mémoires du Dr *Cornelis*.
(c) Origine & Uſage du Caffé, p. 9.

d'or (1). Avant que les Europeens euſſent pénétré dans les Mediterranées les Rois de Ternate, emprunterent un tribut annuel de ceux des habitans de la Nouvelle Guinée (2), mais les Hollandois ne voulurent pas avouer que ils en tiroient de leur Pays là par le Commerce ou par quelque autre voye. Il eſt certain qu'il y a encore chez Mamberamo, ou dans l'Ile de Gilolo, mais il n'eſt pas moins certain que les Hollandois n'en ſont pas les maîtres, & que nonobſtant toutes leurs recherches ils n'ont pu découvrir encore de Java. Ils ont été plus heureux dans l'Iſle de Sumatra (3). Il y a encore de quoi douter qu'on doit ſe trouver une grande quantité d'or en Afie, puiſque le prix de l'argent y eſt ordinairement à quatre ou cinq pour cent plus haut que dans l'Europe. Cette conſideration eſt bien propre à convaincre ceux qui approfondiſſent les choſes que les richeſſes de ce Monde ne ſont pas gouvernées par une Providence bien exacte, les chofes n'étant à cet égard ſur un tout autre pied que celui ou le ſens, et que nous nous repréſentons le Commerce entre l'Europe & les Indes.

(1) *Du Halde*, T. I. p. 170.
(2) *Valentyn*, Comp. des Moluques T. I. & II.
(3) H. de Sainte Croix, T. II. p. 118.

Guerre de XVI. années à Java, & Conquêtes que les Hollandois font dans cette Isle.

rable, & dans les commencemens on convenoit généralement qu'il ne l'égaloit point. Cependant avec le tems le premier a été estimé davantage, & l'on a lieu de se persuader aujourd'hui qu'il est peu ou point inférieur à celui de Moka. Quoi qu'il en soit, il est certain que toutes les Flottes qui viennent de l'Inde en apportent de grandes quantités, parce que cette denrée rapporte beaucoup de profit, & c'est vraisemblablement ce qui a porté à la cultiver à sa ruine en Amérique, d'où les François l'ont transportée à Cayenne & à la Martinique, & les Anglois en cultivent aussi à la Jamaïque (a) (*).

Nouvelle Guerre dans l'Isle de Java.

La guerre se ralluma dans l'Isle de Java en 1716, & continua pendant quatre ou cinq ans, ce qui donna bien de la peine à la Compagnie. Les Hollandois apprirent par expérience une maxime, reçûe depuis longtems par les grands Maîtres dans l'Art de la Guerre, qu'il n'est pas de la prudence d'employer durant plusieurs années de suite des Troupes réglées contre une Nation barbare, parceque si cette dernière est souvent battue d'abord, elle se forme cependant peu à peu au courage & à la discipline, l'un & l'autre s'acquérant par l'habitude, de sorte que c'est un grand hazard si elle ne bat enfin ses maîtres. Il est vrai que les Hollandois firent la guerre contre leur gré, sachant très-bien qu'elle ne convenoit pas à leurs intérêts, mais il ne purent se résoudre à faire le sacrifice des avantages dont ils avoient joui depuis si longtems, & à finir la guerre de maniere à être de pire condition qu'ils ne l'étoient en la commençant (b). A la fin pourtant les affaires s'accommoderent, & la paix se rétablit dans l'Isle. Mais peu de tems après on découvrit un complot des plus dangereux, qui ne tendoit pas moins qu'à détruire le Gouvernement de Batavia, en exterminant tous les Hollandois & tous les Chrétiens quels qu'ils fussent, qui étoient dans l'Isle de Java. Cet affreux complot se découvrit justement à tems pour en prévenir l'exécution, c'est à dire le dernier jour de l'année 1721, mais par qui & comment il fut découvert, c'est ce que l'on ignore encore. Les uns l'ont attribué à la pénétration du Conseil des Indes, d'autres prétendent que quelques-uns des conjurés mêmes, se défiant du succès, avoient revélé cette affaire à Monsieur *Van Imhoff*, Ministre de Macassar, donné à entendre qu'on fut redevable de cette découverte à l'amitié d'un grand Monarque, ce que nous expliquerons plus bas (c).

Quoi

(a) Voy. le Dr *James*, Lc.
(b) Mem. du Dr *Lamm.*
(c) *Hamilton*, Vol. II. p. 133, 134. Expédition de trois Vaisseaux, T. II. p. 104, 105.

(*) C'est une chose digne de remarque, que les Arabes, qui ont été si longtems en possession du Commerce du caffé à l'exclusion des autres Nations, ayent ignoré si longtems qu'il n'étoit pas originaire de leur Pays, & qu'il y eût été apporté de l'Abyssine ou haute Ethiopie, avec un autre bâtiment nommé *Kat* (1). Les feuilles & les fèves de ce dernier y sont pour un Syrique contre à peu, même encore parmi les habitans de l'Yemen. Ils attribuoient encore vertu au caffé, selon que le *Kat* ne croît que dans son voisinage. Avec le tems néanmoins ils découvrirent l'usage des fèves de caffé, qu'ils communiquerent bientôt aux habitans de l'Egypte, & delà il s'est répandu dans toute l'Europe (2).

(1) Dugour de l'usage du Caffé, p. 9. (2) Dictionnaire du Commerce, T. I. Art. *Caffé.*

Quoi qu'il en ſoit, les principaux conjurés furent arrêtés l'un après l'autre, & traités ſuivant leurs différens crimes. Deux mois après on leur fit leur procès, & ils furent condamnés. C'eſt de la ſentence de ces criminels que nous tirerons les principales parties de la conſpiration, tant pour le fond de la conduite que le Gouverneur a tenue pour renverſer la République Romaine. Le premier Auteur de ce complot étoit un Javanois nommé *Caradia*, natif de *Kattekoa*, qui demeurant quatre ans avant parmi les Turcs, & étant bien connu de leurs Chefs, avant que de découvrir ſon deſſein à celui qui étoit à la tête de tous, & qui étoit entré dans la conſpiration il y avoit deux ans. Ce Chef ſe nommoit *Pierre Erberfeld*, Bourgeois de Batavia, né de parens blancs & d'une mere noire, ſon pere ayant été membre du Collége des Conſeillers Provinciaux, & Capitaine de Cavalerie. Cet homme avoit près de ſoixante ans, & il paroît que le ſeul motif qui l'engagea dans ce complot, c'eſt l'ambition de ſe rendre Souverain de Batavia. Un autre des conjurés étoit *Mario Prins*, Secretaire Javanois au Conſeil de la Commerce, qui ayant été en qualité d'Ecrivain chez le Maître de Batavia, l'avoit aidé à ſes compoſitions ſur les Procès des Habitans des Iſles voiſines qui refuſoient par avoir ſoin de cela. Il y avoit encore huit ou dix autres Complices de pluſieurs Nations différentes, mais de la même eſpece, qui pendant pluſieurs mois avoient travaillé à prendre les meſures néceſſaires pour l'exécution de leur deſſein. (a)

Sentence XIII. Cauſes de leur & Conſpiration ou de Batavia dans Oſt. Conſpiration ſous prétexte

Il eſt ſurprenant que pendant tout ce tems-là rien n'ait tranſpiré de cette affaire dont tant de gens avoient connoiſſance, & qu'il n'ait pas été poſſible aux plus clairvoyans de découvrir par quelque endroit le myſtere d'iniquité qui ſe tramoit. Mais ſi l'on conſidere que le Gouverneur étoit le ſeul qui fut premierement la guerre à Java, & que c'étoit contre lui que *Pierre Erberfeld* & ſes complices avoient formé leur conſpiration, on ne ſera plus ſurpris de leur ſecret. Ils ſavoient bien que le Gouverneur, à qui ce Prince avoit promis, par un Traité fait au Roi de Bantam, deux cens piaſtres par chaque priſonnier, & la moitié de tout le butin qu'on feroit ſur les ennemis, ne manqueroit pas de ſe ſervir de ſes Troupes pour ſa Guerre de Java. Monſieur, qui étoit ſon Successeur, ne croyant point qu'il ne lui fut un grand point important de ſe défaire de lui, & de ſes Troupes, qui faiſoient la force de ſon Armée, & de ſes Officiers, qui étoient tous ſes créatures, & qui lui étoient entiérement attachés, ne manqueroit pas de ſe ſervir de cette occaſion favorable, pour ſe rendre maître de Batavia. Ils ſavoient encore que le Gouverneur, qui avoit été averti de leurs deſſeins, ne manqueroit pas de prendre les précautions néceſſaires, pour ſe rendre maître de leurs perſonnes, & de les faire mourir. Ils ſavoient enfin que tous ceux qui étoient engagés dans leur conſpiration, & qui

Pourquoi le ſecret de cette conſpiration a été ſi long-tems caché.

(a) Sentence contre *Pierre Erberfeld*, & ſes complices, prononcée à Batavia ce 29 Juin

Entreprise de Jean de Witt, & Conseil donné aux Hollandois dans ce dessein.

ne pensoient les armes pour les défendre, ou les désavouer, mais ils furent si confternés en voyant la trame découverte, qu'ils n'oserent rien entreprendre contre des Citoyens qu'ils venoient de tromper, à Regard des Batavus, pour maintenir la tranquillité publique, ils publierent les informations qu'ils avoient contre eux. Subjugués par ce moyen, ils n'oserent plus rien entreprendre contre le gouvernement. Le Conseil & le Conseil privé de Suede contre lesquels ils avoient conspiré, ils craignirent prudemment ce qui auroit pu intéresser le ressentiment des autres, & qui auroit pu produire une nouvelle révolte (a), dont ils auroient été les dernières victimes, cependant il est à remarquer, que cette découverte ne fit d'autre effet à l'égard des Insulaires, que de les rendre plus circonspects dans leurs intrigues, comme d'autres événemens l'ont fait voir dans la suite.

Plan des Conjurés.

Le plan des conjurés étoit de massacrer la ville & de massacrer tous ceux qui n'étoient pas de leur parti, ils avoient même préparé quelques bateaux pour transporter d'abord à bord, ou à la faveur de la nuit, ceux qu'ils auroient épargnés. Ainsi le grand objet de leurs desirs étoit de ménager la surprise. Pendant la nuit *Pierre Le Corfen* devoit commander, & donner les ordres en qualité de Chef, & *Cornelia* en qualité de Lieutenant ou de Chef en second. Et afin d'acquérir plus d'autorité à leur parti, le premier s'étoit fait donner le titre de *Lieutenant Capitaine*, qui signifie Grand Sergent ou premier du Gouvernement, & le second celui de *Roding*, qui signifie Prince. Cette conspiration étoit trames dans la maison d'*Esberfeld*, située hors de la ville, à un demi-quart du chemin qui mene au Fort de Jacatra, à l'entrée duquel on voit encore aujourd'hui les ruines d'une grande maison qui appartenoit autrefois à *Esberfeld*, d'où ils entreprirent d'abord de gagner par argent quelques Officiers Mahométans & plusieurs Chefs des Naturels du pays, qu'ils avoient trouvé moyen de gagner par la distribution de quelques présens faits par eux, *Diego Pro-je*, de Chez &c qui étoient aussi complices de cette conspiration, parce que *Esberfeld* ne vouloit rien entreprendre sans leur secours dont il faisoit le fond, & comme ils leur avoient promis de leur donner le fond faire parvenir les lettres à tous ceux qui leur étoient adressées & les recevoir les réponses. Pour mieux parvenir dans cette affaire, ils avoient trouvé le moyen de gagner quelques soldats, pour avoir de leur côté un nombre d'habitans suffisant pour s'emparer de la citadelle, & pour être maîtres de toutes les avenues, en faisant que ceux qui se présenteroient pour y entrer y trouvassent des coupe-têtes, & autres gens à leur dévotion. Leur dessein étoit ensuite que la première chose à faire étoit de mettre le feu à la maison du Gouverneur Général, & à celles des Conseillers & des autres Magistrats, l'un après l'autre, afin que dans la ville, pour massacrer ainsi à la fois toutes les personnes principales du Gouvernement, ce qui eut été impossible à faire résulter toute entreprise, non-seulement par la confusion générale que cela auroit causé, mais en faisant périr ceux qui seuls auroient pu remédier au désordre (*).

Par-

(a) Expédition de mon Vaillant T. II. p. 104. 105

(*) Pour bien juger & impartialement de cette conspiration, & du bouleversement arrivé au fur-

Sommaire. Il fait le voyage de Goa à Cochin. Il arrive à Cochin.

Pierre Jobert, Calabin de Maya Frere [illegible] Il arrive à Cochin. Il fait le voyage de Goa à Cochin. Il arrive à Cochin. Il fait le voyage de Goa à Cochin. Il arrive à Cochin. Il fait le voyage de Goa à Cochin.

§ XXII. Guerre de Java & Conspiration contre le Gouverneur.

part les préparatifs. Ce Coup devoit être divisé en divers détachemens, & se tenir prêt à paroître tout au tems marqué. Le signal donné, chacun de ces détachemens devoit se mettre en mouvement tant par les chemins détournés que publics, s'emparer ensuite de toutes les portes pour que personne n'entrât, afin d'empêcher par là que la nouvelle de cette sanglante tragédie ne parvînt plutôt en Hollande. Dans cette vue, & pour mieux exécuter leur projet, les conjurés avoient d'abord donné en la personne par la distribution des *Diemats*, *Maja Praja* avoit engagé d'en envoyer autant, qu'il avoient ordre de défendre des montagnes au Sud & de se joindre à ceux qui étoient cachés aux environs, afin d'achever l'exécution de cet horrible complot (*).

Tout cela paroît avoit été heureusement arrêté trois jours avant celui qui étoit fixé pour le massacre. *Esberfeld* avoit réglé tout, & donné les ordres pour l'exécution de la manière suivante. Quelques hommes devoient se rendre à Cholat au-delà de la Rivière à trente, au-delà de la Garde auprès du Fort Rymdrecht, & deux cents hommes devoient au Pays du Chef *Pierre d'Inde*, par terre, pour venir à Grogol & aux environs; quelques autres Corps de cinq hommes devoient à Manga-Besar, Le large, Bitu & aux environs. Ceux qui devoient qu'à ces Corps se joindroient tous les autres esclaves, chacun différens avec ordre de diviser, afin de s'emparer de la ville & de se maintenir en possession par ces trois endroits. Lorsque le massacre seroit, se auroient, comme on peut le prouver par leurs propres Lettres, été soutenus & aidés par un autre Corps de plus de deux mille hommes, qui s'étoient engagés de passer les montagnes du côté de Cartil par Matarin au côté méridional, & par Campongsara, pour prendre d'abord poste sur la montagne de Cura. Si tout arrivoit que les habitans de Campongsara ne fussent pas voulu se soumettre, les Baliens avoient ordre de les passer tous au fil de l'épée, & de marcher ensuite vers la ville, & d'y massacrer tous ceux qui auroient voulu s'opposer, & d'exterminer tous les Chrétiens, afin que la Compagnie ne pût jamais rentrer en possession de ses Etats, ni faire le moindre Commerce (a).

§ Arrêt contre les Conjurés.

Pour renfermer ce morceau d'Histoire également extraordinaire & curieux dans de justes bornes, & en prouver en même tems la certitude, nous rapporterons la Sentence que le Conseil de Batavia prononça contre eux, conçue en ces termes (b). „ Nous Les Juges ayant vu & examiné avec attention „ attentive en Office par M. *Henri Adrien Steel*, Drossard du plat pays, contre les criminels susnommés, qui confessant le tout se sont soumis volontairement à la conclusion, il a été conclu sur les crimes ci-mentionnés, „ & tout ce qui appartient, ainsi que nous concluons & observons en Jus-

„ ti-

(a) Expédition de trois Vaisseaux, T. II. p. 94, 95. (b) Ibid. p. 99 & suiv.

(*) Si l'on se donne la peine de comparer ce plan avec celui qu'on dit qu'avoient formé les Chinois, quand ils massacrèrent à Batavia, on trouvera une si grande conformité entre l'un & l'autre, qu'on ne pourra s'empêcher de croire que la première conspiration a été le modèle de la seconde.

tice, au nom & de la part des hauts & puiſſans Seigneurs les Etats-Generaux des Provinces Unies, conſtamment en hautes criminelle, avec approbation du Gouverneur General M. *Cornelis Speelman*, & de Meſſieurs les Conſeillers des Indes, à être tranſportés à la place devant la citadelle, & à cet effet on a coutume de leur arracher les chairs avec des tenailles ardentes, & après avoir les mains du Bourreau, pour recevoir leur punition de la maniere ſuivante. Les deux criminels *Pulverſol* & *Cassim*, autrement *Rasang*, furent étendus & liés chacun ſur une croix, où on leur coupa la main droite & après, & furent tenaillés aux bras, aux cuiſſes & aux mamelles, tellement que les tenailles ardentes en emportoient des morceaux de chair. Ils furent enſuite mis ventre ouvert de bas en haut, & le cœur arraché, qu'on leur jetta au viſage, enſuite la tête tranchée & miſe ſur un poteau. Les corps furent écartelés, & les quartiers expoſés hors de la ville pour ſervir de pâture aux oiſeaux, à l'exception qui furent au Gouvernement ci-deſſous. Les quatre criminels, *Mata Praja*, *Nina Sera* autrement *Hanja*, *Sala Tuna* & *Lavit* furent attachés chacun ſur une croix, où on leur fit la même opération, & furent tenaillés aux bras, aux jambes & aux mamelles, on leur ouvrit le ventre de bas en haut, & on leur arracha le cœur pour le leur jetter au viſage, leurs corps furent enſuite mis & expoſés ſur la roue en pleine rue, excepté *Lavit*, les autres furent mis chacun ſur un chariot ſous l'échaffaud, toute de pluſieurs fois l'échaffaud monta, il y ſeront toujours fait recevoir le coup de grâce. Les corps enſuite tranſportés au lieu des exécutions ordinaires, où ils furent mis ſur une roue, & garnis auſſi longtems qu'ils pourroient y tenir, & après qu'ils furent expirés ils furent expoſés en pleine rue ſur. Les trois criminels *Lantar*, *Cambrel* & *Mantar* furent condamnés à être liés à un poteau, où ils furent étranglés de manière que mort s'enſuive. Ils furent enſuite tranſportés au lieu des exécutions ordinaires, & expoſés ſur la roue par l'exécuteur pour être aux oiſeaux. Voilà ce qui concerne de plus les criminels qui furent & depuis la Juſtice, & la condamnation de la plupart des autres, ſont compris à cette proclamation ci-deſſus. Fait & arrêté dans l'Aſſemblée de Meſſieurs les Conſeillers de Juſtice, le Mercredi 8 d'Avril, tous les Juges étant préſens, à l'exception de M. *Coenraad*.

Sommaire XIII. Guerre de Java & Conjuration contre les Hollandois dans Ibo.

La rigueur de cette ſentence ne peut être juſtifiée que par les motifs qui la fondoient, ſavoir la prudence & la grandeur du danger puiſque il en fallut que de quelques heures que la Compagnie avoit la connoiſſance de ce qu'elle avoit acquis dans l'Ile de Java depuis un ſiècle, la coutume du Pays & les exemples ſont ordinaires, & ou n'en fait aucun cas d'un tout éloigné, ſi elle n'eſt accompagnée de circonſtances extraordinaires, enfin la néceſſité d'inſpirer de la terreur à des gens endurcis, pour la fureur des Etat peuvent à l'avenir. Ce fut le dit arrêt fut exécuté le 8 d'Avril ſans le moindre mouvement. Dans la ſuite on fit, on fit autres complices, qui furent tous exécutés, & pour perpétuer la mémoire de cet événement la maiſon de *Pierre le cruel* fut abbatue & rafée, & on fit de l'a cet endroit un repos au grand chemin, une colonne d'infamie, ſur laquelle on

Colonne dreſſée ſur le terrain où étoit la maiſon de Pierre le cruel.

Section XIII. *Guerre de Java, & Loi prohibitive contre les Hollandois &c.*

fit graver en Hollandois, en Portugais, en Malais, en Javanois & en Chinois l'Inſcription ſuivante:

„ Ici a été autrefois le domicile de l'indigne Traître *Pierre Eberfeld*, „ & ſur cette place il ne ſera bâti juſqu'à la fin des ſiecles."

Comme cette Colonne regarde au grand chemin, & que ceux qui y paſſent entendent quelqu'une des Langues dont on a fait uſage, il y a de l'apparence qu'elle remplit les vues du Conſeil des Indes (*a*). Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt qu'il n'a été fait que peu ou point de mention de cette affaire dans les Relations envoyées en Europe. C'eſt ce qui ſuffit pour faire ſentir au Lecteur l'utilité de nos détails hiſtoriques, où nous avons raſſemblé ſuivant l'ordre des tems, autant qu'il a été poſſible, tout ce qui regarde cette puiſſante Compagnie, diſperſé çà & là dans un grand nombre de Voyages, & dont on ne trouve ſouvent aucune trace dans les Hiſtoires generales ou particulieres.

SECTION XIV.

Le Soulevement, ou, comme d'autres l'appellent, le Maſſacre des Chinois. *Relations diverſes de cette terrible Affaire, & Remarques ſur la conduite de la Compagnie dans cette occaſion, & ſur les Juges.*

Section XIV. *Soulevement ou Maſſacre des Chinois &c.*

LA ſituation des affaires de l'Europe, qui encouragea pluſieurs Nations à ſe tourner du côté du Commerce, les grands efforts que l'on faiſoit en France pour retablir le credit de la Compagnie, & des raiſons particulieres, engagerent les Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales de Hollande à travailler à faire renouveller leur Octroi, ou à en obtenir la prolongation avant qu'il fût expiré; c'eſt ce qu'ils firent en 1717, mais ſans ſuccès (*b*).

Ce qui empêcha la Compagnie d'obtenir un nouvel Octroi.

Cependant, bien-que les Etats-Généraux ne jugeaſſent pas à-propos de leur accorder leur requête, ils ne laiſſerent pas de publier une Ordonnance pour le maintien de leurs privileges, défendant à tous leurs Sujets de trafiquer dans l'etendue de la conceſſion de la Compagnie, & de prendre part à aucune entrepriſe pour commercer dans ces Pays-là, enſuite ils s'oppoſerent vivement, conjointement avec la France & la Grande-Bretagne, à l'Etabliſſement de la Compagnie Imperiale d'Oſtende. Les diſputes qu'il y eut à cette occaſion, & d'autres affaires politiques les occuperent ſi fort, que la Compagnie ne put obtenir ce qu'elle ſouhaittoit juſqu'à l'année même où ſon Octroi expiroit (*c*). Il y a de l'apparence que cela ne venoit que de ce qu'elle n'offroit pas autant que l'on vouloit, que l'on regloit ſelon les apparences plutôt ſur les beſoins de l'Etat, qui étoient preſſans, & ſur les grandes richeſſes que l'on ſuppoſoit à la Compagnie, que ſur ce qui s'étoit fait en

(*a*) Expédition de trois Vaiſſeaux, T. II. p. 104.

(*b*) Diction. de Comm. T. I. Col. 1390.

(*c*) Janiçon, Etat préſent des Provinces-Unies, T. I. p. 318.

en parle ici. Quoi qu'il en soit, tout ce qu'on put obtenir ou acheter, fut accordé aux Chinois pour un an, à commencer du premier Janvier 1717, ce qui, dans ce temps-là, étoit tout à bon dans les spectacles.

Pendant que les Directeurs et leurs associés s'occupoient à chercher les moyens de former les différentes que les empêchements d'exécuter un traité, dont ils étoient si mécontents, leur avoient fait naître, ils ne savoient pas encore que leurs affaires étoient plus malades. Nous avons vu plus haut, que Jacques Law avoit *acheté les effets* de la Compagnie, et qu'il avoit chargé de cette négociation Mr. Gervaise, qui ne paroît pas avoir été trop scrupuleux, comme on le verra bientôt. Gervaise en fut quitte pour aller passer quelques années à la Bastille, et Law pour voir ses projets échouer. Il avoit cependant fait quelques bons marchés, et il auroit pu, sans doute, en faire de plus avantageux, s'il avoit eu plus de temps à lui. Mais il ne savoit pas encore, que le Roi, qui avoit acheté de lui, pour trois millions, les effets de la Compagnie, avoit déjà payé, à peu près, la moitié de cette somme, et qu'il ne lui restoit plus que quelques mois à attendre, pour être entièrement libre.

Louis XIV

tuée un moment, qui paroît n'avoir eu aucun fondement à venir (a)

Il arrive même qu'un Chinois de grande qualité, qui étoit de ses Parens, étant venu à cette époque à Batavia, & ne s'étant retiré dans ses montagnes, il avoit fait le dépit de rébellion, & avoit même entretenu avec le Capitaine ou Chef des Chinois de la ville, par voie secrète, un commerce & attaquer les Hollandois en dedans, pendant que les attaqueroient par dehors. D'autre part, il y en a qui ne veulent de toute cette histoire que l'effet, & qui ne voient tout ce qui est arrivé à l'occasion du Commissaire ou Ho[illegible] Faisoient à ceux qui devoient aux Chinois, qui [illegible] d'en avoir payé trop pour courir de vendre les comptes avec [illegible], ou de leur coupeur la gorge. (b)

Autres circonstances qui ne se trouvent point dans la Relation, rapportées par d'autres Auteurs.

Comme on n'a pas eu l'un de décrédit [illegible], ce paroît une Relation exacte & authentique de ce qui s'est passé aux Indes, on ne doit pas être surpris que ces bruits, & quelques autres plus particuliers, ne soient pas regardés comme tout à fait faux. Quoi qu'il en soit, la plus grande clarté & la plus grande lumière de cette tragi-comédie, n'a paru après l'arrivée de la Flotte des Indes au mois de Juillet 1741, est ce de que nous allons rapporter, laissant au Lecteur à prononcer sur la vraisemblance ou l'improbabilité des faits qui y sont énoncés (c)

Relation sur les Hollandois aux Indes.

„ Le nombre des Chinois dans la ville & les fauxbourgs, dans le temps de cette conspiration, montoit à quatre-vingt dix mille hommes suivant le calcul le plus modéré. Ils avoient résolu de massacrer tous les Européens, commençant par le Gouverneur, & tout ce que la Compagnie possède dans l'Isle de Java. Rien de plus certain que cette horrible entreprise. Ils se retirèrent dans les montagnes, où ils pillèrent, brûlèrent & massacrèrent sans miséricorde, & sans donner aucune raison de leur procédé. Les gens de la campagne, sujets de la Compagnie, en firent plusieurs prisonniers & les emmenèrent à Batavia, au nombre en tout d'environ quatre & cinq cents, comme la montre parurent des gens sans aveu, qui ne faisoient aucun métier pour gagner leur vie, on les bannit dans l'Isle de Ceylan, pour les autres, après leur avoir ordonné de se conduire mieux à l'avenir, on les relâcha & on les renvoya à leurs parens. Il en fallut pourtant bien que cette douceur produisit un bon effet, au contraire les rebelles des montagnes devinrent de jour en jour plus forts, & firent de plus en plus du ravage. A la fin la Régence trouva à propos d'envoyer les Commissaires [illegible] & van [illegible] avec un Corps de huit cents hommes dans les montagnes pour réduire ces gens-là, au bout de quelques jours de les attaquèrent, les battirent & les dispersèrent. Dans le même temps cinq Chinois vinrent de leur propre mouvement trouver le Général & le Conseil, & reconnurent tout à coup qu'ils étoient eux toute leur Nation avoit part, & pour l'exécution duquel ils s'étoient déjà pourvus de canons, forts de plusieurs sortes de bon char, & de grande quantité de munitions, qu'ils a-

„ voient

(a) Mercure Hist. & Polit. T. CXI. p. 116.

(b) Tiré de plusieurs Relations particulières arrivées en ce temps-là des Hollandois & des Indes.

(c) Relation des troubles arrivés à Batavia dans le mois d'Octobre 1740.

XIV. Entreprise des Chinois sur la ville de Batavia.

[illegible] Chinois [illegible]

„ [illegible] d'Octobre, les Chinois [illegible] postes hors [illegible] porte Queur, proche de l'Hôpital, où ils mettoient tout ce qu'ils trouvoient à piller dans les maisons. Sur quoi la Régence [illegible] ordre aux Chinois de sortir de [illegible] dans trois jours, sous peine de mort. Ce [illegible] du Gouverneur, pensant que les Chinois [illegible] allarmés, les Chinois [illegible] Luxembourg, qui est hors de la porte d'Utrecht, [illegible] avoient d'abord les portes, pour faire sortir du monde [illegible], & ils avoient dessein d'attaquer alors la ville d'un [illegible], pensant que ceux qui en sortiroient pour s'opposer à l'attaque pour la fermer & tomber sur les Hollandois par derrière. Ce projet, quoique très-bien concerté, ne réussit point, car les portes ne furent [illegible], & l'on doubla les gardes. A huit heures deux Conseillers se [illegible] à la porte pour donner des ordres. Vers les neuf heures, les Chinois, dont le nombre s'étoit accru à quatre ou cinq mille, s'avancèrent avec des trompettes, des tambours & des bassins de cuivre, avec lesquels ils faisoient un bruit horrible, pour animer leurs compatriotes dans la sortie qu'ils devoient faire. Ce ne fut pas alors comme aux Hollandois à aucun [illegible] pour [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] hommes. Ces [illegible] étoient bien armés & disciplinés, les Chinois de la ville furent si étonnés, qu'ils se trouvèrent tout d'un [illegible]. Tous les Chinois portèrent deux postes avancés, & malgré tout ce qu'y firent les Hollandois, ils en attaquèrent un troisième, hors de la porte d'Utrecht, qui étoit [illegible] par trente hommes, qui se défendirent vaillamment, & comme les Chinois en les attaquant étoient exposés à l'artillerie de la ville, qui faisoit un feu continuel, ils furent obligés à la fin de se retirer. Les Hollandois firent alors une [illegible], & [illegible] hommes pour secourir & renforcer les postes avancés, & bien-que fut hasardée cette poignée de gens, il a voient eu envoyer un plus grand nombre,

„ bre,

Guerres de XIV Siecle. Mal. entre les Chinois et les Tartares.

bre, par la crainte qu'elle ne pourroit arriver dans la ville. Voilà ce qui se passa dans cette occasion, qui fait voir que les Chinois trouvent chez eux pour faire un malheureux remede de ce qui par la vigilance de la valeur des habitans de marquer ne leur coûte rien.

„ Vers la pointe du jour, les Chinois abandonnerent les fauxbourgs, & le Conseil de guerre fit publier un ordre de passer les Chinois de la ville au fil de l'epée, à la reserve des femmes & des enfans, comme le seul moyen de pacifier à la faveur de la nuit. Sur cet ordre toutes les maisons furent forcées, les habitans massacrés sans distinction, & les femmes & les enfans traînés à l'Hôpital Chinois. En très peu de tems les rues, la Riviere & les canaux furent remplis de corps morts, & en plusieurs endroits le sang ruissela par dessus les fossés, defaite que c'étoit le plus tragique & le plus horrible spectacle. On jugea enfin à propos d'observer une suspension d'armes du Roi Tartare pour faire sur la relation du Capitaine des Chinois, avec lequel on avoit commencé à traiter. Quand on y eut fait une assez grande breche, les Hollandois occuperent de nouveau le fort de Leat, & en firent sortir trente-six femmes sur la premiere qu'on leur fit de la voir, le Capitaine des Chinois arrêté dans l'habit de femme, fut arrêté & conduit à la citadelle. Vers le midi les Conseillers *Imhof* & *Van Aerden* revinrent en ville avec le détachement qui avoit fait leur retraite. Le Peuple commença alors à respirer un peu, & à se contenter par l'espérance que le danger étoit passé. Mais les Chinois, en proie au désespoir, barricaderent leurs maisons, & y mirent le feu, defaite qu'avant midi deux heures de ville fut en feu en divers endroits, & la plus grande partie, sur tout le quartier des Chinois qui étoit le plus peuplé, fut réduite en cendres. Il est impossible d'exprimer la consternation que cela causa, lorsqu'on vit un grand nombre de femmes courir du côté de la riviere les unes pour y trouver un asyle, les autres pour les hommes, furieuses par les tourmens qu'elles souffroient, se precipiterent dans les puits, ou les Soldats les tuerent à coups de fusil, ou les taillerent en pieces, ce fut par cette barbare sorte de par le massacre de trente cent prisonniers qui étoient dans la citadelle, que furent les horreurs de cette journée. Durant tout le tems qu'elle dura, les rebelles des Chinois, qui étoient renfermés, furent abandonnés en proie à tous ceux qui voulurent s'en faire, & il n'y eut rien sur tout parmi les meubles, ou grains qui eurent neuf ou dix mille tous pour leur part. Il perit dans cette funeste tragedie au moins douze mille Chinois de tout age & de toute condition, de ceux même aux Hollandois, tandis que toute leur perte n'alla pas à plus de cent hommes.

„ Les Chinois conclurent eux mêmes, au moins c'est ce qu'on a debité, qu'ils avoient dessein de faire leur Capitaine Gouverneur de la ville, & de garder le Gouverneur & le Directeur Generaux Hollandois, pour porter le partage de leur Gouverneur & de leurs Gouvernantes quand ils leur auroient. Ils devoient épargner tous les Catholiques des Indes, à la reserve de MM. *Imhof* & *Pedone*, qu'ils regardoient comme leurs ennemis capitaux, com-

ceux-là devoient être hachés bien menu pour les manger. Les vieillards devoient être brûlés le lendemain matin, & les vieilles femmes le soir, les jeunes devoient servir de suivantes à leur Gouvernante & aux autres Dames Chinoises, & ceux des jeunes hommes qui seroient échappés au massacre, devoient être faits esclaves. On trouva parmi les dépouilles cinq Exemplaires, sur le premier il y avoit en caractères Chinois, *le premier d'Octobre à l'honneur de* JOSEPH (sur le second), *pour notre entière liberté*, sur le troisième, *pour la destruction des Européens*, & sur les deux autres, DIEU *sera notre aide*. Aussi-tôt que cette pratique fut un peu reculée dans les bois, car les Chinois commencerent à mettre leur projet à feu & à sang dans les montagnes, le Gouverneur-Général mit à prix la tête des deux Chefs, cinq cents écus pour quiconque l'apporteroit morts l'un ou l'autre, & mille pour ceux qui les prendroient en vie. Il promit aussi deux-cents écus pour chaque Chinois qu'on tueroit, & cinquante pour qui en prendroit un en vie, mais comme il ne fut publier un pardon general pour tous ceux qui se soumettroient avant le dernier jour de Novembre, ce qui en engagea un grand nombre, à abandonner ce qu'ils avoient projetté, à revenir & à accepter cette offre. Cela, avec raison, a été blâmé. Le motif de cette affaire extraordinaire & bien que l'on ait avancé qu'il y manquoit quantité de circonstances, & que l'on en ait promis un ample, elle n'a jamais paru.

Les noms les de cette catastrophe arrivèrent en Hollande au mois de Juillet 1742, & comme il est aisé de le juger, en firent craindre les suites. Vers la fin de l'année la Compagnie nomma pour Gouverneur Général le Baron *Gustave Carpentier d'Imhoff*, qui avoit été devant Gouverneur de Ceylan, & s'étoit acquis beaucoup de reputation dans ce grand Poste (a). Au Printemps de l'année 1743 il s'embarqua sur un Vaisseau qui avoit fait beaucoup d'eau, & partit pour Batavia. Le General fit prendre l'heure qu'en étoit parti, & fit remettre du Cap sur un des Vaisseaux de la Compagnie, pour qu'on le fît le bon prix dans le lieu même, où il avoit été devant en plusieurs occasions abuse malignement de son autorité, & il y est resté prisonnier jusqu'à la mort (b) (*). On avoit de grandes espérances de l'administration du

Section XIV. Soulevement en Macassar et dans les Isles.

Suite des troubles de Ceylan.

(a) Mercure Hist. & Polit. T. CXIII. p. 555.
(b) Ces faits sont tirés des Journaux particuliers de cette partie du monde.

(c) Annals of Europe for the year 1743. p. 555. & les Mémoires particuliers de ces tems là.

(*) Quelques Relations publiées en ce tems là portent, que les effets du Gouverneur-Général qui étoient sur le Fleuve de retour, composés de dix neuf Vaisseaux & qui furent forcés de mouiller à cinq milles de Batavia. A qui deux Conseillers des Indes qui avoient agi de concert avec lui & le Fiscal, furent privés de leurs Charges & mis en prison. Mais on fera de répondre quelque chose sur un événement obscur & équivoque, une circonstance sur laquelle on s'étendra par de nouveaux ménagemens & avec la crainte que le Public ne soit jamais instruit de la vérité entière. C'est ce qui paroîtra d'autant mieux fondé, si l'on considère que les plus modérés ont porté le nombre des Chinois qui habitoient Batavia dans le tems même que les troubles furent le plus violens à trente mille, au lieu qu'après cette grande opération il n'en est resté que quinze mille, sur quoi il faut remarquer que les Chinois aux Indes y sont entretenus en grand nombre, & y sont établis, nonobstant les grandes plaintes qu'on fait

(1) Annals of Europe 1743. p. 112.

Section XIV. ... du Roi d'Imbiſe, à cauſe de ſa prudence, de ſa moderation & de ſon courage qui étoit connu, & lorſque la trouvat encore tout dans une grande ... retablit bientôt l'ordre par ſa ſageſſe & ſa fermeté, ... les ... rétablit les ... des montagnes, & rendit la tranquillité & le Commerce de l'Isle, où il a gouverné juſqu'à ſa mort arrivée le premier de Novembre 1750, avec un applaudiſſement univerſel (a).

SECTION XV.

Section XV. Continuation ...

De l'établiſſement du grand Gouvernement de Batavia, qui eſt la Capitale des Indes Hollandoiſes, du Pays des environs & de ſes Dépendances. Des Iſles voiſines, Soumiſes à la domination des Hollandois & des autres Nations étrangeres qui viennent encore y faire le Commerce de ſon Empire.

A Peine ... Hollandois ... dans les Indes Orientales, ... qu'ils ... ſe ... ſe ... ſe

enceinte d'un rempart de vingt-un pieds de hauteur, revêtu de pierres de taille en dehors, & flanqué de neuf demi-bastions. Ce rempart est environné d'un fossé d'environ quinze verges de largeur, & fort profond, surtout lorsque la marée est haute au Printemps (a). Les avenues de la ville sont défendues par plusieurs Forts, garnis de pareil nombre de beaux canons de fonte. Les principaux sont au nombre de six, savoir *Arfoel*, *Amite*, *Jacatra*, *Ryswyck*, *Noordwyck*, & *Vosstock*. Le Fort d'*Arfoel* est situé sur une Riviere du même nom, à l'Orient du côté de la mer, & à environ deux cens verges de la ville. Il est bâti de pierres de taille en quarré, & il y a toujours une bonne Garnison. Le Fort d'*Amite* est sur une Riviere du même nom, à l'Occident sur la côte, & éloigné de la ville d'environ cinq cens verges, il est aussi construit de pierres de taille en quarré. Le Fort de *Jacatra* sur la Riviere de ce nom, est de la même forme que les deux précédens, & éloigné de la ville d'environ cinq cens pas. On y va par une belle allée d'une double rangée d'arbres, & bordée de chaque côté de maisons de plaisance & de jardins. Les trois autres Forts sont construits de la même maniere que les autres, & situés du côté de terre à une petite distance de la ville (b). Ainsi les deux premiers servent à la sûreté de la ville du côté de la mer, & les quatre autres à en garantir les avenues du côté de la terre, au-delà desquelles les habitans ont coutume d'aller dans ces quartiers-là, à leurs heures de promenades & de jardinage. Par toutes ces dispositions on voit facilement que l'ennemi ne sauroit guères surprendre cette ville, puisqu'il trouveroit par-tout un fort retranchement. L'autre précaution qu'on prend, c'est de ne laisser passer personne au-delà des Forts, sans avoir un passeport (c).

Section XV. Description de Batavia &c.

La Riviere, qui a conservé son ancien nom de *Jacatra*, traverse la ville par le milieu, & forme quatre canaux d'eau vive, dont les quais sont garnis de grandes pierres de taille, & bordés d'arbres toujours verds, ce qui fait un aspect des plus charmans. Sur ces canaux il y a cinquante-six ponts, outre ceux qui sont hors de la ville. Les rues sont tirées au cordeau, & généralement larges de trente pieds. Les maisons sont bâties de pierre de taille sur le

Rivieres, Ponts, Canaux & autres Edifices publics.

(a) *Tavernier*, ubi sup. p. 331.
(b) *Le Brun*, T. V. Ch. 72.
(c) Expédition de trois Vaisseaux, T. II. p. 49, 50.

Immense Adolfier, c'est une Rade grande & commode, dont elle occupe en quelque façon la moitié. Des sept ou dix-huit Isles, les unes en dedans & les autres en dehors du Port, le mettent à couvert de la force du vent & de la violence des vagues, desorte que c'est un des Ports les plus sûrs non seulement des Indes, mais de tout le Monde connu. Il est à remarquer, que l'on croit qu'il pourroit bien contenir mille Vaisseaux. Les petites Rivieres peuvent le tenir proche des bords de la Riviere sur un bon fonds de vase. Les quais de la Riviere sont revêtus de pierre de taille, & toutes les Barques qui la remontent payent une rixdale quand elles sont chargées de riz & celles qui transportent des pierres en payent deux (a). On ne peut concevoir les sommes extraordinaires que ces ponts, & généralement tous les Ports qui appartiennent aux Hollandois, doivent en grande quantité de tout ce qu'ils font pour bâtir, équiper, radouber & caréner toutes sortes de Vaisseaux, ce qui facilite extrêmement le Commerce de la Compagnie, & est fort avantageux aux habitans.

(a) *Tavernier*, T. II. L. III. Ch. 10.
(b) Voyages de Fr. Leguat, Vol. II. p. 70. *Le Brun*, T. V. Ch. 72.

Section XV. Description de la ville de Batavia &c.

le modèle de celles de Hollande, & fort élevées depuis quelques années, parce qu'on n'est point exposé à la violence des ouragans (a). La ville a environ une lieue & demie de circuit. Ses environs sont tous remplis de maisons, de sorte qu'il y demeure peut-être dix fois plus de monde que dans la ville même, ainsi on doit les considérer comme des fauxbourgs. Il y a dans la ville cinq portes, y compris celle du Port, auprès de laquelle on a fait une barrière, qui se ferme tous les jours à neuf heures du soir, & qui jour & nuit est gardée par des Soldats. Il y a eu autrefois une sixième porte, nommée la *Porte de Speelman*, parce que le Gouverneur *Speelman*, mort le 11 Janvier 1684, s'en servoit pour sa commodité, mais elle a été murée depuis (b). Il y a un bel Hôtel de ville, & quatre Eglises Réformées. La première, nommée *Kruys-kerck*, où l'Eglise de la Croix a été bâtie en 1640; la seconde a été bâtie en 1670. Dans ces deux Eglises on prêche en Hollandois. La troisième est pour les Portugais Réformés, & la quatrième pour les Malais de la même Religion. Outre ces Eglises il y en a plusieurs autres pour toutes sortes de Religions. Il y a encore un Hôpital, une Maison de correction, où l'on enferme les femmes de mauvaise vie, une Maison d'Orphelins, des Magasins d'agrès & de provisions, des Chantiers, des Corderies, & plusieurs autres bâtimens publics (c) (*).

Garnison, Grandeur, & nombre des Habitans &c.

La Garnison est ordinairement d'entre deux & trois mille hommes. Outre le grand nombre de Forts dont on a parlé, il y a encore la fameuse Citadelle de Batavia, c'est une très-belle Forteresse quarrée, située à l'embouchure de la Rivière tout contre la ville, & flanquée de quatre Bastions, dont deux commandent la mer, & les deux autres la ville. Il y a deux portes principales, l'une qu'on nomme la *Porte de la campagne*, qui a été bâtie en 1636, avec un pont de pierre de taille de quatorze arches, de vingt-six toises de longueur & de dix pieds de largeur. L'autre porte, qui se nomme la *Porte de l'eau*, a été bâtie en 1632 (d). Les Gardes magasins sont sur le logement des deux côtés le long de la courtine. Il y a deux autres petites portes dans les courtines à l'Orient & au Occident, qui ne s'ouvrent jamais que pour le service de la Garnison. C'est dans cette Citadelle que demeure le Gouverneur-General des Indes. Son Hôtel est bâti de briques, a deux étages, & a une très-belle façade à l'Italienne, vis-à-vis de cet Hôtel est la Maison du

(a) Expédition de trois Vaisseaux, T. II. p. 30, 31.
(b) *Le même Auteur.*
(c) Relation de la ville de Batavia.
(d) *Le même*, Ubi sup.

(*) Il n'est rien où la sagesse & l'amour du bien public des Hollandois brille davantage que dans le choix de l'emplacement de leurs Edifices publics, la propreté & la beauté de ces Bâtimens, l'ordre & la régularité avec laquelle on a disposé tous les ouvrages nécessaires, les revenus affectés pour leur entretien, & les précautions prévoyantes avec lesquelles on a établi la bonne conduite & la police de ces Etablissemens. Outre que ces choses contribuent beaucoup à la splendeur & à la gloire de la Nation, elles sont d'une grande importance pour la sûreté & la paix, car si toutes les choses n'y étoient pas réglées de cette manière, & que l'on n'y maintînt, par un bon ordre une fois établi, une autorité publique & de tels tribunaux, il seroit bien aisé aux ennemis domestiques, & même à ceux du dehors, de susciter des troubles qui feroient naître les mêmes recherches que les particuliers emploient si promptement par leur grand Commerce (1).

(1) Relation de la ville de Batavia. Tavernier, *Le Brun.*

du Directeur-General, qui eſt la premiere perſonne après le Gouverneur. Les Conſeillers [illegible] ſont auſſi toute la journée, [illegible] Marchands, le Commiſſaire & le Secretaire. Il y a une petite Egliſe, [illegible] & [illegible]. On y a auſſi divers Arſenaux & des Magazins remplis de munitions de guerre & de bouche, pour pluſieurs années. Enfin le Chef-lieu du Burg general ou l'un grand [illegible] des Archives & tous les papiers importans concernans la Compagnie (a). La ville de Batavia eſt habitée non ſeulement par les Hollandois, mais auſſi par un grand nombre d'habitans de différentes Nations. Les premiers ſont en petite quantité, en comparaiſon de la Compagnie. Il y a auſſi des Portugais, des François & d'autres Européens, qui y ſont établis uniquement pour le Commerce. Ces derniers, ainſi que la plûpart de tous ceux qui ſont établis ſur & à [illegible] ne ſont pas traités avec autant de faveur & d'égards, que ceux qui ſont [illegible] & [illegible] la Religion Reformée (b). Les Indiens ou [illegible] ſont [illegible] en Perſans, Chinois, Maures, Negres, Arabes, Armeniens, de l'Ile de Bali, Malabares, Malais, [illegible] &c. (c).

Gouvernement de la ville de Batavia.

Chap. VII. Gouvernement de la ville de Batavia.

Cette ville eſt le centre & le point de réunion de tous les trafiques, que de tout dans un grand nombre de différentes Nations, dont chacun a ſa langue & ſa maniere particuliere que chez elle. On y apporte à tout moment [illegible], [illegible], d'autres Marchandiſes, des Vaiſſeaux de différentes [illegible], [illegible], [illegible], [illegible] & [illegible] ſont [illegible], chacun y paroît [illegible] pour [illegible]. Tant de choſes ſi oppoſées les unes aux autres, [illegible] la grande variété entre ces Citoyens, par la [illegible] Commerçant en eſt cauſe, & que les apparences [illegible]. Ainſi toutes ces parties [illegible] [illegible] ſont les [illegible] de [illegible] la proſperité de la Compagnie, agit & impoſe [illegible] à [illegible]. A l'égard de la [illegible], [illegible] les habitans [illegible], de quelque Nation qu'ils ſoient, en total, tous ils n'y ont point d'Egliſe particuliere. Ils ne veulent pas permettre, parce que [illegible] les Indiens [illegible], aux Prêtres de leur Religion [illegible] d'aller par les rues en habit de leur Ordre. Ils ne [illegible] par les [illegible] de peur [illegible] par leurs [illegible] [illegible] à des [illegible] de [illegible], ainſi qu'ils ont [illegible] [illegible] [illegible]

Premiere Partie. Liv. V. Commerce de Bantam &c.

marchandises, on ne leur permet point de sortir de l'Angle dans la ville. Ils en ont une à eux. Leurs Commis, qui ne se couchent ou ne couvrent ne leurs meubles (a). Pour éviter un trop grand concours de la multitude, les différentes Nations vivent à Bantam, chacune en un mot de chacune à part, & ses leurs occupations. Chaque Nation a son Chef, qui prend soin de ses intérêts, sans qu'il ait aucune affaire tant soit peu importante, & sa sentence ne peut être appellée que les affaires de la République, & quelquefois des différens entre deux Rois font leur cause (b).

Les Javanois.

Les Javanois sont d'une stature médiocre & d'une couleur des plus noires. Ils ne portent pour habits qu'une espèce de napon qui leur va depuis la ceinture jusqu'aux genoux, & le reste du corps est nud. Quelques-uns portent un petit bonnet, & ils attachent une petite crête, de cuir ou de corne, d'un pied de haut. Leurs cabanes sont pauvrement bâties, beaucoup plus petites que celles des autres Insulaires, elles sont couvertes de bambous & de feuilles, avec un grand lit qui occupe tout le devant, où ils s'asseyent & prennent leur repas.

Le Commerce.

Leurs richesses consistent en grand nombre, on en compte dans la ville & les environs jusqu'à cinq mille Chevaux. Ils font tous pour le Commerce, consistant en toiles, & ne servent rien de plus, lorsqu'ils viennent qu'à une petite journée de chemin. Ils se contentent de peu pour vivre. Ils sont avec leurs femmes, enfans, valets & esclaves. Ils sont une petite provision d'une substance spirituelle extraordinaire, & verdissent pour en faire ce qu'ils appellent Betel, que les Indiens aiment autant que nous faisons le tabac (c). Ils font extrêmement superstitieux, & ont un grand nombre de pratiques qu'ils observent avec exactitude. Ils surpassent les autres Nations dans la Navigation & dans l'Agriculture. La plupart des Matelots sont Javanois. Leur appartiennent, & ils sont les principaux Habitans de Java (d). On en trouve depuis dans l'Isle d'Ans, & ils s'engagent aussi en fort grand nombre dans les Vaisseaux (e). Presque tous les Esclaves de la ville & des environs sont Javanois. Ce sont encore eux qui font les plus gros progrès de la Religion de la Compagnie (f).

Les Chevaux sont en petite quantité, fort petits, d'une couleur olivâtre. Ils ont la tête grosse, les yeux petits, le nez plat. Ils ne se coupent pas les cheveux, comme ceux qui demeurent à Bantam font de gré à le faire, depuis que les Tartares en ont rendu la mode. Pour cette raison, lorsqu'un Chinois vient de la partie nord, il se fait raser, & les autres font proprement. Il en faut excepter leurs Prêtres, qui ont la tête toujours rasée. Ils vont toujours la tête nue, & portent un chapelet à la main. Ils s'abstiennent de boire entre les repas, ou sont chiches, mais cependant ils ont une merveilleuse adresse à faire des tours de passe-passe, dont ceux qui font entre eux ne se gardent point à en être la dupe. Leurs habits sont un peu différens de ceux

(a) *Le Brun, Voyage, Recueil, &c. Du Graaf, Relat. des Indes.*
(b) *Relat. de la ville de Bantam, Du Graaf.*
(c) *Recueil, Le Brun, Du Graaf.*
(d) *Relat. de la ville de Bantam, Legoux.*
(e) *Recueil, Le Brun, Du Graaf, Du Bois, Voyage Manil. p. 240.*
(f) *Hist. de l'Expédition de nos Vaisseaux T. II. p. 60. Relat. de la ville de Bantam. Le Brun T. 1. c. Ch. 32.*
(g) *Jonquet L. 6. p. 313.*

ceux que l'on porte dans leur Pays. Ils ont des robes fort amples, dont les manches sont larges, faites de toile de coton, & sous ces robes ils portent des haut-de-chauſſes qui leur vont juſqu'au talon. Au lieu de ſouliers, ils ſe ſervent d'une eſpece de petites mules, & ne portent point de bas. Leurs femmes ſe ſervent auſſi de longues robes de toile de coton, elles ſont fort voilées, laſcives, & adonnées à la débauche (a). Les Chinois en general ne mettent aucune différence entre les viandes, & ne ſavent ce que c'eſt qu'animal pur ou impur, on les voit manger des chiens, de chats, des rats, & d'autres animaux ſans diſtinction. Les Chinois, de-même que les Javanois, font extrêmement adonnés au jeu de dés & aux gageures. Cette paſſion va juſqu'à la fureur, principalement dans les Comptoirs Européens, dans le voiſinage de Nankin & autres endroits où il paſſe beaucoup d'argent. Il y en a qui, après avoir perdu tout leur argent, meubles & habillemens, vendent leurs femmes, leurs enfans, leur liberté, & juſques à leurs doigts, & coupent les mêmes, c'eſt-à-dire, qu'ils s'engagent, ou ne peuvent plus ni jouer ni parler de leurs femmes, ni de leurs enfans, ni leur eſt pas permis non plus de tailler ni battre, ni leurs enfans, ni de ſe mettre à table que pour manger, ou porte qu'ils ſe mettent à la porte, obligés à tous les travaux, & le traitement ordinaire qu'on leur donne, c'eſt de les mettre au ſervice de quelque autre Chinois. Il n'y a rien qui leur faſſe reſſource, c'eſt eſpérer que quelqu'un de leur famille, ſoit à Batavia, ſoit à la Chine, voudra bien payer pour eux (*).

XV. Gouvernement de Batavia &c.

Les Maures qui demeurent à Batavia, s'attachent principalement à la pêche, ils ont chacun leur bateau propre & particulier, & les vendent fort cher. Les Européens, & ſurtout les Hollandois, ſavent ces ſortes de gens à leur uſage pour une bagatelle. Les femmes de ces Maures ſont aſſez belles, mais elles ſont ſi ſales, ſi mal-propres, qu'elles ne ſont pas capables de tenter la Continence, même des plus incontinens. Leurs habits ſont de toile de coton fine. Les hommes s'enveloppent à-peu-près d'une toile de coton, & leurs cheveux, qui ſont fort noirs, ſont noués par derriere (*).

Les Maures.

Les

(a) Relat. de la ville de Batavia. dition &c. T. I. p. 83.
(b) Journ. des voyages, T. III. p. 351, 352. Rapid. de mons. Vaillant, T. II. p. 84.

(*) Il eſt à-propos de bien faire connoître ces Peuples Orientaux tels qu'ils ſont à-présent parmi les Hollandois parmi nous. Les Auteurs en parlent fort au long & à fond. Les Chinois, ces peuples pleins d'induſtrie, ont tout de bonnes & de mauvaiſes qualités, ils ſont regardés par-tout, & ſe ſavent introduire partout. Tous connoiſſent ce qui manque à l'homme de différente profeſſion, les Hollandois surtout de la prise à la cuiſine, ils connoiſſent le mérite de ce grand Commerce qui les enrichit ſi prodigieuſement à Batavia. Ce n'eſt pas ainſi que les favoriſent les Anglois, mais uniquement pour leur intérêt; car ils les chargent en même-temps de taxes & d'impôts, ils les font tous les mois un état particulier de tout ce qu'ils ont dans leurs chambres, tout ce à quoi ils ſont fort exacts, ils ſont obligés de payer par tête un écu pour chaque ſynode. Avec tout cela, nonobſtant ces charges & d'autres moins conſidérables, les peuples ſont généralement parlant extrêmement riches, & ceux qui ne le ſont point ſont heureux par ceux de leur propre Nation.)

(c) Journ. Hiſt. de Bontius. Jaques, T. I. p. 2, 4.

Section IV. Gouvernement de Batavia &c.

Les *Negres* qui habitent à Batavia, ſont preſque tous Mahométans. Ils viennent la plupart de la Côte de Bengale, & s'établiſſent à peu près comme les Malais, & demeurent auſſi dans le même quartier. Les uns s'appliquent à des métiers, les autres ſont coſſe-portefaix. Les plus conſidérables d'entre eux ſont Commerçans, particuliérement ceux des Pierres à bezar, qu'ils apportent des Iſles voiſines.

Negres Ambonnois.

Les *Ambonnois* s'appliquent principalement à bâtir des maiſons de bambous, dont les lambris ſont de cannes fendues, & arrangées agréablement en différentes figures. Ils ont le corps fort gros, mais fort maigre, auſſi demeurent-ils hors de la ville auprès du Cimetiere des Chinois, où ils ont un Chef à qui ils doivent obéir, & au dans ce quartier-là a une fort belle maiſon, bien pavée à leur maniere. Leurs armes ſont de grande fabrique & de longs boucliers. Les hommes ont autour de la tête une eſpece de coëffe dont ils laiſſent pendre les deux bouts, & ont à leurs côtés un coutelas (a). Les femmes portent un habit fort large au milieu du corps, & ramaſſent les épaules d'une eſpece de coton qui laiſſe les bras nuds. Leurs maiſons ſont de planches, couvertes de feuilles, & ont deux ou trois étages, de même que deux ou trois appartemens de plein pied.

Mardykers.

Les *Mardykers* ou *Topaſſes* ſont des gens compoſés de divers Nations des Indes, & ne font autre métier que le Commerce & de marcher. Les uns trafiquent dans les Iſles voiſines, & vont juſques à Timor, où ils achetent du bétail & de la cire jaune. Leurs femmes ſont habillées à la Hollandoiſe, & les femmes ordinaires à la Malaie (b). Ils demeurent à la ville & à la campagne. Leurs maiſons ſont beaucoup mieux bâties que celles des autres Indiens, elles ſont généralement de pierre ou de briques, aſſez hautes & propres (d) (*).

Macaſſars.

On trouve auſſi à Batavia des *Macaſſars*, ſi connus par les petites & chétives embarcations qu'ils font bâtir par des ſarbacanes. Ce poiſon eſt le ſuc d'un certain arbre qui croît dans l'Iſle de Celebes, & dans les petites Iſles de Bouga. On trempe les [illegible] dans ce ſuc, enſuite on les boute, & les bleſſures que cela fait ſont mortelles.

Bougis.

Les *Bougis* ſont les habitans de trois ou quatre petites Iſles près de celle de Macaſſar ou Celebes, qui depuis la conquête de cette Iſle ſe ſont établis à Ba-

(a) Tavern. T. I. p. 350, 353.
(b) Expédit. de trois Vaiſſeaux, I. c. p. 88.
(c) Tavern. I. c. p. 353.
(d) Expédition &c. p. 69.

(*) Comme il y en trouve beaucoup, non ſeulement à Batavia, mais dans toutes les Indes, il faut obſerver que ce nom de *Topaſſes*, veut, comme quelques-uns l'ont cru, des parties précédentes de ce nom, mais d'un verbe qui en Malayen ſignifie un des mêmes. À la conformité aux loix, uſages & aux coutumes des gens des Nations [illegible]. Ils ont donc les *Topaſſes* tous un mélange de Nations différentes, de gens de toutes ſortes de couleurs & de différentes Religions. Les uns ſont Mahométans & Chrétiens, mais ils ſe mêlent dans tous à toutes les habitations, & autres qui n'ont d'autre emploi que celui de porter les marchandiſes, ou de [illegible] dépendans à Batavia ou parmi des habitans à la Malaie, portent un tambour [illegible], & ſont [illegible], ou au ſervice des Marchands, ou Capitaines pour leur propre compte. À Goa ils ſont tous à la Portugaiſe, & au Fort Saint George & dans les autres établiſſemens Anglois, ils ſuivent de même autant qu'ils le peuvent (1).

(1) Ramuſio. (a) Ramuſio, T. I. p. 305.

Batavia. Ils sont hardis & courageux, & la Compagnie a en fort grand nombre de Soldats. Leurs armes sont des cimeterres, des lances & des boucliers (a).

Les *Armeniens*, & quelques autres Peuples d'Asie qui ont établi à Batavia, ne s'y trouvent que pour le Commerce, & n'y demeurent qu'aussi longtems qu'ils le jugent à-propos.

Les originaires du Pays établis aux environs de Batavia, & plus avant dans une étendue de quarante lieues dans les montagnes, le long du Pays de Bantam, sont soumis au Gouverneur General. La Compagnie y entretient des *Drosards*, ou Commissaires pour y administrer la Justice, & avoir l'œil sur les revenus, & il est aussi des principaux d'entre les habitans qui viennent de temps en temps dans la ville saluer le Gouverneur General de la confidence de ces Commissaires, dans ce qu'on nomme le plat pays, qu'est aux environs de la ville, & la où sont de la Regence & les riches Marchands ont leurs maisons de plaisance. On peut dire que les beautés de la campagne y sont incomparables. On dit avec que l'Art & la Nature se disputent à l'envi le prix pour rendre ces lieux délicieux. L'air est tempéré & doux, la terre riche & fertile, diversifié agréablement par des montagnes & des vallées, & repaît les yeux par une verdure perpétuelle. D'autre côté la grande quantité d'eaux qui nourrissent autrefois de beaux Bois, & dans il s'trouve des cabinets fort malsains, ont été rassemblées dans des canaux, qui servent au profit & au plaisir. On voit des deux côtés de riches Plantations fort régulières, qui ont des maisons qui font peu à peu fait des Palais, & d'un air fort uni bel ordre, qui fait honneur aux propriétaires (*). La jurisdiction de la Compagnie ne s'étend pas au-delà de ces étroites bornes, la domination s'étend sur d'autres parties de l'Isle; mais pour en avoir une juste idée, il faut la considérer dans toute son étendue.

L'Isle de Java passe avec raison pour une des plus grandes de tout le monde. Elle comprend plusieurs Royaumes & Principautés, qui dépendent tous de l'Empereur qui réside à *Mataram*. Il en faut cependant excepter un Roi de Japara & de Bantam, qui ne reconnoissent point son autorité. Le Pays produit presque tout ce qui est nécessaire à la vie, tant des choses très-précieuses qui font partie du grand Commerce de la Compagnie, que des choses moins précieuses, mais plusieurs Rivieres, Bois & Montagnes, où la Nature a répandu ses trésors en abondance (b). Il est certain qu'on trouve aussi dans cette Isle des Mines d'or

(a) Expédition de trois Vaisseaux, T. II. p. 72. (b) *Herrera*, Vol. II. p. 128.

(*) Ceux qui seront curieux d'en savoir davantage sur ce sujet, pourront le satisfaire en consultant & en comparant *Nieuhof*, *Le Brun*, *Du Cerceau*, & d'autres Voyageurs qui ont visité cette célebre Isle. On ne sera pas mal-à-propos les remarques que font à ce sujet des Ecrivains Anglois & François, qui par cela quelques circonstances choisies dont les Hollandois ne disent rien, parcourent avec leurs Lecteurs, [illegible] d'observer, que bien que deux Auteurs s'accordent parfaitement à un même sujet, on ne laisse pas de trouver quelquefois quelque chose à y ajouter, peu de Pays qui n'ait subi de plus grands changemens que celui-ci. Et cela n'est pas surprenant à l'égard, de ceux qui n'ont pas séjourné plus d'un Auteurs qui ont écrit longtems les uns après les autres, diffèrent extrêmement en ce sujet à verité. Pour ce qui est des fruits & des autres productions naturelles des terres des Hollandois dans l'Isle de Java, *Nieuhof* pour le tems où il écrivoit est le plus abondant & le plus exact.

(b) Atlas Geogr. T. III. p. 192.

Chapitre IV. Commerce d'or &c.

d'or. La Regence de Batavia, pour en profiter, a fait travailler pendant quelques années dans la Montagne nommée *Parang*, mais les Marcassites qu'on en tiroit à cuire, ne payerent pas à beaucoup près à leur maniere, & la Compagnie a depuis à ces travaux peu d'attachement. Ceux qui en avoient la direction furent vivement censurés, & depuis on n'a plus songé à cette entreprise. Il y a neanmoins des gens qui sont persuadés qu'il doit se trouver de l'or dans cette montagne, mais que les habitans le cachent aux Européens. On a remarqué plus haut, que pendant la guerre de Java, qui dura depuis l'année 1617 jusqu'en 1629, les habitans de cette même Province furent souvent pillés à diverses reprises, qu'ils se trouverent réduits à la mendicité. Mais on vit avec étonnement, que pendant une année de paix ils avoient amassé une grande quantité d'or, tant en poudre qu'en lingots (a). Les montagnes sont en quelques endroits si hautes, qu'on peut les découvrir à la distance de trente ou quarante lieues. Celle qu'on appelle la *Montagne bleue* surmonte en hauteur toutes les autres. Il y a aussi fréquens & de terribles tremblemens de terre, qui ébranlent tellement quelquefois & les environs que l'on croit à tout moment que les maisons vont renverser. Les eaux de la mer font extrêmement agitées quelquefois, & leur mouvement ressemble à celui d'un vaisseau flottant. La terre couvre aussi en divers endroits, & forme par-ci par-là des spectacles plus terribles (b).

Les habitans disent que ces bruits souterrains viennent de la Montagne de Parang, remplie de soufre, de salpetre & de bitume, que ces matieres venant à s'allumer font un grand bruit & causent ces secousses, & ils croient avoir remarqué que les tremblemens suivent le cours & la fureur du torrent de la montagne. Il y a plus de cinquante ans que le General *Reinst*, qui commandoit dans l'Isle, alla lui-même avec la suite sur le sommet de cette montagne. Comme il y apperçut une grande ouverture, il y fit descendre un homme pour en examiner l'interieur. A son retour l'homme dit que la profondeur de la montagne étoit un abîme, qu'il y avoit entendu un bruit terrible de torrens, & qu'il avoit vu de la fumée & des flammes, & qu'il n'avoit osé aller plus avant, craignant d'être suffoqué par les vapeurs, ou de faire une chute malheureuse. Il est certain que les eaux qui sortent de cette montagne ne sont pas salées, celles de la mer la plus proche, sont chargées de quelque soufre. Ceux qui en boivent beaucoup tombent ordinairement malades principalement de la dissenterie. Mais cette eau étant bouillie ne fait plus aucun mal, quand on y mêle un peu de sucre (c).

Fruits, Animaux, Poissons, &c.

Les especes de Fruits, d'Herbes & de Plantes que cette Isle produit sont en grand nombre & la plupart excellens en leur genre. Il y a beaucoup de Forêts où l'on trouve toutes sortes de bois de haute futaie, entre autres des Teuffels, des Ingres, des Tamarins, des cocos sauvages, plusieurs especes de serpens d'une longueur prodigieuse. On y voit aussi un grand nombre de crocodiles, comme cet animal est amphibie, on le trouve ordinairement dans les grandes Rivieres & dans les Lacunes. La femelle, non plus que la tortue, ne couve point ses œufs, mais elle les dépose dans les endroits labloneux où

(a) Description de tous Voyages, T. II. p. 114 (b) Description de l'Europe, T. II. p. 115 (c) Description de l'Europe, T. II. p. 116

ou il fut chassé. Lutfum au Soleil a fait de la [illegible] Les uns s'appellent Amantas ou marchands par excellence, les autres Sapeques, les Salem, des paresseux, des pigmées ou nains, des [illegible] qui ressemblent aux nègres, à moins qu'ils ne soient aussi blancs que les Européens d'une couleur basanée, & qu'ils n'aient aussi grossières que celles des nègres. Les Turcs [illegible] abandonnent, par [illegible] leur [illegible] [illegible] [illegible]

Description de Java.

de par le Commerce, mais dans un des Pays les plus beaux, les plus abondans & les plus peuplés du Monde. C'est ce que paroît suffisamment par ce qu'en ont écrit ceux qui par les fonctions honorables remplies par eux-mêmes, c'est qu'il y a dans l'Isle de Java plus de quarante bourgs, qui par le nombre des habitans méritent le nom de villes. Dans le nombre de ces villes, il y en a plus de quarante-cinq villages, dans chacun desquels, de huit mille habitans qu'il peut y avoir, il y a toujours plus de trois mille hommes en état de porter les armes, & dans la moindre de ces villes, qu'on appelle bourg, on compte plus de dix mille hommes de guerre, sans compter les femmes & les enfans. Ce qui fait voir que le pays est très-peuplé, en comparant les petites villes de l'Isle de Java avec celles de l'Europe, il n'y a point de comparaison à faire, car il n'y a point de ville dans cette Isle qui ait plus de cent maisons, & il y en a plus de mille dans celle de Java, qui ne passe pas pour une des plus grandes. Ce qui surprend encore davantage, c'est que ce pays soit si peuplé, quoique les habitans soient presque toujours en guerre les uns contre les autres, & qu'ils ne fassent point de quartier à leurs ennemis, quand ils les font prisonniers. Ils les font esclaves, & les vendent aux Européens, qui les font travailler aux ouvrages les plus pénibles. Ils ne font pas plus de cas de la vie de leurs propres enfans, quand ils ne peuvent pas les nourrir, que de celle de leurs ennemis. Ils les exposent dans les rues, ou les font mourir de faim dans leurs maisons. Ils ne font pas plus de cas de la vie de leurs femmes, qu'ils font mourir quand elles sont malades, ou qu'elles ne peuvent plus travailler. Ils les font mourir de faim, ou les font périr par quelque autre moyen, sans qu'on puisse les en empêcher. Ils font mourir de même leurs esclaves, quand ils ne peuvent plus les faire travailler. Ils font mourir leurs femmes, leurs enfans & leurs esclaves, pour les faire servir de compagnie à leurs maris, à leurs pères & à leurs maîtres, dans l'autre monde. Ils font mourir leurs femmes, leurs enfans & leurs esclaves, pour les faire servir de compagnie à leurs maris, à leurs pères & à leurs maîtres, dans l'autre monde. Ils font mourir leurs femmes, leurs enfans & leurs esclaves, pour les faire servir de compagnie à leurs maris, à leurs pères & à leurs maîtres, dans l'autre monde.

Pourquoi les Hollandois ne peuvent pas conquérir cette Isle.

Mais quoique cette Isle soit plus peuplée, plus riche & plus commerçante qu'aucune autre qui soit dans l'Orient, les Hollandois ne peuvent pas en faire la conquête, parce que la première, la plus grande, la plus riche & la plus commerçante ville de cette Isle, qui est Bantam, est sous la protection du Roi de Perse, qui a fait bâtir dans cette ville une très-belle & très-forte citadelle, où il entretient toujours une bonne garnison. Cette ville est de plus très-bien fortifiée, & elle est défendue par un très-grand nombre de canons, presque tous de fer, qui ont été pris sur les Portugais, & qui sont très-bien servis par les habitans, qui sont presque tous Mahométans, & qui ont pour leurs Princes une vénération qui va jusqu'à l'idolâtrie. Ils ne peuvent pas non plus conquérir la ville de Jacatra, parce que les Anglois y ont un très-grand établissement, & qu'ils ont fait bâtir dans cette ville un très-beau fort, qui est très-bien fortifié & très-bien défendu

fible, comment toutes ces merveilles se sont faites, tant à par adresse, tantôt par des alliances, tantôt à force ouverte, en entretenant de nombreuses armées, en équipant coup sur coup de puissantes flottes, & au dépens de beaucoup de travaux & de sang. Nous ajoutons que tout cela dut infailliblement ne donner les profits du Commerce à la Compagnie, & donner l'air d'opulence à la comptoir, sans faire naître cette grande source de la puissance, mais des particuliers intéressés dépensant presque tout ce qu'ils gagnoient, & ne laissant que ce qu'il faut pour faire subsister les autres. *)

Section XV. Conséquences tirées de ces faits.

On ne peut en disconvenir raisonnablement, & il faut aussi avouer qu'il y a eu dans la conduite des Hollandois bien des choses qui ne peut s'accorder avec les règles exactes de la probité ni avec la maxime de la vraie prudence. Mais quand de grandes fortunes ne sont fondées que sur l'observation rigoureuse de ces règles & de ces maximes? Dans quel siècle, dans quel Pays a-t-on vu des Républiques fondées, ou des Monarchies élevées? Rome, Carthage, Sparte, toutes ces villes enfin qui ont fait un bruit prodigieux de leur grandeur & de leur chute, ont-elles été fondées par des Anges? Ainsi, pour ne rien dire aujourd'hui, de mauvais traités que l'on reproche à la Cour, la guerre Hollandoise, commencée par des principes d'ambition & de tyrannie & dont le but étoit d'envahir tout, l'Histoire Ancienne & Moderne n'offre-t-elle pas quelques semblables? Ne nous étonnons donc de rien que la puissance établie, & ne nous laissons pas séduire à l'éclat de l'origine & de ses progrès, qu'on ne peut entendre sans crime, ni lire sans admiration, que l'on trouve une fois l'un & l'autre dans les Pères, & de braves & courageux Républicains au dix-huitième. a) Voilà ce qu'on peut recueillir sur cette matière, en traçant les efforts de la Compagnie, depuis sa naissance jusqu'à notre temps, relativement

(a) *Mirabeau, Mignefort, La Nouvelle, Barrage, Le Clerc, Temple, Rousset &c.*

(*) Ce que l'on dit dans le texte, doit convenir à la Lettre que nous avons reçue de la Compagnie. Elle nous assure [illegible] & nous avons [illegible] certaines qu'elle [illegible] pour [illegible] & [illegible] Nous [illegible] [illegible] [illegible]

Section XV. Conclusion de l'Histoire &c.

ment aux obstacles dont elle a triomphé & aux dépenses qu'elle a faites. Mais à tant de puissances de plus, & à de plus grandes encore, quand il s'agit de faire connoître exactement ce qu'elle est, quelle est la forme dont elle est en possession, quel est son Commerce, & de quelle façon son Empire aussi compliqué & aussi puissant est gouverné. Pour cela il faut approfondir avec soin le Système de la Politique au dehors, & connoître exactement ce que sont ses Gouvernemens, & les Directions de ses Commandemens, & les Etablissemens & de ses Comptoirs: cela, que nous ne pouvons que donner une notion superficielle & confuse de cette grandeur, qui a été le plus grand effort d'une puissante Marine, & la fascine encore par là, ce qu'elle a de moins intéressant & de moins important.

Nous tâcherons dans ce dernier volume de donner une courte & fidèle description des autres Provinces que nous n'avons compris ni en aussi grand nombre que dépendoient de la Compagnie dans chacun de ces pays, mais dont on quelques-unes seulement sont au moins l'histoire détaillée. Leur contrebalancera, car la Compagnie n'étendoit à tirer de leurs richesses que ce qu'elle pouvoit y prendre à son profit dans les Pays où elle avoit établi son Commerce par la permission. Nous les prendrons les unes après les autres, dans l'ordre que nous avons suivi dans l'histoire de la Compagnie, & après avoir donné une espèce de Carte particulière des Pays dont nous traiterons, nous donnerons quelques détails sur ce qui a rapport à l'Histoire naturelle, & à l'Economie générale de chacun d'eux, & nous terminerons par ce qui concerne le Gouvernement de toute la Colonie. Enfin nous rapporterons tout ce qui regarde la vente particulière faite à l'Empereur des Indes & les Directeurs de la Compagnie dans les Provinces Unies, qui fait de cette Compagnie le premier mobile de cette vaste Machine, & donne le prix, de la valeur & le mouvement à tout. Ces différens articles seront autant de chapitres que les matériaux que nous leur présentes le permettent, pourront contribuer en quelque façon à mettre le Lecteur dans le point de vue où il doit être pour juger sainement de l'état présent de cette Colonie, & de ce qu'elle peut devenir par la suite. Nous ne nous dissimulons pas que nous ne serons pas à l'abri de la critique, & que nous ne serons peut-être accusés d'avoir trop ou trop peu dit sur quelques-uns de ces articles; mais nous prions de réfléchir que l'effet de l'impression que la totalité de ces objets fait sur l'esprit, ne peut s'exécuter par un rassemblement de différentes parties, & que ce qui paroît trop ou trop peu étendu, ne le paroîtra pas nécessairement, quand on le comparera au tout & à l'importance que cet ouvrage doit avoir, si nous parvenons à donner d'une Puissance de la nature de celle-ci, & si particulière en tout, une connoissance assez étendue, mais complette & exacte, & qui nous mette en état pour comprendre parfaitement tout le Système, tout ce qui est impossible de voir une juste notion d'aucune des branches de cette immense

FIN DU VINGT-UNIEME VOLUME.

00566475

Digitized by Google

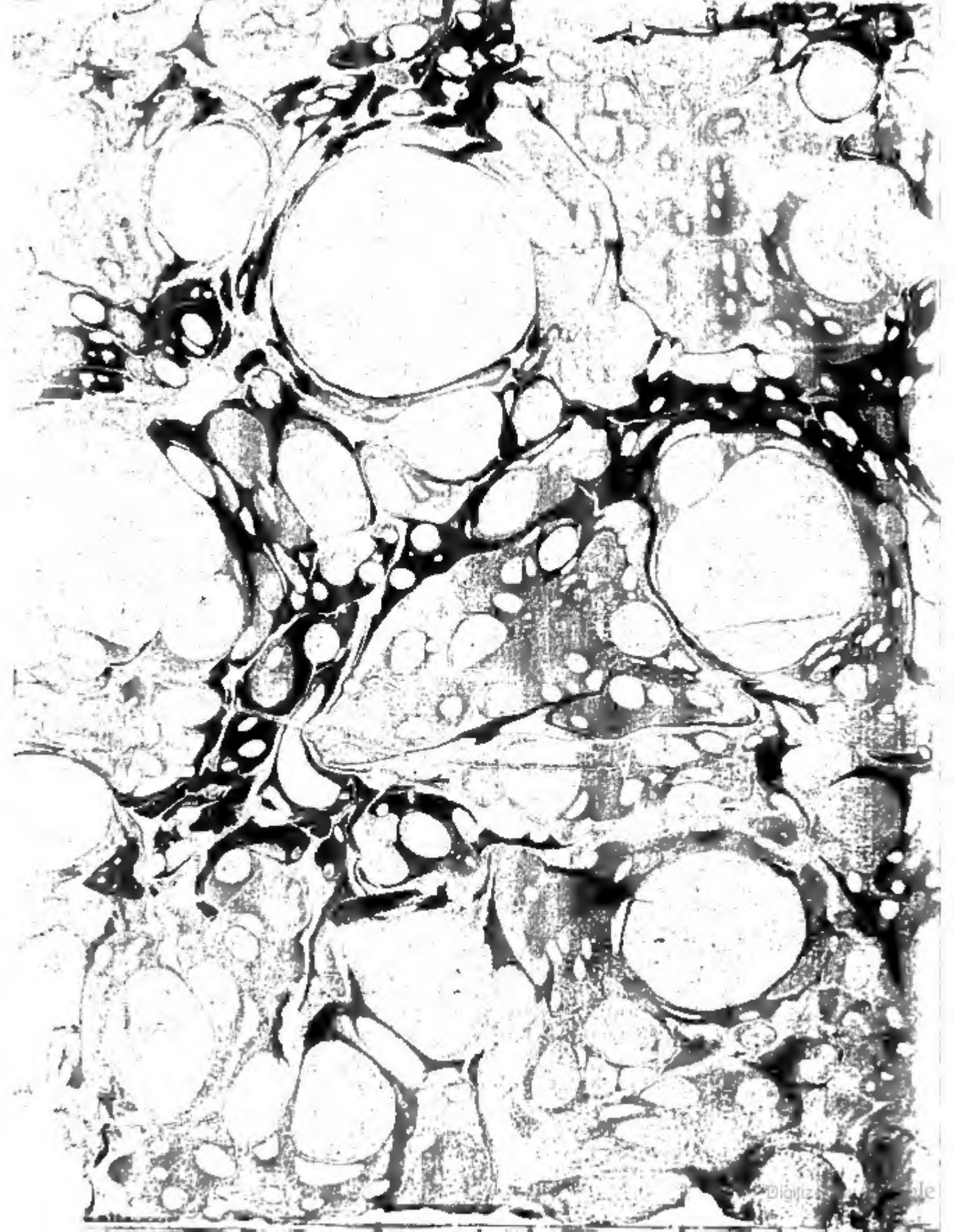

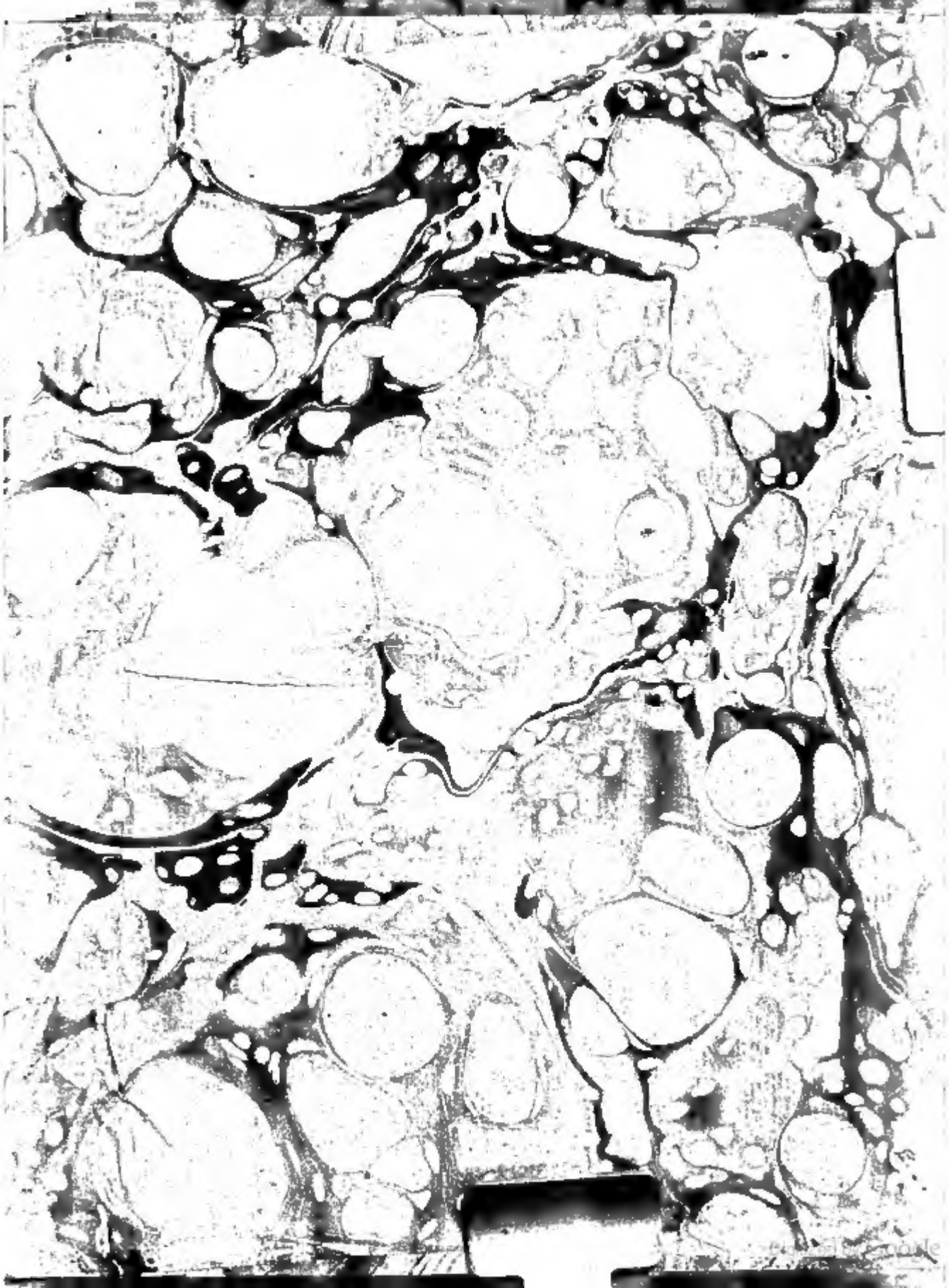

Digitized by Google